This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$C 7 334

Digitized by Google

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

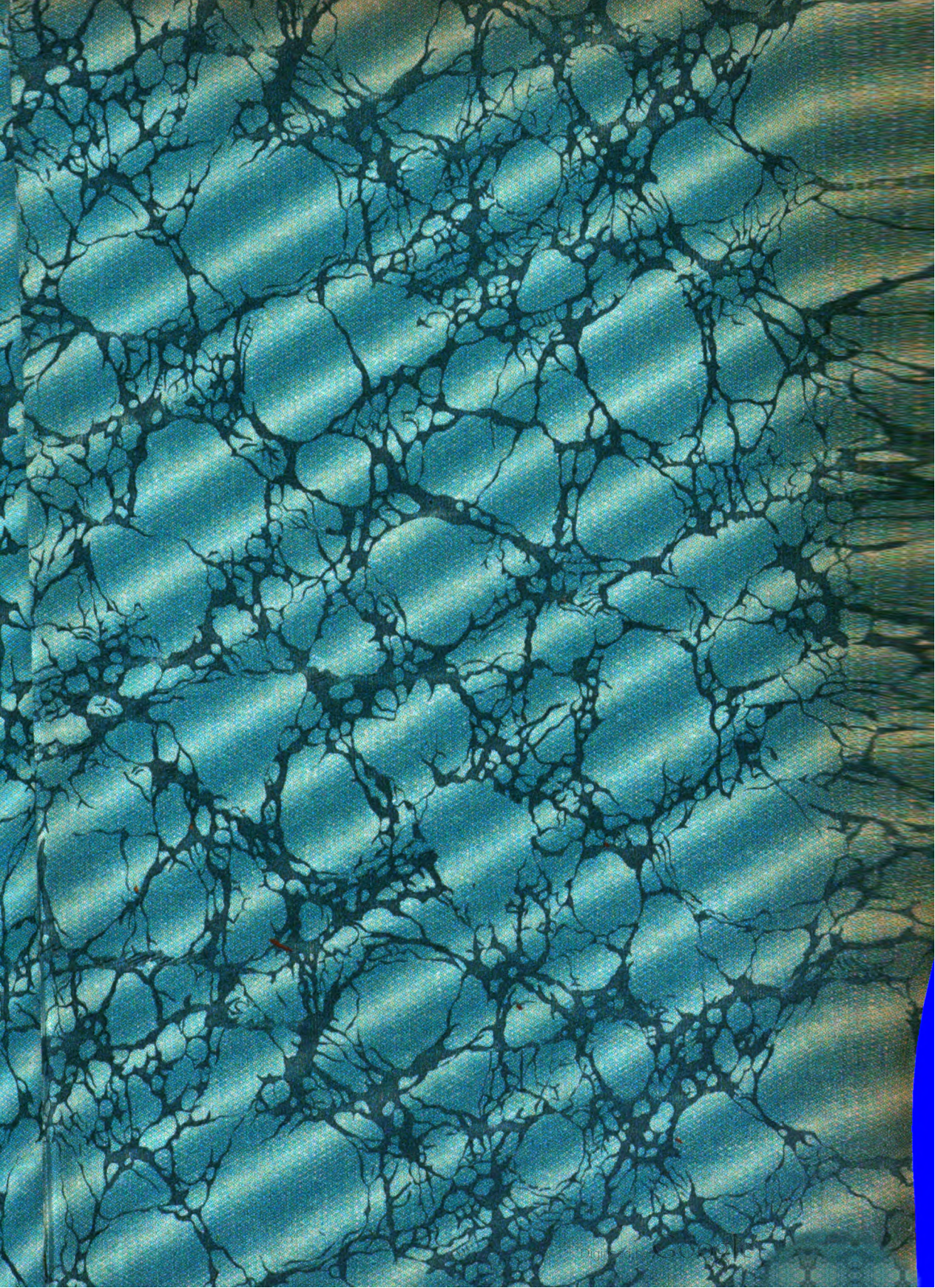

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

ÉTUDES

FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

TOME XVI. — JUILLET-DÉCEMBRE 1906

PARIS
ADMINISTRATION : LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE
15, RUE CASSETTE

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE L'ÉGLISE DE FRANCE.

Mgr Latty, évêque de Chalons, publiait, il y a quelques mois, une brochure qui a déjà frappé l'attention et qui, à mon humble avis, la frappera davantage encore. M. Delafosse en a donné un compte rendu dans le *Gaulois*. Dans l'*Univers* un rédacteur, qui signe P. de C. S., en a donné également une analyse et en a signalé la haute importance ; il l'appelle une œuvre de forte et grande pensée. Les lecteurs des *Études Franciscaines* me demandent de leur donner à mon tour un compte rendu de cette brochure. Je m'explique leur désir ; je le trouve très légitime. Le titre que porte le travail de l'illustre prélat : *Considérations sur l'état présent de l'Église de France*, ne pouvait manquer de les impressionner et de provoquer la curiosité de leur esprit. Je me rends à ce désir ; j'étudie la brochure de Mgr Latty, et je confie aux *Études* mes réflexions.

Ceux qui suivaient attentivement les événements politiques en France pendant les dernières années du siècle passé ne pouvaient s'empêcher de penser que le régime concordataire touchait à son terme, et que son existence était sérieusement menacée. Comme l'écrit Mgr Latty, c'était une machine usée ; ses grincements perpétuels disaient au plus bienveillant lui-même qu'il lui était impossible de fournir une route plus longue. Son état était devenu tout à fait anormal, plus même que cela, violent. Or les états violents, anormaux sont condamnés par leur propre nature à disparaître un jour ou l'autre. Un homme surgit, une circonstance survient qui les secoue, et sans qu'il soit besoin d'un effort plus grand, ils tombent.

Nous aurions possédé un gouvernement honnête, intelligent

Digitized by Google

583082

UNIV. CALIFORNIA

équitable, appréciateur de l'appui moral que la religion donne à l'État, l'union concordataire eût pu durer de longues années encore. Elle eût rencontré sans doute des heurts nombreux ; elle eût ressenti de fréquents soubresauts. Comment obtenir dans un pays aussi impressionnable, aussi nerveux qu'est la France que le pouvoir religieux et le pouvoir civil, souverain chacun dans sa sphère, face à face toujours l'un de l'autre, n'en viennent pas de temps en temps à des froissements et à des chocs ? Des concessions mutuelles, ce support auquel des esprits élevés savent se plier, eussent adouci ces chocs et rendu moins âpres ces froissements.

Mais dès l'instant où notre gouvernement devenait libre-penseur, dès l'instant où les hauts caractères, les âmes élevées étaient exclus de sa direction, dès l'instant surtout où la franc-maçonnerie en devenait la maîtresse, c'en était fait de l'état concordataire ; on devait en venir à une séparation. Comme le dit avec raison Mgr Latty, « ni le sens politique, ni les considérations de justice, ni même la crainte de malheurs publics ne devaient empêcher les ennemis de l'Église de brusquer ce dénoûment et de pousser droit à cette séparation. » De quelle façon serait-elle opérée, quelle en serait la nature, on ne pouvait le prévoir, au moins d'une manière sûre. Mais les esprits avisés prévoyaient que le moment de la séparation était là près de nous, et il fallait être victime d'une bien grosse illusion pour croire que l'état concordataire allait durer de longues années encore.

Aussi, je l'avoue, fus-je abasourdi lorsque j'appris de la bouche de notre P. Provincial ces paroles qu'un archevêque lui avait dites il y a trois ou quatre mois : Nous ne pouvions pas croire qu'on en vînt là. Dans quel monde vivaient donc ces prêtres ? De quel bandeau leurs yeux étaient-ils donc couverts ? Disons mieux, dans quel étrange aveuglement n'étaient-ils pas plongés ? Je comprends maintenant qu'ils aient laissé tranquillement arriver cette séparation, qu'ils n'aient pas étudié depuis plusieurs années le *modus vivendi* qu'ils devraient adopter le jour non éloigné où elle leur serait imposée. Mais je ne puis pas m'empêcher de l'ajouter : on est presque tenté de sortir des gonds lorsqu'on rencontre un pareil aveuglement.

Le régime concordataire a donc pris fin et nous voilà en état de séparation. État nouveau, état difficile, état auquel nous n'étions pas préparés, et qui répand dans les cœurs de pénibles

Digitized by Google

inquiétudes. Les hommes intelligents voient dans cette séparation une des crises les plus redoutables que la France catholique ait traversées. Aussi interroge-t-on anxieusement et tourne-t-on les regards de tous côtés vers les docteurs d'Israël. De quelle manière considèrent-ils cette séparation, eux que le Saint-Esprit éclaire de lumières spéciales, et de quelle manière veulent-ils que nous l'acceptions ?

Mgr l'évêque de Chalons est un des prélats qui n'ont pas hésité à nous révéler leur pensée. Je ne sais si je me trompe, mais je tiens Mgr Latty pour un de nos évêques les plus intelligents et les plus littéraires. Ses idées ne m'ont pas toujours plu ; mais je l'ai toujours lu avec un grand intérêt et un grand plaisir ; il aime à sortir de l'ornière et de la voie commune, à prendre un sujet par ses côtés élevés et spéculatifs. La fréquence avec laquelle il revient sur la science du clergé montre, qu'on me passe le mot, qu'il est un intellectuel. C'est un esprit chercheur et qui veut atteindre le fond du sujet qu'il traite. C'est, dit M. Delafosse dans le *Gaulois*, un esprit très haut et très libre.

Ai-je besoin de le dire ? Le sujet qu'il étudiait en ce moment frappait plus fortement mon attention que les autres sujets dont il s'était occupé ; il attirait plus vivement mon esprit. De quelle manière envisageait-il notre situation nouvelle ? Que pensait-il de l'avenir que l'abrogation du régime concordataire réserve à la France ? J'étais impatient de connaître la réponse qu'il fait à ces questions. Aussi me suis-je jeté non sans une sorte de fièvre sur ses *Considérations*.

Mgr Latty a vu disparaître sans déplaisir le régime concordataire. On serait même tenté de croire à lire les reproches qu'il lui adresse qu'il en a vu la fin avec satisfaction. Il est persuadé que le régime concordataire a été pour une grande part responsable des difficultés, des lacunes, des impuissances dont le clergé de France eut à gémir pendant un siècle, et que la disparition de ce régime lui donnera l'occasion de se reconstituer et de vivre sinon en toute liberté, du moins en conformité plus vraie avec la nature propre de ses lois et de ses besoins. Il trouve dans notre situation présente plus de motifs d'espérer que de désespérer, et il croit fermement que l'Église de France n'aura pas à regretter la suite des événements actuels, dût-elle même d'abord en souffrir sérieusement.

« Il y a des hommes, écrit-il, qui pensent que la séparation de

Digitized by Google

l'Église et de l'État mettra l'idée chrétienne à mal. Encore un peu de temps, disent-ils, et la religion du Christ ne sera plus parmi nous qu'une superstition surannée et un simple souvenir historique. En sont-ils bien convaincus ?

« D'autres observent les événements en curieux, si ce n'est en sceptiques, et ils se demandent ce que pourra bien être l'issue de la crise. Le passé du christianisme ne leur paraît pas une garantie suffisante de son avenir, au moins en France. Ils croiraient assez que le moment est venu pour lui de fournir de nouvelles preuves de sa vitalité et de sa transcendance. Ils attendent.

« Parmi les croyants il en est que la crise effraie et d'autres qu'elle excite à la bataille. N'aurons-nous pas à craindre quelques faiblesses chez les premiers et quelques imprudences de la part des derniers ? Mais nous avons les meilleures raisons de penser que le grand nombre restera fermement attaché à sa foi, et qu'on suivra les conseils et les directions de ceux qui ont qualité pour les donner.

« C'est pour rassurer et encourager ces fidèles du Christ que nous prenons la plume. Nous ne venons pas leur dire qu'il n'y a rien à redouter, rien à faire, rien à amender dans la situation présente de l'Église de France ; loin de là. Mais nous trouvons qu'elle nous offre aussi des motifs d'espérer, et il n'est pas jusqu'à nos épreuves où l'on ne puisse découvrir des indications providentielles pour le relèvement et le triomphe final de notre cause. »

Suivons le docte prélat dans ses *Considérations*. Si nous en croyons Mgr Latty, le régime concordataire a été pour l'Église de France la cause d'un grand malaise et d'un grand affaiblissement. L'esprit conclut immédiatement de cette proposition : sa continuation l'eût affaiblie de plus en plus et eût fini par l'anéantir ; il devait disparaître. C'est là sans doute le motif qui porte le prélat à ne pas regretter la séparation. Des lecteurs en grand nombre trouveront peut-être étrange l'affirmation de Mgr Latty ; ils refuseront tout d'abord de l'admettre et la combattront même. Qu'ils l'écoutent et qu'ils réfléchissent.

On a loué, on a célébré le concordat, on l'a vanté sur tous les tons, en termes souvent très chauds. La trompette épique n'a pas toujours paru assez sonore et assez retentissante pour en exalter les bienfaits. Le concordat proprement dit, je veux dire le traité conclu avec le Souverain Pontife est un acte certainement digne de grands éloges. Le conquérant merveilleux qui en a eu

Digitized by Google

l'initiative mérite qu'on lui en garde une reconnaissance profonde. Ce traité apportait à la France des biens très précieux. Il mettait fin à une situation violente ; il renouait les relations qui doivent exister entre l'Église et le gouvernement civil ; il donnait à la religion catholique une position officielle.

Mais on le sait, tel qu'on l'entendait en France, au moins dans les régions officielles, le concordat n'était pas ce traité seul. Le concordat, c'était un ensemble de dispositions légales qui comprenait le traité conclu avec le pape Pie VII, les articles dits organiques, et des décisions ou décrets sur les matières ecclésiastiques émanés du Souverain, du Conseil d'État, ou du Corps législatif. La signature en effet qu'il avait apposée au traité conclu avec le Souverain Pontife était encore chaude que Napoléon ajoutait à ce traité les articles dits organiques. Ces articles organisaient l'administration de l'Église et même sous plusieurs rapports celle du culte. Ils froissaient pour la plupart les droits de l'Église, sans en excepter ceux qui sont inhérents à sa nature. Pie VII protesta ; c'était son devoir. Mais de quel poids pouvait peser devant le terrible despote la protestation d'un faible vieillard, d'un vieillard qui ne possédait point d'armée, et qui n'avait à sa disposition que sa force morale ? Les articles organiques demeurèrent inscrits dans notre droit.

Un gouvernement sage et honnête, — ce gouvernement nous l'avons eu, — eût rougi de la malhonnêteté qui avait été commise ; il n'eût pas voulu en profiter ; il se fût hâté de l'effacer. Mais un gouvernement civil, si honnête qu'il soit humainement, agira-t-il jamais honnêtement envers l'Église catholique ? La malhonnêteté a été conservée, et nous avons continué à donner le nom de concordat à des règlements et à des articles qui lui étaient tout à fait étrangers. Ainsi, comme l'observe très justement le docte prélat, n'avions-nous pas un vrai concordat, nous avions un concordat vicié et faussé dès son origine. Mais ainsi aussi les bienfaits que devait produire le vrai concordat ont-ils été diminués et amoindris, souvent même contrariés ou neutralisés. Ainsi le régime concordataire put-il devenir un instrument de guerre et d'oppression, et put-il engendrer la situation déplorable que nous avons eue et qui nous a été si funeste.

C'est en effet, dit Mgr Latty, par suite de ces règlements et de ces articles organiques que pendant le XIXe siècle le malaise et la mésintelligence n'ont pas cessé de régner entre l'Église et

Digitized by Google

l'État. Car il n'y a pas de gouvernement depuis Napoléon Ier qui n'ait usé et abusé des articles organiques. Le malaise a été plus ou moins profond, la mésintelligence plus ou moins vive, mais ni l'un ni l'autre n'ont cessé. Ils ont éclaté en luttes, tantôt secrètes, tantôt ouvertes ; mais ouverte ou fermée, la lutte, elle aussi, n'a jamais cessé.

« Or que le bien public ait profité de cet antagonisme secret ou déclaré des deux pouvoirs, quel politique avisé ou quel philosophe impartial oserait l'affirmer ? N'est-ce pas un malheur pour un pays que toutes ses forces matérielles et morales ne concourent pas à l'ordre général et à la prospérité commune ? N'est-il pas évident que s'il y a division entre elles ou empiètement des unes sur les autres, le pays lui-même subira le contrecoup de leur conflit et en sera pour le moins affaibli ?

« Il se peut que les sectaires refusent toute valeur aux forces religieuses ou qu'ils trouvent quelque intérêt particulier à les séparer de l'État. Mais ce sont des sectaires, et leur règne ne peut être qu'éphémère, ou s'il dure c'est que nous n'avons plus qu'à opter entre la servitude et l'anarchie, deux symptômes de mort.

« Des hommes de gouvernement se font une tout autre idée des forces du christianisme, et ils doivent regretter qu'un long siècle se soit écoulé pendant lequel l'Église de France s'est sentie gênée, violentée par une législation arbitraire et contraire à ses droits. Jamais les plus fidèles de ses croyants n'ont pu voir dans les institutions de leur pays la vraie charte de leurs libertés ; leur méfiance a été un élément de désaffection plus ou moins consciente, mais très réelle, et encore qu'elle ne se soit pas toujours traduite en des faits sensibles et précis, on peut bien dire qu'elle n'a jamais pu servir à cette cohésion intime et vitale qui crée une nation et la fait durer.

« C'est là un premier effet du régime concordataire ; il faussa les rapports du clergé avec le pouvoir civil ; il lia plutôt qu'il n'unit l'Église à l'État, et il porta ainsi ombrage à la conscience du clergé au lieu d'en gagner le cœur. » C'était là, on en conviendra, un résultat déplorable. Le dommage qu'il causait au bien public ne devait pas tarder à se faire sentir. De plus, qui ne le voit ? une rupture totale de l'Église et de l'État était en germe dans cette mésintelligence et ce malaise. Un gouvernement hostile n'aurait pas de peine à l'en faire sortir.

Digitized by Google

Mgr Latty va nous développer un des autres effets de cette déformation du concordat que nous rappelions plus haut. Le concordat et les articles réunis, dit-il, faussèrent par leurs entraves la reconstitution de l'Église de France ; ils l'enserrèrent en des cadres qui l'empêchèrent de se développer conformément aux lois de sa nature et de sa mission, et même, disons-le, de remplir cette mission. Le clergé sentait ce qu'avait de faux la situation qui avait été faite à l'Église ; il souhaitait pour elle une reconstitution conforme à sa nature, à ses droits ; il souffrait de la voir si éloignée de la charte idéale que son divin fondateur lui a donnée. Aussi fût-il sorti volontiers des cadres où il avait été enfermé ; aussi eût-il voulu échapper aux articles si restrictifs auxquels on l'avait soumis. Mais la main de fer qui les lui avait imposés ne put tolérer qu'il recouvrât la moindre autonomie ; il lui fit bientôt sentir qu'il n'avait qu'une liberté incertaine et limitée ; il sortait de la terreur, mais pour passer sous l'empire de la crainte et de la contrainte. Cet empire de la contrainte les gouvernements qui ont succédé à Napoléon n'ont jamais songé à en adoucir le joug.

Si nous jetons un regard en effet sur l'Église de France, telle que l'a faite la réunion du concordat et des articles organiques pendant le siècle qui vient de s'écouler, nous y voyons un corps composé de diocèses qui n'ont ni autonomie, ni liens communs ; un clergé qui n'a la libre disposition ni de ses principales dignités, ni de ses édifices, ni de ses autres biens ; une église à laquelle aucune œuvre d'ensemble n'est permise, qui ne peut tenir ses assemblées, s'organiser si elle le désire en formes plus vivantes, chercher des institutions qui rallient et relient ses diverses parties ; former entre toutes ses diverses parties un concert unanime. Quand verrons-nous l'Église de France, s'écrie l'illustre prélat, vivre comme vit une société robuste, dans cette union réelle, profonde, qui met ses chefs et ses membres en constante communication de vues et d'énergies ? Mais rien de semblable n'était possible dans l'Église de France. En France, c'était l'asservissement sous la tutelle de l'État, et on n'a jamais vu un tuteur plus vigilant et plus attentif à ses fonctions. Pareille à un mineur dont on craint l'inexpérience et les passions, l'Église est surveillée étroitement, elle est rigoureusement tenue en laisse, aucune liberté ne lui est laissée de s'administrer, d'agir par elle-même.

Un exemple topique et singulièrement instructif de cet état de

Digitized by Google

tutelle et d'asservissement dans lequel est placée l'Église. Le clergé n'eût-il pas été heureux de dire ce qu'il pensait de la loi de séparation ? C'était là une de ces affaires qui intéressent ses droits et son sort. Dès lors n'était-ce pas justice qu'on lui permît d'exprimer son sentiment et qu'on en tînt compte ? Il lui était interdit de le faire, c'était un clergé qui était tenu en laisse tout comme un clergé de popes, dit le docte prélat.

De cet état d'asservissement et d'impuissance ont découlé des conséquences déplorables. Qui pourrait en être étonné ? Ainsi en a-t-il toujours été des situations fausses ou amoindries et affaiblies. De cet état nous est venu un clergé qui n'a pas été à la hauteur de sa mission, un clergé qui a été doué, c'est vrai, de qualités incontestables, qui a formé un ordre d'hommes cultivés, disciplinés, ayant autant de zèle que d'abnégation et de foi, mais un clergé dont la science et la vertu ont été au-dessous de ce qu'attendaient les esprits pieux et instruits, au-dessous de ce que réclamaient les nécessités du siècle au milieu duquel il était appelé à vivre.

C'est un fait qui étonne sans doute, mais qui frappe tout observateur et qu'on ne peut contester, qu'entre la vie publique de la France et son clergé il n'y a presque point de rapport. On dirait que sur une foule de points le clergé a cessé d'être en contact avec les idées et les mœurs de la nation ; il y paraît en étranger. Le clergé et la nation vivent à côté l'un de l'autre, se touchant à peine par certains côtés de la vie, et ne se pénétrant pas du tout. Une situation aussi étrange est-elle explicable ? D'où vient qu'au regard des croyances et de la conduite des particuliers l'influence du clergé est aujourd'hui inférieure à lui-même et à sa mission ? Comment expliquer qu'entre ce clergé et ce pays il n'y ait pas des rapports plus nombreux, ni des liens plus intimes, ni une confiance plus efficace ?

« Il est vrai, dit le prélat, que le clergé représentant l'autorité de Dieu avec le double caractère de la vérité qui ne peut transiger et de la loi qui ne peut fléchir, c'est sur lui plus encore que sur la vérité et la loi que doit porter le choc des contradictions et des haines dont elles sont l'éternel objet. Mais les contradictions et les haines n'eurent en aucun temps le pouvoir de détruire le prestige et l'influence du clergé ; et si par intervalles elles purent contrarier son action, sa force ne fit que s'accroître par l'effet de leur résistance et son triomphe en devint plus grand.

Digitized by Google

« Il est vrai encore, poursuit-il, que notre époque étant une époque de critique universelle et de perpétuelle révolution, le clergé a été discuté à outrance en lui-même, dans son histoire, dans sa mission ; on a fait retomber sur lui la plupart des erreurs et des abus du passé, et on lui a suscité dans le présent des préjugés et des méfiances qu'il rencontre sur toutes les voies de son ministère. Mais le christianisme n'a-t-il pas connu des siècles plus ombrageux et plus violents encore ? Même de notre temps, chez d'autres nations, le clergé n'a-t-il pas été l'objet d'autant de préventions, d'autant d'attaques qu'en France ? Dans quel pays voyons-nous qu'il ne figure pas au premier rang des influences, là où *lui-même n'est point inférieur à sa tâche ?* (C'est moi qui souligne)... C'est le propre de la lutte et de l'épreuve de faire naître des Origènes, des Hilaires et des Augustins ; lorsqu'elles n'en produisent point assurez-vous que *la faute en est au clergé lui-même.* (C'est moi qui souligne encore.)

Notre clergé, nous l'avons dit, a été et est un ordre d'hommes recommandables, disciplinés, zélés ; mais il devait être quelque chose de plus. Il a eu de la science, de la vertu, il n'en a pas eu assez. Les vraies causes, les causes premières de notre infériorité et de notre impuissance, les vraies causes de ce divorce qui existe entre la nation et nous, sachons le reconnaître, c'est en nous qu'il convient de les chercher, elles proviennent de nos défauts ; elles sont inhérentes à notre propre organisation et au fonctionnement particulier de notre hiérarchie.

Mais poussant plus loin son impitoyable analyse, n'y a-t-il pas à se demander, poursuit le prélat, si le concordat et les articles organiques n'ont pas fatalement contribué à cette dépression intellectuelle et morale du clergé ? Que le clergé n'ait pas profité de toutes les ressources qu'il tenait de son propre fond et qui lui étaient publiquement reconnues, c'est-à-dire de ses institutions, de ses moyens d'action, de ses droits et des libertés qui en dérivent, cela ne paraît pas contestable, et il n'est guère possible de l'exempter de sa part de responsabilité dans l'état d'infériorité où il est à peu près tombé. Mais le régime concordataire en faisant de lui un rouage de l'État n'a-t-il pas altéré son autonomie, faussé son fonctionnement, empêché qu'il y eût à proprement parler un clergé français, un épiscopat français, une église de France ? N'a-t-il pas été par suite funeste à l'esprit d'apostolat ? N'a-t-il pas comprimé l'essor de ces qualités qui sont pour le

Digitized by Google

clergé l'honneur et l'apanage de la fonction du prêtre ? N'y a-t-il pas à regretter, demande-t-il encore, que l'État ait la principale initiative de nos grandes affaires, et que de lui relèvent les promotions des magistratures élevées de notre hiérarchie ?

L'Église de France, nous pouvons l'affirmer, a été gênée par le régime concordataire dans le libre exercice de ses institutions et de ses lois, dans l'expansion normale de son activité et de sa vie propre. Ce régime a fini par produire à la longue dans le clergé une demi-servitude faite de commodités et de contraintes également déprimantes, et il l'a ainsi énervé. Aussi tout en constatant sa vie digne et régulière, regrette-t-on de ne pas le voir préoccupé davantage de vivre d'une vie religieuse plus intense et plus parfaite.

On ne sera pas étonné de voir Mgr Latty conclure de ces diverses considérations que le régime concordataire n'a été pour l'Église de France qu'un bien très relatif, précaire, conditionné de trop de servitudes, et qu'il devait la conduire fatalement à la ruine. On ne sera pas davantage étonné de le voir ajouter : Aussi quelque injuste et quelque odieuse que soit la loi de séparation, nous n'hésitons pas à la regarder comme un de ces événements où l'homme met ses desseins de malice et de destruction, et dont la Providence se plaît à tirer des occasions de renaissance et des moyens de liberté (p. 77). Et encore : Il fallait que l'Église de France sortît du régime concordataire où elle végétait et dépérissait depuis trop d'années déjà ; les événements sont venus à son secours, et c'est pourquoi nous espérons fermement qu'elle n'en regrettera pas la suite, dût-elle même s'y heurter à la persécution.

Mgr Latty trouve à la loi de séparation un autre caractère d'opportunité. Celui qui jette un regard sur notre état social est frappé d'un double spectacle. D'un côté l'État est là qui tend de plus en plus à centraliser entre ses mains les diverses forces du pays et à s'assujettir les individus dans l'immense réseau de ses services. D'un autre côté et plus bas une forte poussée se fait sentir dans les couches inférieures de la société; il y a là des multitudes qui réclament plus de justice et plus de pain; elles veulent jouir à leur tour des biens dont les classes élevées ont joui jusqu'à présent d'une manière à peu près exclusive ; elles déclarent hautement qu'elles emploieront au besoin la force pour arriver à cette jouissance.

Digitized by Google

Que sortira-t-il de ces mouvements contradictoires de l'État et du peuple? Un despotisme légal? Un bouleversement économique? Une instabilité plus grande dans les institutions politiques et l'exercice du pouvoir?

Quoi qu'il puisse arriver, poursuit l'illustre prélat, il n'est pas téméraire de dire que les libertés individuelles auront à soutenir bien des combats, que les droits de la conscience seront souvent menacés, et que la dignité de l'homme et la sécurité du citoyen seront en proie à tous les hasards. Qui sait même si parmi ces différentes mutations de la chose publique la grandeur et l'indépendance de la nation n'auront pas de grands risques à courir?

Or, continue le prélat dont on remarquera la vue lointaine et profonde, dit M. Delafosse, seule l'Église pourra faire un contrepoids utile à tant de chocs et sauver les vrais intérêts du peuple; seule elle pourra mettre un frein à la soif d'appétits matériels qui déjà nous submerge presque. Et elle le pourra parce que, rendue à elle-même, elle sera maîtresse de ses destinées et de toute son action.

« Indépendante alors dans sa sphère propre, elle apparaîtra mieux avec son caractère et dans son rôle de puissance spirituelle, et sans crainte, sans calcul, sans arrière-pensée, elle enseignera ses doctrines immuables de justice et de progrès moral. Elle continuera d'appeler bien ce qui est bien, mal ce qui est mal. Elle opposera au mal son séculaire *non licet*. Elle montrera le bien au peuple et lui en donnera des exemples autant que des leçons... Elle se dressera sur notre sol catholique comme une maîtresse de vérité, un refuge des esprits libres, une bienfaitrice des petits et des pauvres, une initiatrice de toutes les âmes éprises d'idéal et de bien. Elle soutiendra, et elle sera seule à le faire efficacement, les principes de religion et de morale qui empêchent une société de sombrer dans le désordre des idées et la corruption des mœurs. Elle prêchera et librement la doctrine du Christ qui est une doctrine de vérité, de liberté et de bonnes mœurs; c'est ainsi qu'elle rétablira la paix et l'union entre tous les enfants de France.

On connaît le mot du célèbre Taine à un de nos évêques: « Si votre Église n'arrive pas par les miracles de son zèle à reconquérir ces masses païennes pour en faire un peuple de croyants, c'en est fait de la civilisation française. » Ce miracle de zèle, elle le fera; ces masses païennes elle les reconquerra.

Telle sera l'Église de France avec son clergé renouvelé et ses

Digitized by Google

élites de chrétiens, c'est-à-dire de chrétiens mieux instruits et plus intimement unis à leurs prêtres.

La loi de séparation est donc venue à point pour préparer l'Église à ce nouvel ordre de choses.

Parmi nos lecteurs il en est qui ne partageront probablement pas les idées de Mgr Latty ; ils ne les accepteront pas du moins dans leur intégrité. Il en est d'autres qui les combattront peut-être. Le docte prélat, diront-ils, force les couleurs, il noircit le tableau. La mésintelligence qui a existé pendant le siècle dernier entre l'Église et l'État n'est pas due uniquement au régime concordataire, car à part les temps de Napoléon Ier et ceux du proconsulat Dumay, l'État n'a pas usé énormément des articles organiques. La mésintelligence, lorsqu'elle s'est montrée, a eu d'autres causes. Elle a été due au froissement des sentiments dynastiques, à la question du pouvoir temporel, etc.

Le docte prélat, diront-ils également, présente sous un jour au moins inexact la situation intellectuelle et morale du clergé pendant le siècle qui vient de s'écouler. Le clergé, c'est vrai, n'a pas dirigé le siècle ; il n'a pas possédé sur lui l'influence due à son caractère et à sa mission ; mais ce manque d'influence est-il vraiment dû aux défauts intellectuels et moraux du clergé ? La science plus grande que le prélat prêche ardemment eût-elle conquis le siècle au clergé? En second lieu cette infériorité le régime concordataire en est-il responsable, comme l'affirme Mgr Latty ? Les articles organiques ont-ils gêné sérieusement la formation du clergé ? L'ont-ils empêché de s'adonner à l'étude, à la pratique des vertus? Ces articles n'eussent pas existé, les évêques eussent possédé sans doute une plus grande liberté d'action ; ils eussent pu prendre des mesures communes, tenir des assemblées, etc. Mais ne nous le dissimulons pas, il est un idéal qu'il est donné à notre humanité d'entrevoir, mais qu'il ne lui est pas donné d'atteindre ; il est une perfection qui dépasse les forces moyennes des hommes et qu'on n'est pas en droit de leur demander. Aussi que le clergé ait été inférieur à sa mission, que cette infériorité soit due surtout au régime concordataire, ce sont deux questions sur lesquelles il est permis encore de discuter.

Mais si nos lecteurs ne partagent pas toutes les idées de Mgr Latty, ils rendent tous hommage à l'élévation et à la supériorité de son esprit, aux vues hautes et profondes qu'ils ont ren-

Digitized by Google

contrées sous sa plume. Ils ont été tous heureux de connaître ces considérations qui contiennent sur notre régime concordataire des appréciations si intéressantes et si instructives, et qui ouvrent en même temps sur notre situation actuelle un jour si lumineux. On a besoin dans la nuit que nous traversons, au sein des angoisses que suscite cette loi de séparation, d'entendre une voix qui a pour parler autorité et science, et trouver cette voix est une bénédiction.

Quelle va être dans l'avenir notre situation religieuse?

Observons-le d'abord. Pour Mgr Latty la loi de séparation n'est pas une situation durable ; elle ne peut pas l'être. « Il n'est nullement besoin de démontrer, dit l'illustre prélat, que cette loi subsistera comme un mur de division ou comme une pierre d'achoppement entre l'Église et l'État. Jamais les catholiques ne pourront lui donner leur libre et loyal assentiment, et tant qu'elle leur sera appliquée, ils en feront un objet de protestations et de luttes sans merci. Ils voudront secouer le joug d'injustice et d'oppression qu'elle leur impose; ils voudront effacer la tache qu'elle imprime au front de la France et qui la marque douloureusement aux yeux des nations honnêtes et civilisées.

« Il faudra donc ou qu'elle s'élimine par une transformation quelconque qui pourrait peu à peu aboutir à un nouveau concordat, ou bien que des deux puissances qui sont en présence, celle qui opprime et celle qui est opprimée, il y en ait une qui cède et qui disparaisse. Le conflit pourra se prolonger; mais tôt ou tard l'une ou l'autre de ces deux solutions devra s'imposer.

En attendant qu'elle s'impose, ce sera une situation pénible et agitée.

« Pour les catholiques, écrit le docte prélat, va commencer fatalement cette lutte des croyances opprimées, si connue dans l'histoire, qui pour n'avoir rien de bruyant ni de violent, n'en est pas moins profonde et redoutable, parce que naissant des faits elle s'irrite et s'exaspère sous la pression des impossibilités, et qu'elle éclate, s'accroît et se prolonge au choc des contradictions.

« Mais que les catholiques ne se laissent pas aller au découragement, qu'ils attendent avec confiance. L'avenir leur appartient, s'ils savent attendre, et en attendant conserver leur foi et lutter.

« Que le temps doive travailler pour la cause de l'Église, cela

Digitized by Google

ne peut pas faire de doute pour nous. La cause de l'Église est celle de la vérité, du droit, des intérêts de la France : elle est la cause de Dieu. Mais Dieu se sert du temps comme l'instrument principal de sa Providence : et le temps a ses nécessités et ses opportunités : le succès est à ceux qui savent les observer, les suivre, les capter en quelque sorte, non à ceux qui veulent les prévenir et les forcer.

Que le clergé, ajoute le prélat, respecte donc ces opportunités ; qu'il ne cherche pas à les forcer et à les hâter ; que pour avancer le triomphe de ses justes revendications il ne se jette pas d'abord dans la politique militante ; qu'il s'en tienne résolument au contraire à l'objet purement et exclusivement évangélique de sa mission. L'œuvre de salut qui va lui être confiée ne doit pas être compromise par son mélange avec les discussions de pure politique, et en ce moment ce mélange la compromettrait certainement. Qu'on le voie uniquement préoccupé de rendre à l'Église la pleine puissance de sa mission et aux croyants une foi plus vigoureuse et plus pratique. Un jour viendra — qu'il sache l'attendre — où il pourra appuyer de son influence ce candidat, cette mesure ; et encore alors devra-t-il s'en tenir à l'objet évangélique de sa mission et abandonner aux laïques les querelles tumultueuses du forum.

Pour tenir le clergé éloigné de l'arène des partis, le docte prélat lui présente sur la conscience et la responsabilité des hommes publics des considérations on ne peut plus pleines de justesse, et qui révèlent son grand sens pratique. Citons ces pages vraiment remarquables.

« Un homme même très probe dans sa vie privée, dès qu'il est investi d'un mandat électif ou d'une fonction d'État, semble prendre une conscience nouvelle et se faire une morale toute d'occasion. A-t-il quelquefois des scrupules dans ses décisions ? On ne le sait pas toujours. Que plus de cent mille religieux et religieuses soient exilés et leurs biens confisqués ; que cinquante mille prêtres soient dépossédés de leurs droits et réduits à la mendicité, ou que d'innombrables citoyens soient frappés arbitrairement et voient leur carrière brisée, leur famille jetée dans la détresse, leur patriotisme mis à une cruelle épreuve : est-ce que l'homme public a coutume de s'arrêter à ces menus faits lorsqu'il a un ordre à donner ou un vote à émettre ? Ce n'est pas que la justice ne puisse protester au fond de lui-même : mais il a bientôt fait d'en

Digitized by Google

étouffer la voix dans une impérieuse raison d'État ou de parti ; et cette raison n'est le plus souvent que celle de son propre intérêt.

« Si du moins la responsabilité encourue par les hommes publics était précise, effective, personnelle et tirait réellement à conséquence pour eux ! Mais comment la saisir, et sur qui la faire porter parmi tant de pouvoirs divisés, éphémères et changeants ? Le moyen d'atteindre l'homme d'État qui a décrété une mesure inique ou fait voter une loi néfaste ? Il a disparu. Le moyen d'exiger d'un ministère qu'il tienne les engagements des ministres qui l'ont procédé ? Il a d'autres idées. Un tel système de gouvernement peut longtemps échapper aux plus graves responsabilités. A la longue sans doute elles se feront sentir, et le pays en essuiera peut-être quelque dommage ; mais alors ceux qui en furent responsables seront hors d'atteinte. Louis XIV et Napoléon portèrent du moins la peine de leurs fautes : à qui peuvent s'en prendre les prêtres catholiques de notre temps, si leurs droits sont foulés aux pieds ?

« Aussi bien ne doivent-ils jamais perdre de vue cet état particulier de la chose publique en France : à défaut ils s'exposeraient à tous les mécomptes et à toutes les mésaventures : Qu'ils s'abstiennent de faire appel aux pouvoirs publics ; qu'ils ne se prévalent auprès d'eux ni de la raison, ni de l'histoire, ni d'aucune considération d'espèce religieuse ; aujourd'hui il n'y a pas de justice pour nous, pas même de pitié. Nous nous trouvons en présence d'un régime trop anonyme et trop impersonnel pour qu'il veuille nous entendre, mais point assez pour qu'il ne puisse nous haïr. A nous de déjouer sa haine, d'éluder ses coups ; à nous de ne pas nous heurter à une implacable légalité. Il faut assurément que l'on sache et que l'on sente que nous ne cédons aucun de nos principes, aucun de nos droits, rien de ce qui est essentiel et propre à notre œuvre d'éternité. Mais pour le reste, laissons les morts enterrer les morts et les politiciens faire leur besogne d'un jour. Ce n'est pas de là que nous viendront les revanches de la justice et de la liberté ; et elles viendront.

« Elles viendront à moins que les destinées de la France ne touchent à un suprême péril, et ne doivent en être profondément modifiées. »

Elles viendront ; restons sur cette parole d'espoir et en attendant prions Dieu de hâter cette venue.

Fr. TIMOTHÉE, o. m. c.

Digitized by Google

L'ŒUVRE DE THOMAS DE CELANO[1].

Nous possédons enfin l'édition critique, l'édition définitive si longtemps attendue, des légendes franciscaines de Thomas de Célano.

Disons tout de suite que l'ouvrage répond à tous nos désirs. Il comprend la *Legenda prima*, la *Legenda secunda*, le *Traité des Miracles*, une Légende à l'usage du chœur et deux Séquences. Un index très détaillé en augmente encore le prix et facilite les recherches.

Du texte lui-même, si soigneusement établi, rien à dire, sinon que le R. P. Édouard a toujours choisi le meilleur. La comparaison avec les variantes nombreuses qui courent au bas des pages, en fait foi. Le R. P. Édouard n'a pas jugé à propos — quelques-uns le regrettent — d'enrichir son travail de notes copieuses. Aucun commentaire, aucun de ces développements où l'éditeur s'efforce, par des rapprochements plus ou moins exacts, par des conjectures plus ou moins heureuses, de démontrer une thèse et de donner au texte qu'il publie un sens conforme à ses idées préconçues. Le R. P. Édouard s'est contenté de reproduire le texte de Célano tel quel. Il a trouvé cette manière de faire plus loyale et ceux-là seront de son avis, pour qui écrire l'histoire n'est pas la transformer.

Dans des prolégomènes très importants, le savant éditeur nous donne sur le *curriculum vitæ* du biographe officiel de saint François, tout ce que nous pouvons savoir actuellement. Il place son entrée dans l'Ordre vers 1214-1215, prouve que c'est bien Thomas de Célano, et non pas F. Léon, qui raconte en témoin

1. S. Francisci Assisiensis *vita et miracula additis opusculis liturgicis, auctore* Fr. Thoma de Celano, hanc editionem novam ad fidem mss recensuit *P. Eduardus Alenconiensis* O. M. C. — Romæ, Desclée, Lefebvre et Soc. Platea Grazioli. Un volume in-8° de LXXXVII-481 pages. 10 fr.

Digitized by Google

oculaire comment saint François fit sortir tous les religieux, même les infirmes, de la « maison des Frères » à Bologne. Il prouve également que le Fr. Thomas ne fut pas témoin des dernières années de saint François. Au sujet du Chapitre général de 1266, le R. P. incline à penser que le décret supprimant les légendes autres que celles de saint Bonaventure n'eut qu'une portée liturgique.

Dans une autre partie des prolégomènes se trouvent la description minutieuse des manuscrits encore existants et connus [1] et la liste des éditions précédentes.

Mais le chapitre le plus intéressant est celui qui est intitulé, *De scriptis Fr. Thomæ de Celano.* C'est là que le R. P. Édouard nous expose ses idées sur les sources de l'histoire franciscaine, sur la valeur littéraire de Fr. Thomas et sur sa probité historique. Ce chapitre aborde la question franciscaine. Car il y a une question franciscaine, tout comme il y a une question biblique. Elle a pour objet la valeur des sources de l'histoire du Législateur ombrien. D'une part l'authenticité et l'intégrité des écrits des *Socii* sont mises en doute, de l'autre la véracité de Thomas de Celano. Sa qualité de biographe officiel l'a rendu suspect à toute une école de critiques.

On lui reproche d'avoir défiguré saint François, de s'être montré dans sa *Legenda prima* trop partial pour le Fr. Élie, d'être dépourvu de scrupules, caractère faible, instrument du parti dominant. Nous allons profiter de la nouvelle édition de ses œuvres pour examiner ces reproches à la suite du R. P. Édouard d'Alençon.

*
* *

Le R. P. reconnaît que la *Legenda prima* n'est pas parfaite, encore qu'elle ne mérite pas les critiques sans fondement, injustes même, qui lui sont adressées.

C'est, dit-on, un vrai manifeste en faveur d'Élie. Il est vrai, Fr. Thomas se montre plein d'égards pour Élie, il écrit que le séraphique Patriarche lui avait donné toute sa confiance : « *quem loco matris elegerat sibi, et aliorum fratrum fecerat patrem.* » Mais

1. Dans la dernière livraison de la *Miscellanea francescana* (Volume X, Fascicolo I), Mgr Faloci Pulignani annonce (p. 27-28) que le ms. de Fallerone dont s'était servi Rinaldi et que l'on croyait perdu, vient d'être retrouvé dans la petite paroisse d'Acqua la Castagna.

Digitized by Google

le *Speculum perfectionis*, qui serait, lui, un manifeste contre Élie, confirme ce témoignage. François souffre cruellement, le médecin déclare qu'il faut procéder à une douloureuse opération. « *Sed beatus Franciscus*, dit le Speculum, *nolebat incipere curam nisi veniret frater Helias, quia dixerat se velle interesse quando medicus inciperet curam illam, quia timebat atque valde grave sibi erat habere tantam sollicitudinem de seipso, ideo volebat quod generalis minister illud faceret fieri totum.* » (Cap. 115). Élie ne put venir *propter multa impedimenta quæ habuit.* Il ne sert de rien de dire que ce chapitre remonte « à une époque où la lutte entre le parti d'Élie et celui des observants en était encore à ses débuts, à un moment où frère Léon et ses amis voyaient sans doute en lui un adversaire, mais pas encore le mauvais génie de l'ordre et l'antéchrist de saint François [1] ». La confiance du Saint pour son vicaire général n'en est pas moins évidente. D'ailleurs la supposition qu'on imagine est en contradiction avec ce que l'on nous a dit [2] des circonstances dans lesquelles fut composé le *Speculum.* F. Léon l'aurait écrit en pleine hostilité contre Élie et après avoir, épris d'une sainte colère, brisé le fameux tronc de marbre.

Autre témoignage en faveur d'Élie. Le chapitre 121 du *Speculum* nous certifie le récit où Célano raconte que F. Élie apprit par une vision, deux ans à l'avance, la mort du saint Fondateur [3].

Pourquoi alors s'étonner que le biographe officiel se montre favorable à celui que S. François honorait de sa confiance? De ce que Célano a mis F. Élie au premier plan dans la *Legenda prima*, il ne s'ensuit pas qu'il ait menti. F. Élie jouissait à ce moment de la plus flatteuse des réputations et le P. Édouard montre qu'il était universellement estimé. L'écrivain pouvait donc bien se tromper, comme le Saint lui-même, sur le caractère de cet homme qui n'était pas alors ce qu'il devint plus tard. Ceux qui accusent F. Thomas de faux, dirons-nous avec le P. Édouard, doivent prouver leur accusation par des arguments solides et ne pas se contenter de simples insinuations. Le R. P. venge ensuite Célano des reproches

1. *Speculum perfectionis seu S. Francisci assisiensis legenda antiquissima*, ed. P. Sabatier, p. 228. n. 1.

2. *Speculum perfectionis* .. ed. P. Sabatier p. LI.

3. Il faut une certaine dose de bonne volonté pour voir, ainsi que le Prof. Tamassia, (*S. Francesco d'Assisi e la sua leggenda*, p. 180, n. 1) que le *Speculum* cherche à attribuer au F. Élie un caractère odieux en lui faisant dire : « *Licet homines hujus civitatis te reverentur pro sancto, tamen quia credunt firmiter, propter hanc infirmitatem tuam incurabilem, te in proximo moriturum...* »

Digitized by Google

dont on le charge à propos de la bénédiction d'Élie [1], de sa prétendue hostilité pour les *Socii*, de ses flatteries à l'adresse de Grégoire IX.

Le Cardinal Hugolin mérite en vérité toutes les haines et toutes les rancunes des protestants!... Alors que dans le Sacré-Collège et dans le clergé, beaucoup, au regard superficiel, voyaient, comme ces modernes critiques, dans l'œuvre de S. François un mouvement hérétique, le Cardinal Hugolin sut au contraire en discerner l'esprit profondément catholique. Il comprenait que l'Église avait besoin de réformes et qu'elle ne se régénérerait qu'en se retrempant dans la pauvreté et la simplicité évangéliques : « *Quem (beatum Franciscum) dominus episcopus videns, humili devotione suscepit, sicut et semper omnibus sacram religionem prætendentibus faciebat, et illis præcipue qui beatæ paupertatis et sanctæ simplicitatis insigne nobile deferebant.* » (*Legenda prima*, n° 75). C'est là, pour le Cardinal Hugolin, un titre incontestable de gloire. Il entrait pleinement dans les désirs du Saint ; il l'aidait, habitué au maniement des hommes, à réaliser l'idéal entrevu. Il y avait entre eux une profonde affection née d'une communauté parfaite d'idées. Quand il y avait divergence, c'était sur des points secondaires d'application et l'accord se faisait rapidement. Ce n'est donc point pour confisquer S. François que le Cardinal Hugolin s'unit à lui. Dans l'œuvre des Frères-Mineurs le saint Cardinal aperçut le renouveau de l'Église, dans leur Fondateur il vit l'homme catholique par excellence et c'est pourquoi il le protégea contre ceux qui, moins clairvoyants, le confondaient avec les vulgaires hérétiques de cette époque. Hugolin fut dans toute l'acception du terme le protecteur et le défenseur de l'Ordre naissant.

Le *Speculum*, qui dans la pensée de ses protagonistes serait une réponse à la bulle *Quo elongati*, rend le même hommage au grand Cardinal. Il nous atteste qu'il sentait vivement le besoin d'un retour à l'Église primitive et qu'il était tout disposé à favoriser ce mouvement de réforme : « *In ecclesia primitiva*, disait Hugolin, *patres et prælati erant pauperes et homines caritate non cupiditate ferventes. Cur ergo non facimus de vestris fratribus episcopos et prælatos qui documento et exemplo omnibus aliis prævalerent* [2] *?* » C'est encore dans le *Speculum* que se trou-

1. Cf. *Études Franciscaines*, t. VIII, p. 643-53; t. IX, p. 204-7.
2. *Speculum perfectionis*, Ed. Sabatier, p. 76. — Cet argument n'a de valeur que pour

Digitized by Google

vent ces paroles adressées par Hugolin à S. François, au moment où il l'empêche de passer en France : « *Frater, nolo quod vadas ultra montes quia multi prælati sunt qui libenter impedirent bona tuæ religionis in curiā romanā. Ego autem et alii cardinales qui ipsam religionem diligimus libentius protegemus et adjuvabimus eam si manseris in circuitu istius provinciæ* [1]. »

F. Thomas n'a donc fait que rendre justice au Cardinal Hugolin et exprimer la reconnaissance que l'Ordre tout entier lui doit.

Que le biographe officiel, en écrivant cette première Légende, ait été incomplètement renseigné, on ne peut le nier. Du reste, lui-même avoue n'avoir pas l'intention de tout raconter. Néanmoins sa sincérité est entière et dès cette première ébauche la physionomie de S. François est exactement rendue.

Les premières difficultés qui surgirent au sein de l'Ordre y sont elles-mêmes indiquées. Au chap. XI (N° 28, p. 30), Thomas de Célano nous montre S. François annonçant l'avenir de l'Ordre à ses premiers disciples et prévoyant déjà que plusieurs se relâcheraient de leur ferveur première : « Après des fruits doux et suaves, dit le Saint, viendront des fruits moins bons, puis des fruits amers, acides même, malgré leur belle apparence. Dieu fera de nous un grand peuple, mais un temps viendra où il en sera de cette multitude comme de ces poissons dont le pêcheur ne garde que les plus beaux, rejetant les autres. » Et Célano ajoute : « *Hæc omnia quæ sanctus prædixit*, QUANTA VERITATE PRÆFULGEANT, QUANTA SE MANIFESTATIONE APERIANT, *satis manifestum est considerantibus in spiritu veritatis.* »

N'est-ce pas encore dans la *Legenda prima* (N° 104) que l'on trouve ces phrases : « *Videbat enim multos ad magisterii regimina convolare, quorum temeritatem detestans, ab hujusmodi peste sui exemplo revocare studebat eos..... Dolebat quosdam prima opera reliquisse, de novis adinventionibus pristinam oblitos esse simplicitatem. Propterea lamentabatur eos qui quandoque magis superioribus toto desiderio intendebant, ad infima et vilia descendisse, et per frivola et inania in campo vacuæ libertatis, relictis veris gaudiis, discurrere et vagare.* »

Ces lignes ont été écrites au plus tard en 1229. Si cette première Légende a été composée sous l'inspiration d'Élie, il faut avouer

ceux qui admettent l'authenticité et l'intégrité du *Speculum*. Pour nous le Ch. 43, d'où est extrait ce passage, dépend de II Cél. nos 148-150.

1. *Speculum perfectionis*. Ed. Sabatier, p. 121.

Digitized by Google

que ce personnage cachait habilement son jeu ou qu'il n'était pas encore du parti de la large observance [1]. En tout cas F. Thomas de Célano ne peut être accusé d'avoir faussé l'histoire.

***

Passant ensuite à la *Legenda secunda* le R. P. Édouard émet l'opinion que les Trois Compagnons envoyèrent des documents au Ministre Général, conformément à la demande du Chapitre de 1244 ; que ce qu'ils envoyèrent ne peut être identifié avec la Légende qui leur est attribuée, mais peut se retrouver dans le recueil intitulé *Speculum perfectionis*, compilation de date incertaine. D'autres religieux durent communiquer également leurs souvenirs et, muni de ces documents divers, avec le concours des compagnons eux-mêmes, Fr. Thomas de Célano rédigea la *Legenda secunda*. Quant à la traditionnelle Légende des *Socii*, le P. Édouard pense avec le P. Van Ortroy qu'elle est une compilation de la fin du XIIIe siècle, mais il admet qu'il s'y rencontre des particularités empruntées aux récits des Compagnons de S. François [2].

L'hypothèse émise par le R. P. Édouard, à savoir, que Celano avait pour composer sa seconde Légende non seulement des écrits des Compagnons sous les yeux, mais encore les Compagnons eux-mêmes à côté, de lui et collaborant avec lui, est très vraisemblable. Qu'il ait eu des documents écrits par eux, cela ressort du texte de la Chronique des XXIV Généraux et de la Lettre d'envoi ; qu'il les eût à ses côtés, le prologue, la prière finale et la première personne du pluriel si souvent employée par Célano en concurrence avec la première personne du singulier, l'indiquent suffisamment.

Dire que Thomas de Célano a été assez habile et assez fourbe pour « suggérer à ses lecteurs l'idée que la seconde vie avait été faite en collaboration avec les *Socii* » (Opusc. de critique histo-

1. Il ne fut pas l'initiateur de la large observance. Le ch. Ier du *Speculum* nous le montre entraîné et non pas entraîneur. Cela ne diminue pas sa culpabilité. Au lieu de suivre ce mouvement, il aurait dû s'y opposer.

2. Dans un précédent article (*Études franciscaines*, Février 1906) nous avons essayé de démontrer que la Légende des Trois Compagnons formait bien un tout homogène, dû peut-être au notaire apostolique J. de Ceperano, en tout cas, antérieur à la *Legenda II^a* à laquelle il servit de source et ayant subi dans la suite, en passant dans le recueil *de Legenda antiqua*, des retouches, des interpolations provenant probablement des documents envoyés à Crescence de Jési par les Trois Compagnons.

Digitized by Google

rique, t. I, p. 70, n. 1) dénote des préjugés que nous nous dispensons de qualifier. Il est moralement impossible d'imaginer pareille fourberie, écrit à ce propos le Dr Goetz [1]. La littérature postérieure ne serait pas sans contenir une réfutation et une protestation contre le faussaire.

Il est donc exact de dire que Célano composa un *Speculum perfectionis*. La 2e partie de la *Legenda secunda* répond de tout point à ce titre. Le nom de *Speculum perfectionis* ne fut donné que plus tard, en propre, à une compilation des documents dont il s'était servi et comme le fait remarquer le P. Édouard, la *Legenda* de Fr. Thomas devient la pierre de touche pour discerner dans le *Speculum* les morceaux qui émanent des Trois Compagnons.

Il est encore exact de dire que l'œuvre des Trois Compagnons se trouve dans la *Legenda secunda*, mais elle ne s'y trouve que partiellement et remaniée par le biographe officiel. Remaniée, non pas falsifiée. D'après certains critiques, Célano nous présenterait une contrefaçon de la pensée du Saint et des *Socii* (Opusc. de critique historique, pp. 70 et 71, n. 1). Est-ce bien par des considérations purement scientifiques que l'on est arrivé à formuler ce jugement?...

On commence par supposer en S. François un hérétique dont l'Église a confisqué, à son profit, la popularité; dont elle a transformé l'œuvre et qu'elle a fait catholique et saint malgré lui, rebelle jusqu'à la fin. Pour être hérétique, d'après certains historiens, il suffirait donc de protester contre les désordres imputables à l'élément humain de l'Église. S. François eut beau reconnaître sa divinité, lui demander spontanément son approbation, vénérer dans ses ministres, même indignes, les représentants du Christ, il n'en est pas moins hérétique, car il inaugura un mouvement de réformes opposé aux abus de son temps [2]! Ainsi ce qui fait sa gloire, ce qui l'a fait placer sur les autels par l'Église elle-même contribue à le ranger, suivant quelques historiens, parmi les révoltés. Telle est l'idée que se firent de S. François un certain

1. W. Goetz. — *Die Quellen zur Geschichte des hl. Franz von Assisi*, p. 69 : « Mir will scheinen : die Möglichkeit dieses Betruges sich ausdenken, heisst sie verneinen. Es liegt eine seelische Unmöglichkeit vor, ganz abgesehen davon, dass ein Widerspruch gegen den Fälscher sich in der spätern Literatur verfinden müsste, auch wenn der erste Protest der Vergewaltigten uns verloren gegangen seine sollte ».

2. On connaît les doctrines hérétiques du XIIIe siècle sur la création, le monde, la vie, la propriété, le mariage, l'abstinence, etc... Le petit pauvre d'Assise n'a professé aucune de ces théories. Entre lui et les hérétiques il y a un abîme.

Digitized by Google

nombre de savants, entre autres Thode [1] qui avoue n'avoir pas eu besoin du *Speculum perfectionis* pour se former cette conviction d'un François d'Assise hétérodoxe, mais seulement des Légendes célaniennes. Je le crois bien! Un peu de prévention contre l'Église suffit ; avec cela on fait dire aux documents ce que l'on veut.

Tout de même, le témoignage de Thomas de Célano est tellement clair que M. Sabatier fut plus scrupuleux et eut besoin d'autre chose pour établir la même thèse. Il crut que le *Speculum* le servirait à souhait. Cependant la démonstration ne se fit pas. Malgré la vaste érudition et l'habileté prodigieuse de son éditeur, le *Speculum* manque d'autorité pour détrôner l'historiographe officiel et de plus, nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, il n'apparaît pas que le témoignage de ce document soit en contradiction avec celui de Célano. Alors le Professeur Tamassia assume à son tour cette difficile tâche de faire un François d'Assise à la fois hérétique et historique. Il s'autorise des conclusions du P. Van Ortroy pour rejeter la légende traditionnelle des Trois Compagnons où brille, là aussi, d'une très vive lumière le caractère catholique du prophète d'Assise. M. Tamassia accepte *a priori* cette démolition, elle cadre trop bien avec ses desseins. — Il s'en faut pourtant que l'opinion de l'illustre Bollandiste soit universellement admise! — Il rejette également en bloc le *Speculum perfectionis* [2] et s'efforce ensuite de démolir l'œuvre de Thomas de Célano. Thomas de Célano discrédité, il sera permis de penser sur S. François tout ce que la fantaisie et la passion anticatholique suggéreront. Le R. P. Édouard a, ici même [3], renversé le travail du Professeur de Padoue.

Les savants critiques dont je viens de parler ne reconnaissent comme véritables héritiers de S. François que ces Zelanti ridicules qui, s'affublant d'habits et de manteaux trop courts, prétendaient vivre à leur guise. Les supérieurs de l'Ordre durent poursuivre ces indisciplinés et dès lors on les traite d'odieux persécuteurs, de partisans du relâchement, infidèles à l'idéal du maître. C'est ainsi que nous sont présentés le Ministre Général Crescence de Jési, qui demanda la *Legenda secunda* à Thomas de Célano

1. Henry Thode, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*. Zweite verbesserte Auflage. p. 590.

2. « C'est, dit-il, une élaboration évidente de la Vita IIa. Le *Speculum* est pour nous comme s'il n'était pas. » (Nino Tamassia, *S. Francesco d'Assisi e la sua Leggenda*,) p. 135. L'exécution est un peu trop sommaire.

3. *Études franciscaines*, mai 1906.

Digitized by Google

et Th. de Célano lui-même. Celui-ci se serait fait son instrument docile pour travestir la pensée de S. François.

Tout autre est la vérité. Fr. Thomas nous retrace le véritable idéal franciscain, aussi éloigné des abus de la large observance que des exagérations fanatiques des Spirituels.

Rien de ce qui caractérise la pensée du Saint Fondateur : le travail des mains, le soin des lépreux, la soumission au clergé séculier, la pauvreté évangélique, le rôle de la science, etc... rien n'est oublié par le biographe officiel. Ni dans la *Legenda prima* ni dans la *Legenda secunda* Célano ne craint de rappeler les humbles et pauvres débuts de l'Ordre, de cette « première école du bienheureux François » comme il l'appelle (*Legenda prima* N° 30, p. 32 : « *Et vere minores, qui omnibus subditi exsistentes semper quærebant locum vilitatis et officium exercere in quo quædam fore injuria videretur.* » [1] « *Diebus vero manibus propriis qui noverant laborabant, exsistentes in domibus leprosorum, vel in aliis locis honestis, servientes omnibus humiliter et devote* [2]. »

Célano ne cherche donc pas à cacher le changement qui s'était opéré dans la vie des Frères-Mineurs. Le tort des Spirituels, le tort de leurs partisans actuels est de ne pas comprendre que cette évolution avait été rendue nécessaire par le ministère de la prédication. Il fallait que cette évolution se fît selon la pensée du Fondateur, conformément à son esprit d'humilité et de pauvreté, dans la direction même qu'il avait imprimée. Or, on ne peut dire que Thomas de Célano s'en soit écarté et qu'il nous présente dans la *Legenda secunda* une contrefaçon des idées du saint.

Il insiste, tout autant que le *Speculum perfectionis*, sur la rigueur de la pauvreté exigée par S. François. D'après cet écrit, le Séraphique Patriarche répondait à ceux qui l'interrogeaient sur la pauvreté, que le Frère-Mineur ne devait rien avoir « *nisi tunicam sicut regula sibi concedit et cordam et femoralia et qui manifesta necessitate coguntur calceamenta* [3]. » Thomas de Célano nous dit aussi dans sa *Legenda prima*, en parlant des premiers Frères-Mineurs : « *Sola tunica erant contenti, repetiata quandoque intus et foris... Fune succincti femoralia vilia gestabant, et in his omnibus permanere, nihilque habere amplius propositum pium habe-*

1. *Legenda I*a, N° 38.
2. *Legenda I*a, N° 39.
3. *Speculum perfectionis*... ed. P. Sabatier, C. 4, p. 12. Cf. aussi les ch. 2 et 3.

Digitized by Google

bant[1]. » Et dans la *Legenda secunda :* « *Revera ipse a principio religionis usque ad mortem, tunica sola, cordula et femoralibus dives, nihil aliud habuit*[2]. » Plus loin (N° 59, p. 216) il ajoute : « SEQUI EUM POSSUMUS IN FORMA PRÆSCRIPTA, *nihil proprietatis habendo, licet præter usum domorum vivere non possimus.* ».

Les nécessités de la vie — à moins qu'on ne veuille obliger les Frères-Mineurs à vivre de l'air du temps et à la belle étoile — avaient amené cette distinction très légitime entre la propriété et l'usage, très légitime et très conforme à la pensée de S. François. Il ne la formula pas comme un juriste ; on peut dire cependant qu'elle découle de sa manière d'agir. Le *Speculum perfectionis* (Ch. 55) rapporte qu'il envoyait chaque année un panier de poissons à l'Abbé des Bénédictins, c'était la redevance que lui-même avait établie pour la Portioncule. Ce que Célano traduit par les mots : « *proprietatem ex eo reservans aliis et suis retinens usum tantum.* (*Legenda secunda*, n. 18.)

Des tendances au relâchement attristèrent les dernières années de S. François. Les Spirituels, dans leurs polémiques passionnées, les exagérèrent au point que des historiens modernes commettent une erreur de perspective et placent du vivant de S. François des divisions qui ne déchirèrent l'Ordre que longtemps après. On ne peut nier cependant qu'il y eut des tiraillements, et Célano ne cherche pas à le taire. La trace s'en retrouve dans la *Legenda prima.* Dans la *Legenda secunda* le conflit est évident. La franchise du biographe officiel est entière. N'est-ce pas lui qui dit : « *Redit animalis homo ad suos et repetit sua, quæ pauperibus derelinquere nolens, virtutis propositum citius dereliquit. Multos hodie talis miseranda distributio fallit, temporali exordio vitam beatam quærentes*[3]. »

« *Non obedientiam damno, sed ambitionem, sed otium, sed delitias reprehendo; denique et obedientiis cunctis Franciscum omnino propono*[4]. » Ce blâme est adressé aux « *fratres palatini.* »

« *Odio sunt virtutum exercitia multis, qui ante laborem volentes quiescere, filios se non Francisci sed Luciferi probant.* » Et tout ce chap. CXXI intitulé : « *Lamentum ad eum (S. Franciscum) de otiosis et gulosis.* »

1. *Legenda Ia*, n. 39, p. 41-42.
2. *Legenda IIa*, p. 213-214.
3. *Legenda IIa*, n. 81.
4. *Legenda IIa*, n. 120.

Digitized by Google

« *Confunduntur, aiebat, optimi fratres in malorum fratrum operibus, et ubi non peccaverunt, ipsi pravorum exemplo portant judicium.* DURO PROPTEREA GLADIO ME TRANSFODIUNT, *et reducunt illum per mea viscera tota die.* SUBTRAHEBAT SE PROPTER HOC MAXIME A CONSORTIO FRATRUM, NE CONTINGERET EUM AUDIRE ALIQUID SINISTRI *de quoquam in sui renovationem doloris* [1]. »

Le chapitre CXLI est aussi particulièrement significatif [2]. Le *Speculum perfectionis* n'est pas plus véhément que la *Legenda secunda.* Célano y rapporte avec sincérité les paroles les plus sévères de S. François contre les Ministres indignes : « *Nam sunt quidam de numero prælatorum qui eos (fratres) ad alia trahunt, antiquorum eis proponentes exempla, et parum mea monita reputantes. Sed quid agant in fine videbitur. Et paulo post cum infirmitate nimia gravaretur, in vehementia spiritus,* IN LECTULO SE DIREXIT : QUI SUNT ISTI, AIT, QUI RELIGIONEM MEAM ET FRATRUM DE MEIS MANIBUS RAPUERUNT ? SI AD GENERALE CAPITULUM VENERO, TUNC EIS OSTENDAM QUALEM HABEAM VOLUNTATEM. » Qu'on relise aussi le chapitre CXVI, Célano y rapporte une malédiction de *S.* François : « *A te Sanctissime Domine, et a tota cœlesti curia, et a me parvulo tuo sint maledicti, qui suo malo exemplo confundunt et destruunt quod olim per Sanctos fratres Ordinis hujus ædificasti, et ædificare non cessas.* »

Est-il permis après cela de prétendre que rien dans les longs chapitres des Légendes de Célano ne fait soupçonner la richesse, la force et les douleurs de l'âme de S. François [3], que cet écrivain et le Ministre Général Crescence de Jési étaient du parti de la large observance, de ceux qui adultéraient la pensée de S. François [4] ?.....

Au sujet de la science, Thomas de Célano nous livre aussi la vraie pensée de S. François. Il suffit de lire les Chapitres CXLVI

1. *Legenda IIa*, n. 157.

2. Dans le même genre, les Chapitres 36 à 38, 40, 49, 146 qui ne se trouvent pas dans le *Speculum.* Le Professeur Tamassia dans son livre déjà cité nous apprend que le Ch. 38 est d'origine indienne : le fait qui y est raconté arriva presque de la même manière à Bouddha ! (Cf. S. Frco e la sua leggenda, p. 149.)

3. Cf. P. Sabatier, *Tractatus de Indulgentia S. Mariæ de Portioncula*, p. 121.

4. On dit bien, pour expliquer la présence de certains chapitres de la *Legenda IIa*, qu'ils ont été ajoutés par Célano d'après les documents soustraits, par Crescence de Jési à l'œuvre des *Socii* et que son successeur, Jean de Parme, lui rendit. Mais sur quoi repose cette conjecture ?

Digitized by Google

et CXLVII de la *Legenda secunda* pour s'en convaincre. « *Præodorabatur etiam tempora non longe ventura, in quibus occasionem ruinæ fore scientiam sciret, spiritus vero fulcimentum spiritualibus intendisse* [1]. »

Le *Speculum* n'est pas plus sévère que Célano. Il ne nous montre pas un S. François ennemi de la Science et des livres. Comme le biographe officiel il nous dit : « *Non hoc dicebat quod lectio Sacræ Scripturæ sibi displicebat sed ut a superflua cura discendi retraheret universos* [2]. »

Enfin on accuse encore Célano d'avoir fait de S. François un farouche anachorète, un reclus, ennemi de la lumière et du monde, des fleurs et du soleil. Ce reproche vient de M. Nino Tamassia [3]. L'extraordinaire professeur de Padoue ne se souvient donc plus des Chapitres XXI et XXIX de la *Legenda prima*, ni des Chapitres CXXIV à CXXX de la *Legenda secunda ?*

*
* *

Terminons par ce trait la défense, d'ailleurs très facile, de Thomas de Célano.

Le *Speculum perfectionis* nous offre dans un grand nombre de ses récits plus de fraîcheur, de simplicité et de vie. Il n'en est pas moins vrai que F. Thomas de Célano, malgré toutes les attaques dont il a été l'objet, reste debout, témoin fidèle et sincère de la pensée du Séraphique Père. Nous souscrivons donc à ces paroles de son nouvel éditeur :

« En vérité, si on faisait disparaître Célano, il ne resterait plus de fondement certain pour l'histoire de S. François. Tous ceux qui désirent connaître l'histoire vraie du Législateur d'Assise, doivent lire et relire, les Légendes de Thomas de Célano, les méditer avec attention et amour. »

Tel sera notre souhait final. Nous l'offrons au T. R. P. Édouard d'Alençon avec nos sincères félicitations et notre vive reconnaissance.

Ce serait une erreur de croire que ce volume n'est destiné

1. *Legenda IIa*, n° 195.

2. *Speculum perfectionis*, Ch. 69 qui nous semble bien lui aussi dépendre de II Célano CXLVII.

3. Nino Tamassia, *S. Francesco e la sua Leggenda*, p. 109.

Digitized by Google

qu'aux savants et aux érudits. Ce livre est pour l'ordre de Saint-François ce que l'Évangile est pour l'Église... Plaise à Dieu que tous les Frères-Mineurs lisent et méditent ces légendes ! C'est là, à sa source, qu'ils puiseront le véritable esprit franciscain dans toute sa saveur et son énergie vivifiante, et avec lui, le secret de renouveler, en nos temps troublés les merveilles opérées par S. François d'Assise.

F. GRATIEN,
O. M. C.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

(*Suite et fin* [1].)

MENDIANTS ET VAGABONDS PAR M. LOUIS RIVIÈRE.

La répression de la mendicité et du vagabondage est chose nécessaire. Ce n'est pas sans certain regret qu'on est obligé de le constater ; l'imagination tranquillement installée dans ce palais des songes regarde d'un œil plutôt attendri ces chevaliers errants pour qui les cadres sociaux sont trop rigides. Elle suit sur la route poudreuse le chemineau qui s'enivre de soleil, de grand air et de liberté, près de lui voici le jongleur qui s'en va de château en château dire ses romances qui seront payées d'un sourire et d'une nuit d'hospitalité, voici le frère mendiant qui porte sa besace et égrène son chapelet, quoi même ! Voici un pèlerin, oh ! bien pauvre et bien déguenillé : c'est un saint, l'Église l'a mis sur les autels, c'est — qu'on nous passe l'expression — « le vagabond du bon Dieu, » c'est S. Benoît-Joseph Labre.

Sous l'ancien régime la lutte se poursuivit sans trêve, les mesures prises en 1523, 1536, 1612, 1656, 1662, 1724, 1767, 1777 peuvent se résumer ainsi : mise à la charge des villes ou villages des pauvres infirmes, obligation du travail pour les pauvres valides, internement des incorrigibles dans les dépôts de mendicité.

L'Assemblée constituante ne se désintéressa pas de la question, d'autant plus que la misère allait croissant, et elle organisa des ateliers de secours, mais cette tentative eut peu de succès, elle ne concernait d'ailleurs que les mendiants valides, quant aux vagabonds elle en confia la police aux Municipalités.

La Convention voulut faire une œuvre d'ensemble, il est intéressant de relever les principes dont elle s'inspira :

1. Voir *Études franciscaines*, n° de juin 1906.

Digitized by Google

1) l'assistance est nationalisée et devient une dette d'État.

2) le secours doit être assuré à tous les besoins sans distinction de nombre ni de catégorie.

3) les secours ainsi organisés ont un caractère politique et sont inspirés par la lutte des classes : la propriété des riches est attaquée non parce qu'elle est injuste, mais parce qu'ils sont contre-révolutionnaires, les pauvres sont enrichis non parce qu'ils ont le droit de subsister, mais parce qu'ils sont patriotes.

La Convention fut impuissante à tenir ses promesses, elle avait voulu l'irréalisable et un député pouvait faire cet aveu : « Celui qui le premier a dit que l'État devait seul à l'indigence des secours a dit une absurdité, car le produit de toutes les impositions de la République ne suffirait pas pour acquitter cette charge énorme et incalculable [1].

Dans notre droit actuel, la matière est régie par les articles 269 à 282 du code pénal.

Le vagabondage est un délit. Est vagabond celui qui n'a ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et n'exerce habituellement ni métier, ni profession. La peine est de 3 à 6 mois d'emprisonnement. En 1832 fut ajoutée la surveillance de la haute police pendant 5 ans au moins et 10 ans au plus. La loi du 27 mai 1885 a supprimé cette peine et l'a remplacée par la défense faite au condamné de paraître dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le gouvernement au moment de sa libération, art. 19. L'interdiction de séjour a eu pour principal résultat de chasser le libéré des villes où la police est organisée pour le rejeter dans les campagnes qui en sont à peu près dépourvues.

Le vagabond est traité durement parce qu'une sorte de présomption de criminalité pèse sur lui, inoffensif aujourd'hui, il sera demain un criminel.

La loi est moins sévère pour le mendiant. Pour qu'elle s'applique, il faut qu'il n'y ait pas, dans le lieu du délit, d'établissement public organisé pour obvier à la mendicité, sinon la loi ne punit que le mendiant d'habitude valide [2].

Le décret du 5 juillet 1808 avait bien prévu la création de ces établissements ou dépôts de mendicité sans lesquels la loi reste

1. *Réforme sociale*, 16 décembre 1905, p. 865.
2. V. Jugement de Château Thierry, *Réforme sociale*, mars 1893, p. 410.

Digitized by Google

lettre morte. Mais jusqu'au second Empire on ne tint pas la main à la réalisation de ce programme.

La statistique criminelle ne révèle pas une notable diminution dans les délits de vagabondage et de mendicité. Et cependant le Parquet est de plus en plus indulgent. Ses instructions lui enjoignent de ne pas arrêter les gens sans domicile et sans profession lorsqu'ils sont porteurs d'une petite somme de 0 fr. 25 (les cinq sous du Juif-errant) et d'autre part la gendarmerie est détournée de ses fonctions de police pour être employée à des besognes purement administratives, quand ce n'est pas à crocheter les églises et à tirer sur les catholiques.

Voici les chiffres les plus récents.

Années	Condamnations pour vagabondage	pour mendicité
1890	19418	13429
1900	11561	8116
1901	12623	8093
1902	12916	8516
1903	12365	7888

Voici comment les législations étrangères ont résolu le problème :

Angleterre. La législation anglaise est très sévère pour les vagabonds, et elle le peut parce qu'elle a inscrit dans ses lois le principe de l'assistance obligatoire. Celle-ci est donnée soit à domicile, soit dans les *Workhouses* qui sont à la fois atelier de travail pour les valides, hospice pour les vieillards et incurables, asile pour les enfants, hôpital pour les malades.

Hollande. La législation hollandaise se caractérise par l'institution de maisons de travail et de colonies agricoles.

Allemagne. Les lignes principales sont les mêmes qu'en Angleterre.

Belgique. Le loi belge du 1er janvier 1892 présente un intérêt tout particulier. Après avoir statué sur le sort des enfants, des malades, des vieillards, des chômeurs involontaires, voici comment elle réprime le vagabondage professionnel. Elle en fait une simple contravention, mais à laquelle est annexée la mise à la disposition du gouvernement pour un temps qui varie de 2 à 7 ans, c'est le juge de paix qui statue, et il est documenté d'une manière aussi rapide que facile par un casier central qui renferme le dossier de chaque personne arrêtée. La répression paraît sans doute

Digitized by Google

rigoureuse, mais elle est tempérée par la libération conditionnelle. Les résultats de cette législation ont été excellents, elle a fait disparaître le chemineau de la Belgique.

L'auteur entre ensuite dans le détail des mesures prises en France pour prévenir ou réprimer le vagabondage et la mendicité.

1° Enfants, vieillards et infirmes.

Parmi les institutions propres à réprimer le vagabondage de l'enfance qui est pour lui l'école primaire du délit, il faut compter surtout.

1. La loi du 28 mars 1882 sur l'instruction obligatoire, mais à cause de son caractère politique et anti-religieux, elle n'a pas donné les résultats attendus, et 11 °/o des enfants ne fréquentent pas l'école.

2. Les patronages. Le premier a été fondé à Marseille en 1799 par M. l'abbé Allemand. En 1900 il y avait en France 2351 patronages de garçons, 1867 patronages de jeunes filles. Un office central des patronages catholiques existe à Paris, 7, rue Coëtlogon. Les patronages laïques datent de 1894. Le nombre s'en est rapidement accru.

Années	1894-1895	34
	1895-1896	468
	1900-1901	1276
	1902-1903	1603
	1903-1904	2125
	1904-1905	2315

dont 1350 pour les garçons, 960 pour les filles [1].

La loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés et qui forme un véritable code de la protection de l'enfance enserre dans ses mailles toutes les catégories possibles, et ne laisse guère de place au vagabondage de l'enfance. A côté de l'effort législatif, l'effort privé, nous l'avons rencontré déjà en rendant compte du livre de M. H. Joly sur « l'enfance coupable ».

Quant aux vieillards et aux infirmes, la loi du 14 juillet 1905 a établi en leur faveur l'obligation de l'assistance. L'assistance est due aux indigents de cette catégorie, en principe par la commune, à son défaut par le département et subsidiairement par l'État. La loi doit entrer en vigueur le 1er janvier 1907, mais l'expérience dira si les conséquences financières de la loi ne seront point désastreuses et ne la rendront point inapplicable.

1. Rapport sur l'éducation populaire en 1904-1905 de M. E. Petit.

Digitized by Google

2° Valides sans travail ou chômeurs involontaires. Le remède se trouve :

1. Dans l'assurance contre le chômage. Le résultat a été satisfaisant surtout quand on a constitué dans les syndicats professionnels des caisses de chômage opérant sur un personnel restreint et dont tous les membres sont dans des conditions sensiblement analogues. Nous sommes à cet égard fort peu avancés en France.

2. Dans le placement, réglementé par la loi récente du 14 mars 1904.

Les communes et les œuvres privées ont organisé des asiles de nuit pour recueillir les tristes épaves de notre société parfois si dure et inhospitalière.

En 1902, l'œuvre de l'hospitalité de nuit a abrité 69.936 pensionnaires pendant 205.911 nuits. Depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1903, en moins de 25 ans elle a abrité 1.691.961 pensionnaires pendant 4.603.316 nuits.

Souvent on voit fonctionner à côté de l'hospitalisation proprement dite les œuvres de placement et d'assistance par le travail.

Des œuvres spéciales ont pris en main le patronage des libérés qui désirent se relever et qui, s'ils n'étaient point aidés, retomberaient vite dans le découragement et dans le crime.

3° Vagabonds irréductibles.

On a vu plus haut quelles sont les dispositions de notre Code pénal, nous n'y reviendrons pas. Un grand nombre de projets ont été mis au jour pour les améliorer et les rendre plus efficaces. Distribuer à ceux qui ont besoin d'assistance non pas des jours de prison, mais des secours, interner dans des maisons de travail et sous une discipline sévère le mendiant valide irréductible, et cela moins comme mesure répressive que comme mesure éducative, tels sont les principaux éléments de solution que propose l'auteur dont la monographie est écrite avec une clarté et une précision remarquables.

La Population par M. des Cilleuls.

« L'étude des causes de l'amoindrissement ou du développement de la population, dit M. Cheysson, est un des objets les plus considérables de l'économie politique. Elle réagit par quelque côté sur tous les intérêts vitaux de la société ; elle touche à

Digitized by Google

l'armée, à son recrutement et par là, à la grandeur et à la sécurité nationales, elle touche au régime de l'agriculture et de l'industrie, au bien-être des ouvriers, aux taux des salaires, à l'équilibre entre la production et la consommation ; elle touche à la stabilité politique, à la prospérité commerciale, à l'émigration intérieure ou extérieure, à la colonisation et au rayonnement de la mère-patrie ; elle touche à la constitution de la famille, à la moralité publique, en un mot à tous les problèmes dont se préoccupent le moraliste, le philosophe et l'homme d'État. Rien ne lui échappe et tout y vient retentir. »

M. A. des Cilleuls prend son sujet de haut, et l'envisageant au point de vue le plus élevé, le point de vue moral, il rappelle les lois qui régissent la famille, élément social par excellence et condition maîtresse du progrès. Fort à propos, il fait allusion à la division bien connue de Le Play qui ramenait la famille à trois types principaux, la famille *patriarcale* où domine exclusivement l'autorité paternelle, la famille *souche* où cette autorité et l'esprit de tradition se concilient avec l'initiative laissée à certains membres de la famille, la famille *instable* qui subit l'empire d'un individualisme sans contre-poids. C'est le second type qui correspond à toute civilisation soucieuse du véritable progrès.

Ce n'est pas au hasard que l'homme doit affronter les responsabilités de la famille : respect du décalogue, santé, esprit d'ordre et d'économie, vigilance et fermeté dans l'éducation des enfants, sont les principales conditions requises pour assurer à la famille son assiette et son développement.

Fonder une famille n'est point obligatoire. Si le célibat est parfois le résultat d'un calcul égoïste, il est souvent l'apanage d'individus attirés par une vocation plus haute et qui rendent en dévouement à la société ce qu'ils semblent lui ôter en nombre.

Le mariage apparaît à la base de la famille avec le double caractère d'unité et d'indissolubilité que Dieu même lui a imprimé à l'origine. Le divorce, introduit en 1884 dans notre législation, a été pour la famille française une cause d'ébranlement profond, et, tandis que la population totale et le nombre des mariages restent à peu près stationnaires, le nombre des divorces croît chaque année d'une manière menaçante, ajoutons ces chiffres à ceux indiqués par l'auteur.

Années.	Divorces.
1900	7157

Digitized by Google

1901	7741
1902	8431
1903	8919
1904	9860

L'auteur entre ensuite dans le vif de son sujet, il fait d'abord ces deux constatations :

1. Il n'y a rien de fatal dans le déclin de la fécondité, elle est susceptible de relèvements.

2. Les contrées qui tiennent la tête pour le nombre moyen d'enfants par mariage comptent parmi celles où le sentiment religieux a conservé le plus d'empire.

Quelles sont les causes regardées comme impulsives ou restrictives à l'égard de la fécondité ?

1. Causes physiques.

L'influence de la race, du sol, des climats est négligeable, mais celle du régime alimentaire est certaine : l'intempérance sous toutes ses formes, depuis la délicatesse raffinée jusqu'à l'alcoolisme brutal, tend à diminuer la natalité.

2. Causes morales.

Ce sont elles qui exercent l'influence décisive. On peut résumer ainsi les motifs qui amènent à restreindre la fécondité:

a). obligation de partager avec ses enfants les ressources insuffisantes ;

b). perte de son rang et d'habitudes chères ;

c). accomplissement d'un travail plus pénible, recours des entreprises plus difficiles ;

d). impossibilité de procurer à ses enfants les avantages d'éducation dont on a joui soi-même;

e). perspective d'efforts insuffisants pour préserver ses enfants de la misère ;

f). renonciation à l'indépendance.

3. Causes économiques.

La natalité n'est pas liée étroitement à la situation économique (prix des denrées, taux des salaires...) et on ne saurait admettre comme absolue la loi suivante qu'on a essayé de formuler : « La nécessité et la facilité de satisfaire aux besoins de la vie règlent les mouvements de la population dans leur totalité et dans leurs éléments essentiels. »

La relation de la natalité avec l'état économique est certainement fort complexe, et rien ne le prouve mieux que la présence

Digitized by Google

de deux théories tout opposées: les uns disent que l'affaiblissement de la natalité est une conséquence de la misère, pour les autres c'est une conséquence de l'enrichissement général. Les deux théories sont admissibles en même temps. De fait les populations les plus fécondes sont aussi les plus pauvres (la Bretagne par exemple). Mais les classes riches sont notoirement infécondes ; de tout temps les aristocraties se sont éteintes par l'amoindrissement des naissances.

4. Causes sociales.

a). Régime familial et organisation successorale. Notre code civil prescrivant le partage en nature rend impossible la continuation de l'entreprise familiale ; en outre rien n'est plus propre à propager l'égoïsme et la paresse que la perspective d'un patrimoine sur lequel la loi donne des droits absolus, rien n'est plus propre à amoindrir le goût de l'activité, l'habitude de l'effort, le sentiment du sacrifice.

b). Sujétion envers le pouvoir. L'auteur fait allusion aux exigences multiples et toujours croissantes du fisc qui détournent les intéressés de l'accroissement des charges familiales. Il ne faut pas oublier que chaque Français paie annuellement 130 fr. d'impôts,l'Autrichien qui vient immédiatement après ne paie que 64 fr.

c). Forme des institutions. La démocratie inorganique, le déclassement social, la mobilité excessive, autant d'éléments destructeurs de la famille et d'influences désastreuses sur la fécondité.

Celle-ci continue donc à décroître dans notre pays d'une manière inquiétante, bien que les progrès de l'hygiène et de la médecine diminuent la mortalité, surtout celle du premier âge.

« Il n'y a de richesse que d'hommes, » a dit Bodin, et un contemporain, M. Aucoc, a exprimé la même idée en disant : « quand on a la population, on a la force. »

Cette force nous échappe.

En 1800, l'Europe comptait 98 millions d'habitants, la France 26 millions, aujourd'hui l'Europe compte 343 millions d'habitants, la France 38 millions. En cent ans, elle a donc descendu de 26 à 11% de la population européenne. Comment pourra-t-elle résister à la *pression* des puissances rivales et défendre contre elles son intégrité et son indépendance? Nous avons 38 millions d'habitants, l'Allemagne 56 millions ; en 1825 celle-ci n'en avait que 25 millions. Elle augmente donc 21 fois plus vite que nous.

Nous compléterons les considérations présentées par M. des

Digitized by Google

Cilleuls en indiquant sommairement les moyens proposés pour remédier au mal.

M. Piot, sénateur de la Côte d'Or, et M. Bernard, sénateur du Doubs,ont fait entendre un cri d'alarme et ont soumis à leurs collègues un mémoire important sur la dépopulation, ses causes, ses remèdes et une commission spéciale a été instituée au Ministère de l'Intérieur pour étudier les causes de la dépopulation, causes physiques, morales, sociales, professionnelles, économiques, fiscales, juridiques [1].

Une « alliance nationale pour l'accroissement de la population française » a été fondée en 1896, son but est d'attirer l'attention sur le danger que la dépopulation fait courir à la nation française, et de provoquer les mesures fiscales ou autres propres à augmenter la natalité.

On a demandé à ce que l'État accordât de préférence les faveurs dont il dispose aux pères de nombreux enfants, lorsque ce choix ne lèse le droit de personne.

On a proposé des modifications à notre régime successoral. Le colonel Toutée voudrait que chaque successible se présentât à la succession de ses auteurs en réclamant en sus de sa part autant de parts égales qu'il a lui-même d'enfants vivants. C'est, on le voit, une véritable prime à la paternité.

Notre dévolution héréditaire a été tout au moins améliorée par la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché, elle permet l'indivision temporaire, et la transmission intégrale de la maison.

On n'a pas assez remarqué la portée d'un arrêt de la cour de Cassation du 29 juin 1896 qui peut permettre au père de famille de constituer sur la tête d'un de ses enfants, grâce à l'assurance sur la vie, la somme nécessaire pour éviter le morcellement de l'entreprise.

Enfin l'éducation devrait être moins molle et dirigée de manière à promouvoir chez les jeunes gens l'esprit d'initiative ; notre domaine colonial pourrait à cet égard nous rendre les plus grands services.

Mais le remède doit être cherché encore plus dans les mœurs que dans les lois. « Si la France était plus unie dans le bien, si la politique jacobine n'avait pas divisé ses enfants sur le terrain

[1] Sénat, Séance du 23 novembre 1901.

Digitized by Google

de la conscience par un fossé qui va chaque jour en se creusant davantage, si l'on ne faisait pas une guerre inepte et antinationale aux croyances religieuses, si l'on respectait la liberté de chacun et les droits du père de famille vis-à-vis de ses enfants, si l'État n'envahissait pas peu à peu toutes les sources de l'autorité individuelle, la société serait plus stable, chacun serait plus content de son sort, l'ouvrier serait moins envieux, le bourgeois moins égoïste, et l'on reviendrait au temps où la France était prospère parce qu'elle était féconde [1]. »

La petite Industrie contemporaine, par M. Victor Brants, de l'Académie royale de Belgique.

Le commerce et l'industrie affectent à l'heure actuelle un caractère très marqué de « concentration » : la grande usine, le grand magasin groupant un nombreux personnel prennent chaque jour plus d'extension, tandis que végètent à côté d'eux l'humble atelier et la modeste boutique. Y a-t-il là simplement une évolution économique inéluctable, une phase de la lutte pour la vie qu'on ait à regarder d'un œil indifférent ? Non, car les classes moyennes sont un élément indispensable de prospérité et de tranquillité pour un pays. « C'est avec les classes moyennes, a-t-on dit, que les civilisations se forment et avec elles qu'elles disparaissent. Les classes moyennes ont à la fois l'esprit de soumission et de discipline, les habitudes de travail des classes inférieures, l'esprit d'initiative, la liberté d'action des aristocraties. » Elles forment une sorte de tampon entre les classes riches et les classes ouvrières. « Tant que les classes moyennes sont florissantes, les ouvriers pourront avoir l'espérance de devenir petits commerçants ou industriels autonomes et par conséquent de s'élever jusqu'à la fortune en passant par les classes moyennes. Si elles disparaissaient, il n'y aurait plus moyen pour l'ouvrier de s'élever dans la société, car il y aurait des échelons brisés dans l'échelle sociale [2]. »

Il y a donc une question des classes moyennes. C'est à l'éclairer que M. Victor Brants consacre son livre. L'éminent professeur de Louvain y a mis tout ce que sa science a d'étendue et de pro-

1. *Réforme sociale*, 1 décembre 1902, p. 820.
2. *Réforme sociale*, 16 décembre 1905, p. 838.

Digitized by Google

bité, sa méthode de rigueur et de précision. Où en sont les classes moyennes, spécialement dans la petite industrie, quels dangers les menacent ; leur survivance et leur relèvement sont-ils possibles, et à quelles conditions, voilà le thème de l'ouvrage.

En Allemagne, il y a une véritable « politique des classes moyennes » ou « politique des métiers », il ne s'agit pas de maintenir une « forme industrielle » destinée à disparaître ou tout au moins à se transformer mais de sauvegarder une « classe sociale » un *Mittelstand* solide. « La tombe de nos classes moyennes, a écrit le docteur Hitze, est la tombe de toute liberté personnelle et professionnelle. Si nous n'avons plus nos paysans et nos artisans, si toute l'humanité est menée par la cloche de la fabrique, alors nous pouvons porter le deuil de nos pays allemands. »

En France, le programme paraît plus restreint, mais n'en est pas moins actuel, il se circonscrit pratiquement dans la question de la concurrence des grands magasins.

En Belgique, la question est également à l'ordre du jour : pour les intéressés immédiats, c'est une question de lutte pour l'existence, pour les sociologues, il s'agit avant tout du rôle des classes moyennes comme élément de pondération et d'équilibre.

Après ces considérations générales, l'auteur nous décrit les caractères de la petite industrie. La petite industrie travaille pour un marché restreint, généralement sur commande, le petit industriel fait ordinairement un produit complet et travaille avec un certain art, la petite industrie se fait en famille, au foyer et établit des rapports intimes entre maîtres et ouvriers.

Où en est la petite industrie au point de vue numérique ?

En Allemagne, les statistiques font ressortir que, si la progression de la grande industrie est énorme, le recul des autres ne l'est pas, l'état des métiers représente une masse colossale et la population ouvrière attachée à la petite industrie est en croissance.

En France, les constatations sont analogues. D'après le recensement de 1896, les établissements industriels où sont employés de 1 à 10 personnes représentent 94 pour cent du total et occupent 37 pour cent de l'ensemble du personnel attaché à l'industrie. Le récent rapport sur le recensement de 1901 (27 novembre 1905) s'exprime ainsi : Le nombre et le personnel des grands ateliers industriels, ainsi que des grands établissements commerciaux s'accroissent très vite... mais cette concentration de personnel dans de grands établissements n'empêche pas le maintien

Digitized by Google

d'une nombreuse population attachée aux petites industries et aux petits commerces. »

Où en est la petite industrie au point de vue économique?

Elle est menacée par la transformation commerciale et la transformation industrielle.

Transformation commerciale. La facilité des transports a amené l'extension des marchés. Le petit producteur ne peut plus rester en rapport immédiat avec son client, un agent commercial intervient entre eux, le patron ou artisan chef de métier devient tout simplement un ouvrier à domicile, c'est la féodalité du travail qui se substitue à la féodalité de la terre.

Transformation industrielle. La production se fait maintenant par grandes quantités et à bon marché, grâce à un outillage perfectionné, à de puissantes machines, à l'intervention de capitaux abondants.

En face de ces redoutables adversaires, la petite industrie ne pouvait pas échapper à une crise. La crise est profonde mais non irrémédiable.

Sans doute, dans les marchés où la production en masse satisfait les besoins en fabriquant des produits uniformes suivant un type fixé, le métier de petite industrie est presque infailliblement perdu, mais là où le produit doit satisfaire à des convenances particulières, se conformer à des goûts individuels et spéciaux, s'adapter à des nécessités prochaines et immédiates, le petit métier retrouve son avantage. Mais il ne le retrouve qu'à une condition, c'est de s'armer vigoureusement pour la lutte et de ne pas s'enliser dans des traditions routinières.

Les infériorités dont il a à souffrir sont les suivantes :

1° manque d'aptitude technique,
2° manque de capital,
3° difficultés du crédit,
4° difficultés d'outillage.

Nous allons voir comment ces obstacles peuvent être levés.

1°) Le petit artisan ne peut lutter contre la grande industrie par le bon marché, il ne le peut que par la *qualité* et la *spécialité* de son produit. Cette supériorité ne peut s'obtenir que par une instruction technique sérieuse, d'où la nécessité de l'apprentissage ou des écoles professionnelles.

Pour maintenir et améliorer l'apprentissage, voici ce qui se fait dans certains pays : l'État subventionne les patrons qui acceptent

Digitized by Google

des apprentis, s'engagent à en faire des ouvriers complets et leur font passer un examen devant un jury professionnel. On a été plus loin. Pour compléter la formation et la mettre à la hauteur des incessants progrès, l'Allemagne et l'Autriche ont institué des cours de perfectionnement pour patrons « Meisterscurse », destinés à vulgariser les inventions nouvelles et à faire connaître les procédés en usage dans les autres pays. A ces cours se joignent des expositions temporaires d'outillage et de produits fabriqués, des congrès professionnels, etc... La Belgique est entrée dans cette voie avec autant de hardiesse que de succès.

2°) Il n'est pas impossible de procurer à la petite industrie quelques-uns des avantages du capital groupé... L'Allemagne fournit à cet égard d'intéressants exemples. On y compte :

1. Des sociétés de travail et d'outillage, mettant au service des intéressés les installations techniques et mécaniques dont l'acquisition et l'entretien sont impossibles à l'artisan isolé.

2. Des sociétés destinées à faire l'achat en gros des matières premières et des outils.

3. Des sociétés destinées à procurer aux artisans des magasins de vente.

En particulier, les tailleurs de Crefeld, les menuisiers d'Osnabrück, les ébénistes de Munich, les petits horlogers de Berlin, les bouchers de la rive gauche du Rhin se sont groupés de la manière la plus heureuse.

L'Autriche fournit des exemples du même genre, ainsi que la France et la Belgique. On a cependant à relever çà et là des lenteurs et des insuccès. La coopération du reste n'est pas une panacée infaillible. Employée pour lutter à tout prix contre la grande industrie quand celle-ci est assurée de la victoire, elle est inutile ; inutile aussi quand on veut la substituer au petit atelier et au petit magasin bien placé et administré avec art.

3°) Au manque de capital est intimement lié le manque de crédit. Le petit industriel en face de ses grands concurrents se trouve dans cette situation déplorable, d'avoir moins de crédit et d'en accorder plus ; il est dans une position inférieure et pour le *crédit à recevoir* et pour le *crédit à donner*.

Pour fournir aux petits et moyens industriels le crédit dont ils ont besoin, on a imaginé divers systèmes de crédit mutuel et corporatif. En faisant jouer ces coopératives de crédit comme caisses d'épargne et comme caisses de crédit, le capital épargné par les

Digitized by Google

uns venant féconder le travail des autres, en fédérant les divers groupements, on est arrivé à des résultats appréciables spécialement en Allemagne et en Belgique.

On sait que l'une des règles absolues des grands magasins, c'est la vente au comptant, ils ne font point crédit à l'acheteur. Or, dans la petite industrie, la situation est exactement l'inverse, les classes moyennes ont affaire à une clientèle dont les usages comportent rarement le paiement comptant, et les malheureux petits industriels obligés de payer leurs matières se trouvent devant des retards de recettes fort onéreux. Pourquoi ne paie-t-on pas ? Par négligence, défaut d'ordre, inconsidération, luxe exagéré, calcul, etc...

Les moralistes chrétiens se sont élevés de tout temps contre cet abus : « Il y a, dit Bourdaloue, une aumône de justice, et j'appelle aumône de justice payer aux pauvres ce qui leur appartient, payer de pauvres domestiques, payer de pauvres artisans, payer de pauvres marchands ou même de riches marchands, mais qui de riches qu'ils étaient, tombent dans la pauvreté parce qu'on les laisse trop longtemps attendre. Or, la loi de Dieu veut que cette espèce d'aumône ait le premier rang et c'est par là qu'il faut commencer. Mais, avouons-le, chrétiens, c'est une morale que bien des riches du monde ne veulent pas entendre aujourd'hui. Vous le savez, on traite ce marchand, cet artisan qui fait quelque instance de fâcheux et d'importun ; on le fait languir des années entières, et après bien des remises qui l'ont peut-être à demi ruiné, on lui donne à regret ce qui lui est le plus légitimement dû, comme si c'était une grâce qu'on lui accorde et non une dette dont on s'acquitte. »

Le remède est difficile : le grand obstacle c'est la concurrence : le petit cordonnier, l'humble modiste n'ose pas présenter sa note de peur de perdre la clientèle ; le remède ne peut se trouver que dans la bonne volonté du public. Les ligues sociales de consommateurs et d'acheteurs peuvent à cet égard rendre les plus signalés services.

4°) Les difficultés d'outillage peuvent être levées dans une certaine mesure, d'un côté parce que nombre de machines sont mues par la force humaine (la machine à coudre, par exemple), et se prêtent parfaitement à la petite industrie, de l'autre parce que certaines forces peuvent être décentralisées et réparties à domicile, l'électricité, par exemple. Le 26 août 1905, M. Georges

Digitized by Google

Picot lisait à l'Académie des Sciences morales et politiques un mémoire sur les petits ateliers et faisait les constatations suivantes : « A Saint-Étienne, plus de 10.000 métiers à rubans sont mus par l'électricité à raison de 10 fr. par mois pour chaque atelier individuel. A Lyon, plus de 700 métiers sont actionnés au domicile des canuts de la Croix-Rousse. A Paris, dans nombre de maisons des 10e et 19e arrondissements, une machine à vapeur distribue la force à tous les étages ; les ouvriers occupent des pièces séparées, chaque petite salle est payée avec la force motrice 2 et 3 fr. par jour. — La force électrique plus souple, plus facile à conduire est appelée à transformer ces immeubles encombrés et malsains et à assurer la durée des ateliers de famille dont la prospérité est liée à la petite industrie parisienne. »

5° Les infériorités administratives et fiscales. — La petite industrie a à se plaindre de la concurrence non seulement de ceux qui gâtent le métier et vendent des produits frelatés, mais encore et surtout des organisations économiques qui ont en face d'elles une situation injustement privilégiée, nous voulons parler du colportage, des coopératives de consommation et des grands magasins.

Il ne s'agit pas de supprimer les rivaux du petit industriel, mais la législation peut utilement intervenir pour rétablir l'équilibre. C'est à ce point de vue que s'est placé le législateur français dans la loi sur les patentes du 19 avril 1905 :

Art. 5 : « Le patentable qui exerce dans un même local ou dans des locaux non distincts plusieurs industries ou professions passibles d'un droit proportionnel différent, paye ce droit d'après le taux applicable à la profession qui comporte le taux le plus élevé. »

Art. 9 : « Les sociétés coopératives de consommation et les économats, lorsqu'ils possèdent des établissements, boutiques ou magasins pour la vente ou la livraison des denrées, produits ou marchandises, sont passibles des droits de patente au même titre que les sociétés ou particuliers possédant des établissements, boutiques ou magasins similaires... »

Art. 11 : « Les marchands dits déballeurs sont imposables sous la qualification de marchands forains, et soumis, en matière de patentes, aux règles applicables à cette profession... »

Moyennant certaines conditions, certains efforts, la petite

Digitized by Google

industrie est donc assurée de survivre et de progresser, donnant ainsi à la société une classe où l'indépendance, l'esprit conservateur, l'esprit familial trouvent un terrain de choix ; pourtant dans cette classe comme dans les autres peuvent se glisser certains abus.

La condition des ouvriers et apprentis y est parfois inférieure à celle de l'ouvrier des grands ateliers dirigés par des patrons aux vues plus larges, mieux organisés au point de vue de l'hygiène et de la sécurité !

La condition de la famille s'y ressent des influences malsaines : désir de jouissance, vanité de paraître, jalousie, etc... Parfois l'éducation détourne les enfants du métier paternel les poussant vers des carrières plus hautes où ils seront des déclassés : autant de dangers auxquels les classes moyennes doivent parer si elles veulent garder leur rôle bienfaisant au sein de la société.

L'auteur clôt son enquête en signalant les efforts faits dans certains pays pour l'organisation des métiers.

En Autriche, aux termes de la loi de 1883, complétée par la loi du 23 février 1897, l'exercice d'un métier a pour conséquence l'inscription nécessaire dans un corps professionnel chargé de pourvoir aux intérêts communs du métier. Les corps de métiers ainsi organisés ont donné à la petite industrie des cadres et de puissants moyens d'action [1].

En Allemagne, les lois de 1881, 1884, 1887 ont donné sa forme à l'organisation corporative. La loi du 26 juillet 1897, connue sous le nom de « loi des métiers », donne aux artisans certaines facilités pour « poursuivre en commun les intérêts de leur profession ». Elle leur permet d'avoir une représentation qui s'exerce par les chambres de métiers. Les classes moyennes retirent aussi quelque profit de la loi du 1er mai 1899, réglant le régime des sociétés de prêt, d'achat, de vente, de production, de consommation, et de la loi du 18 juillet 1900, relatif à l'impôt sur les grands magasins.

La Belgique s'est activement préoccupée du sort des classes moyennes. A la suite d'une enquête organisée à Gand, une série de congrès internationaux furent réunis, le 1er à Anvers, en 1899, il donna naissance à « l'Association belge pour l'étude et la défense des intérêts de la petite bourgeoisie », le 2me, à Namur,

1. *Réforme sociale*, 1 et 16 mars 1905, pp. 349 et 481.

Digitized by Google

en 1901 ; le 3me, à Amsterdam, en 1902 ; le 4me, à Liége, les 16, 18 août 1905. Ces efforts ont abouti à la fondation d'un « Institut international pour l'étude de la situation des classes moyennes », dont le siège est à Stuttgart. Son but essentiel est de recueillir les faits et documents relatifs aux classes moyennes pour faciliter les études soit individuelles, soit collectives de ceux que ces questions préoccupent.

Fr. VENANCE,
O. M. C.

Digitized by Google

BULLETIN SCRIPTURAIRE.

Nous adopterons pour ce Bulletin, la même division que pour le précédent [1].

I

LES DOCUMENTS ET LES FAITS. — Depuis le début de la présente année, il a paru deux documents pontificaux importants, relatifs aux études bibliques. Nous nous bornerons à en reproduire ici les principaux passages.

Voici d'abord la Lettre à Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle :

PIE X, PAPE

Vénérable Frère,

Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous jugeons que la publication récente de votre travail sur l'ŒUVRE DES APÔTRES, en trois volumes, vient on ne peut mieux à propos, et Nous vous sommes reconnaissant de Nous en avoir fait hommage.

..... Vous étudiez les origines chrétiennes de façon à vous montrer homme, non pas seulement plein de doctrine et de compétence clairvoyante, mais aussi tout pénétré de cette piété qui caractérisa les anciens temps.

Ce qui, chez vous, demeure aussi très spécialement digne d'éloge, c'est que, dans votre manière d'exposer les textes sacrés, vous vous êtes appliqué à suivre, par respect de la vérité et pour l'honneur de la doctrine catholique, la voie dont, sous la direction de l'Église, il ne faut jamais s'écarter. Tout comme, en effet, on

1. N° de décembre 1905.

Digitized by Google

doit condamner la témérité de ceux qui, se préoccupant beaucoup plus de suivre le goût de la nouveauté que l'enseignement de l'Église, n'hésitent pas de recourir à des procédés critiques d'une liberté excessive, il convient de désapprouver l'attitude de ceux qui n'osent, en aucune façon, rompre avec l'exégèse scripturaire ayant eu cours jusqu'à présent, alors même que, la foi demeurant d'ailleurs sauve, le sage progrès des études les y invite impérieusement. C'est entre ces deux extrêmes que fort heureusement vous marquez votre route. Par l'exemple que vous donnez, vous prouvez qu'il n'y a rien à craindre, pour nos Saints Livres, de la vraie marche en avant réalisée par la science critique et que même il peut y avoir tout avantage pour ces Livres à recourir aux lumières apportées par cette science. Et, de fait, il en est ainsi toutes les fois qu'on sait l'utiliser avec prudence et sage discernement, comme Nous constatons que vous l'avez fait vous-même.

Il n'y a donc rien d'étonnant dans le grand succès qu'obtint dès son apparition dans le monde savant, le premier volume de votre laborieuse étude, et il n'est pas douteux que les mêmes juges autorisés rendront justice à votre œuvre complète.

Quant à Nous, vénérable Frère, Nous vous félicitons de tout Notre cœur et Nous faisons les vœux les plus ardents pour que beaucoup de lecteurs retirent de votre si important travail tout le fruit qu'on a le droit d'en attendre. Comme gage des faveurs divines et témoignage de Notre affection, Nous adressons, très tendrement dans le Seigneur, à vous, à votre clergé et à votre peuple, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 11 janvier 1906, la troisième année de Notre Pontificat.

PIE X, PP.

Deux mois après cette Lettre paraissait un nouveau document réglementant « l'enseignement des saintes Lettres dans les séminaires et les Académies. » Le Pape se contente sur plusieurs points de reproduire en des formules plus précises et plus impératives les indications et prescriptions de l'Encyclique *Providentissimus Deus*, il les codifie. Nous reproduisons les articles plus importants, ou contenant des indications plus spéciales. (La Lettre comprend 18 articles).

Digitized by Google

LETTRE APOSTOLIQUE DE SA SAINTETÉ PIE X,

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

PIE X, PAPE.

Pour perpétuelle mémoire.

Comme la question biblique a aujourd'hui plus d'importance qu'elle n'en eut peut-être jamais, il est nécessaire que les jeunes clercs soient particulièrement instruits dans la science des Écritures ; en sorte que non seulement ils possèdent pleinement pour eux-mêmes la substance, le sens et la doctrine de la Bible, mais qu'ils puissent aussi, avec compétence et aptitude, se livrer au ministère de la parole sacrée et défendre les livres écrits sous l'inspiration de Dieu contre les attaques des hommes qui nient toute révélation divine. C'est pourquoi notre illustre prédécesseur dans son Encyclique *Providentissimus*, a dit avec tant de raison : « Votre premier soin doit être d'assurer dans les séminaires et les académies un enseignement des saintes Lettres, qui réponde à l'importance de cette étude et aux besoins du temps. » Sur ce même sujet, Nous formulons à Notre tour les prescriptions suivantes, qui Nous paraissent devoir être d'un excellent résultat :

I. — Le programme de l'enseignement de la Sainte Écriture, dans chaque séminaire, doit comprendre d'abord les principales notions sur l'inspiration, le canon des Livres Saints, le texte original et les meilleures versions, les principes de l'herméneutique ; puis l'histoire des Deux Testaments ; enfin l'analyse et l'exégèse de chaque Livre selon son importance particulière.

. . . . . .

III. — Les chaires d'enseignement de l'Écriture Sainte seront établies dans chaque séminaire selon sa condition et les ressources dont il jouit ; mais on aura soin partout de fournir aux élèves le moyen d'acquérir les connaissances indispensables à tout prêtre.

IV. — Mais, comme d'un côté, il est impossible d'expliquer à fond, dans une classe, toutes les Saintes Écritures et que, de l'autre, il est nécessaire que toutes les parties en soient connues au moins dans une certaine mesure, par chaque prêtre, ce sera l'affaire du professeur d'avoir pour chacun des Livres des traités particuliers ou *Introductions*, d'en établir, s'il y a lieu, l'autorité historique et d'en donner l'analyse, en insistant toutefois davan-

Digitized by Google

tage sur ceux des livres ou parties de livres qui sont plus importants.

V. — En ce qui concerne l'Ancien Testament, le professeur, mettant à profit les découvertes récentes, exposera la suite des événements, il montrera les rapports du peuple hébreu avec les autres peuples orientaux ; il étudiera sommairement la loi de Moïse ; il expliquera les principales prophéties.

VI. — Il s'appliquera surtout à donner aux élèves l'intelligence et le goût des psaumes qu'ils doivent réciter chaque jour dans l'office divin; il commentera devant eux à titre d'exemple quelques psaumes et leur apprendra ainsi à interpréter eux-mêmes, par leur travail personnel, les autres.

VII. — Quant au Nouveau Testament, il enseignera d'une manière substantielle et claire quels sont les caractères propres des quatre Évangiles et comment on établit leur authenticité ; de même il montrera l'enchaînement de l'histoire évangélique et exposera la doctrine contenue dans les Épîtres et les autres Livres Sacrés.

VIII. — Il s'arrêtera avec un soin spécial à expliquer les passages des deux Testaments qui se rapportent à la foi et aux mœurs chrétiennes.

IX. — Que le professeur se souvienne toujours — et surtout quand il expliquera le Nouveau Testament — de former suivant ses préceptes ceux qui devront ensuite enseigner au peuple, par la parole et par l'exemple, le chemin du salut éternel. Au cours de ses leçons, il s'appliquera à instruire ses élèves de la meilleure façon de prêcher l'Évangile ; et il profitera de cette occasion pour les amener à suivre avec zèle les prescriptions du Christ et des apôtres.

. . . . . .

XII. — Conformément aux lois édictées par la Commission biblique, il faudra faire en sorte que les étudiants d'élite se préparent aux grades académiques d'Écriture Sainte...

XIII. — Le maître d'Écriture Sainte considérera comme un devoir sacré de ne jamais s'écarter en rien de la doctrine commune et de la tradition de l'Église : il s'assimilera tous les progrès véritables des sciences qui s'y rapportent et toutes les découvertes des modernes, mais il écartera les commentaires des novateurs. Il s'arrêtera à traiter seulement les questions dont l'étude aide à l'intelligence et à la défense des Écritures ; enfin,

Digitized by Google

il se réglera dans son enseignement sur les règles pleines de prudence contenues dans l'Encyclique *Providentissimus.*

XIV. — Il y aura lieu pour les élèves de suppléer par leur travail personnel aux lacunes qui pourraient se produire à cet égard dans les cours qu'ils suivront. L'exiguïté du temps ne permettant pas au maître d'expliquer en détail toute l'Écriture, ils continueront en leur particulier l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament, en y réservant chaque jour un moment déterminé: il serait très bon d'y joindre la lecture d'un commentaire destiné à éclairer les passages les plus obscurs, à expliquer les plus difficiles...

Nous voulons et ordonnons ces choses, nonobstant toutes dispositions contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 17 mars de l'année 1906, de Notre pontificat la troisième.

A. Cardinal MACCHI.

Dans les six derniers mois la Commission biblique a donné seulement des communications relatives aux examens : un nouveau licencié a été reçu, fin novembre, et des examens ont dû avoir lieu ces jours-ci (15-19 juin).

Les décisions de l'an dernier ont été reproduites par les revues catholiques, avec ou sans commentaires, il en est où il entre même quelque peu de mauvaise humeur ; chacun d'ailleurs tire un peu à soi les décisions et en cela rien de nouveau ; mais on ne paraît pas en avoir tenu toujours compte autant qu'il aurait fallu.

Nous avons essayé de préciser ici les points visés et la ligne de conduite indiquée. Constatons seulement, pour cette fois, que les débats, assez vifs, sur la question des genres littéraires et celle des apparences historiques, se sont prolongés ces derniers mois. Dans la recension-réfutation consacrée par le Père Lagrange à la brochure du P. Fonck [1], les « quelques observations » du savant dominicain ont trait surtout aux genres littéraires et à l'historicité des récits bibliques [2]. Quant à l'ouvrage polémique du P. Schiffini, S. J. [3], la forme en est parfois d'une violence vraiment déplacée, de nature à diminuer la valeur et la portée du tra-

1. *Der Kampf um die Warhrheit der H. Schrift.* Innsbruck, 1905.
2. *R. B.*, Janvier 1906, pp. 148-160.
3. *Divinitas scripturarum adversus hodiernas novitates asserta et vindicata.*

Digitized by Google

vail. La science non plus que la charité n'emploient ce ton [1].

Nous conseillons vivement à l'auteur de relire le décret d'Innocent XI, renouvelé par Benoît XIV, et cité tout dernièrement par un confrère du P. Schiffini, le P. Christian Pesch [2] : « Afin qu'à l'avenir les docteurs et tous autres s'abstiennent de discussions injurieuses, et afin de conserver la paix et la charité, Sa Sainteté leur ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de s'abstenir, dans les ouvrages, thèses, discussions... de toute censure et de toute violence de langage à propos des questions controversées entre auteurs catholiques, jusqu'à ce que un jugement ait été porté, après examen, sur ces questions par le Saint-Siège », A plus forte raison, ajoute le docte théologien, quand il s'agit d'ouvrages imprimés et publiés avec l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

Le P. Pesch joint d'ailleurs l'exemple au précepte. Outre un très important ouvrage sur l'inspiration de la Sainte Écriture [3], il a publié, sur ces mêmes questions, plusieurs articles [4]. Le *Traité* du P. Pesch est, à notre avis, le travail le plus complet publié sur cette matière si controversée depuis vingt ans. Certains regretteront quelques lacunes dans la partie historique, spécialement pour la période du moyen âge et même pour la période contemporaine mais il devient de plus en plus impossible de tout dire. L'exposition est toujours loyale et objective et, dans la seconde partie, nulle part la discussion ne dégénère en polémique de journal. Nous ne pouvons noter ici que quelques conclusions concernant les questions aujourd'hui débattues. Nous avons dit que dans la discussion relative à l'historicité des récits bibliques on en a appelé, des deux côtés, à l'autorité des Pères. On trouvera dans le Père Pesch un examen fort intéressant de la doctrine des Pères sur l'Inspiration, le savant théologien ne craint pas de signaler quelques exagérations sur ce point, spécialement dans S. Augustin et S. Grégoire « qui peut sembler avoir exagéré l'élément divin dans l'inspiration » (p. 123).

1. Voici une des aménités du R. P., à propos de la méthode historique du *Frère Lagrange:* « Haec itaque methodus errori mendacium addit » (p. 162) « Methodus historica palmam sibi promeruit, siquidem ad apicem et culmen absurditatis vere pervenit. Eam excogitavit scriptor ut rationnalisticam methodum ad catholica castra adduceret » (p. 105). De pareilles phrases seraient tout au plus à leur place dans un article de journal.

2. *Stimmen aus Maria-Laach*, févr. 1906, p. 152.

3. *De Inspiratione Sacrae Scripturae*, 1 vol. in-8°, pp. XI-653. Fribourg, 1906, Herder

4. *Stimmen aus Maria Laach*, janv., févr., mars.

Digitized by Google

A propos des *genres littéraires*, le R. P. établit très nettement que les questions de rédaction littéraire, et aussi de genres littéraires ne peuvent se résoudre en partant du dogme de l'Inspiration, il faut recourir aux témoignages de l'Écriture et de la Tradition pour juger par exemple si les livres de Judith et de Tobie sont historiques ou didactiques (p. 503) et plus haut (p. 404) « ab inspiratione non excluditur ullum genus litterarium, sed solus error et mendacium ». Dans l'application des principes, le P. Pesch est d'ailleurs modéré et même conservateur, ainsi il maintient le Pentateuque parmi les livres historiques.

Les *citations implicites* ne doivent pas être admises arbitrairement mais il faut, pour chacune, faire la preuve : « singulis locis ostendi oportet hanc solutionem esse saltem aeque probabilem atque alias quae dari possunt » (p. 542).

Relativement aux apparences historiques le R. P., écrivant un traité dogmatique, ne pouvait évidemment proposer en cette matière délicate des solutions particulières, chaque texte demande à être étudié et exposé spécialement et c'est aux exégètes qu'il convient de laisser ce travail (p. 552). L'auteur se contente de rappeler le principe : quelque explication qu'on emploie on ne peut en arriver à dire que Dieu a pu inspirer des erreurs, sans s'éloigner de la doctrine catholique qui enseigne que toutes les affirmations contenues dans la Bible sont vraies et non pas seulement les choses principales ou la substance du récit. D'ailleurs on ne voit pas toujours clairement ce que l'écrivain a voulu affirmer et le départ est parfois difficile et incertain entre les affirmations et les procédés littéraires [1]. L'obscurité peut se concilier avec l'inspiration divine, non l'erreur.

Dans son livre le P. Schiffini insère une lettre du R. P. Martin, adressée à toute la Compagnie de Jésus en date du 4 nov. 1904, qui parle en termes sévères des doctrines nouvelles et recommande d'éviter avec le plus grand soin les périls de cette école (« schola recentiorum »). On attribue généralement au R. P. Cormier, maître général des Frères prêcheurs, un opuscule intitulé : *Lettre à un étudiant en Écriture Sainte* [2]. Nous nous bornons à signaler ces deux documents, comme témoignant des préoccupations que causent aux supérieurs ecclésiastiques les difficultés

1. « Interdum dubium est ubi sint fines inter res affirmatas et formas locutionum... » p. 552.

2. Fribourg, 1905, cf. *R. B.* avril 1906, p. 324.

Digitized by Google

actuelles des études scripturaires. Ajoutons seulement que professeurs et étudiants liront avec grand profit la « Lettre à un étudiant en Écriture Sainte ».

On se souvient du décret du saint Office [1] sur l'authenticité du *Comma Johannaeum* ou verset des trois témoins célestes. Peu après la publication du décret, une lettre du cardinal Vaughan à M. W. Ward, déclarait que la congrégation n'avait pas entendu par là fermer la voie aux recherches ultérieures des savants. Voici maintenant qu'un professeur de l'Université de Fribourg, le Dr Karl Künstle, publie une brochure où il prouve tout au long la non-authenticité du fameux verset et en revendique la paternité pour Priscillien. Le travail est revêtu de l'*Imprimatur* de l'archevêque de Fribourg. Il est à noter d'ailleurs que l'auteur n'apporte aucun argument vraiment nouveau. Ce fait, croyons-nous, est de nature à éclairer la question, peu traitée jusqu'ici, au moins avec précision, de la portée et du caractère obligatoire des décrets émanant des congrégations romaines.

Enfin, pour terminer, nous insérons ici une information que beaucoup de grands journaux ont reproduite à la suite de l'*Écho de Paris* et du *Daily Telegraph*. Nous en respectons la forme, à titre documentaire.

Le célèbre protestant allemand Adolphe Harnack, professeur à l'Université de Berlin, conservateur de la Bibliothèque royale, vient de publier un volume qui fait du bruit en Allemagne, sur l'*Évangile selon saint Luc*.

Chef de l'École libérale et négatrice, le professeur Harnack en est arrivé cependant, après mûr examen, à donner raison à la tradition chrétienne contre la critique. Il assigne à l'Évangile selon saint Luc la date la plus ancienne qu'on lui ait attribuée et il le place entre les années 30 et 70 de l'ère chrétienne.

Étant donnée l'autorité dont jouit Harnack, et la position qu'il a prise jusqu'à ce jour, cette étude ne peut manquer d'exciter le plus vif intérêt.

Le professeur Harnack écrit :

« De toute l'œuvre de Christian Baur (dont s'était inspiré Renan), il ne reste plus que quelques débris. »

Après cent ans d'investigations ingénieuses, d'études patientes, de

1. Janv. 1897, le décret disait qu'on ne pouvait *tuto* nier ou révoquer en doute l'authenticité du décret.

Digitized by Google

déductions subtiles et d'érudition, voilà le chef incontesté de l'École critique qui adopte, en les appuyant des preuves les plus solides, les données de la tradition [1].

II

Il nous faut revenir brièvement sur la Lettre Apostolique relative aux Études bibliques. Il est à désirer que ces sages prescriptions soient écoutées de tous ceux à qui incombent la charge et la responsabilité des études ecclésiastiques. Elles ont paru au Souverain Pontife « d'une utilité considérable » ; puissent-elles être mises en pratique promptement, universellement. Ce vœu n'est peut-être pas superflu.

Nous avons déjà indiqué le caractère pratique de la lettre, en quelque sorte le « dispositif » de l'Encyclique *Providentissimus Deus*. Le plus souvent, elle la reproduit presque textuellement. Notons, cependant, que Pie X insiste davantage sur le côté moral et pratique de l'enseignement scripturaire.

« Le professeur s'arrêtera avec un soin spécial à expliquer ces passages des deux testaments qui se rapportent à la foi et aux mœurs chrétiennes. » (VIII.)

« Qu'il se souvienne... de former suivant ses préceptes (du N. T.) ceux qui devront ensuite enseigner au peuple par la parole et par l'exemple, le chemin du salut éternel. Au cours de ses leçons il s'appliquera à instruire ses élèves de la meilleure façon de prêcher l'Évangile. » (IX.)

« Le professeur d'Écriture sainte s'assimilera tous les progrès véritables de cette science et toutes les découvertes des modernes ; mais il laissera de côté les commentaires téméraires des novateurs. Il s'arrêtera à traiter seulement ces questions dont l'étude aide à l'intelligence et à la défense des Écritures ». (XIII.)

Nous nous permettrons de commenter un peu cette dernière prescription. Peut-être, dans le cours d'Écriture sainte, emploie-t-on, parfois, trop de temps à exposer les divers systèmes rationalistes relatifs aux Livres Saints et à les réfuter. Les élèves doivent subir des listes de noms, souvent rudes pour les oreilles,

1. Il convient d'ailleurs, pour ne pas exagérer la portée du fait signalé, de se rappeler que le professeur Harnack a une tendance générale à reculer toutes les dates du N. T. plus loin même que la plupart des critiques catholiques.

Digitized by Google

du moins françaises, presque toujours difficiles et peu utiles à retenir. Puis vient l'examen des systèmes, leur réfutation et ce n'est qu'alors qu'on peut ouvrir le livre lui-même.

Une telle étude ne laisse pas que d'être fastidieuse et, vu le peu de temps dont on dispose, en grande partie inutile. Combien, d'ailleurs, d'objections ne vivent plus que dans les manuels et dans les réfutations que l'on en fait. Il faut des spécialistes pour vivre au milieu de ces difficultés changeantes ; quant au professeur, il doit les connaître, mais en garder pour lui la plus grande partie. Qu'il résume en quelques mots l'histoire des discussions, qu'il précise rapidement l'état actuel de la question ; qu'il indique brièvement les solutions — les clefs — des principales difficultés, ou mieux encore, qu'il établisse solidement les positions attaquées. J'ajouterai, qu'il fortifie l'âme de ses élèves contre les assauts possibles de demain, non en refaisant l' « Histoire des Variations » de la critique : ce serait trop long, mais en en dégageant la saine et rassurante philosophie. On vient de lire la réflexion de M. Harnack sur le sort de l'œuvre de Christian Baur. Ce n'est certes pas là un phénomène isolé : parmi les affirmations, si tranchantes pourtant, des critiques rationalistes, même contemporains, il y en a plus d'annuelles que de vivaces. Combien, non des moins célèbres, varient parfois d'une édition à l'autre sur des points importants. De grâce n'ajoutons pas aux théories de nos adversaires plus d'importance qu'eux-mêmes ne leur en prêtent. Consacrons un temps, déjà si restreint à faire connaître et goûter aux élèves l'Écriture elle-même, en ses clartés vivantes; cela vaudra mieux que de les maintenir dans les nuages de poussière soulevés autour d'elles.

P. HUGUES, O. M. C.

Digitized by Google

LE VOYAGE DE SAINT FRANÇOIS EN ESPAGNE.

(Suite et fin [1]*.)*

VI

Si jusqu'ici nous n'avons guère pu nous diriger qu'à travers des hypothèses, il nous semble qu'en entrant à Burgos, nous sommes déjà dans le domaine de l'histoire.

Alphonse VIII de Castille, appelé aussi Alphonse IX de Léon, se trouvait alors dans sa capitale, car il ne la quitta, dit Mariana, qu'en 1214, pour aller se réconcilier avec le roi de Léon, et il mourut en chemin. Saint François dut le voir, et, soit qu'il eût déjà renoncé, à cause de la maladie, à aller au Maroc, soit qu'il se proposât en même temps la diffusion de son Ordre, il obtint de lui licence pour établir des couvents sur ses terres. Nous voyons, en effet, dès 1213, le chapitre de la cathédrale de Burgos lui donner à lui et à ses frères l'ermitage de Saint-Michel, situé dans la partie haute de la ville, au lieu où se trouve maintenant le château d'eau.

Voilà le premier établissement qu'on puisse, avec quelque raison, attribuer à saint François, puisqu'à Barcelone, comme nous l'avons dit, il n'a fait que poser des bases.

Quelles raisons avons-nous pour donner ici une affirmation catégorique ?

Tout d'abord : les monuments de la cathédrale, que les anciens auteurs ont mentionnés, mais sans insister sur leur valeur spéciale et sur leur force probante.

1. Voir *Études Franciscaines*, avril 1906.

Digitized by Google

Nous omettons la tête de moine encapuchonnée, que l'on voit à la naissance de l'arceau de pierre surmontant la porte du cloître, et qu'on dit être le portrait de saint François, sculpté de son vivant même, à son passage à Burgos. Cette persuasion populaire, que l'on comprend fort bien, en face de cette tête si vivante encadrée d'un capuce tout à fait franciscain, est assez récente ; et Wadding, qui s'étend longuement sur les autres sculptures du superbe édifice, ne parle nullement de celle-ci, qui cependant, si elle était authentique, serait de beaucoup la plus importante et la première à signaler.

Mais au tympan de la porte latérale du côté nord, se trouve une vraie représentation de saint François, avec un habit court et étroit, le capuchon en tête, sans la mosette que portèrent un peu plus tard tous les Frères de son Ordre. Ce seul détail montre l'antiquité de l'image. On sait d'ailleurs que la première pierre de la cathédrale fut posée en 1222, et que les travaux de construction marchèrent dès ce moment avec une grande rapidité. On peut dire que le monument est contemporain de saint François.

Il y a là, non pas quatre figures, comme le dit Wadding, mais bien cinq, ainsi groupées. A gauche, le roi, qu'on dit être saint Ferdinand, le fondateur de la cathédrale, avec la reine, son épouse ; à droite, saint Dominique et saint François montrant leur règle ou les recommandations du Pape ; au milieu (c'est le personnage omis par Wadding : on pourrait le méconnaître parce qu'il lui manque la tête), l'évêque Maurice, qui posa la première pierre de l'édifice, et qui ici présente aux Souverains les deux saints Fondateurs.

Cette scène, est-il besoin de le dire ? n'est pas absolument historique, car saint Ferdinand et l'évêque Maurice ne vinrent à Burgos qu'en 1214, et saint Dominique ne s'y trouva que plus tard, en 1218, pour y établir lui aussi un couvent de son Ordre. Selon la manière des artistes, on a voulu, dans un seul monument, commémorer plusieurs choses qui ont eu lieu successivement, mais que l'on réunit en un seul tableau, parce qu'elles ont entre elles un lien logique et convergent vers l'unité.

Cette sculpture des cinq personnages n'occupe que la moitié du tympan. De l'autre côté se trouve une porte, avec des démons et des morts, dans des postures diverses. Ce bas-relief dont on avait perdu quelque peu la signification représente le *pèsement*

Digitized by Google

des âmes, que le moyen âge aimait à figurer sur les monuments publics. Sur les côtés et dans les panneaux de l'arceau, on voit les morts qui ressuscitent et soulèvent la pierre de leur tombeau. Ils viennent à la petite porte, où un Ange les pèse sur la balance qu'il tient en mains, et que les dégradations du monument ont laissée intacte et très visible : ceux qui sont trouvés trop légers sont livrés au démon, qui en fait ses jouets ; les autres franchissent l'étroit passage et vont au ciel. Il est remarquable que le monde des élus soit ici représenté par les cinq personnages ci-dessus indiqués.

C'étaient évidemment, parmi tous ceux qui avaient alors le renom de sainteté, les plus connus et les plus populaires à Burgos, ceux qui y avaient laissé les plus vivants souvenirs. Comment cela eût-il été possible, si le passage et le séjour de ces Saints dans la ville n'eût pas été un fait notoire? Comment serait-il venu à l'idée de l'artiste d'associer deux étrangers à l'apothéose d'un roi, d'une reine de Castille et du célèbre évêque de Burgos ? En attribuant à saint Dominique et saint François cette place d'honneur auprès de trois saints personnages de ce temps et de ce lieu, ne leur donne-t-on pas droit de cité, en quelque sorte, et ne les reconnaît-on pas comme des hôtes privilégiés, que l'on s'honore d'avoir reçus et dont on veut perpétuer la présence ? Que si l'on veut soutenir que ce choix de l'artiste a été dicté par des raisons de piété ou d'autres motifs personnels, il restera encore à expliquer l'attitude des Saints qui présentent leur Règle, et celle du Roi et de la Reine qui se tournent vers eux, attitude qui suffit à montrer qu'il n'y a pas ici une simple procession de Saints, une théorie comme celles des célèbres fresques de Flandrin, mais bien la représentation d'un fait réel, un vrai monument commémoratif.

En faveur de la venue de saint François à Burgos, nous pouvons invoquer d'autres arguments encore.

Une trentaine d'années après la fondation de Saint-Michel, le local se trouvant trop restreint pour le nombre des Frères qui s'y sont multipliés, et la ville de Burgos commençant à descendre des hauteurs de la colline pour s'étendre au pied dans la plaine, au lieu qu'elle occupe aujourd'hui, les Mineurs suivent le mouvement, et un nouveau couvent est construit à quelque cent mètres plus bas. Il n'est pas dédié à saint François, et cependant le peuple jamais ne l'a connu sous un autre nom : c'est le couvent

Digitized by Google

de *San Francisco ;* le quartier encore aujourd'hui, quand tous les bâtiments sont détruits ou transformés, s'appelle de *San Francisco.* Pourquoi, sinon parce qu'on sait que saint François en fut le fondateur ? Le couvent des Frères Prêcheurs, fondé aussi par saint Dominique, n'a pas eu la même fortune : on l'a connu jusqu'à la fin sous le titre de Saint-Paul, son patron.

L'église des Mineurs était dédiée à la Descente du Saint-Esprit. Or, c'est la Descente du Saint-Esprit qui est aussi gravée sur le sceau antique de tout l'Ordre, remontant à saint François lui-même. N'y a-t-il pas un argument dans cette coïncidence ?

Les donateurs des terrains et des ressources pour la construction du nouveau monastère furent le chanoine Pierre Diaz, dont le testament est daté de 1230; et le célèbre amiral de Castille Bonifaz, qui, au siège de Séville, rompit les chaînes gardant l'entrée du port sur le Guadalquivir et décida de la prise de la ville. Or, on fait remarquer que ni l'un ni l'autre ne revendiquèrent les titres de *fondateurs* ou de *patrons,* alors si estimés parce qu'ils conféraient de précieux privilèges. La raison c'est que saint François était déjà en possession de ce double titre. Encore une fois pourquoi, si le couvent ne lui est pas dédié? La réponse est forcée. Parce que la fondation est vraiment son œuvre. Remarquons que Pierre Diaz et Bonifaz sont des contemporains du séraphique Patriarche.

Enfin, est-il permis d'invoquer un autre argument en faveur de notre thèse, à savoir le fait de la priorité du couvent des Clarisses de Burgos sur tous les autres de la Péninsule ? La tradition le fait remonter à saint François lui-même. Quatre jeunes fillles de l'aristocratie, l'ayant vu dans cette ville, viennent à lui comme sainte Claire et veulent imiter l'exemple de la fille des Fiumi. Elles quittent le monde, vivent quelque temps en communauté, puis partent pour l'Italie, afin de s'instruire auprès de la sainte fondatrice.

Revenues à Burgos, elles reçoivent les soins de frère Loup, que saint François a laissé à la tête de sa petite colonie ; elles sont un peu plus tard visitées par Jean Parent, le premier Commissaire de l'Ordre en Espagne. Enfin, une bulle de Grégoire IX, datée du 13 avril huitième année de son pontificat (1234), donne à cette œuvre sa consécration solennelle. C'est la première bulle accordée aux Clarisses d'Espagne, celle de Saragosse n'ayant été délivrée que deux ans après.

Digitized by Google

Il est inutile après cela de faire appel à un autre document, parce qu'il est du nombre de ceux qu'on ne peut sérieusement invoquer. Nous en avons déjà trouvé de semblables sur notre chemin : mentionnons-le cependant, ne serait-ce que pour montrer au lecteur la circonspection qui s'impose dans l'examen des pièces de ce genre.

C'était une prétendue donation, faite par les Trinitaires, voisins du second couvent des Mineurs construit à Burgos, à saint François et à *Lupecius*, son compagnon. Rien n'y manquait, ni le nom du Fr. Bernard, Supérieur de la Trinité et procureur de cet Ordre, au nom de saint Jean de Matha, pour toute la Castille, ni la date de 1214, ni même les signatures. La fausseté de la date et autres invraisemblances sont cette fois si évidentes, que le P. Garay, malgré la facilité de sa critique, ne peut s'empêcher de dire, avec une pointe d'ironie: « Si les Pères Trinitaires ont vraiment la signature de saint François, ils feront bien de la garder comme relique ; quant à l'acte de donation, outre beaucoup d'autres raisons qui me portent à la considérer comme apocryphe, je pense qu'il sera assez difficile d'en trouver des traces, quand nous savons tous qu'elle n'a jamais existé. S'il s'agit du premier oratoire de Saint-Michel, c'est un fait notoire, attesté par les Archives de la cathédrale, qu'il nous fut donné par le Chapitre ; s'il s'agit du second couvent, nos propres archives suffisent à prouver que tout le terrain où il s'édifia fut acheté par nos bienfaiteurs. »

Le P. Hernaez avoue cependant que les Trinitaires purent vraiment nous céder quelques parcelles de terrain pour ce second établissement; mais ce fut en tout cas bien après l'année 1214. C'est probablement cette persuasion des Trinitaires qui aura engendré la légende de la donation.

Quant à l'acte même et à la signature de saint François, le couvent de la Trinité [1] ne se vantait plus de les posséder : ses archives n'en possédaient qu'une copie, un Provincial de l'Ordre, disait-on, ayant emporté l'original en France ! C'est toujours, on le voit, la même méthode des affirmations précises avec des références vagues, des documents de seconde main, des copies quelconques et des assertions d'auteurs, qui se contentent de dire, en guise de preuve : « Cela conste d'un tel écrit, qu'un tel

1. La partie actuellement subsistante de cet ancien couvent de la Trinité de Burgos sert de refuge, depuis 1905, aux Capucins exilés de la Province de Toulouse.

Digitized by Google

vit, à telle époque; » ou bien qui est conservé en France, au Mexique, ou ailleurs.

Ces superfétations et ces mensonges cachent la vérité historique et pourraient quelquefois la faire révoquer en doute. Comme le lierre et les fleurs sauvages qui croissent dans les anciens édifices, ils parviennent à tellement les masquer qu'on ne les reconnaît plus et qu'on en nie l'existence. La critique moderne, qu'on peut trouver exigeante et sévère, a le droit cependant d'enlever ces végétations parasites et de gratter ces murailles. Celles-ci n'en seront que plus belles et menaceront moins de crouler.

Ce qui nous a poussé à entreprendre cette étude, c'est une parole que laissait échapper devant nous un homme d'une certaine érudition, parole révélatrice de l'état d'esprit créé par la rencontre journalière de ces légendes et récits apocryphes: « Il n'est pas du tout prouvé, disait notre interlocuteur, que saint François est venu à Burgos. »

Eh! bien rejetant résolument les fausses preuves et les écrits sans valeur qui cachaient la vérité au lieu de l'appuyer, nous croyons avoir montré sur ce point la légitimité des traditions franciscaines.

VII

De Burgos, les auteurs, évidemment préoccupés de faire assister saint François à toutes les fondations provoquées par son passage, le font revenir sur ses pas, pour aller de nouveau à Logroño, où son ami Medrano lui a préparé un couvent. On ne peut pas décemment lui laisser fonder ce couvent sur les terres de Castille avant qu'il ait vu le Roi. Le Saint, respectueux de l'autorité, n'aurait pas osé : cela est invraisemblable, dit Cornejo. Et c'est toute la raison de ce retour à Logroño ; d'où on fait partir le saint Patriarche pour Vitoria et Saint-Sébastien, où il laisse encore des établissements. Tombé malade dans cette dernière ville, il y aurait pris la mer pour la Galice.

Mais n'est-il pas plus simple d'admettre que le voyage s'est effectué par terre de Burgos à Saint-Jacques, en suivant cette voie célèbre sur laquelle passèrent à cette époque tant de saints pèlerins, voie qui de Logroño et de Barcelone, passait précisément par Burgos, et s'appelle encore aujourd'hui *el Camino*, le

Digitized by Google

chemin par excellence ? Quant au couvent de Logroño, ne suffit-il pas à sa gloire d'avoir eu pour point d'origine la résurrection de l'enfant de Medrano ?

Ce qui prouverait que le Saint a bien pris la voie de terre que nous indiquons, c'est le fait suivant, auquel on donne pour théâtre un village du nom de Villanueva, dans les Asturies. François et ses compagnons sont arrêtés par une rivière débordée, quand un jeune homme de l'endroit, conduisant des chevaux, se met à leur service et les transporte sur l'autre rive. Le Saint reconnaissant lui promet une récompense du ciel. Quelque temps après, le jeune homme, toujours pieux, entreprend le pèlerinage de Rome. Tout heureux au retour de la ville sainte et craignant de ne jamais retrouver les sentiments de ferveur qui l'animent, il demande à Dieu de le retirer de ce monde et obtient cette grâce.

A cette récompense si belle s'en ajoute une autre, pour la consolation de ses vertueux parents. Ceux-ci faisant célébrer pour le défunt un service funèbre dans l'église de leur paroisse, on voit entrer pour y assister, venus on ne sait d'où, une trentaine de Frères-Mineurs, tenant des torches à la main et faisant entendre pendant l'office des chants harmonieux. On voulut à la suite leur servir à manger, mais eux, refusant toute sorte d'aliments, repartirent en longue procession, qui ne fut vue de personne dans les villages avoisinants. Nous verrons un autre fait de ce genre conservé dans les traditions locales de Catalogne.

Saint François est arrivé auprès du tombeau de saint Jacques, et sait enfin, par révélation divine, qu'il doit retourner en Italie pour l'intérêt de son Ordre.

Mais cet intérêt même l'invite à ne pas repartir sitôt de la terre qui l'accueille avec tant d'enthousiasme et lui offre des fondations. Il voudrait tout d'abord doter d'un de ses couvents la ville célèbre qu'il est venu visiter. Si ailleurs les fondations lui sont proposées par d'autres, on voit qu'ici, sans doute par dévotion pour le tombeau de l'Apôtre, c'est lui qui prend l'initiative et accomplit toutes les démarches.

Il loge, disent les *Chroniques* de cette province, chez un charbonnier, nommé Cotolaï : il est assez d'usage que les Frères-Mineurs, pauvres eux-mêmes, reçoivent l'hospitalité de préférence chez les pauvres ; leur habit serait dépaysé dans le palais des grands. L'humble François, que nous trouvons ailleurs réfugié dans les hôpitaux, dut spécialement se complaire dans la

Digitized by Google

chaumière d'un homme du peuple, dont il eut l'occasion, sans doute, dès l'arrivée à Compostelle, d'éprouver la générosité.

Le lieu de son oraison était une petite colline des environs, d'où il contemplait à ses pieds deux petites vallées appelées, l'une Val de Dieu, et l'autre Val d'enfer. Voyant cet emplacement favorable à l'érection d'un couvent, il alla le demander à l'abbé du monastère bénédictin de San-Payo ou Saint-Pélage, à qui il appartenait. Le souvenir des largesses reçues à Assise de l'Ordre de Saint-Benoît lui donnait la confiance de voir sa demande accueillie ici comme elle l'avait été au Soubase, pour la concession de Notre-Dame des Anges.

« Quelle somme pourrez-vous me donner pour l'achat ou pour la rente ? demanda aussitôt le prélat.

— Je n'ai ni sou ni maille, dit François souriant, et je veux que mes enfants dans l'avenir soient aussi pauvres que moi. Mais je vous promets bien de vous donner chaque année, en forme de redevance, un panier des poissons de la rivière, si nous pouvons en prendre. »

Qui ne reconnaîtrait, dans ce touchant dialogue, l'esprit du *Poverello ?*

L'abbé subit son ascendant et concède le terrain. Mais il faut de plus des ressources pour construire le monastère, et nous avouons moins facilement reconnaître le Patriarche des pauvres dans la scène qu'on nous dépeint au retour chez le charbonnier.

« Cotolaï, lui dit François, j'ai un emplacement pour mon couvent ; maintenant c'est à toi de le construire.

— Y pensez-vous, Père ? Vous savez combien je suis pauvre, et combien je souffre de ne pouvoir vous donner ici qu'une si chétive hospitalité.

— Aie confiance ; prends cette pioche et va creuser là, au-dessus de la fontaine. Tu y trouveras un trésor, et tu l'emploieras à me donner, à moi et à mes frères, une demeure conforme à notre état. »

Et le couvent fut bâti avec l'argent du miracle.

Peut-être l'imagination populaire a-t-elle voulu, par ce naïf récit, conserver le souvenir d'un changement de fortune survenu dans la maison de Cotolaï, lequel devint, en effet, régidor de Compostelle et fondateur du couvent.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude des détails, le fond de la narration paraît bien hors de doute.

Digitized by Google

Pendant de longs siècles, le couvent des Frères-Mineurs a payé exactement le tribut des poissons, et nous avons sous les yeux le fac-simile d'un reçu qu'en donnait encore, en 1733, l'abbé des Bénédictins. Il est ainsi conçu :

« *Reciui del religiosissimo y mui illustre conuento de nuestro Padre San Francisco desta Ciudad de Santiago extramuros; por mano de Nuestro Reverendissimo Padre el Maestro F. Manuel Rey Guardian de dicho Conuento vna Cestilla de Pezes, que dicho Glorioso Patriarca San Francisco se digno prometer y pagar en cada vn Ano al Abad Martino y a sus Susessores en la Abadia de San Payo de ante Altares, que aora es y se traslado a San Martin, por los Anos de mil ducientos y catorce, en Reconocimiento de auerle concedido el Sitio del Valle de Dios, y del Infierno enq : aora esta fudado dicho Conento y p^r ser Verdad lo firmo en dicho Real Monasterio de San Martin a 21 d mr^zo de 1733.*

Joseph Gon^a Abbad de S^n Martin. »

Traduction : « J'ai reçu du très religieux et très illustre couvent de notre Père saint François, de cette cité de Santiago-hors-les-murs, par les mains de notre Révérendissime Père le Maître fr. Manuel Rey, gardien dudit couvent, une corbeille de poissons, que le dit glorieux Patriarche saint François daigna promettre et payer chaque année à l'abbé Martin et à ses successeurs dans l'abbaye de San-Pago auparavant à Altares, qui maintenant se trouve transférée à Saint-Martin, l'année mil deux cent quatorze, en reconnaissance pour la concession du lieu du Val de Dieu et d'Enfer, où le dit couvent se trouve maintenant fondé ; et, en témoignage de la vérité, je signe le présent audit royal monastère de Saint-Martin, le 21 mars 1733.

Joseph Gon^a, abbé de St-Martin. »

La tradition de cette fondation est ininterrompue à Santiago de Compostelle, et tous les chroniqueurs bénédictins, dont quelques-uns sont inédits, en font mention, comme les franciscains.

Elle est attestée par des monuments publics : un oratoire élevé sur le lieu où fut trouvé le prétendu trésor ; et, à la porterie du couvent des Frères Mineurs, un tombeau du style de transition à l'ogive, qu'on dit être celui de Cotolaï [1].

1. Notes fournies par le T. R. P. José Catala, gardien du collège des Franciscains de Santiago.

Digitized by Google

Wadding parle encore d'une inscription au frontispice de l'église, et d'un autographe de saint François, conservé à la sacristie des Pères Bénédictins. Le roi Philippe II, en 1554, se rendant en Angleterre pour y épouser le princesse Marie, se fit montrer la précieuse relique, et l'emporta plus tard à l'Escurial.

VIII

A partir de Compostelle, on perd la trace de saint François, ou plutôt on est dans l'impossibilité de la suivre à cause de l'abondance et de l'obscurité des renseignements que fournissent les chroniques locales.

Certains le font aller jusqu'en Portugal, où il aurait fondé le couvent de Guimaraens, poursuivant sa route jusqu'à la cour, où il aurait reçu de la reine Urraca un accueil empressé. On lui attribue même une prophétie, qu'il aurait faite en présence de la souveraine, annonçant que jamais le Portugal ne serait réuni à l'Espagne.

Là-dessus, les Espagnols, qui supportent malaisément à leurs côtés la présence du petit État, considéré comme un frère ennemi, ont fait un beau tapage. Pour eux, la prophétie est apocryphe et la preuve qu'ils en apportent triomphalement, c'est que de fait leur roi Philippe II régna en même temps sur les deux États. Il est curieux de voir le grave annaliste Wadding s'efforcer de montrer en trois longues pages in-folio que le fait ne prouve rien contre la prophétie, parce que si les Portugais étaient *soumis* à l'Espagne, les deux royaumes n'étaient pas *réunis*. Au fond cependant il rejette l'authenticité de la prédiction, et prétend qu'en Portugal même, on n'y ajoute guère créance.

Après cette incursion, François aurait repris le chemin des hauts plateaux de la Péninsule, fondant des couvents à peu près dans toutes les villes qu'il traversait.

Voici la liste de toutes les fondations qu'on lui attribue : Barcelone, Burgos, Logroño, Vitoria, Saint-Sébastien, Saint-Jacques, la Corogne, Oviedo, Ribadeo, Guimaraens, Ciudad-Rodrigo, Robledillo, Gata, Arevalo, Avila, Madrid, Tolède, Aillon, Valladolid, Soria, Tudela, Pampelune, Sanguësa, Lérida, Gérone, et peut-être d'autres encore.

On trouvera que c'est en peu de temps donner au fondateur

Digitized by Google

une bien grande besogne. Aussi les éditeurs des *Analecta franciscana* de Quaracchi font-ils cette remarque, à laquelle nous nous associons pleinement : « L'assertion des écrivains postérieurs qui font faire à saint François un si grand nombre de fondations pendant le bref espace de temps de son séjour en Espagne, nous paraît incroyable [1]. »

D'où le saint patriarche aurait-il tiré le personnel nécessaire à tous ces établissements? Il aurait fallu qu'il eût amené avec lui d'Italie une véritable armée de moines. Or, outre qu'il en avait peu encore à cette époque, comment les aurait-il nourris en chemin? Sans doute, il y avait avec Bernard de Quintavalle, une caravane de quelques Frères « *quosdam Fratres* », disent les *Actus B. Francisci*, mais les termes employés et les difficultés de l'expédition nous empêchent de penser que le groupe fût nombreux.

D'un autre côté, quelle que soit la puissance d'inspiration et de formation que l'on attribue au saint fondateur, il est bien difficile de croire qu'il a préposé à ces établissements des recrues nouvelles, faites à la hâte sur son chemin. Cette méthode n'eût été ni sage, ni pratique. Bien que les Saints ne se gouvernent pas par les lumières ordinaires et que Dieu donne à l'origine des familles religieuses des grâces spéciales, il est certaines règles dont on ne s'exempte pas d'une manière habituelle, même dans ces circonstances, sans tenter Dieu et fouler aux pieds la prudence.

Les traditions d'ailleurs, malgré l'abondance de leurs détails, n'affirment rien de semblable et ne parlent ni de ces conquêtes, ni d'une génération spontanée et miraculeuse des Frères-Mineurs sur le sol de l'Espagne. Un seul fait pourrait être ici allégué ; mais il est controuvé. On a dit que Jean Parent, le premier commissaire que saint François envoya en Espagne, bien qu'Italien de naissance, exerçait en Castille son office de juge, quand il sentit l'appel divin, et qu'il fut le premier profès de Burgos. Jean Parent, en effet, était né à Carmignano, près de Pistoye, et, c'est dans la ville de Citta Castellana qu'il exerçait ses fonctions de magistrat, quand il entendit la parole qui l'appela au cloître. Un porcher ne pouvant faire entrer ses animaux à l'étable leur jeta cette apostrophe : Entrez-y donc comme les juges entrent en enfer. Et les animaux aussitôt de s'y précipiter à la hâte. *In civitate Castellana.* Les auteurs espagnols, ignorant l'existence

1. T. III, p. 9. Note au bas.

Digitized by Google

d'une ville de ce nom en Toscane, ont traduit : dans une ville de Castille, et comme on savait par ailleurs que Jean Parent était venu en Espagne, il n'en avait pas fallu davantage pour créer la légende du premier profès de Burgos.

D'après les chroniques locales, saint François aurait laissé à Burgos, comme nous l'avons vu, le frère Loup ; à Pampelune, ou dans un autre couvent de Navarre, le frère Aldearius ; à Barcelone, le frère Illuminé et le frère Pierre de Cède ; à la Corogne, un frère inconnu, dont le sépulcre portait cette simple inscription : *Ossa sancti Fratris hic condita sunt ;* à Oviedo, le frère Pierre dit Compater ; à Ribadeo, un autre frère, dont l'épitaphe ne révèle pas le nom : *Hic jacent venerabilia ossa cujusdam Fratris socii B. Francisci qui obiit anno Dñi 1222.*

Quelle est la valeur de ces traditions et jusqu'à quel point prouvent-elles que saint François ait vraiment désigné et envoyé ces Frères, durant son voyage en Espagne ?

Souvenons-nous de la fondation de Barcelone, avec la simplicité et le naturel de ses incidents. Ce dut être là le mode ordinaire de beaucoup des fondations de cette époque primitive. François paraissait et prêchait ; les populations avides de l'entendre et ne pouvant le garder parmi elles voulaient au moins se consoler par la présence de ses enfants, et le couvent était fondé en principe. Ne pourrait-on pas expliquer ainsi la multiplicité de ces fondations espagnoles ?

Voici, au reste, quelques lignes de la Chronique des XXIV Généraux, qui vont peut-être nous donner le mot de l'énigme. « L'année 1207, François envoya un grand nombre de ses frères en Espagne ; *tunc etiam misit in Hispaniam fratres multos.* » Leur but était de prêcher dans les régions de Galice contre certains hérétiques, qui les avaient envahies. « Ces Frères vinrent jusqu'en Portugal, continue la Chronique ; le peuple, les voyant revêtus d'un habit singulier et parlant une langue étrangère, les prit eux-mêmes pour des hérétiques, les reçut fort mal et ne leur permit, à aucun prix, de séjourner dans le pays. » Les Frères vinrent alors demander appui à la reine Urraca, et c'est grâce à elle qu'ils purent s'établir à Lisbonne et à Guimaraens.

Or, Guimaraens est précisément une des villes où l'on prétend que saint François avait passé après son pèlerinage à Santiago ; c'est un couvent qu'on disait fondé par lui. Nous voilà en face d'une fondation, donnée comme étant du patriarche, qui ne s'est

Digitized by Google

réalisée pourtant que trois ou quatre années après son passage et par des Frères qu'il a envoyés.

Les deux assertions peuvent être vraies cependant, à condition d'admettre ce que nous avons dit plus haut : Saint François a accepté la fondation en principe, en 1214 ; et les Frères ont occupé leur monastère en 1217.

Appliquons cela aux autres couvents de la Péninsule, et nous voilà tirés d'une difficulté, qui autrement serait inextricable.

Nous pouvons de cette manière attribuer à saint François, les fondations que des monuments anciens, appuyant les traditions, permettent de considérer comme appartenant à cette époque primitive. Citons notamment Ciudad-Rodrigo, où l'on voit, comme à Burgos, sur le portail de la cathédrale, la statue du Saint, avec la forme d'habit et de capuchon alors usitée dans l'Ordre, et Alilon, où on lit sur la pierre d'une chapelle, cette inscription, qui constate du moins l'antiquité de la tradition : *Hanc sanctus Franciscus fecit ecclesiam.*

Rien donc n'empêche d'admettre que la plupart de ces couvents dont la fondation est attribuée à saint François sont l'œuvre de ses premiers disciples, non pas du Bienheureux Égide, que l'on dit être venu le premier à Saint-Jacques, un an avant le saint Patriarche, parce que, à cette époque primitive, *cum adhuc non essent capta loca*, l'Ordre des Mineurs n'ayant reçu des sujets qu'à Assise et ne s'étant pas encore répandu, on ne peut admettre qu'un simple frère allant en pèlerinage eût mission pour cela, mais bien des deux autres caravanes qui vinrent en Espagne du vivant même de saint François, la première, en 1217, sous la conduite du Frère Bernard de Quintavalle, la seconde, en 1219, quand Jean Parent fut envoyé par le saint Patriarche comme commissaire général de toute la Péninsule.

IX

Il ne nous reste plus qu'à faire revenir le Saint en Italie. Cette fois, il semble bien qu'il passa par la France, où l'on trouve ses traces, non seulement à Perpignan, mais encore à Montpellier, où il aurait prédit que l'hôpital dans lequel il prêchait deviendrait un de ses couvents [1]. La prophétie s'accomplit, en effet, en 1220,

1. *Chronique des XXIV généraux.* « Cum autem rediret per Montem pessulanum transiens, in quodam hospitali prædicans futurum ibidem Fratrum Minorum conventum venerabilem prædicavit. » Édit. de Quaracchi, p. 9.

Digitized by Google

quand les murs commencèrent à s'élever, et, mieux encore en 1230, quand les largesses du roi Jacques d'Aragon permirent aux Frères Mineurs d'avoir un plus vaste monastère.

Le bréviaire de Montpellier mentionne aussi le passage de saint François à Lunel, où il fut reçu, dit-on, par le baron Raymond Gausselin. C'est en souvenir de cette hospitalité donnée au saint Patriarche que l'on concéda au petit-fils du baron, ensuite le Bienheureux Gérard, le privilège de prendre à cinq ans l'habit du Tiers-Ordre, qu'il illustra par la sainteté de sa vie.

Dans ce voyage de retour, les chroniqueurs ont noté deux incidents, où se révèle, de façon charmante, le côté si humain de la sainteté de François. Une petite chapelle, toujours vénérée, consacre à San-Celoni, en Catalogne, le souvenir du premier. On l'appelle d'un nom qui est à lui seul un souvenir: *San Francesch s'y moria :* Saint François s'y mourait.

Sous les feux d'un soleil ardent, le Saint s'est arrêté sur la route, rendu de fatigue et de soif. Pour rafraîchir ses lèvres et lui donner des forces, Bernard de Quintavalle, apercevant quelques grappes déjà mûres à une vigne voisine, suppose la permission du maître, qui n'est pas là, et va avec confiance en cueillir une pour l'apporter à son père mourant. Mais un domestique hargneux s'est aperçu de ce qu'il croit être un larcin. Accourant en toute hâte, et se laissant emporter par une violente colère, il couvre d'injures les deux hommes de Dieu, s'oublie jusqu'à les menacer, et finalement saisissant le manteau du Saint, fait mine de le garder, en guise de compensation.

Mais le pauvre malade a besoin de ce vêtement qui le couvre. Avec la plus grande douceur, il représente à cet homme brutal la légitimité de l'acte qu'a fait son compagnon dans un cas de nécessité évidente ; l'humanité lui aurait fait à lui-même un devoir de soulager le voyageur altéré et de calmer sa soif ; et puis le dommage est-il si grand qu'il puisse en sûreté de conscience retenir pour le payer l'étoffe d'un manteau, quelque pauvre qu'elle soit ? Mais la rage aveugle du domestique l'empêche de rien entendre.

Les deux voyageurs vont alors au propriétaire, et lui exposent humblement ce qui vient de se passser. Plus intelligent et plus charitable que le serviteur, celui-ci fait restituer le manteau, et, avec toute sorte d'excuses, offre au Saint dans ses propriétés tout ce qui pourra lui être agréable.

Digitized by Google

On raconte que lorsque mourut ce bienfaiteur d'une heure, sans qu'on sût d'où ils étaient venus ni par où ils partaient, on vit accourir à ses funérailles une phalange de vingt-deux Frères Mineurs.

Le second fait est rapporté par Thomas de Célano.

La faim et la langueur minaient saint François, dit le *Tractatus Miraculorum* [1], et les mauvais traitements d'un hôte grossier l'avaient réduit à un tel état que, depuis trois jours, il ne pouvait proférer une parole. Ayant enfin recouvré quelques forces pour continuer la route, il dit au frère Bernard qu'il mangerait volontiers d'un oiseau, s'il en avait. Et voici que tandis qu'il parle, un cavalier apparaît dans la campagne portant un oiseau excellent. « Serviteur de Dieu, dit le nouveau venu au malade, prends bien « vite ce mets que t'envoie la divine clémence. » François accepte le don avec grande joie, et, comprenant que Jésus-Christ lui-même avait soin de lui, il le bénit en toutes choses. »

Combien gracieux est ce trait de la Providence, et comme il est bien dans la note générale de la vie et de l'esprit du Patriarche des Pauvres !

Wadding, sans indiquer le lieu, lui donne pour théâtre la France ; Célano semble bien l'indiquer lui aussi, en commençant ainsi sa narration : « *De Hispania regrediens Sanctus Franciscus.* » C'était en revenant d'Espagne ; saint François l'avait donc déjà quittée. Nons ignorons si quelque tradition locale suppléant au silence des anciens chroniqueurs, nous permettrait de connaître le lieu exact. Quoi qu'il en soit, le fait nous semble bien acquis, et nous le recueillons avec joie, parce qu'il est, avec les deux fondations et le séjour dont nous venons de parler, le seul souvenir que le saint Patriarche ait laissé de son passage sur la terre de France, et parce qu'il nous plaît de voir dans la figure du cavalier la personnification de la charité française, avec sa délicatesse et sa générosité.

L'Espagne, elle aussi, on l'a assez vu dans ces lignes, avait fait au Poverello un accueil empressé. Elle n'a pas cessé de prodiguer à ses enfants les marques de sa sympathie et de son dévouement. Aussi l'Ordre de Saint-François y fut-il, dès l'origine, extrêmement populaire, mêlé intimement à l'histoire de ce pays. Aujourd'hui encore, malgré les vicissitudes et les révolu-

1. XXXIV.

Digitized by Google

tions, il y est des plus florissants et des plus actifs : la bénédiction du saint Patriarche porte ses fruits et maintient vivante à travers les siècles l'œuvre à laquelle il vint lui-même autrefois consacrer ses fatigues et ses sueurs.

Nous croyons bien avoir, dans cette étude, prouvé le fait du voyage de saint François en Espagne, qu'aucun auteur d'ailleurs n'avait encore songé à nier.

Mais il nous semble avoir de plus corroboré quelques-unes des traditions locales, que leur abondance et leur prolixité même exposaient à des doutes ; nous avons cherché à harmoniser les diverses hypothèses avancées jusqu'à ce jour, et nous pensons leur avoir donné, par là même, une plus grande vraisemblance. Pour avancer et trouver un chemin praticable à travers cette forêt touffue, nous avons dû enlever les ronces encombrantes et les lianes plus ou moins poétiques de quelques légendes surannées. C'était nécessaire à notre œuvre, sous peine d'admettre des vérités contradictoires et de vouloir concilier l'inconciliable. Wadding, du reste, l'avait fait comme nous, mais sans le dire absolument et sans indiquer les raisons. Nous avons sur ce point complété son travail, et, rejetant résolument les traditions fausses ou invraisemblables, prouvé pour trois couvents au moins, Barcelone, Burgos, Saint-Jacques, probablement aussi pour un quatrième, celui de Logroño, la légitimité des prétentions qui les font remonter à saint François lui-même.

Nous avons été long, et cependant nous n'avons pas tout dit. Des érudits et des chercheurs, que nous connaissons, à Madrid et en d'autres villes, trouveront après nous de nouveaux documents, monuments, inscriptions et manuscrits d'archives. Ils éclairciront des points que nous avons dû laisser obscurs. Ils feront modifier peut-être des conclusions qu'il serait bien téméraire, dans l'état actuel des études franciscaines en Espagne, de donner comme définitives. Nous nous estimerons heureux, sinon de leur avoir donné un fil conducteur pour se guider à travers un labyrinthe à peu près inexploré, d'avoir provoqué du moins leur ardeur et leur zèle. Nous aurons enfin satisfait notre piété filiale en parlant de saint François et de ses œuvres ; montré aussi notre reconnaissance envers la terre hospitalière qui nous accueille dans l'exil, comme elle accueillait autrefois le Patriarche des Mineurs avec ses premiers disciples.

Fr. ERNEST-MARIE de Beaulieu, O. M. C.

Digitized by Google

LA JUSTE RÉPARTITION DES IMPOTS [1].

(Suite et fin [2].)

ASSIETTE DE L'IMPOT [3].

Exposé. — Dans toutes les réformes, le plus difficile est la mise en pratique.

Après avoir mûri les meilleurs plans, dressé les projets de loi les plus équitables au point de vue abstrait du droit et de la morale, on échoue très souvent contre les difficultés de l'application. Ceci, vrai pour toute réforme économique, l'est surtout en matière d'imposition.

Plusieurs de nos adversaires, tout en concédant que l'impôt personnel progressionnel n'est pas contraire au Droit naturel, et doit conduire logiquement à une imposition ayant pour base fondamentale le revenu global, pour base complémentaire le capital, reculent devant les difficultés d'application, quand il s'agit des modes de perception, c'est-à-dire de l'assiette de l'impôt [4].

D'accord aussi longtemps qu'on ne sort pas du domaine de l'application objective ou de la base de l'impôt, les objections pleuvent dès qu'il est question de l'application subjective ou de l'assiette de l'impôt.

1. Les différents articles, publiés ici sous ce titre, viennent d'être tirés à part sous forme d'une brochure de 66 pages, prix : 0 fr. 75. S'adresser soit à l'auteur : P. Gratien, couvent des capucins, rue Ste-Claire ; Bruges, soit à l'imprimerie Desclée, De Brouwer et Cie, Société St-Augustin, Bruges.

2. Voir le n° des *Études Franciscaines*, juin 1906.

3. Par assiette de l'impôt nous entendons la manière, le mode dont l'impôt est perçu, p. ex. par taxation, par déclaration, par présomption.

4. Cfr. l'*Impôt sur les Revenus professionnels en Alsace-Lorraine et à Liége*, par Joseph Henri, Louvain, Ch. Peeters ; Paris, Larose et Forcel 1903 ; voir spécialement Section IIIe, assiette de l'Impôt 37-57.

Digitized by Google

C'est parfait en théorie, disent nos adversaires, mais comment, partisans de l'impôt personnel et progressionnel, parviendrez-vous à apprécier et à saisir les revenus et les capitaux ?

Vous ne sauriez asseoir sérieusement un tel impôt, sans consacrer du coup un système vexatoire pour les citoyens, une tyrannie et un abus de pouvoir de la part du législateur.

Nous ne nions pas qu'il y ait de sérieuses difficultés, nous ne craignons pas même de les énoncer. Tout au contraire nous mettrons les principales en relief pour y trouver une heureuse solution.

N'oublions pas qu'une fois admis et reconnus en principe la justice de l'impôt, ses caractères généraux et sa base d'application, nous avons le devoir de chercher de bonne foi les moyens d'atténuer et même d'éliminer les obstacles propres au mode d'exécution.

On comprend que dans le système précité il faudra tout obtenir par l'imposition directe. C'est dire que le taux de l'impôt sera assez élevé, et conséquemment qu'il devra être rigoureusement assis. Une assiette lâche pousserait doublement les contribuables à la dissimulation, et on devrait s'attendre à ce qu'une grande partie de contribuables échappassent en une large mesure aux charges qui leur incombent, au grand détriment de leurs concitoyens.

Modes de perception. — Il y a surtout trois manières d'asseoir l'impôt : la présomption légale, la taxation officielle et la déclaration obligatoire.

Les trois modes considérés isolément ont chacun leurs avantages et leurs désavantages. Notre tâche à nous est de rechercher quel est le plus apte à obtenir la fin de l'impôt, étant donnés les caractères généraux et la base que nous lui avons revendiqués.

La seule issue raisonnable semble être une sage combinaison, qui, tout en contrebalançant les désavantages, puisse nous fournir les effets heureux dont chaque élément pris à part serait incapable.

Nous rejetons la présomption légale [1] comme peu propre à

1. C'est l'acte par lequel le Législateur présume la condition pécuniaire des contribuables, d'après un fait extérieur et les impose en conséquence; p. e. le fait d'occuper tel ou tel immeuble, de payer tel ou tel loyer.

Digitized by Google

l'appréciation des facultés contributives. D'ailleurs son emploi se confine presque exclusivement aux impôts réels dont nous avons prouvé sinon l'injustice au moins l'aveuglement. Il est vrai que ce mode de perception ne nécessite pas les inquisitions tracassières à l'effet de découvrir la matière imposable, mais à côté d'autres inconvénients, cette assiette ne s'applique généralement qu'aux richesses immobilières.

La taxation officielle seule, surtout si elle doit être minutieuse, conduit à l'arbitraire et est contraire au droit sacré de l'inviolabilité de la personne et du domicile, par l'ingérence exagérée que les fonctionnaires publics s'arrogent facilement [1]. La déclaration seule surtout non sanctionnée de fortes pénalités, donnerait lieu à de trop grandes fraudes ; ce serait offrir une prime trop tentante aux consciences malhonnêtes et mettre à une trop rude épreuve la loyauté des consciences honnêtes ; d'autant plus que la conscience publique est fort peu formée et fort peu scrupuleuse en matière d'impôts [2].

Un sage arrangement des deux derniers modes, ne pourrait-il pas diminuer les inconvénients, tout en conservant les avantages inhérents aux deux ?

Nous voulons bien le croire, et cette combinaison a souri à plus d'un législateur.

D'accord sur le point capital, ils ne le sont plus lorsqu'il s'agit de donner la prépondérance à l'un ou à l'autre de ces deux éléments, et de faire entrer dans la taxation un élément double : un élément officiel, composé de fonctionnaires relevant directement de l'État, et un élément autonome, composé de concitoyens du contribuable.

Il faut absolument que la juste répartition des impôts se concilie avec un mode de perception qui, tout en étant sûr, discret et économique, ne répugne pas aux droits naturels de l'État qui le pose et du citoyen qui le subit.

Des inconvénients subsisteront toujours, l'idéal réalisé n'étant pas de ce monde. Voici cependant comment nous nous figurons la meilleure assiette de l'impôt.

Il y aurait déclaration obligatoire de la part du contribuable

1. La taxation officielle consiste à chercher le montant des ressources des contribuables par toutes sortes d'investigations et de moyens mis à la disposition des employés de l'État.

2. Reichensperger, dans un discours au parlement allemand en 1891.

Digitized by Google

pour tout revenu ou capital dépassant une certaine somme. Une commission mixte composée de membres appartenant directement à l'élément gouvernemental et de membres faisant partie d'un élément autonome (c.-à-d. des concitoyens), aurait le droit de contrôler la déclaration, mais seulement dans le cas où des soupçons bien fondés pèseraient sur la sincérité du contribuable. A cette fin, on accorderait aux membres de la commission le pouvoir d'entrer en rapport direct avec les personnes, de réclamer la collaboration des fonctionnaires administratifs, de prendre connaissance de tous les livres appartenant à l'État ou à la commune, sauf les livres des caisses d'épargne ; ce qui serait un empiètement excessif sur le domaine privé des citoyens.

Nous répétons en l'appuyant : des motifs graves seulement et bien fondés, peuvent permettre cette ingérence officielle dans les affaires privées des particuliers.

Un motif raisonnable semble être aussi l'incapacité où seraient les contribuables de dresser eux-mêmes la liste de leurs revenus, soit faute d'instruction, soit faute de comptabilité. En tout cas ils pourraient fournir en général les sources de leurs revenus sur lesquelles travailleraient alors les commissions d'évaluation et de taxation [1].

Inutile de dire que les fonctionnaires seront astreints au secret professionnel, par le Droit naturel et par un serment formel avant d'exercer leur office. Cette mesure de prudence est exigée par les graves conséquences auxquelles peuvent facilement donner lieu les indiscrétions en pareille matière.

Contrairement à l'opinion du Maître de la Finance allemande, le Prof. Wagner, nous préférons la prédominance de la « Selbstaxation » ou de la taxation par les concitoyens, sans vouloir toutefois éliminer l'élément gouvernemental.

D'une part, l'élément gouvernemental empêchera les saillies taxatives auxquelles exposent parfois les idées mesquines et les opinions politiques régnant entre des personnes de même contrée ou de même localité. D'autre part, l'état économique du contribuable sera mieux apprécié par ses pairs et cette perspective seule l'excitera à une plus grande sincérité.

1. On comprend que la levée des impôts requiert toute une organisation technique de commissions d'officiers, de directions, etc., etc.

Digitized by Google

*
* *

Déclaration obligatoire. — Jusqu'à quel point les citoyens sont-ils obligés à la sincérité ? En d'autres termes la Déclaration est-elle obligatoire en conscience, et dans l'affirmative, le serment peut-il se légitimer dans la Déclaration ?

Voilà une double question, de l'aveu de tous, bien délicate et épineuse, d'ordre plutôt théologique qu'économique.

Il est hors de doute que les impôts indirects doivent être regardés comme des lois purement pénales, ainsi l'enseignent les théologiens, ainsi l'interprètent l'opinion commune et la pratique universelle. D'ailleurs, il est rare que toutes les conditions de la justice y soient remplies. Conséquemment la déclaration ne peut être obligatoire et l'on aurait tort d'accuser ceux qui contreviennent, soit par la fraude soit par la dissimulation, à moins qu'il n'y ait corruption des fonctionnaires ou danger prochain d'autres crimes, comme c'est souvent le cas dans la contrebande [1].

La question est controversée pour les impôts directs [2]. Juridiquement et en droit, la plupart des théologiens sont unanimes à dire qu'ils obligent en conscience [3] comme des lois préceptives. Le législateur a le strict droit de lever des impôts pourvu qu'il n'excède pas ses attributions. Les impôts directs seuls et principalement les personnels,comme nous l'avons démontré plus haut, répondent à la conception qu'on doit se faire de l'État. On blesse donc gravement sinon la justice commutative, du moins la justice légale en s'y soustrayant [4]. Et, conséquence logique, la déclaration semble donc devoir être obligatoire en conscience, au cas où celle-ci serait exigée par le législateur. L'exactitude est de rigueur à moins que d'une part la coutume générale et contraire n'ait prévalu de déclarer un peu au-dessous du chiffre réel des revenus, au vu et au su du gouvernement, qui tout en soupçonnant l'écart, ferme les yeux et laisse faire ; et que d'autre part les impôts perçus suffisent amplement à couvrir le budget national. Si au contraire le gouvernement avait besoin de tout le rendement de

1. Parce que les fonctionnaires sont payés par l'État et que très souvent ils se sont astreints par serment à remplir fidèlement leur tâche ; cependant ils ne doivent pas être trop exigeants surtout pour les pauvres.

2. Cf. *supra* pour la définition de l'impôt direct et indirect, p. 10.

3. Cf. Lehmkuhl, *Theologia moralis*. Edit. nona, Tom. I, n° 984. Marès, *Tractatus de Justitia*. Tom, I, n. 197 et seq.

4. Cf. Lehmkuhl et Marès, *locis citatis*.

Digitized by Google

l'impôt, ce qui se remarquera aisément à la sévérité de l'assiette, nous ne doutons pas que la déclaration exacte oblige en conscience ; et une fois la quote-part d'un citoyen particulier définie, celui-ci pécherait au moins indirectement contre la justice commutative en ne fournissant pas la somme imposée [1].

Néanmoins cette obligation de droit ne peut prévaloir raisonnablement, que lorsque toutes les conditions d'un impôt juste et équitable sont réalisées.

Pratiquement et en fait, au sujet de la controverse relative à la nature des impôts, lois préceptives ou purement pénales, nous embrassons la sentence des théologiens [2] qui disent de ne pas inquiéter les contrevenants après coup [3]. Mais il est du devoir des pasteurs d'engager le peuple à bien remplir ses devoirs envers l'État.

Malheureusement l'expérience quotidienne prouve que sous ce rapport la conscience publique est bien mal formée. On rencontre des gens qui se feraient un crime de dérober dix centimes à leur prochain et qui se glorifient publiquement d'avoir fraudé des centaines de francs à l'État, et cela au grand détriment de leurs concitoyens.

Comment remédier à ce fait déplorable ? Pour le cas présent, cela revient à se demander : comment asseoir assez solidement l'impôt, pour qu'il rapporte ce qu'on attend de lui et que l'on puisse former la conscience du public en lui faisant comprendre, sinon par la raison, du moins par la crainte, qu'appartenant au Tout de l'État, il doit contribuer solidairement à sa conservation et à sa prospérité.

Partisan de la déclaration obligatoire, nous opinons, avec les législateurs allemands, pour une forte pénalité au cas d'une fraude ou d'une dissimulation considérable dans la déclaration des revenus ; bien entendu après sommation préalable de rectification, adressée aux intéressés par les membres de la commission de taxation.

1. Cf. *Th. Mor.* de Lehmkuhl, Tom. I, n° 984. Il détermine aussi le mode de restitution à faire.

« Comme il est moralement impossible de déterminer qui a souffert le dommage, le « citoyen dissimulateur devrait dépenser l'argent au profit du bien public ; ce qu'il fera en « le donnant aux pauvres. »

2. Cf. Haine et Génicot. Cap. de tributis *Theol. mor. respective*, Tom. II, p. 170-171 et I, n° 673-4-5.

3. On pourrait donc les laisser dans la bonne foi s'ils ne se doutent pas qu'ils ont contracté une dette envers l'État et sont obligés à la restitution.

Digitized by Google

Ainsi, d'une part, les contribuables peu consciencieux s'exposent à être frappés très sévèrement si la fraude est découverte, et avant de s'y aventurer, ils y songeront sept fois. S'ils ne peuvent se décider à être consciencieux et sincères volontairement et librement, ils le seront forcément. D'autre part, on ne pourra plus dire avec Mac Culloch, que la déclaration obligatoire est une taxe sur l'honnêteté et une prime à la fraude; ou avec Stuart Mill, que la déclaration obligatoire fournit une contribution sur la conscience, non sur le revenu. Ces dernières accusations auraient surtout quelque fondement de vérité, si l'on ajoutait le serment à la formule de déclaration, comme le pratique la législation prussienne.

C'est la seconde difficulté que nous avons à résoudre ici.

Ne vaudrait-il pas mieux, pour s'assurer plus de sincérité, confirmer la déclaration par un serment également obligatoire ?

Nous répondons carrément non ! et c'est là un des plus grands torts que nous imputons au système allemand [1]. Cette mesure expose et excite les malhonnêtes à être doublement criminels et parjures par-dessus le marché ; car notons le bien, la peur d'un faux serment les arrêterait bien moins que la perspective d'une forte pénalité.

Pour les honnêtes gens cette mesure est totalement inutile et peut même devenir très dangereuse, surtout si la formule du serment mentionne une exactitude parfaite ; car alors une certaine latitude dont nous avons parlé plus haut n'est plus permise, et on blesserait gravement la vertu de religion en ne déclarant pas le nombre exact de ses revenus.

Bref, exiger le serment pour faciliter les opérations du fisc c'est mettre les consciences aux prises avec une grave obligation et une forte tentation ; alternative qui n'est rien moins que dangereuse pour une grande catégorie de citoyens.

Plusieurs économistes ne partagent pas notre opinion et ne

1. Nous croyons pourtant qu'au point de vue purement abstrait et principiel, l'État a le strict droit d'exiger le serment, s'il n'a pas d'autres moyens d'asseoir solidement l'impôt.

Le tout, d'après nous, découle de son droit primordial d'exiger la coopération de ses membres au bien commun.

Cependant remarquons que ces droits secondaires ne se légitiment que par une nécessité supérieure, du fait qu'ils sont un empiètement sur les droits privés des citoyens.

En pratique nous jugeons la déclaration obligatoire amplement suffisante à poursuivre la fin de la société politique, comme mode de perception des impôts.

Les principes doivent se mesurer au résultat concret à obtenir.

Digitized by Google

veulent à aucun prix entendre parler de la déclaration obligatoire avec fortes pénalités ; et cela très souvent parce qu'ils ne la conçoivent pas sans le serment.

De notre côté nous sommes convaincu qu'en droit, l'État peut exiger la déclaration et qu'en fait avec le complément que nous lui avons donné, c'est le seul moyen d'asseoir solidement l'impôt.

D'autres avec Wagner préconisent la formation des fonctionnaires publics [1]. Nous ne négligeons pas cet élément et c'est pourquoi nous l'avons combiné avec le mode de perception principal, la déclaration.

Nous ne nions pas qu'il y ait de grands inconvénients attachés à la déclaration ; mais l'expérience de nos voisins d'Outre-Rhin nous autorise à conclure qu'en réalité, ils ne sont pas si grands qu'on se l'imagine.

C'est pourquoi ayant confiance dans l'avenir, nous préférons dire avec M. Hitze, que l'introduction de la déclaration obligatoire, malgré tous les dangers qu'elle entraîne, exercera une heureuse influence éducatrice sur la grande et la meilleure portion du peuple. Elle réveille chez les citoyens la conscience qu'ils appartiennent à un grand tout et qu'ils doivent contribuer autant que possible à le maintenir [2]. Wagner également appuie sur cette formation de la conscience publique ; voici ses paroles :

« Deux grands moyens perfectionnent l'assiette de l'impôt sur « le revenu : l'expérience des agents du fisc (il est partisan de « l'élément gouvernemental seul) et la formation de la conscience « publique [3]. »

IMPOTS COMPLÉTIFS ET REDRESSIFS.

Les lecteurs quelque peu initiés aux systèmes fiscaux régissant les divers pays d'Europe auront pu constater que nous avons donné nos préférences aux impositions prussiennes. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'à part quelques modifications, elles

1. Sic Wagner, *Handbuch der politischen Œkonomie*, de Schönberg, 3e vol., 3e édition de 1891, p. 210-11.

2. Hitze, *Arbeitenwohl — loco citato.*

3. Wagner : *Braun's Archiv für sociale Gesetzgebung und Statistik.* Vierter Band, erstes Heft, chap. XI.

Digitized by Google

incarnent le mieux les principes d'une juste répartition. La réforme fiscale de la Prusse peut être citée comme le modèle d'une évolution juste et équitable en matière d'impôt.

Est-ce à dire qu'il faille exiger une pareille réforme dans tous les pays ?

En théorie, oui ; en pratique et immédiatement, non !

Si, présentement, les esprits ne sont pas suffisamment mûrs pour cette évolution sociale, si actuellement les budgets de la plupart des pays sont trop chargés, trop considérables pour pouvoir se couvrir par cette imposition idéale, serait-ce trop d'exiger une application partielle, soit comme redressement des impositions existantes, soit comme complément au rendement insuffisant des impôts ?

Outre l'expérience sur une petite échelle, ces applications partielles, pouvant avoir d'heureuses influences sur le changement ultérieur d'un système financier, auront en tout cas l'insigne mérite d'éviter de plus grandes injustices futures et de réparer les actuelles.

***

Impôt complétif. — Il suffit de suivre tant soit peu les débats des divers parlements, pour se convaincre que ce sont les discussions des voies et moyens pour le recouvrement de la dette publique qui donnent le plus de fil à retordre. Il n'est même pas nécessaire d'aller plus loin que le parlement belge. Le vote des budgets y absorbe chaque année un temps énorme et un nombre considérable de sessions. Et dire que nous sommes encore des privilégiés, la nécessité de nouveaux impôts ne se laissant pas sentir chez nous, comme dans d'autres pays.

Sans crainte de se tromper, on peut dire que la plupart des législateurs s'ingénient à lever de nouveaux impôts, sans trop éveiller la susceptibilité et l'attention des pauvres victimes du fisc. Pourtant avant tout, ils devraient se souvenir que l'art de gouverner un pays ne consiste pas à faire sortir l'argent de la poche des contribuables sans qu'ils s'en aperçoivent, mais de leur procurer le plus de biens avec le moins d'impôts. La légitimité de l'impôt se manifeste par la perte des biens qui se produirait s'il n'existait pas.

Hélas ! plusieurs pays sont bien loin de réaliser cet idéal, leurs

Digitized by Google

budgets s'accroissent continuellement, et ils s'engouffrent tellement dans l'abîme des dettes, que d'ici longtemps il y a impossibilité totale d'en sortir.

La première chose à faire, ce serait de limiter, de diminuer les dépenses. Mais qu'arrive-t-il la plupart du temps? Acculés par la nécessité, poussés par une force majeure, les gouvernants recourent à de nouveaux impôts, pour combler le déficit de la caisse publique. Ils frappent un élément assez nombreux pour qu'il ne se récrie pas, pressurant de la sorte leurs victimes sans qu'elles puissent s'échapper. Et c'est là surtout une spécialité des impôts indirects.

On surtaxe la classe ouvrière, et on ne songe peut-être pas que c'est aigrir davantage la crise que traverse un pays.

Nous n'hésitons pas à appeler ce procédé une manœuvre d'injustice criante. Nous accordons qu'un tel impôt produit bien, mais la fin ne justifie pas tous les moyens. Les impôts indirects, surtout de consommation, sont des impôts progressifs à rebours pour la classe ouvrière. Les augmenter, c'est donc accroître les inégalités.

Le remède se présente naturellement. Ce serait de demander aux classes aisées les sommes nécessaires pour le recouvrement de ces dépenses extraordinaires, par un impôt complétif et progressionnel sur le revenu global et le capital, impôt qui, tout en fournissant le contingent nécessaire, rétablirait, sinon l'égalité des impositions, du moins la stricte proportionnalité brisée par les contributions indirectes.

Un débat financier et social du plus grand intérêt a saisi le Reichstag allemand aux sessions de 1905 à 1906. Il s'agit d'un impôt complétif déterminé par l'augmentation de la flotte.

Le Centre, dans ses projets, s'inspire complètement de nos idées. Il rejette tout impôt de consommation, à moins qu'il ne soit de luxe, pour n'attaquer que la classe bourgeoise et aisée qu'on taxerait progressivement. Ses motions sont appuyées sur des motifs d'ordre social.

Le comte Posadowsky, « l'orateur » du ministère impérial, en parlant des causes du malaise social regrette à ce propos: qu'avec le bien-être général, et dans les mêmes proportions, ne se soient pas accrus l'esprit de sacrifice et la grandeur d'âme qui devraient distinguer les classes possédantes.

Rarement sans doute il est tombé du banc ministériel dans un

Digitized by Google

parlement contemporain, paroles si courageuses et si significatives.

Les journaux du Centre, en commentant les discours de leurs représentants, demandent aux classes possédantes de mettre en pratique les conseils de M. Posadowsky en acceptant d'être imposées plus lourdement [1].

Dans son admirable encyclique *Rerum novarum*, le Pape Léon XIII, en recommandant aux princes le soin des ouvriers, ajoute : « que les impôts ne doivent pas être trop écrasants. » Ils le seront facilement, s'ils tombent sur des objets nécessaires à la consommation.

Si les gouvernements attachaient plus d'importance à ces considérations, nous n'assisterions pas si souvent aux tristes spectacles qui se déroulent sous nos yeux : l'émigration en masse de la classe pauvre vers des pays étrangers et par suite l'énervement de l'industrie faute de bras ; l'accroissement formidable du paupérisme, élément toujours dangereux, portant dans ses flancs les révolutions et le renversement de l'ordre social [2].

*
* *

L'impôt redressif. — Dans cette première hypothèse nous avons poussé un peu le tableau au noir. Admettons plutôt que les impôts suffisent amplement, et que les législateurs, convenant de l'injustice de la plupart des impôts indirects, s'appliquent à redresser les inégalités inhérentes au système.

Le meilleur redresseur sera encore l'impôt progressionnel sur le revenu global et le capital. Ceci est tellement vrai, que les proportionnalistes refusent même de donner le nom d'impôt progressif à la progression du taux introduite par plusieurs pays d'Europe. Ils l'appellent tout simplement un impôt de redressement [3].

Empruntons un exemple à la loi prussienne. D'après Hitze, la

1. Cfr. Les discours des Députés Fritzen de Dusseldorf, du comte Posadowsky. Cfr. un compte rendu dans le *XXe siècle*, du 21 décembre 1905.

2. Ne citons comme exemple que l'Italie, où les impôts sur la propriété foncière sont écrasants.

Quelle en est la conséquence ? L'émigration de toute une masse d'ouvriers au nouveau monde où ils sont loin de former la fine fleur de la population.

L'expérience a prouvé que c'est de cette populace exotique que sortent le plus souvent les anarchistes et les excitateurs du peuple.

3. Sic Cauwes, Leroy-Beaulieu, Stourm.

Digitized by Google

plupart des exemptions ne sont pas même un contrepoids aux impôts de consommation. Wagner également n'y voit pas un caractère *social-politik* à son point de vue. D'après ce dernier, il n'y a pas là la moindre velléité de corriger les inégalités sociales [1] Le taux gradué de 1891 ne serait qu'un instrument de proportionnalité. Cependant tous les deux sont unanimes à reconnaître à certaines exemptions un caractère vraiment social, propre à soulager les classes nécessiteuses.

*
* *

Conclusion. — De louables réformes sont entreprises un peu partout de nos jours.

Une évolution brusque et immédiate dans le droit fiscal n'est ni possible, ni même désirable. Ce serait de la témérité, de la folie de prétendre à un changement radical et immédiat.

Il faut de la prudence en tout, et ne jamais brusquer même les bonnes choses. On peut cependant gagner du terrain par des applications partielles, et préparer ainsi une évolution en théorie et en pratique vers un système d'impôts qui réunisse tous nos suffrages.

Espérons que cette évolution salutaire sur le terrain si important de la législation fiscale ne se fera pas attendre. Entre-temps, il est du devoir des législateurs de se laisser diriger davantage par l'idéal de la justice, lorsqu'il s'agit d'impôts complétifs et redressifs.

La justice, avouons-le, ne préside pas encore souverainement à tous les rapports réciproques de l'État et de ses membres. C'est une reine dont les droits sont encore bien méconnus.

Le pape Léon XIII, de sainte mémoire, le Père des ouvriers, l'arbitre des rois, fait appel dans une de ses encycliques à la justice distributive dans les impôts, comme à un moyen de relèvement social. Écoutons avec respect les paroles de cet illustre Pontife :

« Ce qui fait les nations grandes et prospères, ce sont les bonnes « mœurs, les familles bien constituées, la protection de la religion

1. Pour les dégrèvements et les exemptions de la loi prussienne, il y a surtout cinq catégories de dispositions techniques. Il n'y a que les dispositions 3 et 5 qui puissent être regardées comme ayant un caractère social, d'après les deux auteurs cités. Les autres stipulations ne rétablissent que la proportionnalité.

Digitized by Google

« et de la justice, *les impôts modérés* et une juste et équitable « distribution des *charges* publiques.

« C'est pourquoi aux princes qui prennent à cœur les intérêts « de leurs peuples, s'impose comme premier devoir : le respect « de l'égalité des citoyens selon leur rang par l'observance de la « justice distributive [1]. »

Malheureusement, il sera toujours vrai de dire que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Cet idéal de justice plane bien haut pour certains législateurs. Ils s'imaginent par trop facilement que l'impossibilité de l'atteindre les dispense d'y tendre.

Erreur ! Ce n'est pas l'opportunité qui crée la morale ; mais seulement la morale qui s'adapte plus ou moins aux circonstances.

La justice est de tous les temps et de tous les lieux. Aucun gouvernement, soit monarchie, soit république n'a le droit de s'y soustraire.

Maudite donc l'erreur des économistes positivistes ou matérialistes, qui considèrent la juste répartition des impôts comme une question oiseuse et insoluble.

Les peuples ont besoin de justice. Et s'il y a des circonstances et des cas où ce besoin se manifeste, c'est bien dans la répartition des impôts. L'injustice dans les impôts atteint toutes les situations particulières et compromet la prospérité publique.

Diligite justitiam, qui judicatis terram [2] : Aimez la justice, vous princes de la terre.

Justitia elevat gentem [3] : C'est la justice qui fait les nations grandes et heureuses.

Récapitulation et Conclusion Générale.

En clôturant cette étude, nous tenons à renouveler l'aveu que nous avons fait au début :

« Nous n'avons nullement la prétention de vouloir imposer notre « manière de voir comme la seule juste et obligatoire en matière « de justice. Notre but a été tout simplement de tracer un idéal

1. *Rerum novarum.*
2. *Sap.*, I, 1.
3. *Prov.*, XIV, 34.

Digitized by Google

« à poursuivre dans la mesure du possible, et à le concrétiser dans « un système d'application. »

Nous croyons fermement que, envisagé juridiquement et aux seules lumières de la raison, en faisant abstraction de certaines circonstances particulières, ce système d'imposition, tant en théorie qu'en pratique, répond le mieux à la juste répartition des impôts.

Cet idéal, on ne pourra peut-être jamais l'atteindre, mais est-ce une raison pour le négliger ?

Il faut compter avec les difficultés, et, nous ne le savons que trop, sur le terrain de la justice et surtout de l'impôt, l'opportunité joue un grand rôle. Un système d'impôt non formellement injuste gagne à être maintenu, s'il ne peut être avantageusement remplacé par un autre, plus équitable peut-être en théorie, mais d'application plus difficile et moralement impossible.

Néanmoins, il est incontestable que, depuis un demi-siècle, une grande évolution s'est produite dans les principes régissant la justice sociale.

Matériellement, la justice est immuable, comme le dogme de l'Église, mais formellement, il y a des principes implicites, qui se précisent et se mettent en évidence par des faits particuliers.

C'est à cette élaboration que nous assistons de nos jours, surtout chez nos voisins d'Outre-Rhin.

Le développement et la complication des impôts ont forcé les économistes, les philosophes et les théologiens à étudier plus à fond cette question. Un horizon tout nouveau commence à poindre.

Pas d'illusion cependant ! Les préjugés à vaincre, les obstacles à surmonter ne sont pas des plus négligeables.

Il nous est toutefois permis d'espérer que bientôt tous les pays se feront un devoir d'insérer ce système au moins partiellement dans leurs codes de législation. Plusieurs du reste ont déjà introduit ou bien remanié des impôts dans le sens de la personnalité et de la progressionnalité, ayant pour base le revenu global et pour assiette la déclaration obligatoire [1].

1. A citer l'*income-tax* en Angleterre, l'impôt sur le revenu dans les États allemands de Bavière (loi de 1881), de Bade (en 1884), de Hambourg et surtout l'impôt sur le revenu et le capital en Prusse (1891). A citer encore les impôts progressionnels sur le capital en Hollande, l'impôt sur le revenu de quelques cantons de la Suisse, surtout de celui de Zurich dont on peut donner le système comme le type de progression.

Partant du taux de 0 fr. 80 p. °/₀ sur un revenu de 1000 fr., il aboutit par une progression lente à un taux de 8 fr. p. °/₀ pour les revenus de plus de 125,000 fr.

Digitized by Google

Ces applications, de date relativement récente, sont très caractéristiques. Pas un pays où l'impôt progressionnel n'ait ses défenseurs et ses partisans tant économistes que politiciens, tant philosophes que théologiens [1]. Ce sont surtout les nations anglo-saxonnes, qui prennent et gardent les devants, dans l'Ancien et dans le Nouveau monde [2].

Les nations latines tiennent davantage aux impôts réels et proportionnels assis sur une présomption légale, et les exemples peu nombreux de progressivité que nous pourrions citer, portent encore sur des objets réels [3]. En Belgique, nous avons assisté à l'échec d'un projet de loi portant l'impôt progressif sur les revenus proprement dits.

L'auteur M. Hector Denis, dont nous ne nions nullement la compétence en cette matière, a eu le tort, selon nous, d'émettre dans sa motion des motifs qui pèchent contre la justice distributive, soit en dépassant la modération, soit en demandant des impôts non nécessaires à la marche des affaires publiques. Le projet respire trop les tendances du parti socialiste belge dont M.Denis est un des coryphées [4]. En outre, l'esprit belge n'est pas encore mûr pour ces innovations. Quoique en majeure partie de race teutonique, le peuple belge n'en a pas la passivité de mœurs, l'esprit de discipline et le respect de la loi ; il est plutôt indépendant et frondeur, se refusant presque systématiquement à toute intervention gouvernementale, même fût-elle salutaire [5].

Au cours des multiples investigations nécessitées par le présent travail, nous avons été heureux de constater une tendance géné-

1. Les Allemands en général sont partisans de l'impôt progressif.

Cfr. Schäffle, Wagner, Conrad, Schönberg, etc. En Angleterre Bentham. Même Gladstone n'était pas hostile au principe de l'impôt progressif. Voici les paroles de ce dernier :

« Il n'est pas en soi-même injuste que la contribution du riche soit plus forte que celle du « pauvre ; seulement la difficulté est de ne pas aller trop loin dans cette voie. » Quant aux philosophes nous citons Tapparelli, Liberatore, Cathrein, Vermeersch.

2. Le président Roosevelt ne cache pas ses opinions par rapport à l'impôt progressionnel sur les revenus. Plusieurs de ses discours, prononcés cette année, en font foi.

3. L'impôt sur le loyer à Paris et à Lille. L'Italie a l'impôt progressif sur la propriété foncière. La France commence à se remuer en faveur de l'impôt progressif : projet de Peytral et Godefroi de Cavaignac en 1894, projet de Loubet en 1900, projet de Rouvier en 1904.

4. Ce projet de loi fut rejeté à la section parlementaire du 11 décembre 1902. — Les raisons, l'honorable M. Woeste les résume en quelques mots : « On ne peut demander que « les millions qui sont nécessaires à la marche des affaires publiques.

« Or l'impôt proposé rapporterait trop et grèverait les contribuables plus qu'ils ne le sont maintenant. Donc cet impôt serait illégitime. »

5. Une preuve de cela, c'est l'obstruction que subissent aux chambres les lois qui exigent l'intervention de l'État, v. g. la loi sur les accidents de travail.

Digitized by Google

rale et dans tous les pays vers les impôts personnels et progressionnels sur le revenu global, avec application de base et d'assiette plus ou moins parfaite tel que nous venons de l'exposer.

Le branle est donné dans tous les États, dans tous les Parlements. Plusieurs esprits, frappés peut-être au début de la nouveauté ou des inconvénients d'application, vont se rallier insensiblement au système de répartition des impôts qui a fait l'objet de la présente étude.

Ce n'est plus qu'une question d'opportunité, une question de temps.

P. GRATIEN de l'Écluse, o. m. c.,
Dr en Philosophie, professeur d'Économie politique.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE

GÉNÉRALITÉS.

Au milieu de toutes les innombrables productions qui voient le jour, deux doivent être mises à part à cause de leur importance.

1. La première, c'est l'édition définitive des biographies de S. François écrites par le B. Thomas de Célano, édition due à la science rigoureuse et scrupuleuse de notre cher collaborateur et ami, le P. Édouard d'Alençon. L'ouvrage se trouve aux librairies Desclée. Une plume autorisée doit écrire ici même un compte rendu critique de ce livre. Nous voulons du moins dire que nous nous associons de plein cœur à tout le bien qui en sera pensé.

Je signale à l'éminent éditeur un manuscrit de la séquence *Fregit victor virtualis*, Bibl. nat. Paris, lat. 912, fol. 31 verso (texte noté) qui présente de notables variantes avec l'édition du P. Édouard.

Rappelons enfin que Rinaldi pour son édition célanienne s'était servi d'un ms. de Fallerone que le P. Édouard considérait comme perdu. La *Miscellanea Francescana*, X, fasc. Ier, page 28 le signale à Acqua la Castagna.

2. Seconde publication importante : La collection des *Monumenta Germaniæ historica* publie dans le tome XXXII, pars I, des *Scriptores*, pages 1 à 362, un important morceau de la chronique de Fra Salimbene. Ce texte publié par O. Holder-Egger, comprend les 176 premières pages de l'édition de Parme, plus le *Liber de Prælato* dont quelques fragments étaient insérés dans le même livre de Parme, de la page 401 à la page 414. Un double étage de notes a trait dans la nouvelle publication à l'établissement du texte et à l'éclaircissement des événements racontés.

En tête (p. 1 à 29) la chronique de l'évêque Sichard qui embrasse les années 1171 à 1212. Les passages de la chronique de Salimbene qui n'étaient pas dans l'édition de Parme et qui se trouvent dans la nouvelle sont fort nombreux ; mais ils intéressent peu en général l'histoire. Ce sont surtout des pages bourrées de citations d'Écriture Sainte, par exemple : p. 46, ligne 15 à p. 53 ligne 6, — p. 57 l. 10 à p. 59 l. 22, — p. 64 l. 3 à p. 65 l. 5, — p. 70 l. 37

Digitized by Google

à p. 83 l. 5 (sauf deux passages, p. 82), — p. 113 l. 41 à p. 116 l. 18, — p. 116 l. 25 à p. 120 l. 30, — p. 120 l. 35 à p. 132 l. 11, — p. 134 l. 11 à p. 137 l. 9, — p. 141 l. 17 à p. 157 l. 9 (sauf de courts passages, pages 146, 150 et 156), — p. 185 l. 34 à p. 187 l. 9, — p. 214 l. 18 à p. 216 l. 39 (sauf deux lignes), — p. 228 l. 7 à p. 232 l. 36, — p. 244 l. 40 à p. 247 l. 21, — p. 249 l. 21 à p. 252 l. 11, — p. 273 l. 39 à p. 277. l. 24, — p. 282 l. 8 à p. 284 l. 21, etc.

Nous reviendrons sur cette importante publication, quand la fin (années 1250-1287) sera parue, accompagnée d'introduction et de table. Mais dès maintenant nous tenons à la signaler. Elle a surtout l'avantage de préciser le sens de passages incompréhensibles avec l'édition de Parme. Elle démontre enfin que Fra Salimbene n'était pas un moine ignard et bavard comme on l'avait cru jusqu'à présent, mais un théologien bien féru des textes sacrés et capable de discuter et de raisonner. Cf. une note de Léon Clédat dans la *Rev. histor.*, mai-juin 1906, p. 219, rectifiant quelques lectures.

3. Hippolyte Malaguzzi-Valeri, historien d'Italie, qui préparait une édition de la chronique de Salimbene, est mort au commencement de l'année 1905. (*Arch. Stor. Lombardo*, 30 sept. 1905, p. 246.)

Je crois bon de mentionner, à cette occasion, le cours public que fait, pendant l'année scolaire 1905-1906, à la Sorbonne, M. Gebhart, membre de l'Académie française, sur cette chronique de Salimbene. Si j'avais à juger ces leçons de littérature étrangère, il me serait difficile de n'être pas sévère pour le successeur de Fr. Ozanam. Pareilles leçons ne sont point de nature à soutenir la réputation de l'auteur de l'*Italie mystique*. Puissent-elles du moins éveiller l'attention sur notre ineffable chroniqueur italien.

4. Le P. Golubovich (*Luce e amore*, II, 452) annonce un prochain volume intitulé : *Biblioteca bio-bibliografica francescana* pour la Terre Sainte.

5. Dans une note, le *Bull. crit. de Cose franciscane*, p. 98 de l'année 1905, signale un manuscrit italien contenant des poésies probablement inédites de Jacopone à la bibliothèque de la Fraternité de Sainte-Marie à Arezzo, le manuscrit 162, décrit dans les *Inventari* de Mazzatinti (VI, 203).

6. De M. Odysse Richemont, dont nous avions déjà lu une délicieuse causerie sur les premières crèches dans *Le Clocher Provençal* (15 déc. 1904 et 1 janvier 1905), voici deux nouvelles pages charmantes sur Greccio (Id. 15 décembre 1905). Le même sympathique auteur a publié chez Poussielgue en un beau volume *Le Pèlerinage de Claude Albany* dont nos lecteurs ont goûté les premiers la fraîche saveur et la rare élégance.

7. Je tiens à noter dans les *Analecta Bollandiana*, 1905, pp. 522, 526, parmi diverses récensions franciscaines du R. P. Van Ortroy cette opinion du savant critique, à savoir que « malgré les tâtonnements inévitables du début »

Digitized by Google

« la création d'une milice religieuse qui prendrait le nom de Frères Mineurs fut la préoccupation primordiale du petit pauvre d'Assise... »

8. Depuis le 15 janvier 1905 paraît une revue *Augusta Perusia*, publiée à Pérouse sous la direction de Ciro Trabalza. Elle est consacrée à la topographie, à l'art et aux coutumes de l'Ombrie. Peu de valeur.

9. Une fort intéressante conférence sur saint François d'Assise, avec projections, a été donnée à la jeunesse catholique du Ve arrondissement à Paris, le dimanche 18 février 1906.

10. *La Patria* (10 avril 1906) rend compte de la réunion de la Société internationale des *Études Franciscaines* tenue à Assise le 9. On y a surtout parlé de livres nouveaux dont nous entretenons nos lecteurs ou qu'ils connaissent déjà. Le soir Felice Tocco a fait une conférence sur l'idéal de saint François.

11. *L'influence de S. François d'Assise sur l'Art italien* par Dominique Roland-Gosselin dans la *Revue de Fribourg*, mars 1906, p. 193-196. L'auteur étudie trois opuscules de Misciattelli : *Chiara d'Assisi*, signalé d'autre part, — *Il cantico del frate sole*, — *Spiritualismo umbro*. Ces brochures, d'après M. R. G., sont incomplètes et sans profondeur, avec des amplifications de poète.

12. On annonce la mise en vente des peintures exécutées par Paul Hippolyte Flandrin pour l'église des Frères-Mineurs (Récollets) de la rue de Puteaux à Paris. Cet ensemble se compose de sept tableaux mesurant 3^m, 15 sur 2^m, 50. Les sujets représentés sont :

1° Saint Antoine enfant chasse le démon en traçant le signe de la croix sur le pavé de la cathédrale de Lisbonne ;

2° Saint Antoine fait ses études chez les moines Augustins ;

3° S. Antoine quitte les Augustins pour entrer chez les Franciscains ;

4° S. Antoine prêche pour la première fois ;

5° S. Antoine est visité par l'enfant Jésus ;

6° S. Antoine dans les grottes de Brive ;

7° S. Antoine mourant voit les cieux ouverts.

Un huitième tableau qui n'a pas été exécuté devait représenter S. Antoine prêchant sur une place publique d'Italie.

13. Les *Archives historiques du département de la Gironde* publient dans leur tome XL la table chronologique des documents et table alphabétique des noms de lieux et des personnes publiés dans les volumes XXI à XXXIX, par M. Jules Lépicier, Paris, 1905, in-4°. Cette collection est fort instructive au point de vue franciscain. On y trouvera des notes que je ne puis même pas résumer sur les Capucins de Bordeaux, Cadillac, Langon, Villeneuve d'Agen, — les Cordeliers d'Agen, Bazas, Bergerac, Bordeaux, Casteljaloux, Condom,

Digitized by Google

Mas d'Agenais, Nérac, Nontron, Périgueux, Rions, Saint-Émilion, Auch, Dax, Gourdon, La Réole, Lectoure, Lesparre, Libourne, Marmande, Mirande, Penne d'Agen, Vic — les Clarisses de Bordeaux — les Récollets de Monpazier, Bergerac et Bordeaux — les Annonciades, etc.

14. Le mercredi 6 décembre 1905 a été mis en vente à la requête du liquidateur, le célèbre musée franciscain de Marseille. La *Revue de Marseille et de Provence* (nov.-déc. 1891, pp. 361-368) avait jadis consacré un article à ce véritable trésor. Nous ne saurons jamais trop en déplorer la perte.

15. Le R. P. Nicolas Dal-Gal, directeur de la *Voce di Sant' Antonio*, a publié une dissertation historique critique préparée pour l'académie provinciale tenue au couvent de Vérone le 5 janvier 1905, *l'opera dei francescani attraverso i secoli per il trionfo dell' Immaculata.* Quarracchi, 1905. In-8° de 71 p. avec gravure. C'est écrit sous forme de discours avec beaucoup d'emphases. Les notes sont rejetées en appendice, p. 57 et s.

Le savant auteur nous annonce une traduction italienne des Opuscules de S. François d'Assise et une vie de S. Antoine de Padoue.

16. J'ai annoncé jadis (*Ét. Franc.* tom. XIII (1905) p. 312, les premiers fascicules de l'*Athenae Normannorum* du P. François Martin. Voici le premier du tome second. Il va de la page 603 à la p. 794 (B. Nat. 8° Q. 2848). Notons Jacques de Caillères, gouverneur de Cherbourg, qui écrivit la biographie du P. Ange de Joyeuse — un Charles de Falaise (?) — Mathieu Castain, Frère-Mineur de Rouen — Bernard Chancerel qui fut neuf ans gardien des Cordeliers de Caen — Jean du Chastel, minorite de Vire — Chrysostome de Saint-Lô, tertiaire, au sujet duquel les éditeurs oublient de citer l'*Hist. génér. du Tiers Ordre* du P. Jean-Marie de Vernon, tom. II de l'édit. de 1667, pp. 624-627. Le ms. 6206, fol. 73 v° et 74 r° de l'Arsenal fait mention de plusieurs ouvrages de cet auteur. La Mazarine possède de lui *La vie du grand Serviteur De Dieu maistre Antoine le Clerc sieur de la Forest par le P. Jean le Chrysostome, Religieux Pénitent. A Paris chez Georges Josse... M. D. C. XLII.* Petit in-4° de 88 pp. (Mazar. 34415). — Voir encore B. Mazar, ms. 4167 et B. Ste Geneviève, ms. 3030, fol. 21. Note du P. Prevôt.

17. Un second fascicule du *Bullettino critico di cose francescane.* Anno 1°, quaderni IV-VI. avril-juin 1905 est enfin paru. Il contient un article de Pio Pecchiai sur quelques poésies sacrées contenues dans le ms. 147 des Archives capitulaires de Pise. — La suite de la description des *codices* franciscains des bibliothèques de Padoue par Louis Suttina intéresse (les *Fioretti*, 4 descriptions). — La suite de l'article de M. de Kerval sur l'histoire de saint François d'Assise (rien de neuf) et un compte rendu bibliographique de F. Tocco sur Élie de Cortone (à étudier) Cf. *Études Franc.* tom. XIV (1905) p. 478 et 409.

18. Note de M. A. Piaget dans *Romania* juillet 1905. p. 416-428 sur l'*Amant*

Digitized by Google

rendu Cordelier à l'Observance d'amours. Cf. A. de Montaiglon *l'Amant...* Paris. 1881, dans la coll. de la Soc. des anciens textes français. M. Piaget croit fausse l'attribution de ce poème à Martial d'Auvergne. Il en place la composition après 1441.

XIIIe, XIVe, XVe et XVIe SIÈCLES.

19. Notre savant et cher ami Henry Matrod publie une plaquette consacrée à *Deux émaux franciscains au Louvre. Les Stigmates de saint François. Leur plus ancienne représentation connue.* Paris. Association Franciscaine. 1906, in-8° de 24 p. Il y joint « pro manuscripto » deux photographies de ces émaux limousins. Ils furent exécutés après la canonisation du Saint, vers 1228, 1230 et probablement d'après les données de la légende de Célano avec laquelle ils présentent de notables rapprochements. Si saint Antoine n'avait pas quitté le Limousin vers 1227, peut-être pourrait-on imaginer que ces chefs-d'œuvre d'art furent créés sur les conseils du custode de Limoges. C'est un point que laisse soupçonner le brillant auteur et qu'il compte élucider davantage, a-t-il bien voulu me confier. Les *Études Franciscaines* conduites par le guide des *Promenades franciscaines au Louvre*, reprendront, je l'espère, ce sujet tout a fait plein d'intérêt.

L'émail D. 81. du Louvre a été reproduit postérieurement à l'étude de M. Matrod dans les *Franciscan Annals.* mai 1906, p. 152.

Le travail de H. M. a été traduit dans la *Miscellanea Franc.* de Foligno, vol. X, fasc. Ier avec la reproduction des deux photographies. — Cf. L'*Oriente Serafico*, 30 avril 1906, p. 191.

20. M. Goetz a parlé de S. François et la Renaissance dans le fascicule de juin 1905 des *Sitzungsberichte der P. bayer. Akademie der Wissenschaften de Munich*, sect. hist.

21. Article sur S. François d'Assise dans la *Oesterreichische Rundschau*, III, n. 42 de M. X. Blei.

22. *Saint François et saint Dominique ou le rôle des Ordres religieux aans l'Église.* Discours prononcé dans la chapelle des Capucins de Paris le 4 octobre 1897 par le P. Constant, Dominicain. *Rev. du monde catholique*, 15 février 1906, p. 456-468.

23. D'Amérique vient le charmant volume enrichi de gravures *The Writings of Saint Francis of Assisi* du R. P. Pascal Robinson. Philadelphia. The Dolphin Press. 1906. In-16 de XXXII-208 pages. Le très sympathique auteur, avec sa traduction, donne un excellent résumé de la question des opuscules. Il admet l'authenticité du règlement pour les ermitages, n'accepte que six lettres, rejette la règle de l'*ordo de Penitentia* sans même l'insérer à un

Digitized by Google

titre quelconque, publie comme *genuinus* le cantique du soleil. Nous sommes heureux de mentionner un pareil travail, de dévotion sérieuse, vraiment capable d'édifier et de faire du bien suivant les intentions de son auteur.

24. A propos de l'apparition du pathétique dans l'art français de la fin du moyen âge, M. Émile Mâle écrit dans la *Revue des Deux Mondes* d'octobre 1905, p. 658, que la source de cette renaissance est à Assise. « On oublie trop que saint François est comme le second fondateur du christianisme. Machiavel n'avait pas tout à fait tort d'écrire : « Le christianisme se mourait, saint François l'a ressuscité. Ce qui est pour les autres une formule morte est pour lui la vie même, » etc.

25. *Noterelle francescane* par M. Cosmo dans le *Gior. dantesco*, tom. IX, p. 41 et s. L'auteur étudie le *Sacrum Commercium*, le *Tractatus* de Bartholi et quelques écrits de S. Bonaventure. Cf. Pelaez dans *Riv. Bibliogr. lett. ital.* IX, 122-125.

26. *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, tom. LII, col. 272, prétend que les deux vers du *Dies irae*

Solvet saeclum in favilla
Teste David cum Sybilla !

constituent une coquille. Il faudrait lire le second vers :

Tempestatis cum sibilla.

« Au milieu du sifflement de la tempête ». Cette variante est encore à établir au point de vue littéraire et historique. Cf. id. LII, 367.

27. *La beata Ortolana d'Assisi, madre di S. Chiara*, par le P. Cyr de Pesaro. Roma, 1904, in-12 de XV-264 p. Ouvrage surtout d'édification. L'auteur n'a tenu compte ni de ce que dit Célano dans sa vie de Ste Claire (*Acta Sanct.* tom. II d'août. *Vita.* nn. 1, 10 et 33) ni de ce que rapporte Mariano de Florence dans sa chronique du second Ordre dont un ms. est à Rome, à la Vallicellane, H. 19, f. 58-193. Cf. *Anal. bolland.*, 1905, p. 526.

28. *Il beato Jacopo di Padova dell' Ordine dei Frati Minori...* Venezia, 1904. In-8° de 66 p. Mise en œuvre anonyme du récit publié dans les *Analecta Franciscana*, tom. II, p. 597-604. — Cf. *Bibl. hagiog. lat.* 8257-8268 et *Anal. boll.*, 1905, p. 527.

29. Dans son volume *Attraverso il medio evo*, 1905, in-8°, Francesco Novati consacre son premier mélange, p. 1 à 115 à l'étude d'un poème franciscain, étude déjà parue dans la *Rivista storica Mantovana*, vol. 1, fasc. 1-2, et dans la *Miscellanea Francescana* en 1890 et 1891. Il s'agit de Fr. Bongiovanni da Cavriana. Ce mineur jusqu'ici inconnu naquit à la fin du XIIe siècle. Il écrivit un *Anticerbus seu Poema quo christiana fides et morum probitas IV*

Digitized by Google

Libris instillatur. Ce poème est d'inspiration ascétique. Novati en publie plusieurs extraits pour agrémenter son analyse. Il le fait d'après le ms. H. V. 151 de la bibliothèque Chigi, à Rome, ms. de la fin du XIIIe siècle. Le poème renferme mille quatre cent quinze vers de différents mètres; il est divisé en quatre livres.

Novati avait déjà publié des extraits de l'*Anticerbus* dans ses *Carmina medii aevi.* Cf. *Journal des Savants*, 1885, p. 187.

30. Le tome IV de la *bibliotheca ascetica medii aevi* des Pères de Quaracchi a pour titre *Stimulus amoris Fr. Jacobi Mediolanensis. Canticum Fr. Joannis Peckam sec. codices mss. edita*, in-16 de XX-205.

Le moyen âge a fourmillé de *Stimulus amoris.* L'un a été édité sous le nom de S. Bonaventure. Celui des Pères de Quaracchi (Inc. : *Ad te Domine levavi animam meam*) semble bien d'un certain Fr. Jacques, lecteur de Milan, membre de l'Ordre des Mineurs dans la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est sur ce traité qu'a été formé l'autre *Stimulus amoris*, le second, le plus célèbre, au sujet duquel Mgr Douais a écrit en 1885 son travail intitulé *De l'auteur du Stimulus amoris* (cf. Sbaralea, *Suppl. ad Script.* v. *Henricus de Balma*). Nous serions heureux de voir le *Stimulus amoris* traduit en langue française.

La bibliothèque de Tours possède un intéressant ms. du *Stimulus Amoris*, du XVe siècle (ms. 519). Cf. le catal. de Collon, p. 427 et B. Hauréau, *Notices et extraits*, t. V, p. 173 et t. III, p. 308 et Bibl. nat. Paris, ms. lat. 16516.

La doctrine ascétique de l'opuscule édité se rapproche beaucoup de la pensée bonaventurienne. Il en est de même du *Canticum pauperis pro dilecto* de Jean Peckam, disciple du séraphique docteur. C'est une explication, une défense, un éloge de la règle et de la vie des frères mineurs. La composition de ce traité est placée par les éditeurs entre 1269 et 1279. On devra le consulter pour connaître dans son ensemble les idées de S. Bonaventure sur la pauvreté. C'est à la suite d'éclaircissements sur la règle franciscaine donnés par le séraphique docteur que son disciple entra dans l'Ordre (cf. p. 169). Je regrette que les éditeurs de Quaracchi aient publié le *Canticum pauperis* sans table, ou du moins sans manchettes indicatrices.

Il ne faut par confondre le *Canticum pauperis* avec le *Tractatus pauperis* lib. 1. L'un et l'autre sont attribués par Wadding à Jean Peckham (*Script.* 1650, p. 219). Un ms. de ce dernier ouvrage existe à la bibliothèque Mazarine. ms. 897 : *Tractatus pauperis contra insipientem novellarum heresum confictorem.* Inc. : *Quis dabit capiti meo aquam...* Il a été copié en 1397 *per manus Jhoannis Arnaldi nacionis Anglicanae.* Il est dirigé contre Guillaume de Saint-Amour. Cf. L. Delisle, *Invent. des manusc. fr. de la bibl. nat.* I, 83-84.

31. M. l'abbé Auriol, à la Soc. arch. du Midi de la France, a lu un mémoire

Digitized by Google

sur la Crosse dite de saint Louis d'Anjou à Saint-Sernin de Toulouse. Cf. *Bull. de la Soc. arch. du midi de la France*, 1903, p. 216-220. Avec une planche hors texte. L'auteur ne croit pas — en toute discrétion — que l'objet liturgique ait appartenu réellement au saint évêque. Le musée de Louvre possède une crosse de S. Louis de Toulouse.

32. F. Tocco (*Nuovi documenti sui dissidi francescani* dans *Rend. Accademia Lincei*, X (1901), 3 et s.) a publié plusieurs documents de 1334, des archives du Vatican sur quelques mineurs qui se retirèrent en Perse.

32 (bis). *Una epistola dei Poverelli di Cristo al Comune di Narni*, publiée par L. Fumi dans *Boll. S. Umbra*, t. VII, p. 353, et s. Cette lettre date de 1354 environ.

32 (ter). *Sui flagellanti, sui fraticelli e sui Bizochi nel Feramano durante i secolo XIII et XIV una bolla del Bonifacio VIII del 1297 contro i Bizochi ivi refugiati*, par Sovini. Dans *Arch. stor. ital.* de Florence, 1905, p. 82-91 (t. XXXV). — *I fraticelli*, par F. Tocco, dans le second fascicule de 1905 de l'*Arch. stor. ital.*, p. 331-368. (Cf. du même *I fraticelli o poveri eremiti di Celestino secundo i nuovi documenti* dans le *Boll. della soc. stor. Abruzzese.* Anno VII (1895), n. XIV.) L'auteur, rationaliste fort connu, donne de nouveaux détails sur le mouvement créé par les FF. Pierrre de Macerata (fr. Libertato) et Pierre de Fossombrone (Angelo de Clareno) dans les *Marches*, et distingue ce mouvement fraticelle de celui de Henry de Ceva en Sicile, de celui des Spirituels à Narbonne et Béziers, et de celui de Michel de Césène et Fra Bonagrazia). Cf. Fumi, *Eretici e ribelli dell' Umbria.* Perugia, 1899. Il cite, p. 340, note 2, un passage très important du Cod. Magl. XXXIV, 76 a. c. 108 c. qui éclaire d'un jour nouveau les origines de l'Observance et l'état d'âme des Fraticelles : « E questi sono quei frati che poi sono stati chiamati et ancora si chiamano dell' Observantia, i quali dappoi che furono principiati rimase l'ordine diviso in quattro parti : la prima che non si debba chiamare parte ma il ceppo dell' ordine, furono quei frati veramente spirituali per la maggior parte stati allerati tra Bissesso (Béziers) et Narbona sotto la doctrina del sancto doctore fra Pier Giovanni da Narbona... la sechonda fu la brigata de Michaelisti cioè quegli che seguitavano lo stile di frate Michelino da Cesena gienerale dell' ordine della maggior parte per la persechutione dello hereticho papa Giovanni [XXII] fuggirono nella mangia, i quali stectono fermo et chostanti in defendere la sopredecta doctrina, ma non aveano la perfecta vita alla quale pareva loro malagievole di venire perche serano avezi alla vita rilassata... la terza i predicti frati dell' observanza... la quarta parte sono quegli che sono chiamati i frati della chomunita, veramente la sentina et fecia dell' ordine ovvero disordine venuto in tanta chonfusione per lo seghuitare la nubilosa doctrina del decto papa Giovanni prechursore d'Antichristo et sua setta et del suo satellito frate Girardo Oddone destructore della regola di S. Francescho. »

Digitized by Google

33. Dans les *séances et travaux de l'Académie des sciences morales et polit. Institut de France. Compte-rendu*, novembre 1905, p. 498-519 a été insérée la communication de M. François Picavet lue le 1er avril sur les *deux directions de la théologie au XIIIe siècle. Saint Thomas d'Aquin et Roger Bacon.* Cf. *Études franc.* tom. XIV (1905), p. 416 et 417. Le même auteur a étudié les publications relatives à Roger Bacon jusqu'en 1905 dans la *Revue philosophique*, mai 1905, p. 547-552 et dans le *Journal des savants*, juillet 1905, p. 362-369. Il mentionne les œuvres de Bridges, de Dom Gasquet, de Hirsch de Heiberg, de Nolan et Hirsch, critique les ouvrages de ces auteurs, indique comment il convient de procéder pour aboutir à une bonne édition de R. Bacon, et juge le mineur anglais en lui-même.

M. Picavet a continué également à l'école des Hautes Études ses leçons sur les œuvres du frère-mineur anglais par l'examen de la morale de Bacon. Résumant ses conférences dans son cours du 11 mai 1906, l'éminent professeur a rectifié quelques jugements d'Émile Charles. L'originalité du franciscain réside surtout en ce point qu'il a cherché à se servir des philosophes anciens pour établir la supériorité de la morale chrétienne.

M. Picavet a étudié ensuite le traité *de multiplicatione specierum* (de la propagation des forces) où l'écrivain se montre avec tant de bonheur le précurseur de Scot et des modernes Képler et Descartes. Ce traité a été composé probablement avant 1267, après le *Communia naturalium.*

34. *Duns Scotus und die Vielweiberei der Münsterischen Wiedertaüfer*, dans *Hist. polit. Blätter*, 1905, p. 775-783, par Paulus, à propos de la bigamie du landgrave de Hesse.— *Ist Duns Scotus Indeterminist?* par le P. Parthenius Minges. Münster, Aschendorf, 1905, in-8° de XI-139. (*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, V.) — *Apología y elogio del V. Doctor Sutil y Mariano P. Juan Duns Escoto*, par le P. Chérubin de Carcagente, O. M.C. Précédé d'un prologue du P. Gabriel Casanova, O. F. M. Valencia, 1904. 3me édition, in-12 de XLI-494 p. — *Giovanni Duns Scot e l'Immacula Concepimento di Maria*, par le P. Louis de Serino, O. M. C. Napoli, Salvati, 1904, in-12 de 9 pp. — *Scatus academicus seu universa doctoris subtilis theologica dogmata quae ad nitidam et solidam academiae parisiensis docendi methodum concinnavit R. P. Claudius Frassen.* Editio nova juxta correctiones annotationesque ipsius auctoris in nationali bibliotheca Parisiensi asservatas. Rome, 1902-1905. 10 volumes petit in-8°. — Cf. *Études Franc.*, XV (1906), p. 693.

35. L'excellent G. Golubovich avait déjà publié dans *la Verna rivista illustrata francescana*, année II (1905), p. 669-676, et 725-737 et année III (p. 39-44) une courte biographie du B. Benoît Sinigardi d'Arezzo. Il la réédite dans une brochure de 25 p. qui paraît à Quaracchi sous ce titre *Vita et miracula B. Benedicti Sinigardi de Aretio Ord. Min.* scripta per *Nannem Aretinum a. 1302*, le texte de ce Nanni d'Arezzo se trouve dans un ms. du

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

XVIIe siècle. Le Palat. 266 de la bibliothèque de Florence. Le B. Benoît, né vers 1190, mourut en 1282. Il fut troisième provincial de Terre-Sainte. On rapporte de lui deux miracles bien incroyables. Il fut connu de Thomas de Pavie qui fut ministre de Toscane et composa les *Gesta Imperatorum et Romanorum Pontificum* qu'ont publiés les *Monum. Germ. hist.*, tom. XXII, p. 483-528.

Tous nos compliments au R. P. Golubovich. Cf. *Miscell. franc.*, vol. X (1906), p. 31 et vol. VIII, p. 5-8.

36. M. Henri Labrosse, licencié ès lettres-philosophie, très brillant élève de l'École des Chartes, a soutenu à la fin de janvier pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe sa thèse sur Nicolas de Lire de l'Ordre des Frères-Mineurs. (*Recherches sur la vie et l'œuvre de Nicolas de Lire... Extr. des Positions de thèses de l'Ec. des Ch. Promotion de 1906.* Toulouse, Privat, 1906, in-8° de 11 pages) M. Labrosse est sorti avec le n° 2. C'est dire la valeur de son travail jugé cependant par des critiques avertis, MM. Noël Valois et Paul Meyer.

Après une introduction sur l'histoire de l'exégèse biblique au moyen âge, H. Labrosse a étudié la biographie de son auteur qu'il fait naître à Lire en Normandie, vers 1265 et de parents chrétiens. Vers 1300, Nicolas entre chez les Mineurs de Verneuil : il devient plus tard provincial de France, de Bourgogne ; il édite son vaste commentaire littéral de tous les livres de la Bible entre 1322 et 1331, et meurt en 1349.

H. Labrosse dresse ensuite le catalogue critique des œuvres du célèbre franciscain, juge ces œuvres en disant la valeur de l'exégète, du polémiste, du théologien et du moraliste, enfin expose l'influence de Nicolas de Lire.

« L'œuvre de Nicolas de Lire, dit la brochure citée, a obtenu un très vif succès et a été extrêmement répandue. Le nombre des manuscrits qui en ont été conservés (plus de 800), des éditions qui en ont été données de 1471 à 1660 (plus de 100), les travaux dont elle a été l'objet (traductions, répertoires, extraits, critiques) toute une série de témoignages divers en font foi. Les juifs la connaissaient et l'appréciaient.

« Pour la détermination du sens littéral, les commentaires de Nicolas firent autorité, aux XIVe et XVe siècles, parmi les chrétiens. On appréciait sa clarté, son bon sens, sa sobriété, et surtout son érudition hébraïque. La *Postilla litteralis* devint un manuel commode d'exégèse que l'on admira, que l'on utilisa, mais que l'on n'imita guère. Les commentateurs se crurent dispensés d'étudier les langues, notamment l'hébreu, et ne songèrent guère à suivre, comme l'avait fait Nicolas avec tant de profit et de succès, la voie tracée au XIIIe siècle par un autre franciscain, Roger Bacon.

« Luther apprécia la méthode exégétique de Nicolas. Mais il ne faut pas voir dans le franciscain du XIVe siècle un précurseur de la Réforme. Comme théologien et comme réformateur Luther ne doit guère au *Doctor planus et utilis.* »

Digitized by Google

TO MIN
ANNOTILAC

A nos lecteurs, du reste, est réservée la primeur de plusieurs chapitres de cette thèse. Je n'ai donc plus qu'à féliciter cordialement Henri Labrosse et à le remercier.

J'ajouterai seulement la mention que M. Labrosse fait d'un traité *De visione beatifica* resté jusqu'ici inédit. Il a trait à la controverse théologique agitée entre théologiens français de 1331 à 1334.

Enfin M. L. admet et prouve l'authenticité de la *contemplatio ad honorem S. Francisci* éditée entre autres par Wadding dans ses *Opuscula S. Francisci* de 1623.

37. *Jacopone da Todi* par G. B. Barberis. Todi, Foglietti, in-16 de 79 p. — Cf. *Dante e Jacopone e loro contatti di pensiero e di forma* par G. Latini. Todi, Foglietti, 1900, 80 p.

38. L'abbé Arnaud d'Agnel signale une relique intéressante : la chemisette de saint Elzéar de Sabran. *Bull. archéol. du comité des trav. hist. et scient.* 1904, 2e livraison, p. 335. Il ne reste plus de ce vêtement que la partie supérieure. Les cordeliers d'Apt en étaient autrefois les possesseurs. Il est aujourd'hui à l'église Sainte-Anne d'Apt.

39. *Répertoire analytique des actes du Règne de Charles de Blois;* par Léon Maître, p. 247-273 du *bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1904, tome 45e. *Le bienheureux Charles de Blois. Notices publiées à l'occasion du Triduum solennel célébré en son honneur dans l'église cathédrale de Blois les 17, 18 et 19 novembre 1905, suivies du programme des fêtes.* Deuxième édition. Blois, Migault, 1905, in-12 de 76 pages. Avec portrait. *Études Franc.*, tom. XIV (1905), p. 420. Le décret de béatification est du 14 décembre 1905. Le blason du B. était celui de la maison de Chatillon : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or.* Nous regrettons que l'auteur de cet opuscule, Remi Porcher, postulateur de la cause n'ait pas dit un mot du tertiairat de Charles de Blois, quand cela n'aurait été que pour en discuter la réalité. Cf. *Anal. ord. min.*, 1905, p. 57.

40. F. Novati dans l'*Archivio storico lombardo*, 30 sept. 1905, p. 218-225, étudie la paternité d'un écrit *Artis metrice practice compilatio* publié par Maximilien Curtze dans les *Abhandlung. zur Geschichte der mathem. Wissenschaft.* 1902, 2e fasc., p. 3 et suiv. Attribuée par Curtze à Leonardo Mainardi de Crémone qui dut naître vers 1410 et mourir vers 1470-1480, cette *Compilatio* serait plutôt d'un Léonard de Antonii de Crémone, frère mineur dont ne parlent ni Wadding ni Sbaralea, et mentionné seulement par Tiraboschi *Storia della letter. ital.*, tom. V, part. I, p. 352 et par le P. Zaccharia dans son *Iter literar. per Italiam.* Venise, 1762, p. 69. Ce frère Antonii, habile mathématicien, serait né vers 1375 et mort vers 1440, laissant de nombreux et appréciables écrits.

Digitized by Google

41. L'*Archivio storico lombardo* (31 mars 1906), p. 171-173, donne une courte note sur le nécrologe de l'église et du couvent de S. Francesco à Milan. Ce ms. cité par Giulini, *Memorie di Milano* (1e édit. vol., IV, p. 765, 800), appartient au marquis Vercellino Maria Visconti, de Trivulziana. Ce nécrologe dont quelques extraits sont produits, suit l'ordre du calendrier.

42. *Della vita e delle opere di Bernardino Romitano* (de Feltre) *Studio* par Luigi de Benedictis. Padova, tip. Prosperini, 1903. Une traduction italienne du livre du P. Ludovic de Besse a paru sous ce titre.

43. *Giovanna d'Arco. Bozzetto storico.* 2e édit. par le P. Félix de Porretta, O. M. C. Florence, 1904, in-16 de 128 p. Ce livre est divisé en trois parties: le patriotisme, l'héroïsme et le martyre de la Pucelle. L'auteur regarde comme probable l'opinion que Jeanne appartenait au T. O.

44. Guillaume Alexis (ou Hareng),moine de Lyre au XVe siècle, eut un frère qui se fit cordelier. Il sera utile à ce sujet de lire les *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis* dont deux volumes ont déjà été publiés par A. Pioget et E. Sicot, ainsi qu'un article de M. l'abbé Guéry dans le *Rev. catholique de Normandie*, 15 mars 1906, p. 250 et s.

45. Savante recension de notre collaborateur le R. P. Michel Bhill sur le travail d'Eugène Jacob, curé de Saint-Bernardin à Breslau *Johannes von Capistrano.* 1re partie : *Das Leben und Wirken Capistrans.* Breslau. Woywod, 1903, in-12 de 214 p. — dans *Hist. pol. Blätter.* 1905, p. 867-870. La seconde partie du travail de Jacob vient de paraître avec ce titre : *Johannes von Capistrano. II Thl. Die auf der Königl.-und Universitätsbibliothek zu Breslau befindl. handschriftl. Aufzeichnungen von Reden und Tractaten Capistrans. I Folge : Speculum clericorum. De erroribus et moribus christianorum cum libello qui inscribitur : Planctus multorum christianorum ; planctus super errore religiosorum. Sermones in synodo Wratislaviensi prædicati*, publié par Eug. Jacob, Breslau, Woywood, 1905, in-8°, de 466 p.

46. *Pierres tombales trouvées dans l'ancienne église des cordeliers de Carcassonne*, par l'abbé Baichère, dans les *Mémoires de la société des arts et des sciences de Carcassonne*, 2e série, tom. I (1905), pp. 36-38, 40-42, 44-46.

47. Ceux qui écriront la monographie des cordeliers de Vendôme auront à consulter un article de Jean Martellière, *La bonne Aventure du Gué au Loir. Ses propriétaires, ses hôtes* dans le *Bull. de la soc. archéol., scient. et littér. du Vendômois*, tom. XLIV (1905, p. 257 et suiv.), à suivre. L'auteur rectifie des affirmations de Simon dans son *histoire du Vendômois.* Cf. *Études Franciscaines*, tom. XIII (1905), p. 318.

48. Dans *la Rassegna nationale*, 16 nov. 1905, p. 310-315 notice d'Ubaldo

Digitized by Google

Mazzini sur un peintre quasi ignoré du XVe siècle, Antonio Carpenino, auteur de quelques tableaux intéressant les franciscains.

49. Une note du XVIe siècle sur les cordeliers de Lesparre dans la *Bibl. de l'Ec. des Ch.* 1905, tom. LXVI, p. 421.

50. Dans le *Mois littéraire et pittoresque* de décembre 1905, p. 707, M. André Girodie étudie la ville de Nancy et consacre une page à la chapelle des cordeliers et une gravure à la B. Philippe de Gueldre. Cf. Jean Cayon. *Église des cordeliers, la chapelle Ronde, sépulture de la maison de Lorraine à Nancy. Histoire et description de ces édifices.* Nancy, 1842. In-8° — *Précis historique et descriptif sur l'église des cordeliers...* Nancy, 1843. In-16 — Villeneuve-Bargemont. *Chapelle ducale de Nancy.* Nancy, 1826, in-8°.

51. M. James Weale signale dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1905, p. 233-235, un tableau de l'Adoration des Mages exécuté pour les Cordeliers de Bethléem à Charleville. On y voit le portrait de Philippe de Bourgogne en franciscain et de sa femme Marie de Roye. Ce tableau fait partie de la collection Ashburnham. Je compte publier bientôt la monographie de ce couvent de Charleville. Cf. *Voyage fait à Munster en 1646 et 1647*, par Joly. Paris, 1670, in-12, pages 14 et 15.

52. Dans le bulletin de la société historique et archéologique de l'Orne de janvier 1906, p. 8 à 10, Henry Tournouer publie un court article sur *les portraits de Marguerite de Lorraine duchesse d'Alençon* (✠ 1521). Il signale en particulier et reproduit l'œuvre au burin de Van Schuppen plusieurs fois réimprimée, notamment dans ma brochure *La règle du Tiers-Ordre du P. Gabriel Maria.* Le savant auteur demande qu'on lui fasse part de l'existence de portraits de la sainte duchesse qui pourraient se cacher en des collections particulières. Je puis lui indiquer deux œuvres à l'huile, l'une chez M. Dumaine vicaire général de Sées, l'autre aux Clarisses d'Alençon.

Quand donc aurons-nous la biographie de cette bonne clarisse? M. l'abbé J. B. N. Blin a jadis réuni, puis coordonné les documents nécessaires à cette besogne. Il les a ensuite remis à l'évêché de Sées. Nous demandons au nom de la science historique, au nom de l'Ordre franciscain qu'ils n'y restent pas inutilement enfouis.

53. Les *Historische politische Blätter für das Kath. Deutschland*, 1905, p. 717-733 et 802-815 ont donné une notice sur le P. Nicolas Wiggers franciscain de la province de Cologne, né à Haarlem en 1555. La source principale de ce travail est l'écrit du P. Jacob Polius, *Vita Adm. Reverendi P. Nicolai Vigerii Ordinis Minoris Strictioris Observantiæ, Provinciæ quondam tertium Ministri meritissimi historice descripta.* Coloniae Agrippinae, 1646. Il mourut le 25 mars 1628.

54. Le R. P. Édouard d'Alençon a publié dans le bulletin de la société

Digitized by Google

hist. et arch. de l'Orne, tom. XXIV (1905), p. 462-477, avec gravure, tir. à part de 16 p. des notes bio-bibliographiques et documents inédits concernant *Jacques Suarez de Sainte-Marie cordelier et évêque de Séez*. Né à Lisbonne en 1551, ce cordelier était fils d'André Soares, gentilhomme de la maison du roi de Portugal Jean III. Il fut préconisé à l'épiscopat au consistoire du 9 janvier 1612.

Cf. l'abbé Esnault, *Hist. du diocèse de Sées*. Arch. Nat. K K. 1084, p. 44-47 citant Martin Prouvere. Ce dernier auteur donne une courte bibliographie de Suarez et raconte la réception du prélat dans la ville épiscopale : « Il fut reçu avec plus de satisfaction que de pompe, dit-il, parce qu'il était attaqué de la goutte. Ce qui ne lui a pas permis de faire son entrée comme elle se fait d'ordinaire (à cheval)... M. Claude Sechespée, prévôt de l'église, lui fit la harangue au nom du clergé, M. Jérôme Bellier Sr de la Bertonnière pour la justice et le Sr de Château Thierry au nom des habitants. » On doit à Suarez pour son diocèse des statuts nouveaux (que résume Prouvere) et l'introduction du bréviaire romain. Étant en tournée pastorale à Bellême le prélat voulut, sans revenir à Sées, aller prendre l'avis des médecins de Paris. Il y mourut en mai 1614. Le P. Édouard cite le texte de lettres fort intéressantes tirées des archives du Vatican. A côté de la gravure qu'il reproduit, on peut ajouter le dessin tiré des Tombeaux de Gaignières à Oxford (tom. III, fol. 10). L'*Épitaphier de Paris* (tom. III, p. 290-293) les reproduit tous les deux.

55. *Charitas Pirkheimer in französischen Gewande* dans *Hist. polit. Blätter* de Munich. 16 août 1905, p. 312-316. Le Dr N. Paulus y fait l'éloge du livre de Heuzey. Cf. *Études Franc.* tom. XIV (1905), p. 423 et *Charitas. Épisode de la Réforme, par le Dr Binder*. Traduit par J. de Rochay, Paris, Téqui, 1880.

56. Le *Boletin de la Real Academia de la Historia* de Madrid, nos d'octobre et de novembre 1905, a commencé et continué la correspondance de l'infante archiduchesse Isabelle Claire Eugénie avec François de Sandoval y Rojas, Marquis de Denia et comte de Lerme, p. 263-304 et 321-361. Les lettres sont originaires de Flandre, et en espagnol. Elles vont de 1599 à 1607. L'infante les signait : « A Isabel » en accolant, suivant l'usage espagnol l'initiale du nom de son mari (Albert) au sien propre. Suite en janvier 1906, p. 5-40 et mois suivants. Cette publication est due à M. Rodriguez Villa.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.

San Francesco d'Assisi, par le P. Léopold de Chérancé, nouv. éd. ital. Venezia, 1905, in-8° de XIV-460 p. — *Dello spirito francescano in Dante*, par Fausto Balbo dans *Fanfulla della domenica*, XXVII-43. — *Ai terziari di Francesco*. Conferenze par O. Colletti, chanoine. 2e éd. Turin. Marietti, 1906,

Digitized by Google

in-16 de 340 p. — *Chiara d'Assise*, par P. Misciatelli, Roma, Forzani. 1905, in-8° de 32 p., cf. *Études Franc.*, tom. XIV (1905), p. 432. — *Vida de San Antonio de Padua*, par le P. Léopold de Chérancé. Trad. espagnole. Montevideo. 1904, in-12 de 169 p. (*Biblioteca de la familia*). — *Breve cenno storico sulla chiesa e convento di Sant' Antonio in Palermo*, par le P. A. de Ciminna. O. M. Palermo, tip. Pontificia. 1906, in-8° de 16 pages. — *Fra Jacqueline* dans le *Cosmos. cathol.*, tom. III, Fasc. 8. — *Bruder Berthold von Regensburg, ein Beitrag zur Kirchen-Sitten-und Literaturgeschichte Deutschlands im XIII Jahr.* par E. Bernhardt, Erfurt, H. Güther. 1905, in-8° de III-II-73 p. — *Discorsi e panegirico per il triduo e la festa di Santa Elisabetta regina d'Ungheria recitato in Roma nella basilica dei SS. XII Apostoli*, par le P. Zachetti, Roma. Pistolesi, 1906, in-16 de 56 p. — *Storia di S. Caterina da Siena*, par Chavin de Malan, Edition italienne et préface de Petro Vigo, avec 15 illustrations. Milan, 1906, in-24 de XXX-256 p. — *La Madonna delle Grazie in Voltri ossia Annali del Santuario dal suo principio ai giorni nostri*, par le P. Vincent de Gazzo O. M. C. Genova, Molinelli, 1905. In-8° de IV-119 p. — *Cenni storici sul taumaturgo simulacro delle maraviglie divine rappresentante la Madonna col Bambino sul braccio che si venera in Palermo nella chiesa dei RR. PP. Capucini*, par le P. Ange Gaetani de Casteltermini, capucin. Palerme, 1905, in-16 de 145 p. — *Church in Madras. History of the ecclesiastical and missionary action of the Presidency of Madras in 17th and 18th Century*, par F. Penny, London, Smith, 1904. In-8° de 714 p. et fig. — *Eine Nierderlassung der V. V. Kapuziner in Ernen und Lax. 1740-1745*, par le P. Adrien d'Ernen, O. M. C., s. l. n. d., in-12 de 35 pages. — *Les murs de la cité d'Auxerre et la poterne au-dessous des Cordeliers*, par Ch. Demay dans le *bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*. 1904, p. 29-33. — *Neunter Jahresbericht über die Nordtirolische Kapuziner-Mission von Bettiah und Nepal...* 1904. Innsbruck, Rauch, 1905, in-16 de 152 pages, — *1855-1905. Ricordo del Giubileo sacerdotale del P. Adeodato da Pistoia Cappuccino.* Firenze, in-12 de 11 pages. — *Elogio funebre del M. R. P. Anselmo da Fontana, Provinciale Cappuccino letto nella chiesa di S. Giuseppe in Bologna il giorno 5 settembre 1904 trigesimo della sua morte*, par le P. Joseph de Casula, O. M. C. Bologne, Garagnani. 1904, in-8° de 21 p. — *L'Estatica Cappuccina. Suor Veronica Barone (1856-1878)*, par le P. Pio La Scala de Mazzarino, Catania, 1906. In-12 de 358 pages. — *Gedenkblätter auf das Goldene Priesterjubilæum des Hochw. Herrn Bonaventura Frey, O. M. Cap. Mit einem Begleitwort von Hochw. Herrn Dr. Sebastian G. Messmer Erzbischof von Milwaukee.* New-York, Benziger, 1904. In-12 de 63 p., avec gravures. — *Reseña Historica de la Provincia Capuchina de Andalucía y Varones ilustres en ciencia y virtud que han florecido en ella desde su fondación hasta el presente*, par le P. Ambroise de Valencina. Tome premier. Sevilla. 1906, in-16, de XI-308 pages. — *Elogio funebre di Suor Maria Francesca di Gesu madre generale delle Terziarie Cappuccini letto dal P. Francesco Zaverio Molfino*

Digitized by Google

cappuccino nei solenni funerali che le celebrarono le sue filie di Genova nel giorno 18 agosto 1904. Genova, 1905. In-18 de 22 pages. — *China Martyrs of 1900. Complete Roll of Christian heroes Martyred in China in 1900*, par R. C. Forsyth. London, Murray. 1904, in-8° de 528 p. — *Report of the second British national Franciscan Tertiary Conference and Reunion under the patronage and presidency of His Lordship of Leeds in the Albert Hall, Cookridge Street, Leeds* (le 20 et le 21 septembre 1904). Liverpool, 1900, in-12 de 124 pages.

Dans mes prochains bulletins je m'attacherai à l'histoire du XVIIe siècle, et je publierai les nombreuses notes anglaises et espagnoles que je dois principalement à l'aimable libéralité du R. P. José Maria de Elizondo et de M. Paul Descours, le sympathique secrétaire de la branche anglaise de la Société internationale des *Études Franciscaines*.

P. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

LE CARDINAL DE RICHELIEU ET LES CAPUCINS A CHALONS SUR MARNE.

L'ancien diocèse de Châlons sur Marne était riche en communautés religieuses. A ne noter que les couvents de l'ordre des Frères Mineurs de Saint-François on trouve déjà :

Cordeliers : Châlons et Joinville qui relevaient de la province de France ;

Récollets : Châlons et Vitry le François, qui appartenaient à la province dite de Saint-Denys en France ;

Capucins : Ancerville (aujourd'hui dans la Meuse), Saint-Dizier et Joinville (dans la Haute Marne) et Sainte-Ménéhould. Ces quatre maisons faisaient partie de la province de Champagne.

Les archives municipales de Châlons dont l'inventaire a été si bien dressé par M. Pélicier, nous révèlent l'existence de deux pièces intéressantes à ce propos. Ces documents établissent qu'un essai de fondation fut tenté en 1631 par les Capucins à Châlons.

C'est d'abord une lettre de Richelieu à la municipalité de l'époque :

« Messieurs,

« L'affection que j'ai pour votre bien, et l'estime que je fais de l'Ordre des Capucins, me convient de vous prier de favoriser l'établissement d'un de leurs monastères en vostre ville. Ce que je fais d'autant plus volontiers que je me promets que vous en recevrez beaucoup d'édification et consolation spirituelle. Leurs religieux estans contrains de passer souvent par Chaalons qui est sur le passage de plusieurs maisons qu'ils ont à l'entour, vous apporteront aussy par ce moien et en recevront moins d'incommodité. La présente n'estant à autre fin, je la finiray en vous asseurant de la continuation de mon affection en vostre endroit et que je suy

« Messieurs

« Votre plus affectionné à vous servir,

« Le Cardinal de Richelieu.

« De Chasteau Thierry, ce 24 novembre 1631 [1]. »

1. *Arch. munic. de Châlons*, A A. 9, *Pièce originale. Signature autographe.*

Digitized by Google

La missive de l'ami du P. Joseph a tous les airs royaux d'une lettre de cachet. Elle ne sut pourtant point trouver le chemin du cœur de ces messieurs de la ville. En décembre suivant, le conseil concluait âprement qu'il était impossible d'admettre à présent les PP. Capucins « d'aultant que si l'établissement du présidial ne venait à être faict, la ville demeurerait tellement obligée et endettée que non seulement elle ne pourrait nourrir les dits pères Capucins, mais mesme serait contraincte de congédier partie des autres ordres religieux dont il y a grand nombre, ou les laisser à leur regret dans une extrême nécessité [1]. »

L'affaire en resta effectivement là, et la chaude recommandation de Richelieu n'eut pas d'autre suite.

En 1635, les capucins s'établirent à Joinville, et en 1746, à Ancerville.

Il n'exista jamais de couvent de capucins à Châlons.

P. UBALD d'Alençon.

1. *Arch. mun. Châlons*, B B. 20, fol. 37.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

LES SOURCES DE LA PIÉTÉ, Conférences oratoriennes, par Augustin Largent, chanoine honoraire de Paris. — In-12, 172 pages. Paris, librairie Bloud, rue Madame, 4.

JURISPRUDENTIA ECCLESIASTICA AD USUM ET COMMODITATEM UTRIUSQUE CLERI, auctore P. Petro Mocchegiani, O. F. M., ex-definitore generali, sacræ Indulgentiarum congregationis consultore. — Tres tomi. Ad Claras Acquas (Quaracchi), prope Florentiam.

Huit conférences adressées aux Pères Oratoriens : L'esprit de foi, la tiédeur, les douceurs de l'humilité, la vie commune, l'éducation, l'oraison, l'Église, l'amour de Notre-Seigneur. Le titre seul de ces conférences dit déjà à mes lecteurs quel doit être leur intérêt. Si j'ajoute que le conférencier est un homme très pieux, qu'il connaît très bien la science ascétique, enfin qu'il manie très bien sa langue, ce qu'on est toujours heureux de rencontrer et ce qui donne à la doctrine plus de saveur et d'intérêt, ils éprouveront certainement le désir de les lire. Qu'ils le fassent ; ils en seront récompensés par le plaisir et surtout par les fruits qu'ils retireront de cette lecture.

***

Les presses de Quaracchi ne cessent de travailler et de travailler utilement. Aux ouvrages si nombreux et si recommandables qu'elles ont déjà publiés, les voilà qui ajoutent aujourd'hui la *Jurisprudentia ecclesiastica* du P. P. Mocchegiani.

Le P. Pierre Mocchegiani s'était fait dans son Ordre et à Rome une situation élevée : il y jouissait d'une haute considération ; il y occupait des charges importantes. Le Souverain Pontife l'avait nommé membre de la commission qui travaille à la révision de la législation ecclésiastique.

Digitized by Google

Cette situation élevée, cette haute considération, le R. Père Pierre les devait à l'étendue et à la pénétration de son esprit, à la lucidité de son exposition, à son érudition qu'un travail énergique et soutenu, un emploi scrupuleux du temps avaient rendue très vaste. A des qualités déjà si précieuses, des consultations très nombreuses et qui lui venaient des lieux les plus divers avaient ajouté une expérience très étendue ; elles avaient donné de plus à son jugement une perspicacité et une sûreté très appréciées.

Le R. P. Mocchegiani possédait, on le voit, les qualités qu'exige la composition d'un sérieux ouvrage de jurisprudence ecclésiastique. Aussi le public intelligent a-t-il accueilli avec une faveur marquée son ouvrage et ne lui a-t-il pas ménagé ses éloges. Nous sommes heureux de ces éloges ; nous les croyons amplement mérités. Le R. Père n'aura pas été exposé à la tentation d'en ressentir une complaisance trop humaine. L'impression du troisième volume n'était pas achevée encore, qu'il allait recevoir au ciel la récompense de sa piété et de ses travaux.

Cet ouvrage du P. Mocchegiani paraîtra singulier en son genre, observe-t-on dans la notice qui lui a été consacrée. Le R. Père n'a pas eu en effet l'intention de nous donner une exposition scientifique du droit ; il n'a même pas jugé à propos de suivre l'ordre généralement adopté dans les auteurs classiques. Il a choisi les sujets les plus saillants, les a divisés en vingt-six livres, et a groupé dans chacun de ces livres les matières qui ont entre elles quelque affinité. Il nous indique lui-même la raison qui l'a porté à choisir de préférence cette méthode de composition. Le code de l'Église, nous dit-il, ses lois ne sont pas formulées d'une manière méthodique et ordonnée. La jurisprudence liturgique ne forme pas davantage une série logique et enchaînée. Nous ne nous sommes pas crus dès lors obligés à un ordre logique et régulier. Mais, ajoute l'auteur de la notice, l'ouvrage n'en sera pas moins un excellent maître dans les questions pratiques.

L'ouvrage est très complet ; il est cependant quelques questions sur lesquelles nous n'avons rien trouvé ; ainsi pour en signaler une ou deux, n'avons-nous rien trouvé sur la question de l'interruption du noviciat, sur celle du port de l'habit religieux et de sa dimission. Mais peut-être est-ce notre faute.

Le R. Père est très sage dans le choix des opinions. Une opinion qui paraît large lui semble-t-elle mieux fondée, il l'embrasse et l'enseigne ; ainsi de l'opinion qui dispense du jeûne ecclésiastique les personnes arrivées à l'âge de 60 ans. Mais par contre une opinion lui paraît-elle moins fondée, elle peut être soutenue par des auteurs nombreux et sérieux, jouir même d'une faveur marquée, il n'hésite pas, il la rejette ou la déconseille. Ainsi rejette-t-il l'opinion qui fait remonter au Souverain Pontife la juridiction des réguliers. Ainsi rejette-t-il également l'opinion qui permet à un religieux de se confesser, s'il n'a pas avec lui de confesseur de son ordre, à un simple prêtre *simplici sacerdoti*. On le voit, la science du R. Père Pierre Mocchegiani est sage et prudente. Ceux qui le suivront n'auront pas à craindre de mettre le pied sur un terrain dangereux

Digitized by Google

On le sait, les questions qui regardent les indulgences étaient très familières au P. Mocchegiani. L'ouvrage théologique, canonique et liturgique qu'il a publié sur ces matières le montre. Aussi trouvera-t-on dans sa *jurisprudentia ecclesiastica* une foule d'explications et de notions sur les indulgences qu'on ne trouverait pas ailleurs. On en sera heureux, nous en sommes assurés.

Fr. TIMOTHÉE.

*
* *

MARIE RÉVÉLÉE A SES ENFANTS, par le R. Père Ludovic de Besse, Frère-Mineur Capucin. — 1 vol. pet. in-12, 415 pages. Paris, Oudin, rue de Condé, 24; Vic et Amat, rue Cassette, 11.

Le R. Père Ludovic qui nous avait donné la *Science de la prière* et la *Science du Pater* ou de la Paternité de Dieu, nous donne *Marie révélée à ses enfants*. Comme il le dit si bien, « l'amour filial envers Marie est le moyen le plus facile, sinon le moyen nécessaire pour acquérir l'amour filial envers Dieu. » Il veut donc pour nous porter à Dieu nous inspirer un amour filial envers Marie. Mais la connaissance précède l'amour; elle est le chemin qui y conduit, et sans lequel, ordinairement du moins, on n'y arrive pas. Pour nous conduire à Marie et nous inspirer son amour, le R. Père devait donc nous la faire connaître et nous la révéler; il devait nous donner la connaissance de sa maternité des âmes, nous dire la manière dont elle a été préparée à cette maternité, la manière dont elle l'a reçue et surtout la manière dont elle l'exerce. De là ce petit volume que sa foi, son zèle pour les âmes, son tendre amour pour Marie lui ont inspiré.

Trois sources nous sont ouvertes pour connaître Marie et pour pénétrer dans son intérieur, la Sainte Écriture, la liturgie et les Pères, les révélations privées. Le R. Père s'attache surtout à cette dernière source. J'aurais été heureux de trouver dans son ouvrage un plus grand nombre de passages des Pères. Il en est de si beaux et de si pieux ! Or ces passages y sont très clairsemés.

Le R. Père a choisi parmi les révélations privées celles de Marie d'Agreda. Marie d'Agreda est franciscaine; ses révélations contiennent de plus la vie entière de la T. Ste Vierge. Il trouvait donc là cette révélation de Marie qu'il cherchait et qu'il désirait nous communiquer. Marie d'Agreda sera donc son guide ; il la suivra fidèlement ; il nous en donnera un résumé; il en sera, si je puis me servir de ce mot, une vulgarisation.

Nous devions connaître d'abord la valeur et l'autorité des révélations de Marie d'Agreda. On sait en effet combien elles ont été et combien elles sont encore discutées. Le R. Père examine dans la préface cette valeur et cette autorité. J'ai lu avec un intérêt très vif sa courte dissertation; elle est habilement conduite et soigneusement écrite. Il ne discute pas, il est vrai, toutes les objections que la critique a élevées contre l'œuvre de Marie d'Agreda.

Digitized by Google

Mais cette discussion était-elle nécessaire dans un ouvrage qui n'a pour but que la piété et l'édification ?

Ce travail préliminaire terminé, le R. Père entre dans son sujet. Il nous révèle Marie, il nous la raconte, il nous la détaille si je puis me servir de ce mot, nous lisons dans son intérieur et nous en admirons les merveilles. Nous suivons pas à pas sa vie extérieure; aucun détail ne nous en échappe. De son Immaculée Conception à sa mort et à son Assomption, nous vivons avec elle, nous ne la quittons pas un instant. Nous en acquérons ainsi cette connaissance que notre amour filial souhaitait. On le sent, je suis heureux de le dire, le R. Père met son cœur dans ce récit ; il éprouve une douce émotion à raconter sa mère.

Je dois l'ajouter : ce petit volume, étant composé presque en entier de révélations privées, ne sera pas jugé partout de la même manière et ne produira pas dans toutes les âmes les mêmes impressions. Les personnes qui pèsent tout, et surtout les révélations privées, au poids de la critique théologique et historique, les personnes peu portées aux considérations qui ne sont pas strictement évangéliques, ou instinctivement défiantes de tout ce qui sort des notions ordinaires et communes, admettront difficilement quelques-uns des récits que ces révélations contiennent.

Fr. TIMOTHÉE.

***

LA RAISON ET LE RATIONALISME, par Léon Ollé-Laprune, membre de l'Institut, maître de conférences à l'école normale supérieure, librairie académique. — In-12. Paris, Perrin et Cie, 1906. Prix : 3 fr. 50.

La raison et le rationalisme, c'est le cours que professait à l'école normale, de 1896 à 1897, le si regretté M. Ollé-Laprune. De ce cours il eût fait un livre et il l'eût publié. La mort qui ne regarde pas à nos projets même les plus raisonnables ne lui en a pas donné le temps. Le manuscrit demeurait inachevé. Quelques leçons en avaient été complètement rédigées ; le plus grand nombre n'en était encore qu'à l'état de canevas, canevas sans doute large et abondant, mais canevas. « Ceux qui sont les gardiens naturels de ses intentions et pour qui la première piété envers sa mémoire est de les interpréter et de les suivre exactement, ont estimé que l'état d'inachèvement du manuscrit du savant professeur ne devait pas en empêcher la publication. Ils le donnent au public.

Les admirateurs de M. Ollé-Laprune, ses disciples le reconnaîtront dans ce volume. Ils y retrouveront son analyse fine et profonde, son sens si philosophique, sa pénétration si délicate. Ils y retrouveront « sa langue harmonieuse, riche en nuances et d'un ton en même temps très libre. » Ils y trouveront, ce qui leur sera très utile, une excellente leçon sur le subjectivisme.

Digitized by Google

M. Ollé-Laprune était, on le sait, un croyant sincère et pratiquant, fervent même; rien donc dans ce volume qui vienne heurter la foi.

Qu'on me permette de l'ajouter ici : je me disais à moi-même en lisant ce volume : Pourquoi ces hommes éminents et distingués n'ont-ils pas été élevés eux aussi à l'école de nos vrais maîtres, Albert le Grand, S. Thomas, etc.? Leur esprit posséderait sur toutes les questions philosophiques des notions justes et exactes. Il eût acquis à ce commerce avec cette justesse une plus grande force et une élévation plus haute. Nous sommes si affligés lorsque nous lisons ces auteurs, d'ailleurs remarquables et chrétiens, d'y renconter un si grand nombre de choses inexactes et qui nous heurtent !

Alfred CAYOL.

***

MGR DUPANLOUP. *Lettres de Direction sur la vie chrétienne*, publiées par Mgr Chapon, Évêque de Nice. — 1 vol. in-8°. Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur, 10, rue Cassette.

Véritable trésor qui méritait de ne pas rester enfoui.

Ces lettres sont doublement précieuses par les conseils qu'elles contiennent sur la vie conjugale et par la méthode de Direction qu'elles nous révèlent. Mgr Dupanloup s'y montre directeur d'âmes, plein de sagesse, de prudence, de franchise et de fermeté. Ses avis n'ont rien de superficiel ou de sentimental. Il s'applique, par des vues toutes surnaturelles, « à former la conscience, à développer la vie morale et intellectuelle. » Il établit la perfection et le bonheur sur le roc inébranlable de la fidélité au devoir qu'il sait faire connaître et aimer.

Ces pages substantielles auxquelles nous souhaitons la plus large diffusion se rangent sous les titres suivants : L'emploi de la jeunesse. — Le mariage. — La maternité. — La fidélité conjugale. — Le travail. — La crise de la Foi.

F. H. GRATIEN.

***

BOURDALOUE. Histoire critique de sa Prédication, d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages de ses contemporains, par Eug. Griselle, Docteur en Lettres (ouvrage couronné par l'Académie). — Paris, Gabriel Beauchesne et Cie, éditeurs, rue de Rennes, 117.

S'il fut jamais un érudit, au monde, c'est M. Eug. Griselle. Il ne dément pas l'épigraphe de son ouvrage: *La force est aux sources.* Les sources ! Il va y fureter dans nos grandes bibliothèques de Paris ; il en est l'hôte assidu, connu, nous dirions presque populaire, mais ce n'est pas un de ces hyper-

Digitized by Google

critiques qui vous font sommeiller sur les *références* multipliées à l'infini, où s'embrouille leur pensée, dans une obscurité, dont les écheveaux d'un fil cent fois mêlé ne donnent qu'une imparfaite image. Non : il se contente de mettre sous nos yeux les différentes éditions de Bourdaloue, celle qui est sortie de la plume de quelqu'un de ses auditeurs, et celles qui sont venues à la suite, plus ou moins authentiques. Nous sommes pour ceux-là qui ont saisi Bourdaloue dans la volée de sa voix, dirions-nous volontiers, et comme en flagrant délit.

Mais à côté de cela que de découvertes heureuses nous rapporte M. l'abbé Griselle de ses voyages à Paris. Nous intitulerions volontiers son ouvrage : Bourdaloue et les orateurs sacrés de son temps.

Vis-à-vis le grand moraliste chrétien défilent successivement, comme dans une solennelle Procession, Miroat avec son sermon sur Ste Madeleine, le P. Chauchemer et l'Annonciation, le P. de la Moissière et la Providence. Ainsi de plusieurs autres, tous du XVIIe siècle, parmi lesquels un anonyme. En regard, Bourdaloue qui a traité les mêmes sujets, et d'autres, jusqu'alors inédits [1], brille, sans orgueil, par une supériorité de fond et de langue classique dont doit jouir, dans son cœur, M. Eug. Griselle, l'homme de Bourdaloue. Le contraste est intéressant, et suggère combien de réflexions sur cette grande époque où plus d'un talent vrai, original même, se perd dans l'éblouissement de quelque génie sans égal. Corneille a presque fait oublier Rotrou, qui ne méritait guère cet effacement, et qui reprend vie, p. a. d. aujourd'hui. Seulement, en face de son émule, dont il égalait la grandeur, au moins par les sentiments et plus d'une fois, par la force tragique.

Le critique savant, l'incomparable juge, après Dieu, du cœur humain, nous donne encore entre autres nouveautés, la liste variée de plus de cent orateurs sacrés, tous Jésuites, de 1643 à 1707, rien que pour le Collège et le Noviciat de la Cie de Jésus, à Paris. On ne pourra donc jamais faire disparaître cette fatale Compagnie. On avait enterré pour toujours, tels et tels membres morts depuis deux siècles et plus : ils ressuscitent. Que sera-ce de ceux qui sont encore tout chauds de leur dernier soupir ? Sont-ils bien morts ? J'en doute.

A. CHARAUX.

***

CONSPECTUS OMNIUM MISSIONUM ORDINIS FRATRUM MINORUM AN. 1904-1905, a R. P. Mariano Fernando O. M. exaratus. — Un volume in-8° de 340 pages. Ad Claras Aquas (Quaracchi) prope Florentiam, ex typographia Collegii S. Bonaventuræ, 1905.

Statistique détaillée et complète des Missions et des Missionnaires de l'Ordre des Frères-Mineurs à l'heure actuelle. Les œuvres diverses auxquelles

1 Entre autres 2 sermons sur la Royauté de J.-C.

Digitized by Google

s'emploie le zèle des missionnaires y sont énumérées. L'auteur y a joint quelques détails historiques, dates des premières fondations, qui augmentent l'intérêt de l'ouvrage.

F. GR.

***

LES JOURS DE CRISTAL, contes et nouvelles, par Madame Julie Lavergne. — Paris, Taffin-Lefort.

La réédition et la coordination des jolis contes de Madame Julie Lavergne se poursuit au plus grand avantage du public. Saluons donc comme une nouvelle visite d'aimables amis, les *Jours de cristal* qui sont taillés de tant de charmantes facettes. Les bons conteurs de fabliaux ont disparu, Madame Lavergne les ressuscite. Puissions-nous revoir encore beaucoup de volumes comme celui-ci.

MAVIL.

***

LES ÉTUDES FRANCISCAINES ONT ENCORE REÇU :

Un chapitre de la Vie du Père Joseph : *Le Baron de Maffliers*, 1595-1598. — Extrait de la « Revue des Facultés catholiques de l'Ouest », par l'abbé L. Dedouvres, docteur es-lettres. — Angers, J. Siraudeau, éditeur.

La Maison de Retraites de Vannes au XVIIe siècle, par le P. Honoré Chaurand, S. J. — Bibliothèque des exercices de S. Ignace, 3, rue des Augustins, Enghien (Belgique).

Le pape doit-il être italien ? par l'abbé Joseph Bonnet. Paris, librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères.

Du rajeunissement eucharistique de l'Église, par l'abbé Joseph Bonnet. Même librairie.

Le Crucifix, par J. Hoppenot. — Voir le compte-rendu déjà publié de ce ouvrage. *Études Franciscaines*, tome IX, août 1903, page 543.

Sanctissimi Domini nostri Leonis Papæ XIII allocutiones, epistolæ, constitutiones, aliaque acta præcipua. Volumen VII (1897-1900). Typis Societatis S. Augustini, Desclée, De Brouwer et Soc. Brugis et Insulis. MCMVI.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

LE PÉRIL SCOLAIRE.

(Suite [1]*.)*

J'ai montré dans un précédent article le « Péril de la Foi dans l'école moderne ». Ce péril est grave, les citations que j'ai faites, au risque de fatiguer mes lecteurs, ont prouvé son étendue.

De nos jours la société en France est minée par la base ; les principes de l'ordre naturel, sur lesquels repose l'organisation sociale, s'en vont en lambeaux. Ce mal, ce désordre social, cette désorganisation rapide et progressive de tout ce qui contribue au maintien de la société et du jeu normal des institutions nationales, est moins le fait des pouvoirs publics que de la masse populaire. Le peuple en France prend une part très active à l'orientation politique du pays et au gouvernement intérieur de la nation. Dans la troisième république c'est le Parlement, ou plus exactement la majorité du Parlement, qui gouverne. Or le Parlement est tout entier, par le suffrage universel, entre les mains du peuple.

Il y a huit ans que la majorité sectaire commande en maître, et suit aveuglément les ordres de la Franc-Maçonnerie. Or il est une chose à laquelle peut-être on n'a pas assez réfléchi. C'est que, à cette époque précisément, les premiers fruits de l'école laïque ont commencé à être mûrs pour l'action sociale. Faut-il le démontrer ? L'école a été rendue *laïque et obligatoire* en 1880. Les enfants à cette époque avaient 10 ans ; ils en avaient 28 en 1898. Ils étaient électeurs aux élections législatives de cette année. Les élections de 1902 nous ont donné le Parlement qui vient de se dissoudre, on sait ce qu'il a fait. Or si l'on admet que la grande majorité des électeurs oscille comme âge entre vingt-cinq et quarante ans on voit que tous avaient pu être élevés dans les

1. Voir *Études franciscaines*, n° d'avri 1906.

Digitized by Google

écoles laïques ; par conséquent, j'ai raison de le dire, depuis huit ans l'école laïque commence à porter ses fruits.

Si à cette influence de l'éducation laïque on m'oppose les écoles libres qui ont pu contrebalancer cette influence, je réponds : les faits sont là, et il n'y a pas à discuter devant un fait qui brutalement s'impose. Dans nos écoles libres le souci de lutter concurremment avec l'école de l'État, d'obtenir aux examens des résultats égaux, sinon supérieurs à ceux obtenus par les écoles laïques, a fait rejeter au second plan l'enseignement religieux, celui-ci ne recevait place qu'après le reste, le jeudi ou le dimanche, par exemple, dans beaucoup de nos collèges.

De ce fait, l'éducation laïque n'a pas reçu le contrepoids qu'elle devait recevoir de nos écoles libres au point de vue social et électoral.

Tel est le résultat, sur le terrain de la vie sociale pratique, conquis, par l'éducation laïque. Et nous sommes au début ! Jusqu'à ces dernières années l'école laïque était encore à peu près neutre. Elle produisait des indifférents, non des athées. Cette école était trop spiritualiste ; il fallait qu'elle devînt *résolument anticléricale*, a dit M. Moulet. Je l'ai montré précédemment, cette évolution est faite ou à peu près, et l'école n'est plus aujourd'hui légalement neutre, mais légalement antireligieuse. La neutralité est restée comme façade et comme enseigne pour ne pas effaroucher les naïfs.

Si la neutralité scolaire de ces dernières années a produit de tels résultats, que sortira-t-il dans quelques années de l'athéisme scolaire officiel et du monopole de l'État libre-penseur en matière d'enseignement ?

Il est donc grand temps, dans l'intérêt de la religion et de la Patrie, d'enrayer d'une manière efficace l'athéisme qui se répand en tache d'huile. Comme un chancre rongeur il gagne lentement et sûrement toutes les couches sociales et nous fait courir à une catastrophe nationale.

J'indiquerai plusieurs remèdes. Je supplie mes lecteurs de ne voir ici aucune critique à l'adresse de qui que ce soit, ni de croire à ce que j'appellerais une « réclame » en faveur d'une œuvre plutôt qu'une autre. Je pose des principes ; je les développe, non d'une manière abstraite et théorique, mais d'une façon un peu concrète et par suite plus intéressante et plus pratique.

Digitized by Google

***

Le but à atteindre est d'arracher à l'athéisme et à la libre pensée les âmes de nos enfants. Le pauvre petit qui chaque semaine passe environ trente heures à l'école laïque y respire une atmosphère antireligieuse et sceptique. Tout, depuis l'enseignement du maître jusqu'à la décoration de la classe, qui se compose outre les cartes, gravures et tableaux obligatoires, d'un exemplaire de la *Déclaration des droits de l'homme* et d'un buste de la République au bonnet phrygien, tout en classe achemine cet enfant vers le scepticisme et l'incrédulité.

La famille le sauvera-t-elle ? Non hélas ! Ses parents ont reçu comme lui une éducation laïque, qui, pour neutre qu'elle était, n'en a pas moins produit de tristes résultats. Les parents sont des indifférents. Cet enfant fatalement deviendra un incrédule.

Et cependant il est un moyen de sauver sa foi ; un homme peut avoir sur sa jeune intelligence et par suite sur sa vie tout entière une influence considérable et profonde. Cet homme, c'est le prêtre.

Mais le travail à fournir dans ce but sera immense et seul le prêtre ne peut atteindre à la fois tous les enfants : il lui faudra des auxiliaires.

La question se résume donc à ceci : Assurer sur l'enfant l'action combinée du Prêtre et de ses auxiliaires jusqu'au moment où la foi sera définitivement établie en son âme. Cette action apostolique — elle sera véritablement un apostolat — doit s'exercer sur l'enfant dès qu'il est en âge d'en ressentir les effets, et se continuer — sans hiatus — c'est là l'essentiel, jusqu'à ce que l'homme soit formé tout entier, c'est-à-dire quand les convictions seront profondément enracinées dans le cœur et que les habitudes de vie chrétienne auront fait leur place dans la vie de l'enfant devenu homme.

Le premier but à atteindre est de gagner l'affection des tout petits. L'entreprise est facile. L'enfant naturellement aime, il s'attache volontiers. Une fois le cœur conquis, le premier pas est fait.

Je l'ai constaté souvent au cours de mon ministère, les enfants n'aiment pas l'école. Je parle seulement de ceux qui fréquentent l'école laïque, les seuls que je connaisse bien ; n'ayant pas eu de ministère suivi à exercer auprès de nos écoles libres. En disant que les élèves des écoles publiques ont de l'aversion pour l'école,

Digitized by Google

je ne parle pas de cette répulsion instinctive des enfants pour les leçons, devoirs, discipline et travail, mais bien du dégoût et de l'indifférence que l'on constate chez eux. Je l'ai maintes fois constaté, l'école laïque ne sait ni captiver ni s'attacher le cœur de l'enfant.

Je voudrais ici rechercher la cause de cet état de choses, ce serait trop long de le faire en détails.

Il y a donc une place vide dans ces cœurs d'enfants : que le Prêtre sache la prendre. Se faire aimer et par de petits êtres de sept, huit ou neuf ans, est-ce donc si difficile ? Qu'on mette tout en œuvre pour cela, la chose en vaut la peine : paroles affectueuses, sourires, douceur, patience, en un mot, tout ce qui peut attirer à soi un jeune cœur. Vous les rencontrez dans la rue, au sortir de l'école, je suppose que tous aient de votre part un affectueux et souriant bonjour. Au début les enfants vous répondront, bientôt ils commenceront à vous saluer les premiers, quelque temps après les plus espiègles (les meilleurs) viendront prendre votre main, enfin un jour tous vous entoureront.

Tous les directeurs de Patronage à qui j'ai posé la question m'ont affirmé que les enfants des écoles publiques étaient plus attachés à leur œuvre que ceux des écoles libres. Ceci soit dit non pour discréditer les seconds, mais pour prouver que le cœur des premiers est à conquérir et qu'il se conquiert facilement.

Se faire aimer des enfants, c'est là une nécessité pour le Prêtre, mais est-ce tout ? Non, c'est le début, il faut en outre s'en occuper activement.

Les enfants, attirés vers le Prêtre par l'affection, seront disposés à subir son action bienfaisante. De là un apostolat bien organisé s'impose. Cet apostolat doit revêtir des formes nombreuses et variées. Je parlerai d'abord du travail humain, de l'action naturelle. Je dirai ensuite un mot des moyens surnaturels pour compléter les premiers et en assurer le réel succès.

*
* *

Puisqu'il s'agit de combattre l'influence antireligieuse de l'école laïque, il est de toute évidence qu'il faut prendre l'enfant le plus jeune possible. Plus tard, après la première communion par exemple, il est bon de grouper les jeunes dans nos Patronages et autres œuvres, mais n'est-ce pas trop tard ? A cet âge, l'enfant a

Digitized by Google

déjà subi le contact du mal, il a goûté aux plaisirs défendus ; des habitudes de péché se sont implantées dans son âme. La difficulté que rencontrent les directeurs de Patronage d'établir dans le cœur de leurs enfants, et plus tard de leurs jeunes gens, de solides et durables habitudes de piété, vient, je le crois, de ce que les enfants sont entrés trop tard en relation directe avec le Prêtre, et que par là-même, trop tard ils ont été soumis à son action morale et éducatrice.

L'une des principales conditions de notre succès auprès des enfants est de les prendre jeunes ; à huit ans, l'enfant doit être déjà familiarisé avec le Prêtre. L'âge de sept ans me paraît en effet la limite moyenne où doit commencer notre apostolat auprès de la jeunesse. Chez la plupart c'est l'époque où la raison et l'intelligence commencent à s'épanouir. A cette petite intelligence qui déjà cherche et butine un peu çà et là, il faut un guide pour éviter les poisons de l'âme et se nourrir normalement au chaud soleil de la vérité intellectuelle et de la foi chrétienne.

J'entends une objection, ou plutôt deux. On dit : que ferez-vous de ces jeunes marmots ? Ils sont espiègles, volages, ce que vous leur direz entrera par une oreille et sortira par l'autre, il faudra cent fois leur répéter la même chose, et puis d'ailleurs à l'école le mal n'est pas si terrible, on ne leur fait pas de morale antireligieuse comme à leurs aînés de 11 à 12 ans.

D'autres disent. Le Prêtre ne peut suffire à tout, le temps lui manque pour s'occuper d'enfants si jeunes ; il n'en a déjà que trop peu pour les adolescents et les hommes.

En développant tout à l'heure l'organisation de l'apostolat auprès des enfants, je solutionnerai la seconde objection. A ceux qui formulent la première je répondrai par ce mot d'un profond penseur: L'homme est formé sur les genoux de sa mère. En effet les impressions ressenties vers l'âge de 7 à 9 ans ont une extrême importance pour le reste de la vie. Sans doute l'adulte ne s'en rend pas compte, il a oublié depuis longtemps les pensées, les soucis, les réflexions, en un mot, tout le travail intellectuel de sa petite tête d'enfant, mais il n'en est pas moins réel qu'à cet âge les habitudes, les tournures d'esprit, les modes de juger les choses, se sont formés chez lui. L'époque de sept ans est donc l'époque où se forme dans ses grandes lignes le caractère de l'homme.

Le prêtre le sait, la grande majorité des enfants ont encore à cet âge l'innocence baptismale. Libre aux sceptiques de sourire

Digitized by Google

devant cette affirmation. Pour nous qui connaissons les germes déposés par le baptême dans le cœur des régénérés, pour nous qui croyons à l'existence des semences de sainteté, jetées dans l'âme par le premier sacrement, nous savons que dans ces « MARMOTS » il y a des énergies latentes de vie chrétienne ; elles demandent à se réveiller, elles attendent l'excitation d'un moteur extérieur pour ne pas mourir étouffées dans leur germe, elles ressemblent aux semences enfouies dans la terre qui sortent de leur torpeur, se développent, grandissent et deviennent des fleurs sous les doux rayons du soleil printanier.

Voilà pourquoi, nous qui croyons, nous tournons vers les petits nos regards d'amour, notre zèle le plus ardent ; voilà pourquoi reposent sur eux nos espérances les plus sûres. J'arrive enfin à rechercher les moyens d'apostolat auprès des enfants. L'action du Prêtre est nécessaire sur eux, comment se fera-t-elle ? Groupons en deux catégories les différents moyens d'apostolat et prenons pour les limiter l'âge de la Première Communion.

Appelons les moyens de la première catégorie : les *œuvres intra-scolaires*, et les autres *œuvres post-scolaires*. Étudions-les dans leurs principes pour laisser le champ libre aux contingences forcées de temps, de milieu, de besoins, de locaux, de ressources, etc.

***

Les œuvres intra-scolaires d'abord. Je les groupe de suite dans une définition générale qui les englobe toutes, en marque le caractère essentiellement éducateur en en désignant le but qui est la Première Communion. J'appelle œuvres intra-scolaires :

L'ensemble des moyens d'apostolat créés par le Prêtre dans sa paroisse pour développer chez les enfants les germes de vie chrétienne déposés en eux par le Baptême, afin de les préparer à ce grand acte de leur vie : la Première Communion.

Que le but continuel des efforts soit la Première Communion bien faite, que la vie vraiment chrétienne soit petit à petit inoculée dans la vie quotidienne de l'enfant ; alors l'influence de l'éducation laïque et anti-religieuse de l'école sera considérablement diminuée. Comment obtenir ce résultat ? Par les catéchismes d'abord, par les réunions d'enfants en dehors et en surplus du catéchisme, par la confession fréquente, *même des petits*. Pour y arriver des auxiliaires seront nécessaires.

Digitized by Google

Oui, le Prêtre désireux d'organiser un apostolat sérieusement suivi pour les enfants, se ménage des auxiliaires. Si vous avez dans votre paroisse des personnes appartenant à l'enseignement libre,ou ayant fait partie d'une congrégation dissoute,vous avez là de bons éléments tout prêts à être utilisés ; si vous n'avez pas ce bonheur, il sera facile de trouver quelques personnes (une peut suffire dans un village ordinairement) dont les journées ne soient pas tellement chargées qu'elles ne puissent vous donner quelques heures par semaine. A ces âmes généreuses vous ferez toucher du doigt le péril scolaire, et il sera facile de les apitoyer sur le sort spirituel de ces pauvres petits « *de la laïque* », mais hélas ! ils sont si facilement méprisés dans le clan des « *personnes pieuses* » !... Enfin supposons que vous ne trouviez aucun aide,qu'après maintes prières, après mille recherches, vous ne puissiez compter sur personne. Faudra-t-il ne rien faire ? Loin de là ! Votre paroisse dans ce cas étant très mauvaise, vous avez une raison de plus pour agir. Que ferez-vous ? Vous vous ferez tout simplement aider par les enfants eux-mêmes. Les enfants seront vos collaborateurs auprès des enfants. Prenez donc dans votre catéchisme de Première Communion quelques cœurs généreux, les plus décidés en même temps que les meilleurs par leur nature. Ces petites âmes d'enfant naturellement bonnes se trouvent partout.

Vous en ferez vos aides auprès de leurs camarades plus jeunes. Chaque année vous apportera un contingent nouveau de petits apôtres, toujours prêts à vous seconder dans votre tâche, grâce aux récompenses spéciales que vous leur réserverez.

Une fois ce point des auxiliaires élucidé, entrons dans l'organisation des œuvres intra-scolaires.

Je pose à la base la réorganisation complète des catéchismes paroissiaux. Sur ce point il y a fort à faire. Dans l'état actuel, le catéchisme chez les enfants passe comme une chose secondaire, accessoire, venant après le travail scolaire. Tout conspire à leur donner cette étrange conception : les parents pensent de cette manière, et nous-mêmes prêtres, par notre pédagogie catéchistique, par les quelques minutes de classe données à l'instruction religieuse, enfin par le nombre très restreint d'années demandées pour cette étude, nous ne contribuons pas peu à entretenir ce déplorable préjugé.

Il faut donc, coûte que coûte, arriver à rehausser les classes de catéchismes dans l'appréciation populaire, détruire petit à petit

Digitized by Google

cette funeste idée que le catéchisme n'est exigé et n'est nécessaire que quelques mois avant la Première Communion. Il faut mettre au contraire le catéchisme, non pas au-dessus, ce serait trop beau, mais sur un pied d'égalité avec la classe ou l'école. Et l'un des plus sûrs moyens d'y arriver, c'est de tendre à le rendre obligatoire pour tous les enfants, même à partir de l'âge de sept ans. On peut atteindre ce but avec de la patience, de la volonté et de la fermeté. Comment y arriver ? D'abord, en attirant le plus possible les enfants autour de nous par des récompenses et par une organisation bien comprise de nos cours de catéchisme.

Il existe une excellente coutume, très bien reçue des parents, qui nous aidera beaucoup ensuite. On place assez généralement les enfants le jour de la Première Communion suivant le nombre de points obtenus pendant leur séjour sur les bancs du catéchisme.

Pourquoi ne pas laisser au compte de l'enfant à la fin de chaque année les points obtenus et en les reportant à l'année suivante, jusqu'à l'époque finale de la Première Communion ? Plus les enfants viendraient jeunes, plus ils auraient de points, et plus facilement ils courraient chance d'être les premiers. Les distributions solennelles de prix aux élèves des catéchismes sont encore un excellent moyen ; on en pourrait citer d'autres, à chacun de s'ingénier.

Mais, dira-t-on, à quel moment réunir les enfants ? L'école prend le meilleur temps de la journée et ne nous en laisse qu'une faible partie à prendre sur le repos. Je répondrai, le temps nous l'avons et ce sont nos ennemis eux-mêmes qui nous le donnent. Dans la loi scolaire proclamant la neutralité de l'école il est déclaré que « *les écoles publiques vaqueront un jour par semaine en dehors des dimanches et des fêtes afin que les parents puissent, s'ils le désirent, faire donner à leurs enfants l'enseignement religieux en dehors de l'école.* » — Ce jour de chômage, prévu par la loi, c'est le jeudi. Il nous appartient, aussi importe-t-il de ne pas le laisser prendre sous quelque prétexte que ce soit, cette loi scolaire étant toujours en vigueur.

Le jeudi sera notre grand jour d'action et de travail sur les enfants. La matinée — j'y reviendrai plus loin — sera réservée à la classe proprement dite de Catéchisme. L'après-midi restera libre de toute classe et pourra être exclusivement consacrée aux réunions des enfants. Dans beaucoup de paroisses il existe des

Digitized by Google

Patronages, là où ces œuvres existent, c'est un local tout indiqué pour ces sortes de réunions. Si elles n'existaient pas, la chose alors deviendrait plus difficile mais non impossible. Une cour, une grange peuvent suffire au besoin. Ces réunions périodiques ont pour but de réunir les enfants sous la surveillance du prêtre-curé ou vicaire. Ils jouent, courent, se récréent en un mot pendant quelques heures, puis vers le soir se fait la prière en commun accompagnée d'une petite exhortation familière et enfin les enfants sont congédiés après avoir reçu la bénédiction du Prêtre.

Pas n'est besoin de leur fournir des jeux, les enfants, les garçons surtout, ont pour jouer quelque chose de bien plus pratique que tous les jouets du monde, ils ont leurs jambes ; eux-mêmes se fournirout amplement de billes, toupies, cerceaux, etc... si l'envie leur en prend.

Je reconnais qu'il faut avoir le courage de s'astreindre à n'être jamais libre le jeudi après-midi et même toute la journée avec les catéchismes, c'est là un sacrifice nécessaire ; mais nous serons bien payés de nos peines par les consolations de cet apostolat.

Le jeudi est le seul jour où nous ayons les enfants pendant un temps assez long pour leur faire du bien : pourquoi ne pas en profiter pour agir sur ces petites âmes ?

Cette œuvre est indispensable pour conjurer le péril scolaire.

Au milieu de leurs jeux, les enfants se manifestent à nous avec leurs qualités et leurs défauts naissants ; là nous apprenons à les connaître et en nous mêlant à leurs distractions, nous gagnons plus sûrement leur confiance et leur cœur.

Une fois le principe du jeudi exclusivement consacré aux enfants, nettement admis, il reste à voir comment organiser l'horaire de la journée. Supprimera-t-on les catéchismes des autres jours? Ou, si on les maintient, comment se fera la classe du jeudi ? A quel moment réunir les enfants, en quel endroit et à quoi les occuper ? Questions difficiles à résoudre d'une façon générale. Sur ce terrain trop de contingences se réunissent et il faut renoncer à entrer dans le détail. Il n'y a point de doutes, les catéchismes de la semaine peuvent et doivent être maintenus, mais la classe du jeudi prendra un aspect différent, elle sera plus importante à tout point de vue, et voilà tout. Elle formera le pivot autour duquel gravitera notre méthode pédagogique. Traçons à

Digitized by Google

grand trait l'horaire-type si on peut ainsi dire, d'une journée de jeudi consacrée aux enfants.

Le matin. Les enfants se réunissent à l'église, après avoir déjeuné, ils récitent la prière en commun à l'heure indiquée. Puis sous la conduite de catéchistes volontaires ou sous la direction d'enfants plus âgés (moniteurs) ils récitent les prières de la Messe, célébrée en ce moment.

Après la Messe, une leçon d'histoire sainte par exemple avec tableaux si possible, le tout alterné par des chants de cantique qui devront être expliqués et compris des enfants avant d'être chantés.

Ensuite une récréation est donnée (une promenade en rang si on n'a pas de cour), puis retour à l'église et étude du catéchisme. Les enfants sont divisés par petits groupes et récitent la lettre du catéchisme à un moniteur.

A la fin de la matinée, une heure au moins est consacrée à confesser les enfants par sections, de façon à les confesser tous en l'espace d'un mois ou 6 semaines, suivant le nombre d'enfants.

Le soir. Réunion des enfants pour une séance de projections appropriée aux matières étudiées ou pour une récréation générale. Cette réunion se termine par la prière, une exhortation, et la bénédiction du Prêtre à défaut de la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Tel est l'aspect général de la journée, entrons dans quelques détails.

Les catéchismes doivent tenir une place considérable. Pour vivre d'une vie chrétienne, il faut que l'enfant soit instruit. La vie chrétienne qu'est-ce en effet sinon la mise en acte continuelle des trois vertus théologales : foi, espérance et charité ?

L'enfant doit avoir ces trois vertus et les pratiquer dans la mesure possible et proportionnée à son âge, son caractère, sa position sociale et son intelligence. La foi, pour résister et apprendre à rejeter l'enseignement anti-religieux. L'espérance, pour rejeter le mal par crainte des fins dernières et dans l'espoir d'obtenir le ciel. La charité, pour aimer la prière et se familiariser avec la vie liturgique de l'Église et en suivre avec intérêt les beaux offices, ses offices si peu connus des enfants parce qu'on a négligé de les en instruire. Ces vertus théologales, triple manifestation de la vie chrétienne dans l'âme, reposent sur la Foi ; — la première des trois est la source des autres. Or la Foi, don surna-

Digitized by Google

turel déposé dans l'âme par le Baptême, doit s'accroître, se développer, grandir et se fortifier par la prière et par l'étude ; donc catéchisons les enfants.

Il faudra trois sections de catéchisme. La première comprendra les enfants de sept à dix ans. Ce sont les débutants, cette section renfermera trois divisions en rapport avec l'âge des enfants. C'est un plan, à chacun de voir s'il est pratique dans son milieu, toutefois, ce qui doit être possible partout, parce que cela est nécessaire, c'est que cette section existe. Il faut à tout prix l'établir.

Il serait à souhaiter que son importance n'échappât à aucun Prêtre. En général, dans la famille l'enfant ne reçoit pas ou presque pas d'éducation chrétienne. Il n'est pas rare de voir des enfants de dix ans ne s'étant jamais confessés et sachant à peine les principales prières. On devra donc en deux ans leur apprendre les prières, la méthode de confession, le catéchisme, l'histoire sainte; on devra le familiariser avec les principales pratiques de vie chrétienne et liturgiques, leur faire connaître, comprendre et aimer la religion. Quel programme en si peu de temps! C'est un tour de force: aussi, en fait, on n'y arrive pas. Quand vient le jour de leur Première Communion, les enfants savent plus ou moins la lettre du catéchisme diocésain, ils n'y comprennent pas grand' chose et ignorent les principaux points de la liturgie chétienne. Ils sont étrangers à toute vie religieuse, aussi le résultat ne se fait pas attendre. Une fois la Première Communion accomplie, ils désertent les offices qu'ils n'ont pas appris à suivre et à comprendre, ils abandonnent toutes les pratiques d'une religion où tout est pour eux énigme ou mystère, et leur petit bagage d'instruction religieuse s'évanouit bientôt et fait place à une ignorance presque complète. Plus tard ils seront incapables d'enseigner les éléments primordiaux de leur religion à leurs enfants. Et voilà la source de l'ignorance religieuse du peuple et la cause de tant de familles étrangères à la religion. A qui la faute franchement? Que NN. SS. les Évêques, que le clergé de France réfléchisse à cette lacune signalée ici.

Il faut donc, sans hésiter, créer dans toutes les paroisses de France, cette section des petits et la soigner comme la prunelle de l'œil. Les enfants qui la composent doivent être réunis au moins une fois la semaine.

Les enfants du grand catéchisme aideront le prêtre pour la

Digitized by Google

surveillance de ce petit monde, et pour la récitation des leçons : prières ou questions du catéchisme; le prêtre prendra pour lui les explications. Supposons une centaine d'enfants réunis dans l'église, le jeudi dans la matinée. On divisera ces petits par groupes de dix présidés chacun par un moniteur, pris parmi les enfants du catéchisme de Première Communion, ou même ayant déjà communié et allant encore en classe. Chaque moniteur fait réciter les leçons dans sa dizaine, puis quand la récitation est terminée, le prêtre groupe les enfants devant la chaire, et donne les explications nécessaires, les moniteurs se chargeant en ce moment de la surveillance. Je ne parle pas des prières, cantiques, bons points à distribuer etc., ce sont là des questions de détail à régler. Je trace seulement l'ossature de l'œuvre.

Si cette classe du jeudi pour les petits est sérieusement faite, nos enfants, à l'époque des Premières Communions, seront infiniment mieux instruits de leur religion qu'ils ne le sont d'ordinaire. Quelle bonne éducation chrétienne pourrait produire un prêtre intelligent et zélé chez les enfants des deux autres catéchismes, préparatoires à la Première Communion, s'ils avaient passé par cette première section !

Les enfants sachant déjà la lettre du catéchisme diocésain, entrent dans la deuxième section. On n'y reçoit que les enfants de dix à onze ans pour les garçons, ou de neuf à dix pour les filles. C'est la première année préparatoire à la Première Communion. Pendant une année et plusieurs fois la semaine, les enfants recevront des explications très complètes, c'est ici l'année des explications.

Au sortir de cette section, les enfants entrent dans la troisième. C'est la catégorie des enfants de la Première Communion, parmi lesquels le Prêtre recrutera ses moniteurs.

Ici, en dehors du catéchisme et des explications, ce qui fut fait les années précédentes, le Prêtre aura soin de montrer à l'enfant l'erreur antireligieuse de ses livres de classe. Déjà le catéchisme doit cesser d'être didactique pour devenir apologétique. Pour l'enfant de cette section il ne suffit plus de savoir et de comprendre, il faut que devant l'enseignement sectaire de ses maîtres il soit en mesure de défendre sa foi et ses croyances, sinon par des réfutations au moins par des convictions profondément enracinées ; il faut qu'il sente en lui-même mieux qu'il ne pourrait l'exprimer, la vérité de l'enseignement catéchistique

Digitized by Google

et la fausseté de l'enseignement moral et historique de l'école. Il faut qu'habitué avec le Prêtre, il vienne de lui-même dissiper ses doutes en lui dévoilant les obscurités, les pourquoi divers, soulevés par l'enseignement athée. On n'arrivera à ce résultat que si les enfants de bonne heure ont suivi les catéchismes, et s'ils ont graduellement franchi les trois étapes indiquées et qui me paraissent nécessaires. Conçoit-on un enfant entrant directement au cours supérieur de l'école primaire sans passer par les classes précédentes? Cela arrive cependant pour l'instruction religieuse et voilà pourquoi l'ignorance est si grande à notre époque. Le catéchisme de Première Communion, notre cours supérieur d'instruction primaire religieuse est resté à l'état hybride, étant tout à la fois élémentaire, moyen et supérieur. Indigeste parce que trop relevé pour certains enfants, il est pour d'autres insuffisant parce que la durée des cours d'instruction religieuse est trop limitée ; dans ces conditions il a produit les fruits qu'il devait produire, un an après leur Première Communion les enfants ont oublié la lettre de leur catéchisme, et bientôt pour eux, la religion dans laquelle ils sont nés, sera devenue ce qu'elle est devenue pour tant d'autres, un immense désert rempli d'inconnu.

Réorganisons donc nos catéchismes paroissiaux, les idées esquissées ci-dessus serviront de thème, le plan dans les grandes lignes se résume à ceci : prenons les enfants dans le plus jeune âge possible et préparons-les de longue date à leur Première Communion, rendons notre éducation religieuse et catéchistique pratique et durable; pour cela, conformément aux principes de la pédagogie la plus élémentaire,suivons la méthode concentrique, la seule qui puisse être sérieusement et efficacement pratiquée avec les enfants. Aidé des meilleurs enfants de son catéchisme de Première Communion, au besoin secondé par un groupe de catéchistes volontaires, le Prêtre qui le voudra sérieusement mènera à bien la réalisation de ce plan. Rien n'oblige à l'établir de suite dans toutes ses parties. On peut aller progressivement, et d'année en année mettre en place les différents organismes de cette action sacerdotale sur les enfants jusqu'au fonctionnement complet de l'œuvre.

Pour la semaine, les enfants ont leurs catéchismes particuliers qu'ils suivent à part selon la section dans laquelle ils se trouvent (petit, moyen ou grand catéchisme). Le jeudi tout le monde est réuni pour un enseignement général et résumé. Avec quelques

Digitized by Google

moniteurs un Prêtre seul peut en sortir pour une réunion de 30 enfants en moyenne. Passé ce nombre il y a généralement des vicaires, la chose alors devient plus facile.

Un mot sur la réunion de l'après-midi. Elle est organisée à titre de récompense pour les enfants les plus zélés, les plus pieux et les plus travailleurs des catéchismes. J'ai dit en quoi elle consiste, je n'y reviendrai pas, à chacun de faire ici ce qu'il juge utile en pratique pour lui. J'insiste cependant sur ce point : ces réunions doivent être une récompense. Elles se passeront en séances mensuelles ou trimestrielles de projections lumineuses, toujours si attrayantes pour les enfants. On choisira à dessein des vues édifiantes et complétant l'instruction religieuse du catéchisme. Dans ces réunions, véritable patronage du jeudi, se formera l'élite de nos enfants qui devra plus tard alimenter nos œuvres post-scolaires paroissiales. Chaque réunion se terminera toujours par une exhortation appropriée à ce but.

Je le demande, si dans une paroisse l'œuvre du jeudi fonctionne conformément à ce plan, les résultats seront-ils nuls ? — Je ne le crois pas. En effet dans cette paroisse, à partir de sept ou huit ans, les enfants sont en contact continuel avec le Prêtre. Celui-ci se fait aimer d'eux, le catéchisme est bien appris, surtout si l'étude en est rendue intéressante par le système des récompenses, et les bonnes habitudes de piété ont été prises. Arrivés à l'époque de leur Première Communion, les enfants sont admirablement préparés et leur foi n'a pas trop souffert de l'enseignement athée de l'école. Devra-t-on désormais abandonner ces enfants après la Première Communion sous prétexte que tout est fini ? Non. Les œuvres intra-scolaires leur ont été utiles, mais tout est loin d'être achevé ; elles ont préparé le terrain sur lequel il faudra maintenant édifier les œuvres post-scolaires.

***

Il est un jour, dans la vie de l'enfant, où le Prêtre peut obtenir tout ce qu'il veut, celui de la Première Communion. Ce jour-là les enfants sont pour le Prêtre d'une amabilité charmante, ils se sentent d'instinct attirés vers cet homme qui, avec la paix de la conscience, leur a procuré les joies les plus pures. Toutes les défiances se sont évanouies ; au sortir de la Messe où pour la première fois ils ont reçu leur Sauveur, un lien impérieux s'est établi entre

Digitized by Google

leur cœur, tabernacle vivant, et le ministre du Dieu-Hostie.— S'ils ont été depuis leur tendre enfance préparés avec un soin jaloux et constant à ce grand jour, je laisse à penser quels résultats on peut obtenir, surtout si, prenant soin de ne pas abandonner ces petites âmes, on continue à les grouper, poursuivant l'œuvre d'éducation chrétienne si bien commencée.

Il ne faut pas se le dissimuler, aussi parfaite, aussi complète qu'ait été l'éducation et l'instruction chrétienne de ces enfants avant ce jour, elle n'est pas encore scellée dans l'âme et le cœur. Elle est seulement ébauchée; un souffle, un rien peut détruire en un instant le travail de quatre ou cinq années d'efforts.

Ici se pose une grave question. L'organisation catéchistique actuelle dans nos paroisses répond-elle aux besoins de la situation présente, suffit-elle à paralyser sinon à vaincre l'influence néfaste et destructive de l'école laïque? Ayons le courage de l'avouer, en général, non.

Donc il faut diriger sur ce point tout notre zèle, et notre activité apostolique, si nous voulons éviter les catastrophes de l'avenir et sauver la foi en France. Demain on fermera, ce qui nous reste d'écoles libres, et si devant l'athéisme de l'école moderne nous ne savons pas lutter pour conserver aux enfants la foi de leur baptême, dans dix ans l'irréligion en France sera générale et la ruine rera consommée.

Voilà pourquoi je demande aux autorités compétentes, je réclame du clergé paroissial français, une organisation nouvelle et plus complète de l'enseignement catéchistique pour vaincre l'ignorance chez les uns et le scepticisme chez les autres.

***

De plus, à côté de cette réorganisation de l'enseignement religieux, je demande la création et le fonctionnement régulier des œuvres post-scolaires. Ne perdons pas de vue le but à poursuivre : il faut, je l'ai dit plus haut, assurer sur l'enfant l'action combinée du Prêtre et de ses auxiliaires jusqu'à ce que la foi soit définitivement établie dans son âme :

Or à l'époque de la première Communion ce résultat n'est pas atteint ; il faut donc continuer à en poursuivre la réalisation et pour me servir de l'énergique expression d'un respectable curé, très ami des œuvres de jeunesse, « ne lâchons pas les enfants ».

Digitized by Google

On devra les retenir encore après la Première Communion par un moyen efficace : le Patronage. Leurs relations avec le prêtre y seront continuées, appréciées même.

Entendons-nous sur cette œuvre. Qu'est-ce qu'un Patronage ? Plusieurs répondront peut-être par cette définition, elle me fut un jour donnée par un confrère : « C'est une salle où l'on joue. » — Est-ce exact ? On pourrait la compléter en disant : « Une salle où l'on joue et où l'on boit. » Serait-ce plus vrai ? Alors, quelle différence essentielle entre le Patronage et le café d'en face ?

Non, un Patronage n'est point cela. C'est une œuvre qui assure la fréquentation régulière, méthodiquement établie,entre le Prêtre et les jeunes gens.

Peu importe le mode, le local : celui-ci peut être une salle, un jardin, une cour, ou même l'église : l'essentiel est d'avoir entre les Prêtres et les jeunes gens de la paroisse une fréquentation très bien organisée, qu'ils se voient, en un mot, régulièrement. Voilà l'essentiel ; le reste, le billard, le foot-ball, les quilles ou le coco, sont de purs accessoires.

Le Patronage, ainsi entendu, est possible et pratique avec de la bonne volonté. Le but est moins de distraire et d'occuper les jeunes gens que de développer et d'établir en eux une conviction et des pratiques profondément chrétiennes.

Dans cette œuvre nous distinguons de suite un double travail à accomplir : 1° l'éducation chrétienne de l'enfant et du jeune homme à poursuivre et compléter, 2° l'instruction religieuse.

Je ne parlerai pas de suite du travail éducateur; il entre dans ce que j'appelle les moyens surnaturels. L'éducation chrétienne est une œuvre essentiellement surnaturelle.Sans doute les moyens humains y ont leur place, mais leur rôle est fort effacé, le principal facteur dans ce domaine est la grâce de Dieu, je me réserve donc de revenir sur ce sujet quand je parlerai des moyens surnaturels d'apostolat auprès des enfants et des jeunes gens.

Pour moi je crois que cette œuvre de l'instruction religieuse se présente sous un triple aspect au premier abord. On distingue ici trois périodes : celle du début, celle de formation, celle du couronnement.

Nous prenons l'enfant au lendemain de sa Première Communion. Par le catéchisme, il connaît au moins théoriquement sa religion : que lui faut-il désormais ? Il a besoin d'un enseignement plus pratique, moins abstrait, moins général ; l'étude con-

Digitized by Google

crète des faits, établie sur ses connaissances catéchistiques comme sur une base solide, lui montrera l'application pratique de l'esprit chrétien et le préparera à l'étude plus développée des vérités religieuses dans la période dite de formation.

C'est donc ici un début. Je conseille, pour en avoir éprouvé le bienfait, l'étude de la liturgie chrétienne avec les explications du symbolisme et l'histoire des cérémonies du culte catholique, ou bien encore l'étude des principaux faits de l'histoire de France au point de vue religieux. Un catéchisme de persévérance bien suivi sur la liturgie, ou sur l'histoire de la France chrétienne, plaît aux enfants : cette dernière surtout les intéresse. Il est facile de prendre leur livre scolaire en y relevant toutes les attaques dirigées ouvertement ou perfidement contre l'Église catholique. Il faut y répondre par des preuves justifiées, en démontrant le rôle que l'Église catholique a joué dans notre histoire nationale. Ce sera le meilleur moyen de détourner à tout jamais l'âme simple et honnête des enfants du parti des calomniateurs de l'Église.

Après le début vient la période de formation. Grâce au catéchisme de persévérance, aux moyens de groupement tels que réunions hebdomadaires de jeu, communions mensuelles, conférences de projection, etc... le curé reste en rapports suivis avec ses jeunes gens. Ceux-ci à quinze ans s'en iront-ils? Il faudra les retenir, par un cercle d'étude qui marquera pour eux la période de formation chrétienne de leur jugement et de leur esprit.

Il est difficile de déterminer dans cet aperçu général quelle devra être la matière d'étude de ce cercle ; à chacun de résoudre sur place le problème en se basant sur ce principe que dans ce cercle d'étude le but est de former chez les jeunes gens un sens critique chrétien, un jugement habitué à tout rapporter et à tout mesurer aux lumières de la foi, les questions étudiées devront l'être toujours suivant la doctrine de l'Église, et résolues conformément à son appréciation. Questions religieuses, patriotiques, sociales, familiales, professionnelles ou locales, toutes plus ou moins sont susceptibles de recevoir une interprétation chrétienne ; voilà ce qu'il importe de mettre en évidence.

Au bout de quelques années passées ainsi dans l'intimité du Prêtre, l'enfant, devenu jeune homme, se sera peu à peu débarrassé de l'esprit laïc, il sera resté chrétien jusqu'à 16 ou 18 ans, période de couronnement de l'œuvre.

Ce jeune homme ainsi mis au courant des vérités enseignées

Digitized by Google

par l'Église, habitué à juger toutes choses suivant le sentiment chrétien, deviendra mûr pour l'action catholique.

Utilisez maintenant toutes les ardeurs de sa jeunesse, il a besoin d'aimer, de se donner, il veut se répandre autour de lui ; sachez profiter de cette exubérance de vie et de sève, lancez-le en plein dans les œuvres. Action libérale populaire, jeunesse catholique, sillon, conférences populaires, société de St-Vincent de Paul, etc., etc., il y a tant d'œuvres qui attendent des dévouements, choisissez celles où vont ses préférences, toutes sont animées d'un même désir : l'apostolat ; vous avez désormais près de vous des auxiliaires précieux et leurs efforts trouveront largement de quoi s'occuper, *messis quidem multa, operarii autem pauci.*

***

Jusqu'ici j'ai parlé des moyens purement humains capables de conjurer le péril scolaire. D'un enfant, élevé dans une atmosphère familiale d'indifférence et dans le milieu scolaire d'irréligion, nous avons fait un chrétien, un champion de la cause catholique. Voilà le résultat obtenu, voilà la victoire que le prêtre zélé a dû remporter.

Toutefois, si efficaces soient-ils, ces moyens, il ne faut pas nous le dissimuler, seraient très médiocres si l'élément surnaturel ne venait les féconder. A côté de notre action humaine il faut l'action divine, la grâce de Dieu.

Celle-ci s'obtient par la prière et les sacrements. Dieu ne saurait la refuser ; il faut donc avec confiance la faire descendre sur nos œuvres, elle décuplera nos efforts. Il faut sans parcimonie la départir à notre petit troupeau. Je dis la départir, car nous, prêtres, nous en sommes les dispensateurs par les sacrements, et nos enfants et jeunes gens la doivent recevoir de nos mains, par notre ministère.

Voici à grands traits les différents moyens surnaturels à mettre en œuvre.

Il faut, ai-je dit, faire descendre sur nos œuvres la grâce divine. Nous avons besoin de ce secours de Dieu pour lutter contre l'hostilité et les entraves de l'école, l'insouciance et l'indifférence des parents, la nature et les penchants mauvais de nos enfants et jeunes gens.

Nos ennemis sont humainement plus forts que nous, pour en

Digitized by Google

triompher mettons Dieu de notre côté, voilà le secret de la réussite. Il faut prier beaucoup nous-mêmes et faire prier autour de nous, pour nos œuvres. Je signale en passant deux petites pratiques de piété, naïves en apparence, mais touchantes cependant par leur simplicité. La première pourrait s'appeler la prière des petits anges. Le curé d'une paroisse très importante, et dont la population ouvrière était plutôt indifférente qu'hostile, avait établi dans ce milieu pauvre des œuvres de jeunesse très bien organisées. Il en attribuait la réussite à l'intercession auprès de Dieu des enfants de sa paroisse, morts en bas âge dans l'état d'innocence après le baptême. Il avait coutume de recommander ses œuvres *à ces petits anges*, comme il disait, au *Memento* des *vivants* de la Messe. Voilà, n'est-il pas vrai, une dévotion très théologique et à laquelle peut-être on ne pense pas assez ; et quelle simplicité dans cette foi ! J'imagine sans peine que du haut du ciel ces petites âmes d'enfants devaient prier avec ardeur pour leurs frères de la terre et arracher à Dieu de précieuses bénédictions pour leurs camarades d'ici-bas moins heureux.

Une autre dévotion très simple aussi est celle des Saints Patrons. Elle consiste à composer avec les prénoms des enfants de nos Catéchismes, ou de nos œuvres, des Litanies dites des Saints Patrons et à les réciter soi-même ou les faire réciter par les enfants. L'Église, enseigne le catéchisme, donne au nouveau baptisé le nom d'un saint afin de le mettre sous la protection de cet élu du ciel. Si nos enfants les invoquent, leur intercession en faveur de nos œuvres ne pourra être que très efficace.

Enfin je signale en terminant outre les grands moyens surnaturels que nous avons entre les mains, tels que le Bréviaire, le Rosaire, la Messe, etc, une dévotion toute particulière, c'est de réciter pour nos enfants au moment où ils quittent le catéchisme pour se rendre en classe, l'acte de foi et une invocation aux saints Apôtres.

Mais il ne suffit pas de prier nous-mêmes, il faut aussi faire prier nos enfants, et ne pas craindre, puisque nous en sommes les dispensateurs, de les entourer de toutes sortes de grâces.

Il importe d'abord de confesser souvent les enfants et de les bien confesser. On ne réfléchit pas assez sur ce point. Les habitudes s'acquièrent petit à petit par la répétition des mêmes actes ; si on prend soin de corriger dès le début tous les actes mauvais de la vie de l'enfant on aura par le fait même étouffé dans leur

Digitized by Google

germe beaucoup de mauvaises habitudes. Je voudrais m'étendre longuement sur ce sujet de la confession des enfants, je crains d'avoir été trop long déjà et je résume ma pensée. La méthode convenable pour les confessions d'enfants est à la fois une méthode préventive et directive plutôt que médicinale. Il est utile de guérir les mauvaises habitudes, mais il est nécessaire de les prévenir, c'est le côté préventif ; il faut surtout former la conscience de l'enfant et lui donner une direction spirituelle conforme à sa nature et à son degré d'intelligence, c'est le côté directif.

Par atteindre ce résultat, la confession des enfants sera faite de bonne heure, et elle le sera fréquemment. On doit exhorter nos enfants à se confesser au moins tous les quinze jours et, quand ils en ont pris l'habitude, à venir au confessionnal tous les huit jours. Les enfants qui, pendant plusieurs années avant leur Première Communion, se sont confessés à peu près tous les huit jours, continueront de le faire après leur Première Communion. Ainsi la communion hebdomadaire des jeunes gens sera lentement et progressivement obtenue ; elle deviendra un gage certain de persévérance.

Et le temps pour entendre toutes ces confessions ? je répondrai : Il n'est pas nécessaire de confesser tous les enfants ensemble le même jour. On peut les sectionner et confesser un groupe par jour à tour de rôle. De plus, comme la confession hebdomadaire des enfants est facultative pour eux, tous ne viendront pas et alors la difficulté du temps n'existe plus.

D'autres diront, les enfants ne sauront pas quelle faute accuser en si peu de temps, je répondrai : en est-on bien sûr. Et puis admettons que l'enfant n'ait pas de fautes mortelles ou même vénielles à accuser ; tant mieux ! Mais ce n'est pas une raison de refuser de les confesser. Si l'enfant n'a point de fautes à accuser, cela tient précisément à sa confession hebdomadaire, raison donc pour ne pas abandonner cet excellent préservatif. La confession des enfants, ai-je dit, doit être plutôt directive que médicinale. Or ce résultat sera précisément obtenu par la confession fréquente. D'ailleurs dans le secret du confessionnal, le prêtre ayant tout le loisir d'interroger les enfants, se rendra compte du mal produit à l'école, il guérira ainsi dans leur début toutes les incrédulités naissantes, toutes les défiances semées par l'enseignement laïc.

Un doyen parlant devant moi d'un jeune prêtre, son nouveau vicaire, disait qu'on reconnaissait en lui un novice dans le minis-

Digitized by Google

tère: « il retient les enfants près d'un quart d'heure au confessionnal. » Je regrette de n'être pas de son avis et d'être plutôt tenté de donner raison au jeune vicaire. Je ne cite pas ce trait dans un esprit de critique mais pour montrer avec quelle insouciance on envisage parfois les confessions des enfants. C'est un tort, car il n'y a pas de ministère plus agréable et plus fécond en consolations que celui-là. Donc, confessons souvent les enfants, confessons-les le plus jeune possible, et surtout afin qu'ils profitent bien du sacrement, instruisons-les bien vite pour pouvoir les absoudre au plus tôt.

Je signale en passant la communion fréquente des jeunes gens, sujet d'une importance capitale! Je suis partisan de la communion fréquente, hebdomadaire. On revient peu à peu à cette opinion et les partisans de la communion hebdomadaire se font chaque jour plus nombreux. Je renvoie les hésitants aux livres et brochures parus en si grand nombre sur ce sujet durant ces dernières années et je leur dis : « essayez ! »

On peut obtenir cette communion hebdomadaire très facilement si on a pris soin d'habituer les enfants à se confesser chaque semaine, et pour ma part après la Première Communion, je n'attends pas un mois pour faire faire aux enfants leur seconde communion, je les convoque le dimanche suivant et je m'en trouve bien.

Je termine enfin en recommandant encore la pratique de la communion spirituelle faite chaque jour à une heure déterminée de la journée, les enfants en prennent vite l'habitude et cela ne contribue pas peu à les habituer du même coup aux oraisons jaculatoires et au sentiment de la présence de Dieu.

Cette pensée et ce désir chaque jour tournés vers le Tabernacle, voilà une excellente préparation à la communion du dimanche suivant !

*
* *

J'ai terminé la tâche imposée. J'ai montré le péril que l'école laïque actuelle faisait courir à la foi chrétienne. J'ai esquissé quelques remèdes ; sur ce point, je n'ai pas la prétention d'avoir été complet. J'ai seulement indiqué, en les développant un peu, les principes généraux qui devaient servir de thème à l'organisation de notre apostolat auprès des enfants. Ces principes qu'il me soit permis de les résumer pour conclure.

Digitized by Google

Il faut, ai-je dit, *assurer sur l'enfant l'action du Prêtre jusqu'à ce que la foi soit définitivement implantée dans son âme.* Pour cela, avant la Première Communion, créons dans nos paroisses un ensemble de moyens d'apostolat capables de développer chez l'enfant les germes de vie chrétienne, capables de le préparer dignement au grand acte de la Première Communion. Une fois ce résultat obtenu, continuons l'œuvre en assurant entre nous et nos jeunes gens une fréquentation régulière et des rapports suivis et méthodiques, jusqu'au jour où nos jeunes gens seront mûrs pour se dépenser à leur tour dans l'action chrétienne, et se lancer définitivement dans la voie du bien.

Et maintenant j'adresse un cordial merci aux lecteurs qui m'ont suivi, un merci encore au nom du Sauveur Jésus à tous ceux, prêtres ou laïcs qui, à la lecture de ces lignes, auront résolu de faire quelque chose pour conjurer le péril scolaire.

Et moi je serai heureux si j'ai pu convaincre mes confrères de la nécessité de s'occuper des enfants et de s'intéresser au plus haut point à leur formation chrétienne. Pour les pauvres petites âmes qui sont élevées loin de Dieu et dans la haine de son Église, prions et agissons ; pour nos petits communiants luttons sans trêve contre l'école sans Dieu ; arrachons au démon les âmes de nos enfants et de nos jeunes gens, et ce faisant nous aurons fait œuvre utile qui là-haut nous sera bien payée, nous aurons sûrement sauvé des âmes, nous aurons préparé pour l'avenir des familles chrétiennes et une génération croyante. Mettons-nous donc à l'œuvre pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes.

Abbé GUILBERT, T. O.

Digitized by Google

SAINTE ÉLISABETH

ET LA CRITIQUE ALLEMANDE.

La critique allemande touche à tout, elle veut que rien de ce qui appartient à l'histoire n'échappe à son crible. Si elle pouvait imposer la méthode de Descartes à tout historien, elle l'exigerait avec entrain. On ferait table rase du passé et on le reconstruirait ensuite avec des moellons retaillés, grattés, élimés. Sans doute on aurait un monument solide dont toutes les pièces, authentiquées devant notaire, auraient la netteté et la roideur de l'acte officiel, mais combien rapetissé et dénué de charme! On en aurait ôté toute la poésie, toute la grâce, toute la couleur pittoresque et, très probablement aussi, une partie de la vérité, car toute l'histoire n'est pas contenue dans les chartes aux grands seings armoriés et on ferait souvent œuvre maladroite en ne tenant aucun compte des récits, des chroniques et de la tradition.

Et voilà comment la science vient de découvrir de graves erreurs dans l'Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie. Jusqu'ici on avait respecté le récit traditionnel de cette vie toute pleine de poésie, si vivante, si attirante, qui forme un tout compact — on le croyait du moins — et dont il semble que d'en retrancher quelque chose, serait en ôter la belle harmonie. Il n'y a pas d'histoire de Saint qui se soit conservée plus réelle à travers les âges. Les détails qui la composent ont toute la fraîcheur naïve d'un récit « vécu », et s'agencent si bien l'un à l'autre qu'on ne voit pas bien comment on pourrait en ôter un chaînon sans l'ébranler toute entière.

Mais l'esprit rationaliste ose tout.

Attaquer la vérité de la légende de sainte Élisabeth devait le tenter particulièrement, précisément parce que l'histoire de la

Digitized by Google

duchesse de Thuringe porte, trop éclatant, le cachet de l'esprit de foi de son temps. Il fallait descendre de son piédestal gothique aux délicates sculptures, la charmante fille des rois de Hongrie dont le manteau entr'ouvert déverse à pleines brassées les roses suaves du miracle.

Trois savants se sont particulièrement attelés à cette tâche pénible. Ce sont les docteurs Boerner, Hellmuth Mielke et Karl Wenck [1].

Ils se sont mis à disséquer les documents, qui de tout temps, ont servi aux historiens d'Élisabeth et y ont trouvé toutes sortes de choses extraordinaires, lesquelles prouvent surtout de leur part une ingéniosité d'une adresse rare pour faire dire à un texte le contraire de ce qu'il exprime.

Les documents qu'on possède sur l'illustre Sainte de Thuringe ne sont pas bien nombreux. Ils se résument à trois pièces importantes : La bulle de canonisation de la Sainte ; une lettre de son confesseur, Conrad de Marbourg, au pape Grégoire IX, et un récit de la vie de sainte Élisabeth intitulé : *Libellus de dictis quatuor ancillarum S. Elisabeth.* Cet écrit est composé des dépositions faites par les suivantes de la duchesse au procès de canonisation, et de compléments à leur déposition qui doivent avoir été donnés directement par les dites suivantes à l'écrivain [2].

On a malheureusement égaré ou détruit la procédure de canonisation et on ne possède plus que des fragments des « Annales » du prêtre Berthold, confesseur du duc Louis de Thuringe, qui y avait consigné ce qu'il savait de sainte Élisabeth. Tels sont les documents contemporains, les seuls pouvant être admis comme porte-voix de la vérité. Sans doute on écrivit d'autres histoires de sainte Élisabeth, mais leur apparition, plusieurs siècles après la mort de la sainte, ne peut leur donner l'autorité des trois documents cités plus haut.

C'est cependant un écrit de 1739 sur notre sainte qui mit le feu aux poudres. Boerner découvrit qu'un certain Ayrmann pré-

1. Boerner, *Neues Archiv*, 13-458 (1888). Hellmuth Mielke, *Zür Biographie der heiligen Elisabeth.* (Rostock, 1888) Karl Wenck, *Die heilige Elisabeth in der historischen Zeitschrift*, 69-233. (München, 1892).

2. Un exemplaire (copie du temps ou peut-être l'original même) du Libellus se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits. Un savant allemand Pottschaft avait attribué la rédaction de ce « libellus » à Conrad de Marbourg, mais c'est une erreur : le manuscrit de Bruxelles se termine ainsi : *Ego Nycholaus scripsi hanc vitam in nomine domini Jesu Christi. Amen. Valete.*

Digitized by Google

tendait dans une dissertation, que sainte Élisabeth était partie librement et de son plein gré de la Wartbourg. Ayrmann ne disait pas pourquoi il mettait en doute un des points les plus importants de l'histoire de la duchesse de Thuringe, mais l'occasion était trop belle pour ne pas la saisir aux cheveux. Élisabeth quittant, dans un coup de tête, le château ducal, pour aller errer comme une mendiante dans les rues d'Eisenach, pose un acte de fanatique et d'exaltée qui change du tout au tout sa personnalité. Boerner, cauteleusement, suggère qu'elle se montrait ainsi plus détachée du monde et des richesses, par conséquent d'une plus grande sainteté. Mais il faut se défier de cette louange perfide.

Comme Ayrmann ne pouvait, à lui seul, faire autorité, nos savants reprirent l'examen des documents connus et découvrirent que la bulle de canonisation, pas plus que la lettre du confesseur, ne parlait de l'expulsion. C'était assez pour la nier. Il y avait bien le *Libellus* qui affirmait catégoriquement le contraire, mais on pourrait bien arriver à prouver qu'il s'est trompé en maints passages. Et le malheureux *Libellus* fut retourné en tant de sens qu'on parvint à en extraire matière à discussion.

Heureusement tous les critiques ne sont pas rationalistes et protestants, et un savant Jésuite, le Père Michaël, vint remettre les choses au point avec une argumentation si forte et si claire, qu'il semble impossible de recommencer les négations.

Nous ne pouvons suivre pas à pas cette longue discussion. Boerner, Wenck et Mielke s'appuyant sur le silence du Pape et de Conrad disent : Le *Libellus* s'est trompé volontairement ou a exagéré les choses, d'ailleurs peut-on affirmer sur la foi des racontars des suivantes ? Elles racontent beaucoup de choses qui sont sujettes à caution. Et voilà nos savants cherchant, la loupe en main, la petite bête qu'on finit toujours par trouver quand on y met tant de bonne volonté. Le latin du *Libellus* n'est pas toujours correct, puis il y a des fautes de copie ; bref, on peut moissonner beaucoup de fleurs contaminées dans ce champ plantureux.

Et c'est ainsi que ces messieurs en arrivent à changer du tout au tout la gracieuse et touchante physionomie de la « chère sainte Élisabeth ». La duchesse de Thuringe a quitté, dans un moment d'exaltation et d'outrancière vertu, le château ducal ; c'est qu'elle a subi sans doute une contrainte morale, puisqu'il est indéniable qu'elle avait des ennemis à la cour; mais, ajoute Boerner, elle est partie par une décision tout à fait libre, car si Conrad et la bulle

Digitized by Google

ne parlent pas de l'expulsion, c'est que vraiment ils n'ont pu employer ce fait dans leurs preuves de la sainteté. « Après le miracle il n'y a rien de si probant que le martyre. »

Le Père Michaël fait observer que les suivantes sont dignes de foi, parce que leurs dépositions, rapportées par le *Libellus*, ont été faites d'abord sous serment. Il suffit donc de les étudier pour voir qu'elles parlent avec assurance, netteté et détails, de toutes les choses dont elles ont été témoins et où elles ont joué un rôle et que, dès qu'elles ne peuvent assurer avec pleine certitude, elles deviennent très réservées. Bref, la contexture du *Libellus* tout entière porte les marques évidentes de l'exactitude la plus scrupuleuse et l'estime, en laquelle on l'a toujours tenu, prouve sa valeur de témoignage.

A la fin de la troisième partie du *Libellus* on lit ceci : *In his omnibus Isentrudis et Guda, prædictæ feminæ religiosæ, quondam viso Lanthgravo, marito beatæ Elisabeth ipsi familiarissimæ, juratæ per omnia concordant. Requisitæ quomodo hæc scirent singulatim examinatæ responderunt, quod interfuissent omnibus his et viderunt ea, ipsi beatæ Elisabeth multis annis commorantes.* (*Libellus*, 2014 A.) C'est la conclusion du chapitre où les fidèles suivantes racontent le départ de leur maîtresse. Elles commencent ainsi : *Post mortem vero mariti sui ejecta fuit de castro et omnibus possessionibus dotalitii sui a quibusdam vasallis mariti sui, fratre ipsius mariti juvene existente.*

Le jeune homme dont elles parlent, c'est Henri, dit Raspe, frère du duc Louis, et le plus acharné persécuteur de la Sainte. La suivante Iremengarde raconte : *Mortuo marito beatæ Elisabeth non fuit permissa uti bonis mariti sui, præpedita a fratre mariti sui. Poterat quidem sustentationem habuisse cum fratre mariti sui, sed de præda et exactione pauperum, quæ sæpius in curiis principum fiunt, noluit victum habere et elegit abjecta esse et ope manuum ejus velut quæstuaria victum acquirere.* (*Libellus*, 2028 A.) Iremengarde explique, par ce passage, la pauvreté dont allait souffrir la duchesse. Et elle ajoute qu'Henri Raspe lui offrait à la Wartbourg un entretien suffisant si elle avait accepté qu'il fût pris sur des revenus dont Conrad de Marbourg lui avait défendu d'user. (*Libellus*, 2018. C). Ceci est également mentionné dans les écrits de Cesarius de Heisterbach. (*Dialog. miracul.*, lib. I, cap. 27). Ce fut de là que provinrent les premières persécutions violentes. Disons que c'en fut le prétexte.

Digitized by Google

Mais, objecte Boerner, peut-on admettre de telles persécutions? Le *Libellus* dit bien que, dès son enfance et avant même d'épouser Louis [1], la sainte avait des ennemis à la cour. En redressant la faute d'orthographe *crescente* en *crescenti*, ce passage est facile à comprendre.

Boerner prétend y trouver qu'on haïssait Élisabeth à cause de sa beauté croissante et s'étonne d'un pareil sentiment à cette époque chevaleresque. Il s'étonne que le caractère ferme et décidé de Louis n'aie pas pu arrêter ce courant et qu'il n'aie pu préserver sa fiancée, puis sa femme, de mauvais traitements et même d'injures. Il admet difficilement une chose aussi extraordinaire. Il se demande si le *Libellus* n'a pas faussé l'histoire et accentué par trop ses expressions. Il ne peut nier cependant que la bulle de canonisation ne parle très clairement des persécutions qu'Élisabeth subit à la cour et que Conrad de Marbourg ne signale le jeûne forcé que la duchesse devait subir à la table même de son mari, lorsqu'elle savait que la nourriture provenait de ces revenus injustes auxquels elle ne voulait pas toucher.

Le duc Louis connaissait ces choses, il ne parvenait pas à les empêcher.

Les suivantes racontent clairement le départ précipité de la noble veuve : *ejecta fuit de Castro*, chassée du château de la Wartbourg. Elles l'ont accompagnée, peut-être chassées elles-mêmes avec leur maîtresse [2]. Elles étaient avec elle dans l'étable à pourceaux, ont assisté à ces matines dans l'église des Franciscains où Élisabeth pria qu'on chantât le *Te Deum* pour remercier Dieu de la persécution qu'elle subissait. Elles étaient encore avec Élisabeth quand, le lendemain, on lui amena ses enfants dans l'église des Franciscains, et le fait que personne au château n'osa garder les petits orphelins prouve l'âpreté de la haine qu'on y portait à la pauvre veuve.

Boerner et ses amis s'étonnent ensuite grandement qu'après avoir été recueillie par un prêtre, la seule personne d'Eisenach

1. Voici le passage... omnibus tam verborum quam factorum amaris injuriis et insultationis sibi a suæ religionis æmulis illatis, quæ bonæ ipsius indoli jam in tenera ætate cœptæ honesti (honestati) et virtuti simul cum corporis incremento crescente invidebant.

2. Si les suivantes ne disent pas en propres termes qu'elles ont été chassées avec al duchesse, c'est que, dans toutes leurs dépositions, elles ne parlent d'elles-mêmes que lorsque c'est nécessaire pour la clarté du récit. Mais tout ce qu'elles disent est dit comme par un témoin oculaire.

Digitized by Google

qui osât recevoir la duchesse, on lui ait ordonné du château de quitter cette demeure pour aller se réfugier chez un de ses ennemis, ainsi que le mentionne le *Libellus*. C'est exagérer la persécution, dit-il. Cet étonnement étonne. Même si la duchesse n'avait quitté la Wartbourg que sous le coup d'une contrainte morale, il est évident que ses ennemis n'ont pas été désarmés par sa fuite et que ce raffinement de cruauté est bien en harmonie avec tout le reste de leur conduite. Ce n'est pas la barbarie d'un acte qui le rend invraisemblable.

Quant au silence de la bulle de canonisation et de la lettre de Conrad de Wartbourg, il s'explique facilement. On connaît les traditions de prudence, de conciliation et de mansuétude de la cour de Rome. Or, lorsque le Pape publia sa bulle, Henri Raspe gouvernait la Thuringe et se montrait aussi confus que repentant de sa conduite à l'égard de sa belle-sœur. Il avait donné des marques éclatantes et sincères de son profond regret. Dans ces conditions, en appuyant directement sur l'expulsion brutale de la Sainte, le Pape, aux yeux de toute l'Europe chrétienne qui allait lire sa parole, déversait sur le prince pénitent une honte nouvelle. En se tenant dans les généralités, il indiquait déjà suffisamment combien la conduite d'Henri Raspe avait été blâmable.

Quant à Conrad de Wartbourg, s'il n'en parle pas, c'est que sa lettre n'est faite que pour éclairer le Pape sur les faits qu'il a vus lui-même ou auxquels il a été mêlé directement. Le confesseur se borne à faire un rapport concis — en style lapidaire, dit le P. Michaël — et nous pouvons ajouter qu'il aurait certainement modifié certains passages, si Élisabeth était partie de son plein gré. Car, dans ce cas, ou elle l'eût fait sur l'ordre de Conrad, et il l'aurait dit ; ou elle se serait sauvée par un coup de tête et certes le sévère directeur aurait blâmé cette extravagance. Le silence de Conrad, loin de « donner à penser » comme le dit Boerner, est en quelque sorte un acquiescement tacite des faits.

Afin de faire naître encore plus de doute sur l'exactitude du *Libellus*, nos savants se demandent comment, en quittant Eisenach, Élisabeth s'est rendue à Kitzingen. « Le récit fait un saut, disent-ils, il est tout à fait vague. » Ce n'est pas parce que l'auteur passe sous silence la manière de voyager d'Élisabeth, et ne dit pas si elle partit à pied ou à cheval, qu'on doit en inférer que tout cela est faux. La Sainte était accompagnée de ses suivantes, puisqu'elles furent aussi à Kitzingen, et il devient puéril de

Digitized by Google

s'arrêter à ce détail de la manière dont se fit la route. D'ailleurs le passage n'est pas le moins du monde nuageux.

Abbatissa de Kitzingen, dit le *Libellus*, *Erbspalensis diœcesis*, *matertera ipsius*, *ejus compatiens miseriis* DUXIT EAM *ad avunculum ipsius beatae Elisabeth*, *Dominum episcopum Bambergensem*, *qui tenuit eam honeste*.....

Donc, l'abbesse de Kitzingen n'a pas laissé la noble duchesse courir seule les grandes routes et l'a fait conduire à Bamberg, comme la convenance de son rang l'exigeait.

Impossible, sans s'étendre trop longuement, de suivre toutes « les petites bêtes » que le microscope des critiques a extraites des paperasses, et qui tendent toutes à faire de la Sainte une exaltée fanatique et déséquilibrée, courant çà et là, sous l'impulsion d'une dévotion outrée et d'une exagération aveugle.

Sa douleur si touchante à la vue du cercueil de son mari ne trouve même pas grâce devant eux.

On sait que l'infortunée veuve se rendit à Reinhardsbrunnen, lieu de sépulture des ducs de Thuringe, pour y attendre les chers restes de cet époux tant aimé.

A la vue du cercueil qui les renfermait, dit le *Libellus*, elle éclata en larmes et prononça ces belles paroles : *Domine*, *gratias ago tibi*, *quia in ossibus mei mariti multum desideratis misericorditer es me consolatus. Tu scis*, *quantumlibet eum dilexerim ; tamen ipsum dilectissimum tibi a se ipso et a me in subsidium terræ* (*sanctæ*) *oblatum non invideo. Si possem eum habere*, *pro toto mundo eum acciperem*, SEMPER SECUM MENDICATURA ; *sed contra voluntatem tuam*, *te teste*, *nollem eum uno crine redimere. Nunc ipsum et me tuæ commendo. De nobis fiat tua voluntas.* (*Libellus*, 2021, B-C.)

Croirait-on que, poursuivant leur procès de tendances, nos savants traduisent ce passage ainsi. « Elle souhaite, disent-ils, à la vue du cercueil de son mari, qu'il puisse vivre pour aller mendier avec elle. »

C'est par trop en vouloir au bon sens et au latin, et comme le dit très bien le Père Michaël, Élisabeth ne demande pas de pouvoir aller mendier avec son mari, mais elle aurait volontiers abandonné tout ce qu'elle possédait, jusqu'à aller mendier, pour conserver cet époux bien-aimé, si telle avait été la volonté de Dieu.

Enfin, pour conclure, les critiques s'attaquent aux miracles faits

Digitized by Google

par Élisabeth avant ou après sa mort. S'inspirant de Sabatier qui dit que le miracle est immoral, Boerner fait de cette parole un axiome.

« La valeur, le nombre des miracles d'Élisabeth, dit-il, ne méritent pas un mot. On pourrait seulement se demander, comme pour toutes les autres merveilles du même genre, s'il y a eu tromperie ou suggestion. »

Cette finale suffit pour montrer dans quel esprit on a soulevé les critiques que nous venons d'examiner rapidement. Mielke n'ose-t-il pas dire ceci :

« Après la mort de son mari, l'esprit religieux la remplit, dominant si puissamment son âme qu'il la conduisit à cette catastrophe de faire d'une noble princesse une franciscaine hystérique et fanatique que l'Église catholique changea en sainte. »

On ne peut que regretter les erreurs où certains esprits traînent la pauvre science. Ils ne parviendront pas à ôter à la suave sainte de Thuringe son auréole délicieuse de sainteté douce et forte et de merveilleuse naïveté. Puisse celle qui pratiqua si noblement dans sa vie le pardon des injures, obtenir du ciel que ses détracteurs actuels reçoivent assez de lumières pour reconnaître leur erreur et s'en repentir.

M. DE VILLERMONT.

Digitized by Google

ENCORE LA QUESTION
DU NOMBRE DES ÉLUS.

(*Suite* [1].)

VII

S'IL EST ADMISSIBLE QUE DANS TOUT L'ENSEMBLE DU GENRE HUMAIN LES ÉLUS SOIENT EN MAJORITÉ ?

Inutile de le redire, la plupart des auteurs qui s'occupent de cette question répondent par la négative.

Quelques-uns font entendre, s'ils ne l'affirment expressément, que la thèse du « grand nombre des élus » tomberait sous la condamnation dont fut frappé le travail du P. Gravina [2]. Ce qui le prouverait encore, c'est la censure prononcée par la Sorbonne, et la prohibition conditionnelle, *donec corrigatur*, décrétée par la Congrégation de l'index, 25 mai 1767, contre le *Bélisaire* de Marmontel, où les damnés apparaissent relativement peu nombreux.

Il est bien possible que la Sacrée Congrégation ait voulu proscrire la thèse même de Gravina, et non viser simplement le mode et l'inopportunité de sa publication [3]. En ce qui regarde le *Bélisaire*, il y a dans ce volume tant de choses répréhensibles, qu'on pourrait s'étonner plutôt de l'indulgence dont la même Congrégation use à son endroit [4].

1. Voir *Études Franciscaines* avril, juin 1906.

2. Voy. : le P. GODTS, *ouvr. cité*, p. 33 et suiv., p. 220, et passim ; — le P. COPPIN, *ouvr. cité*, p. 12, note 1 ; — DOM MARÉCHAUX, *ouvr. cité*, p. 105-31.

3. Voy. l'*Ami du Clergé*, n° du 14 févr. 1901 (t. XXIII), p. 159.

4. C'est un « livre dont la perverse doctrine ne se borne pas à retirer de l'*éternel abîme* et à soustraire au feu de l'enfer les âmes de plusieurs païens, mais encore leur ouvre le pa-

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, un siècle plus tard, saisie de plaintes formelles contre différents articles de l'abbé Le Noir, la Congrégation de l'Index laissait passer indemne, sans observation, celui où est traitée, certes avec beaucoup de hardiesse, la question du nombre des élus dans toute l'humanité [1].

Pour ma part, j'avoue ignorer si d'autres écrivains, soutenant une thèse analogue, ont été censurés ou blâmés, en raison de la thèse elle-même, par l'autorité ecclésiastique. Au demeurant, il ne semble pas qu'on trouve rien de pareil à l'adresse de Frère Joseph de Saint-Benoît [2], des Pères Genér et Hurter, ni de l'abbé Mar-

radis, leur décerne, à *titre de gens de bien* seulement et sans leur supposer des vertus surnaturelles, une place dans *la cour céleste*. N'est-il point clair que par là il détruit la nécessité de la foi, du moins implicite, en Jésus-Christ, rend inutile l'œuvre de la rédemption, anéantit le mystère de la croix, et sape le christianisme par ses fondements pour élever sur ses ruines l'édifice monstrueux du déisme ou même du paganisme? » (MGR DE PRESSY, *Instr. pastor. sur l'étern. de la punit. du péché*, ch. IIe, diffic. 7, vers la fin. *Œuvres compl.*, éd. Migne, t. I, col. 656.) — Sur ce fameux *Bélisaire*, voir notamment PICOT, *Mémoires, etc.*, an. 1767, 26 juin, t. IV, p. 251-7, éd. IIIe, Paris, Le Clere, 1855.

1. « Il y avait environ dix-huit mois que ce dictionnaire avait commencé de paraître, et l'impression en était au septième volume, lorsqu'il fut l'objet d'attaques violentes de la part d'une Revue française et de dénonciations à la S. Congrégation de l'Index... J'ai reçu, venant de Rome, après six mois d'attente, par l'entremise de mon éditeur, et par communication officieuse à son adresse, mes six premiers volumes annotés par des membres de la S. Congrégation de l'Index. » (LE NOIR, *Bergier — Dict. de Théol., approprié, etc.*, avis placé en tête de l'éd. nouv. des six prem. vol. Paris, Vivès). — « *Art.* ÉLUS (le nombre des). — Notre réviseur romain nous fait observer sur cet article que, « en ce qui est de la mitigation des peines par rapport aux damnés, quoique cette doctrine ne soit point absolument hérétique, cependant elle n'a point de fondement théologique, et qu'au contraire le sentiment opposé n'en manque pas — *Licet hæretica hujusmodi doctrina absolute non sit, tamen non ullum habet fundamentum theologicum, quinimo habet, sed contrarium* »... Tout l'article cité de nos *Harmonies* porte sur un autre point, celui du nombre des élus, et n'est pas critiqué. » (*Même ouvr.*, t. XII, *notes additionn.*, n. 18, p. 707, Paris, Vivès, 1876.)

2. Rappelons que parmi les quatorze théologiens chargés d'examiner ses écrits figure un *qualificateur* de la Suprême-Inquisition, le P. Ignace Garrote, dominicain, apparemment peu disposé à laisser passer les doctrines suspectes. Il y a plus encore : « Quod ad aliorum attinet probationem, sciendum est a pluribus in sacra Theologia Doctoribus, ac præcipue in Mystica probatis, totum opus sæpius examinatum esse Barcinone, Valentia, Ausa, sive Vich, Manresa ; exemplaria plurium Tractatuum sibi aliquos reservasse, eaque in Galliam, Italiam et Germaniam transtulisse, et ab omnibus, et ubique constat fuisse probata. Insuper cum ad dictum Monasterium (Montis Serrati sc.) Beatissimam Virginem visitandi causa quotidie transmigrare non cessent Episcopi, Abbates aliique plures ex omni genere dignitatis constituti, dicta opera curiosius scrutantes, non modo probarunt, sed et in laudem divine Bonitatis exarserunt. » (LARDITO et BARNUEVO, O. S. B., *Censura Oper. Fr. Jos.*, n. 9). — « Accedit non levis confirmatio ex authoritate tot Magistrorum et illustrium Virorum, etiam extra Hispaniam, qui, ut referunt sapientissimi Censores Benedictini, scripta hæc Authoris nedum approbarunt, sed et maxime commendarunt : id quod non parum roboris subministrat, ut communis Theologorum cuneus non ita asserto obsistat, et ut doctrina præmissa (de numero sc. prædestinatorum) non parum authoritatis hauriat. » (LOSSADA, Ord. Minor., *Censura Oper. Fr. Jos.*, post med.).

Digitized by Google

tinet[1] : auteurs connus pour orthodoxes, et dont les ouvrages n'ont rien de clandestin.

Si donc il semble médiocrement sûr, d'une part, — téméraire peut-être, — d'oser soutenir, après le P. Gravina, que « les élus de l'humanité surpassent *de beaucoup* en nombre les réprouvés; » — nous pouvons écarter, d'autre part, la prétention de ceux qui donneraient comme doctrine catholique et indiscutable, l'abusive théorie de la réprobation, en masse, des âmes créées par la bonté de Dieu et rachetées par le sang de l'Homme-Dieu[2]. Il ne faudrait point que la juste condamnation de Gravina fît trop oublier celle non moins expresse d'Amelincourt, nonobstant la cinquantaine de pages où il blâme et réfute « ceux qui resserrent excessivement le nombre des élus[3]. »

1. L'abbé Martinet mourut le 17 juin 1871. Touchant l'estime qu'on avait pour sa personne et ses écrits, voir PERRONE, *Le Protestantisme et la Règle de foi*, notamment *Disc. prélimin.*, et passim; it. MGR TURINAZ, *Discours pron. à l'inaugur. du mon. érigé sur la tombe de M. Martinet*, en tête des *Œuvres de l'abbé Martinet*, Paris, 1879, 10 vol. in-8°, où ne sont point compris les ouvrages en latin, comme sa *Théologie dogmatique et morale* formant 8 vol. in-8°.

2. « Theologorum scholasticorum etiam multorum testimonium, si alii contra pugnant viri docti, non plus valet ad faciendam fidem quam vel ratio ipsorum, vel gravior etiam auctoritas comprobarit. Videlicet in scholastica disputatione plurium auctoritas obruere theologum non debet, sed si paucos viros modo graves secum habeat, poterit sane adversus plurimos stare. Non enim numero hæc judicantur, sed pondere. » (M. CANUS, *De Locis theol.*, lib. VIII, cap. 4, concl. I.)

3. D'autant que, ni dans un cas ni dans l'autre, la S. Congrégation n'a fait connaître au public le motif précis de sa décision. — Voici un échantillon des inconvénients qu'amènent ces doctrines outrées : « Les Catholiques et les Protestans (et les Jansénistes donc) conviennent qu'il y a très peu de gens qui ne soient damnez. Ils ne sauvent que les Orthodoxes qui vivent bien et qui se repentent de leurs crimes à l'article de la mort. Ils ne nient pas que les pécheurs d'habitude ne puissent être sauvez, en cas d'une bonne repentance au lit de la mort ; mais ils soutiennent qu'une telle repentance est si rare que rien plus. Selon cela il est clair que pour un homme sauvé, il y en a peut-être un million de damnez... Notez que toutes les choses que je viens de dire sont prêchées tous les jours... » (PIERRE BAYLE, *Dict. histor. et critiq.*, art. *Xénophanes*, note E, à la fin). — Ailleurs il évoque « le dogme des tourments et des supplices infinis de tous les hommes, à quelques-uns près. » D'autres incrédules, Voltaire par exemple (*Note* sur l'art. IIIe, § 1er, des *Pensées de Pascal*), agitent pareillement ce spectre, d'*un million de réprouvés pour un sauvé*, afin de rendre la religion odieuse. — « Cette proposition : *Pour un homme sauvé, il y en a peut-être un million de damnez*, renferme une horrible exagération, — dit Mgr de Pressy, — surtout si par ce mot *damnés* on entend ceux qui endurent non seulement la peine du *dam*, mais encore celle du *sens*. » Et ailleurs : « Il est vrai qu'il y a un grand nombre de réprouvés en qui se réalise *le dogme des tourments et des supplices infinis* dans leur durée ; mais il est faux que tous les hommes soient de ce nombre, à quelques-uns près. Bayle avait-il oublié ce texte de l'Apocalypse (VII, 9) : *je vis ensuite une grande multitude que personne ne pouvait compter ?...* » (MGR DE PRESSY, *endroits déjà cités*, Œuvr. compl., éd. Migne, t. I, col. 437 et 626-30) — C'est fort bien de protester contre d'aussi « horribles exagérations ; » mais il serait bon encore de ne point en fournir la matière, pour ne pas dire l'exemple, aux ennemis du christianisme.

Digitized by Google

On sait d'ailleurs que cette question est assez complexe. Tous les membres de la famille humaine, en effet, ne passent point du temps à l'éternité dans les mêmes conditions de responsabilité.

Les *deux tiers* peut-être, qu'ils aient ou non atteint l'âge de raison, meurent sans avoir eu l'usage régulier de leur libre arbitre [1]. Un certain nombre d'entre eux, — moins restreint de jour en jour, — ont été régénérés par le sacrement de Baptême et vont droit au ciel [2] ; la grande majorité, selon toute apparence restée ensevelie dans sa déchéance originelle [3], ne doit être classée ni parmi les *bénis* de Dieu, ni parmi les *maudits*, elle constitue la classe des *déshérités* [4].

Ainsi, la région de l'autre monde en définitive la plus peuplée d'êtres humains, serait celle que dans le langage catholique usuel on nomme « Limbes des enfants [5] ».

1. Aux *enfants* sont assimilés en effet les *inconscients* de tout âge. Que ces derniers soient relativement peu nombreux, on le veut bien, mais les autres ! « A en croire un auteur moderne, selon les calculs les plus exacts, la multitude des hommes qui meurent avant de naître, ou naissent morts, ou meurent de maladie ou d'accident avant huit ans est à peu près aussi grand que celle de ceux qui passent cet âge. Combien aussi qui ne le passent que de peu d'années, et qui meurent sans avoir commis de péché mortel !... » (MGR DE PRESSY, *Instr. past. sur l'étern. de la punit. du péché*, ch. IIe, diffic. 7e, *Œuvres*, éd. Migne, t. Ier, p. 627. — « Les fausses couches étant, au dire des médecins, plus fréquentes que les accouchements à terme, on peut dire que le nombre des enfants morts dans le sein maternel est au moins égal à celui des vivants. Comme le nombre des naissances est estimé à cent mille par jour, il faut en dire autant du nombre des enfants morts dans le sein maternel. » (*L'Ami du clergé*, n. du 12 juin 1902 (t. XXIVe), p. 502). En additionnant ces décès invisibles avec ceux des autres *irresponsables*, on atteint bien — s'ils ne sont dépassés — les deux tiers de la mortalité humaine.

2. Aujourd'hui les *chrétiens* constituent à peu près le tiers de la population totale du globe. (Voy. *l'Ami du clergé*, n° du 29 oct. 1903, p. 983 et suiv.)

3. « Selon toute apparence » et sauf les exceptions possibles — voire même probables, — d'après le sentiment du Docteur angélique. « Dicendum quod pueri in maternis uteris existentes, nondum prodierunt in lucem, ut cum aliis hominibus vitam ducant ; unde non possunt subjici actioni humanæ, ut per eorum ministerium sacramenta recipiant ad salutem. *Possunt tamen subjici operationi Dei, apud quem vivunt, ut quodam privilegio gratiæ sanctificationem consequantur, sicut patet de sanctificatis in utero.* » (S. THOM., *Sum.* par. III, qu. 68, art. II, ad 1.) — (Il va sans dire que Dieu peut user d'un *privilège* semblable en faveur d'enfants mis au jour et dénués de secours humain.) — Touchant ce point délicat, voir PALLAVICINI, *Hist. du Concile de Trente*, liv. VIII, ch. 9 ; — it. FRANÇ. BONAL, Fr. M. Obs., *Le Chrestien du temps*, part. II, ch. 28, p. 312, 320. Lyon, 1667 ; it. l'*Ami du clergé*, n° du 12 juin 1902, cité plus haut.

4. Privés qu'ils sont de l'*héritage* céleste, promis et réservé aux seuls membres effectifs et vivants du Verbe Incarné Jésus-Christ, en qui s'obtient la qualité d'enfants de Dieu, suivant le langage fréquent de saint Paul.

5. « Doctrina, quæ velut fabulam Pelagianam explodit locum illum inferorum (quem *limbi puerorum* nomine fideles passim designant), in quo animæ decedentium cum sola originali culpa pœna damni citra pœnam ignis puniantur ; perinde ac si hoc ipso, quod, qui pœnam ignis removent, inducerent locum illum et statum medium expertem

Digitized by Google

A ce point de vue, il est difficile de contester que la plupart des hommes ne soient exclus du royaume des cieux et *damnés* [1], pour adoucie — et voire même enviable — que puisse être la situation ménagée, par la bonté divine, à ceux qui meurent entachés uniquement du péché originel [2].

Toutefois, quand on invoque le « petit nombre des élus » par opposition à celui des réprouvés, c'est ordinairement des seuls adultes responsables que l'on veut parler ; et c'est particulièrement à eux, sinon exclusivement, que l'on entend appliquer la maxime : *Hors de l'Église, point de salut.*

Seulement il n'est pas inouï non plus qu'on attribue à cette maxime un sens inacceptable, condamnant au feu éternel, sans merci, quiconque n'est pas membre *visible* de l'Église : « tous les hérétiques, tous les Juifs, tous les musulmans, tous les infidèles [3] ; »

culpæ et pœnæ inter regnum Dei et damnationem æternam. quatenus fabulantur Pelagiani : falsa, temeraria, in scholas catholicas injuriosa. » (PIUS VI, *Constit.* « Auctorem fidei, » prop. damn. 26.) — « Pœna originalis peccati est carentia visionis Dei ; actualis vero pœna peccati est gehennæ perpetuæ cruciatus. — Quæ sententia S. Pontificis Innocentii IV*, consignata in Decret. lib. III, tit. XLII, cap. 3 *Majores*, maxime consonat solidissimæ doctrinæ angelici doctoris de natura peccati originalis et gehennæ. » (MARTINET, *Instit. Theolog.*, t. III, lib. 6, art. III, p. 585. Parisiis, 1859.)* Non vero Innocentii III, ut vulgo traditur. Legitur enim in Ep. ad Arelat. archiep. an. 1250. »(*Ibid.*, nota.) — Concernant la supériorité numérique probable de cette population des Limbes, on peut voir, par exemple, l'abbé LE NOIR, *Dict. des Harmonies*, col. 1722 et suiv. ; it. l'*Ami du clergé* endroit cité, p. 502.

1. « Dicendum videtur... ex collectione omnium omnino hominum majorem esse numerum reproborum... Hoc intellige de damnatis ad pœnam *damni*, non ita de damnatis ad pœnam *damni* et *sensus* : propter ingentem multitudinem parvulorum, qui cum solo originali moriuntur, damnandi dumtaxat ad pœnam damni. » (MUNIESSA, ap. GODTS, *op. cit.* p. 172-3.)

2. « D. Thomas, omnes Thomistæ, et communiter Theologi docent nec ab extrinseco, nec ab intrinseco hujusmodi parvulos pati pœnam sensus* ; imo aliqui ex Thomistis, et aliis Theologis, volunt quod isti parvuli solum carent beatitudine supernaturali, et fruuntur naturali beatitudine. » (BANCEL, Ord. Præd., *Brevis univ. Theolog. curs.*, t. V, tr. *de Peccatis*, qu. II, art. V, p. 250. Avenione, 1692.) — * Ita : PETRUS LOMB., *Sent.* lib. II, dist. 33; S. BON., *In Sent. II*, dist. 33, art. III, qu. 1 ; SCOTUS, *In Sent. II*, dist. 33, qu. unica. — « Tout semble nous autoriser à croire que, pour la grande majorité des hommes, même de ceux qui seront exclus du bonheur suprême, l'existence sera un bienfait. » (MARTINET, *La Science de la vie*, leç. L^e, *Œuvres*, t. II, p. 529.) — Tel est encore, cela va sans dire, le sentiment de F. JOSEPH DE S. BEN. : *Tract. de die Judicii*, cap. II, nn. 15, 17, 18, 19. *Oper.* p. 69-71 ; *Tract. de magnitud. Ecclesiæ cath.*, nn. 19, 20, p. 88 ; *Declaracion I*, nn. 8-10, p. 403-4. Passages trop considérables pour être ici reproduits.

3. CERVEAU, prêtre janséniste (1700 80), *L'Esprit de Nicole*, ch. XVI, § 7, *Démonstr. évang.* Migne, t. III, col. 1233. — Il écrit quelques lignes plus haut : « On peut dire que les enfants baptisés sont plus des trois quarts du nombre des élus. » Sont damnés aussi en masse tous les étrangers à la communion extérieure de l'Église : PHILIPPUS A SS. TRINIT., Ord. Carm. Disc., *De Deo ac div. Attrib.*, disp. XVII, dub. 4 ; — GIBBON, Ord. Erem. S. Aug., *De Prædestinat.*, disp. V, dub. 2 ; — MICHAEL A S. CATHAR., Ord. ejusd., *Trinum perf.*, vol. I, tract. 25, erud. I, n. 1095-1101 ; — VEIT, S. J., etc.

Digitized by Google

comme y auraient été condamnées « toutes les victimes du déluge », qui périrent hors de l'arche [1].

Rien d'étonnant qu'ainsi présentée la célèbre maxime provoque souvent l'indignation, vraie ou feinte, des ennemis de l'Église, et cause parfois de l'anxiété à ses propres enfants.

Les uns et les autres peuvent calmer leurs colères ou leurs inquiétudes. Cette proposition, « hors de l'Église, point de salut, » signifie simplement : point de salut pour ceux qui, de propos délibéré, *sortent* de l'Église ou *refusent* d'y entrer ; — elle ne ferme le ciel à aucun mortel, par cela seul qu'il n'est pas extérieurement catholique [2].

1. Tribus modis fingi potest aliquos eorum qui diluvio perierunt, secundum animas salvos fuisse. Sed nihil horum trium aut verum est, aut etiam verisimile ; ergo opinio illa ut plane improbabilis abjicienda est... » (PERERIUS, S. J., *Commentar. in Genes.* lib. IX, disp. III, n. 60.) — « Verum contrarium est probabilius, scilicet aliquos etiam adultos, cum se aquis involvi et sensim obrui viderent, pœnituisse, justificatos et salvatos esse. » (CORN. A LAP., *In Genes.* VI, 5 ; cf. EUMD., *in Ep. I S. Pet.* III, 19.) — « Quod aliqui ex iis qui diluvio perierunt, damnationem æternam evaserint, gratis asseritur. » (NATAL. ALEXANDER, Ord. Præd., *Hist. eccles. Vet. Testam.*, *Ætas mundi I*, diss. X, art. V, p. 125-8. Parisiis, 1719.) — « Il est vrai que le savant homme a été obligé d'avouer qu'il avait contre lui S. Jérôme et l'abbé Rupert ; et comme il n'a pu les plier de force à son sentiment, ainsi qu'il a fait d'autres Pères de l'Église, il s'en venge en disant que leur opinion est singulière et inouïe. Sur ce point comme sur une foule d'autres, l'abbé Rohrbacher a fait justice des étroites idées du parti terroriste. » (MARTINET, *La Science de la vie*, leç. XXVIIe, à la fin.)

2. « Tenendum quippe ex fide est, extra Apostolicam Romanam Ecclesiam, salvum fieri neminem posse, hanc esse unicam salutis arcam, hanc qui non fuerit ingresus, diluvio periturum ; sed tamen pro certo pariter habendum est, qui vere Religionis ignorantia laborent, si ea sit invincibilis, nulla ipsos obstringi hujusce rei culpa ante oculos Domini. Nunc vero quis tantum sibi arroget, ut hujusmodi ignorantiæ designare limites queat, juxta populorum, regionum, ingeniorum, aliarumque rerum tam multarum rationem et varietatem. » (PIUS IX, *Allocut.* « Singulari quadam » *in Consistorio* 9 dec. 1854 *habita*, post med.) — « Notum Nobis Vobisque est, eos, qui invincibili circa sanctissimam nostram Religionem ignorantia laborant, quique naturalem legem, ejusque præcepta in omnium cordibus a Deo insculpta sedulo servantes, ac Deo obedire parati, honestam rectamque vitam agunt, posse, divinæ lucis et gratiæ operante virtute, æternam consequi vitam, cum Deus, qui omnium mentes, animos, cogitationes, habitusque plane intuetur, scrutatur et noscit, pro summa sua bonitate, et clementia, minime patiatur quempiam æternis puniri suppliciis, qui voluntariæ culpæ reatum non habeat. » (ID., *Epist. Encycl.* « Quanto conficiamur, » die 10 aug. 1863, ante med.) — On trouve la traduction de ces deux passages autorisés, par exemple chez le P. LODIEL, S. J., *Nos raisons de croire, — Comment le salut est-il possible pour tous ?* un vol. in-12, Paris, Maison de la Bonne Presse, p. 476-80. — Sur ce point, l'on peut voir aussi, entre autres : DUVOISIN, *Essai sur la Tolérance*, § 1er, *Theolog. curs. compl.* Migne, t. VI, col. 1271-86 ; — FRAYSSINOUS, *Maximes de l'Église cath. sur le salut des hommes ;* — LE NOIR, *Dict. des Harmonies*, art. *Église cath.*, § II, col. 404 ; — MARTINET, *La Science de la vie*, leç. XXV, à la fin ; — AUG. NICOLAS, *Études philosophiques*, part. II, ch. 14 ; — MGR BESSON, *Confér. IIIe sur l'Église ;* — P. MONSABRÉ, *Carême 1881*, confér. LIe, p. 134 ; — l'*Ami du Clergé*, n° du 5 déc. 1901, p. 1121-6 ; etc., etc. — En un mot : « Personne ne connaît toutes les ressour-

Digitized by Google

En cette matière, assez difficile et délicate [1], écoutons un théologien orateur de qui Pie IX disait : « L'évêque de Tulle, c'est la tradition vivante de l'Église catholique parlée avec toute la poésie du ciel [2]. » Son témoignage en résume et en vaut beaucoup d'autres [3].

« Les manifestations divines, — écrivait donc Mgr Berteaud, — sont toujours merveilleusement adaptées à l'état présent du genre humain. Les âmes ne sont-elles pas présentes aux yeux de Dieu, à toutes les heures ? Et par quelle partialité cruelle en laisserait-il donc des masses entières s'agiter tristement dans le délaissement de la nuit [4] ? »

Et ailleurs : « L'Esprit divin a, dans la personne de l'Église, un vaste et brillant instrument ; mais il est des limites que celle-ci n'a pas eu le temps de franchir encore ; universel et infini, il va tout seul alors aux régions inexplorées ; il s'adresse

ces secrètes de la providence, et de quelle manière Dieu agit dans le cœur de chaque homme. Ainsi nous n'avons rien de certain à opposer à la doctrine de l'Apôtre sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes. » (*Censure de la Faculté de Théologie de Paris* (1762) contre le livre intitulé *Émile, ou de l'Éducation*, prop. XXV et XXVI, *Theol. curs. compl.*, t. II, col. 1149 ; it. ad sensum, col. 1152.) — Témoignage assurément non suspect.

1. Voir en effet : VIVA, S. J., *Theses damnatæ contra Fidem*, ap. MIGNE, *Theol. curs. compl.*, t. VI, col. 1322-68 ; — ARNAULD, *De la Nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé ;* se trouve, avec *Préface* et *Addition*, dans les *Démonstr. évang.* Migne, t. III, col. 150-454 ; — DOM CALMET, *Dissertat. sur le salut des Gentils*, — Commentaire, t. VIII, p. 28-36, Paris, 1726 ; — MGR DE PRESSY, *Instr. past. sur la Grâce*, Œuvres, éd. Migne, col. 660-1032 ; — P. TOURNEBIZE, S. J., *Études relig.*, n° du 15 avril 1896, p. 584-96 ; — P. TIMOTHÉE, Ord. M. Cap., *Études francisc.*, n^os de janv., févr., avril 1899, t. I, p. 42-50, 121-8, 358-67 ; etc.

2. P. GONDRAND, *L'Évêque de Tulle et ses quatre-vingts ans*, p. IX, *Œuvres pastor. de Mgr Berteaud* (2 vol. in-8°), t. I, Paris, Librairie Saint-Joseph, Tolra et Simonet, éditeurs, 1901.

3. Comme en font foi quelques citations ajoutées au-bas des pages qui précèdent et qui suivent.

4. MGR BERTEAUD, *Lettre past. sur le Verbe-Incarné*, 24 févr. 1843, av. la fin, éd. citée, t. I, p. 79. — « Diligis omnia quæ sunt, et nihil odisti eorum quæ fecisti ; nec enim odiens aliquid constituisti, aut fecisti. ...Parcis autem omnibus, quoniam tua sunt, Domine, qui amas animas. » (SAP. XI, 25-27.) — « Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui ? et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui. » (IS., XLIX, 15.) — « Omnia diligit Deus quæ fecit, et inter ea magis diligit creaturas rationales. » (S. THOM., *Sum*, pa. I, qu. 20, art. III, *sed contra.*) — Or, « la doctrine reçue dans l'Église et que plusieurs théologiens regardent comme approchant de la foi, est celle de la création des âmes au moment même de leur infusion dans les corps, d'où cet axiome : *Creando infunditur, infundendo creatur.* » (P. MONSABRÉ, *Carême 1875*, confér. XVI, *index des erreurs*, 5°.) — Touchant l'amour de Dieu pour les âmes en général et en particulier, voir notamment les belles considérations du P. FABER, *Le Créat. et la créat.*, liv. I, ch. II, apr. le commenc. ; liv. III, ch. 2, au commenc. ; et passim.

Digitized by Google

immédiatement aux âmes. Il y a partout des âmes qui accomplissent le devoir dans la mesure de leur connaissance. Disons qu'elles n'ont pas fait si bien, sans un secours de grâce que Dieu ne refuse à personne. Certainement ce ne sont pas là des droits rigoureux à l'illumination par la foi [1]. Mais Dieu, dans sa miséricorde, accepte ces efforts, les seuls possibles. Il en prend occasion d'initier par lui-même, d'une façon tout intérieure, les âmes qui les ont produits. Ou il révèle les mystères que la parole de son Église proclame ailleurs, ou il inspire une foi implicite à ces mêmes mystères. Les âmes, dans ce dernier cas, se tournent vers lui, aspirant un salut dont elles ne savent pas le mode précis, mais qui va leur suffire. Voyez-vous la foi, cet élément de notre

1. « Dicendum, actum fidei ita esse necessarium ad salutem omni adulto, ut nullus omnino in ullo tempore, loco, vel occasione, sine illo justificari unquam potuerit. Itaque ab hac regula nulla admittenda est exceptio. Hanc assertionem in eo gradu certam esse censeo, ut absque errore in fide negari nequeat. » (SUAREZ, *De Fide Theologica*, disp. XII, sect. II, n. 5, *Oper.* ed. Vivès, t. XII, p. 340.) – « Obj. 1. Possibile est aliquem enutriri in sylvis, vel inter lupos, et talis non potest explicite aliquid de fide cognoscere ; et sic erit aliquis homo qui de necessitate damnabitur, quod est inconveniens. — Dicendum quod non sequitur inconveniens, posito quod quilibet teneatur aliquid explicite credere, si in sylvis, vel inter bruta animalia nutriatur : hoc enim ad divinam providentiam pertinet, ut cuilibet provideat de necessariis ad salutem, dummodo ex parte ejus non impediatur. Si enim aliquis taliter nutritus ductum naturalis rationis sequeretur in appetitu boni, et fuga mali, certissime est tenendum *, quod Deus ei vel per internam inspirationem revelaret ea, quæ sunt ad salutem necessaria ; vel aliquem fidei prædicatorem ad eum dirigeret, sicut misit Petrum ad Cornelium. Actor. 10. » (S. THOM., *De Veritate*, qu. XIV, art. XI, ad. 1.) – « In his quæ necessaria sunt ad salutem, nunquam Deus homini quærenti suam salutem deest, vel defuit, nisi ex culpa sua remaneat ; unde explicatio eorum, quæ sunt de necessitate salutis, vel divinitus homini providetur per prædicatorem fidei, sicut patet de Cornelio, vel per revelationem, qua supposita, in potestate liberi arbitrii est ut in actum exeat. » (ID., *In sent. II*, dist. 25, qu. II, art. I, quæstiunc. I, ad. 1.) « Dicendum quod secundum sententiam Domini, quæ habetur Joan. 15, illi qui loquentem Dominum per se, vel per ejus discipulos non audierunt, excusationem habent de peccato infidelitati ; non tamen beneficium Dei consequentur, ut scilicet justificentur ab aliis peccatis, vel quæ nascendo contraxerunt, vel male vivendo addiderunt, et pro his merito damnabuntur. Si qui tamen eorum fecissent quod in se est, Dominus eis secundum suam misericordiam providisset mittendo eis prædicatorem fidei, sicut Petrum Cornelio, Actor. 10, et Paulum Macedonibus, Actor. 16. Sed tamen hoc quod aliqui faciunt quod in se est, convertendo se scilicet ad Deum, ex Deo est movente corda ipsorum ad bonum. » (ID., *In Epist Rom. X*, lect. 3.) – * « In quibus authoritatibus nota imprimis, quod sanctus Doctor nunquam, saltem quod meminerim, usus est his verbis, *certissime est tenendum*, nisi in proposito, adeo certam et indubitatam in hac parte existimat suam doctrinam. » (BANCEL, *Opere cit.*, tr. IV, *de Volunt. Dei*, qu. 4, art. III, § 11, t. II, p. 437-8.) — Autre remarque. D'ordinaire, en alléguant sur cette question l'autorité de saint Thomas, on lui fait dire que « Dieu enverrait du ciel *un ange* » plutôt que de laisser périr une âme de bonne volonté ; mais on oublie de nous indiquer l'endroit de ses écrits où l'angélique Docteur s'exprimerait de la sorte. D'ailleurs, l'*envoi* d'un ange donnerait à supposer que ces âmes n'ont pas d'ange gardien, ou que, si elles en ont un, il connaît insuffisamment son « petit catéchisme » et n'est point à même de remplir ses fonctions.

Digitized by Google

grandeur, comme elle est peu un titre blessant réservé à quelques-uns. Si elle n'est pas une portion de la nature, Dieu s'est fait une loi de l'insérer partout où elle peut être décemment... S'il faut aller sans intermédiaire, il va... Il entre, selon son droit d'Esprit suprême, dans l'esprit de sa créature. Rien n'a paru au dehors ; l'intérieur est rempli de vérité et de lumière [1]. »

Ailleurs encore : « Dans le corps surnaturel de l'Église, les membres n'apparaissent que par suite détachée ; en conséquence, le Verbe incarné, son Chef, a des attributions énergiques, aucune barrière ne borne ses envahissements. Ceux qui doivent être ses membres, sont dispersés dans le temps et l'espace ; il va les chercher, il les arrache, les emporte dans une conquête brillante. Ceux qu'il n'a pas encore subjugués ont beau se tenir dans leur sauvage indépendance, il leur envoie des provocations suaves et fortes. Que nul n'aille se croire affranchi des influences souveraines de Jésus-Christ, la Tête puissante. Son corps n'est pas achevé ; il convoite légitimement quiconque est apte à en devenir le membre. Ces masses d'infidèles inattentifs, tous ces troupeaux semés sur le globe sont mystérieusement travaillés ; la vie ramassée dans Jésus se dirige de leur côté. Nous compterions difficilement les élans, les commotions invisibles qui se succèdent au profit de ces âmes en apparence délaissées [2]. »

1. Mgr Berteaud, *Lettre pastor. sur la Foi*, 16 févr. 1854, av. la fin ; éd. citée, t. I, p. 198-9. — Faute de pouvoir les reproduire, vu leur étendue, signalons seulement les passages où Fr. Joseph de S.-B. affirme, sans hésiter, que « l'Église a partout, même parmi les infidèles, beaucoup d'enfants cachés et inconnus = habet Ecclesia multos filios occultos et incognitos inter omnes nationes et gentes, etiam infideles : » *Tract. de die Judicii*, cap. II, n. 16, *Oper.*, p. 70 ; *Explanat. cant.* Magnificat, n. 12-20, p. 282-4 ; *Declaracion I*, n. 3-7, p. 401-3 ; it. le passage analogue de Géner, allégué par Hurter, et déjà mentionné plus haut. — Après avoir cité à l'appui Suarez, *De Prædestinat.*, lib. IV, cap. III, n. 19, et *De Fide Theolog.*, disp. XII, sect. II, n. 15 ; Ripalda, *De Fide*, disp. XVII, sect. 11, et plusieurs autres théologiens renommés, Miranda conclut : « Vides quam possibilem, adhuc in supernaturali providentia *ordinaria*, seu *citra miraculum*, relinquat hæc communior ac solidissima doctrina salutem æternam, ac fidem supernaturalem infidelibus etiam his quibus nunquam prædicatio externa Evangelii præluxit. Quid igitur mirum, si noster Ven. Author (Fr. Josephus), cœlitus instructus, nos doceat contingere infidelibus pluribus, quod theologi asserant citra miraculum contingere posse omnibus seu singulis, salva necessitate fidei supernaturalis, etiam strictæ, tum ad æternam salutem, tum etiam ad justificationem obtinendam. » (*Judicium de Operib. Fr. Jos.*, ante fin.) — Voir encore Muzzarelli, opuscule intit. *Du Salut des païens ;* et l'abbé Laxenaire, *Les Élus dans l'Église et hors de l'Église*, coll. *Science et Religion*, n. 232. A remarquer, chez le premier surtout, cette pensée, que « tels moyens de salut, ménagés par la Providence aux infidèles bien disposés, ne seraient *extraordinaires* que *relativement à nous*, dont la situation est tout autre. »

2. Mgr Berteaud, *Lettre pastor. sur le Jubilé*, 28 nov. 1847, après le comm., éd. citée,

Digitized by Google

En résumé, s'il n'est point suffisamment établi que les élus — ou les sauvés — forment la majorité parmi les adultes de la grande famille humaine, du moins avons-nous la confiance fondée que leur nombre est heureusement bien plus grand qu'on ne le représente assez et trop souvent [1].

VIII

DU NOMBRE DES ÉLUS CHEZ LES CATHOLIQUES.

« Parmi les auteurs qui s'occupent exclusivement des catholiques, — dit le P. Faber, — quelques-uns soutiennent que, même en comptant les enfants, la majorité sera perdue. — D'autres soutiennent que la majorité sera sauvée, mais en faisant entrer les enfants en ligne de compte ; c'est peut-être l'opinion la plus commune. — D'autres enseignent que l'immense majorité des adultes catholiques seront perdus. — D'autres enfin, à l'opinion desquels j'adhère fortement, croient que la grande majorité des adultes catholiques, peut-être presque tous, seront sauvés [2]. »

Arrêtons-nous quelques instants sur les deux dernières suppu-

t. II, p. 246. — « Usant de la liberté que l'Église me laisse, j'incline très fort à croire que, par l'abondance des secours intérieurs, la miséricorde divine supplée, pour les infidèles, au défaut des moyens extérieurs de salut. Je n'ignore pas que des théologiens de grand renom se sont montrés fort parcimonieux en matière de grâces, réduisant la part des infidèles à une bien faible légitime ; mais je sais aussi que Dieu a placé le trésor de sa grâce, non dans l'écritoire des théologiens, mais au Cœur de l'*Agneau immolé* par l'amour *dès l'origine du monde* (Apoc., XIII, 8), et dont le sang n'a pas attendu son effusion réelle au Calvaire pour faire éprouver à toutes les générations humaines sa vertu purificatrice. » (L'abbé MARTINET, *La Science de la vie*, leç. XXVIe, *Œuvres*, t. IIe, p. 247.) — A coup sûr, les dispositions de la divine Providence, en faveur des *infidèles*, ne doivent pas être moins bienveillantes à l'égard des *chrétiens* séparés.

1. « Inter infideles agnoscit noster Ven. Author plures Ecclesiæ occultos filios, e quibus etiam numerus salvandorum completur. Cæterum ad hæc non est cur hæreat Theologus, cum idipsum asserentes legere liceat plures sanctos Patres apud P. Ripalda, disp. XVII *de Fide*, sect. II. Et sane... » (MIRANDA, *Judicium de Operib. Fr. Jos.*, n. 4.) — « Neque vero *tot sunt reprobi*, exceptis fidelibus, *quot vulgo declamantur* ; nam Ecclesia habet innumeros filios occultos, de quibus ipsa dicet in die novissimo : Quis genuit mihi istos ? et isti ubi erant ? Isai. 49, 21... » (GENÉR, *op. et loco jam cit.*, et ap. HURTER, *loco it. cit.*). — Dans tout ceci Genér parle en disciple de Fr. Joseph de Saint-Benoît, dont il reproduit les pensées et même les expressions.

2. FABER, *Le Créateur et la créat.*, liv. III, ch. 2, av. le mil., p. 319-20 de l'éd. de 1872. — D'autres encore, s'appuyant sur la parabole des *Dix vierges*, pensent avec le card. Cajetan que la moitié des catholiques se damne ; et d'autres font d'autres calculs.

Digitized by Google

tations, plus fréquemment employées, et nous intéressant davantage en notre qualité de catholiques adultes.

Ceux donc qui se rangent au sentiment d'après lequel « la majeure partie des adultes catholiques seront damnés, » invoquent dans ce sens « tous les Pères de l'Église, les Docteurs et les Saints qui se sont occupés spécialement des catholiques, ainsi que tous les Théologiens et Interprètes de l'Écriture antérieurs au Protestantisme [1], » évidemment sans omettre la foule des théologiens et interprètes venus ensuite.

Cependant plusieurs de ces derniers, la jugeant trop douteuse et problématique, évitent de se prononcer personnellement sur cette question du grand ou du petit nombre des élus parmi les adultes catholiques. Tels sont, par exemple : Billuart [2], la Théologie de Salamanque [3], Arevalo [4], et quelques autres, comme on le peut constater dans l'ouvrage même du P. Godts [5].

Plusieurs encore, sans adopter bien expressément la thèse du « grand nombre », témoignent assez, par l'ensemble de leurs raisonnements, qu'ils n'adhèrent point à celle du « petit nombre des catholiques sauvés.» Sous ce rapport il faut citer : Mgr de Pressy [6],

1. « An major pars *catholicorum adultorum*, ob malam suam vitam, damnantur? — *Affirmative*, respondent iterum omnes Patres, Doctores et Sancti, qui de catholicis speciatim egerunt ; necnon omnes Theologi et Interpretes, temporibus Protestantismi anteriores; quæ opinio a S. Alphonso vocatur *communior.* » (P. GODTS, *Op. cit.*, — *compend. status quæst.*, § 2.) — Simple remarque en passant. D'aucuns s'indignent véhémentement lorsqu'ils entendent émettre cette pensée, à leur avis injurieuse envers l'Église, que bien des âmes peuvent être sauvées sans appartenir à son organisme social ; et ils soutiendront, non moins vigoureusement, que la plupart des catholiques vont en enfer. Comment la seconde hypothèse ne leur apparait-elle pas aussi blessante que la première à l'égard du catholicisme.

2. « Utrum ex christianis catholicis minor sit numerus prædestinatorum quam reproborum, disputant Theologi, sed incertis utrinque fundamentis ; unde responsionem ut dubiam dimittimus. » (BILLUART, *De Deo et Ejus attrib.*, diss. IX, art. 7, in fine.)

3. « De secundo (an ex fidelibus major pars sit ex electis, an vero ex reprobis), quia non potest certa ratione vel auctoritate diffiniri, dixit D. Thomas, rem hanc soli Deo esse cognitam ; propterea speciale dubium circa illud non excitabimus. » (SALMANTIC., *De Prædestinat.*, disp. X, dub. 2, annotat. circa art. VII.) — Mais est-ce bien des catholiques spécialement que parle saint Thomas, en disant que « le nombre des élus est connu de Dieu seul ? »

4. « Ex his qui intra Ecclesiam catholicam decedunt, plures esse prædestinatos quam reprobos theologi docti piique existimant, quibus repugnare non audeo. » (FAUSTIN. AREVALUS, *Prudentiana*, sive *Prolegomena in Edit. rom. Oper. M. A. Cl. Prudentii*, cap. XVII, n. 179, Pat. lat. Migne, t. LIX, col. 705-A.)

5. Cf. GODTS. *Op. cit.*, pp. 173, 188, 190, 205, 207, 255, etc. — Il serait difficile et trop long de signaler en détail ces hésitations. Voir, par exemple, GONET, *Clypeus*, loc. cit., n. 38.

6. MGR DE PRESSY. *Instr. past. sur l'ét. de la punit. du péché*, ch. IIe, diffic. 7e, Œuvres, éd. Migne, t. Ier, col. 623-36 ; it. *Instr. past. sur la Grâce*, col. 660-1032.

Digitized by Google

l'abbé Bergier [1], les *Tesori di confidenza in Dio* [2], les cardinaux Gousset et Dechamps [3], le P. Perrone [4], l'*Art de traiter avec Dieu* [5], l'abbé Guillois [6], le P. Sala [7], Mgr Besson [8], F. Lachat [9], etc.

Enfin, ceux qui croient au salut de la « grande majorité des catholiques » peuvent alléguer, en faveur de leur sentiment, des témoignages formels assez nombreux et respectables.

Tout d'abord, les auteurs déjà précédemment cités comme opposés, plus ou moins, à la théorie du « petit nombre des élus » dans la masse entière du genre humain, ne sauraient l'admettre alors qu'il s'agit en particulier des catholiques.

Parmi les autres, il convient de nommer en premier lieu l'illustre théologien « en qui seul, — dit Bossuet, — on entend, comme on sait, la plus grande partie des modernes [10]. »

1. BERGIER, *Traité de la vraie Religion*, part. IIIe, ch. 11, art. IIe, § 7, édit. de Besançon, 1820, t. Xe, p. 255-7 ; it. *Dict. de Théol.*, art. *Élu ;* it. *Tableau de la Miséricorde divine*, çà et là.

2. TESORI, *ec.* Déjà cité plusieurs fois. « Cet ouvrage traite la question dans le même sens que nous dans ce chapitre. » (FABER, *Le Créat. et la créat.*, liv. IIIe ch. 2, note). — L'auteur s'est manifestement inspiré des ouvrages de Bergier, qu'il cite bien souvent.

3. Voy. *Justificat. de la Théolog. mor. du B. Alph. de Lig.*, par l'abbé THO. GOUSSET, plus tard card. arch. de Reims, Besançon, 1832, note de la p. 231, « Des exagérations que l'on se permet trop facilement dans les sermons et les catéchismes, » reproduites par le P. V. DECHAMPS, rédemptoriste, un peu plus tard card. arch. de Malines, dans *Le libre Examen de la vérité de la foi. — Entret. sur la démonstr. cath. de la Révélat. chrét.*, entr. IIIe, ap. le commenc. note de la p. 161, à la fin, p. 163. Un vol. in-8°, Paris, Vivès, 1857.

4. Après avoir dit : « Nobis satis sit affirmare eos omnes fore salvandos, qui divinæ gratiæ cooperantur, quæ nulli deest ; eos fore damnandos qui eidem reluctantur, ut propriis indulgeant cupiditatibus, » PERRONE conclut : « Ceterum cf. Bergier, *Traité de la vraie Religion*, et *Dict. de Théologie*, ad vocem *Élu*, necnon egregium opus cui tit. *Tesori di confidenza in Dio*, præsertim par. 2, in qua docte expenduntur quæ perperam ad parvum electorum numerum stabiliendum afferri solent. » (*Tract. de Deo creat.*, par. III, cap. 6, art. III, prop. 1, *diffic.*, nota ad Matth. VII, 21.)

5. *L'Art. de traiter avec Dieu*, ou *Les avantages de la confiance filiale*, extrait d'un ouvrage du P. Rogacci, intit. *Unum necessarium*, par l'abbé P***, Vic. gén. d'Évreux, un vol. in-12 de p. 291. Clermont-Ferrant, 1841. Voir, en particulier, préf., p. 10 et 11, et ch. XXVe : « Est-il vrai que le nombre des élus soit petit ? » p. 168-88. — Cet ouvrage a eu d'autres éditions.

6. GUILLOIS, *Explicat. du catéchisme*, part. Ire, leç. XXXIe, § 3.

7. *Explicacion de cuarenta y cinco Textos sagrados que mal entendidos podrian inducirnos a desconfiar de la Salvacion*, por el P. BERNARDO SALA, religioso benedictino de Montserrat, in-18 de p. 87, Barcelona, 1885. C'est apparemment une traduction abrégée des *Tesori di confidenza in Dio*, partie IIe, faite sur le texte italien, ou bien sur la traduction française publiée sous ce titre : *Solution des difficultés qui paraissent contraires à la pratique de la confiance en Dieu*, in-18 de p. VII-246. Paris-Lyon, Perisse, 1842.

8. MGR BESSON, év. de Nîmes, *L'Église, œuvre de l'Homme-Dieu*, confér. IIIe, toute la part. IIe, p. 55-68 de la XIVe éd., 1888.

9. F. LACHAT, *La Somme théol. de S. Tho. trad. et annotée*, part. Ire qu. 23, art. VIIe, rép. à l'obj. 3e, note.

10. BOSSUET, *Préface sur l'Instr. pastor. donnée à Cambrai le 15 sept. 1697*, sect. IVe, § 34.

Digitized by Google

« A mon avis, — écrit donc Suarez, — il est plus vraisemblable que la majorité des chrétiens catholiques est sauvée [1]. »

Opinent dans le même sens, avec des nuances inévitables dans l'expression [2] : Saint François de Sales, au témoignage de Mgr Camus [3], le bienheureux Crispin de Viterbe [4],

1. « Inter homines fideles, seu christianos, quidam pie credunt plures salvari ex his; quod tenuit Sylvester in *Rosa aurea*... Res quidem dubia est. Mihi autem videtur distinctione utendum... Si per *christianos* intelligamus solos illos, qui intra Ecclesiam catholicam moriuntur, verisimilius mihi est plures illorum salvari, in lege gratiæ. » (SUAREZ, *De Prædestinat.*, lib. VI, cap. 3.)

2. Plusieurs de ces témoignages, faute de pouvoir être vérifiés dans les écrits originaux, sont ici rapportés sur la foi d'autres théologiens qu'on a lieu de croire suffisamment renseignés.

3. « Du grand ou petit nombre des sauvés. — Son extrême douceur le portait toujours aux opinions les plus suaves, pour peu qu'elles eussent de probabilité. On parlait une fois en compagnie de cette redoutable parole de l'Évangile : *Il y en a beaucoup d'appelés, et peu d'élus.* On disait que le nombre des élus était appelé *petit troupeau*, que celui des insensés, c'est-à-dire des réprouvés, était infini, et semblables choses. Il répondit qu'il estimait qu'il y aurait fort peu de chrétiens (il entendait de ceux qui sont dans la vraie Église, hors de laquelle il n'y a point de salut) qui fussent damnés ; « parce, disait-il, qu'ayant la racine de la vraie foi, elle poussait ordinairement son fruit tôt ou tard, qui était le salut, et de morte elle devenait vive et œuvrante par charité. » Et quand on lui demanda ce que signifiait donc cette parole évangélique du petit nombre des élus, il dit qu'à comparaison du reste du monde et des nations infidèles, le nombre des chrétiens était fort petit, mais que de ce petit nombre il s'en perdait fort peu, selon cette remarquable sentence : *Il n'y a point de damnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ ;* ce qui s'entend, à la vérité, de la grâce justifiante, mais cette grâce ne se sépare point de la foi vive et animée de charité. Joint que celui qui donne le commencer, donnant aussi le parfaire, il est croyable que la vocation au christianisme, qui est une œuvre de Dieu, est une œuvre parfaite, et qui conduit à la fin de toute consommation, qui est la gloire. » (CAMUS, *Esprit du B. Fr. de Sales*, part. IIIe, sect. 10e). — L'abbé de Baudry (*Le Vérit. esprit de S. Fr. de S.*, part. VIe, liv. 1er, ch. IIe, § 2), et après lui l'abbé Migne (*Œuvres compl. de S. F. de S.*, t. II, col. 133-4, note), « afin de prévenir toute méprise dangereuse sur la véritable portée des paroles que Camus met ici dans la bouche du saint Évêque, » allèguent de lui quelques paroles d'une portée différente (*Sermon pour le Jeudi de la troisième* — et non *seconde* — *Semaine de Carême*) ; d'autres contesteront la valeur historique du témoignage de Camus. Ces réserves peuvent bien atténuer l'autorité du document, elles ne le détruisent pas ; il est trop en opposition avec l'âpreté naturelle et habituelle du célèbre évêque de Belley, pour que celui-ci l'ait inventé.

4. « Le curé de Saint-Venance (Orvieto), sachant que le Bienheureux avait des communications intimes avec Dieu, voulut l'interroger sur les secrets impénétrables de la prédestination, de la grâce efficace, du nombre de ceux qui sont appelés et de ceux qui sont élus. Le serviteur de Dieu s'inclina, adorant, comme l'Apôtre, les jugements incompréhensibles du Seigneur ; mais, sur les instances réitérées de son interlocuteur, il parla de ces questions, en termes à la fois si simples et si sublimes, que celui-ci, tout émerveillé, reconnut dans son langage une inspiration céleste. Il l'interrogea ensuite sur les sacrements, et chercha à l'embarrasser par des subtilités d'école : Parmi les âmes, disait-il, c'est le petit nombre qui reçoit dignement les sacrements ; c'est donc le petit nombre qui sera sauvé. — Vous n'oubliez qu'un point, répliqua Fr. Crispin ; c'est que Notre-Seigneur Jésus-Christ surajoute à notre indignité personnelle la dignité de ses mérites infinis, lorsqu'il voit en notre âme, malgré toutes ses misères, le simple désir du bien. Notez encore que la *douce Mère* de

Digitized by Google

François Carthagène [1], Alcazar [2], Ruiz [3]; Sylvestre, Granado, Trigosus, Alarcon, Martinon, Pallavicini, Marin, Ramirez, cités par Lossada [4]; François du Christ et Gibbon [5]; Drexélius [6],

miséricorde intervient en notre faveur, et gardez-vous de sophistiquer contre la bonté de la Mère et du Fils... » (*Le Saint Joyeux*, ou *Vie du B. Crispin de Viterbe, capucin*, par le P. PIE DE LANGOGNE, ch. XVIIIe, p. 188-9, édit. nouv., Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 1901.) — Il n'est pas difficile de comprendre que le Bienheureux, « en termes à la fois simples et sublimes » s'était prononcé pour le « grand nombre des élus ; » cela se voit assez à l'objection-instance du curé.

1. « De numero prædestinatorum... Ego tamen semper submissus Sanctæ Romanæ Ecclesiæ sacro judicio, oppositum (sententiæ sc. severioris) potius mihi persuasissem. Primo, quia major pars christianorum, in fine vitæ, sacrosancta venerantur et recipiunt sacramenta cum signis attritionis saltem, quæ cum sacramenti susceptione hominem justificant; attritio vero saltem pro tantæ necessitatis articulo non ita difficulter comparatur. Immo admiratione dignum est quantum repente aliquorum sceleratissimorum corda in illa hora emolliuntur, in lacrymasque tenerrimas prorumpunt, quod etiam in alio proposito ponderabam in meo tractatu *De Credibilitate Christianæ Religionis*... » (FRANC. CARTHAGENA *, *De Prædestinat. angelor. et homin.*, disc. X, p. 348, Romæ 1581), * ... « vel Cartagena, auctor (sacerdos) sæcularis hispanicus et coætaneus Joannis de Carthagena, Ord. Minor., qui fuit eximius theologus et concionator... » P. AMBROS. DE SALDES, Ord. Cap., *Litter. priv.* die 12 sept. 1902.)

2. « Quocirca Alcazar : ... Innumeri parvuli, etiam inter hæreticos et schismaticos, salvantur ; atque ex adultis plures quam multi opinantur. Curat enim Christus, qui suum sanguinem pro animabus fudit, ut illæ, quas tantopere amat, salventur, ne sanguis pro eis incassum sit effusus... Catholicorum longe major pars salvatur... » (CORN. A LAP., *In Apoc.* XXI, 16).

3. « Restat difficultas et controversia inter Theologos, an ex Christianis, qui vere tales sunt et qui in fide Christi et sanctæ Romanæ Ecclesiæ obedientia vivunt et moriuntur, plures sint prædestinati quam reprobi? — Partem affirmativam tenent... Suarez... et Ruiz, qui plures ex catholicis salvari putant ; et inter eos Ruizius, devoto sexui favens, asserit plures feminas esse prædestinatas, quam viros. » (GONET, *Clypeus Theol. Thomist.*, — *de Prædestinat. et Reprobat.*, disp. IV, n. 36 et 37.)

4. « Si sermo sit de Catholicis adultis, licet communior sententia stet pro majori numero reproborum, non desunt tamen plures, qui oppositam ut benigniorem sectantur. Ita Silvester in *Rosa aurea*, Granados, Carthagena, Trigosus, Alarcon, Martinon, Pallavicinus, eximius et pius Suarez, videndi apud P. Marin, disp. IX, sect. 2, qui ait : « hanc opinionem esse magis optabilem, et affectum voluntatis invitantem, magnamque offerre utilitatem : quia consolatur timidos, et pusillanimes valde sollicitos de sua salute ; spem erigit moribundis : dilatat animos quærentium Deum, quos opposi a sententia comprimit et dejicit, si non in quamdam desperationem, saltem in magnam dejectionem. » Eam amplexatur P. Doct. Ramirez, *de Prædestinat.*, disp. 21, cap. ult., dicens quod « huic sententiæ libenter subscribit, ut misericordiæ et benignitati Dei toties expertæ, et in Sacris Literis maxime commendatæ congruentiori ; sentiant alii (addit) animo rigido prout voluerint, quorum judicium veneror. » (LOSSADA, *Censura Oper. Fr. Jos. a S. B.*, ante med.). — A noter, simplement pour mémoire, que la *Théologie spéculative et morale* (3 vol. in-fol.) du P. Marin, S. J., fut mise à l'Index par décrets des 5 juillet 1728 et 18 juillet 1729.

5. « Secunda sententia docet plures Catholicos esse salvandos, quam rejiciendos. Ita... noster Franciscus a Christo, in I, dist. 41, qu. unica, concl. 3... videturque mihi satis probabile... Plures Catholicos esse prædestinatos, quam reprobos, videtur magis consonum divinæ misericordiæ, et pietati, et in re dubia favores sunt ampliandi, et odio restringenda. » (AUG. GIBBON DE BURGO, Ord. Erem. S. Aug., *Op. et lo. jam cit.*, p. 140).

6. « Quid hæc in re sentiendum, vide Jacobum Granadum, in 1 part. D. Thomæ, t. II,

Digitized by Google

Steyaert [1], Siuri, Ferrari [2], Alexandre Borgia [3], Lorini, Calini [4], Viva, Lipsin [5], Perazzo [6], Genér et Hurter [7], l'abbé Migne [8], le P. de Ravignan [9], le P. Faber tout particulièrement [10], le

tr. 12, disp. IV, mihi p. 719. Putat hic auctor e Christianis plures salvandos, a quo non dissentimus. » (DREXEL., *Zodiaci* coronis... ante fin., nota *a*, p. 144, col. 2. Monachii, 1628.)

1. Ap. P. GODTS, *Op. cit.*, præfat., p. III, et cap. IV, § 1, p. 178 seqq.

2. « Legat (qui Ven. Authorem nimis læta et laxa nuntiare opinetur, circa æternam animarum salutem et ejus obtinendæ facilitatem), legat... D. Marcellinum Siuri, Episcopum primo Auriensem, et Corduvensem modo, in sua Theologia *de Novissimis*, tract. 33, cap. IV, n. 78. Ibi : « Quod plures e Christianis salvandi sint, non præbet per se ansam ad præsumendum de Divina Bonitate ; sed per accidens id contingit ex hominum ignavia, vel malitia. Ratio est, quia licet ex christianis plures salventur, tamen ut constans supponitur, multos damnari ; ex hoc autem debet unusquisque prudenter sibi cavere, ne sit ex numero multorum reproborum. » Pergit egregius hic Theologus, pluraque in hunc scopum solidissime producit ; ubi inter alia laudat P. Ferrarium in cap. VII, Apoc. v. 9, hæc aientem : « Salutare propterea crediderim, si abstineant concionatores a nimia hac exageratione ; nam auditores ut plurimum non concitat ad virtutem, sed ad vitia : quia vitiis addicti dum audiunt tam paucos salvari, se de illorum numero fore desperant ; pietatis vero sectatores ita deterrentur, ut nonnunquam animam despondeant. Igitur quisque resumat animum, et pro virtute strenue laboret, et sciat salvari majorem Christianorum partem, etc. » (MIRANDA, *Judicium de Operib. Fr. Jos. a S. B.*, § 2.)

3. Ap. P. GODTS, *Op. cit.*, præf., p. IV. — « On loue la piété, les connaissances et la vie laborieuse et épiscopale de ce prélat. » (PICOT, *Mémoires, etc.*, t. IVe, p. 443, éd. IIIe, Paris, 1855.)

4. Ap. LAUR. VEIT, *Op. jam. cit.*, Script. sac. curs. compl., t. IV, col. 1135-8.

5. VIVA est allégué par le P. Faber (*Progrès de l'âme*, ch. XXIe), et LIPSIN par le même. (*Le Créateur et la créat.*, liv. IIIe, ch. 2, apr. le comm.)

6. « Catholicorum videntur plures salvari quam reprobari. — Durum profecto apparet, si dicamus paucis profuisse sanguinem Christi, qui pro multis effusus est in remissionem peccatorum. Enimvero ut quid perditio hæc adeo pretiosi sanguinis, quo redempti sumus ; cum alias dicatur Christi Dei et Hominis copiosa redemptio... Ex quibus omnibus pie deduci videtur, quod baptismo et cruce signati ut in pluribus sint salvandi... » (PERAZZO, Ord. Præd., *Ecclesiastes Thomisticus*, seu *Biblioth. concionat ex Operib. S. Tho. Aquin. collecta*, v. *Prædestinatio*, § I, n. 11.)

7. « In collectione omnium Christi fidelium adultorum in catholicæ Ecclesiæ sinu degentium, multo minor est reproborum numerus, quam prædestinatorum... » (GENÉR, *loco cit.*, n. 635, it. ap. et cum HURTER, *loco it. cit.*)

8. « Si l'on restreint la détermination aux seuls catholiques adultes, les théologiens catholiques sont partagés ; cependant l'opinion la plus favorable nous paraît être beaucoup plus en harmonie, soit avec la miséricorde divine, soit avec la surabondance des mérites de Jésus-Christ et l'efficacité des sacrements, que la plupart reçoivent avant de mourir. » (MIGNE, *Révision des Démonstr. évang.*, sect. IIe, § 3, t. XVIIIe, col. 999.)

9. Voir ALLIES, *Journal in France*, p. 279, allégué par le P. Faber, *Le Créat. et la créat.*, liv. IIIe, ch. 2, à la fin, *note*, où est rapportée une conversation de l'auteur avec le P. de Ravignan.

10. Dans *Le Créateur et la créat.*, liv. IIIe, ch. 2, à lire en entier ; et dans *Progrès de l'âme*, ch. XXIe, depuis le milieu jusqu'à la fin.

Digitized by Google

P. Chevrier [1], le P. Giraud [2], le Dr Paquet [3], et d'autres encore [4].

La nomenclature qui précède, bien incomplète d'ailleurs, avec les références dont elle est accompagnée, suffirait pour montrer que l'assertion stéréotypée du « petit nombre des élus, » même chez les catholiques, n'est pas précisément une doctrine indiscutable, ni surtout un « dogme » de foi, comme on le donne parfois à entendre.

Mais ce minimum de conclusion repose aussi, nul n'en peut douter, sur quelques raisons intrinsèques dont il nous reste à prendre un court aperçu.

1. «Après lui avoir parlé quelques instants, une pauvre ouvrière ravie disait : « Mon Dieu si vous êtes aussi bon que le P. Chevrier, je n'aurai pas peur de vous quand vous me jugerez ! » (VILLEFRANCHE, *Vie du P. Chevrier* [16 avr. 1826-2 oct. 1879, T.-O. S.-F.], *Fondateur de la Providence du Prado*, à Lyon, ch. XXVe, p. 328. Lyon, Vitte, 1894). Dans ses instructions et ses catéchismes, d'après des témoignages absolument dignes de foi, le P. Chevrier se prononçait franchement pour le grand nombre des élus.

2. « Il y a une très consolante doctrine qui tend à se généraliser de plus en plus, c'est celle du grand nombre des Élus. Aujourd'hui le sermon de Massillon n'est plus lisible... Cet enseignement s'appuie sur de très solides raisons. Le P. Lacordaire étonna le monde, quand il fit sa fameuse conférence sur ce sujet... Le P. Faber a repris la même thèse, et il faut convenir qu'elle est soutenue d'une manière fort remarquable. Après l'avoir lue, on ne peut plus douter ; décidément, c'est le grand nombre qui tôt ou tard jouit de la vision de Dieu, dans le ciel... » (GIRAUD, miss. de la Salette, *Prêtre et Hostie*, liv. II, ch. 18, t. Ier, p. 488. Paris-Lyon, 1885.)

3. « Probabilius censetur... ex fidelibus qui in Ecclesia Romana decedunt, multo plures salvos fieri. » (Dr ALOYS. PAQUET, *De Deo uno et trino*, disp. VI, qu. 2, art. V, p. 390.)

4. Voy. : ÉLIE MÉRIC, *L'autre Vie*, liv. III, ch. 6 ou 10, suiv. l'édit. ; — le P. JULES CHEVALIER, *Le Sacré-Cœur et le Ciel*, ch. XI, § 2 et 3, p. 195-204 ; — le P. H. FAURE, S. M., *Les Consolations du Purgatoire*, ch. II, p. 50-74, éd. Xe ; — l'abbé GIRARD, *Livre de poche des jeunes gens et des hommes*, 12e mille, 1898, p. 477-8. — Ces auteurs, et ils ne sont pas les seuls, allèguent surtout le témoignage et la démonstration du P. Faber, dont ils adoptent les conclusions.

(A suivre.)

F. JEAN-BAPTISTE du Petit-Bornand.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DES RÉCOLLETS DE VALENCIENNES.

(Suite [1]*.)*

III. — L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS.

Sa disposition générale. — L'église des Récollets, aujourd'hui église saint Géry, remonte au XIIIe siècle, ses lignes principales et quelques détails de son architecture intérieure primitive ont survécu à d'inévitables transformations. L'édifice était primitivement un vaisseau à trois nefs de hauteur presque égale, pourvu d'un transept ou croisée, avec une façade à trois pignons correspondant à autant de toitures distinctes. Les voyageurs le signalent entre tant d'autres monuments de la ville, comme plus remarquable par la magnificence de plusieurs tombeaux des comtes de Hainaut et de Valenciennes. Le chœur, comme il convenait pour l'office monastique, en est si vaste que les dessins de la fin du XVIIIe siècle en font comme une petite église nettement distincte et beaucoup plus haute que le reste de l'édifice. Il était surmonté d'un petit clocheton, le seul dont fût pourvue l'église. Selon Jacques de Guise, cette église avait 160 pieds de longueur depuis la porte jusqu'à l'entrée du chœur et 70 pieds de large, y compris les deux ailes. Ce qui s'accorde avec les dimensions actuelles qui sont 20 mètres de large et pour la longueur totale de l'édifice 60 mètres et demi, dont 27 pour le chœur. Au XVIIIe siècle, les trois nefs sont chacune de six travées, sans transept apparent, ni déambulatoire. Les nefs latérales se terminent par une chapelle, placée près de l'entrée du chœur, et chaque travée des deux côtés de

1. Voir *Études Franciscaines*, mars 1906.

Digitized by Google

l'église, semble avoir eu également sa chapelle dont toute trace a disparu aujourd'hui. Il a existé en outre deux chapelles séparées de l'édifice ; l'une à gauche du chœur dite de Blois et communiquant directement avec le cloître ; l'autre à droite dite d'Artois qui a disparu en 1617. A droite et à gauche du porche qui est protégé par un vaste auvent, la vue donnée par le manuscrit de Leboucq indique deux statues également abritées.

Le chœur. — Occupons-nous d'abord du *chœur :* Treize fenêtres à meneaux l'éclairent, elles sont séparées par des colonnes que surmontent aujourd'hui les statues des douze apôtres qui autrefois devaient décorer les douze piliers de la grande nef.

Cette œuvre du sculpteur Dupréau aurait été retouchée vers 1820.

Le chœur était entouré de belles boiseries de 20 pieds de haut, travail qui, signalé par un épitaphier du XVIIIe siècle, paraît dater de l'an 1700. On voit en effet à cette date que le receveur des biens des Cordeliers se fait autoriser à vendre deux cents mencauds de blé qu'il a sur son grenier pour fournir aux mille florins que le magistrat a ordonnés pour la réfection du chœur des Récollets (arch. Valenc. F. 155) Des stalles garnissaient les deux parties du sanctuaire, le haut et le bas chœur. Au-dessus de ces boiseries une galerie de 22 tableaux rappelait autant de sujets chers à la piété franciscaine et qui ont dû remplacer d'anciennes peintures murales.

A l'entrée du chœur la croix portait cette inscription :

« *Aspice multiplici fossum mihi vulnere corpus*
Fœda tui ut sanem vulnera cordis, homo. »

Le maître-autel était surmonté d'une grande peinture du Christ en croix.

Nombreuses étaient les tombes des comtes du Hainaut et des riches bourgeois de Valenciennes qui décoraient le chœur. Les plus anciennes dataient du XIIIe siècle. La plupart étaient de vrais monuments de la meilleure époque du style gothique, si sobre et si gracieux dans les lignes de ses dessins, dans le naturel de ses sculptures et jusque dans la rédaction de ses inscriptions tumulaires. Mais ces innombrables chefs d'œuvre ne sont plus pour nous que des souvenirs. Ces richesses artistiques, ces pages de notre histoire locale, ces modèles auxquels notre siècle si curieux des choses de l'art aurait attaché tant de prix ont aujourd'hui disparu sans même qu'aucun dessin en ait été con-

Digitized by Google

servé. Il nous reste de tant d'œuvres d'art accumulées dans ce couvent, quelques fragments d'inscriptions gothiques gravées dans le marbre et trois sceaux en cire de la fin du XIVe siècle.

Les tombes du chœur des Récollets étaient placées sur trois rangs : dans le milieu, et en s'éloignant de l'autel, on trouvait successivement les mausolées de Guillaume I (✠ 1337), comte de trois pays : Hainaut, Hollande et Frise et ceux de Jean de Pris et de Baudry de Roisin. Quelques détails nous sont restés sur chacun d'eux.

La tombe de Guillaume portait un seul personnage de pierre blanche armé de haubert, vêtu de la cotte d'armes, accosté d'un grand écu à trois lions entiers. En bas étaient rangés des personnages portant aussi écussons. Sa femme Jeanne de Valois reposait à Fontenelle, aux portes de Valenciennes.

Jean de Pris (dit aussi Jean d'Avesnes) et Philippine la Senée sa femme, avaient pareillement une tombe élevée où ils étaient couchés et parés comme le précédent.

Parmi les tombes des Baudry, seigneurs de Roisin, qui toutes étaient du XIIIe ou du XIVe siècle, on voyait celle de frère Jean de Roisin, prévôt de Maubeuge, chanoine de Condé, qui mourut en 1317, sous la bure de frère-mineur. Tous ces *Roisin* ont été dans la suite transportés du premier dans le deuxième chœur, où ils se voyaient encore au XVIIIe siècle.

A la droite du chœur, en entrant, est un marbre plat, sans armoiries ni écriture, avec un personnage en habit de S. François. Auprès est un tableau contre la muraille, avec cette inscription : « Cy gist dessous ce marbre, en l'habit de S. Francois, du bon plaisir du comte Jean de Hainaut, Marie Dame de Berlaymont (✠ 1301). »

A gauche sont trois arcades avec les tombes du comte Bauduin (✠ 1280), de Jean II de Hainaut, père de Guillaume (✠ 1356), et de Marguerite, reine d'Allemagne (✠ 1316). Chacune de ces sépultures doit nous arrêter un instant : celle de Bauduin, frère de Jean de Hainaut, en marbre noir, ne présente ni armoiries, ni écriture, il y paraît couché, en armes, sur sa dalle ; au devant sont de petits personnages.

Sous une autre arcade, tombe élevée également, portant un homme seul, barbu, avec une ligne de personnages armoriés, en leurs robes : c'est Jean de Hainaut, sire de Beaumont (✠ 1356).

Plus près des formes des religieux, tenant à l'entrée de la

Digitized by Google

sacristie et de la chapelle de Blois, on voit une dame couchée, le chef couronné, vêtue d'un grand manteau impérial. En haut de l'arcade qui encadre cette tombe sont les armes de l'empereur et du roi de France, en bas une série de petits personnages armoriés, là repose Marguerite, reine d'Allemagne (✠ 1316).

Plusieurs dignitaires de l'Ordre franciscain ont pris également place dans le chœur auprès de ces nobles seigneurs. La plupart sont d'anciens provinciaux décédés en ce couvent. Tous mériteraient une notice en rapport avec l'étendue de leurs services, mais dans l'impossibilité de reproduire même les éloges contenus dans leurs épitaphes, nous devons au moins citer leurs noms, en suivant l'ordre des dates.

Frère Simon Chastelain (✠ 1603) ; frère Paul de Bécourt (✠ 1650) ; frère Bernardin Lefrancq (✠ 1669) ; frère Paul Guillebaut (✠ 1669) ; frère Ferdinand de Hennin (✠ 1691) ; frère Simon de Hennin (✠ 1702) ; frère Basile Grassis (✠ 1702) ; frère Pierre Desgardins (✠ 1734) ; frère Gildard Duflos (✠ 1745) [1].

Devant l'entrée du chœur, une lame de cuivre où sont gravés un homme vêtu et sa femme près de lui, entre deux lignes de seize écussons chacune, le nom est Nicolas Dougardin (✠ 1380). — Auprès, un tableau où est peinte une Notre-Dame tenant son divin Enfant, avec armoiries et épitaphe. Là aussi gît Pierre Lepoivre (✠ 1525) « lequel longtemps a été père spirituel et bienfaiteur de ce notable couvent ».

Vitraux. — Plusieurs verrières complètent cette ornementation du chœur. Au-dessus du grand autel, en haut, un vitrail ancien présentant, au milieu, le Sauveur du monde entre deux priants, l'homme étant vêtu de sa cotte d'armes d'or, à un lion de sable.

Une verrière voisine montre la naissance du Sauveur avec deux priants, l'homme et la femme accoutrés en princes : on y reconnaît Philippe de Croy, duc d'Arschot (✠ 1537). — Un sujet cher à la piété des Franciscains se voyait dans un autre vitrail. C'était une Immaculée Conception avec, à ses pieds, un abbé en chape et derrière lui un S. Charles, la devise était « *favente Deo* ».

Pitpan nous apprend que, à la verrière du pignon de droite, en entrant dans l'église, il y a un S. Adrien avec huit écussons formant bordure, et, au pignon du côté des cloîtres, un S. Fran-

1. Le texte de toutes ces inscriptions tumulaires paraîtra, en son temps dans l'*Épigraphie du Nord*, ouvrage en cours de publication à Lille.

Digitized by Google

çois, occupant également le milieu de la fenêtre, avec deux écussons.

D'autres verrières sont pareillement citées dans les Épitaphiers, elles ne portent que des écussons. On lit encore dans ces mêmes recueils : « au chœur, dessus le forendi (?) tableau avec une inscription à la mémoire de Jacques Madeleine Vanden Brande (✠ 1638) ».

Les deux chapelles comtales — Chapelle d'Artois. — La chapelle d'Artois, à droite du chœur, a été fondée au XIIIe siècle par Gérard de Hainaut, seigneur de Longueville, chanoine de Sainte-Waudru à Mons (✠ 1274), qui avait sa dalle plate devant l'autel ; le temps en avait effacé l'écriture, mais au-dessus du grand autel on voyait le chanoine avec ses insignes et ses armes.

Dans ce même sanctuaire, dit aussi la capielette à droite, une tombe élevée avec une femme, en pierre blanche, mais peinte ; sa robe semée des armoiries de Hainaut, Luxembourg, Artois et Bar. C'était Marguerite, comtesse d'Artois [1], sœur de Guillaume le Bon (✠ 1342), de nombreux écussons décoraient le tour de ce tombeau au même lieu. Là encore, reposait Watier de Haynin (✠ 1300).

Auprès de cette même chapelle, était Guillaume II, comte de Hainaut, tué en 1396 dans une guerre contre les Frisons. A gauche en entrant se voyaient trois personnages de pierre blanche, en habit de cordeliers ; c'étaient Jean Bruniel et ses deux femmes (✠ 1493).

Après avoir servi de sacristie jusqu'au commencement du XVIIe siècle, cette chapelle fut détruite en 1617, par les Récollets à qui les ressources manquaient pour son entretien et réduite dès lors en jardinage. Ce n'est pas sans émotion que S. Leboucq rapporte la reconnaissance qui se fit alors, en sa présence, de la dépouille de ces princes. A partir de cette date, la sacristie fut reportée en avant de la chapelle de Blois.

Chapelle de Blois. — La chapelle de Blois, construite à gauche du chœur, paraît avoir eu plus d'importance et de magnificence que la précédente. Son abside était à trois pans, un campanile la surmontait ; Jean Lalou et Simon Leboucq affirment que la cloche qui y était suspendue était d'argent massif.

1. — « Frais pour la sépulture de la *Comtesse Marguerite* inhumée à S. François à Valenciennes, « pavement dont on pava le capiellette ou li sepulture la Ctesse Marguerite gist » (Comptes de 1379 à 1380 : *Documents sur les arts*, Dehaisnes p. 563).

Digitized by Google

Ce sanctuaire de la fin du XIVe siècle avait été richement décoré par Guy de Blois, son fondateur. La famille des comtes de Blois y reposait : on voyait devant l'autel dont la table ou plutôt le retable était aussi d'argent, une tombe en marbre poli à deux personnages pour Guy de Blois (✠ 1397) et au côté gauche, sous deux arcades la tombe de Jean de Blois, frère du précédent (✠ 1380) et celle de Loys le Dunois (✠ 1391), « un bien jeune homme accoutré en prince, dit J. Lalou, mort en la ville de Beaumont. »

Les femmes de ces divers personnages avaient là chacune un vitrail avec leurs armes. Les trois tombes de « jayet » étaient belles et riches, les personnages costumés et les maçonneries étaient de pierre blanche peinte. Au bas se tenaient de plus petits personnages et au chef des anges.

Cette chapelle seigneuriale a souffert également des dévastations du milieu du XVIe siècle. Tous les personnages couchés sur les tables de marbre ayant été brisés ne furent plus rétablis, mais on eut soin de dorer à neuf les inscriptions en beaux caractères gothiques gravées sur le biseau des plaques tombales. Au-devant de cette chapelle se voyait un beau et grand cercueil, peint tout à l'entour où furent ensevelis successivement Gilles de Roisin, chevalier et Jean Lallemant, fils de Guillaume I. Lequel Lallemant était peint sur la muraille au-dessus des formes des religieux, à la manière antique, avec ses patins (ms. n° 762 de Valenciennes, f° 22).

Un voyageur du XVIIe siècle, Dubuisson Aubenay, passant à Valenciennes nous a laissé une note qui trouve ici sa place. « Chapelle de Blois, derrière la sacristie, au milieu est postée sur plastre (plaque ?) dorée, eslevée jusqu'à ma ceinture, une tombe de jayet noire ; les armes mises à l'entour ; les personnages aiant été rompus ». — De là, entrant dans l'église, il aperçoit encore « au milieu du chœur, des personnages égalememt rompus. Plus bas, à fleur de terre, une autre tombe dont l'épitaphe était telle : « Cy gist Philipe le jeune » — il note encore « Jean de Hainaut, personnage osté par les guerres » sans oublier la reine d'Allemagne, ni « Baudoin fils de Jean d'Avesnes, cassé du marteau, ou du feu, ou de l'incendie » (n° 4 Biblioth. Mazarine). Pour un autre voyageur Pierre-Louis Hailly, gentilhomme lillois, qui visite Valenciennes en 1695, environ un siècle après le passage des Gueux, les tombeaux des comtes de Hainaut et de Valenciennes lui

Digitized by Google

paraissent « très simples » [1]. Le chanoine Hellin de Gand décrit l'état de l'une de ces tombes telle qu'il l'a vue en 1785. « Au côté du chœur, dit-il, chapelle de Blois, où ces Pères tiennent actuellement leur chapitre ; au milieu de cette chapelle, il y a eu une belle tombe élevée, chargée d'une statue accoutrée en prince et au bas de petits personnages portant ses armes, (elle a été) placée depuis quelques années dans une niche de cette chapelle et remplacée par une autre tombe unie, de pierre noire élevée de terre de un pied seulement, avec cette inscription sur les bords en caractères gothiques : « Chi gist Guy, comte de Blois... qui fonda cette cappielle et trespassa l'an 1397, le 22 décembre. Chi gist Marie de Namur (✠ 1400) [2]. »

Lors du dernier inventaire du couvent des Récollets, à la date le 29 juillet 1791 [3], les officiers municipaux visitent l'église et cette chapelle, et ils en donnent cette dernière description dans leur procès-verbal : « de là (du chœur) sommes passés dans la chapelle dite *Bloise* à cause qu'elle renferme tous les tombeaux de la maison de Blois et où est (en) évidence un tableau représentant une descente de croix d'un travail précieux, et un autel en bois doré. Sur le côté gauche de la dite chapelle, sont deux tombeaux en pierre blanche sculptée, couverts d'une pierre bleue où sont les inscriptions suivantes que nous reproduisons en raison de l'intérêt que présentent les caractères si bien conservés. « Chi gist Loys comte de Dunois, fils de Monsieur le comte de Blois qui trespassa l'an M IIIc IIII, le lundy XII jour de juillet, priez pour s'ame... » (15 juillet 1316, d'après S. Leboucq.) — « Chi gist Jeans, comte de Blois, sire d'Avesnes et de Biaumont — qui trespassa l'an M IIIc IIIIxx la nuit de la Trinité, priez pour s'ame. »

Dans le milieu de la dite chapelle, est un tombeau en marbre noir :

« Chi gist Gilles (Guy) conte de Blois, sire d'Avesnes et de Biaumont, qui fonda cette chapelle et trespassa l'an mil CCC IIIIxx... (1397) le XXIJ (12) jour du mois de décembre, priez pour s'ame.

« Chi gist Marie de Namur, comtesse de Blois, feme et Espouce audit Mons. Gilles (Guy) qui trespassa l'an mil IIIIc (1400).

1. Bibliothèque de la ville de Lille. ms. 525-526.
2. Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles.
3. *Archives du Nord sur Valenciennes*, Q. 650.

Digitized by Google

De toutes ces épitaphes, seule une partie de l'inscription de Jehans, comte de Blois, existe encore. Bien qu'incomplète et divisée en trois fragments, les caractères gothiques et les arabesques qui complètent la dernière ligne ont une telle perfection qu'ils font regretter plus que jamais la perte de ces monuments. Du moins en existe-t-il, à ce que l'on affirme, un beau dessin dans un ms. de Jacques Leboucq [1], à la bibliothèque de Bourgogne.

Chapelles latérales. — Leurs différents vocables. — Le ms. des Épitaphes des Récollets (ms. 762 de la bibliothèque de Valenciennes), que nous croyons être le *rouge livre* consulté et reproduit en partie par Jean Lalou, mentionne dans cette église, outre le chœur, les chapelles de Blois et d'Artois, celles de St-Joseph, St-Jean, St-Sébastien (ou des archers), St-François et St-Éloy — avec les deux *autels* de N.-D. de Pitié et de Ste-Catherine.

Jean Lalou à la fin du XVIe siècle, et Pitpan, au commencement du XVIIe suivent le même ordre et citent en outre l'autel St-Ghislain. Différents documents du XVe siècle nous font connaître « l'autel — (ou chapelle) — Simon Dougardin » avec les chapelles St-Bernardin (1470) et de N.-D. de Vertignoel ; au XVIe siècle, les autels de St-Michel et de St-Jean-Baptiste ; au XVIIIe siècle, une chapelle St-Roch, voisine du chœur.

Un Épitaphier qui s'arrête à 1765 cite uniquement la chapelle du Cordon et la « chapelle Notre-Dame, qu'on dit des pèlerins de St-Jacques. » — Le chanoine Hellin de Gand (1785) nous fait connaître en outre l'autel St-Antoine de Padoue. — L'inventaire du 14 juillet 1792 cite, après le maître-autel, les autels de St-François, St-Antoine et du tiers-ordre, soit quatre autels seulement.

A droite se trouvent les chapelles de St-Joseph du Cordon (autrefois de St-Sébastien) et de St-Ghislain, avec d'autres encore probablement dont la place demeure inconnue.

Chapelle St-Joseph. — Nous ignorons également à quelle époque remonte la chapelle de St-Joseph signalée par nos plus anciens épitaphiers et qui conservait la sépulture des Dujardin. Simon, fils de Régnier Dujardin, y reposait sous l'autel depuis 1404. Devant le passé de l'autel se lisait son Épitaphe avec le détail de ses pieuses fondations. L'autel, y était-il dit, a été fait de ses biens et doté de messes perpétuelles chaque jour à dix

1. (Ms. 14725) du fond. Goethals.

Digitized by Google

heures ; en outre, on devait dire chaque année trois obits avec l'assistance et les messes de deux frères de S. Paul et de deux carmes.

Des arcades pratiquées dans une muraille de cette même chapelle renfermaient des tombes élevées : dans la première, Thierry de la Hamaide (✠ 1303) et sa femme étaient représentés en habit de S. François ; dans la seconde, Jean de Magny, dit le borgne, portait haubert et cotte d'armes, sa femme gisait près de lui.

Un autre marbre élevé, à demi-bosse, représentait Guillaume de Ruenne (✠ 1426), écuyer, armé de toutes pièces et sa femme, long vêtue près de lui. En arrière, deux belles lames de cuivre ; sur l'une sont gravés deux personnages, long vêtus, c'étaient Régnier Dou Gardin (✠ 1393) et sa femme, l'autre était au nom d'Évrard Dou Gardin (✠ 1400). En 1422, François Dou Gardin désigne sa sépulture « près de l'autel Simon Dou Gardin qui fu ».

Chapelle du Cordon. — Auprès de la chapelle St-Joseph s'élève la chapelle *dite du Cordon*, qui autrefois dédiée à S. Sébastien, comme réservée au serment des archers, fut depuis affectée au tiers-ordre et appelée plus exactement du St-Cordon de St-François. Elle termine la petite nef de droite. Au-dessus de son autel, on vénère les reliques de S. Victor. Vers 1621, un secours de 500 florins accordé par la ville a permis de la restaurer.

Simon de Kiévraing, seigneur de Maugré (✠ 1493), y a son tombeau où il est représenté sur plaque de marbre avec sa cotte d'armes, sa femme près de lui.

Le ms. 762, qui distingue nettement de cette chapelle du cordon, *celle de S. François*, nous apprend que la table d'autel de la chapelle S. François rappelle le nom de Catherine de la Barre, douairière de Landas (✠ 1498) et de sa fille. On y lit que « le couvent de céans est obligé de célébrer deux obits tous les ans », à leurs intentions.

Deux tableaux décorent ce même sanctuaire : l'un de l'Annonciation avec l'Épitaphe de Aimery Vredeau (✠ 1471) ; l'autre des trois rois avec cette inscription :

« Chi devant ce tableau de bois
Vestu en habit de St-François
Gist noble homme Lois Rollin... »

Une dame, Charlotte de Bouhanton (✠ 1540), douyère de

Digitized by Google

Famars » également en habit de S. François, avait, auprès, ses armoiries.

Chapelle St-Ghislain. — La chapelle *St-Ghislain* est du même côté. On sait combien la dévotion à ce saint Évêque missionnaire est demeurée populaire dans tout le Hainaut et en particulier dans cette même église, qui a pris aujourd'hui le vocable de S. Géry.

Là se voit devant l'autel une lame de cuivre où est représenté Jean Dou Gardin (✠ 1415), avec sa cotte d'armes, le heaume en tête, sa femme près de lui. L'inscription rappelait que ce chevalier avait succombé « à une journée de bataille des Français contre les Anglais, auprès de Rousseauville, en Artois ». Un personnage du même nom (✠ 1479) avait, auprès, une autre lame où il était « accoutré en l'Ordre de S. François. »

Chapelles de gauche. (Ordre inconnu.) — *Notre-Dame de Pitié* ou des Sept Douleurs avait sa chapelle à gauche de l'entrée du chœur. Là, devant l'autel, reposait frère Jacques de Guyse. Le docte historien était représenté sur un grand marbre gravé, en habit de cordelier, un livre à la main, avec cette inscription : « Chy gist Maître Jacques de Guyse, docteur et frère-mineur, auteur des chroniques du Hainaut qui trespassa l'an 1398, le 6me de février. — Priez Dieu pour s'âme. »

A côté, sur un autre grand marbre, un homme et sa femme, tous deux long vêtus, avec leurs écussons et une épitaphe en vers français. Là reposait Jacques Vairier, de l'arbre d'or, lequel après avoir fait réparer cet autel le 18 octobre 1522, avait demandé deux obits et une messe chaque jour à sept heures. Les « museux » (haut-bois) lui étaient redevables d'une autre fondation. L'inscription n'a pas négligé de nous apprendre que le généreux donateur était père de quinze enfants.

A lire S. Leboucq, il semblerait que cet autel avait disparu de son temps pour donner accès à la nouvelle sacristie. Toutefois il est certain que ce sanctuaire fut simplement déplacé et non supprimé, car la veuve de Pierre Lefranc, en 1653, laisse par testament une lampe d'argent à mettre devant l'image de Notre-Dame des sept douleurs et pourvoit à son entretien. De plus, en 1701, la veuve de Jacques Hoquet donne et lègue à Notre-Dame de Pitié, en l'église des Récollets, une paire de chandeliers d'argent pour décorer l'autel.

De Sars mentionne la tombe de Thomas Rousseau, bourgeois

Digitized by Google

et marchand, à gauche de la nef, proche de la nef de Notre-Dame « que l'on dit, comme il l'ajoute, chapelle des pèlerins de S. Jacques.» Jusqu'en 1718, les Récollets portèrent la fierte de S. Jacques à la procession du 8 septembre. D'autre part nous savons que les confrères du S. Sépulcre, anciens pèlerins de Jérusalem, avaient une relique de la vraie croix, placée au-dessus de l'autel de Notre-Dame, circonstance qui a peut-être fait donner aussi à cette même chapelle le nom de chapelle du Sépulcre ou du S. Sépulcre, car un Ms. celui de Douai N° 965 dit « dans la chapelle du Sépulcre ou du S. Sépulcre est un lui-seau (cercueil) à crète de marbre, dessous l'autel, où est dessus deux armoiries avec une inscription sur lame de cuivre pour Jehan Pollé (✠ 1498.) »

Dans la chapelle *S. Jean*, sous la table d'autel qui est en cuivre, se voient trois morts enveloppés de suaires, le tout en pierre blanche : c'est la tombe de Melchior Dugardin (✠ 1475) et de ses deux femmes. Au côté droit de cet autel une lame de cuivre gravée représente un homme, Jean de Kiévraing (✠ 1425), armé de toutes pièces, moins le heaume ; sa femme près de lui. Cette chapelle avait disparu au temps de S. Leboucq.

S. Antoine de Padoue avait son autel chez les Récollets. Le caveau de la famille Badar au XVIIe siècle, était dans la nef devant cette chapelle, qui, bien qu'elle nous ait été signalée déjà en 1510, n'en paraît pas moins inconnue à S. Leboucq. Aux XVe et XVIe siècles, toutes les cloches de l'abbaye voisine de St-Jean sonnaient le jour de la dédicace de cette chapelle dont le chapelain payait à l'abbaye une redevance annuelle de 6 sols blancs.

Citons encore une *chapelle de S. Eloy*, avec une sépulture à trois personnages, long vêtus, en marbre, qui était celle de Sandrart Deaudegnies (ou d'Audregnies ?) (✠ 1386).

Près de l'autel de *Sainte Catherine*, contre la muraille, est une petite lame de cuivre avec armes et inscription pour Simon Dugardin, chanoine de Condé et trésorier d'Antoing (✠ 1402) et, aussi dans la muraille, un tableau gravé portant deux écussons et une inscription pour un Écuyer de Tortequesne (✠ 1432).

A la fin du XVIIIe siècle, il n'existait plus, comme nous l'avons vu, que quatre chapelles : celles de S. François, de S. Antoine, du Tiers-Ordre et le chœur. Dans chacune d'elles l'autel portait un grand tableau formant retable.

La nef. — La nef principale des Récollets, avec sa voûte élevée, en pierres et ses douze fenêtres en ogive, était autrefois aussi

Digitized by Google

éclairée qu'elle l'est peu depuis que la voûte a été abaissée et les ouvertures de ses fenêtres murées. Bien que les différentes vues ou plans de cette Église n'indiquent point l'existence d'un transept, une épitaphe du XIVe siècle, celle d'Henri Scavaux, bourgeois de Valenciennes (✠ 1363), est signalée comme existant dans la croisée. L'existence de ce transept ancien se reconnaît encore aujourd'hui grâce aux gros piliers flanqués eux-mêmes de quatre colonnes et supportant des arcades plus larges que les autres travées qui se voient entre le chœur et la nef. Les colonnes de cette église avec leurs chapiteaux simples et primitifs sont la partie la plus authentique et la plus ancienne de tout l'édifice.

Aucune église n'était plus ornée d'une grande variété de monuments funéraires que celle des Récollets. On serait infini si l'on voulait les relever tous d'après les manuscrits. J. Lalou en a relevé 45, De Sars 82, le ms. 762 de Valenciennes 110. S.Leboucq, après une liste assez longue confesse, qu'il a dû y renoncer, et cependant combien de bourgeois et de marchands dans le siècle qui a suivi ont encore ordonné leur sépulture dans ce St-Denis de nos Comtes de Hainaut.

Pour nous, nous indiquerons d'abord les tombes dont la position se rattache au plan de cette église et permet d'en reconstituer quelques détails.

Un tableau attaché au 2me pilier, à droite en entrant, représente la déposition de N.-S. et rappelle la mémoire d'Adrien Balicq (✠ 1627). Un peu en arrière de la chaire est un diptyque où deux conjoints sont peints au naturel sur chacun des deux feuillets, c'est le souvenir mortuaire d'Olivier du Buisson, conseiller de l'archiduc d'Autriche (✠ 1502).

Au pilier de la chaire et tourné vers ce siège est un tableau du dépouillement de N.-S., en mémoire de Gilles Hardy (✠ 1717).

Entre le 3me et le 4me pilier, toujours à droite, est une dalle de Pierre Mathieu (✠ 1710).

A gauche et près du 1er pilier, en entrant, table de marbre avec deux écussons et une inscription au nom d'Antoine Piens, échevin jubilaire et syndic de ce couvent (✠ 1613). Au bout de cette même nef également un marbre taillé à deux bosses avec un grand écu, dont le timbre est tenu par deux lions pour Jehans Villos (✠ 1410).

1. V. la description qui a été faite de cette Église par Baron Bethune dans ses *Excursions dans le Tournaisis...* avec un plan de S. Géry.

Digitized by Google

Une disposition testamentaire de 1702 nous révèle une des pieuses images de cette église. « Marie Pepin, franche fille, choisit le lieu de sa sépulture en l'église des P. Récollets, près du pilier de l'Immaculée Conception. »

A gauche, au-dessus d'un confessionnal, est un petit tableau au nom de Jaques le May (✠ 1566).

En outre, la nef de cette église contenait un grand nombre d'autres tombes aussi remarquables par leurs proportions, ou par leur antiquité, que par leur caractère artistique. Ce sont de grandes lames en cuivre aux noms de Gilles de Kiévraing, de Jean Doujardin ou de « Jacquemes ly Cangiers ». Signalons en particulier celle de Régnier en Cambyères, chanoine de Cambrai, sous-diacre, licencié ès droit et bachelier ès droit canon (✠ 1417). D'autres tombes sont en marbre ou en pierres blanches, avec personnages en relief. On les trouvera dans la précieuse description manuscrite de cette église que la Bibliothèque de Valenciennes conserve sous le N° 762. Ce livre qui provient du couvent a dû être consulté par Jean Lalou qui écrit à ce propos dans un de ses recueils d'Épitaphes (Bruxelles, Bibli. Bourgogne, ms. 19103-f° 76r) « j'ai trouvé en la dite abbaye un rouge livre que garde le gardien où sont écrits toutes les Épitaphes qui sont en leur église. » Nous devons toutefois faire observer que notre livre des « blasons, Épitaphes et peintures... de l'église S. François est attribué par M. Hénault à Laurent Leblond (✠ 1654). »

Au XVIIIe siècle, les murailles des nefs latérales, étaient, comme celles du chœur, garnies de boiseries dans lesquelles on avait enchâssé plusieurs épitaphes en marbre blanc. Ces inscriptions rappelaient la mémoire de Louis Augustin de Taffin, sieur du Gonfour (✠ 1742) près de la chapelle St-François ; de M. Lefranc, seigneur de Jaurieux (✠ 1691) dans la nef de gauche ; et aussi celle de Joseph Recqbois, seigneur de Villers au bois (✠ 1682). Quand Monsieur Capelle, doyen de St-Géry, a fait travailler à son église, on a trouvé derrière les vieilles boiseries quelques restes de ces anciens mausolées.

Ainsi la piété de nos aïeux s'était plu à faire de cet asile de la sainte pauvreté le musée de nos souverains, l'armorial de nos chevaliers, le sanctuaire de nos illustrations locales ; à tous ces titres ne devait-on pas espérer qu'il resterait toujours parmi nous assez de sentiment religieux et un culte du souvenir assez vivace pour que ces incomparables trésors soient respectés ? Mais c'était trop attendre du fanatisme révolutionnaire.

Digitized by Google

IV. — LES DÉVOTIONS CHEZ LES RÉCOLLETS.

Reliques. — Confréries. — Métiers.

Reliques. — Les Récollets possédaient plusieurs reliques insignes. Une sainte Épine conservée au milieu de l'or et des pierreries, don de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déposée dans la chapelle de N.-D. de Pitié où elle était vénérée, fut brûlée en 1566 par les Brise-images. Le couvent possédait encore en 1791 un reliquaire « renfermant une couronne d'Épines » au sujet de laquelle Raissius nous a conservé cette tradition que cette épine, toute desséchée par le temps, se couvrait de gouttes de sang dans la nuit du Vendredi Saint. Une relique de la vraie croix, propriété des Confrères du St-Sépulcre de Jérusalem, fut exposée au-dessus de l'autel de cette même chapelle de N.-D. à partir de 1614. Au jour de l'entrée de Son Altesse Impériale dans Valenciennes, en 1652, nous voyons les Récollets se porter à sa rencontre avec la vraie croix des pèlerins de Jérusalem.

Le corps de S. Victor, martyr de Marseille et celui de l'une des XI mille Vierges, autre don de la pieuse fondatrice du couvent, avaient été déposés en 1233, dans une même châsse d'argent qui fut renouvelée en 1508, grâce à un don de 50 s. t. laissé par Gorard Hanct marchand, « pour anaicasser le corps de S. Victor.» Parmi les gueux exécutés en 1568 pour avoir saccagé l'église de St-François, l'histoire des troubles signale « Jean Duquesne, couturier, pour avoir luy même espautré (enfoncé) et gasté la fierte S. Victor. » On refit alors une autre châsse couverte de velours. L'église de Fleurus avait « obtenu des Récollets de Valenciennes en 1612, des reliques de S. Victor qui y sont encore conservées avec cette inscription : « Hic contentas /S. Victoris/ Reliquias transtulit/ Valencenis/ Florucum/ Servatius Nolet sac. theol./ licent. et pastir florucensis/ 12 Octobre 1612. »

Un autre reliquaire contenait des reliques des SS. Martyrs Corsin et Fuscin.

On sait qu'en 1618, les Récollets avaient fait une solennelle translation des reliques des martyrs de Gorcum. En 1660, le 23 septembre, le magistrat est autorisé de faire les récréations et feux de joie en la translation des corps des saints Alexandre et

Digitized by Google

Prosper, obtenus du S. Père par le même couvent. La fête se termine par une salve d'artillerie.

Les archives de N.-D. du St-Cordon renferment plusieurs authentiques de reliques autrefois en la possession des Récollets et dont voici l'analyse.

Le 16 mai 1668, le vicariat de Cambrai permet d'exposer des reliques de S. Saturnin venues de Rome en 1667 et en même temps des reliques d'autres martyrs extraites du cimetière de St-Cyriaque, à savoir : S. Agapit, S. Vincent et S. Faustin. Le 5 novembre 1748 les mêmes religieux obtiennent encore un bras de S. Victorien provenant du cimetière de Priscille. En 1768, à la procession du 8 septembre, les Récollets portent de nombreuses reliques : le corps de S. Victor ou S. Victorien, deux fiertes des SS. Martyrs Prosper et Alexandre, une *autre fierte* dans laquelle sont des reliques des onze mille Vierges, *une autre* dans laquelle sont des notables reliques de quelques martyrs de l'Ordre de St-François mis à mort par les Calvinistes à Gorcum en Hollande [1].

Fêtes du Couvent. — Chacune des fêtes du calendrier franciscain était pour ce couvent un grand jour avec indulgence et Exposition du Saint Sacrement. L'exposition était de toute la journée dans cette église le Jeudi Saint, le 2me jeudi de juin, le 1er jeudi d'octobre, et aussi le 14 janvier, jour fixé pour le saint nom de Jésus.

Le Saint Sacrement était exposé pendant la messe de six heures et demie et aussi pendant le salut qui terminait la journée, à chacun des jours des saints de l'Ordre.

Plusieurs dévotions avaient en outre leur siège chez les Récollets et leur jour de fête.

Le dimanche de la Passion, il y avait exposition à l'autel de *N.-D. de Pitié.* Cette dévotion à la Reine des Martyrs qui remontait au temps de Philippe, archiduc d'Autriche, avait repris un nouvel essor à partir du 11 octobre 1648. Le couvent célébrait en outre le 11 octobre une fête de N.-D. des 7 Douleurs « avec office et procession par la ville. »

Le 2 août, en raison de la fête de *N.-D. des Anges*, il y avait exposition pendant la matinée puis salut, et quelques jours après les Récollets faisaient une procession pour laquelle la ville dres-

1. Ms. du presbytère de Notre-Dame, à Valenciennes.

Digitized by Google

sait un autel sur le grand marché. Au jour même de la Portioncule, toute la population se pressait dans les diverses églises et couvents de St-François. Les princes campés dans le voisinage quittaient leurs quartiers pour profiter avec le peuple de la plus magnifique des Indulgences. Le fait divers suivant que nous empruntons à la chronique judiciaire de 1776 remettra sous nos yeux l'une des scènes les plus populaires de l'un de ces grands pardons. Le 2 août est donc comparue au greffe criminel, Marie-Anne Biju, veuve J. Bte Fiévet, marchande bouchère, demeurant rue de Hollande (ou des grandes Boucheries), laquelle a déclaré que ce jour d'hui vers les six heures et demie du matin, pendant qu'elle était à prier Dieu dans l'église des Récollets où était un grand concours de peuple et où la dévotion de N.-D. des Anges l'appelait ; dans ce temps, étant agenouillée sur une chaise, la personne des chaises de la dite église lui serait venue demander s'il ne lui manquoit point d'argent dans sa poche ; que, y ayant fouillé, elle trouva qu'il lui manquait un écu de 6 livres, deux de trois livres et une pièce de douze sous ; que là dessus, la porteuse de chaises lui auroit montré une femme qui sortait de l'église en lui disant qu'elle venoit de l'apercevoir glisser sa main dans la poche de la comparante qui, sur ce propos, suivit cette femme, jusque dans la cour des Récollets où elle lui redemanda son argent, que cette femme interdite, lui dit qu'elle allait (le) lui rendre, qu'en effet elles allèrent jusque dans la rue où elle lui rendit les pièces ci-dessus spécifiées. »

Le monastère des Récollets, par ses reliques, ses habitants et ses dévotions était parmi nous comme un coin de la Terre-Sainte. Là revivaient les souvenirs de S. François et son amour pour les lieux sanctifiés par notre Sauveur [1]. Une statue de l'Enfant Jésus y était entourée d'une grande vénération. Il y était représenté debout, appuyé sur sa croix, tenant la boule du monde dans une main.

En outre cette église était la seule à posséder les stations du chemin de la croix. Ces pieux exercices s'y faisaient en procession, comme cela se pratique de nos jours encore dans les rues

1. Là, vraisemblablement, devait se trouver la représentation du Jardin des Oliviers qui fut profanée par les gueux en 1567. On lit en effet dans la correspondance du cardinal Granville (T. II, p. 353). « L'on rompit la nuict de Pasques, ung gardinet d'olivete en cette ville (de Valenciennes) et fut la représentation de Notre-Seigneur mise en pièces, les nés des trois apostres couppez, mais le Judas et Juifs entiers. »

Digitized by Google

de Jérusalem, le dernier vendredi de chaque mois. C'était à cinq heures après la Pentecôte ; à quatre heures et demie en octobre et à quatre heures en novembre. On interrompait ensuite jusqu'à la Pentecôte ; mais en tout temps les fidèles venaient visiter les stations et prier. Le tableau des Indulgences était exposé au portail, chaque dernier vendredi.

Confréries et métiers. — Tiers-Ordre. — La principale association des Récollets était le *Tiers-Ordre.* Une chapelle, celle du Cordon, croyons-nous, lui était attribuée dans l'église avec ses ornements propres : la veuve de Pre Lefranc lui fait don de 50 livres pour un guidon noir en 1653. Comme on le voit, les femmes comme les hommes y étaient admises. L'association avait son administration propre avec ses dignitaires, ses registres des comptes et ses archives de famille religieuse, entretenus et gardés avec le plus grand soin.

Antoine de Monstroel, bourgeois marchand, demande en 1735 à être enseveli dans la chapelle St-Roch « avec ses habits de *tertians*, et porté par les frères récollets » ; de plus, et en souvenir de son pèlerinage en Terre-Sainte, il veut pour épitaphe un tableau « contenant le pèlerinage de Jérusalem » comme il l'a vu représenté à St-Amé de Douai.

Au milieu des tombes de notre église des Récollets se lisaient les noms de plusieurs pieuses filles mortes en célibat à un âge avancé avec le titre de discrètes du tiers-ordre de St-François. Citons en particulier : Marguerite Monchicourt « qui passa 55 ans dans le tiers-ordre de St-François » (✠ 1720).

Jeanne Esther Douez « ayant vécu dans une grande simplicité chrétienne dans le célibat 88 ans et dans le tiers-ordre de St-François 67 ans. »

Pour *beaucoup* d'autres membres du tiers-ordre, le temps de profession n'est pas indiqué.

Au cloître — Élisabeth Koclair du tiers-ordre de St-François, jubilaire de 3 ans (✠ 1729) âgée de 82 ans et Marie-Joseph Lebrun (✠ 1739) autre tertiaire, compagnes inséparables, l'espace de 37 ans.

Vertueuse fille Anna Niecz, tierçaire de 72 ans (✠ 1709).

Vertueuse fille Marie-Joséphine Farina, morte en célibat (✠ 1738) aiant été 49 ans du tiers-ordre.

Marie-Anne Corbeau, tierçaire de 48 ans (✠ 1732).

Mais telle était l'intimité des relations entre les deux Ordres

Digitized by Google

que la Révolution affecta de confondre les biens du tiers-ordre avec ceux des Récollets. Le 22 avril 1791 les effets et papiers des tertiaires furent enlevés et déposés à l'hôtel du Directoire, en dépit des déclarations antérieures qui devaient prévenir toute confusion et même des témoignages écrits consignés dans leurs registres. La facilité avec laquelle ils avaient jusque-là prêté leurs plus riches décorations pour servir à l'ornementation du maître-autel de l'église ne pouvait cependant porter préjudice à leur droit de propriété. La confusion n'en fut pas moins maintenue, et à la date du 3 septembre 1791, on s'apprêtait à procéder à la vente.

Confrérie Notre-Dame de Pitié. — Les fidèles de l'un et de l'autre sexe formaient également une *confrérie sur le titre de Notre-Dame de douleurs* dont la fête principale était fixée au dimanche de la Passion. Ce jour-là, et pendant toute l'octave, on célébrait dans l'église des Récollets la solennelle mémoire des Douleurs de la Vierge. Les associés récitaient devant son image un acte de consécration le jour de leur entrée et inscrivaient leur nom sur le registre de la confrérie.

Un petit livret de 22 pages, imprimé en 1736 chez Willerval à Douai, donnait les indulgences accordées par Innocent X à la date du 4 juin 1648 avec des formules de prières en l'honneur de chacune des douleurs de la Sainte Vierge. On demandait en outre aux confrères de dire au moins une fois chaque semaine sept *Pater* et autant d'*Ave* devant l'image de Notre-Dame des Sept Douleurs. Ce manuel a pour titre : « Les Indulgences et les avantages spirituels de ceux et celles qui sont enrollez dans la confrérie de Notre-Dame de douleurs, érigée, par autorité du Saint-Siège, au couvent des frères mineurs Récollets de Valenciennes. »

Nombreuses étaient autrefois les corporations groupées autour du cloître des Cordeliers. C'étaient, parmi les serments, les archers et les gladiateurs ; parmi les métiers, la branche de saint Joseph avec tous les ouvriers de bâtiments, puis les tondeurs de grande force, les sayteurs, les meuniers, les orfèvres et les cordonniers. A l'arrivée des Récollets, nous l'avons vu, la dislocation fut complète et on obligea ces corporations à choisir d'autres églises. Plus tard cependant les Récollets revinrent sur cette trop radicale exclusion. Les ouvriers dont ils acceptèrent la direction appartenaient aux conditions les plus humbles : c'étaient les mesureurs de grains et les porteurs au sac, c'est-à-dire tous les habitués de la halle.

Digitized by Google

Divers métiers. — Les *mesureurs de grains* se ralliaient autour de l'étendard de St-Michel. Leurs chartes datent du 1er avril 1623, leurs comptes n'existent plus que dans l'intervalle de 1749 à 1791, époque de leur suppression. Leurs ressources sont minimes, elles sont de 100 livres en 1765, de 30 l. en 1766 — les dépenses l'emportent souvent sur les recettes; au point que en 1752, il est dû 458 l. au comptable pour avoir plus payé que reçu. Les principales dépenses ordinaires sont les 20 livres données aux Récollets pour avoir chanté et célébré le service divin au grand jour, offrande à laquelle s'ajoutait celle d'un quartier de mouton. Les torches du métier se portaient, moyennant finance, aux processions du Saint Sacrement, du 15 août, de la fête patronale et du 8 septembre. La décoration de l'autel des compagnons trépassés le jour de l'obit et l'ornementation de l'autel dressé par leurs soins à la porte de la halle, avec fleurs et tapis le jour du sacre des Récollets les entraînaient encore à quelques frais. Mais le métier jouissait d'un certain crédit, car des communautés religieuses lui avaient fait certaines avances d'argent.

Le 16 juin 1791, les compagnons font la déclaration suivante des meubles qui leur appartiennent : « Deux *torses* en bois, à colonnes sculptées portant effigie de S. Michel, patron du corps, reposant en l'église des Récollets. Un registre couvert en peau de veau contenant les points de chartes dudit corps que détiennent messieurs du Magistrat, attendu qu'ils l'ont demandé pour connaître ce dont ils avaient besoin et aussi une série complète des comptes de 1713 à 1791. »

Les *Porte au sac* qui s'étaient placés sous le patronage de S. Maur et sous la direction des frères mineurs sont restés très fidèles à leur libre choix. C'est dans cette église qu'ils n'ont cessé de célébrer leur fête, comme leurs comptes l'établissent en particulier de 1682 à 1791. Ils formaient du reste une corporation aussi unie que nombreuse, aussi chrétienne que florissante. Elle comprend 120 charges toujours occupées, constituant la compagnie « les six-vingts hommes. » — Leur comptabilité témoigne en général de leur prospérité. En 1682, les recettes montent à 3705 livres, 13 s. 8 d., en 1754 à 476 l., en 1790 à 470 l. Tandis que les dépenses pour nous borner à un exemple sont de 375 l. 6 s. en 1682.

Chaque compagnon paie 40 l. d'entrée. A partir de 1754 une nouvelle somme, de 170 l. en moyenne, figure au chapitre des

Digitized by Google

recettes. C'est la gratification accordée par la ville « pour avoir porté les (21) corps saints de l'abbaye de Vicogne à Valenciennes, qui ont été portés ensuite par les Ordres mendiants à la procession du 8 septembre et reportés au dit Vicogne après la neuvaine de la dite procession par les dits porte-fays, y compris 13 hommes qu'il faut de plus que le nombre de 119 (ou 120) qu'ils sont et les trois doubles ordinaires dûs à ce sujet aux connétable et maîtres. »

Nos porteurs reçoivent en outre chaque année 80 l. pour leur fête de « Marie au blé, à l'occasion du blé nouveau sans préjudice d'une somme qui varie de 43 à 61 livres pour les « ratons ». En vertu de leurs anciens privilèges, nous les voyons présenter à Son Altesse impériale le nouveau grain sur un plat d'argent, le 16 juillet 1652. Le prince les reçut dans l'hôtel de Vicognette où il était descendu. Il les fit entrer dans le jardin avec la *mariée* et « lui, par la fenêtre de sa chambre, comme le raconte Leboucq dans ses *Advenues*, prit plaisir de les voir danser, et l'ayant veu à contentement il (leur) fit donner douze pistoles d'Espagne, savoir quatre à la mariée et huit aux porteurs au sacq, hazard extraordinaire pour eux. »

Aucun métier n'a davantage l'esprit de corps. Tout porte-sac, qu'il vienne de Douai, de Béthune ou de quelque autre corporation, sœur de la leur, est accueilli comme un compagnon qu'il faut fêter, héberger et guider; autant de dépenses à la charge du métier; bientôt qu'ils prendraient la liberté de gratifier leurs hôtes eux aussi, de quelque sobriquet familier, car parmi eux, il est de règle que le nom de chaque compagnon disparaisse devant quelque surnom pittoresque. Ces pèlerins qui ont été envoyés par les connétables de leur métier parfois à N.-D. du Cordon, mais le plus souvent à St-Druon y viennent en pénitence. A leur départ, un certificat constatant leur démarche leur est délivré, toujours aux frais de nos généreux clients de St-Maur.

Il arrive parcillement à nos *porte-sacs*, d'être, à leur tour, taxés d'amendes ou condamnés à quelque pèlerinage, soit pour avoir mal travaillé, ou avoir anticipé sur le tour, soit encore pour s'être injuriés ou simplement pour avoir fumé dans la halle. Leurs voyages de pénitence sont pour les Vierges de Chièvres ou de Bon Secours. Quant à l'argent des amendes, il sert à acheter des cierges ou des chandelles qui brûleront devant leur propre madone. Car nos compagnons ont installé entre les deux portes

Digitized by Google

de la halle leur madone qui, renfermée dans une niche, abritée sous un auvent et protégée par un treillis, est portée par eux aux processions. Devant son habitacle se dresse un grand chandelier en fer destiné à recevoir les chandelles offertes par dévotion ou par punition. La pieuse image est illuminée en certaines fêtes, comme le jour du Sacre des Récollets — et aussi chaque matin quand on jette le sort pour savoir qui « portera le premier. »

En 1791, l'office du métier se célèbre encore aux Récollets et les torches sont portées aux processions, mais la confiscation va suivre de près. On confisque au métier « un petit saint d'argent représentant S. Maur, pesant environ quatre onces, une petite niche et une Vierge en bois déposée à la halle de cette ville, une croix de bois, un petit coffre servant de ferme et deux torses. » Aucun autre bien ou effet n'est mentionné, c'en était assez du reste pour montrer comment la Révolution entendait respecter les droits de l'ouvrier.

A partir de 1744 jusqu'à la Révolution, les *potiers et couvreurs* qui venaient de quitter les Dominicains firent, eux aussi, leurs offices et assemblées chez les Récollets. Leur dernière réunion eut lieu le 21 novembre 1789 au parloir de ce dernier couvent. L'inventaire du métier qui est de 1791 mentionne : deux torches en cuivre montées sur bois et portant l'effigie de la Vierge, leur patronne. Un registre contenant les points de chartes, et un ferme de bois de chêne à deux clefs.

Pour cette dernière année cette modeste corporation avait encore fait les frais d'une messe et d'un obit (30 l.), des cires brûlées dans l'année (41 l. 18 s.), des porteurs de torches (5 l. 7), elle avait même ajouté à ces dépenses pieuses une aumône de 8 l. pour permettre à son valet de s'acheter des souliers.

(A suivre.)

J. LORIDAN.

Digitized by Google

LE P. TIMOTHÉE DE LA FLÈCHE

ÉVÊQUE DE BÉRYTE

ET SES MÉMOIRES SUR LES AFFAIRES DE SON TEMPS.

(1703-1730.)

Je compte publier à la fin de l'année 1906 les mémoires et les lettres du P. Timothée de la Flèche sur les affaires ecclésiastiques de son temps.

Le présent article est formé de quelques pages de l'introduction placée en tête du futur volume.

Elles me permettront dès maintenant de prendre date et surtout elles m'attireront, je pense, les bienveillantes remarques et communications que je cherche à provoquer.

I

L'auteur de ces Mémoires est un contemporain des événements qu'il raconte. Il en a même souvent été l'initiateur. Comme l'exposent ses éditeurs de 1752, « il n'était pas sans mérite, il avait du zèle, de la piété, de la probité, des lumières, ce qui compensait quelque défaut de vivacité et peut-être d'ambition ...»

Jacques Pescherard [1] — c'était son nom — était le fils d'un

1. Je rétablis l'orthographe de son nom d'après un registre de l'état civil de la Flèche sur lequel M. l'abbé Calendini a bien voulu prendre quelques notes pour moi. Cf. Gab. Pocquet de Livonnière (Bibl. Angers. ms. 1067. p. 6 v° et p. 631 et ms. 1068 p. 50). La profession de foi du P. Timothée, lors de son élévation à l'épiscopat, est signée à la Propagande: *Timothæus Pescherard*, suivant ce qu'en a bien voulu m'écrire mon savant confrère le P. Édouard d'Alençon.

Digitized by Google

apothicaire de la Flèche en Anjou. Si l'on s'en tient aux différentes éditions toutes posthumes de ses écrits, il serait né en 1664. On le voit en effet mourir en 1744, à l'âge de quatre-vingts ans. C'est là une erreur. Jacques Pescherard naquit le 3 novembre 1660, d'après les tables des registres de la mairie de sa ville natale malheureusement perdus pour les années 1644 à 1672.

C'est assez probable qu'il appartenait à une nombreuse famille, car les mêmes registres contiennent les mentions suivantes : Emmanuel Magdelor Pescherard, né le 3 janvier 1662 — François Pescherard, né le 16 juillet 1663 — René François Pescherard, né le 16 juillet 1667 — François Joseph Pescherard, né le 29 mai 1669 — Joseph Pescherard, né le 27 septembre 1670, sans que l'on puisse affirmer toutefois d'une manière absolue que tous ces enfants étaient frères. Il est à noter que la relation de l'enterrement du P. Timothée lui donne aussi à sa mort l'âge de quatre-vingts ans, alors qu'il en avait en réalité quatre-vingt-quatre [1].

Où fit il ses études ? On l'ignore. Peut-être à ce collège des bons Pères Jésuites dont le P. de la Rochemonteix a écrit l'histoire.

En 1690, à l'âge de trente ans par conséquent, il entre chez les Capucins de la province de Bretagne. Peu de temps après (1693-1694) il est professeur de théologie au couvent de Vannes [2] et ce fait porte à croire qu'il était déjà prêtre avant de devenir religieux. Plus tard il est gardien à Vannes, à Châteaugonthier [3]. Dans cette dernière maison, il éprouva des difficultés de la part d'un de ses sujets, le P. Joseph d'Angers (des Ayrault). Ce dernier sortit même de l'Ordre, composa et fit imprimer une satire contre ses anciens confrères. Mais le P. Timothée agit si finement qu'il arriva à découvrir le factum et en détruisit toute l'édition.

Durant son passage à Bazouges, il agrandit l'enclos du couvent et ajouta une grande pièce de terre au jardin.

C'est pendant qu'il était gardien à Vannes (1703) qu'il fut appelé à la charge de secrétaire français du procureur général de l'Ordre à Rome. Il arriva dans cette ville le 19 avril 1703. Lui-

1. *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, t. X (1870), pp. 32-35.
2. Fondé en 1615.
3. Fondé à Bazouges près Châteaugonthier en 1609-1611.

Digitized by Google

même nous racontera très candidement ses prouesses auprès du Souverain Pontife, son rôle important dans la condamnation du Quesnellisme, ses ambassades officieuses auprès de Louis XIV et de Clément XI, sa nomination à l'évêché de Béryte [1] et à la coadjutorerie de Babylone où il n'alla jamais, son rôle à Bourges et ailleurs jusqu'en 1730.

Ses contemporains étaient au fait de son influence et de ses agissements. Le ms. fr. 17748 de la bibliothèque nationale de Paris renferme la copie de plusieurs de ses lettres avec le Cardinal de Rohan et le *mémoire* du Cardinal de Bissy *qui a servi pour l'envoi au P. Timothée à Rome.* Les Archives du ministère des affaires étrangères, dans la correspondance de Torcy avec l'ambassadeur en cette ville contiennent aussi maint détail intéressant.

L'abbé de Grécourt, dans son *Philotanus*, raconte le voyage et les efforts du Capucin pour faire accepter en France la constitution *Unigenitus.* Voici le passage où le diable en personne fait l'aveu de son déguisement au P. Timothée.

C'en est donc fait et la bulle est en forme !
Ne croyez pas qu'ensuite je m'endorme,
Car ayant dit humblement grand merci
Au bon Saint-Père, à mes Parents aussi,
Dispos et gai, l'*Unigenit* en poche,
Devers Paris à grands pas je m'approche.
De nos coureurs je prends le casaquin,
Barbe, pieds nus, en un mot capucin
Et me guindant en légère calèche
Je me nommai Timothé de la Flèche [2].

Arrivé à Rome le 19 avril 1703, il y séjourna jusqu'au 17 mars 1713, jour où il partit pour la France. Comme envoyé extraordinaire, il fut dépêché par le roi le 30 janvier 1714 vers le Pape. Il était à Rome dès le 15 février suivant et il s'en éloigna cette fois pour toujours le 14 juin 1715.

1. Bulle *Romanus Pontifex* du 19 mai 1715. Le *bull.....capuc.* I, 155, la mentionne par faute typographique comme étant de 1719. Il indique lui-même comme source le registre de 1715.

2. Cf. Haureau, *Hist. litt. du Maine*, éd. Dumoulin, 1875. T. IX, pp. 65-68. *Revue de l'Anjou*, 3e série, t. IV, p. 189. Desportes, *Bibliogr. du Maine*, p. 489. Montzey, *Hist. de la Flèche et de ses seigneurs.* Paris, 1878, t. III, pp. 339-340.

Digitized by Google

La fin de la vie du P. Timothée ne fut pas précisément très gaie. Il est ballotté au gré de sa mauvaise fortune. Il est d'abord à Vannes, puis à Bourges, en qualité de coadjuteur. Vers 1733, le curé de Saint-Hilaire note son séjour chez les Jésuites de Tours [1]. En novembre 1734, le 24, Clément XII lui accorde l'indulgence plénière et la bénédiction apostolique pour l'article de la mort [2].

En 1742, de Versailles le comte de Saint-Florentin, par ordre du roi, écrit à M. de Pontcarré de Viarme, le 12 juin, d'enjoindre à l'évêque de se retirer aux Capucins de Nantes. La réponse est du 27 juin 1742. Le 24 juin l'ordre est exécuté. Malgré son grand âge et ses infirmités, le prélat a accompli le voyage. Dès le 17 octobre, il écrit au cardinal de Fleury et se plaint de son nouveau séjour [3]. Moins de deux ans après, il était mort, comme en témoigne le billet suivant de M. du Rocher à M. de Viarme :

« Nantes, 14 juin 1744.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer que M. l'évêque de Béritte cy devant capucin sous le nom de P. Timothée de la Flèche, résidant par ordre du roy du 11 juin 1742 au couvent des capucins [de la Fosse] de Nantes y est mort jeudi dernier IIe de ce mois entre les 8 et 9 heures du soir. Je m'y transportai le lendemain à dessein d'apposer les scellés sur ses effets et d'en rapporter procès verbal pour vous l'envoier, attendu qu'il avait pension du Roy ; mais n'ayant trouvé dans la chambre que la couchette où il est mort, un mauvais fauteuil, une table, une petite armoire où il n'y avait rien, quelques livres de prédicateurs, partie en italien, partie en français, sept portraits dont un représente le Pape Clément XI et les autres quelques cardinaux, je ne crus pas que la chose méritât la peine d'y aposer le scellé, d'autant que le P. Gardien me déclara qu'il n'avait laissé ny or ny argent que sa croix pectorale et son anneau, et qu'il avait envoyé ses papiers, ses meilleurs livres et même jusqu'à son linge à Tours où il s'était toujours flatté de retourner...

» DU ROCHER [4]. »

1. A. Buisard, *Le Jansénisme en Touraine*, p. 374, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Touraine*, t. XIV.
2. *Bull. capucc.*, V, 112. *Fraternitati tuae.*
3. Arch. Ille-et-Vilaine, G. 232.
4. Ibid.

Digitized by Google

On procéda à l'autopsie du défunt et le cœur fut extrait pour être envoyé aux religieuses de Notre-Dame de la Charité de Tours, suivant le testament du Prélat. L'enterrement eut lieu le 13. Le corps fut d'abord porté à Saint-Nicolas dont M. Berlet de la Brivellerie était recteur. On revint ensuite au couvent célébrer le service [1].

On connaît deux portraits du P. Timothée de la Flèche. Le plus récent et le moins bon est inséré dans les *Cenni biografici e ritratti di padri illustri dell' Ordine Capucc.*, t. I, Rome, 1850, pp. 64-67, par le P. M. Ange de Rossiglione. On lit au bas : *Fr. Timothæus Flescien. Provin. Brit. a Clemente XI P. M. Ecclesiæ Berit.* [2] *in Gallia præfectus et Ecclesiæ Patriar. Babilon adjutor. electus ibique morte occubuit.* Alex. Mochetti inv. Le Prélat est représenté en buste. Au bas du portrait sont ses armes. Il tient en main la bulle *Unigenitus.*

Une meilleure œuvre est celle de Jouvenet le jeune, — le grand Jouvenet, — gravée par L. Desplaces. Voici l'inscription : *Reverendissimus Pater Thimotheus a Flexia in ordine Capucinorum definitor generalis ac eodem tempore Sacræ Rituum congregationis consultor meritissimus ; Nunc Beritensis Antistes et Ecclesiæ Babylonensis Coadjutor dignissimus : ad quam dignitatem, utrâque concurrente, tum Pontificiâ tum Regiâ, evectus est potestate, anno scilicet 1715, ætatis suæ 54°.* Cette gravure mesure 330^{m} sur 214^{m}. Elle n'est pas mentionnée par le P. Lelong : elle ne se trouve pas non plus au Cabinet des Estampes à Paris, et c'est seulement à la bibliothèque franciscaine de Couvin que j'ai pu la rencontrer, après de multiples recherches. Le portrait, s'il est rare, est en outre intéressant, puisqu'il doit dater du vivant même du P. Timothée, Jean Jouvenet étant mort en 1717 et Desplaces en 1739 [3].

II

C'est après 1730 que le P. Timothée rédigea ses mémoires. Il fait en effet allusion quelque part à des événements de cette

1. *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, t. X (1870), pp. 32-35.

2. Berite est Beyrouth dans le Levant.

3. *Bryan's dictionary*, éd. de Williamson. Londres, 1903. Frappé d'attaque d'apoplexie en 1713, Jouvenet travailla depuis lors de la main gauche. On lui doit une *Mort de S. François* qui est au musée de Rouen. Bryan ne cite ni le portrait de Jouvenet ni la gravure de Desplaces. Cf. Portalis et Béraldi, *Les graveurs au XVIIIe siècle*, t. I, 2e partie, p. 748, où le portrait est cité à la page 750.

Digitized by Google

année-là. Toutefois les manuscrits ne virent le jour qu'après la mort de leur auteur sous ce titre : *Mémoires du Père Timothée de la Flèche ; contenant plusieurs anecdotes historiques du Pontificat de Clément XI, et de la fin du règne de Louis XVI.* s. l. n. d. in-16 327 pages. Cette première édition n'est pas absolument rare dans les grandes bibliothèques de Paris, elle est à la Mazarine (L. 24.496) et à la Nationale au moins. On la trouvait aussi chez les Capucins du Mans, d'Angers, de Paris. C'est par Pocquet de Livonnière (Bibl. d'Angers. ms. 1067, p. 361) que nous ont été conservés des détails sur cette édition. Ce jurisconsulte écrit en effet en parlant de notre évêque : « Il avait fait des mémoires très prolixes qu'il m'avait confiés pour les donner au public. Je ne les acceptai qu'avec peine parce que ce n'était pas aisé de les concilier avec l'histoire de la Constitution de M. l'évesque de Senez [1]. Les Capucins de Nantes les ont un peu trop syncopés et publiés en 1752. Ils auraient bien fait de supprimer le fait qui se trouve à la page 268 et suivantes [2]. Je l'aurais retranché comme je l'avais promis au Prélat ». Et ailleurs (ms. 1067, p. 6 v°). Livonnière écrit encore : « J'ai eu les Mémoires. Je les luy ai envoyés [à l'auteur]. Les capussins de Nantes les ont imprimés en un seul in-12 en les syncopant. Ils en pouvaient faire 4 ou 5. »

Je n'oserais pas affirmer que cette édition de 1752, œuvre des Capucins de Nantes, fût la première en date. Il existe à la Bibliothèque Mazarine, ms. 1787, une copie de ces Mémoires. Les soixante-douze premières pages sont imprimées. Mais il est possible que ce ne soient là que des « épreuves », car le texte est chargé de corrections typographiques. Le titre est ainsi conçu : *Mémoires du R. P. Timothée de la Flèche, capucin, depuis évêque de Bérite. A Rome, de l'imprimerie de Salvioni à la Sapience. M. DCCXLIX.*

Une copie de cette édition (Mazarine, ms. 1786) a jadis appartenu à la bibliothèque du séminaire Saint-Sulpice à Paris. Le texte est le même que celui de l'édition de 1752, sauf en quelques points de détails : additions aux pages 278, 288, 311 (incident avec les Sulpiciens de Bourges) et 315.

Les deux premières éditions, celles de 1749 et de 1752, ne sont indiquées nulle part, ni dans Brunet, ni dans Barbier, ni dans

1. Jean Soanen.
2. Il s'agit d'un incident passé à Bourges.

Digitized by Google

Graesse, ni dans Picot, ni dans Sbaraglia, ni même dans le supplément du P. Jean Marie de Ratisbonne à la bibliothèque des Capucins (Rome, 1852).

La troisième, la plus complète, est mentionnée à l'article Bertrand de la Tour par M. L. Bertrand dans sa *bibliothèque Sulpicienne*. En voici le titre : *Mémoires du P. Timothée de la Flèche capucin, Évêque de Bérite.* A Avignon chez Joseph Charles Chastagnier. Imprimeur près le Collège.M. D. CC. LXXIV petit in-8° composé du titre et de 216 p. Quand il est dit que ces Mémoires sont imprimés à Avignon, c'est pour tromper le lecteur. Ils ont été imprimés à Montauban et jamais le doyen du chapitre de cette ville n'a expédié ses manuscrits à Avignon pas plus qu'à Cologne ou Amsterdam [1]. Ce n'était là qu'une ruse pour tourner la nécessité de la permission royale.

L'attribution à Bertrand de la Tour [2] de cette édition dont je ne connais qu'un seul exemplaire, est faite par tous ceux qui ont donné la liste de ses ouvrages, y compris la *Table génerale des œuvres de M. l'abbé de la Tour*, in-12 de XIV pages. A compter de la page 149 sont ajoutées quinze lettres allant du 8 août 1713 au 1er septembre 1715. Les plus intéressantes sont celles qui regardent la mort de Louis XIV.

Ce qui est dit aux pages 83 et 93 de cette édition de 1774 et qui se trouvait déjà dans l'édition nantaise de 1752 fait penser : 1° que l'œuvre des Capucins de Nantes devait avoir dans leur plan un second volume ; 2° que l'abbé de la Tour a eu entre les mains ce second tome (si jamais ce tome a été imprimé, ce dont je doute fort) ou du moins le texte qui devait en fournir la matière.

Que sont devenus ces manuscrits, ces originaux, ces lettres ? A ces questions, impossible de fournir une réponse satisfaisante. Il est tout à fait digne de remarque en effet que malgré nos recherches à Paris, à Tours, à Nantes et à Vannes, nous n'avons rien pu retrouver.

D'autre part les lettres publiées en la seule édition de 1774 concordent absolument avec ce que nous savons de l'histoire, et malgré les bizarreries d'humeur de l'abbé montalbanais, il n'y a pas lieu, je pense, de l'accuser crument de supercherie. Bien

1. Cf. Forestié, *Hist. de l'impr. et de la librairie à Montauban*, p. XII.
2. Cf. Picot, *Mémoires*, édit. de 1853, t. IV, p. 449.

Digitized by Google

avant lui ces lettres étaient connues. L'édition de 1752 les annonce et l'auteur des *Anecdotes* (tome I, p. 171) y fait allusion. Au témoignage du Rme P. Louis Antoine de Porrentruy, qui a bien voulu nous en assurer, le Vatican posséderait plusieurs de ces lettres. M. Albert Le Roy, en son singulier livre *La France et Rome de 1700 à 1715* le prétend également. J'en ai retrouvé moi-même un bon nombre d'autres en divers dépôts publics. L'une est égarée jusque dans une collection particulière à Calais (16 avril 1715). L'auteur y parle de l'authenticité des reliques de S. Justin le philosophe que l'on croyait à Calais alors que le corps de ce martyr était chez les Capucins de Rome [1].

On retrouvera, dans mon édition, ces lettres, entières ou résumées. L'abbé de la Tour, hélas ! était bien négligent dans la correction de ses livres. C'est à tel point que plus d'un redressement a été inévitable. Un certain nombre de pièces inédites seront intercalées à leur rang chronologique.

La lecture de notre futur volume montrera, nous l'espérons, que le P. Timothée de la Flèche ne manquait pas de charme et de philosophie. L'écrivain tourne généralement bien le français, il y met de la bonhomie, il rend son écrit curieux, et captivant comme le remarquait naguère un écrivain fort distingué, M. Bernard de Lacombe [2]. Ses Mémoires, ses lettres permettront peut-être d'ajouter un chapitre à l'histoire du jansénisme, histoire impartiale qui reste toujours à écrire [3].

Fr. UBALD d'Alençon.

1. Bibl. franciscaine, mss 1384. Voir encore aux Arch. des Aff. Étrang. corr. de Rome n. 546, fol. 54, une lettre autographe du P. Timothée. Il envoie le 5 mars 1715 à Torcy par Landais, trésorier général de l'artillerie, les sermons imprimés du cardinal Cassini.

2. *Le Correspondant*, 10 avril 1904, p. 11.

3. I. Bourlon, *Controv. entre Jansénistes et Calvinistes*, 1902, p. 156.

Digitized by Google

LES HISTORIENS DU XVIIE SIÈCLE.

Il y a un historien sérieux qui occupe, à la fois, la fin du XVe et le commencement du XVIe siècle, c'est Commines. Il est philosophe, politique et chrétien. Il a des vues élevées sur la Providence des rois et des peuples. Jusqu'à Bossuet, nous n'avons pas un homme qui le vaille. De Montluc, de La Noue, Tavanne, Brantôme, sont des auteurs de Mémoires, des hommes de parti, des conteurs, des libertins ou des soldats ; leur style peut avoir l'allure ferme de la démarche militaire et une sobriété virile, ou l'intérêt piquant des portraits et des anecdotes de la cour, même la couleur dramatique des guerres civiles ou encore une physionomie particulière et originale. Ils n'ont pas écrit l'histoire et nous les avons seulement esquissés.

Ce demi-Gascon, Agrippa d'Aubigné, qui prétendit composer les Annales de son temps, depuis 1550 jusqu'en 1601, avec son âme de calviniste et de révolutionnaire, put écrire en sectaire, mais en historien, jamais... Il avait la plume d'un satirique fiévreux, pleine de fiel et de rancune ; son livre le fit mettre à la porte de France.

C'est à peine si Mézeray [1], né en 1610, commence la liste des écrivains qui portent, avec une certaine dignité,cette lourde charge d'enseigner l'histoire de notre pays. Il est de la Fronde, comme, avant lui, on était de la Ligue ou contre la Ligue. Notre esprit est prompt, le pamphlet lui est commode, et c'est en inscrivant nos passions sur le papier que nous croyons écrire l'histoire ; nous y mettons toute la bonne foi de notre âme. D'ailleurs la critique naissait à peine. Jusque-là on racontait ce qu'on avait vu

1. Historiographe du roi Louis XIII.

Digitized by Google

ou cru voir, entendu ou cru entendre. Les documents recueillis par la science des moines dormaient dans les abbayes ; et si quelque historien envisageait parfois, de haut, les événements, il n'avait pas encore, faute de puiser aux sources, l'exactitude de la critique. Le plus grand défaut de Mézeray, c'est l'inexactitude.

Mézeray est un Normand qui fit de bonnes études à l'université de Caen, et se crut d'abord poète, sans doute parce qu'il était du pays de Malherbe. Il put le voir même ; il avait dix-huit ans, quand le grand homme mourut, en 1628. Un des amis de Mézeray, le vieux et licencieux des Yveteaux, le détourna du mètre, pour les armes: et le jeune homme, de poète devint officier pointeur à l'armée de Flandre. Il avait un frère qui fut Oratorien et fonda la congrégation des Eudistes. Mézeray, avec une certaine indépendance d'esprit, sinon de caractère, aurait pu fonder l'histoire et lui donner les grands airs de l'impartialité, s'il n'avait pas, trop souvent, écrit de mémoire, ou, du moins, sans remonter jusqu'aux originaux, avec une liberté qui ressemble à la fantaisie.

Il était studieux pourtant, et quand il connut bien sa vocation qui le tournait du côté de l'histoire et de la politique, il eut le courage, comme Ronsard, de s'enfermer dans un collège, à Sainte-Barbe, à l'âge de vingt et un ans. Pour s'exercer à écrire, il traduisait du latin en français, certains ouvrages du temps, entre autres un gros volume de Grotius : *de veritate religionis christianæ.*

Si nous insistons, c'est que le vieux Mézeray a, malgré ses défauts, des qualités et des saillies tout-à-fait françaises. Il est simple et naïf, comme nos ancêtres de la vieille époque, il est satirique, en outre : et la satire relève l'uniformité de sa narration. D'un certain prince, Childebert, il nous dit : « Il se sauva [1] à course de cheval ; on ne sait ce qu'il devint : beau sujet pour les généalogistes qui voudront obliger quelque maison libérale de cette illustre origine. »

Son premier essai fut une histoire des Turcs.

Après, il écrivit, sous l'inspiration et avec la faveur de Richelieu, sa grande *Histoire de France*, en trois volumes, qui parurent en trois fois et ne furent achevés qu'en 1651.

Malgré des erreurs, où la plupart de ses contemporains, neufs en histoire, sauf un ou deux, ne virent rien, il atteignit le plus

1. L. VII, *Histoire de France.*

Digitized by Google

haut point de la renommée et cueillit les palmes immortelles de l'Académie (1649). Même après la mort de Conrart, il en fut nommé Secrétaire perpétuel. Heureux s'il eût gardé de son prédécesseur le *silence prudent;* mais, comme d'autres eurent, suivant Bossuet, « la démangeaison d'innover », il eut la démangeaison de la satire ; sa fortune s'en ressentit, à la longue. Il se fit Frondeur contre Mazarin, et laissa l'histoire pour le pamphlet. L'astucieux Italien, souple à l'infini, laissait faire. Plus tard, Colbert fut moins endurant ; et la façon tout à fait libre, pour ne pas dire démocratique, dont Mézeray jugeait les impôts d'alors, votés, à l'origine, par la nation, c'est-à-dire par les États, lui valut une disgrâce et la perte de sa pension de quatre mille livres. C'était un impôt dont l'État se déchargeait, sans consulter le Tiers-État.

Mézeray avait publié son *Abrégé chronologique de notre histoire* en 1668 ; c'est son plus précieux ouvrage ; en 1682, un an avant sa mort, il fit encore paraître : *Les Origines des Français.*

Cet infatigable vieillard conserva, jusqu'au dernier soupir, toute son intuition historique.

Il a très bien compris ce qu'était la France, à la fin de la deuxième race et au commencement de la troisième; il a traduit sa pensée dans une langue aussi simple et aussi sobre que sa vue des choses est simple et profonde : Alors, dit-il, « le royaume était tenu selon les lois des fiefs, se gouvernant comme un grand fief plutôt que comme une monarchie. » Et encore : « La succession de la maison Carlienne se trouva divisée en cinq dominations royales. Il ne faut pas douter que ces nouveaux rois ne fissent part de leurs usurpations aux Seigneurs de leur dépendance, et qu'aussi les Seigneurs n'en usassent de même, à l'endroit de leurs vassaux, et ceux-là envers la petite noblesse. De là sont nés tant de fiefs et d'arrière-fiefs [1], et tant de Seigneuries grandes et petites. » C'était, en effet, comme une fédération de petits royaumes sous le nom d'un seul roi.

Mais hélas ! que d'inexactitudes à la superficie, lors même que le fonds est solide. Le Père Labbe en compte deux mille au moins. « A l'entendre, il y aurait de quoi en faire un volume aussi gros que celui de cet historien. »

1. L. x. *Histoire de France.*

Digitized by Google

Il est sans doute question, non seulement de son *Histoire de France*, mais de tous ses ouvrages.

Mézeray ne se piqua point de la critique : « Il n'est pas au pouvoir d'un homme mortel, répondit-il, de faire une course de douze siècles sans broncher. »

Du reste, ce frondeur, ce libéral, ce fils d'un chirurgien de village qui a conservé de son père, sous la forme de la plume et non du scalpel, l'instrument qui enlève la pièce, ce satirique a des complaisances étonnantes. N'est-il pas même vénal ? Dans l'histoire des rapports des princes Savoisiens et des rois de France, il altère la vérité, il y fait des corrections aimables, et cela, pour plaire, à quel prix, au-delà des Alpes, à des roitelets étrangers ? Recueillait-il de leurs agents quelques pensions secrètes ? Il en recevait ouvertement du duc de Brunswick et du roi de Suède. *C'était un grand homme et bien renté*, d'un désintéressement fort ordinaire, et réputé dangereux en tout lieu. A sa mort, qui arriva en 1683, tous ses papiers furent mis sous scellé, et envoyés aux archives ; ils y sont encore. Il vivait, depuis quelque temps, chez un hôtelier, au jour le jour. Ce n'était pas académique.

Augustin Thierry, qui avait une certaine conformité de pensées, étant libéral, avec ce frondeur désorienté sous Louis XIV, prétend qu'il fit de l'histoire « une tribune » pour les petits et les malheureux.

C'est bien élevé pour Mézeray qui ne vit pas si loin ni si haut. Il nous semble surtout céder à son génie satirique, non sans avoir une certaine idée de la liberté politique et de la nécessité des États-Généraux. Mais il n'en faut pas faire un précurseur de quatre-vingt-neuf. C'est encore plus un esprit léger qu'un mauvais esprit, malgré des nuances de scepticisme antireligieux.

Mézeray laissa encore des *Mémoires satiriques sur divers points de l'histoire de France*. Il signait ses pamphlets : Sieur de Sandricourt.

Encore un mot : il ne se pique pas seulement d'aimer la vérité ; il sème ses histoires de discours, à la façon antique, pour donner quelque repos au lecteur « fatigué de suivre toujours une armée par des pays ruinés et déserts. »

Il est vif, familier, assez rapide, mais sec, malgré ses noires imaginations d'assassinats et d'empoisonnements ; la couleur lui manque ; il a de la bonhomie, mais du cœur peu ou point ; on le

Digitized by Google

sent, à la longue ; il est monotone. Citons une demi-page de son style et nous nommerons ensuite Pellisson. Un grand souverain, c'est l'occasion d'un tableau fait de main de maître. Voici Charlemagne :

La mort de ce grand prince fut précédée « de toutes sortes de prodiges au ciel et en terre, capables d'étonner ceux mêmes qui n'y ajoutent point de foi [1]. »

C'est nous dire qu'il n'y croit pas ; c'est son droit : « Tandis que l'Empereur s'adonnait à la lecture et à la correction des exemplaires de la sainte Bible, dans son palais d'Aix, la fièvre le prit et l'ôta de ce monde le 28 de janvier, l'an soixante-douzième, de son âge »... « Il fut inhumé dans l'église d'Aix-la-Chapelle qu'il avait bâtie. »

Après avoir fait l'éloge de sa piété et de sa munificence pour le clergé, si visible dans son testament, Mézeray ajoute :

« Il eut une dévotion [2] particulière à l'église de Saint-Pierre de Rome qu'il enrichit de grandes donations et de fort beaux présents ; et, toute sa vie, il fut dans une profonde soumission pour le Saint-Siège. Non pas toutefois jusqu'à lui rendre la France tributaire et à charger toutes les maisons de ce royaume d'un denier de rente qu'on nommait le denier de St-Pierre, comme l'affirme le Pape Grégoire VII. Je laisse le soin aux critiques de réfuter cette erreur... »

Alors cet historien gallican n'a pas de critique. Nous disons gallican : Il félicite l'Église de France de n'avoir point « adoré » [3] les images, comme si c'était là un privilège de notre nation. Il est étroit.

Des Capitulaires de Charles, de sa science sacrée ou astronomique, de son éloquence, Mézeray ne dit que du bien, mais sans feu, sans couleur et sans vues élevées. Il donne gratuitement un grand nombre de maîtresses à l'Empereur, en ajoutant : « L'histoire a dédaigné de dire les noms de la plupart [4]. »

C'est une critique commode. Si, plus tard, la deuxième dynastie tombe en quenouille, Mézeray, parmi d'autres raisons, cite l'usurpation des biens de l'Église, par les descendants de Charle-

1. L. IX. *Histoire de France.*

2. L. IX. *Histoire de France.* Mézeray prétend que la protection de Charles fut plutôt une servitude pour le Pape. C'est un sophisme qui a été bien des fois réfuté.

3. L. IX. *Histoire de France.*

4. L. IX. *Histoire de France.*

Digitized by Google

magne : D'où, ajoute-t-il, « la malédiction de Dieu,... si l'on en croit les Ecclésiastiques [1]. »

Toujours le trait, quand même... D'autre part, la langue de Mézeray, avec sa teinte gauloise, ses archaïsmes et même ses incorrections, n'est pas encore la langue du grand siècle.

Pellisson [2], un peu plus jeune, écrit mieux, avec moins de simplicité pourtant, et quelque déclamation. Il est du midi. Quelle carrière plus glorieuse que la sienne !

D'une vieille famille de Castres, où il plaide et fonde une Académie, sur le modèle de l'Académie française, il devient secrétaire de Fouquet ; il monte plus haut ; il est conseiller d'État ; plus haut encore ; il monte à la Bastille, en 1661. Fouquet disgrâcié, Pellisson l'a défendu dans de célèbres Mémoires adressés au Roi, et qui, malgré l'embarras de certaines phrases, sentent l'éloquence du cœur ; il reste cinq ans en prison. C'est accumuler les honneurs devant la postérité. Sorti de la Bastille, il abjure le Protestantisme, ce qui lui vaut l'oubli du passé et le titre d'Historiographe du roi ; il prend sa tâche au sérieux. Elle ne lui suffit pas : il est convertisseur ; et le roi, vers 1675, met à sa disposition une caisse d'où il tire de quoi aider, en tout honneur, et faciliter les abjurations. C'est un grand personnage, et qui, sans leur commander, rend aux Évêques d'éminents services. Il est controversiste ; il écrit, par amour des frères séparés, sur diverses matières de théologie, entre autres sur l'Eucharistie. C'est une âme ardente.

Il a composé, outre les Mémoires en faveur de Fouquet, une Histoire de Louis XIV, divisée en dix livres, et qui embrasse une période de dix-sept ans, depuis la mort de Mazarin, 1661, jusqu'à la paix de Nimègue, 1678.

Certains prétendent que le dixième et dernier livre n'est pas de Pellisson ; le style en paraît changé, et bref à l'excès. Nous nous contentons d'indiquer cette opinion sans la discuter. Nous aimons mieux connaître de tout près l'auteur par une citation. Maurice de Nassau est le maître absolu de la République des Pays-Bas, dont Pellisson nous raconte l'Histoire, avant d'y faire entrer Louis XIV :

« On ne murmura point, ou l'on ne murmura qu'en secret contre un si vaste pouvoir, tant que la République faible et nais-

1. L. X. *Histoire de France.*
2. 1624-1693.

Digitized by Google

sante voyait une infinité d'obstacles à surmonter; les temps difficiles contraignant presque toujours celles-là même qui sont le mieux établies de s'abandonner à la conduite absolue d'un seul.

« Mais dès l'année 1609, qu'elle commença à respirer par une trêve de douze ans avec l'Espagne, et qu'elle se sentit croître, à toute heure, en force, en grandeur et en richesses,... soit que le besoin devenu moindre fît place à l'ingratitude ordinaire des peuples, soit que la longue possession de l'autorité en fasse presque toujours oublier les justes bornes et la rende par là dure et fâcheuse à ceux qui s'y sont volontairement soumis, tout ce qu'il y avait de considérable dans l'État, sembla s'élever contre Maurice [1].

Voilà ce qu'on appelle, sans doute, les Considérations politiques de Pellisson. Il est juste, en général, et assez prolixe.

Boileau, son successeur, trouve l'histoire de Louis XIV « trop louangeuse ». Fit-il mieux? Et qui a plus loué le roi, en vers et en prose [2]?

Cette histoire, du reste, est empruntée aux sources les plus authentiques, au Journal de Turenne, à celui du maréchal de Bellefonds, qui commandait pendant la Campagne de Lille [3].

Pellisson, grâce à ces deux capitaines, brille par l'exactitude technique de ses récits militaires. Ce qui lui est propre, c'est un style orné, un peu trop même, encore latin par la faute des incidentes qui entravent le sens et coupent la respiration; c'est enfin un air de grandeur.

Les savants Mémoires de Pellisson pour Fouquet ne sont pas écrits dans un autre genre; la forme en est oratoire, et, jusqu'à l'excès, académique. Il était du reste Académicien. En voici une page, tirée de la peinture d'un roi idéal:

« Qu'il soit formidable à ses ennemis, mais que pas un de ses sujets n'ait rien à craindre. Qu'il soit permis de dire, d'écrire et de publier tout ce qui, sans blesser cette autorité que rien n'égale et cette gloire que rien n'approche, peut soulager l'opprobre et l'accablement d'un malheureux. »

(Exorde du second Discours au Roi pour Fouquet.)

Ce passage rend visible l'effort de la langue pour atteindre le tour

1. *Histoire de Louis XIV.*
2. Voir les lettres de Boileau à Racine.
3. Il faut ajouter à l'*Histoire de Louis XIV* les *Lettres historiques.*

Digitized by Google

cicéronien, l'ampleur, et l'harmonie périodique. Elle s'étoffe, elle s'enfle, pour ainsi dire, et prépare le moule où se déploiera, à l'aise, dans quelques années, le génie de Bossuet, qui va prononcer ses oraisons funèbres.

Pellisson a encore écrit l'histoire de l'Académie Française, jusqu'en 1652 [1]. Et Fénelon a dit de ce livre : « Il y montre son caractère qui était la facilité, l'élégance, l'insinuation, la justesse, le tour ingénieux. Il osait heureusement. » C'est un artiste et un homme de cœur. Mais il ne fallait pas, en le voyant, s'en tenir à la première impression.

Si d'après les grecs et les latins, le style est le visage de l'esprit, l'esprit ne se réfléchit pas toujours dans un beau visage. Témoin Pellisson. « Il est bien laid, a dit un contemporain ; mais qu'on le dédouble et l'on trouvera une belle âme. »

Nous serions inachevés, si nous n'ajoutions pas que Pellisson aida Louis XIV à écrire ses Mémoires sous le nom « d'Instructions [2] » ; il en corrigea, sans doute, l'orthographe et donna, en partie, à la phrase cette symétrie, cet heureux arrangement, cette noblesse tempérée et périodique, cette harmonie qui en sont les principales qualités. Il était donc historien du roi et pour le roi. La substance des Mémoires n'en est pas moins propre à Louis XIV. Voici une de ses maximes politiques : Il pensait « que pour bien gouverner son État, le bonheur de ses sujets était le seul pôle qu'il devait regarder sans se soucier des tempêtes et des vents différents qui agiteraient continuellement son vaisseau. »

Qu'on nous pardonne d'avoir mêlé le grand roi aux historiens. Avant d'écrire, il avait si bien fait l'histoire !

Je doute pourtant que sa sincérité ait confessé toute sa vie, et montré toute sa personne. Et Châteaubriand le loue de n'avoir « révélé aucune de ces hontes secrètes que le cœur humain cache « trop souvent dans ses abîmes. »

Louis XIV avait jugé, à sa manière, Fouquet et le fameux procès. Pellisson osa lui mettre en note :

« Cette tirade pourrait être ôtée tout entière, comme étant trop commune et moins bonne encore que ce qui a précédé. Dans une dernière révision, il faudra changer l'un et l'autre endroit. »

C'est honnête, même grand ; et le monarque ne s'en irrita point

1. Après Pellisson, d'Olivet continue l'histoire de l'Académie française.
2. Pour le Dauphin et le roi d'Espagne.

Digitized by Google

Pellisson mourut subitement en 1693 [1], un an après Saint-Real, qui écrivit en fort bon style le roman agréable de la Conjuration des Espagnols contre Venise. Il se crut, de bonne foi, un historien ; et le public partagea, quelque temps, sa méprise.

De ce pas, allons à Vertot, né en 1655, et voyons s'il est aussi dénué de critique qu'on l'a prétendu.

Sa vie fut studieuse et calme, quoique variée. Successivement Capucin, Prémontré, Curé près de Paris, près de Rouen et ailleurs, de retour à Paris, en 1705, où il logeait au Palais-Royal comme secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, membre de l'Académie des Inscriptions, vivant dans l'aisance, et nageant dans les documents, n'aurait-il consulté qu'un livre, son imagination? Il était curieux et savant, c'est certain ; et s'il a, comme il nous est permis de ne pas en douter, scrupuleusement écrit l'histoire particulière de deux frères, nommés de Pras et du Midi, qui étaient chevaliers de Malte, pourquoi aurait-il, avec une coupable indifférence pour la vérité des faits, composé l'Histoire de l'Ordre tout entier? Ce n'est pas probable. Cela l'est même d'autant moins que cet Ordre l'avait nommé son historien, et que Vertot aurait manqué de bonne foi, en écrivant un roman plutôt qu'une histoire (1726). Si le livre a été mis à l'index, à Rome, c'est parce qu'il n'était pas entièrement conforme à la doctrine catholique.

Sans doute, Vertot se laisse quelquefois entraîner par le feu de son génie, et son talent de conteur ; je crois bien, d'après lui, que « son siège était fait » quand il reçut de nouveaux documents sur le siège de Malte ; il les négligea ; ils auraient rendu son récit plus exact et plus historique ; c'est incontestable.

Qu'à Rhodes, le chevalier Gozon ait habitué, peu à peu, son cheval à s'élancer sur la ressemblance d'un objet effrayant, c'est possible ; et c'était le devoir d'un bon cavalier qui veut dompter un cheval ombrageux ; mais d'un autre monstre, celui-là réel, qu'aurait combattu le même cavalier, monté sur le même cheval, nous ne dirons rien sinon que Vertot se délassait et délassait le lecteur, comme le fit le vieil historien grec, Hérodote, en passant, une fois ou l'autre, de l'histoire à la légende.

Ce n'en était pas moins un docte, je n'ose dire, un profond critique. Son imagination a dû lui jouer plus d'un tour ; mais ce

1. Le temps lui manqua pour recevoir les derniers Sacrements ; et les protestants en profitèrent pour répandre le bruit qu'il avait voulu mourir dans sa première religion. C'est faux.

Digitized by Google

n'est pas un romancier, ce n'est pas Quinte-Curce, encore moins Tacite.

Il a été d'une fécondité exemplaire, et on lira toujours avec intérêt, sinon avec une confiance parfaite, l'*Histoire des Révolutions de la République romaine*. Enfin, puisque « rien, dans notre langue, au dire du P. Bouhours, n'est au-dessus de l'Histoire des Révolutions de Suède et de Portugal », choisissons là un passage qui donne une idée suffisante de l'élégante rapidité de Vertot, de la chaleur de son style, et de la façon dramatique, à la fois, et sans prétention, dont il met en scène les personnages de l'histoire.

Le duc de Bragance trame une conspiration contre l'Espagne, maîtresse injuste du Portugal ; il en veut occuper le trône, et mettre la force au service du droit. Il fait la confidence de ses projets à sa femme :

« Cette princesse était espagnole de naissance, sœur du duc de Médina Sidonia, Grand d'Espagne et gouverneur d'Andalousie. Elle était née avec une forte inclination pour tout ce qui paraissait grand, et cette inclination était peu à peu devenue une passion démesurée pour la gloire et pour l'élévation. Le duc, son père, qui s'était aperçu qu'on ne devait pas moins attendre de son esprit que de son courage, avait pris soin de cultiver un si beau naturel avec une application singulière...

Elle s'était appliquée de bonne heure à démêler les différents caractères des hommes, et à deviner, par les dehors les plus fins et les plus délicats, les sentiments les plus cachés de ceux qu'elle voyait ; et, par cette attention, elle était devenue si habile et si pénétrante qu'il n'y eut rien de caché pour elle dans le cœur des courtisans les plus dissimulés. En un mot, il ne lui manquait ni courage pour entreprendre les choses les plus difficiles, pourvu qu'elles lui parussent grandes et glorieuses, ni lumières pour trouver les moyens d'y parvenir. Ses manières étaient nobles, grandes, aisées et pleines d'une certaine douceur majestueuse qui inspirait de l'amour et du respect à tous ceux qui l'approchaient. »

Ce passage est traduit, en partie, d'un historien de la Péninsule, Caëtan... *de bello Lusitano*... Et Vertot finit ainsi la Préface des *Révolutions de Portugal*, écrite en 1689 :

« Tels sont les sujets qu'on traite dans cet ouvrage, qu'on a tirés d'historiens portugais et espagnols : on les a préférés aux étrangers, et surtout dans les endroits où les écrivains partisans de la

Digitized by Google

cour d'Espagne conviennent, de bonne foi, des avantages que remportèrent les Portugais dans cette fameuse Révolution. On ose espérer que les lecteurs équitables n'en exigeront pas davantage d'un écrivain qui n'est ni Castillan ni Portugais, et qui n'a nul intérêt à louer ou blâmer que celui de la vérité, et qui naît du fond même des événements qu'il rapporte. »

Le récit de la mort du ministre d'Espagne Vasconcellos, et son portrait sont des chefs-d'œuvre. Voici le portrait : « Il était né avec un génie admirable pour les affaires, habile, appliqué à son emploi, d'un travail inconcevable, et fécond à inventer de nouvelles manières de tirer de l'argent du peuple, et, par conséquent impitoyable, inflexible, et dur jusqu'à la cruauté, sans parents, sans amis, sans égards. »

C'est assez de citations pour prouver que Vertot savait raconter et peindre, que la critique même ne lui fit pas absolument défaut [1].

Mais le P. Daniel en a davantage. Je les range, l'un et l'autre, parmi les écrivains du grand siècle, bien qu'ils soient morts, l'un quatorze ans, l'autre vingt ans après le roi Louis XIV ; leur style assez nu, sans être abstrait, coule avec une facilité naturelle, sans trait et sans antithèse. Il n'a pas l'allure fine du scepticisme. De couleur locale, on ne sait pas encore ce que c'est, et l'on se garde bien alors de se borner à peindre les dehors ; on peint les caractères, le fond l'emporte ; plus tard, le vernis emportera le fond.

Le P. Daniel, de la Compagnie de Jésus, est, des deux, celui qui possède le plus de discernement. Il a [2] « le premier, dit A. Thierry, enseigné la vraie histoire de France. » Il était de Rouen et mourut à soixante-dix-neuf ans, en 1729. Sa vie fut cachée et féconde. Parmi ses écrits assez nombreux, il convient de citer une Histoire estimée de « la Milice Française ».

Mais ce qui mérite de nous arrêter quelques instants, c'est son *Histoire de France, depuis l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules*. La Préface en est instructive :

A son avis « une des principales règles de l'Histoire est le témoignage unanime ou presque unanime des auteurs contemporains ; et cette unanimité se rencontre d'ordinaire sur certains

1. Il mourut en 1735.
2. Lettre au *Courrier français* (1820).

Digitized by Google

faits publics et connus, sur une bataille donnée, sur une victoire remportée, sur la prise d'une ville, sur la conquête d'une province, sur la mort d'un souverain. Quand ce consentement des auteurs est tel sur ces sortes de faits qui se sont passés à la vue de tout un royaume, on a le droit de les rapporter comme indubitables, et nul homme de bon sens n'oserait les contredire.

Mais il n'en est pas de même des détails et de toutes les circonstances de ces faits, ni souvent des ressorts qu'on a fait jouer pour produire certains événements ; c'est à cet égard que ce qu'on appelle le Pyrrhonisme de l'histoire peut être permis. »

Cette expression est juste et ne manque pas de relief. Il faut cependant s'en rapporter, continue le P. Daniel, à ce qu' « on en pensait communément dans le public, » parmi « les plus clairvoyants. »

En somme, cette manière d'entendre la critique est, à la fois, sévère et généreuse.

Si le P. Daniel professe, avec raison, contre certains historiens gallicans, un inaltérable respect pour la personne des Papes et l'autorité du Saint-Siège, s'il fait une loi de l'exactitude et de l'impartialité, il n'a que du mépris, et non sans fondement, pour la façon dont le « sieur de Mézeray, auteur assez peu chrétien », a compris l'histoire. Il se moque de ses médailles qui prétendent représenter les rois, et de son ignorance ridicule. N'a-t-il pas insinué que Clovis avait fait le voyage de la Terre Sainte [1] ? »

Pour le P. Daniel, la science de l'historien « se fait sentir par les remarques que celui-ci sème dans sa narration sur les mœurs des peuples dont il fait l'histoire », c'est-à-dire sur « le génie de la nation, les coutumes, les usages, les lois, la jurisprudence, la manière du gouvernement civil [2] et militaire.

Il se rapproche de Fénelon et de sa façon d'entendre le devoir des historiens ; il rit de ceux qui traitent Louis XI de Majesté et font des colonels avant que ce mot ait même été inventé. Il est fidèle à la vérité ; c'est le « devoir le plus naturel » de l'historien ; il est posé, calme, grave et réfléchi.

Saint-Simon qui ne l'aimait point, ni sa qualité de Jésuite, l'accuse de timidité et lui reproche de glisser sur les amours du Roi,

1. Disons cependant que le P. Daniel lui-même croit à Pharamond et à Clodion, premiers rois de la France germanique, rois douteux qui peuvent bien même n'avoir pas vécu.
2. Préface.

Digitized by Google

« avec ses patins de Jésuite. » Nous avons voulu nous rendre compte de la chose, et n'avons rien trouvé de vrai, en cela, que la malignité ordinaire de Saint-Simon.

S'agit-il de Philippe-Auguste ? Le P. Daniel, regardant, à bon droit, son union avec Agnès de Méranie comme illégitime, ajoute: « Il en eut [1] un fils naturel, nommé Pierre Charlot, et qui fut depuis évêque de Noyon. Donc, du côté de la chasteté, il ne fut pas sans reproche. »

Mais avouons qu'il a plus de plaisir à louer Louis VIII qui mourut « martyr [2] de la chasteté, et les armes à la main, pour la défense de la religion contre l'hérésie. »

Il aime les rois comme il aime les Papes. Il est « français et enfant de l'Église, » en même temps « qu'historien. » C'est moins un grand génie qu'une belle âme.

La couleur et le relief lui ont-ils aussi fait défaut, que certains le prétendent ? Nous croyons être impartial en répondant que non. Sans doute, il n'a aucune vanité littéraire, aucune prétention de briller ; et l'égalité d'un style pur, correct et paisible paraît sa première vertu. On sent là, dirais-je, la tranquillité de la foi au Roi et à l'Église, et comme une espérance invincible dans nos destinées ; mais encore cet amour de la patrie et de la royauté, l'anime-t-il parfois jusqu'à en faire un peintre. Nous n'en voulons pour preuve que certains passages de la bataille de Bouvines :

« Le roi certain, mais un peu tard, du dessein des ennemis, donna promptement ses ordres, pour faire repasser le pont de Bouvines à l'avant-garde qui était déjà bien au-delà ; et, après une courte et fervente prière qu'il fit dans une église qui se trouva tout proche du lieu où il était, monta à cheval. Il vint, le sabre à la main, avec un air gai qui encouragea beaucoup le soldat, se mettre à la tête de son arrière-garde, pour soutenir les premiers efforts des ennemis et donner le temps à ses autres troupes de venir à son secours. »

La situation des deux armées exactement définie, l'historien continue :

« Un peu avant la charge, le roi, parcourant les rangs, anima les soldats, en les faisant souvenir qu'ils allaient combattre des ennemis de Dieu et de l'Église, contre lesquels le Ciel ne pouvait

1. *Histoire de France*, etc. Ph.-Auguste.
2. *Histoire de France*, etc. Louis VIII.

Digitized by Google

pas manquer de se déclarer. Ils répondirent par de grands cris de joie, et priant le roi de leur donner sa bénédiction. Philippe ordonna à son chapelain de faire la prière ; le chapelain entonna avec quelques autres ecclésiastiques, ce psaume de David : « Que le Seigneur se lève et que ses ennemis soient dissipés. » Aussitôt les trompettes sonnèrent, et on commença à s'ébranler. »

Le danger que courut le roi, jeté à bas de son cheval, la fuite de l'empereur Othon, ne sont pas moins bien et dramatiquement racontés, sans aucune visée dramatique ; mais le début nous a surtout frappé, à cause de sa simplicité solennelle [1]. Ce qui est en jeu, dans cette grande scène de nos Annales, c'est la France, c'est l'avenir de la monarchie menacée par des traîtres, c'est l'Église elle-même dont Philippe-Auguste est le champion contre l'Empereur excommunié. L'écrivain n'est pas indigne d'une telle histoire.

(A suivre.) A. CHARAUX.

1. Un autre beau passage et fort dramatique, d'une vivacité de style remarquable, c'est celui où Louis VII, le jeune, le soir de la bataille d'Antioche, faillit perdre la vie, entouré de Sarrazins, acculé à un rocher et obligé de couper têtes et jambes de ses ennemis pour se défendre.

Digitized by Google

MÉLANGES.

INVENTARIO DELL' ANTICA BIBLIOTECA DEL S. CONVENTO DI S. FRANCESCO IN ASSISI COMPILATO NEL 1381 [1].

Au XIVe siècle une des bibliothèques les plus riches et les mieux ordonnées était celle du Sacré Couvent d'Assise. Comme organisation elle était supérieure à celle des Papes d'Avignon et, si pour le nombre des volumes elle lui était inférieure, elle l'égalait, ainsi que beaucoup d'autres des plus célèbres, pour le choix des ouvrages. Tel est en résumé le jugement porté par le savant Préfet de la Bibliothèque Vaticane sur celle du Sacré Couvent. Ce jugement est basé sur les anciens inventaires de ces collections, et pour ce qui est de la Bibliothèque d'Assise sur le catalogue rédigé en 1381 par frère Jean Joli. C'est ce catalogue que vient de faire publier la *Société internationale d'Études Franciscaines* par les soins d'un éditeur tout indiqué, M. Leto Alessandri, conservateur de la Bibliothèque communale d'Assise, où sont aujourd'hui déposés les restes des trésors de la Bibliothèque du Sacré Couvent [2].

1. Pubblicato con note illustrative e con raffronto ai Codici esistenti nella Comunale della stessa citta dal Bibliotecario Leto Alessandri. — Assisi, Tipografia Metastasio, 1906. — In-8°, pag. XLV-270.

2. Une partie de cet inventaire avait déjà été publiée par le P. Fratini dans la *Storia della Basilica e del Convento di S. Francesco in Assisi*, Prato 1882. On ne trouve dans cet ouvrage d'autre détail intéressant la Bibliothèque, que la mention de peintures exécutées au plafond de la salle, en 1836, par les soins et aux frais du P. Étienne Damiani, bibliothécaire, qui faisait aussi la même année relier une grande partie des volumes imprimés et manuscrits (p. 408). Il résulte aussi d'un autre passage que la bibliothèque avait une caisse à part. Le P. Ehrle s'est également occupé de cet Inventaire dans une note assez longue sur les manuscrits de la Bibliothèque parue dans le premier volume de l'*Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte* (1884), et cet article fut traduit dans la *Miscellanea Francescana* de Foligno (vol. II, p. 8). Le P. Ehrle parle encore longuement de la Bibliothèque d'Assise dans son Histoire de la Bibliothèque Pontificale. *Historia Biblioth. Roman. Pontificum.* 1890.

Digitized by Google

Si l'Inventaire de fr. Jean Joli est très intéressant par la description, soignée pour cette époque, des manuscrits, sa lecture cependant aurait été fort monotone et d'une utilité assez restreinte si M. A. ne l'avait fait précéder d'une *Préface* de trente et quelques pages, dans lesquelles il raconte sommairement l'histoire de la Bibliothèque et met en valeur ses principales richesses, et surtout s'il n'y avait ajouté des notes, pleines d'une érudition d'aussi bon aloi que modeste, dans lesquelles il identifie les manuscrits encore existants avec ceux de l'inventaire de 1381.

Les origines de la Bibliothèque se confondent avec celles du monastère, dit M. A., et fr. Hélie, fondateur du couvent, peut être regardé comme le fondateur de la Bibliothèque. Le seul mérite que Salimbene consente à lui reconnaître n'est-il pas celui d'avoir donné l'impulsion aux études dans l'Ordre des Mineurs ? « *Hoc solum habuit bonum fr. Helias, quia ordinem fr. Minorum ad studium Theologiæ promovit.* » Il serait fort intéressant de pouvoir suivre les accroissements de ce dépôt, qui en un siècle et demi devait devenir un des plus importants; malheureusement les inventaires qui précédèrent celui qui nous occupe ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Nous sommes assurés de l'existence d'un au moins, car fr. Jean Joli, parlant de son travail, le nomme *Inventarium noviter factum sive renovatum*, et il supposait bien qu'un autre après lui pourrait le faire à nouveau en l'améliorant et en y faisant entrer les nouvelles acquisitions. Lui-même ne l'avait pas sitôt fini qu'il ouvrait une nouvelle division pour les ouvrages légués par les frères.

La Bibliothèque du Sacré Couvent était divisée en deux : la publique et la secrète. La publique occupait une grande salle de vingt mètres de longueur environ, meublée de chaque côté, à l'orient et à l'occident, de neuf tables ou bancs, sur lesquels les manuscrits solidement enchaînés étaient rangés de façon à pouvoir être étudiés sans être emportés par le lecteur. Elle renfermait 181 manuscrits.

Les ouvrages de la secrète, au contraire, pouvaient être emportés par les religieux, suivant les exigences de leur travail ; aussi, bien qu'elle possédât 537 manuscrits, elle occupait une salle plus exiguë et les ouvrages étaient déposés dans deux armoires placées vis-à-vis l'une de l'autre, à l'orient et à l'occident. Les manuscrits étaient classés suivant cet ordre : Écriture Sainte, Saints Pères, Théologiens, Canonistes, Philosophes, Historiens, etc. Pour faciliter la mise en place des manuscrits chaque volume portait une étiquette indiquant son placement, par exemple: *reponatur versus orientem in banco VI*, pour la Bibliothèque publique ; *reponatur in solario secundo versus occidentem*, pour la secrète.

Il va sans dire qu'un bon nombre de ces ouvrages avaient des Frères Mineurs pour auteurs ; d'autres avaient été copiés *de bona et pulcra lictera* par des religieux et M. A. soupçonne, non sans motif, qu'une école de copistes ou *amanuenses* existait au Sacré-Couvent ; l'un d'eux était fr. Jean Joli, auteur de l'inventaire qui nous occupe, un autre fr. François Cioli Peczini

Digitized by Google

d'Assise, qui copiait un missel pour l'autel de la Portioncule, un troisième est fr. Nicolas d'Assise qui recevait en 1338, trente florins d'or pour les copies exécutées pour le Pape Benoît XII.

Ce que l'on cherche surtout dans ce catalogue ce sont les ouvrages qui traitent de choses franciscaines. Il faut avouer que l'on est un peu déçu par leur petit nombre, car tout au plus une cinquantaine de numéros indiquent des ouvrages de ce genre ; et il faut le regretter amèrement, une douzaine seulement existe encore dans la Bibliothèque communale d'Assise. Il faut y ajouter le *Dyalogus sanctorum fratrum minorum*, retrouvé ces années dernières parmi les manuscrits du Musée Borgia, aujourd'hui à la Vaticane [1]. Plusieurs cependant auraient été du plus vif intérêt, comme le *cciii : Regula, testamentum, cum dictis beati francisci ;* le *cciv* qui renfermait *multa de beato francisco ;* le *ccv : Liber dictorum beati francisci ;* le *ccviii*, où l'on aurait trouvé la légende de saint Antoine de Padoue *cujus principium est : Benignitas et humanitas salvatoris nostri Dei apparuit*, et dont nous n'avons que des fragments [2] ; le *ccix*, qui, outre la légende connue de saint Louis de Toulouse, renfermait quelques pages sur les commencements de l'ordre, *de inceptione ordinis* et la vie de fr. Egide, *vita sancti egidii de assisio layci ord. min.*

Parmi ceux qui restent un des plus importants est l'ancien *clxxxiii*, aujourd'hui 338, qui renferme un des meilleurs textes des opuscules de saint François, y compris le Cantique des créatures, la vie en vers latins de saint François éditée par Cristofani et une vie pareillement en vers de sainte Claire encore inédite. On me permettra toutefois de faire remarquer que quelques critiques ont exagéré l'antiquité de ce manuscrit, en prenant pour base l'absence du nom de sainte Claire dans le catalogue des fêtes doubles majeures inséré dans les *Ordinationes divini officii* par lesquelles commence ce recueil [3].

A la suite de l'inventaire des manuscrits de la Bibliothèque du Sacré-Couvent fr. Jean Joli a inséré dans son travail celui des manuscrits de la Portioncule, fait en 1380. Cet inventaire devait être conservé avec celui du Sacré-Couvent et chaque gardien, à la fin de sa charge, devait faire la remise des manuscrits à son successeur, en présence du bibliothécaire du grand couvent, *ad hoc ut libri non perdantur sed per optime deinceps conserventur*. Un seul de ces manuscrits est arrivé jusqu'à nous. Un d'entre eux était de la plus haute valeur, il était coté *xxvi* est ainsi décrit : *Regula fratrum minorum de*

1. Édité en 1902 par le P. Léonard Lemmens. Voir *Études*, tom. VIII, p. 310, IX, p. 442.

2. Édités par M. de Kerval dans les *Vitæ duæ Sancti Antonii*. Voir *Études*, tom. XII, p. 357.

3. Les *Ordinationes divini officii*, remontent vraisemblablement à 1242 ; par conséquent le nom de sainte Claire ne figure pas dans le texte original, reproduit exactement pour ce passage par le manuscrit d'Assise, bien qu'il soit interpolé en d'autres. Voilà qui démontre une fois de plus que les calendriers des Bréviaires ne prouvent pas, par la non insertion du nom d'un Saint, que les manuscrits où ils se trouvent soient antérieurs à sa canonisation. J'ai entre les mains un manuscrit des *Ordinationes* postérieur à 1270 et on n'y lit pas le nom de sainte Claire, tout comme dans celui d'Assise.

Digitized by Google

manu fratris leonis sotii beati francisci. Et dicta sancti patris francisci.

La bibliothèque continuait à s'enrichir comme le prouvent les additions faites au catalogue et qui vont jusqu'à l'année 1449, aussi trouve-t-on aujourd'hui à la Bibliothèque communale des manuscrits qui ne figurent pas sur l'inventaire de fr. Jean Joli, comme le 686 qui renferme la *Legenda secunda* de Thomas de Celano. Elle a été pareillement enrichie des dépouilles des Archives du Sacré-Couvent soit douze volumes de Bulles originales adressées à l'Ordre et quinze volumes d'actes divers : titres de propriété, testaments, contrats, sans parler des manuscrits et livres venus des autres corporations religieuses d'Assise. Elle est aussi entrée en possession des archives musicales du Sacré-Couvent, qui constituent un trésor du plus haut prix. Tout en un mot concourt à faire de la Bibliothèque de la petite ville d'Assise un dépôt scientifique et littéraire que lui peuvent envier beaucoup de grandes villes.

Dans sa préface M. A. a été tout naturellement amené à examiner la question des études dans l'ordre des Mineurs et à rechercher la pensée de S. François sur cet objet. Il l'a fait avec sérénité et compétence, les quelques pages qu'il consacre à cette question sont des meilleures qui aient été écrites sur ce sujet. En particulier il fait remarquer fort judicieusement que les Spirituels, qui protestaient avec tant d'acharnement contre tout ce qu'ils regardaient comme un abus introduit dans l'Ordre, ne se sont jamais élevés contre les études. Hubertin de Casale, qui ne fut pas le moins ardent, était un homme d'étude, comme le prouve son *Arbor vitæ crucifixæ*. Les Spirituels ont protesté contre l'abus des livres que certains frères possédaient en propre, ils n'ont pas élevé la voix contre les bibliothèques, où ils étaient à l'usage commun. Mais il est inutile d'insister sur ce sujet, seul un esprit prévenu peut soulever une pareille question.

Concluons : M. A. a publié un bon et savant livre ; un autre aurait pu éditer aussi bien le texte de l'inventaire de 1381, mais seul le savant et complaisant conservateur de la Bibliothèque d'Assise pouvait l'enrichir de notes, dont quelques-unes sont de vrais petits traités, qui doublent la valeur du livre.

Que la *Société internationale d'Études Franciscaines* nous donne encore quelques ouvrages de cette valeur et écrits dans le même esprit, et je me réconcilierai entièrement avec elle.

P. ÉDOUARD d'Alençon,
Archiviste gén. des Min. Capucins.

Digitized by Google

NOTICE D'UN ANCIEN MANUSCRIT DE CHANT FRANCISCAIN.

Nos grandes bibliothèques sont loin d'avoir révélé aux chercheurs tous leurs secrets : les catalogues, même les meilleurs, ne sont point toujours rédigés avec la précision qu'on désirerait, surtout en matière liturgique.

La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, sous la cote 169 (ancien 145 B, T. L.), renferme un psautier-hymnaire noté, du XIVe siècle, dont on n'a point jusqu'ici, croyons-nous, étudié l'origine. Le catalogue, t. I, p. 102, dit seulement, au sujet du calendrier placé en tête du manuscrit : « Calendrier en latin, avec des additions mentionnant, pour la plupart, des saints ayant appartenu à l'Ordre des Carmes. »

Voici la description de ce livre : de format 292 × 206, il contient 294 pages, écrites à longues lignes, plus deux folios A et B, formés d'une charte du XVe siècle, en latin, concernant la vicomté de Turenne. La reliure est ancienne.

Comme beaucoup d'autres manuscrits liturgiques, celui-ci est un recueil factice. La partie principale se compose d'un psautier-hymnaire, avec calendrier en tête, dans l'écriture du XIVe siècle avancé, jusqu'à la page 209, où le parchemin, la main, et l'encre, changent, et paraissent un peu plus récents; ce livre se termine à la page 225.

Sur le verso, p. 226, et sur quelques pages ajoutées, sont copiées l'hymne *Iste confessor* du 8e ton, arrangée en musique mesurée, à trois voix, et diverses antiennes à la sainte Vierge, d'une seule main, plus tardive que ce qui précède, jusqu'à la page 230.

Ici, on a joint, pages 231-270, un autre manuscrit plus ancien contenant un office votif de la sainte Vierge et l'office des défunts ; puis, pages 271-294, un autre hymnaire, non noté.

L'arrangement à trois parties de l'*Iste confessor* est presque le même que celui qui figure dans des manuscrits du trésor d'Apt, soit pour cette hymne, soit pour celle de sainte Anne [1] ; l'hymnaire final donne des fêtes d'églises de

1. Cf. mon *Inventaire des mss. liturgiques d'Apt*, Avignon, 1900 ; chez Picard et fils, à Paris.

Digitized by Google

la province d'Arles : les sœurs de la sainte Vierge ; sainte Marie Madeleine; sainte Anne. Il contient aussi la fête du Saint Sacrement.

En plusieurs endroits, le recueil contient des additions intéressant l'Ordre des Carmes, d'une écriture du XVIIe siècle ; de la même écriture sont les mentions du calendrier, qui ont parfois remplacé des grattages opérés sur le texte primitif.

D'après une étude attentive de ce manuscrit nous avons pu conclure, sans doute possible, on le verra ci-après, à son origine franciscaine. Peut-être la présence du dernier hymnaire et du chant polyphonique indiquerait-elle qu'il faut placer cette origine en Provence : il y avait précisément à Apt, à l'époque où ce livre fut écrit, un important couvent de Frères Mineurs. C'est probablement au XVIIe siècle seulement qu'il passa dans une maison de Carmes [1], et bientôt à la bibliothèque de l'Arsenal.

Nous nous attacherons donc ici seulement à la partie primitive et aux premières additions qui y furent faites.

***

Le psautier-hymnaire, pages 1-225, suit l'ordre habituel des livres de ce genre : cet ordre est strictement romain.

Le calendrier contient, comme fêtes particulières, de première main : le 8 août [2], *Dominici confessoris, fundatoris predicatorum, IX lectionum ;* le 25 août, *Ludovici regis francorum, duplex ;* le 4 octobre, *Francisci confessoris, IX lectionum.* Les fêtes marquées à neuf leçons, dans ce temps, correspondent aux doubles majeurs et au-dessus de la liturgie actuelle.

Plusieurs fêtes du calendrier primitif ont été grattées au moment des additions carmes, et spécialement aux 13 juin, 12 août, 17 septembre et 19 novembre, c'est-à-dire précisément aux jours des fêtes franciscaines de saint Antoine, de sainte Claire, de l'impression des Stigmates, de sainte Élisabeth.

Les litanies, page 194 et suivantes, contiennent, comme saints particuliers: après saint Nicolas, *sancte Ludovice ;* après saint Benoît, *sancte Francisce, sancte Anthoni, sancte Dominice;* après sainte Catherine, *sancta Clara, sancta Elisabeth,* suivies de l'invocation *omnes sancte virgines.*

Après la bénédiction qui termine Complies, page 193, se trouve l'indication de l'antienne *Salve regina,* qui constitue le premier stade de la célébration des antiennes à la sainte Vierge à cet endroit de l'office. Le silence de notre codex à l'égard des autres antiennes est fort curieux, puisqu'elles ont été prescrites pour les Mineurs en 1249, par Jean de Parme, confirmant et déclarant obligatoire la revision franciscaine de l'office faite par les soins

1. Il vient du monastère des Carmes de la place Maubert, à Paris ; Cf. Henri Martin, *Histoire de la bibliothèque de l'Arsenal,* p. 446.

2. Je réaliserai toutes les abréviations du ms., tout en conservant son orthographe.

Digitized by Google

d'Aimon de Faversham et approuvée par Grégoire IX. Le manuscrit de l'Arsenal ne remonte point sans doute à une époque antérieure : ses caractères paléographiques s'y opposent ; mais nous voyons en lui une copie faite directement sur un exemplaire plus ancien. L'examen de l'hymnaire confirme cette opinion ; bien que copié au XIVe siècle, il n'a pas la Fête-Dieu ; ce n'est pas que cette solennité, instituée en 1264 au rit romain, n'ait été déjà célébrée, mais c'est que le manuscrit a été évidemment copié sur un autre plus ancien qui ne l'avait pas [1]. Cette partie du livre contient trois hymnes pour les fêtes de saint François : *In sollempnitatibus beatissimi sancti francisci*, page 215 et suivantes.

La première est le *Proles de celo prodijt*, sous le titre, *hympnus ad vesperos a domino papa Gregorio VIIIIo edictus ;* la seconde, *In celesti collegio*, a pour titre : *ad nocturnum hympnus a presbytero domini pape gregorij edictus ;* la troisième, *Plaude turba paupercula*, est intitulée : *hympnus ad nocturnum* (sans doute erreur du scribe pour *laudes*) *a domino renerio cardinali edictus.*

L'attribution de l'hymne est contestée par les hymnographes, qui se partagent entre saint Bonaventure, et plus probablement les papes Grégoire IX ou Grégoire XI ; on voit que le ms. Arsenal 196 indique formellement Grégoire IX [2], et il est d'une époque trop voisine de ce pape pour qu'une telle attribution, en un livre liturgique, ne soit pas la bonne. Le « prêtre du seigneur pape Grégoire » auteur de la seconde hymne, désigne le cardinal Thomas de Capoue ; peut-être le simple titre de « prêtre » indiquerait-il que l'original de l'hymne date du temps où l'auteur n'était pas encore cardinal ? La troisième hymne, enfin, est couramment citée comme l'œuvre du cardinal Reynier Capocci ; le ms. confirme cette attribution [3].

La première et la troisième hymne sont chantées sur la même mélodie, du cinquième ton, très connue; l'*In celesti collegio* est sur un air du premier ton.

Les pages 227 et suivantes contiennent des antiennes à la sainte Vierge pour tous les jours de la semaine ; les indications des jours, en marge, ont

1. Le codex archétype aurait donc été antérieur non seulement à 1264, mais à 1249.

2. Ajoutons que le fameux tropaire-prosaire de Saint-Martial, 1139 latin de la Bibliothèque Nationale de Paris, contient sur deux folios, 2 et 3, ajoutés au XIIIe siècle, la prose *Caput drachonis*, pour les stigmates de saint François, également sous le nom du pape Grégoire IX ; cette œuvre n'était jusqu'ici que très peu signalée, dans des documents beaucoup plus récents. La mélodie est celle du *Lætabundus* de Noël.

3. Ces attributions et celle du 1139 latin de la Nationale, concordent parfaitement avec un passage de la *Contemplatio S. Francisci*, de Nicolas de Lire († 1349) : « Dominus enim Gregorius nonus papa fecit hymnum PROLES DE CAELO PRODICIT, et antiphonam *Plange turba paupercula*, et prosam CAPUT DRACONIS, etc. ; Dominus Thomas presbyter cardinalis de Capua hymnum IN COELESTI COLLEGIO, et antiphonam *Salve Sancte Pater*, etc. ; Dominus autem Raynerius de Viterbio cardinalis fecit hymnum PLAUDE TURBA PAUPERCULA, etc., et antiphonam *Cœlorum candor splenduit.* » Wadding, *Opuscula S. Francisci*, Anvers, 1623, p. 595. (Renseignement communiqué par le R. P. Ubald.)

Digitized by Google

été en grande partie effacées ou coupées lors de la reliure ; les mélodies sont du cinquième et du sixième tons, peu intéressantes en général, et souvent terminées par un *alleluia* ou un *amen* longuement vocalisé. Voici les incipit de ces antiennes : le lundi, *Nesciens mater ;* le mardi, *Hec est regina virginum ;* le mercredi, *O Maria flos celorum ;* le jeudi, *Honor dupplex ;* le vendredi, *Speciosa facta es ;* sans titre, *Beata Mater ;* le samedi, *O Maria piissima stella maris ;* le dimanche, *O gloriosa Domina que filium.* Enfin, le *Regina celi* et le *Benedicamus* du cinquième ton, sur le même ton que l'*Ite missa est* solennel de l'*Ordinarium Missae* romain.

Telle est la description d'un manuscrit liturgique noté à l'usage des Mineurs et qui présente quelque intérêt sur la célébration de l'office dans l'Ordre franciscain au XIVe siècle, et même au milieu du XIIIe, si l'on admet que l'original dont celui-ci est une copie a été écrit avant 1249.

Amédée GASTOUÉ.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

INSTITUTIONES PHILOSOPHICAE — volumen I continens logicam, criticam et ontologiam — Auctore C. Willems.— Un. vol in-8° de 570 pages. — Librairie St-Paulin. Trèves, 1906.

A la liste déjà longue des manuels de philosophie scolastique publiés depuis vingt ans, vient s'ajouter cette année une œuvre nouvelle. Elle nous arrive d'Allemagne et nous en présentons à nos lecteurs le premier volume, le seul qui soit encore paru.

Ce volume contient la *Logique* et *l'Ontologie*.

En *Logique*, la *dialectique* est très rapidement traitée, un peu trop à notre gré. La méthodologie est presque oubliée et la théorie de l'induction si modestement cachée qu'on est tenté de passer sans l'apercevoir.

M. Willems voulait sans doute arriver plus vite aux *problèmes critériologiques*. On sent qu'il s'y complaît. Après avoir resserré la dialectique en 90 pages, il en consacre 260 aux questions relatives à la certitude. Et des pages compactes, s'il en fût. Chez les scolastiques en général, plus particulièrement chez les scolastiques d'outre-Rhin, on chercherait en vain des digressions oiseuses et des paraphrases inutiles : le Dr Willems continue les traditions de son école et de son pays. Aussi malgré d'éminentes qualités sera-t-il toujours un peu dur pour des intelligences formées par le génie latin.

Est-ce à dire que l'auteur soit réellement obscur ? Non, dans l'ensemble, on lui trouvera même une assez grande clarté d'exposition. Les thèses sont nettement énoncées. En quelques lignes, parfois aussi avec quelques développements, l'auteur précise l'état de la question et résume les doctrines des adversaires qu'il combat. Si les thèses sont un peu complexes, il prouve chaque partie en un paragraphe séparé, à la fin duquel il résout immédiatement les objections, sans les renvoyer, comme on le fait généralement, après l'exposé complet de la doctrine. Enfin, des caractères italiques soulignent, au cours des preuves, les « *atqui* » et les « *ergo* » jalonnant ainsi, au grand profit du maître et des élèves, le développement de la pensée. A ces détails on

Digitized by Google

reconnaîtra que M. Willems est bien dans les traditions de l'enseignement scolastique et qu'il vise à une parfaite clarté.

Cependant son livre laisse une certaine impression de lassitude. Et ce sentiment vient, à notre avis, de ce que, dans un manuel, l'auteur a voulu être trop complet et a dû multiplier outre mesure, les analyses, les divisions et même les preuves. — Ce défaut aurait pu être évité en partie par une meilleure disposition typographique. Ainsi les thèses s'imposeraient plus facilement à l'esprit, si elles étaient énoncées en caractères pleins ; les mots en italique abondent, mais leur abondance leur ôte toute signification précise ; les énumérations, à peine séparées par des lettres *a*) *b*) *c*), qui se confondent trop avec l'ensemble du texte, seraient heureusement ponctuées par de simples tirets. — Dira-t-on que ce sont là chinoiseries et détails matériels insignifiants ! Eh non ! Les « *Institutiones philosophicae* » sont un manuel, et ceux qui ont conduit des jeunes clercs dans les sentiers de la scolastique comprendront certainement l'importance de ces remarques pédagogiques.

Quant à la doctrine, M. Willems s'excuse de ne point innover. Son dessein est d'adapter les enseignements traditionnels de l'École aux nécessités des temps présents, particulièrement aux besoins des élèves, auxquels il professe, dans le séminaire épiscopal de Trèves. Aussi est-ce surtout les doctrines des philosophes allemands qu'il vise constamment, sans oublier néanmoins les philosophes des autres nations. S'il faut créer ou adopter des mots pour exposer l'histoire des doctrines et les objections dites scientifiques, l'auteur n'hésite pas ; au latin, langue morte, il donne un souffle de vie, soutenant toutefois, par la traduction allemande, des expressions encore trop fragiles pour affronter seules les hasards du chemin.

On trouvera en ces pages de critériologie toutes les questions qu'on a généralement l'habitude d'y étudier et même quelques autres qui semblent moins à leur place. Ainsi les pages 249 à 325 sont consacrées à la question de l'origine de nos idées, de leur nature et de leur objet. Pourquoi ? M. Willems répond : « *quia veritas primo et fundamentaliter in ideis primitivis inveniatur.* » Cette raison ne semble pas suffisante. — Il est même permis de croire avec d'excellents esprits que la plupart des questions, habituellement traitées en critique, ne le sauraient être, avec profit, qu'après l'étude de la psychologie. Sans une étude approfondie de nos actes de connaissance, de la sensation, de l'intellection, il est bien difficile de répondre exactement aux objections de nos adversaires. Les notions succinctes, apportées par M. Willems, pour éclairer sa marche ne suffisent pas. Je sais que l'on invoque une excuse ou une raison, qui n'est point sans fondement, en faveur de cette disposition : Il faudrait attendre jusqu'aux dernières pages du cours de philosophie pour avoir une réponse à cette question capitale : « pouvons-nous connaître quelque chose avec certitude ? » Mais cet inconvénient me semble moindre que celui de confondre et de mêler ensemble critériologie, idéologie, et tout un chapitre entier de psychologie. D'autant plus qu'on peut singulièrement diminuer l'in-

Digitized by Google

convénient allégué, en étudiant, comme l'a fait Sanseverino, la psychologie (dynamologie) immédiatement après la logique et avant la critériologie.

Encore une remarque, au sujet de cette première partie des *Institutiones philosophicae*. En face du problème critériologique, tel qu'il est posé par le kantisme et le positivisme, ne serait-il pas nécessaire de lui donner une solution plus immédiatement appropriée à l'apologie moderne de la vérité et de la certitude ! Le Dr Willems ne semble pas avoir assez compris cette nécessité, ni dans sa conception générale du sujet, ni dans le choix des preuves. C'est le dernier regret que nous écrivons en fermant ce traité, qui a pourtant, nous aimons à le répéter, de nombreuses et excellentes qualités.

L'Ontologie occupe les 200 dernières pages du volume. M. Willems a restreint l'objet de son traité. Il le divise en 3 livres : *de ente transcendentali*, *de ente praedicamentali*, *de perfectione entis :* le second seul a subi une diminution notable, au chapitre des accidents ; on n'y étudie que la qualité et la relation. Les auteurs modernes, avec raison, ont pris l'habitude de renvoyer à la cosmologie les questions relatives à la quantité « l'*ubi*, le *quando*, le *situs*, l'*habitus* ». M. Willems les suit en cette voie.

Au point de vue doctrinal, ce traité est inspiré par S. Thomas, la préface le déclare, mais par S. Thomas interprété par Suarez. Le Thomisme de M. Willems est même plutôt timide ; dans les grandes thèses de l'École, il ne prend pas un parti bien tranché. Sur la distinction entre l'essence et l'existence, il avoue ses préférences pour l'opinion de Suarez. Avec Suarez encore il admet que le fondement primordial de l'individuation est la contingence. Au sujet de la personnalité, il se sépare à la fois de S. Thomas, des Thomistes et de Suarez et ne voit pas de raison suffisante pour admettre entre la personne et la nature, aucune distinction réelle.

Au cours de ces pages, le même désir d'être clair et méthodique conduit la plume de M. Willems. Les défauts, signalés plus haut, sont moins évidents, sans doute, parce que, sur ce sujet, les éléments depuis longtemps traités, sont moins confus qu'en critériologie, science relativement neuve et hérissée de difficultés.

On oubliera nos réserves et nos remarques pour voir en ce manuel nouveau, une œuvre utile qui fait certainement honneur à la philosophie de l'École.

F. RAYMOND.

***

LA MÉTAPHYSIQUE DES CAUSES D'APRÈS S. THOMAS ET ALBERT LE GRAND, par le P. Théodore de Régnon, S. J. Deuxième édition. — In-8°. Paris, Victor Retaux, rue Bonaparte, 82.

ERNEST COMMER THEOLOGI ANTISTITIS URBANI IN UTRAQUE ACADEMIA PONTIFICIA ROMANA D. THOMA ET RELIGIONIS

Digitized by Google

CATHOLICAE. — **Relectio de matris Dei munere in Ecclesia gerendo habita in C. A. Universitate litterarum Rudolphina ad decimum post definitam B. V. Mariæ Conceptionem Immaculatam lustrum celebrandum.**

A LA JEUNESSE CHRÉTIENNE. — LA COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE, **par le P. Jules Lintelo, S. J. — Brochure de 51 pages. Chez Casterman, Tournai, Paris.**

Je ne crains pas de le dire, je ne serai pas démenti, parmi les ouvrages de philosophie scolastique qui ont vu le jour dans le dernier tiers du dix-neuvième siècle, celui du R. Père Théodore de Régnon sur la Métaphysique des causes occupe certainement une des premières places ; il est sans conteste un des plus remarquables. Aussi ne suis-je pas étonné qu'on en ait réclamé avec instance une nouvelle édition. Je serais plutôt étonné que cette nouvelle édition ne soit pas arrivée plus tôt.

Le R. P. de Régnon avait reçu du ciel un goût très prononcé pour les études spéculatives. La métaphysique, les sciences mathématiques l'attiraient comme instinctivement et paraissaient la demeure naturelle de son esprit. Dès sa jeunesse il s'était porté vers elles avec une ardeur que rien ne lassait. Le P. Gaston Sortais l'observe dans la notice qu'il lui a consacrée. Ceux qui connaissaient sa famille prenaient volontiers pour un héritage paternel cet amour des questions élevées et abstraites. « Jusque dans sa veillesse, le marquis de Regnon, passionné pour les controverses religieuses, se donna le plaisir de discuter avec les professeurs du grand séminaire de Nantes. »

A ce goût, pour qu'il ne fût pas une source de déception et de souffrances, le ciel avait uni dans le P. de Régnon une vigueur d'esprit rare, une fermeté d'intelligence peu commune, une très grande puissance de réflexion et de méditation. Cette vigueur d'esprit lui permettait d'aborder les problèmes les plus profonds et les plus ardus ; elle lui permettait de les creuser, de les approfondir, de les pénétrer. Cette puissance de réflexion lui permettait de suivre avec une pleine possession de lui-même le développement d'une question, d'un raisonnement, et d'éviter ainsi ces surprises, ces oublis, ces fatigues qui échappent à des esprits même très solides.

A ces qualités le ciel avait joint pour les compléter le talent d'écrire. Le P. de Régnon écrit avec aisance; son style est clair, précis. Comme le remarque encore le P. Sortais; c'est une lucidité limpide, un style lumineux, quelquefois même coloré. Aussi ne trouve-t-on jamais chez lui la sécheresse, la raideur qu'évitent si malaisément beaucoup de ceux qui s'occupent de sujets abstraits.

Ces dons que le ciel lui avait départis ont permis au P. de Regnon de nous donner un ouvrage vraiment remarquable. On le lira avec un vif intérêt et avec un profit sérieux. Les juges les plus intelligents ne lui ont pas ménagé

Digitized by Google

leur approbation. Le regretté M. Ollé-Laprune se plaisait à renvoyer ses élèves de l'école normale supérieure à la *Métaphysique des causes* qu'il appelait un chef-d'œuvre. M. Georges Fonsegrive se reconnaît grandement redevable à ce savant et profond ouvrage.

Mgr d'Hulst, dont personne n'oserait contester la haute valeur, trouvait dans le P. de Régnon la vigueur d'esprit d'un métaphysicien de premier ordre.

Le P. de Régnon demeure partout fidèle au docteur angélique ; aussi sur quelques points les docteurs scotistes lui chercheraient-ils chicane. Je le félicite de ne pas nous avoir ramené au bannésianisme dans la question du concours divin et d'avoir reconnu que les théologiens qui réclament pour la cause seconde une motion supérieure qui la mette en acte « ont quelque raison de considérer S. Thomas comme leur chef. » (P. 565.) J'aurais voulu de temps en temps pour les élèves qui ne sont pas encore familiarisés avec la langue métaphysique et avec les hauts problèmes qu'elle soulève, une explication tant soit peu plus détaillée.

***

Signum magnum apparuit in cœlo, Mulier amicta sole et luna sub pedibus ejus. Par ce grand signe qui apparaît au ciel, par cette femme qui est revêtue du soleil et qui tient la lune sous ses pieds le Saint-Esprit n'a pas seulement voulu désigner l'Église, il a voulu aussi et peut-être même principalement, désigner Marie, mère de notre Sauveur et notre Mère. Par sa maternité divine Marie est donc un sacrement, un vrai sacrement, nous ne devons pas hésiter à lui donner ce titre. Je le reconnais ; ce mot au premier abord paraîtra nouveau. Mais ne nous est-il pas permis de déduire une nouvelle vérité de vérités anciennes ou mieux d'exprimer ces vérités anciennes sous un forme nouvelle ? Disons-le donc : la maternité divine fait de Marie un vrai sacrement, un sacrement qui signifie la grâce et qui la produit. Telle est la thèse que pour célébrer le 50e anniversaire de la définition de l'Immaculée Conception le professeur Ernest Commer tirait de sa piété envers Marie et *lisait* dans une université de Vienne (Autriche).

Le docte professeur a raison. Le mot est nouveau, il n' a pas été employé jusqu'ici, nous ne croyons pas du moins qu'il l'ait été. La théologie l'acceptera-t-elle et lui donnera-t-elle une place dans son enseignement ordinaire ? J'en doute ; il me paraît trop difficile d'appliquer à la Très Sainte Vierge toutes les propriétés renfermées dans la notion d'un sacrement. Si on le fait, ce ne sera jamais que d'une manière impropre, par analogie. Mais le travail du savant professeur portera à creuser plus profondément le rôle spécial de Marie dans la distribution de la grâce ; il portera surtout à rechercher si la maternité de Marie est un instrument non pas seulement moral, mais physique de la grâce. Le Dr Commer soutient qu'elle en est un instrument physique, et c'est là, si je ne me trompe, l'idée qu'il a en vue lorsqu'il dit que Marie est un vrai sacrement.

Digitized by Google

Une science théologique profonde, une connaissance étendue du Docteur angélique, une grande subtilité d'esprit distinguent cette *relectio*.

***

Le P. Lintelo travaille depuis de longues années, et avec un zèle que rien ne lasse, à propager parmi les fidèles la pratique de la communion fréquente. Le ciel lui a donné par la voix de l'Église l'encouragement le plus précieux. Nous avons été heureux pour lui de cet encouragement. Puisse la brochure nouvelle qu'il vient de composer en faveur de cette pratique se répandre dans les maisons d'éducation, parmi les jeunes gens ! Nous en sommes persuadés, sa lecture y opérera un bien considérable.

Fr. TIMOTHÉE.

***

DE DIGNITATE ET OFFICIIS EPISCOPORUM ET PRÆLATORUM. Tractatus Canonico-Morales, cura Fr. Josephi Calasanctii Card. Vivès O. M. C. — In-4°, 336 pp. — Romæ, Pustet (1905), Pr. 6 fr.

SUMMULA COMMENTARIORUM SERAPHICI DOCTORIS S. BONATURÆ IN IV LIBROS SENTENTIARUM, edidit servata littera Fr. Josephus Calasanctius Card. Vivès O. M. C. — In-4° 229 p. p. — Romæ, Pustet (1905).

INSTITUTA FRANCISCANA MONUMENTIS BENEVOLENTIÆ RR. PONTIFICUM LAUDATA, MAGNIFICATA. DEFENSA, auctore Fr. Josepho Calasanctio Card. Vivès O. M. C. — In-4° 903 pp. — Romæ, Typis Vaticanis (1904).

Le Cardinal Vivès date de la fête de Notre-Dame du Bon Conseil le livre qu'il a composé pour les évêques et les prélats, afin de les aider à se sanctifier dans et par leurs devoirs d'état. Pasteurs d'âmes, ils sont tenus à une plus grande sainteté et dans la mesure où ils seront saints leur apostolat sera plus ou moins fécond. C'est pourquoi dans cet ouvrage, large est la place faite à la partie morale et ascétique. Il débute par des *Monita generalia ad prælatos utriusque Cleri*, dont beaucoup sont extraits de S. Bonaventure ; tous d'ailleurs sont tirés des écrits des Saints. Le docte et pieux Cardinal était pourtant qualifié pour prendre la parole lui-même ; il préfère s'effacer derrière l'autorité des Saints, il coordonne simplement leurs conseils et les range selon l'ordre des vertus qu'il a adopté. L'auteur laisse ensuite la parole aux évêques eux-mêmes : *Episcopi episcoporum monitores*, ce sont des extraits des allocutions prononcées dans les synodes diocésains ou les conciles provinciaux. Nous n'en avons pas compté moins de cinquante-

Digitized by Google

deux. Les répétitions étaient inévitables, et de fait nous en regrettons un certain nombre. Aussi nous croyons que cette partie, utile sans doute à être consultée, sera difficilement l'objet d'une lecture de longue haleine. Tout au contraire, la dissertation suivante mérite d'être lue et étudiée de très près : c'est une longue admonition du Cardinal Bellarmin à son neveu qui venait d'être nommé évêque. Là, tous les devoirs, toutes les obligations de l'évêque y sont tracées de main de maître, la science théologique y va de pair avec la piété la plus profonde. Citons encore un discours de S. Bernardin de Sienne qui se recommande par les mêmes qualités.

L'auteur aborde ensuite la partie strictement canonique. Elle comprend : L'évêque fidèle observateur des lois liturgiques, — une Somme des Canons concernant la dignité et les devoirs des évêques, extraite de l'Épitome du Cardinal Brancatus de Laurea, — et enfin un chapitre documentaire qui donne les actes les plus importants des conciles provinciaux des trois derniers siècles.

L'auteur termine en ramenant son lecteur à la piété qui doit être le fondement de sa vie, il lui présente par les mains de Notre-Dame une pensée pieuse tirée des écrits des Saints. Il y en a une pour chaque jour de l'année, on la dirait choisie pour fournir le thème de l'oraison quotidienne, puisque l'auteur intitule ce dernier chapitre : *Stimulus quotidianus prælatorum.*

En résumé, évêques, prélats réguliers, supérieurs et même tous les prêtres qui ont charge d'âmes, trouveront ici une nourriture spirituelle appropriée à leurs besoins. Nous ne connaissons pas d'ouvrage analogue à celui-ci, qui contienne tant et de si bonnes choses. Au lecteur, par le travail, l'étude et la méditation, de les faire siennes, de les fondre en un corps de doctrine qui pourra être parfaitement original ; à lui surtout de les réaliser dans sa vie intime ; le vénéré Cardinal sera ainsi amplement récompensé de ses efforts à amasser cette matière qu'il leur donne à organiser.

***

Recevant en audience les Supérieurs de l'Ordre des F. F. Mineurs, Léon XIII leur adressait le 20 novembre 1890 ces mémorables paroles : « Franciscains, vous avez le maître que vous ne devez pas cesser d'étudier pour soutenir et défendre la doctrine catholique, vous avez le docteur séraphique S. Bonaventure qui, après avoir touché au sommet de la spéculation scientifique, sut s'élever dans la théologie mystique à une hauteur que nul autre n'a pu atteindre. » Sans doute Duns Scot est également l'un des docteurs de l'Ordre, mais S. Bonaventure — comme l'a établi ici-même (*Ét. Francisc.* Mars et Mai 1899) le P. Evangéliste de St Béat — est de droit le chef principal de l'École franciscaine. Le docte Cardinal Vivès a surtout puisé chez S. Bonaventure cette science éminente qui fait de lui l'une des lumières du Sacré-Collège. Entre tous les ouvrages du doctreur séraphique, il a approfondi le *Commentaire sur les 4 livres des Sentences de Pierre Lombard*, magnifique synthèse où

Digitized by Google

il développe magistralement ses doctrines philosophiques. S. Bonaventure consacra neuf années à commenter le livre des Sentences, c'est dire quel splendide et gigantesque monument il a élevé, c'est dire aussi que, pour nos générations minées par la fièvre du savoir vite, plus que du savoir bien, ce chef-d'œuvre reste presque inutilisé ; seuls quelques spécialistes, quelques érudits le consultent. Le cardinal Vivès veut permettre à tous de l'étudier. Il a condensé en pages des plus substantielles la moelle de la doctrine de S. Bonaventure.

Il ne faut pas l'oublier, le Commentaire du livre des Sentences n'est pas une somme théologique, mais l'enseignement oral que S. Bonaventure donna à l'université de Paris, par conséquent la trame est moins serrée que dans un traité d'allure purement scolastique. Puis, jeune docteur de 27 ans, il devait nécessairement faire assez large la porte de l'autorité, s'appuyer sur les théologiens des âges précédents et en donner de longs extraits. Il le fait, puis à la fin de chaque thèse, il sent le besoin de se résumer, de préciser en quelques phrases concises et nerveuses la doctrine qu'il a développée devant ses auditeurs, pour la graver dans leurs intelligences. Voilà ce que nous présente le Cardinal Vivès; il était, nous l'avons dit, préparé pour ce travail, il l'a accompli de façon à satisfaire même les plus difficiles. Il conserve et l'ordre des matières, et le texte lui-même du séraphique docteur ; tout au plus, çà et là ajoute-t-il quelques mots pour coordonner les idées, quand il en est besoin. Nous avons ainsi S. Bonaventure résumé par lui-même, avec, j'oserai le dire — le secours d'un autre lui-même. Que l'on ne craigne pas de trouver un de ces résumés arides, écrits en style algébrique; rien que l'étendue de la *Summula* (225 pages in-4° sur 2 colonnes d'impression très fine) prouve qu'il n'en est rien. Nous remercions le Cardinal Vivès de ce nouvel ouvrage et nous formulons les vœux les plus sincères pour qu'il contribue à faire étudier, connaître et aimer le Docteur Séraphique.

***

Le R. P. Ubald d'Alençon, dans son prochain Bulletin d'Histoire franciscaine, rendra compte des *Instituta franciscana.* Nous nous contentons de les signaler ici aux enfants de St-François, car ce sont eux qu'ils concernent. Les *Instituta* sont en effet un recueil des différents actes du St-Siège en faveur de l'ordre franciscain, c'est la gloire de la grande famille franciscaine qui y est racontée par la bouche des Souverains Pontifes eux-mêmes. Ce nouvel ouvrage est extrait surtout des Bullaires franciscains.

P. GAÉTAN.

***

LE PETIT OFFICE DE LA SAINTE VIERGE, traduit et commenté par l'abbé L. Gillet, directeur des Filles de Marie, au couvent de Pesches. — Imprimerie Malvaux, rue de la Croix 23, Namur (Belgique). 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr.

Digitized by Google

Nombreuses sont les âmes religieuses et chrétiennes pour qui la récitation du Petit Office de la Vierge est une obligation, du moins une pieuse habitude.

Mais jusqu'à présent, cet Office était comme un livre fermé : les hymnes, les antiennes et surtout les leçons et les psaumes demeuraient inintelligibles pour le plus grand nombre. De là le peu de profit spirituel que l'on en retirait.

Monsieur l'abbé Gillet, Directeur des Religieuses Filles de Marie au couvent de Pesches, s'est efforcé de remédier à cet état de choses. Dans un livre remarquable, unique en son genre, il met entre les mains des dévots serviteurs de Marie la clef des trésors de lumières et de piété contenus dans le Petit Office de la Très Sainte Vierge.

Depuis l'*Aperi* jusqu'au *Sacrosanctæ* toutes les parties de l'office sont mises en relief. S'aidant de l'histoire, des commentaires liturgiques et scripturaires, l'auteur fait connaître la signification et la portée de toutes les prières qui composent cet office.

A la vérité, son livre s'adresse à tous ceux qui, déjà assez instruits, sont capables de suivre des analyses et des déductions, mais il ne convient pas aux personnes par trop dénuées d'instruction. L'auteur a dû avoir en vue les Directeurs, les prêtres, les maîtres et les maîtresses des novices, les religieux et les religieuses et les personnes un peu cultivées.

Il leur permettra de réciter le Petit Office d'une manière consolante et fructueuse.

Les psaumes surtout offrent de réelles difficultés. Ils forment, il est vrai, la plus belle prière de l'Ancien Testament ; et cependant pourquoi tel ou tel psaume a-t-il été choisi, quels sont ses rapports avec le culte de Marie ? Quelle en est la signification ou le symbolisme ? Autant de questions qui se trouvent solutionnées dans l'ouvrage très consciencieux de M. l'abbé Gillet.

Prenons un exemple pour faire comprendre la méthode de l'auteur. Voici le psaume *Venite exultemus* récité à l'invitatoire de Matines.

En tête on lit un *résumé*, puis en note on en fait connaître le *titre*, et l'*origine* et le sens spirituel, puis sur deux grandes pages in-octavo divisées en cinq colonnes, on donne le *plan*, le *texte latin*, la *traduction* francaise, les *explications* et les *applications* à Marie.

Ainsi dans la première colonne on trouvera tout le plan du psaume, c'est-à-dire son analyse, ses grandes lignes, ses pensées principales. Cette première colonne joue le rôle des « manchettes » dans les grandes éditions des Pères ou des Théologiens. Un regard jeté sur les mots imprimés en italique suffira pour faire retenir l'ordre de la prière ou de la louange. La mémoire peut ainsi retenir facilement ce qui est essentiel.

Dans la seconde colonne le texte latin n'est pas disposé d'une manière quelconque, il est arrangé de manière à faciliter l'intelligence des paroles latines, même pour ceux qui ne connaissent pas cette langue.

La troisième colonne fournit une traduction française mot à mot, sans pour cela nuire, ni à la clarté ni à la beauté littéraire.

Digitized by Google

Citons l'un des versets du psaume pour que le lecteur puisse mieux se rendre compte.

Venite adoremus	Venez, adorons
et procidamus	et prosternons-nous
ante Deum	devant Dieu ;
ploremus coram	pleurons aux pieds
Domino	du Seigneur
qui fecit nos.	qui nous a créés.

Mais le texte lui-même offre des difficultés d'interprétation. De là une quatrième colonne où se trouvent résolues toutes les questions de philologie, d'histoire et d'exégèse qui pourraient surgir.

Enfin dans une cinquième colonne, M. l'abbé Gillet a condensé les pieuses pensées qui doivent animer le dévot à Marie dans la récitation de l'Office : C'est la partie la plus neuve, la plus utile à notre avis, de son œuvre.

En méditant ces fortes et belles pensées, le culte de Marie s'illumine sous mille aspects différents, au gré des paroles sacrées appliquées à la Vierge, les louanges, les prières, exhortations, salutaires conseils sont placés sur les lèvres de notre Auguste Reine. Aussi l'âme peut-elle retirer un grand profit par cette lecture méditée.

Nulle œuvre humaine n'est parfaite. Cependant il nous serait difficile de signaler un défaut notable en celle-ci, tant elle a été faite avec conscience et piété. Nous avons appris que ses examinateurs l'avaient trouvée digne de toute louange et nous souscrivons volontiers à leur appréciation.

Nous souhaitons vivement sa diffusion dans le monde religieux.

Fr. EUGÈNE.

***

MÉDITATIONS SUR LA SAINTETÉ ET LA VIE DES SAINTS, par Henri Brémond. Paris, Poussielgue, 1906, in-6°. Prix : 0 fr. 40

Sous le titre de *Légende d'argent* M. l'abbé Brémond a jadis publié ces pages dans la *Revue du Clergé français*. L'auteur y expose le désir de voir se réduire le nombre et la grosseur des hagiographies modernes. A part la teinte de subjectivisme qui nuance cette opinion, je ne demande pas mieux que de partager les neuf dixièmes des idées de M. Brémond. L'essentiel en effet, est de ne pas se soucier de bâtir si l'historien n'a pas de matériaux, « l'unique règle est de ne cueillir que l'exquis. » Mais qu'on n'oublie pas la dernière réflexion de l'auteur : il y a encore des saints, de vrais saints, et plus qu'on ne pense.

F. U.

***

Digitized by Google

DOCTEUR X***. — LES CONFLITS DE LA SCIENCE ET DES IDÉES MODERNES. Librairie académique, Perrin et Cie. Un volume in-16 de 260 pp. 3 fr. 50.

On essaie partout, dans les journaux et les universités, de nous faire croire qu'il existe des conflits entre la science et la religion. Le présent livre, dont la manière rappelle celle d'E. Hello, a pour but de démontrer que, s'il y a conflit, c'est entre la science et les idées modernes.

« Comment les idées modernes découlent de notions erronées, en contradiction avec l'observation journalière, comment cette observation s'accorde au contraire avec la psychologie de l'Église, voilà ce que je me suis efforcé de démontrer » (p. 4).

Contradictions entre la véritable science et les idées darwinistes, la négation des causes finales, le matérialisme, la prétendue perfectibilité indéfinie de la nature humaine, etc...

La méthode apologétique de l'auteur peut se résumer dans ces deux phrases : « Il faut chercher si une notion est féconde. Quand elle est féconde elle doit être tenue pour vraie » (p. 39). On voit tout le parti que l'on peut tirer de cette idée dans la défense du catholicisme et combien elle est appropriée à la mentalité contemporaine.

N'y a-t-il pas de ci, de là quelques traces de relativisme ou d'agnosticisme (p. 39, 61)? L'interprétation du *Beati pauperes spiritu* (p. 112, 113), n'est-elle pas étrange? De même, l'explication de la conversion de S. Paul (p. 169)? Derrière le chapitre intitulé : *L'esprit scientifique et les miracles* ne se cache-t-il pas une notion inexacte du miracle?.....

Quand, dans un livre de 300 pages, quelques-unes se rencontrent entachées d'idées fausses, il arrive souvent que le critique s'oublie à signaler uniquement les quelques brins d'ivraie au risque de laisser perdre tout le reste, pur froment. Je ne veux point tomber dans ce travers ; en faisant ces remarques, mon intention n'a pas été de déprécier cet ouvrage excellent, d'une incontestable utilité pour les apologistes.

F. GRATIEN.

***

L'ART DU LECTEUR, L'ART DU DISEUR, L'ART DE L'ORATEUR, par M. Castellar, président de la Société « les Cornéliens. » — Paris, Poussielgue, in-12, illustré. 1906. Prix : 2 fr. 50.

Cet excellent livre qu'honore la reproduction d'un discours de Sully-Prudhomme, donne des avis très utiles sur la mécanique de l'art oratoire. La voix, l'attitude, l'articulation, la prosodie, les liaisons, la respiration, le rythme, le mouvement, le geste sont analysés avec finesse. Un très court dictionnaire présente la solution des difficultés de la prononciation. Un choix de morceaux à dire permet de joindre l'exemple à la leçon.

Digitized by Google

Puisque j'en suis à M. Maurice Castellar, je veux indiquer que la société « Les Cornéliens », depuis quinze ans, se fait un plaisir d'apporter gracieusement son concours aux œuvres diverses d'instruction et d'éducation populaires : Patronages, Collèges, Institutions, etc., n'exigeant ni rétribution, ni frais de costumes, ni décors, pour rendre sensibles à tous les merveilles de notre littérature, avec un scrupuleux respect de la moralité. Le siège est au 41 de la rue des Martyrs à Paris, 9e.

F. U.

***

A. CAPPELLI. — CRONOLOGIA E CALENDARIO PERPETUO. — Ulrico Hoepli, editore-libraio della real casa, Milano, 1906.

UGO BALZANI. — LE CRONACHE ITALIANE NEL MEDIO EVO. — Ulrico Hoepli, Milano, 1906.

I. — La librairie Hoepli de Milan édite de nombreux manuels pour toutes les branches des connaissances humaines.

En voici un qui rendra de grands services aux travailleurs de l'Histoire.

L'ouvrage débute par des notions précises sur les divers modes de compter les années (ères et styles) et sur le calendrier. Puis viennent la série chronologique des consuls, des empereurs et des papes; les dates de la fête de Pâques dans le calendrier Julien; un calendrier perpétuel Julien et grégorien pour tous les jours de l'année; la liste des principales fêtes anciennes et modernes; la concordance de l'ère chrétienne avec l'hégire et l'ère républicaine; la table de tous les Souverains des États de l'Europe.

Ce petit volume facilement manipulable est un excellent instrument de travail qui évitera bien des pertes de temps. Il sera apprécié de tous ceux qui ont éprouvé combien sont nombreuses et inextricables les difficultés d'ordre chronologique.

II. — Ce n'est pas une étude critique des sources de l'histoire du moyen-âge que nous présente l'auteur. Il s'est borné à nous faire connaître les chroniqueurs italiens de cette époque.

Il raconte rapidement la vie de chacun d'eux, décrit en quelques traits le caractère du temps où il vécut et donne quelques extraits de ses œuvres. De discussions, point. Le livre n'en est que plus attrayant. Il se distingue à la fois par le talent de l'auteur, son impartialité et la hauteur de ses vues.

F. GR.

***

CROIRE. — Instructions prêchées aux hommes du monde, par M. l'abbé de Gibergues (Carême de 1906). — In-18 raisin. Paris, Poussielgue. Prix : 3 francs.

Digitized by Google

L'auteur de ce livre étudie la psychologie de la foi, le besoin de croire, la transcendance, les devoirs et l'esprit de la foi. On retrouvera dans ce volume les mêmes qualités sacerdotales et apostoliques qui ont inspiré les précédents écrits de M. de Gibergues. C'est net et franc, la parole vise droit au cœur, l'éloquence ne cherche qu'à toucher et à convaincre et nous nous associons de tout cœur aux éloges décernés par Mgr l'évêque d'Agen et par le vénéré Cardinal de Paris.

F. U.

***

DICTIONNAIRE DES QUALIFICATIFS, *classés par analogie*, par Pierre Schéfer. — 1 vol. cartonné. Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Le dictionnaire de M. P. Schéfer constitue un instrument de travail fort appréciable. Très simplement et très pratiquement établi, il groupe autour de chaque idée les différents qualificatifs propres à en exprimer toutes les nuances. Ainsi évite-t-il les recherches mentales, parfois si pénibles et toujours trop longues. Ainsi permet-il aux condamnés à la « copie » de produire beaucoup sans négliger leur style. A notre époque de fièvre, de travail hâtif, de surmenage, un tel ouvrage est appelé à rendre de réels services aux écrivains de tout genre et aux orateurs qui préparent leurs discours par écrit. C'est un aide-mémoire fort bien compris.

A. GERMAIN.

***

PÉCHÉ D'AVEUGLE, par Armand Praviel. — 1 vol. in-16. Librairie Perrin et Cie, 35, rue des Grands Augustins, Paris. 3 fr. 50.

M. Armand Praviel, l'exquis poète de la *Tragédie du soir*, de *Notre-Dame de Lourdes* et des *Poèmes mystiques*, vient de se révéler romancier psychologique très fin. *Péché d'aveugle*, c'est avant tout une étude d'âme. L'affabulation se réduit à une histoire fort simple, les personnages sont peu nombreux, les décors peu variés ; mais tout le livre est d'une vie intense, ensoleillée, et d'un christianisme palpitant. L'auteur nous initie, en analyste artiste et en bon catholique, aux phases de la jeunesse d'un organiste aveugle en insistant sur la crise qui l'amène à commettre le péché d'esprit auquel le livre doit son origine. L'état de son héros lui fournit l'occasion d'évoquer assez souvent la liturgie des principales fêtes de l'année, et nous y gagnons des pages délicieusement complémentaires de la célèbre année de Dom Guéranger. A ces pages, je renvoie les étonnants fidèles que font bâiller des vêpres et qui préfèrent aux psaumes, aux hymnes, aux proses, si bellement expressifs, des cantiques sans piété en musique vulgaire. Sans doute com-

Digitized by Google

prendront-ils alors que l'admirable et vénérable liturgie est l'âme même de l'Église, partant un peu de notre vie à nous tous qui avons l'insigne bonheur de croire. Plusieurs de ces évocations ont des parties qui relèvent de l'esthétique musicale, tel le salut de juin chez les Réparatrices, d'autres se relient à des descriptions d'un beau mouvement et d'une chaude couleur, comme la Fête-Dieu ; les cérémonies de la Semaine Sainte présentent quelques thèmes de méditation des plus touchants. Les caractères, très observés, sont d'un dessin précis, ferme, respectueux de la réalité ; les dissections d'âme, faites sans sécheresse, induisent en général aux réflexions salutaires. Par ces analyses ainsi que par les réflexions qui les accompagnent, par ses exégèses liturgiques comme par son apologie de la musique sacrée, ce livre, au style heureusement travaillé, constitue une véritable œuvre d'art chrétien. Souhaitons que le public des fidèles, répudiant enfin les niaiseries, les fadeurs et les mondanités que certains lui servent comme de la littérature, fasse fête à des écrits de ce genre, réellement littéraires et intimement glorificateurs de la religion.

Alph. GERMAIN.

***

VIVE LA GRÈVE ! par Daniel Robert.

Drame, comédie ? L'un et l'autre, mais plutôt drame malgré les scènes vécues où l'auteur nous montre les côtés comiques ou ridicules de la propagande anarchiste. C'est qu'il est impossible de s'arrêter un instant devant le spectacle empoignant de la lutte sociale sans être frappé par la grandeur de cette lutte. Ce n'est plus le fait isolé d'une révolte passagère, c'est la masse qui bouillonne, avant de lancer le jet terrible de flamme et de lave destructrice, qui bouleversera l'humanité. Nous sommes tous autour de ce volcan, nous voyons le nuage s'obscurcir, nous entendons la clameur grandissante du torrent qui monte, encore maintenu par la vieille législation, mais nous comprenons qu'il arrivera un moment où la barrière crèvera de toutes parts et la dévastation, alors, sera complète.

Il n'y a qu'une seule force assez puissante pour arrêter cette nouvelle barbarie qui menace notre douce et brillante civilisation, cette force, c'est la religion catholique. Elle seule pourra refréner les violences, éclairer les esprits, apaiser la haine et éteindre les convoitises.

C'est donc une très grande et belle œuvre de l'aider dans cette tâche, et c'est, on peut le dire, la plus excellente des œuvres actuelles, dans la littérature. Faire comprendre aux masses ouvrières qu'on les trompe, qu'on les berne, qu'au moyen de phrases creuses et de promesses fallacieuses, les meneurs ne poursuivent que leur intérêt égoïste. Leur montrer qu'elles seront les premières victimes de cette révolution sociale, qu'elles lâchent la proie pour l'ombre, le pain assuré pour la plus problématique des richesses, mais leur démontrer ces vérités d'une façon vibrante et frappante, tel est le but

Digitized by Google

que devraient avoir nombre d'écrivains bien pensants et de grands talents qui s'attardent trop en des œuvres de pur dilettantisme.

Aussi ne peut-on assez louer et applaudir les hommes de haute et noble intelligence qui se lancent avec courage dans la mêlée, proclamant la vérité par la puissance de leur talent et la justesse de leur pensée.

L'auteur de « Vive la grève » doit-être mis en tête de cette élite. Sa pièce est un éloquent réquisitoire contre l'œuvre de haine et de destruction qu'est la propagande anarchiste. Nul doute qu'elle ne fasse une trouée victorieuse dans la masse démoniaque des fauteurs de grèves et des destructeurs de foyers. On devrait la répandre partout où l'usine existe. On devrait la jouer dans tous les cercles ouvriers et nous espérons que bientôt ce vœu pourra se réaliser, par l'impression de cette excellente œuvre scénique.

Qu'il nous soit permis, en émettant ce vœu, de présenter quelques observations à l'auteur. Il nous semble que le dialogue, parfois, pourrait être plus serré, plus incisif, surtout dans le premier acte. Les discussions restent trop dans la banalité connue. Il faudrait les saupoudrer de quelques mots à effet qui les mouvementent davantage. Ce n'est pas un bien grand travail et cela rendrait : *Vive la grève*, doublement intéressante et passionnante.

On sent trop que cette pièce a été écrite d'une veine rapide, enthousiaste, frémissante, mais trop dédaigneuse de la perfection du détail. C'est pour la même cause que le spectateur éprouve, çà et là, quelque peine à suivre la course rapide de l'auteur. Un peu plus d'explications seraient nécessaires, par exemple dans la conduite du traître David, dans l'excessive crédulité du patron Darlay et enfin et surtout, dans la scène finale où la sœur Jeanne annonce aux ouvriers la réouverture de l'usine sans qu'on puisse comprendre comment elle, petite sœur, est chargée, de recruter ainsi le personnel ouvrier de la nouvelle fabrique. Ne serait-ce pas le moment de faire intervenir son frère qui s'évanouit dès le premier acte et pourrait, avec plus de vraisemblance jouer son rôle de Providence N° 2 à côté de sa bonne petite nonne de sœur ?

Peut-être cette critique paraîtra-t-elle bien audacieuse à l'auteur, venant d'un simple porte-plume inconnu. Elle lui prouvera cependant le vif et sincère intérêt que son œuvre éveille. La louange sans discussion ne se donne qu'aux amateurs de sucre de pomme et, à notre avis, la plus grande marque d'admiration qu'on puisse témoigner à un auteur, c'est de lui administrer quelques bons coups de bâton.

MAVIL.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES

Digitized by Google

LE MARIAGE CHEZ LES RAJPOUTES.

Bien qu'il y ait des Râjpoûtes[1] dans toute l'Inde, leur pays par excellence est le Râjpoûtânâ. Là ils sont plus nombreux que dans les autres districts et plusieurs grands États indigènes sont gouvernés par des princes de leur caste; tels les États de Yaypour, d'Oudaypour, de Yôdpour, de Bikanîr, et beaucoup d'autres moins importants.

La caste des Râjpoûtes ou Kshatriyas, est la seconde des quatre grandes castes hindoues, du moins au point de vue religieux, car les Brahmes étant des dieux, ont nécessairement le pas sur tous les autres, aux yeux d'un peuple dont tous les instincts sont superstitieux. Mais au point de vue de l'influence civile, les Râjpoûtes l'emportent en pouvoir, en richesses, en magnificence, et on peut le dire aussi, en honnêteté, en générosité et en bravoure. C'est la caste des rois, des nobles, des guerriers. Ils savent d'ailleurs respecter leur dignité plus qu'aucune autre caste hindoue, et on ne peut nier qu'aujourd'hui encore, surtout dans les hautes classes, ils se distinguent par un extérieur plus poli, plus honnête et plus noble que les Hindous des autres castes, Brahmanes y compris. Aussi ceux-ci se sont-ils efforcés de rabaisser les Râjpoûtes afin de conserver eux-mêmes une influence prépondérante sur l'esprit du peuple ; ils ont écrit que les Râjpoûtes actuels ne sont plus que des bâtards qui ne descendent des anciens Kshatriyas que par les femmes. Mais les Râjpoûtes continuent à bon droit à se croire, eux et leurs ancêtres, les seuls vrais Râjpoûtes qui aient jamais existé. Si l'on considère en effet, que les vrais Kshatriyas, au dire des Brahmes, sont ceux qui, dans leurs livres sacrés, vivaient aux temps de la fable, dans les trois premiers âges du monde, on comprendra que

1. *Râja* : roi ; *poût* ou *poutra* : fils.

Digitized by Google

leur assertion soit de nature à impressionner assez peu les Râjpoûtes d'aujourd'hui.

Le Satyoug, ou âge d'or, comprend, d'après les livres sacrés, un million sept cent vingt-huit mille ans. Le roi Satyabrata régna du commencement à la fin de cette ère : c'est le premier ancêtre des vrais Râjpoûtes. Dans le têtrayoug, l'âge d'argent, qui dura un milion deux cent quatre-vingt-seize mille ans, les râjâs eurent, paraît-il, le privilège de vivre ou de régner durant une moyenne de vingt-trois mille ans chacun, tandis que leurs sujets ne vivaient qu'environ deux mille ans. Dans le dwâparyoug, l'âge de bronze, c'est-à-dire un espace de huit cent soixante-quatre mille ans, les hommes ne vivent plus en général qu'un millier d'années ; mais les rois vivent encore en moyenne vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize ans. Enfin du commencement du kaliyoug, âge de fer, jusqu'à l'extinction par Vishnou, des Râjâs, descendants du soleil, les rois n'ont plus régné que trente-trois ans en moyenne. Telle aurait été, d'après les livres sacrés, la caste des vrais Kshatriyas. Ceux des temps actuels, malgré leurs prétentions à se croire encore fils du soleil, n'ont aucun droit de revendiquer ce titre. Pour mon compte, j'avoue que si le destin m'avait fait naître Râjpoûte, cette longue série d'ancêtres me laisserait bien quelque doute ; je préférerais une généalogie moins vénérable, moins éclatante peut-être, mais aussi moins risquée. Et si les Brahmes eux-mêmes ne devaient leur origine qu'aux anciens Rishis et Mounis des temps préhistoriques, il y a tout à parier qu'ils seraient encore paisiblement endormis dans le cerveau de Brahma, attendant qu'un heureux caprice de la Maïyâ vînt leur donner l'illusion d'une existence séparée [1].

1. Qu'est-ce que la Maïyâ ? D'après la philosophie de Vedas, Brahma est l'être suprême, ou mieux l'être unique. Théologiquement du moins, Brahma est tout et il n'y a rien que Brahma, d'où le grand principe philosophique : « ekhan Brahma, dwityan nâstî », c'est-à-dire : premièrement Brahma, ensuite rien. Mais si l'on veut étudier cette théorie qui paraît d'abord panthéiste, on arrive à croire qu'elle est plutôt nihiliste. Qu'est en effet Brahma ? Il faut se le représenter sous deux aspects : il est nirgounn et sagounn. Il est nirgounn, sans qualification, sans détermination, avant l'apparition du monde. Dans cet état on ne peut lui attribuer aucune spécification, il n'est ni matière ni esprit, il n'est ni intelligent ni ignorant, ni puissant, ni impuissant ; il ne se connaît pas lui-même. C'est une sorte de matière première au sens scholastique, avec cette différence qu'il peut devenir ou esprit ou matière et que les formes qu'il prendra ne sont point des formes réelles, mais pure imagination, pures illusions de son esprit, ou pour parler plus juste, de son rêve qu'il est esprit. Car cet être indéterminé est sujet à des crises de Maïyâ (Maïyâ veut dire

Digitized by Google

Mais rentrons dans le réel. Les cérémonies si minutieuses du mariage râjpoûte que nous allons décrire, nous donneront une idée de ce qu'est le mariage dans toutes les castes ; car, sauf la magnificence et la prodigalité râjpoûtes, c'est à peu près partout le même cérémonial. Nous ferons grâce au lecteur d'une infinité de rites moins importants, souvent puérils et absurdes, toujours superstitieux, qui accompagnent les rites principaux, il serait par trop fastidieux de décrire toutes les bénédictions, incantations, exorcismes, prostrations, oblations, adorations qu'il faut nécessairement accomplir en cette circonstance si l'on veut qu'un mariage soit heureux. L'enfantillage et le grotesque y coudoient à chaque pas le sérieux et le religieux. Nous en verrons assez pour comprendre combien la vie d'un hindou est rivée aux usages de la caste et incrustée dans ses erreurs religieuses. Il ne saurait se départir de ces coutumes consacrées, même pour les détails les plus insignifiants. On se fera par là une idée de la difficulté qu'il y a pour un hindou d'embrasser le christianisme. En se faisant chrétien, il faut qu'il renonce non seulement à l'idolâtrie, mais, de fait, à sa nation, à sa famille, à ses biens et qu'il se résigne à n'être plus en ce monde qu'un étranger, un paria.

La caste des Râjpoûtes, comme les autres grandes castes, est subdivisée en une multitude de classes ou tribus, dont les principales au Râjpoutânâ sont les Lisodiyas, les Kachhawas, les Râthors, les Batîs, les Chanhans, les Thâlâs, les Yadawas et les Taurs. Les autres tribus râjpoûtes sont moins nombreuses en ce pays ; elles ne possèdent aucun état spécial au Râjpoutânâ et n'y occupent aucune situation importante ; mais, comme caste, elles ont droit au même rang, aux mêmes honneurs que les huit mentionnées.

illusion.) Il est alors dans une sorte de rêve, de délire, où il s'imagine être tout ce que nous voyons en ce monde. Vous qui lisez ces lignes, vous n'êtes autre chose que Brahma, mais Brahma qui a l'illusion de croire qu'il est homme, qu'il comprend, qu'il lit, qu'il a une personnalité distincte. Un dévtâ : c'est Brahma qui s'imagine être un dieu ; un âne c'est toujours Brahma qui rêve qu'il est un âne. Dans cet état il est sagounn, c'est-à-dire déterminé, spécifié ; mais un jour il redeviendra nirgounn, Brahma pur, quitte à retomber au pouvoir de quelque autre maïyâ. Le grand devoir d'un être raisonnable est la contemplation par laquelle l'ascète s'efforce d'échapper à l'enivrement de la Maïyâ, à se dépouiller de l'imagination qu'il a d'être une existence séparée, pour se bien persuader qu'il est Brahma tout pur. Pour cela il doit se dégager autant que possible de toute impression, de toute sensation, de toute passion, de tout vouloir, de toute intelligence, de toute idée ; il arrive ainsi au nirvâna qui le fait rentrer dans le sein de Brahma absolument pur de toute illusion.

Digitized by Google

Parmi ces huit nous avons nommé les Taurs ; bien qu'ils ne possèdent aucun état dans tout le Râjpoutânâ, parce qu'à cette tribu appartenaient les derniers rois indépendants de Delhi.

Les membres de ces différentes tribus, bien qu'ils puissent se compter par millions et être séparés de la souche originelle par de nombreuses générations, ne peuvent se marier dans leur propre tribu. Car chaque tribu est supposée descendre d'un seul et même ancêtre, et les Shastras ou livres sacrés proscrivent le mariage entre descendants d'une même souche. Le Râjpoûte doit donc se marier dans une tribu différente de la sienne ; mais il doit cependant se marier dans la caste râjpoûte, et en aucun cas il ne lui est permis de prendre une femme d'une autre caste.

Le mariage chez les Râjpoûtes, plus encore que chez les autres castes, a une influence très grave, souvent funeste, sur la fortune et le bien-être des familles. C'est surtout en cette circonstance en effet que le Râjpoûte, surtout s'il est riche et noble, s'efforce d'éblouir les autres par une munificence folle, presque toujours imposée par la prodigalité des ancêtres qu'il faut bon gré mal gré imiter, sous peine de manquer à la bienséance et de s'attirer les railleries et le mépris. Sous la pression de l'influence anglaise, les Râjpoûtes de cette contrée, formés en comité (le Walter-Krit Râjputrâ Hitkarini sabhâ), ont essayé d'obvier aux abus résultant de cette prodigalité et une sorte de compromis, consenti par les Râjpoûtes des hautes classes surtout, a donné de bons résultats ; mais les abus sont loin d'avoir complètement disparu. Le premier point réglé dans ce comité était que le Thâkour (noble râjpoûte) dont les revenus annuels surpassaient vingt mille roupies, ne pourrait dépenser, dans un mariage, pas plus du quart de son revenu. Ceux dont le revenu est entre vingt mille et dix mille roupies ne pourraient pas dépenser plus d'un tiers, et avec un revenu au-dessous de dix mille roupies, on ne pourrait dépenser plus des deux tiers. Mais s'il est facile de faire des règlements aux Indes comme en Europe, il est moins facile de les appliquer strictement, surtout quand l'amour-propre est en jeu. Comment déterminer le revenu de la plupart des familles ? Et surtout comment s'assurer que le maximum permis n'a pas été dépassé particulièrement quand les dépenses se font en argent et non en nature. Les grands frais du mariage sont en effet les présents très riches que les grandes familles ont à faire aux parents de l'époux

Digitized by Google

qu'elles destinent à leur fille : éléphants, chameaux, chevaux, bœufs, buffles, etc. L'inconvénient de ces prodigalités n'était pas seulement la ruine des familles ; mais comme les grosses dépenses incombaient aux parents de la fille, il s'ensuivait qu'à de certaines époques encore toutes proches des temps actuels, on ne trouvait plus guère, chez les Râjpoûtes, que des enfants mâles ; les filles étaient supprimées à leur naissance [1].

Chez les Râjpoûtes comme chez tous les Hindous, ce sont les parents qui s'occupent de trouver des époux à leurs enfants. Les goûts et les inclinations de ceux-ci sont très peu consultés. Ici les sages trouvent qu'il est absurde, inhumain de laisser le choix d'une femme à des enfants sans expérience. Cette sagesse hindoue étonnera peut-être les Européens ; mais elle lui paraîtra moins étrange, elle lui paraîtra justifiée, s'il réfléchit qu'aux Indes presque tous les enfants sont mariés avant l'âge de dix ans. Ce qui est injustifiable, c'est l'usage de marier des enfants qui ont à peine l'usage de la raison. Aussi le Comité dont nous avons parlé a-t-il aussi essayé de réglementer ce point, en fixant l'âge du mariage, pour les filles au-dessus de quatorze, et pour les garçons au-dessus de dix-huit ans. Cette mesure, quoique bonne et agréée par les Râjpoûtes, est cependant presque sans application. Aux Indes, les Anglais ont bien imposé l'inscription au registre de naissance, mais dans l'état actuel de la civilisation, cette innovation ne paraît pas devoir être un succès [2]. Aussi, bon gré, mal gré, l'âge des enfants est souvent laissé à l'appréciation et aux calculs plus ou moins intéressés des parents qui ne manqueront pas suivant les circonstances de surfaire ou de réduire.

C'est généralement le père de la fille qui lui choisit un mari.

1. Aujourd'hui encore, il n'y a ni fête ni réjouissance à la naissance d'une fille. Loin de là : on tâche de ne pas ébruiter ce triste événement, c'est une de ces calamités qu'il faut supporter en silence. C'est tout au plus si quelque proche parent osera exprimer sa sympathie pour le père humilié et vexé, par quelque parole de consolation. Ne vous désolez pas, lui dira-t-il, tous les malheurs sont dans la main de Dieu ; l'homme ne peut rien que faire appel à tout son courage.

2. L'officier d'état civil se trouve en face d'une tâche singulièrement ingrate ; car les hautes castes surtout voient de très mauvais œil cette ingérence intolérable dans les secrets des familles. S'il avait à borner ses perquisitions à la naissance des garçons, il rencontrerait encore une certaine résignation, ou du moins il pourrait compter sur une certaine chance d'exactitude dans le fonds et les détails de l'inscription au registre. Mais pour les filles, il doit se résigner à n'enregister que des probabilités ; toute sa statistique est en défaut et il se butte souvent à des surprises qui le rendent très perplexe et à des mystifications décourageantes.

Digitized by Google

Son choix fait, il entre en pourparler, non pas avec son futur gendre, mais avec le père de celui-ci [1].

Mais avant que les deux pères puissent s'entendre, il y a toute une série de conditions très compliquées à étudier et à résoudre et qui ont une importance capitale dans la décision.

Un Hindou ne peut résoudre une affaire aussi importante que celle du mariage contre la volonté du destin, des dieux et surtout des Brahmes. Un brahme astrologue est donc appelé et celui-ci doit se livrer à une étude approfondie des horoscopes des deux futurs époux, des signes du zodiaque, des constellations, etc., afin de se rendre compte que, d'une part le mariage projeté n'est pas contre la volonté du destin, et ensuite qu'il sera une heureuse union. Un Hindou ne saurait contracter mariage contre sa décision. L'astrologue fait donc la comparaison des deux horoscopes. Il faut qu'il étudie minutieusement 1° le Varann, 2° le Washiyâ, 3° le Tarâ, 4° le Yoni, 5° le Grahmaitrî, 6° le Gann, 7° le Bhakoûte, 8° le Narî de chacun des deux époux. Si nous transcrivons ces détails fastidieux, c'est pour donner une idée de la difficulté qu'il y a d'arriver à faire aux Indes un mariage bien et dûment assorti. En fait, c'est à se demander comment on peut bien arriver à y faire un seul mariage. Et pourtant tout le monde arrive à se marier, beaucoup même à se marier plusieurs fois, car la polygamie est dans les usages. On en conclura qu'aux Indes, comme partout, il y a des personnes très habiles à trancher les plus grosses difficultés.

1° Examinons d'abord le Varann. (Le Varann veut dire teint, couleur et par dérivation caste.) Il y a quatre Varanns. Les Brahmanes, les Waishyâs, les Kshatriyâs et les Soudras. Un enfant, dans l'examen actuel est supposé, par une fiction astrologique, appartenir à tel ou tel Varann suivant les signes du zodiaque sous lesquels il est né. Un enfant né sous les signes des Poissons, du Cancer et du Scorpion est considéré comme appartenant à la caste des Brahmes. Né sous les signes du Bélier, du Lion, du Sagittaire, il est Kshatriyâ; sous les signes de la Vierge, du Taureau, du Capricorne, il est Waishyâ: sous ceux des Gémeaux, de la Balance, du

1. Cela ne veut pas dire, comme on le comprend, que ce choix ne lui a pas été suggéré par des officieux, intéressés au bonheur des futurs époux. Il est certain en effet qu'à peine le jeune râjpoûte est-il né, avant même qu'il puisse parler, les femmes de la maison s'occupent déjà de son mariage et lui cherchent une femme dans une famille au moins aussi noble que la sienne.

Digitized by Google

Verseau, il est Soudra. La règle est que si la fille est née dans un Varann plus élevé que celui où est né le garçon, le mariage ne peut avoir lieu ; mais il peut se faire au contraire si elle est née dans un Varann inférieur au sien. Tout est pour le mieux s'ils appartienent au même Varann.

2° Le Viyashyâ. Ici encore, il faut examiner si le Viyashyâ de la fille est supérieur ou non à celui du garçon et c'est encore de l'examen du zodiaque que dépend la décision. Le zodiaque comprend des signes de trois espèces, les uns représentent des bipèdes, d'autres des quadrupèdes,les autres des bêtes qui n'appartiennent à aucune de ces deux catégories. Les Hindous, du moins en astrologie, admettent que les bipèdes ont la préséance, les quadrupèdes ont le second rang. Il faut que le Viyashyâ dans lequel le jeune garçon est né, soit supérieur à celui de la fille, autrement il doit chercher fortune ailleurs.

3° Le Tarà ou Hakshtrâ (étoile ou constellation). Il y a vingt-sept constellations, et à la naissance de l'enfant, on a soin de bien indiquer dans son janampâtra (janam: naissance; patra: tableau-horoscope), sous quelle constellation il est né. Pour savoir si l'union projetée est assortie, on compte le nombre des constellations qui séparent la naissance de l'un de celle de l'autre ; on divise par 9, et si le reste est 3, 5 ou 7, l'union sera malheureuse; il faut y renoncer.

4° Le Yonî. Parmi les signes du zodiaque, il en est qui représentent des êtres antipathiques les uns aux autres, et d'autres sympathiques. Il est clair que si le jeune garçon est né par exemple sous la constellation du cheval (ashwânî) et la jeune fille sous une constellation dont le signe est antipathique au cheval, on ne peut attendre que brouille et désaccord dans le ménage.

5° Le Grahmaitrî (grih : planète, maitri : groupe). Les signes du zodiaque sont réputés sous l'influence des différentes planètes. Ici encore il faut considérer si les planètes des deux époux sont amies ou ennemies. Ces planètes sont : Mangalore ou Mars qui influe sur le Bélier et le Scorpion ; Sukra ou Vénus qui influe sur la Balance et le Taureau ; Budha ou Mercure, sur les Gémeaux et la Vierge ; Brihispati ou Jupiter, sur le Sagittaire et les Poissons : Chandrâ ou la Lune, sur le Cancer ; Shani ou Saturne, sur le Capricorne et le Verseau ; et Soûraj ou le Soleil, sur le Lion. Si les planètes des deux époux sont en délicatesse, comment l'accord pourrait-il régner dans la famille ?

Digitized by Google

6° Le Gann (gann : troupe, famille). Il y a trois ganns : le Dergann ou nation des dieux ; le Râkshasgann ou la nation des démons ; le Manushyagann ou genre humain. Ces trois familles se partagent les constellations. S'il arrive qu'un garçon est né dans le gann des dieux et la fille dans le gann des démons, le mariage est impossible.

7° Le Bhakoûte (différence entre les signes du zodiaque). Pour cet examen, on compte le nombre des signes du zodiaque qui se trouvent entre le signe de l'époux et celui de l'épouse ; si ce nombre est 6, 8, 4 ou 12, c'est un mauvais augure, les autres nombres, au contraire, annoncent une union heureuse.

8° Le Narî (tiers de l'équateur). Il y a trois narîs, chacun desquels comprend neuf constellations. On ne peut marier deux enfants qui seraient nés dans le même narî.

Après cet examen minutieux, on fait la somme des points en faveur du mariage. Si la somme dépasse 27, le mariage sera parfait. De 17 à 20, il ne promet ni bien ni mal. Mais au-dessous de 17, il n'y a décidément rien à faire.

Cette étrange codification des empêchements de mariage, inventée par la théologie brahmanique, amènera peut-être quelques esprits à comparer la loi chrétienne au rituel hindou. Ils trouveront qu'en ces matières, aux Indes, tout est arbitraire, incongru, insensé. C'est le règne de la superstition, c'est-à-dire d'un sentiment religieux naturel et bien vivant, mais qui a perdu son objet réel et qui n'a pas de règle dans ses manifestations. Dans l'Église catholique, au contraire, la loi morale aussi bien que la loi cérémonielle restent toujours dignes de Dieu et en accord avec la raison. Ce qui est vrai sur le point qui nous occupe, est aussi exactement vrai pour tous les autres points de doctrine, de morale et de pratique rituelle. Cette seule comparaison suffirait à une âme droite pour comprendre quelle reconnaissance la raison humaine doit à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui l'a sauvée des aberrations dans lesquelles l'entretiennent toutes les fausses religions. — Mais, faut-il le dire, il est des chrétiens d'Europe en visite aux Indes, qui goûtent peu la faveur d'être nés au sein du christianisme et montrent au contraire une admiration insensée pour toutes les sottises rituelles de l'idolâtrie. Nous ne parlons pas ici des touristes avides de curiosités, à qui il suffit qu'une chose soit étrange pour qu'ils la jugent admirable ; ni des âmes bleues, pour qui, tout ici, s'habille de poésie.

Digitized by Google

Hommes, bêtes, édifices, huttes et ruines, richesses et pauvreté, faste et haillons, ils voient tout baigné dans la lumière éblouissante d'un soleil toujours en triomphe, dans un ciel incomparable. Toutes les formes gracieuses et grotesques, tous les coloris, doux et criards, les contours des rues, les recoins même des maisons, les objets les plus banals, les choses les plus hideuses étincellent sous les éclaboussements d'une lumière qu'on ne voit qu'aux Indes. Tout cela prend des reflets qui charment, éblouissent, grisent, hypnotisent. Oui, tout est divin pour un séjour de quelques mois. Mais restez dix ans aux Indes, et la poésie s'envolera; il ne restera que la réalité nue, laide, triste, poignante. Il restera un soleil dur, impitoyable, aveuglant, qui dessèche, brûle et dévore tout ; la misère physique poussée jusqu'à l'impossible et la misère morale crue, répugnante, incroyable. L'âme la plus poétique sera complètement dégrisée...

Mais il est des touristes moins inoffensifs. Ce sont les savants, les philosophes : hommes sans convictions religieuses, qui viennent, contents de trouver aux Indes une pâture à leurs aberrations. Ils ne sont pas satisfaits du christianisme qui choque constamment non la vérité, — ils ne se préoccupent pas beaucoup de la vérité — mais leurs instincts qui réclament toutes les licences. Le christianisme leur répugne et leur sympathie va naturellement à tout système qui ne gêne pas leurs tendances. Ils n'ont jamais étudié la religion chrétienne qu'en des revues ou des livres où elle est dénaturée. Ils n'ont pas lu l'Evangile, mais ils ont lu les Védas, les Phâstras, les Poûrûnas, et parce que dans ces livres, où toutes les extravagances de l'esprit humain pourrissent depuis des siècles, ils auront rencontré une parole sensée, perdue en ce fumier, comme une vierge pure dans une sarabande de filles de mauvaise vie, une pensée juste peut-être, mais qui n'est qu'une hypocrisie par la place même où elle s'est fourvoyée, ils sont pris d'admiration pour les livres hindous. Ils les trouvent plus beaux que l'Évangile. Eux qui se déclarent libres de tout préjugé religieux, admirent toute la vie hindoue pénétrée du haut en bas d'un étrange sentiment religieux. Si ce prétendu savant voulait, je ne dis pas soulever le pardâ qui cache la laideur du paganisme, car il n'y a point de voile, tout est nu, tout s'étale à l'œil qui veut voir, mais s'il voulait regarder de bonne foi, il verrait qu'ici le spirituel, le mystique n'est que pure comédie. Les Brahmes qu'il a appris à vénérer dans leurs livres sacrés, lui

Digitized by Google

apparaîtraient dépouillés de leur auréole dans leur terre à terre de bons pères de famille, avec des préoccupations qui n'ont rien d'idéal, plus affamés de la graisse de la terre que de la rosée du ciel. Il verrait ces pourôhites, ces sacrificateurs légendaires, ces prêtres majestueux, sous leur vrai jour, ignorants, avides, ridicules jusqu'à être la risée des gens des plus basses castes. Il verrait ces dieux de marbre sculpté ou de pierre brute, enduits de beurre et de vermillon, ces dieux obèses, obscènes, répugnants: Hanoumân le dieu-singe, Ganêsh à la tête d'éléphant, Aâli la grande déesse gorgée, saoûle de sang humain, Mahâdeo l'infâme. C'est à ces dieux que va la faveur populaire. Il verrait ces sâdhous hypocrites, impudents, canaille sacrée à qui tout est permis, qui cherche l'admiration et les aumônes en poussant l'absurde, le dégoûtant jusqu'aux dernières limites. Il écouterait le langage et les chansons du peuple, où il ne se trouve presque pas une phrase qui ne soit obscène. Il comprendrait ce qu'est le christianisme et ce qu'est le paganisme. — Mais il ne voit toutes ces choses que dans son préjugé, sa rancune anti-chrétienne et dans ses réminiscences poétiques des livres hindous. Il admire tout sans mesure : ces Brahmes pénétrés du sentiment de leur divinité qu'on ne peut toucher, qu'on ne peut approcher, qu'on ne peut regarder sans sacrilège, ces saints hindous immobiles dans la contemplation du néant, ces jôguîs, voués à des pénitences extravagantes, ces dévots qui passent leurs journées en ablutions sacrées, en répétant mille fois le nom de leur dieu : Râm, Râm, Râm, ou en pèlerinages aux fleuves divins ; ces temples, ces sanctuaires de toute forme, de toute grandeur, jetés partout aux coins des rues, au centre des places publiques et où les dévots joignent les mains, se prosternent, offrent des sacrifices, des fleurs, de l'encens. Tout cela le ravit ; il admire tout, et par-dessus tout, la doctrine Brâhma le grand tout, dont toute créature n'est qu'une manifestation ; ce système de transmigrations indéfinies qui doivent se terminer dans le grand lîna final ou la résorption de tout dans le sein de Brâhma. Il compare tout cela avec ce qu'il croit savoir de la religion chrétienne. Il s'imagine y trouver des ressemblances, et il en tire comme conclusion que la religion chrétienne est une conception humaine comme tout ce qu'il voit ici. Il y cherche parfois cette illusion : que les dogmes et les pratiques chrétiennes sont un emprunt fait à l'Hindoustan. Il y trouve des contrastes qu'il cherche à résoudre et qu'il

Digitized by Google

résout toujours contre le bon sens, en faveur du paganisme.

S'il se contentait encore de digérer tout seul ce miel douteux qu'il a butiné sur les fleurs de la civilisation hindoue, il ne ferait de mal qu'à lui-même ; mais il faut qu'il fasse part aux autres de sa bonne fortune. Il se croit appelé à éclairer le monde et à propager ses idées saugrenues. Elles nous reviennent parfois aux Indes sous une forme ou sous une autre. Il est des Hindous de haute caste qui sont très friands des hommages que les savants européens rendent à leur sagesse, à leurs livres sacrés, à leurs institutions. Il se rencontre parfois aussi des Européens qui se croient appelés à vulgariser ici ces belles découvertes des savants ; on voit ces vulgarisateurs mâles et femelles, pérorer au milieu d'assemblées composées uniquement d'indigènes, déprécier devant eux le christianisme et vanter la religion des Védas. L'orgueil national hindou trouve son compte à ces déclamations insensées ; il y trouve une raison de rester loin des idées chrétiennes ; il les trouve absurdes, dangereuses, puisque ce sont des chrétiens eux-mêmes qui le disent et il s'entête de plus belle dans sa civilisation surannée ; il s'encroûte dans ses superstitions imbéciles comme une momie qui essayerait encore de se draper dans ses bandelettes calcinées par les siècles. C'est ainsi que certains esprits éclairés d'Europe prétendent favoriser la civilisation et apporter la lumière aux païens. Hélas ! la bêtise humaine est inscrutable !

Mais il est temps de revenir à notre sujet. Quand l'astrologue s'est bien convaincu que tout, dans les deux horoscopes est en faveur de l'union projetée et fait espérer qu'elle sera heureuse, les pères des deux enfants font entre eux les arrangements nécessaires et les fiançailles sont célébrées un jour de fête hindoue ou tout autre jour de bon augure. Cette cérémonie porte le nom de Amâl et bîrî (amal : opium ; bîrî : bétel).

Le futur époux, quand il est présent à cette cérémonie, est assis sur un coussin élevé ; à sa droite et à sa gauche sont assis tous ses parents et ceux de la fille qu'il doit épouser. On fait dissoudre un peu d'opium dans de l'eau qu'on verse dans un plat d'argent. Dans un autre plat on met des feuilles de bétel et dans un troisième, des fruits. L'un des parents de la fille se lève, offre une feuille de bétel à l'époux, et une cuillerée de l'opium étendu d'eau à chacun de ses parents présents. Cela fait, l'un des parents du jeune garçon rend les mêmes honneurs aux parents de la

Digitized by Google

fille. Les fruits sont ensuite distribués. Toute la cérémonie est accompagnée de chants et de danses. Le chant des ballades populaires mille et mille fois répétées, monotones, fatigantes, occupe une bonne part de la vie des Hindous, particulièrement des femmes. Celles-ci chanteront des heures entières, presque toute la nuit, si c'est dans le cérémonial de la fête, sans paraître fatiguées. Quant aux auditeurs, ils tâcheront de se résigner, puisque l'usage veut qu'on chante. D'ailleurs un Hindou est toujours résigné à tout. Les danseuses, dans les hautes castes surtout, font partie intégrante de toute fête, de toute cérémonie importante. L'engagement des fiançailles est fait, comme on le voit, par la volonté des deux pères, en présence des témoins qui sont les membres de la famille des deux époux. Le jeune garçon est ordinairement présent, car la cérémonie se fait dans la maison de son père ; mais sa présence n'est pas plus requise que celle de la jeune fille, et en leur absence l'engagement est réputé absolument valide.

P. PAUL de Lacroix-sur-Meuse,
Miss. Cap. au Râjpoûtânâ.

Digitized by Google

AUTOUR DE LA QUESTION BIBLIQUE.

On parle beaucoup de la « question biblique », c'est-à-dire de savoir *s'il est possible de trouver une solution satisfaisante aux contradictions apparentes ou réelles entre la Bible et la science.* Cette question n'est pas récente ; elle s'imposait déjà aux Saints Pères et aux grands théologiens du moyen-âge. Mais jamais elle n'a été discutée avec tant d'âpreté que de nos jours où les sciences naturelles et historiques ont pris un si grand développement. C'est pourquoi, pour s'en faire une idée assez précise, il ne sera pas inutile de la traiter un peu *in extenso.*

Dans la première partie de notre essai, nous donnerons quelques dates sur son origine et nous esquisserons ses différents systèmes ; dans la seconde, nous essaierons d'établir quelques principes capables de fournir une solution satisfaisante.

I

1. Le problème étant difficile, il n'est pas étonnant que l'on ait proposé des solutions parfois hardies et en désaccord avec l'enseignement de l'Église : Quelques-uns ont cru éviter les difficultés *en limitant l'inspiration aux matières de mœurs et de foi ;* et en ne sauvegardant pas l'inspiration pour les autres matières, sujettes de ce fait à l'erreur. D'autres, bien qu'étendant l'inspiration au contenu tout entier, atténuaient néanmoins, en dehors des matières de foi et de mœurs, les conséquences de l'inspiration, c'est-à-dire l'infaillibilité.

Ces opinions avaient cours avant le Concile du Vatican [1].

1. Cf. Holzhey, *Die Inspiration der hl. Schrift in der Anschauung des Mittelalters.* München, 1895. — Pesch, S. J., *De inspiratione S. Scripturae.* Friburgi, 1906, p. 160 et suivantes.

Digitized by Google

Néanmoins le Concile ne jugea pas nécessaire de formuler des décisions spéciales, il se contenta de renouveler le décret du Concile de Trente, à savoir *que tous les livres saints avec toutes leurs parties, sont sacrés et canoniques, parce qu'ils sont inspirés*, et il rejetta quelques idées fausses sur l'Inspiration [1]. Quant à l'*interprétation* des Écritures, les Pères renouvelèrent et expliquèrent authentiquement le décret de ce même Concile de Trente [2]. Enfin, au sujet de l'*infaillibilité* et de l'*essence et de l'extension de l'inspiration* des livres saints, le Concile ne donna aucune décision positive ; il laissa aux écoles la liberté de « disputer sur le mode d'inspiration, et selon le langage de l'école sur l'extension de cette inspiration [3]. »

2. Aussi les écoles ne s'arrêtèrent pas là. Comme le Concile n'avait rien décidé ni sur l'extension de l'inspiration, ni sur les qualités d'un livre inspiré, il semblait permis de trouver *des erreurs* dans la Bible, surtout si « toutes les parties », sur lesquelles, selon les deux Conciles, l'inspiration s'étend, ne sont pas prises dans un sens trop étroit. Et de fait, en 1872, *M. Rohling* soutient ces idées, dans son essai *Die Inspiration der Bibel und ihre Bedeutung für die freie Forschung* [4]. D'après lui, il est impossible de maintenir l'infaillibilité de l'Écriture dans les matières de sciences. La transmission de la doctrine du salut, but principal de la Bible, et l'infaillibilité de l'Église, ne s'étendent qu'aux *res fidei et morum*, de même l'*inspiration* ou plutôt son effet, l'*infaillibilité*, se limite à ce champ. Ainsi dans la Bible on ne doit pas chercher la science profane, mais *la science de l'âme*, perdue par le péché, comme dit Pierre Lombard [5].

1. « Eos (sc. libros) vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo, quod sola humana industria concinnati, sua deinde auctoritate sint approbati ; nec ideo dumtaxat, quod revelationem sine errore contineant ; sed propterea, quod Spiritu Sancto inspirante conscripti Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiae traditi sunt. » Sess. III, Const. de fide cath., Cap. 2.

2. « Nos, idem decretum renovantes, hanc illius mentem esse declaramus, ut in rebus fidei et morum, ad aedificationem doctrinae christianae pertinentium, is pro vero sensu sacrae Scripturae habendus sit, quem tenuit ac tenet Sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum sanctarum ; atque ideo nemini licere contra hunc sensum aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam Scripturam sacram interpretari. » *Ib.*

3. Coll. Lac. VII, 86 d.

4. Dans *Natur und Offenbarung*, p. 97 ss. ; l'essai porte le motto : Multa in scripturis sanctis dicuntur iuxta opinionem illius temporis. S. Hieronymus in Jer. 28.

5. Sent. II, 23. — Sur le récit de la création, Rohling juge ainsi : « Uber den Schöpfungsbericht der Genesis leuchtet nach dem Gesagten ein, dass der gläubige Exeget in

Digitized by Google

C'est aussi ce que semblerait insinuer le Concile du Vatican, disant que l'Écriture contient la *Révélation sans erreur ;* or, les propositions de nature profane ne touchent pas à la révélation, etc. [1].

En dehors de l'Allemagne, l'article de M. Rohling ne provoqua pas la même attention que l'œuvre de *M. Lenormant*, « Les Origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux », 1880-84.

Le savant orientaliste proteste bien maintenir pleinement la doctrine de l'Église sur l'inspiration ; mais il pense qu'elle a des degrés, selon les diverses matières : l'*infaillibilité parfaite* ne s'applique qu'aux « vérités relatives à la foi et aux mœurs ». « Les décisions de l'Église n'étendent l'inspiration qu'à ce qui intéresse la religion, touche à la foi et aux mœurs, c'est-à-dire seulement aux enseignements surnaturels contenus dans les Écritures. Pour les autres choses le caractère humain des écrivains de la Bible se retrouve tout entier » (p. VIII). Les premiers chapitres de la Genèse, selon M. Lenormant, sont des récits semblables aux mythes des peuples voisins ; « qu'il doive s'y trouver des inexactitudes, des erreurs, quoique par le fait un très petit nombre, c'est ce que l'orthodoxie la plus scrupuleuse n'a aucune raison de ne pas admettre [2]. »

Des idées analogues, au sujet du premier chapitre de la Genèse, furent émises, en 1881, par un évêque anglais, *Clifford* de Cliffon, dans son article : « The days of the Week and the works of Creation [3] » : le premier chapitre n'est pas de nature historique, mais il est plutôt un chant liturgique des Hébreux.

Un an après, le célèbre cardinal *Newman*, dans l'article « On the Inspiration of Scripture [4] », propose une limitation de l'inspi-

dieser Frage ebenso frei ist, als der ungläubige, verausgesetzt, dass er die Schöpfung aus Nichts und Adams Vaterschaft für die ganze Menschheit anerkennt », p. 106.

1. Au cours de cette même année, M. Rohling modifia son opinion, à cause d'une décision de Clément VI inconnue de lui auparavant. Le Pape demande (1351) au Patriarche des Arméniens, s'il croyait que l'Ancien et le Nouveau Testament, dans tous les livres transmis par l'Église romaine, contienne *partout de la vérité infaillible*. Cette question avait été causée par l'accusation que, selon les arméniens, la Genèse contenait quelque chose de faux sur la mort de Caïn. Rohling ajoute : « Hiernach ist kein Zweifel mehr, dass der Katholik die Irrtumslosigkeit der Hl. Schrift auch *in rebus profanis* annehmen muss. » *L. c.*, p. 433.

2. II, p. 324 s. Le 19 déc. 1887, l'œuvre de M. Lenormant était mise à l'Index.

3. Dans la *Dublin Review*, 1881.

4. Dans *The Nineteenth Century*, févr. 1884, p. 185-199. Voir P. Fonck, S. J., *Der Kampf um die Wahrheit in der hl. Schrift seit 25 Jahren*. Innsbruck, 1905, p. 59 ss.

Digitized by Google

ration aux « res fidei et morum » ; l'inspiration ne s'étend pas aux *obiter dicta*, c'est-à-dire aux choses qui n'ont rien à faire avec la foi et les mœurs, par exemple l'affirmation du livre de Judith que Nabuchodonosor était roi de Ninive, ou la remarque de S. Paul qu'il a laissé son manteau à Troas. L'exposé du cardinal ne fait pas connaître s'il soustrait aussi à l'influence de l'inspiration les données *scientifiques* de la Bible ; mais il l'étend expressément aux *récits historiques*, qui sont incorporés dans les livres sacrés pour le profit spirituel des hommes [1]. — Ainsi le cardinal maintient la véracité de la Bible du moins quant aux récits historiques.

En 1882, *M. H. Faye*, dans un écrit sur l'origine du monde, va plus loin. Il soustrait, comme Lenormant, à l'influence de l'inspiration toutes les données scientifiques de nature profane. Cette opinion a été considérée, dans plusieurs séminaires de la *France*, comme une « sententia probabilis ». De même en *Italie*, on commença à l'accepter.

Le chanoine *di Bartolo*, en 1888, dans « I criteri teologici », affirme qu'il n'y a pas d'inspiration pour les choses étrangères à la religion [2]. Dans une traduction française [3], son opinion a subi quelques modifications ; il distingue nettement *trois degrés* de l'inspiration, dont le *dernier* ne peut pas garantir l'*absence d'erreur* pour l'organe humain, ce degré se trouve dans les choses qui n'ont aucun rapport à l'ordre du salut, dans les « res accessoriae », comme la géographie, la chronologie, les sciences naturelles, la physique [4]. — Un autre chanoine, *Berta*, dans son livre : « Cinque libri mosaici » admet dans la Bible des défauts littéraires et des inexactitudes scientifiques. Et les deux Barnabites, *Savi* et *Semeria*, en 1892 et 1893, distinguent ce que Dieu a voulu et conséquemment inspiré, et ce qu'il a laissé faire [5].

Enfin en 1893, le Recteur de la Faculté catholique de Paris, *Mgr d'Hulst*, donnait un résumé de la controverse, sous le titre

1. Voir Pesch, *De inspiratione S. Scripturae*, 1906, p. 336.

2. « Non vi ha inspirazione e intervento sovranaturale nelle materie estranee all' ordine religioso. »

3. « Les Critères théologiques ». Paris, 1889.

4. Pesch, *l. c.*, p. 335 ss.

5. « Tout ce qui était nécessaire pour que le livre obtînt son but, c'est-à-dire, pour qu'il fût tel que Dieu le voulait, *Dieu l'a fait faire*, tout ce qui était indifférent à ce but, *Dieu l'a laissé faire*. (Semeria, dans la « Rev. bibl., » 1893, p. 434. Voir P. Höpfl, *Das Buch der Bücher*, p. 22[1]. Fonck, *l. c.*, p. 63.)

Digitized by Google

« la question biblique » [1]. Il se montre favorable aux idées nouvelles, quoiqu'il prétende n'en être que le rapporteur. « Il reste », pense-t-il, « que la nouvelle exégèse introduit des erreurs dans la Bible » [2]; il propose de dégager le dogme de l'inspiration de toute solidarité avec des propositions attaquables, pour n'avoir pas besoin de changer les explications selon les diverses étapes des sciences [3].

Cet article fut désapprouvé par les uns, et hautement loué par les autres. Inutile de le dire, au premier rang des approbateurs était M. Loisy. Dans un article « La question biblique et l'inspiration des Écritures » [4], ce dernier expose le désaccord de l'opinion nouvelle avec la doctrine des Pères et des théologiens du moyen-âge; et soutient néanmoins que l'infaillibilité de la Bible n'est pas « theologice certa ». Toute l'Écriture, même en matière de foi, n'a qu'une perfection *relative*, par rapport au temps de son origine, et l'explication même de l'Église doit changer selon les diverses époques.

3. Au temps où Mgr d'Hulst publia son article, on parlait déjà d'une décision imminente du Saint-Siège. Aussi M. Jacquier crut meilleur de ne pas manifester son opinion [5]. Du reste, Mgr d'Hulst lui-même s'était soumis d'avance, mais il ne pensait pas que le temps d'une intervention pontificale fût aussi prochain qu'il le fut en réalité. En effet, le 18 novembre de la même année, Léon XIII donnait au monde catholique la célèbre Encyclique *Providentissimus Deus*. Elle a pour but la réforme des études bibliques et leur avancement, selon les exigences des temps modernes, donc un but général. Ce serait se tromper si l'on ne voulait voir qu'en termes assez clairs, le Pape frappe les idées trop larges sur l'extension et la nature de l'inspiration : Le Pape y parle des « *innovations trompeuses et imprudentes* », contre lesquelles il faut protéger l'Écriture Sainte. Et il rejette la *limitation* de l'Inspiration et l'opinion qu'il puisse se trouver des erreurs dans la Bible; car, dit-il, la Bible est tout entière inspirée, avec toutes ses parties; or l'inspiration exclut toute erreur aussi absolument que Dieu, Vérité suprême, ne peut pas être l'auteur d'une erreur

1. Dès là date l'expression « question biblique ».
2. *Correspondant*, 1893, I, p. 232.
3. *L. c.*, p. 283, cf. *Nisius*, dans la « Zeitschrift für Kath. Theologie, 1894, p. 633 s.
4. Dans « L'enseignement biblique », 1893.
5. *L'Université catholique*, XIV, 1893, III, p. 584, Fonck, *l. c.*, p. 64.

Digitized by Google

quelconque. Dieu s'est servi, il est vrai, des instruments humains; mais cela n'empêche pas l'absence de toute erreur; il est impossible que l'auteur humain ait écrit quelque chose de faux. C'est la « doctrine ancienne et constante » de l'Église, énoncée aux conciles de Florence, de Trente et du Vatican [1].

L'encyclique ne manqua pas de faire grande impression. Mgr d'Hulst se soumit des premiers comme Recteur de la Faculté, dans une lettre publique, et dans une lettre privée du 22 décembre 1893 [2]. Quoique l'encyclique ne soit pas une décision *ex cathedra*, néanmoins tous les catholiques, à quelques exceptions près [3], l'acceptèrent comme une instruction authentique et officielle.

Désormais il n'était plus permis de limiter l'inspiration à quelques parties ou quelques matières de l'Écriture Sainte, non plus qu'il était permis de soutenir qu'il pût se trouver des erreurs dans la Bible. Selon l'encyclique c'eût été contredire la tradition ancienne de l'Église et des SS. Pères. Mais, comment expliquer les difficultés, comment prouver que l'Écriture ne contredit pas les

1. « Fieri quidem potest, ut quædam librariis in codicibus describendis minus recte exciderint;.... fieri etiam potest, ut germana alicuius loci sententia permaneat anceps; cui enodandæ multum afferent optimæ interpretandi regulæ: at nefas omnino fuerit, *aut inspirationem ad aliquas tantum S. Scripturæ partes coangustare, aut concedere ipsum errasse auctorem.* Nec enim toleranda est eorum ratio, qui ex istis difficultatibus sese expediunt, id nimirum dare non dubitantes inspirationem divinam *ad res fidei morumque*, nihil præterea, pertinere, eo quod falso arbitrentur, de veritate sententiarum quum agitur, non adeo exquirendum quænam dixerit Deus, ut non magis perpendatur quam ob causam ea dixerit. Etenim libri omnes atque integri, quos Ecclesia tamquam sacros et canonicos recipit, cum omnibus suis partibus, Spiritu Sancto dictante, conscripti sunt; *tantum vero abest ut divinæ inspirationi error ullus subesse possit, ut ea per se ipsa, non modo errorem excludat omnem, sed tam necessario excludat et respuat, quam necessarium est, Deum, summam Veritatem, nullius omnino erroris auctorem esse....* Atque adeo Patribus omnibus et Doctoribus persuasissimum fuit, divinas Litteras, quales ab hagiographis editæ sunt, ab omni omnino errore esse immunes, ut propterea non pauca illa, quæ contrarii aliquid vel dissimile viderentur afferre (eadem fere sunt quæ nomine novæ scientiæ nunc obiiciunt), non subtiliter minus quam religiose componere inter se et conciliare studuerint; professi unanimes, Libros eos et integros et per partes a divino æque esse afflatu, Deumque ipsum per sacros auctores elocutum, nihil admodum a veritate alienum ponere potuisse ». (Édition de Herder, p. 57 ss. (p. 143 ss.).

2. Voir les lettres chez *Brandi*, La questione biblica e l'Enciclica *Providentissimus Deus*, (Rome 1894), p. 212 ss.; d'autres se trouvent p. 201 ss.

3. En *Angleterre*, un auteur anonyme écrivit un article misérable « The papal Encyclical on the Bible » dans la *Contemporary Review*, avril 1894. Cet article fut traduit en français, mais ne parvint pas à arrêter l'attention des hommes sérieux. En *Italie*, dans la *Rassegna nazionale*, un article d' « Eufrasio » (pseudonyme) parla de l'Encyclique en termes respectueux, tout en cherchant à prouver que le document n'exclut pas absolument toute erreur dans la Bible. Cf. Brandi, *l. c.*, p. 53-72.

Digitized by Google

sciences? Grande question à résoudre : *Comment pouvons-nous, sur le double fondement de l'inspiration totale et de l'absence de toute erreur dans la Bible, chercher une conciliation entre les sciences et la Bible?* En cela consiste toute la question biblique.

4. Deux voies se présentaient pour aboutir à une solution satisfaisante.

On pouvait maintenir les principes suivis jusqu'alors, par l'exégèse catholique, en y ajoutant seulement, selon le conseil du Pape, une étude plus approfondie des sciences modernes et en cherchant à faire servir à l'exégèse ancienne, les résultats des découvertes et des progrès scientifiques. Cette méthode se recommanda aussitôt, parce que le Pape avait loué les SS. Pères d'avoir cherché à résoudre les difficultés qui étaient à leur temps presque les mêmes qu'aujourd'hui.

L'autre voie était de demander si, jusqu'alors, les exégètes catholiques n'avaient pas trop négligé quelques-unes des vues générales et s'il n'était pas possible de trouver un moyen de *trancher toutes les difficultés réelles et possibles.*

Les deux voies furent suivies, et c'est pourquoi les exégètes catholiques se divisent en deux groupes. Le premier est appelé « *école conservatrice* », le second « *école progressiste* ou *large* ». Ce ne sont ni *deux Catholicismes*, comme le veut Blondel [1], ni seulement un *mal entendu entre l'exégèse et la théologie* [2] : c'est une *question de principes.*

Les « *conservateurs* » poursuivent le chemin pratiqué par l'ancienne exégèse catholique ; ils cherchent la solution des difficultés en prouvant qu'elles ne sont pas fondées parce que souvent elles se basent sur des préjugés, sur des mésintelligences ou sur des falsifications. Ils avouent cependant n'avoir point trouvé un passe-partout donnant la clef de toutes les difficultés ; des problèmes s'imposent encore, et peut-être ne seront-ils jamais résolus. Du reste, cette école se subdivise en plusieurs classes selon le plus ou moins d'égard que l'on manifeste au sujet des exigences du temps présent. On reconnaît maintenant qu'il *faut* tenir compte de ces exigences mais on se divise sur la mesure à observer à leur égard [3].

1. *Histoire et dogme. Les lacunes philosophiques de l'exégèse moderne*, 1904, 2. cf. Göttsberger, *Bibl. Zeitschrift*, 1903, III, p. 226.

2. Ermoni, *La crise de l'exégèse biblique dans la Quinzaine*, 16 févr. 1904, p. 486.

3. « Es sind nur mehr wenige Exegeten, welche die alte traditionelle Methode durchaus

Digitized by Google

L' « *école large* » a une tendance progressiste, bien que chez elle encore il y ait divers degrés. Tous les tenants de cette école reconnaissent qu'il faut prendre au sérieux les difficultés qui se multiplient chaque jour. Estimant que c'est une entreprise vaine et inutile de les résoudre une à une, ils cherchent un *moyen général* de les solutionner toutes; selon leur sentiment, les catholiques n'ont que trop traité ces questions *a priori*. D'après eux encore, le concept de l'*inspiration* a besoin d'être révisé; jusqu'à présent, les théologiens en fixaient l'étendue, sans considérer *les faits bibliques;* maintenant il est nécessaire d'examiner l'Écriture en elle-même et d'étudier son caractère, pour trouver la vraie notion de l'inspiration : il faut procéder en un mot *a posteriori;* seule cette manière de considérer la sainte Écriture peut donner une solution satisfaisante.

Cette méthode a été surtout inaugurée en *France*, mais les autres pays l'ont également suivie, et de nos jours, elle compte beaucoup d'ardents défenseurs. Ce sont, pour n'en nommer que quelques noms, en *France*, le R. P. Lagrange, O. Pr., et plusieurs de son Ordre (en général les professeurs de l'École biblique à Jérusalem), en outre MM. Batiffol et Hackspill, les Pères Durand, Prat, Condamin, S. J.; en *Belgique*, Van Hoonacker; en *Hollande*, Poels, [maintenant Prof. à Washington]; en *Angleterre*, le Baron de Hügel, le P. Smith, S. J.; en *Italie*, Minocchi, Fracassini, Bonaccorsi, M. S. C., Zanecchia, O. Pr.; en *Allemagne*, les Prof. Engelkemper, Holzhey, Peters, Vetter, Göttsberger, P. von Hummelauer, S. J.; en *Autriche*, O. Happel; en *Suisse*, P. Zapletal, O. Pr.

Tous ces auteurs et tant d'autres cherchent à propager par leurs brochures et leurs articles les vues, qui selon eux, sont le fondement d'un progrès sain de l'exégèse catholique et d'une réconciliation entre elle et la science. Il faut l'avouer, l'école large a fait des progrès immenses, dans les dernières années. « Il ne s'agit point... d'une petite école, mais d'un immense mouvement dessiné dans le monde entier. Qu'on jette un regard sur une table de revues catholiques. En Angleterre le *Tablet* et le

festhalten wollen und keine höheren Autoritäten als Thomas und C. a Lapide kennen. Die meisten... können sich doch nicht der Notwendigkeit einer ausgiebigen Rücksicht auf die heutige Wissenschaft verschliessen. Die einfache Ablehnung hat zu keinem Ziele geführt, die Harmonisierungs-und Konkordanzversuche haben auf die Dauer auch nicht befriedigt. » Von Schanz, « Grundsätze, Richtungen und Probleme der Exegese im 19. Jahrhundert, » dans la « Bibl. Zeitschrift. » 1903, p. 13.

Digitized by Google

Month ; en Allemagne la *Biblische Zeitschrift*, la *Theologische Revue*, la *Theologische Quartalschrift ;* en Belgique la *Revue d'histoire ecclésiastique*, le *Muséon*, la *Revue bénédictine ;* en France la *Revue du clergé français*, le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de Toulouse, l'*Université catholique*, le *Canoniste contemporain*, le *Correspondant ;* en Italie les *Studi religiosi*, la *Rivista storico-critica delle Scienze teologiche ;* en Amérique la *New-York Review*, le *Catholic University Bulletin*, tous organes très vivants, très lus dans le clergé, ont accueilli largement les idées de progrès... Et nous ne parlons pas des revues plus avancées... [1] » telle, par exemple, la *Revue biblique*.

5. Quelles sont les propositions de « l'École large » [2] ? — Jusqu'à présent, disent-ils, on a traité la Bible trop *a priori* ; on l'a considérée (ce qu'elle est en réalité) comme la parole de Dieu, et de là on a conclu immédiatement : elle doit être *parfaite*, aussi est-il impossible d'y trouver des imperfections. De même, « on regardait volontiers comme un élément révélé et divin, telle institution, par exemple, que nous retrouvons aujourd'hui dans le monde sémitique plus ancien, tel récit dont les Babyloniens paraissent avoir connu la forme primitive. Dès lors..., on concluait que l'auteur inspiré avait pris cela dans la révélation, et parfois dans une révélation immédiate et contemporaine de l'inspiration, de sorte que sans... qu'il se soit formé un courant théologique très caractérisé, on en arrivait, çà et là, à confondre révélation et inspiration et à interpréter, comme révélées, des pensées d'origine humaine, que le but de l'inspiration n'était pas de révéler à nouveau, mais de conserver par l'Écriture [3]. » La conséquence de ces vues incorrectes était une grande confusion dans les données de la critique qui trouvait des imperfections dans la Bible et prouvait qu'en beaucoup de cas, nous n'avons pas dans nos livres sacrés des vérités nouvelles et inconnues avant qu'elles n'aient été fixées par l'auteur sacré. *Il faut donc*, disent-ils, *distinguer la révélation de l'inspiration*. Dans l'Écriture Sainte, tout est inspiré, mais tout n'est pas nécessairement révélé, puisqu'il s'y trouve beaucoup de choses déjà connues et pour lesquelles la révélation n'avait pas à intervenir. Nous voyons,

1. P. Lagrange, dans la *Revue biblique*, 1905, oct., p. 619.

2. En exposant la doctrine des « progressistes », nous entendons bien donner les idées des autres, mais non pas les nôtres.

3. P. Lagrange, *La Méthode historique*, p. 78 s.

Digitized by Google

en effet, la législation mosaïque emprunter nombre des prescriptions aux codes aujourd'hui connus des peuples voisins. Au sujet de cette loi et des deux cent treize articles dont elle se compose, on pourrait écrire en exergue : *Nova et vetera.* Seulement le nouveau y est entièrement neuf et ce qui est ancien y est renouvelé [1].

Relativement à la *perfection* de l'Écriture, il faut également changer les vues ; il n'est plus permis d'exclure *a priori* toute imperfection, sans consulter les *faits*. Car il y a beaucoup d'imperfections « accidentelles » dans la Bible : ainsi le texte a été souvent corrompu, par l'incurie ou l'ignorance des copistes, et les traducteurs eux-mêmes n'en ont pas toujours donné un sens exact. En outre, l'Écriture Sainte est écrite à un temps défini, dans le langage concret d'un peuple : de là encore un grand nombre d'imperfections. Son *contenu* même n'est pas en tout excellent, ainsi les enseignements de l'Ancien Testament sur la nature de Dieu et sa justice, sur l'élection et l'autre vie, sur la personne et le règne du Messie, portent l'empreinte de l'imperfection ; car la révélation s'est faite successivement. On pourrait en dire autant au sujet des mœurs [2]. Il y a donc beaucoup d'imperfections dans la Bible et il faut les rechercher par l'examen de l'Écriture même, *il faut en un mot voir les faits bibliques.*

Pour ce qui regarde les *sciences naturelles*, l'auteur sacré ne possédait pas une connaissance plus approfondie que celle de ses contemporains, et il semble bien que sa narration ne soit pas exempte d'erreurs ; car Léon XIII, dans l'Encyclique, dit expressément, que l'Esprit-Saint et son instrument s'est conformé, en ces matières, aux vues humaines de son temps : il a parlé selon les *apparences*. Toutefois il ne se trouve pas de contradiction réelle entre la Bible et les sciences naturelles. Ce que les savants peuvent prouver strictement, ne contredira jamais l'Écriture bien interprétée ; et s'il surgissait, malgré tout, des contradictions, il faudrait, ainsi que le dit S. Augustin, les considérer comme fausses.

Pour bien nous pénétrer de la justesse de cette règle, continue le pape [3], « considérons d'abord que les écrivains sacrés, ou plus exactement « l'esprit de Dieu qui parlait par leur bouche, n'a

1. Prat, S. J., Le Code de Sinaï. (« Science et Religion », 295), p. 60.
2. Cf. Holzhey, *Schöpfung, Bibel und Inspiration*, p. 45 ss.
3. Édition de la *Bonne Presse*, IV, p. 35.

Digitized by Google

pas voulu enseigner aux hommes ces vérités concernant la constitution intime des objets visibles, parce qu'elles ne devaient leur servir de rien pour leur salut. » [S. Aug.] Aussi ces auteurs, sans s'attacher à bien observer la nature, décrivent quelquefois les objets et en parlent, ou par une sorte de métaphore, ou comme le comportait le langage usité à cette époque, il en est encore ainsi aujourd'hui sur beaucoup de points, dans la vie quotidienne, même parmi les hommes les plus savants ! Dans le langage vulgaire, on désigne d'abord et par le mot propre les objets qui tombent sous les sens ; l'auteur sacré (et le docteur angélique nous en avertit) s'est de même attaché aux caractères sensibles, c'est-à-dire à ceux que Dieu lui-même, s'adressant aux hommes, a indiqués suivant la coutume des hommes pour être compris d'eux. »

Donc, selon Léon XIII, en matière de sciences naturelles, l'auteur sacré pouvait s'accommoder aux vues de son temps et laisser par là-même dans son récit, des imperfections relatives. Ne faut-il pas appliquer les paroles du Pape aux autres narrations, aux *récits historiques ?* C'est bien ce que Léon XIII lui-même semble insinuer quand il dit : « Nous voulons maintenant appliquer cette doctrine aux sciences du même genre et notamment à l'histoire [1]. »

6. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de « récits historiques », nous ne pouvons pas dire de suite : ce fait est vrai, tel qu'il est raconté. Il convient d'examiner si l'auteur avait vraiment l'*intention* de nous donner une véritable histoire. A cette recherche, il faut insister, disent les progressistes ; car si nous savons ce que veut dire l'auteur humain, nous savons aussi ce que veut dire l'auteur divin, l'Esprit-Saint, le premier ne voulant pas autre chose, comme le dit Léon XIII, que ce que veut le dernier. « Nam... ita scribentibus adstitit, ut *ea omnia eaque sola quae ipse iuberet*, et recte mente conciperent... et apte infallibili veritate exprimerent [2]. » Mais encore une fois dans cet examen il importe de procéder sérieusement, sans se prononcer à la légère sur l'intention de l'auteur

1. *Ibidem.* (Haec ipsa deinde ad cognatas disciplinas, ad historiam praesertim, juvabit transferri). « Le S. Père dit dans une toute petite phrase, que le même critérium devait s'appliquer à l'histoire. » P. Lagrange, *l. c.*, p. 106. La plupart des exégètes progressistes expliquent cette phrase comme le R. P. *Lagrange*. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

2. L'Encyclique *Provid. Deus*, *l. c.*, p. 61 (147).

Digitized by Google

sacré [1]. Tout ce que les auteurs sacrés enseignent, Dieu l'enseigne et cela est donc vrai. Mais qu'enseignent en réalité les auteurs sacrés? *Ce qu'ils affirment catégoriquement!* [2] Mais encore en beaucoup d'endroits ne pourrait-on pas se demander si l'auteur sacré a eu l'intention de donner une affirmation catégorique? Il est parfaitement possible qu'il ait voulu dire tout autre chose que le texte semble affirmer à première vue. Peut-être ne donne-t-il pas une histoire vraie, mais un enseignement moral sous un vêtement d'histoire; ou bien encore ne relate-t-il les opinions de son temps telles quelles, sans faire connaître son jugement?

Pour arriver à connaître l'intention de l'auteur, il serait bien désirable de connaître *ses conditions personnelles et sociales*, sa culture et ses préoccupations ainsi que celles de ses contemporains [3], mais avant tout il faut avoir égard à la *différence entre l'historiographie d'alors et celle d'aujourd'hui*. De nos jours, un historien est forcé de critiquer les sources lorsqu'il veut donner une narration authentique. Ce sens critique manquait aux peuples sémitiques plus encore qu'aux anciens Grecs et Romains. Chez eux l'historiographie est considérée comme une « ars » dont la perfection était mesurée sur le style. Or nous n'avons aucune raison d'exiger que l'auteur sacré soit élevé par l'inspiration à un niveau supérieur; car l'inspiration, comme toute grâce, ne détruit pas la nature, mais la suppose et la prend comme point de départ [4]. Relativement à la connaissance des vérités naturelles, de l'histoire et de littérature, l'auteur inspiré n'apporte rien à l'inspiration que soi-même. En ces choses il est en tout un enfant de son temps [5], pourvu bien entendu qu'il n'ait pas reçu une

1. « Ab hac enim intentione ac voluntate hagiographorum integra exegesis biblica, vera instructio divina, inspirationisque dispensatio unice dependent, siquidem Deus docet in sacro Libro id quod hagiographus intendit ac vult docere... ex mente igitur ac voluntate hagiographi omnia quæ veram Scripturarum intelligentiam respiciunt perpendi debent. » — *Zanecchia*, Scriptor sacer sub divina inspiratione. p. 85.

2. P. Lagrange, *l. c.*, p. 93. — « In sacris ergo libris qui historici appellantur, sub forma historica... non semper vera historia factorum... reperitur, quia scopus hagiographorum non erat ubique veram historiam tradere... » Zanecchia, *l. c.*, p. 88.

3. P. Lagrange, *l. c.*, p. 84. — « Nisi enim sufficiens horum... notitia habeatur, mens hagiographi in libro expressa parum accurate conspici potest, et ideo nec etiam plene comprehendi, quid Deus inspiratione sua per hagiographum doceat, num reales vel apparentes dumtaxat contradictiones in Scriptura inveniantur, et num pronuntiata naturalium scientiarum nec non antiquitatis documenta biblicis assertionibus vere adversentur. » Zanecchia, *l. c.*, p. 84.

4. Cf. Grannan. *Questions d'Écriture sainte* (traduction de l'anglais), p. 96 ss.

5. P. v. Hummelauer, S. J., *Exegetisches zur Inspirationsfrage*, p. 90. Cf. Peters, *Die*

Digitized by Google

révélation spéciale, ce qu'il faudrait prouver à chaque fois. Par conséquent, il est placé dans les mêmes difficultés que ses contemporains ; écrivant l'histoire, comparant les sources, calculant les nombres, il se trouve dans la condition identique à la leur, il est exposé aux mêmes imperfections, et cela à cause de l'insuffisance des moyens ne lui permettant pas de s'élever au-dessus du niveau de son temps. De telles imperfections ne seraient exclues que « par une série des révélations partielles et surnaturelles, qu'il faudrait juger être sans proportion, inutiles, absurdes [1]. » Sans doute, par égard à la *dignité de l'Écriture* il est défendu de supposer de ces imperfections sans preuves suffisantes, mais dès lors qu'elles sont prouvées, l'*inspiration* ne les exclut pas ; elle exclut seulement les *erreurs délibérées*, en matière de foi ou de sciences profanes. C'est pourquoi même sous l'influence de l'inspiration, les récits historiques de la Bible restent ce qu'ils auraient été sans elle ; l'*intention* seule de raconter des choses fausses doit être exclue. Cela étant supposé, une narration moins juste au point de vue historique n'est pas inadmissible, pour cette autre raison que *l'auteur sacré n'écrit pas l'histoire pour l'histoire, mais pour nous en fournir des instructions surnaturelles* [2].

7. Pour connaître l'intention de l'auteur sacré, disent les « progressistes », il faut en outre avoir égard au *genre littéraire* employé par lui. Il y a dans l'Écriture sainte plus d'une narration qui porte un *vêtement historique* et qui ne prétend pas cependant être historique, ainsi par exemple une parabole, etc... [3] Aucun genre

grundsätzliche Stellung der katholischen Kirche zur Bibelforschung p. 42 s. : Holzhey, *l. c.*, p. 51 s.

1. Holzhey, *l. c.*, p. 58; voir tout le chap. sur la perfection et l'imperfection de l'Écriture, pp. 43-61. — « Les récits historiques, ceux mêmes qui ont pleinement le caractère de l'histoire, ne doivent pas être compris d'après la science de Dieu qui sait tout, mais d'après l'horizon de l'homme, qui est borné, et que quand l'écrivain sacré n'en sait pas plus que les autres, dût-il en conséquence employer une expression matériellement fausse, il se peut très bien que Dieu ne lui apprenne rien de plus. » — P. Lagrange, *l. c.*, p. 108.

2. Peters, *l. c.*, p. 54 : « Unsere Schriftsteller wollen uns... auf Grund ihrer Quellen lediglich eine episch freie Darstellung des Verlaufes der Geschichte zu religiösen Zwecken geben. » Cf. Hummelauer, *l. c.*, p. 59. Et Poels écrit : « Theologians are exposed to the danger of losing sight of the enormous difference between ancient history and the modern science of that name... Biblical history is written, not in a scientific, but in a popular form. » (History and Inspiration, dans le « Catholic University Bulletin », 1905, I, p. 29).

3. « We must also consider the context ; not only the immediate context, but at the same time — what theologians frequently seem to forget — the more *remote* context, that is to say, the *litterary character* of the whole passage or even of the whole work. A narrative may be a parable or a *midrash*, it may be strictly historical, symbolical or merely poetical : everything *depends on the kind of litterature* chosen by the inspired author... » Poels, *l. c.*, p. 28.

Digitized by Google

n'est incompatible à ce but de l'inspiration[1] ; car Dieu parle aux hommes *humano modo*. Ainsi il est peut-être possible de trouver dans l'Écriture non seulement des paraboles, des allégories, des narrations prophétiques et apocalyptiques, de l'histoire religieuse, mais aussi de la *poésie épique*, des *traditions populaires et familières*, des *narrations libres*, des *midrachim*, de l'*histoire ancienne* qui ne prétend que donner une « conformité *générale* du récit avec les faits[2]. » Si par exemple l'auteur sacré veut nous fournir des *traditions populaires*, comme il semble le faire dans les onze premiers chapitres de la Genèse, on se tromperait en y cherchant une véritable histoire ; il suffit que le *noyau* soit historique. Naturellement il est difficile et même dangereux de dire avec sûreté *quel est le noyau historique*, et quel en est le vêtement. Le *canon suivant* semble cependant suffire : « Quand un auteur sacré ou la tradition doctrinale de l'Église affirment ou supposent la réalité d'un fait narré dans la Genèse, cette réalité est certaine plus à cause de la parole de Dieu hors de la Genèse qu'à cause de la Genèse elle-même, qui le relate comme tradition populaire[3]. Cela vaut aussi pour des livres entiers. Si par exemple le livre de Judith ou de Tobie n'étaient qu'une « narration libre[4] », il serait inutile de vouloir en résoudre les difficultés historiques ; *là où il n'y a pas d'affirmation, il n'y a pas d'erreur.*

Il n'est pas toujours facile, il est vrai, de déterminer le genre littéraire d'un livre. Ici la « *haute critique* » peut aider l'exégète, en lui fixant le temps de l'origine et en relevant la composition d'un livre. Si la critique littéraire montre que le Pentateuque dans sa forme actuelle, ne peut pas être l'œuvre de Moïse, mais qu'il remonte jusqu'aux temps postexiliaques, l'exégète sait par là-même que, pour la plupart du contenu, l'auteur ou le rédacteur n'est pas un témoin oculaire, mais qu'il en est réduit aux sources écrites et orales. La critique montre en outre qu'il composa dans un pêle-mêle ce qu'il trouva, sans se préoccuper beaucoup de concilier les dates et les narrations contradictoires : preuve éclatante qu'il n'a pas voulu garantir la vérité de tout ce qu'il raconte.

1. « Nessuno genere letterario si può escludere a priori dalla Bibbia ». *Rassegna Nazionale*, 1903, p. 15.

2. *V.* Hummelauer, *l. c.*, p. 16, voir tout le Chap. sur « les genres littéraires de la narration de l'Ancien Test. », p. 1-49.

3. *Ib.*, p. 31 s. Lagrange, *Revue bibl.*, 1896, p. 381 ss; 1897, p. 341 ss. Cf. Pesch S. J., *Theologische Streitfragen*, III, p. 58 ss.

4. Prat, S. J., dans les *Études*, 1902, IV, p. 624 ss. Brucker, *ib.* 1903, p. 321.

Digitized by Google

Ces questions de la critique littéraire sont, par conséquent, d'une importance extrême. Il est bon d'observer par ailleurs qu'elles sont *d'ordre purement scientifique ;* car l'Église ne s'est jamais prononcée à leur sujet, et les SS. Pères accentuent expressément leur non-importance relativement à la foi [1] : il leur suffit que Dieu ait été l'auteur de l'Écriture, mais son instrument leur importe peu.

8. Tout dépend donc, on le voit, *de l'intention* de l'auteur sacré. Soit qu'il veuille nous fournir un enseignement, sous une forme historique, soit qu'il ait dessein de nous donner une histoire populaire sans en garantir les traits particuliers, il ne saurait être blâmé, si la narration présente çà et là quelque inexactitude. L'encyclique de Léon XIII accentue, il est vrai, *l'infaillibilité* de la parole de Dieu ; et en réalité, il est impossible d'attribuer à l'Écriture une seule erreur, sans en compromettre la véracité de Dieu même, ou sans renverser le concept de l'inspiration. Chaque affirmation de l'Écriture est infailliblement vraie, mais seulement dans le sens qu'ont eu en vue l'Esprit-Saint et son instrument. « Il n'y a pas d'*erreur* sans *jugement* ou *affirmation*, et il n'y a pas de *jugement* sans intention formelle. Il est donc clair, que nous ne pourrons jamais attribuer une erreur à l'auteur inspiré d'un livre,... si nous ne prenons pas l'Écriture et ses propositions dans le sens qu'elles ont été prises par leur auteur [2]. »

La question est donc de savoir si l'inspiration exclut non seulement l' « *erreur formelle* » mais aussi l' « *erreur matérielle* ». Les SS. Pères et la Tradition de l'Église rejettent *toute erreur formelle ;* mais ils ne sont pas unanimes ni formels pour exclure toute erreur *quelconque*, même matérielle. Il semble bien, disent les progressistes, que quelques-uns d'entre eux n'aient pas exclu avec rigueur toute erreur matérielle. Mais, ce qui vaut mieux, *les faits* nous en rendent sûrs : il n'y a dans l'Écriture que des *vérités relatives*, dont la mesure est toujours l'intention de l'auteur sacré [3]. Il faut citer ici ce qu'écrivait

1. V. Hummelauer, *l. c.*, p. 99 ss ; il fait cependant quelques réserves nécessaires, p. 119 ss.

2. Poels, *l. c.*, p. 27.

3. « Tota igitur Scriptura divinitus inspirata est atque vera, sed qua veritate dum litterali vel relativa perpendi debet perspicaci sanaque critica, attendendo ad modum quo antiquitus instructiones impertiebantur ». Zanechia, *l. c.*, p. 90. La même distinction se trouve chez d'autres. « Mais, me dira-t-on, si la proposition n'est pas vraie, elle est donc fausse ; et que faites-vous de la véracité de la Bible ? — C'est bien simple. Une pro-

Digitized by Google

Schanz[1] : « Si les auteurs modernes ne prétendent pas écrire l'histoire ou ne pas l'écrire selon les exigences de la critique moderne[2], on ne saurait les incriminer d'erreur, parce que leur narration et leurs pensées ne correspondent pas à la rigueur de la science historique. » Ceci peut arriver, même au sujet d'événements dont l'auteur sacré est contemporain ou témoin oculaire ; mais plus encore, quand il ne fait que citer les sources : alors il laisse toute la responsabilité à ces sources, par exemple, aux annales du règne[3]. L'auteur ne commet pas d'erreur en agissant de la sorte, puisqu'il ne veut nous fournir que *la vérité telle qu'elle est contenue dans les annales*, même avec leurs inexactitudes ; ici intervient donc seule la *veritas citationis* [4]. Mais, peut-on trouver cette espèce de vérité *partout ?* « Les progressistes » penchent vers la réponse « affirmative », pourvu que l'auteur sacré ne manifeste pas l'intention, contraire ; au moins, quand il s'agit des *citationes explicitae* on pourra dire : ici l'auteur ne veut pas garantir la vérité de chaque trait, s'il ne le dit pas expressément : quant aux *citationes implicitae*, c'est-à-dire qui ne se trouvent pas *formellement*, mais dont l'existence s'impose plus ou moins, on est plus réservé, cependant avec la tendance à l'affirmation ; ce serait, en effet, un moyen très efficace contre presque toutes les difficultés historiques : l'auteur sacré n'ayant voulu que citer les sources, sans en garantir le contenu[5].

position est vraie ou fausse, mais ici il n'y a pas de proposition.... Quand on s'en tient aux apparences, on ne juge pas au fond ; quand on ne juge pas, il n'y a ni affirmation ni négation ; or la vérité et l'erreur ne se trouvent *formellement* que dans un jugement formel. C'est de la logique élémentaire. « P. Lagrange, *Méthode* historique, p. 105 s. Et Poels : « Since there is no false affirmation on the part of the author, these contradictions are only *material* errors... The errors excluded *a priori* from Holy Scripture are *formal* errors ». *l. c.*, p. 169.

1. Dans la *Theolog Quartalschrift*, 1895, p. 188.

2. Les auteurs de romans historiques par exemple. N. D. L. R.

3. V. Schanz, *Apologie des Christentums*, 1888, I, p. 340. Cf. v. Hummelauer, *l. c.*, p. 60 ss.

4. « Es bliebe demnach nicht ausgeschlossen, dass er (l'auteur s.) Irrtümer aus den Annalen herübernahm, und eine solche Herübernahme verstiesse nicht gegen seine *Wahrhaftigheit*, weil eben die Wahrheit, die er uns zu bieten sich anheischig macht, Übereinstimmung seiner Erzählung zunächst mit den Annalen ist und, erst mittelbar und nach Massgabe der Korrectheit der Annalen, Übereinstimmung mit dem Tatbestand ». *ib.*, p, 62. Il faut cependant, selon le P. v. Hummelauer, avouer que, çà et là, l'auteur sacré pouvait *corriger* ses sources selon la littérature *prophétique*.

5. L P. Prat affirme que, dans les « références tacites », l'auteur ne garantit pas la vérité ; mais selon lui, ces « références » ne se trouvent qu'aux lieux où il y a quelque

Digitized by Google

9. Ainsi donc les « progressistes » — pour résumer leurs opinions — prennent pour fondement de leur investigation la doctrine catholique : l'Écriture Sainte, tout entière, est inspirée, elle a Dieu pour auteur, et c'est pourquoi elle est nécessairement vraie et sans erreur. Mais, disent-ils, parce que Dieu n'est pas le seul auteur, et qu'il se sert de l'homme, auteur secondaire et dépendant de l'Écriture, la vérité et l'infaillibilité ne sont pas absolues mais *relatives*. Cette vérité et cette infaillibilité se manifestent et se jugent d'après *l'intention de l'auteur secondaire*, qui est toujours d'accord avec l'intention de Dieu. Or, selon les SS. Pères, cette intention de l'Esprit-Saint vise exclusivement à *l'édification et à l'instruction religieuse ;* le reste n'est pas voulu en soi, il n'est que le vêtement qui sert à proposer les instructions d'une manière plus agréable. Aussi quand même la forme historique du récit ne serait pas une simple fiction, l'auteur n'aurait pas toujours l'intention de garantir la vérité de tous les traits d'une narration, à moins qu'il ne le dise expressément ; pour l'ordinaire, il laisse la responsabilité aux sources citées ; il raconte simplement ce qu'il a vu, ou lu, ou entendu, pour en édifier les lecteurs.

On pourra dire : de telles opinions, ne sont-elles pas inouïes dans l'Église ? Ne contredisent-elles pas la tradition de tous les siècles ? — Non, répondent les « progressistes » ; elles ne sont pas nouvelles ; en *germe*, elles se trouvent déjà chez les plus grands des Pères (quant à l'Exégèse), chez *S. Jérôme* et *S. Augustin*. « Multa in Scripturis Sacris », écrit le « doctor maximus in exponendis Ss. Scripturis, » « dicuntur juxta opinionem illius temporis, quo gesta referuntur, et non juxta quod rei veritas continebat. » Et : « Historiæ veritas et ordo servatur, sicut prædiximus, non juxta id quod erat, sed juxta id quod illo tempore putabatur [1] ». Une autre fois il écrit [2] : « Consuetudinis Scripturarum est, ut opinionem multorum sic narret historicus, quomodo eo tempore ab omnibus credebatur ». Dans son livre

preuve pour leur présence. C'est ainsi « qu'il s'arrête à moitié chemin », comme dit Bonaccorsi (*Questioni bibliche*, p. 122). Selon Bonaccorsi, » non vi può essere alcuna ragione *a priori*, per credere che qui o là l'intenzione dello storico è stata di garantirci con l'autorità propria il fatto riportato. Perciò, legittimamente, l'intenzione opposta si *suppone* fino a *prova* contraria. In altre parole, di nessun fatto la verità storica potrà desumersi *formalmente* da ciò, che il fatto è narrato dalla Bibbia; ma dovrà dimostrarsi, per via di altre considerazioni — sia *esegetiche*..., sia *critico-storiche*..., sia *dommatiche*. » ib.

1. *Comment. in Jerem.*, 28,

2. *Comment in Evang.* Matth. (14, 9).

Digitized by Google

contre Helvidius, il dit que le secret de la naissance du Christ fut gardé si bien, « ut etiam Evangelistae *opinionem vulgi* exprimentes, quae vera historiae lex est, patrem eum (sc. S. Joseph) dixerint Salvatoris ». Et selon *S. Augustin* (que cite aussi Léon XIII) « Spiritus Dei, qui per ipsos (sc. Hagiographos) loquebatur, noluit ista (videlicet intimam adspectibilium rerum constitutionem) docere homines, nulli saluti profutura [1] ». Ces paroles, ne contiennent-elles pas clairement le système des « progressistes »? Nous répondrons à cette question de même que nous dirons notre sentiment au sujet de ce système.

P. THÉOPHILE WITZEL,
O. F. M.

Sigmaringen (Gorheim)

1. *De Genesi ad litt.*, II, 9, 20.

Digitized by Google

LA MORALE CHRÉTIENNE

D'APRÈS M. SÉAILLES.

M. Gabriel Séailles, professeur de Philosophie à la Sorbonne, a fait paraître successivement, dans ces dernières années, deux ouvrages qui se font suite l'un à l'autre : *Les Affirmations de la Conscience moderne*[1] et *Éducation ou Révolution*. Dans ces deux ouvrages, sous une forme ou sous une autre, tantôt avec des airs graves qui voudraient simuler l'impartialité, tantôt avec des éclats de colère, ou des persifflages de journaliste qui finissent en blasphèmes, l'auteur prétend enterrer définitivement la morale chrétienne, ou simplement déiste, et installer à sa place la morale laïque.

Le premier volume s'ouvre par un chapitre significatif : *Pourquoi les dogmes ne renaissent pas*. Déjà nous savions qu'ils sont morts, et on nous avait appris pourquoi ils le sont[2]. M. Séailles s'en souvient bien ; mais il ne se contente pas de cela. Il va au tombeau où les dogmes gisent oubliés ; il les examine : — *jam fœtent* — il scelle la pierre et revient nous déclarer : vous croyiez peut-être « que l'affaiblissement (et la mort) des croyances religieuses est un accident, qu'il s'explique par la corruption du siècle ? » — Illusion ! « Il tient à l'évolution même et au progrès de la pensée moderne, il en est la conséquence nécessaire[3]. » — « Les dogmes ne sont pas détruits par la critique négative, par les pamphlets, par les plaisanteries des impies ; ils sont supprimés par les vérités positives qui ne se concilient pas avec eux, qui ne

1. « Un des plus vilains livres qui aient paru depuis Renan et feu Havet. » (*L'ami du Clergé*. 9 août 1906, p. 715).

2. Jouffroy, 1821 : *Pourquoi les dogmes meurent*.

3. *Les Affirmations de la Conscience moderne*, p. 3.

Digitized by Google

pénètrent dans l'esprit qu'en les en chassant. Ils ne répondent plus à la conception que nous avons de l'univers et de ses lois ; on ne les nie pas, on les ignore[1]. » — Et comme la pensée moderne ne lâchera aucune de ses conquêtes, comme elle ne viendra pas en arrière pour adorer de nouveau ce qu'elle a brûlé, désormais c'est fini : les dogmes ne renaîtront plus.

Dans ces dogmes que « le progrès » rejette définitivement, ne pouvant les assimiler, M. Séailles distingue deux parties : une *théorie du monde* ou *cosmologie*, — et une *doctrine morale*. Comment l'une et l'autre sont désormais inacceptables, c'est ce que l'auteur s'applique à démontrer dans le chapitre premier, et, pour la morale, également au chapitre second. Il y revient souvent dans le cours de ses deux ouvrages.

Je ne me propose ici de parler que de la morale. Des critiques que M. Séailles adresse à la cosmologie catholique je ne m'occuperai donc que pour faire la remarque suivante.

Le professeur de Sorbonne se bat, durant 40 pages, ou près, contre des dogmes fantaisistes, des dogmes de sa création. Il n'est permis à personne — pas du moins à quiconque veut entamer une polémique à ce sujet — d'ignorer que dans la doctrine enseignée aux écoles catholiques, tant au XVIIe siècle qu'au XIIIe et de nos jours, il y a deux parties bien distinctes : l'une, qui est la doctrine officielle de l'Église, son dogme proprement dit ; l'autre qui comprend les opinions personnelles des docteurs, leurs façons d'expliquer ou de commenter la doctrine officielle, enfin leurs efforts pour atteindre, au delà du dogme religieux proprement dit, les vérités philosophiques, physiques ou cosmologiques. Que quelques docteurs aient semblé confondre et fondre en un seul ces deux groupes de vérités ; qu'ils aient prétendu mettre sous le nom et le couvert de la doctrine révélée leurs propres élucubrations : il se peut, je ne le nie pas.

Aussi bien, il n'est permis à personne d'ignorer, en second lieu, que ce n'est pas dans leurs ouvrages mais dans les décisions des Conciles et les Actes pontificaux, qu'il faut d'abord chercher la doctrine officielle de l'Église. Et encore est-il besoin d'une certaine initiation pour s'y reconnaître : tout ce qu'on peut lire dans les décisions conciliaires n'est pas, en effet, dogme défini ; la théologie, comme toute science, a sa terminologie qu'il est dangereux

1. *Les affirmations de la conscience moderne*, p. 4.

Digitized by Google

de ne point connaître quand on se mêle d'en résoudre les problèmes.

Or, c'est tout cela qu'ignore ou feint d'ignorer M. Séailles. Il ignore que le dogme catholique ne contient pas, à proprement parler, de cosmologie. Mais, comme il faut pour sa thèse qu'il en ait une, il va la chercher dans un ouvrage publié au XVIIe siècle par un très obscur philosophe, « un certain Théophile Boujou, conseiller et aumônier ordinaire du roi. » A la suite de ce « docteur scolastique » le professeur de Sorbonne étale complaisamment sous les regards de ses lecteurs la cosmologie des Anciens, c'est-à-dire, celle d'Aristote, qui traîne immuable, dans les écoles théologiques, celle-ci ne voulant point reconnaître « d'autre vraie philosophie que la sienne ». Il nous apprend ainsi successivement : la composition de la terre et du ciel, leur figure respective, leur mouvement, nécessairement circulaire, car c'est « le seul qui convienne au corps parfait, » leurs « moteurs externes », c'est-à-dire les anges ; les sept étoiles, les dix cieux, puis « le onzième où fut ravi saint Paul (!) », etc...

Après cet exposé et après avoir fait entendre à ses lecteurs que «ce système du monde... est étroitement lié à la théologie, comme il la suppose et la confirme », M. Séailles n'a plus de peine à démontrer que les dogmes, sous cette forme, — la seule, sachez-le bien, qu'ils puissent revêtir — ne peuvent plus renaître.

Il était bon de signaler ce procédé afin de renseigner d'avance sur le genre de scrupule que M. Séailles met à approfondir les doctrines qu'il combat.

Passons maintenant à la morale.

Nous étudierons d'abord les raisons pour lesquelles l'auteur juge nécessaire d'abandonner la morale catholique, qui d'ailleurs tombe d'elle-même. — Nous le suivrons ensuite sur son propre terrain pour examiner la valeur scientifique et l'efficacité pratique de la morale laïque, qu'il lui substitue.

*
* *

M. Séailles commence par déclarer qu'il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire de prime abord de saisir le contenu de la morale chrétienne et de la définir exactement ; car, « si le Verbe de Dieu est immuable, cette morale, comme toutes les choses humaines, n'a pas cessé de se modifier. Elle s'est complétée

Digitized by Google

par des emprunts qu'elle a faits au rationalisme païen, dès le IVe siècle, avec saint Ambroise, au *de Officiis* de Cicéron, plus tard, avec saint Thomas à l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote. Elle n'est pas pour le catholique qui entre Dieu et lui veut l'intermédiaire du prêtre, ce qu'elle est pour le protestant qui croit découvrir la vérité du christianisme dans l'analyse réfléchie de sa propre conscience. Qui la confond avec la morale de Jésus s'expose aux foudres des Églises : pour avoir prêché la non-résistance au mal, pour avoir pris au sérieux une parole que l'on affirme divine, pour en avoir tiré loyalement les conséquences sociales, Tolstoï s'est vu accuser de « dénaturer le texte sacré de l'Évangile » et excommunier par les prêtres d'une église qui se déclare elle-même orthodoxe [1]. » Bref, peu originale, inconstante, infidèle à elle-même : telle apparaît la morale chrétienne. Et c'est dit en peu de phrases.

Je ne conteste pas que saint Ambroise se soit inspiré dans son livre : *De Officiis Ministrorum* des écrits moraux de Cicéron : il lui a pris notamment le cadre ou plan de ses enseignements. Je ne nie pas davantage qu'il se soit souvent rencontré avec l'orateur philosophe dans l'exposé des mêmes devoirs. Mais il faut vraiment n'avoir jamais lu l'opuscule de l'évêque de Milan pour venir affirmer qu'il emprunte sa doctrine à Tullius ou à tout autre. M. Séailles a dû ou aurait dû constater, au contraire, qu'à travers les trois livres qui composent le *De Officiis Ministrorum*, saint Ambroise se préoccupe constamment de ne puiser ses enseignements que dans les textes des Écritures et les exemples des Saints. Il s'attache presque à chaque pas à montrer que la morale chrétienne est antérieure à la morale païenne, que la richesse, l'élévation et l'efficacité de l'une l'emportent de beaucoup sur la spécieuse harmonie de l'autre [2]. Bref, l'impression qui se dégage de la lecture de ce livre, c'est que, contrairement à l'assertion si légère de M. Séailles, saint Ambroise ne veut rien emprunter

1. *Les Affirmations*... p. 44.

2. Voir notamment L. I, Chap. XII. Après avoir reconnu chez Platon et chez Tullius la doctrine de la sanction, il ajoute : « Quanto antiquius illis Job, qui hæc primus reperit, nec eloquentiæ phalerandæ gratia, sed veritatis probandæ præmittenda æstimavit? » La remarque « nec eloquentiæ gratia » atteint, on le devine, à travers la rhétorique de Cicéron, tous les moralistes païens en général. C'est un reproche que leur fait souvent saint Ambroise. Plus loin, L. II, Chap. II, parlant du souverain bien ou béatitude, qu'il fait consister, d'après la sainte Écriture, « in cognitione divinitatis et fructu bonæ operationis » ; il fait encore la même observation : « Sed ne æstimetur hoc recens esse et prius

Digitized by Google

au « rationalisme païen », et s'il rappelle les doctrines des philosophes c'est pour les rectifier, les purifier au contact de la morale chrétienne et ainsi leur donner une place dans le large courant de la vérité catholique.

Je ferai à peu près la même remarque concernant l'usage que saint Thomas a fait de l'*Éthique à Nicomaque* pour la composition de ses traités *De ultimo fine* [1] et *De Virtutibus* [2]. Les écrits du Stagyrite représentent le plus grand effort qui ait été fait, avant le moyen âge, par un génie humain, pour réduire en un système rationnel, scientifique, les préceptes de la morale. Dans ce sens il est vrai de dire qu'Aristote a créé la *science* de la morale. Encore suffit-il de jeter un coup d'œil sur l'œuvre du docteur angélique pour juger à quelle distance le philosophe chrétien laisse derrière lui le païen. Mais autre chose est la *morale*, c'est-à-dire l'ensemble des devoirs qu'elle impose, autre chose est la *science de la morale* ou la justification et la classification rationnelles de ces devoirs. Pour ces dernières le christianisme se reconnaît volontiers tributaire d'Aristote par saint Thomas : aussi bien n'a-t-il jamais eu la prétention de monopoliser la science, même en morale. Quant aux préceptes, comment peut-on dire qu'il en a emprunté à Aristote? M. Séailles ignorerait-il, par hasard, que la morale chrétienne réclame comme siennes toutes les lois naturelles et divines? Or, la loi naturelle est déposée dans la conscience de chaque individu, elle n'est le privilège ni l'invention d'aucun génie ; et les préceptes positifs de Dieu se trouvent dans la révélation dont l'Église seule a la garde.

Donc, pas plus au moyen âge qu'au IVe siècle, le christianisme n'avait à faire des « emprunts » proprement dits, au rationalisme païen. Il pouvait s'aider de Cicéron, d'Aristote et des autres pour systématiser sa morale, mais les sources mêmes de sa morale étaient ailleurs et plus haut.

Hanté sans doute par l'idée des « emprunts au paganisme », M. Séailles en vient à un reproche encore plus grave : il accuse les églises d'avoir par ce mélange de philosophie, trahi la morale de Jésus. Par esprit de domination aussi elles y ont ajouté des

tractatum a philosophis quam in Evangelio prædicatum (anteriores enim Evangelio philosophi, id est Aristoteles et Theophrastes, vel Zenon atque Hieronymus, sed posteriores prophetis) accipiant quam longe antequam philosophorum nomen audiretur, per os sancti David utrumque aperte videatur expressum. »

1. *Sum. Theol.*, Ia IIæ, q. 1 et seq. ; — *Sum. Contra Gentes*, L. III, cap. XXV et seq.
2. *Sum. Theol.*, Ia IIæ, q. 55-67 ; — IIa IIæ, q. 47 et seq.

Digitized by Google

surcharges qui en ont fait « une religion d'asservissement et de fétichisme ». « La morale de Jésus dans les Évangiles synoptiques est en réalité d'une très grande simplicité. » « Jésus continue les grands prophètes juifs ; il condamne tout formalisme, la magie des rites et des sacrements, les superstitions qui font vivre le prêtre de l'autel ; il ne se lasse pas de répéter la grande parole mise par Osée dans la bouche de Jéhovah : « Je veux l'amour et non le sacrifice ». Il chasse les marchands du temple ; il condamne « les hommes à longue robe qui sous prétexte de prière, dévorent les maisons des veuves [1] » ; entre lui et les siens il ne veut pas d'intermédiaire ; comme s'il prévoyait tout le mal qu'on fera en son nom, il interdit toute hiérarchie ecclésiastique ; il met le pape hors de ses disciples : « mais vous, ne vous faites point appeler *rabi* (docteurs), parce que vous n'avez qu'un seul maître, et que vous êtes tous frères ; n'appelez aussi personne sur la terre votre père, parce que vous n'avez qu'un père qui est dans le cieux [2] ». Bref, les Évangiles interprétés dans leur pureté, nous offrent « un véritable manuel de la libre pensée [3] ». — Mais ils contiennent quelque chose de plus : ce sont les propres enseignements du « doux rêveur de Galilée », du « génial poète de la poésie morale ». « Que l'homme abandonne ses biens aux pauvres et ne s'inquiète pas du lendemain... qu'il n'ait pas recours à la justice humaine, qu'il n'aille pas devant les tribunaux, qu'il ne résiste pas au mal; si quelqu'un le frappe sur la joue droite, qu'il tende la joue gauche. Qu'importe le mal ici-bas? Il ne s'agit pas de le combattre, de le supprimer, mais de le souffrir avec patience, car la forme de ce monde disparaît, et les jours qui lui restent sont comptés [4]. » — C'est pour avoir pris au sérieux ces paroles, et pour en avoir tiré loyalement les conséquences sociales que Tolstoï s'est attiré les foudres des églises.

Aujourd'hui, en effet, « ces préceptes sont considérés à la fois comme divins et inapplicables, comme absurdes et révélés ;... les

1. Ce texte revient au moins trois ou quatre fois sous la plume de M. Séailles, il ne manque pas une occasion de le citer Les « hommes à longue robe » on devine qui ils sont, encore de nos jours. Ce ne sont certainement pas les philosophes comme celui de Sorbonne qui largement pourvus aux frais des contribuables, n'ont pas besoin de l'autel pour vivre, peuvent sans dommage dédaigner les aumônes des veuves ou des autres, et railler sournoisement ceux qui ne peuvent en faire autant.

2. *Les Affirmations*... p. 234.

3. *Ibid.*, p. 245.

4. *Ibid.*, p. 54.

Digitized by Google

prêtres de presque toutes les sectes chrétiennes s'accordent au moins à absoudre la violence, à invoquer le dieu des armées, à justifier la résistance au mal et la guerre. — Mais (ajoute l'auteur) les contradictions involontaires, les hypocrisies et les mensonges, la politique des églises, leur acceptation du fait, leur art de s'y accommoder, contribuent à découvrir les lacunes de l'idéal chrétien [1]. »

M. Séailles veut bien nous avertir qu'il « efface de l'Évangile tout ce qui le laisse indifférent ou le blesse » — et je le crois volontiers quand il nous déclare qu'après cette opération « ce petit livre se réduit à quelques pages ». Il nous prévient de plus que le Jésus dont il accepte la doctrine morale n'est « ni le Dieu, ni le Messie, ni le thaumaturge », mais « le Jésus de la conscience moderne, de la libre pensée [2] ». — Voilà au moins qui est loyal, et c'est ce qui m'enlève toute pensée de réfuter les assertions ou de rectifier les interprétations de l'éminent philosophe. J'en suis fort aise, car c'est tout le traité *de Ecclesia* qu'il faudrait lui apprendre, tout un cours d'exégèse qu'il y aurait à lui faire; et est-ce que M. Séailles a besoin de tout cela? C'est un esprit comme on dit aujourd'hui, *unilatéral;* il a par conséquent des conceptions *unilatérales* des choses, un texte lui offre un sens: il n'a garde de considérer le texte d'à côté qui pourrait modifier, mais aussi compliquer le premier sens: tout cela est bon pour des théologiens qui, au moyen de « distinguo » subtils [3], ont la prétention de tout expliquer, de tout concilier, « l'absurde et le révélé, l'inapplicable et le divin ».

La « conscience moderne », appuyée sur les « trois siècles continus de la science positive », autorise largement et sans scrupule les procédés de M. Séailles. Mais nous qui ne bénéficions pas encore suffisamment de ces progrès et des avantages de cette conscience, nous sommes bien obligés d'avancer avec plus de circonspection. Notre pensée n'est pas encore assez libre pour se permettre de faire du Jésus de l'Évangile simplement un poète, un rêveur; et c'est pourquoi nous continuons à le tenir pour le Dieu, le Messie, le thaumaturge, mais aussi pour le législateur assez conscient de son œuvre pour ne pas bâtir ici-bas une cité de rêve. Si donc nous rencontrons dans les Évangiles quelque

1. *Les Affirmations*... p. 54-55.
2. *Ibid.*, p. 245.
3. *Ibid.*, p. 37.

Digitized by Google

parole qui, prise toute seule et sans le contexte historique ou littéral, semble exagérée, nous nous faisons un devoir de l'expliquer, de l'éclairer par d'autres paroles ou par l'ensemble de la doctrine chrétienne. Et si enfin M. Séailles vient nous reprocher de dénaturer à notre tour par nos commentaires, le texte évangélique, nous lui répondrons, ma foi, que nous avons la prétention de pénétrer la doctrine de Jésus — du vrai, non pas de celui de la libre pensée — aussi bien que lui ou que Tolstoï, parce que sans doute nous l'avons étudiée plus que l'un ou l'autre.

***

Mais ce ne sont jusqu'ici à proprement parler, que de petites chicanes de l'extérieur. M. Séailles laisse volontiers la morale chrétienne avec ses métamorphoses ; il veut bien ne pas s'attacher aux interprétations diverses qu'elle a pu recevoir. Il la prend telle qu'elle est aujourd'hui enseignée par l'Église Catholique, atténuée, il est vrai, sur des points importants mais gardant encore cependant les traits essentiels et l'esprit que lui a donnés Jésus.

Or, voici comment il la résume.

La morale antique est toute contenue en germe dans cette formule : *sequere naturam*, suis la nature. Mais « suivre la nature n'est pas évidemment s'abandonner à l'instinct, se livrer à tous les caprices de la sensibilité ; c'est, avant tout, suivre la raison, lumière qui nous fait connaître notre nature et par conséquent ce qui lui convient, le bien naturel : « ce qui la caractérise, c'est qu'elle ne sépare pas le bonheur et la vertu, c'est qu'elle propose à l'homme pour fin le souverain bien qui dès ici-bas les concilie, et c'est qu'elle cherche le principe de la moralité humaine dans l'intelligence, faisant du souverain bien le prix de la sagesse. » « Le péché n'est qu'une erreur de l'intelligence. »

Les idées chrétiennes sont venues renverser l'harmonie de ce système. Pour le christianisme la nature n'est pas bonne, elle ne cherche pas le bien ; livrée à elle-même elle ne peut produire que le désordre et le mal. « Dès lors il ne suffit pas pour réaliser le souverain bien, de se connaître soi-même, de savoir le bien et le mal ; il faut, par un acte qui remette tout en question, par une crise de la volonté, « se convertir », changer son cœur, tourner les yeux de l'esprit vers des objets que ne voient point les yeux du corps... *Le bien n'est pas d'achever la nature, mais de la détruire.* »

Digitized by Google

La science n'est plus l'instrument de la sagesse et de la vertu, il lui faut substituer la foi, qui est « un abandon confiant, une soumission aimante et résignée à la parole et aux décrets de Dieu. »

« Tous les anciens avaient admis entre le bonheur et la vertu un rapport d'identité... L'harmonie de la nature et de la raison permettait (d'après leur conception), à la destinée de l'homme de s'accomplir ici-bas..... Dans le christianisme au contraire tout est subordonné à la vie future qui seule livre le secret de la vie présente. » La vertu et le bonheur sont dissociés. La vertu consiste dans l'amour de Dieu ; mais comme nous ne pouvons aimer qu'imparfaitement Dieu ici-bas, « la vertu ne fait que commencer le bonheur en le méritant. Le souverain bien n'est pas de ce monde, dans une autre vie s'achève notre destinée ».

L'autre vie, c'est le royaume de Dieu dont Jésus, dans l'Évangile, annonce la bonne nouvelle et l'approche ; c'est le paradis, qui va bientôt s'ouvrir pour les élus, où le règne de la justice et de la paix sera établi.

Mais dans l'attente du coup de théâtre, de la révolution cosmique qui doit amener la révolution morale, que faire ? « S'attacher à tout ce qui va nous manquer, à tout ce qui va périr et ne nous offre de toutes parts que l'image d'une ruine imminente, fonder, créer, sur la terre ? Non, mais se détacher... Que l'homme abandonne ses biens... qu'il ne résiste pas au mal, etc... *La morale de Jésus est donc une morale d'attente et d'épreuve*... Le vrai chrétien ...c'est le saint, celui qui se retire, exténue en lui la nature, réduit ses besoins et ses penchants et meurt au monde... La vraie cité n'est pas celle que forment les hommes sur la terre... « Notre société est dans le ciel, d'où nous attendons le Sauveur qui transfigurera nos corps. » (Saint Paul.) Cette conception du royaume de Dieu, et cette idée que la vraie cité des âmes est la cité céleste que, dès ici-bas nous devons tourner vers elle nos regards, y tendre de tout notre effort, tel est le dogme auquel le chrétien ne renoncera pas, auquel il ne peut renoncer, et qui laisse le christianisme étranger aux préoccupations qui, de plus en plus, dominent la conscience moderne. *Notre morale est de moins en moins chrétienne parce qu'elle est de plus en plus sociale.* »

« Jésus, en effet, ne légifère pas pour une société qui doit durer... Nos sociétés sont de la terre, et, comme tout ce qui releve de la nature, elles participent du péché dans la corruption origi-

Digitized by Google

nelle ; si nos corps y habitent, nos âmes exilées s'en échappent dans la vision de la vraie patrie. »

« *Il n'y a pas dès lors à parler de morale politique.* Si l'homme en tant qu'homme s'attribue des droits, il ne fait que retomber dans l'orgueil qui a perdu son premier père. Vouloir la justice sur la terre ne serait-ce pas prendre au sérieux la vie présente, oublier qu'elle n'est pas la vraie vie?... L'affaire du chrétien n'est pas de fonder la justice ici-bas, mais de s'acquérir des titres à la vie éternelle par sa patience à supporter l'injustice qu'il ne commet pas. »

« *Pas plus de morale économique que de morale politique...* Le renoncement aux biens périssables, qui devait rester d'ailleurs un thème de sermons sans conséquences pratiques, n'équivaut pas à une théorie du travail, à un idéal de justice qui doivent être réalisés dans la production et dans la répartition des richesses... Ces problèmes restent en dehors du problème essentiel, qui est celui du salut individuel et de la perfection intérieure. »

« En somme les idées de civilisation et de progrès, étroitement liées pour nous à la morale, au développement intégral de l'individu et de la cité, restent étrangères à l'idéal chrétien. La science, l'art, le travail collectif, la justice sociale, tout ce qui, unissant les esprits, révélant au delà de l'égoïsme individuel et national ce qu'ils ont d'universel, de fraternel, nous paraît ici-bas manifester le divin, n'est plus que l'illusion qui nous cache notre incurable misère et qui abaisse nos yeux et notre pensée du ciel à la terre. »

« Voilà pourquoi, dans l'ordre politique et social, l'action du christianisme est en quelque sorte négative... La vie politique et économique se déroule au-dessous des sphères sublimes auxquelles il prétend porter la pensée de l'homme... Par là-même il se condamne à s'adapter à toutes les formes de l'injustice et à absoudre ou justifier toutes les iniquités sociales... Et si la morale chrétienne a laissé les institutions politiques comme les lois économiques évoluer en dehors d'elle, ce n'est point par accident, par une inconséquence de ceux qui la professent sans la pratiquer, cela tient à ses principes mêmes... *Le christianisme n'a pas réalisé la justice sociale parce qu'il ne croit ni à sa possibilité ni à sa valeur.* »

J'ai dû multiplier les citations, afin de reproduire aussi fidèlement que possible la critique de M. Séailles. Je crois pouvoir à mon tour la résumer en ces quelques propositions. La morale chrétienne veut, non pas seulement corriger, redresser, purifier la

Digitized by Google

nature, mais la détruire ; elle sépare le bonheur et la vertu, mettant l'une sur terre et l'autre au ciel ; ne voulant considérer de ce monde que sa fin qui approche, elle dissuade de travailler à l'améliorer, à y faire régner la justice dans les rapports des hommes entre eux ; elle est une morale de solitaires fatalistes, non pas de citoyens désireux de vivre et de faire prospérer une société; enfin, fascinée par l'idée de la vie future, de la cité à venir, elle glisse ici-bas sur les injustices sans s'en apercevoir, ou du moins sans en être émue.

Il est temps de voir si toutes ces critiques sont sérieuses.

***

Remarquons d'abord que M. Séailles, dans son argumentation contre les doctrines catholiques, sait à merveille varier ses coups et choisit l'endroit où il est plus avantageux de les porter. Nous l'avons vu, pour combattre nos prétendus dogmes en cosmologie, s'attacher à l'ouvrage d'un obscur philosophe scolastique qu'il a su découvrir sous la poussière d'une bibliothèque et dont il a fait, de sa seule autorité, comme un monument de la doctrine officielle de l'Église. Maintenant qu'il s'agit de combattre la morale chrétienne, il aurait dû, semble-t-il, continuant le même procédé, prendre un manuel quelconque de théologie morale, et diriger ses attaques contre chacune des thèses d'un pareil ouvrage ou contre l'ensemble et l'enchaînement de la doctrine. Il s'en est bien gardé.

Il ne veut rien connaître ni des *Sommes théologiques* du moyen âge, ni des grands traités *De Jure et Justitia* du XVIIe siècle, ni de nos manuels de théologie morale : c'est à la source même qu'il veut aller puiser la morale chrétienne, alors que pour le dogme il s'accommodait fort bien d'un ruisseau. Pourquoi cette différence ? M. Séailles ne peut pas, pour l'expliquer, arguer d'un prétendu travestissement de l'enseignement de Jésus par les écoles catholiques, puisque le débat actuel — lui-même le déclarait tout à l'heure — roule sur la morale telle qu'elle est comprise par l'Église, ses prêtres et ses écoles. Alors, pourquoi donc, encore une fois, ne vouloir examiner d'autre document que la lettre de l'Évangile ? Je crains que M. Séailles n'ait voulu, par ce nouveau procédé, se faire illusion à lui-même et donner le change à ses lecteurs.

Digitized by Google

Un auteur moderne qui a étudié les Évangiles, au moins autant que le professeur de Sorbonne, écrivait récemment : « L'erreur serait de méconnaître ce que nous oserons appeler l'imperfection des Évangiles. Tout exposé du christianisme est condamné à être incomplet qui ne tiendra pas compte de cette imperfection [1]. » M. Séailles n'en a pas tenu compte, pas plus que des autres caractères de l'Évangile : et c'est pourquoi il a grossièrement travesti la morale chrétienne.

La mission du Christ n'exigeait nullement qu'il promulguât de nouveau un code complet de la morale. Ce code existait déjà dans « *la Loi et les Prophètes* » et Lui-même a déclaré qu'Il ne venait rien enlever à la Loi mais seulement la compléter et l'accomplir. Il existait dans le Décalogue, et enfin, si M. Séailles y tient, dans les écrits des Sages et les constitutions des peuples. Notre Seigneur laissait donc dans toute leur vigueur les préceptes de la loi naturelle, entre autres la nécessité pour l'homme de se développer au sein d'une société, et la nécessité par conséquent d'accomplir tous les devoirs, d'user de tous les droits requis pour l'organisation et la prospérité d'une telle société.

Mais si Jésus venait compléter la loi, dans quel sens entendait-il le faire ? « L'Évangile, dit Mgr Batiffol, ne répudie aucun des préceptes du décalogue ; il les confirme, il les nuance, mais surtout il en fait une loi intérieure. » C'est vrai de la loi mosaïque, c'est vrai aussi de la loi naturelle. Les pharisiens, les scribes, les docteurs de la loi avec leur légalisme tyrannique, avec leur casuistique pointilleuse et finassière, avec leur pédantisme d'école, risquaient en effet de faire dégénérer toute la morale en une série interminable de prescriptions rituelles, extérieures, vraies énigmes pour des consciences simples. C'est contre de tels abus que Jésus dirigea une grande partie de ses enseignements : il n'est besoin, pour le constater, que de se rappeler ses controverses avec les pharisiens. Chaque question que ceux-ci lui posaient était une question d'école, de pure forme, et Jésus, au lieu d'y répondre, passant au delà, en profitait pour remettre au jour le précepte moral que la manie pharisaïque menaçait d'étouffer sous le fatras des cas de conscience. En un mot, le Christ a fait rentrer dans la conscience la moralité qu'on cherchait à en faire sortir pour l'attacher à des gestes, à des formules, à un chiffre.

1. Mgr Batiffol, *L'Enseignement de Jésus*, p. VII.

Digitized by Google

Voilà sans doute une œuvre que M. Séailles ne niera pas et qui lui fait, au contraire, grand plaisir : n'y voit-il pas condamné « tout formalisme, la magie des rites et des sacrements, les superstitions qui font vivre le prêtre de l'autel ? » Malheureusement, ici encore le professeur de Sorbonne cherche inutilement à se faire illusion. Il n'ignore sans doute pas que Jésus a voulu recevoir le baptême et le faire conférer à ses disciples futurs par les apôtres ; Il imposait aussi les mains aux enfants ; et en disant aux apôtres : « qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise », Il a constitué en leurs personnes un magistère qui devait amener infailliblement les prêtres à vivre, dans une certaine mesure, de l'autel, c'est-à-dire de leurs fonctions. Jésus n'est donc pas l'ennemi de tous les rites, mais seulement des rites pharisaïques. Il n'a pas proscrit toute hiérarchie ecclésiastique, mais seulement celle qui, au lieu d'être *un ministère*, ne viserait qu'à devenir une domination et une exploitation.

En même temps qu'il délivrait la conscience du joug odieux de ce que les Pharisiens appelaient « les traditions des Anciens » et que lui nommait, par opposition à la loi divine, « les traditions des hommes », Jésus rendait à cette loi, redevenue extérieure, toutes ses exigences et toute sa rigueur. Le chrétien, débarrassé des surcharges légales, n'en demeure que plus étroitement lié dans sa conscience par une autorité qui pénètre les plus secrets replis de l'âme pour y dénoncer les fautes, les désirs et jusqu'aux moindres pensées mauvaises. « Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : *tu ne tueras point... ;* mais moi, je vous dis : quiconque se met en colère contre son frère, sera punissable par le jugement [1]. » — « Vous avez entendu qu'il a été dit : *Tu ne commettras point d'adultère.* Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter, a déjà commis un adultère dans son cœur [2]. » — « Vous avez entendu qu'il a été dit : *tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi.* Mais moi, je vous dis: aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous soyez fils de votre Père qui est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes [3]. »

1. *Matth.*, V, 21-22.
2. *Ibid.*, 27-28.
3. *Ibid.*, 43-45.

Digitized by Google

Voilà ce que Jésus a fait pour la loi naturelle : il l'a confirmée, il l'a purifiée, il l'a étendue jusqu'aux plus délicates manifestations de l'activité morale. Mais Il ne l'a nullement contredite. S'Il a laissé dans l'ombre, sans en parler, certains préceptes de la vie sociale, ce n'est pas qu'Il ait voulu en diminuer l'autorité ; c'est qu'au contraire, Il a jugé ne pouvoir plus efficacement faire régner dans la société la justice et la charité qu'en les enracinant d'abord dans les individus, en brisant les obstacles qui les empêchent de fleurir dans les âmes.

***

Le christianisme enseigne, en effet, que la vertu trouve dans les âmes des obstacles à sa naissance et à ses progrès. M. Séailles, à cause de cela, lui reproche de tenir la nature humaine pour essentiellement mauvaise, incapable par conséquent de servir de base ou de point de départ à un travail de perfection ; il reproche à la morale chrétienne de proposer comme un idéal la « destruction de la nature ». On raconte qu'un vieux domestique de séminaire, ayant entendu le supérieur, en conférence spirituelle, recommander à ses disciples de « tuer le vieil homme », se crut évidemment désigné par cette expression, et s'en fut, épouvanté, dénoncer à la police ce noir complot contre ses jours. Je demande à M. Séailles pardon de la comparaison, mais il me semble qu'il a commis une méprise du même genre. Ou plutôt, a-t-il cru sérieusement que la morale chrétienne regarde la volonté, l'intelligence et les autres facultés de l'homme comme des choses essentiellement mauvaises ? Ignore-t-il réellement que le mot « nature », dans la langue ascétique a un sens tout différent de celui que donne la philosophie ? La nature est mauvaise : cela veut dire simplement qu'elle est viciée. Cela veut dire que l'intelligence, faite pour la vérité, est cependant sujette à l'erreur, que la volonté, malgré son rôle naturel de rechercher le bien, est souvent paresseuse, rebelle, et se détourne du bien qu'elle approuve pour embrasser le mal qu'elle condamne ; cela veut dire enfin que les passions nous emportent souvent, par leur impétuosité, au delà des limites fixées par la saine raison. L'ensemble de ces inclinations mauvaises : voilà ce que la langue ascétique appelle la nature.

Qu'il y ait en nous des inclinations mauvaises, que la nature

Digitized by Google

soit viciée : est-ce un dogme, cela ? Oui, sans doute ; mais c'est aussi une vérité d'expérience, de science positive, et le christianisme ici a raison contre la philosophie grecque. La vie morale n'est pas, en effet, comme se plaisaient à l'imaginer les artistes grecs, et particulièrement Platon, une musique où chaque faculté apporte sa note, spontanément et sans effort, un concert harmonieux dont la raison est le chorège toujours écouté, toujours obéi. Non, la vie morale est un drame prolongé, une lutte continuelle à laquelle notre âme fournit le théâtre et les combattants. Saint Paul, en quelques mots, a caractérisé cette lutte. « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair : ils sont opposés l'un à l'autre, de telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez [1]. » Et l'auteur du *Combat spirituel* la dépeint à son tour en ces quelques lignes : « La guerre spirituelle que nous avons à soutenir vient principalement de ce que la volonté raisonnable a au-dessus d'elle la volonté divine, et au-dessous la volonté des sens ; placée au milieu, elle se trouve engagée dans un combat sans trêve, chacune de ces deux volontés cherchant à l'attirer à son parti et à l'assujettir à sa puissance [2] ». En langage philosophique cela veut dire que pour accomplir son devoir, tout son devoir, l'homme doit résister à une multitude de penchants, de mouvements, qui prennent leur source dans des régions inférieures à la raison et qui l'entraînent au mal.

C'est en quoi consiste la mortification, ou ce que M. Séailles appelle « la destruction de la nature » et la langue ascétique, avec une hardiesse originale, « la mort du vieil homme ». Ici encore, le christianisme se trouve en désaccord avec la philosophie grecque, ou plutôt, avec toute philosophie purement rationaliste. Celle-ci ne peut guère, quand elle parle de vertu, se déprendre de l'idée d'harmonie. Elle est très jalouse de ce qu'elle appelle le *juste milieu rationnel*, et en son nom, oublieuse des excès des passions, elle condamne tout excès dans la résistance qu'on leur oppose. Ainsi elle ne comprend pas l'humiliation volontaire ; elle n'admet pas davantage les macérations corporelles. M. Séailles, bien entendu, ne doute pas qu'elle ait raison. Je prétends, au contraire, qu'elle a tort et que c'est la morale

1. *Épître aux Galates*, v, 17.
2. *Le Combat Spirituel*, ch. XII.

Digitized by Google

chrétienne, même dans ces excès apparents, qui tient le milieu *moralement* raisonnable. Pourquoi excéder dans l'humilité, par exemple? C'est, remarque saint Bonaventure, qu'il ne s'agit pas seulement de donner à l'âme ce complément naturel qui est une connaissance de soi-même, juste, ni trop haute, ni trop basse [1]; qu'il s'agit bien plus de redresser le penchant naturel qui nous porte à nous estimer mieux que nous ne valons. Et dès lors, de même que pour remettre à l'état normal une branche déjà courbée dans un sens il faut lui faire dépasser dans l'autre sens la verticale, ainsi, pour atteindre au juste milieu de l'humilité, l'humiliation est nécessaire [2].

La mortification est parfaitement raisonnable, mais pour se l'expliquer, il faut tenir compte, comme le remarque Aristote, que « la nature nous porte plus vivement vers les plaisirs ; et c'est ce qui fait que nous sommes enclins plus facilement à l'intempérance qu'à la réserve et à la sobriété [3]. »

D'ailleurs, M. Séailles n'est pas aussi loin qu'il le croit de la morale chrétienne. *Suivre la nature*, pour lui, « n'est pas s'abandonner à l'instinct, se livrer à tous les caprices de la sensibilité ; c'est... obéir à la raison. » Cela suppose que la raison a parfois contre elle la sensibilité ; cela suppose donc que pour suivre la raison l'homme est obligé de mortifier la sensibilité, ou mieux, comme disent les écrivains ascétiques, la sensualité : M. Séailles prêche, sans le savoir, la mortification ; il veut lui aussi « détruire la nature » [4].

1. On connaît la définition de l'humilité donnée par saint Bernard, « *est virtus qua homo, verissima sui cognitione, sibi ipsi vilescit.* »

2. « Vilificatio sui non tantum ut actus virtutis informantis naturam, sed exemplum etiam reparantis ; unde plus tenet rationem medicativi quam *completivi ;* et quia morbus corrumpens genus humanum maxime est superbiæ et arrogantiæ fastus, et medicativum debet esse contrarium : ideo declinando ad alterum extremum reducit ad medium ; sicut per simile videri potest in arctatione jejunii et abstinentiæ contra morbum lasciviæ. » *Quæst. Disput. de Perfect Evangel.*, q. 1. Édit. Quaracchi, p. 123.

3. *Éthique à Nicomaque*, liv. II, chap. 9. — De même : *Grande Morale*, liv. I, chap. 9.

4. Il va sans dire que la morale chrétienne reconnaît des degrés dans le renoncement, et qu'elle ne fait pas à tous un précepte des plus héroïques sacrifices. Le dépouillement effectif de tous les biens n'est qu'un conseil de perfection : *si vis perfectus esse.* Les moines ne sont pas les seuls qui puissent suivre le Christ, bien qu'ils le suivent de plus près. « L'ascétisme n'est pas un commandement de l'Évangile ; mais il suffit que l'Évangile révèle au monde l'éminente dignité des pauvres, le bonheur de donner par pure charité, la joie de tout quitter pour suivre Jésus, le crime du scandale et du regard mauvais, pour que la pauvreté, la virginité volontaire, l'ascétisme aient une raison d'être que l'Ancien Testament ne leur donna jamais... La vie sociale ne perdra rien à ces surérogations exceptionnelles, qui sont le sel de la terre. » Mgr Batiffol, *L'Enseignement de Jésus*, p. 138.

Digitized by Google

***

A ces conditions le chrétien entrera peu à peu dans le « *royaume des cieux* » et d'autant plus vite et plus avant, qu'il aura fait plus de violence à ses inclinations déréglées. « Le royaume des cieux » : c'est là une expression assez complexe dont M. Séailles, avec son habitude de trop simplifier, a méconnu le vrai sens. Je ne conteste pas qu'elle indique souvent dans l'Évangile, le règne transcendant de Dieu dans la vie future, le ciel, la béatitude des élus au paradis ; mais ce premier sens est loin d'en épuiser tout le contenu. Par « royaume de Dieu » Jésus entend encore, et plus souvent, un *état* auquel on arrive par la « conversion », par des efforts, des démarches morales, des sacrifices, par la simplicité du cœur, le désintéressement de l'argent, la recherche de la justice. Cet état n'est pas autre chose que la conformité habituelle de la volonté avec celle de Dieu. Si donc l'on veut donner à l'expression « royaume de Dieu » toute l'ampleur de signification qu'elle a dans l'Évangile et sur les lèvres de Jésus, il faut entendre par là le règne de Dieu sur les âmes, règne inauguré déjà dans cette vie, mais qui n'aura sa pleine splendeur qu'au ciel ; ou autrement, la vie de la grâce, qui s'ébauche ici-bas dans la vertu, et se consommera au ciel dans la gloire.

C'est donc à tort que le professeur de Sorbonne reproche à Jésus de ne fixer les regards de ses disciples que sur la cité à venir. Il les fixe à la foi ici-bas sur le travail de chaque jour, et au ciel sur la récompense promise.

Qu'après cela M. Séailles appelle la morale chrétienne une « morale d'attente et d'épreuve » : pourquoi pas, si la vie présente, que règle la morale, est réellement une attente et une épreuve, si elle ne vaut, pour ainsi dire, qu'en fonction de la vie future ? Sans doute Jésus a développé dans les âmes ce sentiment qu'un ancien appelle *amor ripæ ulterioris ;* mais si en réalité il y a une *autre rive*, plus belle que la nôtre, et si nous devons y atteindre, pourquoi nous ferait-on un reproche d'y tendre par nos désirs et nos actions ? Je sais bien que pour M. Séailles c'est là un dogme, c'est-à-dire une création fantaisiste : mais comme il ne donne aucune preuve, comme il se contente de nous dire que ces dogmes-là il les rejette « sans autre discussion », je me contenterai à mon tour de les affirmer « sans autre discussion ».

Oui, la philosophie chrétienne rejette par delà le tombeau

Digitized by Google

jusque dans le royaume transcendant de Dieu, l'identification complète et définitive de la vertu et du bonheur. Là seulement il sera rendu à chacun selon ses œuvres ; là se fera la fructification absolue du bien moral en bien naturel. La philosophie antique avait bien pressenti cet avenir ; elle en avait tracé, mais d'une main timide, et comme dans les ténèbres, les principales lignes : elle n'osait pas trop en affirmer la réalité. Le christianisme a brisé toutes ces hésitations. Il n'a rien renié de ce qu'avait trouvé et enseigné la sagesse antique. Pour lui aussi, il y a, dès ici-bas, un bonheur attaché à la pratique de la vertu. La béatitude prend pour ainsi dire racine dans l'âme au milieu des épreuves, et le royaume de Dieu commence à s'établir. L'homme vertueux goûte déjà la joie de connaître et d'aimer Dieu, et c'est, d'après la sagesse antique, la plus grande, la plus noble, la plus sûre qu'on puisse concevoir [1]. Mais si le christianisme accepte les données de la philosophie païenne, il les dépasse, et voilà encore ce que M. Séailles lui reproche. Mais là-dessus il importe de s'entendre. Je ne pense pas que le professeur de Sorbonne veuille faire un grief à la doctrine catholique de juger imparfaite, inadéquate la sanction d'ici-bas, ou le bonheur que la vertu fait entrer de plein droit dans l'âme. Si j'ai bien compris, ce qu'il lui reproche c'est plutôt de conclure de cette disproportion que la justice, ici-bas comprimée, arrêtée par des causes et des forces aveugles, aura plus tard son jour de triomphe. M. Séailles estime que « l'absurdité avouée de la vie présente nous contraint à désespérer de l'avenir [2]. » Il nie « que le règne de l'injustice sur la terre prouve l'existence d'une justice transcendante et réparatrice... que la sottise de ce petit monde que nous habitons nous assure qu'une intelligence souveraine préside à nos destinées. » Et M. Séailles a parfaitement raison. Ce n'est pas en effet le règne de l'injustice qui prouve et assure le triomphe de la justice : Ce qui nous fait croire irrésistiblement à ce triomphe, c'est l'idée même que nous nous faisons de la justice ; c'est l'analyse de cette idée appliquée à

1. « Le choix et l'usage, soit des biens naturels, soit des forces de notre corps, ou de nos richesses ou de nos amis, en un mot, de tous les biens, seront d'autant meilleurs qu'ils nous permettront davantage de connaître et de contempler Dieu. C'est là, sachons-le, notre condition la meilleure ; c'est la règle la plus sûre et la plus belle ; et la condition la plus fâcheuse, à tous ces égards, est celle qui soit par excès, soit par défaut, nous empêche de servir Dieu et de le contempler. » *Morale à Eudème*, L. VII, chap. 15.

2. *Les Affirmations*... p. 265.

Digitized by Google

l'ordre moral, qui nous fait conclure à la vie future. Ou il faut renoncer à suivre la raison ou il faut la suivre jusqu'au bout. Or, les exigences de la raison sont loin d'être satisfaites par les sanctions d'ici-bas : ce ne sont là que des essais avortés qui ne font qu'exaspérer sa soif de justice. Et puisque la mort ne justifie rien, ne répare rien, la raison poursuit ses revendications par delà le tombeau, et proclame qu'il doit y avoir une autre vie, un autre état où la différence soit enfin nettement et définitivement marquée entre le vice et la vertu. Si cet état n'existait pas, si la morale ne pouvait pas escompter et garantir une justice absolue, elle n'aurait plus de crédit, et ne pourrait plus émettre de préceptes absolus. Elle pourrait encore me dire : si tu veux être heureux de la joie que donne — parfois — ici-bas une bonne conscience, pratique la vertu. Mais ce n'est là qu'un impératif hypothétique, laissant à l'homme toute sa liberté, ne dressant aucune obligation catégorique. Si la morale fléchit à mon détriment, si la justice doit être violée contre moi, je ne vois pas pourquoi je me ferais violence pour sauver l'une et l'autre : elles sont perdues d'avance, inutile de me faire illusion et de leur conserver une inviolalibilité imaginaire.

« Roman théologique », dit M. Séailles, quand, suivant jusqu'au bout la raison, nous exprimons ses revendications les plus éloignées, mais aussi les plus légitimes et les plus spontanées : qu'il prenne garde de faire lui-même un roman philosophique. Il ne croit pas au triomphe de la justice dans une autre vie ; il croit pourtant, et fermement, à l'avènement ici-bas de la « Justice sociale ». Mais sur quelles données positives base-t-il donc sa foi ? Où a-t-il vu réalisée la Justice Sociale ? En plusieurs endroits des deux ouvrages que j'étudie il déclare, avec un pessimisme exagéré, que dans cette voie nous avons jusqu'ici reculé plutôt qu'avancé. Qui donc a révélé à M. Séailles que désormais il en sera autrement ? Comment ose-t-il entonner si facilement des dithyrambes en l'honneur d'une hypothèse, et porter si hardiment des affirmations sur l'avenir ? Nous aurons à revenir plus tard sur ce point, très important dans la doctrine de M. Séailles.

(A suivre.)

Fr. AIMÉ o. m. c.

Digitized by Google

LES HISTORIENS DU XVIIE SIÈCLE.

(Suite et fin [1]*.)*

A quelle distance néanmoins s'élève Bossuet au-dessus de ses devanciers ! Leur obscurité, comparée à sa gloire, fait penser à ce germe presque invisible, mais nécessaire d'où naissent certains arbres, les plus puissants de tous, et qui montent vers le soleil, en couvrant une vaste étendue de leur ombrage.

C'est comme précepteur du dauphin [2] (en 1672) que l'Évêque de Meaux écrivit son *Discours sur l'histoire universelle* [3]. C'est à côté de l'enfant royal, et pour lui, qu'il écrivit encore l'*Exposé de la doctrine catholique.*

Le *Discours sur l'Histoire Universelle* est un édifice hardi, parfait dans la moindre moulure, où tout se tient depuis la clef de voûte jusqu'aux fondations, où tout ornement, si inaperçu

1. Voir *Études franciscaines*, n° d'août 1906.

2. Le *Discours sur l'Histoire Universelle* est aussi une œuvre de polémiste, une réponse à peine déguisée aux attaques de Bayle et des libertins contre la Providence, à l'interprétation rationaliste des Saintes Écritures que Spinoza venait de donner dans son Traité théologico-politique.

La théorie de Bossuet est la plus élevée. Il en est une autre qui fait de l'homme responsable, le centre de l'univers. C'est celle de Montesquieu.

La troisième, la plus basse, fait de l'homme je ne sais quel petit rouage dans un monde, fruit éternel du hasard. La Providence ne serait qu'un rêve !

3. Avec quel sérieux Bossuet se prépara à ce devoir de former un roi ! Après avoir expliqué sa méthode et ses vues dans sa lettre à Innocent XI, dans la pratique il ne négligea rien, pas même les plus menus détails de sa charge. Cet homme que l'on a accusé, étant trop sublime, de n'avoir rien valu pour le dauphin, descendit des hauteurs de la théologie et de l'éloquence pour se faire lui-même petit enfant, et se perfectionner dans l'étude de la langue française, même de ses règles les plus vulgaires. Pour la mieux comprendre et tirer un fruit plus sûr de son étude, il la résuma dans une grammaire composée à son usage et à l'usage de son élève. Il faut dire, qu'à cette époque, la grammaire était loin d'avoir toute sa précision ; et l'orthographe des mots était encore si vacillante que d'année en année, on la voit varier et se fixer lentement dans les œuvres, et sous la plume de Bossuet.

Digitized by Google

qu'il soit, au premier coup d'œil, sert à l'ensemble et ne saurait être retranché. Pas un détail inutile !

En quelques traits, il nous peint Julien l'Apostat et le nouveau genre de persécution qu'il fit souffrir à l'Église [1]. Il en entretint les divisions : il exclut les chrétiens, non seulement des honneurs mais des études ; et en imitant la sainte discipline de l'Église, il crut tourner contre elle ses propres armes. *Les supplices furent ménagés*, et *adoucis sous d'autres prétextes que ceux de la religion.* Les chrétiens demeurèrent fidèles à leur empereur, mais la gloire qu'il cherchait trop, le fit périr. »

Pourrait-on le caractériser d'une manière plus brève et plus significative ?

S'agit-il des sources ? Pour donner à cette histoire renfermée dans un assez petit volume, et spacieuse à l'infini, puisqu'elle embrasse le ciel et la terre, les siècles avant et après Jésus-Christ, pour lui donner, disons-nous, le caractère sacré de la vérité, que de témoins assemblés ! Moïse et les prophètes, les apôtres, leurs disciples, les Pères de l'Église.

N'est-ce pas le ciel qui raconte lui-même aux hommes leur propre histoire ? C'est aussi la terre, et même nos ennemis qui en confirment la vérité, au besoin, Porphyre, en particulier, et Celse le Voltaire de son temps.

Ajoutons ce que la Grèce et Rome ont contenu de plus illustre, de plus savant et de plus véridique. Nous ne parlons pas d'Hérodote, dont la critique est suspecte, à juste titre ; mais nommons Thucydide qui donna, sans doute, ou accrut la force et la précision de Bossuet ; Xénophon, qui lui prêta quelquefois le miel de sa parole, Polybe, qui ne lui laissa rien ignorer des secrets et de la sagesse des politiques ; Dion Cassius, si exact historien de Rome ; Platon, l'écrivain des Lois, même Aristote, si versé dans la connaissance du cœur humain.

Il descendit avec lui, jusqu'au fond de ce cœur, pour descendre au fond de l'histoire. Voilà pour la Grèce. A Rome, il fréquente Tite-Live, Tacite, Pomponius-Méla, Justin, Suétone, Florus, Valère-Maxime, Élien.

Plus près de nous, voici Lactance, l'impitoyable juge des persécuteurs, Salvien, ce prêtre marseillais, ce prophète de la dissolution de l'Empire romain, Paul Orose et S. Augustin,

1. IIème Époque.

Digitized by Google

son inspirateur dans quelques passages de la cité de Dieu. Nous y lisons :

« N'attribuons [1] la puissance de disposer des royaumes qu'au vrai Dieu qui ne donne qu'aux bons le royaume des cieux, mais qui donne les royaumes de la terre aux bons et aux méchants, comme il lui plaît, lui à qui rien d'injuste ne peut plaire... C'est le seul vrai Dieu qui règle et gouverne toutes choses comme il lui plaît ; et si les raisons de sa conduite nous sont cachées, peut-on dire qu'elles soient injustes ? »

C'est la thèse du *Discours sur l'Histoire universelle.* Même, Bossuet n'en a pas eu d'autres. En lisant S. Augustin, on se rappelle involontairement l'exorde de l'oraison funèbre de Henriette de France ; mais S. Augustin lui-même, comme historien, ne paraît être que l'exorde de Bossuet.

A l'ancien et au nouveau Testament, il a plus emprunté qu'à toute autre histoire ; et cela se comprend : c'est avant tout l'Histoire du peuple de Dieu qu'il a faite ; car elle est double ; les Juifs sont les ascendants, en cette histoire, et les chrétiens, les descendants ; mais les ancêtres qui devaient aider à greffer sur la loi ancienne la loi nouvelle, n'en ont pas voulu, et la postérité chrétienne, d'accord avec eux jusqu'à Jésus-Christ, les renie depuis le jour de la Passion.

Les Annales du monde et de l'Église sont dans les Annales de ces deux peuples ; le reste ne fait qu'aboutir à cette double histoire, sans le vouloir et sans le savoir.

La thèse de Bossuet a été fort critiquée ; elle l'est encore, et nous en avons entendu plus d'un soutenir qu'à une telle distance de la terre, il était facile de forger les prétendues raisons divines des événements et de faire dire ou penser à Dieu tout ce qu'inventait une imagination sublime [2], que cela dispensait d'étudier

1. Ch. 21. L. 5, *La cité de Dieu.*

2. M. Sainte-Beuve, en particulier, d'après le témoignage de M. Sorel, croyait impossible d'expliquer les choses humaines, d'y introduire quelque ordre et quelque enchaînement.

Ce fond, selon lui, échappe à nos forces. Nous brodons sur la trame qui se déroule incertainement devant nous, des figures imaginées tant bien que mal, d'après des aperçus fugitifs, et des croquis incertains. Nous n'ordonnons que des débris.

Le hasard n'est peut-être que l'inexplicable. Rien ne s'avance d'une suite réglée, ainsi que le prétend Bossuet. Tout erre, au contraire, tout bolte, tout trépide, tout oscille. Prétendre régler cette inconsistance et cette incertitude perpétuelles, c'est ajouter à la vie un élément qui n'y était pas.

Digitized by Google

péniblement les causes secondes et d'écrire en détail une histoire positive de l'homme, d'après la nature, les chartes et les manuscrits, que celle-là était, en réalité, la seule et véritable histoire, rationnelle et politique, qui pût satisfaire, le sens plus exact, l'intelligence plus sérieuse et moins crédule, le goût plus sévère des sociétés avancées et modernes,... que l'histoire devait être à sa place et la religion à la sienne, qu'il fallait laïciser la science.

Mais outre que Bossuet n'a pas négligé, en faisant intervenir le ciel, les causes moins essentielles de l'histoire, nous croyons pouvoir affirmer que de si haut, il a mieux observé l'homme, d'une vue moins mêlée et plus distincte ; qu'en le contemplant dans le cœur de Dieu et dans les desseins de la Providence, il l'a compris davantage dans les mouvements contradictoires de son cœur, soumis ou non à la volonté de Dieu, et dans ses désastres ou ses victoires.

D'ailleurs qui prétendra jamais que le soleil nous empêche de voir, et que, pour mieux voir l'homme, nous devions fermer nos regards à la lumière éblouissante de Dieu ? Faut-il donc, pour bien connaître l'homme, ignorer absolument celui qui l'a fait naître, et qui, étant son auteur et son maître, n'a rien perdu sur lui de ses droits de propriété, et n'a point oublié le but qu'il s'était proposé en le créant par sa toute-puissance ?

Quoi ! c'est en un siècle où nous prétendons avoir la science infuse et faire tout remonter aux sources, que nous négligerons dans l'histoire de l'homme, la source première de cette histoire elle-même, Dieu, d'où découle la vie de l'humanité ? et cet esprit bourgeois du dix-neuvième siècle qui rend à la propriété une espèce de culte, enlèvera à Dieu la propriété de l'homme aujourd'hui, et s'indignera demain qu'une émeute enlève à quelque roitelet, la propriété de son roseau parlementaire ?

Mais, encore une fois, Bossuet a-t-il laissé dans le mépris et dans l'oubli les raisons naturelles des événements ? N'a-t-il pas étudié à fond les Institutions des législateurs qui font la prospérité et comme l'éternité des peuples ? Nous a-t-il, oui, ou non, aidé à connaître les lois de Sparte, d'Athènes et de Rome, celles des Égyptiens, en même temps que celles des Hébreux, leurs voisins, toujours opprimés et toujours relevés par la main de Dieu ? A-t-il oublié Solon, Lycurgue, le Sénat Romain ? et quelque rapidement qu'il fût entraîné par le cours de l'histoire, ne les a-t-il pas fait

Digitized by Google

surnager et briller dans une immortelle lumière? Qui fut plus admirateur de la sagesse même païenne de l'homme que ce génie sublime admis au conseil de Dieu ? C'est nous qui sommes incomplets, en traînant l'histoire dans l'ornière des archives, sans l'élever jusqu'à son premier écrivain, et sans entendre Dieu respirer dans l'homme !

Dans les mots mutilés de ces vieux parchemins où nous usons nos yeux, nous ne voyons que des mots, c'est-à-dire le verbe humain, et le verbe de Dieu, nulle part.

Est-ce faire l'histoire que séparer l'effet de sa cause? N'est-ce pas vraiment laisser pendre en l'air, sans soutien, la chaîne des causes secondes que les séparer du premier anneau, la cause éternelle?

Du reste, il est facile, preuve en main, de démontrer que Bossuet est descendu, à chaque instant, du cœur de Jésus-Christ, la raison de tout, dans notre cœur, de son intelligence divine dans la nôtre, de sa sagesse dans la sagesse humaine? Prenons au hasard.

Voici pour la sagesse des Institutions :

« En Égypte [1], le royaume était héréditaire; mais les rois étaient obligés, plus que tous les autres, à vivre selon les lois. Ils en avaient de particulières qu'un roi avait rédigées et qui faisaient une partie des livres sacrés. Ce n'est pas qu'on disputât rien aux rois, ou que personne eût le droit de les contraindre; au contraire, on les respectait comme des dieux ; mais c'est qu'une coutume ancienne avait tout réglé, et qu'ils ne s'avisaient pas de vivre autrement que leurs ancêtres. »

Ainsi, chez les Égyptiens, comme chez les Français de la vieille monarchie, il y avait des lois du roi et des lois du royaume au-dessus du Roi, comme il y a la loi de Dieu au-dessus de toute législation humaine.

1. Chap. 3. Les Empires. Sans doute, dans sa théorie sur l'action de la Providence, Bossuet n'a pu profiter ni des découvertes de Champolion, sur l'Égypte antique et sur les hiéroglyphes jusque-là indéchiffrables et qu'il a su déchiffrer. Bossuet ne dit rien de l'Inde, du Japon, ni de la Chine ; mais les manifestations de la Providence, dans l'histoire de l'Humanité, si visibles à Rome, en Grèce, dans l'Asie, conquise par Alexandre, ne pouvaient que se répéter, sous une autre forme, dans les quelques parties du monde ignorées du grand historien. L'unité de Dieu se réfléchit dans l'unité de son plan et de ses desseins sur l'homme, n'importe où. La preuve en est de nos jours, dans la transformation lente, mais sensible de la Chine, du Japon jadis persécuteurs qui se laissent pénétrer par la vertu du christianisme et ne se décomposent que pour se recomposer à l'image et sous l'influence du Dieu véritable.

Digitized by Google

C'est la hiérarchie des lois ; il y a aussi une hiérarchie de l'histoire qui va, tour à tour, de Dieu à l'homme et de l'homme à Dieu ; c'est celle de Bossuet.

Quelle admiration n'a-t-il pas pour les magnifiques travaux élevés par l'intelligence des Égyptiens. « Il n'y avait [1] rien que de grand dans leurs desseins et dans leurs travaux [2]. Ce qu'ils ont fait du Nil est incroyable. Il pleut rarement en Égypte ; mais ce fleuve qui l'arrose toute par ses débordements réglés, lui apporte les pluies et les neiges des autres pays. Pour multiplier un fleuve si bienfaisant, l'Égypte était traversée d'une infinité de canaux d'une longueur et d'une largeur incroyables. Le Nil portait partout la fécondité avec ses eaux salutaires, unissait les villes entre elles, et la grande mer avec la mer Rouge, entretenait le commerce au-dedans et au-dehors du royaume, et le fortifiait contre l'ennemi, de sorte qu'il était tout ensemble et le nourricier et le défenseur de l'Égypte. »

Et les qualités naturelles du cœur ?

Parlons de Rome :

« Tite-Live [3] a raison de dire qu'il n'y eut jamais de peuple où la frugalité, où l'épargne, où la pauvreté aient été plus longtemps en honneur. Les sénateurs les plus illustres, à n'en regarder que l'extérieur, différaient peu des paysans. On les trouvait occupés du labourage et des autres soins de la vie rustique, quand on les allait quérir pour commander les armées. Ces exemples sont fréquents dans l'histoire romaine. Curius et Fabrice, ces grands capitaines qui vainquirent Pyrrhus, un roi si riche, n'avaient que de la vaisselle de terre. Après avoir triomphé et avoir enrichi la République des dépouilles de ses ennemis, ils n'avaient pas de quoi se faire enterrer... Ainsi les richesses étaient méprisées, la modération et l'innocence des généraux romains faisaient l'admiration des peuples vaincus. »

De la force et de la prudence du sénat, peut-on mieux dire que ne l'a fait Bossuet ?

1. Ch. 3. Les Empires.

2. M. l'abbé Moigno affirme que la plus grande pyramide d'Égypte n'est pas l'œuvre des Pharaons, qu'elle suppose, pour ainsi dire, la science infuse, une science bien supérieure à la nôtre et qu'elle a dû être élevée par « inspiration divine », peut-être par le prêtre du Très-Haut, Melchisédech.

3. Les Empires. Ch. VI.

Digitized by Google

« A le prendre [1] dans les bons temps de la République, il n'y eut jamais d'assemblée où les affaires fussent traitées plus mûrement ni avec plus de secret, ni avec une plus longue prévoyance, ni dans un plus grand concours et avec un plus grand zèle pour le bien public. »

Telle est la force de l'homme dans son intelligence, sa sagesse et son cœur ; mais sa faiblesse la voici, s'il s'agit même des meilleurs princes :

« Tous ceux qui [2] gouvernent se sentent assujettis à une force majeure ; ils font plus ou moins qu'ils ne pensent ; et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus : ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires ; ni ils ne peuvent prévoir le sens que prendra l'avenir loin qu'ils le puissent forcer. Celui-là seul tient tout en sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps, et prévient tous les conseils. »

Cette réflexion nous fait relever à Dieu notre regard. Il est donc certain, preuves à l'appui, qu'il ne manque rien à Bossuet des qualités les plus positives, ni l'étude des sources, des Institutions, des lois, des mœurs, ni celle du cœur, de l'intelligence, de la sagesse la plus humaine des peuples. Après avoir loué le plus naturel des historiens ; louons-en le plus surnaturel.

Pourquoi Dieu a-t-il fait l'homme, sinon pour sa gloire? Et quelle est sa gloire en ce monde, sinon son Église ? Et qu'est-ce que son Église, sinon la vérité? Avait-il le droit de faire l'homme, qui est sa créature, pour glorifier sa vérité? et de conduire l'homme, le monde, son bien, et l'histoire du monde, vers ce but qu'il s'était proposé de toute éternité ? Et nous allons à ce but, quand même, de gré ou de force. Les révolutions, les batailles, les armées, leurs illustres capitaines, les ministres, les sénats, les grands hommes et la fourmilière des peuples, pour ou contre Dieu, aboutissent à la volonté de Dieu. Amis et ennemis, tous servent Dieu. Et ce serait un magnifique tableau qui représenterait attelés au char triomphant de l'Église, ses plus archarnés persécuteurs. Il n'y a donc rien qui puisse contrarier les desseins de Dieu. C'est la thèse de Bossuet, comme la thèse de S. Augustin fut, contre celle des païens

1. Chap. VI. Les Empires.
2. Chap. VII. Les Empires.

Digitized by Google

acharnés sur les disciples du Sauveur, qu'il n'y a pas de meilleur gouvernement et plus civilisé, que celui dont le législateur est Jésus-Christ.

On caractériserait encore le *Discours sur l'histoire universelle* en ces brèves paroles: « L'homme s'agite et Dieu le mène. »

A ce plan de Bossuet, il fallait quelques divisions particulières. Rien de plus simple ; l'auteur sépare son discours en trois parties : les Époques, la suite de l'Église, et les Empires.

Il parcourt les Époques en douze pas de géants, d'Adam à Charlemagne dont l'établissement est « comme la fin de l'histoire ancienne, » et « de l'ancien Empire Romain [1] ».

Il voulait aller, plus tard, jusqu'à Louis XIV ; la vie lui fit défaut :

Après l'ordre et la suite des temps « qui mettront [2] les événements dans leur place, » viendra la suite de la religion et des grands Empires, avec les réflexions et les faits « qui regardent ces deux choses », c'est-à-dire, « la durée perpétuelle » de l'une et « les causes des grands changements, qui sont arrivés » dans les Empires. Au fond c'est le même sujet vu sous trois aspects différents.

Alors, ajoute Bossuet, dans son Avant-propos, « quelque partie de l'histoire ancienne que vous lisiez, tout vous tournera à profit. Il ne se passera aucun fait dont vous n'aperceviez les conséquences ; vous admirerez la suite des conseils de Dieu dans les affaires de la religion ; vous verrez aussi l'enchaînement des affaires humaines, et par là, vous connaîtrez avec combien de prévoyance et de réflexion elles doivent être gouvernées. »

Sur les pas de Bossuet, suivons l'Église, puisque son livre est l'histoire de l'Église, dans les Époques, dans les Empires, et dans la suite de la religion, c'est-à-dire, dans les deux peuples chargés de garder le dépôt de la vérité, le peuple juif et le peuple chrétien. Suivons-la dans ses déchirements, ses victoires et la préparation de son Empire universel. Elle ne peut cesser d'être, mais l'homme lui laisse, suivant les temps, une place large ou étroite ; elle se resserre, un long temps, chassée par les ténèbres, dans les

1. Avant-propos.
2. Avant-propos.

Digitized by Google

limites de la Judée ; plus tard, elle occupe un point, la crèche ; trente-trois ans après, un autre point, la croix. Rome la persécute, mais la persécution lui est bonne.

Un mot de la dixième persécution ; elle enchérit sur les autres, en mettant à part celle de Julien l'Apostat : « En ces temps [1], Rome, toujours ennemie du christianisme, fit un dernier effort pour l'éteindre et acheva de l'établir. Galérius, marqué par les historiens, comme l'auteur de la dernière persécution, deux ans avant qu'il eût obligé Dioclétien à quitter l'empire, le contraignit à faire ce sanglant édit qui ordonnait de persécuter les chrétiens plus violemment que jamais. On inventait tous les jours de nouveaux supplices. La pudeur des vierges chrétiennes n'était pas moins attaquée que leur foi. On recherchait les livres sacrés avec des soins extraordinaires, pour en abolir la mémoire. »

Ne ravit-on pas aujourd'hui la figure du Christ aux regards de l'enfant pour lui en faire perdre le souvenir ?

« Ainsi, après trois cents ans de persécutions, la haine des persécuteurs devenait plus âpre. Les chrétiens les lassèrent par leur patience. Les peuples, touchés de leur sainte vie, se convertissaient en foule. Galérius désespéra de pouvoir les vaincre. Frappé d'une maladie extraordinaire, il révoqua ses Édits et mourut de la mort d'Antiochus, avec une aussi fausse pénitence. »

Enfin arrive, en l'an 312 de Jésus-Christ, « la célèbre déclaration de Constantin [2]. » Il « assemble, à Nicée, en Bythinie, le premier concile général où trois cent dix-huit évêques, qui représentaient toute l'Église, condamnèrent le prêtre Arius, ennemi de la divinité du Fils de Dieu, et dressèrent le symbole où la Consubstantialité du Père et du Fils est établie. Constantin prit sa séance au concile et en reçut les décisions comme un oracle du ciel »... « Il maintint l'empire... dans une souveraine tranquillité. »

Un mot a suffi pour peindre la paix universelle. On la sent.

Après l'ensemble, le détail. La foi se répand dans tous les coins du monde. Rien n'échappe à l'œil de Bossuet :

« L'histoire de l'Église [3] n'a rien de plus beau que l'entrée du

1. Xe Époque.
2. XIe Époque. Constantin et la paix de l'Église.
3. XIe Époque.

Digitized by Google

saint moine Augustin dans le royaume de Kent, avec quarante de ses compagnons qui, précédés de la croix et de l'image du grand roi, Notre-Seigneur Jésus Christ faisaient des vœux solennels pour la conversion de l'Angleterre. Et l'Église Anglicane prit sa forme. » Ainsi de l'Église de France restée fidèle.

Reculons dans le passé. A Constantinople, sous Maurice, « la bouche des hérétiques n'ose s'ouvrir. » Cependant Dieu le punit d'avoir, un instant, négligé son Église. Quel drame pathétique et chrétien! On est touché jusqu'aux larmes de cette tragédie de palais, quand il semblait qu'on dût rester, avec le grand apologiste, sur les sommets glacés et inaccessibles d'une austère vérité:

« Un si pieux empereur[1] fit pourtant une grande faute. Un nombre infini de Romains périrent entre les mains des barbares faute d'être rachetés, à un écu par tête. On voit, incontinent après, les remords du bon Empereur, la prière qu'il fait à Dieu de le punir en ce monde plutôt qu'en l'autre; la révolte de Phocas, qui égorge, à ses yeux, toute sa famille ; Maurice tué le dernier, et ne disant autre chose parmi tous ses maux, que ce verset du psalmiste : Vous êtes juste, ô Seigneur ; et tous vos jugements sont droits. »

Phocas est empereur ; « mais sa sentence était prononcée. »

Et Photin « le livra à Héraclius qui le fit tuer[2]. »

Cependant il avait paru vouloir protéger l'Église... par politique. Dieu voit tout; et Bossuet voit dans le regard de Dieu, qui venge l'Église !

L'Église et Jésus-Christ déjà si visibles dans cet aperçu général des Époques, le sont encore plus dans la suite de la Religion.

Moïse y fait face à Adam, et les prophètes à Jésus-Christ dont la croix victorieuse par le sang, domine tout, le passé, le présent et l'avenir ; et le point, où tout aboutit, sans quoi tout n'est rien, c'est Jésus-Christ conçu, de toute éternité, dans la volonté de Dieu pour passer sur la terre, modèle parfait de l'homme créé lui-même, dans son visage et dans son âme, à son image divine.

On se rappelle Pascal, d'un brusque effort de son génie, renouant dans une semblable synthèse la chaîne de Moïse à Adam, avec le nom de quelques patriarches, et se tournant ensuite, soutenu par les prophéties, du côté du Sauveur.

1. XIe Époque.
2. XIe Époque.

Digitized by Google

Mais, tandis qu'il a l'air de se précipiter sur la vérité, par bonds saccadés, dans une agitation perpétuelle du cœur et de sa noire imagination, poussé vers elle plus par la raison que par l'espérance, il reste, sans amour, vis-à-vis du Dieu qu'il a conquis, et se le représente distribuant avec avarice ses grâces sur une aristocratie d'élus.

Bossuet, au contraire, semble en avoir la possession tranquille et jouir de la plénitude de la vérité, dans une foi inaltérable qui donne à son style si vif, si hardi, si sublime, si périodique, si court, si mobile, si populaire à l'occasion, si grave, à la fois simple, naturel, ému, inspiré, une paix qui rassure, une majesté où l'on sent la présence de Dieu, une harmonie qui est celle d'une âme heureusement tempérée et soutenue par l'espérance.

Nous nous figurons volontiers le génie de Bossuet sous l'apparence d'un fleuve qui attire et captive le regard, et qui côtoie des forêts ou de hautes montagnes, voire même le tapis émaillé des prairies, mais qui reflète toujours le ciel.

Pascal, c'est un torrent qui bondit sur les pierres, entre des rochers qui touchent les nues et dont les cimes se rapprochent, en rétrécissant un ciel plein de foudre et d'orages, d'où sort l'éclair souvent, quelquefois un trait de lumière, sur quelque rare passant.

Le résumé de cette deuxième partie du *Discours* de Bossuet, le voici :

« On ne peut rien concevoir [1] qui soit plus digne de Dieu, que de s'être premièrement choisi un peuple qui fût un exemple palpable de son éternelle Providence; un peuple dont la bonne ou la mauvaise fortune dépendît de la piété, et dont l'État rendît témoignage à la sagesse et à la justice de celui qui le gouvernait. C'est par où Dieu a commencé, et c'est ce qu'il a fait voir dans le peuple juif.

« Mais, après avoir établi par tant de preuves sensibles ce fondement immuable, que lui seul conduit, à sa volonté, tous les événements de la vie présente, il était temps d'élever les hommes à de plus hautes pensées et d'envoyer Jésus-Christ, à qui il était réservé de découvrir au nouveau peuple, ramassé de tous les peuples du monde, les secrets de la vie future. »

1. La suite de la religion, chap. Ier.

Digitized by Google

« Voilà donc la religion toujours uniforme [1], ou plutôt la même dès l'origine du monde ; on y a toujours reconnu le même Dieu, comme auteur, et le même Christ, comme Sauveur du genre humain. »

De Moïse, Bossuet a fait une peinture sublime et exacte, à la fois :

« Il a joint aux choses passées qui contenaient l'origine et les anciennes traditions du peuple de Dieu, les merveilles que Dieu faisait actuellement pour sa délivrance [2]. Moïse ne leur conte point des choses qui se seraient passées dans des retraites impénétrables ou dans des antres profonds; il ne parle point en l'air; il particularise et circonstancie toutes choses, comme un homme qui ne craint point d'être démenti. »

Les prophéties ne sont pas moins certaines. « Elles étaient entre les mains de tout le peuple [3], et soigneusement conservées en mémoire perpétuelle aux siècles futurs. »

C'est si vrai, qu'aujourd'hui même les Juifs opiniâtres, en chantant les prophéties, chantent leur propre condamnation prédite par les prophètes et accomplie par l'histoire.

Et les apôtres? « Ils ont vu Jésus-Christ ressuscité; ils ont scellé leur témoignage de leur sang. Ainsi leur prédication est inébranlable; le fondement en est un fait positif, attesté unanimement par ceux qui l'ont vu. » Douze pêcheurs « entreprennent de convertir le monde [4] entier; ils le convertissent au nom de Jésus-Christ. »

Jésus-Christ attendu, désiré, prophétisé, paru, vu, crucifié, ressuscité, avoué par la parole, la plume et le sang, non moins historique dans les Annales de sa chair mortelle que les personnages les plus fameux de l'histoire, visible et invisible, roi du ciel et roi de la terre, où il a résumé en lui toute la perfection idéale et toute la souffrance de l'homme, voilà le roi que Bossuet propose au monde. Rien ne s'y fait, même le mal, qui ne soit pour lui et qui n'aboutisse, à la réalisation de son ordre Providentiel, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, au Fils de Dieu [5]! Qu'est-ce que Dieu?

« Dieu est parfait; et son verbe, image vivante d'une vérité

1. La suite de la religion, chap. 1er.
2. La suite de la religion, chap. 3.
3. La suite de la religion, chap. 4.
4. La suite de la religion, chap. 6.
5. La suite de la religion, chap. 6.

Digitized by Google

infinie, n'est pas moins parfait que lui; et son amour qui, sortant de la source inépuisable du bien, en a toute la plénitude, ne peut manquer d'avoir une perfection infinie, et puisque nous n'avons point d'autre idée de Dieu que celle de la perfection, chacune de ces trois choses, considérée en elle-même, mérite d'être appelée Dieu. Mais parce que ces trois choses conviennent à une même nature, ces trois choses ne sont qu'un seul Dieu [1]. »

C'est là, « cette trinité dont notre âme nous dira quelque chose, » à ce que croit Bossuet.

C'est elle qui mène l'homme et l'histoire. L'art des peintres l'a figurée au frontispice des temples, sous la forme d'un triangle d'où s'échappe ce regard qui veille sur l'Univers.

A propos des Romains et des Égyptiens, nous avons déjà touché aux Empires et montré avec quelle profondeur Bossuet avait étudié les Institutions, les mœurs, les caractères et les ressorts des divers gouvernements. Ajoutons-y « les secrètes dispositions [2] qui préparent les grands changements et les conjonctures importantes qui les font arriver. »

C'est là le point de vue humain et particulier. L'idée générale et qui domine le *Discours*, dans la troisième Partie, c'est que les Empires élevés ou détruits par le génie, la vertu ou l'égarement des souverains et des peuples, l'ont été aussi, dans les vues de la Providence, pour servir à l'établissement universel de l'Église de Dieu.

Sans doute, « quand vous voyez [3], dit Bossuet au jeune dauphin, les Assyriens anciens et nouveaux, les Mèdes, les Perses, les Grecs et les Romains, se présenter devant vous successivement, et tomber, pour ainsi dire, les uns sur les autres, ce fracas effroyable vous fait sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconsistance et l'agitation sont le propre partage des choses humaines. »

Mais ce regard ne suffit point :

« Qui veut entendre à fond les choses humaines [4] doit les reprendre de plus haut... »

1. La suite de la religion, chap. 6.
2. Les empires, chap. 2.
3. Les empires, chap. 1er.
4. Les empires, chap. 2.

Digitized by Google

Dieu par tant d'exemples fameux, « apprend aux rois ces deux vérités fondamentales [1], premièrement, que c'est lui qui forme les royaumes pour les donner à qui il lui plaît ; et secondement qu'il sait les faire servir dans les temps et dans l'ordre qu'il a résolu, aux desseins qu'il a sur son peuple, » pour le triomphe de son Église.

C'est le dernier mot de l'histoire des Empires. Les peuples ont été réduits à la volonté de Rome, et Rome a été réduite à la volonté de Dieu :

« Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes [2]. Il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là, il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants? Il fait marcher l'épouvante devant eux et il inspire à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs? Il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance, il leur fait prévenir les maux qui menacent les États et poser les fondements de la tranquillité publique. Il connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit; il l'éclaire, il étend ses vues, et puis il l'abandonne à son ignorance, et l'aveugle, il la précipite, il la confond par elle-même; elle s'embarrasse dans ses propres subtilités et ses précautions lui sont un piège. Mais que les hommes ne s'y trompent pas : Dieu redresse, quand il lui plaît, le sens égaré ; et celui qui insultait à l'aveuglement des autres, tombe lui-même dans les ténèbres les plus épaisses, sans qu'il lui faille souvent autre chose, pour lui renverser le sens, que ses longues prospérités... C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de hasard ni de fortune. »

Mais si l'homme s'égare, c'est lui-même qui est l'auteur de sa folie. Il était libre; nous sommes libres, et nous sentons notre liberté.

Nous finissons, non sans dire encore un mot du style de Bossuet ; il serait banal d'y revenir longuement; on l'a loué et si bien ! Ce qui frappe, c'est sa rapidité; elle est conforme au sujet, et à la rapidité des temps invoqués ou parcourus, sous la plume du grand historien. Tout ce que nous sommes tient dans quelques pages, comme nous sommes enfermés depuis Adam, en quelques siècles.

1. Les empires, chap. 1er.
2. Les empires, chap. 7.

Digitized by Google

Est-ce donc si peu ? Et le temps n'est-il pas long jusqu'à l'ennui? Il est infini même à qui regarde devant soi, dans ses projets, dans sa peine ou dans son angoisse, derrière soi, dans l'imposante gravité des siècles vénérables, dans le lent enchaînement des causes et des effets. Mais à qui jette un coup d'œil sur son passé, sur ses contemporains, sur leurs ombres disparues et sur le rêve des jours, il n'en est pas de même. La vie, c'est comme un fleuve alors, dont le fil, au courant de l'eau, se dérobe au regard le plus perçant. On a peine à le suivre. Ainsi de Bossuet qui a gardé dans son style le double mouvement du temps : sa majesté et sa rapidité. Il dit tout, cependant, comme le temps qui saisit tout; et son livre est un abrégé sublime du cœur de l'homme et du cœur de Dieu.

A. CHARAUX.

Digitized by Google

ENCORE LA QUESTION
DU NOMBRE DES ÉLUS.

(Suite et fin [1]*.)*

IX

S'IL EST VRAI QUE L'ÉCRITURE ET LA TRADITION ENSEIGNENT CONSTAMMENT LE « PETIT NOMBRE DES ÉLUS ? »

On l'affirme du moins assez souvent ; et ce qui le prouverait sans autre examen, dit-on, c'est que l'opinion contraire est de date plutôt récente ; c'est une nouveauté en théologie qui ne remonte pas au delà du protestantisme, et ses partisans sont dans l'impuissance de citer un Père de l'Eglise, ou même un Saint canonisé qui leur soit favorable.

Remarquons tout d'abord que cette sorte d'objection n'est point aussi formidable qu'on voudrait le faire croire, et qu'elle pourrait sembler à première vue.

Elle paraissait insoluble à de puissants esprits, au temps où il était permis de discuter la croyance à l'Immaculée Conception de la T. Ste Vierge. Eux aussi mettaient les partisans de cette croyance au défi d'apporter en sa faveur soit un texte formel de l'Écriture, soit seulement le témoignage explicite d'un Père de l'Église ou de quelque Saint authentique [2]. Pour s'édifier là-des-

1. Voir *Études Franciscaines*, avril, juin et août 1906.

2. « Fatendum ingenue est, nullum prorsus biblicorum testimoniorum suppetere, quod controversiam pro alterutra sententia plane definiat. » (PERRONE, *De Imm. B. V. M. Conceptu*, cap. XI, § I, p. 126, Avenione, 1848.) — « Frustra apud Sanctos veteres testimonia requires, in quibus ipsi conceptis verbis asserant, beatam Virginem aut originalem labem non contraxisse, aut ejus conceptum *immaculatum* fuisse... » (ID. *ibid.*, cap. X, p. 79.)

Digitized by Google

sus, il n'y a qu'à lire, par exemple : saint Antonin, dans sa *Somme théologique* [1] ; ou le cardinal Cajetan, dans son *Commentaire sur la Somme de saint Thomas*, et surtout dans son *Traité sur la Conception de la B. V. Marie*, présenté à Léon X [2] ; ou encore Melchior Canus, dans son célèbre ouvrage intitulé *Des Lieux théologiques*, peut-être plus facile à consulter que les précédents [3]. Ces graves auteurs faisaient néanmoins fausse route, comme l'événement l'a prouvé.

Nous voyons par là qu'il n'est pas toujours aussi facile qu'on le supposerait, de connaître sur un point de doctrine le véritable sens de l'Écriture, même quand on croit posséder l'enseignement non équivoque de la Tradition [4].

Et tel pourrait bien être le cas, dans la présente question touchant le nombre des élus [5].

En premier lieu, il n'est nullement démontré que nous devions accepter comme décisives telles paroles de la Sainte Écriture alléguées d'ordinaire pour établir l'opinion la plus rigoureuse.

Ainsi, l'on oublie volontiers, en les produisant, de tenir compte, suivant la règle pourtant élémentaire, de leur contexte même immédiat [6], et des circonstances où elles furent proférées. Le

1. S. ANTONIN. *Sum. theol.* par. I, tit. 8, cap. II. — Le passage est trop long pour être reproduit ; d'ailleurs, les lecteurs des *Études franciscaines* ont eu déjà l'occasion de le lire en partie, nº de décembre 1899, p. 588, note 1.

2. « Cujus opinionis Auctor (S. Thomas) hic non meminit, quia tempore suo non erat adinventa, omnibus communiter tenentibus, B. Virginem conceptam in peccato originali... Stat ergo litera solida, quamvis non solicita de illa opinione tunc inopinabili. Quæ hodie mulieribus vulgo, affectuque nonnullorum pio, multorum autem industria ac quæstu cogentibus ita prævaluit, ut doctrinæ sanctorum æstimata pietas præferatur, et quod in communi asseritur, in his scilicet, que credenda sunt, sectandos magis esse antiquos doctores quam modernos, in hoc particulari posthabetur, dum moderni antiquis, et non sancti sanctis præferuntur.... » (CAJETAN., *Comment. in S. Tho. sum.* par. III, qu. 27, art. II, ante fin. — Cf. EJUSD. *Tract. de concept. B. M. V.* in V cap. divis., ad Leon. X Pontif. Max. an. 1515.)

3. Cf. MELCH. CANUM, *De Locis theolog.*, lib. VII, cap. I, et cap. III, n. 4. — L'ouvrage est intégralement reproduit dans le *Theolog. curs. compl.* de l'abbé Migne, t. I, col. 73-908.

4. Et le dogme de l'Immaculée Conception, entre autres utilités, nous apporte celle d'éclairer ainsi les études théologiques, en nous faisant voir la nécessité d'être circonspects dans nos assertions.

5. La divergence qu'on y remarque, entre les théologiens catholiques antérieurs et postérieurs à la naissance du protestantisme, ne viendrait-elle pas de ce que les protestants prêchant eux aussi le « petit nombre des élus, » nos théologiens soupçonnèrent la faiblesse de cette doctrine et étudièrent mieux la question ?

6. « Tota scriptura est quasi una cithara. Et sicut chorda per se non facit harmoniam, sed cum aliis, similiter unus locus Scripturæ dependet ab alio, imo unum locum respiciunt mille loca. » (S. BONAV., *In Hexaemeron*, serm. XIX, ante med.) — « Dis-leur (à tes censeurs malveillants) qu'ils ne s'arrêtent pas à un seul passage de l'Écriture ; mais qu'ils

Digitized by Google

texte si connu, *Multi sunt vocati, pauci vero electi* — « beaucoup sont appelés, mais peu sont élus, » n'est-il pas habituellement présenté comme une sentence isolée, absolue, purement synonyme de : « rares sont les sauvés, nombreux les réprouvés ? »

En fait, d'après l'Évangile, Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est exprimé de la sorte deux fois, et par manière de conclusion : à la fin de la parabole des « ouvriers de la vigne », et à la fin de la parabole du « festin nuptial [1] ».

Or, dans le premier cas, « au lieu d'être, comme elle est pour bien des personnes, un sujet de terreur, à mon avis, — dit Salmeron, — cette conclusion nous donne plutôt un motif de consolation; tous les ouvriers sont en effet récompensés, aucun n'est exclu. Elle signifie donc, poursuit-il, que *beaucoup sont appelés* à l'observance des préceptes par une vocation ordinaire et commune, tandis qu'*un petit nombre sont élus* par une grâce de choix, pour suivre les conseils et remplir les ministères de la Loi évangélique [2]. » Interprétation qui n'est nullement particulière à Salmeron comme on le voit chez Cornelius a Lapide, et qu'on aurait tort, par conséquent, de repousser de prime abord avec dédain [3]. Il est

considèrent aussi les autres, et voient s'ils peuvent me lier les mains. » (*Paroles de N.-S. J.-C. à sainte Thérèse*, additions à sa *Vie écrite par elle-même*, trad. Bouix, p. 561 de l'édit. XIVe.) — Ainsi l'on doit prendre garde non seulement aux paroles qui encadrent tel ou tel passage en litige, mais encore à toutes celles qui peuvent s'y rapporter.

1. S. MATTH., XX, 1-16, et XXII, 1-14. — Cela n'empêche pas que la particule conjonctive γάρ, *enim* « car, » qui relie au contexte la célèbre sentence, ne soit complètement négligée. On l'apportera peut-être dans une phrase comme celle-ci: « Très peu d'hommes, voire même de chrétiens, font leur salut, *car*, a dit Jésus-Christ, il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus. » Est-ce bien la même chose ? Voir MGR DE PRESSY, *Œuvres.*, t. I, col. 629-33.

2. « Hæc conclusio multos terrere solet ; sed hoc loco, meo judicio, omnes consolatur. Ait enim : *Multi enim sunt vocati, pauci vero electi.* Ubi illud primo notandum, *vocati* et *electi* non esse participia, sed nomina. Græce enim κλητοί et ἐκλεκτοί habetur, ut intelligamus, istos vocatione et electione Dei peculiari, et non propriis viribus, aut seipsos ultro ingerentes, ad regnum pervenire. Et cum tam *electi* quam vocati denarium beatitudinis accipiant, et omnes in cœlestem gloriam recipiantur, non est quod quemquam perterrefaciat hæc sententia. *Multi enim sunt vocati*, id est, omnes operarii ad vineam vocati sunt colendam. *Pauci vero electi*, quia pauci sunt habentes prærogativas et privilegia ministrorum Novi Testamenti. » (SALMER, *De Parab. D. N. J. C.* tract. XXXIII, n. 35, *Oper.* t. VII, p. 219, col. 1. Coloniæ Agrip., 1613.) — « Ex quo testimonio (Matth. XX, 16) elicimus, *electos* non opponi semper reprobatis, sed aliis qui *vocati* dicuntur, et in illa parrabola denarium salutis consequuntur. » (ID., *In Epist. ad Ephes.*, disp. II, ante fin., *Oper.* t. XV, p. 171, col., Ibid. 1615.)

3. « Nonnulli sic exponunt : *multi*, id est, omnes, *sunt vocati* ad gratiam et observationem mandatorum ; sed *pauci electi* ad gratiam eximiam et observationem consiliorum evangelicorum. — Huc accedunt Scholastici illi, qui ponunt duos ordines prædestinatorum et electorum : unum communem eorum, qui ex prævisione meritorum electi sunt ad glo-

Digitized by Google

presque superflu d'ajouter que Frère Joseph de Saint-Benoît la fait sienne et la développe dans ses écrits [1], sans provoquer aucune réclamation de la part de ses doctes examinateurs. — En somme, il est *pour le moins* fort douteux que l'oracle divin, dans cet endroit, ait le sens exclusif où trop souvent on le voudrait enfermer.

« La seconde parabole, — observe entre autres Mgr de Pressy, — à la fin de laquelle on lit ces mots, *Multi vocati, pauci vero electi* (Matth. XXII, 14), est de toutes celles de l'Evangile la plus énigmatique, et la plus difficile à expliquer. Aussi est-elle diversement interprétée [2]. » — En tout cas, l'exégèse qui fonde sur ce passage la théorie du « grand nombre des réprouvés » ne se concilie point facilement avec l'exclusion d'un seul convive entre tous ceux, *bonos et malos*, que le maître a fait amener de divers côtés [3].

Pour tout dire en un mot : à voir les obscurités qui l'entourent [4] et les divergences d'interprétation dont il est l'objet, le texte réputé si formidable et si décisif n'offrirait tout au plus

riam ; alterum eorum, qui ad gloriam electi sunt ante prævisa merita, quos proinde vocant « eximie prædestinatos, » illosque censent hic notari, cum dicitur : *pauci vero electi*. Tales enim pauci sunt, scilicet B. Virgo, Apostoli, et pauci alii ; priores vero longe plures sunt, ideoque de illis dici : *multi sunt vocati*. Ita Gabriel in I, dist. 41, qu. I, art. 2 ; Ockam, *ibid.*, art. 1 ; Catharinus, lib. I de Prædest., cap. ult. et lib. III, cap. 1 et 2; et alii nonnulli. » (CORN. A LAP., *In Matth.* XX, 16.)— Cf. BARRAD., S. J., *Commentar. in Evang.* t. III, lib. 5, cap. XVI, p. 468 seqq. Lugduni, 1621.

1. « De este texto pretenden algunos inferir el corto numero de predestinados, respecto del de los reprobos. Pero se debe notar, que el Hijo de Dios en estas palabras sagradas solo haze expressa mencion de la vocacion, o llamamiento, por el orden general, y en comun, y de la eleccion, por el orden particular, y en singular. Y assi, el decir que son pocos los electos, no se debe entender de ninguna manera, en comparacion de los que se condenan, sino en comparacion de los que son llamados... » (FR. JOSEPH DE SAN BENITO, *Declaracion la*, n. 1. *Oper.* pp. 400 seqq.)

2. Mgr DE PRESSY, *Instr. past. sur l'ét. des peines de l'enfer*, ch. IIe, diffic. 7e *Œuvres*, t. I, col. 633. — « Parabolam (Matth. XXII, 1-14) ita concludit Dominus : *Multi enim sunt vocati, pauci vero electi*, quæ difficultatem non mediocrem continent... Hac in re multi multa dicunt... (VELASQUEZ, S. J., *In Epist. ad Philip.* 1, 3, annot. III, n. 5, t. I, p. 45, Lugduni, 1632.)

3. « Ces mots, *peu d'élus* ne signifient pas *peu de sauvés*, car il n'est pas possible de concilier cette interprétation avec le texte sacré. » (Mgr DE PRESSY. *endr. cité*, col. 633). — L'abbé Le Noir les explique en ce sens qu'il y a peu de *choisis*, de *favorisés*, dans tous les ordres, création, gratification, glorification ; peu d'êtres exceptionnels enfin : ainsi l'exigent l'harmonie et la beauté de l'univers. (*Dict. des Harmonies*, col. 1677, 1715 et suiv.) Il faut dire toutefois que cet auteur raisonne plutôt d'après les données de la parabole précédente.

4. On sait qu'outre les difficultés partout semées dans l'Écriture-Sainte, les paraboles en présentent de particulièrement embarrassantes pour les expositeurs.

Digitized by Google

qu'une base chancelante au système du « petit nombre des élus [1]. »

Sans doute elle sera moins énigmatique et discutable la saisissante comparaison entre : « la voie étroite conduisant à la vie et trouvée par un *petit nombre*, » et cette « large voie de la perdition que l'on suit en foule [2] ? »

Dans les Écritures, — dit et redit saint Jérôme, — les choses et les expressions regardées comme de moindre importance, et celles-là même qui semblent claires et faciles à expliquer, sont en réalité pleines de significations et de mystères [3]. » Suivant des auteurs compétents [4], le passage ci-dessus objecté ne ferait

1. « Le mot d'*élu* se prend ou pour les saints et les prédestinés, ou pour tous ceux qui sont appelés à la grâce du Christianisme, soit que Dieu les ait prédestinés à la gloire, soit qu'il ne les y ait point prédestinés. » (RICHARD et GIRAUD, des Fr. Prêch., *Biblioth. sacrée*, au mot ELU.) — Voir aussi : DOM CALMET, puis VIGOUROUX, dans leurs respectifs *Diction. de la Bible* ; BERGIER *Traité de la vraie Relig.* et *Dict. de Théol.* ; *Tesori di confid. in Dio*, éd. cit., p. 287-98, et p. 105-21 de la trad. française ; — MESCHLER, S. J., *Méditations*, trad. franç. de l'abbé Mazoyer, t. IIe, p. 400-6 et 463-8 ; — VERCRUYSSE, S. J., *Méditations*, 14 nov. 2e pt ; etc., etc.—Simple remarque en passant. Dans son *Traité de la vraie Relig.*, endr. déjà cité, p. 355, Bergier disait : « Le P. Berruyer exclut tout autre sens (que celui de *fidèles*) : c'est pour cela qu'il a été condamné. » Faute d'attention suffisante, l'auteur des *Tesori di confid. in Dio*, p. 288 de l'édit. de 1879, traduit ainsi : « Anzi appunto fu dalla Chiesa condannato il P. Berruyer, perchè spiegò per la parola *eletti* li *salvi*, e li *fedeli* ad esclusione di ogni altro senso. » En conséquence, le traducteur français de la 2e part. des *Tesori* nous fait lire à son tour, p. 106 : « L'Église a même condamné le P. Berruyer parce qu'il a expliqué le mot *élus* par les *fidèles*, *ceux qui sont sauvés*, en excluant tout autre sens. » — Plus tard le P. Gratry écrivait : « *Elu* veut dire *sauvé* ; pourrait-on l'entendre autrement ? — Sachez que le P. Berruyer a été condamné pour avoir soutenu qu'on ne peut l'entendre autrement. Donc on peut l'entendre autrement. » (*La Philosophie du Credo*, dial. IV, p. 172. Paris, 1861 ; en note, citation peu exacte des *Tesori*.) Méprise identique dans l'*Ami du Clergé paroissial*, t. XIVe p. 664, 2, alin. 3. — Candides lecteurs, fions-nous aux citations ;... mais allons aux sources toutes les fois que nous le pouvons.

2. « Intrate per angustam portam ; quia lata porta et spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta porta, et arcta via est, quæ ducit ad vitam ; et pauci sunt qui inveniant eam. » (MATTH. VII, 13, 14.)

3. « Etiam quæ minima putantur in Lege, sacramentis spiritualibus plena sunt. » (S. HIERON., *Comment. in Evang. Matth.* lib. I. [cap. V, v. 18]. Pat. lat. Migne, t. XXVI, col. 36-B.)—« Etiam quæ plana videntur in Scripturis plena sunt quæstionibus. » (ID., *ibid.*, lib. II [cap. XV, v. 13], col. 107-C.) — « Singuli sermones, syllabæ, apices, puncta, in divinis Scripturis plena sunt sensibus. » (ID., *Comment in Epist. ad Ephes.* lib. II (cap. III, v. 5 seqq.). Pat. lat. t. XXVI, col. 481-A.)

4. Par ex. STEYAERT, Doct. Lovan., *Angusta porta, de qua Matth.* VII, *13. est porta Religionis christianæ, etiam quatenus a vulgo Fidelium (ne ad nescio quos rigores restrictio fiat) observatur*, thesis propos. et defensa die 16 julii 1695. — « Steyaert (Martin), 16 7-1701, célèbre docteur de Louvain, et l'un des plus savants théologiens du XVIIe siècle... Il fut toujours l'ennemi déclaré des novateurs, et montra constamment le plus grand respect et la plus grande soumission pour les décisions du Saint-Siège. S'il se déclara contre la morale relâchée, il ne montra pas moins de zèle contre ceux qui imposent,

Digitized by Google

point exception. Qu'il suffise ici de le confronter avec ces autres paroles du Sauveur, rapportées un peu plus loin par le même évangéliste, saint Matthieu : « Je vous déclare que *beaucoup* viendront de l'Orient et de l'Occident, et s'asseoiront avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux, tandis que les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures : il y aura là des pleurs et des grincements de dents [1]. » Ceux qui *trouvent* et suivent la voie du salut ne seraient donc pas absolument en si petit nombre. Au surplus la réserve à cet égard nous est suggérée, sinon commandée, par Jésus-Christ lui-même, d'après le passage analogue de l'Évangile selon saint Luc. Nous y lisons qu'interrogé directement sur le nombre des élus pour la vie éternelle, — si toutefois tel est bien le sens de l'interrogation [2], — il ne répondit point directement à la question, mais en ces termes : *Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite* [3]...

comme les pharisiens, des *charges insupportables* aux fidèles, et *évitent de les toucher du bout des doigts*. Il n'épargna pas les Arnauld, les Quesnel, etc., qui tâchèrent en vain de le perdre de réputation. (FELLER, *Dictionn.*; voir aussi PICOT, *Mémoires* [*tableau historique*], t. Ier, p. 153-4 de la IIIe édit.) — Tels encore : FR. JOSEPH DE SAN BENITO, *Declaracion IIIa*, p. 405-6 ; — Mgr DE PRESSY, *endr. précéd. cité*, col. 628-9 ; — ROGACCI, S. J., *L'Art de traiter avec Dieu*, p. 178-9 de la trad. franç. ; — BERGIER, *Traité de la Relig.*, endr. cité, p. 357 ; — *Tesori di confid. in Dio*, par. IIa, cap. 7o, diffic. IXa, p. 308-11, et cap. 8o, diffic. Ia, p. 333-9 ; LACORDAIRE, MIGNE, LE NOIR, etc.

1. « Dico autem vobis, quod multi ab oriente, et occidente venient, et recumbent cum Abraham, et Isaac, et Jacob in regno cœlorum ; filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores ; ibi erit fletus et stridor dentium. » (MATTH. VIII, 11, 12.)

2. « *Quelqu'un lui demanda : Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvés ?* — Ce curieux cherchait peut-être à proposer une question curieuse et embarrassante ; peut-être aussi voulait-il s'éclaircir sur une controverse dont nous trouvons les traces dans les traditions des rabbins *. Peut-être enfin voulait-il demander si peu de gens échapperaient à la damnation éternelle ; ou si un petit nombre seulement éviterait, en se soumettant au règne du Messie, les malheurs prédits, dont le Sauveur avait déjà tant parlé. » BULLET, *Réponses critiques*, continuat. par l'abbé MOÏSE, qu. XXIVe, preuve 3e. t. IVe, p. 304. Paris, 1826. — Sur le *Mystère du Règne* ou du *Royaume des Cieux*, voir même endr., p. 281-310). * « Dixit Resch. Lachish : qui dereliquerit statutum unum non observatum, judicabitur in gehenna. At dixit Rabbi Jochanam : ne sic judices de Israele ; nam etiamsi non didicerit nisi statutum unum, evadet gehennam. Dicit Rabba : duo tantum introierunt in terra Chanaan de sexaginta myriadibus ; sic erit in diebus Messiæ. »

3. « Ait autem illi quidam : Domine, si pauci sunt qui salvantur ? Ipse autem dixit ad illos : Contendite intrare per angustam portam... » (LUC. XIII, 23 seqq.). — « Non videtur Dominus satisfacere quærenti utrum pauci sint qui salventur, dum declarat viam, per quam quisque potest fieri justus... Quid autem commodi proveniret audientibus, scire an multi sint qui salventur an pauci ? Necessarium autem magis erat scire modum quo aliquis pervenit ad salutem. » (S. CYRIL. ALEX., ap. S. Thom., *Catena aurea*, in Luc. XIII, 23.)—« Les rigoristes me diront, peut-être, que Jésus-Christ nous cache ici le mystère de sa justice pour ne pas troubler les âmes timorées ; moi, j'aime mieux penser qu'il nous cache le mystère de sa miséricorde pour nous faire éviter la présomption. » (MONSABRÉ, *Confér. CIIe*, part. Ire, p. 254.)

Digitized by Google

Il n'est guère admissible que la *crainte* et le *tremblement* avec lesquels saint Paul exhorte les Philippiens — et nous en leur personne — à *opérer leur salut*, doivent s'entendre à la rigueur des mots. On en voit la preuve dans la variété des interprétations données à ce texte [1], et dans quelques autres passages où le même Apôtre se sert d'expressions analogues, et où certainement il ne veut point inspirer la frayeur [2].

Écartons respectueusement certaines figures de l'Ancien-Testament qui sont parfois appliquées d'une façon bien arbitraire au nombre des élus. Par exemple, comparer les élus aux épis de blé et aux grappes de raisin qui ont échappé à l'attention des moissonneurs et des vendangeurs [3], n'est-ce point assimiler, par une contradiction assez étrange, les amis de Dieu, *prédestinés* avant la création du monde, à des rebuts abandonnés ou à des restes oubliés ?

Une autre comparaison, empruntée cette fois au Testament Nouveau, prouverait juste le contraire de ce qu'on en veut tirer. Parlant du Messie, le saint Précurseur disait : « Son van est en sa main, et il nettoiera complètement son aire : il amassera son blé dans le grenier, mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra point [4]. » De ce texte on devrait conclure que le « nombre des élus » l'emportera de beaucoup sur celui des réprouvés ; en effet, c'est le divin Semeur lui-même qui l'assure, chaque tige de son champ lui donne trente, soixante et jusqu'à

1. Cf. VELASQUEZ, *In Epist. ad Philip.* II, 6, n. 6-14, t. II, p. 2-5. Lugduni, 1639 ; *it.* CORN. A LAP., *In h. loc.* — «... Loin de vouloir effrayer les Philippiens, saint Paul cherche à les rassurer et à les encourager... » (BERGIER, *Traité de la vraie Releg.*, part. IIIe, ch. 7, art. IIe § 6, t. IXe, p. 58, Besançon, 1820.) — « Il n'est pas à présumer que, dans la même lettre, saint Paul ait voulu inspirer tout à la fois aux Philippiens la joie et la crainte, le courage et le tremblement, la sécurité et l'inquiétude, la paix intérieure et le trouble de l'âme. » (LE MÊME, *Tableau de la Misèric. div.*, ch. XVIe, p. 266, Besançon, 1820). — « L'effet naturel de la crainte est la faiblesse ; ordinairement il n'en résulte qu'une impuissance absolue de faire le bien. » (*Même ouvr.*, ch. Ier, p. 9.) — Voy. *Tesori di conf. in Dio*, p. 211-18, et trad. franç., p. 4-13.

2. Cf. I COR. II, 3 ; II COR. VII, 15 ; ÉPHES. VI, 5 ; HEBR. XII, 28.

3. « Et erit [Jacob] sicut congregans in messe quod restiterit, et brachium ejus spicas leget ; et erit sicut quærens spicas in valle Raphaim. Et relinquetur in eo sicut racemus, et sicut excussio oleæ duarum vel trium olivarum in summitate rami... » (IS. XVII, 5, 6 ; XXIV, 13.)

4. « Cujus ventilabrum in manu sua, et permundabit aream suam ; et congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili. » (MATTH. III, 12 ; LUC. III, 17.)

Digitized by Google

cent grains de blé [1]. Conclusion d'ailleurs autorisée par cette autre déclaration de Jésus-Christ : *Ainsi en sera-t-il* — comme de la capture et du choix des poissons — *à la consommation du siècle ; les anges viendront et sépareront les méchants du milieu des justes, et les jetteront dans la fournaise du feu* [2]. Séparer les méchants « du milieu des justes » n'est-ce point manifester que ces derniers sont bien plus nombreux?

« On ne voit donc — pourrions-nous enfin dire avec Mgr Gay, — dans l'Évangile, rien de clair ni de certain sur cette question du nombre effectif des élus comparé à celui des réprouvés. Si l'on veut, à tout prix, trouver dans l'Écriture quelque passage qui, sur ce point, rassure nos esprits et console nos cœurs, il y a celui de saint Jean qui, dans l'Apocalypse, raconte qu'il voit le ciel ouvert : or, il y aperçoit d'abord les élus Juifs que, sous des nombres symboliques, il range là-haut comme ils étaient classés ici, en douze tribus ; après quoi, venant aux Gentils parvenus à la gloire, il dit que « la multitude en est tellement grande que personne ne peut la compter. » — Voilà l'unique donnée certaine de la révélation ; vous semble-t-elle bien effrayante [3] ? »

1. « Audite : ecce exiit seminans ad seminandum...Et aliud cecidit in terram bonam ; et dabat fructum ascendentem, et crescentem, et afferebat unum triginta, unum sexaginta, et unum centum. » (MARC. IV. 3, 8.) — Voici donc un spécimen de l'exégèse rigoriste, ou, plus exactement, pessimiste : « L'Évangile remarque que le Sauveur prononça ces paroles (Matth. VII, 14. sur la voie étroite) avec autorité et en maître : *docens eos, sicut potestatem habens.* Il parlait à ses disciples, il parlait à tous, par conséquent aux enfants de son Église. Il la compare, cette Église, à un champ rempli de paille et de grains. Il dit que la paille sera séparée et *jetée dans un feu qui ne s'éteindra jamais, et le bon grain sera placé dans le grenier du Père céleste.* Or il y a plus de paille que de bon grain. Le nombre des réprouvés sera donc, même parmi les chrétiens, plus grand que celui des prédestinés. » (HUMBERT, *Pensées sur les plus import. vérités de la Relig. et les princip. devoirs du Christian.*, ch. Ve, § 2 : — ouvrage fort apprécié et souvent réimprimé.) — En fait, est-ce bien Jésus-Christ lui-même qui « compare l'Église à un champ rempli de paille et de grains? » Et puis, si la paille dépasse le grain en *volume*, le surpasse-t-elle en *nombre ?* De bonne foi, sommes-nous tenus d'accepter ces choses comme des vérités incontestables?

2. « Iterum simile est regnum cœlorum sagenæ missæ in mare, et ex omni genere piscium congreganti... Sic erit in consummatione sæculi : exibunt angeli, et separabunt malos *de medio justorum* — ἐκ μέσου τῶν δικαίων, — et mittent eos in caminum ignis. » (MATTH. XIII, 47-50).

3. Mgr GAY, *Instr. pour les person. du monde*, t. IIe, instr. 20e, part. IIe, p. 387. — « Et ils criaient à haute voix, disant : c'est à notre Dieu, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau, qu'est due la gloire de nous avoir sauvés. » (APOC., VII, 10, trad. du P. Denys Amelotte, prêtre de l'Oratoire). — Quelquefois on allègue aussi plusieurs passages terrifiants du IVe Livre d'Esdras, qui se trouve d'habitude en appendice dans nos Bibles latines. Mais loin de confirmer l'opinion du « petit nombre des élus » cet écrit apocryphe la

Digitized by Google

Mais la Tradition ? — Selon des observations d'une sûreté non douteuse, la Tradition patristique n'est point pessimiste autant qu'on le suppose d'ordinaire, touchant le « nombre des élus, » chez les catholiques en particulier [1]. Faute de mieux [2], en voici deux exemples, pris l'un dans l'Église grecque et l'autre dans l'Église latine.

Qui n'a jamais lu quelque part, en tout ou en partie, la *Lettre au moine Démophile*, où l'auteur — peut-être saint Denys l'Aréopagite — raconte la « vision de Carpus, » à l'appui de ses considérations sur la mansuétude extrême du Christ pour les malheureux pécheurs [3] ? L'on dira que ce témoignage n'implique

compromettrait plutôt, puisque, selon la remarque de DOM CALMET, « il fourmille d'erreurs. » (*Diction de la Bible*, et *Script. sac. curs. compl.* Migne, t. XII, col. 391-400).

1. « Debuisset cl. Petrus Franciscus Fogginius (*Patrum Ecclesiæ de Paucit. adultor. fidel. salvandor., si cum reproband. fidelib. conferantur, mira consensio asserta et demonstrata*, in-4°. Romæ, 1752) distinguere loca Patrum in quibus christiani omnes adulti, etiam hæretici, comprehenduntur, ab aliis auctoritatibus quæ ad solos Catholicos pertinent ; tum alia testimonia Patrum, quæ contrariæ opinioni favere videntur, exscribere et explicare : non enim aliter tutum judicium ferri potest pro mira illa asserta consensione. » (AREVALUS, *Prudentiana, etc.*, cap. XVI, n. 175, Pat. lat. t. LIX, col. 702-B.) — « Les compilateurs qui voulaient le petit nombre des fidèles sauvés ont cité soigneusement les textes [des Pères] qui semblent favoriser leur opinion ; mais ils ont laissé de côté ceux qui y sont contraires. » (BERGIER, *Traité, etc.*, t. X^e, p. 356.) — « Un savant, éminemment versé dans l'étude des Pères, m'écrit que telle n'est point, en réalité, leur opinion, surtout en ce qui regarde l'interprétation des textes dont on s'appuie communément dans la controverse. » (FABER, *Le Créat. et la créat.*, liv. IIIe, ch. 2, apr. commenc., note.)

2. A défaut des multiples témoignages que l'on obtiendrait, en compulsant avec soin les 360 volumes de *Patrologie grecque et latine* édités par l'abbé Migne, et en interrogeant aussi les grands théologiens et commentateurs. Il y a, par exemple, chez saint Grégoire de Nazianze, des passages que l'on oserait à peine invoquer, tellement ils semblent favoriser l'optimisme dans l'affaire du salut, ainsi : « Confitere Jesum Christum, eumque a morte ad vitam rediisse crede, et salutem consequeris. Etenim justitia quidem est, vel solum credere ; at perfecta salus in eo sita est, ut etiam confiteamur, ac cognitioni dicendi libertatem adjungamus. Tu majus aliquid salute quæris, nempe alterius vitæ gloriam et splendorem ; mihi vero salutem consequi maximum est, et futuras pœnas vitare. Tu viam minime tritam, et inaccessam ingrederis ; ego tritam atque calcatam, et qua multi ad salutem pervenerunt. (S. GREG. NAZ., *Orat. XXXII* [al. *XXVI*], n. 25).

« Sunt enim multæ salutis viæ,
Omnesque ducunt ad conjunctionem cum Deo ;
Has terere te oportet, non eam solum quæ in sermone sita est
Sufficit enim simplicis fidei sermo,
Per quam profecto plurimos salvat Deus. »

(ID., *Carmin.* lib. II, sect. 1, carm. XI [*de Vita sua*], vers. 1225-9). — A l'encontre d'assertions analogues, voir S. AUG., *De Fide et Operib.*, cap. XIV seqq. ; *Enchirid. ad Laurent.*, cap. LXVII seqq. ; *De Civit. Dei*, lib. XXI, cap. 17 seqq.

3. Voy. *Œuvres de* [soit, *attribuées à*] *saint Denys l'Aréopagite*, trad. du grec par Mgr DARBOY, un vol. in-12 de CLXXI-329 p. Paris, Maison de la « Bonne Presse ». — La *Lettre*

Digitized by Google

pas la croyance au « grand nombre des élus. » Directement et expressément, non sans doute ; mais on devra confesser aussi qu'il s'adapte difficilement à la théorie du « petit nombre. » Et de fait, un des auteurs les moins optimistes à l'endroit du salut conclut-il, après avoir rapporté l'anecdote de Carpus : « Cette vision nous montre combien les jugements de Dieu sont plus indulgents que ceux des hommes [1]. »

Autre exemple : « On voit par quelques vers de Prudence, — écrivait Leibnitz — que plusieurs ont cru de son temps, que le nombre de ceux qui seraient assez méchants pour être damnés serait très petit [2]. » Il y a plus ; d'après un critique expert et non suspect en la matière, ce ne serait pas dans « quelques vers » seulement, c'est bien dans l'ensemble de ses écrits que le grand poète chrétien chante et exalte la miséricorde infinie de Dieu, et proclame la facilité du salut [3].

Bref, tout considéré, l'impitoyable sentiment qui voue aux supplices éternels la plupart des humains, voire même des

à Démophile va de la p. 300 à la p. 313 : au § Ier, l'auteur établit qu'entre les vertus dont le Christ donne l'exemple, brillent surtout la clémence et la mansuétude ; au § Ve, qu'il vaut mieux imiter la douceur de Jésus que la rigueur d'Elie ; au § VIe, p. 311-13, il confirme ces enseignements par le récit que lui fit en Crète le saint personnage Carpus [un évêque apparemment], d'une vision où Notre-Seigneur, par ses actes et ses paroles, avait désapprouvé son zèle trop amer contre deux grands coupables.

1. « Hac ergo visione monstratur, quam longe Dei judicia hominum judiciis sint mitiora. » (MICH. A Sa CATHAR., *Trinum perfect.*, vol. III, n. 403). Dirait-on que c'est le même homme qui a écrit le traité 25e du Ier vol., sur le « nombre des élus, » et le traité 7e du IIIe vol., sur « l'Espérance théologique ? » — « Personne ne peut, sans une solennelle appréhension, penser d'avance à son jugement final. Cependant, après les considérations les plus sérieuses et les plus mûres réflexions, nous sommes intimement convaincus qu'il vaut mieux remettre notre sort dernier entre les mains du Dieu de toute sainteté, qu'entre celles du plus miséricordieux des hommes pécheurs. » (FABER, *Le Créat. et la créat.*, endr. cité.)

2. LEIBNITZ, *Théodicée*, cité par l'abbé EMERY, *Pensées de Leibnitz*, édit. de Bruxelles, 1838, t. Ier, p. 99. — Voici les « quelques vers » auxquels il fait allusion :

« Idem tamen benignus
Ultor retundit iram,
Paucosque non piorum
Patitur perire in ævum. »

(PRUDENTIUS, *Cathemerinon* VI [*Hymn. ante somn.*], vers. 93-96, Pat. Lat. t. LIX, col. 836-B.

3. « Prudentii mens de misericordia divina facile placabili tam aperte, totque locis declarata est, ut ante n. 175 elaborandum fuerit, ne sententiam nimis benignam videretur amplexus de majori numero prædestinatorum. » (AREVAL., *Prudentiana*, cap. XVII, n. 179, Pat. lat. t. LIX, col. 705-A.) — « Il [Prudence] mérite, suivant Erasme, par la sainteté et par l'érudition sacrée qui éclatent dans ses écrits, d'avoir une place parmi les plus grands docteurs de l'Église. » (FELLER, *Diction. hist.*)

Digitized by Google

catholiques, n'apparaît en somme, grâce à Dieu, justifié ni par l'Écriture inspirée ni par une créance vraiment traditionnelle [1].

Quiconque cependant le juge plausible et salutaire garde le droit, peu contesté, de l'adopter et de l'inculquer aux autres; mais chacun aussi, du moins jusqu'à nouvel ordre, est parfaitement libre de n'y voir qu'une opinion douteuse, et invraisemblable [2].

X

POUR CONCLURE.

« Quand il est question de prononcer sur le salut ou sur la damnation des hommes, — écrivait Dom Calmet, — on ne saurait apporter une trop grande réserve, ni user de trop de précaution. Les ressorts de la providence, les secrets de la sagesse, et les trésors de la miséricorde de Dieu, nous sont trop inconnus, et ses voies sont trop au-dessus des nôtres, pour oser les soumettre à notre jugement et à nos décisions. Il peut par sa grâce toute-puissante changer les dispositions les plus criminelles d'un cœur endurci. Il peut quand il lui plaît, nous ôter le cœur de pierre, pour nous donner un cœur de chair, et réduire les volontés les plus rebelles, sous le joug de son amour et de sa grâce. Il peut dans un moment faire passer un voleur de la croix dans le Paradis [3]. » Mais il peut aussi, doit-on ajouter, permettre qu'un

1. « Quod textus sacros qui communiter allegantur pro salvandorum paucitate, expositionibus ita enervet [Fr. Josephus], ut prædicto assumpto non faveant, non etiam cur reprehendatur; nam ultra allata a RR. Censoribus, videatur citatus Ill. Siuri, disp. VI cit., cap. 4, ubi testimonia prædicta, sive sacræ Paginæ, sive sanctorum Patrum, enucleat theologice, et ex variis probatisque authoribus expositiones colligit longe alias, mitioresque quam quæ vulgo in eis authoritatibus rigidum quid sonantibus subaudiri solet. » (MIRANDA, *Judicium de Oper. Fr. Jos.*, n. 3). — Rappelons encore que toute la seconde partie des *Tesori di confidenza in Dio* [275 p. dans la 1re édition, 180 p. dans celle de 1879, VII-246 p. dans la trad. française] est consacrée à l'examen, à l'explication des textes scripturaires et patristiques allégués en preuve de cette dure doctrine. Agissent de même, cela va sans dire, mais avec plus ou moins d'autorité et d'insistance, les divers auteurs qui lui refusent leur adhésion.

2. L'humble Frère Joseph, qui était bien de cet avis, termine le recueil de ses écrits par la déclaration suivante : « In his operibus sunt quædam difficilia intellectu, quia inenarrabilia sunt verba Dei ; attamen mihi fidelissima sunt et vera. Et hoc testor coram Deo, in veritate ejusdem Numinis. — FR. JOSEPH A SANCTO BENEDICTO. » (*Operum* edit. cit., p. 428.)

3. DOM CALMET, *Dissertat. sur le salut des Gentils*, au commenc., t. VIII de son *Commentaire*, p. 28, Paris, 1726; dissertation maintes fois reproduite ailleurs. — Il y fait

Digitized by Google

Judas, ou tout autre, se rende indigne de l'apostolat, ou de sa vocation, commette le crime de trahison, tombe dans l'apostasie, l'impénitence finale et la ruine éternelle. Il daigne nous avertir lui-même que *ses jugements sont un abîme profond*, qu'*ils sont incompréhensibles*, et que *ses voies sont impénétrables* [1].

Cependant la « réserve » et la « précaution » recommandées par le savant commentateur ne sont guère usitées dans la pratique, où l'on ouvre parfois aux gens les portes du ciel, ordinairement celles de l'enfer, avec une facilité remarquable, pour ne rien dire de plus [2].

A force de rechercher dans les saintes Écritures et chez les anciens Pères, et d'ajuster ensemble tout ce qu'on y pouvait découvrir de passages austères et menaçants, l'on en vint à composer ce que le P. Monsabré appelle une « théologie sauvage, » et Joseph de Maistre une « théologie féroce : » où Dieu nous apparaît comme un Être altier, inexorable, occupé froidement à traquer la race humaine ; et celle-ci comme une « masse de perdition » fatalement vouée, sauf de rares exceptions, à l'éternel désespoir [3].

Évidemment tous les théologiens n'entrèrent pas dans cette voie odieuse et désastreuse, mais bon nombre ne s'en écartèrent point assez. Parlant de ces derniers : « Ce qu'on déplore en les lisant, — dit l'abbé Martinet, — ce n'est pas seulement l'abus

allusion à cet encourageant passage du prophète Isaïe : « Quærite Dominum, dum inveniri potest ; invocate eum, dum prope est. Derelinquat impius viam suam, et vir iniquus cogitationes suas, et revertatur ad Dominum, et miserebitur ejus, et ad Deum nostrum : quoniam *multus est ad ignoscendum. Non enim cogitationes meæ, cogitationes vestræ ; neque viæ vestræ, viæ meæ, dicit Dominus. Quia sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ sunt viæ meæ a viis vestris, et cogitationes meæ a cogitationibus vestris.* » (Is. LV, 6-9 ; cf. EZECH. XI, 19 ; XVIII, 23, 32 ; XXXIII, 11 ; II PET. III. 9.)

1. « Domine... justitia tua sicut montes Dei ; judicia tua abyssus multa. » (Ps. XXXV, 6, 7). — « O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei ! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus ! » (ROM. XI, 33). — « Occultum est, altum est, inaccessibili secreto ab humana cogitatione seclusum est, quemadmodum Deus et damnet impium et justificet impium...O altitudo !...» Cette pensée et ce texte reviennent fréquemment sous la plume de saint Augustin.

2. Il va de soi que les intentions ne sont point en cause ici, pouvant être excellentes de part et d'autre.

3. JOS. DE MAISTRE, *De l'Église gallicane*, liv. Ier, ch. 5 ; voir aussi ch. 4 et 12. — P. MONSABRÉ, *Confér. Cl*le, part. Ire, p. 244. — Inutile de dire qu'il s'agit là des doctrines calviniste et janséniste. — « Ceux qui damnent jusqu'aux enfants incapables de discrétion, se soucient encore moins des adultes ; et l'on dirait qu'ils se sont endurcis à force de penser voir souffrir les gens. » (LEIBNITZ, *Théodicée*, t. I, p. 92 ; ainsi allégué par EMERY, *Pensées de Leibnitz*, t. I, p. 235, Bruxelles, 1838.)

Digitized by Google

qu'ils ont fait de leur temps et de leur érudition, c'est un défaut d'entrailles, une prédilection pour le côté terrible du christianisme. On pourrait les appeler les *terroristes* de la théologie. Ce caractère est surtout sensible dans ceux qui ont eu quelque accointance avec le jansénisme [1]... »

Aussi bien les expressions « mystères terribles, vérités effrayantes, » et autres semblables, se rencontrent-elles fréquemment à travers leurs écrits pleins de raideur et d'amertume [2].

Nul n'ignore qu'un des monuments principaux, sinon le plus fameux, de la théologie terroriste, est le célèbre sermon de Massillon « sur le petit nombre des élus, » présenté par Voltaire lui-même comme un véritable chef-d'œuvre d'éloquence [3], et signalé par d'autres comme un exemple typique d'exagération doctrinale [4].

1. MARTINET, *La Science de la vie*, leç. XXVIIe, vers la fin. — On peut juger de l'esprit qui régnait en théologie par celui qui perce en littérature, où le « législateur du Parnasse, » selon le langage semi-païen de l'époque, donnait... et donne encore à la jeunesse studieuse et lettrée cette belle idée du christianisme :

« De la foi d'un chrétien les Mystères terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles ;
L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtes
Que pénitence à faire et tourments mérités...
Et quel objet enfin à présenter aux yeux
Que le Diable toujours hurlant contre les cieux ;
Qui de votre Héros veut rabaisser la gloire
Et souvent avec Dieu balance la victoire ? »

(BOILEAU, *Art poétique*, chant IIIe, vers le mil.). — « Ouvrez un livre de Port-Royal... c'est le poli, la dureté et le froid de la glace. » (J. DE MAISTRE, *endr. cité*, ch. V.) — Sur le jansénisme, théorique et pratique, outre les écrits spéciaux voir par exemple : LÉON GAUTIER, *Études littéraires*, ch. XXIV. p. 487-502, Paris, 1865 ; — PAGUELLE DE FOLLENAY, *Vie du Card. Guibert*, t. I, ch. V, p. 184 et suivv., ch. VI, p. 220 et suivv., p. 253 et suivv., Paris, Poussielgue, 1896 ; — P. BOUCHAGE, rédemptor., *Le Serviteur de Dieu Jos.-Mie Favre*, Paris, Beauchesne, 1901, çà et là ; notamment liv. II, ch. Ier, p. 66, typique.

2. On peut voir dans GONET (*Clypeus Theol. Thomist.*, tract. V, *de Prædestinat. et Reprobat.*, disp. IV, n. 36 et 41) un specimen de raisonnement assez... sauvage : « 1° les prédestinés sont les amis de Dieu, mais une condition de l'amitié, suivant Aristote et saint Thomas, c'est de n'être point prodiguée, donc... ; 2° les prédestinés sont comme des rois et des princes, les réprouvés comme leurs serviteurs et leurs esclaves, donc... ; 3° tout objet précieux est habituellement rare et non vulgaire, or les prédestinés sont comparés dans l'Écriture aux pierres précieuses, les réprouvés au fumier et à la boue, donc .. ; 4° l'Apôtre dit que les élus sont *appelés par le sort*, pour signifier leur petit nombre, car dans tout tirage au sort, c'est le petit nombre qui est favorisé. » — Heureusement saint Paul dit autre chose encore, puisqu'il affirme que *Dieu veut le salut de tous les hommes*.

3. « Pour le Lundi de la IIIe sem. de Carême. » — VOLTAIRE, *Diction. philosoph.*, art. *Éloquence ;* — LA HARPE, *Cours de Littérature*, part. II, liv. 2, ch. I, sect. 4, apr. le milieu.

4. « Voltaire, excellent juge en fait d'éloquence et de poésie, quand la passion ne l'égarait pas, était trop mauvais théologien pour apercevoir le défaut d'une suite d'arguments exagérés... Aucun des discours de Massillon n'est plus propre à montrer la véritable physionomie de son talent, faible du côté de la logique, prodigieux du côté de l'art et de la passion. » (ARSÈNE CAHOUR, S. J., *Chefs-d'œuvre d'éloquence française*, p. 367-8,

Digitized by Google

Contre ces âpres tendances, en dogme et en morale, une réaction était inévitable et nécessaire. Aux consciences opprimées et abattues, il fallait porter secours [1] ; il fallait aussi répondre aux accusations de cruauté et d'absurdité, prodiguées par les incrédules non précisément à l'adresse de telle ou telle école théologique, mais envers le christianisme lui-même [2].

Pour fondre les glaces du jansénisme et des théories avoisinantes, on vit donc apparaître le soleil de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus [3]; en même temps plusieurs écrivains de mérite, au premier rang desquels on peut certainement placer l'admirable Frère Joseph de Saint-Benoît, s'efforçaient d'atténuer les mauvais effets de ces doctrines outrées dans la conduite des âmes [4].

Paris, 1854 ; — voir les notes qui accompagnent la reproduction du discours, de la p. 367 à la p. 400.) — « ... Je ne crains pas d'avancer que les sermons de Massillon, sur ces deux derniers points [le nombre des élus et l'impénitence finale], ne sont pas sans danger pour les fidèles. Il est fâcheux que l'on ait à reprocher au plus éloquent de nos orateurs, ainsi qu'à ceux qui ont cru devoir le prendre pour un modèle d'exactitude, de nous avoir donné des figures pour des réalités, et d'avoir adopté quelquefois, sur l'Écriture, des interprétations que l'on est obligé de réfuter, en défendant la doctrine de l'Église. » (GOUSSET, *Justificat. de la Théologie mor. de S. Lig.*, déjà cité pl. h. avec Dechamps.) — Réflexions analogues chez NISARD, *Hist. de la Littérat. franç.*, liv. IV, ch. 7, art. Ier, § 3, t. IV, p. 290, édit. IV, Paris, Didot, 1867 ; pour être d'un laïque, professeur universitaire, ces réflexions n'en sont pas moins sensées et dignes d'attention.

1. « Dans la multitude immense des livres de piété, le plus grand nombre semble destiné à inspirer la crainte plutôt que la confiance, à intimider plutôt qu'à encourager ; il ne faut pas néanmoins condamner ceux qui les ont composés... » (BERGIER, *Tableau de la Miséric. div.*, ch. I.) — « Je me suis permis de faire remarquer les exagérations qu'on rencontre dans plusieurs de nos sermonnaires, et dans un certain nombre de nos moralistes modernes, qui confondent quelquefois de simples opinions avec les dogmes de l'Église, et se déclarent généralement pour le parti de la sévérité dans les questions controversées parmi les docteurs catholiques. Ceux de nos prédicateurs et de nos catéchistes, qui s'en tiennent à la lecture de semblables auteurs, ne semblent craindre que d'être trop indulgents, comme s'ils n'avaient pas à craindre aussi d'être trop sévères... ». GOUSSET, *Lettres sur la doctrine du B. Alph. de Lig. et sur la justificat. de sa Théol. mor.*, lett. XIe, au comm., p. 346-7, Besançon, 1834). — En général ceux qui repoussent la théorie du « petit nombre » des élus, soit des sauvés, lui reprochent de porter les âmes au découragement, parfois au désespoir ; inutile de reprendre sur ce point les citations.

2. « Solliciti esse debemus, ne sub obtentu rigidioris doctrinæ exponamus doctrinam catholicam incredulorum oppugnationibus, qui eam veluti absurdam ob hanc causam traducunt ; quod nunc maxime cavendum est. Hæc porro semper fuit Jansenianorum fraus, ut religionem christianam proderent. » (PERRONE, *De Deo creat.*, par. III, cap. 6, art. IV, nota *Conf. Spedalieri.* circa fin.) — Cf. MARTINET, *Institut. Theolog.*, t. III, lib. 6, art. III, p. 589.

3. Voyez entre autres : LEROY, *De SS. Corde Jesu*, n. 114-120, et passim, Leodii, Dessain, 1882.

4. « Quod prædestinatorum numerum ab aliquibus ad paucitatem horrificam coarctari, ægre ferat ; quod doctrinas astruat, e quibus deducitur prædictum numerum excrescere ultra quod communiter existimatur, imo prædicatur, sive a Theologis, sive a Concionatoribus ; quod multitudinem salvandorum extollat, testimonia sacræ Paginæ congerat,

Digitized by Google

De leur côté, remettant les choses au point, l'abbé Bergier et autres apologistes faisaient la part des opinions humaines, dans ce qu'on affectait d'incriminer comme un enseignement positif de l'Église [1].

Mais les réactions, d'ordinaire, ont l'inconvénient de conduire assez facilement aux extrêmes opposés à ceux qu'il s'agit d'éviter. Ici par exemple, en cédant outre mesure à l'impulsion qui éloigne du système terroriste, on inclinerait peu à peu vers un dangereux optimisme en théorie pour aboutir au laxisme en pratique ; et la supposition n'a certes rien d'imaginaire [2].

et expendat, egregie utique et solidissime : evincit Ven. Fratrem a Deo specialiter assumptum fuisse in suæ infinitæ misericordiæ, et multitudinis miserationum suarum Præconem ; ac ut *diceret pusillanimis : confortamini, et nolite timere.* (Is. XXXV, 4.) Spiritus utique nostri Ven. Fratris suavitatem, benignitatem, longanimitatem, misericordiæ divinæ innixam, veluti caracterem præfert ; ita tamen ut nihil quoad Prædestinatorum multitudinem proferat, quod fidei inconcussis principiis nec specie tenus contrarium sit... » (MIRANDA, *Judicium de Operib. Fr. Jos. a S. Ben.*, n. 2.) — « Utinam magis ac magis cœlitus augeantur de hac ipsa re divinæ illustrationes et illuminationes, ut dejecti animi in spem firmiorem erigantur, atque faciem exhilarent in oleo suavissimo divinæ misericordiæ. » (LOSSADA, *Censura Oper. F. Jos.*, post. med.) Ceux de ses écrits qui ont particulièrement trait à notre question portent les titres significatifs que voici : *Opusculos para alivio espiritual de algunas personas que padecen pusilanimidades, y temores desordenados, à cerca de su salvacion ; — Declaracion de algunas sentencias del Testamento Nuevo, que parecen tener algo de rigor, y aspereza.* — A la même époque paraissait le travail du P. ROGACCI, S. J., intitulé *Unum necessarium*, 4 vol. in-8°, Prague, 1721-8 ; plus tard résumé en un vol. et ainsi traduit en français : *L'Art de traiter avec Dieu.*

1. « Ora che si sono tanto moltiplicati gl' increduli, e dapertutto si leggono con tanta avidità i loro libri, in molti de' quali varii passi Scritturali vengono proposti come contrarii alla retta ragione, ed al buon senso, per quindi negare la divinità della S. Scrittura, ed ispirare insidiosamente il deismo e l'ateismo, furono costretti i migliori apologisti della Religione, come fra gli altri il Bergier, e Nonnotte, ad esaminare a fondo, e spiegare il vero senso de' medesimi secondo le regole della più severa critica, la tradizione de' Padri, e lo spirito della Chiesa Cattolica. » (*Tesori di conf. in Dio*, par. II^a, prefaz.)

2. A preuve la *Lettre circulaire sur la prédication, émanée, par ordre du Pape* LÉON XIII, *de la S. Congrégation des Év. et Rég.*, en date du 31 juillet 1894 ; — it. *Lettre synod.* de MGR PIE, déc. 1857, § IVe, *Œuvres*, t. III, p. 55-62, et *Instr. synod.* du 17 juillet 1871, § X et XI, *Œuvres*, t. VII, p. 197 et suiv. ; — it. *Le Renouvellement dans la vie chrét., çà et là ; etc., etc.* — « La fausse délicatesse des temps modernes, en écartant les vives images de l'enfer, a souvent gâté l'éducation des enfants, et créé un danger formidable pour la sanctification aussi bien que pour la foi des hommes faits. » (FABER, *Le Créat. et la créat.*, livre III, chap. 1, vers la fin.) — « Un jour, un bon prêtre qui, depuis plus de quarante ans prêche, dans toute la France et avec un zèle d'apôtre, de nombreuses missions, était à Rome, aux pieds de notre très bon et très saint Père le Pape Pie IX, qui s'entretenait familièrement avec lui de ce beau ministère. — Prêchez beaucoup les grandes vérités du salut, — lui disait le Pape ; — prêchez surtout l'enfer. Point de cachoteries ; dites bien clairement, bien hautement, toute la vérité sur l'enfer : rien n'est plus capable de faire réfléchir et de ramener à Dieu les pauvres pécheurs. » (MGR DE SÉGUR, *L'Enfer*, à la fin.) — « Aussi, plus on la médite, plus on trouve juste et profonde cette parole de Pie IX au cardinal Place : — L'une des premières causes de nos malheurs

Digitized by Google

Or donc, puisque la Providence divine, infiniment sage et bonne, veut bien nous laisser dans le doute et l'imprécision touchant cette mystérieuse question du nombre des élus, il nous reste mieux à faire que de passer ainsi d'un excès à l'autre. Suivant l'invitation de l'Ecclésiaste, ou plutôt, de l'Esprit-Saint, *écoutons tous pareillement la fin de ce discours : craignez Dieu, et observez ses commandements ; car le tout de l'homme*, sa destinée, *est là*, non ailleurs [1]. Et parce que, d'autre part, *Dieu veut le salut de tous les hommes, quoique pécheurs, nous avons auprès de lui un avocat, Jésus-Christ le Juste, qui est lui-même propitiation pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier* [2]. *Allons donc avec confiance au trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde, et de trouver les secours appropriés à nos difficultés* [3].

Daignent Jésus, Marie et Joseph, nous éclairer, nous protéger, nous sauver.

F. JEAN-BAPTISTE du Petit-Bornand.

actuels, c'est qu'on ne prêche plus sur l'enfer. » (P. TOURNEBIZE, S. J., *Opinions du jour sur les peines d'outre-tombe*, à la fin, *collect.* « Science et Religion », n. 43.) — Et les écrits? Louis Veuillot signale quelque part (*Le Parfum de Rome*, liv. VII, ch. 8) « la pitoyable littérature des *Mois de Marie*) » ; ailleurs « une des plus vigilantes sentinelles d'Israël dénonce... la *plaie des bons livres.* » (X. DE FRANCIOSI, S. J., *La Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, introd.)

1. « Finem loquendi pariter omnes audiamus : Deum time, et mandata ejus observa ; hoc est enim omnis homo. » (ECCL. XII, 13.)

2. I TIM. II, 4 ; II PET. III, 9 ; — I JOAN. II, 1, 2 ; ROM. VIII, 34 ; HEBR. VII, 25. — « Scribit Ludovicus Blosius de Sancta Gertrude : Cum aliquando hæc sancta Virgo recogitaret apud se, quidnam inter illa quæ a Domino didicerat posset utilius manifestare hominibus, Dominus sese cogitationibus suis ingerens, respondit : Utilissimum foret, homines scire et in memoria semper habere, quod ego Virginis Filius pro salute eorum asto ante Deum Patrem ; et quandocumque ipsi ex humana fragilitate delinquunt corde suo, offero pro eis Deo Patri Cor meum immaculatum in emendationem ; quando vero offendunt opere, exhibeo manus meas perforatas ; et ita in quibuscumque delinquunt, statim innocentia mea placo Patrem, ut illi pœnitentes semper obtineant veniam peccatorum. » (MICH. A St CATHAR., *Trin. Perfect.*, vol. III, n. 404 ; *Revelat. S. Gertrud.*, lib. III, cap. 41.) — « Ego neminem condemno, nisi volentem condemnari. » (*Verba Christi ad S. Rosam Lim.*, ap. LEONARD. HANSEN, Ord. Præd., *Vita S. Rosæ Lim.*, cap. XXIV.) — « Personne ne se perdra sans le savoir. » (*Parole de N.-S. J.-C. à Ste Thérèse*, append. à sa *Vie écrite par elle-même.*)

3. HEBR., IV, 16. — « De eadem Christi Sponsa citatus Blosius scribit in *Monili spirituali*, cap. XI, n. 5, Christum Dominum aliquando ei dixisse : Secura illa confidentia, quam quis erga me habet, credens me revera posse, scire et velle sibi in omnibus fideliter adesse, transvulnerat Cor meum, tantamque vim facit pietati meæ, ut nullatenus possim hujusmodi homini abesse vel deesse. » (MICH. A S. CATHAR., *loco cit.*, n. 391 ; *Revelat. S. Gert.*, lib. III, cap. 7, it. cap. 30, § 28.)

Digitized by Google

MÉLANGES.

RECENSIONS D'OUVRAGES ALLEMANDS.

Celui qui voudrait entreprendre l'histoire d'un couvent de Clarisses ne trouverait en général que de rares documents, tout au plus aura-t-il à sa disposition quelques centaines de pièces. Le futur historien des Clarisses à Krummau en Bohème sera dans des conditions plus favorables. Il pourra tirer parti de presque 400 documents ! Encore ne lui faudra-t-il pas s'exposer à de multiples déceptions, ni aller les rechercher dans les rayons poudreux des archives de la Bohème; il les trouvera réunis dans le cartulaire publié par le Dr J. M. Klimesch [1]. Ce savant, très versé dans l'histoire de la Bohème, a pris sur lui la tâche de recueillir tous ces documents, de les mettre dans un ordre chronologique, et de les éditer, soit en entier, soit par extraits. Ces pièces qui vont du milieu du XIVe siècle jusque vers la fin du XVIIIe sont écrites en allemand, en latin ou en langue tchèque. M. le Dr Klimesch a adopté le système très pratique de donner en tête de chaque numéro un résumé allemand du contenu des pièces. Lettres de fondation, actes de donation, anciens titres, privilèges du monastère, tel est le contenu de la plupart de ces pièces. D'autres nous renseignent sur l'élection des abbesses, sur des événements remarquables, sur la mort des pieuses sœurs. La majeure partie est composée de titres de possession, d'actes de donation, de lettres de censives ou de rentes. Un couvent des Frères Mineurs se trouvait à proximité de celui des Clarisses.

En 1358 les Seigneurs de Rosenberg demandèrent au pape Innocent VI la permission de fonder à Krummau un couvent de Frères Mineurs et de Clarisses. (Cf. n° Ie et VIe, pag. 36 suiv.) Innocent VI y acquiesça volontiers et chargea le 6 avril de la même année le Provincial de Bohème [2], d'accepter

1. *Urkunden-und Regestenbuch des ehemaligen Klarissinen-Klosters in Krummau, herausgegeben von Fr. Joh. Matth. Klimesch. Prag: Im Selbstverlage des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen.* (Prague : chez la société de l'histoire des Allemands en Bohème). 1 vol. in-8° de XX et 527 pp.

2. Les couvents franciscains en Bohème et en Pologne formaient alors une seule province. Le couvent de Krummau faisait partie de la custodie de Königgrätz : (*Custodia Grecensis*), que Barthél. de Pise : *Lib. Conform.* 1510 fol. 128 et Wadding à sa suite appellent à tort : *custodia Cremensis.* — Le *Provinciale ordinis Fratrum Minorum vetustissimum... ed. Fr. Conradus Eubel O. Min. Conv. Ad Claras Aquas :* 1892, p. 32, donne le vrai nom.

Digitized by Google

ces deux couvents et d'y placer respectivement une abbesse et 12 sœurs Clarisses, et 12 Frères Mineurs de sa province. D'après un manuscrit[1] des franciscains presque contemporain ceux-ci y étaient déjà installés dès l'année précédente (1357); et en 1358 le Fr. Albert O. F. M. évêque de Zarew en Russie consacrait leur église[2]. Les Clarisses au contraire ne furent introduites qu'en 1361. La prise de possession eut lieu durant le chapitre provincial, tenu à Krummau, et les sœurs entrèrent dans leur couvent : « *cum magna sollemnitate* », dit une ancienne notice manuscrite[3]. Les sœurs venaient du couvent des Clarisses de Troppau en Silésie[4]. Les Clarisses de Krummau n'observaient pas la stricte règle des Pauvres Dames à Assise. Les fondateurs et d'autres nobles familles, parmi lesquelles se trouvent surtout les Seigneurs de Neuhaus, assignaient de larges possessions aux Clarisses et aux Frères Mineurs établis à Krummau. Il semble d'ailleurs qu'un bon esprit anima toujours les deux communautés. Les Frères Mineurs en firent preuve pendant la guerre sanglante des Hussites. Ils prêchèrent ouvertement contre cette secte. Le Fr. Jaklin exaspéra tant ces hérétiques cruels, qu'ils le brûlèrent vif le 14 novembre 1424[5]. Les Franciscains étaient les guides spirituels des Clarisses, leurs voisines et leurs sœurs en S. François. Les relations entre les deux couvents semblent avoir été des meilleures sans que l'on ait jamais dépassé les bornes de la bienséance religieuse.

Lorsqu'en 1728 l'abbesse, universellement estimée, Sr Beatrix Winter, mourut « *inter venerabilium sororum et quorumdam fratrum praesentium amarissimas lachrymas*[6] », le Frère Mineur chargé de rédiger la chronique du couvent franciscain, composa une élégie pour honorer dignement sa mémoire[7]. En retour l'abbesse Maria Aloisia Stölzel, qui est nommée une bienfaitrice distinguée des Frères, leur donna, le 20 juillet 1732, 140 florins[8], et cette année même elle leur fit faire par ses sœurs un nombre considérable

1. Klimesch, *l. c.*

2. M. Klimesch, p. 43, note 1, conjecture que Fr. Albert que l'ancien manuscrit appelle : « *episcopus Sarrayensis* » était évêque de Surra en Syrie. Cette identification n'est guère soutenable. Cf. La bulle de nomination de Fr. Albert du 24 mai 1357. Dans C. Eubel : O. Min. Conv., Bullarium Franciscanum, t. VI. (Rome, 1902) p. 302, n° 717. Cf. l. c. VI, p. 340, n° 825. — C'est le Fr. Albert Bludonis, maître en théologie longtemps lecteur à Prague et très estimé par Charles IV, roi de Bohème. Cf. l. c. VI, p. 232, n° 512 et : H. Denifle : *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, p. I, p. 650 n° 1169. Paris, 1891.

3. Klimesch, p. 43.

4. Cf : Prasek : *Geschichte des Troppauer Klarissinen-Klosters :* dans l. c. 9. *Programm des böhmischen Gymnasiums in Troppau*, 1892.

5. Cf. Klimesch, p. XIII, et pag. 28. C'est à tort que Kalckstein : *Synopsis historica Provinciæ Bohemiæ fratr. Minorum* fol. 11, rapporte cet événement à l'année 1425.

6. Klimesch, p. 382, n° CCLIII.

7. Ces vers se trouvent dans le Liber magistralis conventus Boemo-Crumlovienzis fratrum minorum, t. I, p. 165. Ce manuscrit commencé en 1687, est conservé dans la *Bibliothèque* des Frères Mineurs Conventuels à Krummau.

8. p. 391. n CCLIX.

Digitized by Google

d'oreillers et d'autres linges [1]. Un document de l'année 1738 énumère consciencieusement les charges ou les servitudes courantes que les Clarisses avaient vis-à-vis des Franciscains. Nous nous permettrons d'en faire un choix et de le présenter à nos lecteurs. Nous conserverons aux articles choisis leur forme et leur langue originales [2].

A venerabilibus sororibus nostris conventus noster accipit sequentia :..... circa festum Omnium Sanctorum mittunt aliquae legumina et caseum quae pecunia proprie [3] constant 3 florensis. Item circa Bacchanalia [4] dant unum porcum maiorem vel duos minores constantes pecunia proprie [5] 4 florensis. Ad Bacchanalia mittunt pro omnibus fratribus seriblitas [6]. Ad festum Omnium Sanctorum pro omnibus fratribus mittunt semellas vulgo Heyligen-Strüzl [7]... In festo Commemorationis omnium fidelium defunctorum tractant totum conventum et dant omnia ad prandium requisita, excepto vino. Similiter tractant conventum in festo s. matris Clarae, ubi etiam dant vinum, etc.

Parmi les pièces publiées se rencontrent aussi deux nécrologes, comprenant le XIVe et le XVIe siècle. L'un des nécrologes (p. 10-34) est celui des Franciscains, l'autre celui des Clarisses (p. 1-10). On y lit plusieurs notices historiques, très intéressantes pour l'histoire locale [8].

Le monastère des Clarisses de Krummau subsista jusqu'en 1782. C'est un des nombreux couvents supprimé par l'empereur Joseph II (1780-1790), « le roi sacristain de la sainte église romaine ». Le 6 février [9] fut le dernier jour de l'existence du couvent. Les commissaires de l'empereur les autorisaient à se rendre dans n'importe quel autre couvent ou de retourner dans le siècle. Dans ce cas, il n'était pas permis aux sœurs d'habiter ensemble une maison, elles devaient « *se disperser* ». Les sœurs prirent ce dernier parti à l'exception d'une seule, qui alla à Linz pour entrer dans l'institut des sœurs de Ste-Élisabeth [10].

1. p. 392, n° CCLV, La vénérable abbesse leur fit ce don : *Ne fratres cum dispendio suæ sanitatis in frigidis cellis in solo stramine iacere cogantur !*

2. p. 397, n° CCLXV. Ce document est de l'année 1738.

3. Le texte de M. Klimesch a : *præter propter*, ce qui ne nous semble pas avoir de signification ; nous proposerions la leçon donnée ci-dessus.

4. C'est-à-dire : le carnaval.

5. M. Klimesch a de nouveau : *præter propter*. (Ce qui pourrait signifier : *à peu près*).

6. Il doit y avoir ici une faute de lecture. Ducange ni les autres grands dictionnaires que nous avons pu consulter n'ont ce mot ! Faut-il lire : *semilibras*, ce qui signifierait *semipanes?*

7. Sorte de petit gâteau que les Allemands appellent : *Semmel.*

8. Ces deux nécrologes ont déjà été publiés par Jos. Emler : *Dve nekrologia Krumlovska :* dans les : *Sitzungsberichte der k. boehmischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1887, p. 220-227, et en partie par K. Höfler. dans ses : *Geschichtschreiber der husitischen Bewegung in Böhmen.* (3 vols. Vienne, 1856-1865 et 1866), t. II, p. 220-227, et p. 83-85. Cette publication de Hoefler forme les vols : IIe, VIe et VIIe de la grande collection : *Fontes Rerum Austriacarum. I partie : Scriptores.*

9. Klimesch, p. 562 suiv.

10. *l. c.*, 468-469.

Digitized by Google

Toutes les possessions des Clarisses furent déclarées biens d'État. Cependant en 1800 le prince Joseph de Schwarzenberg les acheta moyennant le prix de 65,957 florins.

M. Klimesch nous permettra de lui faire remarquer, en passant, que quelques-unes des lettres papales ayant trait au monastère de Krummau ont été publiées par le R P. Konrad Eubel [1]. Le 23 mai 1392 Hostislaw, curé de Krummau et son frère André de Bilsko lèguent une certaine somme « honestis ac Christi fidelibus personis virgineis seu aliis ipsis junctis, in Dei servitio vigilantibus, ut puta illis domum Domini Nicolai praedicatoris in Crumpnaw citra macella carnium incolentibus [2]. » M. Klimesch est d'avis que ces pieuses vierges demeurant *(près de la boucherie)* étaient des Tertiaires [3]. Cela est bien possible ! mais les Tertiaires réguliers avaient-ils déjà été introduits en Bohème à cette époque ? Il serait plus juste à notre avis de penser ici à des Béguines. Les pieuses vierges en question ne semblent pas avoir été sous la direction des Frères-Mineurs de cette ville. Pourquoi se seraient-elles établies alors dans la maison *domini Nicolai praedicatoris in Crumpnaw ?*

Souhaitons que le Dr Klimesch, qui a si bien étudié le riche cartulaire des Clarisses de Krummau, nous donne bientôt une histoire magistrale de ce monastère.

***

M. le Dr Schrohe a entrepris de son côté une histoire des Clarisses de Mayence. Il n'avait pas l'intention de publier les nombreux documents de ce couvent [4], mais de condenser dans un volume très érudit toutes les données qu'il a pu recueillir sur ce monastère. Les sources étaient complètement inédites, à part un nombre restreint de documents publiés dans les grands ouvrages d'histoire locale de Mayence. Ce livre est le fruit de longues recherches faites surtout dans la bibliothèque et les archives de la ville de Mayence. A peine le lecteur s'en apercevrait-il si les nombreuses notes au

1. Ce savant Père, le continuateur de Sbaraglia, les a publiées, d'après les originaux des archives du Vatican, dans le *Bullarium franciscanum*, t. VI, et t. VII, Romae, 1902 et 1904. Ce sont les num. V et VI de Klimesch correspondant aux num. 740b et 740a (*sic!*). du P. Eubel, t. VI, p. 311-312 ; le n° VIII (p. 42)de Klimesch se trouve dans le *Bull. Franc.*, t. VI, p. 320, n° 765. (Le R. P. Eubel n'en a donné qu'un court résumé). Le P. Eubel, *l. c.*, t. VII, p. 131 sq., n° 384, donne *in extenso* la lettre d'indulgence de Boniface IX (1401, 7 juillet) ; Klimesch ne fait que l'enregistrer, p. 107, n° IL. — Le n° LIII, p. 111 et suiv. de Klimesch correspond à la notice du P. Eubel : t. VII, p. 156, n° 432. Le n° XXXIII ne se trouve pas dans le *Bullarium franc.*

2. Numéro XXXVI, p. 93 95.

3. P. 94, note.

4. D. H. Schrohe : *Geschichte des Reichklaraklosters in Mainz. Nach ungedruckten und seither unbenutzten Quellen dargestellt.* Mainz, Mayence, chez Kirchheim, éditeur, 1 vol. in-8° de IV et 111 pp.

Digitized by Google

bas des pages ne le lui rappelaient continuellement ; M. Schrohe ayant tout disposé avec habileté.

Outre les actes, qui abondent dans la bibliothèque de Mayence, M. Schrohe y a découvert le nécrologe des Clarisses et un autre livre qu'il appelle *Salbuch*, sorte de cartulaire dudit couvent. Grâce à ces manuscrits, l'auteur s'est cru en état de consacrer des paragraphes spéciaux à la fondation du monastère (p. 1-5), à ses bienfaiteurs (p. 5 et suiv.). Les nobles seigneurs du pays, les familles des riches patriciens de la ville, le haut clergé rivalisaient d'affection pour les filles de Sainte-Claire-La-Riche [1]. Ces familles nobles et patriciennes ne se contentaient pas de lui léguer leurs biens ; de leurs rangs sortaient les pieuses filles qui habitaient le grand couvent et qui priaient jour et nuit pour leurs bienfaiteurs, leurs propres parents (p. 20 et suiv.). Ste-Claire-La-Riche jouissait d'une très bonne réputation. Fondée en 1272, par le patricien Humbertus *zum Widder*, ou *ad arietem*, et sa pieuse épouse Élisabeth, la nouvelle maison put bientôt disposer de grandes possessions de terres et de vignes. Plusieurs maisons de la ville lui appartenaient. Ste-Claire-La-Riche était donc habitée par des Clarisses urbanistes. Parmi les nobles familles qui leur étaient particulièrement attachées, il faut citer les comtes de Nassau et les comtes de Katzenelnbogen. Adolphe de Nassau, qui fut élu empereur d'Allemagne, donna à Ste-Claire une vigne près de Wiesbaden. Sa mère Adelaïde de Nassau choisit pour lieu de sa sépulture le cimetière des Clarisses de Mayence. L'église conventuelle n'était pas encore achevée. En 1298, l'empereur fonda lui-même un monastère de Clarisses près de Wiesbaden. Cette nouvelle fondation fut appelée *Clarenthal*, c'est-à-dire : la vallée de Ste-Claire [2].

Le monastère de Mayence appartenait à la province franciscaine de Strasbourg au moins jusqu'à l'an 1469. Lorsque l'archevêque de Mayence, Adolphe II, introduisit la régulière observance chez les Frères-Mineurs, il voulut faire visiter les Clarisses par un Père de l'Observance : mais les Clarisses s'y refusèrent ; elles restèrent toujours attachées aux Frères-Mineurs Conventuels de Strasbourg. Vers 1565, les visiteurs de cette province furent remplacés par d'autres de la province des Conventuels de Cologne [3]. En 1692, le Père Général des Conventuels vint lui-même visiter nos Clarisses (p. 71-73). Elles eurent beaucoup à souffrir de la part des Suédois, pendant la

1. Ce monastère fut nommé *Reichklarakloster*, c'est-à-dire : Sainte-Claire-La Riche, ou le *riche* couvent de Ste-Claire, pour le distinguer d'un autre couvent de Clarisses, situé dans la même ville. Ce dernier couvent était de la stricte observance et n'avait pas de possessions.

2. Voir sur Clarenthal, F. Otto : *Clarenthaler Studien* dans les *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung*, XXIX, 173 pp. suiv. XXX, pp. 1 suiv. Wiedmann : *Nassauische Chronisten des Mittelalters*. Wiesbaden, 1882, pp. 24 et 25 : *Notae Clarenthalenses*.

3. Cf. p. 106 et P. Conrad Eubel : *Geschichte des oberdeutschen Minoritenprovinz*, pp. 5 et 11 et la : *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, t. XIX, p. 57.

Digitized by Google

guerre de trente ans et encore plus lors de l'invasion française (du 15 octobre 1688 au 11 septembre 1689).

Les fondations de messes étaient très nombreuses dans la grande église de Ste-Claire-La-Riche. Il leur fallait en charger plusieurs prêtres de la ville, car elles n'avaient ordinairement près d'elles qu'un Père confesseur de l'Ordre de St-François. Dans un document de l'année 1647 les Clarisses se plaignent de ce que les prêtres, en général, ne savent pas assez le chant et les cérémonies. Mais elles ont soin d'ajouter, que les Frères-Mineurs font une exception honorable (p. 22) ! Les Sœurs étaient obligées de chanter le *Salve Regina* avant la grand'messe et encore une fois le soir (p. 56). — En 1659, la Mère Anna-Clara Steinhausen, qui venait d'être élue abbesse, fit dresser l'inventaire complet de tous les objets appartenant au couvent. Cet inventaire nous a été conservé. M. Schrohe l'a édité (p. 55-58). Il y avait alors 21 Clarisses. Leurs grands biens les obligeaient à avoir de nombreux domestiques [1].

Et la fin de ce couvent fut bien triste. L'archevêque de Mayence, prince électeur du saint empire, Frédéric-Charles, baron d'Erthal, voulut réorganiser l'université de sa ville. Pour se procurer l'argent nécessaire il demanda au pape la permission de supprimer trois riches monastères : la Chartreuse, Altenmünster et *Reichklara* [2]. Le pape, — c'était Pie VI, — acquiesça à ce désir, par la bulle du 24 août 1781. L'université fut rétablie, mais elle ne prospéra point. Les Clarisses furent privées de leur monastère et de leurs biens. Le mobilier de la maison et celui de l'église fut vendu aux enchères. Les bâtiments du couvent furent d'abord destinés à être transformés en hôpital, mais ce plan ne fut jamais exécuté. Les Clarisses furent placées dans d'autres couvents. L'église fut enfin transformée en magasin de vivres par l'armée de la République française en 1789. Elle a subi plusieurs transformations depuis, mais elle sert encore de magasin aujourd'hui.

*
* *

Nos lecteurs se rappelleront les charmantes *excursions franciscaines* en Italie, publiées par M. Johannes Joergensen (*Études franciscaines*, nov. 1904, p. 512-515). Nous y avons parlé de l'édition originale, publiée en danois. Écrit dans une langue aussi peu répandue, ce livre délicieux n'aurait guère pu être goûté par un grand public. La comtesse Henriette Holstein-Ledreborg, qui a déjà reproduit en allemand la plupart des ouvrages de M. Joh.

1. L'inventaire de 1659 nous fait savoir que le monastère entretenait aussi quatre vaches, quatre veaux, un cheval, six porcs. Il y avait une boucherie spéciale près du couvent, de même une brasserie.

2. Pour comprendre cette mesure, au moins en quelque sorte, il faut se rappeler qu'alors l'illuminatisme régnait dans l'Allemagne catholique. C'était l'époque de l'empereur Joseph II.

Digitized by Google

Joergensen, s'est aussi chargée de traduire dans cette langue le livre des *pèlerinages franciscains* [1].

Le public allemand qui s'intéresse tant aux descriptions de voyages en saura certainement gré à l'habile écrivain. Sa traduction est très fidèle; elle suit pas à pas les pensées, les nuances même de l'original danois. On reconnaît la personnalité de l'auteur, derrière la phrase allemande, qui, par endroits, a gardé peut-être trop scrupuleusement l'allure danoise. Cependant cette fidélité ne fait qu'augmenter la saveur de ce livre modeste, sans prétention scientifique, mais pourtant instructif et plein de couleur locale. M. Joergensen est maître dans l'art de dépeindre par quelques traits burinés, les rochers escarpés, les chétifs couvents adossés aux montagnes de la rude et belle Italie centrale. S. François, cet ami de la nature, ne pouvait ne pas aimer ces lieux déserts, sauvages et grandioses à la fois.

Ce *Baedeker franciscain* mettra plus de lecteurs en état de visiter avec plaisir ces anciens lieux franciscains, consacrés par la présence de S. François et ses premiers disciples.

La distinguée traductrice aurait peut-être pu ne pas suivre de si près l'original danois. Quelques mots ne laissent pas de sonner comme des danismes, p. ex. : la forme *Alvernerberg*, p. 4, 36, 45, 260 suiv. au lieu de *Alvernaberg* (en danois : *Alvernerbjaerget*) ; *Franziskusstudierende* (p. 11) au lieu de *Franziskusforscher* (en danois : *Franciscusstuderende)*. Il aurait mieux valu traduire l'expression danoise : *Franciskanismen* par *Franziskanertum* et non pas par *Franziskanismus*. S. Jacques de la Marche s'appelle en allemand *Jakob von der Mark* et non *von le Marche* (p. 204), etc. — En comparant la traduction allemande avec l'original, on remarque quelques additions et omissions, sans importance, il est vrai. Cf. p. 200 (p. 160 de l'éd. danoise) au sujet de Mgr Faloci ; p. 245, (p. 195 de l'éd. dan.). — L'auteur a ajouté lui-même une rectification à son exposé sur la règle de Fonte Colombo (p. 103-107, chap. VIIIe), (p. 85 et suiv. de l'éd. dan.). M. Joergensen y avait identifié à tort la règle de 1221 et celle de 1223. — La pieuse dame Jacqueline de Settesoli, n'est pas morte en 1239 mais certainement après 1258. Cf. Sabatier, *Speculum Perfectionis*, p. 276, Paris, 1897 et Père Édouard d'Alençon : *Frère Jacqueline*, Paris, 1899, p. 26-35, p. 72. — M. Joergensen a dédié la traduction allemande de son livre au R. P. Samuel de Guersac, O. F. M., actuellement au couvent du Mont-Alverne.

***

Cette biographie de Luther par le R. P. H. Denifle [2], des Frères-Prêcheurs,

1. Johannes Joergensen: *Das Pilgerbuch. Aus dem franziskanischen Italien*. Autorisierte Übersetzung aus dem Dänischen von Henriette Gräfin Holstein-Ledreborg. Kempten et Munich : chez Jos. Koesel, 1905, 1 vol. in-12, XV, 345 (et 6) pp.

2. P. Henrich Denifle, O. P., *Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung. Quellenmässig dargestellt*. Deuxième édition refondue, t. I, première partie. Mayence, chez Franz Kirchheim, 1904. 1 vol. gr. in-8°, XXXVIII et 422 pp., t. I, deuxième partie :

Digitized by Google

a fait fureur en Allemagne. Elle a pénétré jusque dans les masses protestantes; elle les a remuées. Les savants protestants, luthériens convaincus, aussi bien que rationalistes avérés, se sont acharnés contre ce livre, qui, avec une audace inouïe, met à nu les fautes morales et exorbitantes de ce réformateur que les protestants allemands appellent très révérencieusement : *l'homme de Dieu: der Gottesmann Luther.* Un tel homme pouvait-il être capable d'opérer une réforme morale et religieuse, alors qu'il lâchait la bride à des passions sordides? L'ex-moine augustin ne cessa de calomnier et l'Église *de Rome* et l'état religieux, qu'il avait quitté pour s'ériger en réformateur. C'est surtout ce côté de la vie peu édifiante du Dr Martin Luther, que le R. P. Denifle dépeint dans la première partie de ce premier volume. Il y met à découvert l'évolution psychologique, fatalement malheureuse de Luther, ses calomnies effrontées, ses contradictions flagrantes.

Le R. P. Denifle s'y est pris en vrai tyrolien; il semble avoir pris la mine sévère d'un inquisiteur du moyen âge. On peut ne pas approuver la violence de son style, il y en a qui ont été choqués de son extrême droiture.... Mais personne n'a pu et ne pourra contester la valeur scientifique de son travail bien qu'inachevé. Un livre aussi bien documenté et utilisant des faits aussi écrasants devait nécessairement blesser des susceptibilités de parti et se heurter fortement contre des préjugés enracinés. Le R. P. Denifle ne se contente nulle part de mots et de phrases; il appuie tout sur des citations tirées des ouvrages de Luther lui-même ou de ses biographes allemands les plus estimés. Il faut reconnaître beaucoup de courage au savant et intrépide Frère Prêcheur, qui a dû certainement prévoir les tempêtes que déchaînerait contre lui cette biographie du réformateur de Wittenberg. Malgré cela le P. Denifle, inaccessible à ce sentiment que l'on appelle la peur, a marché droit au but.

Une tempête impétueuse n'a pas tardé à se jeter sur lui. Des comptes rendus innombrables, des brochures entières, écrites par des savants protestants de renom, ... tout a été mis en jeu pour pourfendre et anéantir, s'il était possible, l'ouvrage du R. P. Denifle.

La première édition a été bientôt épuisée. Dans la préface de la IIe édition, le R. P. Denifle examine un à un les griefs que les critiques protestants avaient élevés contre son livre. Entretemps il avait déjà donné une réponse spéciale à deux coryphées de la théologie protestante, aux professeurs bien célèbres : Ad. Harnack et R. Seeberg[1]. Les thèses du Dominicain parfois assez violent n'ont pas été ébranlées : Ce qu'il a dû changer dans la deuxième édition ne regarde que des questions d'une importance secondaire.

Quellenbeege: Die Abendländischen Schriftauseger bis Luther über Justitia Dei (Rom., 1, 17), *und Justificatio. Beitrag zur Geschichte der Exegese, der Literatur und des Dogmas im Mittelalter.* Mayence, chez le même libraire, 1 vol. gr. in-8°, XX et 380 pp.

1. Denifle, *Luther in rationalistischer und christlicher Beleuchtung. Prinzipielle Auseinandersetzung mit A. Harnack und R. Seeberg.* Mayence, chez Kirchheim, gr. in-8°, 90 pp., 1904.

Digitized by Google

La deuxième partie de ce tome premier diffère essentiellement des parties respectives de la première édition. Luther avait prétendu que tous les exégètes antérieurs, avaient expliqué le passage *Rom. 1, 17*, justitia Dei dans le sens « qua Deus est justus » ou dans le sens : *ira Dei*, c'est-à-dire de la *justice vengeresse, de celle qui punit.*

Or le savant P. Denifle, qui connaît si bien la scolastique, s'est mis à prouver, de la manière la plus absolue, que cette prétention de Luther est on ne peut plus fausse. L'érudit Dominicain a réuni dans cette deuxième partie du tome premier les explications de ce passage (Rom. 1, 17), et d'autres lieux parallèles contenus dans plus de 60 exégètes catholiques, Pères de l'Église et théologiens ou exégètes du moyen âge. Et le résultat de cette enquête extrêmement laborieuse, puisqu'elle repose sur d'innombrables manuscrits dispersés dans tous les coins de l'Europe, est foudroyant, anéantissant pour Luther. Aucun de ces exégètes n'a expliqué ce passage dans le sens qu'il lui suppose. Seul Abélard a émis une opinion semblable à celle de Luther.

Ce livre du R. P. Denifle est comme une histoire de l'exégèse de l'Épître aux Romains. Quantité de commentaires que le Dominicain infatigable y emploie et dont il édite les textes en question étaient de fait inconnus. Les exégètes franciscains y nommés sont très nombreux, et le P. Denifle a donné beaucoup d'inédit de leurs commentaires. V. p. 122-130, Fr. Jean de la Rochelle (celui-ci est d'ailleurs mort en 1245 et non en 1345 comme on lit, par inadvertance, p. 122), Pierre Jean Olivi (p. 156-161); Fr. Alexandre d'Alessandria (✠ 1314), p. 179-186; Pierre Aureoli (d'Oriol), p. 186-188; le très célèbre Nicolas de Lyre (p. 188-194 ; *Jean* de Casal (✠ après 1375), p. 198-204. Le R. P. Denifle a avoué que l'on a eu tort de prendre pour un dominicain l'exégète *Odo Gallus*, qui a dû vivre au XIIIe siècle. (Quétif-Echard O. P.) Scriptores O. P., t. I, p. 47, 4. Paris, 1719, et Lajard : *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 629). Nous proposerions d'identifier cet *Odo*, avec le célèbre franciscain Eudes Rigaud, *Odo Rigaldi*, archevêque de Rouen, auparavant professeur et auteur de plusieurs ouvrages exégétiques.

***

Le travail très remarqué sur Luther a été le dernier des ouvrages sortis de la plume du R. P. Denifle O. P. [1] L'apoplexie a emporté le savant dominicain le 10 juin 1905. Il est mort à Munich où il était de passage. Il voulait se rendre à Cambridge. La célèbre université de cette ville allait lui décerner le 14 juin, le titre de docteur en philosophie. Les savants de tous les pays et de toutes les confessions ont déploré la perte irréparable que la science a subie par sa mort. On peut le dire, sans blesser personne, archiviste du Vatican depuis 1883, il avait la connaissance la plus étendue et la plus profonde des

1. P. Heinrich Denifle, O. P., *Würdigung seiner Forschungs-arbeit von D. Dr Martin Grabmann.* Mayence, chez Kirchheim, 1 vol. gr. in-8°, VIII et 62 pp.

Digitized by Google

écrits de la scolastique. Le R. P. Denifle, quoique Autrichien par sa naissance, était un personnage vraiment international. Il appartenait surtout à l'Allemagne, à la France et à l'Italie. Le Ministre de l'Instruction publique en France l'avait chargé de recueillir et d'éditer les documents de l'Université de Paris. Il publia, en collaboration avec M. Em. Chatelain, le *Chartularium Universitatis Parisiensis.* (*Paris*, 1886-1897, 4 vols. gr. in-4°) et l'*Auctarium Chartularii.* (Paris, 1894 et 1897, 2 vols.). En fouillant les Archives du Vatican pour y chercher les documents relatifs à l'université de Paris, le R. P. Denifle fut vivement surpris par le grand nombre de documents pontificaux occasionnés par la funeste guerre de *cent ans.* Il les publia en deux forts volumes : sous le titre : *La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XVe siècle. La guerre de cent ans et la désolation des églises, etc.* (*Macon et Paris*, 1897 et 1899).

Nous prenons donc plaisir à appeler l'attention des lecteurs des *Études* sur la biographie du célèbre dominicain par M. le Dr M. Grabmann. Celui-ci donne un aperçu très net sur les études et les ouvrages scientifiques du R. P. Denifle, dont il a toujours été l'ami dévoué. Nous aurions aimé, il est vrai, plus de détails sur la vie intime du distingué Frère Prêcheur. Mais M. le Dr Grabmann a voulu décrire surtout sa vie scientifique. Cette biographie est certainement un beau monument élevé sur le tombeau de l'érudit dominicain, qui durant sa vie, n'eut d'autre passion que celle de la vérité.

***

Après les belles études de M. H. Matrod sur Berthold de Ratisbonne (Cf. *Études franciscaines*, t. XII et XIII), nos lecteurs s'intéresseront aussi à un prédicateur allemand du moyen âge, plus connu pour sa mystique originale. Il s'agit du Frère Prêcheur maître Eckehart [1], qui a passé une longue partie de sa vie au grand couvent des Dominicains de Strasbourg. M. Herm. Büttner a entrepris une nouvelle édition des œuvres oratoires et théologiques de ce remarquable dominicain qu'il estime comme un des maîtres de la prose allemande (p. IV). Néanmoins M. Büttner n'entend pas en donner une édition critique, il n'en fournit qu'une traduction du vieil allemand en allemand moderne. Son intention est de mettre ces écrits à la disposition de tous ceux qui aiment le mysticisme profond et suave de ce dominicain strasbourgeois. La traduction est charmante, très souple, très habilement composée. Certes M. Büttner a pénétré jusqu'aux plus profondes pensées de maître Eckehart, et bien qu'il n'ait point la prétention d'entreprendre une édition critique, son livre est plus critique que les éditions parues jusqu'ici. L'éditeur est doué, dans un haut degré, de ce que nous appellerions la *force plastique* du maître

1. *Meister Eckeharts Schriften und Predigten. Aus dem Mittelhochdeutschen uebersetzt und herausgegeben von Herman Büttner.* Tome I, Leipzig : chez Eugen Diederichs, 1903. 1 vol. in-8°, LVIII et 341 pp.

Digitized by Google

Eckehart. En dissertant de Dieu, de l'âme humaine, des perfections de celle-ci, comment elle doit s'élever et s'unir à Dieu, Eckehart exprime des pensées et emploie des termes parfois très abstraits et fatalement difficiles à saisir.

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'en 1329 le pape Jean XXII condamna comme hérétiques 17 opinions, que l'on avait tirées des écrits de Fr. Eckehart, et quatre sentences comme téméraires et mal sonnantes (p. XXXIV). Le lecteur, en parcourant les sermons, conférences ou traités contenus dans ce premier volume se heurtera surtout contre des phrases et des tournures panthéistes. Il en trouvera aussi quantité dans l'introduction (p. XIII et suiv.), d'ailleurs très intéressante. L'appendice (p. 206-240), n'en est pas complètement exempt non plus, bien qu'il ne contienne en général que des notes de critique littéraire très remarquables. Comme nous ne nous piquons pas d'exercer la charge d'inquisiteur, il suffira d'en avoir signalé la présence d'une manière générale. Les vignettes et les lettres initiales ont été dessinées par J. V. Cissarz.

L'éditeur n'a pas cru nécessaire de vérifier les citations du mystique allemand. Il aurait été certainement assez difficile de le faire pour les passages des Pères et des théologiens cités d'une manière trop vague. Remarquons qu'il lui suffit de dire, pour le plus souvent : « *les maîtres prétendent* » ou : « *un maître a dit* ». M. Büttner aurait pourtant pu indiquer les passages de l'Écriture, où se réfère le Dominicain. Eckehart cite bien souvent S. Denis l'Aréopagite. *(Pseudo-Dionysius !)* — Il était inutile de garder la forme *Albrecht* (p. 170), puisqu'il s'agit d'Albert le Grand. — A la page 96, ligne 9, « *dans l'éternité* » signifie certainement « *après la mort* ». Eckehart y parle d'une manière trop claire de l'autre vie (cf. p. 218). Nous ne voyons aucune nécessité de suppléer à la page 112, ligne 17, le membre de phrase proposé par le traducteur (p. 219) ; et partant la remarque spirituelle qui suit, n'a pas de raison d'être.

Le « *post-scriptum* » de la 9e conférence nous semble avoir plus de valeur que n'y attache M. Büttner (p. 129, cf. p. 219). Cette remarque n'a été guère écrite que par l'auteur lui-même et non par un disciple ou copiste. — L'exposé des idées d'Eckehart par l'éditeur (p. XLII et suiv.) donnerait aussi prise sur plusieurs points.

Les sermons et conférences de ce premier volume des œuvres d'Eckehart seront goûtés par les âmes sincèrement mystiques. Elles y découvriront maintes pensées saisissantes, dont la valeur ne pourra être contestée. De concert avec ces âmes nous souhaitons donc que M. H. Büttner puisse nous donner bientôt les deux autres volumes des œuvres de maître Eckehart.

***

Il y a quelques années, Dom Helmling, O. S. B., a fondé un annuaire

Digitized by Google

critique des publications hagiographiques de langue allemande [1]. L'annuaire passe en revue tout ce qui a été publié en fait d'hagiographie au cours de l'année en donnant sur chaque publication un compte-rendu d'après leur importance respective. Cette revue paraissant une fois par an, est nettement critique. Elle flétrit sans pitié les publications qui, sous prétexte d'édifier, se permettent de servir aux lecteurs dénués de jugement, toute sorte de pieuses histoires en se jouant de la vérité historique. Les livres de ce genre sont nombreux dans beaucoup de pays. Il faut cependant avouer à l'honneur des catholiques allemands que leur nombre est beaucoup plus restreint dans ce pays qu'ailleurs, et surtout dans les pays romans.

Il arrive quelquefois que des livres, écrits au rebours du bon sens et de la vérité, qui seule peut honorer les saints, obtiennent le plus grand succès. Leurs auteurs se prévalent des idées banales de la masse des catholiques. Souvent ils se passent ouvertement de la critique la plus élémentaire, pour laquelle ils ne rougissent pas de ne montrer que dédain tout en la craignant. D'autres plus modérés ne la croient pas de mise dans des livres traitant des saints.

Il est donc facile de comprendre la valeur de l'annuaire hagiographique critique de Dom Helmling. Les principes professés par l'éditeur et ses collaborateurs ne sont pas trop sévères et sont appliqués d'une manière équitable et juste.

L'annuaire s'ouvre toujours par un article de fond traitant, soit une question de principes, soit une question particulière d'hagiographie. Le volume paru en 1904 débute par un article très érudit sur la Bienheureuse Crescencia Hoess de Kaufbeuren, béatifiée lors du jubilé 1900, par le pape Léon XIII, d'heureuse mémoire [2]. Cette Bienheureuse, un peu plus connue depuis sa

1. *Hagiographischer Jahresbericht für das Jahr 1903, Zusammenstellung aller im Jahr 1903 in deutschen Sprache erschienenen Werke, Uebersetzungen und groesserer oder wichtigerer Artikel über Heilige, Selige und Ehrwürdige. Im Vereine mit mehreren Freunden der Hagiologie herausgegeben von L. Helmling, O. S. B. Kempten et Munich :* chez Jos. Koesel, 1904. 1 vol. in-8°, VI et 267 pp.

2. *L. c.*, p. 3-96. — Voir sur cette Bienheureuse : *P. Ignatius Jeiler O. F. M. Leben der seligen Klosterfrau Maria Kreszentia Hoess. Dülmen :* 1901. 6e édit. — Cette biographie a été traduite en anglais par le Rév. P. Clementinus Deymann, O. S. F. : *Life of the Ven. Mary Crescentia Hoess.* New-York, Cincinnati and St-Louis, 1886. — Ad. Hoeynk : *Geschichte des Frauenklosters in Kaufbeuren.* Kaufbeuren, 1881. — *Benedicti XIV papae epistola ad Josephum episcopum Augustanum super Canonisatione Crescentiae monialis.* Cölln, 1847. — *Christiani Ernesti a Windheim observationes theologico-historicae ad Benedicti XIV epistolam.* Helmstadii, 1847. — *Summarium super dubio, an constet de virtutibus Ven. S. D. Mariae Crescenciae. Positio additionalis super causae introductione.* Romae, 1785. — *Positio super fama sanctitatis in genere.* Romae, 1787. — *Positio super validitate processuum.* Romae, 1793. — *Informatio, Animadversiones, Responsio super Virtutibus.* Romae, 1797. — *Positio super miraculis.* Romae, 1897. — *Nova positio super miraculis.* Romae, 1898. — Dr Th. Schmidt : *Crescentia Hoess von Kaufbeuren.* Nördlingen, 1903. In-12, 75 pp. C'est contre cet ouvrage partial que le *R. P. Ansgar Pöllmann, O. S. B.* écrivait : *Der lutherische Pastor Theodor Schmidt und die selige Kressentia von Kaufbeuren.* Ratisbonne, 1903. Gr. in-8°, 111 pp. Pour les autres sources, voir Pöllmann : *l. c.*, p. 14 suiv.

Digitized by Google

béatification, appartenait au Tiers-Ordre régulier de St-François. L'article travaillé avec un soin et une attention qui ne se démentent jamais, est le fruit de longues recherches entreprises dans plusieurs archives par le Dr Alfred Schroeder. Le lecteur y trouve une édition modèle des actes et des interrogatoires de la commission que l'évêque d'Augsbourg avait chargée en 1744, de faire les enquêtes nécessaires au procès préalable de la béatification. La commission épiscopale devait examiner le renom de sainteté dont jouissait Crescence, morte le 5 avril de la même année. L'évêque d'Augsbourg, Joseph Lantgrave de Hesse, en chargea le chanoine Bassi d'Augsbourg, le célèbre Eusèbe Amort, chanoine régulier à Polling. Ces deux théologiens s'associèrent encore, en qualité de notaire, Dom Célestin Agricola, prieur du monastère d'Irsée. L'interrogatoire des sœurs du couvent de Kaufbeuren, appelé Mayerhof, eut lieu du 15 au 19 septembre 1744. Il fut complété par des enquêtes exécutées dans d'autres couvents et monastères du voisinage.

Les enquêtes et les réponses des sœurs tertiaires du Mayerhof sont extrêmement intéressantes. Quelques points de l'interrogatoire ne manqueront pas de paraître étranges. Les réponses des pieuses tertiaires, qui s'accordent assez bien entre elles, fourniraient matière à des observations psychologiques très instructives. M. Schroeder a pris la peine de dresser, outre les notes textuelles, une série de notes explicatives, qui aideront puissamment celui qui voudrait entreprendre cette étude de psychologie comparée.

Le texte de l'enquête édité par M. Schroeder est un texte *idéal*, c'est-à-dire un texte qui a été constitué à l'aide de trois autres textes, dont aucun ne s'accordait exactement avec l'autre. M. Schroeder s'y est pris avec un art exquis, qui n'a eu d'égal que le soin extrême qu'il a mis à fournir un texte d'une correction parfaite.

Viennent ensuite un article très savant sur la souche et la descendance de S. Annon II, archevêque de Cologne [1], et des remarques polémiques du Dr B. Sepp contre le Dr Bruno Krusch [2], connu pour ses études très tranchantes en fait d'hagiographie mérovingienne. Puis commence la Revue bibliographique des publications de l'année 1903: livres et articles de revues [3]. L'arrangement suit l'ordre alphabétique du nom des saints. Plusieurs comptes rendus sont d'un grand mérite ; ils apportent du nouveau et maintes fois corrigent les livres dont ils traitent ; d'autres sont des critiques sévères mais justifiées de publications sans valeur [4].

1. 112-119. Le curé de Cornelimunster, le Dr. Kleinermanns, en est l'auteur.

2. p. 120-146. — Remarquons que la conjecture du Dr. B. Krusch qui veut lire *duos demones* au lieu de *dusie manes* de l'ancien M S. n'est pas heureuse. Il faut seulement corriger cette forme en *dusii manes*, expression qui se rencontre assez souvent dans les grimoires et les livres de sorcellerie du haut moyen âge.

3. P. 150-251.

4. P. ex. : l'insignifiante brochure sur Ste Cécile: Strasbourg, 1903, in-12°, 32 pp. Elle est traduite du français ; mais elle était loin de mériter l'honneur d'une traduction. La brochure fourmille de fautes, d'hypothèses simplistes, etc. Cf. aussi : n° 72.

Digitized by Google

Les sujets de littérature franciscaine sont nombreux. On cite quatre publications sur saint Antoine de Padoue n°s 24-27 (28), qui ne peuvent pas subsister devant la critique [1]. En parlant à cette occasion de toute sorte de biographies de S. Antoine, le directeur de l'annuaire n'aurait pas dû perdre de vue les travaux du Dr Lempp et du chanoine Lepitre. Ce n'est qu'en ignorant leurs ouvrages que Dom Helmling a pu se plaindre de l'absence complète d'un travail critique depuis les jours d'Azevedo [2].

On cite également des articles parus au sujet de Ste Élisabeth de Hongrie [3] et de S. François. Puisque les exposés de M. W. Gaetz et de M. J. Knöpfler sont assez connus nous relèverons seulement l'article de M. Gassenmeyr sur la forme des stigmates de S. François et la manière dont les artistes les ont représentés. Aucune des anciennes sources ne nous les dépeint comme des cicatrices ouvertes et saignantes parfois, mais comme des excroissances noires. Seule la plaie du côté avait la forme d'une cicatrice. Il est certain qu'elle saignait par intervalles. Giotto, Cimabuë, Crivelli, Bart. Strozzi ont donné dans leurs peintures, aux stigmates de S. François la forme historique et vraie, tandis que les artistes modernes les représentent sans gêne de la même façon que les stigmates du Christ [4].

Une petite mais très jolie brochure du R. P. Hilarin Felder traite avec un art exquis des poésies que Fr. Jacopone de Todi a composées en l'honneur de la Ste Vierge [5]. Relevons encore une vie très peu réussie de S. Jean Capistran par M. Eug. Jacob, pasteur à Bresslau [6], la traduction allemande de

1. En voici leurs titres : Cramer : *Einige Erinnerungsstätten des hl. Antonius von Padua :* dans : *Der katholische Seelsorger. t. XV*, 550-57. Paderborn, 1903. (Sur des lieux de pèlerinages en l'honneur de S. Antoine. 2° *Radowanovic*, P. A. *O. Min. Sankt Anton oder der Heilige von Padua. Bozen (Bulsano)*, 1903. in-12° 528 pp. L'auteur ne vise que l'édification du lecteur. — 3° *P. Philib. Seeboeck O. F. M : St-Antoniusbüchlein für alle Verehrer und für die Mitglieder des allgemeinen Gebetsvereins. 3e Édit. Innsbruck : 1993.* in-16° VIII, 141 pp. (Prix : 1 fr.) — 4° *St-Antoniusbüchlein von einem Priester des Franziskanerordens aus der Provinz der hl. Elisabeth von Thuringen.* 4e édit. in-12°, 120 pp : Limburg. 1903. — Remarquons en passant, que l'auteur anonyme de ce manuel de dévotion n'appartient plus à la province indiquée, quoi qu'en dise le titre copié sur les éditions précédentes. — Le n° 28 *G. F. B. Der hl. Anton von Padua. Menzel und die Kaiserin Friedrich*, dans la : *Antiquarische Rundschau*, t. 23 (1903), p. 273-274, ne regarde pas (malgré son titre) S. Antoine de Padoue, mais S. Antoine l'Ermite.

2. p. 158. — Cf, *Dr. Ed. Lempp : Antonius von Padoua :* dans : *Briegers Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XI, Gotha : 1889, p. 117, ff. 503 ff. — *L'abbé Alb. Lepitre : S. Antoine de Padoue :* Paris, 1905, IVe édit.

3. p. 176, n° 76 et 77. *M. v. Sch. Kaiser Wilhelm II und die hl. Elisabeth. Eine Anregung :* dans la : *Antiquarische Rundschau*, 1903, t. 23, p. 45-46. — Muller, G. A. *Am Grabe der hl. Elisabeth von Thüringen. Eine weitere Anregung : ibidem*, p. 113-114. Il s'agit des reliques de Ste Élisabeth.

4. Gassenmeyr : *Die Form der Stigmata des hl. Franz und ihre bildliche Darstellung :* dans l' *Archiv für christliche Kunst*. 1903. n° 8-11. p. 77 ff. 93 ff. 101 ff. 113 ff.

5. p. 189. num. 117. P. Dr. Hilarin Felder, O. Cap. *Jacopones Marienminne. Ein Essay.* Stans : 1903. in-8°, 22 pp. (tirage à part de la *Schweizer. Rundschau*).

6. Eug. Jacob, *Johannes von Capistran.* Teil I. Das Leben und Wirken Capistrans. Breslau, 1903, in-8°, 214 pp. — Nous avons donné nous-même un compte rendu sur

Digitized by Google

la vie du martyr Jean de Triora [1], un livre de prières en l'honneur de Ste Marguerite de Cortone [2], par l'infatigable écrivain du Tirol (le R. P. Philibert Seeböck O. F. M.), une biographie de la Vén. Maria Laurenzia Longo, fondatrice des sœurs Capucines [3], la traduction de la vie de S. Pascal Baylon par le R. P. Louis-Antoine de Porrentruy O. Cap [4], et enfin une version allemande de la vie du P. Victorin Delbrouck O. F. M. martyrisé en Chine le 11 décembre 1898 [5].

Bien que cela n'entrât pas encore dans le programme de l'annuaire, Dom H. Bihlmeyer O. S B. a aussi caractérisé très succinctement les biographies et monographies étrangères sur Ste Thérèse (p. 219-220). Cette infidélité au programme ne doit pas seulement être excusée de grand cœur, mais elle mérite tout éloge. La production d'ouvrages hagiographiques dans les pays de langue allemande devra très souvent avoir recours aux publications étrangères, surtout quand il s'agira d'un saint d'un tout autre pays. Ce cas arrivera très fréquemment. Aussi la rédaction de l'annuaire vient-elle de prendre la résolution de nommer et de caractériser brièvement les publications importantes parues dans les autres langues (p. VI). Cette innovation augmentera et le mérite et la valeur de ce recueil hagiographique [6].

P. Michel BIHL, O. F. M.

cette monographie dans les : *Historisch-politische Blätter.* Munich, 1905, t. 136, p. 867-870.

1. P. Antoine du Lys : *Leben und Martyrium des Minderbruders Joh. von Triora... Autorisierte Uebersetzung aus dem Französischen von Schwester Paula.* Regensburg : 1903. in-8° (? in-12° !) 158 pp. Le P. Antoine du Lys est un pseudonyme. Le véritable auteur c'est la regrettée fondatrice et supérieure générale des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, Mère Marie Hélène de Chapotin. M. Léon de Kerval publiera prochainement la biographie de cette religieuse éminente et puissante organisatrice. La remarque au sujet des noms chinois contenus dans ce livre se résout d'elle-même, puisque la Sœur Paula a simplement transcrit la manière française d'écrire les noms de l'empire du milieu, tels qu'elle les trouva dans l'original français de la R. M. de Chapotin.

2. P. Philib. Seeboeck, O. F. M. *Die heilige Margareta von Cortona Ein Spiegel der Busse und Liebe zu Jesus.* Lehr-und Andachtsbuch. 8°. XII, 372 pp. Salzbourg, 1903.

3. P. Joseph Anton, O. Cap. *Die ehrw. Maria Laurentia Longo, Stifterin der Kapuzinerinnen* († 1542). Dillingen, 1903, in-12°, 45 pp.

4. P. Louis-Antoine de Porrentruy, O. Cap. *Der hl. Paschalis Baylon. Autorisierte Übersetzung von Schwester M. Paula.* Ratisbonne. 1903. In-8° XX, 454 pp.

5. G. Monchang, *P. Victorin Delbrouck, ein Blutzeuge des Franziskanerordens aus unseren Tagen. Autorisierte Übersetzung von P. Remb. Wegener. O. F. M.* Paderborn : 1902, in-8° 68 pp.

6. Dans maint article on mentionne des fautes ou des *errata* des livres dont il est question. Le directeur de l'annuaire ne nous en voudra donc pas, si outre les remarques déjà faites, nous ajoutons ici une courte table d'erreurs typographiques contre lesquelles nous nous sommes heurtés en lisant l'annuaire. P. ex. : p. 169, n° 55, l. 6 : une faute ; p. 173, n° 70, l. 20 : Balme et Lelaidier: Cartulaire, etc. ; p. 182, n° 91, l. 3 : 1894 !; p. 230. n° 244. l. 4 ; p. 231. n° 247 (au titre); p. 237. n° 263. 2 al. l. 2 *ungeschicklich (?)*; p. 246. l. 1. *O. Pr.* au lieu de *O. Fr.* (ou bien *O. Fr. Pr.*). — Le n° 255 correspond pourtant à n° 1. — Les livres hagiographiques qui paraissent sans l'approbation de l'Ordinaire et, (quand il y a lieu) de celle des supérieurs de l'Ordre, ne sont pas jugés dignes d'une appréciation critique : v. p. ex. p. 188, n° 116. — Ne vaudrait-il pas mieux de donner dans la liste des revues, etc., compulsées l'indication de la ville où elles sont publiées ?

Digitized by Google

L'AQUITAINE SÉRAPHIQUE [1].

Ce nouveau volume embrasse une période d'environ 80 ans, de 1517 à 1600. Deux événements principaux l'occupent tout entière, la réforme des couvents mitigés dits *conventuels*, et la désolation causée par le protestantisme.

Quand Léon X, en 1517, transmit aux seuls Observateurs de la Règle le gouvernement de l'Ordre, l'Aquitaine ne comptait dans leurs rangs que dix-sept de ses monastères. Les autres, au nombre d'une soixantaine, appartenaient aux Frères-Mineurs rentés. La situation de ces derniers avait été légitimée par le pape. Il semblait donc qu'au point de vue de l'équité chacun dût garder ses positions respectives en se conformant à la Constitution *Ite et vos*. Les Observants voyaient avec peine les plus grands et les plus beaux couvents de la province vivre sous le régime de la mitigation et former pour l'avenir un nouvel Ordre qui irait toujours en s'éloignant des idées essentielles du saint Fondateur. De plus, non contents d'avoir évincé les Conventuels des titres officiels de *Ministres* et les avoir réduits à la même condition qu'eux, Observants, avaient subie pendant un siècle, ils voulaient encore les priver de cette quasi autonomie et les soumettre à leur obédience immédiate. Le roi François Ier entra dans leurs vues, fit agir la curie romaine et donna l'ordre aux officiers royaux de prêter main forte à ces farouches réformateurs. Les portes du grand couvent de Toulouse furent brisées à coups de canon, les moines emprisonnés et l'immeuble annexé à la province régulière d'Aquitaine. Quinze autres couvents furent ainsi incorporés dans l'Observance à l'aide du bras séculier. Voici leurs noms dont huit seulement figurent dans l'ouvrage du P. Othon : Toulouse, Bordeaux, Agen, Lectoure, Bayonne, Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Macaire, Marmande, La Réole, Tarbes, Rieux, Villefranche, Aurillac, Muret, Rions. Il est évident qu'au XXe siècle nos mœurs plus adoucies ne nous permettent pas d'admirer de pareils procédés, surtout en matière de discipline religieuse. Que le Général Paul Pisotti fut autrement mieux inspiré, quand, en 1532, les derniers Conventuels d'Aquitaine vinrent d'eux-mêmes lui demander d'être placés sous sa juridiction ! Il résista long-

1. Notes historiques sur l'Ordre des Frères-Mineurs et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine, par le R. P. Othon, de Pavie, religieux profès de cette province. Tome III. Vannes près Paris, 1905. In-8° de XII-467 p.

Digitized by Google

temps, exigea le consentement de leur Vicaire général, et ce ne fut qu'après de nombreuses formalités qu'il les constitua en province indépendante, sans les mélanger aux autres.

Le P. O. prétend p. 14 que l'Aquitaine et les trois autres grandes provinces de Bourgogne, France et Touraine, obtinrent en passant à l'Observance le privilège de posséder des biens immeubles. Il dit l'avoir trouvé dans un « document très important » conservé à Rome aux archives de l'ambassade de France.

Malheureusement le R. P. ne date point cette pièce. Ne serait-elle pas tout simplement une prétention élevée par ces provinces au XVIIe siècle, au lieu d'être une concession pontificale de 1518 et de 1532? Nous savons, en effet, qu'en se réformant les couvents rentés s'exproprièrent, sans quoi leur réforme n'eût pas eu de sens au point de vue de la Règle. Le P. Jacques Fodéré [1] l'écrit expressément : « Pour la réforme des vies et mœurs, le sei-« gneur cardinal d'Amboise s'en référa au provincial l'Huilier, et aux sus-« dits commissaires : mais pour celle des biens temporels des couvents tant « de ceste province [de Bourgogne], que de tous ceux des provinces de « France et de Touraine, il se la reserva à soy mesme, se saisissant des « titres, terriers, recognoissances, rentes, possessions, seigneuries, et de tous « autres moyens des couvents, qui n'estoient pas de petite valeur, y ayant tel « couvent en la province de Bourgongne qui avoit 19 mille francs de bon « revenu annuel. Or pour contenter quelques-uns, et empescher un peu les « murmures, il donna aux églises cathedrales ou collegiales plus voisines des « convents, à qui le tiers, à qui le quart de ces rentes : le reste fut pour luy, « de quoy il fit bastir ceste superbe, il faut le dire royale maison de Gaillon, « et l'annexa à l'archevêché de Rouen, dont-il estoit archevesque : ce qui « donna occasion à plusieurs de dire tout haut qu'il eust mieux fait d'employer « tant de moyens à faire bastir quelque belle eglise, ou un monastere pour « toujours accroistre le service de Dieu : ou au moins un college renté pour « de pauvres escholiers, dont il eust eu plus d'honneur et plus grand profit « pour son asme, que de bastir une maison de plaisance, avec tant de tours, « salles, galleries, cabinets, peints, asurez et dorez trop superbement. »

Avec les guerres de religion le relâchement s'introduisit peu à peu, et certains couvents acceptèrent de nouveau des rentes et des immeubles. Plus tard on chercha à légitimer ces entorses à la Règle en invoquant de prétendus privilèges particuliers aux grandes provinces. Des *Mémoires* parurent pour défendre ces privilèges. Il se trouva heureusement des religieux animés de l'esprit de S. François pour en démontrer la fausseté. Tel, l'auteur de la « Response au discours justificatif des privileges des PP. Cordeliers des « quatre grandes provinces de France de l'Ordre de S. François. *Par Frere* « *Bertrand Pinault Docteur et Lecteur General en Sainte Theologie, et Gar-*

1. *Narration historique... des couvents de l'Ordre de Saint-François... en la Province... de Bourgogne.* Lyon, 1619, in-8°, p. 208.

Digitized by Google

« *dien du grand Couvent des PP. Cordeliers de Paris.* Pour et au nom du « Rme P. General, et de plus de cent Provinces du mesme Ordre [1]. » — On éprouve un véritable contentement d'âme à voir le prélat du plus grand couvent de l'Ordre s'élever contre l'opinion la plus commune de son temps en France, prouver que les quatre grandes provinces étaient entrées sous la juridiction du Ministre Général sans condition aucune contraire à la Charte franciscaine. C'était tellement vrai que la custodie de Liége, dans la province de France, qui n'avait pas voulu adhérer aux conditions posées, fut laissée aux Conventuels par décision du chapitre général de Lyon en 1518.

Le meilleur contradicteur du P. Othon est le P. Othon lui-même. Est-ce que p. 32 il ne nous cite pas le couvent de la Réole « ayant renoncé dès avant 1517 aux troncs, rentes et autres revenus? » Est-ce qu'à la p. 39, il ne nous montre pas François Ier mettant en vente les immeubles des Conventuels de Toulouse? On pourra objecter que ces deux couvents devaient être adjoints à l'Aquitaine Observante, mais, p. 157 nous lisons : « Le P. Jean Fabri, con- « servé dans son office de Provincial lors de l'incorporation de l'Aquitaine- « Nouvelle à l'Observance, avait reçu l'injonction de dépouiller sa Province « de tous ses immeubles; il s'était mis courageusement à l'œuvre. Les cou- « vents de l'Aquitaine-Nouvelle conservaient encore au XVIIIe siècle les « documents des nombreuses expropriations qu'il avait accomplies. » Et à la p. 170 nous trouvons ce décret du chapitre de Lavaur de 1539 : « Les fonds, « immeubles, possessions et prairies qui se trouveraient au dehors de l'enclos « du couvent, devront être aliénés dans le courant de l'année, afin qu'ils n'of- « fensent ni la pureté ni la splendeur de la Règle. »

Il est donc bien sûr et certain que le droit de posséder des immeubles, absolument en opposition avec la Règle des Frères-Mineurs, n'a pas été reconnu aux provinces de France, Bourgogne, Touraine, Aquitaine-Nouvelle et au grand couvent de Paris lors de leur sujétion au Ministre Général de tout l'Ordre après la bulle de Léon X. Nous avions besoin d'être fixés sur un point aussi important de notre Histoire.

On pourrait appeler l'Aquitaine « la province empourprée ». A part un, tous nos cardinaux français lui appartiennent. Le XVIe siècle lui conféra une pourpre bien autrement précieuse que le manteau des princes de l'Église, ce fut le sang de ses fils massacrés pour la foi par les protestants. Pendant quarante ans ses Annales ne sont qu'un long martyrologe. « En 1589, selon l'expression d'un manuscrit des Archives du Gers, l'*Aquitaine-Nouvelle était réduite à néant, les huguenots ayant massacré ses religieux et détruit ses couvents.* » L'Aquitaine-Ancienne ne fut guère mieux traitée: à l'exception de six, tous ses monastères furent ruinés. Ces quelques lignes se passent de commentaires.

1. Ce factum de 86 p. in-8° imprimé à la fin du XVIIe siècle, fait partie d'une collection de pièces concernant l'Ordre et cotée à la Bibl. Mazarine A. 15391.

Digitized by Google

Nous ferons un reproche capital à l'ouvrage du R. P. Othon, c'est de passer en revue beaucoup de choses étrangères à l'Aquitaine et de ne pas assez insister sur les faits et gestes de sa province. Au lieu de la nomenclature plus ou moins aride des martyrs de l'hérésie, telle qu'elle se trouve pp. 368-370, il aurait pu donner des détails plus circonstanciés comme il l'a fait pour Orthez p. 289. Le *Martyrologium franciscanum* d'Arthur du Moutier l'aurait puissamment servi pour dater les scènes de carnage.

Il a dû y avoir en Aquitaine comme ailleurs d'acharnés ligueurs, de violents polémistes, on aimerait à savoir leurs noms et quelques invectives de leurs fougueux sermons. Parmi ces illustres oubliés le P. O. aurait pu citer Melchior Flavius, gardien de Toulouse, mort dans cette ville après avoir été commissaire général sur la Haute-Allemagne, pénitencier de S. Pie V, prédicateur du roi Henri II et plusieurs fois pèlerin de Terre-Sainte. — Si le R. P., au lieu d'ouvrages de seconde et de troisième main, avait utilisé davantage les archives départementales, il serait arrivé à un meilleur résultat. Or, l'Aquitaine séraphique couvre une superficie de dix-huit départements, et cinq dépôts d'archives seulement sont cités.

Les identifications de lieux sont rares et pourtant, comme elles seraient nécessaires ! A la p. 371 figurent quatre couvents dont on aurait peine à fixer la position exacte : Sainte-Marthe, Melun, Saint-Martin, Lisle. *Sainte-Marthe* = Raon-l'Étape, arrondissement de Saint-Dié (Vosges) ; *Melun* n'est pas le chef-lieu de Seine-et-Marne, ni-même Mehun [1], mais Meung-sur-Loire (Loiret); *Saint-Martin* = Saint-Martin-de-Teillay, dans la commune de Ruffigné (Loire-Inférieure) ; *Lisle* = L'Isle-sur-Serain (Yonne). A la p. 277 le « *couvent de la Pitié* » = Malesherbes (Loiret) ; p. 278, *Mortain* = Mortagne (Orne), etc.

Quant aux noms de personnes qu'on avait la manie de latiniser au XVIe siècle, leur traduction est bien plus difficile, néanmoins il n'est pas impossible d'en rétablir quelques-uns dans leur orthographe primitive. Ainsi : *P. Bourguignon*, p. 339 = P. Bourgongne ; *J. Porthésie* = J. Porthaise ; *G. Guerchette* p. 317 = G. de la Chênaie [2] ; *E. Vinacrie* p. 354 = E. Vinaigre, etc.

Il y aurait bien aussi à signaler des confusions entre les provinciaux de France et de France Parisienne, mais ce sont là des nuances que l'historien de l'Aquitaine pouvait plus difficilement saisir. Lorsqu'il s'agit de l'Aquitaine il est moins pardonnable. Ainsi les couvents de Condom et de Nérac ne furent pas fondés au XVIe siècle comme on le lit p. 84, puisque le *Provinciale* du P. Eubel qui date du XIVe les mentionne p. 16 dans la custodie d'Agen. — A la p. 216 le R. P. s'étonne de ne pas voir Bayonne et Orthez figurer dans la table capitulaire d'Aquitaine-Nouvelle ; il oublie que ces deux couvents appar-

1. Le P. Léon Patrem, *Tableau synoptique*, p. 113, et le P. Léon de Clary, *Auréole Séraphique*, III, 288, se sont mépris eux aussi sur *Magdunum* dont ils ont fait Mehun-sur Yèvre (Cher) au lieu de Meung-sur-Loire.

2. S. Dircks, *Hist. litt. des Fr. Min. de Belgique*, p. 75.

Digitized by Google

tiennent à l'autre Aquitaine. De même p. 316 il prétend que trente ans après 1577, c'est-à-dire en 1607 l'Aquitaine-Ancienne fondait un couvent de récollection à Bois-Férut. Or, ce monastère appartenait à l'Aquitaine-Nouvelle dès avant 1587, le P. O. le reconnaît p. 369, et Hermant qui faisait imprimer son *Histoire des ordres religieux* en 1710 le mentionne encore comme tel à cette date.

Nous avons été très sensible aux éloges que le P. O. décerne au Général Christophe de Cheffontaines. Il a cherché sans succès son tombeau à Rome dans l'église de Saint-Pierre *in Montorio*, p. 337. Rien d'étonnant, car le Général repose en terre bretonne, dans la chapelle du manoir de Kermorvan, paroisse de Saint-Pabu (Finistère). Ses restes y furent transportés dès avant la Révolution.

Un dernier mot. Il est douteux que les Franciscanisants partagent le sentiment du R. P. sur l'identité des tables de chapitres du XVIe siècle avec celles de notre époque, p. 219. Les custodies ne sont pas seules supprimées. La vie conventuelle n'a plus cette charmante autonomie d'antan où chaque monastère élisait son gardien, recrutait ses novices et élevait elle-même ses étudiants, quitte à les envoyer plus tard parfaire leurs connaissances aux grandes écoles de Toulouse et de Paris. En ce temps-là on était fils ou profès de tel couvent ; celui de Morlaas, par exemple, se glorifiait d'avoir élevé le cardinal de Foix, de compter tant de docteurs qu'il pouvait prêter temporairement aux couvents voisins moins favorisés. Heureuse émulation ! On voyageait, car les mendiants aiment le grand air, mais on aimait à finir ses jours là où l'on avait reçu l'habit. La *filiation* conventuelle, comme disait Sixte IV, a disparu, c'est probablement qu'elle avait fini son temps..... Certains la regrettent. Ont-ils tort ? Ils ont du moins l'antiquité à l'appui de leurs regrets.

En somme ce IIIe volume de l'AQUITAINE SÉRAPHIQUE est supérieur aux deux précédents, il nous fournit des documents complètement inconnus, il contribuera beaucoup à faire connaître et aimer cette si originale province.

Puisse le IVe volume ne pas trop tarder à paraître !

F. ANTOINE de Sérent,
de la prov. de France.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

HISTOIRE DE LA THÉOLOGIE POSITIVE DU CONCILE DE TRENTE AU CONCILE DU VATICAN, par Joseph Turmel, prêtre du diocèse de Rennes (contribution à la bibliothèque de théologie historique publiée sous la direction des professeurs de théologie de l'Institut catholique de Paris). — Paris, Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117. — Le volume, prix : 6 fr.

M. Turmel publie le deuxième volume de son histoire de la théologie positive. Ce volume devait comprendre la théologie entière et en conduire l'histoire du concile de Trente au concile du Vatican. Mais la matière était immense. M. Turmel a compris qu'il ne pouvait la traiter convenablement en un seul volume ; il l'a divisée et il ne nous en donne en ce moment qu'une partie, celle qui traite de la règle de foi, de l'Église et de la Papauté. Nous l'en félicitons. Mieux vaut ne pas toucher à ces matières si importantes et si intéressantes que de les exposer d'une manière incomplète et hâtive.

Les hommes compétents ont fait au premier volume de M. Turmel un accueil très favorable. J'ai là sous les yeux un certain nombre des comptes-rendus que les revues lui ont consacrés ; l'éloge y occupe la part la plus grande. Ces comptes-rendus contiennent sans doute plusieurs observations et plusieurs critiques ; ils relèvent çà et là quelques erreurs, ils signalent quelques omissions. Mais pouvait-il en être autrement ? Un homme, si savant qu'il soit, si attentif qu'on le suppose, ne pouvait embrasser un champ si vaste, toucher à des matières si nombreuses et parfois si difficiles, sans fléchir de temps en temps et sans commettre quelques erreurs. Il est permis même à Homère de dormir quelquefois.

Ce deuxième volume mérite le même accueil favorable, et nous n'en doutons aucunement, il le recevra. Les matières qu'il traite, la manière dont il les traite le lui vaudront certainement. La règle de foi, l'Église, la Papauté, ce sont là, on peut le dire, les questions premières et fondamentales de notre

Digitized by Google

théologie catholique : aussi est-ce autour de ces questions qu'a roulé dans nos temps modernes et que roule encore la controverse avec les hérétiques et les incroyants. La règle de foi, l'Église, la Papauté, le grand, ne peut-on même pas ajouter l'unique problème de la théologie depuis la réforme, le problème dès lors dont il est le plus intéressant pour un esprit théologique de suivre l'exposition et le développement

M. Turmel explique avec l'étendue d'information et l'exactitude de détails qu'on avait remarquées dans le premier volume, le développement qu'ont pris ces questions et ce problème, les phases successives par lesquelles ont passé les controverses qui se sont agitées à leur sujet. C'est surtout avec les protestants et les Jansénistes que ces controverses ont eu lieu. Un fait nous a frappé, combien promptement a été épuisé sur ces questions de la règle de foi, de l'Église et même de la Papauté le champ de la théologie positive Bellarmin a pour ainsi dire épuisé la matière et depuis ses fameuses controverses on n'a presque fait que glaner.

M. Turmel est historien, il n'est pas critique ; il cite les textes, il les expose, il ne les discute pas. C'est un inconvénient ; impossible de le nier. Plusieurs le regrettent ; il en est même qui l'en blâment. Peut-être pourrait-il dans une nouvelle édition donner en peu de mots sa note critique sur les textes dont l'authenticité ou le sens ont été et sont encore discutés

Fr. TIMOTHÉE.

*
* *

LA VIE SPIRITUELLE, d'après les *mystiques allemands du XIVe siècle*, par le R. P. Denifle, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Traduction et adaptation par Mme la Ctesse de Flavigny et Mlle de Pitteurs. Seule édition française, revue et annotée par un docteur en théologie. — Paris, Lethielleux, rue Cassette, 10.

LES SACREMENTS EXPLIQUÉS AUX CHRÉTIENS DE NOS JOURS, par le chanoine Decrouille. 2 vol. in-12. — Paris, René Haton, rue Bonaparte, 35.

Le R. P. Denifle publiait il y a quelques années en Allemagne un livre de vie spirituelle. C'était un recueil qu'il avait extrait de divers ouvrages mystiques composés avant la réforme. Ces ouvrages au langage si onctueux et si naïf et qui avaient nourri de si longues années la piété des catholiques allemands étaient oubliés depuis longtemps. Il est vrai, leur langue avait vieilli, leur doctrine était même devenue je ne sais pourquoi suspecte. Le R. Père a cru que l'oubli dans lequel ils étaient tombés devait enfin cesser. Il a revu ces ouvrages divers, il en a rajeuni discrètement l'idiome, il en a éclairci la doctrine, il en a extrait un certain nombre de textes, dont il a formé une

Digitized by Google

Anthologie mystique. La publication de cette Anthologie a produit en Allemagne une impression profonde. Les catholiques reprenaient avec bonheur pour nourrir leur piété ces ouvrages dont leurs ancêtres s'étaient nourris avant eux et où leur foi avait trouvé un aliment si abondant.

Deux pieuses chrétiennes ont eu l'heureuse idée de mettre à la portée des lecteurs français cette Anthologie mystique. Elles n'en donnent pourtant pas la totalité. Le mot mystique, disent-elles, effraie encore trop un grand nombre de lecteurs français, surtout parmi les plus âgés. C'est seulement un choix de textes qu'elles leur proposent, une adaptation, comme elles disent encore. Nous recommandons vivement cette *vie spirituelle.* Notre piété ne peut que gagner à fréquenter ces œuvres composées à une époque où la foi était en même temps si profonde et si naïve.

***

Il existe un très grand nombre d'ouvrages qui ont pour but d'exposer la doctrine chrétienne,de fournir aux prêtres des modèles et des sujets de prônes, d'instructions, d'explications catéchistiques. Chacun de ces ouvrages a ses qualités, ses mérites : il en est qui ont été grandement appréciés ; mais en chacun aussi, même en ceux qui ont obtenu auprès du clergé le plus de succès, se rencontrent des défauts, des lacunes ; aucun parmi eux dont on puisse dire qu'il satisfait aux exigences du ministère évangélique, et qu'il répond à l'idéal que l'esprit se forme de ces sortes d'ouvrage. Combien de plus qui rendaient de précieux services à l'époque où ils ont été publiés, et qui ne répondent plus aujourd'hui à la mentalité de nos chrétiens et sont devenus avec le temps de véritables vieilleries ! Qu'on ne dise pas dès lors : Pourquoi un nouvel ouvrage catéchistique lorsqu'il en existe déjà un si grand nombre ? La publication d'un nouvel ouvrage de ce genre devient de temps en temps une nécessité. Il est nécessaire que les prêtres pieux, zélés, auxquels Dieu a départi du talent et qui ont prêché ou exercé le ministère avec succès viennent de temps en temps mettre au secours de leurs frères dans le sacerdoce le secours de leur intelligence et de leur expérience.

M. le chanoine Decrouille est un de ces prêtres pieux, zélés, et que le ciel a ornés de talents. Il était déjà avantageusement connu par ses méditations sacerdotales sur la messe de chaque jour et par ses méditations selon l'esprit de l'Église pour toute l'année liturgique ; le clergé avait fait à ces deux ouvrages un accueil favorable. Nous en sommes persuadés, son nouvel ouvrage, les *Sacrements expliqués aux chrétiens de nos jours*, ne sera pas moins favorablement accueilli. C'est un ouvrage, dit Mgr de Soissons, actuel, pratique, bien ordonné, bien écrit.

M. Decrouille a eu en vue en le composant les auditoires d'une instruction moyenne. Il a voulu que les personnes qui composent ces auditoires pussent toutes le comprendre et le suivre ; aussi s'est-il efforcé d'être clair, simple, sans descendre cependant jusqu'à la trivialité. Pour que ces personnes pus-

Digitized by Google

sent même le suivre sans ennui et sans fatigue, il a choisi de préférence les tournures familières ; il a fréquemment usé de comparaisons. Bon nombre de ces comparaisons nous ont frappé par leur originalité et leur à-propos. Nos esprits contemporains ne s'accommodent plus d'une méthode trop didactique. Aussi le vénérable chanoine a-t-il adopté une forme plus vivante, plus moderne, et s'est-il rapproché autant qu'il l'a pu de la causerie, entremêlant à son exposition une foule de traits, d'anecdotes vivantes et animées. Disons encore qu'il a voulu être complet, tout en se défiant de cette érudition pédante et fatigante que ne savent pas toujours éviter ceux qui veulent tout dire. En somme très bon ouvrage et dont un prêtre zélé pourra tirer un profit sérieux.

Alfred CAYOL.

***

EXPOSITIONES SS. PATRUM ET DOCTORUM SUPER CANTICUM MAGNIFICAT, collegit Fr. Josephus Calasanctius Card. Vivès O. M. C. — In-4°, 827 p. p. — Romæ, Typis Tata Giovanni (1904). Pr. 14 fr.

COMPENDIUM THEOLOGIÆ DOGMATICÆ, auctore Fr. Josepho Calasanctio Card. Vives O. M. C. — 4ª editio. — In-8° 633 p. p. — Romæ, Pustet (1905). Pr. 5 fr.

Dans l'*Exposition sur le Magnificat*, les prédicateurs trouveront une mine inépuisable à exploiter. A plusieurs, le rude métier de mineur paraîtra peut-être effrayant. Ils hésiteront à se livrer à ce labeur quotidien, ils hésiteront à entrer chaquer jour dans cet étroit tunnel qu'est l'explication d'un mot, d'une phrase du Magnificat, à déblayer cette terre, ce fonds d'idées communes toujours et toujours redites. Mais ils se priveront de la joie de découvrir un filon de précieux minerai d'or, ils laisseront enfoui dans sa gangue le riche diamant. Ce sera, nous voulons le croire, le petit nombre qui reculera devant l'effort, qui continuera d'aller piller les Sermonnaires pour donner ces sermons sur la Ste Vierge, ces Neuvaines, ces Mois de Marie, où le défraîchi, la fadeur et la mièvrerie le disputent à la pauvreté des idées. Nous promettons à ceux qui voudront s'astreindre à ce travail que le Cardinal Vivès propose à leur zèle sacerdotal et apostolique un résultat amplement rémunérateur. Il n'a pas en effet choisi au hasard les commentateurs ; leur haute notoriété n'a pas même été un titre suffisant pour les admettre; il a voulu que le passage qu'il leur empruntait fût digne de figurer dans cette couronne de roses qu'il a tressée à la gloire de la Vierge Immaculée. On nous permettra de reproduire le gracieux et touchant envoi qui se trouve en tête du volume.

Digitized by Google

O Virgo Deipara, Immaculata Maria !
Ego miser et pauper, quia propriis floribus careo,
Coronam sacris ex viridariis quæsitam,
Placituris tibi consertam rosis offerre
Non erubescam.

L'humilité du vénéré Cardinal est trop grande, nous savons que dans ses parterres poussent les fleurs aux chatoyantes couleurs et au parfum pénétrant, nous espérons qu'il voudra bien un jour ou l'autre les produire au jour de la publicité. En attendant remercions-le de cette cueillette qu'il a faite chez les autres. Ses préférences ne sont nullement exclusives : auteurs dominicains, franciscains et Jésuites sont mis à contribution. D'après le titre nous aurions cru que les S. S. Pères occuperaient une plus grande place. L'auteur a composé cet ouvrage pour les prédicateurs et les étudiants en éloquence sacrée, il leur sera très profitable s'ils veulent l'utiliser comme semble l'indiquer le Cardinal Vivès : en faire chaque jour l'objet de leur lecture spirituelle et au passage noter les pensées qui les auront frappés davantage.

***

Voici la 4e édition du *Compendium de théologie dogmatique.* Il tient le milieu entre le simple résumé et le manuel proprement dit : plus succinct que celui-ci, il est beaucoup plus développé que la plupart des résumés. Les conclusions théologiques sont mises en lumière, exprimées de façon très claire, étayées de leurs preuves scripturaires, patristiques et rationnelles. Pour notre part, nous aurions préféré moins de textes : ceux absolument démonstratifs mais mis en relief, présentés avec toute leur valeur probante. L'auteur a jugé bon de reporter à la fin de la plupart des chapitres les « documents canoniques ; » là encore nous aurions préféré une moindre documentation, mais venant corroborer chaque point de la démonstration du dogme catholique. On aurait pu donner de la sorte une place plus importante aux preuves de raison.

A part ces quelques réserves, nous trouvons ce *compendium* excellent de tout point, cette 4e édition sera encore plus vite épuisée que les précédentes.

Le Cardinal Vivès, sur les sujets controversés, suit en général l'École franciscaine, et dans celle-ci, presque toujours S. Bonaventure. Bien franciscaine aussi est la méthode de l'auteur : il fait suivre chaque chapitre d'un bouquet spirituel offert à la T. Ste Vierge. *Mariam cogita, Mariam invoca, Mariam lætifica,* une pieuse considération sur Marie, une prière à cette bonne Mère et une pratique de dévotion en son honneur.

Quelle sera l'utilité de ce Compendium? Que ceux qui ne sont pas disposés à entreprendre un travail consciencieux n'ouvrent pas ce livre, il n'est pas pour eux. Il ne leur donnera pas ce qu'ils cherchent : quelques idées géné-

Digitized by Google

rales, des notions simplement élémentaires qui permettront de se tirer tant bien que mal d'un examen. Non, le Cardinal veut faciliter l'effort, il n'entend pas en dispenser, c'est un instrument de travail qu'il met entre les mains des ouvriers de bonne volonté. Complété par la *Summula Commentariorum S. Bonaventuræ*, cet ouvrage permettrait de faire un cours de théologie des plus sérieux et des plus intéressants. Nous nous permettons de soumettre cette idée aux professeurs de Dogmatique.

P. GAÉTAN.

***

DOCTRINE SPIRITUELLE DE FÉNELON, extraite de ses œuvres, 2 vol. in-18, 6 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Tout cet ouvrage n'est qu'un recueil méthodique de textes tirés de la correspondance et des ouvrages de l'illustre et pieux Fénelon, et principalement de ses lettres spirituelles. Mgr Dupanloup avait déjà, il y a bien des années, publié un recueil de ce genre, mais moins complet, sous ce titre : *La vraie et solide piété de Fénelon*. Les ouvrages de piété riches de pensées et de doctrines sont très rares. Celui-ci possède, à ce point de vue, un mérite supérieur. Il a pour auteur un éminent directeur des consciences, une âme d'élite connaissant parfaitement les difficultés de la vie chrétienne et les périls de la vie du monde.

Ces conseils de Fénelon sont adressés à des hommes occupant de hautes fonctions dans l'État et dans l'armée, à des femmes vivant dans le monde ou s'en étant retirées pour mener une vie plus parfaite, à des religieux et à des religieuses. Ce recueil peut servir très utilement de lecture spirituelle et offre des sujets variés et pratiques pour les méditations de chaque jour. Le choix des textes a été fait avec intelligence et avec méthode dans les ouvrages de Fénelon qui n'ont pas été atteints par les jugements du Saint-Siège.

***

EXERCICES SPIRITUELS DE S. IGNACE à l'usage des prêtres séculiers, des religieux et des religieuses, pour la retraite annuelle de huit jours, par le R. P. Bucceroni, traduits de l'Italien par l'abbé Ph. Mazoyer, du clergé de Paris. Fort volume in-12. 3 fr. 50 — P. Lethielleux, éditeur, rue Cassette, 10, Paris (6e).

Trois avantages signalaient particulièrement ce nouvel ouvrage du P. Bucceroni, le célèbre professeur de théologie morale au Collège Romain, qui nous offre en les développant et en les coordonnant les méditations et les avertissements spirituels dont se compose le livre d'or de saint Ignace : *Exercices*

Digitized by Google

spirituels. Le premier avantage est l'exactitude théologique avec laquelle sont traités les plus importantes vérités éternelles et les mystères de la vie du Sauveur. Quiconque sait combien d'ouvrages ascétiques témoignent chez leur auteur plus de bonne volonté que de science théologique, saura gré au docte professeur de nous avoir donné ce travail. A l'exactitude théologique est jointe une rigoureuse fidélité à la méthode suivie et voulue par saint Ignace, chose assez rare aujourd'hui, où, de fait, nombre de volumes intitulés *Exercices spirituels de saint Ignace*, peuvent bien prouver l'éloquence ou d'autres talents de l'auteur,mais ne sont rien moins que les *Exercices de saint Ignace*. Le troisième avantage est la clarté de l'exposition. Chaque jour comprend trois Méditations et deux Instructions. Le sujet de ces instructions est toujours emprunté aux notes, additions ou annotations qui accompagnent les Exercices. Avec le seul livre du P. Bucceroni ceux à qui l'ouvrage est destiné passeront avec fruit et avec plaisir les jours de leur retraite spirituelle.

***

LA LOI D'AMOUR II. « MISÉRICORDE », par l'abbé Gaffre. Un vol. in-12, 265 pages. — Paris, Lecoffre, 1906.

Après avoir exposé la nature de la Miséricorde et son obligation au point de vue naturel comme au point de vue évangélique, l'auteur en décrit les récompenses et les effets merveilleux aussi bien dans l'ordre social que dans l'ordre surnaturel. — Le bon Samaritain reste toujours le type admirable du véritable miséricordieux. L'auteur termine son livre par le commentaire de cette parabole tombée des lèvres divines et « dans laquelle se dresse, au regard du chrétien, la vision touchante de la misère et de la Miséricorde divinement embrassées. »

La doctrine est sûre parce que M. l'abbé Gaffre est allé la puiser à deux sources toujours fécondes : la Sainte Écriture et la Somme de S. Thomas.

A notre société trop peu chrétienne pour comprendre le grand devoir de la Miséricorde, l'abbé Gaffre ne ménage pas les rudes vérités qu'elle doit savoir.

Une remarque : le style de l'auteur est très orné, les images brillantes, pittoresques abondent; mais parfois l'expression est trop sonore. L'éloquence écrite n'a pas droit aux libertés de celle que l'on parle.

Th. DE C.

***

ÉPISODES DE LA GUERRE DE TRENTE ANS. LE CARDINAL DE LA VALETTE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI (1635-1639), par le Vicomte de Noailles. — 1 vol. in-8°, 7 fr. 50. Librairie académique Perrin et Cie. — Paris.

Digitized by Google

Où donc M. le Vicomte de Noailles a-t-il puisé l'idée de consacrer un fort volume in-8° à ce général de très second ordre que fut le cardinal de la Valette, à cet homme d'Église, qui à 43 ans, et sans que rien l'y ait préparé, passe immédiatement à la tête d'une armée? Il eût joué un rôle considérable, on comprendrait que M. de Noailles eût voulu le tirer de l'oubli et le mettre sur le pavois ; mais il n'a joué qu'un rôle très secondaire, il n'a été qu'un général médiocre. Je veux bien qu'il ait été un des moins médiocres de cette époque, ainsi que le dit le duc d'Aumale ! il n'a été cependant que médiocre ; sa carrière ne contient rien qui le signale et l'impose à la postérité. La famille de la Valette a-t-elle eu avec la famille de Noailles des relations de parenté, d'alliance ? M. de Noailles a-t-il voulu simplement attirer l'attention sur un épisode de cette guerre qui a commencé la grandeur de la France, et rendre ainsi un hommage à ces vieux temps et à nos vieilles armées? Si telle a été sa pensée, je la comprends de la part d'un homme de son nom.

Mais quelle que soit l'idée qui a poussé M. le vicomte de Noailles à écrire cette étude sur le cardinal de la Valette, rendons hommage à son érudition et à son talent d'exposition. Il se démêle parfaitement, tout à fait à son aise, en vrai érudit, comme il convient à un gentilhomme, serais-je tenté de dire, dans l'enchevêtrement des épisodes de la guerre de Trente ans dont il s'est fait l'historien, ces conseils, ces délibérations, ces marches, ces contre-marches, ces sièges, ces combats, ces retraites qui remplissent les années écoulées de 1635 à 1639. Il sait mettre habilement en œuvre les nombreux documents que lui ont fournis nos archives publiques, les mémoires du temps et les divers historiens qui ont écrit avant lui sur ces événements, et ce n'était pas chose facile, si j'en juge par l'impression qui m'est restée de ma lecture, que de débrouiller le fouillis de ces documents. Il sait de plus mêler à la trame de son récit principal un grand nombre de ces anecdotes, de ces renseignements particuliers dont la rencontre dans un livre d'histoire très rempli soutient l'attention du lecteur, empêche sa fatigue et le retient. M. de Noailles nous offre ainsi un volume vraiment instructif et qui nous donne une connaissance exacte de l'époque dont il s'occupe. Nous acquérons en le lisant la connaissance des événements politiques et militaires et nous acquérons avec elle une foule de notions sur les mœurs militaires de cette époque, sur la manière dont les armées étaient recrutées, la manière dont elles vivaient, la manière dont se faisait une campagne, etc.

On déplorera de nouveau à l'occasion de ce volume les tristes abus qui ont souillé de temps en temps l'Église dans les siècles passés. Voilà un enfant de onze ans, déjà promu, parce qu'il est un des fils du duc d'Epernon, à l'archevêché de Toulouse, un des plus importants du royaume, et déjà pourvu d'une dizaine d'abbayes. Le voilà, et sans qu'il ait reçu les ordres, devenu cardinal à 27 ans, puis à 43 ans, tout en restant cardinal, nommé au commandement d'une armée. Il est vrai, l'administration du diocèse de Toulouse fut confiée à un évêque voisin. Il est vrai encore, et c'est une justice à lui

Digitized by Google

rendre, La Valette, ne se sentant pas de vocation ecclésiastique, ne voulut jamais recevoir les ordres et finit par renoncer à l'archevêché de Toulouse. Il est vrai également, le Souverain Pontife protesta vivement contre sa nomination au commandement d'une armée et voulut l'empêcher. N'importe ; c'étaient là des abus déplorables et qui devaient exercer sur les mœurs une influence fâcheuse. Comment expliquer que quelques mains vigoureuses n'aient pas jeté par terre ces institutions, ces usages indignes de l'Église, et que réprouvaient toutes les âmes élevées et sincèrement pieuses ? Plus je lis, plus j'étudie, et plus je me persuade qu'au point de vue de la hiérarchie, de la discipline et des usages ecclésiastiques, l'Église du XIXe et du XXe siècle l'emporte sur celles qui l'ont précédée. Respectons nos pères, respectons notre vieille Église, mais sachons reconnaître qu'elle était loin d'être parfaite et que de graves défauts nuisaient sérieusement à sa beauté. Sachons reconnaître d'un autre côté la tenue en général si belle et si digne dont notre Église contemporaine a donné l'exemple.

Léon MEURIN.

***

COMMENT RÉNOVER L'ART CHRÉTIEN, par Alphonse Germain. — Paris, Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame et rue de Rennes, 59, collection *Science et Religion*. 1 volume in-12 de 64 pages.

Sous ce titre M. Alphonse Germain recherche les caractères de l'art chrétien, se demande quelles sont les causes qui l'ont fait déchoir de la place éminente qu'il occupa si longtemps, et indique les moyens qui permettraient de le remettre au rang qu'il n'aurait pas dû quitter, le premier.

Le sujet est délicat. Il est, de plus, d'une redoutable complexité. Pour le saisir, il faut une vision large et fine, pour le fixer dans le cadre étroit de quelques pages, une langue souple et précise ; mais ce n'est pas tout, il faut savoir choisir le point de vue.

Car le domaine de l'art, même simplement religieux, est d'une diversité infinie. Sous chaque toile, dans chaque marbre, au sein de chaque bronze palpite un cœur, celui de l'artiste, un cœur qui fut vivant, qui eut ses accès et ses affaissements, puis ses retours, une âme ondoyante, pleine d'infiltrations et de rayons, où chaque œuvre d'art vraiment digne de ce nom nous ramène comme une avenue.

Le grand mérite de M. Alphonse Germain, dans le volume qui nous occupe comme dans son remarquable traité sur *Le Sentiment de l'art et sa formation par l'étude des œuvres* que tout le monde devrait avoir dans sa bibliothèque, le grand mérite de M. Alphonse Germain, dis-je, c'est de n'avoir pas méconnu cette vérité Il se place, pour juger, au sein de l'âme humaine. C'est de là qu'il étudie, en quelques mots rapides, les événements, les transformations,

Digitized by Google

les révolutions qui se sont accomplies dans le domaine de la peinture religieuse. Et c'est par là que ses notes brèves, ses énumérations savantes, ses épithètes précises, s'animent. Le tableau, la statue, le bas-relief, cette *Adoration*, cette *Madone*, cette *Déposition de Croix*, ne sont plus le legs mort d'un temps qui n'est plus, c'est un indice, l'indice frémissant d'une âme qui fut vivante.

Nous saisissons ainsi avec une vivacité singulière ce qui distingue une scène affective d'une composition purement décorative. Nous apprenons à ne pas confondre les ronflements sonores de la virtuosité avec la sublime musique du génie. Et sans nous en douter nous arrivons à constater par nous-mêmes les causes de l'épuisement actuel de l'art religieux et à imaginer les moyens de relèvement.

Le petit livre de M. Alphonse Germain est une grande leçon.

H. MATROD.

***

L'ACTION POPULAIRE [1]. — N° 101. *La Situation économique et sociale des États-Unis.* G. Blondel. — N° 102. *Saint François d'Assise et son rôle social.* R. P. Venance. — N° 103. *Union des Syndicats agricoles et communaux.* J. B. Pierrel. — N° 104. *Une Caisse dotale.* Abbé L. Sécheroux. — N° 105. *Les Caisses de Chômage.* Ph. de Las-Cases. — N° 106. *Une Coopérative socialiste : le* Vooruit *de Gand.* V. Bettencourt. — N° 107. *Pourquoi les Cercles d'Études ? comment les organiser ?* H. Ducornet. — N° 108. *Les accidents du Travail :* De Guémy. — N° 109. *La Lecture populaire.* Yves Kermor. — N° 110. *Les offices sociaux de Paris.* Marcel Lecoq. — Paris, Lecoffre. — Reims Leroy, 48, rue de Venise.

M. Blondel est un des esprits qui, en France, suivent de plus près le mouvement économique des autres nations. Je crois même qu'il s'est fait une spécialité des États-Unis et de l'Allemagne, c'est-à-dire des deux pays qui, depuis quelque temps, sont très intéressants à étudier à ce point de vue. On trouvera dans sa brochure un exposé précis, impartial, nourri de faits, de chiffres et d'idées. Sous les multiples manifestations d'une prospérité économique vraiment extraordinaire, presque troublante, M. Blondel reconnaît et signale des symptômes alarmants : tels l'influence néfaste des politiciens, le caractère matérialiste de la civilisation, le relâchement des liens de la famille, l'orgueil national, etc... Ceux qui ont lu *Outre-Mer*, de P. Bourget, seront heureux de compléter par ce tract de l'A. P., et peut-être de mettre mieux

1. V. *Études Franciscaines*, mai 1906, p. 583.

Digitized by Google

au point les renseignements si minutieusement recueillis par l'éminent académicien.

Les lecteurs des *Études Franciscaines* connaissent déjà (*Études Franc.* n° d'avril 1906) l'étude à la fois large et précise que le R. P. Venance a consacrée au *rôle social* de saint François d'Assise. Au XIIIe siècle la société, du moins en certains pays, était troublée, aussi inquiète que de nos jours. La *lutte de classes* y existait déjà. « Le bas peuple réclamait à chaque instant de nouvelles libertés que les nobles et les bourgeois ne leur cédaient que sous la pression de la peur. François prit parti pour les *Minores*, c'est-à-dire les mineurs ou les petits. » Il s'interposa entre les deux camps avec ces seules armes de pure matière évangélique : la *pauvreté*, la *charité*, la *douceur*. Après avoir ainsi exercé sur son siècle une véritable fascination, le Pauvre d'Assise a passé son esprit à une société religieuse, celle de ses fils ; il l'a comme incarné dans une institution : le Tiers-Ordre. Franciscains et Tertiaires continuent, avec le même programme, le rôle social de saint François.

Dans la galerie déjà si riche et si variée de l'A. P., au milieu de tracts, témoins de tant d'efforts généreux, ce portrait de François délicatement esquissé dans ce que j'appellerais son attitude sociale, apparaît, comme une suave leçon et comme un encouragement. Une leçon : toute *action populaire* doit s'imprégner du triple esprit de pauvreté, de charité, de douceur, s'enraciner dans le sol de l'Évangile, sous peine de ne produire que des fruits avariés. Un encouragement : puisque en dépit de tous les obstacles, de toutes les apparences, le dernier mot reste à l'amour et au dévouement.

Mais la charité, retrempée à ses sources, ne doit pas rester inactive : voici que de nouvelles œuvres se présentent en foule. *Union des syndicats agricoles et communaux*, *Caisses de chômage*, *Caisse dotale :* autant de terrains pour la pratique du dévouement envers les petits, autant d'œuvres dont chacune est un effort partiel et local pour organiser la société sur des bases plus équitables et atténuer les mauvaises éventualités de la vie de travail. La *Caisse dotale*, création toute nouvelle de la charité ingénieuse d'un prêtre, a « pour but de constituer aux jeunes ouvrières une somme modeste (de 300 à 500 frs), qui leur permette de s'établir au moment du mariage. Et, heureuse récompense du dévouement comme de la bonne volonté, la caisse préserve la jeune fille d'une foule de folles dépenses et de tentations.

M. V. Bettencourt est allé étudier à Gand une organisation socialiste : le *Vooruit*, fondé par un homme énergique, convaincu et sincèrement dévoué, le citoyen Anseele. Tout en regrettant la fin antisociale qui vicie ce déploiement d'efforts, il faut avec l'auteur en admirer l'énergie et lui reconnaître une influence bienfaisante dans l'ordre humain et naturel. Mais j'ajoute qu'il y aurait des réserves à faire sur la liberté de conscience que le *Vooruit* laisse à ses adhérents. Les journaux belges soulèvent de temps en temps un coin du voile épais qui masque la *tyrannie bienfaisante* du citoyen Anseele : ce n'est pas encourageant.

Digitized by Google

L'A. P. avait déjà publié un excellent tract (n° 56) de M. Leleu sur les Cercles d'Études. Depuis quelque temps on voit si bien de toutes parts l'importance de ce genre d'institution qu'elle a jugé utile de revenir sur le même sujet. Les deux brochures ne se répètent pas ; elles se complètent et la seconde est aussi pratique que la première. Rappelons à ce propos la belle étude de M. l'abbé Beaupin : *Les Cercles d'Études de jeunes filles* (n° 91).

Rattachons aussi au même objet *la lecture populaire.* C'est un moyen de propager les bonnes idées, plus facile peut-être que la conférence, mais aussi plus délicat. Les avis de M. Kermor seront précieux pour ceux qui voudront essayer ce moyen d'apostolat. La lecture populaire est déjà très largement pratiquée par nos adversaires (V. Les rapports annuels de M. Édouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique, sur les Œuvres post-scolaires laïques).

Les lois sur les Accidents de Travail (9 avril 1898, 21 mars 1902, 31 mars 1905, 12 avril 1906) : *les responsabilités*, *les indemnités*, *la procédure à suivre*, *les garanties* — sont exposées par M. de Guémy avec une précision remarquable. Les patrons et tous ceux que cette question intéresse trouveront difficilement un travail plus consciencieux et plus méthodique apprenant tant de choses en si peu de pages.

Terminons cette nomenclature, hélas ! trop sèche par les *offices sociaux* de Paris. L'auteur les classe en deux catégories : *offices sociaux généraux* donnant des renseignements de toute nature, tels le *Musée social*, *la section sociale de l'A. L. P.*, *l'office du Travail législatif et parlementaire*, etc., — *offices sociaux spéciaux*, bornant leur activité à certaines questions comme le *Service de la mutualité* de la Société des Agriculteurs de France, *l'office central des Œuvres charitables*, la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation, etc. — Aider à l'étude et à la pratique de toutes les œuvres sociales tel est le but de ces offices. Il est à souhaiter qu'en province on les connaisse davantage : que d'efforts dépensés en vain, qu'une consultation aurait en quelques jours orientés.

Fr. AIMÉ.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

LES STIGMATES DE SAINT FRANÇOIS ET LA CRITIQUE MODERNE.

C'est un principe de l'école rationaliste que, pour juger les choses catholiques, et en particulier ces hommes en qui se résume, en quelque sorte, le catholicisme, et que nous appelons des saints, il faut être placé sur un terrain étranger à la foi. Avec la même logique, on pourrait dire que pour bien juger les idées et les mœurs françaises, il faut absolument être né en Mongolie, et n'avoir jamais mis les pieds en Europe. Ce qui est tout aussi curieux, c'est de voir cette même école affirmer qu'elle seule peut porter sur notre histoire un jugement sain et impartial. L'opposition systématique et parfois haineuse, presque toujours unie à une ignorance absolue des choses qu'ils traitent, et parfois à une hypocrite modération dans les termes, est probablement, dans ce cas, ce que les savants appellent impartialité. Il est vrai que le principe qu'ils mettent en avant, ils ne l'appliquent qu'aux catholiques, et ils ne sont pas assez fous pour croire que les catholiques auraient le droit de retourner l'argument contre eux. Si un catholique porte un jugement sur quelque auteur de leur parti, ils lui objectent aussitôt qu'il est trop étranger à la critique de leur école, et partant, trop partial pour pouvoir apprécier. Car, au fond, toute leur manière de faire montre bien qu'ils ne croient à leurs principes, qu'autant qu'ils leur sont utiles.

Il ne faut pas nous le dissimuler d'ailleurs : leur prétendue critique n'est plus rien que parade et jeu d'esprit. Ils font dire à l'histoire tout ce qui leur plaît. Omettant sans scrupule tous les faits qui renverseraient leur thèse, groupant adroitement tous ceux qui paraissent l'appuyer, et les présentant sous un jour qui n'est que pure imagination, ils démontrent ce qu'ils voulaient démontrer, mais ils ne racontent point l'histoire.

Digitized by Google

Si nous les croyons incapables de juger nos saints, nous les croyons incapables en particulier de juger saint François ; et, de fait, leurs appréciations et leurs contradictions sont la preuve la plus claire de leur incompétence. Partant de leur faux principe qu'ils n'ont jamais essayé de démontrer, parce qu'il est évidemment faux et indémontrable, que Dieu et le surnaturel n'existent pas, ils essayent d'expliquer ce saint dont toute la vie est la démonstration la plus évidente du surnaturel, le surnaturel en acte. Il s'agit pour eux d'expliquer naturellement sa vie, son influence, son œuvre. Les uns ne veulent voir en lui qu'un organisateur de premier ordre ; les autres n'y voient, au contraire, qu'un rêveur mystique ; d'autres le représentent comme un héros mythologique dont la réalité a disparu sous les légendes du XIVe siècle ; d'autres enfin y voient un novateur, un réformateur de l'Église, une sorte de Luther qui réussit, parce qu'il condamna les abus. Ils expliquent son œuvre et son influence suivant les mêmes préjugés. Tout cela démontre clairement qu'ils n'ont pas compris saint François. Ce sont des critiques qui se trouvent aux prises avec des faits historiques absolument rebelles à leurs fausses théories, qui ruinent même ces théories de fond en comble. Entreprendre l'examen détaillé de toutes les allégations de la critique rationaliste concernant la vie de saint François, serait un vaste et difficile travail. Nous nous bornerons à en étudier quelques-unes dans leurs rapports avec l'un des faits les plus merveilleux de son histoire : sa stigmatisation. Rappelons d'abord en quelques mots ce que nous disent à ce sujet les premiers biographes de notre saint ; nous verrons ensuite à quels exercices d'imagination la critique moderne s'est appliquée, pour donner, dit-on, à cet étrange phénomène sa véritable valeur.

C'était au milieu de l'été de l'année 1224. François était allé prêcher à Foligno, accompagné de Fr. Élie son Vicaire. Une nuit, voici qu'un prêtre vénérable, vêtu de blanc, apparaît à Élie et lui dit : « Lève-toi et dis à François qu'il ne lui reste plus que deux ans à vivre ; après ce terme, le Seigneur le rappellera à lui. » A l'annonce de sa mort prochaine, le saint, comme s'il eût attendu cet avertissement du ciel, comprit aussitôt qu'il allait être l'objet d'une faveur extraordinaire de Dieu, et docile à l'inspiration d'en haut, il résolut de se préparer, dans la retraite, à une manifestation plus claire de la volonté divine. Il prit donc le chemin de la

Digitized by Google

Portioncule, et là, il choisit quatre de ses plus chers disciples dont Thomas de Celano tait le nom, mais qu'il désigne par leur caractère connu alors de tous les Frères. Aussi n'a-t-on pas de peine à deviner dans le Frère à la *discrétion exquise*, Fr. Masséo ; dans le Frère à la *patience singulière*, Fr. Ruffin ; dans le Frère à la *simplicité distinguée*, Fr. Ange ; et enfin Fr. Léon, le compagnon inséparable du saint, dans le Frère *vigoureux de corps et plein de mansuétude* quant à l'âme [1].

Accompagné de ces quatre religieux, dont la conversation, dit Celano, était réputée plus sainte que les autres [2], il se rendit au Mont Alverne, « pour vaquer à Dieu dans le silence de la solitude, et secouer la poussière qui avait pu s'attacher à lui dans le commerce des hommes » [3].

Le Mont Alverne est situé dans le Casentin, à peu de distance de Chiusi, entre le Tibre et l'Arno :

> Nel duro sasso infra Tevere ed Arno
> Di Cristo prese l'ultimo sigillo
> Che le sue membra due anni portarno.
>
> DANTE, *Parad.*, cant. XI.

Le choix du serviteur de Dieu ne pouvait être meilleur. Il lui était difficile, en effet, de rencontrer une solitude plus profonde et qui répondît mieux à toutes les aspirations de son âme. La vue de cette montagne qui fut le théâtre d'une si grande merveille, a inspiré à l'un de nos écrivains modernes, cette belle page qu'il nous plaît de reproduire ici : « Après la Portioncule, François aima entre tous les couvents celui de l'Alverne, à cause de sa situation incomparable au sommet d'un mont escarpé. La cellule du Saint y existe encore dans une fente du rocher à pic qui forme au monastère un piédestal gigantesque. Cette cellule est une caverne naturelle, où l'on accède à travers un chaos grandiose de blocs de grès. Il semble que la cime de la montagne ait éclaté sous l'effort d'un cataclysme qui l'a laissée dans un désordre sauvage. C'est tantôt une déchirure profonde, remplie d'une végétation luxuriante; tantôt un entassement de rocs gris, sans un brin d'herbe. Plus loin, des masses pendantes et

1. *Legenda Is.* Edit. du P. Edouard d'Alençon, p. 107.

2. Il ajoute : « Ut tuerentur eum ab incursu et conturbatione hominum, et suam quietem in omnibus diligerent ac servarent. » *Ibid.*, p. 94.

3. *Ibid.*

Digitized by Google

moussues laissent entre elles un étroit couloir qui sent l'humidité. On touche à chaque pas le bord de l'abîme extérieur, et c'est alors un éblouissement. Le regard domine un horizon de crêtes bleues, qui se pressent les unes derrière les autres, aussi loin que la vue peut s'étendre. Au premier plan, au pied du rocher qui porte le couvent, une vaste région nue et solitaire. Derrière soi, sur l'autre versant de la montagne, un enchevêtrement de vallons et de replis pittoresques, superbement vêtus d'un bois de vieux hêtres. Une lumière exquise, à la fois étincelante et douce, anime le paysage de ses jeux. Il suffit de regarder autour de soi pour s'expliquer la prédilection de saint François pour l'Alverne. On y vit en communion perpétuelle avec l'éternelle Beauté [1]. »

En 1215, Roland de Catani, comte de Chiusi, séduit par l'éminente sainteté du serviteur de Dieu, lui avait offert cette solitude, pour en faire un lieu de contemplation et de prière. François avait accepté cette offre de grand cœur, et y avait envoyé aussitôt deux Frères, avec l'ordre d'y construire un petit ermitage, c'est-à-dire, suivant la pauvreté franciscaine, quelques misérables huttes de branches entrelacées. Le Saint ne tarda pas à s'y rendre lui-même, et se prit d'une affection particulière pour ce lieu, à cause du silence qui y régnait. Si nous en croyons le témoignage d'Ecclecston, c'est là qu'il reçut du ciel l'assurance de la durée et du progrès de son Ordre [2]. La tradition rapporte également que lors de sa première visite à l'Alverne, la sainte Vierge lui apparut, accompagnée de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, et lui indiqua l'emplacement de la petite chapelle qu'y fit élever ensuite le comte Roland et qui fut aussi appelée Sainte-Marie-des-Anges [3].

Ce fut là que François se rendit après l'avertissement céleste, pour se préparer par la prière et le jeûne à la fête de saint Michel, en l'honneur de qui il faisait chaque année un jeûne de quarante jours.

Sa vie, nous dit Célano, y fut une contemplation continuelle [4]. D'autres chroniqueurs rapportent que plusieurs fois, Frère Léon qui demeurait toujours près de lui, le vit élevé au-dessus du sol,

1. *Saint François d'Assise*, par Arvède Barine. Paris, 1901, pp. 101-102.
2. *Collat. XII*, cf. Celano, *Leg. II*[a], p. 288.
3. Panfilo, *Storia di S. Franc.*, I, p. 379.
4. *Ibid.*, p. 94.

Digitized by Google

et comme prêt à s'envoler au ciel. Le fidèle disciple accourait alors, prenait dans ses mains les pieds de son Bienheureux Père, les baisait, les baignait de ses larmes en s'écriant : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, misérable pécheur, et par les mérites de ce saint homme, faites que je trouve grâce devant vous ! »

Pourtant, François était préoccupé de savoir ce que le Seigneur voulait de lui. Poussé par ce motif, il ouvrit un jour le livre des Évangiles, et ses yeux tombèrent sur le récit de la Passion du Sauveur. C'en fut assez pour qu'aussitôt il sentît s'accroître dans son âme le désir de donner sa vie, pour Celui qui était mort pour lui sur la croix ; mais en même temps, il eut comme le pressentiment que ce désir serait bientôt réalisé. Craignant néanmoins que ce fût l'effet du hasard, il consulta une deuxième et une troisième fois le livre sacré, et toujours la même page douloureuse s'offrit à ses regards.

Mais l'heure du sacrifice allait sonner. Aux environs de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, François, abîmé dans la prière, connut miraculeusement que le Seigneur se disposait à opérer en lui une merveille inouïe jusque-là, dans les siècles passés. Un ange lui apparut et lui ordonna de se tenir prêt à ce que Dieu voulait de lui : « Je suis prêt, répondit François, qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira. » Il comprit alors plus clairement qu'il devait être, en quelque manière, crucifié avec son Jésus ; mais il ne savait pas encore comment s'accomplirait ce mystère. Le lendemain, il sortit de sa cellule et se mit en prière. Il demanda au Sauveur de lui accorder deux grâces : la première, de lui faire éprouver dans son âme et dans son corps l'amère douleur qu'il voulut éprouver lui-même sur la croix, à l'heure de sa mort ; l'autre, de sentir dans son cœur l'amour excessif qui l'avait porté à subir cette mort pour le salut des pécheurs.

Un si généreux désir ne saurait nous surprendre. Les premiers biographes du Saint se sont plu, en quelque sorte, à nous rappeler ici l'ardent amour qui dévorait le cœur de François pour Jésus crucifié, comme pour nous faire entendre que Dieu lui-même l'avait disposé, durant tout le cours de sa vie, à cette circonstance solennelle que nous allons raconter. Un jour, dans l'oraison, il vit le divin crucifié Jésus-Christ, et cette vue alla si avant dans son âme, qu'il en fut pénétré jusqu'à la moelle des os, et il s'écriait : « Je ne comprends pas que l'on puisse regarder notre Dieu crucifié, sans une immense douleur ! » Pour François d'Assise,

Digitized by Google

l'amour de Jésus-Christ pour les hommes répandait sur ses yeux éteints, sur ses plaies saignantes une grâce, un éclat qui ravissait son âme. Il sortait de ces divines blessures un rayon de flammes qui perçait son cœur jusqu'au vif, et comme le font observer ses historiographes, il portait déjà les stigmates sacrés dans son cœur, avant de les porter dans son corps. Aussi, ne pouvait-il s'empêcher de pleurer souvent les souffrances de l'Homme-Dieu, et de faire retentir les bois et les rochers de ses gémissements de compassion. Peu après sa conversion, le ciel lui fit voir un palais tout rempli d'armes marquées au signe de la croix, et lui signifia que ces armes étaient pour lui et ses soldats. Un peu plus tard, un jour qu'il prêchait, Frère Sylvestre aperçut une croix d'or qui sortait de sa bouche et couvrait toute la terre de son ombre ; et Frère Pacifique vit, à son tour, deux glaives étincelants qui le traversaient de part en part, en forme de croix. Une autre fois, pendant un sermon de saint Antoine, l'angélique Frère Monald vit au-dessus du prédicateur, le séraphique Patriarche apparaître, les bras étendus en forme de croix. Un autre jour enfin, le *Thau* de la croix s'était dessiné sur son front [1].

Le bienheureux Patriarche n'avait eu d'ailleurs, durant toute sa vie, d'autre aspiration que de ressembler à Jésus-Christ, que de vivre de sa vie, afin de pouvoir dire avec l'apôtre : « Je vis, mais non, ce n'est plus moi, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. » Il avait suivi ce divin modèle, en plaçant chacun de ses pas dans la trace de ses pas, et la règle de vie qui lui avait été donnée pour lui et pour ses Frères, était celle que Jésus-Christ avait lui-même suivie et tracée à ses apôtres. Grégoire IX avait donc bien raison de dire que la vie de François avait été un crucifiement perpétuel : « *postquam religionis assumpsit habitum, vacando virtutibus, continuum carnis subiit cruciatum* [2]. » Les hommes le considéraient si bien comme un autre Christ, qu'ils se sentaient entraînés à le suivre et à imiter ses exemples. Il ne manquait plus au serviteur de Dieu qu'un trait de ressemblance avec son Maître : celui de porter dans son corps les blessures de la crucifixion. Dieu, qui ne fait pas les choses à demi, lui réservait aussi cette faveur.

Admirons maintenant cette scène magnifique où l'amour souffrant du Fils de Dieu s'imprime en caractères de sang sur les

1. Cf. Thom. de Celano, *Tract. de Miraculis*, p. 343.
2. Bref *Usque ad terminos*, de 1237.

Digitized by Google

membres de François d'Assise. C'est encore son fidèle historien Thomas de Celano qui va nous révéler cette merveille.

« Tandis qu'il séjournait dans un ermitage que l'on appelle l'Alverne, à cause de sa position, rapporte le chroniqueur, François, deux ans avant sa mort, eut une vision : il vit au-dessus de sa tête un homme, ayant six ailes comme les séraphins, fixé à la croix, les mains étendues et les pieds joints. Deux de ses ailes s'élevaient au-dessus de sa tête, deux étaient éployées pour voler, deux enfin couvraient son corps tout entier. Tandis que le bienheureux serviteur du Très-Haut voyait ces choses, il était rempli d'une très grande admiration, mais il ne pouvait démêler ce que lui voulait cette vision. Il se réjouissait aussi beaucoup et exultait à cause du regard doux et gracieux dont le caressait le séraphin, duquel la beauté surpassait toute admiration ; mais il était trop effrayé de le voir attaché à la croix et souffrant si cruellement. Il se leva donc, triste et réjoui en même temps, si j'ose parler ainsi ; et la joie et l'affliction alternaient dans son âme. Anxieux, il réfléchissait à ce que pouvait signifier cette vision, et son esprit s'appliquait douloureusement à en pénétrer le sens. Et comme il ne parvenait pas à s'en faire une perception claire, et que la nouveauté de cette vision pesait douloureusement sur son cœur, les signes des clous commencèrent de paraître à ses pieds et à ses mains, tels qu'il les avait vus auparavant dans l'homme qu'il avait aperçu au-dessus de lui... Son côté droit semblait transpercé d'une lance, et de cette cicatrice sortait du sang qui mouillait ses vêtements... [1] »

Tel est le récit aussi simple que sincère du premier biographe de François. Craignant pour son humilité, le saint s'efforça de cacher aux yeux du monde la faveur dont il venait d'être l'objet, et il y réussit jusqu'à un certain point. Pourtant, il ne put empêcher que plusieurs de ses disciples ne fussent témoins du prodige. Mais, à sa mort, il éclata aux yeux de la foule avide de toucher et de baiser ces blessures faites de la main de Dieu.

Thomas de Celano, dans ses deux légendes, les *Trois compagnons*, saint Bonaventure et d'autres écrivains contemporains

1. *Op. cit.*, p. 97. M. Matrod a publié dans l'*Action franciscaine* (n° de février 1906) un remarquable article sur les *deux émaux du Louvre* représentant les stigmates de S. François. Ce travail traduit en plusieurs langues est un lumineux commentaire du récit de Celano. Les deux émaux en question qui remontent à l'époque de la canonisation du saint, sont une preuve matérielle de l'authenticité du miracle.

Digitized by Google

nous ont laissé le récit circonstancié de la stigmatisation. Une enquête canonique sur les miracles du saint, fut commencée aussitôt après sa mort, sous les yeux mêmes des témoins de sa vie, et le miracle des stigmates servit comme de base à tout le procès. Grégoire IX affirma, à plusieurs reprises, que ce miracle avait été la raison spéciale, *causam specialem*, pour laquelle il avait inscrit François au catalogue des saints. « Nous avons jugé, écrivait-il, qu'il convenait de vous instruire tous plus particulièrement du grand et singulier miracle, *grande et singulare miraculum*, dont saint François a été favorisé par Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est qu'il reçut par une vertu divine, pendant sa vie, des stigmates aux mains, aux pieds et au côté, lesquels y sont demeurés après sa mort. » Il considère comme une injure faite à saint François, à Dieu et à l'Église, de nier la vérité de ce prodige et il ajoute : « *nec nobis qui ex tanto miraculo, cum cœteris solemniter probato, causam specialem habuimus, quod adscripsimus catalogo beatorum* [1]. »

De son côté, Salimbene, dans sa chronique, affirme expressément que Frère Léon, l'un des témoins du prodige, le lui a rapporté de sa propre bouche : « *sicut dixit mihi frater Leo.* » Luc de Tuy, dans son livre contre les Albigeois, écrit en 1231, mentionne aussi le même fait. Il est vrai qu'il se borne à citer Thomas de Celano, mais s'il n'avait pas été informé par ailleurs de la vérité du prodige, lui qui avait connu personnellement les compagnons de saint François et Frère Élie en particulier, il n'aurait pu donner aussi facilement l'appui de sa parole au premier biographe de saint François : « *Ut in ejus sacra reperitur Legenda et multorum religiosorum, clericorum et sæcularium, qui manibus contrectare meruerunt, vel corporeis oculis ante quinquennium aspexerunt pium perhibet testimonium* [2]. » Citons encore le témoignage d'Ecclecston : « Frère Jean de Parme, nous dit-il, au milieu du Chapitre Général, tenu à Gênes (1254), commanda à Frère Boniface, compagnon de saint François, de dire la vérité touchant les stigmates du séraphique patriarche, parce que beaucoup parmi les Frères n'y croyaient pas encore. Et celui-ci répondit avec larmes : « Ces yeux pécheurs les ont vus et ces

1. *Non minus dolentes*, du 31 mars 1237. Voir aussi : *Usque ad terminos*, 1237 ; *Confessor Domini*, 5 avril 1237 ; 12 mai 1238.

2. *Lib.* II, *cap.* 11.

Digitized by Google

mains pécheresses les ont touchés[1] ! » Enfin, le témoignage d'Alexandre IV n'est pas moins formel que celui de son prédécesseur : « Ce n'est pas en nous conduisant par des fables ou par des chimères, écrit-il en s'adressant aux évêques du monde entier, que nous vous assurons des stigmates de saint François ; car il y a longtemps que nous en avons une parfaite connaissance ; Dieu nous ayant fait la grâce d'avoir une étroite liaison avec le saint homme, lorsque nous étions de la maison du Pape Grégoire IX, notre prédécesseur[2]. » Assurément, ces témoignages émanant tous d'écrivains contemporains ou de témoins oculaires, sont plus que suffisants pour convaincre quiconque recherche de bonne foi la vérité historique.

Mais, après le Maître, c'est le tour des disciples ; Jésus l'avait prédit plus d'une fois, et notamment quand il disait : « *Non est servus major domino suo, si me persecuti sunt, et vos persequentur.* » La critique moderne semble prendre à tâche de réaliser cette prophétie. C'est ainsi, on le sait, que dans l'appréciation des faits relatifs à l'histoire religieuse, elle pose comme un axiome fondamental l'impossibilité de l'intervention surnaturelle de la divinité dans les affaires de ce monde. De par elle, toute tradition, écrite ou non écrite, qui suppose un miracle ou un élément surnaturel quelconque, est déclarée fausse, ou du moins ne peut être acceptée comme littéralement vraie. Inutile de discuter les caractères d'authenticité et de véracité des documents qui la rapportent. D'ailleurs, ose-t-on ajouter, ce n'est là ni préjugé, ni parti pris mais seulement l'*amour de la vérité !*

Il n'est donc point étonnant que l'école critique moderne se soit donné libre carrière dans le champ si vaste de la vie et des miracles de saint François, et qu'elle ait fait montre de souplesse et d'audace dans l'explication du fait merveilleux que nous venons de rapporter. On s'étonnera peut-être que nous nous arrêtions à ces dénégations stériles autant que fastidieuses. Il est vrai que devant une si grande pauvreté d'arguments et un mépris si évident de la vérité, le silence semblerait s'imposer, car de telles attaques ne méritent pas l'honneur d'une réfutation. Mais, à côté de ces prétendus savants, se trouve une foule compacte d'hommes plus pauvres encore de logique, que ceux qui se don-

1. *Collat.*, XII.
2. *Benigna operatio* de 1255. Voir aussi : *Grande et singulare*, 1256.

Digitized by Google

nent pour leurs maîtres. Ils se laissent parfois si facilement persuader, qu'il peut être utile de rappeler sommairement tout ce qu'il y a de nullité dans ces attaques. Pour nous, nous y trouvons un affermissement dans nos croyances, en voyant à quoi se réduisent les raisons de nos adversaires.

Depuis un demi-siècle, de nombreux écrivains, plus ou moins rationalistes, ont exercé leur talent sur la vie et les miracles de saint François. En 1856, le Dr Karl Hase, professeur à l'Université d'Iéna, faisait paraître à Leipzig, sous ce titre : *Franz von Assisi. Ein Heiligenbild*, une étude critique qui eut alors, dans le monde savant, un certain retentissement. M. Ch. Berthoud pensa rendre un éminent service à la science française, en lui offrant une traduction de cet ouvrage, où les principes les plus élémentaires de la saine critique sont outrageusement sacrifiés. Dès lors, M. Hase ne tarda pas à avoir des complices et des émules. Citons entre autres : une dame protestante, Mrs Oliphant, M. Voigt, un autre docteur germain, M. Renan, grand admirateur du docteur d'Iéna, M. P. Sabatier, bien connu de tous ceux qu'intéresse l'histoire franciscaine, Mme Arvède Barine, dont le *saint François d'Assise et la Légende des Trois Compagnons* renferme des pages d'une délicatesse exquise et d'une réelle valeur ; et tout récemment M. Timassia, professeur de droit à l'Université de Padoue, et auteur de *S. Francesco d'Assisi e la sua Leggenda*, ouvrage dont les *Études franciscaines* ont donné naguère une brillante et complète réfutation.

Ne craignons pas de dire que la plupart d'entre eux ont abordé l'étude de cette vie merveilleuse avec le dessein plus ou moins explicite, mais profondément enraciné dans leur esprit, de faire servir les faits à la démonstration de la thèse rationaliste qui leur est chère. Dans leur préoccupation, ils passent avec une légèreté ou une audace vraiment incroyable, à côté des documents qui contrarient leurs vues, sans avoir l'air seulement de les apercevoir, pour concentrer toute leur attention sur ceux qui leur paraissent favorables, et en exagérer l'importance au delà de toute mesure. Puis, après avoir jeté à plaisir l'obscurité sur les faits les plus notoires et les mieux établis, ils s'appliquent à mettre en relief deux ou trois faits qui semblent plus que les autres prêter le flanc à la critique, et les exposent d'une façon appropriée à la conclusion qu'ils ont en vue. Bien entendu, ils se gardent bien de faire observer qu'il y en a une foule d'autres

Digitized by Google

qui démentent formellement cette conclusion, et ils affirment avec toute la bonne foi du monde « qu'il n'y a rien de plus inconsistant et obscur que les traits magiques attribués à saint François »[1].

Comme on le voit, il est facile de rejeter après cela, dans le domaine de la légende, tout ce qui peut être de nature à contrarier les vues de l'écrivain. C'est ce que ne manquent pas de faire un bon nombre d'auteurs modernes, à la suite du célèbre docteur allemand. Ils ne nient pas, sans doute, que la vie de saint François fut remplie d'incidents extraordinaires ; mais, ne connaît-on pas la foi aveugle du moyen âge, toujours prête à voir des miracles, là où les principes de la critique moderne ne découvrent le plus souvent que le fruit d'une habile imposture, dont le succès a été favorisé par l'ignorance et la grossièreté de ceux qui en furent les victimes ?

L'étude spéciale que le professeur d'Iéna a consacrée aux stigmates de saint François a été fort remarquée par M. Renan, et si toutes les conclusions qu'en a tirées M. Hase n'ont pas été adoptées par les tenants de son école, du moins elles ont fourni à plusieurs la plupart des arguments dont ils se servent encore aujourd'hui, pour nier l'authenticité de ce prodige. Il est aisé de deviner l'intérêt qui les pousse à embrasser les idées et les théories du critique allemand ; pour nous, l'intérêt n'est pas moindre, quoique d'une autre nature. Nous avons une fois de plus l'occasion de constater que cette prétendue critique n'a rien de sérieux à opposer à nos croyances, et tout homme de bonne foi qui prendrait la peine d'étudier les faits, de recueillir les dépositions des témoins et de peser en même temps les difficultés soulevées contre ces témoignages, demeurerait convaincu de la réalité du miracle et des miracles en général.

Ici, disons-le sans détour, nous avons sous les yeux un tissu d'allégations, où la contradiction, le mensonge et la mauvaise foi sautent aux yeux. Cela est si vrai, que le traducteur de ce pamphlet trop fidèlement reproduit par les admirateurs du docteur allemand, a cru devoir s'excuser, en quelque sorte, auprès des ses lecteurs, et atténuer, en termes à peine voilés, le brevet de sincérité qu'il décerne à l'histoire de saint François : « C'est à peine,

1. Karl Hase, *op. cit.* Trad. de Ch. Berthoud, p. 122.

Digitized by Google

dit-il, si l'on se doute qu'une méthode sévère a présidé à son travail [1]. » Il peut être certain qu'on ne s'en doutera pas. Il dit encore : « Le point de vue où s'est placé l'historien allemand n'est point, comme on pourrait le croire, et comme on ne manque pas, d'un certain côté, de le prétendre, le point de vue ecclésiastique et surtout confessionnel. Les lecteurs sans prévention ne lui feront pas un semblable reproche. Ils s'apercevront bientôt qu'aucun parti pris, aucune préoccupation particulière, en dehors de la recherche du vrai, n'ont inspiré l'historien [2]. » Nous sommes tenté de voir ici, de la part du traducteur, une simple précaution oratoire, d'ailleurs justifiée par tout l'ouvrage. Ne craint-il pas qu'on ne doute un peu de la sincérité de l'auteur et de son point de vue purement historique ?

Voyons donc sur quoi s'appuient M. Hase et ses disciples, pour contester l'authenticité de la stigmatisation de saint François.

Après avoir confronté les témoignages des premiers historiens du saint et vainement essayé d'y découvrir quelque divergence essentielle, après avoir affirmé que ceux-ci, du reste, n'attachaient pas autant d'importance à ce miracle que les écrivains postérieurs, le docte critique en arrive à son argument principal qui a paru même trop osé à certains de son école, et spécialement à M. Sabatier. Il peut se résumer dans cette simple phrase : il n'y a pas eu de témoins oculaires. C'est ici qu'il faut admirer l'audacieuse habilité de l'auteur. Parlant de la blessure du côté, Thomas de Celano s'exprime en ces termes : « Bienheureux le Frère Élie qui mérita de la voir, mais plus heureux le Frère Ruffin qui la toucha de ses propres mains : *felix Helias qui, dum viveret sanctus utcumque illud videre meruit, sed magis felix Ruffinus qui propriis manibus contrectavit* [3]. » Rien de plus clair, n'est-ce pas ? rien de plus lumineux que ce texte. Eh bien, M. Hase, faisant appel à toute sa logique, en tire cette singulière conclusion : « Celano dit qu'Élie de Cortone et Ruffin virent SEULS la blessure du côté [4]. »

Ailleurs, le même biographe du saint rapporte que l'on s'estimait heureux non seulement de pouvoir toucher les stigmates, mais même simplement de les voir : « *maximum sibi donum exhiberi credebat quivis de populo, si admittebatur ad osculandum, sed*

1. *Op. cit.* p. X.
2. *Ibid.*, p. XIII.
3. Celano, *op. cit.*, p. 99.
4. Hase, *op. cit.*, p. 149.

Digitized by Google

ad videndum sacra stigmata [1]. » Cette manière de parler choque le savant historien : « L'expression, dit-il, paraît quelque peu singulière, mais elle est littéralement empruntée à Celano [2]. » Pour lui, sans doute, cela veut dire que ceux qui baisèrent les stigmates à la mort du saint, les baisèrent sans les voir ! Après cela, qu'on ose suspecter la bonne foi de l'écrivain !

Donc, d'après Celano lui-même, personne n'a vu les stigmates avant la mort de saint François. Il est vrai que le même chroniqueur nous apprend que saint François ne pouvant les cacher totalement à ses compagnons, souffrait avec peine qu'ils y arrêtassent les regards : « *Licet autem Pater non posset manuum et pedum stigmata omnino sociis tegere, ægre tamen ferebat si aliquis illa respiceret* [3]. » Plus loin, il nous parle d'un Frère venu de Brescia qui, grâce à une pieuse fraude de Frère Pacifique, put contempler de ses yeux les stigmates des mains. Il dit encore que plusieurs Frères eurent le bonheur de voir les stigmates des pieds et des mains, durant la vie du saint, et qu'après sa mort, de nombreux témoins les contemplèrent à leur tour, et ne pouvaient en croire leurs yeux, tant ce prodige leur paraissait inouï : « *nunquam enim audierant nec legerant in scripturis* [4]. » Enfin le *Tractatus de miraculis* du même chroniqueur ne laisse aucun doute sur sa qualité de témoin oculaire du prodige. Impossible de trouver un témoignage plus explicite et plus formel que celui-ci : « *Vidimus ista qui ista dicimus, manibus contrectavimus quod manibus exaramus, lacrimosis oculis delinivimus quod labiis confitemur, tactisque sacrosanctis quod semel juravimus omni tempore protestamur* [5]. »

Assurément, tout critique impartial devrait conclure de ces textes que les témoins dont il s'agit, se sont assurés du miracle, avec d'autant plus de soin, qu'ils n'en pouvaient croire leurs yeux. Et puis, quoi de plus grave et de plus solennel que cette déclaration de Celano, attestant avoir vu de ses yeux et touché de ses mains les stigmates de son bienheureux Père ? Mais de pareils témoignages ne sauraient ébranler la fière certitude de l'historien allemand. Selon lui, si quelques témoins ont eu le privi-

1. Celano, *op. cit.*, p. 118.
2. *Op. cit.*, p. 150.
3. Celano, *op. cit.*, 272.
4. *Op. cit.*, p. 117.
5. *Ibid.*, p. 345.

Digitized by Google

lège de voir les stigmates, ils ne les ont vus que dans la nuit, à la hâte, sans bien discerner ce qu'ils voyaient, ou même sans rien voir du tout. Toutes les affirmations, pourtant si précises et si nettes de Thomas de Celano, n'ont aucune valeur à ses yeux. Il ne retient que les premières citations du biographe de saint François, et les plaçant à la base de son système, il conclut sans autre préoccupation que l'*amour de la vérité*, dit son traducteur, que Celano n'affirme pas nettement qu'on ait vu les stigmates. Des critiques plus récents ont refusé de suivre M. Hase jusqu'à cette dernière conclusion, et nous verrons M. Sabatier lui-même reconnaître dans Thomas de Celano un témoin digne de foi.

Quant à la *Légende des Trois Compagnons*, elle n'a pas plus que celle de Celano, le don de convaincre le docteur allemand. Non moins explicite cependant que celle du premier biographe, elle affirme que malgré tous ses efforts, François ne pouvait parvenir à cacher entièrement la vérité à ses compagnons les plus familiers : « *Licet hoc celare nequiverit quin saltem familiaribus sociis fuerit manifestum* [1]. » Après la mort du Saint, dit-elle encore, les Frères et les séculiers présents purent contempler à loisir le corps de François, décoré des stigmates du Christ : « *Sed post felicissimum ejus transitum, omnes fratres qui aderant, et sæculares manifeste viderunt corpus suum Christi stigmatibus decoratum* [2]. » Et ce n'est point seulement après sa mort. mais aussi pendant sa vie que l'on pouvait s'assurer de la réalité du prodige : « *Quorum siquidem stigmatum infrangibilis veritas non solum in vita,et in morte per visum et contactum patentissimum apparuit, verum etiam post mortem ipsius per diversa miracula in diversis mundi partibus ostensa Dominus ipsam veritatem clarius patefecit* [3]. » Quoi de plus précis ? Et pourtant, M. Hase ne craint pas de substituer à l'affirmation si simple et si nette des *Trois Compagnons* une négation aussi gratuite que brutale : « Les Trois Compagnons, écrit-il, rapportent, d'une manière concordant avec le récit de Celano, la vision de l'Alverne, mais nous ne trouvons absolument rien dans leurs paroles qui trahisse, même de loin, le témoin oculaire [4]. »

Saint Bonaventure est de tous les historiens de saint François

1. *Legenda trium Socior.* Edit. PP. Marcell. de Civezza. e Teofilo Domenichelli, p. 226.
2. *Ibid.*
3. P. 227.
4. *Op. cit.*, p. 164.

Digitized by Google

celui qui nous a laissé le plus de détails sur la scène de l'Alverne. Raison de plus pour la critique moderne de n'ajouter aucune foi à son témoignage. Cette abondance de détails ne prouve-t-elle pas clairement que le saint Docteur, en écrivant ces lignes, s'est abandonné aux caprices et aux fantaisies de son imagination? N'est-elle pas encore une preuve manifeste qu'il s'est borné à recueillir sans jugement les inventions de la foule naïve et hallucinée? C'est M. Hase qui le dit, et M. Hase a d'excellents raisons, comme nous le verrons bientôt, pour tenir ce langage. Mais il nous est permis de juger autrement saint-Bonaventure et de croire que la sincérité et la gravité de cet auteur exigeaient de lui un examen attentif des faits qu'il raconte. C'est ce qui a fait dire au P. Van Ortroy, que la *Légende* de saint Bonaventure « fruit d'une minutieuse enquête, faite à Assise, auprès des compagnons survivants du fondateur, rend un hommage éclatant à la véracité et à l'esprit d'investigation de Thomas de Celano. Les survivants de la première génération franciscaine ont été consultés par le biographe officiel; toutes les communications n'ont abouti qu'à confirmer et à ratifier les recherches de Celano [1]. »

D'où vient, se demande M. Hase, qu'au milieu de tant de détails, saint Bonaventure ne cite pourtant qu'un seul homme — appelé Hieronyme par le traducteur — qui ait vu les stigmates après la mort du saint? L'argument aurait peut-être quelque valeur, s'il était fondé; mais il suffit de lire attentivement la *Légende* du saint Docteur, pour être convaincu de la fausseté de cette assertion. Comme Celano, comme les *Trois Compagnons*, saint Bonaventure affirme que plusieurs virent les stigmates, du vivant de saint François: « *latere tamen non potuit quin aliqui stigmata manuum viderent et pedum* [2]. » Le pieux écrivain ne se contente pas de cette affirmation; il ajoute que ces témoins étaient d'une sainteté reconnue, que leur témoignage est au-dessus de tout soupçon, et que, pour donner plus de valeur à leur parole, ils affirmèrent par serment qu'ils les avaient vus. Il y a plus encore: d'après le saint Docteur, plusieurs cardinaux jouirent du même privilège; plus de cinquante Frères, sainte Claire elle-même et les religieuses de Saint-Damien purent contempler avec admiration le merveilleux prodige, après la mort de saint François: « *Vide-*

1. *Anal. Bolland.*, t. XVIII, p. 95.
2. *Leg. Maj.*, c. XIII.

Digitized by Google

runt in morte plus quam quinquaginta Fratres, virgo Deo devotissima Clara cum cœteris sororibus suis et sæculares innumeri [1]. » Plusieurs Frères enfin, baisèrent ces sacrés stigmates : « *Deosculabantur in eo signacula summi Regis* [2]. » Mais la valeur de ces témoignages,comme l'autorité du docteur séraphique, ne sauraient ébranler la conviction du critique allemand. Une seule chose l'a frappé dans le récit de saint Bonaventure : c'est qu'il diffère en quelques points de celui de Celano : « Celano, dit-il, ne parle que de quelques élus du peuple d'Assise, qui furent admis auprès du cadavre de François ; chez Bonaventure, il est question de témoins innombrables [3]. » En outre, saint Bonaventure déclare dans un passage de sa *Légende*, que quelques-uns, *aliqui*, ont vu ; ailleurs il écrit : plusieurs, *plurimi*, le virent [4]. Dès lors, quelle foi la critique délicate peut-elle ajouter au témoignage du saint biographe ?

Enfin, le docte professeur d'Iéna ne s'explique pas le silence de Grégoire IX sur le plus grand miracle de la vie de saint François, dans sa bulle de canonisation. Il ne croyait donc pas, conclut-il, à la stigmatisation. A cet argument négatif, M. Sabatier oppose avec raison les nombreux brefs du même Pontife, où cet ami du Saint rend témoignage à la vérité des stigmates. « Ce silence ne signifie rien, écrit-il, après le témoignage si explicite donné par d'autres bulles du même Pontife en 1237, et après la part faite aux stigmates dans les chants liturgiques composés par lui pour l'office de saint François en 1228 [5]. » Mais que valent ces assertions aux yeux d'adversaires uniquement soucieux de la vérité historique !

Aussi, ne sommes-nous point surpris d'entendre M. Hase affirmer, non sans quelque audace et une foi singulière dans la bonne volonté du lecteur, que « ce n'est que dans la nuit qui a suivi la mort,que les stigmates ont pu être vus des moines et du peuple » [6], que la lettre du Fr. Élie, adressée aux religieux de l'Ordre, est la seule base de tous les récits postérieurs [7]. Par conséquent Thomas de Celano, les *Trois Compagnons* et saint Bonaventure

1. *Leg. Maj.*, c. XIII.
2. *Ibid.*
3. Hase, *op. cit.*, p. 152.
4. *Ibid.*, p. 151.
5. *Vie de S. François*, p. 410.
6. Hase, *op. cit.*, p. 183.
7. *Ibid.*, p. 169.

Digitized by Google

en donnant à cette lettre le commentaire que nous venons de voir, sont de véritables menteurs !

Pour enlever tout crédit à ces auteurs d'une bonne foi évidente, on sent le besoin d'y mettre néanmoins un peu plus de subtilité : « En résumé, dit M. Hase, tout revient à savoir si quelqu'un a dit : J'ai vu moi-même les stigmates, ou bien : j'ai entendu de mes oreilles le témoignage d'un témoin oculaire ; ou tout au moins : j'ai constaté avec certitude la vérité de ce témoignage [1]. » Ce qui revient à dire : si un écrivain qui a vu et entendu ne dit pas expressément : j'ai vu moi-même ou j'ai entendu, il faut nécessairement en conclure : c'est faux, il n'a rien vu ni entendu. Assurément une pareille conclusion pourra bien ne pas paraître logique à tout le monde. Mais ne sait-on pas que la logique sensée et la critique rationaliste sont deux choses bien différentes ?

Les premiers biographes de saint François affirment, nous l'avons dit, que les disciples les plus familiers du saint ont vu les stigmates, et qu'ils en ont rendu témoignage sur la foi du serment. N'est-ce pas affirmer implicitement, mais d'une manière formelle, qu'ils les ont vus eux-mêmes ? N'étaient-ils pas les compagnons les plus intimes de saint François ? Plusieurs même n'avaient-ils pas eu le privilège d'être appelés comme témoins de la stigmatisation ? S'ils n'avaient pas été témoins oculaires, affirmer ce qu'ils ont affirmé, c'était mentir. Si Celano et saint Bonaventure, vivant au milieu des compagnons de saint François, ont raconté ce qu'ils racontent, sans avoir entendu les témoins oculaires, ils ont menti. M. Hase n'est pas du reste, sans reconnaître la portée de ces témoignages, quand l'intérêt de parti n'est pas en jeu : « Élie, dit-il, ne dit pas que lui-même ou quelque autre a vu les stigmates, mais évidemment cela va de soi [2]. » Et puisqu'il est permis, à notre époque, de faire des premiers historiens de saint François d'effrontés menteurs, qui aurait pu les empêcher de dire réellement et en termes exprès : j'ai vu, j'ai entendu ? Qu'auraient-ils ajouté à leur mensonge ? M. Hase croyait peut-être qu'il aurait accepté de bonne grâce leur témoignage, s'ils avaient ajouté à leur dire cette formule décisive aux yeux de la critique ; mais nous avons de bonnes raisons de croire qu'il n'en eût rien fait. En voici une preuve : saint Bonaventure affirme avoir entendu de

1. Hase, *op. cit.*, p. 159.
2. *Ibid.*, p. 167.

Digitized by Google

ses oreilles le Pape Alexandre IV déclarer solennellement qu'il a vu lui-même les stigmates. Mais ne nous hâtons pas d'ajouter foi à ses paroles ; l'historien allemand nous apprend que le saint docteur — l'un des caractères les plus purs du moyen âge — « a été trompé par sa mémoire ou qu'il a mal interprété les paroles du discours d'Alexandre [1]. » C'est ici sans doute une de ces mille preuves de sincérité et d'impartialité historique qui jettent le traducteur dans l'admiration !

Mais nous n'en avons pas fini avec les audaces du critique allemand. S'il rejette avec tant de désinvolture le témoignage des auteurs contemporains, c'est qu'il veut d'abord déblayer le terrain et préparer le lecteur à cette stupéfiante conclusion : que les stigmates de saint François sont tout simplement une invention de Frère Élie, pour donner plus de crédit au saint et à son Ordre. Une telle assertion repose-t-elle sur quelque semblant de témoignage historique ? Il serait difficile d'en trouver dans la dissertation du singulier historien, et M. Sabatier lui-même, pourtant favorable aux idées de l'écrivain, s'étonne à bon droit de la légèreté avec laquelle il procède dans l'étude de ce sujet : « Je crois, dit-il, que s'il avait eu devant lui uniquement la première Vie de Thomas de Celano, il serait arrivé à des conclusions bien différentes [2]. »

L'auteur, en effet, a beau dénaturer les faits les plus caractérisés, et donner à des circonstances insignifiantes et absolument étrangères au sujet des interprétations qui ne cadrent pas, la faiblesse de l'argumentation saute aux yeux, et pour tout homme seulement honnête, il est évident que tout repose sur le parti pris de l'incrédulité. Il fait bien allusion à certaines explications naturalistes du fait en question, devant lesquelles plusieurs historiens n'avaient pas reculé, mais il les abandonne. « On a voulu prétendre, dit-il, que S. François se serait mutilé lui-même, et en soi cette hypothèse n'a rien que de vraisemblable dans un homme qui voulait en tout imiter Jésus-Christ [3]. » Il est possible que cette hypothèse lui paraisse vraisemblable, à lui surtout qui ne voit pas la moindre ressemblance entre les stigmates du Christ et ceux de François ; mais il n'en rejette pas moins ce système. Il n'admet pas également que ce phénomène merveilleux de la vie de Fran-

1. Hase, *op. cit.*, p. 160.
2. *Vie de saint François*, p. 411, n. 2.
3. Hase. *op. cit.*, p. 130.

Digitized by Google

çois puisse être le simple produit de l'imagination : « Attribuer à l'imagination de François d'Assise la formation de têtes de clous noirs et d'excroissances charnues et recourbées, c'est, dit-il, trop attendre de la nôtre [1]. »

Ce qui paraît plus vraisemblable au docteur allemand, c'est que ces stigmates aient été « réellement pratiqués sur le corps du Saint » par le célèbre Frère Élie. Et pour prouver une pareille absurdité, il en appelle au témoignage de Frère Élie lui-même. Parlant de la lettre que ce dernier adressa à tous les religieux de l'Ordre, après la mort du saint, M. Hase s'exprime en ces termes : « Ce qui surprend par-dessus tout, c'est l'indication du moment où les stigmates apparaissent, *peu de temps* avant la mort du saint, *non diu ante mortem*. Il est très vrai que la notion du temps a quelque chose d'indéterminé, mais il ne l'est pas moins que, dans l'espace d'une vie d'homme qui finit à quarante-cinq ans, on ne saurait dire d'un événement qui intervint deux pleines années avant la mort, qu'il eut lieu peu de temps avant ce terme. On est donc en droit de soutenir qu'Élie ne savait rien de cet intervalle de deux années, unanimement admis plus tard comme ayant séparé le miracle de l'Alverne de la mort du saint. Mais si Élie n'en savait rien, qui donc en pouvait savoir quelque chose [2] ? » Comme on le voit, le *non diu ante mortem* du Fr. Élie est pour M. Hase la clef de tout le mystère. Il se refuse à croire, comme nous l'ont expliqué clairement les premiers biographes du saint, que ce *non diu* correspond précisément aux deux années qui précédèrent la mort de saint François. En outre, le même historien s'appuyant sur l'autorité de Mathieu Paris, écrivain anglais, qui était fort peu au courant de ce qui se passait en Italie et fort suspect à d'autres points de vue, s'essaie de renverser le témoignage si formel et si précis de Thomas de Celano et des autres historiographes de saint François. Selon Mathieu Paris, ce ne fut que quinze jours avant sa mort que le saint reçut les sacrés stigmates. Et M. Hase se hâte de conclure : « Cette indication si précise « quinze jours avant sa mort » jetée là avec une absence d'intention évidente, concorde d'une façon surprenante avec le « pas longtemps avant sa mort » de l'écrit d'Élie [3]. »

1. Hase. *op. cit.*, p. 134.
2. *Ibid.*, p. 167.
3. *Ibid.*, p. 169.

Digitized by Google

Et pourtant, le moine anglais, non plus que la parole de Fr. Élie ne donne pleine satisfaction à la singulière critique du docteur allemand. Quinze jours, c'est encore beaucoup trop. Comment la *pieuse* fraude du Frère Élie aurait-elle pu se soutenir si longtemps? Et, sans nul souci du respect que tout historien doit à ses lecteurs, M. Hase ne craint pas d'écrire : « La mort de François était attendue ; Élie lui-même, deux ans auparavant, l'avait pronostiquée, et chacun pouvait la prévoir. *Le temps de combiner et de préparer son plan ne lui a pas manqué. La manière dont le médecin de Rieti avait cautérisé les tempes du malade, était une indication toute naturelle : supposé qu'un moyen semblable ait été employé, on comprend les traces de la noirceur du fer* [1]... » Voilà donc toute la clef du mystère ! Il n'est plus besoin de recourir à une intervention surnaturelle pour expliquer l'impression des stigmates sur les membres de saint François. Leur seul et véritable auteur n'est autre que Frère Élie lui-même. Qu'on ne nous parle plus de témoins oculaires qui auraient affirmé, sur la foi du serment, les avoir vus et touchés deux ans avant sa mort ! En réalité, ils ne les ont vus que dans la nuit qui a suivi son décès, et sans faire attention à ce qu'ils voyaient. Et que pouvaient bien apercevoir sainte Claire et ses filles aveuglées par les larmes, à travers les grilles d'un cloître? Et les cardinaux et le peuple, est-ce qu'ils y regardèrent de si près ! Et voilà ce qu'on appelle pompeusement aujourd'hui de la critique historique !

Nous l'avons déjà dit, M. Hase a rencontré d'ardents admirateurs parmi les adeptes de l'école rationaliste, et M. Renan se distingua alors entre tous par les éloges empressés qu'il crut devoir décerner au docte professeur d'Iéna. Mais la témérité de l'Académicien français est corrigée par son idéalisme, qui lui permet de soutenir des assertions opposées, à deux pages de distance. M. Hase, lui, se pique d'être conséquent ; il affiche des principes philosophiques, et il en tire toutes les conclusions, jusqu'aux plus brutales, avec un sang-froid imperturbable.

Cependant, il faut le dire, une pareille façon d'écrire l'histoire ne plaît pas toujours, même à ceux qui se disent au-dessus de tout préjugé confessionnel. « Cette théorie, dit Mme Oliphant, nous semble entièrement insoutenable. Élie était ambitieux ; il était insoumis et préférait ses vues à celles de son maître ; mais une

1. Hase. *op. cit.*, p. 180.

Digitized by Google

volonté indépendante et de l'ambition n'impliquent pas nécessairement la fraude et le mensonge, et nous n'avons pas connaissance d'autres incidents de la vie de Frère Élie, qui puissent justifier une telle accusation. Il n'est pas vrai non plus que son affirmation ait plus d'autorité que celle des autres auteurs : il ne dit pas plus qu'eux : ces marques ont été vues de nos yeux et touchées de nos mains [1]. » Il serait donc plus logique et plus sincère de nier tout témoignage historique. « Un autre argument puissant contre cette théorie des stigmates inventés par Frère Élie, repose sur ce fait que les autres témoins n'auraient pu être trompés, en lui donnant l'appui de leur affirmation. Non seulement les trois Compagnons, mais Bernard, Masséo et Égide auraient dû avoir quelque connaissance de cette invention, et ils n'auraient pas donné leur connivence au mensonge, sans s'informer. Ils ont dû le faire avec autorité, et si nous devions admettre une telle explication, nous serions forcés de croire qu'ils ont adopté et soutenu la fiction d'un ennemi personnel, d'un homme qui trahit la confiance de saint François et jeta le trouble et la confusion dans l'Ordre [2]. »

Mme Arvède Barine se refuse, elle aussi, à suivre M. Hase jusqu'aux extrêmes limites de l'absurde. La supercherie semble lui déplaire, et ce sentiment lui fait honneur ; mais elle n'aime pas davantage le surnaturel. Et alors, quelle explication donner à ce fait capital de la vie de saint François ? Plus hardie dans ses conclusions que M. Sabatier lui-même, elle prétend trouver, dans la *science moderne*, la solution de ce difficile problème : « Le phénomène des stigmates est à présent bien connu, dit-elle, et bien étudié, car il s'est reproduit un grand nombre de fois depuis saint François et toujours dans des conditions analogues. Les incroyants n'ont plus besoin de recourir à une déplaisante profanation de cadavre, pour s'expliquer les stigmates de l'Alverne ; ils sont en face d'un phénomène parfaitement naturel et assez fréquent [3]. » Comme on le voit, la théorie du docteur allemand est venue trop tôt pour ces critiques qui se piquent aujourd'hui de délicatesse et de bon goût.

C'est aussi, sans doute, le même sentiment qui a poussé

1. *Francis of Assisi* by Mrs Oliphant, 1871, p. 161.

2. *Ibid.*, p. 163.

3. *Op. cit.*, p. 108. Nous renvoyons ici le lecteur à l'*Étude critique sur les stigmates de saint François*, par le P. Jean de Cognin, cap. *Études francisc.*, oct. et nov. 1899.

Digitized by Google

M. Timassia à rechercher une autre explication des stigmates de l'Alverne. Lui non plus ne croit pas à une supercherie de Frère Élie. Qu'est-il besoin, du reste, de recourir à une pareille hypothèse, quand Salimbene nous indique clairement l'origine de cette légende? Et le docte professeur de Padoue se sépare franchement de tous ceux de son école, pour imaginer une critique nouvelle, qui doit être, à ses yeux, le dernier mot de la science. Nous en empruntons le résumé à l'excellent article paru récemment dans ces *Études*, sous ce titre : *Saint François a-t-il existé?* « Salimbene raconte dans ses chroniques avoir entendu dire au Frère Léon, que saint François, après sa mort, semblait un crucifié. C'est encore aujourd'hui, remarque notre professeur, une image courante dans le langage populaire, pour signifier un corps exténué par la maladie. Donc, en voyant le cadavre du Saint après sa mort, cadavre couvert des cicatrices produites par le fer rouge sur sa tête, par ses pénitences sur les autres parties du corps, les Frères s'exclamèrent : on dirait un crucifié ! L'expression fit fortune, et Celano, la recueillant, en profita pour imaginer de toutes pièces la scène de la stigmatisation [1]. »

Voilà où en arrivent les ennemis du surnaturel, toutes les fois qu'ils rencontrent sur le chemin de l'histoire quelques faits providentiels, qui heurtent leurs préjugés ou choquent leur raison. Aussi, celui qui croirait connaître l'histoire, quand il a lu leurs écrits, est à peu près aussi naïf que celui qui aurait étudié le moyen âge, dans les rêveries du Joachimisme ou de l'*Évangile éternel*. La critique étroite et ignorante de nos rationalistes n'est autre chose que les rêveries ridicules des Joachites du XIIIe siècle. C'est l'absurde de part et d'autre. En les appelant sur le terrain historique, ils perdent pied aussitôt, parce que leur critique était bâtie sur le brouillard et la confusion. En réalité, leur œuvre est un mirage parfois séduisant, mais qui ne peut tromper celui qui étudiera les faits sans parti pris.

P. RENÉ de Nantes,
O. M. C.

1. *Études franciscaines*, mai 1906, p. 490.

Digitized by Google

LE SENTIMENT FRANCISCAIN CHEZ FRÀ ANGELICO.

M. de Wyzewa remarquait naguère avec raison dans la *Revue des Deux Mondes* que, pour nous ravir depuis cinq siècles comme il nous ravit, Frà Angelico doit avoir été autre chose encore qu'un grand peintre et un saint.

Et il continuait : « Il avait reçu du ciel, miraculeusement, une âme douée de la faculté d'embellir aussitôt les objets que lui montraient ses yeux ; et les circonstances de sa vie lui ont permis, en outre, de développer de la façon la plus heureuse et la plus féconde ce génie poétique qui était en lui. »

Ce sont ces circonstances favorables à l'essor de son génie poétique que je voudrais résumer en prenant pour guide la belle biographie du Bienheureux que M. Cochin vient de faire paraître chez Lecoffre [1].

***

Son enfance, et ce fut là un premier bonheur, semble avoir été toute parfumée de piété franciscaine.

En 1387, au moment où il y naissait, la vallée du Mugello était dominée au point de vue artistique par le grand souvenir de Giotto. Giotto avait vu le jour dans le Mugello et Vespignano sa patrie fait partie aujourd'hui de la même commune que Vicchio, où naissait Frà Angelico. Ses descendants y vivaient encore. Plusieurs de ses filles s'y étaient mariées, un de ses fils y avait été prêtre. « Songez-y, nous dit M. Cochin, dans l'enfance de Frà Angelico les petits-fils de Giotto habitaient tout près de chez

1. *Le Bienheureux Frà Giovanni Angelico de Fiesole*, par Henry Cochin. Paris, 1906.

Digitized by Google

ses parents, son père avait pu connaître le fils de Giotto, le bon curé du village voisin, son grand-père avait connu Giotto. »

Les enfants de Giotto, une anecdote fort connue nous l'apprend, tenaient beaucoup de leur père. Et leur père, c'était toute la tradition franciscaine primitive. Giotto avait vécu, vingt ans durant, à Assise, avec les contemporains mêmes des compagnons du saint. Il avait peint sous leurs yeux et, pour ainsi dire, sous leur direction. A l'époque où il arrivait au Sacro Convento, fr. Léon, le disciple par excellence de François, la petite brebis du bon Dieu, venait à peine de mourir à la Portioncule, Fr. Rufin ne l'avait précédé que bien peu dans la tombe. « Frère » Jacqueline de Settesoli vivait encore à Assise vers la fin de 1273. Giotto avait passé des heures innombrables avec ces frères qui avaient connu Léon, Egide, Rufin et Massée. Il avait vécu de leur vie. Il avait discuté avec eux les moindres détails de la biographie de François. Tandis qu'il peignait, dans la Triple-Église, il était sans cesse entouré de leurs bures et du murmure de leur admiration. Sous ces influences, sous ces étreintes, sous ces infiltrations incessantes il avait fini par ne faire qu'un avec son sujet. Il était devenu l'écho vivant des premières ardeurs franciscaines.

Cet écho, tout fait croire que ses enfants continuèrent à le faire résonner dans la haute vallée du Mugello.

Les choses étant ainsi, est-il donc téméraire de se représenter le futur peintre Angélique assis aux pieds de ces enfants, comme Giotto avait été assis aux pieds des frères de la Portioncule, et apprenant d'eux avec le même ravissement comment on vivait l'Évangile aux temps de l'épopée franciscaine? Et ne serait-ce pas à leur contact qu'il aurait pris, alors déjà, un peu de cette sereine vision des choses qui fit de lui plus tard le peintre de la paix de l'âme?

A leur contact, je pense, et à celui dont je vais parler.

« De bonne heure, nous dit encore M. Cochin, s'était établi dans le Mugello un couvent de franciscains dont la renommée était grande ; il porte un beau nom agreste : c'est le *bois aux moines*, le Bosco ai Frati. C'est le couvent où vécut longtemps S. Bonaventure. On montre encore au Bosco le cornouiller sauvage à la branche duquel, par simplicité, Bonaventure accrocha le chapeau rouge que le pape venait de lui donner. »

Ce couvent était en réalité un ermitage, un de ces ermitages comme il en existe tant entre Rome et Bologne, un ermitage où

Digitized by Google

S. Antoine de Padoue eût aimé vivre, quelques masures entourées de silence. Il était comme une succursale de l'Alverne. Par les escarpements sauvages de l'Apennin ses habitants étaient en constant commerce avec ceux qui nichaient au rocher où S. François avait reçu les stigmates. Entre le Mugello et Florence les relations n'étaient pas toujours sûres. Les seigneurs de la vallée regardaient d'un mauvais œil tout rapport trop suivi avec leur éternelle ennemie. Eux-mêmes, le dirai-je, les hôtes du pauvre ermitage se sentaient un peu dépaysés sous le toit élevé et dans les vastes cloîtres de Santa-Croce. Ils y éprouvaient cet étonnement qui eût frappé un frère de la Marche d'Ancône, un de ceux, dis-je, dont les Fioretti nous décrivent la vie aérienne, la gêne qui l'aurait étreint en posant le pied sur les soubassements babyloniens du Sacro Convento. Dans leur simplicité ils se sentaient plus d'affinités avec ces frères de l'Alverne qui là-bas, sur la lisière des solitudes de la Camaldule, passaient leur vie entre ciel et terre, avec, pour horizon, la Romagne, la Toscane, l'Ombrie, toute la terre lumineuse sur laquelle François avait jeté la semence de l'Évangile. Continuellement donc ils quittaient leur ermitage d'ombre et de verdure, longeaient le Falterona, puis, de leurs pieds nus, par les sentiers abrupts ils gravissaient la cime isolée de l'Alverne. Et là, au sommet du plateau planté de pins et de hêtres, dans le bruissement du vent, ils retrouvaient l'esprit primitif. Puis ils revenaient. Et du séjour dans l'air qu'avait respiré François ils rapportaient en eux la fraîcheur de l'âme et la joie vive du cœur ; ils en déversaient quelque chose dans l'âme et au cœur de celui qui devait être un jour Frà Angelico.

Nous savons même quels étaient alors les saints préférés de celui-ci. Lui-même il nous en fait l'aveu. Plus de trente ans après l'avoir quittée, il peignait pour sa chère vallée du Mugello une Vierge portant l'Enfant Jésus et il groupait autour d'elle, avec saint Pierre martyr, les saints de son enfance : saint Côme et saint Damien, protecteurs de la vallée, saint François d'Assise, montrant ses stigmates, saint Antoine de Padoue en prière, et saint Louis, évêque de Toulouse, avec une mitre et une crosse.

C'est auprès d'eux qu'il cherchait, enfant, la paix du cœur. De tout autre côté, dans la vallée, il n'y avait à recueillir, pour le chrétien, que trouble et que tristesse. Les vieux monastères, comme Buonsollazzo, étaient tombés dans le relâchement, les

Digitized by Google

voix qui, autrefois, avaient prêché la pénitence, s'éteignaient, et le schisme coupait en deux l'Église.

A ces misères religieuses ajoutez l'implacable dureté des mœurs générales, l'atrocité de celles plus horribles encore de la vallée, l'effroi que faisaient planer continuellement sur elle les rapines et les forfaits des Conti et des Ubaldini et les haines de ces hommes effrayants dont le nom allait jusqu'à Rome faire trembler le Sacré-Collège, joignez-y tous les excès accumulés de la « race mauvaise et impie », les brigandages et les sauvageries inouïes, les complots et les massacres, l'odieux spectacle des villes ruinées, des récoltes brûlées, des villages détruits, les guerres des bandes allemandes, italiennes, anglaises qui, à tour de rôle, ravageaient le pays; puis, enfin, la peste, qui faisait sa sinistre apparition tous les dix ans ; songez à cela, au désespoir dont tant de choses lamentables ou leur simple souvenir même devaient oppresser une âme délicate ; puis mesurez, si vous le pouvez, de quel réconfort fut pour Frà Angelico enfant, le pur rayon d'idéal descendu sur son front des hauteurs de l'Alverne !

***

Voilà, je crois, la première de ces circonstances favorables auxquelles M. de Wyzewa fait allusion. Circonstance essentielle, car elle tient, par sa précocité, aux racines mêmes de l'âme.

Voici la seconde : entré, à l'âge de vingt ans, chez les Dominicains de Fiesole, Giovanni y trouva réalisé, avec une nuance à peine différente, l'idéal qu'il avait rêvé.

L'Ordre de Saint-Dominique traversait alors une crise de renouvellement moral. Dans la plupart des couvents le relâchement était encore à son comble. M. Cochin en fait un pittoresque, mais lamentable tableau : « Les moines sont sans cesse absents du chœur, du réfectoire. Ils sortent du couvent pour aller chez les barbiers se faire raser, aux étuves se baigner. Il y a plus : ce sont les absences lointaines, les inutiles circulations *(vagos discursus fratrum)*... A tous moments il faut rappeler aux moines qu'il est interdit d'avoir des armes dans les couvents, d'y jouer aux échecs ou aux dés, d'y chanter des chansons profanes à table, au réfectoire ou devant des laïques, de jouer des instruments de musique dans les cellules... La vie religieuse s'était relâchée pour faire place aux préoccupations de la vie laïque et bourgeoise,

Digitized by Google

Les moines avaient pris une influence immense sur la ville, la rue, les citoyens ; par contre la ville, la rue, les hommes et les femmes avaient envahi le couvent. Les moines sont devenus des bourgeois, des maîtres, et parfois des conseillers publics. Il en est de riches et qui ont des revenus ; ils ont aussi des dettes, car cela se suit. Les couvents se refusent de payer, et de là des scandales. Avec la richesse et les succès mondains se développent l'orgueil et le luxe. »

Les censures portées, les condamnations prononcées par les Chapitres Généraux de l'époque nous révèlent d'autres manquements encore : on oublie la loi du silence « qui fut jadis, disent les auteurs Dominicains, l'ornement de notre Ordre. » On néglige surtout les études, principe et fondement de la vie même de l'Ordre. Dans les cellules il n'est pas rare de trouver des femmes peintes ou sculptées (*vanas mulierum imagines depictas vel sculptas*). Les étrangers pénètrent jusque dans la partie même la plus intime du couvent, le *dormitorium*, et les Chapitres Généraux sont forcés de rappeler qu'il doit être bien clos et que sous aucun prétexte d'autres que les frères ne doivent s'y introduire.

Si telle était la vie au grand couvent dominicain de Santa Maria Novella à Florence, à Fiesole où Frà Angelico venait d'entrer elle était toute différente. Jamais contraste plus violent n'avait existé entre couvents du même Ordre. Il faut dire que Fiesole appartenait à la stricte observance.

La stricte observance dominicaine était ce que fut plus tard la stricte observance franciscaine. Elle cherchait son inspiration dans la pauvreté et dans l'humilité, et saint François, Patriarche de la pauvreté, y était vénéré d'un culte tout spécial. Fra Dominici, qui était à sa tête, avait des coups d'ailes qui le rapprochaient de l'âme du mendiant d'Assise. « Un disciple de S. François est revenu au monde, » disaient de lui ses contemporains. Peu lui importait l'éloquence, il voulait convaincre : « Combien y en a-t-il parmi les Frères-Prêcheurs, disait-il, qui parlent bien ; mais combien il y en a peu qui sèment ! » Lui, il semait. Les pauvres débris de ses sermons qui nous restent nous prouvent que, pour le faire, il avait rompu avec tous les procédés de la discussion dominicaine et adopté le parler simple, mais imagé qui était celui des premiers Mineurs.

Voici l'analyse d'un de ses sermons de Noël, telle que nous

Digitized by Google

la donne M. Cochin : La fête de Noël est pour les âmes glacées. Jésus est né dans l'étable, comme descend la grâce dans l'âme du pécheur : tout est froid, sombre et noir. Le petit enfant est né dans le cœur noir et gelé. Mais voilà qu'il y grandit. Les mois de l'hiver passent. Le temps est plus chaud. Les jours sont plus longs. La terre s'embellit de fleurs et se réjouit de chants. L'enfant est grand; il fait jubiler Marie, se réjouir Joseph, chanter les oiseaux, briller les cieux, se renouveler les étoiles, accourir les pasteurs, adorer les mages, s'émerveiller les animaux, fleurir l'herbe, Dieu et l'homme s'unir ensemble. Peu à peu, continue M. Cochin, le flot des images déborde. Le Prêcheur enivré de joie, étouffé par l'émotion, ne trouve plus de mots, de figures, de pensées. Le discours s'achève par un murmure d'amour enfantin, radieux, sans fin ni terme : « Jésus, amour, Jésus aimé, Jésus enfant, Jésus petit, Jésus, Jésus, Jésus ! »

N'est-ce pas ainsi que nous nous représentons le roucoulement amoureux du Poverello dans la nuit virginale de Greccio ?

Lorsqu'il n'atteint pas à la hauteur du Patriarche lui-même, il fait songer au prestigieux Mineur allemand du XIIIe siècle, au grand Berthold de Ratisbonne. Comme lui il avait une voix admirable et une science sacrée inépuisable, mais, comme lui aussi, il cachait toujours cette dernière. Ses sermons, au lieu d'être distribués en points, l'étaient, comme chez le franciscain du XIIIe siècle, en tableaux. Voici les trois tableaux avec lesquels il compose un sermon du Samedi-saint dont la pensée initiale est la suivante : notre âme doit être le tombeau du Christ. *Le tombeau est dans un jardin.* Premier tableau, le jardin. Il doit être nettoyé de toute herbe, planté de fleurs, fécond en fruits. — *Le tombeau est près de Jérusalem.* Jérusalem signifie cité de paix. Description de la cité de paix, dont la manière et le développement devaient être, j'imagine, singulièrement semblables à ceux que vous trouverez dans maint sermon de Berthold, tels que celui des *Trois murs* par exemple. — *Le tombeau est près de la route qui conduit au Calvaire*, qui conduit à la roche d'où coule la source du pardon, qui conduit à la pierre qui est le Christ. Troisième tableau : la route, la roche, le Calvaire.

Lorsqu'il était las de prêcher l'Évangile, il le chantait et, comme François d'Assise, composait des *Cantiche.*

Sous une pareille influence, dans les couvents de la stricte ob-

Digitized by Google

servance le baiser mystique de François et de Dominique était devenu une réalité. On se fût cru revenu au temps du Chapitre des nattes. Fiesole, avec la douzaine d'âmes d'élite qui y vivaient la vie des Fioretti, était comme un mystique buisson de fleurs odorantes accroché à la colline qui domine Florence. Elle ressemblait plus à quelque laure franciscaine perdue dans la Calabre qu'à Santa Maria Novella, bruyante et scandaleuse.

C'est faute d'avoir réfléchi à ces choses que maint critique d'art, et non des moindres, s'est posé sans pouvoir y répondre la question : « Comment se fait-il que Frà Angelico, cet artiste par excellence selon le cœur de François, ait choisi, au lieu de la bure du Mineur, la robe blanche du Dominicain ? » Ils ne songeaient pas, ces critiques, que le clair courant franciscain qui avait jailli pour lui dans la vallée du Mugello, Frà Angelico le retrouvait canalisé pour ainsi dire, sous l'habit de St-Dominique.

Et ce fut là, je crois, la deuxième de ces circonstances essentielles qui aidèrent à l'éclosion de son génie.

***

Mais c'est l'Ombrie même au cœur chaud qui devait lui fournir l'occasion de son plein épanouissement. Cette Ombrie, Frà Angelico la parcourut d'abord en fugitif.

Le scandale dans l'Église venait d'être porté à son comble ; tandis que Benoît XIII siégeait à Avignon et Grégoire XII à Rome, le concile de Pise avait élu, le 9 juin 1409, un troisième pape, qui prit le nom d'Alexandre V. Le général des Dominicains, Tommaso di Fermo, embrassa le parti de ce nouveau pontife et voulut l'imposer à tout son Ordre. Il porta donc contre tous les frères qui refusaient obédience au pape de Pise, les peines les plus sévères. Tout couvent qui ne se soumettrait pas devait être dissous, tout moine excommunié ; s'il ne cédait pas dans les trois jours, il serait puni de prison pour la vie, sans pardon possible. C'était l'abomination de la désolation prédite par l'Apocalypse.

Frà Dominici et les couvents de la stricte observance tenaient pour le pape de Rome, Grégoire XII ; ils refusèrent d'obéir à leur Général. Mais alors, les terribles menaces vinrent à exécution. On commença par le pauvre petit couvent de Fiesole. Le Prieur Antonio della Croce, de Milan, fut jeté en prison. « Le soir de son arrestation, les moines se réunirent : ils prirent leur parti ;

Digitized by Google

dans la nuit, au plus fort des ténèbres, ils quittèrent le couvent sans bruit, et, murmurant sans doute dans leur cœur les prières que l'Église leur avait apprises pour les dangers des voyages, ils prirent la fuite. » Traqués, repoussés, ils arrivèrent de maison en maison, d'étape en étape, de déception en déception, aux saintes hospitalités que leur offrirent leurs frères réformés de Foligno.

Voilà donc Frà Angelico au cœur de l'Ombrie : tout ce qu'il n'a fait qu'entrevoir, du Mugello lointain, à travers les enthousiasmes des frères du Bosco ai Frati ; tout ce qu'il a si longuement médité devant les horizons doux et graves de Fiesole; tout ce dont l'écho l'a enchanté dans les paroles de Frà Dominici, ce ravisseur d'âmes ; tout cela, dis-je, se trouve réalisé devant lui. En même temps tout ce qu'il pouvait peut-être appréhender dans la discipline dominicaine — je veux dire la nécessité déprimante d'études inutiles — s'éloigne définitivement.

Loin de moi la pensée que, dans le couvent de Foligno, la science avait complètement cédé devant l'ascétisme. Non. Les pauvres fugitifs n'étaient pas, je le sais, de la famille d'esprits du Bienheureux Jean de Parme : les oiseaux du ciel ne faisaient pas leur nid dans leur table de travail ; ils n'étaient pas non plus de la race de ces frères de Greccio qui, éparpillés dans la montagne aux pieds des oliviers, passaient des journéés à chanter l'hymne du soleil. Mais les malheurs des temps, la fuite, l'exil, les forçaient de supprimer, dans le cycle traditionnel des études, le vain et le superflu, c'est-à-dire de le réduire singulièrement. A Foligno le *Trivium* et le *Quadrivium* étaient émondés de tout ce qui n'est qu'orgueil, amour-propre littéraire, et visée d'ambition, ce qui me fait penser qu'il ne devait en subsister que peu de chose. On y lisait l'Écriture à l'ombre du petit cloître, on la méditait et on la pratiquait.

De cette sobriété autant morale qu'intellectuelle découlait l'harmonie de l'homme intérieur avec la nature extérieure. Les lacunes de cette éducation servaient merveilleusement Frà Angelico. Le silence se faisait dans son âme. Il percevait mieux dès lors ce bruissement des choses qui nous avertit qu'au-dessus des textes et des arguments, de l'opinion des philosophes et des élucubrations des savants, il y a ceci : savoir retrouver partout le Créateur dans la créature. Un travail s'opérait en lui.

C'était la voix du Mugello qui renaissait, plus forte, en Ombrie; c'était la leçon que chantait le peuple lui-même.

Digitized by Google

Car, il est temps de le remarquer, Foligno est à quelques lieues à peine de Todi, la patrie de Jacopone. C'est ici qu'a retenti avec le plus de force le vieux refrain : « Arrière le syllogisme — le sorite et le sophisme — l'énigme et l'aphorisme — arrière les subtilités ! » C'est ici que l'inspiration a toujours été la plus spontanée. C'est d'ici, du repli de ces collines, que les *Laudi* ont jailli. C'est ici que s'est produite l'éclosion la plus merveilleuse de poésie populaire que l'histoire ait enregistrée. Celle des *Minnesänger* allemands plonge bien par ses fines racines dans l'âme des foules, mais elle ne s'épanouit que dans l'atmosphère des cours. Les *Laudi* franciscaines, elles, naissent, grandissent, s'épanouissent au grand soleil de la place publique : dans un élan d'enthousiasme un inconnu improvise un chant religieux ; et aussitôt d'un bout à l'autre de l'horizon, mille voix le répètent, aux champs, à la maison, le long des routes, jusque sur les cimes les plus éloignées de l'Apennin. Depuis la mort du Patriarche d'Assise, la lyre italienne avait une corde de plus.

Que Frà Angelico ait entendu ses accords, qu'il en ait été ému, qu'il en ait été pénétré, le fait n'est point douteux. Pour ne parler que de ce qu'il a emprunté à Jacopone lui-même, dès longtemps on a remarqué que la danse des anges et des élus dans le *Jugement dernier* de Florence n'est que la traduction des vers suivants du chantre de Todi :

« Une ronde se fait au ciel — de tous les saints en ce jardin ; — en cette ronde vont les saints, — et les anges tant qu'il en est. — Ils vont au-devant de l'époux — et tous dansent par amour.

« En cette cour est allégresse, — et excès d'amour. — Tous vont à la danse — par amour du Sauveur....

« Ils ont tous des guirlandes — et paraissent tous jeunes...

« En cette cour, — toute chose est pleine d'amour. »

On sait aussi les liens qui unissent aux Noëls de Jacopone une des œuvres les plus délicieuses de St-Marc, celle où, abîmés dans la surabondance de leurs émotions, la sainte Vierge, saint Joseph, saint Pierre martyr et sainte Catherine adorent le nouveau-né, posé, nu, à terre, devant l'étable où rêvent l'âne et le bœuf.

C'est de Jacopone encore — et je ne crois pas que la remarque en ait été faite jusqu'ici — c'est de Jacopone, dis-je, qu'est inspirée une curieuse petite Annonciation de ce même St-Marc, que tous les amateurs d'art connaissent bien, et dont voici la description : sous le péristyle clair de la maison virginale l'ange est debout

Digitized by Google

puissant et dominateur, et l'Immaculée, les mains croisées sur la poitrine et la tête inclinée, est agenouillée devant lui tandis qu'entre les colonnes, anxieux et les mains jointes, saint Pierre Martyr, debout, écoute si le « oui » solennel va être prononcé, si le monde va être sauvé. Ce n'est là que la traduction exacte du poème où Jacopone, après avoir écouté en silence la salutation de l'ambassadeur céleste sourit, balbutie, puis soudain hésite, s'arrête, oh ! le formidable, l'angoissant problème, Marie prononcera-t-elle le *Fiat* de la seconde création ? Chancelant sous l'émotion il s'approche, et intervenant dans le colloque sacré, murmure :

« O Vierge ! ne tarde pas — dis oui, consens ! — Le monde est tout en pleurs — il attend le salut ! — au secours, souveraine ! — le monde croule ! — réponds sans délai — ne tarde pas ! »

Je pourrais noter encore que si Frà Angelico est narrateur incomparable des scènes de la Passion, c'est qu'il applique à la composition de ses fresques la méthode des merveilleux petits drames sacrés de Jacopone : intensité dans l'émotion, brièveté dans la narration, choix profond des épisodes.

C'est là un sujet qui réclamerait à lui seul toute une étude. Force est bien de le laisser. Mais il est indispensable de dire un mot des émouvants « crucifix entourés de saints » de l'Angelico.

Quiconque a passé, ne serait-ce qu'une heure, à St-Marc, conserve, ineffaçable, le souvenir de cette plainte merveilleuse de l'Église aux pieds de la croix qu'est le grand crucifix. Jamais semblable intensité dans l'expression de la douleur ne s'est vue, jamais contrastes plus frappants n'ont été ménagés dans une mélopée plus poignante. L'âme, même du plus incroyant, en est bouleversée.

Voilà, encore, un écho de l'Ombrie. C'est saint François, l'amant par excellence de la croix, le stigmatisé, le nouveau crucifié, c'est saint François le premier, dis-je, que les artistes représentèrent au pied du gibet infâme. A côté de la sainte Vierge et de saint Jean il devenait un témoin de plus du drame sacré. Puis on y ajouta saint Bonaventure, saint Louis de Toulouse, saint Antoine de Padoue, sainte Claire. Cette forme nouvelle, le crucifix à personnages, se développa surtout aux environs d'Assise, et le grand peintre dominicain n'eût qu'à l'emprunter au milieu où il vivait.

Tout d'ailleurs l'y portait, au culte de la croix. Outre le souvenir de saint François c'était, à Foligno même où il vivait, l'influence de sainte Angèle de Foligno.

Digitized by Google

Cette ville où elle était née, qu'elle avait étonnée par l'excès de ses débordements et par le scandale de ses adultères, était encore toute illuminée par l'éclat de ses visions et de ses ardeurs séraphiques pour le crucifix. Dans aucune ville de l'Italie la dévotion à la croix n'atteignait l'intensité qu'elle avait à Foligno. De véritables congrégations d'adorateurs de la croix s'y étaient fondées. Les instructions d'Angèle à ses fils spirituels y étaient dans toutes les mains.

Eurent-elles — ou plutôt, pour parler plus exactement, le livre des *Visions et Instructions* que Frà Arnaldo écrivit sous la dictée de la pénitente, eut-il de l'influence sur l'Angelico? Pour mon compte je le crois, et je la considère même comme décisive. La tendresse débordante des sentiments qui y sont exprimés et la merveilleuse plasticité des visions qui y sont décrites devaient en faire le livre par excellence du mystique dominicain pendant son séjour en Ombrie.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de la question spéciale du traité de Fra Arnaldo, la vision du crucifix hantait Foligno. L'Angelico la lui emprunta et en fit les merveilles que j'ai dites.

Ainsi l'Ombrie saturait l'Angelico d'émotions et d'images. Tout ce que depuis deux siècles le flot immense de la poésie franciscaine charriait, tombait goutte à goutte dans son âme. Un jour elle en déborderait sous la forme des fresques qui illuminent St-Marc.

Leur lumière est le reflet de l'âme ensoleillée de l'Ombrie.

Elle est le reflet aussi de ce phare éblouissant de la peinture italienne qu'est la Triple-Église d'Assise.

Ne l'oublions pas : notre bienheureux est à Foligno. Quand, aux heures apaisées du soir, il se promène loin de la ville avec quelque frère, il aperçoit, au bout de l'horizon, blotties sous les oliviers comme des alouettes au pied des genêts, la Portioncule et Rivo-Torto, et, tout-à-côté, Assise.

Assise. Dès sa plus tendre enfance, dans le Mugello, son imagination d'artiste s'est enivrée jusqu'au vertige du récit de ses merveilles. Il a entendu vanter par les petits-fils mêmes de Giotto l'attrait mystérieux du « maître de François » ; il tient de leur bouche ce qu'a fait, dans l'église supérieure, l'austère pinceau de Cimabué ; il n'ignore pas l'éblouissante série des Cavallini, des Lorenzetti, des adorables Siennois qui sont venus et ont fixé sur les murs, par la couleur, la fleur de leur pensée ; il sait que, depuis deux cents ans, les artistes de toutes les parties de l'Italie se sont

Digitized by Google

rencontrés là, et il devine l'ineffable langage que leur œuvre lui tiendra ; surtout, son cœur lui rappelle avec émotion que « par-dessus tous plane, grave, douce et sublime, l'âme même de Giotto comme une lampe de lumière sans cesse allumée sur le tombeau du Père Séraphique. » Il sait tout cela, il est à cinq lieues d'Assise, il a vingt-deux ans, et il est peintre ; vous représentez-vous combien de fois il dut s'y rendre à travers la plaine ? Et, la route faite, vous représentez-vous ce que dut être, dans la Basilique silencieuse, au cœur du reliquaire, ce tête-à-tête : Frà Angelico avec l'âme de Giotto ?

Après tout cela supputez, si vous le pouvez, ce que valurent, pour le développement de son génie, pour sa vivification, pour son exaltation, cinq années passées ainsi, en Ombrie à Foligno, près d'Assise.

***

Quand il quitta la petite ville, il avait vingt-sept ans. M. Cochin résume ainsi le temps qu'il y avait passé : « Ce sont des années de recueillement profond... Il se tait, il écoute, il voit. Son œil de peintre s'enrichit de visions nouvelles. C'est l'Ombrie, toute débordante de poésie. L'Ombrie est différente de la Toscane, l'inspiration naturelle y est plus religieuse encore. En face de ces coteaux aux lignes douces, en face de ces horizons qui s'étagent le soir jusqu'à l'infini, il semble que toutes choses soient célestes. Cette beauté spéciale donnait depuis deux siècles l'inspiration à une charmante poésie en langue vulgaire, — poésie très simple et très populaire, religieuse avant tout, où les pensées de piété trouvent leur expression en des images plastiques et naturelles. De là ces poèmes si spéciaux, les *Laudi*, louanges du Christ, de la Vierge, des Anges et des saints, chants de joie et de tristesse, de bénédiction et de repentir, ici sublimes, et là naïfs comme un bégaiement d'enfant. Ils sont toujours intraduisibles, ces vers dorés, à la rime vive et au rythme dansant ; c'est à travers les âges une délicieuse et unique chanson, la chanson franciscaine, celle du *cantique des Créatures*. Fra Angelico retrouve ici de tout près la pensée de saint François, qui a bercé son enfance et dont l'influence sur sa propre pensée paraît si évidente. »

L'art n'a qu'un but, Frà Angelico le savait dès lors : reproduire joyeusement, toujours, sans jamais se lasser, une délicieuse et unique chanson, celle du *Cantique des Créatures*. Il la fit donc

Digitized by Google

retentir sur les murs et sur la toile, à Cortone, à Florence, à Rome, partout où ses supérieurs fixèrent sa vie. Il la fit chanter aux fleurettes dont il brodait ses prairies, aux mystiques cyprès dont il les ombrageait, à la courbe harmonieuse de ses lontains, à leurs ciels de soie et d'or, aux vibrations joyeuses de sa lumière d'argent, à tout ce qu'il peignait, au brin d'herbe même qu'il faisait frissonner comme une prière au seuil de ses églises.

Il fut un poète en peinture. Il fut, des poètes de la peinture, le plus chantant. Il fut le plus simple, le plus ingénu, le plus pathétique. Il le doit au Mugello, à Fiesole, à l'Ombrie. Car c'est leur idéal qui palpite sous son pinceau [1].

H. MATROD.

1. J'ai cité souvent M. Cochin. Mais je n'ai pas dit combien sa documentation est riche et suggestive. On ne comprend Frà Angelico qu'après l'avoir lu.

Digitized by Google

PRIÈRES ET POÉSIES DU MOYEN AGE EN L'HONNEUR DE SAINT FRANÇOIS.

De bienveillants amis ont manifesté le désir de voir s'augmenter le nombre des témoignages connus de la dévotion populaire du moyen âge envers saint François d'Assise.

Aux pièces déjà publiées par les *Études Franciscaines* (tom. XIV (1905), pp. 382-390) [1] je puis en ajouter aujourd'hui trois autres qui m'ont été révélées au hasard de mes lectures et de mes recherches.

I

La première est une prière. Elle se trouve dans un ms. de la bibliothèque de Lille coté Ms. 43. Ce ms. remonte au XVe siècle. C'est un recueil de prières en flamand à l'usage de religieuses. En 1735, il appartenait à l'hôpital Comtesse de Lille. La pièce qui nous intéresse se trouve au folio 123 r°. Elle a pour titre : *Die sijn vijf blijscapen van den heilighen gloriosen vader ende confessor sinte Franciscus.*

En voici le texte :

« Verblijt (u), o heilighe Franciscus, naevolgher ende minnaer, die waert versmadende alle tijtelijke dinghen.

« Verblijt u, o heilighe vader Francisce, want u Christus gemint heeft, in denwelcken hij vermenghe die teekenen ende heimelicheiden sijnre heijligher wonden.

« Verblijt (u), o heilighe Francisce, vat der minnen dat Got overgoten heeft met ghiften der uutschinender gracien.

1. J'en profite pour corriger une erreur. Le vers 28 de la page 384 doit s'interpréter : Comme un ruisseau dans la grande mer.

Digitized by Google

« Verblijt (u), o heilighe Francisce, licht der sonnen, die verlichtes der donckender werelt met claren radien. Helpt mi te vercrijghen verlatenisse van allen mijnen sonden.

« Verblijt (u), o heilige oetmoedighe Franciscus, wech des levens, die gheleijdes met salicheiden die vechten teghen die scaren der vianden. »

M. G. Des Maretz, professeur à l'Université de Bruxelles, a bien voulu rédiger de ce texte la traduction suivante :

« Voici les cinq joies du saint glorieux père et confesseur saint Francois.

» Réjouissez-vous, ô saint François, imitateur et amant qui méprisez les choses terrestres.

» Réjouissez-vous, ô saint Père François, car le Christ vous a aimé, vous en qui il a imprimé les signes et les mystères de ses saintes plaies.

» Réjouissez-vous, ô saint François, réservoir d'amour, que Dieu a comblé des dons d'une grâce exceptionnelle.

» Réjouissez-vous, ô saint François, lumière du soleil qui éclairez le monde obscur de rayons éclatants. Aidez-moi à obtenir le pardon de tous mes péchés.

» Réjouissez-vous, ô saint et humble François, chemin de vie, qui conduisez au salut ceux qui luttent contre les cohortes ennemies. »

Telle est la prière des cinq joies de saint François. Ce mode de dévotion au séraphique patriarche n'était pas connu.

II

Inconnu également le fait de demander à saint François d'Assise la grâce de la maternité. Thomas de Celano nous rapporte bien un ou deux épisodes d'heureuse délivrance, et la gravure de Pierre a popularisé, plus ou moins exactement, l'histoire de la femme de la contrée d'Arezzo (Celano. édit. du P. Édouard d'Alençon, p. 65).

Un ms. de la Mazarine nous montre une autre dévotion. Ce ms., le n° 496, est de la fin du XVe siècle. Il est en vélin, avec lettres enluminées, encadrements et fins de lignes décorées. Des noms de saints français prouvent que ce ms. a une origine française. La prière que je transcris est au fol. 45-47, suivie de l'office de la Croix. Ce sont des vers octosyllabiques avec ce titre :

Digitized by Google

De saint françois.

O sainct françois le glorieulx
Amy de Dieu tres precieulx
Et bien eureulx confesseur,
Ie vous prie de tout mon cueur
5 Que de moy haiés souvenance.
Par la tres grande habundance
De grace de quoy fus rampli
Ie vous requier et vous suppli
Que veillés prandre ma prière
10 Et la présenter à la mere
Tres digne du doux ihesucrist,
Affin que en mon deffenist [1]
Me veillés garder, preserver
Des mauvais ennemis d'enfer
15 Et me livrer à sainct michel,
Lequel me proteget au ciel
Au reaulme de Paradis
Avecques Dieu et ses amis.
Vous promistes en vostre vie
20 Que tant que seriés en la vie
Que pour l'amour du tout puissant
Ne devoyriés [2] nullement
A ceux qui vous demanderoient [3]
L'aulmosne et vous requerroient.
25 Et pourtant tout premierement
Je vous prie tres humblement
Qu'il vous plaise me impetrer
Grace en moy de me mespriser
Les grans boubans et les esbas
30 Du monde et les vains soulas
Desqueulx ie suis toute ramplie
Par mon orgueil et ma folie.
Par la vertus de charité
Que ihesu en vous ha bouté,
35 Ie vous requiers et vous supplie
Que me donnés en ceste vie
Generation belle et bonne

1. *Deffenissement*, mort.
2. *Desvoyer*, écarter, repousser.
3. Ms. : *Demanderoient vous*.

Digitized by Google

Cy que mariage le donne,
Et ie vous prometz fermement
40 Que si me donnés ung enfant,
Vostre sainct nom il portera
En ce monde tant qu'il vivra
Et en sa vie l'aprandray
A vous amer tout que vivray,
45 Et à vous service feray
Et certain don vous offerray
Pour vostre grande saincteté
Et pour vostre grande bonté
Et pour la digne passion
50 Haiés de moy compassion
Laquelle touriours en vous eustes
Et les cinq plaies vous receustes
Es deulx mains es piez au cousté,
De ihesucrist par la bonté,
55 Et par deulx ans vous les portastes
Et au monde touriours preschastes
Que eussent touriours mension
De ceste digne passion,
Laquelle estoit anichilée
60 Et de toutes gens obliée.
Fais moy, francoys, avoir doleur
Et avoir en moy touriours pleur
De ceste amere passion
Et que aie remission
65 De mes pechés totalement
Affin que plus lealement
Puisse aler en paradis,
Et mes enfans et mes amis,
Les queulx enfans ie panse avoir
70 Et par vous, francois, recepvoir ;
Non pas par mes prieres faintes,
Mais par les voustres qui sont sainctes,
Et pour ce veillés exaulcer
Ma requeste que sans cesser
75 Ie vous fois touriours nuit et iour
En grans lermes et en grant plour.
Et pourtant priés le Seigneur
Du monde et le redempteur
Qui me doint grace tellement

Digitized by Google

80 Que puisse garder amplement
Ces benoitz dix commendemens,
Mon expoux, moy et mes enfans,
Affin que puissions parvenir
Au reaulme et l'acquerir
85 Pour la grande affliction
De la tres digne passion
De ihesucrist que il souffrit
Et pour tous en la croix mourit
Et au tiers iour resuscita
90 Et puis amprès es cielx monta
A la dextre de Dieu son pere
Ou auprès de luy est sa mere
Et vous, francois, et vous amis
Glorieulx sainctz de paradis,
95 Plaise vous de prier ihesus
Et sa mere dame delassus
Que puissions avoir le logis
Du reaulme de paradis
Pour le louer et contempler,
100 Adorer et honoürer
En chantant moult ioieusement :
Sanctus, sanctus, le tout puissant
Amen.

III

Les deux pièces précédentes sont inédites. Celle qui suit a été relevée dans un incunable de l'Arsenal (H. 14315) dont le titre est à moitié déchiré. Ce qui en reste permet cependant d'affirmer que ce volume date des environs de 1513 et qu'il fut imprimé à Lyon chez Jehan Frellon (Cf. *Trésor des livres* de Graesse. V° S. François). Il contient la traduction française de la *Legenda major* écrite par saint Bonaventure :... « Si comme vous pourés voir en ceste histoire que sainct bonaventure ordonna en latin : et ung frere de icelle ordre le translata apres en romant et fut aprové diligentement par ceulx qui avaient convercé avec sainct francoys et esté presens à son trespassement... »

Cette traduction est suivie de « devottes et consollatives exemples » tirés « des chroniques de monseigneur saint Francois lesquelles sont autentiques et véritables. »

A la fin on lit cette belle prière :

Digitized by Google

ORAISON

«O tres piteulx, tres clement, et tres humble saint Francois, nous te supplions tres humblement qu'il te plaise de nous aider à porter et honnorer la saincte croix en telle maniere que nous qui sommes foibles et non puissans, par la vertu d'icelle soions enforcez à combatre contre noz trois ennemis mortelz : la chair, le monde et le diable : et veullez impetrer graces pour nous envers dieu le createur : que par la force ne nous puissent surmonter. O pere tres saint, regarde nous en pitié, nous tes pauvres servans et servantes qui sommes desormais pauvres et mendiens : veullez nous impetrer grace envers dieu qui luy plaise de nous armer des armures de la saincte croix contre les armures du diable affin que par ses saiettes et ses dars trenchans ne nous puisse trespercer ne grever noz pauvres ames, par les merites des stigmates que tu portas en ton precielx corps, et veulles nous impetrer graces envers dieu le createur que nous puissions en ce monde tellement vivre en sa saincte crainte, tremeur et observance de ses sainctz commandemens que finablement en la fin de ceste mortelle vie nous puissions estre digne de participer avec toy de la vie eternelle. Tout ce nous vueille octroier celuy qui vit et regne par tous les ciecles des ciecles. Amen. »

Il est tout à fait probable que cette prière imprimée vers 1513 est d'une composition antérieure à cette date.

IV

Sur les poésies latines du moyen âge en l'honneur de S. François d'Assise, il y aurait davantage à recueillir [1]. Mais ici les recherches sont rendues beaucoup plus faciles grâce au *Thesaurus hymnologicus* d'Adalbert Daniel, aux quarante-cinq fascicules des *Analecta hymnica* de Blume, Dreves et Bannister malheureusement dénués de tables, et au *Repertorium hymnologicum* du chanoine Ulysse Chevalier. L'hymne des vêpres de l'office du saint: *Proles de cœlo prodiit*, l'antienne : *Propera, veni Pater*, la prose : *Caput draconis ultimum*, l'hymne funèbre *Plange turba paupercula*, dit un auteur qui résume la question [2], « furent composées par Grégoire IX. Le huitième répons : *De paupertatis horreo* par Othon

1. Cf. *Hist. litt. de la France*, t. XXII, pp. 125-126.

2. E. Pardo Bazan, *S. François d'Assise*, éd. française, p. 218. Ces attributions ne sont pas toutes incontestables. Cfr. Chavin de Malan, *Vie de S. Fr.*, pp. 465-481.

Digitized by Google

Candide, cardinal de Saint-Nicolas. Le septième : *Carnis spicam* et l'antienne *Salve Sancte Pater* avec l'élégante prose *Lætabundus* par Thomas Capuano, cardinal de Ste-Sabine. L'hymne *Plaude turba paupercula* par Reinerio Capoccio, cardinal-diacre de Ste-Marie. L'antienne *Cœlorum candor splenduit* et les deux hymnes *In cœlesti collegio* et *Decus morum, dux minorum* par Étienne de Casanova, cardinal de St-Ange. L'antienne *O martyr desiderio* et la belle prose *Sanctitatis nova signa* [ainsi que la séquence *Fregit victor virtualis*] par Thomas de Celano, l'auteur si bien inspiré du *Dies irae* »[1].

Un ms. de la bibliothèque de Douai, le 858, est à ce propos particulièrement intéressant à noter. Ce codex est du XVe siècle et provient de l'abbaye d'Hasnon. Après un texte de la *legenda major* due à S. Bonaventure, il donne, fol. 85, une *hystoria impressionis stigmatum beati Francisci* qui se termine par le *Salve Sancte Pater, patrie lux forma minorum.*

Au fol, 88vo commence un *Carmen heroicum elegiacum ad seraphicum patrem nostrum franciscum. De præconiis ejusdem.* Inc. : *Dive pater similem peperit cui semine nunqnam Femina.*

Fol. 89 v°. *Per tua sancta, pater francisce, requirere patrine stigmata...* [2].

V

Mais le plus beau morceau poétique en l'honneur de celui que Dante (*Paradiso*, chant XI), Lope de Vega et Calderon chanteront plus tard, c'est sans contredit celui que renferme le ms. f. fr. 2094 de la Bibliothèque nationale de Paris et qu'on pourrait décorer du titre de plus ancien poème français en l'honneur de S. François d'Assise. Christofani, en 1882, si je ne me trompe, nous a révélé la plus ancienne épopée en italien. Le ms. 2094 est la plus ancienne épopée française écrite à la gloire du Séraphique Patriarche. Elle est du XIIIe siècle, et en le composant, son auteur s'est plu à traduire le texte de Thomas de Celano. Chavin de Malan [3] s'est déjà plu à citer quelques pages de cet incomparable manuscrit. Maintenant que nous avons l'édition du P. Édouard d'Alençon, nous pourrons faire mieux et plus. C'est ce travail que les *Études franciscaines* espèrent offrir une autre fois à leurs lecteurs s'il plaît à Dieu.

Fr. UBALD d'Alençon.

1. Cf. *Études Franc.*, t. XVI (1906), p. 212, article de M. Gastoué.
2. Renseignements fournis par M. Rivière, bibliothécaire de Douai.
3. *Vie de S. Fr. d'Assise*, pp. 459-464.

Digitized by Google

SOURCES DE LA BIOGRAPHIE DE NICOLAS DE LYRE.

Le plus illustre des exégètes chrétiens du Moyen Age est sans contredit le franciscain du XIVe siècle, Nicolas de Lyre « *Celeber habetur in orbe ; celebratur in toto orbe sua doctrina* »[1], disait-on dès le XIVe siècle ; *Si Lyra non lyrasset, totus mundus delirasset, Lutherus non saltasset*, au XVIe. Son œuvre a obtenu un succès rare dans les fastes littéraires, succès que l'on constate par le nombre des éditions et des manuscrits[2]. Et cependant nous sommes fort peu renseignés sur les faits et les gestes du *Doctor planus et utilis;* nous n'avons pas de liste vraiment authentique de ses ouvrages.

Sans doute une foule de notices plus ou moins développées sont consacrées à Nicolas dans les histoires générales de l'Église, les annales franciscaines, les diverses nomenclatures des écrivains du Moyen Age, les histoires de l'Université de Paris, de la Normandie, de l'exégèse chrétienne ; dans les dictionnaires encyclopédiques et les biographies générales. Mais la plupart de ces menus travaux, dont j'ai eu la patience de dresser la liste aussi complète que possible, n'ont aucune valeur. Je me contenterai, pour donner l'état bibliographique de la question, de signaler au lecteur : le travail ancien et trop peu remarqué d'un savant allemand du XVIIIe siècle, M.-H. Reinhard, contre l'origine

1. Cf. Le *Liber conformitatum vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu Christi*... composé en 1385, par Bartolommeo Albizzi *(de Pisis)*, lib. I, fruct. 8, p. 2 et fruct. 11. Éd. Milan, 1510, fol. 81 vo et fol 126 ro.

2. De 1471 à 1641, plus de 100 éditions de tout ou partie des œuvres de Nicolas furent publiées. En dépouillant les catalogues de manuscrits des bibliothèques de France et des principales bibliothèques de Belgique, des Pays-Bas, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, d'Italie, d'Espagne et de Portugal, j'ai relevé plus de 800 notices de manuscrits contenant des œuvres du Franciscain.

Digitized by Google

juive de notre Franciscain, publié en 1709 à Leipzig dans un recueil intitulé : *Pentas conatuum sacrorum* [1] ; la longue notice de Hoberg, dans la 2e édition du *Kirchenlexikon* de Wetzer et Welte [2], où se trouvent consciencieusement utilisées les compilations de Du Monstier [3], L. Wadding [4], Sbaraglia [5] et Fabricius [6], ainsi que les recherches bibliographiques de Hain [7], Brunet [8], Graesse [9] et Copinger [10], mais dont l'appréciation sévère sur l'originalité et l'influence de Nicolas me paraît peu justifiée ; la brève, mais importante note de M. Jules Viard, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* [11], sur la date de la mort de notre Franciscain, note qui a provoqué mes recherches.

Relativement à l'œuvre même de Nicolas, à ses principes exégétiques, il convient de citer quelques pages de Richard Simon, dans son *Histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament* [12], de J. G. Rosenmüller, dans son *Historia interpretationis librorum sacrorum* [13] et de A. Merx, dans son livre : *Die Prophetie des Joel und ihre Ausleger* [14] et des articles importants publiés dans

1. Leipzig, 1709, in-8°, pp. 147-171. — A la Bibl. Nat. de Paris, sous la cote : Inventaire D2 3,267. — Reinhard fit paraître encore deux articles sur Nicolas de Lyre dans sa revue : *Fortgesetze Sammlung von alten und neuen theologischen Sachen* (continuation des *Unschuldige Nachrichten von alten und neuen theologischen Sachen* que fit paraître à Dresde, de 1701 à 1719, le Dr Valentin Ernst Löscher), t. I, Leipzig, 1720, pp. 240 et 551. Malheureusement il m'a été impossible de trouver cet ouvrage à Paris.

2. 2e éd. t. IX (1895) c. 321-329, v° *Nicolaus von Lyra*.

3. Arturus a Monasterio, O. M., *Martyrologium franciscanum*, Paris, 1638, in-fol., au 23 octobre.

4. Lucas Wadding, *Annales Ordinis Minorum*, Cf. 2e éd. Rome, 1733, t. v. p. 264 (ad ann. 1291, §§ 20-22.) t. VII, p. 86 (ad ann. 1328, § 22); p. 237 (ad ann. 1340, § 21) et *Scriptores ordinis Minorum*, Rome 1650, in-4°. v° *Nicolaus de Lyra*.

5. J.-Hyac. Sbaraglia, *Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum S. Francisci a. Waddingo aliisve descriptos*, Rome, 1806 in-fol.

6. J.-Alb. Fabricius, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, Leipzig, 1736. Cf. éd. Florence, t. V. (1558), v° *Nicolaus de Lyra*.

7. *Repertorium bibliographicum*, Stuttgart et Paris, 1826-38, in-8°.

8. *Manuel du libraire*, 5e éd. Paris, t. III (1862) 8° et Supplément Paris, 1878, in-8°.

9. J.-G. Th. Graesse, *Trésor de livres rares*, t. IV, Dresde, 1863, in-4°.

10. *A Supplement to Hain 's Repertorium bibliographicum*, Londres, 1895-1902, 2 tom. 4 vol., in-8°.

11. t. 56 (1895), p. 141-3 ; tirage à part, Nogent-le-Rotrou, 1895, in-8°.

12. Rotterdam, 1693, in-4° p. 477, R. Simon parle encore de Nicolas de Lyre dans : 1° *Histoire critique du Vieux Testament*, 1e éd. Paris, 1678 ; 2e éd. Rotterdam, 1685, in-4°, liv. III, ch. XI, p. 414-5; 2° *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de Ellies du Pin*, t. I (1730), p. 352-9; 3° dans une lettte de 1692, éd. par Bruzen la Martinière, *Lettres choisies*, Amesterdam, in-12, t. IV (1730), p. 211.

13. t. V. Leipzig, 1814, in-8°, p. 280-308.

14. Halle, 1879, in-8°, pp. 305-367.

Digitized by Google

Der Katholik, de Mayence [1], anonyme ; dans l'*Archiv für wissenschaftliche Erforschung des Alten Testaments* [2], par C. Siegfried dans les *Jahrbücher für protestantische Theologie* [3], par M. Fischer ; dans la *Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft* [4], par F. Maschkowski ; et dans la *Revue des études juives* [5], par Neumann [6].

Avant d'exposer ce que nous pouvons savoir de certain relativement à la carrière de notre Franciscain, je ne crois pas inutile de donner, en y joignant des observations critiques, l'énumération des documents ou textes qui justifieront mes affirmations [7].

*
* *

L'œuvre principale et d'authenticité incontestable de Nicolas de Lyre, *Postilla litteralis* [8], vaste commentaire littéral sur tous

1. Année 1859 : *Nicolaus von Lyra und seine Stellung in der mittelalterlichen Schriftauslegung ;* pp. 934-954.

2. Halle, t. I (1869), pp. 428-56 et t. II (1871) pp. 39-65.

3. Tom. XV (1889), pp. 430-471 et pp. 578-619.

4. Tom. XI (1891) pp. 268-316.

5. T. 26 (1893), pp. 172-182 et T. 27 (1893), pp. 250-262.

6. Pour les travaux anciens, où l'on trouve quelque détail utile, je renvois le lecteur aux notes qui accompagneront mon exposé. Je me fais un devoir de reconnaître ici combien je suis redevable aux judicieuses observations de M. Noël Valois et de M. Paul Meyer, mes argumentateurs lors de la soutenance de ma thèse sur Nicolas de Lyre, à l'Ecole des Chartes, pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe ; aux précieux conseils de mes maîtres : M. P. Viollet, à l'Ecole des Chartes ; M. Picavet et M. Israël Lévi, à l'école des Hautes-Etudes (Sciences religieuses) ; au bienveillant concours de camarades ou amis : MM. L. Cahen, Maurice Jusselin, Marcel Robin, Georges Smets, professeur à Bruxelles, l'abbé H. Côte, du Collège des Minimes de Lyon ; aux utiles renseignements que m'ont fournis M. Jules Soury, M. J. Viard et les PP. Antoine de Sérent et Ubald d'Alençon.

7. Dans cette énumération, je ne comprends point les textes, notamment un certain nombre de passages des œuvres authentiques de Nicolas de Lyre, qui permettent de déterminer la date de leur composition, me réservant de les signaler dans la seconde partie de ce travail : *Les œuvres de Nicolas de Lyre.*

8. Lorsque j'étudierai l'œuvre de Nicolas de Lyre, j'indiquerai suivant quel ordre les diverses parties de la Bible ont été commentées, et j'énumérerai les éditions qui en ont été données. Pour le moment, je prie le lecteur de se reporter, pour vérifier les citations, aux deux dernières et d'ailleurs les meilleures éditions de cet ouvrage :

1° *Biblia sacra cum glossa ordinaria... et postilla Nicolai Lyrani Franciscani... opera et studio theologorum Duacensium*, Douai, B. Beller, 1617, 6 vol. in-fol. A la Bibliothèque nationale de Paris, sous la cote : *Inventaire A. 1122.*

2° *Biblia sacra cum glossa ordinaria... et postilla Nicolai Lirani... ed. R. P. Doctor*

Digitized by Google

les livres de la Bible, présente quelques passages qui attestent le séjour de son auteur à Paris, à Sens et en Normandie :

1. In Josue XVI, 1 : *Et egreditur :*

Sicut tota Parisius dicitur civitas Parisiensis et tamen speciali nomine illud quod est intra duos pontes dicitur civitas respectu aliarum partium quia antiquitus extra pontes nihil erat et ideo illi qui adhuc sunt extra quando vadunt intra pontes dicunt : Eamus in civitatem. Et eodem modo illi qui exeunt locum contentum intra pontes dicuntur egredi civitate.

2. In III Rois, VII, 26 : *Duo milia bathos*, etc.

Videmus enim sensibiliter mensuras liquidorum et aridorum mirabiliter variari... Alia est enim pinta et quarta Parisius et Sancti Dionysii...

3. Præfatio in Apocal. *Oportet te iterum... Sicut.* Même renseignement.

4. In II (III [1]) Esdras, à la fin, *Ego igitur* [2].

En achevant le commentaire de ce livre qu'il avait rejeté après tous les autres, Nicolas remercie Dieu et indique le plan qu'il a suivi. Cette conclusion se termine ainsi : *Actum Parisius anno Domini M° CCC° XXX° XIII° Kalendas Aprilis.*

5. In ep. Pauli ad Romanos, X, 18 : *Et quidem in omnem terram.* Parle de l'église de St-Pierre-le-Vif, à Sens, « *in qua pluries ego fui qui hæc conscripsi* ».

6. In Amos, IX, 13 : *Ecce dies veniunt.* Même renseignement.

7. In Ezech. XLVII, 13 : *Hæc dicit Dominus*, A propos de la répartition de la terre de Chanaan entre les douze tribus : ... *Circa partes istas quatuor considerandum quod civitates hic nominatæ et loca non semper attingunt fines terminorum, sed sunt*

Leander de Sancto-Martino Benedictinus, Anvers, 1634, 6 vol. in-fol. Bibl. Nat. de Paris : *Inv. A. 1122 B.*

L'une et l'autre édition comportent la même distribution des livres saints : t. I : Pentateuque ; t. II : Josué — Esther ; t. III : Job — Ecclésiastique ; t. IV : Isaïe-Machabées ; t. V, Evangiles ; t. VI : Epitres, Actes, Apocalypse. C'est l'ordre traditionnel dans l'Église catholique ; celui adopté par Nicolas en diffère quelque peu.

1. Si l'on considère le livre de Neemie comme II Esdras.

2. Cette clausule n'a pas été reproduite dans les éditions, mais on la trouve dans les manuscrits et elle a été signalée et publiée plusieurs fois. Cf. Wadding, *Annales Minorum*, ad ann. 1291, § 21, 2e ed. 1733, t. V, p. 266 ; Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, I, (1693), c. 808 ; Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, V° *Nicolaus de Lyra ;* A. Molinier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Toulouse*, 1885, in-4° p. 12, n° 26.

Digitized by Google

propinquæ, sicut si diceretur quod villa Vernonensis [1] *est terminus Normanniæ versus Parisius, eo quod inter ipsam et rivum dividentem a Francia Normanniam non est aliquis locus notabilis nec spatium magnum terrae, sed quasi dimidia leuca.*

8. In Levitic. XIV.

... *In Normannia ulna vocatur virga* [2]...

9. Deuxième prologue *(De intentione auctoris et modo procedendi)* [3] de la *Postilla litteralis.*

... *Item omissis prologis a principio Genesis incipiam, tum quia residuum vitæ meæ non credo ad expositionem totius sacræ scripturæ sufficere...*

L'intérêt biographique de ce texte résulte du fait que, par ailleurs [4], nous savons à quelle date ce commentaire littéral de la Genèse qu'annonce ici Nicolas de Lyre, fut composé. Ce fut en 1322. Donc, à cette époque il était assez âgé pour redouter de ne pouvoir achever le travail qu'il entreprenait.

10. *Oratio seu Contemplatio de gestis S. Francisci* [5], 3e partie, commentaire du psaume : *Super flumina* [6] : « *anno mei novitiatus audivi a quodam fratre antiquo qui ordinem intraverat prope tempora beati Francisci quod beatus Franciscus adhuc vivens dixerat* [7]... »

1. Vernon, chef-lieu de canton du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux. A noter que dans le même arrondissement se trouvent Verneuil, où Nicolas aurait pris l'habit de saint François et les localités de Vieille-Lyre et Neuve-Lyre.

2. Comme l'observait M. N. Valois, on pourrait signaler encore un certain nombre de passages de la *Postilla litteralis* où Nicolas de Lyre donne l'équivalent français de certains mots latins ou de certaines mesures citées dans la Bible, notamment in Levit. ch. XI, ch. XIII, ch. XIV ; In Ezech. ch. XL et ch. XLII.

3. Ed. d'après l'édition de Douai, 1617, in-fol. t. I. par Migne, *Patrologie latine*, t. 113, c. 29.

4. *Postilla litteralis*, In Genes, I, 27, *Masculum et feminam... Tempore Philippi regis Franciæ* (Philippe II Auguste) *qui fuit nonus ante istum Carolum* (Charles IV le Bel) *qui modo regnat, anno Domini M. CCC. XXII.* A ce propos, je prie le lecteur de se reporter à la note 7 de la page 3.

5. L'authenticité de cet ouvrage jusqu'ici mise en doute est absolument certaine, comme je le montrerai plus tard. C'est pourquoi je ne me fais pas scrupule d'alléguer ce texte parmi les sources.

6. Cet opuscule consiste essentiellement en une série de 10 psaumes commentés, dont chacun commence par une des lettres du mot *Franciscus.* Le ps. *Super flumina* est le dernier de la série.

7. S. François d'Assise étant mort en 1226, nous sommes fondés à placer le noviciat de Nicolas à l'extrême fin du XIIIe siècle ; au plus tard, dans les toute premières années du XIVe.

Digitized by Google

***

Parmi les documents relatifs à l'histoire de l'Université de Paris, où Nicolas professa, plusieurs le mentionnent. Ce sont :

11. Le procès-verbal [1], daté de Paris, 11 avril 1309, de l'examen par les théologiens de l'Université, du livre de Marguerite Porete, suspecte d'hérésie. Souscrit par Nicolas de Lyre.

12. Le règlement [2] du 3 septembre 1328, promulgué par l'Université et portant qu'il ne sera accordé de lettres de scolarité aux étudiants que si les maîtres dont ils ont suivi les cours, attestent par serment leur assiduité :

Acta fuerunt hec Parisius... presentibus ad hec venerabilibus et discretis viris magistris... et Nicolao cordifero in theologia.

Les éditeurs du *Chartularium* proposent d'identifier ce Nicolas avec Nicolas de Lyre.

13-14. Les lettres du 2 janvier 1334 (n. st.) adressées par 29 maîtres de la faculté de théologie de l'Université, au roi de France, Philippe VI [3], et au pape, Jean XXII [4], sur la question de la vision béatifique. Parmi les 29 maîtres figure « *Nicholaus de Lyra, ord. fratrum Minorum* [5]. »

***

Les documents relatifs à la fondation du collège de Bourgogne à Paris nous attestent la part qu'y prit Nicolas de Lyre.

15. En mai 1325, Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon IV, comte de Bourgogne, et veuve de Philippe V le Long [6], faisait dresser [7], en son « *chastel d'Asnières* [8] », des codicilles à son tes-

1. Original aux Archives nationales de Paris, *J. 428, n° 15*. Cf. H.-Ch. Lea, *A History of the Inquisition*, II (1888), 575-8. Ch. V. Langlois, dans *Revue historique*, t. 54 (1894), p. 296 ; Denifle-Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II (1891), n° 681, et t. III (1894), p. 660.

2. Original conservé dans les *Archives de l'Université de Paris*, armoire III, A. 7, e. Cf. Denifle-Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, II, 315-6 et note 3.

3. Original : Bibl. Nat. de Paris, Ms. lat. 11744.

4. Copie dans le manuscrit latin 12971, f° 75, de la Bibl. nat. de Paris.

5. Cf. Denifle-Châtelain, *Chartularium*, II, n° 981 et notes.

6. Qu'elle avait épousé en 1307. Elle mourut à Roye, le 21 janvier 1330 (n. st.)

7. L'acte original, parchemin, scellé sur double queue en cire blanche, du sceau de Jeanne de Bourgogne, avait été déposé, ainsi que le testament de 1319, à l'abbaye de St-Germain-des-Prés et se trouve actuellement aux Archives nationales de Paris, J 404 A pièce n° 30. Inédit.

8. Près Paris.

Digitized by Google

tament du 27 août 1319 [1]. Entre autres dispositions nouvelles figurent le choix de Nicolas de Lire pour être un de ses exécuteurs testamentaires et la fondation d'un collège.

« *Item nous volons et ordenons que nostre maison Neelle* [2] *qui est admortisié par noz exequteurs soit vendue et que de l'argent soit fundé un collège de seculiers ou Reguliers ou d'autres religieux mendianz a l'ordenance de nostre amé et feal Pierre, evesque d'Ostun* [3] *et de nostre chier cousin, Thomas de Savoye* [4] *et de nostre confessor* [5], *nos exequteurs dessouz escripz et que ledit college soit fundé à l'onnour de Dieu et de sa benoite Mère et pour le remede de nostre ame et des ames de nostre tres chier monseigneur le Roy dessus dit et de nos autres parens et que le service Dieu y soit perpétuellement celebré... Item a frere Nicole de Lire, maistre en divinité vint livres une foiz... Item comme nous eussions faiz et establiz en nostre dit testament plusieurs executeurs, nous les revocons trestouz, exceptez celx qui sunt ci-dessouz nommés, c'est a savoir nostre tres chiere dame et mère, madame la comtesse d'Artoys et de Bourgogne ; nostre amé et feal Pierre Bertrand evesque d'Ostun ; nostre tres chier cousin Thomas de Savoye ; frere Pierre de la Palu et frere Nicole de Lire, ministre provincial des freres mineurs de Bourgogne* [6] *; l'arcevesque de Besançon ; l'abbé de Baume qui soit au temps de nostre decès...*

...Ces choses... Nous avons faites et ordenées en la présence des tesmoinz ci-apres escriz... frere Guillaume de Vadans, nostre con-

1. Original aux Archives nationales, J 404 A, pièce n° 23.

2. Hôtel de Nesle, à Paris.

3. Pierre Bertrand l'ancien, d'Annonay, évêque de Nevers en 1320, d'Autun le 19 mai 1322, cardinal-prêtre du titre de St-Clément, le 20 décembre 1331, mort à Montaut, près Avignon, le 23 juin 1349.

4. Qui mourut en 1334, chanoine d'Amiens.

5. En 1319, le confesseur de Jeanne de Bourgogne était le frère-mineur Jehan Viel, comme il résulte d'un passage du testament du 27 août de cette année : « *Item a frere Jehan Viel nostre confesseur cinq cenz livres.* » Cf. Arch. Nat., Paris, J 404 A, pièce n° 23.

6. Dans le testament de 1319, Nicolas de Lire n'est même pas nommé. Comme exécuteurs testamentaires, Jeanne de Bourgogne y désigne, entre autres, le ministre général des Cordeliers, le provincial de Bourgogne « *quiconques soit* ». Cela suffirait à expliquer le choix que Jeanne de Bourgogne fit de lui dans ses codicilles de 1325. On a dit quelquefois que Nicolas avait été le confesseur de la princesse. Rien n'est moins prouvé. En 1319, comme nous l'avons vu, Jeanne avait pour confesseur frère Jean Viel ; et elle ne paraissait avoir encore aucune relation particulière avec Nicolas. En 1325, son confesseur était frère Guillaume Vadenc ou Vadans (Jura, arr. Poligny), comme on le voit à la fin de ses codicilles, et il l'était encore, au moment de sa mort, comme le prouve la lettre du général des Mineurs, du 28 mars 1330 (n. st.) dont il sera question plus loin.

Digitized by Google

fesseur... [1] *Données en nostre chastel d'Asnieres, l'an de grace mil trois cenz vint et cinq, ou moys de may.*

16. Le 21 janvier 1330, Jeanne de Bourgogne mourait. Le 28 mars suivant [2], Gérard, général des Frères Mineurs, autorisait Nicolas de Lyre *(sacre pagine doctori)* et frère Guillaume Vadenc, confesseur de la reine Jeanne à l'époque de sa mort, à remplir les fonctions d'exécuteurs testamentaires de cette dernière [3].

17. Au mois de novembre suivant, Philippe VI, roi de France, achetait aux exécuteurs testamentaires de Jeanne de Bourgogne, la maison de Nesle, pour 1000 liv. par., de forte monnaie, une fois payées et 200 l. p. de revenu annuel, à prendre sur la boîte des Halles de Paris, le tout pour être employé à la fondation d'un collège à Paris [4].

18. Le 5 février 1332 (n. st.) Pierre Bertrand, cardinal du titre de St-Clément [5], et Nicolas de Lyre, des Frères Mineurs, exposent au pape Jean XXII qu'agissant en qualité d'exécuteurs testamentaires de Jeanne de Bourgogne, ils ont, nonobstant l'absence des coexécuteurs : Thomas de Savoie, chanoine de N.-D. de Paris, et Guillaume Vadenc, des Frères Mineurs, vendu l'hôtel de Nesle près Paris et, après avoir de l'argent acheté une maison sise près du couvent des Cordeliers, y ont établi la *maison des écoliers d'illustre dame, Jeanne de Bourgogne*, dont ils font connaître les statuts [6].

19. Le 28 juin 1334, Jean XXII, à Avignon, commettait l'évêque de Paris, à l'effet d'examiner et d'approuver les actes de l'exécution testamentaire [7].

1. Cf. la note précédente.

2. 5 Kal. april. 1329 (a. st.)

3. Cette lettre nous est connue par un vidimus du 28 août 1335, de Guillaume, évêque de Paris, approuvant la fondation du collège de Bourgogne et dont une copie collationnée sur l'original, le 25 avril 1500, existe aux Archives nationales de Paris, M. 107, n° 3. Publié d'après une copie collationnée sur la précédente, le 17 janvier 1660, par Félibien-Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. V, pp. 635-648.

4. Cet acte, dont l'original est conservé aux Archives Nationales de Paris, J 284, Nesle n° 3. (Copies ; ibidem, JJ 50, f° 47 et JJ 66, n° 396) a été publié par M. J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois* (1328-1350), t. I (1328-38), Paris, 1899, pp. 92, n° LXIII.

5. Cf. supra, p. 7, note 3.

6. Document des plus importants, connu par le vidimus du 28 août 1335, de Guillaume, évêque de Paris, publié, d'après une copie, par Félibien Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. V, pp. 635-648. Cf. également aux Arch. Nat., M. 107, n°s 3, 4, 5 (copies des statuts).

7. Copie collationnée sur l'original, le 7 août 1585, à Paris. Arch. Nat. M. 107, n° 2. Cf. le vidimus de Guillaume, évêque de Paris, dans Félibien-Lobineau, *loc. cit.*

Digitized by Google

20. Le 17 juillet 1334, le cardinal Pierre Bertrand, exécuteur testamentaire de Jeanne de Bourgogne, donnait procuration à son neveu, Pierre Bertrand, doyen de St-Quentin et à Rainaud des Moulins, chanoine d'Autun, pour le représenter devant l'évêque de Paris [1]. Un passage de cette procuration « *aliis nostris coexecutoribus agentibus in remoto* » semblerait établir que Nicolas de Lyre était alors absent de Paris.

21. Le 28 août 1335, Guillaume, évêque de Paris, sur le vu 1° de la bulle de Jean XXII, datée d'Avignon, 28 juin 1334 [2], 2° des procurations données à Pierre Bertrand, évêque de Nevers, ex-doyen de St-Quentin, par son oncle Pierre Bertrand, cardinal du titre de St-Clément et à Rainaud des Moulins, par le même cardinal [3] et par Guillaume Vadenc, 3° des lettres de citation de l'évêque de Paris à Thomas de Savoie, chanoine d'Amiens, du 23 octobre 1334 et 4° du certificat de la mort de Thomas de Savoie (5 décembre 1334), approuve et rend exécutoires les actes de l'exécution testamentaire de Jeanne de Bourgogne [4].

***

Nicolas de Lyre ayant été en relations avec les religieuses de l'abbaye de Longchamp près Paris, fondée en 1260 par Isabelle, sœur de saint Louis, sous le vocable de l'Humilité Notre-Dame [5], les archives de ce monastère fournissent quelques documents.

22. Passage d'un obituaire de l'abbaye, rédigé à la fin du XVe, d'après des documents plus anciens, et continué jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [6]. La prise d'habit de Blanche, fille de

1. Cf. Félibien-Lobineau. *Histoire de la ville de Paris*, t. V, pp. 635-648, d'après une copie du vidimus de l'évêque de Paris (28 août 1335).

2. Cf. supra 19).

3. Cf. supra 20).

4. Copie collationnée à Paris, le 7 août 1585, sur l'original, aux Arch. Nat. M. 107, n° 2; édité, d'après une copie collationnée à Paris, le 17 janvier 1660, sur la précédente, par Félibien-Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, t. V, pp. 635-648. On remarquera que l'évêque de Paris ne mentionne aucune procuration de Nicolas de Lyre, mais bien du cardinal Pierre Bertrand, et de Guillaume Vadenc. Quant à Thomas de Savoie, la mort l'empêcha de répondre à la citation épiscopale.

5. Cf. sur l'abbaye de Longchamps, les notes de Cocheris dans son édition de l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. IV (1870), p. 272 et suiv.; Gaston Duchesne, *L'abbaye royale de Longchamps*, Paris, 1906, in-8o, 221 pages; et le compte-rendu de ce dernier ouvrage par le P. Ubald d'Alençon, dans les *Études franciscaines*, t. XV, n° 86, février 1906, pp. 206-212.

6 Original à la Bibl. Nat. de Paris, ms. fr. 11662. Édité par A. Molinier, *Obituaires de la province de Paris*, t. I, p. 659 et suiv. A distinguer d'un obituaire moins détaillé

Digitized by Google

Philippe-le-Bel, qui eut lieu le 1er février 1319 (n. st.), y est relatée avec ce détail : ...*présent frere Nicole de Lire, adonc menistre des freres mineurs en France et tout le couvent des seurs...*

23. Cocheris, dans son édition [1] de l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, a publié, malheureusement sans donner de référence la « *Copie de mot à mot d'une letre que dame abbeesse envoia à maistre Nichole de Lire, escripte le XXXe jour de jullet l'an XXXVII.*

L'abbesse lui annonçait l'envoi d'un « *safir qui fu nostre tres chiere dame et suer Jehanne de Brabant* [2], *que Dieu absoille, pour ce que vous vous en aidiés a vostre consolation toute vostre vie.*

*
* *

Documents relatifs à l'histoire des Franciscains.

24-25. Les 4 et 7 juin [3] 1322, les Frères Mineurs réunis en chapitre général à Pérouse, rédigèrent deux manifestes sur la question, alors brûlante, de la pauvreté du Christ et des Apôtres. Parmi ceux qui signèrent ces actes figure un « *Nicolaus, minister Francie* », qualifié dans le premier de *baccalarius in sacra pagina* mais dans le second de *magister in sacra pagina.* Les originaux n'existent plus, mais nous en possédons plusieurs copies [4] et ils ont été publiés plusieurs fois, par Baluze [5], Wadding [6], Raynald [7] et Denifle-Châtelain [8].

rédigé en 1325 et continué jusqu'en 1389, qui se trouve aux Arch. Nat. L 1027 et a été édité par Cocheris, *op. cit.*, t. IV, pp. 253-60, et par A. Molinier, *op. cit.* Dans ces listes des religieuses de l'abbaye, on voit figurer une « Jehanne de Lire » qui y prit l'habit le 31 janvier 1319 et y mourut le 12 juillet 1350, éd. Molinier, p. 668 et p. 672. Cocheris émet l'hypothèse qu'elle était sœur de notre Franciscain, sans fournir d'autre preuve que l'identité du nom d'origine.

1. Au t. IV (1870), p. 273.

2. Jeanne de Brabant avait pris l'habit à Longchamps en 1303 et était morte le 1er juin 1337. Sa sœur, Marguerite de Brabant, avait pris l'habit en 1301 et était morte le 4 septembre 1334. Elles étaient filles de Godefroi de Brabant, seigneur d'Aerschot et de Vierson, qui mourut à Courtrai, le 11 juillet 1302. Cf. G. Duchesne, *op. cit.*, p. 136.

3. *Pridie nonas junii* et *septimo idus junii.*

4. Paris, Bibl. Nat., Ms. lat. 4046, f° 108 ; ibidem, lat. 5154, f° 2 (Nicolaus Minorita : *Chronicon de negotio de paupertate Christi*) ; Rome, Bibl. Vaticane, Ottob. 15. f° 8. Bandini signale à Florence, Bibl. Ste-Croix, Pluteus, 20, codex 12, une autre copie.

5. *Miscellanea*, éd. Mansi, 1762, III, 208.

6. *Annales Minorum*, 2e éd. VI, 396.

7. *Ann. eccl.*, ad ann. 1332 *(sic)* n° 54.

8. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, II, p. 277, n° 833, note 5 : les souscriptions seules in extenso.

Digitized by Google

En rapprochant ces documents du passage de l'obituaire de Longchamps dont je viens de parler et qui nous apprend qu'en 1319, Nicolas de Lyre était « *adonc menistre des freres mineurs en France* », je crois pouvoir, sans témérité, identifier avec notre Franciscain, le « *Nicolaus, minister Franciae* », des actes de Pérouse.

***

26. En 1895, M. Jules Viard, archiviste aux Archives Nationales de Paris, qui préparait alors son édition des *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois* [1], signalait dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* [2], un texte important qui établissait péremptoirement l'inexactitude de la date attribuée communément à la mort de Nicolas de Lyre [3]. On trouve en effet dans ces *Journaux du trésor* [4] que, le 20 juillet 1349, Gauthier de Chanteloup (de Cantulupi), *provisor garnisionum vinorum Regis*, était débité de la somme de 24 liv. 4 s. p., qui lui avait été versée pour l'achat d'une *queue (cauda)* de vin, effectué, par ordre de la reine, pour Nicolas de Lyre (*donandam fratri Nicholao de Lyra, ordinis fratrum Minorum, magistri in theologia*). Le reçu signé par Gauthier était daté du 6 juillet. Donc, la mort de Nicolas est postérieure au moins au 6 juillet et suivant toute vraisemblance, au 20 juillet 1349.

***

Dans le *Liber conformitatum* [5] ou plus explicitement *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu Christi redemptoris nostri*, composé en 1385, par Bartolommeo Albizzi [6] († 1401) *(de Pise, de Pisis)*, il est question en deux endroits [7] de Nicolas de Lyre :

1. Éd. Paris, 1899, in-4°, dans la *Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France*.

2. T. 56 (1895), p. 141.

3. 1340.

4. Dans l'édition de M. Viard, n. 2031.

5. Éd. Milan 1510 et 1513; Bologne, 1593. Bibl. Nat. *Rés. D 697*. Ces deux textes m'ont été signalés par M. Noël Valois.

6. Des Frères-Mineurs.

7. Livre I, fructus 8 : *Franciscus fecundatur*, 2e partie ; et *ibid.* fructus 11 : *Franciscus destinator*, 2e partie ; dans l'éd. de Milan, 1510, f° 81 v° et f° 126 r°.

L'ouvrage comprend, réparties en 3 livres, 40 *conformitates (fructus)* entre la vie de Jésus-Christ et celle de saint François. Chaque *conformitas* ou *fructus* est divisée en 2 parties ; dans la 1re, il est question du Christ ; dans la 2e, de saint François.

Digitized by Google

27. *Fructus octavus, pars 2ª* [1], dans la liste des Franciscains qui se sont distingués par la science *(scientia)*:

« *Fr. Nicolaus de Lyra primus in theologia venerandus doctor, scribendo demum contra Judeos et totam postillando scripturam divinam celeber habetur in orbe.* »

28. *Fructus undecimus, pars 2ª* [2], dans la liste topographique des couvents de l'Ordre :

« *Provincia Francie... Custodia Parisiensis habet locum de Parisiis... In hoc etiam loco jacet magister Nicolaus de Lira, natione Gallicus, qui totam Scripturam divinam postillavit et alia opera fecit. Celebratur in toto orbe sua doctrina* [3]. »

***

29. *Vita Benedicti XII prima* (XIVe siècle), rééditée par Baluze [4], ad annum 1337 :

« *Citra montes vero Parisius clarebat frater Nicolaus de Lyra Normannus ordinis Minorum, magister in theologia profundissimus qui totam Bibliam profundissime et subtilissime postillavit.* »

***

30. La bibliothèque royale de Bruxelles possède un manuscrit [5], attribué au XIVe siècle [6], contenant une partie de la *Postilla litteralis* de Nicolas de Lyre. Au dernier folio [7] se trouve une

1. Éd. Milan, 1510, fº 81 vº.

2. Éd. Milan, 1510, fº 126 rº.

3. Dans la *Chronique des 24 généraux*, antérieure au *Liber conformitatum*, que les Pères du Collège de St-Bonaventure de Quaracchi ont éditée au t. III des *Analecta Franciscana*, il n'est pas question de Nicolas de Lire, mais bien d'un *Nicolaus minister Franciæ*. Voici le passage, *op. cit.*, p. 703. *Huic fratri Alloto frater Matthaeus de Aquasparta successit electus in capitulo Montispessulani. Hic libellum quendam super declarationem regulæ contra fas per fratrem Nicolaum qui fuerat minister Franciæ editum deprehendit, qui et ipse cum aliis eidem libello faventibus contentam in declaratione pœnam tulit...* »

Mathieu d'Aquasparta cessa d'être générel en 1289. Si, comme nous l'avons vu, Nicolas de Lyre est mort après le 6 juillet 1349, il n'est pas pas vraisemblable qu'il ait été « *minister Franciæ* » avant 1289.

4. Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, 1693, c. 207, et d'après Baluze, Muratori, *Scriptores rer. Italic.*, III, 2, c. 533.

5. Sous la cote *II. 1119*.

6. Cf. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, t. I (1901), pp. 143-4, n. 266. Ce manuscrit qui faisait partie de la collection Philipps (n. 4700), a été acquis par cette bibliothèque en 1888.

7. Fº 249 rº, et non 250 comme l'indique par erreur la notice de Van den Gheyn.

Digitized by Google

curieuse [1] biographie de notre Franciscain. Comme elle est complètement inédite, je crois utile de la reproduire ici in-extenso [2].

« *Magister Nicholaus de Lyra melior* [3] *fuit Hebreus a tempore hactenus sancti Jeronimi in ecclesia. In villa enim dicta Lyra, in cujus convicinio* [4] *ego prope fui, erat pauper homo habens filium illum scolas puerorum christianorum frequentantem. Quando ergo puer iste venit ad patrem dicens : Pater, ego deberem habere doctrinale* [5], *auctores et similia, pater dixit : Vade, truphator, ad scolas Judeorum, non habeo unde libros tibi darem. Puer iste obediens venit ad Judeos, ipsum libenter suscipientes sub spe et docentes quod fieret Judeus. Ipse ergo tantum profecit quod omnium* [6] *per spiritum sanctum inspirantem factus est istorum perfidorum magister. Post hec effectus frater minor ubi tantum profecit ultra alios quasi vocatus a Deo, quod factus est magister in theologia magne reputationis. Hic satis antiquus* [7] *quia vidit libros biblie tot esse expositos allegoriis, tropologiis et anagogiis quod textus historicus, quasi totus fuit mortuus, non curatus ; zelo Dei cum timore quod non posset perficere, incepit tamen hystorialiter exponere bibliam, recipiens semper locis certis dicta Judeorum in multis eos confundens, que ego dono Dei attente legi et scripsi cum notabilibus sue expositionis. Et demum tanto tempore vixit quod expleta biblia historialiter, postea moralizabat pulcherrime : Iste quando legit istam bibliam*

1. Mais de caractère légendaire.

2. Je dois la communication de ce texte à l'obligeance de M. Georges Smets, professeur à l'Université de Bruxelles. N'ayant pu examiner ce manuscrit moi-même, je ne puis ni confirmer ni rejeter l'attribution au XIVe siècle, en particulier pour cette notice biographique. Comme je le dirai plus loin, je suis porté, en raison de son caractère légendaire, à lui assigner une date plus tardive, 1re moitié du XVe siècle.

3. M. Van den Gheyn a imprimé, en donnant l'incipit de ce morceau, *minor*. C'est une distraction.

4. Conjecture.

5. Peut-être le traité de Grammaire en vers publié sous ce titre par Alex. de Ville-Dieu.

6. Conjecture.

7. Tout ce passage « *Hic satis... confundens* » est inspiré par le 2e prologue : *De intentione auctoris et modo procedendi* de la *Postilla litteralis* (ed. d'après l'éd. de Douai, 1617, par Migne, *Patrol. lat.*, t. 113, c. 29) : « ...Sensus litteralis... videtur multum obfuscatus diebus modernis... est multum obumbratus propter modum exponendi communiter traditum ab aliis qui, licet multa bona dixerint, tamen parum tetigerunt litteralem sensum et sensus mysticos in tantum multiplicaverunt quod sensus litteralis inter tot expositiones mysticas interceptus, partim suffocatur... intendo non solum dicta doctorum catholicorum, sed etiam hebraicorum ad declarationem sensus litteralis inducere. Aliqua etiam dicta Hebreorum valde absurda... interponam non ad tenendum ea... sed ut per hæc appareat quanta cecitas contigerit in Israel... Item omissis prologis a principio Genesis incipiam, tum quia residuum vite mee non credo ad expositionem totius sacre scripture sufficere... »

Digitized by Google

secuti sunt eum viri magni nobiles de scola volentes reverentialiter deducere. Hoc perpendens, retrospiciens dixit. Quo tenditis, filii, quo tenditis ? Et illi : Volumus vos, magister, deducere. Iste : Non, filii, non, ite vias vestras, nolo habere caudam, hoc est : Nolo associari a multis, quia pauper frater sum. Sepultus est Parisius ad minores in loco capitulari. Et sic est finis. Sit laus et gloria trinis [1]. »

***

Pour clore cette liste des sources de la biographie de Nicolas de Lyre, il me reste à signaler trois épitaphes latines dont l'une est en prose et les deux autres, en vers [2].

L'épitaphe en prose aurait été gravée sur la tombe même de Nicolas de Lyre, dans la salle du chapitre du grand Couvent des Cordeliers, à Paris [3]. L'église de ce couvent fut détruite le 15 novembre 1580 par un terrible incendie qui sans doute endommagea sérieusement la sépulture de notre Franciscain. En 1631 en effet, Mathieu Doles, gardien de cette maison, la fit restaurer. Une nouvelle épitaphe, reproduisant, avec quelques additions, la première, fut gravée sur la tombe. L'une et l'autre inscriptions ont disparu, mais il nous reste des copies qui nous font connaître ce document, dans ses deux états successifs. Pour le premier état (avant 1631), toutes les copies que je connaisse [4], à mon sens, dérivent de celle qu'a publiée Gonzaga, en

1. Grandjean, dans son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liège*, Liège, 1875, in-8°, p. 26, n. 35, signale en tête d'un manuscrit de la *Postilla litteralis*, du XVe siècle, provenant du couvent des croisiers de Liège, et coté *148*, une biographie de Nicolas de Lyre. Je n'ai pu jusqu'à présent me renseigner sur ce document.

2. Ces épitaphes mériteraient une étude critique minutieuse que, *brevitatis causa*, je n'entreprendrai pas ici. Je me bornerai à exposer brièvement ce qu'il est nécessaire de savoir pour se rendre compte de la valeur historique de ces documents, me réservant de publier à bref délai un article spécial sur ce sujet.

3. Cf. sur ce couvent une longue et soigneusement documentée notice, au t. III, (1900) de l'*Épitaphier du Vieux-Paris*, d'E. Raunié, dans la collection de l'*Histoire de la ville de Paris*, in-4°.

4. Gonzaga, *De origine seraphicæ religionis*, Rome, 1587, p. 123. Arthur Du Moustier, *Martyrologium franciscanum*, 1638, p. 485 ; L. Wadding, *Annales minorum*, 2e ed., t. VII, p. 237 — *Scriptores ordinis Minorum*, 1650, p. 265; M-H. Reinhard, *Pentas conatuum sacrorum*, 1709, p. 161 ; Ms. 1422 (anc. 1337) de la bibliothèque de la ville de Lyon, postérieur à 1744, f° 244 (communication de M. l'abbé H. Côte, professeur aux Minimes de Lyon). Tous ces auteurs, de leur propre aveu, avaient consulté Gonzaga. Au premier abord il semble difficile de rattacher à Gonzaga la copie de Wadding, parce que ce dernier publie le texte avec la disposition qu'il pourrait avoir sur une pierre tombale, à lignes inégales, ce que ne fait pas Gonzaga. Mais cette disposition est purement fantaisiste, puisque Wadding déclare, reproduisant d'ailleurs Gonzaga, que le texte était gravé sur le

Digitized by Google

1587 ; pour le second état, 3 copies peuvent être considérées comme indépendantes les unes des autres, celles de Megret [1], de Le Maire [2] et de Piganiol de la Force [3]. Voici le texte ; les mots en italique représentent les additions faites en 1631 au texte primitif :

« Hic jacet frater Nicolaus de Lira, sacre theologie venerabilis doctor, cujus vite et doctrine fama diffusa est per diversa mundi climata; postillavit enim *primus sacra* Biblia ad litteram a principio usque ad finem *multaque alia scripsit volumina* [4] ; provinciae [5] Franciae alumnus, in conventu Vernoliensi [6], custodiae Normanniae, habitum Minorum accepit, quem honorifice exemplariterque quadraginta octo [7] annis portavit, *et illustrissimae Johannae de Burgundia, quondam Franciae et Navarrae reginae necnon Atrebatensis et Burgundiae comitissae, etc..., a confessionibus et extremae voluntatis executor fuit* [8] mortemque obiit anno Domini M CCC XL die XXIII Octobris. »

Frater Mathaeus Doles, rhedonensis, doctor Parisiensis et hujus conventus gardianus, ob summam in beatum doctorem pietatem, hunc tumulum et reliquum hujus capituli ornatum erigi et restaurari curavit, anno Domini M. DC XXXI [9]. »

pourtour de la pierre tombale *(in cujus circuitu hæc inscripta sunt)*. Quant à la variante dont il va être question, Wadding prévient lui-même qu'il corrige la leçon de Gonzaga.

1. *Recueil d'épitaphes*, 1667-Inédit, Bibl. Nat. Paris, Fr. 32707, p. 227.

2. *Paris ancien et nouveau*. Paris, 1698, p. 488.

3. *Description historique de Paris*, t. VII (1765), p. 38.

Autres copies : Ms. 11-479 de la Bibliothèque de la ville de Paris, p. 144-5 (communication de M. L. Cahen), d'après Le Maire, et E. Raunié, *op. cit*, t. III, p. 393, d'après Megret et Piganiol.

4. Il faut rapprocher de ce passage les textes du *Liber Conformitatum* cités plus haut : *F. N. de Lyra primus* in theologia venerandus doctor ..... totam Scripturam divinam postillavit et *alia opera* fecit..., Celebratur *in toto orbe* sua doctrina.

5. La copie de Gonzaga et ses dérivées portent ici : *Is enim* provinciæ. Dans la 2e rédaction, *is enim* a été supprimé.

6. *Vernolium*, Verneuil, dép. Eure, arr. Evreux.

7. Dans sa copie qui représente le 1er état du texte, Gonzaga donne 68. Mais, comme l'observe L. Wadding, *Ann. Min*, 2e ed, t. VII, p. 264, c'est peut-être une erreur de transcription. En effet, plusieurs auteurs antérieurs à Gonzaga qui, sans parler de l'épitaphe, indiquent le nombre d'années passées par Nicolas dans l'Ordre de S. François, donnent le chiffre 48. Ainsi le *Firmamenta trium ordinum beatissimi patris nostri Francisci*, ed. Paris, 1512 (a. st.), f° XLII : *Ingressus est autem viam universe carnis anno Domini M. CCC, XLIX. die XIIII mensis Octobris, anno ab ingressu ordinis XLVIII.* Ainsi encore, Jean Rioche, *Compendium temporum*. Paris, 1575, f° 361 v°.

8. Cf. plus haut les documents relatifs à la fondation du collège de Bourgogne, à Paris.

9. Le m. 11-479 de la Bibl. de la ville de Paris porte ici : 1591 ; évidemment par suite d'une erreur de lecture ; un 5 à boucle presque fermée se confond aisément avec un 6 et de même un 3, avec un 9.

Digitized by Google

Remarques à faire sur ce document :

1° La date de 1340 assignée à la mort de Nicolas, dans la première comme dans la deuxième rédaction, est fausse, puisque nous savons [1] qu'en 1349, notre personnage vivait encore.

2° La rédaction de 1631 fait de lui le confesseur de Jeanne de Bourgogne. Il faut poser un point d'interrogation, puisque, au moins en 1325 [2] et au moment de la mort de la princesse (janvier 1330) [3] frère Guillaume de Vadans ou Vadenc exerçait ce ministère.

3° Même dans son premier état, l'épitaphe fait allusion à la réputation quasi mondiale de Nicolas Nicolas [4]. Ne serait-elle pas par suite passablement postérieure à sa mort? Toutefois n'oublions pas que, dès 1385, Bartolommeo Albizzi, dit de lui : *Celebratur in toto orbe sua doctrina* [5].

32. Indépendamment de cette épitaphe en prose, on aurait fait graver sur une plaque de marbre noir, fixée dans le mur tout près du tombeau, une autre épitaphe plus longue et en vers. A la suite de je ne sais quelle circonstance, peut-être de l'incendie de 1580, en tout cas, avant 1594, elle aurait été déplacée et même regravée, puisqu'à cette date, N. Chytraeus [6] la signale dans une chapelle du cloître, sur une table d'airain *(in sacello ambulationis orientalis in tabula aenea litteris aureis)*.

Plus tard, fut-elle de nouveau déplacée et transportée dans le chœur de l'église, comme l'indique l'*Inventaire* de Mouchy [7]? C'est possible ; en tout cas, table de marbre et table d'airain ont

1. Par la mention des *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*. Cf. supra.

2. Codicilles de Jeanne de Bourgogne, de mai 1325. Cf. supra.

3. Lettre de frère Gérard, général des Mineurs, à Nicolas de Lyre et Guillaume de Vadenc, du 28 mars 1330. Cf. supra.

4. *Cujus vitæ et doctrinæ fama diffusa est per diversa mundi climata.*

5. *Liber Conformitatum*, ed. Milan, 1510, f° 126. D'ailleurs en 1380, don Pedro Tenorio, archevêque de Tolède, léguait au chapitre de son église, outre sa bibliothèque, une somme de 1000 florins pour acquérir divers ouvrages et notamment les commentaires de Nicolas de Lyre (Testament de don Pedro Tenorio, inédit ; aux Archives du chapitre de Tolède. Communiqué par mon confrère et ami, M. Marcel Robin, à la suite d'un voyage scientifique en Espagne). En 1354, Gottfried, abbé d'Halsprunn (Heilbronn), faisait acheter pour son couvent un exemplaire de la *Postilla litteralis*. (J. C. Irmischer, *Handschriften-Catalog der königlichen Universitäts-Bibliothek zu Erlangen*, 1852, in-8°, p. 148, n° 495.

6. Nathan Chytraeus, *Variorum in Europa itinerum deliciæ*. Herbornæ, 1594, in-4°, pp. 714-5. A la Bibl. Nat. de Paris, sous la cote *G. 10806*.

7. Mouchy, *Inventaire des sculptures et statues de la Maison des Cordeliers, 15 décembre 1790*. Ms. aux Archives Nationales de Paris. *S. 4161* ; édité dans *Nouvelles archives de l'art français*, t. VIII, pp. 265-293.

Digitized by Google

disparu et de l'épitaphe, il ne reste qu'un certain nombre de copies. Sur 25 que j'ai recueillies, 11 seulement [1] semblent indépendantes et avoir servi de sources aux autres, comme le prouve, soit l'aveu formel des auteurs [2], soit la présence de telle particularité qui rend la parenté indéniable [3]. Encore faut-il remarquer que trois d'entre elles sont incomplètes, celles de Rioche, de H. Willot et de Lebrasseur. Voici, examen fait de ces copies, le texte de cette épitaphe, tel que je propose de le restituer :

Ne meme ignores properans dum plurima lustras
Qui sum ex his nosces que pede busta teris ;

1. *Firmamenta trium ordinum S. Francisci*, Paris, 1512, f° IX.
J. Rioche, *Compendium temporum*, Paris, 1576, f° 360 vo.
(Malheureusement incomplète.)
A. Thevet, *Les vrais portraits et vies des hommes illustres*, Paris, 1584, in-fol. ; liv. III, ch. 74, fo 151.
F. Gonzaga, *De origine seraphicæ religionis*, Rome, 1587, p. 123.
Bonfons-Rabel, *Les Antiquitez, chroniques et singularitez de Paris*, Paris, 1586-88, 2 vol. in-8°, t. II (1588), p. 93.
Nathan Chytraeus, *loc. cit.*, 1594.
H. Willot, *Athenæ orthodoxorum sodalitii Franciscani*, Liége, 1598, in-8°, p. 283. Incomplète.
F. Sweertius, *Selectæ Christiani orbis deliciæ*, Cologne, 1608, in 8o, p. 606.
L. Wadding, *Scriptores ordinis Minorum*, éd. 1650, p. 267.
J. Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*, 1e éd. 1736, éd. Florence, t. V, p. 114.
Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, Paris, 1722, in-4o, p. 236. Malheureusement incomplète.
2. C'est le cas pour les copies de :
Mégret, *Recueil d'épitaphes* (Bibl. Nat. Fr. 32707, f° 366.)
A. Thevet, *Histoires des plus illustres et sçavans hommes*, Paris, 1671, 9 vol. petit in-4°, t. 2, p. 211.
R. Simon, Lettre de 1692, éd, dans *Lettres choisies*, 1730, t. IV, p. 211.
J.-C. Wolf, *Bibliotheca hebræa*, Leipzig, 1715, in-4°, t. III, p. 836.
Piganiol de la Force, *Description... de la ville de Paris*, t. VII (1765), p. 39.
Ms 11-479 de la Bibliothèque de la ville de Paris, t. I, p. 145.
(Communication de M. L. Cahen, archiviste paléographe).
Raunié, *Epitaphier du Vieux-Paris*, t. III (1901), p. 394, n. 1310.
3. Ainsi la glose marginale : *magistri Sententiarum* que Wadding donnait pour expliquer un vers de l'épitaphe *(Quos in sensa Petri...)*, a été insérée dans le texte par l'auteur du manuscrit 1422 de Lyon (F° 244) ; de même encore, la leçon curieuse *Verniolum* pour *Vernolium* de la copie du *Firmamenta* (1512) se retrouve dans la copie de L. Wadding, *Annales Minorum* cf. 2e éd. t. VII, p. 237-8, et dans celle de Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, 1668, t. IV, p. 976-7. Enfin, Arthur Du Monstier, *Martyrologium Franciscanum*, 1638, p. 485, cite Gonzaga, *De origine seraphicæ religionis* et fournit un texte absolument identique. En raison de la même identité de texte et de variantes, je rattache à la copie de Gonzaga, celle de la *Biblia sacra... cum Postilla Nicolai de Lyra*, éd. Paris, 1590, 6 vol. in-fol. ; en tête du t. I.

Digitized by Google

Lyra, brevis vicus, Normanna in gente celebris [1],
Prima mihi vite janua sorsque fuit;
5. Nulla diu mundi tenuit vesania natum,
Protinus evasi relligione Minor
Vernolium [2] admisit currentem ad sacra tironem [3]
Et Christi docuit me domitare jugo;
Ut tamen ad mores legis doctrina [4] beate
10. Addita [5] planaret simplicitatis iter
Artibus ipse piis et Christi dogmate fretus
Parisius cepi sacra magisterii
Et mox queque vetus et queque recentior affert
Pagina, Christicolis splendidiora dedi;
15. Littera nempe nimis que quondam obscura jacebat
Omnes per partes clara labore meo est
Et quos sepe locos occidens littera tradit
Hos typice humanis actibus exhibui;
Extat in Hebraeos sanctissima [6] condita turris,
20. (Nostrum opus), hand ullis comminuenda petris [7]
Insuper et nostri releguntur sepe libelli,
Quos in sensa Petri [8] quattuor arte tuli
Est quoque Quodlibetis non irrita gloria nostris,
In qua tu justus arbiter esse potes
25. Non tulit hec ultra, vitam proferre merendo
Omnipotens Dominus, quo sumus et morimur:
A cruce [9] tu cujus numeres si mille trecentos

1. Célèbre précisément, je crois, à cause de notre Franciscain.

2. Var. *Verniolum*. dans la copie du *Firmamenta*, 1512.

3. La quantité de *tironem* rend le vers faux.

4. Variantes : *documenta ;* N. Chytraeus, Sweertius.

5. Variante : *adiit : Firmamenta* et L. Wadding, dans *Annales Minorum*, 2e édit., t. VII, p. 237 ; *adyta :* F. Gonzaga ; *abdita :* F. Sweertius et ses dérivées (Richard Simon, Wolf, Piganiol, Ms. 11-479 de la bibl. de la ville de Paris), L. Wadding dans ses *Scriptores ord. Minorum ;* Fabricius et ms. 1422 de la ville de Lyon.

6. Var. *Fortissima :* A. Thevet (1584) ; *firmissima ;* Bonfons-Rabel (1588); N. Chytraeus (1594). Comment expliquer des variantes aussi considérables que *documenta* et *doctrina*, *sanctissima* et *firmissima* ou *fortissima*. Est-ce fantaisie du copiste? Est-ce l'effet d'une restitution hasardée d'un texte peu lisible? Est-ce remaniement de l'inscription lorsqu'elle fut déplacée et peut-être même regravée? Il est bien difficile de prendre parti.

7. Gonzaga et d'après lui Du Monstier donnent *communienda*. C'est plus satisfaisant pour le sens, mais médiocre au point de vue prosodique.

8. Ici, le manuscrit 1422 de Lyon ajoute : *Magistri Sententiarum*. Il intercale dans le texte la glose marginale de L. Wadding, *Scriptores Ordines Minores*.

9. Le ms. 1422 de Lyon ajoute ici *Nativitate* s'inspirant évidemment comme plus haut de la glose marginale de L. Wadding, *Scriptores Ord. Min. ; minus critice pro Ortu*, pour expliquer que dans le compte des années, en dépit de l'expression *a cruce*, il faut partir non de la *Passion*, mais de la *naissance* du Christ.

Digitized by Google

Adjungens una [1] quattuor et decadas
Illo me rapuit mors omnibus æmula cyclo
30. Cum micat octobris terna vigena [2] dies ;
I jam quo tendis, Nicolai illectus amore,
Quo doctore tibi lex reserata patet.

Observations.

1° Tant au point de vue littéraire qu'au point de vue de la versification, cette pièce de vers est extrêmement médiocre. Cela explique les variantes de détail que présentent les copies. L'original ayant disparu, on a cherché à améliorer le texte, à éclaircir les périphrases compliquées et obscures, à réparer les fautes de prosodie. Mais je suis persuadé que ces corrections ne nous rapprochent point du texte authentique.

2° M. J. Viard [3] a déjà fait remarquer que les vers 27 et 28 renferment une grave inexactitude. Comme le prouve le texte des *Journaux du Trésor* qu'il a signalé et dont j'ai parlé plus haut, Nicolas n'est point mort en 1340, puisqu'il vivait encore le 6 juillet 1349. M. Viard en tire argument pour suspecter non seulement l'authenticité de l'épitaphe, mais encore l'exactitude des autres renseignements qu'elle nous fournit, notamment l'origine normande. La conclusion me paraît excessive. D'abord est-on bien sûr que le distique :

A cruce tu cujus numeres si mille trecentos
Adjungens una quattuor et decadas,

doive se traduire par 1340 ? Quel point de départ faut-il adopter? *A priori*, l'expression *a cruce* indiquerait la Passion du Christ, ce qui donnerait :

$$1300+40+33=1373$$ [4].

1. Var. *unam* : L. Wadding, *Scriptores Ord. Min.* : *uni* : Fabricius. Cette variante est importante pour le compte des années, car au lieu de 4 décades i. e. 1340, on en aurait 5, c'est-à-dire 1350.

2. Fabricius signale en note, mais sans référence, la variante *novena*, peut-être n'est-ce qu'un essai de rendre le vers correct au point de vue prosodique. La date du 14 octobre, au lieu du 23, étant donnée par quelques auteurs, comme on le verra plus loin, j'avais songé à proposer la correction *terna undena*. Mais la périphrase serait bien extraordinaire et je ne puis la présenter que comme une pure conjecture.

3. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 56 (1895), p. 141.

4. Il serait bien difficile de faire concorder cette date avec les renseignements que nous possédons par ailleurs sur la carrière de Nicolas et sur l'époque de composition de ses ouvrages. Par exemple, nous avons vu plus haut que notre Franciscain en 1322 se jugeait assez âgé pour redouter de ne pouvoir achever l'œuvre qu'il entreprenait. S'il avait vécu jusqu'en 1373, il serait mort plus que centenaire.

Digitized by Google

La leçon *una* est-elle bien certaine ? Deux ou trois copies donnent les variantes *unam* et *uni ;* ce qui permettrait de traduire : 1300 + 40 + 10 = 1350.

Mais admettons, ce qui d'ailleurs me paraît plus vraisemblable [1], que l'auteur de ce petit poème ait cru que son héros était mort en 1340, que faut-il en conclure ? Simplement qu'il s'est trompé et que par suite il a rédigé son éloge longtemps après la mort de Nicolas [2]. De composition tardive également est la première épitaphe en prose (dans son premier état) [3], puisqu'elle reproduit la même erreur. Mais point n'est besoin d'y voir un faux fabriqué pour accréditer la thèse de l'origine normande. Cette origine en effet est attestée par d'autres documents, divers passages de la *Postilla litteralis*, le *Liber conformitatum* (1385) et la *Vita Benedicti XII*, cités plus haut.

Une objection grave pourrait m'être faite, si l'on devait s'en tenir à ce que dit Gonzaga [4] touchant la date de l'établissement des Frères-Mineurs à Verneuil. D'après lui, ils ne s'y seraient installés qu'en 1310. Or, l'épitaphe (v. 5-8) nous apprend que Nicolas est entré jeune, au couvent des Mineurs de Verneuil :

Nulla diu mundi tenuit vesania natum
  Protinus evasi relligione Minor
Vernolium admisit currentem ad sacra tironem.

Mais Gonzaga, comme d'ailleurs le supposait déjà Wadding [5],

1. Pour deux raisons : 1° à cause de l'épitaphe en prose, qui donne également 23 octobre 1340 ; 2° à cause de la date du 14 octobre 1349, fournie par quelques chroniqueurs et qui me semble la date probable de la mort de Nicolas, comme je le dirai en son lieu ; 3° enfin, parce que les leçons *unam* ou *uni* ne sont fournies que par deux ou trois copies. Il est vrai que, si dans l'inscription ce mot était abrégé *unā*, on s'expliquerait que la plupart des copistes aient transcrit *una* simplement.

2. La copie la plus ancienne, que je connaisse, est de 1513 (n. st.), date de l'édition du *Firmamenta*.

3. La copie la plus ancienne de cette épitaphe, fournie par Gonzaga, est de 1587. Il est à remarquer que le Firmamenta ne la donne pas, bien qu'il rapporte *in extenso* celle en vers.

Pourrait-on en déduire, qu'elle est postérieure à 1513 et à l'épitaphe en vers ? M. N. Valois, dont les observations m'ont été très utiles dans cette question des épitaphes, ne le croyait pas et me faisait remarquer que le rédacteur de l'épitaphe en prose, n'étant pas gêné par la versification, n'aurait pas manqué de profiter des détails que lui fournissait l'épitaphe en vers et partant, au lieu de se borner à mentionner la *Postilla litteralis*, de signaler comme elle, ses autres ouvrages. Sans doute, mais il pouvait être gêné par le défaut de place ; nous avons vu que, dans son premier état, l'épitaphe en prose était gravée sur le pourtour de la pierre tombale.

4. *De origine seraphicæ religionis*, p. 568.

5. *Annales Minorum*, 2e éd., t. V, ad ann. 1291, p. 264.

Digitized by Google

se trompe. Dès 1267 au moins les Mineurs étaient établis à Verneuil. Ils figurent en effet sur un projet de liste de maisons religieuses auxquelles, à cette date (11 et 12 avril 1266 a. st.), Alphonse de Poitiers voulait faire des libéralités [1].

Quant à déterminer l'époque de rédaction des deux épitaphes, laquelle est antérieure à l'autre, les éléments de solution font complètement défaut; je me contenterai de proposer, au sujet de leur origine, l'hypothèse suivante :

Sur la tombe de Nicolas de Lyre, au couvent des Cordeliers de Paris, on aurait gravé une épitaphe succincte portant la date du

XIIII ou XXIII octobre M. CCC. XLIX.

L'usure des caractères aurait permis de confondre XIIII et XXIII, M CCC XL et MCCC XLIX.

Ainsi s'expliqueraient les dates du 23 octobre 1340 et du 14 octobre 1349 assignées à la mort de notre personnage soit par les rédacteurs des deux épitaphes postérieures, soit par divers chroniqueurs [2].

33. Valère André, dans sa *Bibliotheca Belgica* [3], rapporte d'après Antonius Julianus [4] une autre épitaphe en vers, comprenant 10 distiques et nous présentant Nicolas comme originaire de Lire en Brabant :

Stemmata majorum quisquis longo ordine, Lector,
  Annotare soles atque stupere viros;
Quos Jovis ex cerebro sapiens dea nata Minerva
  Inter Socraticos Platonicosque locat;
Hunc mirare, precor, rerum cui provida nomen
  Victricis populi Græcia clara dedit,

1. Paris, *Archives Nationales*, J 317 (Toulouse, VIII, n° 45), ed. E. Berger, *Layettes du trésor des Chartes*, t. IV, p. 211 b. Sur ce projet de liste, les Mineurs de Verneuil furent rayés par Alphonse de Poitiers et de fait, sur la liste définitive, ils ne figurent plus.

Gonzaga signale, sans préciser, un acte de Louis X, (?) de 1310, en faveur des Mineurs de Verneuil. De ce roi je n'ai trouvé qu'une donation de mai 1315 : Arch. Nat. JJ 52, n° 70, f° 35 v°.

2. *Firmamenta*, J. Rioche, H. Willot, Bellarmin (*De script. eccl.*, ed. Labbe, 1658, p. 369), etc...

3. Valerius Andreas, *Bibliotheca Belgica*, Louvain, 1643, pp. 690-1.

4. Dans sa Præfatio in Lyrani, *Postillæ majores* ed. Cologne, Quentel, 1505. En dépit de mes recherches, je n'ai pu mettre la main sur cette édition, ni même en trouver mention dans les bibliographes. Je ne connais jusqu'ici que le *Preceptorium* de Nicolas de Lyre qui ait été édité en 1505 à Cologne par Quentel et les *Postillæ majores* de Guillaume de Paris, Cologne, Quentel, 1505, que signale Panzer, *Ann. typ.*, t. VI, à l'année 1505, d'après Weislinger, 101.

Digitized by Google

Cui veteris perhumana dabat Brabantia Lyræ
  Cognomen, Lyra nam fuit urbe satus [1];
Parrisios inter præstans quem Gallia scitos
  Doctrina insignem fecerat atque virum,
Tum fulva indutus tunica quam sæcula spernens
  Franciscus primo consuit arte pia,
Nocturnis studuit nimis impallescere chartis
  Dogmata silenti murmure sacra parans,
Scilicet et sanos pro posteritate labores
  Constituit, Christum qui docuere sequi;
Ast ubi Theiologos *(sic)* pugnax sententia læsit,
  Lombardi exposuit scripta quaterna viri;
Hierophante Deo sedet hinc diademate fulgens
  Et Brabantico gloria digna solo.

Que cette épitaphe prétentieuse, avec son jeu de mots sur le nom grec Νικολαος *(victricis populi)*, sa mention de Jupiter, de Minerve, des Socratiques et des Platoniciens n'ait aucune authenticité, personne ne songera à le contester. C'est un éloge composé à l'époque de la Renaissance, évidemment dans le but de revendiquer pour le Brabant la gloire d'avoir donné naissance au célèbre exégète [2]. Valère André d'ailleurs avoue lui-même sa défiance à l'égard de ce document : *Ego tamen Epitaphium illud supposititium crediderim in quo non semel contra Poetarum modulos peccatum* [3]. Pour d'autres motifs, nous serons de son avis.

*
* *

Telles sont, à ma connaissance du moins, les sources que l'on peut utiliser pour donner de l'illustre Franciscain du XIVe siècle, une biographie, bien sommaire sans doute, mais du moins authentique [4]. Ce sera l'objet d'un prochain article.

Henri LABROSSE,
Archiviste paléographe.

1. Lier (Lierre, *Lira*), en Belgique, province d'Anvers, arr. de Malines, à 13 km. N.-N.-E. de cette ville, au confluent de la grande et petite Nèthe, existait déjà au IXe siècle et faisait partie du duché de Brabant au XIVe. Cf. Vivien de St-Martin, *Dictionnaire de géographie*, Vo *Lier*.

2. A moins que ce ne soit qu'un exercice littéraire composé par un partisan de cette thèse, dans lequel on aura vu une épitaphe.

3. *Loc. cit.*

4. Quant aux renseignements que fournissent plusieurs auteurs du XVe ou même du XVIe, n'ayant pas véritablement le caractère de *sources*, ils ne pouvaient figurer dans cette liste. Mais ils seront signalés au cours de l'exposé biographique qui va suivre.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DES RÉCOLLETS DE VALENCIENNES.

(Suite et fin [1].*)*

ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE-L'EXPULSION DES RÉCOLLETS.

Les derniers Religieux. — Cette fondation plusieurs fois séculaire touchait à sa fin. Si étrangers qu'ils fussent demeurés par leur ministère et par la simplicité de leur vie aux questions qui se débattaient autour d'eux, les Récollets ne devaient pas échapper aux coups que l'on préparait contre la Religion.

Plus populaires, ils étaient plus menacés, toutes les armes, celles du ridicule surtout, furent essayées contre eux. Aux visites domiciliaires destinées à ébranler leurs résolutions et qui les trouvèrent, pour l'immense majorité, fermement attachés à leurs vœux et à leur résidence, allaient succéder d'autres mesures, préludes de leur expulsion ; et bientôt la désaffectation de leur couvent devait en amener la ruine presque complète.

Les Récollets avaient en France en 1770, 223 maisons avec 2534 religieux ; nombre qui se réduit à 1558 religieux en 1790. Notre communauté qui était de 36 Pères et 14 frères vers 1680, comptait encore 49 membres en 1783 malgré les agissements de la commission des réguliers (1766).

Nous n'y voyons pas de changements dans l'année 1789 et même en 1790. Nos Récollets sont alors 22 prêtres et 8 frères convers. Ils reçoivent encore exactement de la ville leurs honoraires ordinaires pour divers services d'intérêt public, tant pour les Avents qu'ils ont prêchés en 1788 et pour le Carême de 1789,

1. Voir *Études Franciscaines*, août 1906.

Digitized by Google

que pour les sermons du jour de la Fête-Dieu, du jour de la procession patronale et de S. Gilles, patron de la ville. En 1790, leurs honoraires sont de 144 l. pour la célébration de la messe aux prisons, les jours de dimanches et de fêtes. L'aumône de 120 l. pour achat de beurre leur est pareillement continuée, car la population de Valenciennes paraît montrer peu d'empressement à suivre le mouvement révolutionnaire. D'autre part, en cette même année 1790, la Nation leur promet une pension comme à tous les autres religieux et dès lors la municipalité nouvelle affecte de les regarder comme riches puisqu'ils sont rentés. Aussi sont-ils soumis à certains droits que jusque-là ils n'avaient pas à payer ; il est vrai que, en même temps, la ville leur assure un secours sur la caisse des Cordeliers pour fournir à quelques impôts. Maintenant qu'ils sont pensionnés (du moins a-t-on fait espérer aux Pères 700 liv. et 300 aux frères), ils pourront avec leur argent trouver à se loger ailleurs.

Dans le registre aux contributions patriotiques pour 1792 nous relevons les noms de quinze Récollets : les pères versent les uns 66 l. 13 s. les autres 58 l. 6.8 et les frères 41 l. 13 soit le $^1/_{12}$ de la pension toujours promise.

En l'an IV, il n'y aura encore que 2 récollets pensionnés en ville, ce sont : les deux frères Vuillot et Taisne.

Pour le moment, la municipalité n'a rien plus à cœur que leur sortie, aussi cette question ne cessera d'être remise en délibération pendant le cours de l'année 1791. Le 29 janvier 1791, le conseil général de la ville décide « aujourd'hui qu'ils sont pensionnés par l'État et que l'administration ne sait comment subvenir aux besoins de ses pauvres, de prier le Département de faire transférer les Récollets dans un autre monastère et par ce moyen procurer à la commune (les moyens) de soulager ses pauvres. »

Trois jours après, le 1er février, les considérants prennent un ton plus agressif, « les Récollets n'ayant pas droit au logement que nous leur prêtons, comme la municipalité l'écrit au département, la maison qui appartient à notre commune pourrait être vendue et les deniers employés à acquitter les arriérés des Établissements de charité. » « Assez de largesses superflues, n'avons-nous pas nos pauvres ? comme il est également écrit ailleurs. » D'ailleurs, en bonne administration n'y a-t-il pas à faire de nos biens « un emploi plus utile que celui d'augmenter la fortune de religieux suffisamment pensionnés ? »

Digitized by Google

Le 11 juillet on s'occupe donc de leur trouver un refuge. « Le commissaire chargé de cette maison notifiera aujourd'hui de partir de suite pour l'abbaye de Vaucelles et apposera les scellés, après avoir fait les inventaires de ce qui se trouve en évidence » et en même temps, comme on ne veut rien perdre, « le secrétaire greffier fera les recherches nécessaires qui constatent que la bibliothèque et autres effets appartiennent à la commune. » (1786, III. W. 59.) Doffegnies fait rentrer dans leur bibliothèque le Ms. de Jacques de Guise en trois volumes, et un missel sur vélin portant écrit sur le plat *Willelmus* et dont le fermoir en argent représente une tour de gueule sur fond d'argent.

Ventes et Inventaires. — Sans retard et malgré les protestations de la ville, le jardin des Récollets est mis en location (juillet 1791), et cette année-là même le couvent, devenu bien national, se trouve taxé à 1200 l. de contribution foncière. Les visites, divers inventaires et plusieurs ventes devaient retarder l'application de la mesure. Une première vente des meubles et effets eut lieu les 22 et 23 juillet 1791. Le 29 juillet 1791, les commissaires parcourent l'église et le couvent [1].

Nous avons cité ailleurs ce qu'ils ont dit, dans leurs notes sommaires du chœur avec ses quelques tombes, des quatre chapelles collatérales avec leurs autels « sur lesquels sont restés en évidence de petits saints en bois doré et en couleur, et sur chacun quatre chandeliers en bois. » De là, dit le procès-verbal, on passe dans la chapelle dite « bloise » à cause qu'elle renferme tous les tombeaux de la maison de Blois et où est en évidence un tableau représentant une descente de croix d'un travail précieux et un autel en bois doré. » Nous avons rapporté également plus haut ce qui concerne trois tombeaux. Nos délégués poursuivent : « De là nous passâmes au réfectoire où nous avons trouvé un tableau qui nous a paru de quelque valeur, portant pour inscription : « *Jesus Nazarenus Rex Judæorum,* » réclamé par les commissaires de la commune, puis « une Vierge avec l'inscription : « *posuit R. D. Adrianus Tasse.* »

« Dans la chambre des hôtes, deux tableaux, l'un sur la cheminée et l'autre plus grand représentant la *Cène.* Sont encore signalées deux armoires contenant l'une 25 et l'autre 28 Antipanes. »

1. Arch. Nord Val. Q. 650).

Digitized by Google

Complétons ces renseignements par le relevé de quelques objets plus précieux fait à cette même époque :

Pour l'argenterie : « un ostensoir d'argent doré garni de deux anges dans le milieu et,au-dessus de deux petits anges surmontés d'une couronne et d'un aigle, les rayons garnis de pierres vertes et rouges.

« Un autre ostensoir en argent orné de deux croix. » Quatre girandoles garnies de perles, d'une croix avec quelques diamants, une croix de S. Louis, les rayons garnis de diamants surmontés d'une couronne en argent, d'un globe en vermeil et d'une bague en or.

Une sainte croix en argent avec deux anges adorateurs, le milieu renfermant une couronne d'épines.

Une autre en or qui contient différentes reliques et un médaillon en or, le piédestal en bois garni de feuilles d'argent.

Un ciboire en argent avec une couronne de même métal. Au haut, une croix garnie de diamants.

Deux calices en vermeil, cinq autres en argent.

Un Christ monté sur bois avec une Madeleine et un saint Jean au pied, en argent.

Deux boîtes à hosties ; deux branches d'adoration en argent, une coupe en vermeil, un encensoir avec sa navette et cinq cœurs en argent.

Une boîte aux saintes huiles ; quatre lampes, quatre dessous de pots à fleurs, garnis en argent.

Un globe émaillé et une chaîne d'argent doré.

Treize cœurs, huit petites couronnes.

Un petit arbre orné de feuilles en argent. Une petite croix de fil d'argent.

Une porte de tabernacle travaillée en glace, avec ornements en argent.

Deux reliquaires en cuivre garnis de feuilles d'argent.

Deux autres reliquaires en bois ayant aux angles des têtes d'anges et consoles et garnis de feuilles d'argent.

Deux autres reliquaires en bois garnis de feuilles d'argent sur l'un desquels en lettres d'argent est écrit :

« *SS. MM. Corsini fuscini* »

et sur l'autre : *S. Victoris* MARTIRI. »

Quatre autres reliquaires en bois, peints en rouge à quatre faces garnis de feuilles d'argent. »

Digitized by Google

Passons aux *vieux cuivres* de l'Église dont l'inventaire signale : Six grands chandeliers ; douze chandeliers tant grands que petits ; cinq chandeliers à branches.

Un encensoir, avec navette et cuiller.

Une fontaine en cuivre rouge.

Quatre consoles et plusieurs pièces de cuivre rouge provenant de la dépouille de deux reliquaires.

N'oublions pas l'aigle en cuivre du lutrin qui pesant 264 livres et vendu à un chaudronnier au prix de 18 sols, 6 deniers la livre, a rapporté au trésor la somme dérisoire de 240 l. 4 s.

Quelques jours après, toute l'argenterie mise en pièces est expédiée dans des tonneaux plombés à la monnaie de Lille, sans plus d'égard pour la volonté des donateurs que pour la piété des fidèles et pour le simple amour de l'art.

Quant aux deux cloches des Récollets, pesant l'une 637, l'autre de 423 livres, elles sont envoyées à la fonderie de St-Saulve en décembre 1791.

Dernier interrogatoire. — Les inventaires devant se faire en présence de ceux que l'on dépouillait, il fallut bien surseoir à l'expulsion de nos religieux. Aussi, à la date du 14 septembre 1791, ces derniers font une dernière tentative auprès du district de Valenciennes. Ils osent réclamer sa protection et bienveillance avec la plus entière confiance, pour l'ancienneté et la continuité des services qu'ils ont rendus à toutes les classes des citoyens et spécialement aux plus malheureux. « Ils croyent devoir vous faire observer, nos seigneurs, qu'ils ont été de temps immémorial et sont encore les aumôniers des prisons où ils disent la messe les dimanches et fêtes, qu'ils y rendent seuls les devoirs spirituels aux prisonniers et spécialement aux coupables condamnés aux derniers supplices. »

« Ces devoirs pénibles ne sont pas les seuls que les P. Récollets remplissent. On célèbre la messe dans leur église, les dimanches et fêtes, depuis cinq heures en été et cinq heures et demie en hiver, jusqu'à onze heures et demie ; il y a de plus deux religieux qui célèbrent tous les jours la messe à St-Pierre, un autre aux Chartrières, les dimanches et fêtes et enfin, outre deux stationnaires et autres confesseurs et prédicateurs qui exercent leur ministère en ville, il y a encore cinq missionnaires pour assister les curés suburbicaires dans leurs fonctions spirituelles. »

En conséquence, ils demandent à conserver « le couvent qu'ils

Digitized by Google

occupent depuis près de six siècles, couvent si respectable par la sépulture de tant de princes et autres seigneurs qui s'y sont fait inhumer et où ils ont fait élever les anciens monuments qu'on y remarque aujourd'hui. »

Une même haine devait vouer à la ruine tout ce qui rappelait le culte de Dieu ou quelque souvenir de féodalité, il semble même que les motifs allégués par le R. P. Césaire Barbage, au nom de ses frères, devaient davantage déchaîner sur cette maison les colères d'une certaine populace.

Les noms des derniers religieux qui ont sanctifié ces cloîtres nous ont été conservés avec les réponses faites par eux aux commissaires fort préoccupés de connaître leurs intentions et leurs sentiments.

On a donc interrogé successivement en mai 1790 :

Le P. Célestin Gabet, né à Mauroy, âgé de 63 ans, provincial actuel qui a déclaré vouloir vivre et mourir dans son Ordre et Province.

P. Césaire Barbage d'Armentières, 68 ans, gardien actuel et jubilaire — même résolution.

P. Lamoral Gobert, de Quiéverchin, 64 ans, ex-provincial — même réponse.

P. Norbert Tardieux, de Douay, 51 ans, ex-gardien et secrétaire du provincial, idem.

P. Albert Pouvillon, d'Étaire, en Flandre, 45 ans, prédicateur et vicaire actuel, idem.

P. Aldebert Macaré de Denain, 65 ans, prédicateur, absent.

P. Marcellin Taverman de Tournay, 60 ans, prédicateur et confesseur, même réponse.

P. Félix Bataille, de Bossu (Boussu), 61 ans, discret et confesseur, idem.

P. Damas Pétermieux (Bettremieux), natif de Waterloos, 60 ans, aumônier des prisons et visiteur des malades, idem.

P. Irénée Pillot de Lequin, 53 ans, professeur, a déclaré que son intention est de rester dans son Ordre.

P. Edmond Bequet, de la Longueville, 49 ans, prédicateur et confesseur, a déclaré suspendre sa dernière résolution, jusqu'à plus ample connaissance.

P. Silvère Haelewin, né à Hondeschooth, 50 ans, prédicateur et confesseur, a déclaré suspendre sa dernière résolution.

P. Archange Deroulers, natif de Turcoing, 43 ans, stationnaire

Digitized by Google

à St-Jean, a déclaré que son intention est de rester dans l'Ordre.

P. Joachim Berton, de Courrières, 42 ans, enfermé pour cause de folie, suivant déclaration du P. Gardien de la maison. Nous, étant transportés, disent les commissaires, au lieu de sa détention après avoir prié le P. Gardien de se retirer, nous avons reconnu à sa vue égarée et à l'inconséquence de ses réponses qu'il est effectivement en démence.

P. Clément Bayart d'Émeries, 43 ans, prédicateur et confesseur, a déclaré que son intention est de vivre et mourir dans son Ordre et Province.

P. Maurice Depinay, natif de Ruesnes, 44 ans, prédicateur et confesseur — même réponse.

P. Félicien Morel de Valenciennes, 37 ans, prédicateur et confesseur, a déclaré vouloir rester dans son Ordre jusqu'au moment de l'administration prochaine pour les couvents.

P. Télesphore Bourla, natif de cette ville, 37 ans, prédicateur et confesseur, a déclaré suspendre sa résolution.

P. Paulin Boistel de Camphin, 44 ans, prédicateur et confesseur, absent.

P. Bartazard Lefebvre, de Lille, 35 ans, prédicateur et confesseur, a déclaré que son intention est de rester dans son Ordre et maison.

P. Gabriel Legrand, d'Armentières, 32 ans, prédicateur et confesseur, a déclaré que son intention est de vivre et mourir dans son Ordre et maison, autant qu'il sera possible.

P. Célestin Bracq, de Mauroy, 29 ans, prédicateur et confesseur, même réponse.

Frères. — Frère Walbert Mériau, de Marepant (Marpent), 68 ans, ancien quêteur, même réponse.

Fr. Aubert Forient de Favrile, près Landrecy, 66 ans, quêteur actuel, idem.

Fr. Antoine Couvreur, de Marc-en-Bareul, 51 ans, quêteur actuel, idem.

Fr. Désiré Blin de Lieu St-Amand, 44 ans, cuisinier du couvent, idem.

Fr. Joseph Bisiaux de Quérénain, 43 ans, quêteur, idem.

Fr. Joseph Delobbel, de Lille, 39 ans, tailleur du couvent, idem.

Fr. Roger Dufour, de Troisville, 35 ans, quêteur, idem.

Fr. Constantin Hourdequin, de cette ville, 32 ans (menuisier et quêteur), idem.

Digitized by Google

Les noms des novices (car le monastère en admettait) manquent à cette liste, peut-être avaient-ils été déjà rendus à leurs familles. Les trente religieux compris dans cette liste sortiront des derniers. Temporairement nos religieux devront donc se réfugier dans l'abbaye de Vaucelles où ils sont attendus, en vertu de la loi du 25 mars 1791, avec les Récollets des maisons de Douai, Comines, Fournes, Lille, Tourcoing et Cambrai. Puis la dispersion définitive suivra à bref délai cette réclusion momentanée.

Hôpital et caserne des Récollets. — Maintenant que les voilà expulsés de leur antique maison à qui va-t-elle appartenir ? — La ville, qui croyait avoir fait et précipité l'expulsion à son profit, n'avait pas prévu que la Révolution allait à son détriment faire ce nouvel exemple de translation de propriété.

Ses droits pouvaient pourtant paraître évidents. L'immeuble lui ayant été abandonné par l'archiduc Albert le 12 mars 1619, ses armes ont été apposées, comme un titre propriété, au-dessus de l'entrée de l'église et jusque-là d'ailleurs elle n'a cessé de pourvoir à l'entretien et aux diverses restaurations du couvent ; aujourd'hui qu'il paraît expédient à une nouvelle municipalité d'entrer elle-même en jouissance, non plus pour restaurer mais au contraire pour démolir l'antique monastère, ses projets sont d'y percer une rue et de tenter d'y élever d'autres constructions ; c'est ce que l'on appelait dans le style officiel du temps « transformer le couvent en atelier de charité pour y employer les bras de tout art et métier. »

Mais voici que le Département vient contester à la fois les droits et les raisons qui lui sont allégués. La ville n'aurait jamais eu que la jouissance de cet immeuble ; libre à elle, d'ailleurs, de se pourvoir devant les Tribunaux. En effet, on pétitionne au ministère et l'on plaide devant les Juges. Perdry cadet, maire de Valenciennes, sortant de charge, s'applaudit en plusieurs rencontres, le 17 9bre 1791 et le 23 novembre 1792, de voir ses droits reconnus, car une première décision du Tribunal a été favorable à la ville. Puis dans une nouvelle instance, ces droits ayant été de nouveau contestés, le couvent est définitivement déclaré domaine national. Le voilà donc, avec tant d'autres, retombé à la charge du propriétaire le moins capable de l'entretenir [1].

1. Les 21 couvents de la ville, ses sept églises avec leurs presbytères, ses six hôpitaux, biens des quarante-cinq métiers et d'autres encore venaient d'être déclarés biens nationaux.

Digitized by Google

C'est bien ce que pensait l'intendant militaire qui, avant même le prononcé de cette dernière sentence, avait réclamé l'immeuble pour y établir un hôpital ambulant, où l'on mettrait de 12 à 1500 militaires animés de l'esprit que l'on sait. Outre les malades, on y installe également des volontaires en juillet 1792, c'est-à-dire aussitôt le départ de ses pieux habitants. De leur côté, la plupart des Récollets trouveront à s'installer en ville, plusieurs même y passeront les longues et terribles années de la Révolution.

Sur ces entrefaites, les Officiers municipaux retournent rue des Récollets pour compléter leurs inventaires, qui décidément étaient fort sommaires ; ils y reparaissent trop tard cependant pour prévenir ces actes de vandalisme qui devaient marquer partout le passage des troupes de la République. De leur visite du 14 juillet 1792 il existe un procès-verbal intéressant à plus d'un titre [1].

On découvre cette fois dans l'église deux grands tableaux représentant le triomphe de l'Église — en outre, deux grands tableaux aux autels des chapelles St-François et St-Antoine — un tableau en mauvais état servant d'Epitaphe et représentant une Ste Barbe.

Dans la *cour* (ou cloître) un grand tableau représentant la naissance de Notre-Seigneur.

Dans le chœur, le tableau du maître-autel, représentant un Christ et vingt-deux autres tableaux représentant :

« 1. Serpent d'airain adoré par les Israélites. — 2. un *Ecce homo* — 3. un S. Roch — 4. un S. François d'*acis* — 5. une Vierge — 6. une apparition de Jésus à S. François et à S. Dominique — 7. Un Pape et des Récollets — 8. la Rencontre de S. François et de S. Dominique — 9. Plusieurs personnages costumés à la *turc*. — 10. un mauvais tableau *percé*, représentant un ange. — 11. N.-S. au tombeau. — 12. S. Jean-Baptiste et l'Enfant Jésus — 13. S. Thomas d'Aquin et S. Antoine — 14. un S. François et un Pape, — 15. la mort de S. François — 16 S. François ravi — 17. Une Vierge dans les nuages — 18. Un récollet donnant la Communion — 19. David pinçant (de) la harpe — 20. Stimac (Stigmates) de S. François — 21. Ste Claire — 22. L'*assomtion*. »

« Finalement 2 petits relicaires en tableaux représentant N.-S. et la Vierge.

1. Arch. Nord. Val. q. 650.

Digitized by Google

NOTA. — « *Plusieurs de ces tableaux sont percés de coups de balles.* »

Dans la sacristie, plusieurs tableaux représentant : 1. N.-S. au tombeau — 2. la Ste famille — 3. La Ste Trinité — 4 N.-S. et S. Jean-Baptiste — En outre deux petits tableaux représentant Jésus et Marie, deux autres représentant un *Ecce homo* et une *Mater dolorosa, un Christ*, une Sainte Face, la Ste Trinité écrit au bas « *posuit etc.* »

Dans la *chapelle du Tiers-Ordre* un grand tableau représentant un Christ avec le bon et le mauvais larron.

Dans le *réfectoire*, un grand tableau représentant un Christ ; dans une chambre, un tableau représentant une Vierge. »

Après l'inventaire, la vente qui ne se fit pas attendre ; une affiche annonçait en effet pour le jeudi 26 juillet 1792 et jours suivants : à 10 heures, la vente des meubles et effets des Récollets consistant en tables d'autel, chaire de vérité, orgues, stalles, boiseries, ustensiles de brasserie, fer et plomb. Cette chaire de vérité datait de 1656. S. Leboucq en parle avec éloge : il a noté la date du 8 octobre de cette année, en l'octave de S. François, « où fut prêché pour la première fois en la *chaière* magnifique nouvellement érigée en l'Église des R. P. Récollets. »

Puis, quand, le 7 décembre suivant, la municipalité de Valenciennes en appela auprès du Directoire de la sentence qui définitivement lui enlevait les Récollets, il lui fut répondu que les trois mois pour la réclamation étant expirés, l'affaire était terminée.

Les volontaires devant occuper ces cloîtres jusqu'à la fin du siège, le couvent aura moins à souffrir des projectiles ennemis, que de ses nouveaux habitants qui s'y croiront en pays conquis, au point que le maire et les officiers municipaux se verront obligés, le 28 mars 1793, de requérir le chef de la gendarmerie nationale de « faire arrêter les dilapidations qui se commettent aux Récollets. » Répression bien impuissante, même après qu'on eut rendu les chefs responsables des dommages qu'ils toléraient

Retour des Religieux, — On devine dès lors dans quel état les Récollets durent retrouver leur couvent quand ils purent y rentrer en août 1793, après avis favorable de la ville. « Les Récollets, écrivait-on à cette date, dont la conduite pendant la Révolution a été généralement bonne, sont logés, et une fois réunis avec les Capucins qui ont prouvé leur attachement à la Religion et au Roy. (Ils) suffisent pour desservir les paroisses de la ville, de

Digitized by Google

sa banlieue, ainsi que des villages peu éloignés de Valenciennes. »

Nous trouvons quatorze noms de Récollets rentrés dans Valenciennes avec les Autrichiens, et qui ont repris aussitôt en ville leur ministère de charité. Le Père Damase, chargé encore du service de la prison, y dit la Ste Messe, le dimanche. Tous ses frères sont plus que jamais attachés à leurs devoirs et à leur apostolat, et comme leur église a été concédée par la Jointe à la paroisse et Chapitre de St-Géry, dont l'église avait disparu, on y fait rentrer les quatre confessionnaux qui avaient déjà été cédés à St-Jacques.

Le jour où ils entraient dans Valenciennes, pour la première fois, nos fils de St-François ont-ils connu dénument plus complet que celui auquel le P. Barbage, le gardien, s'efforcera de remédier pendant ces treize mois d'accalmie qui séparent la sortie de la rentrée des troupes républicaines? La seule expertise du couvreur et du charpentier pour les réparations plus urgentes montait à 22 625 livres. Les mêmes entrepreneurs certifient que « le bâtiment contigu au chœur des Pères Récollets (la chapelle de Blois) menace une ruine prochaine, si l'on ne fait au plus tôt les réparations nécessaires surtout en gouttières et couvertures, les défauts desquelles menacent les murailles du dit chœur. Les cloîtres qui sont en partie découverts ne résisteront plus davantage aux injures du temps. »

En mai 1794, on songe seulement à masquer avec des planches les fenêtres du réfectoire. La pénurie où se trouve le couvent est causée, comme l'écrit le P. Gardien, par la cherté exorbitante des denrées et le rétrécissement des aumônes, tombées tout à coup; aussi compte-t-il pouvoir bénéficier, des premiers, de la recette des Cordeliers. Les Religieux ne sont même plus en sûreté dans cette maison sans clôture comme en témoigne le procès-verbal suivant d'un vol commis à cette époque :

« L'an 1794, 24 août, est comparu au greffe criminel de la ville de Valenciennes, frère Joseph Bisiau, religieux laïc du couvent des récollets de cette ville, qui a déclaré que le jour d'hier il était allé vers sept heures du soir à sa chambre située dans le dortoir du couvent où il ne s'aperçut de rien, mais qu'y étant retourné vers les 8 h. ½ du même soir, il fut très surpris de trouver la muraille de sa chambre enfoncée et les débris çà et là dans le

Digitized by Google

dortoir, de quoi il ne s'attendait pas, le fit trébucher sur les dits débris ; qu'outre cette voie de fait, il s'est aperçu qu'on avait pris la serrure de la porte de sa chambre et dans la dite chambre sa taye d'oreiller, un marteau, une livre de tabac; que pour foncer cette muraille on s'est servi d'une planche du lit du Père Balthasar, de qui ils ont enfoncé la porte et aussi volé la serrure ainsi que la paillasse et un traversin ; que celui ou ceux qui ont commis ces excès ont aussi forcé et démonté les deux portes du dortoir dont on a aussi volé les serrures; qu'il ne sçait par qui ces excès ont été commis et suppliait le siège de pourvoir à la clôture du dit dortoir et de la chambre du comparant lequel a signé avec nous,

frère Joseph Bisiaux BATAILLE,
par ordce [1].

Régulièrement, le couvent devait vivre sur la caisse des Cordeliers, mais elle est si appauvrie que les ressources dont elle peut disposer se trouvent réduites de 600 livres de France en novembre 1793, et d'environ 1500 en mai 1794.

Le magistrat touché de leur dénument fait rendre aux Récollets ce qu'il peut de leur mobilier et entre autres objets un Christ et la niche d'une Vierge dont le possesseur ne pouvait justifier l'acquisition. Ils retrouvent également leurs orgues qui avaient été vendues avec le portail, pour 406 livres, en juillet 1792, mais dont les soufflets et secrets sont crevés, ce qui va occasionner une nouvelle dépense extraordinaire.

Mais voici qu'on apprend la victoire de Fleurus, puis l'approche des Français et l'on se hâte de mettre en sûreté chez des amis ce qui restait du pauvre mobilier, quelques vieilles armoires, quelques tiroirs, quelques bréviaires et des dictionnaires.

Rentrée des français. — La dispersion, celle-là définitive, est maintenant imminente. Elle a lieu le 1er septembre 1794. De la petite communauté qui s'était reformée sous la protection de l'ennemi, six parviendront à se soustraire aux perquisitions des bonnets rouges, huit autres seront jetés en prison, et cinq de ces derniers monteront sur l'échafaud dans l'espace d'un mois (du 13 octobre au 13 novembre 1794) pour aller prendre place au Ciel auprès de leurs frères tombés martyrs des gueux à Valenciennes ou à Gorcum. Nombreux seront les missionnaires et les

1. *Arch. Valenciennes*, R. J. T., 3bis.

Digitized by Google

confesseurs de la foi que cet Ordre fournira à notre région, au milieu des périls de la persécution.

A cette date du 1er septembre 1794, notre monastère ne deviendra plus ni une caserne, ni un hôpital militaire, puisque le champ de bataille n'est plus sur nos frontières, mais on en fera une maison d'arrêt, « la prison des Récollets, » car sous ce nouveau régime, la France n'aura jamais assez de maisons de détention. Voilà donc le monastère changé en prison et quelle prison ! — Tout y manque, les portes, les vitres aux fenêtres, la nourriture, et jusque de la paille pour se coucher; et même après que deux ouvriers eurent employé 56 journées à faire les plus urgentes réparations, le local était loin encore de présenter les conditions les plus élémentaires de salubrité. Les gens suspects qu'on y a renfermés sont pour la plupart des indigents dénués de ressources et privés de tout secours. Après un long mois de détention le comité de surveillance doit lui-même reconnaître que non seulement le pain leur manque, mais qu'ils « n'ont aucune fourniture et sont obligés de se coucher sur les planches et pavés, ce qui contribue beaucoup à la maladie régnante dans (cette) maison. »

Les quelques notes qui suivent suffisent à faire connaître le mouvement d'entrée et de sortie de la maison d'arrêt des Récollets.

A la date du 9 septembre 1794, « le comité de surveillance arrête qu'il sera fait une demande aux administrateurs de District afin d'obtenir quatre places de la cy-devant abbaye de St-Jean et de l'Église des Récollets actuellement vacante, pour y transférer les personnes en arrestation à la Chaussée (N.-D. de la Chaussée). Vu le peu de locale qui n'est point assez considérable pour les détenus. »

Le 14 septembre, le gardien de la maison d'arrêt communale répond au District, qui lui a demandé la liste exacte de tous les détenus confiés à sa garde, qu'ils ont été mis à St-Jean et aux Récollets. Cependant on se plaint du gardien des Récollets, le nommé Trainquet, qui autorise trop facilement les détenus à sortir pour chercher ailleurs les vivres qui leur manquent. En conséquence, ce geôlier trop humain est destitué le 5 octobre pour avoir permis aux détenus de sortir « accompagnés seulement d'un fonctionnaire » et le conventionnel Lacoste est appelé à prononcer sur son sort.

Le lendemain, 6 octobre, le comité de surveillance trouve que

Digitized by Google

« il est instant que la commission municipale s'occupe des malades dont le nombre augmente chaque jour dans les maisons d'arrêt. L'air qu'on respire aux Récollets est malsain, il y a une trop grande quantité de détenus, on pourrait en transférer une partie à St-Jean (l'abbaye voisine), où il fait plus grand. Le concierge a (en effet) déclaré qu'il pouvait placer dans cette dernière quarante personnes, sans gêner les autres. »

En conséquence, mais seulement un mois après cette demande, à la date du 2 novembre, des détenus sont transférés des Récollets à St-Jean, ils sont 138 et sur ce nombre, il y a 41 femmes.

Une foule de réfugiés du Cambrésis qui s'étaient crus en sécurité derrière nos murs, languissent aujourd'hui dans ces infects cachots. Parmi ceux qui succombèrent à la contagion, sur le fumier de la prison des Récollets, nous relevons deux noms étrangers à notre ville : « Jean-Marie Flayelle du Câteau, décédé le 7 octobre à 9 heures, dans l'Église des ci-devant Récollets, âgé de 7 ans » et, le surlendemain « Draguet de Colret (Colleret) ci-devant clerc d'Hanore (Anor), âgé de 52 ans. »

Quand cette prison improvisée se trouva enfin évacuée, c'est-à-dire en septembre 1795, différents clubs se tinrent aux Récollets, d'abord la section de Brutus; puis celle d'Égalité. Un jour même, le représentant du peuple Duquesnoy vint y pérorer. Déjà en 1790, ces cloîtres avaient servi de lieu de réunion à une « société de l'ordre, » présidée par Pujol, à laquelle ses idées conservatrices ne pouvaient promettre une longue existence.

Le 15 octobre 1796, on pourvoit dans les mêmes locaux à la réorganisation de la garde nationale. Tandis que les sections de la Liberté et de l'Égalité, c'est-à-dire une moitié de la ville, s'assemblent dans l'église, les deux autres, celles de Brutus et de la Fraternité votent dans les cloîtres.

A cette date, la porte du couvent est tenue par Frisa, ancien gardien de la prison qui a succédé à Trainquet ; près de lui demeurent deux bouchers, admis aussi comme locataires par la ville. Mais cette garde est assez illusoire, car les murs de clôture sont en fort mauvais état « depuis le bombardement, cette propriété est ouverte de toutes parts, et on y enlève chaque nuit des matériaux »; le pillage fut tel qu'on n'y laissa même pas subsister une seule dalle de l'église qui en renfermait tant ; mais qui dira ce que sont devenues nos magnifiques pierres tombales et nos précieuses lames de cuivre auxquelles s'attachaient de si précieux souve-

Digitized by Google

nirs? Les vols étant incessants, on s'aperçut que le plus sûr moyen de conserver les dernières pièces du mobilier de l'église qui avaient été abandonnées à la profanation et au pillage, serait de les vendre: une nouvelle vente fut donc faite le 14 mars 1796, trois confessionnaux, trois tableaux (pour 110 l.), trois fauteuils de chantre, une table de marbre et son pied furent vendus pour 4 985 l., valeur estimée et payée en assignats.

L'administration municipale cède pour 30 livres une partie des bancs tenant à la ci-devant église des Récollets, et le 23 avril 1797, pour 24 livres les démolitions des cloîtres. Un ouragan qui éclata le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800) accéléra encore cette destruction. Une partie de la muraille du jardin, haute de 24 pieds, s'était écroulée et une autre menaçait ruine; il ne reste plus du cloître que quelques vieilles charpentes. Aussi le préfet donne-t-il ordre de procéder à la démolition des bâtiments, en respectant toutefois l'église. Cependant la disparition du monastère est encore débattue en conseil le 12 mai 1803 ; mais comme sa ruine est déjà si complète, on décide qu'on achèvera l'œuvre du temps, tout en respectant ce qui reste de l'Église.

Cet édifice était également en ruines au sortir de la Révolution. Le 28 janvier 1802, le maire Prouveur faisant le dénombrement des églises de la ville qui pourraient encore convenir au culte, dit à propos de celle des Récollets, que d'une part, elle n'est pas libre, puisque l'artillerie l'emploie comme magasin et se contente de l'entretenir, et de l'autre, qu'elle est assez en mauvais état et que, au surplus, la voûte du chœur vient de s'écrouler ; d'ailleurs, ajoute-t-il, elle n'est point pavée et, selon lui, elle ne pourrait contenir plus de 350 personnes.

La chute de cette église était donc regardée par tous comme imminente. Le lamentable état où elle se trouvait dix-huit mois plus tard est décrit en ces termes par les architectes Gillet et Deleau. « Les contreforts du côté de la chapelle de Blois sont minés et ne peuvent être réparés, la démolition de cette chapelle qui ne pouvait subsister accélère la chute prochaine du chœur. Le croulement d'un des trumeaux, contrefort et partie de la voûte qui vient d'avoir lieu à la naissance du cul de lampe de la partie opposée à la chapelle de Blois (côté de l'Épître) laisse cette portion de bâtiment sans appui. Une partie de la façade et (un) mur du bas côté à droite en entrant sont lézardés sur toutes les hauteurs, et ces lézardes font journellement des progrès. Vers le mi-

Digitized by Google

lieu du bas-côté de gauche, le mur de pierre blanche est tellement pourri par la filtration des eaux... qu'il faudrait le reconstruire à neuf,et cette reconstruction conduirait à beaucoup d'autres réparations qu'on ne peut apercevoir. » Aussi l'avis des deux experts était « que cette église dans son état actuel est irréparable. »

Même constatation est faite quelques jours après par le maire Benoist lui-même qui a conduit le Préfet au milieu de ces ruines. D'ailleurs l'un et l'autre reconnaissent que la proximité de l'église du collège rend cet édifice inutile au culte. En conséquence, le 15 janvier 1803, le maire annonce par affiches la vente des matériaux provenant de l'église des Récollets. Parmi les raisons qui ont motivé cette décision, se retrouve l'argument tant de fois répété depuis dix ans, la nécessité de donner de l'ouvrage aux ouvriers, et, pour ne laisser place à aucun regret, le maire déclare de nouveau que cette église n'est plus bonne qu'à être détruite.

Puis subitement le 28 mai 1803, voici que la Préfecture décide que l'église des Récollets sera mise à la disposition de l'évêque de Cambrai, en remplacement de celle des Carmes (rue de Tournay) qui avait été désignée tout d'abord. Provisoirement l'église du collège servira à la fois aux cantons sud et nord jusqu'à la restauration de celle des Récollets, en adoptant toutefois des heures différentes pour les offices de ces deux paroisses.

Un nouvel accident survenu en juin 1803 aux Récollets devait rendre plus incertaine ou du moins plus difficile l'entreprise de sa reconstruction. On conçoit que dans ces conditions, la paroisse St-Géry ait eu droit à une plus large part dans la distribution des premiers secours accordés aux trois églises de la ville. Une somme de 15.000 francs lui est donc tout d'abord allouée, pour parer aux plus grosses réparations. Mais au lendemain de cette Révolution, l'argent reste si rare, qu'une souscription payable par mois et pour le terme de deux ans, ne produit que 4000 fr. Les travaux de cette année 1803 ont pour objet de relier les murailles à l'ancienne maçonnerie des contreforts, de placer aux fenêtres des meneaux et des vergillons, de consolider enfin les nefs et le chœur par des ancres.

L'année suivante, la paroisse reçoit de la municipalité pour l'achèvement de ses travaux une somme de 30,000 francs provenant en majeure partie de l'indemnité de guerre. Enfin le 14 février 1805, les travaux les plus urgents étaient terminés et le

Digitized by Google

conseil municipal rendait hommage au zèle de celui qui les avait conduits. « Les soins pénibles et généreux d'un particulier, disait-il, ont conservé à la ville la belle église dédiée à S. Géry. C'est la seule qui soit assez grande pour les réunions, lors des cérémonies publiques. On a dû y dépenser une somme de 50.000 à 60.000 francs pour la rétablir, la ville n'y contribua que pour 15.000 francs. »

Ce « particulier » dont les actes municipaux ne nous ont pas révélé le nom, n'est cependant pas un inconnu : St-Géry, écrivait M. l'archiviste Guilmot, en 1821, a été restauré par les soins de M. Fontaine, alors vicaire à Valenciennes et décédé curé de Tourcoing. De leur côté les marguilliers signalaient en 1803 au Préfet Dieudonné le « zèle infatigable de ce pasteur desservant qui, au point du jour, est à la tête des travaux et ne les quitte qu'au coucher du soleil. »

Des remaniements postérieurs ont achevé depuis la transformation de l'édifice ; tel qu'elle est aujourd'hui, le peuple de Valenciennes a encore un regard de complaisance pour la vieille église rajeunie qui lui est restée comme un dernier souvenir de nos anciens comtes, ses fondateurs, et des humbles fils de S. François, qui l'ont desservie durant près de six siècles. Relevée si hardiment de ses ruines, elle atteste du moins qu'un gouvernement vraiment réparateur eût pu nous conserver encore bien d'autres monuments.

VI. LES DERNIERS RÉCOLLETS DE VALENCIENNES.

L'état civil de Valenciennes conserve un registre aux actes de vêtures, professions et décès des Récollets, de 1774 à 1789, qui renferme 126 noms. D'autre part il existe un précieux obituaire du même couvent, donnant en deux séries inégalement complètes les décès des religieux franciscains de la province de St-André. La première va de 1561 à 1791 et donne les noms de tous les Récollets de cette province, dite aussi province d'Artois; l'autre remonte aux origines de l'Ordre dans les Pays-Bas et signale spécialement les nominations ou décès des Gardiens de Valenciennes. Nous ne saurions songer à reproduire ces listes malgré l'intérêt qu'elles présenteraient pour un grand nombre de localités ou de familles, aussi nous bornerons-nous à réunir ici nos trop rares renseignements sur les derniers Récollets, de séjour ou de passage dans notre ville au temps de la Révolution.

Digitized by Google

Bataille Félix né à Boussu, discret et confesseur, n'a pu signer en 1790, vu son grand âge — demande le 21 juillet 1792 à demeurer comme directeur aux Urbanistes.

P. *Becquet* Edmond de la Longueville.

P. *Béra* Pascal, né à Douchy le 24 février 1760. Sa vêture à Valenciennes le 16 mai 1778 — en résidence à Mormal (Locquignol), puis au Quesnoy, domicilié à Valenciennes en juillet 1792; baptise dans cette ville dans les années 1795, 1797 et 1800; comme « prêtre de l'Église romaine » — Curé d'Etreux en 1802, du faubourg Notre-Dame en 1804, prêtre habitué à N.-D. du St-Cordon en 1804, il y est mort le 26 septembre 1809.

P. *Bertin* Joachim de Courrières.

P. *Bettremieux* Damase né à Wattrelos vers 1732 d'une famille profondément chrétienne. Ils étaient cinq frères Récollets, quatre prêtres et un frère lai : Damase, Raymond, René, François et N... Il y avait encore dans leur parenté des Carmes et d'autres Récollets. Le P. Damase se rendit célèbre à Valenciennes comme aumônier des prisons et *père des perdus*. Rentré dans cette ville en août 1793, il dit de nouveau la messe dans la prison, du mois d'août 1793 au mois de septembre 1794. Il signe comme témoin aux enterrements du curé de St-Jean et d'un autre religieux de cette même maison en octobre 1793. Parmi les signatures du registre aux contributions patriotiques, on lit deux fois celle de son frère *François* Bettremieux, récollet. Échappé de Valenciennes en septembre 1794, le P. Damase est arrêté à Macou près de Condé puis avec l'un de ses frères, récollet comme lui, transféré de Condé à Valenciennes pour y être, lui, décapité le 15 octobre 1794.

On lit dans le *martyrologe du clergé français* (Paris, 1840), que « le P. Damase s'était attaché à l'un de ses frères et qu'il périt avec lui. Un autre de ses frères, poursuivi et traqué comme une bête fauve à Mouchin, y mourut le lendemain. Il n'est échappé que le P. Raymond. « Ces notes ajoutent : J'ai oublié si leur Sœur, Religieuse Augustine, périt sur l'échafaud. »

Bettremieux Raymond, l'un des frères du précédent, supérieur des Récollets à Bavay, séjourne quelque temps à Valenciennes au commencement de la Révolution.

Le frère *Bisiaux* Joseph, né le 27 mars 1745 à Quiévrain, — rentré en septembre 1793, obtient un certificat de civisme en 1795. — Sa pension est différée pour n'avoir pas prêté de serment ;

Digitized by Google

porté enfin au tableau des pensions en 1799, après son serment de haine à la royauté. Sa mort à Valenciennes le 18 avril 1804.

Bourla Jacques-Séraphin-Joseph (le P. Télesphore) né à Valenciennes le 30 octobre 1753.

Un des rares Récollets qui n'ont point quitté leur ville natale pendant la période révolutionnaire. Il s'est retiré chez son père en 1792, sans être inquiété pendant le siège, ni même au moment du retour des Français. Cependant il est arrêté le 15 novembre 1795, puis remis en liberté, sans doute pour n'avoir pas émigré. Il ne cessera d'administrer les sacrements depuis 1796 jusqu'en 1801. Devenu presque perclus, à la suite d'un accident, il se voit de nouveau interné dans la maison d'arrêt en mai 1796 ; de là transféré dans la prison des Écossais de Douai où il est maintenu malgré son pitoyable état, parce que il est non sermenté ; le 6 août 1796 il est renvoyé en arrestation dans son domicile. Afin d'être autorisé à dire la sainte Messe chez lui, il prête les serments de haine à la Royauté et de fidélité à la Constitution. Sa constance à célébrer dans sa chambre, le fait envoyer de nouveau à Douai le 29 mai 1798, puis relâché, mis une fois de plus en jugement le 24 août 1798, il retrouva enfin sa liberté le 21 décembre suivant. Prêtre habitué à Notre-Dame, à l'époque de la restauration du culte, il prononce en septembre 1821 l'Éloge funèbre de M. Lallemand, son ancien compagnon de captivité devenu son doyen. En 1816, nous le trouvons aumônier de la garde nationale et ses souffrances n'ont pas éteint en lui l'inspiration poétique. — Sa mort est du 23 novembre 1823 : à défaut d'épitaphe, citons du moins son acte d'inhumation : « Jacques-Séraphin Joseph Bourla, prêtre, ancien récollet, confesseur et prédicateur de cette paroisse (de N.-D.), âgé de 70 ans et un mois. »

Bouvart J. C., né à Valenciennes, le 13 novembre 1730, Récollet dans le district de Givet, la Révolution l'a ramené quelque temps dans sa ville natale — se trouve à Givet en octobre *1794*.

Frère *Constantin* du Blaron, de séjour à Valenciennes il sollicite un pain de l'hôtellerie pour sa mère.

Bourgeois Hilaire de Raismes ; Récollet de la ville d'Avesnes où il est quelque temps « en garnison », on veut le déporter à Noyon, où il ne se rend pas, mais il vient au milieu de sa famille, se réfugier dans Valenciennes envahi. Bien qu'il n'ait pas repris l'habit religieux, qu'il ne soit plus rentré dans son couvent, et

Digitized by Google

qu'il ait prêté tous les serments, il n'en est pas moins arrêté en 1794 et interné à Douai, au séminaire de la Mothe, en compagnie de 67 autres détenus. — Resté le dernier dans cette prison, il se voit renvoyé devant le tribunal d'Avesnes. Il a dû mourir à Raismes en 1815.

Bracq (P. Célestin) né à Maurois le 9 novembre 1761; sa vêture, le 12 mai 1781 — réfugié à Ath » (Vos, *Martyrologe*).

Delahaye Paul (P. Eloy) de St-Venant, Gardien du couvent du Quesnoy [1], émigré à Mons avec un confrère du même nom, le P. Casimir Delahaye. Le P. Eloi est réfugié à Maestricht en février 1793; rentré au Quesnoy sous le gouvernement Autrichien, il y prononce l'oraison funèbre de Louis XVI, en janvier 1794. — Il est ensuite ramené à Valenciennes pour y être guillotiné le 13 novembre, à l'âge de 61 ans (*le Cameracum* le dit Récollet du Câteau).

Coupé Lietbert, ancien Récollet du Câteau, n'a pas quitté la France et n'est pas sorti de Cambrai depuis 1792. Son domicile est chez le Cen Coupé, Instituteur, rue de l'Épée à Cambrai. En 1798, il est chargé comme missionnaire du district de Busigny. Chassé de la commune de Vaux, canton de Wassigny (Aisne), il se réfugie dans celle de Busigny. Les fidèles au nombre de trois à quatre cents se réunissent pour entendre la messe et ses exhortations dans la maison de Rose Druon, ancienne religieuse et sœur du maire de Busigny. Arrêté le 3 mai 1801 et conduit à Valenciennes ainsi que Sœur Rose, le religieux se voit condamné à 6 mois de prison et 150 fr. d'amende. Dans son dossier conservé aux archives non classées de Valenciennes figurent ses registres, rituels, formules de rétractation pour les assermentés et lettres de pouvoir. En janvier 1802, il se trouve encore interné à la maison d'arrêt de Valenciennes.

P. *Gabet* Jean, Récollet de Valenciennes, demande à demeurer à la salle le Comte, paie sa contribution patriotique en avril 1792. Le chanoine Vos ajoute que le P. Gabet Célestin, provincial des Récollets à Valenciennes, émigra à Mons.

Pierre-François *Guiot* (P. Landelin), né à Onnaing vers 1729, élu provincial des Récollets à Douai, le 15 juin 1782, « n'ayant pas voulu prêter serment à la constitution, revint chez ses parents, où il ne fut pas longtemps tranquille, il crut trouver plus de sécurité à Valenciennes; mais il ne tarda pas à être reconnu

1. Sur ce couvent, cf. l'*Hist. Chronol.* du P. Le Febvre, p. 94.

Digitized by Google

par des personnes qui le livrèrent entre les mains des bourreaux », comme nous l'apprend une note recueillie dans un registre du presbytère d'Onnain. Il mourut sur l'échafaud de Valenciennes, le 15 octobre 1794.

Hourdequin Constantin (frère Philippe), né à Valenciennes le 14 novembre 1760. Sa profession le 19 juillet 1779. Il demande la vie privée le 4 janvier 1792.

Le P. *Jean* Pierre, né à la Longueville, le 17 mai 1742, prêtre, Récollet de Bavay. — Réfugié à Valenciennes en décembre 1792 où il se trouve encore le 10 février 1793, n'a pas prêté serment et n'a pas été déporté. Retiré ensuite à Malplaquet, village voisin de Bavay, il quitte cette commune au moment de l'approche des Autrichiens pour revenir à Valenciennes, où il reprend le costume religieux, et se réunit à ses anciens confrères. Arrêté par les Français dans cette ville, il est écroué à la maison St-Jean ; puis transféré à Douai pour y comparaître devant la deuxième section du tribunal criminel ; il recouvre la liberté en novembre 1794. Dans la suite, il devient curé de Recquignies en 1805, curé de Fontaine et Offies en 1806, où il est mort le 2 février 1812.

P. *Kirket* Albert, né en 1735, nommé deux fois gardien du couvent de Valenciennes, — son premier triennat de 1782 à 1785, — son second date du 21 juillet 1788. — Il habite encore Valenciennes à la date du 21 juillet 1792 ; après avoir été déporté le 25 mars 1793, par ordre du district de Valenciennes, — il profite de la présence des Autrichiens pour rentrer en ville.

P. *Lefebvre* Nicolas-Emmanuel (P. Baltasar), né à Lille le 9 mars 1755. — Vêtu à Valenciennes, en 1774. Demeure à Valenciennes, rue Salle le Comte de janvier à juillet 1792, — y rentre sous le gouvernement autrichien. Il est décédé curé de Saulzoir, son épitaphe porte : « A la gloire de Dieu / ici / repose le corps / de Monsieur Nicolas-Emmanuel / Lefebvre / natif de Lille / ancien récollet / et curé de la paroisse de Saulzoir / et de Montrecourt / pendant 26 ans / décédé le 13 avril 1837 / âgé de 82 ans / regretté de ses paroissiens / Prions pour le repos / de l'âme de ce cher pasteur. /

P. *Lesur* Antoine-Joseph, né en 1721. Ancien Cordelier de Bayeux, — habite Valenciennes, rue de la nouvelle Hollande depuis six mois en avril 1792 ; et rue de Cambrai avec l'habit séculier, le 25 mai 1793, — 72 ans.

P. *Lévêque* Charles, d'Inchy-Beaumont, réfugié à Maestricht en

Digitized by Google

1793, — exécuté à Valenciennes le 6 novembre 1794 à 51 ans.

P. *Malebranche* Jean-Baptiste-Honoré, né en 1724, Récollet d'Avesnes, réfugié dans Valenciennes depuis 1791 jusque après le siège.

P. *Massart* Pierre, Laurent, Joseph, né à Valenciennes le 31 janvier 1734. Détenu à la maison d'arrêt en septembre 1793, puis élargi, se fixe à Valenciennes. Ses actes de baptême conservés à St-Nicolas, portent cette mention « prêtre romain. » — Arrêté de nouveau le 17 octobre 1797, il comparaît devant le conseil municipal et déclare n'avoir pas prêté le serment de liberté et d'égalité exigé depuis le 15 avril 1792. — L'exécutif décide qu'il est condamné à la déportation, par la loi du 21 avril 1793 ; mais en raison de son âge, on se contente de le transférer sous bonne escorte de la maison d'arrêt de Valenciennes dans celle des Écossais à Douai, le 17 octobre 1797. Le 6 octobre 1798, il obtint enfin trois mois de liberté, sous le cautionnement des citoyens Goffart et Constantin Parisis de Valenciennes, pour s'occuper de l'héritage laissé par son frère.

Mériau Walbert (fr. Noël), né à Marpent en 1722, domicilié à Valenciennes à sa sortie du couvent, il y est encore en mars 1793, malade et infirme.

Morelle Félicien (P. Romain Joseph), né à Valenciennes vers 1754, — reprend l'habit séculier à sa sortie du couvent, devient ensuite vicaire constitutionnel de la Chaussée pendant les années 1792 et 1793, et aumônier de l'hôpital militaire pendant le blocus. Il demeure, rue de Cambrai, chez son frère, en avril 1793. En 1794, il donne acte au directoire départemental de sa renonciation aux fonctions ecclésiastiques que rejettent « la philosophie, la raison et le peuple même. » Arrêté à Lille, le 25 juillet 1798, pour être envoyé à Valenciennes où l'exécutif rédige à son sujet cette note : « Il n'est point émigré, mais il paraît des renseignements que j'ai pris à son égard qu'il n'est rien moins que patriote. » Il est pensionné en 1803.

Le P. *Pavot* Hubert, né à Poix le 1er octobre 1765 fait profession à Valenciennes le 20 juillet 1789,— en résidence à Bavai, — guillotiné le 13 octobre 1794, il est premier prêtre exécuté sur la grand' place de Valenciennes.

P. *Pouvillon* Albert d'Estaires, vicaire du couvent de Valenciennes en 1790. — Autorisé à demeurer à la Salle le Comte, chez les Urbanistes. Après l'expulsion des prêtres, il continue à

Digitized by Google

prêcher et à confesser, et aussi à dire la sainte Messe dans les caves et dans les greniers. Il est arrêté avec deux autres Pères le 28 octobre 1792, et jeté en prison, « après qu'on s'est emparé des chasubles, calice et autres ustensiles sacerdotaux, comme de droit. » (*Journal de l'Argus*, n° 173.)

Tardieu Thomas (P. Norbert), né à Douai, ancien gardien, — secrétaire du provincial, retiré chez les Urbanistes où il se trouve encore en juillet 1792, — émigré ensuite à Mons.

P. *Tavernier* Marcellin, né à Tournay, Récollet de la maison de Barbançon, retiré à Valenciennes, rue des Anges ; garde encore l'habit religieux en juillet 1792. Arrêté à Valenciennes en 1794, jugé à Douai, Ranson dit de lui dans son réquisitoire qu'il : « n'a fait aucun serment, et qu'il est toujours resté à Valenciennes, parce que on ne lui a pas accordé de passe-port et qu'on lui a dit de rester tranquille chez lui ; il a 64 ans, » — mis en liberté en novembre 1794.

Verdavaine Simon (P. Géry), né à Valenciennes en 1747, ordonné prêtre en 1770. — En résidence à Estaires en 1791. — Élu et nommé curé d'Onnaing le 27 mai 1791.

Williot Aimable (fr. Casimir), né à Douai, le 15 mai 1755, — demeure à Valenciennes, rue des Flageolets, sous l'habit séculier et retire des certificats de résidence, chaque année jusqu'en l'an 6. — Arrêté à Cambrai en septembre 1797, comme homme sans aveu ou plutôt sans passe-port, il est ramené, malade, dans la maison d'arrêt de Valenciennes. Interrogé par un inconnu sur ce qu'il y a de nouveau à Cambrai, il répond sans détour que Guilli, Martin et Grard sont dans cette ville des buveurs de sang, des scélérats, des terroristes. — L'inconnu n'était autre que Guilli lui-même, le praticien qui entrait dans la prison pour offrir ses services aux prévenus. Williot se voit alors condamné à un mois de détention pour n'avoir pas de passe-port. Williot revient dans la suite se fixer sur la paroisse de St-Géry ; il y est signalé comme un bon vieillard, très pauvre. Sa pension est de 300 livres en l'an 4 et de 100 francs en 1832. Il meurt aux Chartriers 7 septembre 1838.

P. *Vanaigue* Antoine, né à Valenciennes en 1754. Récollet de la maison de Fournes, revient à Valenciennes, rue de Tournay, chez Dubois-Boulan où il est encore en décembre 1792. Nommé vicaire à Roisin, le 20 février 1803, curé de Marly le 9 juin 1808; curé de Thiant le 18 juillet 1815 ; il meurt dans cette paroisse le 19 mars 1820.

J. LORIDAN.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE

XVIIe-XXe SIÈCLE.

Le principal rôle du rédacteur du *Bulletin* est de tenir le lecteur au courant du mouvement historique. On ne doit donc pas attendre en général de lui « des jugements motivés, des appréciations avec preuves à l'appui, sur la portée des ouvrages qui lui sont envoyés... il est moins un juge qu'un rapporteur. » (Dom Cabrol.)

1. Article de M. Schmidt sur des documents concernant l'histoire de la bibliothèque du cloître franciscain des Oliviers à Cologne dans la *Zentralblatt für Bibliothekwesen*, 20 octobre 1905.

2. M. l'abbé F. Uzureau a écrit dans *l'Anjou historique*, mars-avril 1906, pp. 459-473, la monographie des Calvairiennes d'Angers (1619-1906) fondées par le P. Joseph du Tremblay en 1619. Mais cette étude a trait surtout à la période révolutionnaire (pp. 460-468). Le savant auteur me permettra bien de lui rappeler sur ce sujet l'ouvrage capital du P. Simon Mallevaud, récollet, les *Annales Calvairiennes*, Angers, Yvain, 1671, ouvrage fort rare, mais dont précisément le Calvaire d'Angers possède un exemplaire que j'ai vu jadis aux mains de M. Dedouvres, aumônier de cette communauté. C'est de cet ouvrage qu'a été tirée, en partie, ma *notice sur Mme des Planchers, religieuse du Calvaire d'Angers*. Voir aussi le ms. f. 10571 de la bibliothèque nationale de Paris, *Histoire de l'établissement de la Congrégation du Calvaire* et le ms. 871 de Brunetu de Tartifume à Angers.

3. *L'Anjou historique* (juillet-août 1906) a extrait du ms. 894 de la bibliothèque d'Angers, œuvre de l'abbé Jacques Rangeard (XVIIIe siècle), quelques notes concernant les Cordeliers, les Récollets et les Capucins d'Angers.

4. *Relation inédite d'un voyage en Guinée adressée en 1634 à Peiresc par le P. Colombin de Nantes* dans la *Revue de Bretagne*, 1905, pp. 352-364. Ce texte se trouve en original à la bibl. nationale, nouv. acq. fr. 9340, fol. 117-118. Il ne fut pas inséré dans la *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires... capucins* du P. Apollinaire de Valence. Les *Études franciscaines*

Digitized by Google

l'avaient signalé en décembre 1901. Les *Analecta Ord. Minor. Capuc.* l'ont reproduite dans leur fascicule d'août 1906, pp. 244-249.

5. Dans la *Rev. des sciences eccl.*, oct. 1905, pp. 327-328, le R. P. Griselle publie une note très instructive sur *le chrétien intérieur* de M. de Bernières. M. de Charpi de Sainte-Croix fut le premier à la publier. Cf. l'article de M. Ch. Urbain dans la *Quinzaine* du 1er septembre 1902, pp. 1-20.

6. Dans la *Rev. Universelle* n° du 1 novembre 1905, photographies et notes concernant les pittoresques et macabres cimetières des Capucins à la Piazza Barberini à Rome, et à Palerme.

7. Dans ses *Notes pour servir à l'hist. ecclés. d'Arles*, M. le baron du Roure achève la monographie du couvent des Clarisses dans le *Bull. de la soc. des amis du vieil Arles*, janvier 1906. Il termine par la liste des abbesses depuis 1293 jusqu'en 1628, par quelques pages d'annales de 1337 à 1546 et par une série de pièces justificatives.

8. *R. P. Vincenzo Celesia da Gazzo cappucino. La Madonna delle Grazie in Voltri, ossia Annali del Santuario dal suo principio ai giorni nostri.* Genova. Molinelli, 1905, in-8° de 121 pages, avec gravures. Ce sanctuaire de S. Nicolò de Voltri aurait une origine très reculée. Fondé en 343, consacré en 345, il fut confié en 1568 aux Capucins qui s'y trouvent encore. Aussi cette brochure est-elle un peu la monographie de ce couvent de S. Nicolò. Elle donne une liste des gardiens, et (pp. 116-119) les noms des Capucins originaires de Voltri.

9. *Compendiosa noticia historica do Hospicio dos religiosos capuchinos na Cidade do Rio de Janeiro (1659-1814).* Genova. Rip. della Gioventù, 1906, in-8° de XI-62 pp. Sous ce titre le P. François Xavier Molfino publie une notice portugaise de l'hospice des capucins à Rio de Janeiro. *L'Histoire de la mission des PP. Capucins dans l'île de Maragnan* (Paris, 1614) du P. Claude d'Abbeville, les pages du P. Rocco da Cesinale, les statistiques éditées par le P. Édouard d'Alençon dans le tome XXI des *Annal. ord. min. Cap.* étaient à peu près tout ce que l'on savait sur ce sujet. Dans le couvent de Voltri, le P. François Xavier a trouvé le ms. qu'il livre aujourd'hui au public. C'est un cahier de 70 pp. in-4° malheureusement incomplet à la fin, écrit au XIXe siècle. De 1654 à 1720, la chronique est très copieuse. L'auteur en est, au moins de la majeure partie, le P. Fortunato da Fasano.

10. *Deux siècles d'Université (1589-1790) d'après une fondation arlésienne*, par M. Chailan dans le *Bull. de la soc. des amis du vieil Arles*, janvier 1906, cite le nom de plusieurs habitants d'Arles qui sont allés, grâce à cette fondation, à Paris ou ailleurs : Jean Privat, Martin Gassen et Bonaventure Lardeyret, Cordelier, — François Vacher, — Nicolas de Vade, cordeliers, — Louis Féraud, — Gratien Seytour, récollets — Étienne Olivier de Boismaux, corde-

Digitized by Google

lier, — Vachet, récollet — Pierre Isnard — Léon-Marie Chartroux — Jean Deloste, cordeliers, tous du XVIIe siècle. A suivre.

Page 120 l'auteur cite *Le Livre des Actes et Contrats du dévot et vénérable couvent des Révérends Pères Mineurs d'Arles, 1650*, ms. en sa possession.

11. Dans le *Bulletin de la Diana*, avril-juin 1905, notes de l'abbé Reure sur la famille des Dupuy à laquelle ont appartenu le P. Claude Archange Dupuy, capucin, né à Saint-Gabriel en Forez, mort en 1625 et enterré à Toulouse, et le P. Daniel Dupuy, récollet, l'auteur présumé d'un sonnet inséré dans les *Entretiens de Philermie* du P. Chérubin de Marcigny, Lyon, Candy, 1641, in-12.

12. *Chapelle de Notre-Dame du Confalon à Lyon, 1631-1793*, par A. Poidebard, dans le *Bull. de la soc. litt. his. et arch. de Lyon*, 1905, janvier, février, mars, pp. 209 à 225. Cette confrérie fut fondée à Rome en 1264 par saint Bonaventure. L'auteur a puisé surtout dans les *Statuts et règlements que doivent observer les confrères de la royale et dévote compagnie des pénitents blancs de Notre-Dame du Confalon de Lyon*... Lyon, 1730. Très intéressant. Cf. Pavy, *Les Grands Cordeliers de Lyon*, 1835. A la séance du 4 avril 1905 de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, M. Vachez a donné lecture d'une lettre de l'Archevêque Montazet, relative à un différend qui s'était élevé entre les cordeliers de S. Bonaventure et les confrères du Gonfalon.

13. *Construction d'un couvent de Capucins à Gondrin*, 1627-1628, dans la *Revue de Gascogne*, juillet-avril, tom. V, pp. 365-371. Le P. Apollinaire de Valence avait consacré deux pages à ce couvent. *Toulouse chrét. Hist. des Cap.*, tom I, pp. 131-132. M. E. Castex, d'après les archives notariales de Me Cournet, à Gondrin, ajoute quelques détails. Le couvent fut fondé en 1626. Le couvent fut abandonné en octobre 1637, sur des ordres venus de Rome, dit le P. Irénée d'Aulon dans son *Nécrologe des F. M. Cap. de l'Anc. prov. d'Aquitaine* (Carcassonne, 1304).

14. *Il b. Bonaventura da Barcellona dei Minori, fondatore dei ritiri nella provincia romana*, par le P. L. da Pofi, Roma. Artigianelli, 1906, in-8° de XIV-402 pp. — *Le bienheureux Bonaventure de Gran* [de Barcelone] dans *Rome*, 8 juillet 1906. Mort le 11 septembre 1684, il a été béatifié le 13 juin 1906. Presque toutes les revues franciscaines ont publié récemment une biographie du même. Ce bienheureux naquit le 24 novembre 1630 à Rindoms près Barcelone. D'abord marié, il entra ensuite chez les Alcantarins, fonda en 1676 le couvent de St Bonaventure sur le Palatin. Il fut déclaré vénérable le 15 août 1775.

L'article de *Rome* est orné de gravures.

15. *L'ancien couvent des Récollets d'Aix*, par Numa Coste. Aix en Pro-

Digitized by Google

vence, 1904, in-8°, de 12 pp. Extrait de l'*Écho des Bouches du Rhône*, des 27 novembre et 4 décembre. Ils furent autorisés à s'établir en 1613 et le firent définitivement en 1621, sur la route de Vauvenargues. La première pierre de l'église fut posée le 6 janvier 1623, par Guy Hurault de l'Hospital. Les Récollets possédaient plusieurs tableaux artistiques. En 1802, le couvent était un hôpital militaire. Les hospitalières de St-Thomas de Villeneuve y sont venues en 1822. L'ancienne chapelle a fait place, vers 1860, à une nouvelle église — P. 5 : l'auteur a mal compris l'inscription qui probablement doit se lire :

ANNO. AB. ORBE. REDEMPTO CIƆIƆCXXIII.

16. *Il convento dei Cappuccini di Varazze*, par le P. Francesco Zaverio Molfino. Genova, Tip. della Gioventù, 1906, in-8° de 95 pp. avec gravures. Dès 1603, les habitants de Varazze, située sur le bord de la mer entre Gênes et Savone, ouvrirent une souscription pour posséder des Capucins. L'établissement ne date cependant que de 1613. En 1657, plusieurs religieux tombent martyrs de la charité pendant une épidémie de peste. Ils furent supprimés de 1810 à 1818. La majeure partie de l'intéressante brochure est consacrée à la biographie de plusieurs missionnaires dont le P. Paul de Varazze (XVIIe siècle) et le P. Alexandre Recagno (né en 1846).

Suivent plusieurs listes : celle des capucins natifs de Varazze — celle des supérieurs, de 1613 à 1903 — celle des défunts (pp. 88 et 89) depuis 1621 jusqu'à 1899. Enfin trois pages d'inscriptions ou épitaphes.

17. Le couvent des capucins de Voltaggio fut fondé en 1603, dans les Apennins. L'église était dédiée à saint Michel Archange, et fut consacrée en 1662. Le monastère fut supprimé en 1810. Venu aux mains des Pères Missionnaires de Fassolo, il fut rétrocédé par eux aux Capucins en 1821. Tel est le *cursus vitæ* d'un intéressant monastère, décret par le P. François Xavier Molfino dans une brochure de 64 pp. in-8° avec trois gravures, *il convento dei Cappuccini in Voltaggio*, Genova, 1905. Le sympathique auteur donne également des détails sur la bibliothèque du couvent actuel, sur l'église qui renferme quelques richesses d'art. Il y joint la liste des gardiens et un nécrologe.

18. Dans le *Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, 30e année, 1904-1905, M. Émile Badel donne quelques détails (pp. 408-414) sur *Erric de Lorraine et les Capucins de Varangéville*. L'auteur rapporte trois épitaphes.

19. *Reconstitution du Couvent des Franciscains de Villefranche de Conflent*, par L. de Noell, dans la *Revue d'histoire et d'archéol. du Roussillon*, tom. IV (1903), pp. 97 à 114, avec deux planches. Une création de chemin de fer de Villefranche à Joncet en 1900 a donné naissance à ces recherches. Les franciscains seraient venus s'établir là vers 1279. Il y avait d'abord des Frères *de ordine Penitentiae* (Wadding, *Ann. min.*, II, 134). Les bâtisses du Cou-

Digitized by Google

vent furent démolies entre 1674 à 1676, par ordre de M. de St-Hilaire, ingénieur militaire qui voyait dans cet édifice trop rapproché de la ville un obstacle aux travaux de fortifications projetés par Vauban. Le nouvel établissement alors créé fut supprimé en 1772 et vendu par le P. Jean-Louis Fontrouge provincial, moyennant des rentes au profit du Couvent de Perpignan. L'auteur critique la description de l'église donnée par Tolra de Bordas (*L'ordre de S. François au Roussillon*, pp. 64-66), et en produit une nouvelle. Un médaillon en pierre sculptée représentant probablement S. François (ou S. Bonaventure), est reproduit dans la première planche.

20. *Due nove palme serafiche ossia Vita e Martirio dei due novelli martiri cappuccini PP. Agatangelo da Vendome e Cassiano da Nantes*, par F. I. C. Milano (1905), in-32 de 70 pages. — *Deux missionnaires d'Afrique martyrs* (Agathange et Cassien) dans l'*Écho d'Afrique* de mars 1905. Avec gravure. — *Die seligen Martyrer aus dem Kapuzinerorden P. Agathangelus von Vendome und P. Cassian von Nantes, 1638*, par le P. Joseph-Antoine de Harsberg. Altötting. 1905, in-32 de 101 pages. — *I beati Agatangelo da Vendôme e Cassiano da Nantes, martiri cappucini.* Panégyrique par le Robert de Nove, O. M. C. Udine, 1905, in-12 de 23 pages. — *Vita dei Beati Agatangelo e Cassiano martiri Capuccini*, par le P. Félix de Porrecta, Rome, Salviucci, 1904, in-16 de 122 pp. — *Triduum célébré en l'honneur des martyrs capucins français, les bienheureux Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes dans l'église Saint-Michel de Marseille les 26, 27 et 28 novembre 1905.* Panégyriques prononcés par le T. R. P. Garaud des Frères-Prêcheurs, le R. P. Eugène de St-Chamond des Frères-Mineurs Capucins et le R. P. Rochette, de la Compagnie du Jésus. Marseille, 78, rue des Princes, 1906, in-8° de 52 pp. La préface est du P. Damascène de Varennes.

21. *Généalogie de la famille du Bienheureux Agathange de Vendôme*, par Jean Martellière, dans le *Bull. de la soc. arch., scient. et litt. du Vendômois*, 1905, pp. 219, 332, à suivre. Cf. *Établissement des Cap. à Vendôme en 1606*, par Georges Renault, dans la même bulletin, 1889, p. 136, et *Études Franc.*, tom. XIV (1905), p. 429.

22. Sur l'église des Capucins de Gap et celle des Cordeliers, voir les *Annales des Alpes. Recueil périodique des Arch. des Hautes-Alpes*, 8e année, 1904-1905, p. 312. Les archives hospitalières de Gap possèdent le *Livre des archives du couvent des Pères Capucins de la ville et cité de Gap, fondé le 20 février 1614, dédié à Sainct Demétrius, disciple des apôtres... auquel est faict le narré de sa fondation et des choses remarquables qui y sont arrivées, les noms des supérieurs qui l'ont gouverné et autres matières... faict en l'année 1658.* Avec additions jusqu'en 1790. (Déposé aux Archives départementales), Ms. de 291 pages.

Digitized by Google

23. Un article sur la réforme des franciscains de Cobourg dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1er trimestre 1905. Ils abandonnèrent leur monastère, influencés par les idées protestantes. L'auteur de cet article est M. Berbig.

24. Le *Bulletin de la Soc. des sciences hist. et natur. de la Corse*, publie dans son fasc. du 1er trimestre 1904 (Bastia, 1905), d'après le ms. italien 855 de la Bibl. Nat. de Paris, les *Osservazioni storiche sopra la Corsica*, de l'abbé Ambroise Rossi, livre XVI, 1762-1769. P. 438 à 441, notice sur le P. Gregorio di Moriani, capucin. Il s'appelait Leoni, et prit l'habit en 1770 à l'âge de 34 ans. Placé dans les charges, on le trouve successivement en Sardaigne, en Espagne, en Toscane. Il mourut en Corse le 7 janvier 1809.

25. *Mort du Père Martial (1787). Discussion entre les médecins qui l'ont soigné* dans la *Rev. de Saintonge et d'Aunis*, 1905, pp. 269-271. Le P. Martial Harny, récollet, était né à Taillebourg en 1718. Il mourut à la suite d'accidents urinaires.

L'auteur de cet article est M. Vigen. La Biogr. saintongeaise et les livres d'Audiat sur La Rochefoucauld et sur le collège de Saintes sont à consulter sur le P. Martial.

26. Achille Neri, *Lettere inedite di Ireneo Affò al cardinale Valenti Gonzaga*, Parma, 1906. Extr. de l'*Archivio storico per le provincie parmensi*. On connaissait déjà les relations épistolaires de l'illustre P. Affò avec Tiraboschi. (cf. *Giornale storico d. letter. italiana*, tom. XXVIII-XXXII. Art. de C. Frati et de L. Modona). Néri édite 68 nouvelles lettres allant de 1778 à 1797. G. Bustico a publié quelques-unes de celles-là dans la *Fanfulla delle domenica*, 1905, n. 50, et dans la *Favilla* de Pérouse, 1905, nov. et décembre. Le cardinal Valenti Gonzaga était un Mécène pour le P. Ireneo Affò. Cf. *Études Franc.*, t. XIII (1905), p. 325.

27. *Un precursore della moderna Morfologia comparata, P. Fortunato da Brescia, O. F. M.*, par le P. Aug. Gemelli. Pavia, 1906, in-4°, de 8 pp. Sur les polémiques scientifico-apologétiques soulevées par le R. P. Gemelli, cf. *Rivista storico-critica delle sc. teol.*, 1906, fasc. 7-8, pp. 639 et 640.

28. Documents concernant la Sœur Anne Le Vallois, Clarisse d'Alençon, dans le deuxième bulletin, tom. XXV (1906), pp. 235-243 de la *Soc. hist. et archéol. de l'Orne*. Cette religieuse originaire du diocèse de Coutances, chassée de son pays lors de la Révolution française, fut accueillie dans les États Pontificaux où elle mourut folle au commencement du XIXe siècle.

29. Dans une étude sur *l'église constitutionnelle de Paris et les communautés*, publiée à *la Révolution française* (1906, 14 janvier, p. 11), M. A. Tuetey, dit un mot des Filles de l'*Ave Maria*. L'auteur eût pu consulter ce qui a été dit ici même en juin et août 1905.

Digitized by Google

30. *Vida de fray Andrés*, par R. Marchant Pereira. Santiago, G. E. Miranda, 1904, in-8° de 57 pp., 2e édit Cette brochure forme le vol. XVI de la *Biblioteca de autores chilenos*. André Garcia naquit à Fuerte Ventura (Iles Canaries) le 14 février 1800, entra chez les Récollets et chassé de son pays par la Révolution, vint à Valparaiso en mars 1839. Il mourut en odeur de sainteté le 14 janvier 1853. Ses restes furent exhumés et reconnus à Santiago le 18 juillet 1855. (*Bibl. Nat. Paris.* P p. 269.)

30bis M. L. V. Dumaine, d'après un ms. des archives de l'Hospice de Sées (Orne), a décrit l'état des communautés du diocèse de ce nom, vers 1805-1806. (*Il y a cent ans. État des communautés dans l'Orne.* La chapelle Montligeon, 1906, in 8° de II-185 pages. Avec beaucoup de gravures.) L'auteur a deux chapitres consacrés aux Clarisses d'Alençon et à leurs sœurs d'Argentan.

30ter. Mgr Legoux a publié *La vénérable Marie-Madeleine Postel, fondatrice de l'Institut des Sœurs de la Miséricorde dites aussi des écoles chrétiennes.* Paris, 1906, gd in-8°. Deux tomes de LIII-319 et 409 pp., avec portrait. Écrit avec amour, cet ouvrage nous intéresse tout particulièrement puisqu'il a trait à l'une des plus saintes Tertiaires du XIXe siècle. Née le 28 novembre 1756, elle fut vêtue le 13 février 1798 pour émettre sa profession le 25 octobre suivant. Elle est morte 16 juillet 1846 [1]. Cf. *Annales franciscaines* 1897-1899.

31. *Le B. Curé d'Ars* de la collection *Les Saints* a été traduit en italien par le comte Emiliano di Parravicino sous ce titre : *Il Beato Curato d'Ars (1786-1859)*, Rome, Desclée, 1906, in-16 de 200 pages. — *Vita di B. Giov. M. Vianney*, Monza, 1905, in-24 de 176 pages. — *Fête de la béatification de Jean-Marie Vianney*, Belley, Chaduc. tomes I et II, 1906, in-8°. — *Vita del B. Giovanni Maria Vianney, curato d'Ars*, par le chanoine V. Civati. Monza, Pastini, 1905, in-24, 2 vol. — *Le Bienheureux Curé d'Ars (1786-1859)* par A. L. Masson, Paris, Vitte, in-8° de 365 pages.

32. *Les Contemporains*, n. 675 du 17 septembre 1905, ont publié la biographie du P. Théobald Mathew, capucin, apôtre de la tempérance (1790-1856) avec portrait.

33. *Storica narrazione della vita del Venerabile Servo di Dio fra Francesco Maria de Camporosso laico professo capucino morto in Genova il 17 settembre 1866 nel convento della SS. Concezione sopra l'Aquasola* par le P. Pierre de Quinto al Mare. Genova, 1905, in-12 de 172 pp. — Une notice a été insérée sur le même personnage par le P. René de Nantes, dans les *Annales franciscaines*, tom. XXI (1896), pp. 446 et 533 et tom. XXII (1897) pp. 71, 182, 264 et 429 avec portrait.

1. L'ouvrage est en vente à la Maison de la Bonne Presse. 5, rue Bayard. Prix : 8 fr. Franco par colis postal : 9 fr.

Digitized by Google

34. *Il P. Bernardo de Fivizzano, Ex-Provinciale dei Cappucini di Toscana.* Note biografiche, par le P. Félix de Porrecta. Firenze, 1906, in-16 de 31 pp. Né le 12 août 1816, Jean-Baptiste Giannetti entra chez les Capucins en 1838 ; il fut surtout célèbre par son livre des *Oposcoli del S. P. S. Francesco* édité à Venise en 1880. (Cf. *Anal. Ord. Min. Cap.* 1906, pp. 157-160). Il est mort le 17 févier 1906.

35. En deux gros volumes compacts publiés à Rome en 1905 au couvent de Saint-Laurent de Brindes, le T. R. P. Irénée d'Aulon a publié une très intéressante *Histoire des Frères Mineurs Capucins de l'ancienne province de France*, tom. I. Première et deuxième parties, 1820-1856, in-8° de 356 pp. — Tome II. Troisième partie, 1856-1870, in-8° de 328 pp. Le texte de ce premier volume avait déjà paru de 1901 à 1904 dans les *Analecta ordinis minorum capucinorum.* C'est une très heureuse idée d'avoir songé à donner à ce récit une forme plus accessible. Notons cependant que l'ouvrage n'a été tiré qu'à cent exemplaires.

L'auteur a eu soin d'indiquer ses sources : les archives du couvent de Crest, les opuscules du P. Eugène de Potriès, les notes du P. Athanase de Saint-Jean, du P. Michel-Ange de Rossiglione, du P. Apollinaire de Valence et d'autres, les archives de la province de Lyon, etc. Ce qui veut dire qu'il n'y a guère que de l'inédit dans le travail du P. Irénée d'Aulon.

Ce travail débute naturellement aux premières années du XIXe siècle ; montre les efforts, les succès et les insuccès des Capucins en Savoie, puis à Crest, enfin en Provence et dans le reste de la France. Le nom du P. Laurent d'Aoste est bien de tous celui qui domine toute cette période.

Le P. Irénée, en écrivant ses deux volumes, n'a peut-être pas voulu faire uniquement œuvre d'historien ou de littérateur. Sa plume marche un peu la bride sur le cou. L'auteur manifeste trop son sentiment personnel. Certain fait (tom. II, pp. 165 et s.) n'est pas exposé clairement ni complètement. Mais n'est-ce pas un mérite suffisant d'avoir narré ces pages d'histoire contemporaine sans s'être attiré trop de protestations de la part de ceux qui ont vécu au milieu de tous ces événements?

36. On se bat, pour ou contre, autour de Mossen Jacinto Verdaguer. Elisa Gay vient d'étudier les dernières œuvres de ce poète dans la *Revue des Pyrénées* (Toulouse, 1904, in-8 de 31 pp.) Cf. *L'âme française*, juillet 1902 et la *Rev. des Pyrénées*, 1902. On prépare, assure-t-on, une vie complète de l'illustre catalan. Une partie de ses œuvres vient d'être traduite en allemand. Cf. *Études franciscaines*, tom. XIV (1905), p. 431. — *Au ciel* de Jacinto Verdaguer dans la *Science catholique*, octobre 1906, pp. 1013-1038. A la page 1032 : *Saint François.* — Dans la même revue, avril 1906 : *Idylles et chants mystiques* de J. V. par P. Blazy.— *Fleurs de Marie.* Trad. du même, brochure.

Les œuvres complètes viennent de paraître en trois volumes : *Obras completas ab gran cura ordenades y anotades.* Barcelone, 1905, 3 vol. in-4° de

Digitized by Google

477-476 et 524 pp. Dans le premier se trouvent *Idils y Cants mistichs* et *Sant Francesch s'hi moria.* Dans le second *Sant Francesch* (p. 36), *S. Bonaventura* (p. 39). Ramón Lull (p. 41), Mariangela Astorch (p. 78) [1], le poème de Sant Francesch (p. 343-438), le *Romanceret* de Santa Clara (pp. 439-449). Dans le troisième *La Divina Pastora* (pp. 441-443) Verdaguer puisait plus d'une de ses inspirations dans Raymond Lulle.

37. Le P. Exupère de Pratz-de-Mollo consacre le fascicule 25 d'*Une Conférence par mois*, avril 1906, à relater ses souvenirs sur *Monseigneur Vital Gonçalves de Oliveira capucin, évêque d'Olinda (Brésil) 1844-1878*, pp. 1 à 23. Ces pages devront être consultées par le futur biographe du filleul de l'empereur Dom Pedro.

38. *Le Mois littéraire* (janvier 1906, pp. 76-77) par la plume de M. Bernard publie une étude sur les Religieux Anglicans. J'y relève la mention d'une communauté des Pères de la Compassion divine, établie à l'East-End de Londres à Plaistow, 176, Balaam street. Cette communauté se composait en 1899 de six membres dont 2 « prêtres », les PP. Chappell et Andrew. Ces religieux sont habillés à la façon des Mineurs Conventuels, avec une ceinture à la place du chapelet. Avec deux photographies. L'existence de ce petit groupe de Franciscains anglicans avait été omise dans mes deux articles sur *le mouvement franciscain en Angleterre* publiés aux *Annales Francisc.*, janvier et février 1905.

39. Mgr Étienne Potron, né à Brest le 25 octobre 1836, entré chez les Fr Mineurs, au moment où il était fiancé, le 14 août 1858, sous le nom de P. Marie, prêtre le 6 septembre 1863, successivement gardien du couvent de la rue des Fourneaux à Paris, secrétaire de Mgr de Charbonnel, capucin, aumônier militaire, procureur des missions franciscaines en 1876, évêque de Jéricho, consacré à Rome le 29 juin 1889 est mort à Fribourg en Suisse le 10 août 1905. La *Semaine religieuse de Paris*, 1905, pp. 453-456 et *Le monde illustré*, 26 août 1905, p. 147 avec portrait. Cf. *Revue franciscaine*, novembre 1905, p. 465 et suiv. Ces articles sont du P. Victor Bernardin ; — *Annales des Franc. Mission. de Marie*, sept. 1905, p. 322, avec portrait, — *Analecta ord. minorum*, 1906, pp. 70 et 71.

40. *Il Padre di Marcellino da Civezza* par Augusto Alfani dans *la Rassegna nazionale* du 1er mai 1906, p. 40. Vêtu en 1838 de l'habit des Frères Mineurs en la province de Rome, prêtre en 1845, il est surtout connu par son histoire universelle des missions franciscaines en onze volumes. Il est mort le 27 mars 1906.

1. Sur cette espagnole : cfr. *Historia y vida de la venerable Madre Angela Margarita Serafina, fundadora de religiosas Capuchinas en Espana, y de otras, sus primeras hijas, hasta 1622*, par le P. Paoblo Fons. S. J., revue par le P. Michel Forbaiz, S. J., Barcelona, Dexen, 1649.

Digitized by Google

41. *Le R^me P. Robert Razzoli de Villafranca* dans *Jérusalem*, 24 février 1906, pp. 40-42. Le nouveau Custode de Terre Sainte est né en Toscane le 29 janvier 1863. C'est lui qui a fondé la jeune revue *Luce e amore.*

42. *Au pays des Rajas. Les débuts d'une mission*, par le P. Fortunat de Tours, préfet apostolique de la Mission du Rajputana, Paris, Poussielgue 1906, in-8° de 94 pp. avec carte et gravures. C'est le récit fort intéressant de l'établissement et des travaux des Capucins de la province de Paris dans les Indes Anglaises depuis 1890. Cf. *A travers le Rajpoutana. Extrait d'un journal de voyage*, par le P. Robert de Laval, frère mineur capucin. Paris, Poussielgue, 1906, in-8° de 48 pages. (Extrait des *Études Franciscaines.*)

43. *L. D. M. F. Fraternité du Tiers-Ordre de la Pénitence de Paris. Rapports à l'occasion de la visite canonique 27 avril-28 mai 1906.* Paris, Imp. J. Mersch, 1906, in-8° de 20 pages. Ces deux substantiels rapports dus à M. Philippe Lermigny et au R. P. Eugène d'Oisy sont suivis du texte d'une allocution du Père Provincial.

44. Superbe rapport de M. Philippe Lermigny sur *les hommes de France au Sacré-Cœur et le Tiers-Ordre franciscain* dans le *Congrès des hommes de France au Sacré-Cœur*, tenu à Paris le 29 octobre 1905, pp. 29-35.

45. *La Mission franciscaine au Japon*, dans *la Vérité* de Québec, n° du 2 juin 1906, par le P. Marie Anselme, O. F. M. Généralités. Départ du P. Maurice Bertin, Cf. *Annales franciscaines*, 1906, p. 293.

45bis. Note sur l'apostolat des Capucins en Syrie et Cilicie dans la *Semaine religieuse* de Paris, 18 août 1906, p. 230.

46. La *Revue catholique des églises* (mai 1906, pp. 300-301) publie une note sur la récente hérésie polonaise des Mariavites que vient récemment de condamner le pape Pie X. « Le fondateur de la secte serait un capucin de Nowemiasto, le P. Honorat. Ce personnage d'une austérité excessive aurait cependant renoncé à ses erreurs et serait retourné dans le giron du catholicisme. » La *Rivista storico-critica delle scienze teologiche*, 1906, fasc. 6, pp. 458-470 a inséré sur le même sujet un article beaucoup plus judicieux dû à la plume du P. A. Palmieri. Le capucin polonais ne mérite pas les critiques de la *Revue catholique* et il a été le premier à rompre depuis longtemps avec les illuminés polonais. Il n'a pas eu besoin de retourner dans le giron de l'Église. Il n'en est jamais sorti.

47. *Les Franciscains de Dalmatie* dans la *Revue catholique des Églises* nov. 1905, p. 576. C'est le texte de la lettre du Cardinal Merry del Val au Général des Mineurs à propos des religieux des Provinces du SS. Rédempteur à Spalato et de S. Jérôme à Zara qui veulent abandonner l'usage de la langue latine dans les fonctions liturgiques.

Digitized by Google

48. *Catholic Calendar and Directory for the Archidiocese of Agra and its Suffragan Dioceses of Allahabad and Lahore, and of the Prefectures Apostolic of Rajputana and Bettiah. Entrusted to the order of friars Minor Capuchin. For the year 1906.* Printed by Bro. David. O. C. at the Catholic mission Press, Bettiah in-12 de 162 et XVI pages. Cet ordo contient de nombreuses notices historiques composées par le P. Félix d'Anvers, missionnaire à Lahore.

49. Dans un décret du 15 avril 1906 publié aux *Analecta Ord. Min.* 1906, pp. 162-163, le R^me^ P. Schuler, général des Frères Mineurs, ordonne de créer en chaque province un chronologiste officiel dans le but de promouvoir les recherches et les travaux relatifs à l'Ordre. Un nouveau périodique sera fondé pour mettre au jour le résultat des efforts déployés.

Une mesure identique a été prise par le R^me^ P. Bernard d'Andermatt dès 1905 pour l'ordre des Capucins. *Anal. Ord. min. Cap.*

50. Le Tiers-Ordre franciscain pleure une de ses gloires, Melle Marie de la Nicollière (Sœur Saint-Louis du Sacré-Cœur) morte le 28 novembre 1905. Son pseudonyme, Gabrielle d'Ethampes, est connu de tous les lecteurs honnêtes. Il n'éveille pas l'idée d'un littérateur de tout premier ordre. Mais, comme le dit l'abbé Bethléem en ses *Romans à lire*, l'auteur est plein de bon sens et de bons sentiments. Cet éloge a sa valeur.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.

Ricordo del primo cinquantenario della Proclamazione del dogma della Im. Concezione nella provincia minoritica di Genova. Genova 1905. In-8° de 184 pp. — *Assisi; Santa-Maria delle Carceri. Guida Ricordo.* Assise 1905. — *S. Francesco d'Assisi nel Poema di Dante e negli affreschi di Giotto.* Firenze. *Giannini.* 1906. Grand format sur papier parchemin. Reproduction en chromolithographie et en or à relief. — *San Francesco cavaliere* par G. Bertoni dans le fascicule du 15 avril 1906 de la *Fanfulla D. Dom.* — *Der Portionkula-Ablass. Eine kritisch historische Studie* par le Dr. Pierre Antoine Kirsch. Tübingen, Laupp. 1906. In-8 de 95 pages. Extrait de la *Theol. Quartalschrift.* 1906. n. 1 et 2. — *Der selige Aegidius von Assisi. Sein Leben und seine Sprache* par le P. Gerbert Menge. Paderborn. 1906. In-12 de XVI-118 pp. — *Gulden Jubelfest van het Minderbroederklooster te Antwerpen*, par le P. St Schoutens. Antwerpen. 1905. In-8° de 65 pp. — *Breve cenno storico sulla chiesa e convento di S. Antonino in Palermo*, par le P. Angelico da Ciminna. Palermo, 1905. In-8° de 16 pp. — *Das Kapuzinerkloster Schüpfheim. Geschichtliche Notizen zu seinem 250 jahrigen Bestand* (1655-1905), par le P. Thimothée de Wettingen, O. M. C. Einsiedeln, Benziger, 1905. In-12 de 86 pp. — *Descripción del Territorio de las missiones Franciscanas de Apolobamba*, par Mgr. Armentia. La Paz, 1905. In-4° de 238 pp. — *Las Missiones Franciscanas de la Araucania*, par le P. Luis

Digitized by Google

Mansilla. Angol, 1904. In-8° de 408 pp. — *Dos Hèroes de la Conquista. La Orden Franciscana en el Tucumàn y en la Plata*, par le Pacifique Otero. Buenos-Aires. 1905. In-4° de 155 pages. — *Notas historicas da Igreja de Nossa Senhora da Penha e das Missêes dos Capuchinhos da Prefeitura de Pernambuco*, Recife, Empreza d'A Provincia 1905. In-12 de 95 pp. — *Al Para, Maranhâo e Ceara (Brasile del Norte). Note di viaggio.* Deuxième édition, par le P. Timothée de Brescia, Milan, Lanzani 1905. In-8° de 430 pp. — *Zehnter Jahresbericht über die Nordtirolische Kapuziner Mission von Bettiah und Nepal (in Norderindien) unter dem Schutze des heiligen Fidelis von Sigmaringen aus dem Kapuzinerorden. Erstlingsmärtyrers der hl. Kongregation für Glaubensverbreitung 1905.* Edité par les Capucins de la Province du Tyrol. Innsbruck, F. Rauch. 1906. In-18 de 184 pp. — *Le Bienheureux Christophe de Romagne, Apôtre de Cahors. Souvenir des fêtes du 23-26 novembre 1905.* Cahors, Plantade, 1906. In-8° de 96 pp. — *Das Leben der Schwestern zu Töss, samt der Vorrede von Joannes Meier und dem Leben der Prinzessin Elisabeth von Ungarn.* Edité par Ferd. Vetter. Berlin, Weidmann. 1906. In-8° de XXVI-133 pages *(Deutsche Texte des Mittelalters*, VI). — *Un chapitre de la vie du Père Joseph. Le Baron de Maffliers (1595-1598)* par l'abbé Louis Dedouvres. Angers, Siraudeau, 1906. In-8° de 28 pages. Extrait de la *Rev. des Fac. catholiques de l'Ouest.* — *Das Breve Papst Clemens XIV betreffend die Aufhebung des Jesuiten Ordens.* Traduit et publié par J. K. F. Knaabe, Leipzig R. Wöpke. 1903. In-8° de 46 pp. et portrait (Bibl. nat. Paris. E. 9733). — *Trent' anni in Cina. Vita, missioni e scritti di Mons. Vescovo. Giuseppe Rizzolati dei Francescani Minori vicario apostolico di Hu-Quang, 1799-1862*, par le chanoine L. Tinti. Portogruaro. 1906. In-8° de 261 pp. — *Gedächtnisrede auf M. R. P. Theodosius Florentini, O. C. gehalten bei der feierlichen Beisetzung seiner ehrw. Gebeine in der Institutskirche in Ingenbohl am 15. Februar 1906. von P. Rufin Steimer* [von Wettingen]. O. C. Ingenbohl. 1906. In-8° de 46 pp. — *Un fiore sulla tomba del P. Gianmaria Semino dell'ordine dei Minori* par le P. Marcellino Centi. Recco, 1905. In-8° de 16 pp. — *Un martyre della Cina ossia il P. Cesidio Giacomantonio da Fossa*, par le P. Farina. 2e édit. Sulmona, 1905. In-16 de 40 pp. — *Vidas de Da Francisca Fernandez de Cordoba de Romero y de Sor Regla Romero y Fernandez de Cordoba*, par une religieuse Conceptioniste de Hinojosa del Duque. Sevilla, 1905. Pet. in-8° de 174 pp. — *Festpredrigt zum Jubiläum von 50 jährigen Bestande des Kollegiums Maria-Hilf in Schwyz gehalten den 15 Mai 1906 von P. Magnus Künzle* [von Gaiserwald] *Ord. Cap. Lector der hl. Theologie.* Ingenbohl, 1906. In 12, 30 pp. — *Spirito di corpo. Parole dette dal P. Provinciale* [David da Savignano] *ai Religiosi della Provincia Cappuccina Parmense in occasione della Visita Pastorale nell' Aprile e Maggio 1906.* Piacenza, Tedeschi. 1906. In-12 de 37 pag. — *Della vita e delle opere di Augusto Conti* par A. Alfani. Firenze. 1906. In-16.

Fr. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

MÉLANGES.

JEAN DE CAPISTRAN.

Mû par un certain sentiment de piété et de reconnaissance, le pasteur actuel de l'église St-Bernhardin de Sienne à Breslau, M. Eugen Jacob, nous a donné en 1903 une nouvelle biographie de « Jean de Capistran [1] ». Cette église affectée depuis longtemps au culte protestant avait été fondée, en 1453, par ce grand prédicateur franciscain ; on pouvait donc en célébrer, en 1903, le 450e anniversaire.

Ayant découvert en même temps, à la bibliothèque de l'université de Bresslau, plusieurs manuscrits contenant des œuvres de S. Jean de Capistran, le pasteur protestant de St-Bernhardin résolut de les éditer. Il voulait ainsi nous fournir le moyen de mieux connaître et d'apprécier *plus objectivement* cet homme, qui lui parut fort étrange. M. Eug. Jacob tint parole. L'année dernière il publia le premier volume des œuvres de *Jean de Capistrano*, dont nous allons analyser le contenu [2]. Cette entreprise est certainement digne de tout éloge et propre à éveiller l'intérêt général des Franciscains.

Le premier volume offre d'abord le *Speculum clericorum* (P. 12-167). Ce traité canonique de S. Jean de Capistran est un discours tenu, le 22 avril 1439, à l'occasion d'un synode dans la cathédrale de Trente. Dans ce prétendu discours, le saint de Capistrano, très versé en droit canon, s'est montré bien peu soucieux de la forme oratoire. Ce n'est guère qu'un alignement sec et monotone de textes canoniques. On y verrait plutôt un résumé habile des devoirs des clercs et des prêtres. Tout y est considéré du point de vue du droit canon. Il est certain que le *speculum clericorum* n'a pas été débité d'un

1. *Johannes von Capistrano von Eugen Jacob, I Teil: Das Leben und Wirken Capistrans.* Breslau : chez Max Woywod, 1903. 1 vol. pet. in-8°, 214 pp. — Voir sur cet ouvrage notre article dans les *Historisch-politische Blaetter.* (Munich, 1905). (1er déc.), p. 867-870. (t. CXXXVI, fasc. 11.)

2. *Johannes von Capistrano von Eugen Jacob. IIer Teil. Die auf der Königlichen und Universitätsbibliothek zu Breslau befindlichen handschriftlichen Aufzeichnungen von Reden und Tractaten Capistrans, Ie Folge* : Speculum clericorum. — De erroribus et moribus Christianorum cum libello, qui inscribitur : Planctus multorum Christianorum. Planctus super errores religiosorum. — Sermones in synodo Wratislaviensi praedicati. Breslau, chez Max Woywod, 1905. 1 vol. pet. in-8°, 466 pp.

Digitized by Google

trait et que Capistran n'a pas pu le réciter par cœur. Ce traité suffirait à lui seul pour montrer que l'ardent prédicateur possédait à fond les préceptes et prescriptions du *corpus Juris*. Il sait les manier et les grouper à merveille. Tout le traité (ou discours) est composé de trois parties. La première traite de la dignité sacerdotale, la deuxième montre combien pèse sur les prêtres l'obligation de se sanctifier. La dernière, à la fois plus longue et plus rigide, énumère les peines qu'encourent les prêtres qui ne correspondent pas à cette stricte obligation. Le franciscain canoniste s'y étend surtout sur l'excommunication en précisant exactement les cas réservés spécialement soit au pape, soit aux évêques.

Le deuxième ouvrage de ce volume : *De erroribus et moribus Christianorum, cum libello, qui inscribitur : Planctus multorum Christianorum ; (Planctus super errores religiosorum)*[1] est certainement plus intéressant pour le commun des lecteurs. Ce n'est plus un amas de textes tirés des décrétales, des *extravagantes* ou autres recueils canoniques. Les textes de l'Écriture Sainte l'emportent sur toutes les autres citations. C'est un exposé véhément de l'état de la chrétienté vers le milieu du XVe siècle. Ce traité a été composé en 1453[2]. La troisième proposition donne une idée assez exacte des idées passablement pessimites de l'auteur de cet ouvrage ou plutôt de ce recueil de traités sur l'état lamentable de la chrétienté à cette époque. Malheureusement l'auteur zélé de ces traités se plaît trop dans les généralités, que vous ne manquerez pas de rencontrer dans n'importe quel écrit qui s'occupe à dépeindre l'état de l'Église à une certaine époque.

Il y a encore un autre inconvénient, et cet inconvénient est de beaucoup plus grave. Après avoir soupçonné, pour des raisons d'ailleurs peu concluantes[3], que S. Jean de Capistran n'était probablement pas l'auteur de ces *libelli* (p. 404 et suiv.), M. Eug. Jacob en découvrit encore un autre manuscrit[4], qui prouve définitivement que d'abord les manuscrits de Breslau ont des lacunes considérables et que l'auteur véritable, c'est le chartreux Jacob d'Erfurt[5]. Ces écrits n'auraient donc pas dû trouver place dans une édition

1. P. 283-382.

2. Cf. p. 335, p. 370.

3. P. 404 et suiv. — Car Capistran pouvait certainement attaquer la superstition de son temps. Il était en droit de mettre à nu ces supercheries. Capistran voyait tout naturellement une différence énorme entre ces procédés et les miracles opérés par lui-même. — En outre, pourquoi Capistran, qui s'était voué à la réforme de l'Ordre franciscain déchu de la première observance, n'aurait-il pas été capable d'avouer que l'Ordre des Chartreux avait toujours gardé sa première ferveur? Cet aveu ne suppose que peu d'équité et de justice.

4. Ce manuscrit est conservé dans la bibliothèque (municipale) de Dessau. Jacob, *l. c.*, t. II, 405-406.

5. Voir sur cet éminent écrivain qui porte les dénominations les plus diverses, p. ex. : *Jacob de Polonia, de Clusa, de Jueterbogh, Cisterciensis, Cathusiensis, de Paradiso*, etc.). Kellner, dans la *Theologische Quartalschrift* (Tubingue), 1866, p. 322 ss. — Kessel, dans le *Kirchenlexicon*, t. VI (Fribourg, 1889), col. 1166-1171. — H. Hurter, *Nomenclator literarius*, t. II, IIe édit. *Oeniponte*, 1906, col. 963-965.

Digitized by Google

des œuvres de Fr. Jean de Capistran. Le traité, tel qu'il est contenu dans le manuscrit de Dessau, va jusqu'à attaquer formellement des guérisons miraculeuses opérées en Allemagne par Jean de Capistran [1]. Le copiste qui a attribué le premier ces écrits à ce saint, n'a guère pu agir de bonne foi.

La troisième partie du volume contient deux discours, tenus par Jean de Capistran dans un synode de Breslau, probablement au mois de février 1453. Il y a beaucoup de points de rapprochement entre ces deux discours synodaux de Capistran et son *Speculum clericorum*. M. Eug. Jacob a raison de nommer le premier un résumé du miroir des clercs (463). Au reste, les deux discours ne forment en réalité qu'un seul, comme l'a aussi reconnu l'éditeur.

M. Eug. Jacob ne s'est pas contenté de reproduire simplement le texte de Jean de Capistran. Il a aussi pris sur lui la tâche assez embrouillée de contrôler les textes extrêmement nombreux cités par le saint. Pour exécuter ce travail M. Jacob a dû ajouter au texte du *Spec. cler.* 995 notes, dont quelques-unes sont assez étendues. Elles occupent plus de cent pages (pp. 167-274), puisque l'éditeur a pris le parti de les donner à part, à la suite du texte [2]. A notre avis, M. Eug. Jacob a déployé ici un soin très louable, mais un peu exagéré. S. Jean de Capistran a indiqué d'une façon assez exacte les textes empruntés au *Corpus Juris canonici*. Il aurait suffi, dès lors, de mettre en note l'indication absolument exacte de ces passages. Tout au plus aurait-il pu donner *in extenso* les passages douteux, que Jean de Capistran ne cite que d'une manière vague et inexacte. L'éditeur aurait ainsi épargné beaucoup de place. Les notes de la deuxième partie occupent aussi vingt pages (383-403), tandis que celles de la troisième partie n'en remplissent, il est vrai, qu'une quinzaine (pp. 444-460).

1. Jacob, t. II, p. 407. Voici ce texte omis dans les manuscrits de Breslau : Videndum est etiam, ut opera, miraque facta dicta sint vera et perfecta non apparentia, velut accidit in Simone mago, qui caput adolescentis mortui per demones fecit agitari, non tamen resuscitavit, sicut etiam nuper fama volavit, ut quod quidam (gl. hic loquitur de Capistrano), plures sanavit per contactum quarundam reliquiarum et experientia compertum est, nunquam aliquem recte et plene fuisse sanatum, sed altera die aut eodem recidivavit et aliqui pejus habebant. Et tamen absque debito examine clamaverunt socii illius ad populum nunciantes, quasi sanatus esset iste vel illa et receperunt instrumenta infirmorum pendentes in ecclesiis eorum, prædicantes mirabilia magna, quorum nullum erat verum. Hoc notum est omnibus debite attendentibus et tamen nullus contradicit, etc. — Ces remarques du pieux chartreux Jacques de Paradiso montrent qu'il était plus difficile d'opérer des miracles en Allemagne, qu'en Italie. — Il y a probablement quelque affinité entre ce texte du chartreux et celui du conventuel Mathias Doering, adversaire acharné de Capistran et de l'Observance. Cf. Jacob, *l. c.*, t. I, p. 49-50, p. 181. Cf. Mencken, *Scriptores rerum Germanicarum Lipsiae*, 1730, t. III, p. 19.

2. Pour les textes de l'Écriture Sainte l'éditeur aurait très bien pu ajouter en marge le verset du chapitre déjà cité dans les écrits publiés. Il n'est pas étonnant que M. Jacob ne se soit pas aperçu de tous les textes scripturaires, auxquels il y est fait allusion. P. ex. : p. 292, ligne 16 : Cf. ps. 65, 5. — P. 298, l. 24 : Gen. 6, 12. — P. 299, l. 6 : Ps. 74, 3. — P. 301, l. 14 : Eccl., 1, 15. — P. 308, l. 2 : Matth., 6, 2, 5. — Ibid., l. 28 : Marc., 10, 4. — P. 325, l. 4 : I Cor., 13, 1. — P. 326, l. 1 : Sap., 5, 21. — P. 828, l. 16-17 : Luc., 16, 29. — P. 360, l. 20 : Ps. 9, 7. — Ibid., l. 23-24 : Matth., 8, 12, etc.

Digitized by Google

Outre ces notes trop copieuses et très amples dont l'infatigable éditeur a fait accompagner le texte, il a encore ajouté, à chaque écrit, un paragraphe sur la biographie de Capistran. M. Jacob y met en lumière ce que ces écrits apportent de nouveau pour la biographie du grand prédicateur italien [1]. Ces renseignements sont en somme assez maigres. La faute n'en est pas à l'éditeur, mais à l'auteur des ouvrages pour la plupart tout à fait impersonnels. Cependant, dans ces notes, l'éditeur accentue encore trop la manière de voir un peu radicale, qu'il a manifestée dans sa biographie.

Le texte de l'édition de M. Eug. Jacob n'est malheureusement basé que sur deux manuscrits que l'éditeur a eu la chance de trouver à la bibliothèque de l'université royale de Breslau. Tout le monde sait, que Jean de Capistran a beaucoup prêché et voyagé en Allemagne, mais l'éditeur de ses ouvrages ne devrait nullement perdre de vue les manuscrits de l'Italie. Une édition fondée si exclusivement sur des manuscrits d'une seule ville risquera d'être forcément incomplète et même fautive. La deuxième partie du livre de M. Eug. Jacob montre clairement le danger de cette manière de procéder.

Néanmoins le texte restitué par le pasteur de Bernhardin semble assez bien établi, pour le fond, si l'on fait abstraction des nombreuses fautes d'impression [2]. Avouons-le il était difficile de tenir l'attention toujours en éveil,

1. P. 275-278 ; 404-410 ; 461-466.

2. M. Eug. Jacob aurait dû faire imprimer d'une façon uniforme plusieurs passages, par ex. : les propositions de la deuxième partie. Cf. p. 300. Il nous faudrait trop de place pour signaler tous les *errata* du livre. Le lecteur les remarquera sans difficulté, afin de les corriger lui-même. Signalons quelques-unes : P. 13, l. 15. *Collosens* : (Nous donnerons tout de suite la forme corrigée.)

P. 15, l. 20, le mot *apostolus* ne doit pas être en italique. Cf. aussi . p. 16, l. 18, etc.

Les deux abbréviations *i* et *s* (Cf. p. 20, etc.) signifient *id est*, resp. *scilicet*, p. 26, l. 14, *beatificavit.*

P. 15, l. 24-25, *vitam transigere.*

P. 30, l. 2, (d'en bas) *fragrantia.*

P. 35, l. 19 s., *linguarum.* — p. 37, l. 7, *tribum.*

P. 38, l. 4 et 20, *psalmista.*

P. 45, l. 19, *dixisse.*

P. 48, l. 26, *degradatio.*

P. 58, l. 18, *laqueus.*

P. 66, l. 15, *vovisse.*

P. 99, l. 15, *falsificantibus.*

P. 98, l. 4 (d'en bas), *innovavit.*

P. 108. l. 1 (d'en bas), *percusserint.*

P. 111, l. 17, il y a certainement une lacune après : *concurrant*, voir la note 629.

P. 286, l. 25, *rationali.*

P. 287, l. 26, *propositionis.*

P. 291, l. 9, *eius.*

P. Ibid., l. 20, *scripturarum.*

P. 295, l. 11, *Johannes.*

P. 294, l. 17, *attrahebantur.*

P. 302, l. 19, *praelaturas* (à cause de *dignitates*).

P. 322, l. 21, *ira.*

Digitized by Google

alors que l'éditeur avait devant lui un texte aussi peu attrayant. Du reste ces fautes diminuent visiblement à mesure qu'il est pénétré plus avant dans le texte. A force de s'occuper de ces traités, l'éditeur s'est peu à peu habitué aux expressions de son auteur.

Quelques remarques encore. S. Antoine dont il est question à deux reprises [1], n'est pas S. Antoine de Padoue, comme a conjecturé l'éditeur, mais S. Antoine l'Ermite. — En citant, à propos d'un passage de la p. 34, l'hymne : *Salvete præclarissimi.* M. Jacob se sera sans doute aperçu, que sa citation ne cadrait pas exactement. Il ne s'agit pas en effet d'une hymne, mais de l'antienne chantée dans les *Commemorationes communes* [2]. A la page 98, il s'agit bien d'une bulle de Nicolas IV, puisque Capistran dit expressément que Boniface VIII l'a révoquée ; il faut admettre, dès lors, que le savant canoniste a donné un faux *incipit* de cette bulle de Nicolas IV [3]. — C'est à tort que M. Jacob croit qu'à la p. 419 il est question d'une homélie de S. Grégoire sur S. *Luc.*, cap. XII. Cette homélie n'existe pas en effet. Le passage cité se trouve dans ses *homiliæ in evangelio, lib. I, homil. XIII,* n° I [4].

Que M. Eug. Jacob poursuive donc la publication des écrits de S. Jean de Capistran traitant du droit canon. Il faudra lui en savoir certainement gré. Il nous aidera ainsi à mieux apprécier un côté, jusqu'ici assez négligé, du célèbre missionnaire, dont la parole enflammée, très différente du style de ses ouvrages, a su emporter les masses et électriser toute une armée autour de Belgrade. S. Jean de Capistran n'était pas seulement grand orateur, il a aussi été un savant éminent, connaissant à fond la théologie mais surtout le droit canon [5].

P. Michel BIHL, O. F. M.

P. 332, l. 22, *paenitentiam.*

P. 339, l. 5 et 6, *plenitudo ergo*, et puis, 159 (pour 195).

P. 340, l. 26. *contrariantur.*

P. 342, l. 4, *peccatorum.*

P. 357, l. 10, *errorum*, et l. 12, *pessimis*, etc., etc.

1. P. 330 et 368. Cet épisode de la vie de S. Antoine l'Ermite se trouve : *Acta Sanct.*, jan. t. II, p. 508 (de l'édition Palmé). *Apophthegmata*, etc. *in vitam S. Antonii*, abb. cap. IV. n° 17.

2. M. Jacob la trouvera dans chaque bréviaire romain (ou romano-franciscain) après : *Sabbato ad Vesperas.*

3. P. 98, cf. p. 220, n° 550 et suiv.

4. Cf. Migne. *Patrologia latina*, t. LXXVI, col. 1123 (col. 1480 de l'ancienne édition)

5. M. Eug. Jacob nous a fait savoir, qu'il allait publier une monographie étendue sur Jean de Capistran, canoniste.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

Aux directeurs des cercles d'études. — PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU, par le chanoine Th. Dubot, docteur en théologie, licencié ès lettres, Supérieur du Petit Séminaire de Ploërmel. — Paris, Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117. In-12, 240 pages. Prix : 2 fr. 50.

C'est une constatation très douloureuse et une inquiétude très vive pour notre patriotisme, j'en conviens. Mais à quoi nous servirait-il de nous le dissimuler ? La guerre à Dieu est partout déclarée, et nous en sommes réduits à défendre les vérités religieuses les plus élémentaires et les plus fondamentales. La vérité de l'existence de Dieu, cette base de l'ordre religieux et social, subit elle-même les plus redoutables assauts, et des esprits sérieux se demandent si elle ne va pas finir par succomber aux coups incessants que lui portent nos sophistes et nos sectaires.

Le clergé ne suffit plus à la protection et à la défense de la vérité. Nous avons besoin d'un apostolat laïque. Mais cet apostolat laïque où le trouverons-nous ? Dans les cercles d'étude que nous tâcherons de former, nous dit M. le chanoine Dubot, et où nous réunirons pour les instruire et les dresser les jeunes gens que nous aurons jugés aptes à cet apostolat. Pour joindre la parole à l'exemple et aider dans leur œuvre de formation les directeurs de ces cercles, il a composé ce petit volume où il expose en un langage serré et clair, le langage qui convenait au sujet, les preuves de l'existence de Dieu. Nous le remercions sincèrement et vivement de ce travail ; nous lui souhaitons une large diffusion. Nous venons de parler de clarté, nous voudrions même que dans les preuves métaphysiques par lesquelles s'ouvre le volume, la matière, qu'on nous passe le mot, fût encore plus mâchée. Nos esprits sont si peu faits aux considérations métaphysiques.

Alfred CAYOL.

***

Digitized by Google

ÉTUDES D'AMES, par Ém. Terrade. Librairie veuve Ch. Poussielgue, rue Cassette, Paris. In-12. 3 fr. 50.

Il y a quelque deux ans M. Terrade publiait, sous le titre d'*Études comparées sur Dante et la Divine Comédie*, les conférences qu'il avait faites au Cercle du Luxembourg ; il nous donne aujourd'hui le texte de celles qu'un auditoire nombreux, composé surtout de femmes du monde et de jeunes filles, venait entendre à l'Athénée Saint-Germain.

M. Terrade a le culte de l'idéal, et il cherche à le répandre ; il en cueille pour ainsi dire la fleur, pour en offrir le parfum à son auditoire. Et comme celui-ci est un auditoire féminin, c'est l'arome discret et sain de l'âme des femmes d'élite qu'il leur apporte aujourd'hui. Aussi son livre a-t-il pour sous-titre ces mots : *Le vrai féminisme.*

Le vrai féminisme, c'est-à-dire celui dont la tradition contient les germes. Pour M. Terrade l'idéal de la femme est d'être l'inspiratrice des nobles pensées, d'exercer une influence mystérieuse et cachée, mais de craindre tout éclat trop vif et de ne chercher d'autre lumière que celle qui rayonne au temple et au foyer. Il fait sien le mot d'Ozanam que le rôle des femmes chrétiennes ressemble à celui des anges gardiens ; qu'elles peuvent conduire le monde, mais en restant invisible comme eux.

Peut-être ce rôle d'anges cachés semblera-t-il trop modeste à certaines, — je ne dis pas à certains ; car quel est le mari qui ne serait heureux d'avoir un ange, même ignoré, pour moitié ? — Mais ce qui ne saurait être contesté, c'est que le volume de M. Terrade est charmant : qu'il nous parle de Louise de France ou de Julie Lavergne, de la princesse de Condé ou d'Héléna Nyblom, de Pauline de Beaumont ou de la marquise de Vichet, il est partout d'une délicatesse exquise. Les faits, les idées, les images, les citations délicieuses y abondent. Il est un commentaire vivant du mot de Lacordaire qu'il n'y a rien de plus précieux que la mémoire des belles âmes.

Et maintenant M. Terrade me permettra-t-il de lui rappeler une promesse ? Voilà quelques années déjà qu'il nous annonce des *Études critiques sur la Divine Comédie. Études d'âmes* nous fait souhaiter vivement le plaisir de les lire bientôt.

H. MATROD.

***

L'ESPRIT DU TIERS ORDRE FRANCISCAIN, par le R. P. Pierre-Baptiste Gimet, frère-mineur. — Imprimerie des Franciscaines missionnaires, 16, Route de Clamart, Vanves ; et Vic et Amat, 11, rue Cassette, Paris. In-12 de 518 pages.

Il n'est pas inutile de redire souvent aux Tertiaires quel esprit doit être le leur. De toute part, en effet, le monde les entoure, et les imprègne de ses maximes. Trop souvent, hélas ! les enfants du pénitent d'Assise se laissent

Digitized by Google

entraîner par cet esprit de plaisir et de luxe qui, tel un fleuve grossissant, monte, monte toujours et menace d'engloutir la société moderne en un abîme sans fond.

Aux fils de S. François il appartient de réagir de toute leur énergie contre les préjugés et les usages mondains ; pour cela ils trouveront en l'*Esprit du Tiers-Ordre Franciscain*, un aide puissant, en effet il n'est point de détails de la vie ordinaire auxquels l'auteur ne descende pour guider le lecteur, le stimuler dans la pratique du bien. Dans la première partie, le R. P. Pierre-Baptiste oppose judicieusement à l'esprit moderne celui des premiers chrétiens que tout véritable Tertiaire devrait adopter. N'est-ce pas aux vertus de la primitive Église que le séraphique Patriarche voulait ramener le monde?

Le tiers-ordre de S. François, extension de la vie religieuse dans le monde, tel est le sujet développé dans la seconde partie. Le tertiaire vraiment pénétré de cette pensée pourra-t-il mesurer ses actions et sa vie à celles des personnes qui semblent oublier leur titre de chrétien? Non certes ! mais comme religieux il sera tout à Dieu; et comme religieux dans le monde, il attirera la société vers Dieu par ses exemples édifiants. La troisième partie met en parallèle le tiers-ordre et la franc-maçonnerie, elle indique comment celle-ci doit être détruite par celle-là. Enfin la quatrième partie reprend une à une chacune des obligations du tiers-ordre et donne la manière de s'en acquitter avec autant de perfection que possible. A l'appendice se trouvent la constitution *Misericors Dei Filius*, la règle et le catalogue authentique des indulgences et privilèges du tiers-ordre.

Je ne doute pas que ce livre qui en est à sa quatrième édition n'ait auprès du public le succès que notre saint Père le Pape Pie X a daigné lui-même souhaiter à son auteur.

Bernard de ST-FRANÇOIS.

***

LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, DOCTRINE, HISTOIRE, par J.-V. Bainvel, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris. — Paris, Beauchesne, 117, rue de Rennes. 1906, in-16 de VIII-373 pages. Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage de M. Bainvel est bien le meilleur que nous connaissions, à notre humble avis, dans toute la nombreuse littérature du Sacré-Cœur. Dans une première partie l'auteur expose la dévotion d'après la B. Marguerite-Marie en étudiant les écrits de la Bienheureuse, les grandes apparitions et les promesses. Dans la seconde il expose l'objet, les fondements et l'acte propre de ce culte. Enfin dans les dernières pages est développée l'histoire de la dévotion depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, en passant par le V. P. Eudes, le P. de la Colombière.

Digitized by Google

Ce livre est très clair et très positif. Il remet plus d'un détail au point. Il fait très bien saisir la légitimité du culte au Sacré-Cœur : n'a-t-on pas le droit en effet, de s'adresser au cœur d'une personne aimée alors qu'on trouve par exemple raisonnable de l'honorer en lui baisant la main ou le visage ?

Dans la partie théologique M. B. se montre très scolastique et certains trouveront peut-être son style dénué de relief. Mais la valeur doctrinale de l'écrit fait oublier ce défaut.

N'eût-il pas été bon de développer aussi la partie iconographique qui est presque absente ? M. B. sera heureux, j'en suis sûr, d'augmenter ce paragraphe dans une seconde édition et de signaler par exemple la belle œuvre mystique de Félix Villé, œuvre qui date de 1892. Enfin pourquoi n'avoir pas accordé de mention à des noms comme celui de Marie des Vallées (cf. J. L. Adam, *Le mysticisme à la Renaissance ou Marie des Vallées*. Paris, 1894. In-12, 2me édit.) ou du P. Joseph de Tremblay ? Je viens de relire *Un précurseur de la B. Marguerite-Marie. Le P. Joseph et le Sacré-Cœur*, de l'abbé Dedouvres (Angers, 1899). Les *Études* en ont donné jadis un compte-rendu. Un religieux de la Compagnie de Jésus ne peut donc l'ignorer. Une simple lecture en prouvera l'importance pour la théologie du Sacré-Cœur.

Fr. Ubald D'ALENÇON.

***

SCÈNES D'ÉVANGILE, par Jean Barbet de Vaux. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris-VIe. In-8o carré (VIII-384 pages) 4 fr.

DE LA CÈNE A LA RÉSURRECTION, par l'abbé Daymard, vicaire à Saint-Mandé. — P. Lethielleux, éditeur, 22, rue Cassette Paris (VIe). Beau volume in-12, 3 fr.

DEMAIN... ? d'après les concordances frappantes de 120 prophéties anciennes et modernes, par le Baron de Novaye. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (VIe). Fort volume in-12, 3 fr. 50.

L'auteur s'est proposé de rendre intéressante et compréhensible pour les enfants la lecture du saint Évangile. Ce but si modeste et si utile est atteint. Ce livre, orné de gravures, servira puissamment les catéchistes. Les jeunes intelligences qui leur sont confiées seront vite captivées par cet ouvrage et elles prendront goût à la lecture si bienfaisante, si fortifiante du Livre des livres.

***

Série de douze instructions pour la Semaine Sainte. L'auteur nous conduit successivement au Cénacle, au Calvaire et au Sépulcre. « Ce ne sont pas

Digitized by Google

ordinairement les livres les plus savants qui font le plus de bien, dit M. l'abbé Daymard, mais ceux où le lecteur trouve la parole qui va à son cœur, le touche et l'émeut. » Nous pensons que ce recueil de sermons d'une simplicité toute évangélique est de ce nombre.

***

Toutes ces prophéties, depuis Isaïe jusqu'à Mlle Couédon s'accordent à nous annoncer un grand Pape, un grand roi et un grand coup. L'astrologie elle-même y dit son mot.

Le plus étonnant est que ce livre soit parvenu à la 3e édition. Triste mentalité !...

F. GRATIEN.

***

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI. Tome LIX. — FÊTES DU CENTENAIRE 1804-1904. Cambrai, impr. Régnier frères, 1905, 1 vol. in-8° de 412-XVIII p. avec planche commémorative du centenaire.

Depuis un siècle, la *Société d'Émulation de Cambrai* patiemment s'adonne par un labeur ininterrompu à la recherche des gloires historiques du Cambrésis. Elle s'attache aux vieux souvenirs, fait revivre les antiques traditions, fouille le passé, et pierre à pierre reconstitue les annales d'une cité fière de son histoire.

Voici le tome LIXme de ses mémoires.

De la 1re partie, procès-verbaux, discours, rapports sur les concours de poésie et de moralité, je ne citerai que les mémoires du savant abbé H. Boussenart : « *Un siècle de notre Histoire 1804-1904* » (p. 63-85) où il retrace l'histoire même de la société, et ceux de M. Ch. Lamy : « *Légendes des monuments de Cambrai (anciens et modernes)* » p. 87-115.

Ce qu'il y a d'important et ce qui donne une valeur particulière à ce volume, ce sont les « *Tables générales des mémoires de la société d'émulation de Cambrai, imprimés pendant les 100 premières années de son existence (Tomes I à LVIII inclus)* » par le Dr Dailliez. Tables faites consciencieusement et que devront consulter ceux qui s'occupent de l'histoire du Cambrésis.

Les titres des articles contenus dans les 74 volumes sont groupés par ordre alphabétique sous 15 rubriques. A remarquer surtout les longues colonnes réservées aux « *Documents sur Cambrai.* » Suit une table alphabétique des noms d'auteurs.

Merci à M. le Dr Dailliez d'avoir dressé ces tables.

Volontiers, avec M. Boussemart nous disons : « Qu'elle vive longtemps, longtemps (la société d'émulation de Cambrai), pour cultiver cette chose si belle, l'histoire, pour chanter cette chose si douce, la poésie, pour célébrer cette chose si bonne, la vertu. »

P. THÉODORE.

Digitized by Google

***

Fr. Leonardo du Taggia Cappuccino. STORIA DELLA STATUA MIRACOLOSA VENERATA SOTTO IL TITOLO D'IMMACOLATO CUORE DI MARIA NELLA PARROCHIALE ED INSIGNE COLLEGIATA DI TAGGIA GENOVA.— Tip. del Serafino d'Assisi, 1906. In-16.

« Passe encore de bâtir, mais... » Le vénérable auteur de cette brochure, ornée d'une image, malgré ses quatre-vingt-un ans, a mené à bien l'histoire de la madonne de son pays natal. La statue miraculeuse est récente. Elle est l'œuvre du sculpteur Revelli né en 1816. A de certaines époques, elle a remué les yeux (*admirabiles pupillarum motus*, Pie IX, lettre *Gratæ nobis* du 21 juin 1855). Elle a été couronnée. On cite une foule de prodiges opérés à ses pieds. Autant de raisons qui ont conduit le pieux auteur à écrire ces pages.

Fr. UBALD D'Alençon.

***

LE CHANT DES TROIS RÈGNES, par Georges Ramaeckers, — Éditions de « Durendal » Bruxelles. 1 vol., 3 fr. 50.

Le Chant des trois règnes forme un ensemble logiquement construit, un monument d'une rigoureuse unité. Œuvre symbolique, il se rattache par sa conception, aux poèmes du moyen âge et, par divers côtés de sa réalisation, au moderne symbolisme, toutefois d'une manière bien personnelle et non sans hardiesse. Tout y chante la gloire des trois adorables Personnes réflétée par la création. C'est comme une luxuriante illustration contemporaine de quelque ancien *Miroir du monde*.

J'en détache la frise suivante, l'une des meilleures consacrée à notre Père Séraphique :

En ce temps-là François ouvrit à l'Esprit-Saint
Son cœur, colombier d'or des candides essaims.

O le plus amoureux des amants de la Vie !
Croix vivante aux bras nus pour les pardons ouverts !
La terre où tu naquis reste à jamais ravie
D'avoir surpris ta lèvre enseignant ses bois verts.

D'un Dieu mort par amour chevalier pacifique,
L'ange ardent t'a blessé d'ardents stigmates d'or.
L'Alverne, ton Calvaire, est l'amoureux Tabor
D'où rayonna vers nous ta gloire séraphique.

Féal et preux servant de celle que ton âme,
— Topaze irradiant les feux de charité —
Proclamait devant tous, ton épouse et ta dame,
Gonfalonnier de la très sainte Pauvreté.

Digitized by Google

Tendre Samaritain de la faiblesse humaine,
Tu consolas les Yeux divins de la Douleur,
Agnel, et ta présence apaisait toute haine.
Et nus, tes pieds meurtris n'ont pas blessé les fleurs.

Petit Pauvre de Dieu, tu rénovas l'Église ;
Ainsi frère soleil, hélianthe du ciel,
Rénove la prairie où la fête du miel
Célèbre ton Seigneur et nous évangélise.

Ton cœur est un oisel : le ciel est son toit.
Dans la bête et la fleur c'est ton Dieu que tu vois,
C'est Christ omniprésent que partout tu devines.
En aucun autre élu l'Humanité divine,
Crucifié d'amour, n'apparaît mieux qu'en toi.

Homme divinisé par les unions mystiques,
Au point que transparaît dans ta chair extatique,
Comme en ton sang de flamme aux célestes ferveurs,
La Chair eucharistique et le sang du Sauveur.

Ce sang du Fils par qui la moindre créature
Offre au penseur chrétien un miroir fraternel,
Et grâce auquel ta voix prêchait à la Nature
L'edénique espérance en l'Été immortel,
O Sang par qui tout croît, ô Sang par qui tout change ;

O Sang qui cimenta de la fleur à l'Archange
L'escalier de splendeur dont l'Amour est la fin,
L'escalier que l'Agneau, quittant le sein du Père,
A descendu, comme les Anges à Bethel,
Vers Jacob endormi dans les champs de la Terre,
L'escalier par lequel Amour, Dieu du Mystère,
Fera monter la Vie entière au saint autel.

. . . . . .

Et c'est vers toute chair qu'au dernier des siècles
Viendra, pour consoler les vainqueurs de la Mort,
L'Amour que tu prêchas, François, frère des aigles,
A ta sœur la cigale au sentier des blés d'or !

Les vers de M. Ramaecker sont imagés, colorés et fougueux ; les images heureuses y abondent, mais aussi les expressions torturées ou rocailleuses. Une ardente flamme les anime mais parfois les emporte loin de l'harmonie. Ce sont là défauts de jeunesse dont notre poète aura vite raison.

En se préoccupant sans cesse de beauté, — toute beauté implique un équilibre, — il transformera ses outrances, ses effets heurtés, en évocations de haut style, il simplifiera, épurera sa langue, il la rendra vraiment artiste.

Alph. GERMAIN.

Digitized by Google

***

LA BIENHEUREUSE VARANI, princesse de Camerino et religieuse franciscaine (1458-1527), par Mme la Comtesse de Rambuteau. — Paris, Lecoffre, in-12 de VIII-184 pp. 2 fr.

Vous, enfants et imitateurs de François d'Assise, qui aimez tant à méditer sur les souffrances de Jésus, lisez ce livre : vous y verrez décrites ses affreuses tortures morales, les tortures de son Cœur, et vous y puiserez certainement, avec la compassion, une ardeur nouvelle pour consoler par une vie plus sainte ce Cœur désolé. — Et vous, lassés par la douleur ou la tentation, qui commencez à vous décourager, relisez-le : il vous apprendra le pourquoi de vos maux et vous rendra la confiance.

Fr. BERNARD, o. m. c.

***

LE PÈLERINAGE DE CLAUDE ALBANY, par Odysse Richemont, avec préface de François Coppée. — Librairie Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris, VIe. In-12 de 135 pp. Prix : 2 fr.

Le livre présenté au public sous ce titre par M. O. Richemont et dont les *Études Franciscaines* ont donné quelques extraits (v. Nos juin, juillet, août 1905) n'est autre qu'une réfutation des idées de J.-J. Rousseau, réfutation convaincante non moins que lumineuse. A Rousseau, Gœthe, Byron, George Sand, Léopardi, l'auteur oppose l'aimable et doux François d'Assise ; il met en parallèle l'égoïsme, l'orgueil, l'athéisme des uns avec la charité ardente, l'humilité sincère et la foi vive de l'autre. Le distingué Directeur du *Clocher Provençal* a mis en son récit une poésie exquise et c'est avec un véritable plaisir que le lecteur suit Claude Albany — qui n'est autre, paraît-il, que 'auteur — en chacune des étapes de son pèlerinage ; il partage ses impressions ; les Charmettes, Weimar, Nohant, le Grand-Bé et les montagnes d'Écosse lui font sentir le vide de toutes choses lorsque Dieu n'y est pas ; mais lorsqu'avec le voyageur, il pénètre à Assise, il en ressent tout le charme attirant, et une joie délicieuse s'empare de lui ; il admire avec reconnaissance la grâce divine agissant en l'âme de Claude Albany et participe lui-même à cette rénovation produite par le contact avec ce Séraphin de l'Alverne dont nul ne peut s'approcher sans être transformé.

Hélas ! ils sont légion les Claude Albany, c'est-à-dire les disciples de J.-J. Rousseau et les admirateurs de George Sand ; ils sont nombreux également ceux qui à leur insu sont comme intoxiqués du venin de l'*Émile*. Que tous lisent le *Pèlerinage de Claude Albany* et après avoir rejeté le poison du *Contrat Social* et puisé auprès de saint François d'Assise des pensées saines et vivifiantes, avec lui ils jouiront d'une paix inaltérable.

BERNARD DE R.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Digitized by Google

L'ÉTAT RELIGIEUX DU JAPON.

L'AVENIR DU CHRISTIANISME AU JAPON.

L'Europe a vu apparaître à la fin du siècle dernier, et elle contemple avec stupéfaction un phénomène prodigieux, unique dans les annales des peuples, contraire à tous les témoignages de l'histoire. Ce phénomène, c'est le spectacle que nous offre le Japon. Nous voyons un peuple abandonner d'un seul coup des coutumes quatorze fois séculaires, le régime féodal le plus intense, pour leur substituer la plus raffinée des civilisations et remplacer un régime de despotisme théocratique par une monarchie constitutionnelle.

De nombreuses publications ont très bien exposé la réalité et l'importance des transformations accomplies dans l'Empire du Soleil-Levant en matière économique et militaire ; ainsi les ouvrages de Rein en Allemagne, de Leroy-Beaulieu en France, de Norman en Angleterre sont des modèles du genre. Nous-même, nous avons tenté de mettre en lumière les changements réalisés dans le domaine politique [1]. Toutefois, rien n'est moins connu encore que le peuple japonais. Les appréciations les plus divergeantes ont été émises à ce sujet. Si, pour l'auteur de *Madame Chrysanthème*, le Japonais est « petit, bizarre, disparate, hétérogène, invraisemblable, mignon, extravagant, inimaginable, frêle, monstrueux, lilliputien, grotesque, maniéré, mièvre, etc... », pour Haberlandt [2] il est... le Français d'Extrême-Orient : « il est franc, honnête, bon, fidèle, enfant, affectionné, loyal, etc... »

De fait, la plupart des Européens ne connaissent le peuple japonais que par les romans de P. Loti et de Champsaur, romans

1. Th. Gollier, *Essai sur les Institutions politiques du Japon*. (Bibliothèque de l'École des Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain). Bruxelles, Goemaere, 1903.
2. Haberlandt, *Völkerkunde*, p. 169. Leipzig, 1898.

Digitized by Google

dont la valeur littéraire peut être très grande, mais qui ne peuvent donner qu'une idée, sinon absolument fausse, du moins très incomplète de l'âme japonaise ou de son état religieux.

Les publications dont nous parlions tantôt, si importantes à certains égards, ont, nous ne savons pour quelles raisons, négligé complètement de nous éclairer là-dessus. Tout au plus, trouve-t-on quelques vagues indications à l'occasion des mœurs et des institutions du pays. La plupart des autres écrivains et publicistes qui se sont occupés du vieux Nippon ont imité également cette réserve. Nous allons essayer de combler cette lacune.

Un assez long séjour dans l'Empire du Soleil-Levant, la connaissance de la langue du Nippon et les avantages que nous conférait notre situation spéciale, nous ont permis de nous documenter d'une manière particulière sur la question [1].

***

Résolvons d'abord une question principale: le peuple japonais est-il un peuple religieux ou athée ?

On a accusé, et certains écrivains taxent communément les Japonais d'athéisme. Il semble assez étrange de trouver cette accusation sous la plume d'un écrivain catholique. Il y a là de quoi étonner. A priori, la chose devrait sembler invraisemblable. Quoi, voilà un peuple qui apparaît avec une histoire merveilleuse derrière lui, avec des institutions politiques et sociales excellemment organisées ; avec des qualités dont plusieurs ont excité l'admiration de toute l'Europe ; un peuple qui a inspiré à saint François-Xavier ces paroles célèbres: « Les Japonais font le délice de mon cœur »; un peuple qui a donné à l'Église vingt-six martyrs et ce peuple serait athée !

D'autre part que devient alors la preuve traditionnelle tirée de l'universalité du sens religieux !

Et l'on voudrait mettre les Japonais, au point de vue religieux, en dessous des Fuégiens et des Tasmaniens ! Inutile de faire ressortir le caractère ultrascientifique d'une telle affirmation. Mais lorsqu'elle émane d'un écrivain catholique, n'eût-il fait que traverser le Japon en globe-trotter, il faut avouer qu'elle est réellement déconcertante.

1. Résumé d'un chapitre d'un ouvrage qui paraîtra prochainement : *L'ethnographie de l'Extrême Orient*, volume de 700 pages in-8°, orné de nombreuses gravures et de plusieurs planches hors texte.

Digitized by Google

*
* *

Cette erreur cependant peut s'expliquer. L'état religieux du Japon moderne est tel qu'un examen superficiel des faits peut conduire assez aisément à des conclusions erronées. Cet état est unique au monde. Nous allons essayer d'en donner un tableau assez fidèle en esquissant la situation qui est faite au catholicisme.

La propagation de la religion de Jésus au Japon rencontre des obstacles qui sont à la fois extrinsèques et intrinsèques.

Les pionniers de l'Évangile ont d'abord à lutter contre les religions indigènes qui, si elles sont caduques, n'ont pas laissé cependant de conserver une certaine influence sur le peuple.

Quand on taxe les Japonais d'athéisme, on oublie qu'il y a quinze ans à peine, le grand ministre de l'Instruction publique Mori, qui avait tant fait pour le peuple japonais, a été assassiné pour avoir soulevé de sa canne le voile du temple d'Isé. Et pendant de longs mois, tous les Japonais s'en furent visiter la tombe de l'assassin, croyant que son intercession opérait des miracles.

Ils rencontrent un adversaire beaucoup plus redoutable dans la mentalité du peuple japonais. L'état moral et intellectuel du Japon formerait un beau diptyque avec celui de l'ancienne Rome.

En un mot, à peu de choses près, il semble que si le Japon doit se convertir au catholicisme, nous allons assister au renouvellement de la conversion de l'empire romain.

Ces difficultés cependant sont-elles telles qu'elles puissent permettre de désespérer de l'avenir du Christianisme au Japon ? Nous ne le croyons nullement.

Est-on en droit d'affirmer qu'au Japon, on puisse dire de toute religion positive, systématiquement organisée, ce qu'Alfred de Musset disait de lui-même : « Elle est venue trop tard, dans un siècle trop vieux ? » Encore une fois nous ne le pensons pas.

*
* *

« Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé : et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle [1]. »

1. *Évang., S. Math.* XXVIII, 19-20 ; *Marc*, XVI, 15-16.

Digitized by Google

Il y a dix-neuf siècles que Jésus-Christ, au moment de quitter ce monde pour passer à son Père, donnait cet ordre à ses disciples, et depuis lors, des milliers et des milliers d'hommes appartenant à toutes les classes de la société se sont fait une joie d'abandonner foyer, famille, patrie pour se conformer au commandement divin. *Caritas Christi urget nos !* se sont-ils écriés, et brûlés par le désir ardent du salut des âmes, aspirant à communiquer au monde les trésors d'amour, de justice et de vérité à eux confiés par le Divin Maître, ils se sont élancés avec ardeur et enthousiasme dans cette voie faite d'héroïsme, d'abnégation, d'oubli de soi-même et de sacrifice. L'histoire de ces dix-neuf siècles de dévouement, c'est l'histoire de l'Église, c'est l'histoire de la civilisation, c'est l'histoire de l'humanité qu'éclaire le flambeau de la foi.

Mais l'univers est grand, les moissonneurs si nombreux qu'ils soient, ne le sont pas cependant assez pour réaliser leur tâche d'un seul coup. Le continent noir et le continent asiatique sont encore presque entièrement ensevelis dans les ténèbres les plus épaisses. Si le monde compte plus de 480.000.000 d'âmes qui adorent le vrai Dieu, il en compte plus de 900.000.000, soit plus du double, qui sacrifient aux idoles [1]. Le précepte divin est donc toujours en vigueur. Les païens modernes ont droit, comme les païens des premiers siècles, à l'effort de ceux à qui le Maître a

1. Voici les derniers chiffres publiés à Rome, par le *Bulletin international de statistique* :

Catholiques répartis dans le monde entier.	239.284.000	habitants.
Protestants de toutes sortes (d'après les sociétés bibliques)... ...	146.912.000	»
Schismatiques.	89.196.000	»
Israélites.	6.656.000	»
Mahométans.	176.809.000	»
Brahmanistes.	190.000.000	»
Bouddhistes.	147.090.000	»
Confucianistes.	256.000.000	»
Taoïstes.	43.000.000	»
Shintoïstes.	14.000.000	»
Fétichistes et inconnus.	104.061.000	»
Total de la population du globe.	1.413.818.000	»

Les quatre grandes religions qui adorent le vrai Dieu, sont ainsi réparties :

	Catholiques	Protestants	Schismatiques	Israélites
Europe	160.165.000	80.112.000	85.000.000	6.456.000
Asie	6.000.000	8.400.000	3.586.000	200.000
Afrique	6.000.000	1.400.000	600.000	
Amérique	58.000.000	37.000.000	10.000	
Océanie	9.119.000	?		
Total	239 284.000	1,6 912.000	89.196.000	6.656.000

Digitized by Google

dit: *Ite et docete ; duc in altum et laxate retia*, allez plus avant dans la mer lointaine et jetez vos filets. Mais la flamme de générosité et de dévouement insatiable que le Fils de Dieu a allumée dans les cœurs ne s'éteint pas ; il semble, au contraire, que cette générosité et cette soif de sacrifice s'agrandissent et se dilatent suivant les exigences des temps. En foule, les enfants de la lumière s'en vont au delà des mers, le bâton à la main, la besace au dos, la bourse vide ou quasi vide, préparer la voix du Seigneur et faire droits ses sentiers, pour donner à son peuple la science du salut, pour la rémission de leurs péchés..., pour illuminer ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort, pour diriger leurs pas dans la voie de la paix [1].

Nous allons essayer, dans les lignes qui vont suivre, d'esquisser ce mouvement d'évangélisation, quant à ce qui concerne le Japon, de décrire ses principaux aspects et les conditions dans lesquelles il s'opère. Pour traiter cet épisode de la lutte épique entre le Bien et le Mal, entre la Vie et la Mort, entre la Lumière et les Ténèbres, entre l'Agneau qui a été immolé dès le commencement du monde et le Prince des Démons, il faudrait une autre plume que la nôtre. Le sujet nous dépasse. Mais d'autre part, il est si tentant et nous avons eu à notre disposition de telles occasions de le voir de près que le lecteur nous pardonnera notre hardiesse. Nous lui promettons, d'ailleurs, de ne pas abuser de sa patience, pas plus que de l'hospitalité que veulent bien nous offrir les *Études Franciscaines*. Pendant deux ans, nous avons vu les missionnaires à l'œuvre, nous les avons vus poursuivre, à travers des obstacles sans nombre, des difficultés humainement insurmontables, leur grande tâche de rénovation morale et intellectuelle, dépensant leurs forces sans compter, privés de tout secours étranger, héroïques jusqu'à la mort et n'ayant pour toute arme que leur crucifix. Redire ce que nous avons vu et entendu pendant ces deux années, tel est l'objet du présent article. Nécessairement, nous devons nous borner aux manifestations extérieures, nous laissons à deviner au lecteur toute cette suite innombrable de faits héroïques qui n'ont eu d'autre témoin que Dieu.

Rien de plus extraordinaire dans l'histoire de l'Église que l'évangélisation du Japon. Fondée par saint François-Xavier, au XVIe siècle, l'Église de l'Empire du Soleil-Levant compta jus

1. *Évang. S. Luc*, I, 76-80.

Digitized by Google

qu'à deux millions d'âmes. Puis, comme toujours, les persécutions vinrent : Jésuites, Dominicains, Franciscains, Augustins, moururent au milieu des supplices les plus cruels. La Lumière s'en fut, et une nuit de trois siècles commença. Quand le Japon se réveilla, en 1858, de sa léthargie séculaire, les vaillants missionnaires catholiques s'en furent immédiatement vers cette terre que leurs prédécesseurs avaient si généreusement arrosée de leur sang. Ils s'établirent successivement dans les îles Riu-Riu, à Nagasaki et dans les grands ports du Japon. Ils y établirent quelques chapelles et des écoles pendant que le Souverain Pontife, à Rome, élevait sur les autels vingt-six martyrs japonais.

Les missionnaires avançaient péniblement à travers des obstacles de toute espèce, quand tout à coup une trouée de lumière se fit. On retrouva les descendants toujours catholiques, des convertis de saint François. Mgr Osouf, le saint archevêque de Tokio, nous a fait, maintes fois, le récit palpitant de cette découverte. On avait élevé, à Nagasaki, une église à vingt-six martyrs. Le vendredi 17 mars 1865, vers midi et demi, on vint dire à Mgr Petitjean qu'un groupe d'une dizaine de personnes se tenait à l'entrée de l'église dans une attitude remarquablement pieuse. Poussé par son ange gardien, le missionnaire se rendit auprès d'elles. Arrivé devant le tabernacle il se mit à genoux. « J'adorais Dieu, dit-il, et le conjurais de mettre sur mes lèvres des paroles propres à toucher les cœurs et à lui gagner des adorateurs parmi ceux qui m'entouraient. » Mais il avait à peine récité un *Pater*, que trois femmes venaient s'agenouiller près de lui et lui disaient, la main sur la poitrine et à voix basse, comme si elles eussent craint que les murs n'entendissent leurs paroles :

« Notre cœur à nous tous qui sommes ici est le même que le vôtre. — Vraiment ! répondit-il. Mais d'où êtes-vous donc ? — Nous sommes tous d'Urakami. A Urakami, presque tous ont le même cœur que nous... Et aussitôt cette femme lui demande : « Sancta Maria no gozowo doko? » — Où est l'image de Sainte Marie? A ce nom de Sancta Maria, Mgr Petitjean n'eut plus de doute. Il conduisit les pèlerins à l'autel de la Sainte Vierge. A son exemple, tous s'agenouillèrent et essayèrent de prier, mais la joie les emportait. « Oui, c'est bien Sancta Maria, s'écrièrent-ils. Voyez sur ses bras on ko Jesus Sama, son auguste fils Jésus. »

Interrogés, on constata immédiatement qu'ils avaient conservé les prières en latin, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le Chapelet, l'Acte

Digitized by Google

de contrition, les prières des agonisants, le signe de la croix, etc., ainsi que la notion du célibat ecclésiastique.

« N'avez-vous point d'enfants, demanda Pierre Domingo, d'un air timide. — Vous et tous vos frères chrétiens et païens du Japon, voilà les enfants que le bon Dieu nous a donnés. Le prêtre doit, comme nos premiers missionnaires, garder toute sa vie le célibat. »

A cette réponse, les Japonais inclinèrent leur front jusqu'à terre, en s'écriant : « Ils sont vierges ! Merci ! merci ! Virgèn degosaru ! O arigato ! O arigato ! » Et ils ne tarissent plus en expressions de reconnaissance... Le célibat du prêtre, tel fut le signe auquel les chrétiens du Japon achevèrent de reconnaître, dans les nouveaux missionnaires, les successeurs de leurs premiers apôtres [1]. »

Toutefois, rien n'étant encore changé au régime ancien. Les trois fameux édits de 1640 et de 1868 étaient toujours en vigueur. Ces édits s'exprimaient respectivement comme suit :

« Tant que le soleil échauffera la terre, qu'il n'y ait pas de chrétien assez hardi pour venir au Japon. Que tous le sachent. Quand ce serait le roi d'Espagne en personne ou le Dieu des chrétiens, celui qui violera cette défense le paiera de sa tête. »

L'édit d'avril 1868 disait : « Comme l'abominable religion des chrétiens est sévèrement prohibée, chacun sera obligé de dénoncer aux autorités compétentes toutes les personnes qui lui paraîtront suspectes ; une récompense lui sera accordée pour ce fait. »

L'édit du 8 juin 1868 était ainsi conçu : « Quoique la secte des chrétiens ait été, il y a déjà plusieurs siècles, très rigoureusement persécutée par le gouvernement, elle n'a pas été totalement exterminée. C'est pourquoi le nombre des disciples de la doctrine chrétienne ayant récemment pris un accroissement considérable dans le village d'Urakami, près de Nagasaki, village dont les habitants y adhèrent secrètement, après mûre réflexion, il a été ordonné par la plus haute autorité que les chrétiens seraient mis en prison. »

Mais le gouvernement japonais ne tarda pas à se rendre compte que ce régime était indigne d'un pays qui se disait civilisé. Les Japonais emprisonnés furent mis en liberté ; les édits

1. Marnas, *La religion de Jésus ressuscitée au Japon*, I, p. 487.

Digitized by Google

de persécution furent abolis et le fanatisme ancien fit graduellement place à la tolérance la plus grande. Le 13 octobre 1881 un des plus vaillants missionnaires catholiques pouvait écrire : « Les nouvelles qui viennent tous les quinze jours de France font passer un nuage de plus en plus noir dans notre beau ciel du Japon. C'est une tristesse qui surpasse toutes les autres, de penser que chez les infidèles, et sous le règne de ceux-mêmes qui emprisonnaient les chrétiens il y a douze ans, nous sommes cent fois plus tranquilles et plus libres que nos confrères dans le pays le plus chrétien. »

Avec la promulgation de la Constitution le 11 février 1889, le Japon entre dans une nouvelle ère religieuse : celle de la liberté. « La liberté des croyances, disait l'article 28 de la Constitution, est garantie aux citoyens, dans les limites compatibles avec la paix et l'ordre public, et dans la mesure où cette liberté n'est pas incompatible avec leurs devoirs de sujets. »

La Charte japonaise garantit, comme on le voit, la liberté des croyances religieuses, ainsi que l'exercice des cultes, tout en étant beaucoup moins large cependant que ne le sont certaines constitutions européennes, celle de la Belgique par exemple.

Les Japonais jouissent donc de la liberté religieuse dans le sens complet du mot, c'est-à-dire, qu'ils ont la faculté de croire à tel ou tel dogme et le pouvoir de poser certains actes déterminés se rapportant à la mise en pratique de ce dogme: le droit d'élever leurs enfants dans leur religion; la faculté de former des associations ou communautés permanentes et de propager leurs idées et convictions religieuses.

La liberté des cultes entraîne pour l'État deux obligations essentielles. La première consiste à respecter les croyances religieuses quelles qu'elles soient : il ne peut pas, de quelque manière que ce soit, interdire la croyance ou la pratique d'un culte. Il doit également protection aux cultes et doit les faire respecter par tous les citoyens.

Mais si les cultes sont libres au Japon, ils ne sont pas égaux; il y a un culte officiel, le shintoïsme, favorisé, privilégié et subsidié, soit directement, par le gouvernement lui-même, soit par l'intermédiaire des départements et des communes. Les autres cultes cependant sont respectés et l'État ne met pas d'entrave à leur exercice ni à leur développement; à tous il permet l'acquisition de la personnification civile.

Digitized by Google

Le gouvernement japonais semble être aussi bien disposé que possible à l'égard des catholiques. L'extrait suivant d'une lettre de l'archevêque actuel de Tokio, relative à l'attitude du gouvernement lors du service célébré à Tokio pour le repos de l'âme de Léon XIII, le prouve surabondamment. Mgr l'archevêque avait adressé des lettres d'invitation aux membres du cabinet japonais, aux membres du corps diplomatique et à beaucoup d'autres personnages japonais et étrangers de Tokio et de Yokohama. Presque tous répondirent à l'invitation. « Parmi les plus empressés, dit Mgr Mugabure, coadjuteur de Mgr Ozouf, je citerai le ministre des affaires étrangères, le baron Komura, qui, après avoir dit à Mgr l'archevêque que le gouvernement avait envoyé une dépêche de condoléances au Vatican, a ajouté que, pour lui, il se ferait un devoir de venir honorer la mémoire de l'homme remarquable qu'était Léon XIII. Quelques ministres japonais, empêchés, se sont fait représenter, mais les membres du corps diplomatique, ayant à leur tête le baron d'Anethan, ministre de Belgique, ont donné, par l'unanimité de leur présence, un témoignage de la vénération qu'ils portaient au Souverain Pontife défunt.

« A l'heure de la messe, lorsque les invités officiels, tous en uniforme, ont été conduits à leurs sièges dans la grande nef, les chrétiens se sont présentés à leur tour, mais un très grand nombre d'entre eux, ne trouvant plus de place à l'intérieur, ont été obligés d'assister à la cérémonie en se tenant debout sous le porche et autour de la cathédrale. Mgr l'archevêque a officié pontificalement, et, grâce au concours de plusieurs missionnaires venus à Tokio pour la circonstance, les chants de l'office ont été exécutés avec cette force et cette douceur qui font si bien ressortir le double caractère de la beauté du plain-chant. On sentait que catholiques, dissidents et païens, en étaient également touchés. »

Les schismatiques ne sont pas moins contents du régime auquel les missionnaires sont soumis : en preuve, l'extrait suivant d'une lettre émanant de l'évêque russe Nicolaï, publiée dans la *Novæ Vremya* de Saint-Pétersbourg du 13 juin 1904 : « Grâce à la protection du gouvernement japonais, écrit l'évêque russe, les catholiques grecs au Japon ont joui, depuis le commencement des hostilités, de la plus complète liberté religieuse. En outre, la mission n'est exposée à aucun danger, la mission étant gardée, jour et nuit, par la police et la gendarmerie. En plus, le gouvernement japonais a donné les instructions nécessaires aux gouver-

Digitized by Google

neurs de province afin de protéger d'une manière toute spéciale les missions de l'intérieur, de sorte que les sectateurs de la religion grecque accomplissent partout dans le plus grand calme leurs devoirs religieux. » Et Mgr Nicolaï citait, pour corroborer son affirmation, le fait assez suggestif que voici : les baptêmes n'avaient jamais été aussi nombreux que cette année-là : ils s'étaient élevés à 720.

En possession de cette liberté, la seule chose dont l'Église ait besoin, les missionnaires ont fait des progrès considérables. Le Japon qui ne comptait, de 1846 à 1877, qu'un évêque, compte aujourd'hui un archevêque et trois évêques, dont les résidences respectives sont à Tokio, Osaka, Nagasaki et Hakodate. La population catholique de l'empire se montait, en 1901, à 55,400 âmes contre 44,300 en 1891. Les convertis sont groupés en 330 stations ou paroisses réparties sur tout le territoire [1].

Le tableau suivant d'ailleurs donne une idée très exacte de l'état des œuvres catholiques au Japon.

	1884	1893	1903
Population totale du Japon.	34,000,000	40,505,403	43,900,000
Population catholique. ...	30,230	46,837	58,086
Proportion catholique. ...	1/1124	1/864	1/755
Évêques.	2	4	5
Missionnaires européens....	53	90	121
Prêtres indigènes.	3 (2)	15 (2)	31
Catéchistes indigènes. ...	252	292	268
Églises et chapelles. ...	84	204	165
Séminaires.	2	4	3
Séminaristes.	79	52	42
Écoles et Orphelinats. ...	65	62	57
Élèves.	3,331	4,566	6,112
Communautés d'hommes.			5
Religieux.			81
Communautés de femmes.			25
Religieuses.			325

1. Si l'on veut un point de comparaison, on peut considérer l'état suivant des Missions orthodoxes russes (schismatiques) établies au Japon, depuis 1878. Voici leurs chiffres pour 1903 :

Orthodoxes indigènes.	27,504	Séminaire.	1
Communautés ou Églises.	260	Séminaristes.	20
Évêque.	1	École de garçons.	1
Prêtres russes.	41	Élèves.	50
Prêtres orthodoxes indigènes. ...	21	École de filles.	1
Catéchistes indigènes.	158	Élèves.	75

2. A Nagasaki.

Digitized by Google

Venons-en aux obstacles que rencontre la propagation de l'Évangile.

Il faut évidemment citer, en premier lieu, les religions indigènes : le Shintoïsme et le Bouddhisme. La religion la plus ancienne du Japon est le *Rami no michi* ou, littéralement, le chemin des dieux. Toutefois, elle n'est connue des étrangers que sous le nom de Shintoïsme, *shinto* étant la forme chinoise du même terme.

Rien n'a moins été étudié jusqu'ici que cette manifestation du sens religieux. La plupart des orientalistes allemands et anglais qui se sont occupés de la question n'ont étudié, en réalité, que cet avatar plus ou moins impur qui est résulté du contact du Shintoïsme primitif avec le bouddhisme et la philosophie chinoise. Nous exceptons cependant de ce reproche les beaux travaux de Satow sur *The Revival of Pure Shinto.*

Par Shintoïsme, il ne faut pas comprendre une religion organisée, comme la plupart des religions connues, avec un code de morale, des préceptes à observer et des dogmes à croire. Le Shintoïsme ne possède aucun de ces éléments constitutifs de toute religion. Originairement, il n'était qu'une mythologie et un culte plus ou moins confus des ancêtres et de la nature.

Au commencement, dit le *Hojiki*, que l'on peut considérer comme la Bible japonaise ou la base doctrinale du Shintoïsme, il n'y avait que le Chaos. Semblable à une pierre, dit la Mazellière, résumant la cosmogonie japonaise, la terre encore liquide flottait à la surface des mers. Plusieurs générations de dieux naissent et disparaissent ; puis le monde, encore informe, tombe au pouvoir d'Izanagi et de son épouse Izanami. Debout sur le pont, qui relie les cieux à la terre, Izanagi trempe sa lance dans l'Océan ; il l'en retire, et, des gouttes qui en découlent, sortent les premières îles. Izanagi et Izanami descendent sur l'île d'Arvagi pour y connaître l'amour. Leur union produit les autres terres de l'Archipel, plusieurs divinités, enfin Homusubi, le feu : sa mère meurt en lui donnant le jour. Izanagi se jette sur le corps de sa femme en pleurant. De ses larmes naît la déesse de la Tristesse, « celle qui se lamente sur le mont Rogu. »

Nouvel Orphée, Izanagi pénètre dans le monde souterrain pour en arracher Izanami. Déjà, il la tient par la main, déjà l'enfer la lui cède, mais, dans son impatience de la revoir, il tire son peigne d'écaille, y met le feu. Ses bras ne tiennent plus qu'un

Digitized by Google

corps en pourriture, d'où s'échappent en hurlant les Furies. Izanagi repousse les monstres, repousse le fantôme de sa femme, irrité par l'insulte ; avec un rocher, il ferme l'entrée des enfers, puis il se purifie dans un fleuve. Des gouttes, qui lavent ses paupières, naissent Amaterasu, la déesse du soleil et Tsuki-no-Kami, le dieu de la lune ; l'eau, qui touche ses narines, enfante Susanoo, le Typhon.

Montant sur le pilier de diamant, qui supporte la voûte azurée, les deux premières de ces divinités prennent place dans les cieux, pour y régner, l'une pendant le jour, l'autre pendant la nuit. Mais Susanoo, le dieu de la tempête, ne cesse de gémir :

— Que souhaites-tu ? lui dit Izanagi.

— Descendre aux enfers pour y voir ma mère Izanami, que je ne connais pas.

Izanagi exile Susanoo dans l'Océan. Éternellement les vagues, qui frappent le rivage, éternellement les vents du large rediront les plaintes de l'orphelin, désireux de mourir. Pour se venger, Susanoo persécute sa sœur Amaterasu, jette un cheval écorché dans le palais du ciel : la déesse effrayée se blesse avec son fuseau, et s'enfuit dans une caverne de l'Océan : au milieu des ténèbres, l'on entend les âmes des morts bourdonner comme les mouches pendant la cinquième heure. Désespérés, les dieux tiennent conseil ; telle, la dernière assemblée des maîtres du Walhalla.

Mais, moins sombre que les mythes du Nord, la légende japonaise révèle cet esprit de courage et de bonne humeur, qui semble l'un des meilleurs traits de leur caractère. Devant la grotte, le dieu de la ruse conduit Uzume, la déesse aux yeux bridés, aux pommettes saillantes, à la face épanouie ; pour écharpe, elle porte la mousse du mont Rogu, pour coiffure une branche de fusain ; elle tient un bouquet de feuilles de bambou. Saisie d'un trouble sacré, Uzume se met à danser; l'un après l'autre, elle laisse tomber ses vêtements. Et, la voyant nue, les dieux rient de ce rire formidable qui fait trembler l'Olympe. Irritée que le monde l'oublie, Amaterasu repousse l'écran qui ferme l'entrée de sa caverne, elle aperçoit un visage d'une incomparable beauté. La curiosité, le dépit lui font oublier sa rancune. Elle sort de sa grotte, et l'image entrevue lui paraît encore plus belle. C'est sa propre image réfléchie dans un miroir, le premier qu'aient forgé les dieux. Derrière Amaterasu l'on ferme l'entrée de la caverne, et le monde recouvre la lumière.

Digitized by Google

Engendré par Izanagi, éclairé par Amaterasu, le Japon est la patrie des dieux. D'abord, ceux du Kojiki, les génies des montagnes, des forêts, de l'Océan ; puis d'autres que la légende leur associe comme Sugen, la belle déesse du mont Fuji.

La plante a la délicatesse de la femme ; elle aussi se couronne de fleurs et s'enivre de parfums. Aussi dans toute plante vit une dryade. Un noble avait sauvé la vie d'un saule, dont l'un de ses amis voulait se défaire. Pourquoi, pensait-il, détruire ce qui possède une âme pareille à notre âme, ce qui souhaite comme nous le printemps, les tièdes brises et la douce lumière ? L'esprit du saule prend par reconnaissance la forme d'une jeune fille, qui devient l'épouse du noble et lui donne un enfant. Quelques années plus tard, les prêtres veulent couper l'arbre pour réparer un temple. La fée se jette aux pieds de son mari : « Je dois mourir, dit-elle, mais notre enfant vivra, » puis elle disparaît dans le feuillage. L'on abat le saule, il est si lourd que trois cents hommes ne peuvent le remuer. L'enfant le touche, et le tronc glisse jusqu'au sanctuaire, où les prêtres le consacrent aux dieux.

Comme la terre, l'Océan a ses nymphes. La fille du dieu de la mer séduit le pécheur Urashima, le héros de la plus ancienne ballade. Pendant sept ans, ils s'aiment dans l'île du Dragon, où les arbres ne perdent jamais leurs feuilles. Puis, comme Tannhauser, Urashima, pris du mal du pays, obtient de sa maîtresse le coffret où sont enfermées ses années ; car sept ans au pays des dieux font sept ans de notre pauvre terre. Il saute dans un bateau, rame jusqu'au moment où les forces lui manquent. Voici bien sa plage, les grands rochers, l'onde étroite, et le ruisseau, qui chante dans le jonc, mais le village a disparu.

Fou de douleur, Urashima ouvre la boîte. A l'instant il devient vieux : « sa respiration se fait plus faible, il expire sur la plage », et le poète inconnu, qui, au commencement de sa ballade, soupirait, comme le Heine de la Lorelei : « Au printemps, les nuages rampent sur la plage de Siminaje, je m'arrête aux bords des flots, pour rêver des jours passés », le poète conclut, en soupirant encore :

« Je reste tout le jour à regarder la place où se trouvait sa maison, où sa maison ne se trouve plus. »

Le drame de Takasago nous dit la légende des Aï-oi, le Philémon et le Baucis du Japon. Ce sont deux pins : l'un s'élève près du temple de Sumujoski, l'autre à Takasago (province d'Harima).

Digitized by Google

A l'appel du prêtre Tomonari, les esprits des arbres s'éveillent pour raconter leur vie humaine, comme leur jeunesse amoureuse fut douce, douce vieillesse, et leur mort, celle que les dieux donnent au sage.

Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour.

Puis, se détachant des arbres, les esprits célèbrent la première des danses sacrées.

La Terre, chantent-ils, est la Mère, le seul Tout. De la Terre toutes les créatures ont reçu l'être et la vie ; toutes aussi mêlent leurs voix à l'hymne universel. Grands arbres et petites herbes, pierres, sables, le sol, que nous foulons, les vents, les flots, toutes choses, toutes ont une âme divine. Le murmure des brises dans les bois au printemps, le bourdonnement de l'insecte dans les herbes humides de l'automne, autant de strophes du chant de la Terre : soupirs de la brise, fracas du torrent, autant d'hymnes de vie, dont tous doivent se réjouir [1].

Le Shintoïsme est également le culte des ancêtres. Le Japonais divinise les morts et les révèrent comme des dieux. La piété pour la mémoire des ancêtres, dit Hirata, est la source de toutes les vertus. Les esprits des morts continuent d'exister dans le monde invisible qui nous entoure. Tous deviennent des dieux, mais leur caractère varie comme leur puissance. Les uns résident dans les temples construits en leur honneur; les autres errent autour des tombes ; à leur prince, leurs parents, leur femme et leurs enfants, ils rendent les mêmes services qu'ils leur rendaient de leur vivant.»

Et Motoori ajoute « Toutes les idées morales dont un homme a besoin sont implantées dans son cœur par les dieux et sont aussi puissantes que ces instincts qui le forcent à manger quand il a faim ou à boire quand il a soif.

Le Shintoïsme ne possède aucun code de morale. Les théologiens expliquent cette lacune en déclarant que pour un Japonais, la morale est superflue. D'après le Shintoïsme, en effet, l'homme est naturellement bon. Pour bien agir, le Japonais n'a qu'à consulter son cœur. « La morale a été inventée par les Chinois parce qu'ils étaient immoraux », telle est la déclaration du plus célèbre d'entre tous les shintoïstes modernes. Motoori Hirata, à son tour, écrit : « Notre pays, seul engendré par les dieux, seul la patrie d'Ama-

1. D'après la traduction de Dickens. La Mazeillière, *Essai sur l'histoire du Japon*, p. 317.

Digitized by Google

terasu, seul gouverné par les descendants de la déesse, sera toujours supérieur aux autres pays, leur guide et leur chef : les Japonais sont honnêtes et droits dans leur cœur, dédaigneux des vaines théories et des mensonges, où se placent les autres peuples. En comparaison des profonds systèmes des Chinois, les nôtres semblent vides, mais les Chinois mentent, et nous disons la vérité.»

Dans une des Odes du grand poète classique du XIIIe siècle de l'ère chrétienne, Hitamaro, nous lisons : « Au Japon, l'homme n'a pas besoin de prier, car le sol même est divin. » La seule loi, l'unique précepte du Kami-no-michi, c'est le culte de l'Empereur.

Le Mikado est le descendant et le représentant des dieux qui ont créé le ciel et la terre. Le devoir de tous les fidèles sera de l'adorer et de lui obéir aveuglément Ce précepte est le résumé de tout le *Hojiki*. Une des plus anciennes prières que l'on connaisse, un hymne de l'ujide Naka-tomi, débute comme suit :

« Amaterasu obéit à l'ordre de ses divins aïeux, ses parents impériaux règnent sur les plaines du ciel. A sa voix les dieux se rassemblent ; ils sont huit cents fois dix mille. Et tels sont les ordres que leur donne la déesse ! A mon petit-fils, le glorieux maître impérial, je lègue, pour qu'il le gouverne en paix, l'empire des heureuses moissons sur les fleurissantes plaines des roseaux. »

« La déesse du soleil, écrit Motoori, remit à son petit-fils Ninigi-no-Mikoto les trois joyaux sacrés et le proclama le souverain à perpétuité du Japon. Aussi longtemps que les cieux et la terre existeront, ses descendants continueront de gouverner l'archipel. »

Le Ministère des Cultes s'est chargé d'expliciter le précepte unique du Shintoïsme et il a proposé à l'observance de tous les fidèles les trois commandements suivants :

1° Tu honoreras les dieux et tu aimeras ton pays.

2° Tu comprendras clairement les principes divins et le devoir de l'homme.

3° Tu vénéreras le Mikado et tu lui obéiras en tout.

En résumé, on peut dire que le Shintoïsme s'identifie avec le patriotisme. Les Japonais consacrent tous les jours quelques minutes au culte de l'Empereur. Le Mikado est, pour eux, le représentant vivant des dieux et des premiers ancêtres; il contient en lui-même toutes les vérités et les qualités de ses ancêtres. C'est pourquoi il est impossible d'imaginer un peuple plus loyaliste, plus patriotique, plus dévoué à son souverain, que le peuple japonais. Croire au Mikado comme dans un dieu, l'aimer et le

Digitized by Google

servir comme tel, voilà tout le dogme, toute la morale et tout le culte de la religion shintoïste.

Qu'on n'aille pas cependant croire que le Japonais shintoïste soit un athée. Ce serait se tromper grossièrement. Pour la grande masse des Japonais, le Shintoïsme est une véritable religion. Ils ont leurs prêtres, leur culte, leurs temples, et toutes les cérémonies religieuses possibles. Le gouvernement se rendant parfaitement compte de l'énorme appui que prête le Shintoïsme aux institutions actuelles, protège, du reste, officiellement, l'antique religion du Daï-Nippon. Il y a quelques années un excellent professeur de l'Université de Tokio, M. Kume, fut révoqué rien que pour avoir soumis à la critique historique le récit traditionnel relatif à l'origine des premiers Mikados.

Que pour les classes supérieures le Shintoïsme ne soit plus qu'un souvenir des vieux temps, souvenir intéressant et cher, nous le concédons volontiers. Nous avons rencontré pour notre part dans l'administration, dans l'armée et dans la marine japonaise, beaucoup d'anciens shintoïstes passés depuis longtemps au scepticisme le plus complet. Mais en somme ce sont là des exceptions. Aucun d'eux ne fait étalage de son doute. Tous, au contraire, cherchent à maintenir le peuple dans la religion primitive.

***

Bien qu'essentiellement différent du Shintoïsme, le Bouddhisme cependant a régné en maître sur le Japon pendant treize cents ans et bien qu'il soit aujourd'hui en pleine décadence, l'état dans lequel il se trouve atteste encore sa grandeur passée.

Au IXe siècle, à en croire les auteurs japonais, le Daï-Nippon prend contact pour la première fois avec la Chine.

A cette époque, le Japon s'enchinoise comme il se christianisera au XVIe siècle et comme il s'européanisera encore au XIXe siècle. En relations constantes avec les Coréens, leurs voisins, les Japonais reçoivent par leur intermédiaire, la civilisation chinoise qu'ils vont s'assimiler de toutes pièces. A ses mœurs et à ses coutumes, voire même à sa religion et à sa manière de penser, le Japon substitue les mœurs, les coutumes, la religion de l'Empire du Milieu.

Les arts, les sciences, la législation, les institutions politiques et sociales de la Chine envahissent le Japon, et un siècle après, l'enchinoisement de l'Empire du Mikado était complet. Pour la

Digitized by Google

première fois, on voyait se manifester cette faculté d'imitation, d'assimilation prodigieuse qui, aujourd'hui, fait l'étonnement du monde entier, ce goût du nouveau, de l'inconnu et du progrès, cette faculté de modifier tout d'un coup, sans transition aucune, leurs coutumes, leurs usages et leur législation.

Les empereurs, puis les shoguns, accueillirent les doctrines bouddhiques avec la plus grande faveur. Ce fut là la principale cause de leur triomphe.

Lorsque les premiers bonzes vinrent du pays de Kudara, vers l'an 552 de notre ère, l'empereur Kimmei, alors régnant, reçut avec respect l'image de Bouddha que lui envoyait le roi de Hyakusai, de la presqu'île coréenne. Un terrain fut octroyé aux nouveaux arrivants, et le premier temple fut bâti par Soga no Iname, malgré l'opposition des Anciens.

Cette opposition, un instant menaçante, fut vite désarmée par le zèle du régent Shôtoku Taiski, sous l'impératrice Suiko ; et depuis lors (584 ap. J.-C.), le bouddhisme vécut au grand jour, allant de progrès en progrès [1].

En 621, l'Impératrice Suiko fit paraître un décret qui reconnaissait le Bouddhisme comme religion d'État.

Voici (d'après le Nihongi) le texte même de ce décret :

« Si les prêtres se rendent coupables, qui remettra les laïques dans la bonne voie ?

» Aussi, pour la surveillance des prêtres et des religieuses, nommons-nous un Sojo (archevêque) et un Sozu (évêque). »

Le bouddhisme introduit au Japon par les Coréens était le bouddhisme transformé du Mahâyâna ou Grand Véhicule.

Le Petit Véhicule comprenait, on le sait, les trois principes suivants :

I. — Tout être est un agrégat de forces de volonté ou Skandhas (sensations, idées, instincts). Les actions de l'être ainsi formé constituent son Karma, son ensemble de mérites. A la mort, les Skandhas se séparent, mais le Karma reste, productif de vies nouvelles.

II. — Le sage, le bouddha renonce au vouloir vivre ; à sa mort, aucun Karma ne subsiste. C'est alors pour lui le Nirvâna, et, par Nirvâna, le bouddhisme primitif entend le néant.

III. — Si les mérites agissent comme automatiquement, l'hom-

1. La *Revue*, n° d'avril 1904, p. 437.

Digitized by Google

me ne peut espérer aucun secours surnaturel et ne doit compter que sur lui-même pour faire son salut.

Dans le Mahâyâna, ces trois principes avaient subi les modifications que voici :

I. — L'on avait conservé la doctrine du Karma ; mais les philosophes exagéraient le phénoménisme, jusqu'à tomber dans le pyrrhonisme, tandis que le peuple prenait le Karma pour une âme véritable.

II. — Le Nirvâna ne signifiait plus le Néant, mais le néant du Conditionnel, l'Absolu. De plus, seuls les bouddhas aspiraient au Nirvâna ; les fidèles étaient punis de leurs crimes dans les enfers, récompensés de leurs vertus dans le paradis d'Occident.

III. — Le troisième principe était en quelque sorte renversé. A la doctrine du Salut par soi-même avait succédé celle de la Grâce. L'on admettait un bouddha éternel, ayant pour émanations d'abord les Dhyani Bouddhas, qui président aux divers paradis, où l'âme s'épure ; puis les Bouddhas humains dissous dans le Nirvâna ; enfin les Bodhisattvas, ou futurs Bouddhas. Grâce à leur karma tout de vertus, ceux-ci deviennent des êtres célestes, qui, en attendant le Nirvâna, se dévouent au salut des hommes. Bouddhas et Bodhisattvas forment des trinités : la plus célèbre comprend le Bouddha historique Cakyamuni (en japonais Shaka), Amida le créateur du Paradis d'Occident, et Avalokitecvara, le Bodhisattva de la Pitié [1].

Le bouddhisme connut, au Japon, des vicissitudes très diverses. Battu fortement en brèche à un moment donné par les tenants du Shintoïsme, il allait peut-être succomber quand il fut sauvé par ce que nous pouvons appeler un véritable trait de diplomatie de l'un de ses grands théologiens.

Pour sauver sa religion moribonde, Kabadaïshi eut recours à un habile expédient ; connaissant la crédulité de ses compatriotes, il se fit passer pour un prophète et, dans un de ses accès d'inspiration, il révéla à ses frères que les deux religions, bouddhisme et shintoïsme, n'en formaient qu'une et que l'âme de Bouddha avait émigré dans le corps d'Amaterasou. Idée un peu simpliste, comme on le voit, et qui ne pouvait être acceptée que par un cerveau japonais.

Le bouddhisme accueillit les Kamis du Shintoïsme et en fit

1. La Mazeillère, *op. cit.*, pp. 54-55.

Digitized by Google

des avatars de Bouddha lui-même. Désormais, il se borna à enseigner aux Japonais une voie facile pour arriver à un Nirvâna spécialement adapté aux besoins des fils de l'empire du Soleil-Levant.

Les deux religions se sont fusionnées pour former ce que les Japonais appellent le Kyabu-Shinto ou le Shinto dédoublé. C'est là un phénomène unique dans l'histoire des religions. Aujourd'hui encore, on voit les fidèles aller au miya shintoïste pour la naissance de leurs fils et au temple bouddhique pour la sépulture de leurs morts.

La science européenne a donné le coup de mort au bouddhisme et s'il trouve encore dans le peuple des adhérents très nombreux, il ne compte plus un seul partisan dans les classes élevées et instruites.

(A suivre.) Théophile GOLLIER.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(Suite [1]*.)*

X

PIERRE DE JEAN OLIVI.

La place de Pierre de Jean Olivi est considérable dans la littérature franciscaine au moyen âge. Il personnifie, mieux que tout autre, par l'activité de son intelligence, la souplesse de son talent, l'énergie de sa volonté, l'élan des esprits qui, à la fin du XIIIe siècle, se séparent définitivement du groupe de la *Communauté*, pour réaliser, au prix de tous les sacrifices, l'idéal d'abnégation et de pauvreté qu'avaient conçu saint François et ses premiers disciples. D'un autre côté, en accordant que le rôle théologique d'Olivi, dans la crise religieuse de cette époque, reste secondaire, il importe néanmoins d'y fixer sa part de responsabilité et de déterminer la mesure et le caractère d'une influence qui fut certainement moins restreinte que lui-même ne l'eût souhaité. Ce sont là, nous le savons, autant de problèmes délicats à résoudre, et sur lesquels bon nombre d'écrivains allemands — entre autres le savant P. Ehrle — ont essayé récemment de jeter quelque lumière. Aussi, ne ferons-nous que profiter des résultats de leurs recherches, pour dégager un peu de l'obscurité qui l'enveloppe, cette physionomie intéressante, à beaucoup de titres, et à laquelle se rattachent, par des liens étroits, les principaux événements de l'histoire franciscaine, à la fin du XIIIe siècle.

1. Voir *Études Franciscaines*, juin 1906.

Digitized by Google

Le chef des *Spirituels* a eu des panégyristes enthousiastes et des détracteurs passionnés : on peut dire toutefois qu'il lui manque un historien. Il a pris rang parmi les personnalités fameuses dont tout le monde parle et que nul ne connaît. L'ombre et le mystère qui ont longtemps entouré sa mémoire, ont servi de prétexte, dirait-on, à certains écrivains, pour se livrer aux fantaisies les plus absurdes et prendre leurs coudées franches avec les réalités historiques. C'est ainsi, par exemple, que sans se mettre en peine de recourir aux sources et de comparer les témoignages, Prateolus, Bzovius, surtout Nicolas Eymeric, et avant eux Bernard Guido et le carme Guido de Terrema, n'ont vu dans P. Pierre Olivi qu'un religieux exalté, orgueilleux, d'une doctrine suspecte et condamnable, enfin ennemi déclaré de l'Église et du Souverain Pontife. Telle est l'opinion qui semble avoir prévalu dans l'histoire, jusqu'au XVIIe siècle. Alors seulement, la curiosité des critiques consentit à examiner de plus près un jugement que rien de sérieux ne paraissait justifier, et l'on se posa cette question : Quel fut le rôle de Pierre Olivi dans la lutte engagée entre les *Spirituels* et la *Communauté?* Que faut-il penser de son zèle pour la réforme et de la nature de son enseignement? C'était plus qu'une page, c'était toute une époque de l'histoire franciscaine qu'il s'agissait d'interroger avec soin et de remettre en lumière. En raison même du nombre considérable d'erreurs de tout genre, que l'histoire avait enregistrées sans scrupule, et qui représentaient le chef des *Spirituels*, comme un type rare d'humeur fantasque et d'excentricité orgueilleuse, il était difficile de rendre à cette figure son véritable caractère et de la venger pleinement des calomnies odieuses dont elle avait été l'objet. Le chroniqueur officiel de l'Ordre, le P. Luc Wadding ne crut pas devoir se dérober à cette tâche. Il entreprit ce travail de réhabilitation, et s'efforça de démontrer, à l'aide des documents dont il disposait, l'injustice dont ces écrivains mal informés, ou peu soucieux de la vérité, avaient fait preuve envers la mémoire de Pierre de Jean Olivi : « J'ai voulu traiter cette cause très longuement, dit-il en terminant, pour ne laisser aucun doute sur l'innocence d'un religieux que plusieurs ont regardé comme un Saint, et qui s'est montré si zélé pour la pureté de notre sainte règle et le maintien de la discipline religieuse [1]. »

1. *Annal. Minor.*, ad ann. 1297, n. LVII.

Digitized by Google

Est-ce à dire toutefois, que les conclusions de Wadding peuvent être acceptées sans réserve, et que l'on doit considérer son jugement comme fondé sur des preuves inattaquables? Nous ne le pensons pas. Ici, comme du reste, en beaucoup d'autres cas du même genre, la critique moderne se voit contrainte de formuler des restrictions, de redresser des erreurs, d'accuser davantage le côté faible et défectueux du personnage, de lui imputer même certaines fautes, ou, si l'on veut, certaines faiblesses, dont il serait difficile aujourd'hui de l'absoudre pleinement.

Il ne faut pas trop s'en étonner. Si précieuses que fussent les sources d'informations du célèbre Chroniqueur, elles étaient loin cependant d'être complètes. D'autres documents, d'une incontestable valeur, heureusement découverts et publiés depuis quelques années, sont venus ajouter de nouvelles lumières à celles du passé, et permettent actuellement à la critique d'asseoir un jugement, sinon plus impartial, du moins plus proche de la vérité. Et puis, on est peu accoutumé à rencontrer sur son chemin des personnalités aussi complexes que celles d'Olivi; on se trouve déconcerté devant ce tissu d'une vie où rien ne semble ordonné aux règles communes, où il y aurait à démêler et à faire le départ entre une sorte de fierté naturelle et de nobles inspirations, où la ténacité du caractère et l'esprit d'indépendance sont mises au service d'une cause sainte et digne assurément de tout respect. C'est ce qui explique peut-être les incertitudes et les tâtonnements de l'histoire en face du grand *Chef des Spirituels*.

Mais, ce qu'on ne saurait lui contester aujourd'hui, ce que l'on retrouve en lui jusque dans ces excès où les qualités se tournent en défauts, c'est une élévation de vues, une grandeur de courage, une fierté, une indépendance vraiment admirable vis à vis des petitesses de la vanité humaine; c'est surtout la droiture de cœur qui lui fit entreprendre une réforme, à ses yeux nécessaire, et le poussa à dénoncer les abus et à rappeler le devoir, au détriment de son repos et de ses intérêts; c'est enfin la sincérité de sa foi et la fermeté de son attachement à l'Église catholique, les seuls sentiments, peut-être, qui n'aient jamais varié en son âme [1].

1. Nous n'avons nullement la prétention d'écrire une biographie complète et définitive de Pierre de Jean Olivi. Nous nous inspirerons surtout, dans le cours de cette étude, du remarquable travail publié par le P. Ehrle, dans le t. III de *Archiv für Literatur*... et intitulé : *Petrus Johannis Olivi, sein Leben und seine Schriften*, p. 410-553.

Digitized by Google

Malgré les recherches de la critique, la date précise de la naissance de Pierre de Jean Olivi [1] reste douteuse. Nous savons seulement qu'il naquit à Sérignan, au diocèse de Béziers, en 1248 ou au commencement de 1249. Quelle était la situation de sa famille, quelle fut son éducation, quels motifs déterminèrent sa vocation franciscaine, ce sont là autant de problèmes qu'il nous est encore impossible de résoudre. Le même document qui nous a fait connaître la date approximative de sa naissance, nous apprend aussi qu'il prit l'habit des Frères Mineurs au couvent de Béziers, à l'âge de douze ans, c'est-à-dire, en 1260 ou au commencement du 1261 [2].

Faut-il admettre que, suivant l'usage déjà établi à cette époque, il fut envoyé, après sa profession religieuse, dans l'un des couvents de la Province, pour y achever ses études ? Il est vrai que nous ne possédons aucune donnée positive qui nous permette de l'affirmer ; toutefois, il nous semble plus vraisemblable de supposer qu'il ne fut pas envoyé immédiatement à Paris. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'Olivi n'avait encore que treize ou quatorze ans, et ce n'est pas ordinairement à cet âge que les qualités solides dont il fera bientôt preuve, acquièrent leur complet épanouissement. Nous pensons plutôt qu'aucune exception ne fut faite en sa faveur, et qu'au sortir du noviciat, il fut placé, selon l'usage, dans l'un des couvents d'étude appartenant à la Province.

Les habitudes laborieuses, la régularité sévère, la pratique austère de la pauvreté, le souvenir encore vivant des vertus et des exemples de saint François, qui régnaient dans ces cloîtres choisis, fermés à tous les bruits du monde, étaient pour satisfaire

1. La plupart des documents contemporains portent *Petrus Johannis*, c'est-à-dire Pierre, fils de Jean.

2. Ces dates nous sont fournies par un document du XIVe siècle, conservé à la bibliothèque Laurentienne de Florence. Nous citons en entier le passage relatif à Pierre de Jean Olivi : « Anno Domini 1297, pridiè idus martii, die veneris, hora sexta (comme dans le midi de la France, l'année commençait à Pâques, nous devons lire par conséquent : le 14 mars 1298) in civitate Narbone migravit a sæculo. Vixit autem 50 annis in mundo, in religione 38, natus de castello Cirinhani, dyocesis Biterrensis. Hic post sacram inunctionem susceptam, astante sibi conventu Fratrum, dixit totam scientiam suam recepisse a Deo, Parisius hora 3a se fuisse illuminatum a Domino Jesu Christo. » D'après le P. Ehrle, la source de cette information n'est autre qu'un « parvulus libellus », intitulé : *Transitus sancti Patris*, que les Béguins de Provence avaient coutume de lire, de préférence à tout autre livre. Le passage ici en question est également cité par Bernard Guidonis, dans sa *Practica Inquisitionis* (éd. Douais, Paris, 1885, p. V, n. 12. Cf. *Archiv*... III, p. 411).

Digitized by Google

les goûts et les aspirations du jeune religieux. Comme il avait été un novice modèle, il devint un étudiant scrupuleusement attaché à tous ses devoirs. Il n'est pas téméraire de supposer qu'en même temps que la grandeur morale de son caractère, s'affirmèrent peu à peu ses remarquables dons intellectuels : une grande puissance de travail, un esprit ouvert, curieux de tout ce qui peut élever et instruire, une mémoire sûre qui le rendait maître à jamais d'une chose, quand une fois il l'avait apprise. Avec cela, soutenu par les vues les plus pures, les plus hautes, fortifié par la prière, il ne pouvait manquer de se distinguer dans tout ce qu'il entreprenait. Il s'appliqua avec conscience aux études qui faisaient alors la matière de l'enseignement, et il rencontra le succès. Aussi n'est-il point étonnant qu'en raison des espérances que ses brillantes qualités faisaient concevoir, ses supérieurs se décidèrent-ils à l'envoyer à Paris, pour y suivre les cours de l'Université, et y achever ses études [1].

En quelle année notre jeune étudiant dut-il entreprendre ce voyage, nous ne saurions le dire ; mais le fait de son séjour dans la capitale, à cette première période de sa vie religieuse, ne saurait être révoqué en doute. Il n'est pas croyable, en effet, qu'il eût rempli plus tard la charge de lecteur, dans les couvents de Montpellier et de Florence, deux centres d'études fort importants à cette époque, s'il n'avait fréquenté d'abord les cours de cette Université. Au reste, sa méthode toute scolastique, la variété et la richesse de ses connaissances littéraires, ses nombreux écrits théologiques, philosophiques et scripturaires, prouvent manifestement qu'il ne put acquérir une telle science que sur les bancs de l'Université [2]. Enfin, le témoignage de Barthélemy de Pise est plus formel encore [3]. Dans son livre des *Conformités*, commencé en 1385, il parle en ces termes de Pierre

1. C'est avec raison que l'*Histoire littéraire de la France* rejette l'assertion de du Boulay, qui prétend que de bachelier il devint franciscain : *Ex baccalaureo sorbonico Minorita, seu Franciscani.* D'autre part, il y a peu d'apparence que le jeune religieux ait appartenu à la maison et société de Sorbonne. Cf. *Hist. littér. de la France*, XXI, p. 41.

2. Le P. Ehrle déclare expressément que Pierre Olivi « est l'un des écrivains les plus féconds, dans l'Ordre des Mineurs, au XIIIe siècle, et que l'histoire de la littérature du moyen âge ne lui a pas encore accordé la place qu'il mérite. » *Archiv...*, III, p. 411.

3. Ed. Mediolani 1510. *Conform.*, VIII, part. II, fol. 816. Cf. *Conform.*, XI, part. II, fol. 126 a. Nous avons vu plus haut que Pierre Olivi affirma lui-même, à son lit de mort, « que toute sa science lui fut donnée *à Paris*, par une assistance divine. » On doit en conclure qu'il dut la recevoir avant qu'il l'enseignât dans la chaire ou la rendît publique par ses écrits.

Digitized by Google

Olivi : « F. Petrus Johannis hic Bachalarius formatus *Parisiis*, qui opera præclara super sententias ac super totam sacram scripturam faciendo et alia mundo sui famam perennem dimisit. »

Le doute n'est donc plus possible : c'est bien à Paris qu'Olivi acheva le cours de ses études ; il se vit mêlé, durant quelques années, à la foule des étudiants qui se pressaient autour de la chaire des plus éminents professeurs de cette Université. Parmi les plus célèbres disciples de saint Bonaventure qui représentaient alors la science, dans l'ordre franciscain, citons Guillaume de Mare, Jean Peckam, plus tard archevêque de Cantorbéry, le cardinal Mathieu d'Acquasparta, Guillaume de Falgar, etc. Saint Thomas enseignait à Saint-Jacques, et Giraud d'Abbeville était le docteur le plus illustre du clergé séculier. Il est permis de se demander ici pourquoi, après avoir satisfait à toutes les exigences imposées par les règlements en usage, Pierre Olivi ne fut jamais que bachelier. Si l'on en croit la plupart des historiens, il aurait renoncé volontairement à la gloire du doctorat, parce qu'il la considérait comme incompatible avec l'humilité de son état [1]. Quoi qu'il en soit, nous devons remarquer qu'à l'exemple de ses contemporains, Richard de Middletown et Roger Marston, il demeura toujours inébranlablement attaché à l'école de saint Bonaventure.

Pierre Olivi en qui avaient brillé, dès le début, toutes les qualités qui font le bon religieux, avait échappé aux dangers qu'offrait alors à la jeunesse studieuse un séjour prolongé dans la capitale. Loin de perdre quelque chose de sa ferveur primitive, au contact d'une science trop souvent froide et aride, il s'était plutôt affermi dans l'esprit de sa vocation, et n'avait rapporté dans sa Province d'origine, qu'un attachement plus grand à son Ordre et un plus vif désir de reproduire, dans sa vie, les vertus de son séraphique Père. Au témoignage de Wadding, « il se livra avec tant de zèle à la pratique des vertus propres à son état, qu'il devint un parfait modèle de la discipline régulière, et Dieu lui accorda le don de prophétie, qui fut très utile au salut de plusieurs [2]. »

Un fait que nous rapportent les chroniqueurs, nous montre bien quelles étaient ses dispositions intérieures, peu après sa sortie de

1. C'est aussi dans ce sens qu'il s'exprime dans une des lettres qu'il écrivit plus tard pour sa défense. *Archiv...*, III, p. 426.

2. *Ad ann.* 1278, n. XXIV.

Digitized by Google

l'Université. Pierre Olivi venait de composer plusieurs petits traités théologiques en l'honneur de la très sainte Vierge. Certains religieux, auxquels sa réputation portait sans doute ombrage, crurent y découvrir quelques propositions suspectes et s'empressèrent de les dénoncer au Ministre Général, Fr. Jérôme d'Ascoli, devenu Pape sous le nom de Nicolas IV. Celui-ci, après en avoir pris connaissance, ordonna sèchement à leur auteur de les jeter au feu. Olivi obéit aussitôt, sans même témoigner la moindre émotion. Et, comme il se disposait ensuite à monter à l'autel, pour y célébrer le saint Sacrifice, quelques-uns de ses Frères parurent surpris qu'avant d'accomplir un si grand acte, il ne demandât pardon à Dieu du sentiment d'indignation qu'il avait dû éprouver à l'égard de son Supérieur. Mais Olivi les rassura aussitôt, et leur déclara, avec sa douceur habituelle, qu'il n'avait pas eu moins de satisfaction à brûler ces ouvrages qu'à les composer. Au reste, ajouta-t-il, il me serait facile, s'il le fallait, de les refaire entièrement et de les rendre moins imparfaits. Ange de Clareno qui nous a laissé ce récit prétend que Jérôme d'Ascoli aurait affirmé plus tard, en présence du Souverain Pontife, qu'il avait usé de cette sévérité, non pas tant en raison des nouveautés dangereuses que pouvaient renfermer ces écrits, que pour éprouver l'humilité et l'obéissance de ce religieux.

Ce seul fait nous révèle déjà l'animosité de certains esprits contre Pierre Olivi. Malheureusement, comme nous le verrons plus tard, l'attitude humble et soumise qu'il manifesta, en cette circonstance, ne tarda pas à se transformer en irritation violente, en face des accusations injustes et passionnées dont il se vit bientôt accablé. Au lieu de se montrer indépendant et digne dans une humble soumission, et de défendre avec une liberté respectueuse les idées qui lui étaient si chères, et qui trahissaient, malgré tout, sa grandeur d'âme et la noblesse de ses aspirations, il ne sut garder aucune mesure dans la lutte, et se répandit en invectives amères contre ceux-là mêmes qui étaient revêtus de la suprême autorité. Un pareil procédé ne pouvait que nuire à sa cause ; et ses disciples, entraînés par son exemple et plus audacieux encore que leur maître, achèveront de compromettre son œuvre, en s'abandonnant aux plus condamnables excès.

A quelque temps de là, de nouvelles attaques furent dirigées contre son enseignement. Cette fois, Olivi ne garda point le silence, et, comme il nous l'apprend lui-même, il n'eut pas de peine

Digitized by Google

à triompher de ses adversaires. La querelle était purement théologique. On lui reprochait, entre autres choses, d'avoir écrit que « le sacrement de mariage ne produit aucune grâce. » Sur ce point, déclare-t-il dans une de ses lettres, j'ai clairement exposé ma pensée devant le Fr. Jérôme : « *de hoc Domino Hieronymo satisfeci.* » Quant à deux autres erreurs qui lui étaient pareillement imputées, « il s'en est défendu, ajoute-t-il encore, avant le généralat de Fr. Jérôme, et depuis cette époque il n'en a plus été question [1]. »

Du reste, il semble bien qu'Olivi était alors en faveur auprès des supérieurs de l'Ordre, et que ses sentiments sur la célèbre question de la pauvreté étaient partagés par le nouveau Général, Fr. Bonagratia. Sa compétence dans cette matière était indiscutable. Dès le début de sa vie religieuse, Olivi s'appliqua, avec une ardeur particulière, à l'étude de toutes les questions relatives à l'Ordre franciscain et à tout ce qui s'y rapporte. Son ardeur sur ce point ne se ralentit jamais. Autant par devoir que par goût personnel, il fit toujours passer au premier rang ses obligations de Frère-Mineur. Rien de ce qui touche la formation, le progrès, la perfection de l'esprit religieux ne le laissait indifférent, et on peut dire que l'étude de la règle a été l'incessante préoccupation de sa vie. Son jugement sur une question qui divisait depuis longtemps les esprits, n'était donc pas sans valeur, et l'on comprend que le Provincial, Fr. Bertrand, lui ait demandé de le formuler par écrit : « *quas Romae a sanctae memoriae fratre Bertrando ministro meo super hoc requisitus conscripsi...* [2] » C'était peu de temps après l'élection de Bonagrazia di S. Giovanni in Persiceto, à la charge de Général (1279). Pierre Olivi était alors à Rome. Le nouveau Général et plusieurs Ministres Provinciaux étaient réunis à Soriano, où se trouvait Nicolas III, avec toute sa cour, pour y traiter des affaires de l'Ordre et préparer la célèbre Constitution *Exiit qui seminat*, dont nous avons déjà parlé [3]. Serait-ce téméraire d'affirmer qu'Olivi ne fut pas entièrement étranger à certaines décisions prises par cette auguste assemblée ? Toujours est-il que, suivant le témoignage d'Ubertin de Casale, Bonagrazia adressa, cette même année, à tous les religieux de l'Ordre, une lettre circulaire dans laquelle il s'exprimait, quoique en termes

1. *Archiv...* III, p. 414.
2. *Archiv...* III, p. 415.
3. Cf. *Études Francisc.* N° de nov. 1905.

Digitized by Google

différents, de la même manière que Pierre Olivi, sur l'obligation de l'usage pauvre « usus pauper [1] ».

Il semblait donc qu'un brillant avenir s'ouvrît au talent du jeune religieux. Mais son triomphe et sa joie furent de courte durée. Il n'est pas douteux que cette bienveillance des supérieurs ne servît qu'à animer contre Pierre Olivi le parti, toujours si puissant, de la *Communauté*. Sa réputation de science et de sainteté s'étendait tous les jours ; on n'ignorait pas non plus son influence toujours grandissante sur les fidèles observateurs de la règle. Bientôt, il ne fut pas difficile de prévoir que les partisans obstinés du relâchement allaient rencontrer en lui un redoutable adversaire. Aussi trouvèrent-ils un terrain propice pour le perdre, en l'accusant de se mettre, par sa doctrine, en opposition avec la sainte Église. « Ne trouvant rien à reprendre dans sa conduite, dit le P. Harold, ils s'attaquèrent à ses écrits [2]. » Telle fut, en effet, leur tactique. Ils espéraient, par leurs attaques calomnieuses, discréditer aux yeux de son propre parti celui qu'ils considéraient déjà comme son chef.

C'est au Chapitre Général de Strasbourg que s'ouvrirent les hostilités contre le chef des *Spirituels*. Il faut avouer qu'aucune circonstance n'était plus favorable que celle-là, pour donner à la condamnation d'Olivi tout l'éclat que lui voulaient ses adversaires. Pourtant les choses en allèrent autrement. Grâce au récit détaillé que nous en a laissé la *Chronique des XXIV Généraux*, et au *Mémoire justificatif* adressé par Olivi, en 1285, aux théologiens du couvent de Paris, nous pouvons suivre, sans trop de peine, la marche et l'issue du procès.

De graves accusations, nous venons de le dire, furent portées devant le Chapitre Général réuni à Strasbourg, contre plusieurs écrits de Pierre Olivi. L'assemblée ne croyant pas, sans doute, devoir juger par elle-même, la doctrine incriminée, chargea le Général qui devait se rendre à Paris, d'en confier l'examen aux principaux théologiens que l'Ordre comptait dans cette ville. Ce ne fut probablement que l'année suivante, c'est-à-dire en 1283, que Bonagrazia put remplir cette mission. Chose étrange, et contre

1. Le témoignage d'Ubertin de Casale est confirmé par la manière dont le Procureur de l'Ordre mentionne la circulaire du Général. Il affirme qu'il y est question du sentiment d'Olivi sur l'usage pauvre : *in ea fratris Petri Johannis opinio de usu paupere.—Archiv...*, III, p. 13.

2. *Epitome Annal. Minor.*, I, pp. 441, 470, 565.

Digitized by Google

laquelle Olivi ne manquera pas de protester, l'accusé ne fut invité ni à se rendre à Paris, pour se défendre, ni à présenter sa justification. Ses écrits seuls furent soumis à l'examen des théologiens.

Comme on peut le prévoir, cet examen devait aboutir à une condamnation. N'était-il pas facile de découvrir, au milieu de cette foule de questions *(quaestiones)* qui avaient trait aux matières les plus diverses, certaines propositions qui, prises isolément, pouvaient paraître erronées et encourir la censure? Les qualificateurs n'eurent pas de peine à les y rencontrer, et, séance tenante, ils se mirent en devoir de rédiger deux documents destinés à rendre publique et solennelle la condamnation des écrits d'Olivi. Le premier, écrit selon l'usage, sur un long parchemin *(rotulus)* renfermait 34 propositions, extraites textuellement, pour la plupart, des *quaestiones* de Pierre Olivi. En face de chacune d'elles, était indiquée brièvement la censure spéciale que lui avait appliquée ou l'unanimité, ou la majorité des voix. Dans une autre pièce signée par tous les examinateurs, et appelée pour cela la lettre des *Sept sceaux*, se trouvaient formulées 22 propositions contraires à celles qui avaient été condamnées, et qui devaient être soumises à la signature d'Olivi et de ses disciples. Enfin, les mêmes théologiens demandaient, en terminant, que tous les écrits de l'accusé fussent soigneusement recueillis et que la lecture en fût strictement interdite à tous les Frères [1].

Toujours selon la *Chronique des XXIV Généraux*, Bonagrazia se rendit de Paris à Avignon, vers le mois de septembre 1283. Il emportait avec lui les deux pièces du jugement, et se promettait, au moyen de ces documents, de briser d'un seul coup tout le parti de Pierre Olivi. Mais à peine avait-il pris ses premières dispositions, qu'il tomba gravement malade, et fut rapidement emporté par la mort. Son secrétaire, Gérard de Prato, fut chargé de poursuivre cette affaire. Arrivé à Avignon, il manda aussitôt Olivi près de lui, fit lire en présence des Frères assemblés, la sentence des juges de Paris, et ordonna au coupable de signer la lettre des *Sept sceaux*. En outre, il donna l'ordre de faire lire, dans tous les

1. Ces deux pièces ne nous ont pas été intégralement conservées, mais leurs parties essentielles se trouvent reproduites dans le *Mémoire* que Pierre Olivi écrivit pour sa défense. Les censures comme aussi les propositions renfermées dans la lettre des *Sept sceaux* y sont textuellement contenues.

Digitized by Google

couvents de la Province, les deux pièces du procès et de rechercher partout les écrits d'Olivi [1].

Ce dernier nous a lui-même raconté son cruel embarras, lorsqu'il se vit en présence des deux écrits qui lui étaient présentés. Ils dépendaient trop l'un de l'autre pour qu'il sût d'abord à quel parti se résoudre, sans blesser sa conscience. Souscrire, sans condition, à la sentence rendue par ses juges, n'était-ce pas reconnaître implicitement les erreurs qui lui étaient imputées ? D'un autre côté, comment refuser sa signature aux propositions renfermées dans la Lettre des *Sept sceaux*, sans paraître renier, ou tout au moins révoquer en doute sa propre doctrine ? Si étrange que paraisse d'abord cette version, elle nous semble pourtant plus digne de foi, que celle de la *Chronique des XXIV Généraux*, qui affirme la soumission pure et simple d'Olivi au jugement porté contre lui [2]. Les détails qu'il nous donne sur cet incident sont si minutieux et si précis qu'ils offrent bien tous les caractères de la vraisemblance. Son hésitation ne fut pas de longue durée. Obligé de se prononcer dans l'un ou l'autre sens, il distingua, parmi les propositions qui lui étaient soumises, celles qui étaient purement philosophiques de celles qui touchaient à la foi. Aux premières, il n'opposa aucune objection et consentit simplement à les reconnaître. Quant aux autres, il crut devoir y ajouter quelques explications propres à fixer le sens qu'il leur avait lui-même donné dans ses différents traités [3].

1. Ces ordres ne furent pas publiés avant la mort de Bonagrazia (3 oct. 1283). La circulaire de Gérard se trouve mentionnée dans le recueil des Actes du Procureur de l'Ordre. Cf. *Archiv*... III, pp. 14, 423.

2. « ... Petrus Johannis praefatem determinationem contentam in dicta littera VII Sigillorum approbavit et si qua in oppositum dixerat, hiis verbis revocavit... » *Archiv*, III, p. 417.

3. « ... elegi viam in qua reverentiam condignam dictis vestrae litterae exhibui confitendo et acceptando aliqua simpliciter... aliqua vero sub conditione... » *Ibid.*. p. 420. La version d'Ange de Clareno ne s'accorde en aucune manière, avec ce que nous venons de raconter, d'après les sources les plus authentiques. Selon lui, dès qu'il eut appris les châtiments exercés contre ses disciples qui n'avaient pas voulu livrer peut-être les écrits de leur maître, Olivi accourut à Avignon, sans en avoir requis auparavant l'autorisation. A cette nouvelle, le Ministre Général, Fr. Bonagrazia, manda le Provincial et le pria de s'informer, auprès du nouveau venu, du motif d'un voyage qu'il n'avait pas autorisé. Pour toute réponse, Olivi demanda à être entendu devant les principaux membres de l'Ordre. Bonagrazia voyant là une occasion de blâmer et de punir publiquement une conduite si indépendante, accéda à la demande qui lui était faite. Mais Olivi plaida sa cause et celle de ses compagnons avec une éloquence si persuasive, que le Général, convaincu de son innocence, le renvoya absous. Bientôt, Bonagrazia tombait malade et mourait quelque temps après. Tel est le récit d'Ange de Clareno. Nous avons peine à croire qu'il soit exact. D'où vient, en effet, que dans la lettre qu'il adressa peu après à ses disciples, Pierre Olivi n'ait pas fait mention d'une pareille victoire ? Cf. *Archiv*... III, pp. 424-425.

Digitized by Google

Toutefois, l'âme d'Olivi avait été trop profondément atteinte par ces procédés si injurieux, pour n'en pas concevoir une certaine amertume. Il se sentait flétri, déshonoré aux yeux de son parti. Devait-il donc accepter, sans se plaindre, les décisions d'une assemblée devant laquelle il n'avait pas même été appelé à se défendre? Que penseraient de son silence ceux qui le regardaient déjà comme leur chef, et saluaient en lui le père de la réforme? Avait-il le droit de sacrifier sa réputation, quand les intérêts de l'Ordre semblaient exiger, au contraire, qu'il la défendît de tout son pouvoir? Ces considérations firent une telle impression sur l'esprit d'Olivi, qu'elles le déterminèrent à tenter une démarche auprès du Ministre de sa Province et à solliciter l'autorisation de se rendre à Paris, pour y justifier, devant ses juges, les passages incriminés de ses écrits. Mais, pour des raisons qui nous sont inconnues, cette faveur lui fut refusée. Tant de sévérité n'ébranla pas néanmoins l'énergique résolution de Pierre Olivi: ne pouvant défendre de vive voix sa doctrine, il la défendra par la plume. Pourtant, il dut attendre près de deux ans avant de trouver l'occasion de réaliser son projet. Ne lui avait-on pas retiré tous ses écrits? Un heureux hasard lui fit découvrir une copie de ses *Quaestiones* et, sans tarder, il commença la rédaction de son *Mémoire justificatif*, qu'il adressa à ses juges de Paris. Il est daté de Nîmes, en 1285 [1].

Cette longue lettre, très ferme, très énergique, un peu vive dans la forme, mais dont le ton ne s'explique que trop par l'émotion que causaient à Olivi des procédés si funestes pour lui, révèle un esprit subtil, délié, doué en même temps d'une grande habileté dans l'art de la défense. Au lieu de s'étendre en divagations inutiles, Olivi se renferme dans sa cause et fait appel à tous les arguments qui lui paraissent les plus aptes à la faire triompher. Il établit d'abord que les décisions doctrinales de la cour romaine sont les seules qui exigent de notre part une soumission absolue. Toutes les autres, émanées seulement d'une assemblée de professeurs ou de théologiens, ne jouissent en aucune manière du privilège de l'infaillibilité. Elles n'ont pas d'autre valeur que celle que leur donnent les preuves sur lesquelles elles sont appuyées. Puis, après avoir protesté en termes respectueux, mais énergiques,

1. Une partie de ce *Mémoire* a été publiée par d'Argenté dans *Collectio judiciorum de novis erroribus*, I, pp. 226-236.

Digitized by Google

contre les irrégularités commises dans la procédure, il discute chacun des articles contenus dans le *rotulus* et condamnés par les théologiens de l'Ordre. Que certaines inexactitudes de langage ou certaines obscurités d'expression se soient glissées çà et là dans quelques-uns de ses écrits, Olivi ne le nie pas, mais il maintient comme parfaitement vraies et orthodoxes les thèses fondamentales qu'il a démontrées. Il lui suffit, du reste, pour les justifier, de faire appel au contexte et de le rapprocher habilement des passages condamnés. Il ajoute enfin qu'il est soumis à l'Église selon son devoir et selon sa foi.

Olivi procède d'une manière peu différente, lorsqu'il arrive aux propositions formulées par ses examinateurs. Comme on le sait, elles exprimaient la doctrine qu'il était tenu de professer et à laquelle il devait souscrire. Le plus souvent, il se contente de déclarer à la suite de chacune de ces thèses : « J'accepte cette doctrine dans tel ou tel sens, et s'il m'est arrivé de dire le contraire, ce que je ne crois pas, je le révoque. » Parfois, il nie d'une manière absolue avoir jamais formulé, dans son enseignement ou ses écrits, les propositions censurées.

Il faut croire cependant que la condamnation des doctrines de Pierre Olivi produisit une certaine perturbation dans le parti des *spirituels*. Ceux-ci furent-ils tentés un instant de lui retirer leur confiance, ou craignaient-ils qu'il ne laissât sans réponse le jugement qu'avaient porté contre lui les théologiens de Paris, nous l'ignorons. Toujours est-il que quelque temps après ce jugement, ils le prièrent d'expliquer, par écrit, dix-neuf propositions qui figuraient parmi celles qui avaient été censurées. Olivi ne pouvait se dérober à leur demande [1]. Après un long préambule où il expose en termes élevés les avantages qu'ils pouvaient retirer de la persécution, il s'empresse de satisfaire leur légitime curiosité. Ici, sa manière de procéder est toute différente de celle qu'il emploiera plus tard dans son *Mémoire justificatif*. Au lieu d'envisager, dans ces questions, le point de vue théologique, il préfère se placer sur le terrain purement philosophique et a recours le plus souvent aux seules lumières de la raison. Quel but poursuivait-il en employant cette méthode? Ses disciples lui en

1. Le principal instigateur de cette démarche paraît être le Fr. R. Camliaco. D'après le P. Ehrle, la réponse de Pierre Olivi doit être placée entre l'année 1283 et la Pentecôte de 1285. Nous savons, en effet, qu'Olivi était en possession de ses *Questions* en 1285, tandis qu'il en était encore privé, au moment où il rédigea cette *Défense*. Cf. *Archiv...* III, p. 426.

Digitized by Google

avaient-ils exprimé le désir? Nous ne découvrons nulle part le mobile qui le détermina à écrire dans ce sens. Peut-être serait-il vrai de dire que n'ayant pas encore entre les mains la copie de ses *Questiones*, il lui parut préférable, pour éviter de nouvelles difficultés, de se renfermer alors dans des limites purement spéculatives [1]. Ajoutons aussi qu'une certaine irritation à laquelle il ne cédera pas, lorsqu'il s'adressera bientôt à ses juges, s'accorde mal avec les principes de soumission et de respect dont il parle au commencement de cette lettre [2].

Comme on le voit, les mesures prises par Gérard de Prato n'avaient pas obtenu tout le résultat désiré. Olivi n'était pas homme à se rendre devant des adversaires qui en voulaient plus à sa réputation qu'à sa doctrine. Toute provocation de l'ennemi, toute attaque mettant son honneur en jeu et son courage en demeure, lui faisaient aussitôt relever la tête. Ses moyens de défense étaient, du reste, assez simples: les propositions formulées par les théologiens de Paris étaient justes, il est vrai, mais elles n'atteignaient nullement ses écrits. Il n'avait pas été compris; sa pensée avait été le plus souvent travestie, dénaturée, comment, par conséquent, aurait-il été réfuté? Il faut observer également qu'aucune condamnation formelle n'avait frappé l'ensemble de ses traités. Leur destruction n'en avait pas été ordonnée, et l'on s'était contenté de les rechercher et de les réunir, pour les soustraire à la curiosité des religieux.

Malheureusement, la longue vacance du Généralat (du 3 oct. 1283 à la Pentecôte de 1285) laissa aux deux partis en présence une liberté qui ne pouvait être que fort nuisible à l'Ordre. A mesure que le temps s'écoulait, les funestes effets de cette division éclataient de toutes parts, et par une logique non moins terrible, la conviction s'accentuait des deux côtés. Les discussions les plus vives n'avançaient à rien. Il est évident que l'exaspération était à son comble. L'attitude ferme et digne du chef des *Spirituels* excitait contre lui les jalousies, en même temps que la nouveauté de son langage qui faisait l'un des éléments de son succès, éveil-

1. « Et haec duo expresse dixi in disputationibus meis, et credo quod adhuc inveniatur in papiris et scedulis. Et credo quod ibi (c'est-à-dire dans ses *Quaestiones*) dicatur quod « ubi differt ». Il avait dit en commençant qu'il se voit « omnibus denudatus, etiam scriptitationibus meis. » *Archiv*... III, p. 426.

2. Il ne faut pas oublier, du reste, que des 34 propositions censurées par les théologiens de l'Ordre, trois seulement furent retenues au Concile de Vienne.

Digitized by Google

lait des susceptibilités ombrageuses. Les adversaires irréductibles de Pierre Olivi affectaient, peut-être de bonne foi, de redouter les erreurs qu'ils croyaient rencontrer dans son enseignement. A leur tête, se tenait le Provincial de Provence, Fr. Arnaud de Roccafolio. Résolu à mettre un terme à toutes ces disputes, il avait signé, avec 35 autres religieux, un mémoire qui devait être présenté au prochain Chapitre Général, et dans lequel Pierre Olivi était désigné comme le chef d'une secte hérétique et l'auteur d'une division dangereuse : *Caput superstitiosae sectae et divisionis et plurium errorum* [1]. Il ne nous reste de cet écrit qu'une simple mention renfermée dans le Recueil des Actes de Raymond de Fronsac, Procureur de l'Ordre. Mais l'énoncé même de la thèse caractérise suffisamment son contenu.

Un pareil état de choses ne pouvait durer plus longtemps. Amis et ennemis d'Olivi attendaient avec une égale impatience la célébration du Chapitre Général. Ils espéraient que le nouveau Ministre ne tarderait pas à donner au conflit une solution définitive. Ce Chapitre se tint à Milan, à la Pentecôte de 1285, et le Fr. Arlotto de Prato, l'un des sept censeurs d'Olivi, fut élu Ministre Général. Cette fois encore, aucune décision nouvelle ne termina la querelle des deux partis. L'intervention de Fr. Arnaud, Provincial de Provence, n'obtint aucun résultat, et le Chapitre se borna à rendre le décret suivant, qui renvoyait l'affaire à une date ultérieure : « Item mandat capitulum generale ministris, ut diligenter in suis provinciis (inquirant), si quis frater habeat quæstiones aut aliquid de scriptis fratris Petri Johannis de provincia Provinciæ, et omnia inventa ab eis accipiant, nec aliqui eis uti permittantur, quousque per generalem ministrum aliud fuerit ordinatum [2]. »

Il est évident qu'après les tentatives infructueuses dont nous avons parlé, le Chapitre de Milan n'était pas pressé de reprendre la question, et le nouveau Général, peu soucieux, sans doute, de renouveler des expériences hasardeuses et demeurées stériles, ajourna toute solution nouvelle. Ne voulant pas néanmoins mécontenter les adversaires d'Olivi, il renouvela l'ordonnance de son prédécesseur Gérard de Prato et prescrivit de rechercher avec soin les différents écrits de l'accusé. Toutefois, il est bon de le

1. *Archiv...* III, pp. 428, 477.

2. Ce décret se trouve reproduit dans un manuscrit du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque Borghèse, à Rome. *Archiv...* III, p. 429.

Digitized by Google

remarquer, le Général n'en ordonna pas la destruction ; il se contente d'en défendre la lecture aux Frères, jusqu'à ce qu'il ait examiné l'affaire par lui-même et l'ait définitivement réglée.

Quel fut le résultat de cet examen? Si nous en croyons la *Chronique des XXIV Généraux*, « Arlotto voulant mettre fin au trouble et au scandale que produisaient dans l'Ordre les écrits de Pierre Olivi, reprit le procès qu'avait intenté contre lui son prédécesseur [1]. Il le fit donc venir à Paris, pour qu'il comparût devant lui et s'expliquât sur les points incriminés de sa doctrine. Mais après avoir rempli pendant une année la charge de Général, il fut surpris par la mort, et *sic dictum negotium remansit indiscussum* » [2]. Ce récit se trouve confirmé et complété par Ange de Clareno, dans son *Historia tribulationum*. D'après lui, le Ministre Général était plutôt animé d'un esprit de bienveillance à l'égard du chef des *Spirituels*. Connaissant son talent oratoire et l'habileté dont il avait donné maintes fois des preuves dans la défense de sa doctrine, il espérait qu'Olivi parviendrait facilement à vaincre ses adversaires et à les réduire au silence. C'est dans ce but qu'il le fit appeler à Paris. Mais les débats n'étaient pas encore terminés, lorsque Arlotto mourut en 1286.

Cependant, les adversaires de Pierre Olivi n'avaient pas déposé les armes. A force de persistance dans l'attaque, ils espéraient bien que, tôt ou tard, un Général viendrait qui ferait droit à leurs réclamations. Il vint, en effet; ce fut le Fr. Mathieu d'Acquasparta, élu Ministre Général, l'année suivante, au Chapitre de Montpellier. Mais l'issue du procès ne fut pas telle que l'avait prévu le parti de la *Communauté !* Le nouveau Général que ses connaissances théologiques mettaient à l'abri de toute influence étrangère, ne tarda pas à rendre justice au mérite et à la science du Chef des *Spirituels*. Il n'ignorait pas, sans doute, qu'il y avait entre les combattants une divergence plus profonde que quelques points de doctrine. Il savait que ce qui divisait les adversaires plus encore que les fameuses propositions condamnées, c'était une tendance d'esprit opposée. Mais, s'élevant au-dessus de tous

1. C'est-à-dire Bonagratia (1279-1283). Vint ensuite la longue vacance du généralat (3 oct. 1283, Pentecôte 1285). Il est vrai que Wadding (*ad ann.* 1284) fait mourir Bonagratia en 1284, et désigne Guillaume de Falgar comme vicaire général, pour la première fois. Mais la Chronique de Salimbene contredit formellement les données du célèbre annaliste sur ces deux points. Cf. *Chron.* ed. Parma, pp. 291, 391. Cf. Bernard de Besse *Catal Min. Gener.*

2. *Anal. francisc.*, III, p. 382.

Digitized by Google

les partis, et jugeant dans une pleine indépendance d'esprit et de cœur, il reconnut publiquement l'innocence de l'accusé et déclara sa doctrine exempte de toute erreur, du moins dans les parties essentielles [1]. A ce témoignage de bienveillance, il voulut en joindre un autre : il lui conféra le titre de Lecteur en théologie, et l'envoya en cette qualité au couvent de S. Croce à Florence. Quelques années plus tard, son successeur Raymond Gaufredi ne craindra pas de le rappeler en France et de lui confier une chaire de théologie, à l'étude bien plus importante encore de Montpellier. Pierre Olivi échappait donc, encore une fois, aux poursuites injustes et jalouses de ses adversaires.

(A suivre.)

Fr. RENÉ, de Nantes.
O. M. C.

1. Ubertin de Casale ajoute que le Ministre Général approuva également le traité que Pierre Olivi avait composé sur l'observance de la pauvreté. Cf. *Archiv...*, III, p. 529, n. 2.

Digitized by Google

LA MORALE CHRÉTIENNE

D'APRÈS M. SÉAILLES.

(Suite [1]*.)*

Le christianisme, on le voit, ne sépare pas la vertu du bonheur, sinon dans la mesure où la vie elle-même les tient séparées. De plus, elle a le mérite que n'a pas la philosophie rationaliste, de les identifier au terme final dans une économie nouvelle où la justice sera pleinement satisfaite.

Et en attendant, la conscience chrétienne est loin de se résigner à toutes les injustices d'ici-bas. Elle ne se laisse pas non plus tellement fasciner par la vision anticipée de la patrie céleste qu'elle dédaigne de donner des préceptes pour la société présente. On peut tout à la fois n'espérer le triomphe complet de la justice que dans une autre vie et cependant chercher à la réaliser partiellement ici-bas.

C'est pourtant ce que ne peut pas comprendre M. Séailles. La morale chrétienne, dit-il, « franchit la justice sans la voir » ; « Jésus ne légifère pas pour une société qui doit durer. » Pour le démontrer il recourt à ses procédés ordinaires : il exagère, par un littéralisme épais, le sens des textes évangéliques ; il confond à dessein conseils et préceptes ; enfin il s'obstine à ne rien connaître de la morale chrétienne en dehors de l'Evangile. On aura beau lui dire que Jésus n'a pas pu et n'a pas voulu tout dire, que jamais la doctrine chrétienne n'a été renfermée dans les limites étroites qu'il lui assigne : rien n'y fait, l'imperturbable philosophe ne se laisse pas détourner de son but qui est de montrer dans la

1. Voir *Études Franciscaines*, septembre 1906, p. 259.

Digitized by Google

morale catholique une morale impraticable, une pieuse rêverie.

Jésus a dit à ses disciples : « Ne vous mettez point en peine, disant : que mangerons-nous ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous ? Car ce sont les Gentils qui recherchent toutes ces choses, et votre Père céleste sait que vous en avez besoin. Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît [1]. » Ces paroles sont assez claires pour qui veut bien les entendre. Elles sont un appel touchant à la confiance en la sollicitude paternelle de Dieu. Elles signifient qu'il ne faut pas attacher son cœur aux biens de ce monde, mais placer avant toute autre préoccupation le souci du royaume de Dieu. Elles contiennent en outre le conseil, pour ceux qui voudront l'accepter, de vivre pauvrement. M. Séailles, lui, n'y voit qu'une chose très simple et très claire : c'est que Jésus condamne tout soin, même raisonnable, pour se procurer la somme de biens nécessaires à la pratique de la vertu ! Il condamne tout progrès économique !

Dans un autre passage, Jésus avertit expressément qu'il propose un conseil, non un précepte : « Si tu veux être parfait, dit-il au jeune homme riche, va, vends ce que tu as et donnes-en le prix aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; après cela, viens et suis moi [2]. » Cela n'empêche pas M. Séailles d'écrire, comme s'il s'agissait là évidemment d'un ordre rigoureux : « Le pieux jeune homme sans doute se consola ; comme lui les disciples de Jésus, depuis des siècles, se résignent à la possession des biens de la terre, et risquent bravement leur salut éternel [3]. » Ce qu'il y a de plus scandaleux c'est que Jésus lui-même ne rejetait pas absolument l'argent, puisque Judas était l'économe du collège apostolique ; c'est que Jésus frayait assez facilement avec quelques amis riches, tels Lazare, Simon, Zachée, sans se préoccuper outre mesure de les retirer du bord de l'abîme !

Le Christ a certainement conseillé également la chasteté virginale : Je suis étonné que M. Séailles n'ait pas encore vu là une condamnation du mariage, et reproché à l'Église d'avoir institué le sacrement pour consacrer une infraction à la loi de Jésus. Ne l'aurait-il pas dit dans quelque autre discours que je ne connais pas ?

1. *Matth.*, VI, 31-33.
2. *Matth.*, XIX, 21, 22.
3. *Les Affirmations...*, p. 64.

Digitized by Google

Pour faire comprendre aux fidèles qu'il fallait désormais renoncer aux rigoureuses pratiques de la loi du talion « pour mettre en relief le précepte de la douceur et de la patience qui doivent tempérer l'âpreté des représailles, Jésus fait ces recommandations : « ... Et moi je vous dis de ne pas tenir tête au méchant ; mais si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui encore l'autre ; et à celui qui veut t'appeler en justice pour avoir ta tunique, abandonne encore ton manteau [1]. » Donc, conclut M. Séailles, il est clair que la morale chrétienne condamne toute revendication en justice ; elle ordonne de laisser passer le mal sans chercher à l'arrêter ou à le réparer ! A ce compte-là, s'il faut interpréter ces paroles dans un sens si matériel, Jésus a été le premier à violer sa loi. Durant tout son apostolat, Il n'a cessé de poursuivre et d'accabler des plus terribles malédictions, les pharisiens et les scribes, race de vipères. Il a chassé les marchands du temple, inaugurant ainsi le pouvoir coercitif dans l'Église. Enfin, dans la maison du grand-prêtre Anne je ne sache pas qu'il ait présenté la joue gauche au valet qui venait de le souffleter sur la droite : je lis au contraire dans l'Évangile qu'il a protesté contre cet affront.

Jésus a dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Après lui et sous la même inspiration, saint Paul a recommandé d'être soumis aux pouvoirs établis, parce qu' « il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu ». C'est distinguer nettement le domaine religieux du domaine civil ; c'est en même temps inspirer l'obéissance et le respect envers l'autorité civile en représentant celle-ci comme une participation de l'autorité divine elle-même. Voilà, n'est-il pas vrai, de la morale politique ? Eh bien, M. Séailles y voit tout juste le contraire : il y voit que le chrétien, sans nul souci de ses droits naturels, se soumet d'avance à toutes les tyrannies, et se prépare à courber la tête sous tous les esclavages. Le pouvoir est établi, cela suffit : quels qu'en soient les actes, ils sont légitimes, du moins ils n'arrivent que par la permission de Dieu, soumettez-vous ! Un tyran vient vous dépouiller de vos biens ? laissez-le faire ; vous couper la tête ? tendez humblement le cou : voilà la morale chrétienne... d'après M. Séailles ! Celui-ci s'est bien gardé de citer la suite du texte de saint Paul : il y aurait vu trop clairement et montré à

1. *Matth.*, v, 38, 39.

Digitized by Google

ses lecteurs de quel pouvoir parle l'apôtre. « Les magistrats ne sont point à redouter pour les bonnes actions, mais pour les mauvaises. Veux-tu ne pas craindre l'autorité? Fais le bien, et tu auras son approbation, car *le prince est pour toi ministre de Dieu pour le bien.* Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, *étant ministre de Dieu pour tirer vengeance de celui qui fait le mal et le punir.* Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte du châtiment, mais aussi par motif de conscience. » Et saint Paul, continuant la morale politique, ajoute : « C'est aussi pour cette raison que vous payez les impôts : car les magistrats sont des ministres de Dieu, entièrement appliqués à cette fonction. Rendez donc à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt; à qui le tribut, le tribut ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur [1]. »

En voilà assez, je pense, pour faire constater sur quelles intelligentes et sincères interprétations reposent les accusations de M. Séailles.

Toute l'histoire de l'Église leur donne un éclatant démenti. Jamais on n'a déployé contre les injustices et les désordres autant d'énergie qu'en ont montré les papes et les évêques : c'est là une chose si évidente, que nos adversaires eux-mêmes sont obligés de rendre hommage à l'œuvre de l'Église catholique : « Celui qui est avec la civilisation, dit Littré, doit être, lors de la chute de l'empire romain sous l'effort des barbares, avec l'Église et avec les moines, milice de l'Église [2] ». Mais M. Séailles, lui, n'est pas un adversaire, ni, il faut le dire, un historien ordinaire. Il écrit donc sans aucun scrupule, et avec une audace qui déconcerte : « Les églises ne savent qu'accepter le mal social, bien mieux, le légitimer, lui conférer je ne sais quelle autorité divine ; elles ne croient rien au delà de la concurrence meurtrière des individus et des peuples ; elles sanctifient, elles divinisent la guerre ; il n'y a pas une iniquité consacrée par l'usage à laquelle elles n'assurent la complicité de Dieu. » M. Séailles se défend quelque part de vouloir « insulter bêtement Jésus » et ses disciples : que dirait-il donc, s'il voulait le faire? Ce sont là des paroles qu'on ne s'arrête pas à réfuter : mais ne donnent-elles pas quelque

1. *Rom.*, XIII, 1-7.
2. *Études sur les barbares et le moyen âge*, p. 143.

Digitized by Google

tentation de mépriser le philosophe qui a osé les prononcer en public et les imprimer dans un livre [1] ?

Détail assez piquant : on reproche à la doctrine catholique de n'avoir pas de morale politique ni économique, et il se trouve précisément que la morale, telle qu'elle était enseignée dans nos vieilles écoles de théologie au moyen âge et avant, se divisait en trois parties dont la première s'appelait morale *monastique* ou *individuelle*, et les deux autres *morale économique* et *morale politique* [2] : C'est une preuve assez frappante que ces deux dernières n'étaient pas aussi ignorées ou dédaignées qu'on veut bien le dire.

M. Séailles qui a lu les *Vies des Pères du désert*, et *la Légende dorée*, et *l'Imitation de Jésus-Christ*, n'a-t-il donc jamais entendu parlé de la *Politique tirée de l'Écriture-Sainte* ? Il aurait dû, il me semble, donner quelque attention à un traité paru au moyen âge et intitulé : *De Regimine Principum*. Cet ouvrage, pour n'avoir pas été écrit tout entier de la main de saint Thomas, n'en jouit pas

1. Ce ne sont malheureusement pas les seules inepties haineuses que le professeur de Sorbonne, avec la prétention de « n'apporter aucune passion contre la morale chrétienne », a débitées contre elle dans son « vilain » ouvrage. Malgré la répugnance qu'elles m'inspirent, je dois encore en donner au lecteur l'échantillon suivant : « Usant de la violence, on l'accepte, on la légitime, on associe Dieu le Père au pillage, au meurtre, à toutes les brutalités de la guerre. Ce singulier père, qui n'a certes rien d'humain, donne la victoire à ceux de ses enfants qu'il préfère, et il préfère toujours ceux qui sont les plus forts. Il ne se contente pas de voir ses enfants s'entre-tuer, il prend parti, il égorge les uns par les mains des autres, commettant un crime qui n'a même pas de nom dans les langues humaines. Vainement l'homme prétendrait-il se soustraire à cette nécessité du fratricide, la guerre est dans les décrets éternels de notre père qui est aux cieux : que sa volonté soit faite sur la terre ! Ce Dieu, qui est tout amour, a besoin de renifler le sang humain. Joseph de Maistre, le philosophe du catholicisme intransigeant, l'a dit, de pâles académiciens le répètent. Ce Béhanzin céleste, cette brute sanguinaire, n'est pas le Dieu de la conscience moderne ». (*Les Affirmations*, p. 63.) — Pardon, c'est le Dieu qu'imagine, en ses blasphèmes, la conscience, très moderne, de M. Séailles.

2. Cf. S. Thom., *S. Théol.* II^{a}-II^{ae}, Q. XLVII, art. 11. — S. Bonav., *De Reductione Artium ad Theologiam*. — Hug. a S. Vict., II. *Erudit. didascal* c. 20. — Isidor., *II., Etimolog.* c. 24. in fine. — Pour la morale politique il n'y a pas de doute qu'elle signifie l'ensemble des devoirs des citoyens et des chefs dans une société. Quant à la morale économique, on pourrait objecter qu'elle ne désignait au moyen âge, que les devoirs du père de famille dans l'administration de sa maison, *domus*. C'est vrai ; mais la *domus*, à cette époque, comme aujourd'hui, comprenait aussi tous les serviteurs qui travaillaient sous l'autorité du père, et par conséquent *l'économique* avait pour objet les relations telles qu'elles existaient alors, mais beaucoup moins compliquées qu'aujourd'hui, entre l'employeur et l'employé. D'autre part, saint Thomas dit expressément que cette branche de la morale règle les rapports de l'homme avec *les richesses (II^{a}-II^{ae}, Q. L, artic, 3)*. Mais du même coup, notons-le en passant, il pose le principe de la subordination de l'économie politique à la morale : « divitiæ comparantur ad œconomicam non sicut ultimus finis, sed sicut instrumenta quædam. Finis autem ultimus æconomicæ est totum bene vivere secundum domesticam conversationem » *(Ibid.)*.

Digitized by Google

moins dans les écoles catholiques d'une autorité sensiblement plus grande que le *Corps de toute la Philosophie*, de Théophile Bouju. Et c'est encore de la morale politique. On attribue aux papes du moyen âge et même à ceux des temps modernes, d'avoir prétendu diriger la politique de tous les États. Ils ont toujours déclaré le faire au nom de la morale chrétienne : il eût été intéressant de chercher s'il y a quelque fondement à cette prétention. Au XVIIe siècle, Bellarmin et Suarez, toujours au nom du droit chrétien, combattirent l'absolutisme royal dans la personne du roi Jacques Ier d'Angleterre et, bien avant Rousseau et mieux que lui, remirent en honneur le droit et la souveraineté des peuples. Au contraire, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII ont dû réagir contre les révolutionnaires qui, abusant de ce droit des peuples, ébranlaient tous les trônes et menaçaient de ruiner toute autorité. Il y a dans le Syllabus, que M. Séailles, bien entendu, a en horreur, mais qui n'en existe pas moins comme enseignement de l'Église, plusieurs thèses qui se rapportent à la morale politique et même économique. Léon XIII a écrit une admirable encyclique sur la *Constitution chrétienne des États* [1], une autre sur *les principaux devoirs civiques* des chrétiens [2], pour ne parler que des principales touchant notre sujet. M. Séailles ignore-t-il donc tous ces actes et tous ces écrits? Encore une fois ce sont des pièces importantes dans le procès qu'il a intenté à la morale chrétienne et l'on comprendra difficilement qu'il les ait négligées.

Dans l'ordre économique même ignorance dédaigneuse et systématique. Le christianisme a trouvé l'esclavage établi partout et considéré par les plus graves philosophes [3] comme un élément indispensable de toute société civile: or, partout où le christianisme a pu pénétrer, il en a chassé l'esclavage. Sans doute l'Église l'a fait progressivement, mais aussi bien plus sûrement que si du premier coup elle avait bouleversé le monde romain en jetant en une pleine liberté des millions d'hommes incapables de s'en servir. Saint Paul avait déjà dit aux maîtres : n'ordonnez à vos esclaves que des choses justes, et quand vous leur commandez, songez que vous avez un Maître dans les cieux [4]. Les *Constitutions aposto-*

1. Encycl. *Immortale Dei*, 1er nov. 1885.

2. Encycl. *Sapientiæ christianæ*, 10 janv. 1890.

3. Voir dans les *Études d'histoire et d'archéologie* de M. Paul Allard, le chapitre 1er intitulé : *La Philosophie antique et l'esclavage*.

4. *Coloss.*, IV, 1 ; *Éphes.*, VI, 9.

Digitized by Google

liques ordonnent aux évêques de retrancher de la communion les maîtres qui traitent mal leurs esclaves. Dès le IIe siècle, l'Église a déjà rompu avec le droit civil en déclarant valide le mariage entre esclaves et hommes libres, quand les deux parties étaient chrétiennes. Saint Jean Chrysostome, dans un sermon où il exhorte les grands propriétaires à construire des églises dans leurs domaines, trace un véritable tableau du patronage et des devoirs d'un seigneur foncier [1]. Un passage des épîtres de saint Ignace montre que les premières communautés chrétiennes consacraient une partie de leurs fonds au rachat et à l'affranchissement des esclaves qui embrassaient la foi. Le pape saint Clément, deuxième successeur de saint Pierre, loue les chrétiens qui s'étaient volontairement réduits à la servitude pour racheter certains esclaves. De nombreux actes des martyrs du IIe et du IIIe siècle montrent des chrétiens riches affranchissant en masse de leur vivant leurs esclaves et leur assurant des moyens d'existence par le don d'un champ, de leur pécule ou d'une somme d'argent [2]. Après le triomphe du christianisme ces affranchissements en masse se multiplièrent : sainte Mélanie la Jeune, en un seul jour, donna la liberté à 8000 esclaves. Et, pour que cette liberté ne leur devînt pas fatale, l'évêque eut dès lors dans ses fonctions le patronage et la protection des affranchis.

L'Église trouva encore dans la société romaine une conception du droit de propriété essentiellement individuelle et égoïste. Le Romain, comme déjà le Grec païen, n'avait pas même l'idée de l'aumône et cette absence de libéralité envers les faibles et les souffrants contrastaient singulièrement avec les profusions faites dans un but politique aux soldats et à la plèbe ayant droit de cité. Or, l'Église réussit à créer chez les riches des sentiments absolument nouveaux. Mais les Pères n'y arrivèrent qu'à force de sermons tellement vigoureux sur l'usage de la richesse qu'aujourd'hui leurs paroles sont parfois exploitées par les socialistes.

Et que d'autres actes nous pourrions encore relater !

Mais tout cela n'empêchera pas M. Séailles de dire et d'écrire, avec une superbe assurance qui dédaigne de fournir l'apparence même d'une preuve : « l'histoire répond à la doctrine et en pose les conséquences. On laisse les phénomènes à leurs lois naturelles

1. *In acta apostol.*, *Homil.* XVIII, 4-5.
2. Paul Allard *Les esclaves chrétiens*, pp. 298, 330 et suiv.

Digitized by Google

et on atténue le mal qu'on ne sait ni prévoir ni prévenir. On a tout fait quand on a prêché l'amour à des hommes que met aux prises une concurrence impitoyable. La charité reste dans les mots, devient une petite chose assez bénigne [1]. »

Il existe aujourd'hui en France et ailleurs une *école sociale catholique*. Elle se dresse, entre le vieux libéralisme et le socialisme jeune, arrogant, dans une attitude virile, avec un programme riche et précis. Elle est, grâce à Dieu, assez florissante pour que personne ne puisse ignorer son existence ni, au moins en gros, ses doctrines. L'œuvre qu'elle a déjà accomplie, tant au Parlement que dans l'organisation du travail est si visible que ses adversaires eux-mêmes sont contraints de lui rendre hommage. Or, cette école prétend puiser ses enseignements dans les pages mêmes de l'Évangile. Elle a reçu d'une Encyclique pontificale, sinon sa charte constitutive, au moins son approbation officielle, et comme ses lettres d'affiliation à la morale catholique. Tout cela n'empêchera pas M. Séailles de dire et d'écrire que « le christianisme n'a pas de morale économique. » Laissons-le donc le dire !

Un dernier mot sur ce sujet. Le professeur de Sorbonne se demande avec une gravité à laquelle je me garde bien de croire : « d'où vient qu'après deux mille ans les sociétés ne soient pas plus pénétrées de cet esprit de fraternité qui est ce qu'il y a de mieux et de plus élevé dans le christianisme ? » La réponse à cette question est très facile : c'est que l'Église ne fait pas des âmes tout à fait ce qu'elle veut. Elle rencontre des obstacles à son action dans ces âmes elles-mêmes, dans leurs passions, leur lâcheté et leur mauvais vouloir. Elle en rencontre de la part des pouvoirs politiques qui ne la laissent pas semer et cultiver comme elle en aurait l'ambition le grain évangélique, semence de fraternité. Elle en rencontre aussi de la part de certains philosophes, comme M. Séailles, qui, travestissant sa doctrine, ses actes, ses intentions, la représentent aux peuples soit comme une bonne vieille grand'mère trop décrépite pour pouvoir diriger la vie, soit comme une étrangère tombée de la lune qui ne connaît ni la langue ni les besoins de ce monde, soit enfin comme une diseuse de bonne aventure qui gagnerait sa vie à tromper le public. Voilà pourquoi il n'y a pas dans le monde plus de fraternité.

***

1. *Les Affirmations...*, p. 64.

Digitized by Google

Après avoir reproché à la morale chrétienne ses emprunts et ses métamorphoses, après avoir montré ou cru montrer que ses préceptes sont en opposition avec les aspirations et les affirmations de la conscience moderne, M. Séailles n'en a pas encore fini contre elle. « Que dire, en effet, des *dogmes* qui l'appuient et des *pratiques* dont certaines églises la compliquent et la surchargent ? Entre ces dogmes, ces pratiques et les idées qui, de plus en plus, par les progrès de la science et de la conscience, sont comme l'esprit même, nous retrouvons plus aiguë la contradiction.

« Nous n'admettons plus que les prescriptions de la morale soient les commandements d'un législateur divin, et qu'elles ne soient sacrées qu'à ce titre. Nous savons d'expérience que Dieu s'élève ou s'abaisse comme la conscience humaine et qu'il n'édicte jamais que l'idéal qu'elle a créé par son propre effort. L'homme est un être autonome, il ne subit pas une discipline extérieure que sanctionnent des châtiments redoutables, il se fait sa loi. »

« Le progrès de la conscience humaine, l'horreur croissante du meurtre, de la torture, de toute souffrance inutile, aussi bien qu'une conception plus juste des lois de la nature, élimine de l'esprit humain l'idée des sanctions cruelles qui, comme la nécessité du sacrifice, se retrouve dans l'enfer chrétien... L'imparfaite justice humaine, de plus en plus, dégage la sanction sociale de toute cruauté inutile ; elle la ramène au droit de défense, elle n'admet le châtiment que dans la mesure où il peut être correction, et, par cela même, la justice divine ne peut plus être conçue à l'image d'une justice plus brutale et plus grossière. »

Quant aux « pratiques dont certaines églises comme l'église catholique compliquent les prescriptions de la morale chrétienne... l'historien des religions y verra une tendance regressive et atavique qui ramène l'homme aux formes primitives de l'émotion religieuse. L'intervention nécessaire du prêtre, de l'individu qui est consacré..., les rites, les formules, les actes extérieurs qui, par eux-mêmes, exercent une sorte de contrainte sur le Dieu..., toute la magie des sacrements *ex opere operato*, le fétichisme, nous reportent aux premiers âges de l'humanité, nous montrent dans une religion éthique la survivance du vieil instinct, qui poussait l'homme primitif aux pratiques rituelles qui apaisent, concilient ou conjurent les puissances surnaturelles. Mais cet instinct que fortifiait jadis, avec l'égoïsme, l'angoisse de l'inconnu, répugne désormais à la science et à la conscience. »

Digitized by Google

« Si nous refusons au prêtre le pouvoir de modifier par ses gestes et ses formules le cours des phénomènes naturels, plus encore refusons-nous d'étendre cette magie aux âmes et de substituer les exorcismes d'un homme qui dispose de la grâce divine au sentiment intérieur et à l'effort de la volonté : La direction de conscience nous apparaît comme la négation de la vie morale chez celui qui la subit, parce que la vie morale a son principe dans la conscience même qui ne souffre pas de vicaire ou de substitut. »

Je ne répondrai que très brièvement à ces diverses accusations : elles ont, depuis longtemps déjà, été réduites à leur juste valeur par M. Fonsegrive, dans son ouvrage : *Le Catholicisme et la vie de l'esprit* [1]. Une seule d'ailleurs peut offrir de sérieuses difficultés et sert de base aux autres : C'est celle où M. Séailles reproche à la morale chrétienne de n'être qu'une consigne imposée du dehors, et de briser l'autonomie de la conscience. Je compte y revenir, dans un second article, quand j'étudierai la morale laïque, d'après M. Séailles. Il y aura lieu alors de se demander, d'une part, si l'origine divine de la morale en fait quelque chose d'hétérogène à la conscience, si celle-ci n'est pas, au contraire, comme un reflet, un écho de la parole divine, si par conséquent il n'y a pas, entre l'une et l'autre, une dépendance intime et essentielle ; il y aura lieu de se demander, d'autre part si, supprimée, cette dépendance, comme elle l'est en réalité dans la morale laïque, la conscience garde encore assez d'autorité pour que dans ses préceptes la raison doive reconnaître une véritable obligation morale, un impératif catégorique et absolu.

M. Séailles rejette la doctrine catholique et chrétienne des sanctions, d'abord parce qu'il considère comme « pur roman théologique » toute conception d'une vie future, ensuite parce que, à l'entendre, la conscience moderne n'admet plus le châtiment que dans la mesure où il peut être une correction. Nous avons vu ce qu'il fallait penser de la première raison. Quant à la seconde, elle vaut pour M. Séailles, elle ne vaut pas pour tout le monde. D'autres qui, ayant aussi une conscience, ne peuvent évidemment en avoir qu'une moderne, au même titre que le professeur de Sorbonne, pensent que les droits de la justice absolue, à laquelle ils croient encore, réclament impérieusement une fin

1. Paris. Lecoffre, 1899.

Digitized by Google

différente à la vertu et au vice, ils enseignent donc que la sanction n'est pas seulement un acte de défense contre le malfaiteur, ou un moyen d'amender le coupable, mais avant tout un tribut et un hommage rendu au bien, une restitution de l'équilibre moral troublé par le forfait [1].

Les pratiques extérieures de culte, les rites, les sacrements, se justifient et s'expliquent admirablement par cette raison très simple que l'homme, n'étant pas un ange, a besoin de signes extérieurs pour traduire au-dehors et affirmer ses sentiments intimes. Mais M. Séailles se trompe quand il s'imagine que ces signes ont une valeur quelconque sans la coopération de l'esprit qui les vivifie et leur donne le caractère moral. Au surplus si Dieu, tenant compte de la nature de l'homme, a jugé à propos d'attacher une grâce particulière à l'accomplissement de certains gestes, de certains rites, tout homme qui admet la possibilité de la révélation ne peut raisonnablement rien objecter à cela : au contraire il peut y découvrir de merveilleuses convenances.

Enfin, sur la direction de conscience, nous avons le plaisir de nous trouver pleinement d'accord avec M. Séailles. Non, une intelligence ne saurait se substituer à une autre intelligence, ni une volonté à une autre volonté pour la conduite morale de la vie ; aucun homme ne peut se dispenser de faire, avec ses propres efforts, son métier d'honnête homme. Mais toute intelligence a le devoir dans ses doutes, surtout en matière morale, de s'éclairer auprès d'une intelligence plus cultivée ; la conscience, comme toute faculté, est susceptible d'éducation et cette éducation est précisément le but que se propose le directeur ; c'est la doctrine catholique, l'enseignement des docteurs de la vie ascétique, spécialement de Bossuet, de Fénelon ; M. Séailles peut être tranquille.

En résumé, entre la morale chrétienne et les affirmations authentiques de la conscience moderne, il n'y a pas incompatibilité, il y a, au contraire, accord et harmonie ; j'ai essayé de le démontrer dans ces deux articles. Dans un troisième, je m'appliquerai à mettre en évidence les graves lacunes, ou plutôt l'anéantissement de la vraie morale, que cache l'étiquette singulière de *morale laïque*.

Fr. AIMÉ.

1. Voir Mgr D'Hulst, *Troisième Conférence de 1896*, p. 72 et suiv.

Digitized by Google

LE MARIAGE CHEZ LES RAJPOUTES.

(Suite [1]*.)*

La seconde solennité qui précède le mariage est celle du Tikâ (tikâ : présents du mariage). Le mariage, dans les idées hindoues, est l'acte le plus important de la vie et chacun s'efforce d'y apporter le plus de faste qu'il peut. Chez les Râjpoûtes surtout, l'honneur de la caste, le culte des ancêtres, la gloire de la famille veulent qu'on y déploie toute la magnificence possible et c'est à la célébration du Tikâ que commence la pompe extraordinaire de leur cérémonial. Il y a des degrés, sans doute, suivant la richesse des familles, mais nous décrirons ici les cérémonies du mariage chez les Thâkours, c'est-à-dire chez les nobles Râjpoûtes [2].

1. Voir *Études Franciscaines*, Septembre 1906, p. 229.

2. Thâkour réside souvent dans la capitale de son Mahârâjâ (mahâ : grand), où il a son hôtel ; mais il a aussi son petit État à lui et s'il y a sur ses terres quelque village un peu important, il en fait sa capitale. Ces villages sont encore maintenant ce qu'ils étaient au temps de la grandeur de la caste. Ce sont des places fortes, entourées souvent de remparts. On y pénètre par un portique monumental fermé par des portes épaisses et solides, hérissées de pointes de fer en forme de piques, pour empêcher l'attaque des éléphants de guerre. Une large rue conduit au palais du Thâkour-Sahib, bâti sur la hauteur qui domine le reste du village. C'est un véritable château-fort, avec ses murs percés de meurtrières et parfois quelques canons, de vieux canons préhistoriques, à la voix enrouée par les infirmités de l'âge, mais qui font encore du bruit aux grands jours. C'est là, d'ailleurs, sous le règne de la Pax Britannica, tout le service qu'on attend de ces reliques des ancêtres. A la résidence du Thâkour, sont ordinairement joints plusieurs enclos pour les bœufs, les béliers de combat, les chiens de chasse, parfois quelques éléphants, pour les chevaux surtout. Car le Thâkour aime son cheval comme un membre de la famille : c'est son ami, son compagnon à la guerre. Une femme faisait un jour des remontrances à son mari sur les dépenses excessives qu'il faisait pour bien nourrir ses chevaux. « L'antilope, disait-elle, ne mange que de l'herbe et pourtant elle est plus rapide et se fatigue moins vite que le cheval. Il est vrai, répondit-il, mais quand sonnera l'heure de la bataille, alors qu'il entendra le cliquetis du sabre, le cheval montrera qu'il n'est pas une timide gazelle. » — Aux extrémités du bourg sont reléguées les huttes des gens de basse caste ou des Bhills et autres tribus nomades. Le temple du village est ordinairement assis en dehors de l'enceinte, sous l'ombrage des

Digitized by Google

Au jour fixé on voit un splendide cortège s'avancer vers la demeure de l'époux : des éléphants graves et solennels, balançant leur tête énorme peinte de curieux dessins aux mille couleurs, des chevaux de prix richement caparaçonnés, le tout accompagné d'une foule d'esclaves ou servantes qui chantent au son du tam-

grands arbres. Mais il y a aussi des temples plus modestes à l'intérieur, qui sont mieux appropriés à la dévotion du peuple. Matin et soir, on y entend le tintement de la cloche et les femmes y vont présenter les offrandes de la famille.

Dans ses domaines le Thâkour est maître absolu. Il a tous les privilèges d'un grand seigneur. Qu'il condescende à s'asseoir parfois au milieu de ses vassaux ou qu'il se montre hautain, sévère, dur même, à l'occasion, pourvu qu'il ne soit pas un tyran, on l'aime et on le respecte. On lui passe ses défauts, ses lubies ; on les admire même, on les flatte. On trouvera tout naturel qu'il boive de bon vin, même à l'excès, qu'il se donne souvent le spectacle des danseuses, qu'il fasse toutes les folies ; personne ne s'en plaint, on l'y excitera même au besoin. Il peut mener joyeuse vie, dépenser tout son bien et même l'argent qu'il emprunte, en folles équipées, pourvu qu'il laisse ses gens vivre en paix ; on lui permettra tout, et il profitera largement de la permission. La haute éducation qu'il reçoit maintenant dans les collèges anglais, s'il ne la laisse pas entièrement, au sortir de l'école, aux frontières de son jâgulr comme un bagage inutile, encombrant, ne semble pas si incompatible qu'on pourrait le supposer avec les mœurs et coutumes des grands ancêtres. Pourvu, d'ailleurs, qu'il se montre scrupuleux partisan des usages antiques, ses sujets lui pardonneront son éducation étrangère et il continuera à être leur orgueil, leur divinité comme aux temps héroïques. Dans le palais des Râjâs, on voit parfois les portraits des ancêtres, une auréole lumineuse au front ; tandis que le portrait du Râjâ régnant n'a pas droit à cette haute marque de distinction : ce n'est qu'après le décès du prince qu'il prendra le nimbe. Mais le paysan ne saisit pas bien ces distinctions subtiles : à ses yeux, le chef du seigneur Thâkour est toujours plus ou moins nimbé.

Mais c'est surtout aux grandes solennités que le noble Râjpoûte éblouit la foule par sa magnificence, quand il préside aux longues et bruyantes processions des fêtes hindoues. Il monte alors son coursier richement harnaché. La selle est de soie brodée, parsemée d'ornements en or et de pierreries. A ses côtés est le sabre à pommeau d'or de ses ancêtres, dans son fourreau de velours orné aussi d'or et de pierres précieuses, suspendu à un ceinturon en peau de cerf. A son turban et à son cou sont des chapelets de perles, des rivières de diamants, des joyaux de toute forme. Derrière lui se massent les gens de sa suite, à cheval eux aussi, puis les hommes du village, coiffés de leurs turbans de toutes nuances. Viennent ensuite les femmes du peuple dans leurs plus beaux atours, avec leurs longs voiles aux couleurs les plus éclatantes, les plus variées, lamés d'or et d'argent ; elles sont montées sur des chariots que traînent des bœufs aux cornes peintes et dorées. Les châtrans, poètes du domaine, et les chanteuses, célèbrent les hauts faits des ancêtres au son des cymbales, des flûtes, des tambours et autres instruments de musique qui n'ont de nom qu'aux Indes. Toute cette foule coloriée, chatoyante, sous la lumière d'un ciel étincelant, forme un spectacle qu'on est obligé d'admirer. Est-il étonnant que les indigènes, si sensibles à tout ce qui brille, aiment leurs fêtes et soient enthousiasmés de leurs cérémonies? Le soir ils rentrent à la maison joyeux, contents, sans se douter qu'il y a loin, par delà les mers, des hommes civilisés qui hausseront les épaules de pitié, de mépris, à la pensée de l'esclavage dans lequel ils gémissent, des humiliantes attentions qu'ils témoignent à leurs princes, de leur ignorance des droits de l'homme et du citoyen. Évidemment, les Hindous commenceront à être des hommes au jour où leurs fêtes ne seront plus que des cohues de brutes avinées, maudissant, blasphémant tout ce qui est au-dessus d'elles, et hurlant la « marseillaise » traduite en hindoustan. Du moins, c'est ainsi qu'on comprend l'homme libre et civilisé dans certains milieux européens. Pour le moment, les Hindous contentent de se croire heureux et tranquilles.

Digitized by Google

bour. Ce sont les cadeaux que l'orgueil Râjpoûte offre au futur gendre. Les gens de la maison de l'épouse conduisent le cortège. L'époux assis sur une sorte de trône ou coussin de prix, entouré de ses parents et amis, des danseuses et des serviteurs de la maison, reçoit les hôtes qui lui offrent les éléphants, les chevaux, les esclaves, des vêtements précieux et des pièces d'or et d'argent [1].

1. On dit qu'autrefois la richesse des présents de noces passait toute imagination. Au mariage de Dêvaki, la mère du dieu Krishna, son frère Kans donna quinze mille chevaux, quatre mille éléphants, dix-huit cents chariots de guerre, des centaines d'esclaves et un nombre incalculable de vases d'or, de vêtements princiers, de diamants, de pierres précieuses et de joyaux de toutes sortes. Ne nous laissons pas trop éblouir pourtant par cette prodigalité. D'abord, il s'agissait des fiançailles de la mère de Krishna ; puis cela se passait à l'ère des prodiges ; et enfin si la licence poétique a droit de cité, même en Europe, n'ayons pas de scrupule à penser que le poète hindou en usera aussi abondamment, au delà des limites, assez larges pourtant, de l'imagination européenne. C'est le proverbe ici, d'ailleurs : « Que ne peut déblatérer un homme ivre ; que ne peut oser une femme ; que ne peut inventer un poète ? — (Kabishwar-kyâ barnan nahin kar-saktâ). Dans l'improbable, dans l'impossible, l'esprit hindou ne s'arrête pas à de certaines règles bonasses et routinières dont le conteur d'Europe le plus marseillais croirait ne pouvoir s'affranchir. Sont-ce les livres sacrés qui ont, depuis des milliers d'années, suivant le comput local, imprimé leur mâyâ, leur inconscience absolue de toute précision, de toute vérité sur l'esprit du peuple et lui ont donné son caractère propre ? N'est-ce pas plutôt l'esprit hindou vague, imprécis, calleux à l'évidence, qui a donné sa forme au langage ? Toujours est-il qu'aux Indes, qu'il s'agisse de poésie, de la conversation la plus ordinaire, ou même d'une opération d'arithmétique, on n'a jamais su et on ne saura jamais où finit la fiction et où commence le réel. Il semblerait admis que les deux ne font qu'un. Dans les discussions entre gens du peuple, si ce qui est blanc pour l'un, est noir au dire de l'autre ; si l'un dit qu'il fait grand soleil quand l'autre soutient que c'est nuit noire, il arrive toujours, comme disait le bon Lafontaine, un troisième larron, un de ces esprits sages, modérés, philosophiques, qui tranche le différend en deux mots : « bât kâ farg hai » : « c'est une simple différence d'expression », une distinction de raison. S'ils avaient scruté les mystères de la scholastique, ils diraient sûrement, c'est une distinction scotiste. Cette solution, d'ailleurs, termine toutes les disputes et calme les disputants. Tout le monde est persuadé qu'il n'y a là réellement qu'une divergence insignifiante ; chacun garde son opinion, comme en philosophie, et tout le monde est content : ce en quoi ils diffèrent un peu des philosophes. Si la générosité des parents Râjpoûtes est moins fabuleuse dans les temps actuels, elle n'en est pas moins réelle. — N'imaginons pas pourtant que la richesse des présents de noces est laissée entièrement à la générosité du père de la jeune fille. Ici encore l'astrologue doit intervenir et fixer d'après ses conjectures zodiacales, plus ou moins influencées par les cadeaux du père du jeune garçon, la quantité d'espèces en or et en argent qui doit être donnée. Le tîkâ et le tyâg, qui sera décrit plus loin, étaient la cause principale de la ruine des familles et de l'infanticide qui fut longtemps la grande plaie de la caste des Râjpoûtes. Le comité mentionné plus haut a essayé de les supprimer ou du moins d'imposer des restrictions à l'avidité d'un côté et à la prodigalité de l'autre ; mais on se plaint que les restrictions n'auraient fait qu'aggraver le mal. Le père du garçon n'en continue pas moins à réclamer ses droits, consacrés par une coutume immémoriale, et, bon gré mal gré, le père de la fille doit accéder à ses demandes. Mais il y a cette différence que les restrictions qu'on a prétendu poser l'obligent à s'acquitter surtout en argent comptant, ce qui est beaucoup plus lourd pour lui que d'offrir des présents en nature qu'il a déjà en sa possession. Puis, quel est le Râjpoûte qui ne regretterait le majestueux cortège du tîkâ ?

Les cérémonies décrites ci-dessus ne sont pas toujours considérées comme indispensa-

Digitized by Google

Après la solennité du tikâ, on s'occupe de fixer le jour du mariage. Pour prévenir tous les malheurs qui fondraient nécessairement sur des époux qui auraient contracté en un jour néfaste, l'astrologue reparaît sur la scène avec ses calculs magiques, ses signes zodiacaux, tout son grimoire, en un mot, et il fixe le jour ; après quoi on se met activement, des deux côtés, aux longs préparatifs de la fête.

Avant de décrire les rites qui doivent s'accomplir dans la maison de l'époux, notons qu'il y a trois mois de l'année dans lesquels un Râjpoûte ne saurait se marier : ce sont les trois mois de la saison des pluies. Durant ces trois mois il n'y a qu'un seul

bles à la validité d'un mariage. Même aux Indes, il y a des exceptions aux usages les plus sacrés, pourvu, du moins, que ces exceptions soient autorisées par d'autres usages tout aussi sacrés. Aux temps héroïques, il arrivait parfois qu'une princesse, douée de charmes extraordinaires, pouvait se mettre au-dessus de ces règles. Sa beauté merveilleuse troublait-elle le cœur des princes, des rois et des sages Mounis eux-mêmes ; faisait-elle perdre la tête au roi d'Indra quand il la regardait du haut de son olympe, et mourir de jalousie ses grandharves (musiciennes célestes de la cour d'Indra), alors on voyait, des dix points cardinaux, accourir les rois de tous les peuples qui venaient solliciter sa main. Il lui était permis, dans ce cas, de choisir dans la foule des prétendants, l'époux qui avait réussi à lui plaire. Il était toléré aussi qu'un tel mariage se fît sans les cérémonies accoutumées. C'était le grandharb biyâts (mariage clandestin), qui ne requérait guère que le consentement mutuel des deux époux.

Mais les Râjpoûtes de ces temps reculés, moins scrupuleux peut-être que maintenant sur l'observance de toutes les minuties que requiert la célébration d'un mariage, avaient un autre moyen beaucoup plus honorable de se procurer une femme. C'était de l'enlever par la force. Ils levaient une armée, envahissaient inopinément les terres du futur beau-père et s'emparaient par force ou par ruse de l'épouse qu'ils s'étaient choisie. Après quoi ils voulaient bien se soumettre au cérémonial ordinaire. Ce genre de mariage était en très haute estime aux Indes. C'était le plus honorable pour un prince, qui montrait ainsi son audace et sa bravoure, le plus glorieux pour la princesse elle-même, flattée de ce que son ravisseur ait mis une armée en campagne pour conquérir sa main. Enfin le beau-père était bien obligé de se déclarer enchanté du procédé. Il en coûtait sans doute la vie à quelques douzaines, parfois quelques centaines de braves guerriers, mais un Râjpoûte n'a jamais marchandé sa vie pour servir son roi. Qu'il la donne pour le sauver de la mort ou pour lui conquérir une femme, ou pour lui procurer le plaisir de chasser le tigre, ou pour un caprice insensé, un soldat Râjpoûte n'y voit pas grande différence. Sa vie appartient au Râjâ.

Les cérémonies que nous décrivons, on le comprendra, cessent, du moins en partie, d'être obligatoires quand il s'agit du mariage des femmes de second rang. On trouve en effet tout naturel, très convenable, nécessaire même à la dignité de son rang, qu'un Thâkour ait plusieurs femmes. C'est aussi une faveur insigne qu'il fait aux familles Râjpoûtes, surtout de rang inférieur, trop pourvues de filles et embarrassées de leur trouver un parti, que d'en épouser une ou deux. Il s'attend bien dans ce cas, que les familles se montreront très reconnaissantes de sa condescendance. Mais il n'est pas dans les usages qu'il fasse autrement attention à ses beaux-pères et belles-mères. Il est de bon ton, quand on en parle devant lui, qu'il dise : « Oui, je connais bien ces gens ; j'ai même épousé deux ou trois de leurs filles : ils en avaient tant qu'il fallait bien leur faire la charité de les en débarrasser. Je les ai vus au temps du mariage ; mais il y a si longtemps et j'étais si jeune que j'ai oublié leur nom. »

Digitized by Google

jour où le mariage peut se célébrer. C'est le huitième jour du Bhâdon badi (bâdon est le cinquième mois de l'année lunaire ; badi est la quinzaine obscure du mois, c'est-à-dire la partie qui va de la pleine lune à la nouvelle lune,) jour en lequel est né Krishna, la dizième incarnation de Vishnou. De plus, tous les cinq ou six ans, il y a une année entière appelée Sinhasthâ durant laquelle aucun mariage n'est admis.

CÉRÉMONIES QUI ONT LIEU DANS LA DEMEURE DE L'ÉPOUX.

Dans les sept jours qui précèdent le mariage, a lieu la cérémonie du Bânn. Le jeune râjpoûte s'assied sur un chauki (siège) et alors commence la cérémonie du telcharhânâ (onction). Sept femmes mariées, mais dont les maris sont encore vivants, trempent leurs mains dans une mixture d'huile et de parfums et touchent à sept reprises d'abord les pieds, puis les genoux, les épaules et enfin le turban du jeune garçon, puis tout son corps est enduit de cette même huile. Après quoi il doit faire ses ablutions. Le telcharhânâ proprement dit, c'est-à-dire l'imposition des mains, n'a lieu que le premier jour, mais l'onction du corps et le bain qui suit, doivent se répéter tous les jours jusqu'à la cérémonie du nikâsi, dans laquelle les sept mêmes femmes sont requises pour le tel utârnâ ou enlèvement de l'huile.

Le soir du Bânn dont nous venons de parler, après l'onction et les ablutions, le futur marié se rend à l'appartement préparé pour l'adoration des dieux domestiques et là, on attache à la jambe droite et au poignet droit le Kankane (kankan ou kangan : bracelet) et le dorâ (cordon). Le dorâ est fait de fils rouges et jaunes tressés ; deux anneaux, l'un de fer, l'autre de laque y sont attachés. Le kangane a pour fin d'indiquer l'intention de contracter une union indissoluble. Attacher le kangane signifie s'engager solennellement par une sorte de vœu. Chez les Râjpoûtes, le kankane ne s'attache que dans deux circonstances : celle qui nous occupe d'abord, et sur le champ de bataille quand un guerrier râjpoûte fait le serment sacré de vaincre ou de mourir dans le combat. Quand le kankane est attaché, le jeune époux doit ceindre le sabre râjpoûte ou quelque autre arme de ce genre qu'il ne doit plus quitter jusqu'à la fin de la célébration du mariage.

Digitized by Google

Le Râjpoûte, nous l'avons dit, est de la caste des guerriers ; il naît soldat et ne doit jamais l'oublier. Bien que la cérémonie que nous venons de mentionner et qui signifiait l'entrée de l'enfant dans la vie d'homme, l'époque où il était armé chevalier, soit devenue une pure superstition, le Râjpoûte se souvient toujours pourtant qu'il est homme d'armes. Le sabre est son signe distinctif, et l'on coudoie sans cesse les Râjpoûtes de la campagne surtout : cultivateurs, serviteurs ou soldats toujours armés du sabre légendaire qu'ils ne quittent presque jamais. Le Râjpoûte est naturellement chevaleresque et l'éducation au sein de la famille et de la caste est faite pour élever ses idées au dévouement et au sacrifice. Les livres sacrés, les usages, le langage même de la caste lui en font un devoir. Il sait qu'il se doit à la défense de sa patrie, du prince, des opprimés, des faibles, des étrangers, qu'il se doit jusqu'au sacrifice de sa vie qu'il exposera sans se plaindre, sans raisonner. Qui n'admirerait, dans les contes populaires, ce jeune râjpoûte prêt à mourir pour sauver la vie du trâg, d'un étranger, répondant à ceux qui le supplient d'épargner sa jeunesse : « L'arbre fleurit et fructifie pour les autres ; il endure le feu du soleil pour leur donner son ombre. Le Râjpoûte a le même destin que les arbres. A quoi bon la force, si elle ne se dépense ? Et pourquoi craindre la peine quand d'autres en profitent ? Il est dit que plus on tourmente le bois de santal, plus il donne de parfum. Plus on brise, plus on coupe et triture la canne à sucre, plus elle donne de saveur. Plus on brûle l'or, plus il brille. L'homme généreux donne sa vie sans regret. Qu'on le loue ou le blâme, qu'il soit riche ou affamé, qu'il meure maintenant ou qu'il meure plus tard, qu'importe ? Il suit le sentier du devoir et cela suffit ; il ne désire pas marcher par un autre chemin. Celui qui n'est utile à personne, à quoi sert qu'il vive ? Or celui-là vit utilement qui donne sa vie pour les autres. Ne vivre que pour soi c'est la vertu du chien et du corbeau. Celui qui donne sa vie pour protéger un Brahme, une vache, un ami, une femme, un étranger même, celui-là aura le ciel pour récompense. » Quelques-uns regretteront peut-être que l'auteur de ces fières paroles n'ait pas pensé à laisser la vache à son étable, ou du moins qu'il lui ait fait la place trop belle dans sa gradation, mais un Hindou ne comprendrait pas un tel scrupule. Ici la vache est un dieu aussi bien que le Brahme ; quel est le plus dieu des deux, ce n'est peut-être pas très bien déterminé dans sa théologie, mais sûrement beau-

Digitized by Google

coup objecteraient à ne voir la vache qu'au second rang dans l'énumération citée.

Le Râjpoûte est de la caste des rois, il est de leur famille. Il sent que sa place est aux côtés du prince dans son palais, quand il le peut, à son service d'une manière ou d'une autre. Il le servira comme un père, comme le frère aîné de la grande famille ; il lui donnera tout son dévouement, toute sa fidélité. Le Râjpoûte est fier, mais d'une fierté souvent pleine de simplicité et de bonhomie. Il est fier d'être râjpoûte, fier d'être noble s'il appartient à la famille du prince, fier de son maître s'il est serviteur, fier de son service, de son devoir. S'il est oublié, il ne se plaindra pas, il ne maudira pas, il attendra que l'heure de la bonne fortune sonne pour lui. Un Râjpoûte s'était mis au service d'un râjâ, mais perdu dans la foule des serviteurs, qui se comptent par milliers autour des palais des princes hindous, il se voit oublié. Il mange toute sa fortune et manque, à la fin, des choses les plus nécessaires à la vie. Ceci arrive aussi fréquemment dans les cours orientales. Jamais il n'a trouvé l'occasion de voir le prince, de se mettre en évidence par quelque service signalé,de sortir par là de son oubli. Il lui répugne d'ailleurs de s'humilier en sollicitant l'aumône même de son roi. Un jour pourtant il se rencontre seul avec lui dans une partie de chasse.Le roi le voyant est frappé de son aspect misérable et lui demande pourquoi il paraît si défait. Le Râjpoûte dit : « Prithiwi nâth ! (maître de l'univers.) Quand vous êtes au service d'un maître, il arrive que sa générosité pourvoit aux besoins de mille, tandis que vous êtes oublié : ce n'est pas la faute du destin. Le soleil regarde l'univers entier, mais il n'aperçoit pas le hibou: quelle est en ceci la faute du soleil ? Ce qui me déconcerte, c'est que Celui qui me nourrissait au sein de ma mère, semble m'oublier après ma naissance quand j'ai besoin d'aliments. Est-il endormi, est-il mort, je n'en sais rien et cela me confond. Ainsi en est-il quand quelqu'un demande la richesse aux grands et qu'au lieu de l'accorder, ils détournent la face et froncent le sourcil. A mon avis, il vaut mieux prendre du poison et mourir que d'encourir cette disgrâce. Il faut l'éviter à l'égal des six autres choses qui font perdre à l'homme sa dignité, c'est-à-dire: l'affection d'un ami perfide, rire sans raison, se prendre de querelle avec une femme, servir un maître insensé, chevaucher sur un âne et parler un langage inculte (binâ sanskritt.) Mahârâj, il est certain au contraire qu'à servir un bon

Digitized by Google

maître, tôt ou tard il y a profit.» Et de fait, pour sa belle harangue, il trouva grâce auprès du prince à partir de ce jour. Mais pour en revenir à notre sujet, actuellement, le futur marié, quand il est armé pour les solennités de son mariage, a perdu, du moins en partie, le vrai sens de cette cérémonie. Elle est devenue, comme chez les autres castes qui l'ont empruntée au cérémonial râjpoûte, une superstition. Le nouvel époux porte des armes au mariage, pour se défendre des attaques des mauvais génies qui ne manqueraient pas, pense-t-il, de mettre en danger le bonheur de son union s'il négligeait cette précaution indispensable.

Le soir du bânn, l'époux doit prendre sa nourriture dans la maison du pourôhitt (celui-ci est un brahme dont les fonctions sont de présider à toutes les cérémonies religieuses, d'offrir les poûjâs (sacrifices). Il y a un pourôhitt attaché à chaque famille.) Mais les livres sacrés interdisant à un Râjpoûte de recevoir une chose qui a été donnée en aumône, on a soin d'envoyer à la maison du pourôhitt, les aliments dont l'époux a besoin : car tout ce que possède le pourôhitt, étant considéré comme provenant de la famille, aucun râjpoûte ne saurait manger des aliments qui lui seraient offerts par son maître spirituel. Toute la nuit suivante est consacrée, dans le zénânâ ou quartier des femmes, aux chants, aux danses, aux divertissements de toutes sortes. C'est le Ratijâgâ ou nuit de veille ; mais les femmes seules y prennent part. Les autres jours, depuis le bânn jusqu'au mariage, le futur marié est invité à prendre son repas chez quelque parent ou ami.

Le jour qui précède le départ du cortège matrimonial est appelé le jour de mail ou de réunion, parce que tous les parents et amis doivent se rendre à la maison de l'époux où le père de celui-ci tient darbâr. Le darbâr est la cour plénière des princes hindous. Là se réunissent tous les conseillers pour traiter les affaires de l'État. Le râjâ est assis sur une sorte de trône, qui n'est souvent qu'un coussin de prix, et ses conseillers s'asseyent autour de lui suivant leur rang et dignité. Mais la plupart du temps, c'est une assemblée de tous les hauts personnages du royaume pour la représentation seulement. Il est d'usage que les princes hindous tiennent darbâr à certaines grandes fêtes et dans toutes les circonstances un peu importantes. La salle du darbâr est parfois d'une grande beauté: c'est une salle ouverte,supportée

Digitized by Google

par des colonnades de marbre artistement sculptées. On y ménage ordinairement une chambre, où les reines et les autres femmes de la maison du prince peuvent, à travers les grilles de marbre merveilleusement découpées, contempler leur maître et seigneur dans toute la pompe de sa cour. Les familles nobles tiennent aussi leur darbâr dans les circonstances importantes ; mais évidemment, elles n'ont pas une salle spéciale pour cela comme dans les palais des râjâs. En la circonstance qui nous occupe, les hôtes sont annoncés par un serviteur qui attend à la porte. Alors les esclaves ou servantes de la maison viennent à leur rencontre accompagnées de joueuses de tambourins (dhôlines). L'une d'entre elles porte sur la tête un vase appelé kalass. Le pourôhitt tenant un grand plat rempli d'une poudre rouge et de riz, se présente pour recevoir les visiteurs et leur marque le front du tilak. Les Hindous, surtout ceux des hautes castes, aiment à se peindre sur le front des signes de toute espèce, appelés tilak. Ces signes sont toujours religieux ou plutôt superstitieux. Ils indiquent la secte religieuse à laquelle on se fait gloire d'appartenir ou la dévotion à certain dieu spécial. Très souvent on peint le front d'un tilak pour écarter l'influence du mauvais œil ou la malice des démons, ou les coups du destin adverse. C'est ce qui a lieu dans le cas présent, et le tilak se répète souvent dans les longues cérémonies du mariage. Le visiteur remercie le pourôhitt par le don de quelque monnaie et doit aussi récompenser l'attention des esclaves et des dhôlines en jetant quelque chose dans le kalass. Les invités sont ensuite reçus par le maître de la maison accompagné de son barbier. Celui-ci procède à la cérémonie du pagdhoï, en d'autres termes, il lave les pieds aux arrivants et naturellement reçoit aussi une rémunération pour ses bons offices. L'oncle maternel du jeune époux, en venant au darbâr doit se munir de toutes sortes de présents : ornements, habits précieux, joyaux, argent, voire même chez les princes, chevaux et éléphants. Son pourôhitt lui présente ces divers cadeaux et il offre au jeune garçon son neveu, ce qu'il lui a destiné. De là, il se rend à l'appartement des femmes avec les riches parures qu'il a apportées pour sa sœur. Celle-ci se présente à la porte pour recevoir la visite de son frère. Cette rencontre du frère et de la sœur, appelée le Bhâtt, est réputée le grand jour de bonheur dans la vie d'une femme hindoue. Il ne faut donc pas nous étonner d'y voir tant de solennité. La sœur est accompagnée

Digitized by Google

de toutes les femmes de la maison et naturellement des chanteuses et joueuses de tambour; elle donne le tilak à son frère et fait ensuite sur lui les rites de l'artâ qui seront décrits plus loin. Celui-ci, de son côté, la revêt, elle et ses femmes, du sâri, long vêtement que portent les femmes, lui offre les parures et vêtements qu'il a apportés pour elle, puis retourne au darbâr. C'est alors au tour des parents et amis de l'époux, de lui offrir des présents. Cette cérémonie faite avec toutes les minuties des usages orientaux est appelée le nyôtâ.

Pendant ce temps les esclaves ou autres femmes de la maison, qui ne sont pas astreintes au pardâ et peuvent se montrer en public, se réunissent pour le Chakpoujâ. Accompagnées de chanteuses et de dhôlines, elles se rendent à l'atelier d'un potier pour y adorer la roue du potier (chak : roue — poujâ : adoration). Il serait naïf, comme on le pense bien, de vouloir trouver quelque sens mystique ou symbolique, ou simplement raisonnable à toutes les pratiques que nous décrivons ici. Les Hindous eux-mêmes les accomplissent pour se conformer aux us et coutumes, mais sans s'occuper de leur découvrir un sens ; et quant aux explications, que pourront donner les Brahmes, elles seront presque toujours absurdes, insuffisantes ou inadmissibles. On peut parfois tracer l'origine de certaines coutumes, mais alors on trouve que le sens en est presque toujours dénaturé par la superstition. Qu'il suffise en général de se rappeler qu'aux Indes il n'y a pas d'être si abject, si ridicule, si malfaisant, qui ne puisse à l'occasion devenir un dieu et recevoir les honneurs divins [1].

Quant à l'adoration de la roue du potier, remarquons qu'ici la superstition attache aux aliments la vertu de transmettre la sainteté ou la souillure, la bonne fortune ou le malheur. Aussi la nourriture ne peut-elle être préparée que par une personne de la caste ou par un brahme, qui sanctifie tout ce qu'il touche. Toute autre main viendrait-elle à la toucher, cette nourriture est impure

1. Nous ne supposons pas qu'on trouvera ceci monstrueux ou même étrange : c'est le penchant naturel à l'homme, qui ne connaît pas Dieu, de vouloir déifier toutes ses lubies. Il est bien entendu d'ailleurs que ce culte n'aura pas grande influence sur ses actes. Un Anglais fera graver le mot « excelsior » sur un bouton. Il est entendu que cet honneur suprême décerné au bouton de culotte n'est qu'une réclame commerciale. L'Hindou déifie la vache, mais il la considère néanmoins comme sa chose. Il peut la vendre, l'atteler à sa charrue, en tirer tout le profit qu'il peut comme d'un simple pachyderme. Un Français déifie la liberté ou la fraternité ou l'égalité ; cela n'exclut pas non plus un souverain respect pour sa divinité qu'il continuera à traire à son profit exclusif comme une simple vache à lait.

Digitized by Google

et entraîne l'impureté de l'âme, et souvent l'exclusion de la caste, même alors qu'on l'aurait prise par inadvertance et sans le savoir. Si un étranger à la caste a touché ou parfois simplement regardé ses aliments, un Hindou n'a plus qu'à les jeter, quelque affamé d'ailleurs qu'il puisse être, et souvent il se laissera plutôt mourir de faim que d'accepter de l'eau ou des aliments qui le souilleraient. Cette superstition passe naturellement aussi aux vases et aux ustensiles qui contiennent la nourriture ou le breuvage. Aussi les Hindous doivent-ils s'interdire de toucher eux-mêmes aux plats ou vases dont se servent les gens d'une autre caste et si une main impure, la main d'un étranger, vient à toucher les leurs, ils se verront obligés de les jeter ou de les briser. Ce serait un péché d'en faire usage désormais. Quand j'étais à Nîmatch, j'avais pour chaukidâr (veilleur de nuit), un Râjpoûte qui était, chose inouïe chez un serviteur aux Indes, la probité même, simple, dévoué, heureux de me rendre service, mais très attaché, comme tout bon râjpoûte aux usages de sa caste. Un jour que mon cuisinier était malade et ne pouvait m'apporter mon repas, mon chaukidâr, malgré sa répugnance instinctive, fit par dévouement pour moi une transaction avec sa conscience et, s'enveloppant les mains d'une serviette, il se résigna à toucher ainsi les assiettes et à servir le repas. Tout allait pour le mieux, quand j'eus la malencontreuse idée de lui demander de l'eau. Le pauvre homme était allé jusqu'au bout de ses concessions. Tout décontenancé, il se jette à genoux et joignant les mains, les larmes aux yeux, il me dit : « Houzoûr ! (votre Seigneurie !) Vous êtes mon père et ma mère [1]. Vous êtes mon Dieu, commandez tout ce qu'il vous plaira et j'obéirai, mais ne me demandez pas de vous apporter de l'eau, c'est contre ma religion. » Il fallut bien céder à ses scrupules.

Les vases qui contiennent l'eau prennent donc parfois, dans les idées hindoues, quelque chose de sacré, de divin, et dans les cérémonies du mariage, ils ont une place d'honneur et reçoivent un culte spécial. Aussi les femmes vont-elles en grande pompe avant la célébration des noces chercher ces vases chez le potier.

1. Ces expressions sont dans la bouche de tous les Hindous quand ils s'adressent à quelque supérieur : âp mâ bâp : Vous êtes mon père et ma mère. On raconte à ce sujet qu'un européen, fâché contre un de ses serviteurs, s'emporta jusqu'à l'appeler fils de pourceau : et celui-ci de répondre en joignant dévotement les mains : âp mâ bâp. Il n'y mettait probablement pas de malice, mais la repartie arrivait à point.

Digitized by Google

Celui-ci les bénit et par quelques mantra (incantation), y fixe la divinité. Ce culte du pot à eau et autres vases passe nécessairement à la roue du potier qui a le pouvoir d'engendrer de telles divinités.

La veille du départ du fiancé de la maison paternelle, a lieu la cérémonie du Nikâsî. Dans l'après-midi, l'époux doit être rasé par le barbier de la famille qui reçoit alors divers présents, tels que bracelets, anneaux d'or, etc. ; il se rend ensuite aux appartements des femmes où on l'invite à s'asseoir. Alors les sept femmes qui lui ont donné l'onction dans le têl charchânâ se mettent en devoir d'accomplir le rite du têl utârnâ (enlèvement de l'huile). Cette fois elles touchent d'abord le turban, puis les épaules, les genoux et enfin les pieds. L'époux va faire ses ablutions et monte ensuite sur un siège, d'où l'oncle maternel l'invite à descendre et lui fait encore quelques présents. Le jeune garçon s'assied ensuite et se revêt des vêtements du mariage, ayant soin de donner ceux qu'il quitte au barbier. On lui fixe alors sur la tête son môr et celui de sa fiancée. Le môr est une sorte de diadème orné souvent de chapelets de perles ou autres joyaux. Ainsi revêtu, il se rend à une salle où il doit adorer les dieux de la famille ; puis accompagné de toutes les femmes, il quitte le zenânâ pour se rendre à l'appartement des hommes. Il monte sur une jument, et sa mère, prenant un vase rempli d'eau, le fait tourner autour de la tête de son fils afin de le préserver de tout maléfice, ou sortilège, car aux Indes l'eau a la vertu d'absorber tous les charmes et autres mauvais tours des démons ou des sorciers. Elle procède ensuite à boire cette eau infectée des malices de la sorcellerie, indiquant par là qu'elle veut prendre sur elle toutes les calamités dont son fils peut être menacé. Mais on le comprend, la piété filiale ne peut se laisser vaincre par la tendresse maternelle et le fils doit se hâter de jeter par terre le vase et son contenu avant que la mère ait eu le temps d'approcher ses lèvres du breuvage malfaisant.

La femme de son frère aîné s'avance alors et pour la forme du moins, lui peint les cils avec du noir de fumée, afin de rendre hommage, par là, à la pureté et à l'innocence du jeune époux. Pour ceux qui trouveraient étrange que le noir de fumée soit pris pour un symbole d'innocence, nous dirons qu'il est d'usage aux Indes de peindre ainsi les yeux aux petits enfants ; il est certain que ces yeux cerclés de noir donnent à leur physionomie quelque

Digitized by Google

chose de vif et de charmant qui provoque les caresses maternelles et attire un baiser. Cet usage se lie dans les idées du pays avec l'âge d'innocence des enfants, et c'est ainsi que le noir de fumée est arrivé à symboliser la blancheur de l'âme. La belle-sœur passe alors autour de la tête du fiancé quelques pièces d'argent, toujours afin de conjurer la fortune adverse ; elle donne ensuite cet argent aux dhôlines. Toutes les femmes de la maison s'acquittent de la même cérémonie.

Entré dans le quartier des hommes le jeune époux subit encore le même exorcisme de la part de ceux-ci qui donnent cette fois l'argent aux joueurs de tambour (dhôlis). Il en sort ensuite toujours à cheval, ou mieux à dos d'éléphant, si ses moyens lui permettent de se procurer cette monture, pour se rendre au temple du village, escorté des parents, amis et invités. Cette sortie doit être solennelle, et il est bien entendu qu'il ne peut plus rentrer à la maison maternelle que bien et dûment marié et avec sa femme à ses côtés. Il attend donc, soit au temple, soit dans quelque maison amie, que les gens de son cortège soient prêts à se mettre en marche pour se rendre au village ou au quartier où demeure sa fiancée.

Pour terminer la description des rites pratiqués dans la demeure de l'époux, disons que le jour des noces, pendant que le mariage est célébré à la maison de la fille, la mère du jeune garçon, avec toutes les femmes de la famille passent toute la nuit en réjouissances. Elles se donnent la représentation d'un simulacre de mariage accompagné de chants, de danses et de divertissements de toutes sortes. Il leur faut bien quelque compensation au chagrin de ne pouvoir prendre part aux pompes du mariage réel.

(A suivre.)

P. PAUL de Lacroix-sur-Meuse,
miss. cap. au Râjpoûtânâ.

Digitized by Google

NOTE SUR L'OPINION DE SCOT AU SUJET DE LA GRÂCE ET DE LA CHARITÉ HABITUELLES.

Mgr Egger [1] dans son traité sur la grâce nous affirme : « quod Scotus putabat gratiam sanctificantem idem esse ac caritatem quae in justificatione per Spiritum Sanctum in cor hominis diffunditur. » Ainsi présentée, l'opinion de Scot est incomplètement rendue. Le présent travail a pour but de rectifier l'inexactitude échappée à la plume du savant prélat.

C'est rendre justice à la vérité, souvent blessée dans ses droits quand il s'agit de Scot [2].

Voici le texte du Docteur subtil [3].

« *Spiritus Sanctus, non per alium habitum distinctum a charitate, movet voluntatem ad diligendum Deum meritorie, et distinctum ab illo habitu, quo animam inhabitat, qui est gratia et ipsa est charitas : et eodem habitu, quo Spiritus Sanctus inhabitat animam, voluntas inclinatur in suum actum meritorium...* »

« *Charitas dicitur, qua habens eam, habet Deum carum, ita quod respicit Deum non in ratione diligentis, sed in ratione diligibilis.*

Gratia, qua Deus habet aliquem gratum, ita quod ipsa respicit Deum acceptantem seu diligentem, non autem dilectum : non autem dicitur gratia quodcumque, propter quod Deus diligit, quia tunc essentia divina in filio dici posset gratia... ita aliquam imperfec-

1. Egger, *Enchiridion theologiæ dogmaticæ — in tractatu de gratia*, p. 590, scil. litt. D, quinta edit.

2. Prosp. de Martigné, cap. *La scolast. et les traditions franciscaines*, p. 307.

3. Scotus. Lib. II sent., dist. XXVII, scholion, num. 3 et 4.

Digitized by Google

tionem includit illud, quod est gratia, quia talis dignitas aliquam imperfectionem ponit in digno, quia non est per se beatus.

Sic ergo possumus concedere quod licet idem absolutum sit in anima, per quod diligit Deum ut objectum et per quod acceptatur speciali acceptatione a Deo, et ordinatur ad beatitudinem. tamen alia et alia ratio est in isto absoluto, in quantum sic et sic respicit Deum...

Sic omnis gratia est charitas, licet non e converso.... tamen sunt distincta ab invicem formaliter... »

Ce texte nous a permis de diviser notre travail en deux points :

1° Opinion de Scot sur la grâce et la charité habituelles par rapport à l'âme.

2° Opinion de Scot sur la grâce et la charité habituelles dans leurs mutuels rapports.

I

OPINION DE SCOT SUR LA GRACE HABITUELLE ET LA CHARITÉ HABITUELLE PAR RAPPORT A L'AME.

A). L'auteur immédiat de la grâce habituelle et de la charité habituelle.

Texte : « Spiritus Sanctus... movet voluntatem ad diligendum Deum meritorie... animam inhabitat. »

Ainsi, la pensée du Docteur franciscain est clairement exprimée. L'Esprit-Saint a une action immédiate sur l'âme, en qui il établit sa demeure. Par lui la volonté devient apte à l'action, en lui, la charité et la grâce trouvent leur origine. Ce sont deux effets partant d'une même cause.

Telle est aussi la doctrine de Pierre Lombard[1] qui nous montre l'Esprit-Saint comme auteur immédiat de ces deux réalités appartenant à l'ordre surnaturel. Seulement un peu plus loin nous aurons à montrer la confusion que commet l'illustre maître des sentences. Voici ce qu'il dit : « Charitas non est aliquid creatum in anima, sed est ipse Spiritus Sanctus mentem inhabitans. »

Son commentateur nous traduit ainsi sa pensée : « Non est sua intentio quod iste motus delectionis quo Deum diligimus

1. S. Thom., *Summa theolog. IIa IIae*, q. 23, art. II, conclusio.

Digitized by Google

sit ipse Spiritus Sanctus, sed quod iste motus dilectionis est a Spiritu Sancto, non mediante aliquo habitu... »

Comme on le voit, tous deux professent la même doctrine quant à l'origine de la grâce et de la charité.

B) Ce qui résulte de ces deux réalités dans l'âme.

Texte : « ...et eodem habitu, quo Spiritus Sanctus inhabitat animam, inclinatur voluntas in suum actum meritorium... »

Si l'on a lu bien attentivement ce passage, on aura saisi, sans difficulté aucune, la pensée de Scot.

Il affirme dans l'ordre surnaturel la passivité et l'activité de l'âme. Elle aime Dieu et elle en est aimée. De plus, le maître nous dit que cette passivité et cette activité constituent un état pour l'âme. Au baptême, l'Esprit-Saint place celle-ci dans un état de grâce et de charité. En effet, dans les passages cités jusqu'ici il est question, non pas de la grâce actuelle, ni de la charité actuelle, mais de la grâce et de la charité en tant qu'habituelles. « Eodem habitu... [1] Spiritus Sanctus inhabitat animam, inclinatur voluntas... »

Pour rendre cette activité plus évidente, par deux fois, Scot met le siège de la charité dans la volonté : « movet voluntatem... » ; « inclinatur voluntas in suum actum... » ; quoiqu'elle atteigne l'âme entièrement et non pas seulement une faculté.

Le passage compris de cette façon ne choquera personne et l'on ne fera aucune difficulté à regarder le Saint-Esprit comme auteur de ces deux états.

Pierre Lombard [2] enseignait autrement. Il prétendait que la charité était l'Esprit-Saint Lui-même habitant et agissant en nous. En voulant exalter la charité, il la renversait de fond en comble. Cette erreur trouve sa source dans la conception de la charité. P. Lombard la croyait actuelle. Cette confusion une fois admise, le chemin à l'erreur était facile.

En résumé, la grâce et la charité, au point de vue habituel, ont comme auteur immédiat l'Esprit-Saint. Par ce don, il la place dans un état de passivité et d'activité appartenant à l'ordre surnaturel.

1. Voir l'explication du mot « habitus » dans Goblot : *Vocabulaire philosophique*, p. 257.
2. S. Thom., *Summa theolog. IIa IIae*. q. 23, art. II, conclusio.

Digitized by Google

II

OPINION DE SCOT SUR LA GRACE HABITUELLE ET LA CHARITÉ HABITUELLE DANS LEURS RAPPORTS MUTUELS.

A) L'identité [1].

Avant de donner le texte et le commentaire, qu'il nous soit permis de rappeler un souvenir philosophique.

Scot nous apparaît au moment où la scolastique était à son apogée. Elle régnait alors en souveraine dans les écoles catholiques. Elle avait ses lois, on devait lui obéir ; elle avait ses influences, on les subissait ; elle avait ses caractères, on en héritait. Un de ses caractères était d'abstraire, de généraliser pour identifier [2]. Ne nous étonnons donc pas que Scot ait subi cette influence et l'ait imprimée dans ses écrits. Comme le remarque un auteur [3], il est avant tout métaphysicien et un dialecticien qui penche évidemment vers l'abstraction.

Texte : « ... Eodem habitu, quo Spiritus Sanctus inhabitat animam, inclinatur voluntas in suum actum meritorium... Sic ergo possumus concedere, quod licet idem absolutum sit in anima, per quod anima diligit Deum ut objectum et ordinatur ad beatitudinem... »

Sans détour, Scot nous affirme l'identité réelle de la grâce et de la charité.

« *Eodem* habitu... ; *Idem* absolutione... »

Mais avant d'arriver à cette identité, le docteur subtil déclare avoir fait abstraction, opération nécessaire pour identifier. Le terme : « Absolutum » nous l'indique assez clairement.

D'ailleurs cette abstraction, Scot ne l'a pas faite arbitrairement, — il en a vu la licéité par les effets. — Or d'après le principe bien connu en philosophie : « quae habent easdem proprietates, habent eamdem realiter essentiam. » Par conséquent le maître pourrait appliquer à la grâce et à la charité son « non multiplicanda entia. »

1. Dupasquier, t. V, disp. IV, p. 176, q. II, edit. Patavii 1720.
Cf. Frassen, *Scotus Academicus*, t. VIII, p. 179, conclusio prima, editio nova.
2. De Wulf, *Hist. de la philosophie médiév.*, pp. 166 à 175.
3. P. Vallet, *Hist de la philosophie*, p. 254.

Digitized by Google

Quelles sont les propriétés [1] de la grâce habituelle ?

La grâce justifie et sanctifie. — En tant qu'elle justifie, les péchés sont remis et effacés ; *peccata a Deo vere remittuntur et delentur.* — En tant qu'elle sanctifie, l'homme devient enfant de Dieu par adoption, *homo per eam adoptatur in filium Dei ;* il participe à sa nature divine, *fit consors naturae divinæ ;* il est ami de Dieu, *fit amicus Dei ;* il acquiert un droit à la béatitude éternelle, *accipit jus ad vitam aeternam.* Scot, avons-nous dit, reconnaît à la charité ces mêmes effets. C'est dans l'Écriture Sainte qu'il va puiser ses preuves. Voici les textes dont il se sert et que Dupasquier [2] commente :

— La charité obtient la rémission des péchés : « *Translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres, qui non diligit, manet in morte.* »

— Elle nous fait enfants de Dieu : « *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur.* »

— Elle engendre l'amitié : « *Qui manet in charitate, in Deo manet, et Deus in eo.* »

— Elle nous est une source de mérites : « *Qui diliget Deum, exorabit pro peccatis... et in oratione exaudietur.* »

— Le docteur franciscain pourrait donc conclure, sans témérité, à une même essence dans la grâce et la charité : « *quod licet idem absolutum sit in anima.* »

B) *La distinction* [3].

Texte : « .....Spiritus Sanctus inhabitat animam, inclinatur voluntas in suum actum meritorium... »

« Charitas dicitur, qua habens eam, habet Deum carum, ita quod respicit Deum, non in ratione diligentis, sed in ratione diligibilis. »

« Gratia est, qua Deus habet aliquem gratum, ita quod ipsa respicit Deum acceptantem seu diligentem, non autem dilectum... ita aliquam imperfectionem includit illud, quod est gratia... »

« ...Anima diligit Deum ut objectum et ordinatur ad beatitudinem, tamen alia et alia ratio est in isto absoluto, in quantum

1. Egger, *Enchiridion dogm. theol. specialis*, pp. 577 et sq.
2. Dupasquier, t. V, disp. IV, p. 176, q. II.
3. Ibid.
Cf. Frassen, *Scotus Academicus*, t. VIII, p. 184, conclusio secunda, editio nova.

Digitized by Google

sic et sic respicit Deum... Sic omnis gratia est charitas, licet non e converso. »

« ...tamen sunt distincta ab invicem formaliter... »

Scot, en faisant abstraction de la note déterminative de la grâce et de la charité a eu comme conclusion logique l'identité d'essence. — Dans l'ordre objectif, il restitue aux deux réalités surnaturelles leur objet propre, ainsi que le prouvent les différents passages que nous avons déjà donnés : « Tamen alia et alia ratio est in isto absoluto, in quam tum sic et sic respicit Deum. »

C'est bien clair. — I. Dans la grâce, en effet, il nous montre le terminus a quo, et le terminus ad quem. — C'est Dieu qui favorise la créature. — Il la surnaturalise, il la divinise « et ordinatur ad beatitudinem. » Cet amour de Dieu n'est basé sur aucun intérêt ni sur aucune nécessité : « gratia qua Deus habet aliquem *gratum*... »

Dans la grâce, l'idée prédominante est l'imperfection de l'être favorisé qui n'a aucun droit à être constitué dans un degré de perfection plus grande.

L'amour de Dieu à notre égard est donc désintéressé et essentiellement effectif.

Dans la charité au contraire les rôles changent. — Le terminus a quo c'est la créature, le terminus ad quem c'est Dieu. — C'est l'imparfait qui aime le parfait. — C'est la créature qui veut s'unir au Créateur. — Cet amour est pour l'âme une nécessité : « charitas, qua habens eam habet Deum *carum*... » De plus, à cause de la plénitude des perfections de Dieu, notre amour ne sera que charité ou amour affectif. — Un autre être, notre prochain, tiendra la place de Dieu dans notre amour effectif [1]. — C'est la raison d'être de l'excellence du deuxième commandement de Jésus-Christ [2] : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit. — C'est le plus grand et le premier des commandements. — Le second est semblable au premier : vous aimerez votre prochain comme vous-même. »

Scot exprime donc bien la différence qui existe entre la grâce et la charité. — Il avait écrit : « omnis gratia est charitas »,

1. Ribet, *Dons et vertus*, p. 135.
Mgr Gay, *De la vie et des vertus chrétiennes*, t. III, LA CHARITÉ, p. 225 et suiv.
2. Matth., XXII, 35.

Digitized by Google

mais il a eu soin d'ajouter : « licet non e converso ; » précisément à cause des motifs que nous venons de donner.

Donc, d'après le docteur subtil, il y a une distinction entre la grâce habituelle et la charité habituelle. — Mais quelle distinction? non pas celle que les Thomistes voudraient, c.-à-d. réelle, — « et tamen, dit-il, sunt distincta ab invicem formaliter. » Donc la distinction formelle est celle qu'il préfère. — Peu d'adversaires de l'illustre franciscain l'ont parfaitement comprise. — Et voilà pourquoi ils l'ont attaquée et rejetée [1]. — Nous n'essaierons nullement de la justifier, qu'il nous suffise d'avoir établi que Scot admettait une distinction.

***

Pour exprimer l'opinion de Scot sur la grâce et la charité habituelles, il n'est donc pas exact de dire simplement qu'il enseigne leur identité réelle et qu'entre la grâce et la charité, le docteur franciscain admet plus qu'une distinction nominale et moins qu'une distinction réelle, c'est-à-dire une distinction formelle.

Fr. OLIVIER de Gand.

1. Prosp. de Martigné, Cap., *La scolastique et les traditions franciscaines*, p. 307 et sq.

Digitized by Google

SALIMBENE.

La chronique très variée, mais un peu touffue, de Frà Salimbene de Parme toujours en marche, guettant partout les plus récentes nouvelles pour les débiter dans les couvents où il passait, avait déjà été éditée en 1857 [1]. Certes, elle méritait l'honneur d'une édition, elle contient tant de renseignements sur les événements du XIIIe siècle ! Aussi la *società* qui en avait entrepris la publication, croyait-elle qu'il était de son devoir de s'occuper de l'ouvrage de ce Frère-Mineur de Parme. Malheureusement, l'édition de 1857 a fort mal réussi, elle était trop défectueuse pour pouvoir faire honneur à cette société et au talent de l'éditeur. Les efforts de Clédat [2], qui voulut corriger une œuvre dont le fond était manqué, furent impuissants à remédier à cet état de choses.

Lorsque le R. P. Émil Michael S. J. [3] nous apprit, dans sa mo-

1. Dans la collection : *Monumenta historica ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia*, tom. III. Parmæ 1857.

2. Cf. Clédat : *De fratre Salimbene et de eius chronicæ auctoritate*. Parisiis, 1878. *(Thèse)*. Ensuite dans la : *Revue Lyonnaise*, 1881, et dans l'*Annuaire de la faculté des lettres de Lyon*. Paris, 1883, t. I, p. 201 ss. III (1885) 161 ss. M. Clédat provoqua les attaques de Novati : *Giornale storico della letteratura italiana*, t. I, 1883, p. 381 seqq. *Revue historique*, t. 24. Paris, 1884, p. 224 suiv. Ces controverses seront définitivement écartées par les études de M. le Dr Holder-Egger. Voir aussi, sur la question des sources de Salimbene : Alf. Dove : *Die Doppelchronik von Reggio und die Quellen Salimbenes*. Leipzig, 1873, M. Dove y dit de Frà Salimbene : « *Ingreifbarer Vollgestalt steht sein Charakter da neben den Flachreliefs anderer mittelalterlichen Autoren* », ce qui veut dire à peu près : « La chronique de Salimbene nous le montre comme caractère très personnel, qui se détache favorablement du fond des bas-reliefs communs des auteurs du moyen âge. » (Dove, *l. c.*, p. 1.)

3. *Salimbene und seine Chronik. Eine Studie zur Geschichtschreibung des dreizehnten Jahrhunderts von Emil Michael, S. J.* Innsbruck, 1889, 1 vol. in-8° VI-175 pp. — Le R. P. Michael cite dans l'Introduction (p. 1-5), les travaux parus avant lui sur Salimbene. — Ce savant *Jésuite* y proteste énergiquement contre le jugement suivant de Barbieri : *(Mon. Hist. ad. prov. Parm. et Plac. pert.*, t. IV, p. IX : « *Si giudichi Salimbene con Salimbene; egli è un raccoglitore, un compilatore, un annotatore* », en proclamant le chroniqueur de Parme : « *l'auteur le plus subjectiviste et partant le plus original dans le vrai sens du mot, des chroniqueurs du moyen âge* » : « *von dem subjectivsten und darum in einem vollkommen wahren Sinne, originellsten Schriftsteller des Mittelalters* ».

Digitized by Google

nographie sur Salimbene, que la vaillante direction des *Monumenta Germaniæ historica* avait pris la résolution d'insérer la chronique de Frà Salimbene [1], cette nouvelle très consolante fit naître partout le désir de posséder bientôt la nouvelle édition. Elle allait certainement être digne de cette érudite société, dont les travaux passent pour des modèles. M. Os. Holder-Egger en était chargé, ajoutait-on. Le nom de ce savant, si versé dans l'édition des chroniques médiévales, donnait des espérances encore plus grandes. Mais M. Holder-Egger étant accablé de multiples travaux, l'attente du public savant dut subir une assez longue épreuve. Il y mit fin en publiant à la fin de l'année 1905 la première partie de la *Cronica Fratris Salimbene de Adam, ordinis minorum*[2]

Cette édition, attendue avec tant d'anxiété, est un coup de maître. Il n'était d'ailleurs pas possible d'attendre de sa plume un travail qui ne fît preuve des plus vastes connaissances dans cette matière et qui ne fût exécuté avec la précision la plus minutieuse...

L'édition de Frà Salimbene est travaillée avec une exactitude étonnante et la reproduction du texte est poussée jusqu'à l'extrême scrupule. Les différents caractères employés pour marquer ce qui appartient à Frà Salimbene et ce qui ressort d'autres sources, fait déjà soupçonner un immense travail. Les sources sont indiquées dans la marge [3]. Il faut l'avouer, le chroniqueur de Parme avait la manie de mêler partout les textes de l'Écriture-Sainte. Plusieurs pages ne forment qu'un tissus de citations [4].

1. Michael, *l. c.*, p. 4 suiv. V. aussi, L. Delisle : *Sur un projet de publication de la chronique de Salimbene*, par M. l'abbé Duchesne dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1874, p. 48 s. Le fascicule du *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* a plusieurs fois annoncé la publication imminente de la chronique. Cf. *ibi* 1903-1904-1905.

2. *Monumenta Germaniæ Historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum edidit Societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii Aevi. Scriptorum tomi XXXII*, pars I. 1 vol. in-4°, 360 pp. Hanovre, chez Hahn, 1905.

3. Elles ne sont guère nombreuses pour cette époque ; après 1180 Salimbene a compulsé surtout Sicard, évêque de Cremone. Cf. *Mon. Germ. Hist. SS. XXXI*. Les autres sources sont annotées au fur et à mesure que l'occasion se présente.

4 L'éditeur très érudit a aussi entrepris d'identifier les textes des Pères cités par Salimbene. Ceux-ci sont effectivement beaucoup moins nombreux, mais pour les identifier tous il faudrait qu'un homme eût lu à plusieurs reprises la longue série des ouvrages composant la Patrologie. Encore, dans ce cas, ne serait-il guère possible de les vérifier. Car Salimbene fait de fausses attributions comme l'a fait remarquer M. Holder-Egger (p. 137 suiv.), car il a cité de mémoire quantité de textes. Voici la vérification de quelques textes que M. le Dr Holder-Egger n'a pas réussi à retrouver dans les œuvres des Pères. — P. 68, n. 2 et

Digitized by Google

Un grand nombre de ses phrases sont parsemées d'expressions bibliques, d'allusions plus ou moins apparentes à des passages de l'Écriture. L'infatigable éditeur n'a pas omis de les signaler, au moins en grande partie. Les annoter toutes, eût été impossible [1].

Elle est vraiment curieuse cette chronique de ce Frère *de Adam*, moitié chronique, à la façon du moyen âge, moitié autobiographie d'un frère-mineur errant ! Car Salimbene a beaucoup voyagé. Il a été affilié à plusieurs provinces franciscaines d'Italie, il a vécu dans beaucoup de nos couvents italiens. Il a même parcouru la France. Envoyé à Paris pour y compléter ses études, il ne semble pas avoir eu grande envie de poursuivre la carrière d'un maître

p. 140, n. 5 et 6. Ce texte de S. Bernard se trouve dans son Homil. I, « *super missus est* », n. 8 *Migne, Patrol. Lat.* t. 183, col. 60 et un peu plus loin le passage *(ibid.)* « *Quoties enim* » etc. (Col. 735 et 736 de l'ancienne édition). Le texte de S. Grégoire (p. 633, n. 2), dans l'*Homil. in Evang. lib. I, homil. IX*, n. 1. *Migne, Patrol. Lat.*, t. 76, col. 1115 (col. 1472 de l'ancienne édition). – Un autre texte de S. Bernard ne se trouve pas à la place indiquée par M. Holder-Egger (p. 139, note 7 : *Opp. I, 1541 mais 1538, Migne, Patrol. Lat. II*, col. 1159, n. 1). — On s'étonnera peut-être de ce que l'éditeur, si souverainement bien renseigné, cite (p. 255, n. 1) les sermons de S. Bonaventure d'après l'édition de Peltier et non d'après celle de Quaracchi, la seule qui soit critique V. *Opera omnia S. Bonaventuræ*, t. IX, p. 551 *(Ad Claras Aquas 1901)*, où se trouve le sermon *de Apostolis* et le vers, que même les savants Pères de Quaracchi n'ont pas su identifier. — Une autre citation que Salimbene indique avec l'expression très vague : « *Unde dicitur* », p. 140, l. 17-18, fait allusion au répons de la VIIIe leçon du IIIe nocturne du *Commune unius Martyris*. M. Holder-Egger le trouvera dans n'importe quel bréviaire romain (ou romano-franciscain, car Salimbene aura eu en vue ce bréviaire de l'Ordre). — Beaucoup de lecteurs qui ne sont pas au courant des expressions liturgiques auraient sans doute aimé une explication des termes de ce genre; à la p. 159. p. ex. : « *Post Pretiosa* » p. 159, l. 8 veut dire après Prime. — Ce que Salimbene dit du rituel observé à l'occasion du chapitre général ou immédiatement avant, ne se pratique plus aujourd'hui. D'abord l'antienne *Plange turba paupercula* n'est plus en usage. Elle est éditée dans Hilarin Felder : *Die liturgischen Reimofficien auf die heiligen Franciscus und Antonius gedichtet und componirt durch Fr. Julian von Speier, Freiburg (Schweiz)*, 1901, p. 125. L'oraison *Deus, qui ecclesiam tuam b. Francisci*, etc., est celle de la Fête de St-François, 4 oct. du bréviaire romano-franciscain. La deuxième oraison, celle pour le ministre général, n'est plus employée aujourd'hui; et les anciens textes liturgiques de l'Ordre franciscain n'ont pas encore été édités. La troisième au contraire est encore récitée de nos jours, elle figure comme oraison du samedi après l'Épiphanie *(Sabb. infra octavam Epiphaniæ)* tant au bréviaire qu'au missel romain (et romano-franciscain).

1. Tout le monde admirera chez le distingué éditeur la profonde connaissance de la langue de la Vulgate. Voici cependant quelques *allusions* à des textes scripturaires, non signalées par M. Holder-Egger. Notons d'abord que les mots : *Et omnia quæ (cumque) habet Pater, mea sunt*, se trouve réellement dans la Bible (p. 51, l. 44) en dépit de la note de l'éditeur (*L, c.*, note 2e), voir Joh. 16, 15. — P. 20, l. 30, allusion à Joh. 19, 27 ; P. 38, l. 25, aussi faible allusion à *Dan. 7, 9;* de même, p. 70, l. 8. — Le bon mot de Salinguerra *Cœlum*, etc., n'est autre chose qu'un verset du *psaume 113, 16*, pris sans doute directement du psaume et non pas de Boncompagni (p. 165, n. 10) ; ce psaume étant trop connu, puisqu'on le chantait tous les dimanches. — P. 139, l. 32 et 33, *quia* etc., tiré du ps. 72, 5. — P. 256, l. 10, cf. *Matth.*, 20, 6. — P. 270, l. 33 et 34, cf. Ps. 34, 2 et 3.

Digitized by Google

en théologie et n'a jamais étudié à l'université de Paris ; il préférait courir les grands chemins !

Ses voyages incessants le mettaient en état d'apprendre partout du nouveau. Aussi, en écrivant sa chronique à l'âge de plus de 60 ans, raconte-t-il ce qu'il a vu. Le nom d'une ville évoque chez lui le temps où il y était de passage, et il apporte une foule de souvenirs personnels. Vient-il à noter le nom d'un de ses confrères ou d'un personnage célèbre, il se laisse de nouveau entraîner par les anecdotes qui de suite assiègent sa mémoire. Ces incidents augmentent le charme de sa chronique. Celle-ci n'est pas raide, sèche, parfaitement alignée dans une suite monotone d'années se succédant,comme chez les auteurs du XIIIe siècle.Son récit extrêmement varié est entremêlé de digressions. Salimbene aime ces digressions, où il peut se laisser aller sans contrainte là où ses pensées et ses souvenirs l'emportent. Les textes mêmes de l'Écriture lui fournissent matière à de longues digressions. Il est charmant de lire, à la fin d'une de ces divagations, ce soupir du narrateur : *Benedictus Deus, qui nos de hac materia expedivit !* (Cf. pp. 66-83, etc.)

Nous n'avons pas l'intention d'esquisser ici la biographie de ce *frater minor vagans*, dont l'œuvre reflète d'une certaine manière la vie. Car nous n'avons pas à notre disposition cette œuvre tout entière. M. Holder-Egger n'en a publié qu'une partie, celle qui va de 1178 à 1250. Le reste suivra bientôt, c'est-à-dire, aussitôt que les nombreuses occupations de l'éditeur le permettront. Le fragment que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs n'a ni la fin, ni le commencement. L'introduction, qui traitera du chroniqueur et de son ouvrage, avec la compétence d'un maître en pleine possession de son sujet, n'a pas encore été publiée. Elle paraîtra avec le reste de la Chronique, et sous une pagination à part. Il sera alors facile d'esquisser la biographie complète de Frà de Adam.

Jetons cependant un coup d'œil sur la partie publiée de son œuvre, afin de nous faire une idée de son riche contenu.

Peut-être nous demandera-t-on la raison de la publication de cette chronique italienne et franciscaine par la société allemande des *Monumenta Germaniæ Historica ?* Disons-le d'abord, tous ceux qui voudront lire Salimbene et jouir de son travail remercieront cette société d'avoir mis à notre portée cette édition modèle.

Digitized by Google

Voici l'explication de cette mesure. La grande collection des *Monumenta Germaniæ* n'embrasse pas seulement les chroniques et les documents se rapportant aux territoires qui composent l'empire allemand actuel. Cette société s'intéresse à toutes les régions et villes qui ont jadis fait partie du Saint Empire romain. Or tout le monde sait qu'au XIIIe siècle, l'empereur Frédéric II gouvernait l'Allemagne et l'Italie. Frédéric II, l'adversaire acharné de Grégoire IX (1227-1241) et d'Innocent IV (1243-1254), séjournait surtout en Italie. Le siège de Parme par Frédéric II est bien connu. L'empereur y subit un échec aussi formidable qu'inattendu ; Salimbene le raconte avec beaucoup de détails.

Le chroniqueur de Parme porte un nom qui nous paraîtrait bizarre, s'il n'en donnait lui-même l'explication. Ce nom n'était pas rare alors. En 1249, notre voyageur rencontra à Vienne un confrère du nom de Salimbene, originaire de la Grèce [1].

Né à Parme le 9 octobre 1221, le futur frère mineur fut nommé Balianus de Sagitta (ou de Sydone) selon le nom de son parrain. Dans sa famille on le nommait communément Omne-bonum (Ognibene) [2]. Étant entré dans l'Ordre le 4 février 1238, Fr. Ognibene rencontra l'année suivante, à Città di Castello, un vieux frère, que S. François avait revêtu de l'habit des Mineurs. Ce frère, en entendant que je m'appelais *Omne-bonum*, raconte-t-il lui-même, s'étonna et me dit : Mon fils : *Nemo bonus nisi solus Deus !* (Luc. 18-19) ! Que dorénavant ton nom soit : *frater Salimbene : quia tu bene salisti bonam religionem intrando* [3]. Et le jeune Ognibene s'en réjouit ; il avoue cependant qu'au fond de son cœur il préférait le nom de S. Denis, à cause du grand docteur qui l'avait porté et parce qu'il était né en ce jour [4].

1. *Cronica*, p. 321. Il s'agit de Vienne en Dauphiné. « *Hic erat ex ordine fratrum Minorum et dicebatur frater Salimbene sicut et ego, etc.* » (1249). L'explication que M. Holder-Egger donne (*l. c.*, note 8) du mot « *clerica* » cadre malgré sa brièveté, puisque l'on peut penser aussi bien au clergé régulier qu'au clergé séculier. Mais ce que le savant éditeur dit à propos du même mot à la p. 102, note 4e, ne nous semble pas être tout à fait exact. Dans ce dernier passage il est question de Fr. Élie qui permettait même aux frères lais de porter des « *clericæ* ». Salimbene n'y vise guère la tonsure des clercs séculiers (à quoi leur aurait-elle servi dans l'Ordre ?) mais la tonsure que portaient les clercs et prêtres de l'Ordre : cette forme de la tonsure mettait les frères lais de pair avec les *clerici*.

2. *L. c.*, p. 38 pl. 34.

3. *L. c.*, p. 38 suiv.

4. *L. c.*, p. 39. Personne ne lira, sans s'émouvoir, les démarches que fit le père désespéré de Salimbene pour le retirer de l'Ordre. Le lecteur admirera en même temps la constance et la fermeté déployée par Salimbene lui-même. Sur les instances du père

Digitized by Google

Salimbene ne dit pas grand'chose sur S. François, bien qu'il ait connu plusieurs de ses premiers disciples [1]. Fr. Élie l'avait admis dans l'Ordre ; il lui a consacré un traité spécial inséré dans la chronique. Ce traité est intitulé *Liber de prælato* [2]. On y trouve à la verité beaucoup de détails sur Élie, mais non une biographie méthodique. Salimbene a écrit ce livre du point de vue qu'il avait en 1283, c'est-à-dire après la chute et l'apostasie de cet ancien général de l'Ordre franciscain.

Pour ceux qui s'occupent de l'histoire de cet Ordre au treizième siècle, la Chronique de Salimbene est d'une importance capitale.

désolé, l'empereur Frédéric II écrivit à Fr. Élie, pour lui demander de favoriser à Salimbene la sortie de l'Ordre, p. 39 suiv. Élie ne manqua pas de féliciter ce dernier de sa fidélité (p. 42). — Pour comprendre la douleur du père, il faut se rappeler que des deux frères de notre Chroniqueur l'un mourut tout jeune, et l'autre se fit aussi franciscain : il s'appelait Fr. Guidon de Adam (p. 38). Salimbene ajoute plus bas avec sa franchise accoutumée : « *Quartus patris mei filius, natus ex concubina Rechelda, magister Johannes est dictus.* » (p. 54). Ce bâtard embrassa le parti de l'empereur. — Une sœur de Salimbene la *Domina Karacosa* (p. 54) et plusieurs de ses proches parentes revêtirent l'habit de Sainte-Claire. Après avoir parlé longuement (pp. 40 (38)-56) de son entrée dans l'Ordre franciscain et de ses parents, voici comment Salimbene se reprend : *Ecce genealogiam parentelæ præter intentionem meam (!) descripsi et multos dimisi et multas, causa brevitatis.* » Il n'était cependant pas embarrassé pour justifier cette inadvertance et il nous sert tout de suite 5 raisons pour se disculper ! « *Primo, quia soror Agnes, neptis mea, quæ est in monasterio Parmensi ordinis S. Claræ,... rogavit me, ut eam describerem occasione aviæ suæ* » *etc.* (p. 56).

1. Cf. *Cronica*, pp. 21, 35, 36, 68, 82, 100 (75. etc.). La partie jusqu'ici publiée de la *Cronica* de Salimbene ne sera pas d'une grande utilité pour la solution de la question si embrouillée des sources de l'histoire de S. François. Les passages de Salimbene sont trop courts pour que l'on puisse baser sur eux des jugements décisifs. Le passage de la p. 21, l. 20-24 a des réminiscences du texte de S. Bonaventure : *Leg. Major :* c. 15, n. 5-7 comme M. Holder-Egger l'a fait justement remarquer, (21 note 3e). Mais à la p. 35, l. 10-14, il nous semble plutôt suivre un texte de *Thomas de Celano :* II. nº CLXVI, p. 336 de l'édition du T. R. P. Édouard d'Alençon (Rome, 1906) et p. 107 de l'édition de Rosedale, Londres 1904. (Tract. II, p. II, cap. I.) « *Anno incarnationis... MCCXXVI, IIIIº nonas oct... expletis XX annis ex quo perfectissime adhæsit Christo etc.* » Ce nombre (20) s'accorde exactement avec ce que dit Salimbene. — Le passage de la guérison miraculeuse de Fr. Jacques d'Iseo n'a pas pu être tiré uniquement de S. Bonaventure (*Leg. Maj. Miracula* c. VIII, nº 2. [*Cronica*, p. 68 (note 4)] qui n'indiqua que vaguement la maladie de ce pauvre frère, tandis que Salimbene la trouva dans Celano (*Mira.* XIII (nº 109) p. 400 de l'édition du T. R. P. Édouard). — Le passage de la p. 82, l. 39 se lit dans Celano : II, p. III, nº 66 comme l'a fait remarquer l'éditeur. — Une fois (p. 100) Salimbene cite expressément S. Bonaventure : *Leg. Maj. III.* n. 5. — La phrase a l. p. 36, l. 19 est trop vague et ressemble trop aux expressions du martyrologe romain, pour que l'on puisse la croire avec M. Holder-Egger : « *assumpta* » de S. Bonav. Lig. Mai. c. 15. nº 7 (et non 6.) — Ajoutons que le passage sur S. Antoine (p. 68, l. 25-31) est copié dans la *Legenda prima S. Antonii* cap. 17. Voir : L. de Kerval : *S. Antonii de Padua vitæ duæ quarum altera hucusque inedita.* Paris, 1904, p. 54. On ne pourra s'empêcher de voir dans *XIIIIº die* » de la *Cronica* une faute de copiste. M. Kerval a aussi la leçon : « *XIIIª die.* »

2. Dans l'édition de M. Holder-Egger il va de la p. 96 à la p. 164.

Digitized by Google

Elle nous conserve une foule de renseignements sur beaucoup de Frères Mineurs dont les noms resteraient ignorés. Salimbene se glorifie de l'amitié des deux grands « Joachimites », Fr. Hugo de Digne et Jean de Parme. Assis aux pieds de Fr. Hugue à Hyères, il fut initié aux secrets de la nouvelle doctrine. Les gens venaient en foule entendre les expositions mystiques de Fr. Hugo. Avec quelle bonhomie et quelle satisfaction raconte-t-il comment ce grand Joachimite a confondu deux Frères Prêcheurs qui avaient osé attaquer son système apocalyptique [1].

Que saurions-nous, sans Salimbene, des grands prédicateurs de l'Alleluja en 1232 et 1333 [2]? Les traits conservés par lui montrent quels étaient les orateurs essentiellement populaires, qui s'adaptaient probablement un peu trop aux manières de voir des foules incultes de l'Italie du XIIIe siècle. Ceux des Frères Prêcheurs ne se trouvaient pas du reste sur un niveau plus élevé. Les vers du célèbre Jean Boncompagni [3] de Florence à l'adresse de Fr. Jean de Vicence O. Pr. et surtout les bouffonneries du Fr. Deus-te-salvet de Florence O. Min. [4] le montrent assez clairement.

Ce frère ne le cédait certainement pas au « magnus trutannus et magnus trufator » Primat de Cologne. Cependant les gens de Florence ne se scandalisaient pas pour si peu. Ils se hâtaient de l'excuser en disant : « Benedicatur ipse, quia de nostris est [5]. » Et il est curieux de lire l'exposé scolastique dont Salimbene fait suivre cette plaisanterie des Florentins [6]! A la fin de cette digression ascético-scripturaire il ajoute : Nous pourrions encore rencontrer d'autres traits de ce frère Détesalvet (Que Dieu te sauve !) mais puisque ce sont des saillies peu édifiantes, nous nous garderons de les écrire [7]. Sept lignes plus bas, Salimbene a oublié cette bonne résolution et il se met à vous servir un conte sur

1. *Cronica*, p. 226 suiv., p. 250 suiv.
2. *L. c.*, p. 70 suiv.
3. *L. c.*, p. 78.

Et Johannes iohannizat
et saltando choreizat
Modo salta, modo salta
qui cælorum petis alta ! etc.

4. *L. c.*, p. 79.
5. *L. c.*, p. 79. l. 33.
6. *L.c.*, p. 79, l. 35 jusqu'à p. 83, l. 5. Il ajouta en marge que quelques-uns prétendaient que ce calembour était de *Frater Paulus Mille-musce ex ordine Minorum.*
7. p. 83. Huius itaque fratris Detesalve multa opera novi, sicut et comitis Guidonis de quo multa alia referre consueverunt ; quæ quia magis sunt trufatoria quam edificatoria, ideo non scribuntur à nobis.

Digitized by Google

Fr. Jean de Vicence [1] ; et ce qui est pire, à remplir quatre pages de farces parfois bien peu délicates de ce fameux *Primas Coloniensis* [2].

Un autre des prédicateurs franciscains de l'Alleluja était Fr. Léon de Milan, devenu plus tard archevêque de cette ville (1244-1263). En lisant ses exploits on pense à S. Jean de Capistran [3]. — Les prédications de Fr. Gérard Maletta de Modène eurent un succès encore plus grand. Les gens de Parme allaient jusqu'à le nommer *podestà* de la ville natale de Salimbene. Voici la caractéristique que celui-ci donne de ce frère, auquel il devait son admission dans l'Ordre : *(Fr. Girardus) curialis homo fuit valde, liberalis et largus, religiosus et honestus et valde morigeratus, temperatus in verbis et in omnibus operibus suis. Parvæ litteraturæ fuit, magnus concionator, optimus et gratiosus prædicator. Totum mundum circuire volebat* [4]. Salimbene se contenta de parcourir l'Italie et la France !

1. *Cronica*, p. 83. Les Florentins ayant entendu que Fr. de Vicence allait venir dans leur ville, s'écrièrent : « Pro Deo ! Non veniat huc. Audivimus enim, quod mortuos suscitat, et tot sumus quod civitas nostra capere nos non potest. » Et valde bene sonant verba Florentinorum in ydiomate suo.

2. *L. c.*, pp. 83-87 (folio 242, a. b. c. et d ». Voici une strophe caractéristique des poèmes de ce chanoine épicurien (p. 86) :

Meum est propositum — *in taberna mori*
Ut sint vina proxima — *morientis ori*
Tunc occurrent citius — *angelorum chori*
Sit Deus propitius — *mihi potatori !*

3. *L. c.*, p. 74.

4. *L. c.*, p. 75. Voir p. 76 seq. un trait bien simple de Fr. Gérard, mais qui fit croire aux gens du peuple, que ce prédicateur, qui savait exactement ce que prêchaient les autres, était doué d'illuminations d'en haut. Or, ces prédicateurs de l'*Alleluja* avaient l'habitude de conférer ensemble et d'assigner à chacun la matière qu'il devait traiter ! C'est là l'explication de la science soi-disant infuse de ce Fr. Gérard. — Voir aussi ce que Salimbene dit de Fr. Gérard de San-Doninno (p. 236), de Fr. Barthélemy l'Anglais (p. 94), de Fr. Etienne l'Anglais (p. 296), de Fr. Gérard de Prato (p. 210), de Fr. Bonaventure Fidanza de Bagnorea (p. 310 ss.), de Frère Bonaventure de Forli (p. 161), de Fr. Bonaventure d'Iseo, de Fr. Pérégrin de Bologne, tous des frères-mineurs, et d'autres du même Ordre. Quant à Fr. Pérégrin (p. 309, note 8, p. 339), il n'est heureusement plus exact de dire, que sa chronique est complètement perdue *(periit)*, car M. A. G. Little en a retrouvé dans un ms. anglais, un résumé, qu'il a publié dans le : *Bullettino critico di cose francescane de Luigi Suttina*, Firenze, 1905, avril 1905, pp. 45-47. — Ajoutons encore en passant : que le passage *nec terrenæ*, etc. (p. 302, l. 14 et 15) se trouve aussi dans le répons de la VIIIe leçon du IIIe nocturne du *De Commune unius martyris*. (Bréviaire romain ou romano-franciscain.) — P. 169, l. 14-15, Salimbene fait une allusion à une autre oraison : *pro defunctis* du même bréviaire (voir ibi : *Vesperæ pro Defunctis : oratio III^a post Vesperas.*) — La strophe : *Hic est David patriarcha* (p. 116), que Salimbene prend la liberté d'appliquer à ce roi d'Israël, se rapporte en réalité à S. François : C'est en son honneur qu'elle a été composée. C'est la strophe 9e de la prose : *Eructetur dulce melos*, éditée dans les : *Cantus varii in usu apud*

Digitized by Google

Il n'est nullement prévenu contre les Frères Prêcheurs, bien qu'il ne loue pas tout chez eux. A la vérité, en s'appuyant sur un passage du commentaire du prophète Jérémie, faussement attribué à Joachim de Flore, il explique pourquoi S. Pierre, montant au temple avec S. Jean, aurait dit : *Argentum et aurum non est mihi*, et non pas : *non est nobis*. Une des raisons de l'emploi de ce pronom personnel aurait été que S. Pierre représentait l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui s'attribue tout ce qui est à sa louange [1] ! Mais la rivalité entre les deux Ordres explique de telles remarques en somme très naturelles et peu méchantes [2].

Personne n'a jamais songé à mettre en doute la franchise de notre chroniqueur. Il parle de *leves lectores* de son Ordre [3], et même il croit nécessaire une réforme du bréviaire [4], il dit naïvement que les riches du siècle devaient léguer plus de biens aux communautés religieuses [5], il va jusqu'à avouer qu'il gardait une

nostrates ab origine ordinis, [Fratr. Minorum], *aliaque carmina in decursu sæculorum pie usu parta*. Romæ, Tornaci, Parisiis, 1902. (1 vol. in-8° XXXIV et 377 pp.), p. 243. La seule variante est : *novus*, le premier mot, Salimbene y a mis : *Hic est*, changement opéré sans doute, pour mieux adapter ce vers. Cf. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, p. 331, qui ne cite qu'un ms. de Paris.

1. *Cronica*, p. 20. *Ideo... dixit... non est mihi, vel quia magis expropriatus, vel quia prefigurabat ordinem illum*, [Præd.] *qui omnia quæ ad laudem pertinent, vult sibi ascribere*. — Le *magis* ne nous semble pas bien cadrer avec le sens, ne faudrait-il pas lire à sa place : *minus* ?

2. *L. c.*, p. 252 seq. : *Isti boni homines* (F. F. Præd.) *semper de scientia gloriantur et dicunt, quod in ordine eorum fons sapientiæ invenitur, cum Ecclesiasticus dicat : Fons sapientiæ verbum Dei in excelsis* (I. 5). *Dicunt etiam, quod transierunt per homines idiotas, quando transeunt per loca fratrum minorum, in quibus eis caritative et sedule ministratur. Sed per Dei gratiam modo non poterunt dicere, quod per homines idiotes transierint.*

P. 185. Dans le passage assez court sur Fr. Hugues de St-Cher, que Salimbene a copié dans l'ouvrage de Milioli, il omet avec intention quelques tournures de Milioli à la louange de ce dominicain, et après avoir dit que Fr. Hugo, *Concordantiarum in Bibliotheca primus auctor fuit*, Salimbene ajoute de son propre chef : *Sed processu temporis factæ sunt concordantiæ meliores.*

3. *L. c.*, p. 146. *Sic in ordine meo, qui est ordo beati Francisci et fratrum minorum, vidi aliquos lectores optime litteratos et magnæ sanctitatis et tamen aliquam merditatem habent per quam leves personæ iudicantur ab aliis ; libenter enim ludunt cum murilego vel cum catulo vel cum avicula aliqua, sed non sicut B. Franciscus cum fasiano et cicada ludebat et delectabatur in Domino.*

4. *L.c.*, p. 31. Voir ce passage très réalistique : Les 18 psaumes de matines le dimanche durent trop longtemps, dit-il : *et ita estivo tempore, quando pulices molestant et noctes sunt breves et calor intensus, et hiemali, nonnisi tædium provocat. Sunt adhuc multa in ecclesiastico officio, quæ possent mutari in melius, et dignum esset, quia plena sunt ruditatibus, quamvis non cognoscantur ab omnibus.*

5. *L. c.*, p. 22. *Nam tantum relinquunt in testamento rudes sæculares, qui non habent scientiam discernendi, uni mulierculæ in heremitorio commoranti quam uni collegio, in quos sunt XXX sacerdotes, qui quasi quotidie pro vivis et mortuis celebrant.*

Digitized by Google

secrète rancune contre sa propre mère, qui, à l'occasion d'un tremblement de terre, avait pensé à sauver d'abord ses deux petites sœurs tandis qu'elle laissait le bambin Ognibene crier et se débattre dans son berceau [1] !

Les lecteurs français de Salimbene trouveront un intérêt particulier à parcourir les passages traitant de ses voyages en France [2]. Dès son arrivée dans ce pays il eut une audience privée du pape Innocent IV, et se mit à raconter à Sa Sainteté les nouvelles les plus récentes d'Italie et surtout de Parme [3]. Au couvent de Villefranche il rencontra son confrère Jean de Piano-di-Carpine, qui était de retour de Tartarie, et qui avait voyagé infiniment plus que lui. Salimbene avait naturellement envie de copier le livre merveilleux de Fr. Jean, mais n'ayant pas le temps, il n'en retint que deux lettres [4]. Notre *frater minor gyrovagus* visita beaucoup de couvents franciscains en France. Mes confrères français, dit-il, m'aimaient et voulurent partout me retenir parce que j'étais un homme pacifique, gai et amusant, et parce que j'avais l'habitude de louer ce qu'ils faisaient [5].

Le custode de Sens, où Salimbene séjourna avec le plus de plaisir, était alors Fr. Henri de Pise, grand poète et grand musicien, un des rares frères, dit Salimbene, qui soient bien vus de leurs confrères et des séculiers [6]. Il loue longuement ce Fr. Henri: c'était un bel homme, sachant écrire, enluminer, composer des mélodies en plain-chant et en musique ; il avait une voix si forte et si sonore qu'il remplissait tout le chœur [7]. Salimbene

1. *Cronica*, p. 34. *Solita erat mater mea michi referre, quod tempore istius magni terræmotus* [vers la fin de 1222 (1223)] *jacebam in cunabulis, et ipsa accepit duas sorores meas sub qualibet ascella unam — erant enim parvulæ, et me in cuno dimisso (!), cucurrit ad domum patris et matris et fratrum suorum.* Elle craignit qu'à chaque moment la tour du baptistère qui était à côté de la maison, ne tombât sur celle-ci (et n'écrasât le pauvre petit Ognibene !) *Et ex hoc non ita clare (sic!) diligebam eam, quia plus debebat curare de me masculo quam de filiabus* (!). Mais la mère s'excusait en disant, que ses deux filles : *aptiores erant sibi ad portandum, cum essent grandiusculæ* (!?).

2. *L.c.*, p. 188. Il fut envoyé en France à cause du siège de Parme par l'empereur Frédéric.

3. *L. c. Cumque familiariter in camera sua cum eo fuissem locutus solus cum solo, inter multa quæ ad invicem diximus, absolvit me ipse ab omnibus peccatis meis. Insuper et officium prædicationis mihi imposuit.* Cf. p. 206. Lyon n'appartenait alors cependant pas politiquement à la France.

4. *L. c.*, p. 207.

5. *L. c.*, p. 212. *Fratres (O. Min.) Gallici libenter ubique tenebant me, eo quod essem pacificus et alacer iuvenis, et quia commendabam facta eorum !*

6. *L.c.*, p. 181. « *Cum omnibus bene conversari sciebat condescendendo et conformando se moribus singulorum, fratrum suorum gratiam habens et sæcularium, quod paucorum est.* »

7. *L. c.*, p. 182... « *Habebat vocem grossam et sonoram ita ut totum repleret chorum* ». *Il*

Digitized by Google

énumère ensuite plusieurs chansons et proses dont la musique et les paroles étaient de Fr. Henri de Pise. Malheureusement Salimbene, qui a inséré dans sa chronique une foule de chants burlesques, n'a pas pris la peine de copier une seule des compositions pieuses de son confrère. Une de ses proses débutait avec entrain:

Christe Deus,
Christe meus,
Christe rex et Domine.

Fr. Henri l'avait composé, ayant un jour entendu une domestique chanter à haute voix dans la cathédrale de Pise.

E s' tu non cure de me,
e non curaro de te [1] ?

Cette fille avait prié sans être exaucée et ne voulait alors plus prier du tout.

Bien qu'italien enragé, Salimbene loue les vins de France, au moins les vins blancs [2]. Et il ajoute que les Français disent pour plaisanter, qu'un bon vin doit avoir trois *b* et sept *f*, comme l'exprime un bon mot :

El vin bons e bels e blance,
Forte e fer e fin e franble
Fredo e fras et formijant [3].

Le narrateur s'indigne pourtant en voyant combien les Français et les Anglais avalaient de vin [4]. Il va jusqu'à prétendre que c'est pour cela, que les Français ont les yeux chassieux et tachetés de rouge [5]. Mais les Anglais seraient encore plus forts quand il s'agit de vider les verres d'un trait [6].

savait aussi chanter en fausset. « *Quillam vero habebat subtilem, altissimam et acutam, dulcem, suavem et delectabilem supra modum.* » — L'incident sur Fr. Lucas Apulus O. M. et grand prédicateur, est typique pour la manière d'écrire de Fra Salimbene.

1. *Cronica.*

2. Plusieurs passages à la p. 218.

3. *L. c.*, p. 219. — M. Holder-Egger renvoie le lecteur (pour ce vers) à F. Novati, dans le *Giornale della letteratura italiana* II (1883), p. 344-349.

4. *L. c.*, p. 220. « *Ad litteram Gallici et Anglici student calicibus epotandis.* »

5. *L. c.* « *Ideo Gallici habent suffusionem oculorum, quia ex nimia potatione vini oculos reversatos (!) et rubeos et lipposos et cerpijosos habent. Et summo mane, postquam a vino emerserint, cum talibus oculis vadunt ad sacerdotem qui celebravit et rogant ut stillet aquam lotionis manuum in oculis eorum. Quibus dicebat frater Bartholomæus de Parma (O. M.) apud Provinum, ut pluries audivi :* Alé [Allez] ke malonte ve don Dé ! Metti de l'aighe [eau] in le vins et non in lis ocli [yeux]. *Quod est dicere: Eatis ! Quod malum tribuat vobis Deus ! Ponatis aquam in vino, quando debetis bibere et non in oculis !* »

6. *L. c.* « *Anglici certe talibus delectantur et student calicibus epotandis.* (Cf. Prov.

Digitized by Google

L'impression faite sur notre chroniqueur italien par S. Louis, fut des meilleures. Salimbene est enchanté du roi très humble et très pieux auprès duquel il a eu le bonheur de passer quelques moments. S. Louis daigna assister au chapitre provincial de la province franciscaine, dite de France. Ce chapitre eut lieu à Sens au mois de juin 1248 sous la présidence du ministre général Jean de Parme. Eudes Rigauld, O. Min., ancien maître *cathedraticus*, de l'université de Paris, et alors archevêque de Rouen, ainsi que le cardinal Oddo rehaussaient aussi par leur présence l'éclat de ces assises solennelles de la province *de Francia* [1]. Salimbene a tout décrit avec beaucoup de détails. Il reproduit aussi le discours du ministre général, son compatriote, Fr. Jean de Parme [2]. Peut-être est-ce le seul discours que Salimbene ait réussi à donner à peu près dans ses grandes lignes, tel qu'il a pu être en réalité. Car il s'est laissé partout trop emporter par sa tendance à entremêler les textes de la Bible [3]. L'impression remportée de cette solennité a été durable et en écrivant vers 1284 sa chronique, Salimbene se rappelait encore tous les détails du menu de ce jour [4].

Son œuvre sera encore toujours d'une grande utilité pour l'histoire des nombreuses fraternités qui se formaient alors chaque année presque, à côté de l'Ordre franciscain, dont elles empruntaient quelque pièce de leur habit religieux. Il s'appesantit surtout sur les Apostoliques, ces « *ribaldi et deceptores ... quibus vaccas et porcos custodire magis incumberet* [5], que de prêcher et de parcourir l'Italie pour se faire vénérer.

23, 31). — Salimbene a une excuse pour les Anglais, p. 221. *Parcendum tamen est Anglicis si libenter bibunt bonum vinum, quando possunt, quia parum habent de vino in patria sua. Minus parcendum est Gallicis, quia plus abundant: nisi forte dicatur:* Durum est assueta relinquere. » Inutile d'ajouter que Salimbene ne parle pas ici des franciscains, mais des Anglais et des Français en général.

1. *Cronica*, p. 221 seqq.

2. *L. c.*, p. 223.

3. Les remarques de M. Holder-Egger à ce sujet sont tout à fait justifiées.

4. Le roi de France voulut supporter les frais de cette fête : « Porro illa die rex fecit expensas et comedit cum fratribus » (p. 223). — « *Habuimus igitur illa die primo cerasas, postea panem albissimum*, vinum quoque, ut magnificentia regia dignum erat, abundans et præcipuum ponebatur (Cf. Esth. I, 7, 8). *Et iuxta morem Gallicorum erant multi qui* nolentes invitarent et *cogerent ad bibendum*. Postea habuimus fabas recentes cum lacte decoctas, pisces, et cancros, pastillos anguillarum, risum cum lacte amigdalarum et pulvere cynamomi, anguillas assatas cum optimo salsamento, turtas et juncatas et fructus necessarios habuimus abundanter atque decenter. Et omnia curialiter fuerunt apposita et sedule ministrata » (p. 224-225).

5. P. 293. Cette pensée lui revient plusieurs fois sous la plume, et il donnerait à ces faux

Digitized by Google

Quand le lecteur aura parcouru avec satisfaction ces 360 pages intéressantes, la première partie de la chronique de Salimbene, il éprouvera un vif sentiment de reconnaissance pour le savant si désintéressé, auquel nous devons cette belle édition. Certes le lecteur reconnaissant ne gémira pas alors avec Salimbene : *Benedictus Deus, qui nos de hac materia expedivit*, mais il éprouvera le désir le plus sincère de voir paraître bientôt le reste de la chronique la plus originale du moyen âge.

P. Michel BIHL,
O. F. M.

religieux des occupations encore beaucoup plus viles.— Voir sur eux: p. 255 suiv. 293 suiv. — Nous n'avons découvert, dans ce livre extrêmement bien soigné, que 3 coquilles, insignifiantes, p. 307, l. 8, volebat enim ! Le ms. n'aura guère : volebab eat nim ?) p. 199, note 9e, p. 243, l. 15, numerum.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE.

Les *Études franciscaines* ont annoncé (tom. XIV, (1905), p. 326) les publications à paraître par les soins du jeune Institut historique belge de Rome. Voici aujourd'hui, de la main de Dom Berlière, l'*Inventaire analytique des diversa Cameralia des archives vaticanes (1389-1500) au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai* (Paris, Champion, 1906, in-8° de IX-328 pp.). Les volumes qui ont servi à la composition de cet ouvrage sont les registres 1 à 53 de l'armoire 29 qui vont d'Urbain VI à Alexandre VI. Ce ne sont pas là, certes, les registres les plus importants du trésor pontifical qu'est le Vatican. Cependant en cette macédoine, il y a des épis non négligeables, à preuve ce contrat pour les travaux à exécuter à Avignon par Jean Hasemant, tapissier. en date du 20 juin 1430.

Cinquante-sept pièces sont publiées à l'appendice dans leur texte intégral. L'index est rédigé au témoignage de D. Berlière lui-même, « de façon à offrir tous les renseignements utiles pour les noms de personnes et de lieux [1]. »

2. M. l'abbé Lormeau a publié récemment une thèse de doctorat en droit consacrée à l'étude *des menses épiscopales en France.* Alençon, Herpin, 1905, in-8°. Je dois dire qu'à l'annonce de ce livre, c'est tout d'abord un sentiment d'étonnement que j'ai éprouvé. Celui que je m'honore de pouvoir compter au nombre de mes anciens maîtres est justement apprécié par ses élèves pour ses connaissances scientifiques et mathématiques. Mais je ne le savais pas taquinant, par-dessus le marché, Cujas, Dalloz et consorts.

Le livre consacré aux menses épiscopales touche à la fois à l'histoire et au droit. Il a été très apprécié puisqu'il a valu à son auteur le grade de docteur en droit avec très grand éloge, et que l'Institut catholique de Paris lui a consacré l'une de ses médailles.

Successivement notre nouveau lauréat étudie les menses épiscopales pendant la période romaine, puis au temps des mérovingiens et des carolingiens, enfin, sous la féodalité. Il montre la formation des menses, leur composition,

1. A part ce qui concerne Sixte IV (pp. 144 à 167, nos 664 à 776) une seule analyse intéresse les franciscains. C'est le n° 360 : Attestation de la visite *Ad limina* de Nicolas Maes, évêque de Sarepta, du couvent de Gand. Cf. Berlière, *Rev. bénédictine*, tom. XXI (1904), pp. 281-285 et le même : *les Évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai* (Bruges, 1905, pp. 129-133 et *Études franciscaines*, t. XII (1904), p. 308).

Digitized by Google

leur administration, leurs charges, leur différent rôle et leur abolition. Enfin viennent les menses depuis 1789, étouffées progressivement, puis étranglées sous le couperet de la loi de séparation.

On ne saurait accorder trop d'éloges à un livre si bien écrit. M. Lormeau me permettra bien tout de même d'exprimer quelques regrets. Son livre est surtout le résumé de tout ce qui a été dit au XIXe siècle sur la matière traitée par lui. Ainsi il semble ne pas avoir lu la brochure de Floerck *De origine bonorum mensæ episcopalis*, Ienae, 1724, in-8° de 64 pages. A-t-il dépouillé en outre les Procès-verbaux de l'Assemblée du clergé de France? Et en fait de sources manuscrites, les documents trouvés à l'évêché de Séez et insérés à la fin du volume n'étaient-ils pas une indication? N'était-il pas à deviner par cet indice que d'autres dépôts publics, particulièrement les Archives nationales, pouvaient posséder d'utiles documents ayant trait aux menses épiscopales? Je sais bien que l'auteur, dans son étude « historique et juridique », s'est placé surtout au point de vue du droit et de la jurisprudence. Mais encore est-il qu'il n'eût pas fallu trop abandonner l'histoire.

Je dois dire que ces réflexions qui sentent l'hypercritique n'enlèvent rien à la réelle valeur du bon travail de M. l'abbé Lormeau.

3. M. Paul Viollet, membre de l'Institut, professeur d'histoire du droit civil et du droit canonique à l'école des Chartes, bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris, nous adresse la troisième édition de son Précis de l'histoire du droit français, corrigée et augmentée et publiée sous ce titre: *Droit privé et sources. Histoire du droit civil français accompagnée de notions de droit canonique et d'indications bibliographiques.* (Paris, Larose, 22, rue Soufflot, 1905, in-8° de VIII-1012 pages.) Après avoir exposé les diverses sources du droit (droit gaulois, romain, canonique, germanique et français), l'éminent auteur aborde le chapitre des personnes et passe en revue : les nobles, les clercs, les moines, la femme, les esclaves et les serfs (colons, colliberts...), les hérétiques, les juifs, les aubains, les naturalisés, les lépreux ; enfin la famille avec tous les éléments qui s'y rattachent jusqu'aux tutelles et curatelles. Le livre quatrième traite des biens et des contrats.

Ce qui me frappe en cet ouvrage qui fut honoré du grand prix Gobert, c'est qu'il se présente sous la forme d'un manuel et qu'il en possède toutes les qualités. C'est lumineux, net, précis. L'auteur tout en éclairant toutes les parties de son terrain, ne nous conduit pas dans les fourrés inextricables des discussions stériles. Son livre est en même temps bien au point, et s'appuie très souvent sur des recherches personnelles. Il va sans dire que tout manuel, tout dictionnaire n'est pas exempt de défaut, et peut-être précisément là où M. V. a dû s'en fier aux travaux d'autrui, peut-être devra-t-il changer un jour d'opinion. Je ne me permettrai pas d'en faire un grief à mon cher Maître. Mais je lui demanderai pourtant, pourquoi dans sa bibliographie générale de la page VIII il a oublié l'œuvre de M. C. Gavet.

4. L'excellente publication qui paraît à Philadelphia *The American catho-*

Digitized by Google

lic Quarterly review édite en son fascicule d'octobre 1905, du Révérend E. P. Graham, une jolie étude sur le miracle de saint Janvier (p. 759-791). Les appréciations sur ce miracle, sur les conditions de son observation sont des plus contradictoires. « Cette cérémonie se fait avec tant de précaution et on tient le peuple si écarté qu'à peine peut-on rien voir, » dit Malte Brun dans son *Voyage en France*... tom. III, let. 92. — J'étais à côté même du prêtre qui tenait le reliquaire, témoigne en 1768 Lalande dans son *Voyage d'un Français en 1768*, et Valéry dans son *Voyage hist. et litt.*, tom. III, p. 322, assure que « de grandes Anglaises blondes avançaient jusque sur l'autel et se penchaient curieusement afin d'examiner avec leurs lorgnons. » Chacun connaît la charge du père Dumas sur le même sujet, dans son *Corricolo* (Paris, 1865, tom I, p. 226.)

Plus sérieux est le travail du P. Graham. Il étudie le saint, le culte à lui rendu, et le miracle du sang. Il conclut à la réalité du fait de la liquéfaction, et à l'impossibilité d'une supercherie de la part du clergé napolitain. Ces pages ont été écrites après une enquête personnelle de l'auteur à Naples même. Elles méritent donc de fixer l'attention.

5. C'est un long et très intéressant chapitre de l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne que traite M. J. Brochet, docteur ès-lettres dans son *Saint Jérôme et ses ennemis*, avec ce sous-titre: *Étude sur la querelle de saint Jérôme avec Rufin d'Aquilée et sur l'ensemble de son œuvre polémique.* Paris, Fontemoing, 1906, in-8° de XVI-494 pages. La période embrassée par lui s'étend depuis l'année 382 jusqu'à celle de 419 ; elle comprend en conséquence le séjour à Rome auprès du pape Damase, la lutte contre Jovinien à propos de la doctrine ascétique de l'Église et surtout la querelle origéniste avec Rufin, enfin la mort de S. Jérôme que M. Brochet place en 419 avec les Bollandistes, contrairement à Krauss, qui suit la chronique de Prosper. L'idée générale qui se dégage de la lecture de ce livre, c'est, à mon avis, que le rude et fougueux Dalmate possède une figure et une âme plus sympathique qu'on ne le pense vulgairement. Et très volontiers nous concéderons à M. Brochet que le prince des exégètes possédait un cœur d'or, une grande tendresse de sentiments, une fidélité éprouvée dans ses amitiés. Mais il manquait pourtant quelque chose à S. Jérôme. Faut-il appeler cette qualité absente : pondération, mesure, douceur... ? Je ne sais. Il faut bien dire en tout cas que la vivacité, ou, si vous préférez, l'énergie de la nature explique ou justifie ou excuse la pétulance des écrits de Rome et l'âpreté de la lutte à propos de l'origénisme.

Le volume de M. Brochet est fort bien écrit : c'est un régal littéraire en même temps qu'une belle page de patrologie.

6. En deux chapitres le même M. J. Brochet étudie *la Correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice Sévère* (Paris. Fontemoing, 1906, in-8° de 111 pages). Dans le premier il rétablit la chronologie des treize lettres de l'évêque à Sévère ; et dans le second il analyse l'amitié des deux écrivains. Le tout est compris entre les années 394 et 409. M. Brochet a fine-

Digitized by Google

ment étudié les documents qu'il présente ; le rapprochement des *epistulae* avec le *Natalicia* est fructueux; l'exposition des sentiments d'estime et d'affection des deux correspondants est parfaitement conduite. Cette brochure possède un intérêt particulier en ce qu'elle montre la transformation que pouvait opérer dans des âmes païennes le christianisme à la veille de l'invasion des barbares.

7. Si j'en juge par le ton de son livre et par l'étendue de ses projets, M. L. de Beauriez doit être très jeune, ou du moins voit-il s'ouvrir devant lui bien longue la route de l'avenir. Son volume a pour titre *Robert le Fort et les origines de la race capétienne* (Paris, Perrin, 1906, in-16 de 162 pages). Et ce n'est là qu'une introduction à l'histoire des Saints de la maison de France ! Sont en préparation une petite douzaine de biographies dont celles de la B^se^ Ysabelle de France, des deux saints Louis, l'évêque et le roi, et de la B^se^ Jeanne de France. A chercher bien, je crois que M. de B. pourrait encore allonger sa liste.

La présente introduction a toutes les allures du panégyrique et le narrateur s'éprend surtout des beautés de son sujet. On éprouve, à le lire, la tentation de tomber dans l'excès contraire et de ne songer plus qu'aux mauvais rois fournis par la maison de France.

8. La collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire que publie l'intelligent éditeur, Alphonse Picard, vient de s'enrichir d'un très intéressant et très utile volume intitulé *Les Annales de Flodoard publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes*, par Ph. Lauer, 1906, in-8° de LXVIII-307 pp. avec deux pages de fac-simile.

Flodoard, chanoine de Reims, né vers 893 ou 894, était bien placé, en plein cœur de la *Francia*, pour conter les événements du Xe siècle, et sans lui, nous ne saurions pas grand'chose de cette époque, comme sans lui nous n'aurions peut-être pas eu Richer. Son texte cependant fut peu connu au moyen âge. Il ne vit le jour qu'en 1588 dans les *Annalium et historiæ Francorum scriptores coetanei XII*, de Pierre Pithou, pages 147-286.

La nouvelle édition de M. Lauer est digne de tout éloge. Elle pousse la perfection jusqu'au scrupule. Elle prend pour base le ms. H. 151 de la bibliothèque de Montpellier qui avait déjà servi à Pertz en 1839 pour le tome III des *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores*, pp. 368-408. Mais elle a l'avantage de se servir en outre de mss. importants jusque-là non connus, particulièrement du ms. 633^a^ du fonds la Reine Christine de Suède au Vatican et du ms. 130 de la bibliothèque d'Avranches.

Un véritable luxe de notes concernant soit la critique du texte, soit l'étude des événements racontés, prouve que M. Lauer n'a rien épargné pour faciliter la tâche de l'historien et du philologue. C'est à ce livre que devra recourir celui qui voudra se faire une idée exacte du nord de la France à cette époque, au point de vue civil, militaire et religieux.

Différents appendices contiennent l'obit de Charles de Chauve (7 octobre

Digitized by Google

877), les visions de la vierge Flothilde, un fragment du *De Christi triumphis apud Italiam*, lib. XII, utile pour la chronologie des Papes et des extraits copieux de l'*historia Ecclesiæ Remensis* de même Flodoard. Une table alphabétique et analytique termine le volume. Elle constitue un véritable *argumentum* des annales, elle en montre tout le prix. Elle dévoile les richesses des chroniqueurs sur l'archevêque de Reims Artaud, le roi Charles le Simple, Eudes, l'ennemi du duc Rollon, le roi Louis IV d'Outremer et sa femme Gerberge, Henri l'Oiseleur, les Herbert de Vermandois, Hugues, le fils du roi Robert, le roi Louis IV, les Othon de Germanie, Raoul roi de France, Robert Ier, Thibaud comte de Blois, sur les villes de Laon, Reims et Soissons sur les Lorrains et les intrépides et valeureux Normands.

9. L'éminent A. G. Little a publié *Initia Operum Latinorum quæ sæculis XIII, XIV, XV, attribuuntur secundum ordinem alphabetici disposita* (Manchester, University Press. 1904, in-8° de XIII-275 pp.). Cet ouvrage, non écrit dans le dessein d'être publié, est formé de notes recueillies en vue d'un volume futur sur les mss. franciscains. Il y a là environ 6.000 *incipits*. Le but du savant professeur de paléographie est de permettre plus facilement l'identification des œuvres anonymes du moyen âge. Nous sommes tout heureux de le louer dans cette courageuse et ingrate entreprise, d'autant que beaucoup des textes qu'il mentionne intéressent extrêmement l'histoire franciscaine. Les pages sont imprimées seulement au recto ; elles sont blanches au verso. Cette disposition permet l'addition de corrections manuscrites. (B. Nat. Paris, 8° Z. 16624.)

10. Je crois bien que c'est déjà à une époque reculée — en 1889 — que parut *The Swedisch revolution under Gustavus Wasa*, de P. B. Watson, à Boston [1]. Le livre de M. Jules Martin, ancien professeur d'histoire ecclésiastique du séminaire Saint-Sulpice, reprend à peu près le même sujet sous ce titre : *Gustave Vasa et la réforme en Suède* (Paris, Fontemoing, 1906, in-8° de XXX-512-IV pages). L'auteur qualifie son travail d'essai historique. C'est un peu plus qu'un essai et c'est certainement un service rendu aux lettres françaises que cet ouvrage sur un sujet où l'histoire n'offre que des documents latins ou suédois. Jusqu'à cette heure, les pays scandinaves ne nous ont guère attiré. C'est à peine si l'on cite deux noms français (Geffroy et Beauvois), parmi ceux qui ont étudié ces contrées. Les pages de M. Martin viennent donc combler une lacune, et très noblement. Le style est peut-être un peu sec, lapidaire si vous préférez; mais au fait cette sobriété, cette sécheresse, trouvent facilement à s'excuser.

L'auteur débute à l'époque de l'union de Calmar (1397) et de Marguerite la Grande. Son fils Eric, hélas! n'avait pas les mêmes habiletés politiques. L'alliance sous un même sceptre du Danemark, de la Suède et de la Norvège fut

1. En fait de livres français récents qui traitent de l'histoire de la Suède, on ne trouve guère que le mémoire du baron Hoggner... 1700 à 1767, publié par Pouy (Amiens, 1890) et *Les relations de la France et de la Suède*, par Strindberg. Paris, 1891.

Digitized by Google

surtout un vain mot et dès le règne de Kristiern II, la Suède avait ressaisi son indépendance. Le massacre de Stockolm (1520) mettant le comble à de précédentes injustices, amena la chute de ce roi et Gustave Vasa, danophobe enragé, eut la partie belle pour faire triompher, aidé des Dalécarliens, le parti national. Ce fut la politique, et non d'autres raisons qui entraînèrent le nouveau monarque dans le mouvement de l'hérésie luthérienne. Il était en effet un homme d'action beaucoup plus qu'un intellectuel, et à ses yeux la religion ne devait former qu'un département des affaires de son royaume. Il en coûta à la Suède des troubles, du sang et la perte de la foi catholique consacrée par le Recès de Vesterås. Au milieu de ces tristes événements s'agitent les figures protestantes des humanistes Olaus Petri et de Laurent André, les premiers traducteurs de la Bible en langue indigène, celles des défenseurs de la vérité catholique, le Carme Paul Élisae et l'évêque Brask, les unes et les autres effacées par celle du roi leur maître qui brise tout impitoyablement sous son talon. Gustave Vasa en aurait été bien puni s'il avait su travailler dans le beau pays de sainte Brigitte, pour des successeurs semblables au tragique Erik XIV[1] !

11. Tandis que l'œuvre de M. J. Martin nous montre comment le catholicisme s'évanouit en un pays, l'ouvrage de M. Louis Serbat nous rend les spectateurs d'une scène tout opposée : il nous montre comment la religion s'organise pour subvenir aux frais de son existence. Son volume forme le 154e fascicule de la bibliothèque de l'École des hautes études publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique (section des sciences historiques et philologiques) ; il est intitulé : *Les assemblées du Clergé de France. Origines, organisation, développement (1561-1615)*. (Paris, Champion, 1906, in-8° de 410 p.) Avec beaucoup de critique, l'auteur, dont la tâche a été un peu facilitée par un ms. de Baluze, montre l'origine pécuniaire de ces assemblées. Ce fut la nécessité d'offrir au roi un don charitatif, un don gratuit comme on dira plus tard, qui nécessita ces assemblées. Et c'est un fait instructif et curieux que de voir ensemble le Pape, le roi de France et l'ordre du Clergé débattre ces différentes questions qui en fin de compte se résolvent toujours par un nouvel et important appel aux finances ecclésiastiques.

M. Serbat nous indique les diverses fonctions des syndics, des agents généraux du clergé, des bureaux diocésains. Il nous expose à la perfection comment dès le principe ces assemblées, réunies dans un intérêt temporel, désirèrent s'occuper des questions religieuses, et c'est avec plaisir que l'on voit à cette époque le clergé réellement à la hauteur de sa tâche, ne reculant pas devant les responsabilités qui s'imposent à lui et cherchant avec le plus grand zèle la solution des difficultés de son moment. Dès la réunion de Melun (1579) c'est l'avis général du clergé de tenir des conciles et de réclamer l'élection des évêques.

1. Plusieurs fautes d'impression déparent le livre de M. M. La pièce VI de l'appendice notamment, est très maltraitée.

Digitized by Google

Je ne sais trop ce qu'il faut le plus admirer dans ces assemblées : l'inlassable harcèlement du pouvoir royal pour arracher de l'argent à l'église ou les persévérants efforts des prélats pour développer chez leurs ouailles le catholicisme et la foi. Mais l'un et l'autre événement est bon à étudier et plus d'une fois le lecteur se surprendra à établir des comparaisons avec l'époque actuelle.

Le seul regret qu'inspire le beau livre très documenté de M. Serbat, c'est que l'auteur n'ait pas poursuivi son travail jusqu'au XVIIIe siècle inclusivement. Il y a bien pour y suppléer un peu les excellents articles de M. J. Bourlon parus en 1905, si j'ai bonne mémoire, à la *Revue du Clergé Français ;* mais ce dernier paraît, à la différence de M. Serbat, ne s'être inspiré que des sources imprimées.

12. L'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, vient de réunir en volume la quatrième série de ses *Andegaviana*. Paris, Picard, 1906. In-8° de 511 p. Je crois bien avoir déjà signalé les premiers numéros de cette collection (*Ét. Franc.* août 1904 et juin 1905). On trouvera dans ce nouveau livre la même abondance de détails curieux et fort mélangés. La majorité des articles concerne l'histoire du XVIIe au XIXe siècle. Les documents publiés proviennent des sources les plus diverses qui ne sont pas toujours accessibles au grand public. Et le lecteur aurait aimé qu'on les indiquât toujours avec une scrupuleuse fidélité. C'est le cas par exemple pour les mémoires du trésorier de l'armée de Stofflet, le curé Delacroix : d'où sort ce texte ?

Ce 4e volume, comme toute la collection à laquelle il appartient, rendra de très utiles services aux historiens. Quelques passages intéressent les Fr. Mineurs. Ils ont été signalés — ou le seront — dans notre bulletin franciscain au fur et à mesure de leur apparition dans la savante revue documentaire l'*Anjou historique*.

Le tome V de la même série des *Andegaviana* vient de paraître (1906, in-8° de 499 p.) continuant la tradition de ses devanciers. P. 255. Les Calvairiennes d'Angers — P. 288. Les Sœurs de St-François de Cholet. Cf. Créton, *Notice historique sur la maison des Récollets de Doué la Fontaine*. Angers, 1898.

13. Dans les *Annales de l'académie royale d'Archéologie de Belgique*, tome LVII (1905), p. 343 et suivantes, M. l'abbé Laenen a publié une très intéressante étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus particulièrement dans le Brabant, de 1783 à 1794. Le sujet était connu mais jusqu'ici mal traité. L'auteur a repris la tâche par la base et c'est, appuyé sur les documents de première main, sur les pièces des Archives générales de Belgique, sur celles de l'archevêché de Malines, que M. Laenen s'est mis à la reconstitution de cette page de l'histoire ecclésiastique.

Dès le 13 mai 1771, la pieuse Marie-Térèse avait défendu aux monastères des Pays-Bas de recevoir argent ou valeurs pour la réception des novices. C'était bien là l'esprit du concile de Trente. Mais tout autres étaient les préoccu-

Digitized by Google

pations de l'impératrice. Le 18 avril 1772 un second édit prohibe l'admission des novices avant vingt-cinq ans. L'épiscopat intervient, mais inutilement et en 1778 le Cardinal de Frankenberg constate les pertes dans les rangs des religieux : « Les Récollets, dit-il, entre autres, ont perdu deux cents (sujets) environ et n'en ont reçu que cent et vingt. Les Capucins en ont perdu cent vingt-cinq et n'en ont reçu que cinquante-quatre. »

L'âme de cette persécution était le comte de Kaunitz, esprit philosophique et sectaire, chancelier d'État peu scrupuleux.

Le 29 novembre 1780 mourut Marie-Térèse. Dès le 28 novembre 1781 son successeur Joseph II, l'empereur sacristain, publiait son édit sur « l'indépendance des Ordres religieux aux Pays-Bas de toute autorité étrangère. » Ce décret supprimait toute relation avec Rome et constituait un acheminement vers l'Église nationale. Chaque Ordre, bon gré mal gré, dut se nommer un supérieur indigène, et ces élections furent approuvées par le cardinal de Franckenberg : *Vidimus acta hæc*, dit-il, *et requisiti ut ea auctoritate ordinaria nostra confirmare vellemus, id in quantum possumus non renuimus.* La formule est à méditer.

Cependant l'empereur en Allemagne supprimait des couvents sous prétexte qu'ils ne s'occupaient ni de l'instruction de la jeunesse, ni du soin des malades et qu'ils n'étaient par là-même utiles ni à l'Église ni à l'État. Les évêques des Pays-Bas crurent que là était l'indication du salut pour eux et pressèrent leurs maisons religieuses de s'occuper de l'éducation des enfants. L'évêque d'Anvers poussa dans cette voie notamment les Capucines, les Annonciades, les Tertiaires de Saint-François, et ce fut pour elles un moyen de surnager à la tempête. Quelques maisons toutefois sollicitent leur propre suppression comme les Récollectines de Poperinghe.

On s'est plu souvent, expose l'abbé Laenen (p. 365), à représenter la suppression des couvents comme une mesure de défense économique contre l'absorption de la propriété privée par les gens de mainmorte. Or rien n'est plus faux. On n'y pensait même pas à la cour impériale. Et plus d'une fois on fut même arrêté par la pensée que les revenus des couvents ne suffiraient pas à assurer la pension des religieux supprimés.

Le 17 mars 1783 paraissait le décret d'inventaire. Il réglait du même coup la formation aux Pays-Bas d'une Caisse de Religion « dans laquelle on verserait généralement les revenus de tous les couvents qui seront supprimés pour être employés au paiement des pensions. » Les conseils de justice, les États de Brabant se firent tirer sur l'oreille pour publier une telle ordonnance. Mais il leur fallut en passer par là, comme par toutes les exécutions de monastères décrétées à la suite en 1783 et 1784.

C'est un spectacle attristant de voir à cette époque, les Ordres religieux pratiquement lâchés par le nonce, par l'épiscopat, finalement par le pouvoir civil. La volonté de l'empereur était inflexible. Joseph II cependant avait encore du scrupule. Il ne voulait pas que les biens d'Église allassent à

Digitized by Google

d'autres qu'à l'Église, et plus d'une fois la paroisse s'installa dans le couvent supprimé. Après la révolution brabançonne, les idées auront changé, et en 1793 le même cardinal Franckenberg ne croira plus pouvoir déclarer légitime la retention des biens aliénés par la suppression.

Mais les agissements autoritaires de l'Autriche finirent par soulever la vaillante population des Pays-Bas. Les religieux, les religieuses étaient généralement restés fidèles à leur vocation. Ils songèrent, dès lors, à se reconstituer. Et les premières approuvées par le nouveau souverain Léopold II furent les Carmélites et les Pauvres Claires de Bruxelles. Il leur fallut tout d'abord, cependant, renoncer à la propriété des biens aliénés par la Caisse de Religion. Hélas ! en juin 1794, c'était un autre ennemi qui faisait irruption ; et à l'Autrichien succédait le Français : ce fut cette fois la suppression complète des couvents.

Tel est, en résumé, le récit de M. l'abbé Laenen. Je ne puis mieux terminer qu'en citant sa propre conclusion : « Ce qui ressort de cette étude, c'est d'abord la volonté tenace, ou pour mieux dire l'obstination avec laquelle l'empereur réalise ses vues contre le vœu des populations et malgré les représentations des évêques, des États et même de ses propres conseillers ; c'est encore la modération avec laquelle ceux qui furent chargés de diriger les opérations de la suppression, s'acquittèrent de leur tâche, ainsi que la scrupuleuse honnêteté qu'ils mirent dans leur gestion financière et la bienveillante sympathie qu'à de rares exceptions près, ils ne cessèrent de témoigner aux victimes du despotisme impérial ; c'est enfin, encore à cette époque, la force du principe monarchique qui fit accepter par l'autorité ecclésiastique, sinon sans larmes, du moins sans opposition, ces mesures antireligieuses. »

L'auteur (id. p. 419-464) a ajouté d'utiles annexes à son travail fort intéressant.

Fr. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

MÉLANGES.

ROGER BACON.

Plusieurs savants de marque se sont occupés à éditer les œuvres du célèbre Frère Mineur anglais : Roger Bacon ; nommons en passant Brewer [1], Bridges [2], Nolan et Hirsch [3]. Malgré leur efforts réunis, nous sommes loin de posséder une édition complète des ouvrages du *Doctor mirabilis* [4]. Il n'est pas difficile de découvrir, dans nos grandes bibliothèques des écrits encore inédits de Fr. Roger. Et pourtant on le sait assez bien, les ouvrages de ce génie universel, qu'était Fr. Roger Bacon, nous aideraient puissamment à mieux comprendre le mouvement intellectuel intense du treizième siècle.

Nous remercions donc vivement M. Robert Steele qui vient d'entreprendre la publication des *opera hactenus inedita de* Fr. Roger Bacon [5]. Le premier fascicule de sa nouvelle collection, contient un ouvrage appelé par les anciens manuscrits *Metaphysica fratris Rogeri.* Cette désignation est très vague. A

1. Fr. Rogeri Bacon opera quædam hactenus inedita vol. I. containing I. Opus Tertium. II. Opus minus. III. Compendium Philosophiæ edited by J. S. Brewer. M. A. London : 1859. 1 vol. gr. in-8° de C. et 573 pp. Ce volume (qui est resté le seul) fait partie de la grande collection anglaise : Rerum Britannicarum medii aevi. Scriptores, or Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland during the Middle Ages.

2. The Opus Majus of Roger Bacon editet with Introduction and analytical table by John H. Bridges. London : 1900. 2 vol. in-8° CLXXXVII et 404 pp. et le vol. II° (1900) 568 pp. La même année M. Bridges édita à Londres, sous le même titre un : Supplementary volume ; containing revised text of first three parts (de l'Opus Majus) ; corrections, emendations and additional notes. 1 vol. in-8° et 187 pp. C'est grâce à la libéralité de notre savant et cher confrère le T. R. P. Kilian Menz O. F. M. que nous sommes en état de pouvoir employer ces deux éditions des ouvrages du Doctor Mirabilis.

3. The greek grammar of Roger Bacon and a fragment of his hebrew grammar edited from the MSS. with introduction and notes by E. Noland and S. A. Hirsch. Cambridge : 1902. 1 vol. in-8° LXXV et 212 pp.

4. Voir sur lui : Em. Charles : Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines d'après des textes inédits. Paris et Bordeaux, 1861. — H. Siebert : Roger Bacon. (Thèse) Marburg 1861. — L. Schneider : Roger Bacon ord. min. Eine Monographie als Beitrag zur Geschichte der Philosophie des 13. Jahrhunderts. Augsbourg 1873. — K. Werner : Die Psychologie, Erkenntnis — und Wissenschaftslehre des Roger Baco. Wien (Vienne) 1879. — *Idem.* Die Kosmologie und allgemeine Naturlehre des Roger Baco. Ibidem 1879.

5. Opera hactenus inedita Rogeri Baconi. Fasc. I. Metaphysica Fratris Rogeri Ordinis Fratrum Minorum, De Viciis contractis in studio theologiæ, omnia quæ supersunt nunc primum edidit Robert Steele. London : Alexander Moring, Limited, 32 George Str. Hanover Square, W. (1905). gr. in-8°, VIII et 56 pp.

Digitized by Google

juger d'après les passages nombreux de ses autres écrits, Fr. Bacon avait composé un traité de métaphysique très étendu [1]. M. Rob. Steele n'en a découvert qu'une partie, et cette partie ne nous a pas été conservée en entier.

Le but de ce traité jusqu'ici inédit de Fr. Roger est indiqué par le titre même : *De viciis contractis in studio Theologiae !* Les philosophes païens et les autres savants qui ont vécu longtemps avant nous avaient déjà acquis des connaissances très considérables, dit Bacon, et cependant, poursuit-il, nous sommes encore enveloppés de beaucoup de ténèbres. Quelles sont les causes de notre ignorance ? se demande-t-il. Il se met à les énumérer. La première sont les contradictions incessantes des philosophes. A peine, s'accordent-ils sur une question sans importance [2]. La deuxième c'est la fausse méthode, employée pour acquérir les sciences. Car bien que nous ayons de nombreux moyens de connaissance tels que le doute, l'opinion, la foi, l'admiration, l'expérience, l'intelligence, la science, la sagesse et toutes choses semblables, cependant nous nous contentons presque toujours du doute et de l'opinion (p. 4). Les causes, énumérées par Bacon, montrent d'une manière éloquente que le célèbre frère mineur était franchement progressiste. Les philosophes de son temps, dit-il, ne savent ni faire avancer la philosophie par des idées nouvelles, ni traduire en latin les ouvrages philosophiques écrits dans d'autres langues (p. 5).

Quatrièmement, bien que la Révélation ait été achevée depuis 1250 ans (p. 6), et bien qu'elle doive apporter toujours de nouvelles lumières à la philosophie, les vérités révélées ne sont ni assez connues, ni assez bien défendues par des raisons philosophiques. Car les philosophes ont établi et prouvé beaucoup de ces vérités ; mais personne ne pense à s'en prévaloir pour défendre la révélation ! Les Saints Pères nous en avaient pourtant donné l'exemple. Il faut donc mettre à profit, pour notre foi, les opinions et l'autorité des philosophes [3].

Roger Bacon énumère ensuite, avec beaucoup de détails et de nombreuses citations, les vérités de notre foi, découvertes et établies par les philosophes. Dieu, un seul Dieu (p. 8) en trois personnes, le Messie, le Christ (p. 9), la création du monde (p. 11), les anges (p. 13), la béatitude du ciel (pp. 16). Les philosophes païens avaient prévu notre religion, qui est la plus parfaite (p. 39 suiv.). Les calculs des astronomes (ou astrologues) prouvent aussi, à l'évidence, la supériorité de la religion chrétienne sur les autres *(sectes)*.

1. Cf : Steele, *l. c.*, p. III et 53-55.

2. P. 4. *Philosophantium contradicto, quod præcipue verificatum est modernis temporibus, quoniam in uno vilissimo sophismate aut in una vanissima quæstione vix unus concordat cum alio.*

3. P. 7. *Et sancti etiam usi sunt auctoritatibus* (et non pas *auctoribus*, comme a lu M. Steele), *et sententiis philosophorum moralium in laudem et decorem et robur et confirmacionem fidei nostræ, magis quam argumentis dialecticis et sophisticis, quæ multiplicantur nimis ad utramque partem contradictionis, cum tractatur de hiis, quæ fidei sunt et morum.*

Digitized by Google

C'est ici que le traité est malheureusement tronqué [1]. Le Ms. de la Nationale de Paris, étant le seul qui soit connu jusqu'ici, nous n'avons pas la satisfaction d'apprendre les autres défauts des études théologiques du temps de Bacon. Dans ce fragment, Fr. Roger n'en a énuméré que quatre.

Chaque lecteur du « *de viciis* » de Fr. Roger admirera sa franchise. Il a toujours été franc. Et grâce à cette qualité qui perce partout dans ses écrits, ceux-ci nous diront dans d'autres endroits, les pensées que Fr. Roger aura aussi probablement exprimées dans le traité si infortunément incomplet.

Les récriminations de Fr. Roger l'*Anglais* contre les théologiens de son temps, ne manquent pas d'une certaine originalité. Ce savant universel était très versé dans les écrits des anciens philosophes. Aussi est-il prodigue de citations. Fr. Bacon avait lu les œuvres de ces philosophes avec cet œil attentif qui le guidait dans toutes ses observations. Il cite à profusion des textes d'Aristote, de Platon, de Cicéron [2], de Salluste, de Senèque, d'Avicenne, d'Alfarabius, etc. Et il importe de le remarquer, ces textes n'étaient pas des textes anciens connus de tout savant, mais des textes recueillis et étudiés par F. Roger lui-même. A la vérité quelques-uns d'entre eux sont interprétés par l'auteur d'une manière un peu large ; ceci n'étonnera personne qui connaît les habitudes littéraires de la scolastique. Toutefois les pensées exprimées au cours de la IVe partie ne sont pas si originales ; elles avaient déjà cours parmi les apologistes et les Pères des premiers siècles de l'ère chrétienne.

L'édition de la métaphysique de Fr. Bacon a été faite d'après le seul Ms. de la Bibliothèque nationale fonds latin n° 7440. Tous ceux qui se seront jamais servis d'anciens manuscrits concevront donc combien il était difficile de fournir un bon texte avec l'aide de ce Ms. unique, (Introd. p. v.) M. Steele aurait pourtant pu indiquer l'âge de ce Ms. de la Nationale. Une telle indication nous aurait appris, quoique d'une manière assez vague, ce qu'il faudra penser de l'autorité de cette copie. Car le Ms. en question est bien une copie, et, à juger d'après une foule de leçons, c'est une copie due à un scribe peu habile.

L'éditeur s'est proposé de reproduire exactement le Ms. 7440, avec toutes ses particularités d'orthographe et les formes baroques qui proviennent peut-être de l'inadvertance du copiste, ou qui ne sont que de simples fautes. On ne pourra contester, que l'éditeur ait eu le droit d'agir de la sorte. Mais d'autre part, les nombreuses bizarreries du MS. de Paris mettront souvent à l'épreuve la patience de plus d'un lecteur. Et ceux-là se demanderont : à quoi peut

1. Dans son Introduction M. Rob. Steele mentionne aussi le *Ms. Digby 190* d'Oxford comme contenant un fragment de la *metaphysica*. fol. 86 b. Ce doit être un fragment tout court.

2. En énumérant, dans l'analyse de l'ouvrage, les auteurs cités par Roger Bacon, M. Steele semble mentionner comme deux auteurs distincts : *Cicero* et *Tully (Tullius)* : P. ex. p. VII, *Cicero, Tully and others. He quotes Aristotle ; Cicero, Censorinus, Senecal Apulejus, Tully (!) Sallust and others.* Tout collégien sait que le plus grand orateur romain, celui qui tonna contre Catilina, Claudius, etc. s'appelait : *Marcus Tullius Cicero !*

Digitized by Google

servir cette fidélité de l'éditeur, quand il a entre ses mains un texte où on ne peut souvent pas même distinguer un *A* d'un *C* ! (p. V.) M. Steele aurait rendu probablement un plus grand service à ses lecteurs (voire même à ceux d'entre eux qui chérissent les formes de la latinité médiévale) en faisant imprimer un texte aussi pur et net que possible, tout en respectant les singularités du Ms. Il aurait suffi pour cela, de les renvoyer dans les notes, au bas des pages. L'éditeur, très consciencieux, aurait de même dû y reléguer dans une plus large mesure des leçons évidemment fautives. Il y a dans le traité des passages qui sont tout à fait incompréhensibles, en raison des nombreuses fautes qui y ont été reproduites. Le lecteur jugera lui-même en parcourant la liste que nous en avons dressée. Elle n'a pas la prétention d'être complète, ni d'avoir toujours deviné la leçon juste ; elle aidera néanmoins à mieux saisir le sens de certains passages de Fr. Roger.

M. Steele a vérifié un grand nombre des citations, dont Roger Bacon est si prodigue. Il n'a pas réussi à les identifier toutes. Il est vrai, cela aurait coûté énormément de temps et beaucoup de peine, vu le nombre des passages cités, et vu surtout la manière trop imprécise, chez Roger Bacon, d'indiquer les textes. L'éditeur a été plus courageux dans les corrections apportées à ces citations, que dans les tentatives qu'il a faites de corriger le texte même du Frère Mineur anglais.

Voici la liste, qui contient les leçons fautives, soit du ms. soit de l'édition.

P. 1, ligne 14 : *ex materne;* le texte d'Alanus : *Migne : Patrol. Lat.* t. CCX, col. 459 porte ainsi, il est vrai, mais le changement fait au ms. correspond mieux au sens de Bacon.

P. 7. l. 9 (d'en haut), lisez *talia* pour *talis.*

M. Steele a bien fait de rappeler notre attention sur Albert le Grand (p. 8, note 3e) ; ne faudrait-il pas y lire *aureatum* à la place de *auleatum (scil. thronum.)?*

P. 9, 12 et 13. Le : *De Disciplina Scholarium : Migne P. L.* t. LXIV, col. 1232 a : *Platonis probata divinitas.*

P. 10, l. 1. *Octaviani* est pourtant une faute manifeste, aussi bien que *72 anni* (p. 10, l. 9) ; il faut lire *12 anni.* La mort de César ayant eu lieu le 15 mars 44 av. Jésus-Christ et la bataille d'Actium le 2 septembre de l'an 31.

P. 11, l. 28. *Concepcio* n'a guère de sens ; nous proposerions de lire *communis opinio.*

P. 12, l. 19 : lisez *hac (nota)* pour *hec.*

P. 14, l. 9. Corrigez *diciis* en *divitiis.*

P. 14, l. 36, *quae* pour *quam.*

P. 15, l. 13-17 est un passage embrouillé. Quand on y change *prescisum* en *praecisam (scil. substantiam)* et quand on lit : *in quantum homo* (pour *huiusmodi*) on peut y comprendre quelque chose.

P. 16, l. 7. *mutari* n'est qu'un nonsens, et il faut y substituer *imitati*, ce qui se trouve aussi dans les éditions de Cicéron.

Digitized by Google

P. 17, l. 29. *Substantiam* au lieu de *substantia.*

P. 18, l. 9, lisez *actionis virtuosæ.*

P. 20, l. 20 et 21. Le principe de ce Sage, ne doit-on pas le lire de la manière que voici : *Si scirem deos esse ignoscituros, et homines ignoraturos, dedignarer peccare !*

P. 20, l. 30. On devra modifier la phrase : *Peccatum non solum exsecat, nec fedat, nec debilitat animam... sed* en : *excecat, ac debilitat, etc.*

P. 22, l. 29, *quantum* pour *quod.*

P. 22, l. 32 et 32. Barrez le deuxième *regnatus* et *respecta.*

P. 23, l. 11. Remplacez le *ire* par le *ut* du texte d'Avicenna, et (p. 25 l. 2), *inducant* par *inducat*, tandis qu'il faut retenir la forme du ms. de Paris *imaginent(ur)* (p. 25, l. 3).

P. 25, l. 27, lisez *eveniant*, qui doit s'accorder avec *benedictiones*, son sujet.

P. 27, l. 24 mettez *et* (ut ?) *fiat fides de ea;* f. ibid. l. 26 !

P. 27. La première personne du passif n'a pas de raison d'être, il ne peut s'agir que de la troisième : *destruuntur.*

P. 28, l. 12-14. Il n'y a guère de cohésion dans ces lignes. Outre qu'il faut lire : *per finis* (et non finem !) *nobilitatem*, il faut encore suppléer quelques mots, p. ex : *sed et* après *magnitudine.*

P. 28, l. 17. Lisez *sint digni* pour *sui digni.*

P. 29, l. 7, *edidit* pour *edit;* l. 9, *multaque* pour *multoque;* l. 11, *habentur* pour *habent;* l. 16, *rerum publicarum* pour *publicam;* l. 24, *quoniam* pour *quomodo.*

La citation que R. Bacon donne (p. 29), comme se trouvant : *in 5° De quaestionibus Tusculanis* et que M. Robert n'a pas vérifiée, se trouve en réalité dans le : *De finibus bonorum et malorum* V, n° 4 (11).

Cependant le passage est tronqué, sans être une citation de mémoire. Voici le texte de Cicéron : *Cumque uterque eorum docuisset, qualem esse (!) in republica principem conveniret, pluribus præterea conscripsisset, qui esset optimus reipublicæ status, hoc amplius Theophrastus, quæ esset in rerum inclinationes et momenta temporum (!), quibus esset moderandum (!)* » C'est ici, que finit la citation, et Roger Bacon poursuit alors, avec une très faible allusion à Cicéron, *quieta contemplacione vitam finiverunt* [1].

P. 30, l. 29. Lisez *et* pour *est.*

P. 33, l. 24. *Pithagoricus* pour *Pichagoricus;* ce qui serait une forme trop raide.

P. 34, l. 14, le mot, qui selon l'éditeur a été corrigé, doit être lu : *eo citius (cicius).*

1. Ce qui suit alors est une répétition aussi inutile qu'inexacte. F. Roger prétend derechef que l'endroit cité est tiré du livre 5e « *Achademicorum.* » Il entend par là le *De finibus.* — Du reste le « *lib. V academicorum* » ne nous a pas été conservé. Voir les *fragmenta superstita* dans : M. Tullii Ciceronis Opera, quae supersunt omnia, edid. J. C. Baiter C. L. Kayser : (Lipsiae 1863), t. VI, p. 89 seqq.

Digitized by Google

P. 34, l. 21, p. 35, l. 7. Ce long passage, tiré de Cicéron (Disput. Tuscul. IV, 35 (74-77), bien que Roger Bacon ne veuille pas le citer mot à mot, contient cependant plusieurs fautes évidentes dans l'édition de M. Steele : p. ex.: p. 34, l. 21, *hæc* pour *hoc;* l. 27, *admonendus;* l. 28, *profecto* pour *perfectio ;* l. 34. *Hæc si tu* au lieu de *sic ut.* Du reste la citation commence à *ces mots* et non pas après.

Dans la lettre d'Anacharsis, citée p. 36, l. 2, et suiv., le ms. de Paris a omis le verbe *licet*, après : *ad me quietum* (ou *quietum me).*

P. 37, l. 5, il n'est pas besoin de barrer la particule errante *ni*, elle appartient au substantif précédent et il faut lire : nostrae (!) dispositioni.

P. 37, l. 13, suiv. La citation tirée d'Alfarabe est encore très défectueuse. Cf. l. 21 : *inspiracio*, l. 26, suiv. Quel sens donne ce passage? l. 35, *habentes racionem*, *diversus* (est ordo etc.).

P. 38, l. 27, *Vicarius dei in illo* au lieu de : *deum illo.*

P. 40, l. 5 et 6. Il faudrait lire peut-être : *in quantum homo* (?), *et scripturis suis facta fuerunt?*... et ensuite l. 11 : *et caetera, quae facta sunt in scriptura (sancta)* : à la place de :,... *in secte.*

P. 41, l. 7, *excederet* pour *cederet.*

P. 41, l. 26 : *quod* doit être omis, et l. 27, lisez *et* pour *est.*

P. 42, l. 18. Si le copiste avait voulu être conséquent, il n'aurait pas écrit de cette manière singulière le : *octavus... modus*, *omnibus* (? pour *cum*) *aliis sublimior*, etc.

P. 43, l. 6, mettez *sequitur* ou *sequuntur* à la place de *sequimur!* et l. 7, *meridiei* à la place de *meridei.*

P. 44, l. 2, lisez *consequuntur* pour *confitentur. cf.* l. 5 et 6.

P. 46, l. 7. Il nous semble qu'il faut mettre le nominatif: *longitudines*, *latitudines.*

P. 48, l. 2, mettez *etsi* pour *si.*

Pour revenir à quelques citations, nous ferons la remarque que le passage de Senèque (p. 30 et 31) a été un peu maltraité par le copiste. Il faut restituer le texte de la façon suivante :... « *cum calcato omni* (pour *causam!*) *malo petit altum et in (!) interiorem naturae sinum venit... non illud tantum... sed et illud, quod in occulto servat*, etc. »

Nous ne savons pas la raison d'être de la note 3e à la p. 9. Roger Bacon y cite un commentaire sur le : *De Disciplina Scolarium* de Boèce, et M. Steele fait la remarque, que l'incident auquel Bacon fait allusion ne se trouve pas dans le commentaire *de S. Thomas.* Bacon y prétend que (selon le commentaire du livre cité de Boèce) on avait découvert quelque part le tombeau de Platon avec une inscription prophétique.

Or pourquoi M. Steele s'en réfère-t-il au prétendu commentaire de S. Thomas? Car en réalité, ce commentaire n'est pas de S. Thomas d'Aquin [1].

1. Voir : *S. Thomae Aquinatis Opera omnia*, t. I, p. CXXXVI-CXXXVII. Romae, 1882.

Digitized by Google

De plus, supposé que ce commentaire fût l'ouvrage de S. Thomas, il faudrait encore prouver qu'il a été écrit avant 1250, époque vers laquelle Fr. Roger a composé sa « *Metaphysica* » éditée par M. Steele.

La découverte du tombeau de Platon que Bacon a lue dans le commentaire de Boèce (p. 9), et le fait identique que ce dernier mentionne à la p. 41 et suiv. ne seront que deux recensions différentes de la même fable ou du même conte. Fr. Roger prétend avoir lu la deuxième narration, *in historiis*. Cette citation ne pourrait guère être moins imprécise. Nous ne connaissons pas d'une manière certaine la source où Fr. Roger est allé puiser cette information ; mais nous nous souvenons d'avoir lu ce conte (dans la première forme !) dans les Annales du chroniqueur byzantin Jean Zonaras, écrites vers le milieu du XIIe siècle [1].

Du reste ce conte était assez répandu au moyen âge comme le témoigne la chronique de Martinus Polonus [2]. Ce chroniqueur l'a copié dans le *Chronicon Richardi Cluniacensis* [3]. Cette chronique peut très bien avoir été la source de Roger Bacon ; il semble la citer sous le nom de *Chronica Cluniacensis* à la p. 45 [4] !

Malheureusement le ms. de Paris, le seul manuscrit qui paraît nous avoir été conservé, ne contient pas toute la « *Metaphysica Fratris Rogeri.* » Mais comme Fr. Roger a eu la bonne habitude de s'en référer assez souvent à ses écrits antérieurs, M. Rob. Steele a pu préciser, du moins approximativement, ce que le texte tronqué a encore pu contenir. A cette fin, l'éditeur a ajouté un appendice, où il a recueilli les références et les allusions que Roger Bacon a aites à la *Métaphysique*, au cours de ses autres ouvrages (p. 53-56, cf. p. IV).

Cependant le premier texte de l'appendice (p. 53), tiré de l'*Opus Majus*, (t. III, 75, de l'édition Bridges) ne nous semble pas parler d'un traité de métaphysique, mais de cette science en général. Les autres textes sont très intéressants ; mais ils sont aussi, hélas ! trop vagues pour permettre des conjectures bien fondées.

Tout lecteur attentif remarquera que le *ms. Sloane, 2156*, d'après lequel M.

1. Cf. Migne, *Patrol. graeca*, t. CXXXIV, col. 1342 et suiv. Selon Zonaras l'inscription aurait porté : Χριστὸς μέλλει γεννᾶσθαι ἐκ παρθένου, καὶ πιστεύω εἰς αὐτόν ἐπὶ δὲ Κωνσταντίνου καὶ Εἰρήνης τῶν Βασιλέων, πάλιν Ἥλιε ὄψεις με. — A propos de ce passage, nous renvoyons le lecteur à un article très original de *Th. Reinach: Un intrus byzantin dans le Panthéon hellénique : le faux dieu Kyropalates :* dans la : *Byzantinische Zeitschrift*, t. IX, fasc. 1. Reinach y prouve que l'existence de ce prétendu Kyropalates (dans les *Anecdota* de Cramer) doit son existence à l'interprétation malheureuse de cette inscription : χσ με ! etc !

2. La meilleure édition de cette chronique est celle de L. Weiland : dans les : *Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, t. XXII (*Hannoverae* 1872) p. 377-475 (in-fol.). Le passage se trouve p. 461 (ad ann. 782).

3. C'est ce qu'indique L. Weiland, *l. c.* cf. ibid. 392, et l'*Archiv der Gesellschaft für ältdeutsche Geschichtskunde*, t. XII, p. 44 suiv.

4. *Metaphysica*, p. 45. Roger Bacon y cite (à propos d'un autre fait) les auteurs suivants : « *Haec patent ex Josepho, Beda : de temporibus, Chronica Cluniacensi, Gestis Britonum.* »

Digitized by Google

Steele édite ici les extraits des : *Communia Mathematica Fr. Rogeri* est un ms. interpolé. Le copiste avait devant lui un ms. qui avait été corrigé. Les corrections se trouvaient encore le long de la marge, ou ailleurs. Bien que l'adverbe *aliter* les marquât clairement comme gloses, le copiste les inséra dans son texte et M. Steele les a reproduites. P. ex. p. 53, n° 7 ligne 8e, *aliter nominari*, et l. 10, *aliter sciri* et p. 55, n° 20 l. 4, *aliter quorum*. Tout le monde conçoit que de telles gloses n'ont pas le droit de figurer dans le texte de ce traité. — P. 55, n° 24, l. 2, il faut lire *quædem sciencia* à la place de *quadam sciencie*.

Que nos remarques témoignent de l'intérêt que nous avons pris à cette édition du *De viciis* de Fr. Roger Bacon. Tous ceux qui voudront étudier l'histoire de la culture intellectuelle du grand siècle de la scolastique s'y intéresseront aussi dans un haut degré. Que M. Robert Steele prenne donc courage et qu'il nous donne bientôt une édition nette et, autant que possible, critique des autres traités inédits du célèbre *Doctor mirabilis*.

P. MICHEL Bihl, O. F. M.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

DE LA MÉTHODE DES SCIENCES PHILOSOPHIQUES DANS LES PETITS ET LES GRANDS SÉMINAIRES, par Paul Gontier, prêtre du clergé de Bayeux — Extrait du *Recrutement sacerdotal.* — Paris, Charles Amat, rue Cassette, 11, 38 pages.

A quelle cause attribuer la crise de la foi chez les prêtres surtout sérieusement adonnés à l'étude? C'est la question que se pose M. Gontier dans cet opuscule sur la méthode des sciences philosophiques. Pour plusieurs cette crise est due en grande partie à la philosophie. A enseigner la philosophie, a dit l'un d'eux, on devient au bout de dix ans maniaque ou sceptique. M. Gontier s'attache à relever l'erreur de cette parole. Il montre quelle est l'excellence de la philosophie, de quelle importance est son étude, quelle est la vraie manière de l'étudier et de l'enseigner. La piété, le zèle, la science et l'expérience ont dicté cet opuscule. Nous sommes on ne peut plus heureux de le recommander.

Fr. TIMOTHÉE.

***

DARWIN A LA TERRE DE FEU, une polémique avec la *Flandre libérale*, par Théophile Gollier, professeur à l'Université de Liége. — Extrait de la *Revue Apologétique*, 16 janvier 1906. Bruxelles, Société belge de librairie.

Dans une conférence prononcée à la société scientifique de Bruxelles M. Gollier, professeur à l'Université de Liége, combat Darwin et ceux de ses disciples qui représentent les habitants de la terre de feu comme des êtres abjects, à moitié animaux, étrangers à toute idée morale. La *Flandre libérale* ne pouvait manquer de jeter la pierre au distingué professeur. M. Gollier la relève habilement et la rejette sur la *Flandre*. C'est notre brochure.

Alfred CAYOL.

Digitized by Google

SCIENCE ET RELIGION (Bloud et Cie).

ENSEIGNEMENT DE SAINT PAUL, par Henri Couget ; LA CATÉCHÈSE, par le même auteur.

Ces deux volumes nous ramènent aux origines de l'Église, et nous montrent principalement, le premier, l'accord remarquable de l'enseignement de saint Paul avec celui de saint Pierre, preuve de la vocation divine de saint Paul ; le second, l'uniformité de l'enseignement théologique de l'Église à travers les siècles. Ce second volume met au point certaines controverses modernes sur la personne sacrée de Notre-Seigneur.

BONIFACE VIII, par Paul Grazáani.

Le pontificat de Boniface VIII commence par le fait inouï de la démission de son prédécesseur, Célestin V, fait qui fut exploité par ses ennemis pour lui créer des difficultés, dont il ne triompha que par une très grande énergie. Le pontificat de Boniface VIII fut un pontificat de lutte. Ses démêlés avec Philippe le Bel au sujet de l'Église de France, l'attentat de Guillaume de Nogaret le remplirent d'amertume. Les revendications formelles et énergiques de ce Pape sont à lire avec grande utilité dans le conflit actuel de l'Église et de l'État.

PENSÉES CHRÉTIENNES ET MORALES DE BOSSUET, par Victor Legrand.

Tout catholique français sera reconnaissant à l'éminent professeur de Fribourg d'avoir publié ces pages peu connues où le grand orateur se met au rang des plus grands philosophes chrétiens.

CE QUE FUT LA CABALE DES DÉVOTS (1630-1660), par Yves de la Brière.

Cette étude est une réfutation, au moyen des documents historiques, des calomnies dont fut l'objet la fameuse Compagnie du Saint-Sacrement, calomnies dont on a voulu dernièrement faire une arme de guerre contre l'Église catholique.

LE CONCILE DE TRENTE ET LA RÉFORME DU CLERGÉ CATHOLIQUE, AU XVIe SIÈCLE, par Paul Deslandes, archiviste-paléographe.

Plus de la moitié de ce petit volume est consacré à l'organisation du Concile

Digitized by Google

de Trente et de ses travaux. La partie qui correspond à son titre est forcément écourtée.

LES VICTIMES DE CALVIN, L'INQUISITION PROTESTANTE, LA SAINT-BARTHÉLEMY CALVINISTE, par J. Rouquette.

Étude rigoureusement historique, qui démontre que les violences attribuées aux catholiques ne furent que douceur et aménité en comparaison de celles que l'histoire met au compte des protestants.

LE CHRISTIANISME EN HONGRIE, L'ORGANISATION RELIGIEUSE EN HONGRIE, par Émile Horn.

M. Horn a étudié particulièrement la Hongrie, et nous lui devons déjà une histoire de l'aimable sainte Élisabeth, dont la Hongrie s'honore d'être la patrie.

LE CLERGÉ RURAL SOUS L'ANCIEN RÉGIME, par Joseph Ageorges.

Étude très réconfortante pour le clergé rural actuellement menacé de perdre ses moyens d'action et ses moyens d'existence.

ÉPICURE ET L'ÉPICURISME, par Henri Legrand.

En lisant cette intéressante histoire de la philosophie du plaisir et du bien-être, on ne peut s'empêcher de voir la société moderne énervée par la recherche du confortable, et par la fuite de tout ce qui est contrainte dans la satisfaction de ses appétits. En effet, la jouissance égoïste éloignée de tout ce qui est dévoûment et sacrifice semble ramener les temps honteux du BAS-EMPIRE où l'on ne voulait que du pain et des jeux. Puisse ce tableau de la vie matérielle inspirer le dégoût du naturalisme à nos contemporains et leur donner par contraste le désir de revenir au noble idéal des vrais catholiques, dont la vie doit être une vie de dévouement et de sacrifice.

Ant. SAUBIN.

***

LA MORT RÉELLE ET LA MORT APPARENTE ET LEURS RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION DES SACREMENTS, par le R. P. Ferreres, S. J. Étude physiologico-théologique. Traduction française faite sur la 3me édition espagnole par le Rév. docteur J.-B. Geniesse, avec notes et appendices du même. G. Beauchesne et Cie. 1 vol. in-8° écu. 3 fr. et 3 fr. 80 franco.

Digitized by Google

L'ouvrage du R. P. Ferreres, le savant professeur de Tortosa, a remporté en Espagne et en Italie un légitime succès ; il importait de le traduire en France. Beaucoup pourraient croire, d'après son titre, qu'il s'agit d'un travail très spécial n'intéressant que les ecclésiastiques ; ceux-là se tromperaient. Il est d'un intérêt général, car, à côté des questions relatives aux sacrements, traitées par le R. P. Ferreres, les appendices de M. l'abbé Geniesse font une large place à tout ce qui concerne les inhumations précipitées et les soins à donner aux personnes mortes seulement en apparence.

On sait aujourd'hui, par d'innombrables expériences, que l'homme vit encore quelque temps après l'instant où il paraît décédé. On peut donc, pendant ce laps de temps, lui administrer les saints sacrements et chercher à réveiller en lui la vie corporelle par l'une des méthodes dont on dispose actuellement. Le P. Ferreres et l'abbé Geniesse recommandent surtout le système de tractions rythmées de la langue par le Dr Laborde. C'est avéré que plusieurs personnes, que l'on regardait déjà comme des cadavres, ont été arrachées à la mort par les soins intelligents que l'on s'empressa de leur prodiguer.

On croit généralement que les signes de la mort sont très discernables et partant que les décès sont presque toujours dûment constatés, surtout dans les villes ; il n'en est rien. Les plus autorisés des docteurs en médecine affirment que, sauf les prodromes de la putréfaction, les signes de la mort sont très incertains. Aussi le danger d'être enterré vivant menace-t-il plus d'individus que l'on ne pense. Or, l'asphyxie peut n'accomplir son œuvre que très lentement dans un cercueil. M. Geniesse cite des cas qui font frémir. Après avoir prouvé, par mille faits et témoignages recueillis dans de nombreux pays, la fréquence des cas de mort apparente et des inhumations trop hâtives, il indique, avec force détails précieux et beaucoup de sens pratique, tous les soins dont il importe d'entourer les personnes qui semblent avoir perdu la vie, les procédés plus efficaces pour ranimer celles d'entre elles qui ne sont pas encore mortes et tous les moyens de constater les décès. Il exhorte vivement à ne jamais négliger l'assistance corporelle envers les pseudo-défunts et il en souligne l'importance. Une fois convaincues de la nécessité de ces soins, les familles ne pourront plus hésiter à laisser le prêtre donner ses soins spirituels dans les cas de mort apparente. Enfin, pour achever d'éviter aux vivants une épouvantable mort dans la tombe, il préconise le système des obituaires et l'appareil de sauvetage inventé par le comte Karnice-Karniki, appareil dont l'explication se trouve à la fin du volume.

Le P. Ferreres a dit les cas dans lesquels il y a lieu d'administrer le baptême aux fœtus et aux nouveau-nés que l'on peut croire vraisemblablement dans l'état de mort apparente, et les sacrements aux adultes, probablement vivants, qui sont dans le même état. L'abbé Geniesse étudie les cas où il est licite de conférer l'extrême-onction à ceux qui ont rendu le dernier soupir étant encore dans l'impénitence, l'apostasie, l'hérésie, etc. ; puis, il montre

Digitized by Google

excellemment quelle assistance spirituelle les prêtres doivent aux défunts pendant les heures qui suivent la mort. Mais ce n'est là qu'une faible partie de son travail ; dans leur ensemble, ses additions s'adressent aux laïques autant qu'aux ecclésiastiques. Et elles sont si nombreuses, si fournies de documents sérieux, d'arguments solides et de judicieux conseils, ces additions, elles ont une telle importance par ce qu'elles réfutent comme par ce qu'elles enseignent, qu'elles forment en réalité un ouvrage à côté de celui du P. Ferreres. On ne saurait trop en recommander la lecture et en souhaiter le rayonnement. Tout est à lire dans ce livre éminemment utile, fruit d'une ardente charité, tout y pousse aux réflexions et aux déterminations salutaires. Il peut contribuer au salut de bien des âmes et rendre d'insignes services à la société, ne serait-ce qu'en incitant nos contemporains à scruter des questions que nul ne devrait négliger, et partant à prendre des initiatives qui s'imposent à une époque de haute civilisation.

Alph. GERMAIN.

***

COURS COMPLET D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX, par l'abbé Terrasse, censeur à l'école Saint-Dominique et Lacordaire. — 5me partie, *Apologétique chrétienne*, 3me édition. — Paris, Gabriel Beauchesne et Cie, rue de Rennes, 117. 1 vol. 2 fr. 75.

Le manuel d'apologétique de M. l'abbé Terrasse s'adresse aux élèves des classes supérieures et des catéchismes de persévérance. C'est un ouvrage solidement construit d'après la méthode traditionnelle et bien moderne par ses décisives réponses aux objections les plus répandues aujourd'hui. Il expose avec une heureuse précision le fait de la révélation et l'enchaînement rationnel des vérités catholiques, il jette de vives clartés sur les relations mutuelles de la foi et de la raison, il traite avec un tact exemplaire les questions délicates du miracle, de l'Écriture Sainte, des rapports de l'Église et de l'État ; enfin, à côté d'utiles documents, il accumule les plus profitables considérations. C'est l'œuvre d'un théologien qui n'ignore rien des dernières solutions scientifiques et d'un éducateur habile à faciliter l'étude des thèses les plus ardues. Elle a tout pour rendre familier aux jeunes gens l'ensemble de la démonstration catholique, et pour préparer ceux d'entre eux qui seront appelés à défendre la foi au travail d'apologétique spéciale que réclameront d'eux les circonstances. Elle a tout aussi pour rendre service aux gens du monde soit en complétant leur instruction religieuse, soit en les mettant à même de réfuter les non-croyants.

Alph. GERMAIN.

***

LES LIBERTÉS MODERNES D'APRÈS LES ENCYCLIQUES, par Henri Hello, Docteur en théologie. — Lille, Librairie St-Charles. In-16 de 82 pages.

Digitized by Google

PRÔNES APOLOGÉTIQUES OU LES OBJECTIONS CONTRE LA RELIGION RÉFUTÉES D'APRÈS L'ÉVANGILE DU DIMANCHE, par l'abbé Saubin. — Paris, René Haton, libraire-éditeur, 35, rue Bonaparte. 1 vol. in-12 de 444 pages.

Newman. LA VIE CHRÉTIENNE, par H. Brémond. (Collection *La pensée chrétienne.*) — Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe). Gr. in-16. Prix: 3 fr. 50; franco : 4 fr.

Newman. ESSAI DE BIOGRAPHIE PSYCHOLOGIQUE, par H. Bremond. — Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe) 1 vol. grand in-16 de X-428 p. Prix : 3 fr. 50 ; franco : 4 fr.

Cet opuscule de propagande renferme un exposé précis de la doctrine de l'Église sur les libertés modernes. La *thèse* y est fortement affirmée, l'*hypothèse* suffisamment indiquée.

***

Les vérités chrétiennes subissent à notre époque un assaut formidable. Les convictions des meilleurs chrétiens plongés dans cette ambiance d'incrédulité s'énervent et s'affadissent. C'est donc une heureuse pensée qui a présidé à la composition de ces prônes apologétiques. La simplicité et la netteté des réponses apportées aux objections courantes font de ce recueil un modèle du genre.

***

M. Brémond s'est donné la mission de révéler Newman aux catholiques français. Le 1er volume que nous annonçons est formé d'extraits de ses sermons. Ces sermons ont quelque chose de pénétrant et de familier que l'on ne trouve pas souvent chez nous. Le ton est un modèle de simplicité; par contre la pensée est quelquefois subtile et compliquée. Il faut les méditer pour se rendre compte de leurs richesses, bien que la plénitude de la Foi catholique n'y soit pas encore totalement exprimée. Trois titres: 1° les réalités invisibles, 2° l'Incarnation et l'Église, 3° l'Esprit chrétien.

***

Dans ce 2e volume, M. Brémond a voulu surtout nous donner une esquisse de la vie intime du grand cardinal si personnel, si original, si admirable par le courage qu'il mit à vivre ses doctrines. Après nous avoir donné dans une introduction « le secret de Newman », l'auteur nous décrit sa vie affective, sa vie intellectuelle, l'écrivain et le prédicateur, sa vie intérieure et enfin sa philosophie.

Cet ouvrage est indispensable à ceux qui veulent connaître l'illustre converti. Le personnage est attachant, mais somme toute, il ne paraît pas utile que l'on en fasse le chef d'une nouvelle école. Fr. GRATIEN.

Digitized by Google

***

QUESTIONS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, par Jean Guiraud, professeur à l'université de Besançon. — Paris, Lecoffre. Un vol. in-12 de 304 p. 3 fr. 50.

Les huit études qui composent ce volume se font remarquer par l'érudition et la loyauté de leur auteur. Les trois premières ont trait aux hérésies du Moyen-Age et à leur répression par l'Église. Ces erreurs ne constituaient pas seulement une atteinte à la Foi, elles étaient encore un danger social. On remarque en passant que ce sont les mêmes erreurs qui mettent en péril notre société : *nihil novi sub sole.* Seulement ces théories pernicieuses ne trouvent pas à notre époque la résistance et la répression nécessaires.

M. J. Guiraud étudie ensuite l'influence de S. Francois sur S. Dominique et il conclut que les deux grands réformateurs furent séparément inspirés par le même idéal évangélique. Lorsque ce travail parut pour la première fois (1902), cette conclusion fut très justement attaquée ici-même (*Ét. franc.*, t. IX, p. 76) et dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIII, p. 502). Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir modifier son opinion, tant il est évident « que le fondateur des Frères-Prêcheurs s'arrêta à une conception moins radicale de la pauvreté évangélique que S. François. » (An^a B^a. *loc. cit.*).

Suivent un chapitre attachant sur l'œuvre du grand archéologue J.-B. de Rossi, une démonstration irréfutable de la venue et du martyre de S. Pierre à Rome, un exposé intéressant de la dévotion des Francs au IXe siècle pour les reliques romaines et de l'exploitation dont leur naïveté fut victime, enfin dans une magnifique et dernière étude sur l'esprit de la Liturgie catholique, M. J. Guiraud, répondant à un article de la *grande Encyclopédie*, expose la sublime beauté des prières et des cérémonies de l'Église que trop peu de chrétiens comprennent.

Fr. GRATIEN.

***

L'ÉDUCATION DES ENFANTS. DEVOIRS DE L'HEURE PRÉSENTE, par M. l'abbé P. Hoguet, Docteur en théologie, professeur au grand séminaire d'Arras. Paris, 5, rue Bayard.

Mgr l'Évêque d'Arras écrivait en juin 1906, à l'auteur :

« Monsieur l'abbé,

» Vous avez bien voulu répondre à mon désir en publiant sur l'Éducation des enfants une série d'articles pleins de doctrine, aboutissant aux plus sérieuses conclusions pratiques et fort remarquées. Que les pères et les mères de famille lisent ce que vous avez écrit et qu'ils suivent vos conseils. Que les maîtres et les maîtresses sachent l'étendue de leurs responsabilités et n'encourent pas les menaces de l'Évangile contre ceux qui troublent l'âme des

Digitized by Google

petits. Que tout homme, défenseur d'une portion de l'autorité, médite son devoir et l'accomplisse.

» Le temps est venu d'affermir son caractère et de se souvenir qu'en face du grand péril commun, il n'est licite à personne de se consommer dans l'abstention ou de fléchir sous le poids d'intérêts égoïstes... Je vous remercie... »

Cet éloge inspiré de si haut, sorti de l'esprit et du cœur de l'un de nos plus vaillants évêques de France, suffirait à caractériser le mérite de la savante brochure que nous présentons aux lecteurs des *Études franciscaines*, et dont nous souhaitons la rapide et populaire diffusion. Jusque dans le moindre détail, les Pères de famille y liront, sans obscurité, leurs devoirs si souvent négligés, moins encore par mauvaise volonté que par ignorance. Les maîtres et les maîtresses, même *esclaves*, dans leurs *écoles*, de la *neutralité*, sauront ce qu'ils doivent et peuvent faire, avec un reste de liberté... Ils trembleront s'ils ont encore un peu de foi, en face de leur responsabilité et du jugement de Dieu. Les prêtres et confesseurs apprendront au juste, quand ils devront accorder ou refuser l'absolution. Dans un rapide compte-rendu, nous ne pouvons tout dire, et tout est dit par M. l'abbé Hoguet et condensé dans un petit espace, dans un petit format, une mince brochure que l'on peut porter sur soi ou lire, même en se promenant. Nous lui prédisons un plein succès et populaire.

A. CHARAUX.

***

QUELQUES PRINCIPES DE MORALE, par J. Dargent. Lille, Imprimerie de la *Croix du Nord*. (1906.)

Ce bon livre est dédié en particulier aux membres anciens ou nouveaux de la Congrégation de l'Université Catholique de Lille, et à ses Professeurs, auditeurs attentifs des 5 Conférences qui leur ont été données par l'auteur, dans le Carême de 1906.

« L'ouvrage pourra tomber sous les yeux d'un lecteur qui ne sera pas de la maison », écrit dans sa Préface, l'excellent prêtre qui l'a composé, M. J. Dargent. Nous le souhaitons, pour notre part, dans l'intérêt des familles chrétiennes qui ignorent encore trop le bienfait de l'enseignement supérieur catholique, et livrent, dirions-nous volontiers, pieds et poings liés, leurs enfants sortis encore purs des collèges dirigés par des prêtres, à l'enseignement au moins suspect, quand il n'est pas athée, de l'Université d'État.

Ce livre fort utile, ni trop haut ni trop bas, en un mot, pondéré, de manière à former des âmes fortes, des hommes de cœur, mais inaccessibles, s'il se peut, aux erreurs de l'imagination et de la sensibilité, a deux parties distinctes: Les Entretiens de la Congrégation de N.-D. des étudiants, et les Conférences de Carême qui ont été faites pour les élèves et leurs maîtres.

La 1re partie renferme l'enseignement du prêtre ; elle indique souvent à

Digitized by Google

quelles sources anciennes ou modernes, Mgr d'Hulst, M. le chanoine Chollet, Ollé-Laprune, sans oublier Bossuet (nous en omettons), il faut puiser afin de compléter des instructions qui ne peuvent jamais tout dire dans un domaine défini. En plus d'un endroit, avec un peu de bonne volonté et d'imagination, on fait plus que soupçonner,on sent ce que dut avoir d'aimable, pour les auditeurs, la familiarité d'un développement que l'impression n'a pu garder, dans son entier et qui eut sans doute plus d'influence sur la volonté et sur le cœur que la solennité d'une éloquence soignée « ad unguem ».

Après le premier entretien que dépeint *l'Idéal* proposé par le Directeur, voici que défilent (passez-nous l'expression), tout ce qui peut le plus intéresser l'âme et l'avenir d'un jeune homme, ce qu'il est absolument nécessaire à notre nature, à notre bonheur, à notre éternité, de connaître, sans ombre :

Du rôle du cœur dans la vie morale. « Il faut aimer » ; mais l'amour sensible même de Dieu, n'est pas de tous les jours. Il faut savoir, à l'occasion, « *Se suspendre à l'obéissance sèche et nue* ».

Pour rester fidèle aux devoirs souvent arides soyons purs : Les *mœurs* sont la sauvegarde de la conscience et de la liberté. Qu'est-ce-que la pudeur ? Le maître nous en donne une délicate définition, d'après le moraliste Joubert.

D'où la morale tient-elle son autorité ? De Dieu, le législateur. Il y a une morale religieuse portée à sa perfection dans le christianisme ; c'est dans la volonté de Dieu qu'est l'obligation de la morale, il est le seul maître ; l'homme y correspond par son obéissance. Là est le *repos et l'égalité*, dans l'inégalité naturelle de notre humeur (Bossuet). La conscience et la formation de la conscience occupent une légitime et large part dans les entretiens sur la morale.

Mais nous sommes si faibles ! Et la conscience la plus éclairée, ne peut se passer, pour l'affermissement des actes de la volonté, des forces divines, de la prière en particulier, et de l'Eucharistie.

C'est appuyés sur le pardon de Dieu et sur la nourriture que Dieu nous donne, dans le plus précieux des Sacrements, que nous pouvons mériter et devenir les Apôtres du bien.

Les conférences du Carême traitent des attaques et négations directes de l'incrédulité, dans les *faits*, par le scandale des exemples, et dans les *idées* par le scepticisme, de la juste estime de la morale chrétienne, de la vraie connaissance et de la pratique de la morale chrétienne.

Elle n'a pas de plus grand ennemi que le naturalisme, l'hérésie principale de notre temps, et qui atteignit même les plus généreux esprits du siècle qui vient de finir, plus que disposés (l'histoire doit à la vérité de le dire) à mettre sur le même pied, dans les mêmes droits, *le vrai et le faux*.

Partout, dans l'ouvrage que je voudrais savoir lu et relu par de nombreux chrétiens, voire même par d'honnêtes adversaires, c'est la même vigueur, la même mesure qui se tient à l'écart de toute exagération, la même charité. On se rappelle Bourdaloue.

Digitized by Google

Peut-être, tout au plus, pourrait-on contester la définition donnée, par Mgr d'Hulst, *de la liberté*.

Mais je suspends ma critique, n'étant philosophe que par occasion ; et je remercie l'écrivain savant du bien qu'il m'a fait et fera sans doute à une foule d'autres lecteurs.

A. CHARÀUX.

***

CORRESPONDANCE INTIME ET INÉDITE DE LOUIS XVII, CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE « NAUNDORF » AVEC SA FAMILLE, publiée par Otto Friedrichs. Préface par Jules Bois, Paris, Daragon, 1904 et 1906. 2 gros in-8°.

Ces volumes sont précédés d'une très longue introduction, et accompagnés de notes et éclaircissements historiques, en partie tirés des archives secrètes de Berlin. Il y a également d'assez nombreuses gravures ou portraits et deux fac-similés d'écriture. La correspondance embrasse une période comprise entre les années 1834 et 1838.

M. O. F. est un fervent adepte de l'opinion qui idendifie l'infortuné dauphin du Temple et le bourgeois Spandau. Ses idées, il les expose avec enthousiasme et vivacité, et à ses yeux c'est manquer de bonne foi que de n'être pas de son avis. L'argument qu'il reprend à maintes reprises est celui-ci : Naundorf se croyait sincèrement Louis XVII, donc il l'était. Je dois dire toujours en sincérité que même après l'étude deM. O. F. il semble qu'il faut toujours s'en tenir aux conclusions jusqu'à maintenant ébranlées de M. de Beauchesne et Léon de la Sicotière.

F. UBALD d'Alençon.

***

VIE DE MGR TACHÉ O. I. M., premier archevêque de St-Boniface, par Dom Paul Benoît, chanoine-régulier de l'Immaculée Conception.

On a dit souvent que les Evêques de France avaient édifié ce pays comme les abeilles construisent les ruches. Tel nous apparaît au delà des mers, dans ce pays qui a conservétant et si bien les traditions de l'ancienne France, Mgr Taché, oblat de Marie-Immaculée, premier archevêque de St-Boniface au Canada.

Rien de moins intéressant d'ordinaire qu'une biographie, sinon pour ceux que des liens spéciaux unissent au personnage dont l'auteur raconte plus ou moins compendieusement les faits et gestes. Mais tel n'est point le cas dans les quinze cents pages des deux gros volumes que le R. P. Dom Paul Benoît, chanoine régulier de l'Immaculée Conception, a consacrées à la mémoire du vénéré prélat.

Digitized by Google

Le titre de l'ouvrage eût dû être : Mgr Taché et la formation civile et religieuse du Canada Occidental. C'est en effet l'histoire complète de ce pays depuis l'entrée des premiers civilisés, qu'avec un souci de documentation et une précision historique, qui rappellent son admirable histoire de l'abbaye de St-Claude, le R. P. Dom Paul Benoît nous donne autour de l'attachante figure du jeune oblat missionnaire, évêque à 28 ans, fils de prédilection du vénéré Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, gouvernant son immense diocèse avec la même ardeur durant quarante-neuf ans, l'organisant, le dotant d'écoles, de paroisses, relevant sa cathédrale et son évêché incendiés, cinq fois pèlerin de Rome, un des plus ardents soutiens de la cause orthodoxe au concile du Vatican. Dramatiques à l'excès, sa vie et ses aventures parmi les Indiens intéresseraient même les amateurs de Fénimore Cooper.

Mais c'est non seulement un livre attachant, c'est, on peut le dire, un bon livre qui arrive à son heure. Combien réconfortante est la vue de ces patriarcales familles, comme celles de Mgr Taché, qui ont su au Canada garder si noblement et si exactement les traditions de la Vieille France. Combien encourageant lors de la guerre de persécutions mesquines, de privations et d'injustices, faite au clergé et aux catholiques de France, d'assister aux luttes du missionnaire, depuis l'entrée de la Croix dans un pays jusqu'à son triomphe complet obtenu au prix des travaux et des sacrifices les plus pénibles. A ce point de vue particulier, la conduite de Mgr Taché lors de la lutte scolaire est toute à méditer. Tels les évêques de l'époque barbare dans les Gaules, Mgr Taché apparaît grand et presque surnaturel au milieu des querelles et des luttes de races, pacifiant les blancs et les métis, apaisant les rivalités des Canadiens français et des Canadiens anglais, respecté des païens sauvages ou des hérétiques. On revit, en lisant sa biographie, les vies des S. Remy, des S. Médard, des S. Léger.

Il serait donc bien à souhaiter que ce livre ait en France et en Europe tout le succès dont il est digne : et pour cela il est à désirer qu'un dépôt en soit établi en Europe, car aujourd'hui on ne peut se le procurer que chez l'éditeur (M. Beauchemin, 256, rue St-Paul à Montréal, Canada), ou chez Mgr l'archevêque de St-Boniface (Manitoba, Canada).

Fidèle à sa méthode, Dom Benoît a éclairé son texte par des « manchettes » qui en rendent la lecture facile ; le caractère est bien lisible ; mais qu'il soit permis cependant de critiquer le goût américain qui nous a doté de deux volumes d'un format peu gracieux, trop carrés et dont le titre imprimé en argent se détache mal sur la couverture verte.

Fr. Claude ANDRÉ, de Dole
du T. O. Séculier.

***

VERS LA JOIE, AMES PAIENNES, AMES CHRÉTIENNES, par Lucie Félix-Faure Goyois. Paris, Perrin, 1906.

Digitized by Google

LES SEIZE CARMÉLITES DE COMPIÈGNE, par Dom Louis David. Paris, Oudin, 1906.

Voici un volume de philosophie poétique, mais aussi de philosophie chrétienne. Au milieu des tristesses de l'heure actuelle, il est bon de parler de joie, de nous montrer ce qu'elle est et où nous devons la trouver. Les païens ne connaissent pas la vraie joie, ils peuvent s'étourdir dans le plaisir, mais au fond de leur âme règne une tristesse invincible, cette tristesse de l'homme qui sait qu'il mourra un jour, et n'espère rien après cette mort.

C'est une belle et grande idée de montrer l'impassibilité de la joie sereine, chez l'incroyant, d'une part, et la puissance de la foi donnant la joie à l'homme le plus éprouvé par la souffrance d'autre part.

Madame Lucie Félix-Faure Goyois a entrepris cette belle œuvre et l'a achevée avec autant de succès que la cause le méritait. L'auteur est poète, possède beaucoup de science et aime à approfondir un sujet ; peut-être se laisse-t-il trop entraîner par cette tendance d'analyses très subtiles qui font des longueurs là où on aimerait un peu plus d'action ou de précision. Mais c'est une bien petite ombre dans ce beau tableau du chemin de l'âme qui cherche la paix et la joie, et ne l'atteint qu'avec la foi. Le tableau est peint de main de maître, il est digne d'être admiré.

***

On a déjà écrit plusieurs fois l'histoire des seize Carmélites de Compiègne. Le livre que nous présentons ici est peut-être moins complet, au point de vue historique, que les autres ; il n'en est pas moins intéressant. Écrit surtout pour édifier et faire aimer les nobles et saintes martyres, il ne s'attarde pas dans les détails, mais il veut montrer le plan de Dieu préparant la maison de Compiègne à la persécution et au triomphe par la fidélité à la foi, par le don à Dieu de la vie.

Plus que jamais la France catholique doit invoquer ses nouvelles protectrices, au moment où la persécution reprend, plus dangereuse encore pour la religion qu'en 1793. Il faut faire connaître les martyres de Compiègne à leur patrie. Le livre de Dom Louis David est un excellent récit à faire lire dans les familles et les ateliers. Il montrera, mieux que de longs traits, la folie qu'est la persécution pour ceux qui croient par elle exterminer la foi. Le Carmel de Compiègne, dispersé par la tourmente, s'est reconstitué, plus fervent. Ainsi en sera-t-il encore maintenant des couvents que la haine de Dieu détruit. La persécution passe, mais les saints qu'elle a faits fortifient d'autant plus la religion restaurée. Puisse la France comprendre cette grande leçon.

MAVIL.

Digitized by Google

***

LES COUSINS DE MATUTINAUD, par E. Duplessy. Coll. du foyer. Paris, Téqui, 1906. Prix : 2 fr. 50.

PILLEURS D'AMOUR, par Lucien Donel. Paris, Perrin, 1906. Prix : 3 fr. 50.

TOM PLAYFAIR, par Francis Finn, traduit de l'anglais par C. Chevalier. Desclée, De Brouwer et Cie.

LES DEUX JEUNESSES, par Paul Croiset. — Paris, Téqui, 1906.

SOUS LA TERREUR. Souvenirs d'un vieux Nantais, par Victor Martin. — Paris, Téqui, 1906.

Excellente revue de toutes les âneries antireligieuses que les libres-penseurs de tous rangs et de tout âge recommencent sans cesse à employer avec plus de persévérance que l'infortuné Sisyphe de jadis. L'auteur, avec une verve humoristique des plus amusantes, abat d'un coup sec tous ces pauvres vieux fantoches dont quelques-uns ont l'âge vénérable de Voltaire, ce qui n'empêche pas qu'on ne les trouve encore dans tous les meetings ou les imprimeries anti-cléricales. La manière agréable de ces spirituelles réfutations et la clarté du style et de la pensée font de ce livre un précieux ouvrage à distribuer et à faire lire dans les usines, les ateliers, les cercles ouvriers, partout enfin où peuvent pénétrer les imbéciles radotages des impies que l'ignorance et la légèreté acceptent trop souvent comme des vérités.

***

Malgré son titre inquiétant ce roman peut être mis dans toutes les mains. Les pilleurs d'amour, ce sont ces hommes sans morale ni loyauté qui ne voient, dans le mariage, qu'un moyen d'atteindre une grosse bourse, et une fois saisie, rejettent la pauvre femme par laquelle ils ont pu l'obtenir. Peut-être y a-t-il une coïncidence forcée dans cette mère et cette fille victimes de parents aventuriers. Le malheur de la mère aurait dû avertir la fille et surtout ses tuteurs et ses amis.

Quoi qu'il en soit l'histoire de cette famille est intéressante et le cadre où l'auteur l'a placée est charmant.

***

Voilà un vrai livre pour la jeunesse et qui amusera tous les écoliers. Excellent livre de vacances, donnant, de l'intérieur des collèges américains, une description qui nous étonne bien, nous autres, européens, habitués à la

Digitized by Google

discipline sévère de nos maisons d'éducation. Plus d'un collégien de France pourra regretter les collèges d'outre-mer où Tom Play-Fair passait ses récréations comme un vrai héros de..... Mais n'en disons pas plus, il faut laisser au lecteur tout le plaisir de la surprise et je crois que Tom Play-Fair aura beaucoup de lecteurs.

***

Monsieur Marc Sangnier ne lira pas, espérons-le, ce roman qui heurte si cruellement ses amours sociaux. Il n'en est pas moins intéressant, et si le bon héros est noble et le méchant ouvrier, ne concluons pas de l'histoire de Monsieur Croiset qu'il en est toujours ainsi. On est bon quand on suit la règle de la morale chrétienne et méchant quand on lui tourne le dos. C'est la conclusion des *Deux Jeunesses*, et c'est la bonne.

***

Les histoires de la Terreur sont légion, on lit toujours avec émotion celles qui reparaissent au jour. Le drame épouvantable qui se joua en France alors est une mine inépuisable de récits qui font frissonner et pleurer. Celui-ci joint au mérite d'être basé sur des documents vrais, le charme d'un roman tout plein de péripéties tour-à-tour sombres ou consolantes. Nous signalons à nos lecteurs le livre de M. Victor Martin avec toute la reconnaissance du plaisir que nous avons éprouvé à parcourir son œuvre.

MAVIL.

***

LA PLACE ROYALE, par Lucien Lambeau, secrétaire de la commission du Vieux-Paris. — Paris, Daragon, 30, rue Duperré, 1906. In-8° de IV-345.

Cet ouvrage orné de quatre planches hors texte et d'un plan inédit, fait partie de la *bibliothèque du Vieux Paris* et coûte 12 fr. Il est plein d'intérêt pour les Parisiens qui aimeront en cette place Royale, aujourd'hui place des Vosges, voir défiler les figures du bon roi Henry IV, de Madame de Sévigné, de Marion Delorme, de Rochel et de Victor Hugo. La place doit son origine au fameux coup de lance donné par Montgommery au roi des Mignons. Elle fut baptisée pour la première fois : *des Vosges* en 1800 parce que ce département avait été le plus zélé à payer cette année-là ses contributions.

P. UBALD D'ALENÇON.

***

BIBLIOTHÈQUES ET EX-LIBRIS D'AMATEURS BELGES AUX XVIIe, XVIIIe ET XIXe SIÈCLES, par Benjamin Linning. — Paris, Daragon, 30, rue Duperré. 1906. In-4°. Prix : 20 fr.

Cet ouvrage est orné de 77 illustrations dans le texte et de 3 réimpressions sur les cuivres originaux et de la reproduction en couleurs du plus vieil *ex-*

Digitized by Google

libris connu. Ce livre comble une véritable lacune, car rien n'avait été publié jusqu'à ce jour sur les *ex-libris* flamands. La partie bibliographique a été traitée avec le plus grand soin. A la page 33-34, mention du P. Guillaume Smits (1704-1770), fameux récollet d'Anvers dont la bibliothèque, continuée par ses confrères, fut vendue publiquement le 5 octobre 1810; parut à cette fin le *Catalogue d'une belle collection de livres en langues orientales, en latin et autres, parmi lesquels un précieux manuscrit sur vélin.* Anvers, Bincken. In-8° de 66 pages.

F. U.

***

VIE ET DOCTRINE DU SILLON, par L. Cousin, — Librairie Emmanuel Vitte, Lyon, 3, place Bellecourt, Paris, 14, rue de l'Abbaye, in-12 de 260 pages.

Ceux qui s'intéressent à la doctrine du *Sillon* trouveront dans cet ouvrage tous les développements désirables, exposés en trois parties bien distinctes : 1° Le sillon, 2° La démocratie, 3° Quelques réponses. L'auteur, dans un appendice de treize pages, cite les nombreux tracts, brochures et livres publiés depuis quelques années par le Sillon, les classant méthodiquement d'après leur sujet.

***

Les *Études franciscaines* ont encore reçu :

Le recrutement des instituteurs et des institutrices libres, publié sous les auspices de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement, par M. J. Guibert. Paris, Librairie Veuve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15. In-18 raisin. Prix : 0 fr. 30.

Les seize Carmélites de Compiègne, par Monseigneur Touchet, évêque d'Orléans. Panégyrique prononcé le 13 juin 1906, dans l'église Saint-Sulpice de Paris. P. Lethielleux, éditeur, 22, rue Cassette, Paris (VI°). In-12. Prix : 0 fr. 50.

De la formation d'une élite, pour les œuvres et pour les paroisses dans le cénacle de la Retraite, par le P. Henri Watrigant, S. J. (Collection de la Bibliothèque des exercices de Saint-Ignace). — Bibliothèque des Exercices, 3, rue des Augustins, Enghien, Belgique.

Action à distance et faits mystérieux, par D. Renom. (Extrait de la *Revue Apologétique*). Bruxelles, Oscar Schepens et Cie, édit., 16, rue Treurenberg.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

Les pages que l'on va lire ont été en partie ajoutées par M. l'abbé Léon Le Monnier, curé de Saint-Ferdinand, à l'introduction de son *Histoire de saint François d'Assise*, dont la sixième édition vient de paraître à la librairie Lecoffre. Le dernier paragraphe a été écrit spécialement pour nos *Études*.

Voilà donc quinze ans et plus que je terminais l'introduction qu'on vient de lire. Les temps sont bien changés. Quand je commençai mes recherches en 1878, c'était une affaire de se procurer les documents nécessaires. Je dus aller en Italie pour trouver la *seconde Vie* de Th. Celano, et l'exemplaire que je rapportai était, j'ai des raisons de le croire, le premier qui pénétrât en France. Nous souffrons maintenant d'un excès contraire. Dans tous les pays, les hagiographes ou, plus exactement, les critiques en hagiographie, se sont portés en foule vers saint François. Catholiques, protestants, rationalistes ont à qui mieux mieux soumis les anciens documents à un examen sévère et fouillé les bibliothèques pour en découvrir de nouveaux. Il en est résulté une lutte ardente, confuse, ayant déjà duré des années et dont on n'entrevoit pas la fin. Curé d'une paroisse qui réclame le meilleur de mon temps, j'ai jusqu'ici suivi les coups sans beaucoup intervenir dans la mêlée. Mais aujourd'hui que je réimprime cette *Histoire*, je serais accusé d'être trop ignorant ou trop dédaigneux si je ne soufflais mot de discussions aussi importantes. Il en est trois que je voudrais résumer et apprécier brièvement.

I

La première est celle qui m'a le plus surpris. Il s'agit du *Speculum perfectionis*. L'ouvrage n'était pas inconnu. Il avait même

Digitized by Google

été imprimé en plusieurs endroits. Seulement, il était relégué aux derniers rangs parmi les sources de la vie de saint François. On ne le consultait guère. Plusieurs même, comme Papini, affirmaient qu'on faisait mieux en ne le consultant pas. Comment de cet état de décri a-t-on pu tenter de le faire passer à la dignité de source antérieure et supérieure à toutes les autres ?

Un homme qui s'est voué de toute son âme aux études franciscaines trouva à notre bibliothèque Mazarine une copie manuscrite affirmant dans l'*explicit* que l'ouvrage avait été achevé le 11 mai 1227, quelques mois après la mort de saint François. Il partit sur cette affirmation, imprima la copie avec un vrai luxe d'érudition et d'explications, et la présenta aux historiens comme une révélation. Il lui attribuait trois mérites qui, s'ils avaient été réels, eussent en effet changé beaucoup de choses : 1° C'était le premier témoignage rendu à saint François ; les autres témoignages n'avaient guère fait que le reproduire. 2° Il était encore tout vibrant des émotions et des luttes existant alors dans l'ordre, et par conséquent portait sa justification et sa date en lui-même. 3° Il avait pour auteur Frère Léon, l'âme candide que l'on sait, bien placé pour ne pas se tromper lui-même, et, par nature, incapable de tromper les autres [1].

Il y eut bien un peu d'émoi parmi ceux qui croyaient connaître saint François, tant le nouvel éditeur avait amassé de nuages semés çà et là d'éclairs aveuglants. Ils se ressaisirent pourtant assez vite, et ce qui, à la réflexion, les frappa d'abord, ce fut l'invraisemblance d'une prétention si haute. 1° L'ouvrage est considérable. Il se compose de cent vingt-quatre chapitres. Écrit-on en six mois, même quand on est plus préparé que Frère Léon, cent vingt-quatre chapitres d'une histoire dont il faut ramasser tous les matériaux ? La chose semblait d'autant plus extraordinaire que l'auteur ne s'est presque pas arrêté aux grandes lignes, les premières à être connues, mais a surtout rapporté les paroles dites à celui-ci ou à celui-là et les petits faits qui s'étaient passés en mille endroits, toutes choses qu'il faut glaner l'une après l'autre et qui ne peuvent être centralisées qu'après beaucoup de temps. 2° Il ne s'agit pas d'une biographie calme, émue, comme on l'eût attendue et comme il eût convenu pour un tel saint qui venait de quitter la terre. L'œuvre débute par un chapitre de

1. *Speculum perfectionis nunc primum edidit P. Sabatier.* Paris, 1898.

Digitized by Google

polémique ardente. D'où vient cela? Quoi qu'on dise, il n'y avait à ce moment dans l'ordre ni partis tranchés ni guerre ouverte. Tout au plus à Assise, et à Assise seulement, les plus attentifs avaient saisi des tendances contraires à la pauvreté ; encore ces tendances s'enveloppaient-elles d'ombre et de mystère, parce que leur heure n'était pas venue. Frère Élie, en particulier, car c'est lui qu'on a surtout en vue, se montrait dans son intérim le moins remuant des hommes : il attendait l'avenir, et avait trop de politique pour compromettre cet avenir. 3° Enfin, l'attribution de l'œuvre à Frère Léon éveillait encore plus de doutes. Quoi ! le Frère Léon, cette petite brebis de François, cette âme inquiète et timorée qui avait souvent besoin d'être remontée, c'est lui qui, devenu tout à coup militant, écrivait, quelques semaines après la mort de son père, ce premier chapitre enflammé et batailleur, où il inaugure, au sujet de la règle, un conflit que personne n'avait encore soulevé ! Non, disait-on, la nature humaine ne se dément pas aussi vite. La psychologie a aussi ses lois et sa certitude.

L'examen intrinsèque de l'ouvrage n'était pas pour faire revenir de ces impressions. 1° L'auteur a beaucoup moins d'ambition pour lui-même que son éditeur n'en a eu pour lui. Il se présente simplement, et dès la première page, comme un compilateur. Il reconnaît avoir eu entre les mains plusieurs légendes déjà anciennes : c'est, dit-il, dans ces légendes qu'il a puisé ses récits. 2° En effet, il décrit assez souvent des situations qui n'ont pu se produire que bien du temps après saint François, et il donne comme morts des compagnons du saint qui lui ont survécu de longues années [1]. 3° Enfin, ce qui déconcerte dans un ouvrage qu'on signe sans hésiter du nom de Fr. Léon, un des chapitres nous apprend que Léon n'existait plus et va jusqu'à dire, en guise d'oraison funèbre, qu'il avait été *sanctissimae simplicitatis!* Additions et interpolations, a-t-on allégué. C'est une hypothèse, mais les additions et les interpolations sont bien nombreuses : l'hypothèse d'une rédaction tardive est autrement acceptable.

Les arguments extrinsèques, c'est-à-dire les témoignages des contemporains, ne sont guère plus favorables. Se figure-t-on le bruit qu'eût fait une vie du saint en cent vingt-quatre chapitres écrite authentiquement par le Frère Léon? Même ceux du de-

1. Il emploie aussi des termes qui n'étaient pas alors en usage. Ni Frère Léon, ni personne au XIIIe siècle n'ont dit : Sainte-Marie des Anges, en parlant de la chapelle de la Portioncule.

Digitized by Google

hors l'eussent connue et accueillie avec respect : certainement il n'est pas un membre de l'Ordre qui ne se fût fait un devoir et une gloire d'en parler à l'occasion. Or, deux franciscains, esprits éveillés l'un et l'autre, Bernard de Besse et Salimbene, ont énuméré, vers 1280, les biographies qui avaient paru jusque-là. Ils nomment Th. de Celano au premier rang, mais de Fère Léon et de son *Speculum* ils ne font aucune mention. Pour Salimbene, le silence est d'autant plus probant que, d'après son propre témoignage, il avait longtemps conversé avec Frère Léon et partageait contre Élie la sévérité qui respire dans le *Speculum*.

Restait cette date de 1227, inscrite dans le manuscrit de la Mazarine. C'était bien peu : hélas ! ce peu n'a même pas pu tenir. Un autre manuscrit a été trouvé à Florence dans le couvent franciscain d'Ognisanti, qui paraît plus près de l'original que celui de Paris. Il a le même *explicit* que celui-ci, mais la date indiquée est MCCCXVIII, non plus MCCXXVIII. Le copiste flamand du manuscrit de Paris aura par mégarde écrit un X à la place du troisième C. La vraie date rétablie, tout s'arrange ; il n'y a plus de contradictions chronologiques dans l'ouvrage ; mais sa valeur documentaire a disparu du même coup.

II.

La deuxième bataille s'est livrée sur la créance que méritent les deux Vies de Th. de Celano. Ceux qui lui avaient donné Frère Léon comme devancier ont tout tenté pour ébranler l'autorité dont le vénérable historien avait joui jusqu'ici [1]. Il n'aurait été, si on les en croyait, qu'un plagiaire, qu'un flatteur, qu'un partisan déguisé du relâchement dans l'Ordre. Examinons ces graves reproches.

1° Plagiaire. Cela mérite à peine attention. Il n'a pu prendre aux autres, si, comme tout l'établit, il a écrit le premier. En ce cas, ce sont les autres qui ont pris chez lui. On renverse donc les rôles.

2° Flatteur. L'accusation est plus sérieuse. Elle a au moins quelque chose de plausible. Il est certain que Celano, dans la première Vie, n'a pas marchandé l'éloge à Frère Élie. C'est, dit-on,

1. F. Sabatier. *Opere citato.* — *La Leggenda di S. Francesco pubblicata per la prima volta nella vera sua integrità.* 1899.

Digitized by Google

qu'il voulait lui plaire, parce qu'il était à la tête de l'Ordre. On se trompe. Élie n'était plus à la tête de l'Ordre. Celano a commencé à écrire son ouvrage après la canonisation du saint, en juillet 1228, il l'avait achevé avant le 25 février 1229. Or, pendant ces huit mois, c'était Jean Parenti qui était devenu ministre général de l'Ordre. Élie demeurait sans doute un personnage, mais il n'y avait plus à prendre le mot d'ordre auprès de lui. Si donc Celano l'a mis en lumière, c'est que, à son sens, l'histoire obligeait à le mettre en lumière. Est-ce qu'Élie n'avait pas de rares qualités? Est-ce que ces qualités n'étaient pas telles qu'aux yeux mêmes de saint François elles ont jusqu'à la fin à peu près voilé les défauts qu'il pouvait avoir à côté? Ne voit-on pas qu'en les taisant ou en les niant, on finirait par atteindre le saint fondateur? On ferait de lui un homme plus trompé qu'il ne l'a été et même qu'il ne devait l'être, Celano est resté dans l'équité et dans la mesure. Parce que la majorité, au chapitre de 1227, avait retiré sa confiance à Frère Élie, il n'a pas cru qu'on dût passer sous silence ce que le vicaire du saint avait montré de bon. Que pour cela on le traite de courtisan, je le veux bien, mais alors, il faut s'entendre; il l'a été, non pas inventant des vertus dans l'intérêt d'un homme en place, mais, ce qui est bien différent, en se refusant à supprimer des mérites réels chez un homme dont la chute avait commencé. Il a suivi la même ligne de conduite si droite et si ferme, dans la seconde Vie. Quand il la publia, vers 1247, les choses s'étaient bien aggravées : Frère Élie s'était démasqué, un peu au chapitre de 1230, entièrement pendant les déplorables années de son généralat (1233-1239). L'Ordre avait été si profondément troublé que Grégoire IX lui-même dut déposer le ministre devenu infidèle à la pensée du fondateur. Quoique Celano sût bien toutes ces choses, quoiqu'il en eût souffert, il ne pensa pas qu'il fût de sa dignité d'historien de piétiner un homme tombé. Il n'infirma rien et n'avait rien à infirmer de ce qu'il avait dit antérieurement.

3° Partisan du relâchement. Cette accusation vient encore de ceux qui avaient fait de lui un flatteur. Il leur a paru impossible que l'historien ait dit d'Élie le bien qu'il en fallait dire, sans qu'il ait partagé ses idées. C'est jouer de malheur. S'il fut un homme incapable de trahir, sur la question de la pauvreté, la véritable pensée du Maître, ce fut lui assurément. L'a-t-on lu avec attention? En François, il aime l'homme sans doute, il

Digitized by Google

aime le saint, mais il aime autant l'œuvre qu'il a accomplie et accomplie par la pauvreté. Qu'on se rappelle en quels termes il parle de l'austère vertu. Dans la première Vie, il raconte avec une satisfaction visible qu'elle était partout joyeusement acceptée, mais il fait bien plus dans la seconde. Parce que plusieurs avaient travaillé à la diminuer, il la venge, et pour cela il l'exalte dans le saint : « Le saint, dit-il, avait épousé la pauvreté : il n'y eut pas dans toute sa vie une heure où il ne se sentît son époux. » « Le saint, dit-il encore, voulait que maisons et mobilier chantassent. par leur pauvreté, l'exil où nous sommes ici-bas. » On a beau être poète, et l'auteur du *Dies irae* l'était, trouve-t-on de ces bonheurs d'expression, si l'on n'a pas un goût marqué pour ce qu'on exprime ? Il y avait d'ailleurs, entre Celano et la pauvreté, une sorte d'harmonie préétablie. L'historien de saint François est un moraliste, un moraliste sévère. Il est même assez souvent grondeur : il ne fait pas bon dégénérer à côté de lui. S'il s'agissait d'un sujet littéraire, on ne serait pas loin de la vérité en convenant qu'il y avait de l'Alceste au fond de son austérité. Et voilà celui dont on voudrait dire qu'entré par choix dans un Ordre pauvre, il a secrètement aspiré à le rendre moins pauvre ! C'est un contresens psychologique.

Sortons de ces chicanes, nées seulement de nos jours, et voyons comment l'ont jugé ceux qui vivant de son temps, avaient toute la situation sous les yeux.

En 1244, le chapitre de Gênes et à sa tête le ministre Crescent de Jesi ont donné leur approbation à la première Vie de Celano en lui confiant unanimement le soin d'écrire la seconde. On dit assez souvent, pour diminuer la portée de ce choix, que Jesi avait du penchant pour les relâchés. Tel n'est pas le sentiment des Compagnons du saint, qu'on nous donne cependant comme les gardiens des pures traditions. Dans l'épilogue qu'ils ont mis à la seconde Vie de Celano, ils prient pour le général qui est, disent-ils, *verae paupertatis aemulator.*

Nouveau témoignage en 1248. Cette fois c'est Jean de Parme, un général tout à fait selon le cœur des plus rigoureux, qui le lui rend. Il le charge de faire pour les miracles du saint ce qu'il avait fait dans la *seconde Vie* pour les anecdotes recueillies tardivement. Celano, investi d'une mission dont tous les frères le croyaient digne, se met aussitôt à l'œuvre et écrit ce *Traité des Miracles* qui, retrouvé il y a quelques années, a aussitôt porté

Digitized by Google

la lumière sur plusieurs points de la Vie du saint, considérés auparavant comme incertains.

Quelque honorables que fussent ces marques d'une confiance qui ne se lassait pas, Celano en a reçu une, après sa mort, qui semble surpasser toutes les autres. Saint Bonaventure avait succédé à Jean de Parme. Son grand renom de docteur inspira aux Frères assemblés à Narbonne (1260) la pensée d'obtenir de son talent et de sa piété une Vie du saint fondateur qui devînt la Vie définitive. Cédant à ce pieux désir, Bonaventure compulsa tous les documents, fit comparaître devant lui ceux des Frères qui avaient connu le saint et les obligea par serment à dire tout ce qu'ils savaient. Or, voici quel fut le résultat d'une enquête aussi vivement menée. Le saint docteur, trouvant les jugements de son devancier confirmés sur tous les points, renonça à un travail vraiment personnel. Il adopta pour plus des trois quarts de son œuvre la narration et même le texte des deux Vies de Celano. Que peut-on demander de plus ? Quand un homme de la taille de saint Bonaventure s'en remet de la sorte à un historien, nos modernes sont mal venus à élever des doutes sur les dispositions et la sincérité de cet historien.

Concluons. Celano demeure *principium et fons*. On peut en toute sécurité se reposer sur son témoignage. Ce n'est pas assez dire. On n'écrira jamais sur saint François comme il convient, si l'on n'emprunte ses jugements et souvent même, comme saint Bonaventure, jusqu'à ses paroles.

III

La critique historique ne passe pas pour chose plaisante. Elle aurait bientôt une meilleure réputation, s'il lui arrivait souvent ce qui lui est arrivé avec les Trois Compagnons. Écoutez le dialogue suivant : *1er Critique*. Le délicieux petit livre que celui des Compagnons, et quel dommage que nous n'en ayons qu'un fragment ! Car nous n'en avons qu'un fragment ; il a été mutilé : l'Ordre franciscain, qui redoutait ses révélations, en a supprimé la meilleure partie [1]. *2e Critique*, un frère mineur, s'il vous plaît. Quel flair vous avez montré, cher Monsieur ! il a bien été mutilé et la preuve, c'est que nous vous apportons une édition en soi-

1. P. Sabatier, *opere citato*.

Digitized by Google

xante-dix-neuf chapitres au lieu des dix-huit dont vous deviez, jusqu'ici, vous contenter [1]. *3e Critique.* Complimentez-vous à votre aise, mais sachez que vos deux éditions sont également de nulle valeur. Les soixante-dix-neuf chapitres sont une rapsodie et les dix-huit fourmillent d'anachronismes [2]. — Auquel des trois faut-il entendre? Nous allons les prendre l'un après l'autre.

Le premier critique dit que la narration des Compagnons est pleine de vie. D'accord. Il dit aussi qu'elle est malheureusement incomplète. On l'admet. Il en conclut qu'elle a été mutilée. Ici, nous devons l'arrêter. Mutilée, oui, si les auteurs l'ont conduite jusqu'au bout. Non, si pour de bonnes raisons ils se sont arrêtés au point où elle nous est parvenue. Que s'est-il passé en réalité? C'est le problème à résoudre.

Pour soutenir l'hypothèse de la mutilation, le critique invente un roman complet dont voici les grandes lignes. — Il y avait dans l'Ordre, sous le généralat de Jesi, deux partis opposés, celui des Spirituels ou *Zelanti*, et celui des relâchés ou partisans de Frère Elie. — Les Compagnons étaient à la tête des Spirituels. Le général appartenait au parti de ceux qui voulaient des mitigations. — Les Compagnons avaient hardiment fait de leur œuvre « le manifeste du parti. » La première Vie de Celano y était ramenée comme il faut à la vérité, et saint François s'y dressait de toute sa hauteur de fondateur et de saint contre ceux qui travaillaient à altérer sa pensée. — Il arriva ce qui devait arriver quand une pareille œuvre fut, selon l'usage, soumise à l'examen de l'Ordre. Le général et les amis qui l'assistaient ne la laissèrent passer que corrigée et considérablement élaguée.

J'ai dit que c'était là un roman. Il faut en apporter la preuve. 1° Il n'y avait encore à ce moment, dans l'ordre, ni Conventuels, ni Spirituels : le nom des uns et des autres n'était même pas inventé. Tous les frères, quelle que fût leur tendance, avaient rougi des excès auxquels le Frère Élie s'était livré pendant son généralat. Ils comprenaient qu'il était temps de rentrer dans les voies primitives et qu'il y fallait rentrer dans un sincère esprit de charité et d'union. En disant le contraire, on transporte, sans

1. *La Leggenda*, etc.
2. *La Légende de saint François d'Assise*, dite « *Legenda trium sociorum.* » Bruxelles, 1900.

Digitized by Google

fondement, au temps qui nous occupe les luttes qui ont si tristement éclaté au XIVe siècle. 2° S'il n'y avait pas de Spirituels, il est clair que les Compagnons ne pouvaient les conduire au combat. Ils n'affectent nullement, d'ailleurs, les airs de chefs de parti, et leur ton est très modeste : ils sont loin d'agiter un drapeau au-dessus de leur tête. De l'autre côté, il n'est pas vrai non plus que Crescent de Jesi ralliât autour de lui les débris de l'armée du Frère Élie. Je n'en veux d'autres garants que les Compagnons eux-mêmes. A leur sentiment, il était *veræ paupertatis æmulator.* J'ai déjà cité cet éloge si remarquable venant d'eux. 3° C'est encore se tromper lourdement que de faire des Compagnons les contradicteurs déclarés de Celano. Qu'on les lise donc. Leur travail s'ouvre par une lettre-préface adressée au général. Qu'y disent-ils de Celano et de ceux qui l'ont plus ou moins reproduit ? Qu'ils ont écrit la vie du saint fondateur avec autant d'éclat que de vérité, *tam veridico quam luculento sermone.* Un ami ne parlerait pas mieux. On rêve, par conséquent, quand on affirme que Crescent ou son conseil ont eu l'idée d'étouffer ou de mutiler une œuvre entreprise dans des dispositions aussi conciliantes.

Et pourtant, il est un fait. Le récit a été interrompu. Comment expliquer cette interruption si, comme nous le voulons, tout était à la concorde ?

On se rappelle le chapitre de Gênes. On y avait chargé Celano d'écrire une seconde Vie et, en même temps, on avait prescrit aux frères de lui communiquer leurs souvenirs, afin qu'il employât ces souvenirs comme documents. Les Compagnons s'étaient crus particulièrement visés dans ce commandement. Qui, autant qu'eux, avait été mêlé à la vie du saint ? Qui était plus rempli de ses paroles et de ses actions ? Ils se mirent donc à l'œuvre. D'abord, ils ne songèrent qu'à un recueil des faits qui n'étaient pas entrés dans la première rédaction. Nous ne composons pas une légende, écrivaient-ils, mais nous faisons [1] un bouquet à la manière de ceux qui butinent des fleurs dans une prairie. Cette résolution ne fut pas aussi ferme qu'on eût pu le croire. La jeunesse du saint, qu'ils connaissaient bien, avait été incomplètement racontée. Ils la reprirent et, insensiblement, tous ces chers souve-

1. Ils disent au présent *scribimus, excerpimus,* comme s'ils étaient encore à écrire. A l'entendre ainsi, la lettre deviendrait une sorte de consultation, consultation qui aurait pu déterminer l'ordre de s'arrêter.

Digitized by Google

nirs des premiers temps les tirant en avant, ils s'engagèrent dans une narration suivie et régulière. Ils étaient, malgré leur promesse, en voie d'écrire une histoire qui eût fait et qui faisait déjà double emploi avec celle qu'on avait. Ce qui leur parut peut-être plus grave, ils étaient parvenus au point où il leur eût fallu se servir, pour leur compte, des *fleurs qu'ils avaient butinées*, fleurs qui, aux termes des instructions reçues, devaient être remises à Celano. Le scrupule les prit et ils s'arrêtèrent soit d'eux-mêmes, soit plus probablement après avoir pris, en bons religieux, l'avis des supérieurs. Ceux-ci, s'ils furent consultés, ne purent qu'affirmer les droits exclusifs du frère désigné par le chapitre.

Ne suis-je point à mon tour en pleine hypothèse ? Non, j'apporte la seule explication qui soit en accord avec tout ce qui a suivi. Il est certain, en effet, qu'après s'être arrêtés ou avoir été arrêtés, les Compagnons n'ont montré ni amertume ni dépit. Loin de se retirer sous leur tente comme des gens qui n'ont plus qu'à laisser aller les choses, ils sont restés aux côtés de Celano, ils lui ont communiqué leurs fleurs et leurs documents, ils ont même fraternellement collaboré à son œuvre et ce sont eux qui en ont écrit l'épilogue. Dans cet épilogue, qui est une prière à saint François, ils s'assignent une part dans le travail. SCRIPSIMUS *haec tua dulci memoria delectati.* Ils rendent un affectueux hommage à Celano qui avait été en somme le secrétaire-rédacteur de l'Ordre entier. *Supplicamus* TOTO CORDIS AFFECTU *pro illo filio tuo qui* NUNC ET OLIM *devotus tua scripsit praeconia.* Voilà la vérité. Qu'en résulte-t-il ? Qu'au lieu d'une guerre intestine dans l'Ordre, comme on prétendait, nous trouvons un atelier où, d'un commun effort, on essayait de glorifier dignement le fondateur et le père.

Le second critique ne nous retiendra pas longtemps. Ses soixante-dix-neuf chapitres ne se sont guère accrédités. Ils avaient déjà été présentés au public. Mais leur premier éditeur, un annaliste de l'Ordre cependant, ne les avait pas surfaits. Il n'y avait eu là, disait-il franchement, qu'une tentative curieuse, mais insoutenable, pour compléter, avec des morceaux pris de côté et d'autre, la Vie des Trois Compagnons. Son jugement parut le vrai, quand on eut fait le nouvel examen auquel nous étions provoqués. Et, je le crois, de cette condamnation réitérée et fortement motivée on n'appellera pas.

Beaucoup plus autorisé est le troisième critique. Il regarde,

Digitized by Google

avons-nous dit, la Vie en dix-huit chapitres comme une œuvre tardive, et n'ayant, malgré son titre, rien à voir avec les Trois Compagnons. Il faut entendre ses raisons.

Les voici dans un fidèle abrégé. 1° Il y a désaccord flagrant entre la lettre-préface qui ouvre la légende et la légende elle-même. La lettre annonce des faits nouveaux, inconnus des premiers biographes ; la légende ne fait guère que reproduire ce qui avait été dit par ces biographes, et, ce qui aggrave son cas, elle le redit souvent moins bien. N'est-ce pas la preuve que la lettre est d'une main, celle des Compagnons, si l'on veut, et la légende d'une autre main, on ne sait laquelle ? 2° Une autre preuve que la main qui a tenu la plume n'est pas celle des Compagnons, ce sont les anachronismes que la légende renferme, si on la leur attribue. Des anachronismes n'ont pu venir d'auteurs si bien informés et qui, s'ils en eussent senti le besoin, n'avaient qu'un signe à faire pour être mieux informés encore. Il faut donc que les faits racontés l'aient été par un autre auteur. Il est même nécessaire que cet auteur soit venu assez tard, les faits dont nous parlons touchant à la fin du siècle. 3° D'ailleurs, la composition même de la légende nous rejette au moins à cette époque. Elle est faite en très grande partie de pièces rapportées. L'auteur, quel qu'il soit, pille de tous côtés en fourrageur ; il va prendre jusque dans saint Bonaventure et dans Bernard de Besse. Nous voilà bien loin des Trois Compagnons.

L'argumentation, on le voit, se présente dans un enchaînement rigoureux. Peut-on briser cette chaîne et rétablir la pauvre légende mise à mal ? Je vais l'essayer.

1° Tout d'abord, il n'y a pas entre la lettre et la légende autant d'opposition qu'on veut le faire croire. Ses signataires ne disent pas qu'ils ne feront aucun récit, ils annoncent au contraire qu'ils en feront quelques-uns : *pauca de multis gestis*. Soit, dira-t-on, mais au moins devaient-ils apporter du nouveau. On n'avait guère besoin de ce qu'on savait déjà. Eux-mêmes d'ailleurs avaient promis qu'ils feraient ainsi. — Trouvez-vous vraiment qu'ils ont faussé leur parole ? Vous êtes en ce cas plus difficile que Celano lui-même. L'historien confesse loyalement qu'il a beaucoup appris dans la nouvelle légende. Un an plus tard, en effet, il dédiait, à son tour, son livre au ministre général. Il reconnaît dans cette dédicace qu'il a récrit la jeunesse et la conversion du saint parce que, lorsqu'il les avait écrites la première fois,

Digitized by Google

beaucoup de choses, et, dit-il, des choses très notables, n'étaient pas encore venues à sa connaissance. Comment a-t-il appris ce qu'il ignorait alors? On ne saurait nier raisonnablement que ce ne soit pour une bonne part dans l'œuvre des Compagnons. Qu'on objecte après cela certains chapitres de celle-ci tirés de la première Vie de Celano, ce n'est pas pour m'émouvoir. Les auteurs étaient en famille : ils donnaient et prenaient.

Le critique poursuit: Passe encore; la première promesse a peut-être été tenue, mais l'autre, la plus importante, celle qui annonçait toute une gerbe de fleurs cueillies une à une dans les prés, où la voyez-vous accomplie? Je réponds : elle l'a été comme la première; il est même probable, vu la qualité des moissonneurs, que la gerbe était assez grosse. Seulement, comme je l'ai déjà expliqué, ils ne l'ont pas gardée pour eux ; mais, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu, ils l'ont remise purement et simplement à Celano, qui, la joignant à sa propre récolte [1] et à celle de plusieurs autres, en a composé, avec leur collaboration, le *Livre des Vertus* de la *Seconde Vie*. Et voyez comme ce très honnête homme, loin de s'en cacher, l'a lui-même donné à entendre. En annonçant leur gerbe, les Compagnons avaient dit : Nous la faisons *sanctae conversationis* (*Francisci*) *insignia et pii beneplaciti voluntatem ostendere cupientes.* Celano reprend exactement leurs termes : *Declarare intendimus quae sanctissimi patris tam in se quam in suis fuerit voluntas bona, beneplacens et perfecta in omni exercitio disciplinae cœlestis et summae perfectionis.* Est-il possible de rêver une plus grande conformité de vues et une mutualité plus avouée? Il n'était pas alors question de propriété, encore moins de gloire littéraire. On voulait faire connaître un saint. Pour y mieux réussir, on trouvait tout naturel de mettre en commun et les informations et le talent qu'on pouvait avoir.

2° Le critique convient que les Compagnons étaient trop bien informés pour commettre des anachronismes. Il en signale quatre cependant. Aussi s'en fait-il un argument pour soutenir que l'œuvre qui les contient ne saurait être la leur. Nous maintenons leur qualité d'auteur. Aussi nous disons : il n'y a pas d'anachronismes. C'est une discussion à entreprendre. Nous nous y donnerions volontiers, si une brochure n'avait déjà été publiée qui traite

1. Quæ non pauca labore quæsivimus. *Prologue de la Seconde Vie.*

Digitized by Google

principalement de ce point [1]. Qu'on nous permette pour plus de brièveté, d'y renvoyer ceux que le sujet intéresserait. Ils y trouveront, sous forme courtoise, une démonstration que nous regardons comme péremptoire.

3° Qu'il est donc difficile de déterminer l'âge d'un document de cette époque par l'examen de sa composition! Comme les auteurs se copiaient les uns les autres, à peu près tout était dans tous. Vous retrouvez dans Bernard de Besse un passage que vous lisez dans les Compagnons. Il y a donc eu emprunt. Mais qui est l'emprunteur, Bernard de Besse ou les Compagnons? On ne peut s'en tirer, dit sagement le critique, que par la chronologie. Or, sur ce terrain, la légende des Compagnons possède l'avantage. Elle est antérieure. La date de la lettre le prouve. La collaboration des auteurs avec Celano, qui est certaine, le prouve mieux encore. Et, comme si ce n'était pas assez, nous avons pour cette antériorité un témoignage un peu tardif peut-être, mais d'une précision étonnante. C'est celui de la Chronique des vingt-quatre généraux. *Idem generalis praecepit universis fratribus quod sibi in scriptis dirigerent quidquid de vita, signis et prodigiis B. Francisci scire veraciter possent. Quo inducti fratres Leo, Angelus et Rufinus multa quae de ipso viderant vel audiverant in scriptis redegerunt et eidem generali fideliter transmiserunt. Aliis etiam multis quae noverant recolligentibus... Et post, frater Thomas de Celano primum tractatum legendae B. Francisci de vita scilicet et verbis et intentione ejus circa ea quae pertinent ad regulam compilavit* [2]. Tout est dans ce témoignage, l'ordre du chapitre de Gênes en 1244, l'obéissance empressée des Trois Compagnons, la rédaction de leur légende en 1246, les mémoires envoyés en même temps par d'autres frères, et, après tout cela, la compilation (remarquez ce mot) que fit Th. de Celano dans sa *Seconde Vie*. On ne pouvait vraiment désirer rien de plus formel pour clore cette controverse.

Nous gardons donc à son rang l'œuvre de ces aimables Compagnons, comme les nomme Celano, *amabiles et benevoli*, qui, après avoir été associés à la vie du saint, ont mérité d'être aussi associés à l'élaboration de son histoire.

1. *De l'authenticité de la légende de saint François, dite des Trois Compagnons*, par Paul Sabatier, Paris. 1901. Une autre brochure : *La légende de saint François, dite des Trois Compagnons*, par le P. Édouard d'Alençon, laisse aussi subsister peu de chose des quatre anachronismes.

2. *Ann. franc.*, t. III, p. 262.

Digitized by Google

IV

En résumé cette élaboration, quoique lente, a progressé logiquement, et est assez aisée à expliquer. Voici son progrès tel qu'il apparaît à la clarté des documents.

L'œuvre de Celano tient la tête. On lui fit grand accueil. Le pape Grégoire IX, qui l'avait demandée, déclara qu'elle répondait à son attente. Dans l'ordre, on trouva qu'elle montrait si bien le saint qu'on ne se contenta pas de la lire : on la reproduisit avec quelques variantes en prose et en vers.

A la longue cependant on lui découvrit des défauts ou plutôt des lacunes. Quelques parties, par exemple, la jeunesse et la conversion du Saint, peut-être aussi l'institution et la tenue des chapitres, auxquels Celano n'avait guère assisté, parurent incomplètement traitées. D'un autre côté circulaient de bouche en bouche une foule de faits très authentiques qui avaient échappé à l'auteur dans la hâte de sa rédaction. Un supplément, au jugement de tous, était devenu nécessaire. On en chargea officiellement Celano au talent duquel l'ordre entier rendait hommage, mais en même temps on enjoignit aux frères de venir à son aide en lui apportant leurs souvenirs.

Entre tous, les Compagnons du Saint répondirent à cet appel. Ils avaient très bien vu ce qu'on demandait d'eux. Aucune prétention à composer une nouvelle légende; un mémoire à consulter [1] sur les parties jugées insuffisantes dans l'œuvre de Celano ; d'abondants souvenirs sur les paroles et les actions du Saint avec lequel ils avaient intimement vécu [2]; tel fut leur programme. Ce programme, ils l'exécutèrent de point en point, comme nous l'avons expliqué ci-dessus.

En possession de ces documents et de ce qu'il avait lui-même recueilli, Celano se remit à l'œuvre. Tout d'abord il récrivit à lui seul la jeunesse et la conversion du Saint : c'est la première partie de la *Seconde Vie*. Puis, uni aux Compagnons qui lui prêtèrent ici leur collaboration, il fit un recueil très nouveau et très intéressant des vertus du Saint ; c'est la seconde partie. Les deux

1. Mémoire à consulter est le mot propre. *Quae scribimus poteritis facere inseri si vestra discretio viderit esse justum.*

2. *Credimus quod si venerabilibus viris qui præfatas confecerunt legendas hæc nota fuissent, ea minime præterissent.* Nous avons entendu plus haut Celano confesser qu'en effet il avait ignoré beaucoup de ces faits.

Digitized by Google

parties, d'un style parfois assez différent, ont l'une et l'autre un prologue distinct. Elles se relient donc assez mal : on pourrait même dire qu'elles ne se tiennent pas. Au point de vue de la composition, cette seconde Vie paraîtrait un peu étrange si on ne connaissait les circonstances qui lui ont donné occasion.

Dans la pensée des Compagnons le mémoire qu'ils avaient envoyé était destiné à disparaître comme disparaissent les matériaux dans une construction, mais on lui avait trouvé trop de qualités pour l'abandonner à ce sort. Il fut conservé et bientôt même on en laissa prendre des copies [1]. De cette sorte le mémoire, quoique écrit avant la seconde Vie, ne fut connu ou, comme on dit depuis l'imprimerie, publié qu'un peu après. Il est aussi très probable que ce fut seulement alors que, pour lui donner l'air d'une chose achevée, les deux derniers chapitres furent ajoutés au texte primitif.

L'ordre était donc en possession de trois documents d'une rare valeur. Réunis, ces documents disaient tout ou à peu près tout. Mais il fallait les réunir et pour cela les lire l'un après l'autre en traversant des répétitions et des longueurs. On manquait encore du monument qui présenterait dans une belle unité la suite des paroles et des actions du Saint.

L'occasion parut bientôt s'offrir d'avoir ce monument. En 1257, frère Bonaventure fut élu ministre général. On le savait tendrement attaché à la mémoire du saint Fondateur. Il n'y eut qu'une voix pour lui demander d'en écrire la vie. Il se rendit aux vœux de l'Ordre. Son œuvre ne nous semble pas aujourd'hui aussi définitive qu'on l'avait espéré. Mais il faut reconnaître que, telle qu'elle est, elle a contenté pendant des siècles la piété des amis toujours nombreux de saint François.

Léon LE MONNIER.

1. Ces copies devinrent nombreuses. On en a retrouvé seize exemplaires.

Digitized by Google

AUTOUR DE LA QUESTION BIBLIQUE.

(Suite [1]*.)*

II

Que faut-il penser de l'état actuel de la question biblique esquissée dans la première partie de notre travail, et en particulier des idées de *l'école progressiste ?* Il appartient à l'Église d'en porter un jugement définitif ; tant qu'elle ne se sera point prononcée, il y aurait injustice à accuser les progressistes. Ils propagent, en effet, leurs idées sous les yeux de l'autorité suprême, et l'on trouve parmi eux des hommes dont le sentiment religieux et le zèle d'un progrès vrai et sain ne sauraient être mis en doute. Aussi jusqu'à ce que l'Église en ait décidé, on pourra opter pour l'une ou l'autre école selon la solidité des raisons de chacune d'elles.

Mais cela même nous oblige à discuter les raisons alléguées par les partisans des idées nouvelles afin d'en peser la force ou la faiblesse et afin de nous rendre compte si le chemin suivi par eux conduit au but désiré. Nous examinerons donc les *raisons externes* ou *d'autorité* et les *raisons internes.*

I. On invoque, en premier lieu, l'autorité de S. Jérôme, à cause des textes cités à la fin de notre premier article [2]. Aussi le R. P. Sanders [3] (O. S. B.) après avoir discuté ces textes et avoir résolu quelques *questions hébraïques* [4], émet cette réflexion : « S. Jérôme

1. *Études Franciscaines*, Septembre 1906.
2. *Ibid.* p. 257. sv.
3. *Études sur S. Jérome*, Bruxelles et Paris 1903. p. 163. s.
4. Dans celles-ci S. Jérôme cherche à résoudre pourquoi nous lisons dans les Actes des Apôtres (7, 14) que 75 personnes allèrent en Égypte tandis que dans la Genèse (46, 27) nous lisons qu'ils n'étaient que 70.

Digitized by Google

a donc cru (c'est incontestable), que les historiens sacrés ont raconté bien des faits tels que la tradition populaire les admettait, sans se préoccuper de leur authenticité » et il conclut : Donc si celui qui penserait que les récits de la création etc. écrits au temps de Moïse étaient déjà, à cette époque, mêlés à diverses légendes et que le législateur hébreux les a publiées telles qu'elles étaient en vogue chez le peuple, celui-là n'irait pas à l'encontre de la véracité. Et si maintenant, nous demandons à S. Jérôme comment Moïse a pu rapporter des circonstances qui ne sont pas conformes à la vérité historique, il nous répondra : *Sed historiæ veritas et ordo servatur... non juxta id quod erat sed juxta id quod illo tempore putabatur* [1]. »

Il faut maintenant étudier attentivement le *contexte* de S. Jérôme pour nous rendre compte si ses paroles ont vraiment le sens qu'on leur prête. Citons-le donc en entier :

Il est rapporté en Jérémie (27, 16. ss.) que le prophète, par ordre de Dieu, conseille au peuple de ne pas regarder les prédictions qui leur disaient : « les ustensiles de la maison de Jéhovah seront bientôt ramenés à Babylone », car c'est le mensonge qu'ils vous prophétisent. Un peu après Hananias, « prophète de Gabaon », dit à Jérémie en présence du peuple et des prêtres (28,1) : ainsi me parle Jéhovah des armées, Dieu d'Israël : J'ai brisé le joug du roi de Babylone. Encore deux ans et je ramènerai dans ce lieu tous les ustensiles de la maison de Jéhovah... et Jechonias... et tous les captifs de Juda qui sont allés à Babylone, je les ramènerai dans ce lieu, dit le Seigneur, car je briserai le joug du roi de Babylone. Jérémie contredit à ces mensonges, (l'Écriture use de cette expression « et le prophète Jérémie répondit à Hananias le *prophète* ») : « Amen ! Que Jéhovah accomplisse les paroles que tu viens de *prophétiser*.... Toutefois entends cette parole que je prononce à tes oreilles.... : Quant au prophète qui prophétise la paix, ce sera lorsque s'accomplira sa parole, que ce prophète sera reconnu comme véritablement envoyé par Jéhovah. » Après ces paroles le prophète Hananias prit le joug de dessus le cou de Jérémie, et le rompit en disant : « Ainsi parle Jéhovah. C'est ainsi que je briserai le joug de Nabuchodonosor.... de dessus le cou de toutes les nations. » Alors Jérémie s'en alla ; mais sur un autre ordre de Dieu il dit de

1. P. Sanders, *l. c.*, p. 164.

Digitized by Google

nouveau à Hananias : « *Jéhovah ne t'a pas envoyé* et tu as fait que ce peuple se confie au mensonge. C'est pourquoi ainsi parle Jéhovah : Je te renvoie de la face de la terre, cette année même tu mourras, car tes paroles sont une révolte contre Jéhovah. » Et Hananias le *Prophète* mourut cette année même au septième mois.

Dans cette narration les Septante (chap. 35) ont toujours traduit le נביא chez Hananias avec ψευδοπροφήτης, quoiqu'il soit clair par le contexte que ce ne soit qu'un faux prophète. C'est le point de départ pour S. Jérôme ; il cite le verset : et Hananias *le prophète enleva le joug de dessus le cou de Jérémie* et remarque que les Septante n'ont pas transcrit: « les deux années » et qu'ils n'ont pas appelé Hananias « prophète » pour qu'ils ne parussent pas reconnaître pour prophète celui qui ne l'était pas, *comme si les saintes Écritures ne rapportaient pas souvent les événements selon l'opinion de ce temps et non selon la vérité de la chose.* En effet Joseph, dans l'Évangile, n'est-il pas appelé le père de Notre-Seigneur et Marie elle-même qui savait bien qu'elle avait conçu du Saint-Esprit et qui répondait à l'ange : Comment cela pourrait-il se faire puisque je ne connais aucun homme ? parle ainsi à son Fils : « Mon Fils pourquoi avez-vous agi ainsi ? voici que moi et *votre père* nous vous cherchions dans les larmes. » Et après avoir allégué l'autre texte contenant la prédiction de la mort d'Hananias, S. Jérôme dit : « Et ici, dans les Septante, Hananie n'est pas dit prophète, alors que selon le texte hébreux l'Écriture Sainte l'appelle prophète bien que dans l'endroit où Jérémie reprend en disant : *Écoute, Hananie, le Seigneur ne t'a pas envoyé* elle tait encore le mot prophète. Comment en effet pouvait-elle appeler prophète celui qu'elle déclarait n'être pas envoyé par Dieu. *Mais la vérite et l'ordre de l'histoire sont conservés, comme nous l'avons déjà dit, non d'après ce qui était, mais d'après ce qui était cru en ce temps.* »

Déjà M. Rebbert avait saisi l'enchaînement des pensées. Voici d'ailleurs son opinion [1] sur « la remarque accidentelle de S. Jérôme ».

Il s'agit ici de l'expression « prophète » et Jérôme remarque que dans *ses expressions* l'Écriture s'accommode souvent à l'opinion des temps respectifs. Selon S. Jérôme l'expression « pro-

1. Dans *Natur und Offenbarung*, 1872, p. 339.

Digitized by Google

phète » se trouve ici dans la Bible parce que le peuple regardait Ananie comme un vrai prophète, de même que plus tard il regardera S. Joseph comme le vrai père du Seigneur. S. Jérôme ne donne ici qu'une règle d'herméneutique générale sur la manière dont l'Écriture se prononce.

Le R. P. Delattre S. J. [1] est arrivé à la même conclusion. S. Jérôme, dit-il, a compris que, dans l'expression *Ananias propheta*, Jérémie conformait son langage à celui de la foule abusée, mais en même temps il combattait de toute manière l'erreur populaire pour obéir à l'ordre de Dieu.

Que l'auteur du livre de Jérémie n'ait pas voulu faire sienne l'opinion de la foule, c'est ce que le contexte montre assez clairement ; c'est bien par le contexte en effet que le lecteur reconnaît aussitôt Ananie pour faux prophète. S. Jérôme, de son côté, attribue encore moins cette qualité de prophète à Ananie ; on le voit sans difficulté dans ses remarques au sujet du titre de *père* appliqué à S. Joseph. Certes il est loin de penser que S. Luc prenne ici le mot père au sens propre et qu'il admette l'opinion populaire bien qu'il la rapporte sans explication, car le docteur cite cette parole de Marie : *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme* qu'il avait prise à S. Luc, et il n'oubliait pas les paroles du même évangéliste : *et Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença ;* il était *comme on le croyait fils de Joseph* [2].

Donc dans la pensée de S. Jérôme de ce que l'Écriture appelle Ananie *prophète* il ne s'en suit pas qu'elle le considère comme tel. Elle donne elle-même le correctif nécessaire, si bien que le lecteur comprend de suite qu'il s'agit ici d'un faux prophète. Elle ne partage nullement l'opinion populaire et ne la rapporte pas telle quelle, et sans correctif. Si S. Jérôme à plusieurs reprises a pu taxer de fausseté l'opinion populaire relative à Ananie, c'est qu'il a puisé son jugement à l'unique source, c'est-à-dire au récit même de Jérémie et le jugement du saint Docteur n'est autre que celui du prophète [3].

Il faut en dire autant d'une appréciation du même S. Jérôme au sujet d'un passage de S. Mathieu (14,9). Dans ce passage il est rapporté qu'Hérode s'attrista lorsque la fille d'Hérodias

1. *Autour de la question biblique*, Liége, 1904, p. 64 s.
2. Delattre *l. c.* p. 65.
3. Id., p. 68 s.

Digitized by Google

demanda la tête de S. Jean-Baptiste. Or voici ce qu'écrit le solitaire de Bethléhem :

« *Et le roi s'attrista.* C'est l'usage des Écritures que l'historien rapporte l'opinion de beaucoup telle qu'elle était admise par tous. Ainsi de même que Joseph est appelé père de Jésus par Marie elle-même, ainsi Hérode est dit contristé parce que les convives le croyaient ainsi. Dissimulant en effet sa véritable pensée, l'auteur de l'homicide marquait de la tristesse sur son visage, alors que son cœur était plein de joie. »

On voit ici le saint Docteur se servir du même exemple que tout à l'heure, c'est-à-dire de l'expression de père appliquée à S. Joseph dont il s'était déjà servi pour expliquer Jérémie. Aussi selon S. Jérôme l'évangéliste rapporte bien l'opinion des commensaux d'Hérode, qui le regardaient comme triste tandis qu'en réalité il se réjouissait. Mais, ainsi que le fait remarquer S. Jérôme, lui-même l'évangéliste ne se laisse pas duper par cette opinion des hôtes d'Hérode, puisqu'il affirme que cet *artifex homicidii*, désireux de tuer le Précurseur, craignit le peuple (Math. 14 9) [1].

Donc d'après S. Jérôme, l'Écriture sainte, en relatant ce fait, n'a pas rapporté l'opinion des autres sans l'accompagner des correctifs nécessaires et c'est de cette manière qu'il faut comprendre les paroles du même saint Docteur lorsque écrivant dans son *livre contre Helvidius* il écrit que la naissance miraculeuse de Notre-Seigneur fut si bien gardée, que les Évangélistes, exprimant la pensée du peuple, *ce qui est la véritable loi de l'histoire*, proclamèrent (S. Joseph) père du Sauveur.

1. Du reste, il y a des partisans de l'école large qui sont contraints d'avouer que l'on a tort d'invoquer ici S. Jérôme. « *Lagrange* beruft sich, » écrit *Happel*, « mit vielen anderen auf zwei Aeusserungen des hl. Hieronymus, die seiner Ansicht günstig klingen, aber im Zusammenhang einen ganz anderen Sinn haben. Der hl. Kirchenlehrer sagt an der ersten Stelle (zu Matth. 14, 8), der Evangelist rede von der Betrübnis des Herodes beim blutigen Verlangen der Tochter der Herodias, weil die Anwesenden die geheuchelte Trauer für echt halten mussten. An der zweiten Stelle (zu Jerem. 28, 10) bemerkt Hieronymus, Ananias werde Prophet genannt, weil er irrtümlich von den Zeitgenossen für einen wahren Propheten gehalten wurde. Wenn er daran die Bemerkung knüpft, die Hl. Schrift rede öfters nach der Anschauung der Zeit, auch wenn diese objectiv unrichtig sei, so ist hier die Sprache von ganz nebensächlichen Ausdrücken, bezüglich derer der hl. Autor sein Urteil durchaus nicht suspendiert. In diesen Fällen ist vielmehr nach der Anschauung des hl. Hieronymus der biblische Autor *von der Unrichtigkeit der populären Ausdrucksweise überzeugt*, wie auch ein *Missverständnis seitens der Leser ausgeschlossen ist.* » *Theologisch-praktische Monatsschrift*, Passau, dans l'article *Jehu*, publié à part. Passau, 1905 ; voir p. 26 s.

Digitized by Google

Le R. P. Sanders et d'autres, impressionnés par ces textes, inclinent à penser que, selon S. Jérôme les auteurs sacrés relatent parfois les faits selon les apparences, sans faire connaître leur propre jugement. D'autres vont même plus loin. D'après ces derniers S. Jérôme aurait dit que parfois les Hagiographes *racontent des choses fausses, faute de les mieux connaître.* Cependant ils ne tomberaient pas pour cela dans l'erreur, leur véracité ne dépendant que de leur *intention.* Ainsi ils racontent un fait sans dire que ce fait se soit passé tel qu'il est raconté ; leur intention n'est pas dirigée sur le fait précis en lui-même, on ne saurait donc les accuser d'erreur, si les faits n'étaient pas rapportés tels qu'ils se sont passés, car il s'agirait ici *d'erreur matérielle* dont la cause serait l'*ignorance de l'auteur sacré.*

A la vérité S. Jérôme ne dit rien de pareil et le R. P. Sanders a raison de s'élever contre une opinion si arbitraire. « Il nous paraît cependant, écrit-il, qu'ils tirent de ce principe des conclusions plus larges que le saint Docteur lui-même. » En effet la pratique du saint Docteur ne s'accorde nullement avec une telle opinion. Quelque grandes que soient les difficultés jamais, il ne s'en tire par de tels expédients. S'il ne peut faire autrement il invoque les fautes des copistes. Mais il rejette nettement la solution d'après laquelle l'hagiographe aurait oublié quelque chose, ou aurait écrit de la sorte faute de mieux connaître : « *Accusent Apostolum* (Matth.) *falsitatis, quod nec cum Hæbraico nec cum Septuaginta congruat translatoribus ; et quod his majus est, erret in nomine, pro Zacharia quippe Jeremiam posuit. Sed absit hoc de pedissequo Christi dicere, cui curæ fuit non verba et syllabas aucupari, sed sententias dogmatum ponere* [1]. » En beaucoup d'autres endroits, il résoud les difficultés en alléguant que le plus souvent les auteurs sacrés citent de mémoire, sans se préoccuper outre mesure de l'exactitude littérale [2]. En résumé, saint Jérôme cherche toujours à résoudre les difficultés, même quand il ne trouve pas une solution absolument satisfaisante ; jamais il ne se résoud à conclure à une inexactitude objective : il exclut toute erreur de la Sainte Écriture [3].

1. Ep. 57, 7 ad Pam.

2. Sanders, *l. c.* p. 166 ss.

3. On peut le voir en lisant son « Credo Scripturaire », comme l'appelle Delattre (*l. c.* p. 55) : « Quod autem dico tale est. Credit quispiam in Conditorem Deum : non potest credere, nisi prius crediderit de Sanctis ejus, vera esse quæ scripta sunt : Adam a Deo plasmatum, Evam ex costa ejus et latere fabricatam, Enoch translatum. Noe naufrago

Digitized by Google

S. Augustin n'a point d'autre manière de voir : pour lui, dit-il dans une lettre à S. Jérôme, il a toujours ressenti, dès sa première jeunesse, une si grande vénération pour les Saintes Écritures, qu'il lui a été impossible d'y trouver jamais la moindre erreur. Et il continue : « Nec te, mi frater, sentire aliquid aliud existimo : prorsus, inquam, non te arbitror, sic legi tuos libros velle, tanquam Prophetarum et Apostolorum : de quorum scriptis quod omni errore careant dubitare nefarium est. »

Mais, d'après un autre passage de S. Augustin : « Les Écrivains sacrés, ou plus exactement le Saint-Esprit qui parlait en eux, *n'a point voulu* nous enseigner ces détails, c'est-à-dire la nature intime des choses visibles, *comme n'étant de nulle utilité pour notre salut*, » on pourrait croire que Dieu, en s'adressant aux hommes dans les Livres inspirés, n'ait rien voulu autre chose que de les instruire sur les choses de la vie et du salut éternels, à l'exclusion de tout enseignement *profane*. Mais les paroles du saint Docteur n'ont point ce sens : d'abord, S. Augustin ne parle pas ici des *enseignements scientifiques en général*, mais exclusivement des dates touchant les *sciences naturelles*. Puis, il ressort clairement du contexte que le saint Docteur n'a pas l'intention de se contredire. Dans un autre passage, il émet la même idée, en l'accentuant encore : « Nous ne devons pas chercher dans la parole de Dieu des enseignements qui satisfassent notre curiosité, par exemple sur le commencement et la fin du monde, sur son origine, sur le mouvement du soleil et de la lune [1] » c'est en vain que les Manichéens cherchent la solution de ces questions dans l'Écriture.

solum orbe servatum ; quod primus Abraham de terra sua et cognatione jussus exire, circumcisionem quam in signum futuræ prolis acceperat posteris dereliquit ; quod Isaac oblatus victima sit, et pro illo aries immolatus coronatusque sentibus passionem Domini deformarit ; quod Moyses et Aaron decem plagis Ægyptum afflixerint : quod ad vocem Jesu filii Nave precesque steterit sol in Gabaon, et luna in valle Ailon. Longum est universa Judicum gesta percurrere, et totam Samson fabulam ad veri solis (hoc quippe nomen eius sonat) trahere sacramentum. Ad Regum libros veniam quando in tempore messis, obsecrante Samuele, pluviæ de cœlo, et flumina repente manarunt ; et David unctus in regem est ; et Nathan et Gad prophetaverunt mysteria ; cum Elias igneo raptus est curru, et Elisaeus spiritu duplici mortuus mortuum suscitavit. Hæc et cetera quæ de sanctis scripta sunt, nisi quis universa crediderit, in Deum sanctorum credere non valebit ; nec adduci ad fidem veteris Testamenti, nisi quæcumque de patriarchis et prophetis et aliis insignibus viris narrat historia comprobarit : ut ex fide legis ad fidem veniat Evangelii, et justitia Dei in eo reveletur ex fide in fidem, sicut scriptum est : Justus autem ex fide vivit. »

1. ... De initio, medio et fine, de fabrica mundi, quare facta est et unde facta est, et qui fecerint, quare dies et quare nox, de cursu solis et lunæ. Cf. de Actis cum Felice Manich. l-1-c-10 — Franzelin, *de Divina Traditione et Script.*, 1896, p. 528.

Digitized by Google

S. Augustin énonce ailleurs la même pensée [1], « on a coutume de rechercher quelle idée nous devons nous faire de la forme et de la figure du ciel d'après nos saintes lettres. Et beaucoup d'auteurs s'attardent à disputer sur ces questions, moins prudents en cela que les Écrivains Sacrés qui *ont omis* de nous donner des enseignements sans profit pour notre salut. » Et c'est à la fin de ce paragraphe que se trouvent les paroles sur lesquelles nous discutons. Le saint Docteur est donc bien loin de penser que la Bible renferme des données fausses ; ainsi, il est convaincu que *des eaux* doivent se trouver au-dessus du firmament, *puisque* la Sainte Écriture le dit. « Il importe peu, dit-il, que nous ignorions la manière dont ces eaux sont renfermées au-dessus du firmament, et la nature de ces eaux ; nous devons cependant croire à leur existence : l'autorité de la Sainte Écriture est plus grande que les lumières de n'importe quel génie humain. »

De même, il n'ose pas dire que le Saint-Esprit n'ait pas eu l'intention de nous enseigner les *choses historiques*, comme n'étant de nulle importance pour notre salut.

3. Les Partisans de l'École progressiste cherchent un nouvel argument en faveur de leur thèse dans l'Encyclique « *Providentissimus Deus* » de Léon XIII ; et ils s'appuient sur le passage de l'Encylique où le Pape parle du conflit entre les Sciences modernes et l'Écriture, et des moyens de la défendre ; c'est surtout au sujet des deux chapitres des relations entre la Bible et les Sciences *naturelles* et *historiques* que le désaccord est fortement marqué.

Nous donnerons d'abord un extrait de ces chapitres :

Il est déplorable, dit Léon XIII, de voir aujourd'hui le mauvais usage qu'on fait des sciences naturelles dans le but de combattre l'Église et lui aliéner la jeunesse étudiante. C'est pourquoi la connaissance des choses de la nature sera d'un bon secours au maître d'Écriture Sainte pour lui permettre de démarquer et de réfuter plus facilement les objections de cette sorte, dirigées contre les Livres Saints. Il n'y aura jamais de véritable désaccord entre le théologien et le physicien, tant que chacun d'eux restera dans son domaine propre, en ayant soin, comme le conseille S. Augustin « de ne rien donner témérairement pour connu de ce qui est inconnu. » S'ils se trouvent l'un et l'autre en dissen-

1. De Gen. ad litt., l. II, c. q. n. 20.

Digitized by Google

timent, la règle de conduite pour le théologien se trouve tracée encore par le même Docteur : « Tout ce que ceux-là, dit-il, arriveront à *établir* dans l'ordre de la nature sur des preuves véridiques, montrons que ce n'est pas *contraire* à nos Écritures ; mais tout ce qu'ils avanceront dans leurs livres de contraire à nos Écritures, c'est-à-dire à la foi catholique, prouvons aussi, de notre côté, avec nos moyens, ou croyons sans hésitation que c'est absolument faux. » Pour apprécier la justesse de cette règle, il faut considérer d'abord que les Écrivains Sacrés ou, pour mieux dire, « l'Esprit de Dieu qui parlait par eux, n'a point voulu instruire les hommes de ces choses, (à savoir l'intime constitution du monde physique) comme étant inutiles au salut » ; c'est pourquoi ces écrivains ont bien moins cherché à approfondir les secrets de la nature qu'à décrire, à l'occasion, les choses elles-mêmes, ou à les exprimer et à les rendre selon le langage courant du temps, comme font aujourd'hui bien souvent, dans l'usage habituel de la vie, les hommes les plus instruits eux-mêmes. Or, comme dans la manière ordinaire de parler, on s'exprime selon ce que paraissent les choses qui tombent sous les sens, ainsi l'écrivain sacré (et cette marque est du Docteur Angélique) « s'est conformé aux apparences sensibles » ; de même que Dieu, en parlant aux hommes, a approprié son langage à leur intelligence, à leur manière humaine. Mais, de ce que la Sainte Écriture doit être énergiquement défendue, il ne s'ensuit pas que tous les sens que les Saints Pères, en particulier, et les interprètes postérieurs ont donnés d'accord avec eux, doivent être tous également défendus ; ceux-ci, en raison des opinions de leur temps, n'ont pas toujours interprété si exactement les passages qui concernent les choses de la nature, qu'ils n'aient émis certaines opinions, qui paraissent moins probables aujourd'hui. C'est pourquoi il faut distinguer soigneusement dans leurs interprétations ce qu'ils donnent, en effet, comme concernant la foi ou ayant directement rapport à elle, et où ils s'accordent unanimement ; car « dans les choses qui ne sont pas de nécessité de foi, il fut toujours permis aux saints, comme à nous, d'être d'un avis différent les uns des autres, » et ceci est l'opinion de S. Thomas. Ailleurs, il dit avec beaucoup de sagesse :

« Le plus sûr, au sujet des sentiments communs des philosophes, qui ne répugnent pas à notre foi, ne paraît être ni de les tenir pour des dogmes de foi, quoiqu'ils aient été quelquefois

Digitized by Google

présentés à ce titre sous le nom des philosophes, ni de les rejeter comme contraires à la foi, afin de ne pas donner lieu aux savants du siècle de mépriser la doctrine de la foi [1]. »

En conséquence, pour les choses que les Savants physiciens affirment être certaines, d'après des preuves certaines, l'interprète sacré doit montrer qu'elles ne contredisent en rien l'Écriture bien comprise, sans oublier, cependant, qu'il est arrivé plus d'une fois que des choses données d'abord comme certaines par ces savants ont été mises ensuite en discussion, et finalement rejetées. Que si les auteurs de physique, envahissent, par une subversion des idées, le domaine des philosophes, l'interprète théologien doit les renvoyer aux philosophes pour les réfuter. »

Tel est l'enseignement de Léon XIII au sujet des sciences naturelles. Comme S. Augustin, le Pape nous enseigne que le Saint-Esprit n'a point eu l'intention de nous instruire sur la nature des choses visibles, et qu'il en a parlé seulement dans la mesure où c'était nécessaire pour notre salut ; afin d'atteindre ce but, il suffisait d'apprendre aux hommes la réalité des faits, en s'adaptant, sous une forme populaire et d'après les apparences, à l'état d'esprit et à l'éducation du peuple et du temps.

Immédiatement après ces instructions qui donnent une solution aux difficultés élevées au nom des sciences naturelles, Léon XIII continue : « Il convient aussi d'appliquer ces remarques aux sciences annexes, principalement à l'histoire, *Hæc ipsa deinde ad cognatas disciplinas, ad historiam præsertim, juvabit transferri.* » Pour comprendre le sens de ces paroles, il est nécessaire de bien étudier le contexte.

D'après l'école progressiste, cette phrase serait la continuation des instructions sur les sciences naturelles et reviendrait à dire qu'en matière d'*histoire* ou d'autres sciences semblables, comme en sciences naturelles, l'hagiographe a raconté d'après *les apparences.*

Aussi, le R. P. Murillo, S. J. [2] pense que la phrase fait corps avec l'instruction *immédiatement précédente*, c'est-à-dire avec l'avis de ne pas prendre comme sûrs tous les résultats des sciences ; et, à son avis, l'insinuation, déjà commencée par la particule « Hæc » est confirmée par les paroles qui suivent immédiatement. « *Car,*

1. Cfr. *S. Thomas*, S. Th. I, 968. a. 1. S. August., de Gen. ad. Littr. l. II, c. q., n. 20.
2. *Critica y Exegesis*, Madrid, 1905, p. 80, s.

Digitized by Google

il est déplorable de voir tant de gens explorer les antiquités, le plus souvent avec l'intention de trouver des erreurs dans l'Écriture Sainte. » — Aussi à nous, il semble bien que dans la pensée du Pape, les mots que nous venons de citer ont été employés pour *servir de transition* ; mais ce n'est pas tout ; ainsi le R. P. Delattre, S. J. [1] nous paraît-il avoir mieux saisi la pensée de Léon XIII, et plus exactement reconstitué l'enseignement formel du Pape. Pour lui la phrase appartient à la partie de l'Encyclique où le Pape parle de la défense de la Sainte Écriture : « Les ennemis sont nombreux, et l'on ne doit rien épargner pour acquérir tous les moyens de les combattre. *Le premier*, c'est l'étude des langues orientales et de la science que l'on appelle la critique... Il faut combattre en *second lieu*, ceux qui, par l'abus des sciences physiques, s'appliquent à rechercher dans les Livres Saints tous les indices de l'ignorance de leurs auteurs en ces matières, et raillent leurs écrits eux-mêmes. » Après avoir donné des règles, le Pape signale une troisième armée d'ennemis : « Il convient aussi d'appliquer ces remarques aux sciences annexes, principalement à l'histoire : « *Hæc ipsa deinde ad cognatas disciplinas, ad historiam præsertim, juvabit transferri.* » On s'explique alors l' « *enim* » de la phrase suivante : « *Dolendum enim, multos esse qui antiquitatis monumenta:.. perscrutentur et proferant, sed eo sæpius consilio, ut erroris labes in sacris libris deprehendant.* » Il ressort donc clairement du texte que, même en cet endroit, le Pape parle d'un terrain où l'autorité de l'Écriture est contestée.

Donc l'expression « *hæc ipsa* », semble bien désigner les pensées que le Pape vient d'énoncer, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de contradiction réelle entre la Bible et les Sciences, et qu'il y a bien en celles-ci des résultats qui ne sont pas sûrs, quoi qu'en disent nombre de savants. Ainsi le théologien doit chercher à résoudre les difficultés ; et s'il ne peut le faire, provisoirement surseoir de sa décision.

Mais, en vertu de la même raison, le reste de l'avis pontifical ne doit-il pas aussi s'appliquer aux parties historiques : « *in consideratione sit primum scriptores sacros... noluisse ista docere homines, nulli saluti profutura* » ? Et l'autre : « *Quare eos... res ipsas aliquando describere... sicut communis sermo per ea ferebat tempora* » ? De telle sorte que l'on doive aussi appliquer à l'his-

1. *Autour de la question biblique*, p. 13 ss.

Digitized by Google

toire cette maxime : « *Scriptor Sacer ea secutus est quæ sensibiliter apparent*, » l'écrivain sacré a parlé d'après les apparences ?

Oui, *mutatis mutandis*; car il ressort clairement de la diversité du lieu où le sujet est traité et de l'objet lui-même que le Pape n'applique pas exactement les mêmes remarques à l'histoire et aux autres sciences. De plus, le Pape ne laisse pas de doute sur son intention quand il donne expressément *les principes à suivre pour résoudre les difficultés historiques* : il n'y dit rien *des apparences;* mais, il affirme, comme plus haut, *l'impossibilité d'erreur dans la Bible.*

Nous ne prétendons pas que notre interprétation de la phrase « *hæc ipsa* » soit la seule plausible; et nous n'oserions pas affirmer que le Pape se refuse à reconnaître *implicitement* toute narration *selon les apparences* dans les parties historiques.

Les remarques générales que nous venons de faire sur les principes émis par le Pape ne nous permettent pas d'affirmer davantage. Pour connaître définitivement son intention, nous devrons dans une seconde partie, recourir aux preuves *internes.* Qu'il nous suffise pour le moment de dire que d'après la construction de la phrase et la tendance de l'Encyclique, Léon XIII semble bien avoir limité les descriptions selon les apparences aux questions concernant les *sciences naturelles* [1].

(A suivre.)

P. THÉOPHILE WITZEL, O. F. M.
Fribourg en Bade (Collegium Sapientiae).

1. « Wie in der Heiligen Schrift, » écrit Göttsberger, « so kann auch hier der Wahrheit nur gedient werden durch eine offene ehrliche Exegese, und diest lässt nach der ganzen abwehrenden, vorsichtigen Tendenz des Rundschreibens einen solch weittragenden, von annoch unüberschbaren konsequenzen gefolgten Satz gar nicht erwarten. » *Bibl. Zeitschr.* 1905, p. 245.

Digitized by Google

L'ÉTAT RELIGIEUX DU JAPON.

(Suite [1]*.)*

Disons également un mot de l'état social du Japon. Le meilleur critérium que nous ayons à notre disposition est l'état de la famille. Voyons donc quel est l'état de la famille au Japon et quelles sont les idées qui président à sa constitution.

Le fait que le christianisme n'est pas la religion du pays nous fait déjà préjuger de la réponse. Et, en effet, si nous jugeons la famille japonaise avec nos idées de morale occidentale — avec nos préjugés, comme disent les Japonais — nous devons constater qu'un état social basé sur une telle constitution de la famille est un état social susceptible d'amélioration.

La constitution de la famille japonaise est basée sur trois principes : l'infériorité absolue de la mère, elle est « nourrice, mais non éducatrice » ; le père jouit d'un pouvoir absolu: dans tous les cas, les enfants suivent le père. Cette déconsidération, ce mépris de la femme s'explique en partie par le fait que les doctrines de Confucius ont pénétré de très bonne heure dans le pays et ont été, à un moment donné, admises par la majorité des Japonais des classes élevées. Le philosophe chinois, on le sait, a toujours professé le plus profond mépris pour la femme : « La femme, dit-il quelque part, doit obéir à son père quand elle est jeune, à son époux quand elle est mariée, à ses enfants quand elle devient veuve », et continuant ces préceptes relevés, il ajoute : « La femme n'a pas d'âme. »

La polygamie existe-t-elle au Japon ? En droit, il semble que non, du moins le Code civil de 1896 n'en dit rien, mais en fait,

1. Voir *Études Franciscaines*, novembre 1906.

Digitized by Google

il n'en est rien. D'après une coutume fort ancienne, le mari peut introduire sous son toit une ou plusieurs concubines qui portent le nom de *mékaké*. Un missionnaire des Missions étrangères de Paris, dirigeant une des grandes paroisses de Tokio depuis plus de vingt ans, nous disait que ce régime, qui n'est en réalité que la polygamie, florissait parmi ses ouailles ; les Japonais devenus chrétiens ne pouvaient s'empêcher de conserver pendant les premières années qui suivaient leur conversion, une ou deux de leurs anciennes mékakés : si puissante est la force de l'habitude. Dans certains cas même, chose qui semble impossible, c'est la femme légitime qui se met à la recherche d'une concubine pour son mari, afin de s'attirer sa reconnaissance et de ne pas être chassée du logis.

On croyait généralement que les nouveaux codes allaient apporter des modifications importantes à cet état de choses, mais il n'en a rien été et aujourd'hui, comme il y a dix ans, la femme est restée la chose, la propriété du mari. Tout au plus, a-t-on introduit dans la législation quelques améliorations qui étaient absolument indispensables, si l'on ne voulait pas rester en arrière des pays les moins civilisés. C'est ainsi que, depuis la promulgation des nouveaux codes, le mari ne peut plus, légalement, vendre sa femme pour en tirer profit, mais, d'autre part, le mari peut toujours se débarrasser à son gré de sa femme par le divorce, qui est accordé sur simple demande motivée : la loquacité excessive est un cas de divorce ! La loi, à côté de la coutume, a voulu sanctionner l'infériorité de la femme et elle stipule que toujours, quelle que soit la cause du divorce, fût-il prononcé contre le mari à la requête de la femme, les enfants restent au pouvoir du chef de famille. On saisit de suite les effets désastreux pour la femme de cette disposition du code: toutes les mères dévouées, aimantes, préfèrent encore subir les insultes, les humiliations, les mauvais traitements de leur mari que de renoncer à tout jamais à leurs enfants.

La condition des enfants, au sein de la famille japonaise, achève de dérouter nos idées de morale chrétienne. D'après les lois en vigueur, le père n'a plus le droit de vendre sa famille mais, par contre, il la loue. Une fille japonaise n'est, dans certains cas, aux yeux de son père, qu'une simple marchandise dont la valeur dépend de sa beauté. Cependant, il faut remarquer que le fait d'un père livrant sa fille n'a pas au Japon le caractère

Digitized by Google

immoral qu'on lui attribuerait en Europe. Non, c'est là un état de choses tout à fait conforme à la morale japonaise et il n'est pas rare de voir dans les contrats d'adoption, les parents légitimes stipuler, entre autres conditions, que leur enfant, lorsque c'est une fille, ne sera pas livré à ce que nous, pauvres Occidentaux arriérés, comme disent les Japonais, nous appellerions un métier infâme.

L'adoption dont nous venons de parler est encore une coutume bien japonaise et un des plus grands dissolvants de l'esprit de famille. En vertu de la loi, tout père de famille peut, s'il n'a pas d'enfant légitime ou s'il a chassé le sien pour cause d'indignité, adopter soit un de ses propres enfants illégitimes, — en 1899 les statistiques relatives à la population constataient 120.000 naissances illégitimes, — soit l'enfant d'une famille étrangère. L'enfant ainsi adopté est assimilé complètement aux mêmes obligations que ses frères légitimes ; par une bizarrerie bien japonaise de la loi, il reste soumis à ses anciennes obligations vis-à-vis de ses premiers parents ; l'enfant, par ce fait, se trouve donc gratifié de deux pères et de deux mères.

S'il n'avait comme adversaires que les antiques religions du Daï-Nippon et même son état moral, le Christianisme en aurait vite fait. La conversion du peuple japonais tout entier au catholicisme ne serait qu'une question de jours. Mais là n'est pas l'obstacle. Le seul adversaire redoutable pour les propagateurs de l'Évangile, c'est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, l'état de la pensée au Japon, ou, si l'on veut, son état philosophique. Là est l'ennemi et il n'est que là, croyons-nous. A ce point de vue, le Japon se trouve dans un état unique. Il ne serait peut-être pas possible de trouver à l'heure actuelle soit un philosophe, soit un savant, soit un écrivain japonais ayant une conception nette, bien déterminée, basée sur une conviction profonde, des notions les plus élémentaires de la philosophie. Les anciennes doctrines shintoïstes et bouddhiques se confondent pêle-mêle avec les doctrines du positivisme moderne. On oppose Confucius à Schopenhauer, Bouddha à Comte ou à Spencer ! C'est l'anarchie la plus complète.

La religion du Hoziki, nous l'avons vu, est au fond celle des Rig-Vedas, une sorte de panthéisme naturaliste. Les dieux ont bien créé le Japon, mais le reste de la terre est sorti du chaos sous l'action des forces naturelles. Dans les spéculations et les

Digitized by Google

méditations philosophiques de la religion sacerdotale, le panthéisme est évident. « La terre, chante un poète dans le *Takasago*, est la mère, le grand tout. De la terre toutes les créatures ont reçu l'être et la vie ; toutes aussi mêlent leurs voix à l'hymne universel. Grands arbres et petites herbes, pierres, sables, le sol que nous foulons, les vents, les flots, toutes les choses, toutes ont une âme divine. Le murmure des brises dans les bois au printemps, le bourdonnement de l'insecte dans les herbes humides de l'automne, autant de strophes du chant de la terre ; soupirs de la brise, fureurs du torrent, autant d'hymnes de la vie, dont tous doivent se réjouir. »

L'homme, à sa mort, retourne dans l'infini avec lequel il se confond, avec lequel il s'identifie. La vie sur la terre ne lui appartient pas, il doit la consacrer à la patrie qui est une création divine. La morale est essentiellement patriotique et ses préceptes sont si simples qu'on a pu dire avec beaucoup d'apparence de raison qu'elle n'était que l'ombre de la morale. D'après le Shintoïsme, l'homme est aussi un être essentiellement bon : il repousse donc le péché originel et c'est là le plus grand obstacle qui s'oppose à la conversion du peuple japonais au catholicisme. Les Japonais, dit un philosophe shintoïste, sont honnêtes, et droits dans leur cœur. Le Japonais n'a qu'à suivre sa conscience et faire tous les actes qui peuvent tendre à son bonheur.

***

Au Ve siècle après Jésus-Christ, les Chinois et Coréens introduisent le bouddhisme au Japon. Moins de cinquante ans plus tard, le bouddhisme était devenu la religion de plus de la moitié du peuple japonais. Il avait ses philosophes qui le défendaient vigoureusement contre les attaques des partisans des anciennes doctrines. Ces discussions et ces controverses durent jusqu'au siècle dernier pendant lequel, à l'instigation d'un prêtre shintoïste, Kabadaiski, comme nous l'avons dit plus haut, il s'opère non pas une fusion entre les deux religions, mais une sorte de juxtaposition qui dure encore.

La philosophie de Bouddha et ses disciples est aujourd'hui universellement connue. Comme le shintoïsme, le bouddhisme ne parle jamais de Dieu, mais il croit aussi à l'existence de dieux supérieurs à l'homme. Barthélemy-Saint-Hilaire réduit aux quatre

Digitized by Google

points suivants la philosophie bouddhique : 1° les quatre vérités sublimes ou la douleur universelle, les passions, cause de la souffrance, le Nirvâna ou fin de la douleur, et la vertu comme voie qui mène au Nirvâna ; 2° la transmigration des âmes ; 3° l'enchaînement des causes ; 4° le Nirvâna ou l'anéantissement complet.

Les Japonais, en s'assimilant les théories de Bouddha, leur firent subir des modifications assez importantes. De nombreuses sectes ne tardèrent pas à se former, et l'unité de doctrine ne fut maintenue qu'à grand' peine. Daishi, fondateur du plus grand monastère du Japon, et Kukai, l'un des meilleurs philosophes bouddhiques, commentent dans de nombreux ouvrages la doctrine de Bouddha. Ils nient la réalité du monde extérieur, d'après un raisonnement que Schopenhauer fera sien plus tard. Le monde extérieur, dit Kukai, n'existe pas, il n'a aucune réalité objective, car il est l'œuvre de l'intelligence. Or, l'intelligence est l'œuvre du cerveau et celui-ci, continue Kukai, appartient au monde extérieur.

Au XVIe siècle, saint François-Xavier fait connaître le christianisme aux Japonais. Avec le christianisme qu'il détruira plus tard par les persécutions les plus sanglantes, le Japon reçoit les sciences et la civilisation de l'Europe. Un siècle plus tard, les Chinois introduisent dans l'empire du Soleil-Levant les doctrines délétères du confucianisme, doctrines qui préparent les Japonais à recevoir dans la suite les théories non moins célèbres et non moins funestes du positivisme.

En réalité, le confucianisme était une philosophie positive « Confucius enseignait les lettres, la morale et la sincérité. Des choses extraordinaires et des êtres surnaturels il n'aimait pas à parler. » Quant à l'état de l'homme après la mort il n'en soufflait mot : « Les morts savent-ils ou ne savent-ils pas ? Voilà une question dont nous n'avons nullement à nous préoccuper dans le présent. » Comme le shintoïsme, le confucianisme érigeait en dogme la bonté native de l'homme. La bienveillance était le trait caractéristique de l'humanité et l'homme était né pour la vertu. Pendant le XVIIIe siècle, les trois philosophies se disputent la prépondérance qui, au siècle suivant, semble échoir un confucianisme. Au moment où la révolution met brusquement les Japonais en contact avec la civilisation occidentale, le confucianisme triomphait sur toute la ligne. Les princes, les daïmos, les

Digitized by Google

nobles feudataires et la partie éclairée de la population étaient imbus de cette philosophie matérialiste qui allait bientôt faire place à sa sœur cadette, le positivisme.

***

Mis par la révolution de 1868 en contact subit et un peu forcé peut-être avec la civilisation européenne, les Japonais ne tardèrent pas à subir une véritable griserie de notre vieux continent. Autant ils cherchaient jadis à éloigner les étrangers de leur pays, autant ils aspiraient maintenant à entrer en relations avec les barbares. Ils leur enviaient surtout leurs sciences, leurs arts, leur industrie et leur commerce. Le gouvernement envoya des missions, composées des hommes les plus éminents d'alors, en Europe, pour y étudier la vieille civilisation occidentale. Toutes les sciences européennes firent l'objet de l'étude ardente des Japonais. Les plus éclairés des sujets du mikado, les plus intelligents d'entre les Kuges, avides de savoir, vinrent s'abreuver aux sources de la philosophie allemande et française, et ceci nous ramène à notre sujet.

On a appelé, à juste titre, la seconde moitié du siècle qui vient de finir, une époque de scepticisme religieux et de fétichisme scientifique ; mais jamais ce caractère n'avait été plus manifeste qu'au moment où le Japon s'ouvrait à la culture européenne. La science, comme disait un auteur bien indulgent pour son temps [1], s'était égarée, rapetissée, rétrécie dans son domaine et ravalée au service des sens et des jouissances sensuelles. En Allemagne, Moleschott, Vogt, Haeckel, avaient fait triompher en philosophie le matérialisme le plus abject. L'homme que Strauss, dont les ouvrages seront bientôt traduits en japonais, faisait sortir du limon de la Chaldée, n'avait pas d'âme, à moins d'appeler ainsi le produit d'une combinaison chimique spécifique de la matière. La pensée avait pour principe le phosphore : entre elle et le cerveau, il y avait le même rapport qu'entre la bile et le foie ou l'urine et les reins. Comme si tout ce demi-monde de la science était saisi de la rage d'avilir l'homme, de le faire tomber aussi bas que possible, on faisait des efforts inouïs pour l'assimiler à l'animal ; à peine voulait-on admettre une différence de degré. On niait la responsabilité et le libre arbitre. La volonté

1. Mgr. Baunard, *Le Doute et ses victimes*, pp. 21-27.

Digitized by Google

de l'animal, disait Haeckel, comme celle de l'homme n'est jamais libre. Quant aux philosophes assez ignorants de toutes ces grandes découvertes de la science pour voir encore dans l'homme une créature absolument distincte par sa nature des autres êtres, avec une âme spirituelle et immortelle, douée de liberté et ayant pour créateur un Dieu personnel, il fallait les considérer, disait le même Haeckel, comme inférieurs aux chiens, aux chevaux et même aux éléphants. Ce que devaient devenir, dans un tel milieu, de jeunes intelligences qui arrivaient pleines de candeur et de naïveté, éprises de la plus grande admiration pour la science, prêtes à croire à l'infaillibilité de ses pontifes, privées de toutes les croyances solides qui auraient pu les mettre en garde contre les sophismes en vogue, on le divine sans peine.

L'atmosphère philosophique française n'était pas moins imprégnée, pour ne pas dire saturée, de théories aussi délétères. Les étudiants japonais apprenaient de Littré et de Renan qu'on venait de trouver un nouveau dogme qui expliquait l'univers par des causes qui sont en lui [1]. Le principe le mieux assis de la philosophie naturelle, c'était que le développement du monde se faisait sans l'intervention d'aucun être extérieur. Renan leur disait que croire au surnaturel, à l'âme, à la vie future, c'était être en dehors de la science, le problème de la cause suprême ne se résolvant qu'en poèmes et non en lois. On leur faisait même espérer que la science, maîtresse un jour de la vie, pourrait peut-être en modifier les conditions. « Qui sait, s'écriait Renan, si une biologie omnisciente ne nous fera pas vivre toujours. » Le monde, lui, n'était « qu'une efflorescence de la matière brute, un composé de molécules simples, de matériaux inorganiques ». L'absence de Dieu dans cet univers était si bien prouvée, selon l'auteur de *L'Abbesse de Jouarre*, que « l'athéisme était logique et fatal ». Quant aux adversaires de ces doctrines essentiellement morales et excellentes, auxiliaires de la civilisation, comme le montrent leurs résultats actuels en France, ils n'étaient pas mieux traités qu'en Allemagne : on les disait « descendus bien bas dans l'échelle des êtres [2]. »

Le Japon avait demandé à l'Europe la vérité, le pain de l'esprit, et l'Europe lui avait donné un scorpion ; il avait demandé le

1. Littré, *Conservation, révolution, positivisme*, p. 26.
2. About, *Progrès*, p. 18.

Digitized by Google

savoir, la science, et il ne recevait que des erreurs et des sophismes qui allaient l'empoisonner pour longtemps.

Les Japonais, leurs études terminées, revinrent dans leur patrie, imbus de sophismes, qu'ils considéraient comme les dernières conquêtes de l'esprit scientifique. Par suite de leur valeur personnelle et des hautes relations qu'ils possédaient dans le pays, ils ne tardèrent pas à jouer un rôle prépondérant dans toutes les affaires du nouveau Japon. Ils intervinrent dans la création des universités et des écoles supérieures ; ce fut sur leurs conseils que le gouvernement fit appel à tel et tel grand professeur européen pour occuper les chaires qu'on venait de fonder. Beaucoup de ces jeunes gens se lancèrent dans le journalisme et répandirent, par cet instrument si redoutable de la presse, des doctrines néfastes qu'ils faisaient leurs.

Mais l'esprit réactionnaire de l'ancien Japon, d'une part, et la vanité nationale, d'autre part, qui ne voulait pas d'une science empruntée tout d'une pièce à l'étranger, ne tardèrent pas à faire la guerre aux doctrines européennes. Les partisans de la vieille philosophie bouddhiste, les tenants du confucianisme, entrèrent en lice contre la philosophie allemande et le positivisme français. Cette lutte qui continue encore aujourd'hui, nous n'avons pas à en raconter les péripéties. Qu'il nous suffise de dire que la pensée philosophique du Japon est actuellement en plein désarroi. D'une part, la science a démontré la puérilité de la plupart des enseignements de l'ancienne philosophie : d'autre part, si beaucoup de nouvelles théories ont trouvé un excellent accueil, il en est d'autres qui répugnent profondément à l'âme, au génie japonais. En outre, les Japonais européanisés, les Japonais positivistes n'ont pas, semble-t-il, suffisamment contrôlé les bases des doctrines qu'ils ont rapportées d'Europe ; ils les ont acceptées telles qu'on les leur présentait, et s'ils brillent aujourd'hui dans l'exposé de ces doctrines, de leurs principes et de la méthode suivie, ils ne peuvent pas en démontrer à leurs compatriotes, avec la même foi et le même enthousiasme, les caractères d'absolue et d'exclusive vérité.

Essayons toutefois de caractériser le mouvement philosophique actuel du Japon, en laissant de côté les théories surannées du shintoïsme et du bouddhisme. Nous nous occuperons spécialement des sphères universitaires, mais nous devons avertir le lecteur qu'il ne trouvera rien de bien original dans ce tableau. La philo-

Digitized by Google

sophie actuelle du Japon est toute d'emprunt, et l'empire étant en contact constant et très étroit avec l'Europe par ses professeurs et ses traducteurs, il en résulte que nous trouverons dans cette philosophie les mêmes traits, à peu de chose près, qui caractérisent, en ce moment, la philosophie continentale.

En somme, on peut dire que par ses principes, sa méthode et ses conclusions, la philosophie japonaise est positiviste. Le pays, du reste, avait été préparé à ce système funeste, faux, immoral, destructif de toute vraie philosophie, par trois siècles de confucianisme. Peut-être aussi ne serait-il pas téméraire d'affirmer qu'il n'existe pas au monde une nation dont le caractère, les goûts et les aspirations soient, plus que le Japon, en concordance avec le positivisme moderne. Nous avons vu et prouvé que le Japonais était capable de tendances élevées et de haute curiosité mentale, mais nous avons vu également qu'il avait une tournure d'esprit qui lui était propre. Il a une meilleure compréhension de l'individuel, du concret que du général et de l'abstrait. Il ne généralise pas volontiers ; il reste de préférence dans le fait, dans le particulier ; en cherche-t-il l'explication, les causes immédiates, les causes secondes ; des causes qui sont encore des effets suffisent pleinement à satisfaire sa curiosité. Des faits, des rapports, dit-il avec Taine, il n'y a rien d'autre [1].

Mauvais généralisateurs, les Japonais sont, par contre, de très bons observateurs ; ils possèdent un esprit d'analyse fortement développé et n'ont jamais employé, comme procédé de recherches, que la méthode expérimentale.

Le Japon n'a jamais été la terre classique des méditations et des spéculations philosophiques. La nature a été trop prodigue à l'égard des Japonais, elle les a comblés de trop de bienfaits. D'un autre côté, les Japonais ont été trop reconnaissants à cette bonne mère qui leur tendait les bras, ils se sont trop abîmés dans la contemplation des merveilles qu'elle avait répandues à pleines mains dans leur beau pays, et leur attention a été tout entière accaparée par les splendeurs qui les environnaient. Leur pensée n'a pas su aller au delà de ce ciel d'un bleu éternel : « La nature leur souriait : ils ont souri à la nature. » L'effet leur paraissait trop beau, trop admirable, pour qu'ils consentissent à n'y voir qu'un simple effet. Là où nous trouvons un effet, ils ont

1. *Les philosophes français*, p. 318.

Digitized by Google

vu une cause, et au lieu d'adorer la cause, ils ont adoré l'effet.

De tout temps, les croyances religieuses ont exercé une grande influence sur l'intelligence humaine. La raison médite ce que l'autorité propose à croire. Vingt siècles de panthéisme naturaliste, trois siècles de confucianisme ont façonné l'esprit japonais, l'ont enfermé dans la contemplation étroite et l'étude exclusive de la nature. Pourquoi l'homme est-il ici-bas ? A quelle fin, dans quel but ? Comment doit-il user de sa liberté et dans quel sens doit-il diriger sa conduite ? Toute l'existence est-elle renfermée dans cette vie, et pourquoi cette foule de désirs et de facultés que cette vie ne contente pas ? L'homme lui-même, qui est-il ? Qu'est-ce que l'âme ? Qu'est-ce que le corps [1] ? Ce sont là des questions que l'esprit japonais n'a jamais cherché à résoudre d'une façon sérieuse et complète. Les paroles fameuses de Jouffroy : « Comment vivre en paix quand on ne sait pas d'où l'on vient, ni où l'on va, ni ce qu'on a à faire ici-bas, quand tout est énigmes, mystères, sujets de doutes et d'alarmes ? » n'ont pas de sens pour les Japonais. Ces énigmes, ces mystères, ils les supposent résolus, et ne cherchent pas à approfondir ces solutions. Ils vivent en paix et heureux, dirait-on, au milieu d'une nature qui fait de leur pays un Eden terrestre. Voilà l'état de l'esprit japonais. On voit s'il était disposé à s'assimiler le positivisme moderne qui, lui aussi, se consacre à l'étude exclusive des phénomènes matériels, qui écarte toutes les causes finales, toute recherche relative à l'essence des choses et à leurs propriétés.

Mais si l'état intellectuel du Japon favorisait l'introduction d'un système que le fondateur n'appelait philosophique qu'à regret, faute d'un mot plus adéquat, son état moral l'exigeait pour ainsi dire ; car il excluait toute philosophie autre que celle-là, toute philosophie spiritualiste, la philosophie chrétienne surtout, avec ses notions d'âme éternelle, de responsabilité et de libre arbitre. Nous l'avons dit plus haut : la morale japonaise n'est pas une morale ; elle ne rend compte d'aucun des éléments essentiels qui sont à la base de toute morale, elle ne parle ni d'obligation ni de sanction. Par certains côtés, elle pouvait rappeler le système de Hume, basé sur un sentiment de sympathie, mais au fond son action se réduisait, comme ses principes et ses préceptes, à zéro.

La nation japonaise a toujours été très sensualiste, et c'est ce

1. Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*, p. 43.

Digitized by Google

qui la rend si réfractaire à l'introduction du christianisme. Nombreux sont les missionnaires qui nous ont dit que si l'on pouvait supprimer du Décalogue le sixième et le neuvième commandements, la conversion des Japonais au catholicisme ne serait plus qu'une question de temps. Cette absence de moralité se reflète, nous l'avons vu, dans la vie privée, dans le mariage, dans la constitution de la famille. Avant 1897, année de l'adoption des nouveaux codes, la polygamie était autorisée par la loi. L'ancienne législation japonaise limitait à huit le nombre des concubines ou de mékakés que pouvaient avoir les daïmos. Le code actuellement en vigueur ne paraît pas admettre l'existence des mékakés au sein de la famille, mais il ne dit rien de bien explicite, de bien déterminé. Du reste, les classes élevées ont donné de tout temps des preuves de leur profond attachement à ces vieilles coutumes polygamiques. L'héritier présomptif de la couronne, le prince Harunomya, est un fils d'une des mékakés impériales ; il a été reconnu solennellement en 1889, un peu après la promulgation de la constitution. Il n'y a pas longtemps encore, les pères de famille livraient leurs filles à l'âge de douze ans ou treize ans pour en faire des geishas, et ce fait profondément immoral aux yeux de l'Européen n'avait rien que de très naturel pour les Japonais. Voilà la morale japonaise. Or, quel était, avec la morale que nous venons de décrire, le système de philosophie que le Japon pouvait faire sien ? Pouvait-il trouver une philosophie mieux appropriée à son état intellectuel et moral que le positivisme contemporain ? Taine n'avait-il pas dit qu'on n'était bon philosophe qu'à la condition de laisser de côté toute préoccupation d'ordre moral, de négliger les conséquences immorales ou antisociales de ses doctrines [1] ? Comte, le père du système, n'avait-il pas lui-même, à son insu très probablement, vécu en japonais et approuvé par sa conduite la moralité de l'empire du Soleil-Levant, jusqu'au point d'épouser en la personne de Caroline Massin, dont le nom figurait sur les registres de la police, une mousmé, une geisha française des plus authentique [2] ?

Jamais le positivisme n'avait trouvé terrain mieux préparé pour le recevoir ; aussi ne tarda-t-il pas à faire des progrès remarquables. L'enseignement supérieur, les universités, la presse, tous les

1. *Les philosophes français*, p. 34.
2. *Revue des deux Mondes*, 1 décembre 1896, article de J. Bertrand.

Digitized by Google

milieux intellectuels furent bientôt infectés de cette doctrine néfaste ruinant toute philosophie vraie, toute morale, toute science ne reposant pas sur la matière.

Revenus de l'étranger, versés dans la connaissance des diverses langues européennes, les Japonais s'empressèrent de traduire les œuvres des grands positivistes ; tous les ouvrages de Comte y passèrent, puis ce fut le tour de Spencer et de Stuart Mill.

Dans l'entretemps, les anciens étudiants des universités allemandes enrichissaient le patrimoine intellectuel de leur patrie des traductions de Schopenhauer et de von Hartmann. Par elles-mêmes, toutes ces traductions donnent déjà une idée de ce que doit être, hélas ! la philosophie japonaise.

Il est un groupe cependant qui donne naissance à une légère réaction contre le caractère trop absolu des théories empiriques. Nombre de Japonais ont fait leurs études dans les universités américaines, spécialement près des Universités de Yale et de Baltimore, qui, bien que très fortement imprégnées de l'idéalisme en honneur dans toute l'Europe, sont loin d'avoir des tendances positivistes aussi accentuées que celles du vieux continent. L'Université de Baltimore a fourni à l'Université de Tokio un de ses meilleurs professeurs, M. Motora, qui dirige avec une rare compétence le grand laboratoire de psychophysiologie.

La métaphysique est complètement méprisée et laissée de côté. Schopenhauer et von Hartmann ont eu, au début, un certain succès près des philosophes bouddhistes qui trouvaient chez les deux Allemands un appui pour leur croyance. Comme l'auteur de la *Philosophie* de l'*Inconscient* et celui du *Fondement de la morale* avaient tiré une philosophie des dogmes du bouddhisme, ils essayèrent de tirer de Schopenhauer et de son très digne compatriote un dogme religieux. Ce fut la cause principale du discrédit dans lequel tomba bientôt la métaphysique nébuleuse d'Outre-Rhin.

L'esprit japonais, d'ailleurs, n'était pas encore assez mûr, ou bien il ne s'était pas suffisamment européanisé pour saisir tout ce qu'il y avait de profond dans la pensée des métaphysiciens allemands. On admettait assez facilement que l'univers fût une force intelligente, mais qu'avec cela elle fût douée d'inconscience, cela leur paraissait difficile à admettre et on n'y croyait plus du tout, quand on constatait que cette fameuse intelligence inconsciente s'objectivait en des êtres divers, parmi lesquels les uns étaient

Digitized by Google

conscients! Les Japonais, du reste, n'éprouvaient aucune sympathie pour le suicide cosmique, et cette métaphysique allemande, contradictoire dans ses termes, dont on a dit à juste titre qu'elle respirait une odeur de mode [1], fut complètement abandonnée. Actuellement, elle n'est inscrite au programme d'aucune des universités japonaises. A l'Université impériale de Tokio, la faculté des lettres comprend trente et un professeurs, tant indigènes qu'étrangers. Sur ces trente et un professeurs, cinq traitent de questions philosophiques, quatre de questions touchant à la philosophie par quelques côtés et pas un seul de métaphysique.

En cosmologie, c'est le mécanisme qui domine avec toutes ses contradictions. Il n'y a dans le monde que du mouvement. Tous les phénomènes que présente l'univers ne sont, au fond, que des modes du mouvement. Les deux grandes lois de la mécanique sont supprimées d'emblée, et il n'est plus question de l'inertie de la matière pas plus que de l'impossibilité pour un corps de se mettre de lui-même en mouvement. Toutes les forces, soit chimiques, soit physiques, que l'étude de la nature fait découvrir ne sont en réalité que des forces mécaniques. Les causes finales, il va de soi, sont éliminées : utiles, nécessaires peut-être dans un système de morale, elles n'ont que faire dans l'étude de la nature où il n'y a que des causes efficientes. Cet ensemble de sophismes a été réfuté depuis trop longtemps déjà pour que nous nous y arrêtions.

Des diverses branches de la philosophie, la psychologie est celle que les Japonais considèrent comme la plus importante. L'Université de Tokio seule compte deux professeurs de psychologie dont les cours ont lieu toute l'année, à raison de trois heures par semaine.

Quels sont au juste les caractères de cette psychologie? Il suffit de dire que c'est aux États-Unis que les Japonais vont chercher leurs théories anthropologiques. Le Japon possède actuellement deux psychologues de grand renom dans le pays, tous deux professeurs à l'Université de Tokio, MM. Motora et Rikizo Nakashima. Après avoir fait d'excellentes études dans les universités américaines, le premier à la John Hopkin 's University, le second à la Yale 's University, ils sont revenus dans leur patrie, rapportant avec eux les théories idéalistes de leurs

1. A. H. Dupont, *Dissertations philosophiques*, p. 76.

Digitized by Google

maîtres. D'autres Japonais sont également revenus de l'Allemagne et de la France, imbus du même idéalisme positiviste. Aujourd'hui, la psychologie japonaise présente les deux caractères de la psychologie européenne dont elle n'est, d'ailleurs, comme nous venons de le voir, que l'extension. L'incognoscibilité de tout ce qui n'est pas l'idée ou fait de conscience, voilà le premier caractère. La seule source possible de l'idée est la sensation, où il n'y a qu'un seul mode de connaître, le connaître par les sens, voilà le second caractère.

Pendant son séjour dans les universités américaines, Motora avait suivi les cours de psychophysiologie que Stanley Hall, un des anciens élèves de Wundt, venait d'ouvrir. A son retour, le gouvernement institua, près de l'Université de Tokio, une chaire de psychophysiologie dont il confia la direction à Motora, déjà nommé professeur de psychologie ordinaire. Les Japonais sont très bien doués pour la psychologie expérimentale ; aussi les cours de psychophysiologie ont-ils été des mieux suivis. Le laboratoire, très bien outillé, muni des instruments les plus perfectionnés et les plus délicats qu'on ait inventés jusqu'ici, a permis d'exécuter des travaux très nombreux, tous relatifs à l'attention, à la mémoire, à la sensibilité, au sens du temps, à la perception de l'espace, etc. Une bibliothèque est spécialement affectée aux étudiants qui suivent les cours en question. Elle comprend les derniers ouvrages de psychologie expérimentale parus et reçoit régulièrement, aussi bien d'Amérique que d'Europe, toutes les publications périodiques traitant de psychophysiologie.

En morale, la prédominance appartient aux doctrines spencériennes. L'ouvrage du sociologue et philosophe anglais, *Bases de la morale évolutionniste*, a été traduit en japonais, et a été accueilli par un franc succès. Aucun philosophe, d'ailleurs, si ce n'est Comte, ne jouit d'une autorité qui peut rivaliser avec celle d'Herbert Spencer. Les Japonais ont trouvé en lui une intelligence ayant plus d'un point de ressemblance avec l'esprit national.

De fait, Spencer, dont personne ne songe à nier la grande valeur, se signale beaucoup plus par sa prodigieuse puissance d'assimilation que par sa faculté d'invention. Il est d'une érudition remarquable, il touche à tous les domaines de la pensée, mais il n'a jamais fait aucune découverte propre. La morale spencérienne était d'ailleurs dans une harmonie parfaite avec les goûts des Japonais.

Digitized by Google

La morale de Schopenhauer a également des partisans au Japon. Quelques Japonais ont rapporté d'Allemagne le système de morale du nébuleux philosophe de Dantzig. Son livre *Fondement de la morale* a eu les honneurs d'une traduction. Les idées de Schopenhauer sont trop connues pour que nous nous y arrêtions. Son système, comme celui de Spencer, comme l'utilitarisme de Mill, est complètement dépourvu de sanction. La notion du devoir est une notion qui ne peut appartenir qu'à la morale théologique ; il n'y a pas de devoirs envers Dieu, pas plus qu'envers nous-mêmes, puisque Dieu, selon Schopenhauer, est un mot vide de sens; les actions humaines se divisent en trois classes, suivant qu'elles ont pour mobile l'égoïsme, la méchanceté ou la pitié.

Mais ce n'est pas seulement par sa philosophie que l'Europe vient au secours du paganisme japonais expirant, c'est encore par ceux de ses enfants qu'elle envoie là-bas. C'est ce que constate avec douleur le vénéré supérieur du Séminaire de Tokio. « S'il n'y avait, écrit-il, au Japon que des Japonais, des païens, le bien y serait relativement facile. Mais il y a des Européens baptisés, et c'est là ce qui rend le salut des autres presque impossible. Les jeunes gens de notre Société, quoique bien disposés, ne peuvent, ou presque pas, aboutir, sous le rapport religieux, à autre chose qu'au doute.

Cependant ils aiment le missionnaire. Ils ne le rencontrent pas dans la rue sans le saluer, et lui donner une poignée de main à la française. Mais à côté de lui, il y a leurs professeurs officiels envoyés par les gouvernements d'Europe, et payés par celui du Japon : hommes habiles, considérés extérieurement. Quoique j'aie toujours eu horreur de la médisance, surtout par écrit, il y a pourtant des choses qu'il faut dire. L'un fait tout haut profession d'être athée et matérialiste. Un autre est un malheureux prêtre apostat, venu jusqu'ici cacher son malheur, et tous ses élèves le connaissent comme tel.

Quand la société fut solennellement inaugurée, en 1881, il y eut beaucoup de monde : plus de six cents Japonais des plus haut placés, deux ministres, et un prince de la famille de l'Empereur. Le premier discours fut prononcé en français, avec traduction en japonais, par un ministre plénipotentiaire européen qui n'est pas celui de France. Son discours commençait ainsi : « Messieurs, dans nos pays d'Occident, nous faisons profession d'adorer les femmes... »

Digitized by Google

Le reste était pareil. Parlant des gloires de la France et de la langue française, il ne leur trouva d'autre mérite que d'avoir produit le Code Napoléon [1] et le système métrique. Après lui, un légiste français vraiment remarquable fit l'histoire de l'économie politique ; il fut amené par la force des choses à constater que le fait le plus important à ce point de vue a été l'apparition du christianisme. Il développa magnifiquement l'influence sociale de la religion. C'était un triomphe. Non, pas si vite. Une partie de nos compatriotes protestèrent en s'agitant ; et, comme l'orateur continuait avec autorité, ils se retirèrent avec éclat. Le ministre dont j'ai parlé dit tout haut : « Je suis libéral et franc-maçon ; je n'entends pas qu'on parle ainsi du christianisme en ma présence. »

Les Japonais étaient déconcertés. Sous l'influence d'un homme bien intentionné, je crois, mais malheureux, un certain nombre d'associés demandèrent qu'on votât un article à ajouter au règlement, pour empêcher que dorénavant on ne dît un mot qui pût froisser les convictions politiques ou religieuses de qui que ce fût. Un grand nombre de Japonais combattirent cette proposition. Ils attendaient avec impatience ce que dirait le missionnaire dans un pareil sujet. Après avoir résumé leurs raisons, je finis par ces paroles : « La cause de la religion est une cause personnelle pour nous. Tout ce qui la touche nous atteint. Or il y a une chose qu'il faut que vous sachiez : c'est que nous ne sommes pas venus ici pour faire fortune, ni chercher de la renommée. Nous sommes venus continuer l'œuvre et les traditions des premiers missionnaires qui furent envoyés, et qui s'estimaient trop heureux d'avoir quelque chose à souffrir pour Celui qu'ils prêchaient. Si, dans l'intention de quelques-uns, cette proposition est un soufflet de plus donné au christianisme, moi aussi, Messieurs, je suis heureux et fier d'être debout au milieu de vous pour le recevoir [2]. »

*
* *

Malgré les difficultés de toute espèce, et en dépit de leur petit

1. Les Japonais se flattent toujours d'apprécier la législation française. Le 21 mars 1904, le collège législatif impérial de Tokio célébrait, en présence du ministre de France, M. Harmand, le centenaire de la promulgation du Code civil français, et envoyait, par câble, une adresse de félicitations au Président de la République.

2. P. Ligneul, *L'Évangile au Japon*, pp. 129-131. Paris, Poussielgue, 1904. — Nous ne saurions assez recommander la lecture de cet admirable livre écrit par celui d'entre tous les missionnaires catholiques qui connaisse peut-être le mieux le Japon.

Digitized by Google

nombre, les missionnaires catholiques, pionniers de la civilisation, au prix de sacrifices héroïques, sont arrivés à des résultats merveilleux. La parole du Christ est toujours vraie : « Je vous ai choisis et envoyés afin que vous portiez des fruits et que ces fruits demeurent. »

Le christianisme avance chaque année, l'obscurité se dissipe peu à peu et la lumière se fait graduellement. On compte aujourd'hui plus de 30 députés japonais catholiques ; l'armée, la marine, l'administration, l'enseignement supérieur sont remplis de convertis ; l'amiral Togo lui-même est passé au christianisme ; les missionnaires ont atteint jusqu'à la famille impériale. Mais, ici, une nécessité impérieuse nous oblige à la discrétion la plus complète.

La conversion du Japon, si l'exemple vient d'en haut, est certaine. Pour tout esprit intelligent, la chose n'est pas douteuse. Mais suivant les procédés employés par le Tout-Puissant, la transformation se fait graduellement, sans bruit.

On a tort de se représenter parfois, et dans un certain monde la chose est considérée comme un axiome, les peuples païens comme aspirant après l'Évangile et prêts à une conversion en masse. Rien n'est plus faux qu'une telle opinion. A peu de différence près, le paganisme de nos jours présente au missionnaire les mêmes obstacles que Rome et Athènes présentaient jadis à saint Paul et aux premiers apôtres.

Pourquoi d'ailleurs en serait-il autrement ? Le païen moderne a-t-il changé ? A-t-il cessé de vivre selon l'animal, a-t-il perdu sa concupiscence, ses passions, son penchant pour le mal, son égoïsme, sa faiblesse pour le bien ? Vit-il selon l'esprit, est-il devenu humble, chaste, juste, charitable ? Ou bien a-t-on cessé de prêcher Jésus crucifié, la Croix, scandale aux juifs et folie aux païens ?

Même dégradation de l'homme, même corruption, même avilissement, même orgueil, mêmes prétentions hautaines de la philosophie, même absence de véritable civilisation et même vernis, voilà à deux mille ans de distance, les stigmates qui marquent le paganisme.

Des Ainos du Japon, aux Cafres et aux Hottentots de l'Afrique méridionale, le paganisme étend son empire. Et quel empire que celui-là ? Écoutez le Père Captier, l'un des derniers martyrs français. « Là, dit-il, où l'empire de l'homme a remplacé l'empire de Dieu, jetez un drap mortuaire et écrivez : C'est ici le Bas-Empire, c'est ici la ruine. »

Digitized by Google

Si nous jetons un rapide coup d'œil sur l'histoire de l'évangélisation, nous distinguons trois grandes périodes. La première couvre les premiers siècles et finit par la conversion de l'empire romain; la deuxième est, si l'on veut, l'évangélisation du moyen âge et aboutit à la conversion des barbares; la troisième est la période actuelle où l'évangélisation, de partielle, devient universelle.

Les missionnaires du moyen âge eurent, relativement s'entend, moins de difficultés à vaincre, moins d'obstacles à surmonter. Les tribus sauvages de la Germanie n'avaient à opposer aux apôtres que des systèmes philosophiques ou religieux très rudimentaires. Ainsi encore chez les Druides de la Bretagne et plus tard chez les Gaulois. Peut-on indiquer une conquête plus aisément réalisée que celle de l'Irlande par saint Patrick, des Picts et des Scots par les moines d'Ione et Colomban l'aîné?

Tout autrement difficile est la lutte que les apôtres des premiers siècles et les missionnaires d'aujourd'hui ont à soutenir. Sous certains rapports, il y a des traits de ressemblance frappante entre le paganisme moderne et celui du monde européen, aux temps qui étaient de l'autre côté de la croix. Vu d'un certain côté, le paganisme moderne nous apparaît comme un immense cloaque. Chez certains peuples, la dépravation est telle que la plume se refuse à la décrire.

Le trait de ressemblance le plus marqué entre les deux paganismes est encore l'immoralité. Relisez le premier chapitre de l'Épître aux Romains de S. Paul, où l'apôtre flétrit avec son énergie habituelle les vices de la société de son temps et vous avez une image exacte de l'état moral de la Corée, de la Chine, de l'Inde, des Iles du Pacifique et de l'Afrique.

Si nous descendons dans le domaine intellectuel de la lutte que livre aujourd'hui le christianisme, représenté par ses enfants d'élite, au paganisme asiatique, la ressemblance que nous constations tantôt, s'accentue encore davantage, au point qu'on pourrait croire à une quasi identité. L'orgueil hautain du brahmaniste et le mépris du mahométan équivalent, pour le moins, à la suffisance de la philosophie grecque, aux yeux de laquelle l'Évangile n'était que folie. L'autorité orgueilleuse des stoïciens a sa contre-partie dans l'ascétisme des fakirs. Une comparaison attentive de six grandes écoles de la philosophie indoue avec les systèmes de la Grèce et de Rome, remplirait l'esprit de surprise à la vue de leurs innombrables analogies. La théorie atomistique de la création

Digitized by Google

avancée par Lucrèce et adoptée par nombre de nos savants modernes se retrouve dans la philosophie Nyaza des Indous. Le pessimisme de Marc-Aurèle est beaucoup mieux élaboré par Gautama. Les Indous ont leurs catégories et leurs syllogismes aussi bien qu'Aristote.

Dans ces conditions, on voit que la situation de l'apôtre des temps modernes n'est guère meilleure que celle des SS. Pierre et Paul. Il n'est pas même jusqu'à leur petit nombre qui ne complète la ressemblance. Mais comme jadis, malgré ces difficultés humainement insurmontables, offrant à Dieu leurs souffrances, les envoyés de l'En-Haut sont arrivés à faire la Lumière dans les ténèbres.

Il n'y a donc pas lieu de se désespérer.

Dans cette autre partie du monde, le royaume de Dieu est aussi semblable à un grain de senevé. L'Église suit ses destinées éternelles ; catholique, elle l'est dans l'espace et dans les temps ; elle couvre tous les lieux et tous les siècles. Aux yeux du sceptique athée ou matérialiste, il peut y avoir des heures où le flambeau de l'Éternelle Lumière semble vaciller dans les mains tremblantes des hommes, où la barque de saint Pierre paraisse naufrager ; mais Dieu est là, Dieu qui a dit à son Église : « Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Le Tout-Puissant réserve à son Église des compensations qu'il a préparées de toute éternité. Quand le schisme grec et, plus tard, l'hérésie protestante lui eurent enlevé des provinces en Europe, elle a conquis les Indes et le Japon ; avec Christophe Colomb, elle a gagné le Nouveau-Monde, et à mesure que de hardis navigateurs découvrent de nouvelles terres, l'Église catholique y pénètre avec des missionnaires. Aujourd'hui encore, où certaine contrée d'Europe que l'Église a élevée avec une sollicitude maternelle, qu'elle a tenue sur ses genoux, qu'elle a nourrie de son sang, se lève contre sa mère et apostasie, c'est justement à cette nation que Dieu demande ses apôtres. Les ministres de la Fille aînée de l'Église courent le monde avec une ardeur indomptable, aspirant à remplacer les enfants que Dieu a perdus et sachant que le divin Maître ne fait exception pour personne, ils jettent dans ses bras l'Asiatique, l'Africain, l'Australien et le Polynésien et je m'imagine qu'ils jouent le rôle des dix justes de Sodome et de Gomorrhe en faveur desquels Abraham implorait la pitié divine.

Théophile GOLLIER, Professeur à l'Université de Liége.

Digitized by Google

LE REPOS HEBDOMADAIRE

SA DURÉE, SA PLACE DANS LA SEMAINE.

Avant de réfuter les objections que l'on a formulées contre la thèse soutenue dans nos articles précédents [1], on nous permettra de répondre à une question soulevée ces derniers temps par l'application de la loi française sur le repos hebdomadaire.

Normalement, le repos hebdomadaire devrait être, d'un minimum de vingt-quatre heures consécutives, de minuit à minuit ; il serait cependant préférable de le commencer dès le samedi soir et de terminer le lundi matin. De plus, pour réaliser les heureux effets de son institution, il doit être commun, le même pour tous, simultané, périodique et fixe. Cependant des utopistes prétendent que l'on pourrait se contenter d'une demi-journée de relâche par semaine ou bien de deux demi-journées séparées par un intervalle quelconque, par exemple : un demi-jour le dimanche, un demi-jour le lundi, etc.; ou bien ; un demi-jour chaque troisième journée, etc. Plusieurs encore soutiennent : que la société pourrait et même devrait partager ses congés hebdomadaires de manière que les uns se reposeraient le lundi, les autres le mardi, et ainsi de suite.

Or, la raison et l'expérience démontrent que ces différents systèmes n'ont aucune valeur; on n'en peut tirer profit ni pour l'âme, ni pour le corps, ni pour la famille, ni pour l'industrie, ni surtout pour la religion et la morale. L'hygiène, l'économie individuelle, sociale et industrielle, la religion, la moralité sont, certes, choses essentielles ; or, ces diverses méthodes de pratiquer le repos de chaque septenaire, loin de contribuer au bien de l'être

1. Voir *Études Franciscaines*, août, septembre, octobre 1905 ; et février, mars 1906.

Digitized by Google

humain en sont au contraire les grands ennemis. Les paragraphes suivants le démontrent.

§ I. Relativement à l'hygiène, un demi-jour de relâche dans le labeur hebdomadaire est tellement reconnu insuffisant que le docteur Newman, de Paris, dans un de ses rapports sur cette question, n'hésite pas à déclarer que « ni la diminution du travail quotidien, ni une alimentation substantielle, ni le sommeil prolongé ne peuvent remplacer la trève habituelle périodique qui seule permet au travailleur de conserver sa vigueur et sa santé. » — « Un jour entier de repos sur sept, dit le Dr Vitteaut, est imposé par l'hygiène aussi bien que par la religion ; si l'homme ne l'observe pas, il s'use et se détruit ; » C'est pourquoi, proclame à son tour le Dr Hœgler: « Un jour *entier* de repos hebdomadaire est généralement nécessaire pour la santé et la vigueur du corps et de l'esprit; c'est une *condition essentielle* d'aptitude au travail et de vie prolongée. » Donc, après six jours d'application laborieuse, « la nature réclame le repos complet du septième jour entier. » (P. Félix, S. J.) Non seulement l'hygiène exige la journée entière ; mais la morale, la religion, la famille, l'industrie elle-même ; les témoignages suivants en font foi :

1) « Parmi les influences nuisibles qui menacent les ouvriers le jour du repos, s'ils ont employé la première moitié au travail, il faut mentionner l'inaction complète, indolente dans des habits malpropres, souvent sur un lit et dans une chambre étroite ; ou bien la fréquentation des estaminets, des tabagies dans ce même état de malpropreté ; or, un tel repos ne répare ni les forces physiques ni les forces morales ; au contraire, il les abat. Cette oisiveté renfermée, après la fatigue du matin et celle des jours précédents, ne satisfait pas au besoin du grand air qu'ont les poumons ; elle ne stimule pas non plus la circulation du sang et surtout ne développe pas les forces morales. Elle fait au contraire contracter des vices, elle conduit à l'immoralité. » (Un Dr médecin et spécialiste.)

2) « Les ouvriers, *régénérés* eux aussi comme tous les hommes à la *Vie surnaturelle*, ont des devoirs sacrés à remplir par rapport à elle ; et l'accomplissement de ces devoirs est le moyen d'arriver non seulement au bonheur éternel, mais encore au perfectionnement de leur personnalité dans leurs différentes relations sociales. La condition pour remplir ces devoirs sacrés, c'est l'observation

Digitized by Google

du repos du septième jour, précepte grave imposé par Dieu dans l'Ancien Testament et confirmé par Jésus-Christ dans le Nouveau. » (Comte Ed. Soderini, 1897, *Socialisme et catholicisme.*)

Pour s'acquitter de tels devoirs, une journée entière de liberté n'est, certes, pas de trop. On ne peut, en effet, se rendre régulièrement aux offices, aux instructions religieuses, etc., y assister tranquillement qu'autant que la vie est débarrassée de l'exigence des labeurs quotidiens. Si donc l'artisan est à l'ouvrage, le matin, comment pourrait-il pendant ce même temps satisfaire aux obligations que la religion lui impose ? L'après-midi, à coup sûr, ne sera pas davantage consacrée aux œuvres de piété ; mais, de préférence, à un repos brutal, au sommeil, à la boisson, trop souvent à la pire débauche, et le lendemain, presque toujours incapacité de reprendre convenablement ses occupations ordinaires.

3) On conçoit, dès lors, que *l'intérêt de la famille* exige cette liberté d'un jour complet par semaine. « Rien, dit un ouvrier, n'est propre à délasser un homme fatigué que la liberté et la franche gaieté du foyer domestique, la joie naïve des enfants, les sorties en famille et, en général, rien ne réconforte comme de vivre en famille. » Mais que cette vie de famille produise d'heureux résultats, il lui faut au moins la journée entière de liberté. Une demi-journée est absolument insuffisante. Les ouvriers, en effet, qui se reposent un demi-jour prennent généralement demi-congé l'après-midi, comment l'homme de peine qui n'a que cet unique répit, pourrait-il, harrassé de fatigue, procurer à sa famille les soins qu'elle réclame ? Il préférera dormir, si tant est qu'il reste à la maison. Puis, s'il n'observe ni les lois de l'hygiène ni celles de la religion, quelle efficacité auraient ses leçons de vertus sur sa femme et ses enfants ? En fait, il ne leur donnera ni instruction ni bon exemple.

Cette famille modelée sur son chef sera-t-elle plus disposée que celui-ci à s'instruire et pratiquer le bien ? Donc, avec une demi-journée seulement de loisirs chaque semaine, l'éducation des enfants sera inefficace et nulle, et l'affection des époux ne sera ni plus épurée ni plus fortifiée.

4) « Le dimanche n'est pas seulement d'intérêt particulier ; il est d'*intérêt social.* Il n'est donc pas indifférent à la société que cette grande force de l'activité nationale, cette source féconde de la production qu'est le travail humain soient épuisées par la lassitude et tarie par les abus. Il n'est pas indifférent à la société

Digitized by Google

que les familles soient unies, que les fils n'échappent à l'influence et à l'affection paternelle.... Or, le dimanche, observé comme le prescrit la religion, est le plus efficace remède à ces maux. » (M. Et. Lamy, acad. publiciste.)

C'est pourquoi l'industrie elle-même et les relations sociales y sont également intéressées : « Un jour entier de repos, revenant périodiquement, nous semble non seulement nécessaire à la santé de l'ouvrier, à l'entretien de ses facultés et de ses forces, mais très utile pour maintenir l'ordre dans l'établissement, pour y faire régner un bon esprit et de bons rapports entre les employés et les patrons. Une condition essentielle pour cela est que l'ouvrier conserve sa dignité et rien n'y contribue davantage que de lui assurer un jour par semaine sa complète indépendance. » (Sautter, Lemonnier et Cie, Const. de phares, etc....) « L'industrie, écrit un grand industriel, ne saurait vivre sans moralité ; or, le profit du capital est en relation directe de cette moralité ; mais, la moralité ne saurait exister dans une industrie où l'on travaille le dimanche, *même un quart de jour seulement.* »

Inutile d'insister davantage. Il est suffisamment acquis que, sous aucun rapport, une demi-journée de relâche dans le labeur de la semaine n'est pas suffisante pour le travailleur. Le repos qu'elle semble lui procurer n'est ni vrai ni réel, n'étant ni réparateur ni bienfaisant. La journée entière lui est absolument nécessaire ; et qui donc pourrait encore en douter ?

§ II. Des utopistes, avons-nous dit, prétendent que l'on devrait partager la trève hebdomadaire en deux fois différentes : un demi-jour aujourd'hui, un demi-jour demain ; ou bien encore ; prendre une demi-journée de congé après chaque troisième jour, etc...

Évidemment, ce système renferme les inconvénients déjà signalés dans le précédent paragraphe : il est antinaturel, antiéconomique. Après avoir étudié les forces de l'organisme humain, avec cette compétence que lui donnaient ses connaissances physiologistes, Proudhon écrivait : — « La nécessité d'un jour entier de repos sur sept est écrite dans la nature même de l'homme. Il est évident pour moi que cette loi a été édictée par Celui-là même qui, étant l'auteur de la constitution du corps humain en connaissait à fond les ressources et les exigences. Diminuez, en effet, la semaine d'un jour, le travail est insuffisant comparé au

Digitized by Google

repos. Augmentez-la de la même quantité, il devient excessif. Établissez tous les trois jours une demi-journée de relâche, vous multipliez par ce fractionnement la perte du temps et en scindant l'unité naturelle des jours, vous brisez l'unité numérique des choses. Accordez, au contraire, quarante-huit heures de repos après douze jours consécutifs de peine, vous tuez l'homme par l'inertie après l'avoir épuisé par la fatigue. » — Le septenaire ou la semaine exacte est la seule division naturelle du travail et du temps. Chaque fois qu'on s'en est écarté, on a été contraint par la force des choses d'y revenir ; tous les autres systèmes d'invention humaine ayant des effets déplorables. De plus, avec le repos facultatif, que deviendrait la prière publique ? Elle serait impossible, car chaque individu ayant le choix du jour de son congé, n'ayant d'autre loi que son caprice ; le repos ne serait ni simultané, ni commun, condition essentielle au culte public. En outre, pour remplir ses devoirs religieux, l'homme doit y être excité par une loi précise et par un entraînement général, sinon il les négligera bien vite.

La religion pâtirait donc de ce système, proposé comme une merveille ; non seulement la religion, mais l'économie publique et particulière, la famille surtout qui ne peut vivre honnêtement sans religion, sans économie.

§ III. De sa nature, l'homme est un être social: voilà pourquoi les vingt-quatre heures consécutives de repos hebdomadaire doivent être simultanées pour tous les individus et toutes les classes de la société : « On ne saurait trop le répéter : celui qui travaille a besoin pour son âme et pour son corps, pour sa famille et pour sa corporation, d'un jour entier de repos par semaine; et pour que cette faveur ne soit ni illusoire ni chimérique, pour qu'elle réunisse tous les membres du même foyer : le père, la mère et les enfants; pour qu'elle leur permette de prendre une part commune aux joies domestiques et aux fêtes de la patrie, il faut que ce jour-là soit le même pour tous. » (E. Keller, anc. député.)

« Une fois admis le principe d'un jour de repos chaque semaine, ce repos doit être fixé au septième jour et le même pour tous ; c'est la condition essentielle pour que ce jour de relâche ait son efficacité. Une cessation de travail sans jour déterminé, variant suivant les usines, les professions et le bon plaisir de chacun, c'est la ruine à brève échéance de tout travail économique sérieux.

Digitized by Google

Puis, que deviendra la vie de famille si ce jour n'est pas le même pour tous ses membres? La mère travaille dans une fabrique, le père dans une autre, les enfants dans une troisième..... Quels jours ses membres épars se trouveront-ils rassemblés si ce jour n'est pas déterminé à l'avance pour tout le monde? Le repos hebdomadaire indéterminé n'est qu'un mot; il n'est qu'un temps d'arrêt dans le travail et l'homme alors serait traité comme la machine elle-même, comme l'animal qu'on laisse de temps en temps reposer dans son étable; la religion n'aurait aucune part à ce temps de répit, il n'y aurait plus de morale, partant plus de vraie famille, bientôt plus de société.... » (Un confér. catholique.)

Malgré ces raisons, il en est encore qui voudraient qu'on prît le repos hebdomadaire successivement. C'est pourquoi il ne sera pas inutile de leur faire voir plus amplement l'inanité, l'impossibilité et les funestes effets d'une telle méthode.

Cette méthode des congés éparpillés nuit à tout travail sérieux : « On a cru, — écrit un industriel, économiste distingué, — que pour diminuer la perte du temps et des forces motrices, il ne fallait jamais interrompre le travail et, à cet effet, on essaya dans certaines industries le système d'après lequel certains ouvriers se reposeraient le lundi, d'autres le mardi, et ainsi de suite. Mais ces essais n'ont pas réussi, parce que les différentes branches de travail dépendent les unes des autres et que le jour de repos qui n'est pas le même pour tous, qui ne nécessite pas l'habit de fête et ne porte pas une empreinte générale de propreté, de calme, d'élévation morale et spirituelle, expose l'ouvrier aux dangers du lundi bleu. » Le lundi, le mardi, le mercredi, etc., ne sont pas les jours de Dieu; et là où Dieu n'est point c'est, à bref délai, la déchéance physique et morale, suivie de désordres économiques sociaux. La mise en pratique de la dernière loi suisse (1890) en est une preuve. Cette loi concède comme disponibles : dix-sept dimanches et trente-cinq jours ouvrables par an. En apparence c'est parfait. Mais, en vérité, à quoi peuvent être utiles ces trente-cinq jours de relâche sur semaine aux ouvriers et employés de toute profession? A quoi occupent-ils ces loisirs qui ne coïncident pas avec le dimanche? Que font-ils, pendant que leurs enfants sont à l'école, que l'épouse est occupée à son labeur ordinaire, pendant que parents et amis vaquent à leurs affaires respectives? Dans cet état d'abandon ne sont-ils pas livrés à un dangereux désœuvrement? Ne sont-ils point tentés d'y cher-

Digitized by Google

cher un dérivatif funeste? Oui on a constaté bien vite tous ces inconvénients. — « Les agents (de chemins de fer), dit un rapport, ne savent pas à quoi employer leurs nombreux jours de vacance sur semaine; c'est pourquoi, ils en passent une bonne partie au cabaret, ce qui augmente leurs dépenses. Aussi, les chefs de service reçoivent-ils déjà des plaintes de femmes d'employés sur ce que leurs maris ont trop de congés, se mettent à boire et apportent moins d'argent à la maison. En outre, on constate assez fréquemment que des agents ayant abusé de leur liberté ne reprennent pas leur service le lendemain, manquent leur train, etc., etc. »

Que de contrastes entre les loisirs du lundi et la liberté du dimanche! — « Autrefois, le samedi soir était salué avec joie par la famille entière. La mère songeait déjà qu'elle allait pouvoir payer le pain et les vêtements achetés pendant la semaine. L'épouse se disait qu'elle allait enfin pouvoir converser plus longuement avec celui que depuis toute une semaine elle n'avait pour ainsi dire vu qu'à la dérobée. Les enfants bénissaient le dimanche, ce beau jour où, selon le mot si expressif de l'un d'eux, « *ce beau jour du dimanche où l'on s'aime tant!* » — Le père ne voyait pas non plus sans joie s'approcher ce jour où il pourrait enfin relever la tête, essuyer la poussière et la sueur qui couvraient son visage; pour aller avec ses enfants à l'église, ou admirer, dans une promenade de famille, les merveilles de la nature.....

« Le lundi, au contraire, n'apporte à personne, ni repos, ni consolation, ni bonheur..... S'il y a dans la semaine un jour où l'épouse est brutalement frappée, où les enfants pleurent, où le pain manque, où les pensées coupables naissent dans le cœur des jeunes filles déjà grandes et empressées de fuir cet enfer, dans le cœur de l'épouse longtemps vertueuse et qui finit par céder, moins à la séduction qu'au désespoir; ce jour-là, c'est le lundi, hideux et criminel comme il est actuellement devenu parmi nous. » (Ext. d'un Rapport officiel d'après une enquête...)

Or, pour les mêmes motifs, les congés systématiques du mardi, du mercredi, etc., ne peuvent ressembler qu'à celui du lundi: mêmes tares, mêmes inconvénients. Outre que le travail en souffrirait, ces jours-là seraient généralement consacrés à la débauche, à la crapule, causeraient la ruine physique et morale des individus, la destruction de la famille; engendreraient le gaspillage des

Digitized by Google

économies, et, en fin de compte, produiraient la misère noire dans le monde social. Évidemment, un système capable de tels désordres est un système vicieux, condamnable et condamné.

§ IV. Enfin, ces vingt-quatre heures consécutives et simultanées doivent s'étendre *au moins* de minuit à minuit d'un jour naturel.

Le repos hebdomadaire étant une loi universelle doit être simple et naturellement facile à observer; or, ici la chose la plus simple, la plus rationnelle, n'est-ce pas un repos commun, fixe, périodique, pendant un jour naturel entier sans fractions? Une loi véritablement sage et pratique ne se conçoit pas autrement. Elle a, de plus, l'avantage d'être ainsi conforme au Décalogue.

Cependant, pour plus de perfection et afin d'en assurer l'intégrité et la plénitude aux ouvriers et ouvrières qui travaillent hors de chez eux, — dans les usines, par exemple, — une autre condition est requise : c'est la pleine liberté de ceux-ci dans l'après-midi du samedi, comme préparation nécessaire au repos du lendemain, afin que ce repos, comme l'expose si bien M. Descurtins, ne soit ni fictif ni illusoire : « Il n'y a pas, dit-il, de moyen plus sûr et plus efficace de fortifier la famille, cette colonne de l'ordre social que d'accorder à l'ouvrier le repos du dimanche. Mais que deviendra ce repos si la mère de famille et la fille adulte travaillent le samedi à la fabrique et ne rentrent que le soir dans leur triste foyer? Le dimanche matin est forcément employé aux travaux de nettoyage et d'habillement..... On n'a eu pour cela aucun moment pendant la semaine. La matinée du dimanche devient le jour d'œuvre de la maison, et l'après-midi la famille cherche à s'étourdir dans un délassement bruyant..... Comment ceux qui, chez nous, se nomment chrétiens, peuvent-ils assumer la responsabilité de rendre impossible en fait la sanctification du dimanche? Ils oublient que rien ne profane la femme, cet élément conservateur de la société, comme l'impossibilité de fonctionner, tout au moins le dimanche, comme prêtresse du foyer domestique et d'accomplir avec les siens le devoir dominical de la famille chrétienne..... Un observateur très judicieux et très sagace vient de démontrer que la famille de l'ouvrier se dissout de jour en jour davantage, parce que la femme de l'ouvrier ne connaît plus ni la maison ni la vie de famille. La famille ne restera saine qu'à la condition d'observer le repos du dimanche que

Digitized by Google

Dieu a prescrit à l'humanité. Or, une des conditions préparatoires de tout vrai repos dominical, c'est la liberté du samedi après-midi pour les ouvrières. » (Congrès de Berne, 1895.)

Et que l'on ne craigne pas que ce congé du samedi soit cause du préjudice aux patrons et ouvriers. Au contraire, c'est une mesure des plus bienfaisantes pour les uns et pour les autres. Elle a été mise en pratique en Angleterre, puis en France dans quelques manufactures, et l'on s'en est bien trouvé. Les intéressés eux-mêmes le déclarent. Voici, d'abord, en abrégé, le rapport d'un ouvrier de Roanne : Le chômage du samedi soir est ici favorablement interprété par la classe ouvrière ; toutes les usines de Roanne observent le chômage dans l'après-midi du samedi. Ce chômage est d'une utilité incontestable pour le bien-être de la famille. Il semblerait que la perte du samedi soir devrait entraîner une diminution dans le gain de l'ouvrier, puisqu'il est à ses pièces dans les usines de tissage. L'expérience prouve le contraire. La paie de quinzaine est très sensiblement la même que si on travaillait toute la journée.

Voici maintenant le rapport d'un des patrons de manufactures de la même ville :

« Au sujet du chômage du samedi soir, je n'ai eu qu'à me louer d'avoir appliqué cette mesure dans mon tissage. Il semblait, au premier abord, qu'en supprimant une demi-journée de travail par semaine la production allait baisser et occasionner une perte assez considérable. Il n'en a rien été ; la production est restée à peu près la même et l'ouvrier lui-même, qui est le meilleur juge ici, avoue qu'il gagne tout autant qu'avant, sinon plus. Un autre avantage de cet arrêt du samedi soir, c'est de permettre de faire aux machines toutes les réparations qui ne peuvent se faire quand l'usine est en activité et qui nécessiteraient pour quelques ouvriers le travail le dimanche. » — « Ce congé du samedi soir, écrit M. Deschelettes de Roanne, ne constitue pas une perte pour les fabricants. On parvient à regagner les heures perdues en augmentant la durée du travail d'une demi-heure pendant cinq jours et en prolongeant le travail du samedi jusqu'à une heure. Le bon travail de l'ouvrier, satisfait d'une mesure prise dans son intérêt compense le surplus. Les patrons, qui ont introduit chez eux le chômage du samedi soir n'ont constaté aucune diminution dans la production de leurs usines. Le travail est mieux soigné, et ouvriers et ouvrières en sont très satisfaits. »

Digitized by Google

Il n'y a donc absolument rien à redouter du chômage du samedi après-midi, et ses avantages sont immenses.

En résumé, une journée entière de repos chaque semaine est indispensable à tout travailleur pour son bien physique, économique et moral ; une demi-journée est absolument insuffisante ; le dimanche est pratiquement le seul jour où le repos puisse être assuré aux ouvriers de toute catégorie et leur être profitable. Enfin, *la place* du repos septenaire religieux ne doit et ne peut être laissée à l'arbitre de chaque individu ou même de chaque corporation ouvrière.

Cette place, déterminée par l'Autorité compétente, *c'est le dimanche*. Elle est tellement obligatoire « qu'il n'appartient à personne de la rendre facultative ; tout contrat, même le plus libre dans lequel celui-ci serait sacrifié, doit être déclaré nul, comme entaché d'immoralité. » (Léon XIII, Encycl. *Rerum Novarum*.)

***

On doit comprendre maintenant pourquoi nous avons intitulé nos premiers articles : *Une réforme sociale qui s'impose.*

Il est, en effet, démontré que « le repos dominical est *la Clef de voûte* de tout l'édifice religieux et social. » Celle-ci ébranlée, tout le reste se dégrade, s'effondre et s'écroule ; c'est-à-dire : plus de religion et par là même plus de charité, plus d'union, plus de dévouement, plus de respect ; mais le mépris de l'homme pour l'homme, mais la révolte contre toute supériorité et toute autorité, la division et la haine dans un égoïsme brutal ; plus de bonne économie individuelle et familiale, mais un paupérisme dévorant avec toutes ses tristes suites. C'est bien là, certes, l'abaissement moral de l'homme ; c'est bien la dégradation et, à un jour prochain peut-être, la ruine totale de la société ; car les outrages qui montent à Dieu et les injures qui blessent les hommes retombent tôt ou tard sur la société elle-même en d'inévitables catastrophes.

N'avons-nous pas démontré de la façon la plus incontestable (dans le cours de nos articles) que c'est là une conséquence infaillible de la violation du dimanche, en sorte que cette violation est véritablement le mal social actuel, le ver rongeur des sociétés contemporaines ?...

Digitized by Google

Aussi le demandons-nous : Est-il une réforme plus nécessaire, plus urgente, et qui s'impose davantage à l'attention et à la bonne volonté de tous, que celle qui nous délivrerait ou préserverait de ces maux ? Cette réforme n'est-elle pas, comme le disait Pie IX : « l'Œuvre capitale du temps présent ? »

Travaillons-y donc tous avec zèle, courage et persévérance.

Fr. LÉONARD d'Armentières.

Digitized by Google

LES HISTORIENS DU XVIIIE SIÈCLE.

L'histoire au dix-septième siècle, est pour, au dix-huitième, contre Jésus-Christ. Exceptons déjà Claude Fleury de cette réprobation ; avouons même qu'il n'est pas ici tout à fait à sa place. Mort en 1723, à quatre-vingt-trois ans, il est bien du grand siècle, autant que de l'autre, aussi Gallican que pas un : nous en dirons quelques mots.

On ne le lit guère ; et si l'on apprend encore par cœur les « Mœurs des chrétiens et des Israélites, » cela ne peut être que dans un esprit de pénitence.

C'était l'ami de Bossuet, dès avant 1682 ; il recueillait à Versailles, dans l'allée dite des philosophes, les conversations du grand homme et les solides et sublimes pensées qui tombaient de ses lèvres. Fleury posséda même une bible enrichie de notes écrites par la main de Fénelon et de son émule. Avocat, prêtre et précepteur du duc de Vermandois, attaché au duc de Bourgogne, sous Fénelon, nageant dans l'aisance, grâce aux revenus d'une ou deux abbayes, enfin Académicien, il devait écrire ; il écrivit un *Discours sur Platon*, une *Histoire du droit français*, un *Grand Catéchisme historique* et puis un *petit*, un *Discours sur la Prédication*, un *Traité du choix et de la méthode des Études*. Il voudrait les femmes moins ignorantes ; il dit :

« Ce sera, sans doute, un grand paradoxe, qu'elles doivent apprendre autre chose que leur catéchisme, la couture et divers petits ouvrages, chanter, danser et s'habiller à la mode. Car voilà en quoi l'on fait consister, pour l'ordinaire, toute leur éducation. »

Balzac trouvait que c'était assez ; même la danse lui paraissait de trop.

De tant d'ouvrages, il en a survécu trois, dont un que nous n'avons pas nommé, l'*Histoire de l'Église*, en vingt volumes, C'est le livre le plus démodé qu'il soit possible, et nous n'en infligerons pas l'analyse

Digitized by Google

Des siècles de l'Église primitive, il ne chante que les louanges. Mais les Papes ont tout perdu, en voulant régner sur les rois. S'il ne va pas jusque-là, du moins ne dit-il des premiers que le moins de bien possible, sans être même toujours respectueux dans la forme, à leur égard.

Voici comme Jos. de Maistre a jugé Fleury, à propos des Nouveaux Opuscules, mais toujours sur le même point de doctrine :

« On demeure suspendu entre le rire et l'improbation, lorsqu'on y lit le détail des prétendues libertés de l'Église gallicane [1]. »

Avec le charitable de Maistre, essayons de croire qu'on peut rire de l'esprit servile du fameux abbé, prolixe et gallican.

Voici un passage assez curieux des *Mœurs des Israélites* :

« La porte de la ville était le lieu où se traitaient toutes les affaires publiques et particulières, dès le temps des patriarches. Abraham fit l'acquisition de son sépulcre en présence de tous ceux qui étaient dans la porte de la ville d'Hébron.

Nous voyons la forme des actes publics bien circonstanciée dans l'histoire de Ruth : Booz, voulant l'épouser, se la fit céder par celui qui y avait droit, comme plus proche parent. Pour cet effet, il s'assit à la porte de Bethléem, et comme il vit passer ce parent, il l'arrêta. Puis il prit des anciens de la ville, et après qu'ils furent tous assis, il expliqua sa prétention et tira de son parent la déclaration qu'il demandait, avec la formalité marquée par la loi qui était de se *déchausser*. Il en prit à témoin, non seulement les anciens, mais tout le peuple [2]. »

Le docte Fleury, qu'il ne faut pas confondre avec le cardinal Fleury, moins littéraire et qui vécut encore plus vieux, est placé, toujours par J. de Maistre, entre Bellarmin et Pithou, ce « demi-protestant [3] ».

On sait que Pithou était un parlementaire qui se souciait peu de Rome et qui se serait contenté d'un calviniste sur le trône de France. Assez sur Fleury.

Parmi les historiens du dix-huitième siècle, c'est sur Montesquieu que nous insisterons le plus. Président à mortier, magistrat

1. Ch. 13 du L. 2 de l'*Église gallicane*. Les Nouveaux Opuscules ne parurent qu'après la mort de l'abbé Fleury.

2. 25, *Administration de la justice*. Porte.

3. De Maistre. Ch. 14. L. 2. *De l'Église gallicane*.

Digitized by Google

sans vocation, riche propriétaire du château de la Brède, homme de loisir et d'étude, voyageur, observateur, savant dans les antiquités du monde, dans les Annales des Grecs, des Romains, des Carthaginois, des Phéniciens, des Égyptiens et autres, au courant des lois de tous les pays, ignorant, et très ignorant sur certains détails particuliers et essentiels de l'Histoire de France, étroit dans ses jugements et nourri de préjugés à l'article de l'Église, sophiste cauteleux, infatué d'une fausse ou feinte modération, Anglomane et parlementaire, c'est un aristocrate qui prend le peuple comme point de départ et principe, pour absorber ensuite ce roi tapageur et formidable dans deux chambres, dont l'une n'est rien ou pas grand'chose, et dont l'autre est tout, la chambre des nobles [1]. Il hait le clergé et le réduit au néant, pour lui permettre de perfectionner sa théologie et sa vertu ; il fait, en un mot, du prêtre un objet de mépris et de la femme un objet de débauche.

S'il rencontre, dans l'histoire, quelque nom grand et chrétien, inaccessible à la malignité de la critique, s'il désespère de pouvoir l'effacer, il le ternit. Ainsi de Charlemagne ; ainsi de saint Louis.

Ce philosophe indécis, ce politique tortueux, finit par revenir à Dieu, le jour de sa mort.

Nous réservons à plus tard une étude particulière sur l'*Esprit des Lois*, sur les *Lettres Persanes*, et sur la vie de leur auteur. Aujourd'hui nous nous contenterons de l'historien, à proprement parler, et des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. De Bossuet nous descendons à Montesquieu, et, sans vouloir plaisanter, de la grandeur de l'un à la décadence de l'autre. Le point de vue de l'Évêque est, à la fois, naturel et surnaturel ; il embrasse tout, Dieu qui fait tourner l'histoire à son profit, et l'homme qui accomplit, de gré ou de force, les desseins de Dieu. Montesquieu laisse l'histoire se faire sur la croûte de ce monde, sans avoir l'air de soupçonner qu'il y ait un ciel au-dessus ; il oublie Dieu, sans le nier [1] et nous enracine ici-bas, en plein naturalisme.

On était déjà revenu de bien des erreurs sur les origines de Rome, quand Montesquieu entreprit d'en écrire l'histoire politique et philosophique. De Beaufort, et deux auteurs de mémoires,

1. *De la Constitution de l'Angleterre.*

Digitized by Google

Sailly et de Pouilly, avaient, en partie, dégagé la vérité de la légende. L'historien dut les connaître et s'en servir ; il avait quarante-cinq ans lorsqu'il publia son ouvrage, en 1734 ; il était donc dans toute la force de son âge et de son génie.

Il nous présente Rome, telle qu'elle est, à ses débuts. La ville n'avait pas même des rues [1] si l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutissaient. Les maisons étaient placées sans ordre et très petites ; car les hommes, toujours au travail ou dans la place publique, ne se tenaient guère dans les maisons.

Voilà qui est réel, quoique tout à fait éloigné de l'idéale majesté de la Rome de Tite-Live.

Du reste, si Bossuet puise aux sources, l'auteur des considérations ne les a pas négligées, tant s'en faut. Plutarque, moins aimé de Bossuet, Denys d'Halicarnasse, Polybe surtout, qui connut si bien la guerre et la diplomatie, Dion Cassius, le grand Thucydide, voilà ses principaux conseillers, Hérodien du Ve siècle, parmi les Grecs. Des Latins, il n'en est aucun qu'il n'ait consulté, dans sa consciencieuse étude, même les moins connus. De Tacite et Tite-Live, de César, de Salluste, les grands historiens de Rome, à Florus, à Suétone, à Frontin, à Aulu-Gelle, à Végèce qui vivait au IVe siècle, il a tout vu, tout lu [2], même Lactance, et l'on ne s'en douterait guère, car il oublie les persécuteurs et les persécutés.

Montesquieu brille surtout dans les commencements de la République. Qui a jamais mieux parlé, Bossuet excepté, de ses pénibles efforts, pour élargir autour de Rome le point qu'elle occupe avant de conquérir le monde, l'accroissant peu à peu, jusqu'aux limites de l'univers connu, par la force de son institution, sa discipline militaire, son courage, sa constance, sa frugalité, son désintéressement, l'esprit de sacrifice, et l'habile sagesse du sénat ? Il compte une à une, il pèse dans une balance équitable, les vertus des Romains ; il y oppose les vices des Carthaginois.

Rien de plus exact ; le calculateur n'a pas omis un grain de poussière ; Rome doit l'emporter, Rome l'emporte ; c'est mathématique ; et même la précision du raisonnement est telle, le trait

1. Chap. Ier.

2. Cependant il ne semble pas s'être nourri, comme Bossuet, de S. Augustin, de Salvien, des historiens qui auraient élargi et élevé son génie.

Digitized by Google

est si vif et si court, qu'il vous coupe l'haleine ; on s'exerce en vain, à retenir ces pages d'un Traité géométrique de la fortune naissante de Rome, et de la décadence de Carthage. Mais Montesquieu remonte-t-il jusqu'à la source de ces vertus si particulières d'un peuple unique dans l'histoire profane ? Derrière le tableau cherche-t-il le peintre ? Ou plutôt, sur la scène du monde, l'acteur premier et invisible ? Non pas que je sache.

A notre époque savante, il y a chimistes et chimistes ; les uns manipulent la matière avec une dextérité sans égale, mêlent et démêlent les corps ; et, de leurs expériences multipliées jour et nuit, sont sorties de merveilleuses découvertes, appliquées aux commodités de la vie et au progrès de la civilisation.

D'autres chimistes, les grands, visent plus haut et cherchent l'unité de la matière. Derrière cette unité entrevue, ils aperçoivent l'unité de Dieu ; et dans ce qu'il y a de visible, cette intelligence invisible qui, d'un germe unique, de sa pensée, a fait tout ce que nous voyons.

Ce que le grand chimiste pense de la matière, Bossuet le pense de Rome ; ce point d'une bourgade, qui marquait, il y a bientôt trois mille ans, le centre de l'Italie, s'est étendu au loin, par la volonté de Dieu et dans les desseins de sa Providence, pour former un empire qui devait lui-même préparer l'empire de Jésus-Christ.

Bossuet est un historien : Montesquieu un manipulateur.

Il ne sort pas de la nature :

« Il y a de certaines bornes [1] que la *nature* a données aux États, pour mortifier l'ambition des hommes. »

Est-ce que la nature a jamais mortifié quelqu'un ? C'est Dieu qui mortifie ou humilie. Mais il ne fallait pas prononcer le nom de Dieu. Que ne pouvait-on effacer le nom de Bossuet ?

La première partie du livre traite de la grandeur des Romains, et comprend huit chapitres qui exposent le caractère, la politique, les premières guerres de Rome, l'état du monde, quand Rome sortit de l'Italie, vers le nord, après avoir abaissé les Carthaginois, la résistance de Mithridate, et le tableau des divisions qui furent toujours dans la ville.

On dirait que l'Univers connu est le propre de l'historien, tant il peint tous les états, avec leur force et leur faiblesse. Il a tenu

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. V.

Digitized by Google

chaque royaume dans sa main, comme l'horloger, la loupe sur l'œil, tient une montre et cherche le fort et le faible de son mécanisme.

« C'était [1], en quelque façon, une loi fondamentale de la couronne d'Égypte, que les sœurs succédaient avec les frères ; et afin de maintenir l'unité du gouvernement, on mariait le frère avec la sœur. Or, il est difficile de rien imaginer de plus pernicieux dans la politique qu'un pareil ordre de succession : car tous les petits démêlés domestiques devenant des désordres dans l'État, celui des deux qui avait le moindre chagrin soulevait d'abord contre l'autre le peuple d'Alexandrie, populace immense toujours prête à se joindre au premier de ses rois qui voulait l'agiter. »

La Grèce, la Macédoine, la Syrie, l'Égypte, voilà ce qu'il fallait vaincre, au sortir de l'Italie.

Pour Antiochus, c'était facile ; d'un souffle, on dissipait ces nuées d'Asiatiques. En Grèce, Rome se servit des Étoliens contre les Macédoniens, des Macédoniens contre les Étoliens ; Cynoscéphales fut le dernier mot, et la Grèce en servitude fut proclamée libre par le sénat et Flaminius ; la politique aida le fer ; la division fut le grand moyen, et l'anarchie qui en est la suite. Rome divisa, ou plutôt le sénat de Rome.

Tout cela est analysé par un œil perçant auquel rien n'échappe. Personne ne voit mieux que Montesquieu dans la fourmilière humaine ; mais il n'en sort pas.

L'abeille qui va chercher son miel dans les fleurs et en exprime le suc pour le poser dans les cellules de cire, arrangées à merveille, n'apporte pas plus d'ordre et de symétrie dans sa petite mission, que l'historien des Romains n'en met à chercher ses matériaux dans l'homme, à exprimer la substance de son histoire et de son esprit, pour en former, sans négliger les faits principaux, un abrégé politique et philosophique, à sa manière. Pas plus que l'abeille, il n'a souci du ciel qui lui a donné son petit talent.

Ce philosophe n'a pas de Dieu ; ce politique n'a pas de cœur.

Je cherche en vain un trait de colère, dans ce long chapitre 5e, où Montesquieu expose, sans oublier un détail, la politique odieuse du sénat, dont il admire « la profondeur [2] ».

Lorsque les Romains [3] « laissaient la liberté à quelque ville, ils

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. 5.
2. Ch. 6.
3. Ib.

Digitized by Google

y faisaient d'abord naître deux factions : l'une défendait les lois et la liberté du pays ; l'autre soutenait qu'il n'y avait de lois que la volonté des Romains ; et comme cette dernière faction était toujours la plus puissante, on voit bien qu'une liberté pareille n'était qu'un nom. »

« Quand quelque prince [1] avait fait une conquête qui souvent l'avait épuisé, un ambassadeur survenait d'abord qui la lui arrachait des mains.... » « Leur maxime constante fut de diviser. La République d'Achaïe était formée par une association de villes libres : le Sénat déclara que chaque ville se gouvernerait dorénavant par ses propres lois, sans dépendre d'une autorité commune. »

« Quelquefois (les Romains) abusaient de la subtilité des termes de leur langue. Ils détruisirent Carthage, disant qu'ils avaient promis de conserver la cité, et non pas [2] la ville. »

A peine un mot de l'avarice des Romains, « ravisseurs [3] moins injustes en qualité de conquérants, qu'en qualité de législateurs. »

Et la conclusion ?

C'est « le respect que Rome [4] imprime à la terre », .. « rien ne la servit davantage. »

Le respect au bout de la perfidie, de la cupidité, de la cruauté et de l'hypocrisie ! Oui, si la politique ne vise que le succès, comme le pense Montesquieu, et se passe de la morale [5]. Poursuivons :

« Rome avait une manière lente de conquérir. On vainquait un peuple, et on se contentait de l'affaiblir ; on lui imposait des conditions qui le minaient insensiblement ; s'il se relevait, on l'abaissait encore davantage ; et il devenait sujet sans qu'on pût donner une époque à sa sujétion. »

Surtout « pas un seul mot [6] » dans les traités, « qui pût faire soupçonner l'empire. »

C'est de la politique, soit ; et même les Romains, s'ils ruinaient leurs vassaux, ne les traitaient pas, une fois résignés, sans douceur.

Du reste, « ils ne faisaient [7] jamais la paix de bonne foi ; dans

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. 6.
2. Ch. 6.
3. Ib.
4. Ib.
5. Ib. Voir *l'Esprit des Lois*
6. Ch. 6.
7. Ib.

Digitized by Google

le dessein d'envahir tout, leurs traités n'étaient proprement que des suspensions d'armes. »

Et les peuples modernes, la conscience éclairée à la lumière du Christ, ont moins bien fait ! Ainsi pense Montesquieu. Car « si les Espagnols [1], après la conquête du Mexique et du Pérou, avaient suivi ce plan (des Romains), ils n'auraient pas été obligés de tout détruire pour tout conserver. »

Il nous semblait que les Romains avaient détruit tout ce qui les gênait, pour tout posséder, et que les Espagnols, là où ils ont passé, avaient détruit l'idolâtrie, pour y planter la foi qui s'y est conservée.

Illusion ! Les nations modernes et chrétiennes sont en décadence :

Rien [2] au monde de si contradictoire que les lois des fiefs et celles des Romains, « le plan des Romains et des barbares. »

« Le premier était l'ouvrage de la force, l'autre de la faiblesse, dans l'un, la sujétion était extrême ; dans l'autre, l'indépendance. Dans les pays conquis par les nations germaniques, le pouvoir était dans la main des vassaux ; le droit seulement, dans la main du prince ; c'était tout le contraire chez les Romains. »

En un mot, le moyen âge a tort contre Rome ; c'est le temps de la barbarie, de la licence ou de l'anarchie. Mieux vaut l'univers écrasé sous le Prince (le Sénat Romain) qui a le droit et le pouvoir illimité; que la liberté contenue, (ce que ne dit point Montesquieu [1]), dans une hiérarchie de droits et de devoirs, dans une réciprocité de services qui s'élève du chevalier au comte, du comte au roi, du roi au pape, du pape au ciel, juge souverain, arbitre de tous les procès. Et Louis IX était-il sans pouvoir avec un droit chimérique ? L'historien, s'il n'est chrétien, incline vers la tyrannie.

Que ce soit celle du prince ou celle d'une chambre aristocratique, peu importe.

Nous n'insistons pas sur le partage égal des terres, renouvelé avec succès, dans Sparte, par Agis et Cléomène, admiré au chapitre troisième de Grandeur et décadence, et sur cette théorie du socialisme d'État, où se plaît l'esprit d'un grand et riche seigneur, Montesquieu, aussi bourgeois en réalité que le plus égoïste des propriétaires modernes. On connaît ce que pense l'historien du

1. *Grandeur et Décadence* Ch. 6.
2. Ib.

Digitized by Google

régicide, loué dans *Brutus*, comme « une vertu [1] qui semble s'oublier pour se surpasser elle-même », du suicide [2], qui est « une commodité pour l'héroïsme », et de la religion [3], qui se mêlait vaguement à l'amour de la patrie sous les noms de « *Romulus* et du *Capitole* .» Il fallait bien en dire un mot.

Ajoutons que le philosophe a cru « les *divisions nécessaires* [4] » à la prospérité de la République. Il fallait bien qu'il « y eût à Rome des divisions. »

« Ce qu'on appelle union, dans un corps politique, est une chose très équivoque : la vraie est une union d'harmonie, qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paraissent, concourent au bien général de la société, comme les dissonances dans la musique concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'union dans un État où *l'on ne peut voir que du trouble* [5]. »

Montesquieu aurait pu dire encore qu'il y a du désordre partout où règnent les apparences de l'ordre.

Sa pensée est, au moins, téméraire, et le mot de division, n'a pas encore changé de sens malgré le novateur. Son explication subtile ne nous rassure pas contre le désordre, ni contre les trop fortes « dissonances » de l'harmonie politique.

Montesquieu était d'un siècle qui, faute de savoir penser, voulait tout changer, et révolutionner les mots, en attendant qu'il révolutionnât le reste. Le vide s'étendait, et le paradoxe.

De la grandeur, passons à la décadence [6].

La première cause de la perte de Rome fut l'anarchie intestine, née de « la jalousie entre les ordres », selon Bossuet, et d'un amour excessif de l'égalité. Cet amour envieux est une vertu pour Montesquieu. On ne peut pas plus rapprocher l'Évêque du philosophe que le Nord du Midi, ou les deux pôles.

Hâtons-nous ; car il s'agit moins d'étudier l'écrivain dans tous ses linéaments, que de bien voir les lignes principales de son visage.

La deuxième partie du livre en contient deux elle-même, la

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. 11.
2. Ch. 12.
3. Ch. 10.
4. Ch. 9.
5. Montesquieu insiste sur cette pensée : Dans les guerres civiles il se forme souvent des grands hommes, parce que, dans la confusion, ceux qui ont du mérite se font jour..., au lieu que dans les autres temps on est placé, et on l'est « souvent de travers. » (Ch. XI).
6. Cette 2e partie renferme quinze chapitres.

Digitized by Google

Rome des Empereurs, maîtresse du monde et qui n'est plus maîtresse d'elle-même ; ensuite l'Empire transféré à Constantinople et envahi par les barbares.

La corruption des Romains, la grandeur de l'Empire et la grandeur de Rome, où se mêlent tous les peuples de l'Italie, et bientôt tous les peuples du monde, dans une promiscuité sans patriotisme, l'ambition de Marius, de Sylla, de César, de Pompée, et de leurs partisans divisés dans une anarchie épouvantable, permettent à Auguste et à Tibère d'établir (malgré la nécessité des divisions intérieures), « une servitude durable [1] » sur le monde ensanglanté, écrasé d'impôts, et sur les ruines de la liberté.

C'est sous Auguste que naît Jésus-Christ, mais Montesquieu n'en parle pas.

A la grandeur de Rome, telle que l'envisage le trop naturel historien dans la 1re partie, il manque la Providence de Dieu ; et Jésus-Christ, dans l'autre, celle de la décadence, pour en marquer la grandeur chrétienne.

Sans doute, Montesquieu reste peintre et profond observateur Rien de plus réel que l'avilissement des âmes, sous Tibère, et ce crime de lèse-majesté, étendu à tous, qui fait de la vie des citoyens une terreur incessante, et de la délation, une vertu civique.

On ne voit nulle part, cependant, ce peuple *qui se rue à la servitude* peint avec l'énergie suffisante. L'historien est au-dessous de son modèle. Où est le Domitien de Tacite ?

Ces cruels Césars, objet de l'effroi du monde, et martyrs d'un soupçon perpétuel, esclaves de l'armée, rien de plus tragique. Nous respirons sous les Antonins; la philosophie gouverne, celle des Stoïciens; c'est l'idéal de Montesquieu. Mais quel vide, malgré tout le talent possible ; et comme le brillant de l'antithèse tient mal la place de la vérité !

Dans les Considérations sur la grandeur de Rome, le philosophe se mouvait à l'aise, au sein des Institutions républicaines ; le ciel semblait avoir abandonné à lui-même l'homme, en le laissant régner sur la face de l'univers par la force des vertus les moins surnaturelles ; l'auteur visible, c'était l'homme ; Dieu se cachait, et Rome remplissait tellement tout de son génie et de sa gloire, que l'observateur pouvait, sans cesser d'être intéressant, oublier Dieu. Ces ressorts de la politique, cette sagesse du sénat,

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. 13.

Digitized by Google

ces constitutions diverses, ces caractères des nations et des princes, cette lutte d'un peuple contre tous les peuples, suffisaient à remplir l'imagination et l'intelligence. Mais depuis Auguste, ce même Dieu est devenu visible ; il a pris pour les yeux, et pour les sens, et pour le cœur, la première place au monde, et Montesquieu le supprime ; voilà l'iniquité, voilà ce qui rend si peu intéressante cette deuxième partie de son histoire de Rome. Tout y est rapétissé ou idéalisé en sens contraire de la vérité.

Trajan est le type des empereurs vertueux. Pas un mot de ses débauches et de son ivrognerie : c'est un philosophe. Julien est un héros [1], dont il faut louer encore « la simplicité et la modestie ».

En revanche, Constantin, converti au christianisme, n'est qu'un *vaniteux* [2]. C'est lui qui a mis officiellement Jésus-Christ au pouvoir et assisté au concile de Nicée. De tout cela, rien.—Justinien, trop étroit pour comprendre la liberté des cultes, a le tort de vouloir « réduire tous les hommes à une même opinion [3] sur les matières de religion. » Cette religion, c'est le christianisme. Nous le devinons.

Du plus grand événement, la naissance de Jésus-Christ, rien. Nous l'avons dit. De tant de persécuteurs, à peu près rien : cependant les Annales des Césars sont bien pâles auprès des Annales de nos martyrs ; c'est là qu'est l'histoire nouvelle ; elle est passée sous silence [4].

Est-ce la peine de signaler l'allusion que fait l'écrivain absolument dévoyé à une discussion élevée entre Symmaque, l'avocat du paganisme, et trois auteurs célèbres, Orose, Salvien, S. Augustin, les apologistes des chrétiens ? Toute la lutte se réduit là. Est-ce assez misérable [5] ?

Ce n'est pas le Ciel qui a lancé les barbares sur l'Empire romain, pour châtier Rome de tant de siècles d'injustice, d'orgueil, de rapacité et de cruauté. Non, et il n'a tenu à rien que les bar-

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. 17.
2. Ch. 17.
3. Ch. 28.
4. Ch. 19.
5. Nous lisons cependant au Chap. 22. « On pourrait dire que les humiliations de l'Église, sa dispersion, la destruction de ses temples, les souffrances de ses martyrs sont le temps de sa gloire ; et que lorsqu'aux yeux du monde, elle paraît triompher, c'est le temps ordinaire de son abaissement. »

On ne peut mieux souhaiter à l'Église que la persécution. Or, cela regarde le Ciel et non Montesquieu. D'ailleurs est-ce un temps d'abaissement que celui de Constantin ? La manie du paradoxe égare sans cesse l'historien.

Digitized by Google

bares fussent éloignés pour toujours de Rome, ou établis à ses extrémités[1]. C'est l'armée d'Italie et Odoacre qui sont cause de tout et ont tout empêché. A Constantinople ce sont les « monstrueuses prétentions » du clergé et « la bigoterie universelle » qui ont causé tout le mal avec les moines, le culte des images et la « confusion » de la puissance ecclésiastique et de la séculière qui ne peuvent subsister que séparées[2]. »

Autrement l'Empire gagnait l'éternité ; et, plus tard encore, « un secret d'État », quand il allait expirer, le feu grégeois, le maintint deux ou trois siècles de plus[3]. C'est sur de pareilles subtilités que le Président fait pivoter les Empires.

Et voilà pourquoi nous n'insistons pas sur la décadence de Rome, racontée ou expliquée par Montesquieu ; le sujet lui échappe, il est au-dessous. On pense à ces hommes qui ont la vue courte, et ne voient que de près, de petits objets, mais à fond, et sans rien oublier des moindres détails ; ils ne voient ni haut, ni loin ; le ciel et l'horizon sont pour eux dans la nuit.

Et le génie de l'historien s'en va ainsi, se rétrécissant de plus en plus, jusqu'à la fin, comme l'Empire lui-même, semblable « au Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau[4], quand il se perd dans l'Océan. »

C'est, au moins, le sentiment de l'auteur des Considérations. Nous croyons, au contraire, que la figure s'est évanouie, et que le véritable empire commence, celui de la Rome chrétienne, qui, du même lieu où le sénat tyrannisait le monde et « le rendait comme stupide[5] », commande aux âmes et les élève à la vérité et à la liberté...

Résumons Montesquieu : Esprit vif, pénétrant et subtil, génie étroit, sans chaleur et sans générosité, passionné seulement pour l'homme, contre Dieu, sans le dire, contre Jésus-Christ, sans le nommer, il écarte doucement Jésus-Christ et Dieu ; il fait de l'homme son idole, le centre du monde ; et, de son cœur, le centre d'une politique habile, sans probité et sans religion.

Son style peint Montesquieu. Sa vue est courte, sa parole

1. *Grandeur et Décadence*, Chap. 16 et 19.

2. Ch. 22. Ce qui est vrai, c'est que « les Grecs, grands parleurs et grands disputeurs, ne cessèrent d'embrouiller la religion par des controverses. »

3. Dans les causes de la grandeur, il en est une qui fait sourire, c'est la substitution par Romulus du bouclier Sabin au bouclier Argien.

4. Ch. 23.

5. Ch. 6.

Digitized by Google

souvent brusque et saccadée ; il a de la science et dans une âme sèche, une force étonnante d'analyse ; il dissèque, il est sobre, précis, intéressant. Il sème son récit de sentences, longtemps méditées, et jetées comme en courant, avec négligence.

Sa vanité est d'être profond ; il y atteint quelquefois ; mais il est obscur.

Bel esprit, il pose sur l'aridité de sa matière, le vernis brillant d'une antithèse assez naturelle et trop multipliée.

C'est un artiste, c'est un philosophe, un moraliste ingénieux, un historien paradoxal et minutieux, un admirateur d'Attila, un ennemi des empereurs chrétiens, un sectaire habile sous les fausses apparences d'une gravité impartiale, un ennemi de Dieu, qui sépare la vérité historique de la religion, un apologiste des temps païens, un apôtre du naturalisme.

Avant de le quitter, citons un passage de la deuxième partie, qui traite, en général, de la Décadence. Il la résume en ces termes et philosophiquement, après avoir peint les milices auxiliaires qui ne sont plus composées de citoyens, et méprisé l'or que l'Empire jette à pleines mains aux barbares, après avoir conquis l'univers par le glaive :

« Ce n'est pas la fortune [1] qui domine le monde : on peut le demander aux Romains, qui eurent une suite continuelle de prospérités quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite ininterrompue de revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent ; tous les accidents, sont soumis à des causes : et si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire, une cause particulière a ruiné un État, il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une seule bataille. En un mot, *l'allure principale* entraîne avec elle tous les accidents particuliers. »

Une allure qui *entraîne des accidents !*

La langue se perd ; mais, en cet endroit, la pensée de Montesquieu est vraie. Il n'est lui-même si vague et si froid que par une cause générale : il est païen en un siècle chrétien. Mais encore cette « cause générale », dans le sens où Montesquieu l'entend, il ne l'attache point à Dieu, la cause première. Il ne va pas plus

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. 18.

Digitized by Google

loin que la nature... et Rollin [1] pas plus haut que l'antiquité. Ce chrétien du jansénisme, admirateur outré dans son Histoire ancienne et son Histoire Romaine, des vertus païennes, écrivain peu savant, assez facile et naturel, mérite qu'on le nomme, et c'est tout. Son continuateur, Crévier, qui n'a pas ses qualités, ajoute à ses défauts la pesanteur.

Moins dangereux d'abord que Montesquieu, Voltaire est brillant et superficiel, dans le siècle de Louis XIV [2], bon conteur dans l'histoire de Charles XII [3]. Mais son *Essai sur les mœurs* est une peste !

La France avant Louis XIV, le ministère de Mazarin, Louis XIV et ses guerres, sa politique intérieure, les finances, les négociations diplomatiques, les Beaux-Arts, des anecdotes, voilà le résumé du grand ouvrage de Voltaire ; il faut y ajouter l'histoire de nos querelles religieuses sous le grand roi.

De quoi s'est mêlé le patriarche des impies ? et pouvait-il rien comprendre à la religion, lui qui n'en avait pas, ou à la théologie, lui qui n'avait que de l'esprit ?

Voltaire peint les batailles avec éclat et dans un style rapide ; son tableau des lettres, des arts, et même des sciences est tracé avec amour. Cet homme avait assez d'étendue pour embrasser, à la surface, toutes les œuvres de l'intelligence, assez de couleurs dans l'imagination pour en parler agréablement, assez de chaleur pour vous entraîner. Il a le ton de l'histoire et l'air assuré de la vérité : il court, il charme, et il faut toute la force de la raison pour ne pas se laisser persuader, même lorsqu'il est dans l'erreur.

Son grand défaut, dans son *Siècle de Louis XIV*, c'est le défaut d'unité. Au lieu d'embrasser Louis XIV et son règne d'un seul et puissant regard, il a comme divisé le roi en diverses parties, ce qui n'est ni d'un philosophe, ni d'un artiste. Imaginez un peintre qui ferait plusieurs images de son sujet, encadrant dans des tableaux différents, ici le front, là les lèvres, et la suite. Il n'y a de vie véritable que dans l'unité du corps ou de l'âme, qu'il s'agisse du roi, d'un peuple ou de l'univers.

Nous sommes loin de Bossuet qui embrasse le monde d'un coup d'œil, et même de Montesquieu qui gravit et descend d'un

1. 1661-1741.
2. Décembre 1751.
3. 1732.

Digitized by Google

pas si rapide, les deux versants de Rome, la grandeur et la décadence.

Quelques lignes caractériseront d'une manière suffisante le genre et le style de Voltaire :

Voici un portrait de Louis XIV :

« Il avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité [1] que de saillie ; et d'ailleurs, on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout *homme en place*, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment, mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. Il était surtout avec les femmes d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans. »

Comparé au portrait de St-Simon, c'est inanimé et mesquin. Le roi n'est plus qu'un « homme en place », un fonctionnaire !

Au moins, il rend, en partie, justice à Bossuet :

« Si le système, qu'il a [2] adopté pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les savants, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force impétueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires, et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et juge les passions. »

Voltaire dont l'impartialité veut bien épargner le style de Bossuet n'oublie que la Providence de Dieu, et le règne de Jésus-Christ préparé de toute éternité, dans le monde. Il ne pouvait faire mieux. Il est, du reste, pour toutes les erreurs [3], pour l'Église Gallicane contre le Pape, et loue le roi d'avoir su se passer de Rome ; il le blâme d'avoir révoqué l'Édit de Nantes. A son sens, depuis les disputes du prêtre Arius contre un Évêque, « la fureur de dominer sur les âmes a troublé la terre [4]. » Tout le mal vient de l'Église. Jansénistes et Molinistes ou Jésuites se valent, « et font peu de figure en ce monde » [5]. Les disputes pour ou contre la vérité ne sont que néant. « La religion des païens ne

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. 28.
2. Ch. 32.
3. Ch. 35-36-37-38.
4. Ch. 36.
5. Ch. 37.

Digitized by Google

consistait que dans la morale et dans les fêtes » [1]. Mais le christianisme a fait couler le sang, pendant des siècles, « par des mains qui portaient le Dieu de la paix » [2]. « L'esprit vraiment philosophique » [3] sauvera le monde.

Le malheur, c'est qu'il y a des prêtres.

De Charles XII je ne dirai pas que c'est un roman, mais il ne s'en faut guère. A la vérité, Stanislas Leczinski, roi de Pologne, et ensuite duc de Lorraine, qui avait assisté à la plupart des batailles racontées par Voltaire, lui a donné un certificat d'exactitude géographique et militaire. Est-ce suffisant? Et ce prince, qui était à la fois pour les Jansénistes et les Jésuites, pour les philosophes et la religion, a-t-il montré un jugement plus certain, une bonté moins facile, dans la lettre complaisante qu'il a adressée à l'historien de Charles XII? Connaissait-il lui-même parfaitement la topographie des pays qu'il avait traversés et où il avait combattu, en sous-ordre, à la place qui lui avait été assignée [4]?

Il n'en est pas moins vrai que l'histoire de Charles XII est des plus intéressantes à lire [5], que le récit de la bataille de Pultawa passe pour un chef-d'œuvre, que l'héroïsme du roi de Suède est bien peint et réel, surtout dans son désastre et dans sa fuite, que sa retraite à Bender et le siège qu'il y soutient, dans sa maison contre les Janissaires, se lisent avec une curiosité avide.

Mais c'est le roman d'un illustre aventurier ; ce n'est plus l'histoire d'un roi. On se prend à songer, en le parcourant, aux aventuriers des trois mousquetaires d'Alexandre Dumas. On voudrait que Voltaire fût vrai, pour la dignité de l'histoire, qu'il ait inventé, pour la dignité du monarque. Du reste, le héros se prêtait au génie de l'écrivain qui voulait plutôt plaire qu'instruire. Charles XII fut excentrique en tout, partout, dès son enfance, dans sa jeunesse, dans sa vie militaire et politique ; c'est moins un héros

1. *Grandeur et Décadence*, Ch. 36.

2. Ch. 36.

3. Ch. 35.

4. Il est prouvé aujourd'hui que Voltaire a abusé de Stanislas, au moins falsifié sa pensée à peu près comme il avait abusé *du visa* de Frédéric, pour se moquer de Maupertuis dans la Diatribe du docteur Axaxia.

5. Les sources où Voltaire a puisé pour l'histoire de Charles XII sont les Mémoires de M. Fabrice, du colonel de Villelongue au service de la Suède, et de Fierville, Envoyé de France, le Journal militaire d'un officier Suédois, M. Adlerfelt. Est-ce bien sérieux? Il y ajoute, sans les nommer, des témoins oculaires. Il méprise l'histoire écrite par Nordberg, chapelain du roi Charles XII.

Digitized by Google

qu'un fou royal et de sang-froid en apparence, qui n'a de raison d'État que sa fantaisie, qui entraîne les armées derrière lui, pour sa gloire, et qui, dur aux autres comme à lui-même, avec certaines vertus particulières d'un héros, n'a ni cœur, ni tête, ni génie.

Il est tué, au siège de Frédérickshald en Norvège, d'une balle qui l'atteint à la tempe droite ; et l'on ne sait pas encore s'il est mort de la main d'un ami ou d'un ennemi.

Quelque temps avant, sur le modèle d'une femme nommée Johns Dotter qui avait vécu plusieurs mois sans prendre d'autre nourriture que de l'eau, il voulut étudier comment il pourrait supporter la faim sans en être abattu. Il passa cinq jours entiers sans manger ni boire, le sixième, au matin, il courut deux lieues à cheval.

Voilà qui le peint. Au contraire des autres hommes, et, en particulier des souverains, il ne s'était point marié. Il avait un corps de fer. Taciturne, chaste et sobre, il voulait surpasser les autres mortels. En un siècle chrétien, c'est l'ombre d'un modèle antique, Alexandre le Grand.

Le style de Voltaire est aussi rapide que le cours des victoires de Charles XII ; il est net, vif et dramatique, comme le sujet, traversé par l'éclair de quelques brèves sentences politiques ou morales, et finement coloré. Le principal personnage vit et se meut ; on croit le voir et l'entendre ; il en reste une image et une longue impression. Ainsi du malheureux baron de Gortz, son ministre. Chaque personnage a le trait qui lui convient, proportionné à son mérite ou à son importance. Voltaire est un artiste ; et ce qui fait la beauté de son ouvrage, c'est sa parfaite unité. Il est au courant de la politique générale de l'Europe, a l'air de connaître tous les princes et les ressorts de leur politique, leurs vices et leurs vertus ; il les a vus, pratiqués, on le dirait, du moins. C'est la vérité, ou c'est une illusion ; mais il vous a convaincus un instant. C'est une foi superficielle qui se dissipe bientôt, comme l'attrait tout extérieur de cette facilité brillante flatte l'imagination et ne va pas jusqu'au cœur.

Voltaire a composé d'autres ouvrages historiques, une histoire de l'Empire d'Allemagne [1] écrite en courant à Gotha (1754), quand il fuyait, chassé de Berlin par le roi de Prusse ; elle est d'autant plus imprégnée de son impiété qu'il était alors plus

1. Il y raille le *Saint Empire.*

Digitized by Google

malheureux et plus méchant, et sa plume se venge des mécomptes de sa vanité mortellement blessée, en insultant Jésus-Christ dans le Saint-Empire.

Mais son œuvre la plus odieuse, après *la Pucelle*, c'est peut-être l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, achevé en 1775. Son caractère s'y peint au vif, et son hypocrisie.

L'État a encore sa religion ; on ne peut attaquer l'Église qu'en ménageant l'État ; il faut donc saluer Dieu et le blasphémer à la fois.

Il n'y manque pas ; il salue et blasphème à chaque page, il calomnie sans cesse, il teint de sa haine l'histoire de l'Église.

Sous prétexte de « ne chercher que ce qui mérite d'être connu, l'esprit, les mœurs, les usages des nations principales, appuyés des faits qu'il n'est pas permis d'ignorer [1] », il méprise les Juifs, et Bossuet qui leur a donné une importance ridicule ; il fait de la Chine « le berceau de tous les arts ». C'est là le véritable Orient « qui a tout donné à l'Occident ». Il éloigne Jésus-Christ, en négligeant le pays où il est né, jusqu'à ce qu'il attaque le Sauveur lui-même, et tout ce qui en est sorti. Prouvons.

Si on l'en croit, au concile de Nicée, « les Pères apportent beaucoup de pièces évidemment fausses,... beaucoup de livres apocryphes [2] ». Il meurt !

Grégoire VII « a laissé une mémoire chère et respectable au clergé. » C'est un malheur. Les sages « l'ont mis [3] au nombre des fous ». Henri IV d'Allemagne qu'il « persécuta » est la victime de la Papauté. Saint Bernard, après la deuxième croisade est l'objet de la haine [4] de « mille familles désolées, qui éclatent en vain contre ses prophéties ». Mais rien ne vaut Saladin [5], le Musulman ennemi de Jésus-Christ. Pour les moines, c'est peu de chose. Quelques-uns avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon pointu et un habit plus serré que les hommes. Quelle erreur !

La conclusion, c'est que la religion ne vaut rien, que l'homme est tout, qu'il y a un Dieu oisif et qui ne s'occupe pas plus des

1. Avant-propos.
2. Ch. 20.
3. Ch. 46.
4. Ch. 46.
5. Ch. 46.

Digitized by Google

moines que des albigeois égorgés ou brûlés par les moines.

Enfin l'histoire de Pierre-le-Grand est d'une verve affaiblie, sans vues et sans intérêt...

C'en est assez pour prouver que Voltaire, agréable historien et naturel, sans profondeur et presque sans critique, est toujours conduit par son imagination, par sa vanité ou son impiété.

Résumons encore : Bossuet a de la profondeur et de la sublimité; Montesquieu, une force d'analyse tout humaine; Voltaire plus que du vernis. A mesure que l'homme se sépare de Dieu, Dieu se sépare de son génie, et la vérité de l'histoire. On n'enseigne plus ou l'on enseigne l'erreur ; on raconte, on conte ; et comment ?

Un ami de Voltaire fut le Président Hénault, né en 1685. Il avait été quelque temps à l'Oratoire avant d'être magistrat ; Massillon, qui le connaissait, en fut aussi. C'est un Ordre, il paraît, dont on sort à volonté !

Hénault est l'auteur du *Nouvel abrégé chronologique* (1744). Il excella à débrouiller les obscurités de l'ancienne jurisprudence; c'était l'ami du chancelier d'Aguesseau, de D. Bouquet ; il connut le Jésuite d'Avrigny, dont les *Mémoires chronologiques* le servirent tout particulièrement. Loué par Voltaire et Frédéric, voluptueux sa vie durant, chrétien à sa mort, esprit et caractère assez médiocres, son Abrégé, qui n'en est pas toujours un, retrace assez bien sa moyenne vertu.

J'y lis a la date de 1541 :

« Dispute entre le duc de Montpensier et le duc de Nevers, sur la baillée des roses au Parlement. Le Parlement ordonna que le duc de Montpensier les baillerait le premier à cause de sa qualité de prince du sang... »

Ce détail puéril est d'un parlementaire bien plus que d'un abréviateur.

« 1593 — En cette année parut le *Catholicon d'Espagne*. L'année suivante on y ajouta l'*Abrégé des États de la Ligue*, et le tout fut appelé *Satire Ménippée*.

— Peut-être que la *Satire Ménippée* ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry ; le ridicule a plus de force qu'on ne croit. »

En 1593, Henri IV entrait à Paris, et la satire vint livrer sa bataille, quand la bataille avait pris fin. C'était un mauvais pamphlet fait par des bourgeois, des prêtres Gallicans et des Parlementaires assez poltrons,

Digitized by Google

Pierre Pithou en était, magistrat cher au président Hénault. Celui-ci plaisait à Napoléon qui ordonna pour l'éducation de la jeunesse, une suite, sur le même plan, et sans doute, dans le même esprit gallican, du *Nouvel Abrégé chronologique.*

Avec le comte de Boulainvilliers, nous rentrons presque dans le passé du siècle de Louis XIV. Il meurt, en effet, en 1722, à l'âge de soixante-quatre ans. C'est un noble de la vieille noblesse ; il voit l'aristocratie partout. Les leudes ou fidèles, ou compagnons, les anciens Francs sont les seuls conquérants. Il n'y a que des vainqueurs et des vaincus, des nobles et des vilains. Au moins, Boulainvilliers nous l'apprend dans son Histoire de l'ancien gouvernement de France. Et la féodalité est, à son sens, le chef-d'œuvre de la politique. Oui et non. Non, à ce point de vue étroit d'une aristocratie païenne qui sépare les humains en deux partis, les maîtres et les serviteurs. Je n'ose croire qu'il ait voulu dire : les esclaves ; car le gouvernement féodal lui paraît le plus libre. Boulainvilliers, qui n'était pas chrétien dans sa vie, avait-il le sens de la liberté ? Il se convertit à la mort. Cet esprit paradoxal ne publia rien de son vivant, ni cet ouvrage, que nous venons de citer, ni l'*Histoire de la Patrie et du Parlement de Paris.* Son adversaire, et c'est pourquoi nous avons dû ranger Boulainvilliers parmi les historiens du dix-huitième siècle, fut l'abbé Dubos, né en 1670 et mort en 1742. Il a écrit des *Réflexions sur la poésie et la peinture* ; mais ce n'est pas ce qui nous occupe ; son ouvrage original, c'est l'*Histoire critique de l'Établissement de la monarchie dans les Gaules.*

Les Francs ne sont pas des vainqueurs, à son avis ; les peuples de la Gaule ont prié les barbares de venir les soustraire au fisc Romain, et relever les Provinces de l'abandon de la métropole. Mieux que cela, c'est au nom de l'Empire que Clovis gouverne la Gaule ; il a reçu de l'Empereur de Constantinople les insignes du consulat. C'est faux. Les barbares ont toujours aimé à se parer gauchement des ornements de la civilisation. Ainsi fit Clovis qui accepta, sans rire, une magistrature dérisoire, venant d'un Empire caduc, et ne perdit pas un point de sa vigoureuse autorité sur les nations qu'il avait domptées par la force.

(A suivre.) A. CHARAUX.

Digitized by Google

BULLETIN SCRIPTURAIRE.

I

Les dernières Réponses de la Commission Biblique et la « Question du Pentateuque ».

Nous donnons le texte des Réponses de la C. B. d'après la *Revue Biblique* (n° de juillet 1906).

De Mosaica authentia Pentateuchi.

Propositis sequentibus dubiis Consilium Pontificium pro studiis de re biblicâ provehendis respondendum censuit prout sequitur.

I. Utrum argumenta a criticis congesta ad impugnandam authentiam Mosaïcam sacrorum Librorum, qui Pentateuchi nomine designantur, tanti sint ponderis, ut posthabitis quam pluribus testimoniis utriusque Testamenti collective sumptis, perpetuâ consensione populi Judaici, Ecclesiae quoque constanti traditione nec non indiciis internis quae ex ipso textu eruuntur, jus tribuant affirmandi hos libros non Moysen habere auctorem, sed ex fontibus maximâ ex parte aetate Mosaica posterioribus esse confectos?

Resp. Negative.

II. Utrum Mosaïca authentia Pentateuchi talem necessario postulet redactionem totius operis, ut prorsus tenendum sit Moysen omnia et singula manu suâ scripsisse vel amanuensibus dictasse; an etiam eorum hypothesis permitti possit qui existimant eum opus ipsum a se sub divinae inspirationis afflatu conceptum alteri vel pluribus scribendum commisisse ita tamen ut sensa sua fideliter redderent, nihil contra suam voluntatem scriberent, nihil omitterent; ac tandem opus hâc ratione confectum, ab eodem Moyse principe inspiratoque auctore probatum, ipsiusmet nomine vulgaretur?

Resp. Negative ad primam partem, *affirmative* ad secundam.

III. Utrum absque praejudicio Mosaïcae authentiae Pentateuchi concedi possit Moysen ad suum conficiendum opus fontes adhibuisse, scripta videlicet documenta vel orales traditiones, ex quibus secundum peculiarem scopum sibi propositum et sub divinae inspirationis afflatu, nonnulla hauserit eaque ad verbum vel

Digitized by Google

quoad sententiam, contracta vel amplificata, ipsi operi inseruerit.

Resp. Affirmative.

IV. Utrum, salvâ substantialiter Mosaïca authentia et integritate Pentateuchi, admitti possit tam longo saeculorum decursu nonnullas ei modificationes obvenisse, uti: addimenta post Moysi mortem vel ab auctore inspirato apposita, vel glossas et explicationes textui interjectas; vocabula quædam et formas e sermone antiquato in sermonem recentiorem translatas; mendosas demum lectiones vitio amanuensium adscribendas, de quibus fas sit ad normas artis criticae disquirere et judicare?

Resp. Affirmative, salvo Ecclesiae judicio.

Die autem 27 Junii an. 1906, in Audientiâ R^mis^ Consultoribus ab Actis benigne concessa, Sanctissimus prædicta Responsa adprobavit ac publici juris fieri mandavit.

Fulcranus G. VIGOUROUX, P. S. S.
Laurentius JANSSENS, O. S. B.
Consultores ab Actis.

Je ne voudrais pas dire que ces décisions ont jeté un froid dans les milieux scripturaires; pourtant, si l'on en juge par les revues, elles ont été accueillies plutôt froidement. On semble y avoir trouvé [1] une norme trop étroite, une entrave fort inopportune, et plusieurs estiment, faisant allusion à une phrase de la Lettre « Vigilantiae studiique memores », que la Commission pontificale a apporté ici plutôt le poids de son autorité que la lumière de ses jugements [2].

L'une ou l'autre des réponses de la Commission peut paraître au premier abord un peu étroite, mais nous croyons que si l'on veut bien les étudier de près, à la lumière des Lettres Pontificales déterminant le rôle de la Commission Biblique, cette première impression disparaîtra.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit ici [3]

1. Nous ne faisons pas allusion aux commentaires écrits qui manquent totalement — sauf une ou deux très courtes exceptions — dans les Revues que nous avons pu consulter, — L'article étant déjà imprimé, nous avons connaissance de la publication de l'ouvrage du Prof. Briggs et du Baron von Hügel (Longmans, London): *The Papal Commission and the Pentateuch.* Les réponses de la Commission et aussi les secrétaires y sont attaqués d'une façon plutôt vive, il y est question : « de la dangereuse incompétence de ces fonctionnaires réactionnaires qui... conduisent l'Eglise à la ruine. »

2. Quare hoc etiam in mandatis Consilii sit præcipuas inter doctores Catholicos rite et pro dignitate moderari quaestiones; ad easque finiendas quâ lumen judiciisui quâ pondus auctoritatis afferre.

3. Déc. 1905. T. XIV, p. 654.

Digitized by Google

de la portée de ces décisions; rappelons seulement que d'après la lettre « Vigilantiae » elles ont le caractère non de condamnations, mais de règles, de principes de direction.

Avant de commenter les réponses de la Commission Pontificale il ne sera peut-être pas inutile de retracer à grands traits l'historique de la « question du Pentateuque ».

Cette question avait été un peu reléguée au second plan depuis trois ou quatre ans par d'autres visées par les précédentes décisions : questions des apparences historiques, des genres littéraires, des citations implicites; mais elle avait été discutée tout aussi chaudement entre catholiques, surtout de 1897 à 1902.

Au cours du siècle dernier, le problème littéraire du Pentateuque — où plutôt de l'Hexateuque — a reçu des critiques indépendants une solution tout à fait radicale. Cette solution, connue sous le nom de théorie documentaire, a pris naissance en Allemagne [1] et y a pris un tel développement que depuis dix ans elle est à peu près universellement admise parmi les protestants.

La non-authenticité mosaïque du Pentateuque est même depuis assez longtemps, une question classée, pour les critiques indépendants. Ils portent tous leurs efforts sur le discernement et l'attribution des divers documents dont l'« agglomérat » forme notre Pentateuque. La diversité des opinions sur ce point, les extrémités où plusieurs ont poussé la théorie en émiettant les sources à l'infini, la répercussion de ces travaux jusque dans les éditions de la Bible (Bibles polychrômes), tout cela a été relevé [2], et avec raison : la méthode qui aboutit à des excès aussi ridicules est mauvaise ou tout au moins très insuffisante. Mais cet aboutissement lamentable des constructions positives des critiques indépendants n'enlève pas toute force à leurs objections contre l'authenticité mosaïque.

Parmi les catholiques la discussion éclata surtout autour des mémoires lus au congrès scientifique des catholiques de Fribourg, août 1897. Un double courant d'idées [3] s'accentua sur ce point : les uns acceptant une partie des conclusions des critiques indépendants sur la rédaction et les sources du Pentateuque les autres ne voyant pas de raisons suffisantes pour modifier sensi-

1. La première idée remonte à J. Astruc, médecin catholique français.

2. Voir spécialement l'article remarquable de l'*Ami du Clergé*, 7 févr. 1901, pp. 113, sqq.

3. On trouvera une bonne exposition de ce double courant dans la lettre de Mgr Mignot. *Revue du Clergé français*, 1er juin 1901, pp. 24, sqq.

Digitized by Google

blement les positions catholiques relatives à l'authenticité totale ou en bloc du Pentateuque.

Nous ne pouvons signaler ici que les principaux écrits publiés sur ce sujet qui fut un moment brûlant : d'un côté, les travaux du P. Lagrange et de M. de Hügel, les commentaires du P. de Hummelauer, les articles des PP. Prat et Durand dans les *Études*. De l'autre, les articles des PP. Méchineau et Brücker, du rédacteur de l'*Ami du Clergé*. M. Vigouroux dans ses divers ouvrages [1].

Sans vouloir entrer dans le détail de la discussion, disons que les critiques catholiques progressistes s'attachaient à montrer en principe : 1° que l'Église ne s'était jamais prononcée sur la question d'authenticité littéraire ou d'auteur; 2° que, si la tradition historique qui fait remonter le Pentateuque à Moïse est claire et a les vraies notes d'une tradition qui oblige et dirige, la tradition littéraire est loin d'être aussi claire et d'avoir la même valeur.

En fait : 1° Que d'après la Bible elle-même et aussi d'après les recherches et les découvertes modernes, on doit reconnaître que le Pentateuque n'a pas été révélé tout entier à Moïse, que celui-ci a dû se servir de documents tant pour les faits historiques antérieurs à lui que pour la législation [2].

2° Il n'est pas vraisemblable que les dispositions de la Loi mosaïque n'aient subi aucune variation et modification au cours des siècles. Le texte porte d'ailleurs des traces évidentes de retouches et d'additions considérables. On peut même déterminer certaines sources, certains documents d'origines diverses et de temps différents.

3° Ces mêmes faits portent à conclure à une rédaction bien postérieure à Moïse ou même à une série de rédactions successives dont la dernière daterait du retour de la captivité et serait due vraisemblablement à Esdras.

Les critiques conservateurs admettaient bien — au moins généralement — que certains passages n'étaient pas de Moïse,

1. Nous ne pouvons donner ici une bibliographie complète. Les travaux les plus intéressants à lire sur ce point sont, outre la lettre de Mgr Mignot, les articles parus dans l'*Ami du Clergé*, 1901, pp. 113, 649, 1906, le travail du P. Lagrange, « Les sources du Pentateuque », publié dans la *Revue Biblique* (janvier 1898, t. VII, pp. 10, sqq) et aussi sa très intéressante conférence faite à Toulouse « La méthode historique » Paris, 1903 et 1905 V confér. (Voir surtout les pp. 172-182); dans l'article du P. Durand, *Ét. rel.*, 5 févr. 1902, les passages relatifs à l'authenticité du Pentateuque ; Pelt, *Hist. de l'A.* T., 4e éd. pp. 319, 320, 329-331 du t. I. etc.

2. Cfr. l'étude comparée du code de Hammourabi et de la législation mosaïque par le P. Lagrange, *R. B.*, janv. 1903.

Digitized by Google

que le Pentateuque avait pu être mis en ordre, rédigé un peu après Moïse, par Josuë par exemple, enfin qu'on avait pu y faire quelques retouches de peu d'importance, mais, sous ces quelques réserves de détail, ils maintenaient l'authenticité mosaïque de l'ensemble du Pentateuque.

On l'a fait remarquer d'ailleurs [1], les commentateurs catholiques des siècles précédents avaient déjà admis que la mosaïcité du Pentateuque n'était ni complète ni absolue. Pereira ne voit pas d'inconvénient à ce que le Pentateuque ait été rédigé longtemps après Moïse par une sorte de compilateur qui n'aurait pas craint d'y ajouter des mots, des phrases destinées à éclairer et à lier le texte [2]. Dom Calmet, au début de son Introduction au Pentateuque, après avoir résumé en quelques mots les preuves de l'authenticité mosaïque du Pentateuque et dit que les raisons des incrédules ne les peuvent contrebalancer ajoute : « Il y a, disent-ils, dans le Pentateuque, des choses dont Moïse n'a pu être l'auteur. On en convient. Ceux qui ont retouché le Pentateuque, y ont fait des additions et quelques retranchements : il semble qu'en quelques endroits on ait voulu abréger la narration ; et on remarque que la suite des matières et du discours est quelquefois interrompue : on avoue que cela paraît être plutôt un dessein prémédité, qu'un effet de la négligence des copistes. »

Les critiques progressistes disaient maintenir l'authenticité mosaïque du Pentateuque, mais en demandant qu'on l'entendît dans un sens large, et de fait lui enlevaient — au point de vue littéraire — une grande partie de son œuvre. Les critiques conservateurs maintenaient l'authenticité totale sauf quelques passages manifestement postérieurs à Moïse. Ils admettaient d'ailleurs des sources ou documents, spécialement pour la Genèse, mais antérieurs à Moïse et utilisés par lui. Certains également reconnaissaient que le Pentateuque avait dû être rédigé dans sa forme actuelle après Moïse mais pour eux cette rédaction avait peu modifié l'œuvre primitive.

Il y avait aussi de part et d'autre une conception différente de l'importance de la question. Les progressistes étaient bien

1. Cf. spéc. P. Durand, *Études*, l. c.

2. « Placet etiam mihi eorum sententia, qui existimant hoc Pentateuchum. Longo post Moïsem tempore, interjectis multifariam verborum et sententiarum clausulis, veluti sarcitum, et explicatius redditum. et ad continuandam historiæ seriem melius esse dispositum » in Genes. Comm. p. 4 edit. Cologne 1601.

Digitized by Google

près d'admettre que la question d'auteur et l'historicité humaine du Pentateuque importait assez peu. Quelques-uns même l'admettaient explicitement. Les conservateurs au contraire voyaient là une position importante. En effet, s'il importe peu de savoir quel est l'auteur des Proverbes, de la Sagesse ; si l'historicité d'Esther, de Judith, de Tobie n'a qu'une importance restreinte; il n'en est pas de même pour le Pentateuque : si l'auteur est Moïse, c'est un témoin oculaire qui nous raconte les faits de l'Exode et des Nombres et, quant à l'historicité des faits contenus dans le Pentateuque, on n'est pas en droit de la négliger [1].

Après cet exposé rapide et forcément incomplet revenons aux réponses de la Commission pontificale.

La première réponse expose la thèse générale. Cette thèse, remarquons-le tout d'abord, est la constatation d'un fait — plutôt que la déclaration d'un principe absolu. C'est ce qui résulte du texte de la demande :

« Les arguments réunis par les critiques contre l'authenticité mosaïque du Pentateuque ont-ils assez de poids pour permettre d'affirmer... que ces livres n'ont pas Moïse pour auteur, mais ont été rédigés d'après des sources pour la plus grande partie (ou en très grande partie) postérieures à l'époque de Moïse ?

Réponse : *négative.* La Commission estime que les difficultés accumulées par les critiques ne l'emportent pas sur les preuves externes de l'authenticité mosaïque et ne forcent pas à l'abandonner, et, après avoir relu l'exposé de ces difficultés, fait par les critiques progressistes, et par conséquent, sans atténuations, nous admettons sans peine cette conclusion, avec la restriction nécessaire : il ne s'agit que de la plus grande partie du Pentateuque. On peut donc admettre des apports étrangers, des additions postérieures à l'œuvre mosaïque, et c'est là tout ce que l'on peut déduire des raisons alléguées et des difficultés soulevées.

Les trois autres réponses ont pour but de préciser la nature de l'authenticité mosaïque du Peutateuque, et, si je puis ainsi parler, ses limites : Moïse est l'auteur du Pentateuque, cela ne veut pas

1. « Nous savons fort bien, dit Mgr Mignot, qu'en critique rigoureuse, la question d'auteur ne saurait être indifférente. Pour nous, croyants, l'inspiration couvre tout. En critique il n'en est pas ainsi ; l'inspiration ne compte pas et le savant s'occupe avant tout de la valeur objective du récit, de la pureté des sources, de l'autorité des témoins... à ce titre l'authenticité du Pentateuque a une importance toute particulière pour la critique historique. » Lettre citée — cf. *Rev. du Clergé français*, 1er Juin 1901, p. 22, note.

Digitized by Google

dire qu'il l'ait écrit de sa main, ni dicté tout entier, il suffit qu'il ait été composé sous sa direction et sa responsabilité qu'il ait été revu et approuvé par lui et enfin publié en son nom (II).

On peut accorder que Moïse a utilisé des sources, documents écrits ou traditions orales suivant son but spécial et sous l'inspiration divine (III).

Enfin on peut, tout en maintenant, quant à la substance, l'authenticité et l'intégrité du Pentateuque, admettre qu'au cours de tant de siècles, il a subi quelques modifications, par exemple : additions faites après la mort de Moïse par un auteur inspiré, ou gloses et explications intercalées dans le texte ; vocables et locutions vieillies remplacées par des expressions du langage plus récent — leçons fautives dues à la négligence des copistes : toutes choses qu'il est permis de rechercher et de déterminer suivant les règles de la critique — tout cela sous réserve du jugement de l'Église (IV).

La commission pontificale a ici, sans doute, une attitude modératrice vis-à-vis des concessions trop généreuses de plusieurs aux prétentions de la critique indépendante ; mais outre qu'elle n'engage rien pour l'avenir, elle nous paraît, dans l'état présent des études critiques et historiques, reconnaître les résultats vraiment acquis et en tenir compte. La critique textuelle a démontré l'existence de retouches parfois très tardives [1]. — La critique historique, à l'aide des découvertes récentes, tout en confirmant le caractère historique de certains faits et aussi l'antiquité de certaines dispositions légales, a, par contre, permis de constater dans certains passages des additions de date plus récente ; mais toutes les démonstrations effectuées dans l'une ou l'autre branche de la critique biblique portent sur des faits précis, déterminés et, si elles excluent l'unité littéraire stricte du Pentateuque, elles ne forcent nullement à enlever à Moïse la majeure partie de son œuvre.

La Commission reconnaît à la critique son domaine et ses droits, sans limiter du côté de l'avenir ses résultats [2], elle a pour but de diriger non d'entraver les efforts des critiques catholiques ne condamnant qu'une tendance excessive à concéder des posi-

1. Dans son article « Les sources du Pentateuque » Janv. 1898, le P. Lagrange note une refonte de deux récits d'un même fait, postérieure aux Septante, pp. 15, 16.

2. « Atque hinc illud etiam consequetur commodi, et maturitas offeratur apostolicæ sedi declarandi quid a catholicis inviolate tenendum, *quid investigationi altiori reservandum*... » (Litt. ap. *Vigilantiæ*, 30 octobre 1902.)

Digitized by Google

tions acquises, sans raison suffisante, sans « fait nouveau » d'une portée générale.

Notons ici, uniquement pour la curiosité du fait, qu'au point de vue *du texte* des réponses, un de ceux que l'on pourrait croire plus directement visé par la Commission pontificale est un écrivain contemporain qu'on ne peut accuser de concessionisme exagéré, nous citons textuellement : « Il (le P. de Hummelauer) suppose que des auteurs inspirés ont faussement attribué à Moïse des lois faites après lui. Il suppose encore que Moïse lui-même pouvait laisser à ses Scribes le soin de rédiger des mémoires qu'il insérait ensuite dans son livre. Tout cela est-il compatible avec le dogme de l'inspiration [1] ? »

Sans vouloir insister sur ce rapprochement, on ne peut nier que la Commission semble avoir voulu réagir contre la tendance de plusieurs à imposer aux autres leurs conceptions trop étriquées, et d'ailleurs insoutenables, de la thèse catholique sur l'authenticité du Pentateuque.

Par suite d'un retard de la poste, l'ouvrage de M. E. Mangenot (*L'Authenticité mosaïque du Pentateuque*. Paris, Letouzey et Ané, 1907) ne nous est parvenu qu'avec les épreuves du présent Bulletin. Il n'a d'ailleurs paru que fin novembre. N'ayant pu l'utiliser, nous voulons du moins le signaler ici. On y trouvera une étude complète de la question du Pentateuque (l'exposé de la thèse documentaire comprend près de 200 pages) et un commentaire précis et autorisé des récentes réponses de la Commission pontificale. Voici quelques-unes des conclusions de l'auteur :

« Ce jugement ne provoquera probablement sur les lèvres des critiques indépendants que sourire de dédain ou sarcasme de mépris. Il n'entraînera peut-être pas, par lui seul, la conviction des catholiques qui avaient adopté, totalement ou partiellement, les conclusions de la critique moderne. S'ils sont habitués à rechercher la solution des problèmes exégétiques par leurs propres efforts plutôt que de la recevoir par voie d'autorité, ils se rappelleront que la décision de la Commission romaine, approuvée par le pape, et publiée par son ordre, procède de leurs pairs, sinon de leurs maîtres. Persuadés qu'elle n'a pas été prise à l'aveugle ou sans compétence, ils reprendront sincèrement l'examen de ce grave sujet, et nous espérons qu'après de nouvelles études, ils changeront d'avis et reviendront à l'enseignement traditionnel, qui leur avait paru trop fortement battu en brèche par les assauts réitérés de l'ennemi...

... Bref, si la décision portée le 27 juin 1906 enraye les progrès de la critique, il ne s'agit que de la critique destructive et indépendante de la Tradition. Elle a été prise dans ce but, et il faut franchement reconnaître là sa

1. Cfr. Rép. IV et II ce passage est extrait des *Dissertations et Discussions exégétiques* . II, p. 432 de M. le chan. Magnier.

Digitized by Google

raison d'être. Mais elle ouvre des voies nouvelles à l'exégèse conservatrice. Elle ne se borne pas à maintenir l'authenticité mosaïque du Pentateuque : elle indique dans quel sens on peut entendre cette authenticité. Si, ici encore, elle exclut toute explication qui refuserait à Moïse la composition réelle et entière du Pentateuque, elle admet comme légitimes des hypothèses qui supposent le recours à des documents antérieurs, l'emploi de secrétaires, et des additions, ou modifications de diverse nature, opérées dans le Pentateuque postérieurement à l'époque mosaïque. Ces hypothèses, bien comprises et largement appliquées sous le contrôle bienveillant de l'autorité ecclésiastique, rendent raison de beaucoup d'arguments qui servent d'étais aux systèmes imaginés par les critiques indépendants pour ruiner l'authenticité mosaïque du Pentateuque.

Les exégètes conservateurs sauront, moins timidement que par le passé, en faire un usage, officiellement reconnu légitime, sans craindre de passer, aux yeux des intransigeants de droite, pour des esprits hardis et aventureux. » (P. 8-10.)

« Les exégètes catholiques, qui s'occuperont désormais de la question du Pentateuque, pourront résolument entrer dans cette voie, largement ouverte à leurs investigations. La critique textuelle les aidera à déterminer les altérations que le texte a subies au cours des siècles, et les gloses qui ont été insérées dans le texte original.

La critique interne, bien conduite, sous le contrôle de l'Église et réserve faite du jugement définitif de l'autorité ecclésiastique, leur servira à fixer la part des secrétaires employés par Moïse, et l'emploi, dans la Genèse de documents antérieurs...

On pourra discuter quelques-unes des conclusions émises par les éxégètes qui entreront dans cette voie nouvelle ; on ne pourra plus, au nom de l'orthodoxie, nier le principe et barrer le passage à ceux qui tenteront d'en faire une juste et sincère application. La décision de la Commission biblique aura rendu ce service aux savants catholiques, et tout en réfrénant la licence de la critique, tout en ayant pour but d'empêcher les esprits imprudents et aventureux d'accepter, les yeux fermés, les hypothèses des rationalistes, elle aura assuré, dans les limites tracées, la liberté de la recherche scientifique. »

Notons encore que pour l'auteur il sera *téméraire* de nier l'authenticité mosaïque du Pentateuque telle que l'explique la Commission.

II

Notes sur l'Histoire du texte de la Vulgate.

Nous avons été amené, à l'occasion de l'ouvrage du P. Michel Hetzenauer, dont nous rendons compte d'autre part, à étudier l'histoire du texte de la Vulgate. Nous avons pensé que plusieurs détails de cette histoire seraient de nature à intéresser les lecteurs des *Études Franciscaines*.

Digitized by Google

La Vulgate est le texte officiel de Église, depuis le concile de Trente [1].

Les imperfections, dans certaines parties surtout, en sont nombreuses. Saint Jérôme, son auteur, a été tout le premier à les reconnaître. Elles sont dues, en partie, à la hâte avec laquelle il a traduit plusieurs des Livres-Saints, et surtout à l'impossibilité pratique de faire des modifications nombreuses à la version alors la plus répandue dans l'Église, l'Itala [2].

Aux défauts de cette version, faite sur les Septante, venait s'ajouter l'état déplorable du texte. Saint Jérôme nous dit qu'il y avait autant de textes que de manuscrits, chacun ajoutant ou retranchant à sa guise [3], et saint Augustin que le nombre des interprètes latins des Écritures est incalculable [4].

La traduction de saint Jérôme, vivement attaquée au premier abord comme une nouveauté, supplanta assez rapidement toutes les autres : les Pères des siècles suivants l'employèrent, et saint Isidore affirme que de son temps elle était communément reçue et préférée comme plus claire et plus exacte.

Malheureusement, la nouvelle Vulgate eut assez vite le sort de l'ancienne ; les leçons différentes se multiplièrent, les négligences des copistes, les gloses marginales insérées dans le texte, diverses causes produisirent des variantes en nombre infini et parfois fort importantes.

Au XIe siècle, quand des centaines d'étudiants vinrent des divers pays s'asseoir au pied des chaires des docteurs de l'université de Paris, on sentit davantage la nécessité d'un texte unique ; de là sans doute, la rédaction de ce fameux « Texte parisien » contre lequel Roger Bacon s'élève en termes véhéments : « Je crie vers Dieu et vers vous (le Pape, Clément IV), à propos de cette corruption du texte, vous seul y pouvez porter remède » et « le texte sacré est en très grande partie corrompu dans l'exemplaire reçu, je veux dire dans le texte Parisien [5]. »

1. Ce nom de Vulgate a été attribué à diverses versions de la Bible, spécialement à l'Itala, avant d'avoir le sens spécial, consacré, qu'il a aujourd'hui.

2. Dans notre Vulgate actuelle, une partie des Livres est empruntée de l'Ancienne Itala.

3. Praef. in Jos — praef. quatuor Evang.

4. De Doctrinâ Christ. lib. II. cap 11. Ces deux citations sont empruntées aux Lettres Apostoliques de Sixte V.

5. Fr. Roger Bacon, *Opus tertium* (J. Brewer), pp. 92-93. — Le « texte Parisien » est un

Digitized by Google

Le mal ne fit que s'accroître à partir de la fin du XIIIe siècle et cela par la faute des correcteurs nombreux, qui voulurent remédier à cet état de choses, sans avoir ni l'autorité, ni les moyens nécessaires. Dans son « Opus majus » Roger Bacon s'élève avec force contre ces correcteurs qui multiplient encore la confusion [1].

Enfin aux XVe et XVIe siècles des corrections arbitraires sur l'hébreu ou le grec vinrent encore déformer le texte de la Vulgate. Aussi, le saint Concile de Trente en déclarant ce même texte authentique ordonna qu'il en serait fait au plus tôt une édition officielle aussi châtiée que possible *(quam emendatissime prelo daretur)*. Les Papes firent construire une imprimerie spéciale, rassemblèrent les savants des diverses contrées de l'Europe, mirent à leur disposition les meilleurs manuscrits latins, grecs et hébreux, consacrèrent à cette œuvre des sommes considérables. Les travaux durèrent quarante ans. Sixte V, puis Clément VIII firent publier un texte officiel sur lequel tout exemplaire de la Vulgate devait désormais être imprimé. On peut dire que le texte était fixé au moins dans ses grandes lignes. L'emploi de l'imprimerie permit de le conserver sans déformations importantes [2], nous disons importantes, on verra en effet dans l'ouvrage du P. Michel Hetzenauer que l'uniformité parfaite n'a pas été atteinte même après les éditions de Clément VIII.

P. HUGUES, o. m. c.

de ces « textes complets » tels qu'on en composait au moyen âge. Afin d'obtenir un texte uniforme on y faisait entrer les gloses des divers manuscrits. On voit ce qu'il en pouvait résulter au point de vue de la pureté du texte sacré.

1. Dans un autre ouvrage, Roger Bacon donne sur le même sujet ces détails fort suggestifs : « Et in hoc aggravatur hæc corruptio, quod quilibet corrigit pro suâ voluntate. *Nam quilibet lector in ordine Minorum corrigit ut vult ; et similiter apud Prædicatores :* et eodem modo sæculares. Et quilibet mutat quod non intelligit, quod non licet facere in libris Poetarum. Sed Praedicatores maxime intromiserunt se de hâc correctione. Et jam sunt viginti et plures anni quod praesumpserunt facere unam correctionem, et redegerunt eam in scriptis, sed postea fecerunt aliam ad reprobationem illius ; et modo vacillant, plus quam alii, nescientes ubi sint. Unde eorum correctio est pessima corruptio et destructio *Textus Dei ;* et longe minus malum est et sine comparatione uti exemplari Parisiensi non correcto, quam correctione eorum vel aliquâ aliâ. » — J. Brewer. Fr. Rogeri Bacon, *Opus tertium*, p. 94. Le plus célèbre de ces *correctoria* est celui d'Hugues de Saint-Cher que Roger Bacon n'épargne guère plus que les autres.

2. La nature même des manuscrits était pour beaucoup dans ces variantes infinies du texte. L'abbé J. P.-P. Martin dit à ce sujet : « Sur quatre ou cinq mille manuscrits en toute langue, de tout pays et de tout âge, qui nous sont passés entre les mains nous n'en connaissons que cinq auxquels puisse s'appliquer l'épithète de « semblables », à savoir deux bibles de Théodulfe et trois manuscrits grecs des Évangiles ! » *La Vulgate latine au XIIIe siècle...* Paris, 1888.

Digitized by Google

***

BIBLIA SACRA VULGATAE EDITIONIS, ex ipsis exemplaribus vaticanis inter se atque cum indice errorum corrigendorum collatis critice edidit P. Michael Hetzenauer, O. C., Professor exegesis in scholis superioribus Pontificii Seminarii Romani ad Apollinarem. — Un fort vol. in-4° d'environ 1300 pp. — Prix : 27 fr. — Insprück, Wagner, 1906.

Le R. P. Michel Hetzenauer dont nous avions déjà plusieurs éditions critiques du texte du N. T., fait paraître à la librairie académique Wagner une édition critique de la « Biblia sacra » de Clément VIII en prenant pour base les trois éditions officielles de 1592-1593-1598 et le *Correctorium romanum* ou *Index errorum in tribus publicis editionibus corrigendorum* composé par ordre de Clément VIII.

Dans un *epilogus criticus* le R. P. nous donne les *Variantes Clementinæ* (I) ; l'exposé de ses principes critiques (II) ; les *Variantes Sixtinæ* (III). Il nous explique enfin la raison d'être et le but de son travail (IV).

De tant d'éditions parues depuis le début du XVIIe siècle et spécialement au cours du dernier siècle, aucune ne reproduit fidèlement le texte de Clément VIII. La plus parfaite de toutes, celle de Vercellone, innove en maint endroit. L'auteur (IV) examine d'ailleurs, et critique les principales éditions antérieures.

Le but du R. P. est de nous donner une reproduction scrupuleusement exacte du texte officiel — et qui puisse en tenir lieu dans les bibliothèques qui ne le possèdent pas. (Il établit que depuis 1598 il n'y a pas eu d'édition officielle.) Son ouvrage s'adresse surtout aux savants, et l'auteur a inséré pour eux divers documents concernant la révision de Sixte V et de Clément VIII que l'on ne trouve pas habituellement dans les Bibles latines.

Pour se faire une idée du soin minutieux apporté à ce travail, il suffit de feuilleter les longues pages des *Variantes Clementinæ* toutes recueillies — et revues jusqu'à sept fois « par l'Auteur, aidé dans cette tâche ingrate par quinze de ses confrères. Quant aux *Variantes Sixtinæ*, alors que les érudits en comptent d'ordinaire de 2000 à 3000, l'auteur en a relevé 4900.

Ce travail a demandé quinze années au laborieux professeur. Il est en droit de réclamer qu'on ne juge pas à la légère son œuvre, qui restera, croyons-nous, comme un monument d'érudition patiente et de collaboration fraternelle et aussi comme une

Digitized by Google

contribution de tout premier ordre à l'étude du texte officiel de la Vulgate.

Les indications marginales facilitent très heureusement la lecture et l'intelligence du texte. L'exécution typographique, particulièrement délicate, dans un ouvrage de ce genre est très soignée.

***

LES COMMENCEMENTS DU CANON DE L'A. T., par le P. Jean Baptiste de Glatigny, O. F. M. Rome. — Desclée, Lefebre et Cie, 1906, in-12.

Le R. P. Jean Baptiste, de Glatigny O. F. M. vient de publier un travail sur « les Commencements du Canon de l'A. T. » Un rédacteur de la R. B. écrit dans le *Bulletin*, à propos de la composition littéraire du Pentateuque, que cette étude doit être faite « le texte en main et non à la manière des cercles scolastiques de philosophie [1].» Le R. Père J.-B. a bien compris de cette façon son travail.

Il recourt sans cesse au texte et il nous en apporte des extraits nombreux. Tous n'ont pas évidemment la même force probante, mais il est difficile de se dégager de l'impression produite par l'ensemble. Voici sa conclusion, très nette :

« Les écrits des auteurs inspirés ayant vécu avant la déportation des Juifs en Babylonie ont été recueillis et rédigés, en leur forme présente, par des écrivains sacrés, soit pendant, soit après la captivité, pas avant.

Le canon des Livres de l'A. T. est donc postérieur à la ruine de Jérusalem sous Sédécias. Les livres qu'il contient sont respectivement de Moïse, Josuë, etc., pour le fond, mais d'autres auteurs inspirés, pour leur forme actuelle. Ils peuvent légitimement porter le nom des premiers, ils pourraient également porter le nom des derniers si nous les connaissions : les uns et les autres, chacun à sa façon, ayant contribué à nous les donner [2]. » Quelle importance l'Auteur accorde-t-il à cette dernière rédaction, dans quelle mesure la forme actuelle de ces livres diffère-t-elle de leur forme primitive ? Il n'est pas toujours facile de le savoir avec précision. Cependant, d'après les textes qu'il apporte et

1. R. B. oct. 1904, p. 625.
2. Pp. 245, 246.

Digitized by Google

d'après ses conclusions, cette rédaction apparaît surtout caractérisée par un classement nouveau des documents, par l'omission ou au moins la réduction de plusieurs d'entre eux, par l'addition de certains détails, ou de certaines locutions postérieures. Ce n'est pas une simple révision, mais une refonte des écrits dus à l'auteur dont ils portent le nom. Le rédacteur tardif, inspiré, lui aussi, a usé d'une grande liberté dans la disposition et la rédaction, mais il n'a pas fait d'emprunt important à d'autres sources, il n'a utilisé comme matériaux que les écrits du premier auteur [1].

Nous avons donné les conclusions de l'auteur : on peut les discuter, on ne peut nier qu'elles ne reposent sur un ensemble d'arguments sérieux. L'étude spéciale de chacun des Livres est précédée de quelques réflexions générales, sur la façon dont les Hébreux comprenaient la paternité littéraire et sur l'histoire des écrits inspirés jusqu'à leur rédaction définitive.

Le sujet a été traité par bon nombre d'auteurs protestants, et aussi par plusieurs critiques catholiques [2]. Le R. P. est particulièrement sobre d'indications bibliographiques ; il cite Cornely, Vigouroux, la Bible de Lethielleux, et c'est à peu près tout ; mais le caractère spécial de son travail explique cette lacune [3].

P. Hugues, O. M. C.

1. Voir pp. 88,89 les conclusions relatives aux 4 derniers Livres du Pentateuque.

2. Il faut citer surtout M. Loisy : *Histoire du Canon de l'A. T.*, Paris, 1890.

3. Dans l'ouvrage de M. Mangenot, qui nous parvient avec les épreuves de ce bulletin, d'une recension de trois pages (320-323) sur l'ouvrage du P. Jean-Baptiste nous extrayons ces quelques phrases :

« Beaucoup des arguments des critiques servent à l'excellent religieux, qui ne s'en doute pas, comme preuves de sa thèse..... Plusieurs arguments du P. Jean-Baptiste sont très contestables ; mais le principe de sa thèse est juste et paraît indemne au regard de l'orthodoxie..... Il y a lieu de discuter sa thèse sous le rapport critique ; on ne peut lui opposer une fin de non-recevoir au point de vue dogmatique..... Il n'y a pas de témérité doctrinale, croyons-nous, à soutenir l'authenticité mosaïque du Pentateuque, telle que l'entend le P. Jean-Baptiste. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE HISTORIQUE. — LA THÉOLOGIE DE S. HIPPOLYTE, par Adhémar d'Alès. — Paris, Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117. In-8°.

A la théologie de Tertullien le P. Adhémar d'Alès ajoute la théologie de S. Hippolyte. Qu'est-ce au juste que S. Hippolyte ? Quel souvenir a-t-il laissé dans l'Église ? Quelle place doit-on lui assigner ? A-t-il été évêque et où ? A-t-il été martyr et en quelles circonstances ? Quel rôle a-t-il joué dans les événements qui ont marqué l'histoire de l'Église au troisième siècle ? Autant de questions sur lesquelles plane encore une obscurité profonde. Des savants en grand nombre se sont livrés, depuis surtout la découverte des *Phélosophumena*, à des recherches très ardentes ; des découvertes heureuses ont récompensé de temps en temps leurs efforts. Tout ce qui touche à la vie de S. Hippolyte, à son action, à ses écrits, demeure néanmoins encore enveloppé de mystère. Les mots *confusion presque inextricable* dont on s'est servi pour exposer cet état n'ont même rien qui paraisse exagéré.

Quelles que soient cependant les ténèbres dans lesquelles ces questions sont encore ensevelies, quelle que soit par suite la difficulté d'une théologie de S. Hippolyte, ce travail devait être fait. Cette théologie nous reporte aux premiers temps de l'Église, à ces moments si dignes d'étude où le dogme se développe, évolue, si j'osais dire, se précise, se fixe. Nous nous trouvons en face d'un homme qu'on a appelé l'Origène romain, un des hommes qui ont contribué le plus à ce développement et à cette fixation. Il était nécessaire qu'un esprit sûr et pénétrant, une plume exercée, tirassent de ces écrits les renseignements que l'histoire du dogme attendait. Le P. Adhémar d'Alès l'a fait avec la doctrine et la pénétration que les érudits ont déjà remarquées dans la théologie de Tertullien.

P. TIMOTHÉE.

***

Digitized by Google

L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE, par E. Mangenot. — Paris, Letouzey et Ané. 1907. (*Voir pour le compte-rendu, note de la page 649* Bulletin scripturaire.)

BIBLIA SACRA VULGATÆ EDITIONIS, par le P. Michael HETZENAUER. (*Voir page 653.*)

LES COMMENCEMENTS DU CANON DE L'A. T., par le P. Jean-Baptiste de Glatigny, o. f. m. (*Voir page 654.*)

***

L'ÉGLISE SE MEURT ; L'ÉGLISE EST MORTE ! par Paul Barbier. 2e Édition. — Paris, Lethielleux.

Il faut savoir passer outre ce qui pourrait être un peu fantaisie dans le titre et même dans certains en-tête de chapitre, si l'on veut goûter et apprécier ce petit livre. L'auteur, Monsieur Paul Barbier, s'y est donné la tâche de calculer les chances de vie ou de mort pour l'Église de France ; il conclut hardiment à son éternelle vitalité.

Ce devrait être là un livre de propagande et qui ne devrait pas coûter plus de cinquante centimes : il est fait en effet pour les inattentifs, et ces sortes de personnes sont légion : indifférents, découragés, dupes, illusionnés ; voilà les gens qui ne prêtent pas à la question religieuse l'attention qu'il faut : une attention sérieuse. C'est pourquoi j'ai dit que ce devrait être un livre de propagande : ainsi compris, le dessein de l'auteur serait pleinement réalisé. D'ailleurs ce petit livre est à la portée de tous et d'une lecture agréable. Le style en est vivant, vibrant et même de temps en temps la plume de l'écrivain se laisse aller à des envolées poétiques inattendues.

Il est heureux qu'il y ait des hommes qui pensent pour ceux qui ne pensent pas, qui observent pour tous ceux qui ne font pas attention. Monsieur Paul Barbier est du nombre de ces hommes précieux et nous l'en félicitons. Son petit livre, qui en est à sa seconde édition, fera, nous l'espérons, beaucoup de bien.

Est-ce à dire que l'auteur ait pleinement résolu le problème qu'il se posait dans la préface de son ouvrage ? Nous n'oserions l'affirmer tout à fait. Nous ne croyons guère possible de poser et de résoudre un pareil problème en deux cents pages d'un petit volume. Une très sérieuse enquête, conduite à la fois dans tous les diocèses de France, dans toutes les revues et journaux, amis et ennemis, pourrait seule nous faire connaître des résultats certains ; et l'on s'exposerait moins ainsi à tomber dans des généralisations hâtives, dans des aperçus dont la justesse semble de toute évidence parce qu'ils répondent à un certain état d'esprit général, mais qui par cela même courent risque d'être superficiels. — Par exemple, nous n'oserions souscrire en bloc aux

Digitized by Google

assertions de l'auteur sur l'État du Clergé, sur les vocations ecclésiastiques, sur la foi catholique en France, ou encore sur l'action des Catholiques.

Ces réserves n'enlèvent rien au mérite de l'ouvrage écrit surtout pour une certaine catégorie de personnes : à ces personnes il est appelé à faire le plus grand bien, à les réveiller, à les secouer, à faire naître l'espérance et le courage dans leur cœur.

P. LAURENT DE BRINDES.

***

MÉDITATIONS SUR LES VÉRITÉS ET EXCELLENCES DE JÉSUS-CHRIST, NOTRE-SEIGNEUR, recueillies de ses mystères, cachées en ses états et grandeurs, prêchées par lui sur la terre et communiquées à ses saints; par le R. P. François Bourgoing, 3e supérieur général de l'Oratoire. Trente-troisième édition, revue avec soin et enrichie de sommaires pour la préparation de la méditation ; par le P. Ignold. — Paris, P. Téqui, 29, rue Tournon. 3 vol. in-16 d'environ 500 pages chacun, prix : 6 fr.

Voici résumée tout entière dans le titre de cet ouvrage la matière profonde qu'il contient : ce sont les considérations les plus hautes sur les mystères de la vie de Notre-Seigneur. L'auteur les présente particulièrement aux âmes déjà versées dans la science de l'oraison.

La plus belle recommandation qu'on en puisse donner est de rappeler que Bossuet faisait de ces méditations sa lecture habituelle : « elles sont toutes pleines de lumière et de grâce, dit-il dans l'oraison funèbre de l'auteur. Elles sont entre les mains de tout le monde, des religieux, des séculiers, des prédicateurs, des contemplatifs, des simples et des savants : tant le P. Bourgoing a été saintement industrieux à présenter le pain aux forts, le lait aux enfants, et dans ce pain et dans ce lait, le même Jésus-Christ à tous. »

Nous ne pouvons donc que féliciter le P. Ignold de les avoir rééditées, y ajoutant pour chacune un sommaire dont la lecture, la veille au soir, facilite la méditation du lendemain. Il faut aussi le remercier d'avoir remanié le style et supprimé les expressions surannées du XVIIe siècle, elles auraient découragé le lecteur et l'auraient éloigné de faire usage d'un si excellent livre.

P. L. M.

***

LA DOCTRINE DE LA SAINTE MESSE, exposée aux fidèles, par l'abbé Grimault, aumônier des Dames de la Retraite de Redon. 1 vol. in-12 de 340 pages.

Du même auteur : MANUEL DES FIDÈLES POUR LA SAINTE MESSE ET LA SAINTE COMMUNION. 1 vol. in-16 de 300 pages.

Digitized by Google

— MANUEL POUR LA SAINTE MESSE à l'usage de la jeunesse. 1 vol. in-16 de 112 pages.

— LA MESSE DES ENFANTS ET DES RÉPONDANTS. In-16 de 48 pages.

— EXERCICES POUR LA SAINTE COMMUNION. — Paris : Société St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie. Rennes : Librairie Bahon-Rault, 19, rue le Bastard. In-16 de 48 pages.

M. l'abbé Grimault s'est consacré à l'œuvre tout apostolique de nous ramener à la dévotion et à la pratique de la Ste Eucharistie. Pour faire parvenir à tous ses pieux et doctes enseignements, l'auteur a composé une série d'ouvrages dans lesquels il a dosé la doctrine catholique suivant les besoins et les âges. — Son premier ouvrage s'adresse aux prêtres, aux séminaristes et aux catholiques instruits. Il se divise en six chapitres : Nature et excellence de la Messe — De l'assistance à la Messe et de ses fruits — Manière d'entendre la Sainte Messe — Explication de l'ordinaire de la Messe — La Passion dans les rites de la Ste Messe — La Ste Messe entendue aux quatre fins du Sacrifice.— Dans ces pages, l'abbé Grimault a su condenser tout l'enseignement de la Ste Église sur l'auguste Sacrifice. Sa doctrine est pure, et la piété qui l'anime est solide en même temps que chaude. De nombreuses citations empruntées aux auteurs connus (le P. Martin de Cochem en particulier), des faits historiques illustrent son enseignement.

Le *Manuel des fidèles* a été écrit pour les habitués de la Messe quotidienne et les membres des communautés. La routine est le grand danger qui menace les âmes pieuses ; les mêmes prières souvent répétées engendrent la monotonie. Pour l'éviter M. l'abbé Grimault présente différentes méthodes d'assister au St Sacrifice.

Les élèves des collèges catholiques entendent chaque jour une Messe. Mais combien cette pratique devient souvent indifférente. Pour y remédier, l'auteur préconise la récitation des prières, faite en commun, et le chant des cantiques. Il est à souhaiter que cette heureuse initiative devienne une pratique universelle.

Aux petits l'auteur présente une plaquette dans laquelle ces préférés du Seigneur trouveront, avec la manière de servir la Messe, des formules simples qui leur apprendront à bien prier.

Les *Exercices pour la Ste Communion* composés dans le but d'exciter à la réception fréquente de l'Eucharistie, viennent bien à point, après le décret récent de S. S. Pie X.

M. l'abbé Grimault a déjà recu les approbations élogieuses et méritées d'un certain nombre d'évêques.

F. THÉOBALD.

Digitized by Google

***

LA FOI. SES CONDITIONS MORALES, par le chanoine Lenfant. — Librairie Ve Ch. Poussielgue. Paris, rue Cassette, 15. In-16. 2 fr. 50.

Du même auteur : L'AMOUR DE DIEU. In-16. 2 fr. 50.

M. l'abbé Lenfant vient d'ajouter deux nouveaux volumes aux huit volumes déjà parus de son intéressante collection *le cœur et ses richesses.*

Le 1er volume *La Foi. Ses conditions morales* contient douze conférences, qui, dans leur ensemble, forment un petit traité pratique de la foi, de la plus grande actualité. Il suffit de donner le titre de chacune de ces instructions pour faire entrevoir l'intérêt et l'enchaînement du livre : 1° La grande lumière ; — 2° La grande lumière : sa loi ; — 3° La raison de la foi ; — 4° La foi et la droiture du cœur ; — 5° La foi et la liberté du cœur ; — 6° La foi et l'humilité ; — 7° La foi et la vaillance du cœur ; — 8° La foi et l'héroïsme du cœur ; — 9° La foi et l'amour de la famille ; — 10° La foi et le rayonnement social ; — 11° J'ai cru, je vois ; — 12° La lumière du monde.

Le 2e volume *L'amour de Dieu*, fait très naturellement suite au précédent pour répandre dans l'âme éclairée par une foi solide les chauds rayons de l'amour divin. Chacune des deux instructions de ce volume est remplie d'une substantielle et très onctueuse doctrine bien de nature à diriger le cœur dans le véritable amour de Dieu.

Voyons par exemple la 1re instruction : « le grand appel ». Il s'adresse : a) *à l'élite :* l'amour de Dieu répond à toutes nos aspirations ; b) *à la foule :* la famille, les peuples, le monde entier ont leur bonheur dans l'amour divin : c) *à tous :* au nom de leur éternelle destinée.

Ou bien cette autre, la 8e « Les fruits de l'amour ». *a)* Le travail pour Dieu : toujours noble, utile, calme, surnaturel ; *b)* le dévouement pour Dieu : qui survit à tout, s'étend à tous; *c)* la souffrance pour Dieu : elle prie, elle se tait, elle offre tout à Dieu, elle s'abandonne à Lui.

En somme, deux beaux livres, bien conduits, dans un style clair, captivant, aux preuves originales et neuves, d'une psychologie solide, puisée à toutes les sources et appuyée par des citations nombreuses d'auteurs de toute opinion. Je n'ose pas affirmer cependant que cette abondance de citations, d'origine profane, dans la chaire de vérité soit également goûtée de tous.

Fr. JEAN DE LA Croix.

***

SCIENCE ET SPIRITUALISME, par le Dr Ch. Fiessinger, membre correspondant de l'Académie de médecine. — Paris, chez Perrin, 35, quai des Grands-Augustins. In-16. 3 fr. 50.

Digitized by Google

Le matérialisme fait d'effrayants progrès dans notre société française, et le piquant de la chose, c'est qu'il prétend s'imposer à l'esprit comme à la vie des hommes au nom de la science, de la liberté et du progrès. C'était donc œuvre utile que de faire le procès du matérialisme en montrant la fausseté de ses principes, — l'existence de l'âme et de Dieu qu'il nie, — le désastreux danger de ses conséquences intellectuelles, morales et sociales ; et le Dr Fiessinger, par son double caractère de croyant et de médecin expérimenté, était tout préparé pour ce travail.

Mais que ne s'est-il tout d'abord attaché, lui spiritualiste au nom de sa raison et de sa foi, à rappeler aux matérialistes la fausseté de leur point de départ ! Ils font grand état de la science, leur idole ; mais y a-t-il rien de plus faux et de plus incomplet, que la conception expérimentale et déterministe qu'ils se font de la science ?

Et puis, notre auteur ne donne-t-il pas une trop grande part au sentiment dans la démonstration de l'existence de l'âme et de Dieu ?

J'aime assez ses aperçus sur les conséquences néfastes du matérialisme ; c'est aux fruits surtout que l'on juge de l'arbre, et certes, le tableau sombre, mais vrai, que nous en présente l'auteur, est bien de nature à éloigner du matérialisme. Je lui concède volontiers aussi que la foi soit productrice d'énergie, mais ne confondons pas la nature des causes. Ainsi, l'auteur a-t-il trouvé la note juste pour expliquer les effets curatifs du sacrement d'Extrême-Onction, les guérisons subites des martyrs, les miracles opérés à Lourdes ? Je doute que les théologiens s'accordent avec lui pour attribuer ces effets extraordinaires à la puissance intime et à l'énergie de la foi du sujet. Pourquoi ne pas recourir tout simplement à l'intervention immédiate et directe de la puissance divine ? La foi peut être une condition du miracle ; très souvent elle l'est, mais jamais elle n'est cause productrice.

Enfin, pour reposer l'esprit et lui indiquer où il pourra se défendre des influences néfastes du matérialisme, l'auteur termine son livre par un court aperçu sur le catholicisme étudié exclusivement au point de vue humain.

En somme, le livre du Dr Fiessinger est un travail sérieux, fait dans une bonne intention, à la pensée puissante et originale. Sa philosophie cependant eût peut-être gagné à s'appuyer sur des preuves plus solides et moins conciliatrices.

P. JARDIN.

***

ŒUVRES ORATOIRES. — I RETRAITES DE SÉMINAIRES, par l'abbé Gendron (1906). — Paris. Beauchesne, 117 Rue de Rennes. In-12 de 492 pp. Prix : 4 fr.

QUATRE CONFÉRENCES SUR LA FOI CHRÉTIENNE, par l'abbé Léon Désers (1906). — Paris. Poussielgue. 15 Rue Cassette. In-12 de 113 pp. prix : 1 fr. 25.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE ET LES LEÇONS DU CALVAIRE, par l'abbé Mayaud (1906).— Paris. Téqui. 29 Rue de Tournon. In-12 de 280 pp. Prix : 2 fr.

LES CAUSES DU MALHEUR PENDANT LA VIE, par l'abbé Archelet (1906).— Paris. Lethielleux. 22, Rue Cassette. In-12 de 278 pp. Prix : 3 fr.

M. l'abbé Gendron n'a pas parlé ni écrit avec le souci de passer à la postérité. Il fut, il y a une trentaine d'années, l'apôtre du clergé breton. M. Turmel a voulu tirer de l'oubli ces pages encore toutes vivantes du verbe divin. Elles n'ont rien perdu de leur actualité et peuvent encore contribuer à former de bons prêtres. Nous avons ici deux retraites d'ordinands et une retraite de professeurs, solides plus que brillantes, empreintes du plus pur esprit surnaturel. A la lecture de ces pages on a la sensation très réelle d'un prêtre au zèle vraiment sacerdotal, qui fait part de son expérience à ses frères plus jeunes ; on voit que l'auteur a vécu sa doctrine, toute d'austère énergie et de miséricordieuse condescendance. Esprit ouvert, M. Gendron veut que le prêtre soit de son temps, aime son temps, vibre à l'unisson de ses nobles et généreuses aspirations pour gagner à Dieu ses contemporains. Le prêtre ne doit pas être un *isolé*, obstinément fermé au courant des idées intellectuelles et sociales qui passionnent ceux avec lesquels il doit être en contact journalier. Volontiers, croyons-nous, M. Gendron aurait souscrit à ces nobles paroles que M. Et. Lamy adressait l'autre jour à des jeunes gens : Aimez votre temps et pour cela voyez en lui, non pas le mal qu'il vous veut, mais le bien que vous pouvez lui faire. — Le clergé peut-il en ce moment avoir plus belle devise ?

***

Il fut un temps où au *Sillon* il y avait un aumônier..... ce temps reviendra, nous voulons l'espérer. M. l'abbé Désers, curé de St-Vincent-de-Paul, fut désigné pour faire entendre à cette jeunesse ardente et enthousiaste la parole du prêtre ami et père. Il publie aujourd'hui quatre conférences sur la foi, adressées à cet auditoire d'élite. Nous les avons lues avec intérêt, le point de vue auquel se place l'auteur sans être nouveau est cependant moderne. Sans s'attarder aux simples considérations théologiques, sans application pratique pour des hommes du monde, il traite successivement de la foi dans ses rapports avec la Sainte Écriture, l'Église et l'État. C'est la doctrine catholique, et posée avec une implacable logique sans concessions à *l'esprit large* qui séduit si vite la jeunesse et sans étroite intransigeance. L'auteur ne se dérobe à aucune difficulté, il les aborde de front par une discussion serrée, loyale et toujours courtoise ; il fait entrer dans les esprits la conviction et l'amour de la vérité.

***

Digitized by Google

M. l'abbé Mayaud, docteur en théologie et en philosophie, missionnaire diocésain de Clermont, livre au public les conférences qu'il a prêchées, le Carême dernier, à Notre-Dame-des-Champs. Sa parole éloquente se proposait « de susciter au Christ qui nous a aimés dans sa Passion des disciples plus ardents, plus courageux, plus dévoués, des disciples fidèles malgré l'épreuve, en dépit des persécutions grandissantes et jusque dans la mort... Elle méritait, cette parole, un plus large écho, elle continuera à faire le bien, car c'est une âme vraiment apostolique qui a conçu cette idée de reprendre le chemin du Calvaire, et d'y conduire notre société contemporaine. Ce plan a été exécuté de main de maître. Incrédules, ignorants, abstentionnistes, apathiques, hommes d'argent, hommes de plaisirs, indifférents, égoïstes, persécutés sont tour à tour conviés à venir écouter les leçons que, du haut de son gibet, leur adresse le divin Crucifié. M. Mayaud connaît notre société paganisée, il la met à nu avec tous ses vices et toutes ses hontes, il la flagelle sans pitié. A toutes les bassesses, à toutes les apostasies, à toutes les turpitudes il oppose la Croix. Au pied de la Croix les hommes de notre génération apprendront encore à aimer Dieu et à s'aimer les uns les autres comme le Christ les a aimés.

Ici rien de banal, rien de recherché non plus, le conférencier s'inspire de l'esprit évangélique qu'il tâche d'infuser à notre organisme social en décomposition. C'est un des meilleurs Carêmes publiés depuis plusieurs années.

***

Les Conférences de M. l'abbé Archelet ont été données à la cathédrale de Reims, elles font suite à *Ce qu'est la Vie* et *le Secret du Bonheur pendant la Vie*. Et maintenant nous arrivons aux *Causes du Malheur pendant la Vie*. Ce sont : le péché originel et personnel, la concupiscence, les passions, le démon, le monde et l'attache désordonnée à la terre. Autant de titres de conférences, de sujets difficiles à rajeunir. Grâce à son idée maîtresse qu'il n'abandonne jamais : *la Vie*, l'auteur arrive à construire un édifice aux proportions harmonieuses, aux lignes pures et d'un bel effet. Les matériaux, il ne peut ni ne doit les changer, il les utilise et les met en valeur. M. Archelet a le culte du Vrai, dont il est l'apôtre, il a aussi le culte du Beau, il le met au service d'une parole évangélique et nous l'en félicitons. Certains préféreront plus de simplicité, moins de littérature, mais d'un bout à l'autre du livre — à part quelques rares exceptions — nous n'avons trouvé que de belles idées exprimées dans le beau style de notre belle langue française. Orateur et écrivain de talent, l'auteur accorde beaucoup à la forme, aux dissections psychologiques, c'est un moyen de faire parvenir son livre dans les milieux indifférents et mondains que sa parole n'a pu atteindre.

P. GAÉTAN.

***

Digitized by Google

L'ÉCOLE D'AUJOURD'HUI ; *Deuxième série : le Péril primaire, — l'École et la Patrie, — l'École et Dieu*, par Georges Goyau. — Paris. Perrin et Cie. In-12 de XXVI-428 pp.

LA MENTALITÉ LAIQUE ET L'ÉCOLE *(Appel aux pères de famille) — avec une Préface de M. Keller*, par L. Lescœur. — Paris, P. Téqui. In-12 de XIV-264 pp. Prix : 3 fr. 50.

Voici deux ouvrages qui révèlent avec une clarté saisissante et douloureuse, un des résultats les plus hideux de la propagande maçonnique : l'*école laïque*.

M. G. Goyau avait déjà consacré à l'*École d'aujourd'hui* une *Première série* d'études. Il y montrait déjà une évolution très marquée vers l'anti-cléricalisme et une tendance à faire entrer dans l'école la politique que Jules Ferry prétendait en avoir écartée. Il prouvait aussi que c'est sous le couvert et à la protection du protestantisme libéral, représenté par MM. Sabatier. Buisson, Pécaut, etc., que la lutte contre Dieu s'est propagée dans le personnel de l'Enseignement laïque.

Dans ce second volume, l'éminent auteur déclare et démontre la faillite en tout sens des promesses ou des espoirs des grands laïcisateurs, Jules Ferry et Gambetta. Jules Ferry souhaitait que les petits Français fussent instruits : or un auteur universitaire avoue sans ambages que « chez nous l'obligation scolaire est à peine plus sérieuse que chez les Espagnols et les Turcs... ! » — Jules Ferry souhaitait que la profession d'instituteur fût aimée : or, elle inspire aujourd'hui peu d'attraits et... « la faiblesse des effectifs n'entretient pas dans la plupart d'entre elles une vitalité intellectuelle et pédagogique suffisante. » Jules Ferry souhaitait que l'instituteur se tînt à l'écart de la politique militante, et voici que d'une part, s'ébauche une alliance intime entre le personnel de l'enseignement primaire et les Bourses du Travail, et que, d'autre part, l'instituteur est devenu dans la main des préfets et sous-préfets un agent électoral, si bien que son avancement dépend, non pas de ses aptitudes pédagogiques, mais du zèle qu'il déploie pour faire élire le candidat officiel. Enfin, Jules Ferry proclamait la neutralité religieuse de l'école laïcisée ; et il voulait, par compensation sans doute, qu'on y enseignât le culte de la patrie. Hélas ! l'école est devenue un foyer non pas seulement d'anti-cléricalisme, mais d'athéisme, de matérialisme et les théories de Hervé y trouvent de très nombreux partisans.

M. Goyau, après avoir, dans le sens où je viens de le résumer, signalé *le péril primaire*, consacre deux parties spéciales de son ouvrage aux deux victimes de l'idée laïque dans l'école : *Dieu* — et — la *Patrie*. « Vingt ans durant, écrit-il dans la Préface (p. XV), Dieu fut l'objet, dans l'École, d'un mélange de politesses et d'impolitesses ; aujourd'hui il est à peu près mis dehors. Les mêmes politesses et les mêmes impolitesses menacent désormais, dans l'école

Digitized by Google

primaire, l'idée de patrie, Dieu naguère, en même temps qu'honoré, était, si nous osons ainsi dire, suspecté comme « clérical », la patrie aujourd'hui, en même temps qu'honorée, commence d'être suspectée comme « chauvine », ... L'analogie est frappante : s'étalant dans l'École avec l'orgueil de ses « Droits », l' « Homme » majuscule chassa Dieu; introduite dans l'École par de pauvres maîtres emphatiques, l' « Humanité » majuscule pourrait bien chasser la patrie. »

On connaît le genre littéraire et scientifique de M. Goyau : son livre, nourri de faits et de textes, peut être considéré, sans aucune crainte, comme reproduisant exactement les idées répandues dans les écoles modernes,

D'ailleurs, comme si ce n'était pas assez de baser chacune de ses assertions, dans le cours de l'ouvrage, sur les aveux mêmes ou les professions de foi des instituteurs, l'auteur donne en appendice une longue série de documents : discours, articles de revues, vœux de Congrès d'Amicales, etc., où le lecteur peut à son aise contempler *l'idéal laïque.*

***

Le livre de M. Lescœur est une analyse très pénétrante, et « un tableau fidèle » de la *mentalité laïque* à l'école. L'auteur ne concentre pas, comme M. Goyau, son attention sur les deux victimes de l'idée laïque : Dieu et la Patrie; mais il promène celle du lecteur successivement sur toutes les ruines, toutes les négations que représentent ces deux victimes spécialement « le nommé Dieu ». M. Lescœur jette aux pères de famille un cri d'alarme, et, fidèle à la méthode de M. Goyau, il le jette avec les paroles mêmes des nouveaux éducateurs. Et l'on reste effrayé, stupéfait, quand on considère les négations et les doctrines que contient l'idée laïque : ce sont les doctrines les plus hideuses du socialisme matérialiste. Dieu, l'âme immortelle, la morale, la famille, la propriété, la patrie : tout ce qui fait vivre l'individu et la société est rasé par cet ouragan qui souffle actuellement à travers la majorité des membres de l'enseignement primaire. On est effrayé quand on pense que l'éducation de la Jeune France est confiée à des hommes comme Buisson, Léailles, Aulard, Jaurès, Chauvelon, Hervé, Fournière, Payot, Anatole France, etc. Car ce sont là les pontifes; ils versent quotidiennement leurs oracles dans les revues comme la *Revue de l'Enseignement*, *le Volume*, dans les nombreux *Bulletins des Anciens Élèves d'Écoles normales*, dans les *Annales de la Jeunesse laïque*, dans le *Délégué Cantonal*, enfin, qui sont les sources où les instituteurs puisent la pure doctrine laïque et républicaine !

Le livre de M. Lescœur, comme celui de M. Goyau, découvre des plaies malheureusement trop peu remarquées, une lèpre immonde qui s'étend sur toute la jeunesse française : Il est temps que les pères de famille sortent de leur indifférence, car eux seuls peuvent arrêter les progrès du mal.

M. Goyau rapporte avec beaucoup d'éloges une initiative prise par les pères de famile du Canton de St-Rambert (Ain). C'est une Association dont

Digitized by Google

le but est de « maintenir dans l'École le culte du patriotisme et des traditions nationales et faire observer la neutralité religieuse inscrite dans la loi. » Un des fondateurs s'en fut un jour trouver un instituteur dont on avait lieu de se plaindre, et lui fit des observations très fermes concernant ses *contes rouges :* « De ce jour, les contes rouges cessèrent, ajoute M. Goyau. Car s'ils n'avaient pas cessé, la vigilante association pouvait saisir de sa plainte l'inspecteur primaire ou la presse, or, le pouvoir n'aime pas « avoir des affaires ».

Les lamentations n'arrêteront pas le mal : il faut agir. Voilà un genre d'action qui peut être pratiqué dans une foule de localités. Puissent les ouvrages de MM. Lescœur et Goyau avoir provoqué autre chose que des gémissements ! Puissent-ils avoir donné vraiment l'alarme et fait sentir qu'il est temps de se mettre à l'œuvre !

F. AIMÉ.

***

VERROCCHIO, par M. Marcel Reymond. 1 vol., illustré de nombreux hors-texte, de la collection *Les Maîtres de l'art.* — Paris, Librairie de l'art ancien et moderne. 3 fr. 50.

BOTTICELLI, par M. Charles Diehl. — Ibid. 1 vol.

LÉONARD DE VINCI, par Gabriel Séailles. Nouvelle édition, revue et augmentée. Paris, — Perrin et Cie. 1 vol. 3 fr. 50.

On s'est enfin mis à étudier chez nous les grands artistes comme on étudie les grands écrivains, et nombreux sont maintenant les volumes consacrés à l'art d'un pays ou à l'œuvre d'un maître. Parmi les récents ouvrages publiés dans la collection « Les maîtres de l'art », le *Verrocchio* de M. Reymond et le *Botticelli* de M. Diehl se distinguent par leur solide érudition et leur bonne structure.

Égarés par quelques propos de Vasari, beaucoup de critiques modernes ont relégué Verrocchio à un plan secondaire ; c'était parfaitement injuste, M. Reymond le prouve par une étude serrée des œuvres de l'éminent peintre-sculpteur, qui ne pécha guère que par excès de soin et de fidélité dans l'interprétation des formes. Avec un légitime enthousiasme, il en dit l'art, « poème de joie et de beauté », et le rend tout à fait compréhensible par une intéressante exégèse des œuvres de ses prédécesseurs. Il en indique enfin l'influence. Si, comme sculpteur, il n'eut qu'une action restreinte (non négligeable cependant puisqu'elle s'exerça sur Andrea della Robbia), comme peintre, il participa très fortement au mouvement de rénovation de l'école florentine. « On peut caractériser sa réforme en disant qu'il rendit l'art plus précis et plus vrai. Dans son désir de réalité, il renoncera aux vastes entreprises et limitera étroitement son œuvre, afin de la rendre plus parfaite. Aux compositions compliquées, comprenant des centaines de personnages, il substituera des ordonnances restreintes, comprenant à peine deux ou trois figures. Il recher-

Digitized by Google

chera la vérité par-dessus tout, la vérité pour elle-même, abstraction faite de toute idée moralisatrice, de toute pensée éducatrice ». Incontestablement il a droit au titre de grand maître l'artiste qui réalisa le *Baptême du Christ* de l'Académie de Florence, le *David* du musée national, l'*Incrédulité de saint Thomas* d'Or san Michele, le *Colleone* de Venise, l'éducateur qui prépara le Pérugin et forma Léonard de Vinci.

Quant à Sandro Botticelli, sa gloire est aujourd'hui resplendissante, mais on compte parmi ses admirateurs, plus de snobs que d'esprits conscients. C'est dans le noble désir d'augmenter le nombre de ces derniers que M. Diehl a écrit son livre en l'établissant sur les bases les plus sérieuses. Il nous présente un Botticelli plus divers et plus inégal que celui de la légende, mais aussi plus humain et, à mon avis, plus pleinement artiste. Le maître est replacé dans son cadre historique sous un jour qui paraît très fidèle, son caractère nettement mis en relief, son œuvre finement analysé sans pédanterie comme sans littérature. « Son art travaillé et complexe, tourmenté et souvent précieux, n'a jamais su rendre la pure simplicité, la belle sérénité de la pensée classique; il n'a connu l'antiquité que sous le vêtement élégant et trompeur dont l'avaient parée les humanistes de son temps. Ses allégories païennes sont des contes de fées délicieux, d'un charme raffiné, d'une grâce inimitable: on n'y sent point la calme beauté de l'inspiration antique, et dans cet art nerveux et délicat, on voit poindre parfois la recherche et la manière. Et pareillement, dans la plupart de ses peintures religieuses, Botticelli a traduit plutôt les sentiments d'une tendresse tout humaine que la fière grandeur du renoncement chrétien. Dans la mélancolie de ses Madones, dans l'austérité de ses figures de saints, dans la tendre piété de ses anges, il y a une langueur triste, comme le regret d'un bonheur perdu; on n'y rencontre point la majesté hautaine, l'exaltation magnifique que la religion allume dans les âmes. Et de même que la recherche de la ligne harmonieuse a fait glisser parfois Botticelli à la manière, ainsi la poursuite de l'expression vive et pénétrante l'a fait, lorsqu'il a voulu être dramatique, se forcer insensiblement à la violence. »

Ces deux volumes, dont la documentation ne laisse rien à désirer, semble-t-il, sont un apport intéressant à l'histoire de la civilisation au *quattrocento*.

*
* *

Au merveilleux Léonard de Vinci, M. Séailles a su élever un monument durable, il sied d'autant plus de l'en féliciter que la tâche présentait force difficultés. Il parle de l'artiste et de son œuvre avec une rare compréhension de l'art et une mesure parfaite, montrant à tout le mieux comment se concilient, s'harmonisent le réaliste et l'idéaliste en cet excellent « peintre des âmes », et comment, en faisant agir des vivants, tel un grand poète dramatique, il se préoccupe de révéler l'esprit par la forme. Léonard savant n'est

Digitized by Google

pas moins bien présenté et il est plus complètement étudié. De nombreux chapitres très lucides, très accessibles aux profanes, nous exposent la méthode du maître et sa conception de la science. On le suit avec un plaisir extrême, dans son mouvement vers la vérité, à travers la physique et la mécanique, l'astronomie et la géologie, la botanique, l'anatomie et la physiologie, ainsi que dans ses applications de la science, ses travaux de constructeur, ses inventions. Comme savant, Léonard intéresse au plus haut point, car si sa science est incomplète, bonne est sa méthode. Comme philosophe, il attire aussi l'attention, « il impose le souvenir de Leibniz ». Comme moraliste, il se rattache à l'éthique chrétienne, quoi qu'en puisse penser M. Séailles qui, si l'on en juge par ce qu'il dit du détachement (p. 109), ne connaît pas très bien notre doctrine. Sans doute Léonard avait perdu nos croyances (peut-être beaucoup par la faute de son entourage, si peu édifiant), néanmoins son esprit était resté religieux, ses manuscrits l'indiquent en maint endroit, son testament le prouve.

C'est surtout par l'art qu'il mit dans la science, et par la science dont il pénétra l'art, que ce maître des maîtres apparaît grandiose, unique ; M. Séailles le fait ressortir en de belles pages qui resteront, et il nous en dévoile lumineusement l'esprit et le caractère.

« Jamais, dit-il, une telle curiosité du vrai ne s'allia à un aussi ardent amour de la beauté. Comme son corps, son esprit nous montre les dons les plus opposés en une âme qui les concilie dans l'aisance d'un génie universel. Les éléments que l'analyse isole, loin de se contrarier, s'enveloppent, se pénètrent, se fondent en une harmonie singulièrement complexe qui donne le timbre et la résonnance unique de son génie.

« Il est un savant et un penseur, en même temps qu'un artiste. Il a l'attention patiente de l'observateur, la pénétration de l'analyste, mais aussi, par un retour de l'artiste dans le savant, l'intuition soudaine des rapports cachés qui fait de la découverte scientifique une vraie création de l'esprit. Il ne se donne pas tout entier à l'apparence, à ce jeu de lignes et de nuances, de lumières et d'ombres qui réjouit son œil d'artiste. L'art même de la nature éveille en lui les curiosités du savant. Il y a là une question de métier, si j'ose dire, qui l'intéresse. Il décompose le tout en ses parties, il va aux éléments, il cherche leurs rapports. Dans la complexité des phénomènes, il entrevoit la régularité des lois simples qu'ils combinent. N'imaginez pas toutefois Léonard sur le modèle d'un savant contemporain. Nos savants sont des spécialistes. Ils limitent volontairement les facultés dont ils font usage pour en exagérer la puissance. De l'esprit humain, la division du travail fait des esprits multiples qui s'opposent dans les individus et ne se complètent l'un par l'autre que dans l'organisme social. Par un privilège de son génie et de son temps, Léonard ne sacrifie rien de l'homme en lui : il vit la plénitude de la vie intérieure. Il analyse pour recomposer, il étudie le réel pour le dépasser. La nature n'est pas seulement une maîtresse qu'il écoute; elle est une

Digitized by Google

rivale qu'il prétend égaler et vaincre. Ce qu'il veut avant tout par l'analyse, c'est surprendre le secret de la création. »

Cette vie entièrement résumée dans un effort constant pour mettre la pensée au service de l'action et l'action même au service de la pensée, M. Séailles en établit la juste valeur; du prodigieux génie qui la vécut, il manifeste la véritable grandeur. Son livre est une intelligente et digne glorification. Il délectera l'artiste, le savant, l'épris d'art. Alph. GERMAIN.

***

A TRAVERS LE FÉMINISME SUÉDOIS, par Marc Hélys. — Paris, Plon, Nourrit et Cie. 1 vol. orné de gravures, 3 fr. 50.

FLEURS DE MARIE, par Iacinto Verdaguer. Traduction de M. l'abbé Blazy. — Catlar, par Prades (Pyrénées orientales). chez M. Plazy. 1 plaquette, 1 fr. 50.

AU CIEL, par le même, Traduction du même. ibid. 1 plaquette.

IDYLLES ET CHANTS MYSTIQUES par le même. — Ibid.

Le féminisme ne compte guère que des sympathies en Suède, où, pendant la seconde moitié du dernier siècle, il s'est considérablement développé. C'est que, loin de se modeler sur un féminisme étranger, il fut toujours, dans son esprit, essentiellement traditionnel et national. Lorsque après cent cinquante ans environ de mondaine apathie, conséquence de l'influence parisienne, les Suédoises se remirent à la vie active, comme leurs lointaines ancêtres, elles eurent la bonne fortune d'être incitées à la culture de leurs énergies latentes, à l'emploi de leurs réserves ataviques, dans un sens adéquat à leur nature. D'autre part, sur la terre des Walkyries, on n'a jamais considéré la femme comme inférieure à l'homme; et le respect qu'on lui témoignait jadis reste vivace dans la conscience scandinave.

Grâce à M. Marc Hélys, le bon écrivain globe-trotter, nous connaissons maintenant en France l'histoire de ce mouvement si curieux, si digne d'attention ; nous savons ses conquêtes depuis le jour où Frederika Bremer, par un livre généreux *Hertha*, rallia l'élite intellectuelle à la cause féminine ; nous disposons de tous les éléments désirables pour en étudier le caractère économique et l'influence sur la société ! D'une manière vivante autant que délectable, nous sommes renseignés sur l'éducation populaire de la femme, le relèvement du travail manuel et des petites industries familiales, l'enseignement ménager, l'enseignement universitaire et le travail agricole. Il y a des pages charmantes sur les étudiantes d'Upsal — combien loin de celles de Paris ! — et des aperçus fort instructifs sur l'exploitation des domaines en Svéa, sur le rôle de la femme dans l'agriculture. Après l'action sociale, notée

Digitized by Google

sous ses multiples aspects, l'action littéraire. M. Marc Hélys nous dépeint les femmes de lettres suédoises et nous donne une idée de leurs plus typiques romans, dont aucun n'a encore été traduit en français; il consacre une impartiale étude aux œuvres célèbres de l'impressionnante Selma Lagerlof et de la philosophique Ellen Key, celle-ci ardent apôtre du devoir maternel mais aussi de dangereuses doctrines, celle-là véritable barde de la Scandinavie. Enfin la dernière partie nous apprend comment la suédoise contemporaine arrange sa vie, comment elle s'efforce, dans la société, de devenir l'égale de l'homme, comment elle poursuit son développement dans la famille, où la place des hommes reste prépondérante. De fines remarques nous dévoilent sa psychologie complexe, ses concepts de la beauté, sa préoccupation de culture physique, son entente de l'éducation, sa recherche d'un idéal de liberté qui causera plus de déceptions que de joies. Quant au sentiment religieux, il est, hélas! très faible dans les milieux intellectuels. Chacun s'y forge une morale personnelle, selon ses idées sur l'évolution et le développement de l'être.

Plus d'une leçon se dégage de ce livre, entièrement construit d'après des faits et des observations. Esprit clair, investigateur, épris de vues d'ensemble et sensible aux nuances, M. Marc Hélys n'a rien négligé dans son voyage d'exploration; il a regardé d'un œil singulièrement pénétrant tout ce qui peut se voir et s'est enquis sur le reste aux meilleures sources. Il nous révèle vraiment la suédoise, et, ce semble, avec une perspicacité féminine.

***

Les *Fleurs de Marie* sont un hommage du plus chevaleresque des poètes mystiques à la *Rosa mystica;* elles forment trois gerbes qui rivalisent de fraîcheur, de grâce et d'harmonie.

« Avec les Anges et les Archanges, je chanterai Marie, plus belle que la rose, plus fleurie que le rosier..... Les étoiles sont plus belles dès qu'elles peuvent vous couronner; moi, j'en voudrais, ô ma Mère, pour en garnir votre autel..... Divine fleur sans épine, je veux vous planter dans mon cœur pour que les boutons de l'amour y grandissent et s'épanouissent. »

Ces gerbes contiennent une fleur pour chaque jour de Mai; il est exquis de les offrir à notre Reine céleste entre une prière et une méditation. Bientôt, espérons-le, dans tous les pays civilisés, les fervents voudront connaître ces poésies dont telle est la piété que le Cardinal Casanas, évêque de Barcelone, accorde cent jours d'indulgence à ceux de ses diocésins qui les lisent ou les écoutent.

Au ciel, exalte la vertu d'espérance et insuffle dans les âmes la résignation, le renoncement, la patience. Aussi ce poème est-il dédié à ceux qui souffrent.

« Maintenant plus que jamais il convient de chanter à l'humanité qui ploie sous la fatigue la chanson des divines espérances; maintenant plus que jamais il convient de rappeler aux assoiffés d'or que tout ce qui luit ne l'est pas, et que par-dessus les toits il y a un autre or et d'autres biens d'une plus grande

Digitized by Google

valeur. Il faut dire à ceux qui souffrent qu'il y a un lieu de repos, à ceux qui naviguent un port de sûreté, à ceux qui meurent une résurrection. » Et tout cela, notre poète le dit délicieusement, avec des images d'une rare force impressive et des cris assez vibrants de foi pour remuer des brutes. Bien à plaindre qui, après l'avoir ouï, n'accepterait la peine, « prélude du ciel », et ne soupirerait après la céleste patrie !

Quant aux *Idylles et Chants Mystiques*, les compétents les classent au nombre des chefs-d'œuvre. C'est « une haute gloire de la littérature catalane », a déclaré Menendez Pelayo dans son discours de réception à l'Académie royale d'Espagne. C'est aussi, d'après les catholiques initiés à l'art, un inestimable joyau de la littérature religieuse. Tout y chante l'amour de Jésus avec des tendresses et des ferveurs franciscaines, tout élève au-dessus du terrestre. Une pièce — *Saint François s'y mourait* — célèbre avec un charme extrême l'évanouissement de notre Père Séraphique au cours d'une prière dans la plaine de Vich. Une autre — *Qui est comme Dieu ?* — magnifie le Créateur avec un lyrisme biblique.

Et dans combien d'autres pièces ne trouverait-on pas à glaner ! Que de beautés dans *A Jésus Crucifié*, *la Brebis perdue*, *Vol de l'âme*, *Nostalgie du Ciel !*

Ces trois recueils comptent parmi les meilleurs du maître, ils sont d'un art émerveillant. M. l'abbé Blazy en donne une traduction que jugent très bonne les connaisseurs, Mistral en tête. Voici d'ailleurs ce que ce dernier lui écrivit : J'ai fait mon beau dimanche de quasimodo des *Idylles et chants mystiques* de mon cher grand félibre J. Verdaguer si joliment traduits par vous en claire langue de France... Avec *Fleurs de Marie* et *Au Ciel* vous avez su très bien montrer à notre pays le rosier mystique qui a embaumé le monde catholique, je vous en félicite et vous remercie de tout cœur. » Avec l'aède de *Mireille*, remercions le dévoué abbé Blazy et, avec les nombreux admirateurs de Verdaguer, prions-le de publier bientôt la traduction de quelque autre poème. Trop longtemps notre pays a ignoré le chantre des *Eucharistiques* et de l'*Atlantide*, il faut achever au plus tôt de mettre en pleine lumière l'un des plus pénétrants poètes chrétiens des temps modernes.

Alph. GERMAIN.

***

JEANNE D'ARC, par Ph. H. Dunand. Édition populaire — Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur, 10, rue Cassette. In-16 de 384 pages, cartonné, illustré de nombreuses gravures, cartes et plans.

C'est l'histoire détaillée de l'héroïne d'Orléans, et le lecteur ne risque point de s'y perdre en des narrations de faits légendaires ou imaginés. Elle est trop habilement écrite, c'est l'œuvre d'un savant et non d'un romancier.

L'auteur fait preuve de talent et d'exactitudes les plus désirables dans

Digitized by Google

les questions qu'il traite avec aisance. Les faits, puisés aux meilleures sources, sont intelligemment agentés en périodes et faciles à suivre pas à pas.

Le chanoine Ph. Dunand a voulu avec ce petit volume faire une œuvre pour le peuple, et le peuple à coup sûr goûtera son travail, parce que, avec les récits simplement racontés et bien coordonnés, il raisonnera avec justesse et droiture d'esprit. La Pucelle, appelée à remplir une noble mission, et surtout si apte à y réussir, ne pouvait pas être une sorcière ; elle fut une sainte, une héroïne.

Ces pages rapportent des témoignages qui ne permettent point de douter de la sincérité de Jeanne, de sa bravoure, de sa science militaire. En lisant son histoire on s'attache de plus en plus à elle.

Les nombreuses gravures qui illustrent le texte sont les reproductions bien imparfaites sans doute, des tableaux, statues et monuments qui rappellent la vie de la Pucelle. Elles sont, cependant, à leur place ici, et restent une éloquente exhortation pour le peuple qui doit apprendre à mieux connaître Jeanne d'Arc afin de la mieux aimer.

P. L. M.

***

LE POÈTE LORRAIN GILBERT. Sa vie et ses œuvres, son séjour à Nancy, à Paris, sa mort, par A. Charaux, docteur ès-lettres. — Paris-Lille, imprimerie A. Taffin-Lefort. Brochure, in-12 de 64 pages.

Hégésippe Moreau disait un jour :

« Pauvre Gilbert, que tu devais souffrir ! »

Telle fut en effet la vie du poète, une vie de souffrance, de contradictions, d'inquiétudes, de travail.

« La poésie ne fait pas vivre et le chef de famille voulait pour son fils une profession, sinon lucrative, qui lui permît au moins de ne plus être à la charge de ses parents. » Il court à Paris chercher la gloire, il y trouve la misère...

Gilbert cependant n'était point un simple rêveur, dans sa vie d'infortune il travailla avec l'énergie d'un Lorrain. Après avoir lutté contre son père, opposé à sa vocation, il lutte contre l'Académie, les Encyclopédistes qu'il ne craint pas d'appeler ouvertement « des imbéciles ». A grands coups, il lance la satire contre les Voltairiens et contre Voltaire lui-même dans une louange qui déguise la plus fine et la plus mordante raillerie.

L'éminent professeur des Facultés de Lille fait revivre le poète en nous montrant comment « il vécut surtout de vérité, de poésie et de longues privations ». Et s'il parle en maître de l'histoire littéraire contemporaine de Gilbert, c'est pour donner « à la jeunesse, dans nos temps de décadence morale, un exemple de foi, de mâle franchise, de virilité, de passion pour la vérité intégrale. »

P. L. M.

Digitized by Google

***

J. DE ROCHAY. FRAGMENTS D'UN JOURNAL INTIME PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE. — Paris, Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes. In-12 de XLIV-214 pages avec portrait.

C'est à M. Joseph Brücker que nous devons le plaisir de pénétrer jusqu'en ses plus intimes replis, l'âme de J. de Rochay (Juliette Rochay), le critique littéraire bien connu des lecteurs de la *Revue du monde catholique*. La note dominante de ce livre est toute chrétienne. En effet, pas un extrait de ce Journal, si court soit-il, où la pensée de l'écrivain ne s'éclaire des lumières de la foi, où son cœur ne s'élève vers Dieu. Le style en est clair et agréable ; il se plie facilement à tous les sujets. Simple et candide pour parler de l'enfance, il devient mâle et vigoureux lorsqu'il s'agit des épreuves de l'Église, du relèvement de la France ; dans les récits de guerre vibre un patriotisme ardent ; les descriptions ont leur charme poétique ; enfin une pointe d'ironie donne à certains portraits — à celui de M. Boisier par exemple — un tour original.

BERNARD de ST-FRANÇOIS.

***

CINQ CONFÉRENCES D'HISTOIRE : sur les traités de 1815, sur la question d'Orient, sur l'Égypte et le Soudan Égyptien, par Victor Charaux. — Société St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie, Lille, 41, rue du Metz, Paris, St-Sulpice, 30. In-8°, VII-112 pages.

Les *Études Franciscaines* ont publié une grande partie de l'intéressant travail de ce jeune homme, prématurément enlevé à l'affection des siens, et qui disait un jour : « Je serais fou de joie s'il m'était donné d'enseigner l'histoire moderne dans notre Faculté des lettres ». En présentant à nos lecteurs cette édition elles sont heureuses de transcrire l'appréciation donnée sur l'auteur dans la préface de l'intéressante brochure.

« Ce qui nous semble caractériser l'historien, dans Victor Charaux, c'est le sang-froid de l'esprit, la précision du style, la noblesse d'une âme chrétienne et française, l'élévation des vues politiques, un coup d'œil vif et pénétrant, le cœur, enfin, pour faire revivre le cœur des générations disparues....

« Ce qu'il nous a laissé n'est que l'ébauche, sans doute, d'une œuvre complète et achevée. Disons mieux : c'est comme un abrégé où il se peint tout entier, où la raison est animée et fortifiée par la foi. »

P. L. M.

***

LE PETIT LIVRE DES TERTIAIRES SÉCULIERS DE ST FRANÇOIS D'ASSISE, par le P. Venant de Roulers, f. m. capucin. 2e édition

Digitized by Google

revue et complétée. — Bruxelles : Oscar Schepens et Cie, éditeurs, 16, rue Treurenberg. In-32 de 252 pages. Prix : 0 fr. 50.

Ce petit manuel que l'auteur offre aux tertiaires comme *un compagnon de route* sur le chemin du ciel, renferme ,après un court aperçu sur la règle et les Indulgences du Tiers-Ordre, un cérémonial très utile pour les jours de réunion, un règlement de vie, ou de pieux exercices pour chaque jour, chaque semaine et chaque mois de l'année. Suivent ensuite des conseils pour la conduite intérieure concernant en particulier l'oraison, accompagnés de plusieurs prières franciscaines. La cinquième partie renferme le texte des chants liturgiques le plus en usage pour les saluts du Très Saint Sacrement.

***

SOIXANTE-SIX JOURS DE PRISON. Notes cueillies au jour le jour, par C. Lautard. — Chez l'auteur à La-Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).

Ces notes relatent au moment des manifestations religieuses d'avril 1903, les faits brutaux dont les capucins de Savoie ont été les victimes, eux et leurs généreux défenseurs. Leur publicité est un hommage public de reconnaissance et d'affection à leurs éminents avocats comme à tous les amis qui ont contribué à leur rendre la liberté.

En ces temps de difficulté que traverse aujourd'hui l'Église de France, la lecture de ces pages certainement inspirera de la pitié à l'égard de ceux qui demain peut-être souffriront persécution pour défendre la foi de leurs pères. A coup sûr, à tout chrétien, de quelque condition soit-il, cette brochure donnera la résolution de rester ferme dans l'épreuve, le préviendra à temps pour s'y préparer chaque jour par l'exercice de la vertu.

***

LES CRÈCHES DE NOEL DANS TOUS LES PAYS, par Monseigneur Chabot, prélat de Sa Sainteté, curé de Pithiviers (Loiret). — Se trouve chez l'auteur. — Franco, 1 fr.

Cet opuscule contient des documents très variés et très intéressants sur les *Crèches de Noël* à Paris, en Franche-Comté, en Provence, en Belgique, en Bavière, en Tyrol et dans l'Italie méridionale. L'auteur a visité tous ces pays, en chercheur et en érudit, et il donne, dans son livre, la description des plus belles Crèches qu'il a rencontrées.

Son premier ouvrage : *Noël chez les étrangers*, a obtenu, l'an dernier, un succès inespéré. Cette nouvelle brochure, nous n'en doutons pas, aura la même faveur, auprès de tous ceux qui s'intéressent aux coutumes si touchantes de la plus populaire de nos fêtes.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XVIME

JUILLET 1906.

Considération sur l'état présent de l'Église de France ; par le P. Timothée. 5
L'œuvre de Thomas de Celano ; par le P. Gratien. 20
Bibliothèque d'économie sociale *(suite et fin)*; par le P. Venance. . 33
Bulletin scripturaire ; par le P. Hugues. 50
Voyage de S. François en Espagne *(suite et fin)*; par le P. Ernest-Marie. 60
La juste répartition des impôts *(suite et fin)*; par le P. Gratien. . . 76
Mélanges : Bulletin d'histoire franciscaine ; par le P. Ubald. 92
Le cardinal de Richelieu et les capucins à Chalons-sur-Marne ; par le P. Ubald. 108
Bibliographie. 110

AOUT 1906.

Le péril scolaire *(suite et fin)*; par l'abbé Guilbert. 117
Ste Élisabeth et la critique allemande ; par la comtesse M. de Villermont. 139
Encore la question du nombre des élus *(suite)*; par le P. Jean-Baptiste. 147
Monographie des Récollets de Valenciennes *(suite)*; par J. Loridan. 163
Le P. Timothée de la Flèche, évêque de Béryte, et ses mémoires sur les affaires de son temps (1703-1730) ; par le P. Ubald. 184
Les historiens du XVIIe siècle ; par A. Charaux. 192
Inventario dell' antica biblioteca del S. Convento di S. Francesco in Assisi compilato nel 1831, par le P. Édouard. 206
Notice d'un ancien manuscrit de chant franciscain ; par A. Gastoué. . 210
Bibliographie. 214

SEPTEMBRE 1906.

Le mariage chez les Rajpoûtes ; par le P. Paul. 229
Autour de la question biblique ; par le P. Théophile Witzel. 241
La morale chrétienne d'après M. Séailles ; par le P. Aimé. 259
Les historiens du XVIIe siècle *(suite et fin)*; par A. Charaux. . . . 278
Encore la question du nombre des élus *(suite et fin)*; par le P. Jean-Baptiste. 293
Recension d'ouvrages allemands : Klimesch ; clarisses de Krummau. —

Digitized by Google

Schrone ; clarisses de Mayence. — Joergensen ; das Pilgerbuch. — P. Denifle ; Luther. — Grabmann ; R. P. Denifle. — Buttner ; Meister Eckeharts. — Hagiographischer Jahresbericht ; par le P. Michel Bihl. 309
L'Aquitaine séraphique ; par le P. Antoine. 324
Bibliographie. 329

OCTOBRE 1906.

Les Stigmates de S. François et la critique moderne ; par le P. René. . 341
Le sentiment franciscain chez frà Angelico ; par H. Matrod. 363
Prières et poésies du moyen âge en l'honneur de S. François ; par le P. Ubald. 376
Sources de la biographie de Nicolas de Lyre ; par H. Labrosse. . . . 383
Monographie des Récollets de Valenciennes *(suite et fin)*; par J. Loridan. 405
Mélanges : Bulletin d'histoire franciscaine (XVIIe-XXe siècle) ; par le P. Ubald. 428
Jean de Capistran ; par le P. Michel Bihl. 440
Bibliographie. 445

NOVEMBRE 1906.

L'état religieux du Japon : par Th. Gollier 453
Pierre de Jean Olivi ; par le P. René. 472
La morale chrétienne d'après M. Séailles *(suite)*; par le P. Aimé . . 489
Le mariage chez les Rajpoûtes *(suite)*; par le P. Paul 500
Note sur l'opinion de Scot au sujet de la grâce et de la charité habituelles ; par le P. Olivier 513
Salimbene ; par le P. Michel Bihl. 520
Mélanges : Bulletin d'histoire ; par le P. Ubald. 533
Roger Bacon ; par le P. Michel Bihl. 542
Bibliographie. 550

DÉCEMBRE 1906.

Les sources de l'histoire de S. François d'Assise ; par l'abbé Lemonnier 565
Autour de la question biblique *(suite)*; par le P. Théophile Witzel. . 580
L'état religieux du Japon *(suite et fin)*; par Th. Gollier 592
Le repos hebdomadaire, sa durée, sa place dans la semaine ; par le P. Léonard 611
Les historiens du XVIIIe siècle ; par A. Charaux. 622
Bulletin scripturaire ; par le P. Hugues 642
Bibliographie 656

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICALS

RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

RENEWALS AND RECHARGES MAY BE MADE 4 DAYS PRIOR TO DUE DATE.
LOAN PERIODS ARE 1-MONTH, 3-MONTHS, AND 1-YEAR.
RENEWALS: CALL (415) 642-3405

DUE AS STAMPED BELOW

APR 22 1996

AUTO DISC JAN 23 '90

APR 29 1997

RECEIVED

JUN 07 1996

CIRCULATION DEPT.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720

FORM NO. DD6, 60m, 1/83

Digitized by Google

PERIODICALS
PERIOD
PERIODICALS
U.C. BERKELEY LIBRARIES
C021057926

Digitized by Google